This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Geog
192
3

Harvard College
Library

IN MEMORY OF
Archibald Cary Coolidge
PROFESSOR OF HISTORY
1908–1928
DIRECTOR OF THE UNIVERSITY LIBRARY
1910–1928

GIVEN BY A FRIEND

Digitized by Google

Digitized by Google

Geog
192
3

Harvard College
Library

IN MEMORY OF
Archibald Cary Coolidge
PROFESSOR OF HISTORY
1908–1928
DIRECTOR OF THE UNIVERSITY LIBRARY
1910–1928

GIVEN BY A FRIEND

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE FRANÇAISE

*DE L'ÉTRANGER ET DES COLONIES*

ET

# EXPLORATION

## GAZETTE GÉOGRAPHIQUE

---

TOME XII — 2e SEMESTRE — 1890

Digitized by Google

Digitized by Google

1890. — 2e Semestre.

# REVUE FRANÇAISE

*DE L'ÉTRANGER ET DES COLONIES*

ET

# EXPLORATION

## GAZETTE GÉOGRAPHIQUE

MÉDAILLE DE BRONZE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE BARCELONE DE 1888

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS DE 1889

*Directeur Fondateur :* ÉDOUARD MARBEAU

TOME XII

| | |
|---|---|
| N° 97 et 98. — 1er et 15 juillet. | Nos 103 et 104. — 1er et 15 octobre. |
| 99 — 100. — 1er et 15 août. | 105 — 106. — 1er et 15 nov. |
| 101 — 102. — 1er et 15 sept. | 107 — 108. — 1er et 15 déc. |

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE CINQ MILLIONS

Rue Bergère, 20

1890

Digitized by Google

Geog 192.3

HARVARD COLLEGE LIBRARY
GIVEN IN MEMORY OF
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
OCT 21 1930

Digitized by Google

REVUE FRANÇAISE
DE L'ÉTRANGER ET DES COLONIES
ET
EXPLORATION
GAZETTE GÉOGRAPHIQUE
TOME XII — 2e SEMESTRE — 1890

# LE CONFLIT FRANCO-TERRE-NEUVIEN

Depuis que nous avons fait un exposé général du conflit franco-terre-neuvien (1er avril 1890) (1), nous avons gardé le silence le plus complet sur les événements relatifs au *French Shore*. En revanche, les journaux quotidiens publiaient à l'envi des dépêches qu'on ne se donnait souvent même pas la peine de démentir ou de rectifier. Il était visible qu'elles traduisaient moins les faits que les impressions des officines où elles étaient rédigées. Il nous a paru inutile de consigner dans la *Revue* ces menues nouvelles, qui ne sont que la réédition des conflits qui se produisent de longue date sur le *French Shore* entre pêcheurs anglais et pêcheurs français; il ne pouvait en être autrement, le *modus vivendi* dont nous avons publié le texte (2) n'étant qu'un arrangement provisoire, une trêve, mais n'étant pas une solution. Nous avons mis encore moins d'empressement à nous faire l'écho des rodomontades des Terre-Neuviens. Avant même qu'il soit intervenu un arrangement provisoire, pour la durée de cette campagne de pêche, il a été convenu à Saint-John's qu'on ferait toute l'année durant, tranchons le mot, du boucan. On supposait les Français beaucoup plus nerveux qu'ils ne le sont; et

(1) *Revue Française*, t. XI, p. 385, n° 91, *avec carte*.
(2) *Revue Française*, t. XI, p. 383 (note).

Digitized by Google

on s'imaginait qu'ils allaient prendre feu et flamme aux premiers cris. En cela, les meneurs de la campagne tapageuse ont été déçus. L'opinion en France a pris acte des déclarations très catégoriques des ministres, qui ont occupé successivement le palais du quai d'Orsay, et a attendu avec confiance que l'on trouvât un terrain favorable pour un accord définitif. On eût pris en grande considération des plaintes tendant à faire cesser une situation qui n'est due qu'à notre négligence dans l'exercice strict de nos droits, mais le parti pris d'intransigeance dont les politiciens de Terre-Neuve ont fait preuve dictait l'attitude de la France. — Les voyant intransigeants dans leurs prétentions, nous devions rester intransigeants dans nos droits et laisser les passions se calmer.

Mieux avisé, le cabinet de Londres, qui a des notions plus précises sur la valeur de ces traités (1) que le parlement de Saint-John's, n'a pas eu un bien grand effort à faire pour comprendre que la déclaration du roi Georges III ne laissait de place à aucune ambiguïté (2) et qu'elle interprétait les droits qui résultent des traités dans le sens le plus large. Aussi, sans approuver d'une façon trop ostensible l'attitude des sujets britanniques de Terre-Neuve, la presse anglaise a-t-elle évité de discuter les griefs des Terre-Neuviens et a-t-elle manifesté plutôt le désir d'amener la France à une entente, voire même à une renonciation moyennant quelques compensations.

« Si vous ne consentez pas à traiter, nous disent les Anglais, les Terre-Neuviens dans l'état d'exaspération où ils sont, pourraient bien se placer sous le protectorat de la grande république américaine (3). Nous y perdrions une colonie, et vous n'auriez rien gagné. Vos droits alors ne vaudront qu'autant que vous serez résolus à les faire respecter à tout prix. Vous auriez encore meilleur compte en vous entendant avec nous; car nous nous considérons comme tenus par les traités que nous avons signés à diverses époques et qui servent de base aux

(1) Les Anglais ont ici un mérite qu'il faut savoir reconnaître; ils ont été moins scrupuleux en ce qui touche le protectorat de Zanzibar.

(2) Voir le texte de la déclaration du roi Georges III, *Revue Française*, t. XI, p. 405 (n° 91).

(3) En ce sens, le *Galignani Messenger* a publié une conversation de sir William Whiteway, premier ministre de Terre-Neuve : « A mon avis, aurait-il dit récemment, le seul moyen recommandable pour le moment, est l'annexion aux États-Unis ».

Digitized by Google

droits de la France. La république des États-Unis n'ayant pas traité elle-même ne se croirait pas obligée au même titre et n'aurait certainement pas les mêmes scrupules.»

On s'est alors demandé en France si le moment n'était pas venu de profiter des bonnes dispositions du cabinet de Londres. Des événements récents ont montré comment chez nous les heures de défaillance succèdent souvent à des heures d'enthousiasme. Les hommes qui sont encore aux affaires n'ont-ils pas rompu avec la tradition séculaire qui avait conquis à la France le premier rôle en Egypte. Quel fond faire sur des hommes d'état qui ont commis une pareille faute? Avec la versatilité de l'opinion publique qui se passionne pour une idée comme pour un homme et change subitement d'orientation, ne doit-on pas s'attendre à ce que le conflit terre-neuvien, s'il se prolonge, finisse par nous lasser et que nous devenions bientôt absolument indifférents à ce débat. Le cabinet du quai d'Orsay connaît de reste ce manque de suite dans les idées de la nation, et, suivant la direction de la girouette, il traite les questions d'après la procédure fixée par la constitution républicaine de 1875 ou d'après celle fixée par la constitution impériale de 1852 (1). Ce qui est plus grave, c'est que les chancelleries étrangères savent aussi exploiter ce travers des Français et n'ont, comme l'Angleterre a su le faire pour l'Égypte, pour les Nouvelles-Hébrides, pour Abeokuta....., qu'à attendre l'heure de défaillance et d'oubli de notre part pour trancher à leur profit les difficultés pendantes de la politique coloniale.

Transigeons aujourd'hui, dit-on, autrement nous lâcherons peut-être tout demain.

Nous ne partageons pas cette crainte en ce qui touche nos droits sur le *French Shore*. Si l'opinion est habituellement si capricieuse, c'est que la presse, dont le devoir est d'éclairer l'opinion, ne sait pas faire ressortir d'une façon assez précise l'intérêt qu'il y a pour la France dans la défense de ses droits ou de ses prétentions en matière coloniale; qu'on est parfois surpris par les incidents, ou bien que les négociations sont tellement avancées qu'on hésite à provoquer une crise

(1) L'arrangement du 10 août 1889 relatif à la côte occidentale d'Afrique a été publié au *Journal officiel*, le 18 mars 1890, sans avoir été soumis aux Chambres. En 1883, au contraire, le gouvernement estimait que l'approbation de cette convention rentrait dans les prérogatives du Parlement. *Revue française*. T. XI, p. 625, n° 94.

Digitized by Google

ministérielle en refusant de ratifier les arrangements préparés par le gouvernement.

Pour la question de Terre-Neuve, il en est tout autrement.

L'intérêt de la France dans ces parages est connu de tous; maintes fois, tant à la Chambre des députés qu'au Sénat, les voix les plus autorisées ont rappelé nos droits et ont obtenu des ministres des déclarations qui les engagent. On a la certitude que le cabinet du quai d'Orsay ne s'aviserait pas, cette fois, de se passer du concours du Parlement, comme il l'a fait récemment pour les cessions de territoire, échanges et délimitations de frontières entre les possessions anglaises et françaises, sur la côte occidentale d'Afrique.

Tout le monde en France a bien compris ce que nous avons exposé le 1er avril dernier, à savoir que « la querelle du homard n'est qu'un prétexte et que le but à peine dissimulé des Terre-Neuviens est de nous expulser du *French Shore*, ensuite des *Grands Bancs*... Ils ont essayé, l'année dernière, de nous priver des appâts indispensables pour la pêche de la morue. Cette pêche, à leurs yeux, doit devenir un véritable monopole entre leurs mains » (1).

Le grief le plus grave des Terre-Neuviens est l'allocation des *primes* à la pêche de la morue. Notre législation accorde ces primes afin d'encourager nos populations maritimes à fréquenter ces parages difficiles où les inscrits maritimes se forment mieux que partout ailleurs au métier de la mer; il en résulte, pour la morue de pêche française, une situation privilégiée sur tous les marchés où elle se vend. C'est ce que les Terre-Neuviens ne veulent admettre d'aucune façon. Ajoutez à cela la jalousie qu'inspire, à la population de Saint-John's, capitale de l'île, notre colonie de Saint-Pierre. Saint-Pierre a pris, grâce à nos bateaux de pêche qui s'y abritent et vont s'y ravitailler, une importance considérable; les habitant de Saint-John's supputent les profits qu'ils tireraient le jour où ces navires, au lieu de se rendre à Saint-Pierre, viendraient à Saint-John's. C'est là l'origine de toutes les tracasseries que nos marins rencontrent sur le *French Shore*. On veut leur rendre la vie intenable sur la côte ouest pour les obliger à venir chercher la boëtte à Saint-John's et à s'approvisionner en même temps, pour le reste, dans cette ville.

---

(1) *Revue Française*, t. XI, p. 387.

Digitized by Google

C'est en se rappelant ces diverses préoccupations qu'il faut lire toutes les dépêches relatives aux affaires de Terre-Neuve.

Tant que nous n'aurons pas supprimé la *prime* pour la pêche à la morue, les Terre-Neuviens, nonobstant tous arrangements nouveaux, tous traités, toutes concessions, ne nous laisseront pas pêcher librement ni au *French Shore*, ni même, en mer libre, aux *Grands Bancs*.

Tant que notre colonie de Saint-Pierre tirera sa prospérité de la présence de nos bateaux de pêche, et que ceux-ci n'iront pas s'approvisionner à Saint-John's, pour le plus grand profit de cette ville anglaise, les Terre-Neuviens feront la vie dure à nos marins.

Ils auront plus d'un moyen de nous expulser de ces parages. Ils mettront des entraves à l'établissement de nos sécheries à la côte; ils ne toléreront pas nos homarderies auprès des leurs et même sur aucun point du *French Shore*; ils nous interdiront la pêche des appâts dans les baies, ils empêcheront même les Terre-Neuviens de nous vendre la boëtte; ils nous forceront à nous approvisionner à Saint-John's et, là, ils imposeront à nos marins des conditions telles que nos pêcheurs perdront tous les avantages qui résultent pour eux de la prime que le gouvernement français accorde à cette pêche (1).

Tout le monde est d'accord, en France, sur ce point. En supposant notre renonciation aux droits de la France sur le *French Shore*, il ne nous est possible, sous aucun prétexte, de priver nos inscrits maritimes de Saint-Malo, Fécamp, Granville, Paimpol, Cancale, Saint-Valéry, Binic, Dieppe, Saint-Brieuc, Tréguier, Paimbœuf et Nantes, soit 9,000 à 10,000 marins, de pratiquer la pêche sur les *Grands Bancs*. Ce serait la ruine complète de Saint-Malo et de Fécamp et l'appauvrissement d'une partie notable du littoral de la Bretagne et de la Normandie. Un rédacteur du *Morning Post* rapporte que, dans un interview récent, notre ancien ministre des affaires étrangères, M. Spuller, a exprimé l'avis du maintien formel des droits de la France. « La préservation, le maintien de l'excellent noyau maritime d'où est tirée cette population de marins au long cours, aurait-il dit,

(1) La masse de la population terre-neuvienne resterait, paraît-il, assez indifférente au conflit entre les pêcheurs français et anglais; ce qu'elle désire, par dessus tout, c'est d'avoir un marché pour la vente de la boëtte. Les entraves apportées à ce commerce par certains Terre-Neuviens sont donc en opposition absolue avec l'intérêt d'une partie notable des Terre-Neuviens, loyaux sujets de la couronne d'Angleterre.

Digitized by Google

sont liés dans une certaine mesure aux intérêts de notre flotte. » Si cette information est exacte, M. Spuller a donné la note juste. Nous avons, à Terre-Neuve, des droits qui valent moins au point de vue commercial qu'au point de vue de la force nationale.

Les Terre-Neuviens veulent nous expulser du *French Shore* et des *Grands Bancs* parce que nous leur faisons concurrence sur les marchés de morue sèche ou de morue verte.

Nous voulons rester à Terre-Neuve, tant au *French Shore* qu'aux *Grands Bancs*, parce que les forces navales de la France exigent un recrutement de gens de mer formés au métier dans les conditions les plus favorables; et que les parages de Terre-Neuve offrent aux inscrits maritimes un champ d'activité qu'ils ne sauraient trouver ailleurs.

On voit qu'un intérêt de cet ordre ne peut se chiffrer en argent; aussi est-ce avec raison que M. Spuller a pu, dans le même entretien, repousser l'idée d'indemnité pécuniaire.

En supposant qu'un compromis intervienne et qu'une renonciation de nos droits sur le *French Shore* soit acceptée par la France, il faudrait donc que, par le traité nouveau, l'Angleterre s'engageât à maintenir, pour nos pêcheurs des Grands-Bancs, toutes les facilités pour la pêche et l'achat de la boëtte. Il faudrait que cette pêche et cet achat fussent absolument libres, et qu'en aucun cas les Terre-Neuviens ne pussent par un mode détourné ou par un règlement local éluder cette prescription. Par là l'industrie considérable de la pêche du Banc jouirait pour l'avenir de la sécurité qui lui a fait complètement défaut.

Mais quelle garantie aurons-nous que ce traité sera mieux respecté par les Terre-Neuviens que ne l'a été jusqu'ici la déclaration du roi Georges III? A la première campagne qui suivra cet arrangement, il faut s'attendre à voir les Terre-Neuviens éluder avec la même désinvolture ces engagements et laisser entendre qu'ils sont prêts à faire appel à la protection des États-Unis. On tiendra pour bonnes et valables les concessions faites par nous pour le *French Shore* et les tracasseries continueront en ce qui touche la boëtte. Nous l'avons dit, les Terre-Neuviens en veulent à la *prime* à l'armement, sachant bien que la prime supprimée, ils resteront seuls à faire la pêche dans ces parages.

Le cabinet du quai d'Orsay trouvera-t-il un moyen d'obliger les Terre-Neuviens à exécuter un arrangement sauvegardant la pêche des Grands Bancs? La question serait alors très simplifiée et il ne s'agirait plus que

Digitized by Google

de régler la situation du *French Shore*. On entre ici dans la voie des hypothèses, et chacun demande comme compensation ce qui lui tient le plus à cœur.

Les armateurs et pêcheurs qui font le commerce de morue sèche, et notamment ceux qui ont dépensé des sommes assez considérables dans les homarderies, trouvent juste qu'une compensation pécuniaire leur soit accordée.

L'*Économiste Français*, organe de M. Paul Leroy-Beaulieu, propose l'affranchissement par la Grande-Bretagne des servitudes commerciales qu'ont créées à leur profit des arrangements conclus avec la Régence, avant notre occupation (1). Le traité italo-tunisien expire dans six ans, tandis que le traité anglo-tunisien qui accorde à l'Angleterre le traitement de la nation la plus favorisée n'a aucune limite de durée. C'est ce qui préoccupe M. Paul Leroy-Beaulieu. On sait que, depuis plusieurs années, cet éminent économiste a pris en main la défense des colons tunisiens et cherche, avec une persistance digne de tous les éloges, à rendre à ce pays sa liberté commerciale. Ce serait le moyen de lier plus intimement ses destinées à celles de la France (2).

Nous ne citerons que pour mémoire la proposition tendant à demander à l'Angleterre la restitution de l'île Maurice à la France.

D'autres proposent de lier cette question à celle de l'évacuation de l'Égypte. Ils oublient que quand on a commis la faute de mettre le patrimoine national entre les mains d'hommes qui considéraient l'Égypte comme quantité négligeable, il faut savoir se résigner à toutes les humiliations et à tous les regrets.

Quant à l'abandon des Nouvelles-Hébrides par l'Angleterre, les Anglais, qui n'aiment pas qu'on leur parle d'évacuer les pays qu'ils occupent à titre temporaire, ont trouvé chez nous un gouvernement assez conciliant pour se rendre à leurs désirs. Nos troupes ont quitté les Nouvelles-Hébrides, et pour longtemps. Nous ne sommes plus là seulement en face des Terre-Neuviens, mais en face de l'Australie tout entière.

Nous ne parlerons pas non plus de la cession de Jersey et de Guernesey à laquelle la cession d'Héligoland a pu faire penser. Mais nous

(1) *Economiste Français*, 21 juin 1890, p. 773.
(2) *Revue Française*, t. IX, p. 27 (n° 61).

Digitized by Google

insisterons sur la proposition tendant à échanger nos droits sur le *French Shore* contre la Gambie. Cette idée n'est pas nouvelle. La *Revue Française* l'a indiquée le 2 avril dernier (p. 411). On nous écrit que cette solution est très désirée par le haut commerce de Bordeaux, cette région africaine étant déjà exploitée par de grandes maisons françaises. Par cet arrangement, notre colonie du Sénégal serait complétée. Il y a certainement là matière à une prise en considération.

Dans les lettres qui nous arrivent de divers côtés et qui nous invitent à reprendre dans la *Revue Française* l'examen des solutions possibles, nous relevons la proposition tendant à obtenir de l'Angleterre outre la Gambie la cession des établissements du cap Juby (côte occidentale d'Afrique.)

Quant à l'île Anticosti, située dans le golfe du Saint-Laurent, il a été question, à diverses reprises d'en faire l'objet d'une compensation. Mais jusqu'à présent il ne semble pas qu'une solution en ce sens ait gagné beaucoup de partisans. D'ailleurs, Anticosti fait partie du Dominion du Canada.

Notre gouvernement nous a acculés à une situation très regrettable. Les Terre-Neuviens ont payé d'audace parce qu'ils ont vu la France en plusieurs circonstances faire bon marché de ses possessions lointaines. En politique, la moindre faute a des conséquences inattendues et quand un gouvernement a à son passif l'abandon volontaire de l'Égypte, il lui faut de longues années d'une politique ferme et prévoyante pour réparer l'atteinte portée à son prestige. L'*Économiste français* craint de voir la France tomber plus bas que le Portugal. Le cabinet du quai d'Orsay peut se montrer exigeant, car il ne pourra pas alléguer devant les Chambres qu'il n'a pas été soutenu par l'opinion dans la revendication de nos droits.

ÉDOUARD MARBEAU.

---

Digitized by Google

# EN CASAMANCE

**A la suite des événements qui se sont passés, il y a quelques semaines, sur la côte occidentale d'Afrique et qui ont donné pleinement raison aux opinions émises dans le courant du récit que l'on va lire, nous avons cru intéressant de publier la correspondance suivante. Ces notes de voyages ont été adressées à M. le comte de Butler, ancien officier de l'armée d'Afrique, par son frère qui, cédant à l'attrait d'un pays sinon neuf, du moins inexploité, a voulu être un des premiers Français, avec le comte Guy d'Avout, à explorer un pays auquel la richesse de son sol pourrait donner un réel avenir si l'on savait en tirer parti.**

**Sed'hiou le 24 avril 1890.**

Le 20 février dernier, les journaux annonçaient le départ pour le Fogny, pays situé sur la rive droite de la Casamance, de M. le capitaine Brosselard, officier d'ordonnance de M. le ministre de la guerre, détaché au ministère de la marine, auquel était adjoint M. de Crousnilhon, lieutenant au 3e hussards et gendre de M. Le Myre de Vilers. La mission confiée à M. le capitaine Brosselard n'avait pour but, comme l'ont écrit certains journaux, ni une expédition dans le Haut-Fleuve, ni une action sur Séléki, village situé sur la rive gauche et à l'entrée de la Casamance. Cette mission toute pacifique devait se borner à provoquer une entrevue avec Fodé Caba qui a envahi le Fogny depuis plusieurs années et à le déterminer par la persuasion à quitter le pays. Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour ceux qui s'occupent de nos colonies de connaître la biographie de ce personnage assez important pour qu'on lui ait fait les honneurs d'une mission extraordinaire, et d'être mis au courant du résultat de l'expédition jusqu'à ce jour.

Fodé Caba est né dans le haut Sénégal, aux environs de Bakel : il appartient à la race Tilibounka, qui avec les Sarakollets et les Toucouleurs peuplent le Boundou. C'était là qu'il habitait lorsqu'en 1854, l'Almamy de Ségou, sur le Niger, le fameux prophète El-Hadj-Omar, porta la guerre sainte sur les rives du Haut-Fleuve. On se rappelle que deux ans plus tard, en 1856, El-Hadj, vaincu par le général Faidherbe et repoussé de la colonie française, se lança à la conquête des pays qui s'étendent du Sénégal à Tombouctou. Le prophète ravageant tout sur son passage dans le Bondou, Fodé Bakari, père de Fodé Caba, se

Digitized by Google

dirigea avec toute sa famille sur le Gabou et vint jusque dans le Dimarah, s'y établit à Loricounda, puis ensuite à Kervane où il se construisit un tata. Là, formant une petite armée des gens qui l'avaient suivi, Fodé Bakari commença la guerre contre le roi de Dimarah qui le tua dans une bataille. Fodé Caba continua la campagne entreprise par son père, vengea sa mort en tuant de sa main le roi de Dimarah, et s'empara de son pays. Parvenant à faire entrer dans son armée tous les fils de l'Almamy de Timbo, chef-lieu de Fouta-Djallon, et fier de ses succès, il alla soulever le Saloum et y chercher du renfort dans les environs de Rip. Sur ces entrefaites, Molo, père de Moussa-Molo, roi actuel du Firdou, tomba sur son tata de Kervane et le détruisit entièrement. Fodé Caba, informé de cet acte de brigandage, accourut avec son armée, tomba sur Tabato-Colon, dans le Firdou, d'où il fut repoussé avec des pertes considérables : parmi ses morts on comptait Amat Bassine, fils du fameux Maba, l'ancien agitateur du Saloum. Avec les quelques hommes qui lui restaient, Fodé vint à Missira dans le Pakao pour y refaire ses forces. A son appel, le Pakao tout entier se souleva. Alors, se sentant de taille à tirer de Molo une vengeance éclatante, il alla lui livrer bataille devant Kervane, le contraignit d'abandonner la place, tua un de ses chefs peulhs, Djaligue Mamboa, et détruisit Diannah, Kolibanta, Karsia avec tous les villages environnants. De là, toujours avide de pillage, il traverse la Casamance, se jette en 1876 sur Farim, ville située sur le Rio Cacheo et chef-lieu de préside (chef-lieu de déportation dans les colonies portugaises). Le commandant portugais Don Pèdre Baretto, pris à l'improviste, et n'étant pas en forces pour résister à l'envahisseur, n'eut que le temps de s'embarquer dans une pirogue avec toute sa famille et ses biens et il aurait trouvé son salut dans la fuite, si une malheureuse imprudence ayant mis le feu à la provision de poudre qui se trouvait dans la pirogue n'eût occasionné une terrible explosion, où tous ceux qui étaient à bord perdirent la vie. Cependant Fodé Caba quitte Farim après l'avoir mise au pillage, se dirige sur Condienou, et, repassant la Casamance, va se faire battre par Molo en face de Tiarah. C'est alors qu'avec Sounhary, chef du Boudhié, il entreprit une expédition dans le pays des Ballantes, situé sur la rive gauche de la rivière. Ceux-ci opposèrent une énergique résistance et les gens de Fodé Caba durent se retirer après avoir incendié les villages de Mangrongou et de Couniara, emmenant en esclavage tous ceux qui

Digitized by Google

tombèrent sous sa main. En 1881, comme il expédiait vers l'intérieur ses nombreux captifs, le convoi fut arrêté et saisi par Moussa-Molo, notre allié et Français de cœur. Repassant une seconde fois la Casamance, Fodé se dirige vers Cabada, sur la frontière du Pakao, passe le Songrogou et commence par la prise d'Inor et de Bassada les ravages que pendant deux années entières, de 1880 à 1882, il devait exercer dans le Fogny. Les malheureux Djollas qui purent échapper à cette guerre d'extermination se sont réfugiés dans les postes de la Casamance, laissant derrière eux, ruiné pour longtemps, leur pays, dont ils avaient fait sans contredit le plus riche marché de riz des Rivières du Sud.

Ce serait ici le lieu de dire un mot d'un homme dont on a dans certaines publications confondu les faits et gestes avec ceux de Fodé Caba. Nous voulons parler d'Ibrahim N'Diaye, qu'on a regardé comme un prophète, comme un prêcheur de guerre sainte, mais qui n'était en somme qu'un chef de brigands comme son ami Fodé Caba. Nous tenons ces renseignements de l'oncle même d'Ibrahim, Marito Chimer, brave noir du Sénégal, qui, après avoir travaillé pendant dix-neuf ans sur les chantiers du Gouvernement, à Saint-Louis, comme charpentier de l'État, fut pendant plusieurs années maire de Carabane, où il se créa des états de service très distingués, et se fit médailler de sauvetage pour avoir en maintes circonstances sauvé des personnes qui se noyaient dans la rivière. Il sollicite actuellement, avec raison, la croix de la Légion d'honneur.

Il y a quelques années, Marito Chimer vint avec son neveu Ibrahim s'installer à Marsassou, sur la rive gauche du Songrogou et à peu de distance de son embouchure dans la Casamance, pour y faire du commerce à son propre compte. Quand il dut retourner à Saint-Louis, il laissa son neveu à la tête de ses affaires ; mais ce dernier, se croyant sans doute appelé à de plus grandes choses, résolut d'abandonner la position que lui avait créée son oncle, et se fit chef de brigands. Il partit donc de Marsassou pour se mettre en campagne, réunit une bande de pillards et se rendit maître d'une partie du Fogny. Puis il passa dans le Combo anglais où l'appelait le roi Sylla qui, sentant son autorité méconnue par ses sujets, faisait appel au concours de son puissant voisin. Mais au lieu de raffermir cette autorité, Ibrahim essaya de la contre-balancer et de s'implanter dans le Combo. Sylla s'apercevant trop tard du danger, fit appel au gouverneur de Bathurst, sir

Digitized by Google

Samuel Row, qui refusa d'intervenir. Repoussé par les Anglais, il implora l'alliance française qui lui fut également refusée. Seulement, pendant l'hivernage de 1887, M. Oppigès, administrateur du territoire de Sedhiou, et représentant de la France, sollicita une entrevue avec Ibrahim pour le déterminer à cesser ses agissements. Ils se rencontrèrent à Djami, sur la rive droite de la Casamance, en face de Ziginchor. C'est dans cette entrevue qu'Ibrahim, à bon escient, car il avait reçu à Saint-Louis une excellente éducation, se montra si insolent à l'égard de l'administrateur, M. Oppigès. Pendant l'entretien, Ibrahim était assis, M. Oppigès resta debout; ce dernier alluma une cigarette qu'il jeta aussitôt sur ce reproche de son interlocuteur : « Sache qu'on ne fume pas devant Ibrahim. » A côté de l'administrateur se trouvait un jeune officier sorti de Saint-Cyr et détaché au poste de Sedhiou, dont toute l'attitude signifiait : « Si c'était moi le maître ici, les choses ne se passeraient pas de la sorte. » Ibrahim eut, dit-on, pour lui beaucoup de respect et de considération. D'ailleurs l'entrevue n'eut aucun résultat et l'administrateur dut se retirer. Sylla, se voyant donc réduit à ses propres forces, parvint à reconquérir l'appui de ses sujets, las enfin d'être opprimés par l'ancien allié de leur maître, rejeta Ibrahim dans son tata de Birkama, près de la rivière Gambie, où il le tua en février 1888.

Ibrahim mort, son frère M' Bagnik Diallo, et son lieutenant et cousin Papa Omar, cherchèrent à rassembler les guerriers de l'ancien chef et à continuer leurs premiers brigandages. Mais, au Sénégal, on s'était heureusement ému de l'état de choses toléré dans le Fogny, et l'administrateur de Sedhiou reçut ordre d'envoyer des fusils et des munitions au roi Sylla, en l'invitant à continuer ses opérations contre les bandes de l'ancien agitateur. En 1888 les Djollas de Congoli repoussèrent, en leur infligeant des pertes sensibles, les guerriers de Papa Omar qui sont actuellement à Badianah, dans le Combo anglais, où ils cherchent à se reformer. Ibrahim, comme de juste, était l'aîné de Fodé Caba et ils s'étaient entendus ensemble pour se diviser le pays qu'ils voulaient piller. Fodé Caba occupait dans l'intérieur le Fogny français et une partie du Fogny anglais. Ibrahim tenait le Combo anglais et le littoral jusqu'à la Casamance.

Revenons à Fodé Caba. Une fois maître de la partie du Fogny qu'il avait choisie, il s'installa à Dinkato, appelé par lui Mandina, dont il fit sa capitale et son quartier général. C'est là qu'il réside actuellement

Digitized by Google

avec toute sa famille. Au sud-est de Mandina, il possède trois villages fortifiés qui sont étagés sur la rive droite du Songrogou ; ce sont du sud au nord Birive, Mambigny et Bona. Birive et Mambigny sont entourés du côté de la terre par de solides palissades en bois de 2 mètres à 2m,50 de hauteur ; du côté du Songrogou elles se jugent suffisamment fortifiées par la rivière ; rien n'est cependant plus facile que de les bombarder de ce côté, la canonnière qui peut remonter jusqu'en cet endroit ne se trouvant, au mouillage, qu'à 100 mètres de ces villes. A Bona, Fodé Caba a installé un de ses lieutenants, Tambassara, qui s'y est construit un tata, sorte de mur en terre qui environne la ville de toutes parts. Ce mur, de 2m,50 de hauteur, est percé de meurtrières assez larges et de portes aux quatre coins du carré formé par la muraille. Il est à remarquer que l'on donne indifféremment le nom de « tata » à la ville enceinte d'un mur de terre ou à ce mur lui-même. Birive, Mambigny et Bona possèdent une garnison, de cinquante guerriers à Bona et à Birive et de vingt-cinq à Mambigny ; mais ce chiffre relativement minime est renforcé à la moindre alerte. En dehors des quatre places dont nous venons de parler, Fodé Caba occupe quelques villes dans le Fogny anglais ; tout le reste du pays lui est hostile, cherche de temps en temps à lui livrer bataille, mais n'est malheureusement pas de force. Son armée est un ramassis de voleurs et de pillards comme lui : parmi eux on compte des Djollas, des Peulhs, des Fouta-Foulahs, des Mandingues, des Sarakollets, des Tilibormkas et des Toucouleurs. Aujourd'hui Fodé Caba a cinquante ans, il est de taille moyenne, joli garçon dans l'espèce ; il a les yeux vifs et intelligents et ne porte que la barbiche noire.

La dernière fois que nous eûmes à traiter avec les lieutenants de Fodé Caba, c'était au mois de décembre 1889. Le lieutenant Miribel, commandant le poste de Sedhiou, se rendit à Bona et en convoqua le chef avec ceux de Birive et de Mambigny pour réclamer deux enfants Djollas qu'on avait pris à Diamaij et demander justice pour un troisième qu'on avait tué. Les chefs de Fodé demandèrent qu'on fît venir les Djollas qui se portaient leurs accusateurs ; ces derniers se présentèrent; on entendit leur plainte dont les trois chefs refusèrent de reconnaître la vérité. Alors M. Miribel donne l'ordre de les empoigner sur-le-champ et de les conduire en prison au poste de Sedhiou où ils restèrent un mois. Il est à remarquer que ces chefs sont trois clients de la maison



Digitized by Google

Blanchard et Cie qui a un comptoir à Sedhiou et à qui ils fournissent des marchandises ; cette maison se chargea de nourrir les prisonniers qu'on laissait mourir de faim au poste. Au bout d'un mois on les renvoya chez eux. Et voici très probablement la raison de la réception hostile que l'on fit à M. le capitaine Brosselard lorsqu'il se présenta au commencement de ce mois devant les villes de Fodé Caba.

L'expédition partit le 5 avril de Saint-Pierre-de-Diouloucouna, situé sur la rive gauche de la Casamance, à quatre heures à l'est de Ziginchor, pour remonter le Songrogou et pénétrer dans le Fogny. Elle s'était embarquée sur le *Mirmidon*, chaloupe à vapeur de l'Etat faisant le service de la Casamance, et se composait de M. le capitaine Brosselard, de M. le lieutenant de Crousnilhon, de M. Varenhorst et de tout l'équipage du *Mirmidon*. Cet équipage, outre le capitaine, M. Rolland, comptait quatre Français : le second du bord, le quartier-maître mécanicien, l'ouvrier mécanicien, un matelot et sept noirs. Le capitaine Brosselard et le lieutenant avaient également avec eux leurs domestiques noirs Mahdiouma et Bakili, — ce dernier se dit fils du roi Bakel, — qu'ils ont pris à leur service lors de leur passage à Saint-Louis.

En arrivant à Marsassou, dont nous avons parlé plus haut au sujet d'Ibrahim, le *Mirmidon* prit à son bord le traitant de la maison Blanchard et Cie, Mahmadou-Diallo, que M. Ferolliet, représentant de cette maison et actuellement à Sédhiou, avait mis gracieusement à la disposition de l'expédition pour lui servir de guide et d'interprète. Mahmadou, noir des environs de Tombouctou, est intelligent et parle plusieurs langues, entre autres le français. Installé depuis de longues années dans le Fogny, il a une très grande connaissance du pays, vend des marchandises aux gens de Fodé Caba et à Fodé lui-même qui l'écoute et lui donne sa confiance. Il s'est même acquis dans le pays une assez grande influence par sa générosité qui le porte à faire nombre de cadeaux, aux dépens, il est vrai, de la maison Blanchard, qui se voit souvent forcée de lui rogner les ailes. La mission descendit à Birive, situé, comme nous l'avons dit, sur la rive droite du Songrogou. Là eut lieu le premier *palabre* (conférence, entrevue) avec les chefs. Le capitaine leur demanda s'ils étaient pour Fodé Caba, ou pour les Français. Sur leur réponse qu'ils étaient pour Fodé Caba, sommation leur fut faite d'avoir à évacuer la

Digitized by Google

place et le pays. « Allez donc dire cela à Fodé Caba, répondirent-ils, c'est lui qui nous retient ici. » Et, craignant qu'on n'eût à tirer quelques coups de feu, ils firent partir les femmes et les enfants.

Le dimanche de Pâques, 6 avril, le capitaine, en compagnie du lieutenant de Crousnilhon, de M. Varenhorst, de Mahmadou, de Madiouma, Bakili et de trois laptots, tous armés de fusils Gras et de carabines à répétition, se rendit à Diamaij, groupe de villages Djollas, situé à 22 kilomètres de Birive sur la rive droite, et au delà duquel se trouve la capitale de Fodé Caba. Les trois villages fortifiés de Birive, Mambigny et Bona ferment la route du Diamaij. Pour s'y rendre on traverse les villages Djollas de Boïa, Camagnone, Tandouboun, Tantoï, Kandiolo et Samboraï. Tous ces villages sont entourés de solides tapades, sorte de treillis très serrés faits avec des lames de bambous : malgré cela, ils sont souvent attaqués par les gens de Fodé Caba, qui viennent y faire des captifs. A Camagnone le village était presque abandonné : quelques jours auparavant les Mandingues y avaient enlevé deux femmes.

L'expédition de Diamaij dura deux jours : dans la nuit du dimanche 6 au lundi 7 avril on fut obligé de coucher dans la brousse ; pendant celle du lundi au mardi on regagna Birive où l'on arriva à une heure du matin. Les portes de la ville étaient soigneusement fermées, car à la suite des démêlés de décembre dernier avec le lieutenant Miribel, les habitants craignaient que ces messieurs ne fussent accompagnés de Djollas et ne vinssent pour les surprendre. Il fallait cependant traverser la ville pour gagner l'embarcadère. Heureusement Mahmadou Diallo, qui est connu de tous ces noirs, parlementa avec eux, et quand ils se furent assurés qu'ils n'avaient affaire qu'à sept personnes, ils ouvrirent les portes. A deux heures du matin on était à bord du *Mirmidon*. C'est alors que le capitaine Rolland nous raconta que pendant les deux jours de l'expédition du Diamaij, les gens de Birive n'avaient cessé de provoquer son équipage, qu'il avait alors fait charger sa canonnière, ranger les fusils, distribuer les munitions, et qu'au moindre coup de feu, il était décidé à bombarder sans pitié toute cette canaille.

De Birive, l'expédition remonta avec le *Mirmidon* à Mombigny et à Bona, où M. le capitaine Brosselard fit aux chefs les mêmes sommations, auxquelles furent faites les mêmes réponses. A Bona, on

Digitized by Google

les menaça même de tirer sur eux. Mahmadou Diallo fut surtout l'objet de leur colère sous prétexte qu'il trahissait la confiance qu'ils avaient en lui, pour introduire des ennemis chez eux. Un noir voulu le tuer et essaya de le coucher en joue, mais Mahmadou se campant fièrement devant lui, en montrant sa carabine Colt à douze coups : « Tire, si tu l'oses, » lui cria-t-il. Mais aucune action ne fut engagée. Le *Mirmidon*, qui mouillait à moins de 100 mètres de là, prêt à les bombarder, au moindre signal, les tint en respect et les empêcha de mettre leurs menaces à exécution.

Le 8 avril, l'expédition remonta jusqu'à Tabour où le Songrogou se divise en deux bras et n'est plus navigable que pour des embarcations de faible tonnage. Le 9 avril, en revenant de Tabour et en repassant devant Birive, M. le capitaine Brosselard recommença aux gens de Fodé Caba les sommations qu'il leur avait faites trois jours auparavant ; mais ceux-ci s'étaient fortifiés et gardèrent une attitude menaçante. Le soir, le *Mirmidon* était de retour à Saint-Pierre de Diouloucouna d'où le capitaine Brosselard envoyait une dépêche en France pour demander des ordres avec des hommes et les munitions nécessaires pour détruire les trois villages qui lui avaient opposé de la résistance. La réponse est attendue impatiemment de jour en jour.

Et maintenant, qu'il soit permis à un Français, qui se tient au courant des événements sur les lieux mêmes, de juger la situation présente. Qu'on se mette bien dans l'esprit deux choses : tout d'abord, on ne pourra jamais s'entendre avec Fodé Caba qui ne se présentera pas à une entrevue. Il y a deux ans, lorsqu'il tomba sur Kassoun, l'administrateur de Sedhiou, M. Oppigès, voulut essayer d'arranger les affaires avec lui. Trois fois il lui écrivit de venir, sans aucun succès. Fodé Caba se montrera bien moins encore depuis qu'il a été informé par ses espions que sa tête a été mise à prix par la France et que des Français ont été envoyés avec mission de le chasser de son pays ; aussi prend-il ses mesures en conséquence. En second lieu, il est illusoire de penser que la persuasion aura quelque prise sur ses gens ; ils ne quitteront les lieux que par la violence et se montrent parfaitement décidés à opposer une énergique résistance.

De ces deux observations il résulte qu'une mission toute pacificatrice n'avait aucunement sa raison d'être pour des hommes connaissant tant soit peu Fodé Caba. Si l'on veut la pacification complète et

Digitized by Google

sérieuse du Fogny, il faut contraindre Fodé Caba à se retirer devant des forces supérieures aux siennes, et, une fois le pays évacué, y laisser une garnison au moins pendant deux ou trois années ; sinon ce sera toujours partie remise : dès qu'on aura fait rentrer les Djollas dans le Fogny, Fodé Caba viendra les en chasser à nouveau ; il aime ce pays où il s'est fixé après avoir parcouru toutes les régions voisines, parce qu'il n'y a pas trouvé de rival, tandis qu'ailleurs il a eu maille avec des rois ou des chefs qui ont su lui tenir tête. D'autre part, une expédition en règle est considérée comme intempestive par tous les Européens qui habitent le pays et à leur tête par M. Ehrmann, l'administrateur actuel de Sedhiou, et cela pour les motifs suivants : d'abord Fodé Caba et ses gens, à part quelques petits méfaits sans importance aucune, sont tranquilles depuis deux années au moins, et ne songent point à inquiéter les traitants des maisons françaises. Au contraire, ils leur achètent et leur vendent quantité de marchandises. Mahmadou Riallo, nous le rappelons, approche Fodé Caba et a toute sa confiance. Le moment n'était donc pas choisi pour aller sommer des gens qui ne sont pas remuants de quitter le pays qu'ils occupent. Aussi tout le monde ici estime qu'aller incendier les villages de Birive, Mambigny et Bona, c'est vouloir mettre le feu aux poudres. Fodé qui attend toujours un prétexte pour user de violence, informé de ce qui se trame contre lui, se propose de ne pas laisser échapper celui qui se présente, et cherchera à se venger en massacrant les traitants français et en brûlant nos factoreries. Plusieurs même parlent avec crainte de l'éventualité d'un second siège de Sedhiou que l'on ne pourra pas soutenir, le poste ne comptant que quatorze tirailleurs et Saint-Louis ne pouvant fournir de renfort. — Autre considération : serait-il si avantageux de faire rétrograder Fodé Caba et de permettre aux Djollas de rentrer dans leur pays ? Il est permis d'en douter, si l'on songe que toutes les maisons de commerce de Sedhiou ont tiré un profit énorme de leur émigration. C'est parmi eux qu'elles trouvent des bras et leurs travailleurs les plus actifs. Ceux-ci de leur côté ne songent pas à rentrer chez eux : ils sont heureux de gagner leur vie en travaillant tous ensemble et de se sentir en sécurité chez nous. Si vous les entendiez comme je les entends par centaines tous les jours chanter joyeusement sous nos fenêtres en décortiquant leurs arachides ou en chargeant les goëlettes, vous seriez convaincus qu'ils

Digitized by Google

ne pensent guère à leur pays. Voilà pourquoi tout le commerce s'est ému en apprenant la nouvelle de l'expédition du Fogny à laquelle on était si loin de s'attendre, et proteste-t-il contre elle.

Enfin Fodé Caba aurait-il envers nous des torts graves, mériterait-il d'être châtié sévèrement, il n'aurait pas fallu, ce semble, choisir le moment où les affaires du Dahomey occupent tellement toutes nos forces au Sénégal qu'au commencement de mars dernier j'entendais le gouverneur de Saint-Louis se plaindre amèrement de n'avoir même plus cent hommes à sa disposition et de ne savoir comment il pourrait réprimer un soulèvement s'il venait à survenir en quelque point du Sénégal. Non, au lieu de songer au Fogny, on eût beaucoup mieux fait, en supposant qu'on voulût absolument opérer cette année en Casamance, de porter ses efforts sur Séléki, à l'entrée de la rivière, dont les habitants deviennent d'autant plus arrogants qu'ils voient qu'on les laisse faire et qu'on semble les craindre; ou bien sur les villages ballantes de Niafour, Couniara, Simbandi, en face de Sedhiou sur la rive gauche, dont les noirs se rendent chaque jour coupables de nouveaux méfaits, volant nos marchandises, tirant sur nos traitants, méconnaissant l'autorité de l'administrateur lui-même, qui, se rendant chez eux il y a quelque temps pour apaiser une dispute entre deux villages, s'est entendu faire cette réponse : « retournez chez vous et ne vous mêlez point de nos affaires qui ne vous regardent pas. » Voilà les gens qui mériteraient de sévères représailles. Ce n'est pas en négligeant d'affermir l'autorité de la France là où on la méprise et de faire des exemples qui rendraient plus dociles ceux qui refusent de la reconnaître, pour aller provoquer mal à propos des gens qui demeurent tranquilles, que l'on peut espérer conserver et exploiter en sécurité la colonie de la côte d'Afrique. Aussi serait-il bon que M. le sous-secrétaire d'État aux colonies fût informé plus exactement qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour d'une situation qui a plus de gravité qu'on ne lui en donne peut-être en France, et qui inquiète vivement tous les Français en Casamance.

C^te^ Raoul de Butler.

---

Digitized by Google

# LE COMMERCE EXTÉRIEUR [1]

Monsieur le Directeur,

Je ne m'attendais pas à être contredit par l'honorable directeur du *Petit Économiste*. Je serai bref dans ma réplique, bien que les affirmations de M. Routier-Beaulieu soient de nature à provoquer une longue polémique, et mon désir n'est pas de la prolonger. M. Routier-Beaulieu convient avec moi que les livres de commerce de toutes maisons sérieuses montrent que les achats et les ventes s'équilibrent. Il admettra donc qu'il en sera de même pour la colossale maison de commerce qui s'appelle la France; et dès lors, pourquoi s'inquiéter de savoir si chaque pays avec lequel la France est en relation d'affaires lui prend exactement un chiffre de marchandises égal à celui que la France lui achète, puisqu'il est mathématiquement certain qu'elle vend à ces pays, *pris dans leur ensemble*, une somme de marchandises égale à celle qu'elle leur a achetée? Il est donc vrai de dire que plus la France achètera aux divers pays suivant ses convenances, plus elle leur vendra de ses propres produits.

M. Routier-Beaulieu ne peut nier la prospérité de la ville de Marseille sous le rapport industriel et commercial; il constatera cependant ceci : c'est qu'aucune ville maritime de France n'achète plus de produits étrangers que la vieille cité phocéenne; et, circonstance aggravante au point de vue protectionniste, la plupart de ces produits, achetés dans l'Inde et dans le Levant, sont payés presque en entier en numéraire. Cela prouve tout simplement que les raisonnements basés sur les données de la balance de commerce sont faux. Si Marseille peut acheter en numéraire pour une aussi forte somme de produits aux Levantins et aux Indiens, cela vient tout bonnement de ce qu'elle se procure aisément tous les jours ce numéraire par la vente de ses savons, de ses huiles et de tous les autres produits qu'elle fabrique sans relâche.

---

(1) Voir la *Revue Française :* Commerce extérieur; Rochaïd, n° 90; Marc Maurel, n° 92; Routier-Beaulieu, n° 93; Nogues et Chenut, n° 94.

Digitized by Google

Je ne comprends donc pas que M. Routier-Beaulieu nous dise *que pour être riche il faut vendre plus qu'on n'achète, sans quoi on se ruine.*

Un particulier se ruine quand il dépense au delà de son revenu; il se ruine aussi quand il vend des marchandises à de mauvais débiteurs; mais il n'en est pas de même quand il est exactement payé, car dans ce cas, rien ne sort de chez lui sans que la contre-valeur y rentre.

En fait, comme nous l'avons vu, quoiqu'on fasse dans le commerce, il n'y a qu'un échange de produits, et théoriquement, comme au point de vue pratique, il y a de chaque côté équivalence de valeur, car s'il en était autrement, comme l'échange est libre il ne s'effectuerait pas.

D'où vient donc le bénéfice? ne manquera-t-on pas de répliquer, Ah! voilà bien la question difficile à résoudre pour ceux qui croient encore que les affaires consistent à ruser pour vendre cher et acheter bon marché.

Eh bien, non, ce sont là de vieilles notions qui ne répondent pas à la réalité des choses.

La vraie source des bénéfices réside surtout dans le service rendu, c'est-à-dire dans la peine épargnée à autrui, soit par suite d'une habileté professionnelle spéciale ou de toutes autres causes telles qu'une supériorité naturelle empruntée au sol ou au climat, soit encore par toute combinaison due au génie de l'homme au moyen de laquelle on a réussi à s'emparer des forces gratuites et inépuisables de la nature; de sorte que par le seul fait de l'échange le grand Auteur des lois antérieures aux lois écrites a voulu que, même en dehors de la volonté des hommes, chaque échangiste reçoive de son livreur une somme d'utilité supérieure à celle qu'il lui a cédée; et ceci n'est point un paradoxe: ne constatons-nous pas tous les jours par nous-mêmes, après un échange accompli loyalement, que chacun donne un plus haut prix à la marchandise acquise qu'à celle dont il s'est dessaisi?

Ce sont là des faits patents dont on est témoin chaque jour dans les affaires; aussi aurait-on peine à concevoir, — s'ils n'y étaient poussés par un intérêt personnel, — l'aveuglement des hommes qui, sous prétexte d'indépendance, veulent empêcher par des lois de douane ces échanges bienfaisants, et nous ramener à l'état sauvage où chaque individu est misérable, grâce à l'égoïsme jaloux et stupide par lequel chacun prétend se suffire pour ne donner aucun avantage à son voisin. Ceci ne s'applique, bien entendu, qu'aux hommes de parti

Digitized by Google

pris et sachant bien qu'en agissant exclusivement pour eux-mêmes ils sacrifient sans scrupule les intérêts de leur pays.

Je me hâte de dire que je rends hommage à la bonne foi de mes honorables contradicteurs; aussi serais-je heureux si je pouvais seulement ébranler un peu l'opinion qu'ils se faisaient jusqu'ici des échanges de la France avec les pays étrangers.

Il est vrai que M. Routier-Beaulieu se dit libre-échangiste; il ne veut être protectionniste, comme beaucoup de nos compatriotes, que contre ceux qui le sont à notre égard. Sur ce terrain il y a moyen de s'entendre; pourtant il ne faut rien pousser à l'extrême : les représailles sont funestes et de ce qu'un voisin veut se faire du mal, il n'est pas raisonnable, sous prétexte de lui jouer un bon tour, de s'en faire à soi-même. Quoi qu'il en soit, M. Routier-Beaulieu ne pourra refuser d'être libre-échangiste à l'égard de l'Angleterre, car cette nation, fidèle aux enseignements d'Adam Smith, de Cobden et de Robert Peel, ne craint pas de faire un *marché de dupe* avec nous, en admettant indistinctement chez elle nos divers produits sans droits protecteurs, alors que nous surtaxons ses tissus de 20 à 30 0/0, et ses fers et aciers de 40 à 60 0/0.

Je sais que certains protectionnistes croient apercevoir dans cette politique économique de l'Angleterre un piège plein de perfidie; elle n'a rien cependant que de très naturel; cette puissance agit, en effet, comme le ferait un particulier dont l'ambition est d'acheter ce qui lui est nécessaire au meilleur marché possible. Serait-il sage de sa part de renchérir artificiellement les marchandises étrangères dont elle a un besoin indispensable, parce qu'il plairait à une nation voisine de surcharger de droits chez elle les produits anglais? Elle se garde bien d'une telle inconséquence. Tant pis pour cette nation si elle produit la cherté chez elle, car en appauvrissant le peuple consommateur elle décourage ses manufactures en diminuant ses débouchés intérieurs; et, d'un autre côté, elle s'interdit bénévolement l'exportation et laisse les produits anglais en possession incontestée des marchés étrangers. C'est bien malheureusement ce qui arrive à la France; elle renonce à l'exportation pour une foule d'articles avec sa manie de tout renchérir sous prétexte de tout protéger.

Nous ne parlerons que des plus importants : notre grande industrie du tissage peut-elle affronter le marché universel avec le lourd tribut

Digitized by Google

qu'elle est obligée de payer aux filateurs? Les industries innombrables dont le fer et l'acier sont la base peuvent-elles suffisamment prospérer pour se livrer à l'exportation avec les énormes droits protecteurs qui en élèvent parfois le prix de revient à des hauteurs invraisemblables? Et les droits protecteurs sur les produits chimiques sont-ils assez anti-économiques?

Je m'arrête dans cette douloureuse énumération qui m'amènerait à parler des droits homicides mis sur les subsistances par des législateurs qui se disent avides de réformes démocratiques; il faudrait à mon sens faire un peu moins de réformes et respecter davantage les droits sacrés de l'alimentation populaire.

On ne saurait méconnaître le trouble profond qui règne dans les idées de la partie de la France qu'on appelle dirigeante; c'est à ce trouble, je suppose, qu'est due la proposition émise après tant d'autres, par M. Routier-Beaulieu de ne plus admettre dans les traités de commerce la clause protectrice dite de *la nation la plus favorisée;* il lui plairait donc que les nations voisines traitassent moins bien la France que telle ou telle autre nation? C'est cependant à ces inégalités choquantes qu'aboutirait le rejet de cette clause tant décriée par le parti de la protection et du privilège; elle traduit cependant une idée de juste réciprocité qui est dans beaucoup d'esprits; par elle deux nations promettent de n'accorder aucun avantage à une autre nation à titre exceptionnel. C'est le seul traité qui lie les États-Unis à l'Angleterre; et la France en est encore à envier, surtout en ce moment, un semblable traité, malgré les protestations des protectionnistes contre la clause identique qui lie l'Allemagne envers nous.

Après ces observations, j'espère que M. Routier-Beaulieu restera libre-échangiste sans restriction, et comme l'y invite d'ailleurs le titre du journal dont il est le directeur.

MARC MAUREL.

---

Digitized by Google

# PARTAGE POLITIQUE DE L'AFRIQUE

## ANGLAIS ET ALLEMANDS DANS L'AFRIQUE ORIENTALE

Voici, d'après le *Reichsanzeiger*, le texte du traité qui délimite les zones d'influence des Anglais et des Allemands en Afrique :

Les négociations engagées entre l'Allemagne et l'Angleterre, au sujet de leurs possessions d'Afrique, ont abouti à l'accord suivant :

I. — La sphère d'intérêts allemands dans l'Afrique orientale est limitée au sud par l'embouchure du Rokoura, situé à l'ouest du lac Nyassa; la ligne de démarcation rejoint l'embouchure du Kilambo, située au sud du lac Tanganika.

Au nord, la ligne frontière longe le 1er degré de latitude sud depuis la rive occidentale du lac Victoria jusqu'à l'État du Congo, en contournant par le sud le mont Mfoumbiro.

Entre le lac Nyassa et ledit État, entre le Nyassa et le Tanganika, sur ce dernier lac et entre lui et la limite nord des sphères d'intérêts des deux puissances, le trafic et la circulation restent libres pour les sujets et les marchandises des deux nations. Ces marchandises seront exemptes de toutes taxes. La liberté du culte et de l'enseignement est garantie, dans ces régions, aux missions britanniques et allemandes. Les sujets de chacun des deux États jouiraient, dans la sphère d'intérêts de l'autre, des mêmes droits d'établissement et de commerce que les sujets de l'État auquel appartient la sphère d'intérêts.

L'Angleterre usera de toute son influence pour amener le sultan de Zanzibar à céder à l'Allemagne la ligne des côtes qu'il a affermée à la Société allemande de l'Afrique orientale. Le sultan recevra une indemnité équitable pour le dédommager des recettes douanières que cet arrangement lui fera perdre.

II. — La ligne de démarcation, entre les sphères d'intérêts allemande et anglaise dans le sud-ouest de l'Afrique, part du 22e degré de latitude sud et se dirige, vers l'est, jusqu'au 21e degré de longitude; de là, elle monte au nord en suivant ce parallèle jusqu'au point où il coupe le 48e degré de latitude sud, puis se dirige de nouveau, à l'est, le long du fleuve Tschobi qu'elle suit jusqu'à son confluent avec le Zambèze.

III. — La limite entre le territoire allemand de Togo et la Côte d'Or britannique est, conformément aux propositions allemandes, formée par la ligne qui coupe le territoire en litige de Krepe, de telle façon que la partie

Digitized by Google

septentrionale, avec Kpandu, écherra à l'Allemagne et la partie sud, avec Peki, à l'Angleterre.

IV. — L'Allemagne cède à l'Angleterre des droits de protectorat sur Vitu et le pays des Somalis.

V. — L'Allemagne consent à ce que l'Angleterre prenne sous son protectorat le sultanat de Zanzibar, à l'exception de la ligne côtière affermée à la Société allemande de l'Afrique orientale.

VI. — L'Angleterre cède Héligoland à l'Allemagne, sous réserve de l'assentiment du Parlement britannique.

Des délais à fixer ultérieurement seront accordés pour l'introduction, dans cette île, du service militaire obligatoire et pour l'application du régime douanier allemand. Les habitants auront, durant un certain temps, le droit d'opter pour la nationalité britannique.

VII. — Les autres questions coloniales en litige telles que la saisie du vapeur *Neera*, la délimitation de la Walfisch Bay, les réclamations contre la compagnie du Niger, restent réservées à une entente amiable.

VIII. — Jusqu'à la conclusion formelle du présent accord, conclusion qui va être négociée, comme moyen le plus expéditif, par échange de notes, aucune entreprise qui se trouverait en contradiction avec les arrangements ci-dessus ne sera approuvée par l'un ou l'autre des deux gouvernements.

Le traité de délimitation dont on vient de lire le texte ne surprendra pas les lecteurs de la *Revue Française*. Ils ont pu étudier la carte de l'Est africain, que nous avons publiée le 1er février dernier, et constater que les prétentions des Allemands s'étendaient au nord, jusqu'au premier degré de la latitude sud à l'ouest du lac Victoria. Quant aux territoires situés au sud du lac Victoria et à l'est du lac Tanganika, nous avions montré qu'il y avait là une cause de conflit, les Allemands prétendant atteindre les frontières orientales de l'État du Congo, tandis que les missionnaires anglais, qui occupent de longue date un nombre considérable de stations sur la ligne des Grands Lacs, prétendaient, de leur côté, préparer les voies pour une annexion anglaise.

Le conflit a été évité, et l'Angleterre peut se considérer comme amplement dédommagée de l'abandon de la région située à l'est du lac Tanganika, tant par la renonciation de l'Allemagne à toute prétention sur l'Ouganda au nord, que par sa complicité tacite dans les annexions, par l'Angleterre, des vastes territoires que le Portugal a revendiqués récemment avec autant de dignité que d'insuccès.

On s'est ému en Angleterre de cette solution qui sépare à jamais

Digitized by Google

l'Afrique anglaise du Nord de l'Afrique anglaise du Sud. Nous avions exposé, le 15 septembre 1888 (1), comment les Anglais caressaient déjà le projet de relier la vallée du Zambèze à celle du Nil par une ligne transversale du sud au nord. Cette ligne, jalonnée par leurs missionnaires, permettait d'utiliser les Grands Lacs et la route Stevenson, pour établir une voie commerciale qui eût rendu les Anglais maîtres des communications dans toute l'Afrique orientale. Ce projet était grandiose et parfaitement réalisable. Sans la vigueur que les Allemands ont déployée dans ces dernières années, sans les sacrifices qu'ils ont su s'imposer, l'Angleterre eût déjà réalisé ce magnifique programme. Ce rêve vient de s'évanouir (2), mais le domaine colonial de l'Angleterre en Afrique est assez vaste pour que l'amour-propre du peuple anglais soit satisfait. Le *Foreign Office* doit même s'estimer heureux d'avoir pu, malgré le succès inattendu de l'expédition Peters au nord du lac Victoria, comprendre définitivement l'Ouganda dans sa zone d'influence. Cette province est une des plus belles positions stratégiques du continent (3). Par là l'Angleterre devient maîtresse de l'immense lac Victoria et du lac Albert; le territoire occupé naguère par Emin pacha lui appartiendra le jour où elle sera disposée à faire l'effort voulu pour s'y installer. Le Nil, dans tout son cours, devient un fleuve anglais.

Quant à la cession de Vitu par l'Allemagne à l'Angleterre, nous l'avions annoncée le 1er octobre 1888 (4) : « Vitu a perdu pour l'Allemagne une partie de son importance, et ne constitue plus pour elle qu'un poste d'observation, ou *un élément d'échange éventuel* contre une autre puissance appartenant à l'une des grandes puissances coloniales. L'Angleterre ne serait peut-être pas éloignée de traiter avec l'Allemagne pour la cession de cette colonie afin d'étendre au nord le territoire nouvellement acquis sur cette côte. »

On devra se reporter à cette étude (5) pour trouver le complément

(1) *Revue Française*, Partage politique de l'Afrique, n° 54, t. VIII, p. 327.

(2) Sauf toutefois les garanties données au commerce anglais par l'article I du traité.

(3) Sur l'Ouganda, consulter la *Revue Française*, n° 44, 15 avril 1888, t. VII, p. 498.

(4) *R. F.*, n° 54, 14 septembre 1888, t. VIII, p. 326, et n° 55, 1er ociobre 1888, t. VIII, p. 393.

(5) *R. F.*, n° 55, t. VIII, p. 395.

Digitized by Google

de la délimitation anglo-allemande telle qu'elle résulte de l'arrangement du 29 octobre-1er novembre 1886.

La situation se trouve enfin nettement définie sur le littoral. L'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie, les trois puissances qui ont établi, à la fin de 1888, une entente pour le blocus de la côte, occupent chacune du sud au nord une zone bien déterminée (1).

Quant au protectorat du sultanat de Zanzibar concédé à l'Angleterre par l'Allemagne (2), c'est la fin de la comédie que ces deux puissances ont jouée dans ces quatre dernières années. De la France il n'en est plus question, bien qu'elle ait des droits incontestables, puisque la déclaration du 10 mars 1862, signée par M. Thouvenel pour la France et lord Cowley pour l'Angleterre, et à laquelle l'Allemagne a adhéré plus tard, interdit à chacun de ces pays d'attenter à l'indépendance de Zanzibar. On avait encore eu, en 1886, assez d'égards pour inviter la France à se faire réprésenter dans la commission de délimitation fixant l'étendue des possessions du sultan de Zanzibar.

Mais, depuis cette époque, on a tellement répété chez nous, en toutes circonstances, que les intérêts que la France pouvait avoir en Afrique orientale ne valaient pas les os d'un tirailleur sénégalais ; que s'il plaisait au cardinal Lavigerie d'entretenir, sur les Grands Lacs, des stations de Pères blancs, cela regardait la Propagande (3), mais que la France ne devait en avoir nul souci, qu'aussi bien à Londres qu'à Berlin on a pris l'habitude de traiter les affaires de Zanzibar sans se préoccuper de nos droits ou de nos prétentions.

Aucune voix ne s'est élevée, au Palais-Bourbon, quand le sultan de Zanzibar a cédé, le 4 décembre 1886, à la Compagnie allemande, l'usage des deux ports de Dar-er-Salaam et de Pangani ; on n'a pas songé à questionner notre ministre des affaires étrangères, le 24 mai 1887, quand la Compagnie anglaise de l'Est africain s'est substituée à l'autorité du sultan, pour cinquante années, sur toute la bande côtière entre la rivière de Wanga

(1) Nous avons donné, le 15 juin dernier, les renseignements les plus détaillés sur la sphère d'influence départie à l'Italie.

(2) *R. F.*, n° 55, t. VIII, p. 392.

(3) Indépendamment des Pères Blancs, qui occupent les Grands Lacs, la France est représentée, dans les anciens États du sultan de Zanzibar, par les Pères du Saint-Esprits. Nous avons parlé maintes fois de ces magnifiques établissements. (*Revue Française*, 15 avril 1888, n° 44, t. VII, p. 492 et 15 septembre 1888, n° 54, t. VIII, p. 328.)

Digitized by Google

et Kipini; le 28 avril 1888 on s'est fort peu préoccupé, au quai d'Orsay, des arrangements qui ont donné aux Allemands l'administration de la zone littorale réservée (1). Il y a là une série de précédents derrière lesquels essaieront de s'abriter les chancelleries de Londres et de Berlin pour répondre à nos protestations. Le sultan s'est laissé lier successivement les pieds, les mains, il n'a plus aucun moyen de résistance, il suppose que le gouvernement français se désintéresse complètement de ce partage, il tend *(bénévolement!)* (2) le cou au lacet que lui envoient les Anglais. Il s'exécute, paraît-il, de bonne grâce. Notre presse a assisté sans mot dire à ce pillage organisé des États du sultan de Zanzibar; pourquoi, insinuera le *Foreign Office*, s'indigne-t-elle de ce que notre ministre n'ait pas été consulté sur la sauce du ragoût final?

Ceux qui considèrent la publication soudaine de l'article V de l'arrangement anglo-allemand, relatif à Zanzibar, comme un violent camouflet appliqué sur la joue de notre ministre des affaires étrangères, prennent les choses au tragique. Les chancelleries anglaise et allemande n'ont fait que continuer les errements passés en se concertant en dehors de nous. Il en eût été autrement si nos députés avaient su secouer en temps utile l'inertie de notre diplomatie, si le gouvernement avait montré plus de prévoyance et avait acquis plus d'autorité dans les questions qui passionnent, en Afrique, les grandes puissances et qui pèseront d'un si grand poids dans les destinées de la vieille Europe.

Au premier moment, tout le monde parut mécontent des arrangements intervenus, les Anglais aussi bien que les Allemands. En Portugal on a compris que l'Angleterre aurait les mains libres sur le Zambèze; en France, on n'hésite pas à y voir un blanc-seing donné à l'Angleterre pour toute la vallée du Nil.

---

(1) Voir la situation faite au sultan de Zanzibar par ces divers arrangements. (*Revue Française*, 1er octobre 1888, n° 55, t. VIII, p. 392 et 393.)

(2) Sir J. Fergusson a déclaré à la Chambre des communes que l'accord intervenu entre la France et l'Angleterre en 1862 n'était pas affecté par le nouveau protectorat mis sur les possessions du sultan, *avec son plein assentiment*.

On soutiendrait, paraît-il, de l'autre côté du détroit qu'il ne s'agit pas d'un *protectorat* dans le sens exact du mot, mais d'une *protection* par laquelle l'indépendance n'est pas attaquée. *Protectio non insolvit subjectionem.*

Cette subtilité britannique ne nous étonnerait pas. On nous a déjà appris que le homard se capture mais ne se pêche pas.

Digitized by Google

Nous n'avons à nous occuper ici que de ce qui est officiellement contenu dans le traité de délimitation, et nous n'hésitons pas à reconnaître que la part faite à l'Angleterre lui donne une ample satisfaction.

Zanzibar est la Rome de l'Afrique orientale. Aux yeux des indigènes l'occupation de Zanzibar donne à l'Angleterre une autorité et un prestige incomparables. On se rappelle l'opinion émise par Mgr Smythies, évêque de la mission des universités dans l'Afrique centrale (1) : « Je considère, écrit-il, qu'une lettre de recommandation du Sultan de Zambèze est la plus grande garantie de sécurité dans une ville arabe, même à l'intérieur, jusqu'aux Grands Lacs..... Les Arabes et la plu part des indigènes subissent d'une façon très appréciable l'influence du Sultan *dont ils se considèrent les sujets*, et évitent d'être en opposition avec lui ; ils savent que le Sultan, s'il était mécontent, pourrait leur causer de grands désagréments. »

C'est que Zanzibar a été jusqu'ici le centre du commerce par toute la région à l'est des Grands Lacs (2).

Les missionnaires avaient sagement agi en utilisant les bons offices et l'immense influence du sultan de Zanzibar, aussi ont-ils toujours déploré l'attitude prise par l'Allemagne et ont-ils hautement déclaré qu'en amoindrissant l'autorité du sultan et en voulant administrer directement les indigènes on se privait du seul moyen qui permît une conquête pacifique dans l'Afrique orientale.

Les Anglais qui, durant toute la période d'effervescence causée par l'action militaire des Allemands, ont eu soin de bien séparer, aux yeux des indigènes, leur cause de celle de l'Allemagne, n'avaient garde de perdre les avantages que pouvait leur donner le rôle de protecteurs

---

(1) *Revue Française*, 15 octobre 1888, n° 56, t. VIII, p. 480.

(2) M. Wolf, conseiller commercial, qui a accompagné le major Wissmann en Afrique, aurait dit à ce sujet que le consentement donné par l'Allemagne à l'établissement du protectorat anglais à Zanzibar est un fait des plus regrettables. Grâce à cette concession, l'Angleterre aura toujours dans ses mains la clef de toute la côte africaine et le contrôle de tout le commerce.

L'Allemagne possède, il est vrai, dans ces parages quelques ports, tels que Bagamoyo et Pangani, mais ces ports ne sont pas accessibles aux grands bâtiments, tandis que les Anglais, en restant maîtres à Zanzibar, à Pemba et à Mafia seront maîtres du commerce allemand. Cela ne manquera pas de produire, dans un prochain avenir, de fâcheuses complications.

Digitized by Google

du sultan de Zanzibar. Ils auront là en main un instrument puissant pour pénétrer le continent africain. Le procédé qui consiste à emprunter l'autorité morale du sultan, pour gagner la confiance des indigènes, a paru trop compliqué aux Allemands, ils auront cédé de bonne grâce ce protectorat aux Anglais. Mais les premiers ne se dissimulent pas la valeur de cette concession et ils ont eu soin de stipuler expressément que les Anglais tâcheraient d'amener le sultan à se dépouiller définitivement, au profit de l'Allemagne, des parties de la côte dont la Société allemande de l'Est africain n'est encore que fermière.

Nous croyons voir dans la clause relative au protectorat de Zanzibar un indice des deux directions différentes que les Allemands et les Anglais entendent appliquer dans leur œuvre de conquête. Les premiers procéderont par la force et directement, les seconds par insinuation et sous le couvert du sultan. L'histoire dira quel est le procédé le moins coûteux et le plus rapide. Nous inclinons à penser que c'est l'Angleterre qui, cette fois encore, a fait le bon marché.

ÉDOUARD MARBEAU.

---



Digitized by Google

# CORRESPONDANCES ET NOUVELLES

## LES FRANÇAIS AU DAHOMEY

Nous recevons de nos correspondants particuliers du golfe de Benin les renseignements suivants :

### RÉCIT DU COMBAT D'ATIOUPA *(20 avril)*.

Il avait été sérieusement question au retour de l'expédition sur l'Ouémé, faite à la fin de mars, de marcher sur Wydah, de s'en emparer et d'y laisser une garnison. Les préparatifs étaient poussés activement quand, dans les premiers jours d'avril, est arrivée la nouvelle du retour d'office en France de M. Bayol, rappelé pour rendre compte de l'ambiguïté de ses dépêches et de son peu de prévoyance, en engageant la campagne sans moyens suffisants. On signalait l'arrivée de *la Naïade* et de l'amiral de Cuverville, nommé gouverneur; l'intérim devait être fait par M. Léopold Fournier, capitaine de vaisseau commandant le *Sané*, auquel autorité était donnée sur le résident, M. Ballot, et sur le commandant militaire des troupes, M. Terrillon, qui venait d'être promu lieutenant-colonel. Or, le commandant Fournier était opposé à l'expédition de Wydah, qu'il trouvait dangereuse et inutile; d'ailleurs c'était aussi un affaiblissement, si l'on voulait encore marcher de l'avant, puisque la garnison à y laisser devait être d'au moins deux compagnies, une blanche et une noire.

Les Dahoméens étaient signalés comme se rapprochant de Porto Novo; le colonel Terrillon s'embarqua, le 18 avril, à bord de *l'Émeraude*, avec un peloton de tirailleurs, après s'être fait précéder par l'autre compagnie de tirailleurs et par un peloton de disciplinaires. Il disposait ainsi d'environ 375 hommes, en comptant la compagnie de tirailleurs toujours en garnison à Porto Novo (1).

La mise en défense sérieuse de Porto Novo fut commencée; des forts furent tracés pour couvrir la ville; le 19, au soir, le roi venait signaler lui-même au colonel que l'ennemi était à trois quarts d'heure de la ville; cependant l'attaque n'ayant pas eu lieu la nuit, le colonel se décida à aller à sa rencontre.

Revenons à quelques jours en arrière pour préciser la question; on sait que durant l'expédition de l'Ouémé, à la fin de mai, les troupes avaient

(1) M. Étienne, dans sa réponse à l'interpellation sur cette question, a dit avoir envoyé à M. Bayol cette compagnie de tirailleurs. C'est inexact. Il a envoyé deux compagnies comme on le lui demandait, ce qui, avec celle de Porto Novo, faisait trois compagnies; simple constatation d'un artifice oratoire.

Digitized by Google

été bien reçues par un certain nombre de villages : Dhanou, Modo-Topa, Dangbo, et que ce n'est qu'à Dogla que l'on avait dû commencer le feu. C'est là qu'avait été tué le capitaine Oudard. Si après le retour à Porto Novo on avait pu laisser *l'Émeraude* croiser dans l'Ouémé, jamais les Dahoméens ne se seraient exposés à passer de la rive droite sur la rive gauche; car ils craignaient les canons-revolvers. Mais la chaloupe à vapeur était malheureusement la seule, on avait dû la rappeler, laissant ainsi sans protection les villages qui avaient été favorables à notre cause. Les conséquences ne tardèrent pas à se faire sentir; l'ennemi passa le fleuve au gué de Dhanou, se rua sur Dangbo, dont les habitants opposèrent une courageuse résistance, et se firent tuer sur la lisière du village; puis descendant vers le sud, l'ennemi mit le pays à feu et à sang, brûlant tous les villages et coupant les palmiers à huile, richesse du pays. Ils s'avancèrent ainsi jusqu'à Bedji, et le soir du 19, le gros était signalé par les espions du roi entre Bedji et Gomé, mais les têtes de colonne étaient déjà à trois quarts d'heure de la ville. Dans cette marche en avant les gardes civils placés deux par deux dans les villages, à Apro Zouné, Dangbo, pour guider la défense des habitants, firent bravement leur devoir. Quatre d'entre eux tombèrent sous le feu de l'ennemi.

Le 20, au matin, on signala que l'ennemi s'était replié durant la nuit et occupait la ligne Bedji-Gomé. La colonne avait fait à peine 7 kilomètres dans la direction nord, que les guerriers du roi Toffa, qui éclairaient en avant, furent assaillis, en arrivant au village d'Atioupa, par une grêle de balles; aussitôt le carré fut formé et pendant une heure et demie on fit un feu continu sur l'armée dahoméenne. Celle-ci, avec un complet mépris de la mort, se lança trois fois à l'assaut; les amazones, comme toujours, furent les plus acharnées. On vit bientôt se dessiner chez l'ennemi un mouvement tournant; il cherchait à couper notre retraite et à s'emparer de la personne du roi Toffa, que Bedazin voulait tenir à tout prix. Bien que nous eussions 120 cartouches par homme, les munitions s'épuisaient; il fallait protéger Porto Novo, et à cet effet garder une réserve de cartouches pour la route. Le carré se mit donc en marche vers la ville, s'arrêtant de temps à autre pour balayer le terrain de ses feux de salve et de ses boîtes à mitraille. L'armée dahoméenne, exaspérée de voir avorter son plan, le harcelait sans cesse. Les troupes rentrèrent à 11 heures dans leurs cantonnements, l'ennemi se replia.

Nos pertes dans le combat d'Atioupa furent de 8 auxiliaires du roi Toffa dont leur chef; et de 53 blessés se décomposant en 16 Européens, dont le sous-lieutenant Syymanauski, très légèrement blessé à l'aine, 17 tirailleurs et 20 guerriers du roi. On a su le lendemain, par les espions et les prisonniers, que nous avions eu affaire à 6,000 guerriers et à 2,000 amazones; les pertes de l'ennemi ont été d'environ 1,500 hommes tués ou blessés.

Ce combat fait le plus grand honneur à nos troupes dont la conduite au feu a été excellente. Les résultats ont été brillants sans que nos pertes, par

Digitized by Google

une chance inouïe, aient été importantes; cela tient à la nature du terrain sur le lieu du combat, terrain sans broussailles, presque complètement découvert et où seuls les troncs des palmiers pouvaient arrêter les balles.

Depuis ce combat, l'armée s'est retirée dans le nord, le roi, paraît-il, se rend compte qu'il ne peut plus lutter avec nous en terrain découvert; il reprendra sa tactique de nous attendre dans les fourrés comme au combat du 25 mars, entre Godomé-plage et Godomé-ville.

Pendant que les Dahoméens se trouvaient devant Porto Novo, Kotonou était assez dégarni de troupes, aussi vit-on avec plaisir débarquer le 25, de *la Mésange*, 50 disciplinaires venus de Dakar, suivis bientôt de 80 matelots des compagnies de débarquement du *Sané*, du *Kerguelen*, de *l'Ardent* et de *la Mésange*. Le lieutenant-colonel Klipfel, débarqua aussi de *la Mésange* pour prendre le commandement au lieu et place de M. le colonel Terrillon dont une très forte insolation reçue à Kotonou dans le courant d'avril, a mis les jours en danger et a ébranlé la santé.

SITUATION DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE *(8 mai)*.

Le 25 avril est débarqué de *la Mésange* M. Villarem, agent des postes et télégraphes, qui arrive ici avec le matériel nécessaire à la construction de la ligne télégraphique aérienne entre Kotonou et Porto Novo.

— Le 7 avril, par décision du commandant supérieur, le blocus a été déclaré sur la côte du Benin, entre la colonie allemande de Togogebiet et la colonie anglaise de Lagos. L'Allemagne, qui paraît bien disposée pour nous, peut-être en vue de la conférence de Berlin, a cru devoir prendre un arrêté analogue pour la côte de la colonie allemande. Un arrêté du résident interdit dans les possessions françaises l'entrée de la poudre et des fusils.

— Du côté de la colonie de Lagos, rien de nouveau. On n'a pas encore fixé le point où la lagune d'Adjara se jette dans la grande lagune; c'est par ce point, le milieu de la crique d'Adjara, que doit passer le méridien qui, prolongé d'une part jusqu'au neuvième parallèle nord, et d'autre part jusqu'à la mer, sert de frontière entre les deux colonies. Ce qui prouve bien la légèreté avec laquelle nous avons choisi ce méridien, c'est qu'aucun travail topographique n'a jamais été fait dans la région, et qu'on ne se doute même pas des noms des villages qui seront à l'ouest de ce méridien, et encore moins si la rivière entière se trouvera à l'est où à l'ouest de ce méridien! Soyez certain, au contraire, que les Anglais savent ce qu'ils ont signé. Notre renoncement gratuit à Abeokouta, la cession du royaume de Pokra et de la partie la moins utile (Appa reste à l'est de la frontière) de la région comprise au sud de la lagune de Porto Novo entre elle et la mer (1)

(1) Cession faite en échange de l'abandon complet par les Anglais du canal de Toché, qui, jusqu'alors, était libre pour le commerce, mais interdit aux troupes.

Le canal ne peut, à cause du manque de fond, servir au passage de la canonnière *l'Émeraude* qui passe par le canal d'Aguégué Kandji.

Digitized by Google

ont dû donner aux Anglais une singulière idée de la façon dont nous savons défendre nos intérêts.

— A Wydah, le commandant Fournier, du *Sané*, ayant appris que l'on répandait le bruit que le *Sané* était impuissant à bombarder la ville, a fait envoyer quatre projectiles en dehors et aux limites de la ville, est, ouest, nord, sud, pour prouver que le jour où nous le jugerons convenable, nous pouvions anéantir la ville sans que l'ennemi puisse riposter.

— A Grand Popo, la situation est assez calme. Les tirailleurs gabonais ont renforcé au commencement du mois le poste de 20 tirailleurs sénégalais de la 10e compagnie, commandé par le sous-lieutenant Martinaud. Le chef d'Abanan Queni (déformation portugaise du nom Abanakoué) ayant pris une attitude insolente vis-à-vis de nous, on lui a envoyé des troupes pour le mettre à la raison.

— A la date du 30 avril, l'effectif des troupes au golfe de Benin est le suivant :

| | | |
|---|---|---|
| 10e compagnie, tirailleurs sénégalais (Porto Novo) . . | 135 | hommes. |
| 2e — — . . | 120 | — |
| 4e — — . . | 120 | — |
| 29e compagnie du 2e d'infanterie de marine . . . . . | 150 | — |
| 30e — . . . . . | 75 | — |
| Disciplinaires des colonies . . . . . | 125 | — |
| Artillerie . . . . . | 40 | — |
| Tirailleurs gabonais . . . . . | 50 | — |
| Compagnie de débarquement (*Mésange*, *Ardent*, *Sané*, *Kerguelen*). . . . . | 80 | — |
| TOTAL. . . . | 895 | hommes. |

Dont 50 gabonais et 20 tirailleurs sénégalais à Grand Popo.

Avec un effectif aussi restreint, obligées de garder à Kotonou une ligne de défense très longue dont les extrémités sont la factorerie Fabre et le télégraphe, de préserver contre les tentatives d'incendie et de pillage de l'ennemi la ville de Porto Novo, qui a trois kilomètres de long de l'est à l'ouest sur un kilomètre de large, les troupes sont réduites à rester l'arme au pied dans leurs retranchements, veillant par tiers d'effectif toute la nuit, les hommes s'écarquillaient les yeux par les nuits obscures pour voir si l'ennemi ne s'approche pas d'elles en rampant jusqu'à moins de deux mètres, sans pouvoir être aperçu, comme cela est arrivé le 4 mars. Avant le jour, de 4 à 6 heures du matin, heure habituelle des attaques de l'ennemi, tout le monde est sur pied. Voilà où nous a conduits une expédition commencée sans préparation, et sans que l'on ait su dès le début fixer l'objectif. L'ennemi nous talonne, ne s'explique notre inaction que par la peur ou la très grande faiblesse de nos effectifs. Il ne désarmera que si nous rappelons nos troupes, si nous lui cédons la tête du roi Toffa, de Porto Novo, et si nous consentons au rétablissement de ses droits de douane.

Nous n'avons donc pas à hésiter, ou bien il faut aller de l'avant, ou bien, si nous estimons que nous avons eu tort de commencer la campagne, nous

Digitized by Google

n'avons qu'à évacuer le pays, en abandonnant à la vengeance du roi de Dahomey ceux qui avaient eu confiance en nous. C'est la perte de tout prestige dans la région, et le roi pourra se vanter de nous avoir jetés à la mer, comme il avait promis de le faire, si nous avions la témérité de débarquer à Kotonou. Si, au contraire, nous tenons à maintenir notre situation dans ces régions, à protéger ceux qui ont accepté notre protectorat et à conserver notre prestige en Afrique, il faut qu'un régiment étranger soit envoyé de suite, que les moyens de transport, ânes ou mulets, soient également expédiés dans ce pays, où la peur du Dahomey et la crainte de notre infériorité ont poussé les habitants à chercher un refuge à Lagos. Que l'on envoie ici deux canonnières, type *Trombe* et *Éclair*, pouvant remonter l'Ouémé jusqu'à Tohoué et même plus haut si possible, portant ou remorquant un régiment; gardons les gués de la rivière pour empêcher cette armée, qui ne possède pas de pirogues, et à laquelle ses féticheurs défendent de s'en servir, d'entrer sur le territoire de Porto Novo; tachons de couper la retraite vers le nord à l'armée dahoméenne, et de la détruire dans les environs d'Abomé que nous prendrons, et où quatre à cinq cents hommes seront laissés en garnison pendant la saison des pluies. Si l'armée ennemie a pu battre en retraite vers le nord chez ses alliés les Mahis, visités par Duncan et Skertchly, notre présence à Abomé l'affamera, et elle sera obligée de traiter. Si elle se retire vers le sud, faisons-la attaquer par ses ennemis les Egbas d'Abeokouta (1), pendant que nous garderons sa ligne de retraite Abomé et les gués. Le blocus l'empêchera d'être approvisionnée en armes, munitions et vivres. Que l'on sache bien qu'on n'arrivera à un résultat sérieux qu'en détrônant et déportant le roi; en supprimant tous ces féticheurs et ministres qui l'entourent et le forcent à conserver les coutumes sous la menace de lui couper la tête; en détruisant complètement les deux mille amazones, qui ne peuvent avoir leur place dans l'organisation de ce pays, et en désarmant l'armée presque complètement. Nous aurons ensuite à nommer un roi qui sera dans notre dépendance et nous pourrons alors reprendre les transactions commerciales. On opposera à ce programme que le chiffre d'affaires faites par les maisons de commerce n'est pas en rapport avec les dépenses que nécessitera la campagne; que la densité très faible de la population ne permettra pas de tirer de ce pays très riche tout ce qu'il pourrait fournir. En ce cas, il ne fallait venir ici et surtout y faire campagne; d'autres puissances n'auraient pas hésité à y venir, à notre place. Mais il semble que la prise de possession de ce royaume du Dahomey, placé entre nos possessions des Popos et notre protectorat de Porto Novo, s'étendant vers le nord, par la région occupée par les Mahis jusqu'aux contrées visitées par notre compatriote le capitaine Binger, soit indispen-

(1) Un télégramme de Lagos, du 22 juin, rapporte que les Egbas d'Abéokouta ont infligé à Kétu une défaite à l'armée dahoméenne, tandis que celle-ci battait en retraite.

Digitized by Google

sible si l'on continue à approuver en France la création de notre empire occidental d'Afrique. D'après les nouvelles qui nous arrivent de France et du Sénégal, il paraît que si l'on a songé un instant à l'abandon du Soudan français et de ses dépendances, on a renoncé bien vite à ce projet peu digne d'une grande nation comme la France. La question budgétaire est le seul argument sérieux, mais il est possible d'assurer notre influence parmi ces populations sans y entretenir une soixantaine de fonctionnaires aux abois.

La suppression du Dahomey, en tant que royaume indépendant, amènera la suppression des atrocités qui se commettent dans ce pays, où il n'y a pas la moindre trace de civilisation. C'est un des foyers de l'esclavage dans ce qu'il y a de plus cruel. Le Portugal avait entrevu là une mission humanitaire à accomplir. Cet effort dépassait ses moyens d'action. Mais cette tâche est à la hauteur de l'énergie et de la puissance de la France, qui en retirerait un grand prestige aux yeux du monde civilisé.

*8 mai 1890.* — Le *Roland* entre en rade de Kotonou le matin amenant une centaine de tirailleurs sénégalais ; une compagnie de fusiliers marins de Lorient est attendue et on disposera encore en outre des compagnies de débarquement de *la Naïade* attendue, et du *Roland*. A Porto Novo on se fortifie toujours, mais l'ennemi a reculé à 80 kilomètres et fait face au sud-est, ayant sa droite à l'Ouémé pour pouvoir repousser les Egbas venant d'Abeokouta et les Français.

### CHEZ LE ROI DE DAHOMEY — RÉCIT D'UN DES CAPTIFS

M. Bayol avait adressé, à Wydah, une lettre annonçant aux agents de factoreries que le 19, au plus tard, les troupes venues du Sénégal prendraient cette ville. Le 17 février, les autorités dahoméennes avaient déjà fermé les routes menant de Wydah-ville, à Wydah-plage. Ils avaient appris le départ des agents de Godomé et Abomé-Kalavi pour Kotonou. Dès ce moment, les agents des factoreries allemandes et françaises, confiants dans les déclarations de M. Bayol, s'enfermèrent dans la factorerie Fabre, chargèrent toutes les armes, aussi bien personnelles que de troc, et attendirent. Le 19, ils virent passer *l'Ariège*, puis, deux jours après, *la Mésange*, et aucune troupe amie. Fatigués par les veilles, énervés par les danses de guerre auxquelles se livraient, autour de la factorerie, les Dahoméens de Wydah, simulant la décollation des prisonniers, les agents se décidèrent à sortir, et les Allemands regagnèrent leur factorerie. Mais tous furent saisis le lendemain et conduits à l'Agor. Là, ils furent reçus par le yevogan et par Candido, le sourire aux lèvres; mais à un claquement de doigts de ce dernier, tous les agents furent enchaînés deux à deux, dépouillés de leurs vêtements et jetés dans un cachot boueux. Seuls, un père hollandais et les agents allemands purent sortir librement, parce qu'ils n'étaient pas Français : un agent suisse de la maison Fabre fut même gardé.

Le 25 février, les captifs quittèrent Wydah, pieds nus, tête nue, au soleil,

Digitized by Google

enchaînés, et arrivèrent le 26 à Allada, à deux heures de l'après-midi. Leur traitement était toujours très dur, ils étaient mal nourris et chargés de chaînes. Enfin, le 13 ou 14, arriva le roi Behanzi-Haï-Djéré (nom exact du roi); le 17, les agents furent amenés devant lui. Aussitôt leur traitement changea complètement; leurs vêtements leur furent rendus, on les délia, on leur fit préparer leur cuisine par les cuisiniers des factoreries, on leur donna des hamacs, et le roi leur laissa la liberté de circuler dans son royaume tout en les prévenant qu'ils ne pouvaient en sortir ni aller à Kotonou ou Porto Novo.

Il ne s'expliquait pas pourquoi les Français lui faisaient la guerre et ne restaient pas en bons rapports avec lui. Il leur raconta qu'il n'en voulait pas aux Français, mais à M. Bayol seulement, que ce dernier est vraiment bien craintif, pour fuir sur un bateau à chaque coup de fusil que l'on tirait; il leur dit que M. Bayol a signé un papier à Abomé pendant son séjour, papier dans lequel il promettait le retrait des troupes de Kotonou, et la tête du roi Toffa.

D'Allada, on conduisit les otages à Abomé où il marchèrent, comme prisonniers de guerre, derrière le roi, précédés eux-mêmes des quatre têtes de tirailleurs sénégalais coupées au combat du 4 mars, à Kotonou. Les femmes les couvrent de huées. On les logea dans le salam (quartier et maison) qu'occupait M. Bayol pendant sa mission. Le 30 mars ils repartirent pour Kanagomé, ville où le roi a deux grands palais. Ils y arrivèrent après vingt-quatre heures de marche, ayant traversé trois petites lagunes et une grande de 10 mètres de large (l'Ouémé). Kanagomé se trouve à 60 ou 70 kilomètres d'Abomé dans le nord-est, et à 15 kilomètres environ sur la rive gauche de la lagune. On ne traverse que trois petits villages pour s'y rendre.

Dans la nuit du 31 mars au 1er avril, ils furent reçus par le roi; l'audience dura de 11 heures du soir à 3 heures du matin. Auprès d'eux étaient dressées des tables chargées de victuailles et de vins.

Les otages repartirent de Kanagomé pour Abomé, toujours gardés par un seul chef de guerre, précédé du bâton du roi. Le 4 mai, à la suite des pourparlers entamés par le commandant Fournier, ils quittèrent Abomé à minuit et arrivèrent à Allada à 8 heures et demie du soir. Ils avaient mis 3 heures et demie pour traverser le Lama (appelé aussi communément, à la côte, la Lame). Ils ne s'étaient reposés que 2 heures. Le chemin suivi par eux, d'Abomé au Lama, est direct et passe au sud de Kana. Ils couchent à Allada, en repartent à midi, et arrivent à Savi (ou Savine) à 5 heures du soir. Le même jour ils étaient à Wydah. Leur retour avait été hâté grâce au lieutenant portugais de Wydah, qui pressait leur rentrée, sachant que le commandant Fournier devait bombarder la ville si les otages n'étaient pas rendus.

Le lendemain de leur arrivée, ils vinrent au fort portugais; le lieutenant portugais déclara alors au chef de Wydah qu'il ne voulait pas que la ville et le fort portugais soient bombardés par les Français, mécontents du retard apporté dans la reddition des otages; qu'il avait les prisonniers en sa pos-

Digitized by Google

session et qu'il les garderait. Il ajouta qu'il tirerait sur ceux qui voudraient les lui enlever. Le lendemain il les fit conduire, sous escorte de soldats portugais, à Wydah-plage et les fit embarquer sans que les autorités de Wydah osassent résister à l'attitude énergique du lieutenant portugais. Les otages arrivèrent à bord; les noirs faits prisonniers le 21 février, et qui devaient servir d'échange y étaient encore. On les envoya à terre, et neuf d'entre eux furent noyés en passant la barre pour aller du *Kerguelen* à la plage.

Les agents et le P. Dorgène étaient sains et saufs, mais tous leurs affaires et vêtements sont restés à Wydah. Ils voulaient les prendre avant de monter en pirogue, mais les autorités s'y opposèrent, disant que s'ils emportaient leurs effets, ils ne reviendraient plus à Wydah; ce qui fait supposer qu'ils croyaient que leurs otages reviendraient à terre et n'allaient à bord que pour voir le commandant Fournier.

### L'ÉTABLISSEMENT DES DOUANES AU GOLFE DE BÉNIN

Depuis un mois nous avons vu ici l'administration prendre des décisions étranges, bien qu'elle prétende, pour se couvrir, qu'elle reçoit des ordres du Sous-Secrétaire d'État ou des bureaux. Le 7 avril, le résident notifiait aux maisons de commerce que les douanes étaient établies dans les établissements du golfe de Bénin à compter de ce jour, et que c'était un ordre transmis le 1er avril par le télégraphe et émanant des bureaux du ministère. Or vous pensez bien que, par suite de l'état de guerre, le commerce est arrêté dans la région Kotonou-Porto Novo, ainsi qu'au Dahomey. Seules entrent à Kotonou des marchandises parties de France par voiliers avant que l'on ait eu connaissance des opérations militaires, et ayant mis trois mois pour arriver ici. Ces marchandises sont emmagasinées dans l'espoir que les affaires reprendront après la guerre, qu'elles seront de qualité suffisante pour être acceptées par les noirs; car le tafia dans les ponchons (grands tonneaux) s'évente et perd beaucoup de sa force. Ajoutons que l'autorité militaire, pour opérer le débarquement de ses vivres et de son matériel, est obligée de réquisitionner dans les maisons de commerce les pirogues et les équipes de « Minas » (population de la colonie de Côte d'Or qui est engagée comme piroguiers); que par ce fait ces maisons ne peuvent opérer le déchargement des marchandises apportées par leurs navires, et maintenant ces navires sur rade au delà d'une durée fixée, sont tenues de leur payer par jour des surestaries s'élevant jusqu'à 400 francs (1).

---

(1) Un bâtiment qui arrive pour décharger ses marchandises d'Europe et prendre en place de l'huile d'amandes ou des amandes, est dit « en planche » ou « en starie » pendant le temps que la loi accorde pour le chargement et le déchargement; puis, ce temps terminé, la même loi accorde un nombre de jours supplémentaires ou de « surestaries » à raison d'un droit d'environ 0 fr. 50 c. par tonne de jaugeage et jour de retard. Enfin le capitaine, de sa seule volonté, peut encore, après ce deuxième délai, accorder un nombre de jours fixé par lui de « contrestaries » pendant lesquels les droits sont portés de 0 fr. 50 à 1 franc.)

Digitized by Google

S'il y avait un moment où il fallait se garder d'établir les c'était donc bien celui-ci, puisque, par le fait des réquisitions des des marchandises qui auraient pu entrer en franchise avant étaient encore à bord. Mais il faut, paraît-il, encaisser de l'argent coûte, pour prouver la vitalité de la colonie nouvelle, et mont peut se suffire à elle-même. Il est vrai que la caisse du trésor l mençait à se vider. On comprend l'émoi des maisons de commerc jour au lendemain, sans avis préalable, se voient obligées de payer nie des droits bien plus forts que ceux payés naguère au Dahomey

Les maisons de commerce ont, naturellement, adressé de très vi mations au capitaine de vaisseau Fournier. Depuis le 6 avril faisait fonctions de commandant supérieur, ayant autorité sur le en attendant l'arrivée de l'amiral de Cuverville. Une dépêche m du 16 avril accorda le dégrèvement des droits de douane « pour l du 15 au 30 avril et notifia, le 19, cette faveur aux agents des Mais, soit que le résident ait été froissé d'être placé sous les or contre-amiral, soit qu'il tînt à augmenter les recettes de son bud preuve d'une subtilité particulière. Se basant sur le mot « pour K il prétendit faire percevoir, à leur entrée à Porto Novo, des d marchandises *françaises* venant de Kotonou et, pour ce, il établit de douane à Toché et Aguégué-Kandji. Ceux qui connaissent u côte savent que Kotonou n'est qu'un entrepôt où les maisons ne fo commerce avec les noirs. et d'où elles expédient aux comptoirs Kalavi et de Porto Novo, les marchandises de troc. Le commandant le savait et, en employant le mot Kotonou, il avait compris Ko Porto Novo. Autrement, c'était illusoire de dispenser du paiement à Kotonou, des marchandises qui doivent aller, nécessairement,

(1) Exemple : Avant le 21 février, un ponchon de tafia de 450 litres, valeur marchande de 125 francs, payait au Dahomey un droit de quatre *cauries*, soit 3 fr. 20, soit 2.50 0/0. A compter du 7 avril, le même ponch 0 fr. 06 par litre, soit 27 francs soit 21.25 0/0 environ.

(Voici le tarif des droits fixés par le décret du Président de la Répu date du 1er avril 1890 :

| | | |
|---|---|---|
| Genièvre. . . . | Par caisse de 8 litres | au-dessous de 40° . . . . . |
| | | de 40 à 60° . . . . . |
| | | au-dessus de 60°. . . . . |
| Rhum . . . . . | Par litre | au-dessous de 40° . . . . . |
| | | de 40 à 60° . . . . . |
| | | au-dessus de 60°. . . . . |
| Tabac (par kilo) . . . . . | | |
| Poudre (par 100 livres anglaises) . . . . . | | |
| Fusils (par pièce) . . . . . | | |
| Sel (par tonne de 1000 kilos) . . . . . | | |

Tous les articles autres que ceux mentionnés ci-dessus seront admis en fr

Digitized by Google

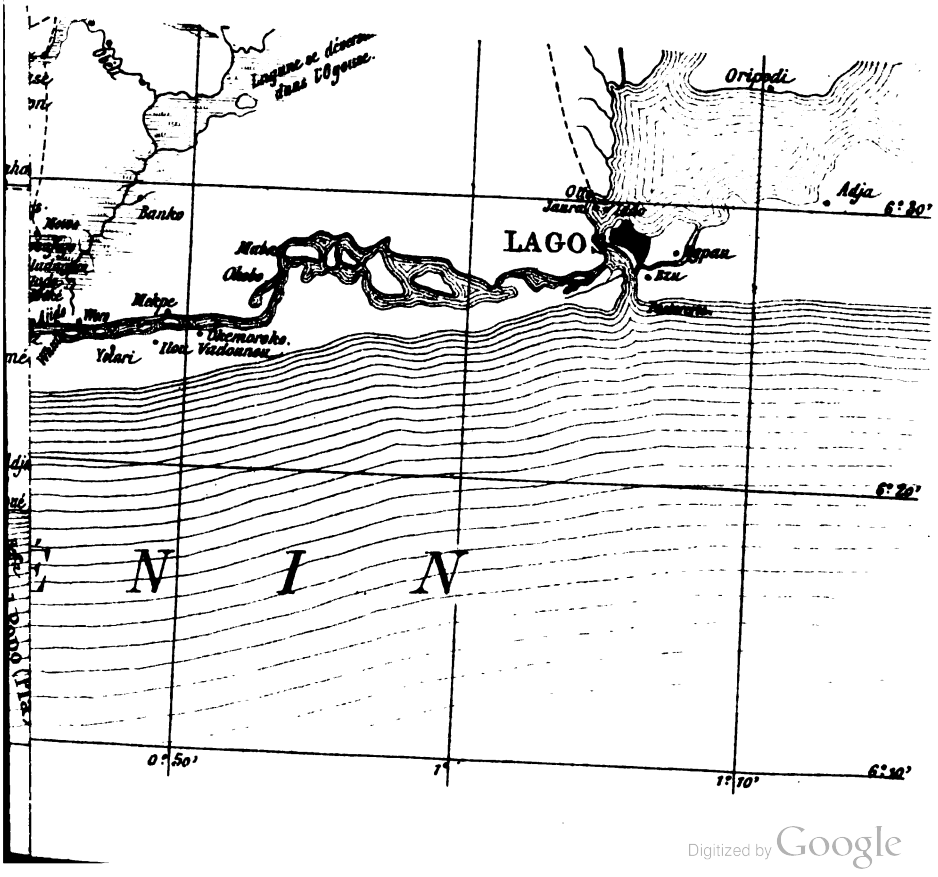


Digitized by Google

Digitized by Google

Novo (Abomé-Kalavi est fermé) où le résident leur en fait payer. Il était plus logique de les taxer de suite à Kotonou, au débarquement, puisqu'elles *devaient* acquitter ces droits plus tard.

Nouvelles réclamations des agents des maisons au commandant Fournier qui, cette fois, passant outre à la décision du résident, notifie le 26 qu'il est bien entendu que les marchandises sont dégrevées de droits, du 15 au 30 avril, aussi bien à Porto Novo qu'à Kotonou. Il s'ensuivit une situation assez délicate entre le commandant Fournier et le résident. Le hasard faisait, précisément, qu'une des maisons de commerce déchargeait un stock considérable de ponchons de tafia et de caisses de genièvre qui, par suite de cette mesure, ne paieront pas de droits. De là, une perte de plusieurs dizaines de mille francs pour le trésor local des établissements français du golfe de Bénin.

Ce n'était pas fini; le résident prétendant faire payer au commerce les douanes du 7 au 15, en profitant de ce que la dépêche ministérielle avait spécifié le dégrèvement du 15 au 30, il a fallu encore que, pendant l'impression du *Journal officiel* de la colonie, et même après le tirage d'un certain nombre d'exemplaires, le commandant Fournier intercalât le numéro de son arrêté suspendant la perception des droits de douane du 3 au 15 avril (1).

Et ici on n'a pas idée du budget qui devra solder les dépenses faites jusqu'à ce jour : budget local, budget colonial ou crédits extraordinaires accordés par le Parlement! Chacun esquive les dépenses et souvent le résultat est la non-exécution de travaux urgents (2).

## TUNISIE : LE MOUVEMENT COMMERCIAL ET L'INTÉRÊT FRANÇAIS

Au moment où la convention douanière franco-tunisienne est soumise à l'examen des Chambres et discutée en commission, il n'est pas sans utilité de faire ressortir l'importance commerciale de la Tunisie et de jeter un coup d'œil rapide sur ce qu'était la Régence avant l'établissement du protectorat français, et sur ce qu'elle est devenue depuis cette époque.

Si l'on compare les résultats de l'année qui a précédé l'occupation française avec ceux du dernier exercice, on sera frappé du changement qui s'est opéré en si peu de temps.

Pendant l'exercice 1879-1880, les exportations se sont élevées à 10,840,000 francs, et les importations à 11,400,000 francs.

Neuf ans plus tard, pendant l'exercice 1888-1889, le chiffre des exportations s'élevait à 51,923,233 fr., et celui des importations à 30,174,845 fr. (3).

---

(1) Voir *Journal officiel* du 1er mai.

(2) Comme, par exemple, la construction d'un four capable de cuire à la fois les rations des 450 Européens qui sont ici.

(3) Consulter à ce sujet l'*Annuaire Tunisien* pour 1890 publié à Tunis par M. G. Blondeau.

Digitized by Google

Soit, avant l'occupation, un mouvement commercial de 22 millions, lequel s'élève à 82 millions après huit années de protectorat.

Si l'on veut établir une comparaison avec l'Algérie, on constatera que le mouvement ascensionnel observé au lendemain de la conquête algérienne a été beaucoup moins rapide que celui constaté en Tunisie. Le commerce général de l'Algérie, qui était, en 1831, de 8 millions de francs, ne s'élevait, en 1836, qu'à 26 millions, et il n'a dépassé qu'après dix années d'occupation le chiffre atteint en cinq ans par la Tunisie.

Avant l'occupation de la Régence les exportations dépassent assez facilement les importations (1). Après l'occupation, la situation est complètement renversée (2). Cela pouvait être attribué tout d'abord à l'importance du corps d'occupation; mais celui-ci ayant été sensiblement réduit, il faut chercher la cause de l'augmentation persistante des importations dans l'établissement de colons français dont les frais d'installation, pendant les cinq ou six années qui suivirent la création du protectorat, n'ont pas été évalués à moins d'une quinzaine de millions. Cette somme représente pour une bonne part les produits achetés à la métropole, dont le commerce trouve ainsi un nouvel et avantageux débouché.

La France, en effet, n'a fait que gagner, au point de vue commercial, à la transformation, si légère qu'elle soit, de la Tunisie en terre française. En 1884, le chiffre des importations de produits français dans la Régence est de 13,735,000 francs; en 1887, il s'élève à 14,757,000 francs; en 1888, à 18,404,000 francs, et s'il retombe à 15,374,000 francs en 1889, cela tient sans doute à ce que les colons français, découragés par suite de l'ajournement du projet douanier par la Chambre, suspendent autant que possible tous les travaux en cours, et à ce que le courant d'émigration française, qui s'était manifesté au début, a cessé complètement, à cause de l'incertitude de la situation.

Que la même incertitude règne encore quelque temps ou que la Chambre ne fasse rien pour la Tunisie, les colons français installés dans la Régence, et dans l'impossibilité de lutter contre le tarif général des douanes, verront leurs grands établissements agricoles dépérir peu à peu. Il faut donc que cette situation cesse.

Les adversaires douaniers de la Tunisie sont d'abord les protectionnistes de France, qui craignent de voir le marché tunisien faire une concurrence au marché de la métropole. Ce sont ensuite les Algériens. Ces derniers, qui ne font, en apparence, qu'une opposition sourde, sont plus intéressés, quoiqu'ils s'en défendent, par suite de la loi de 1867, qui accorde franchise d'entrée en Algérie à tout produit tunisien franchissant la frontière

(1) 54 millions d'importations contre 58 millions d'exportations pour les cinq années 1876-1880.

(2) 118 millions d'importations contre 86 millions d'exportations pour les cinq années 1881-1885.

Digitized by Google

de terre. Grâce à cette disposition, la province de Constantine, et plus particulièrement le port de Bône, draine à son profit tout le commerce de la région limitrophe de Tunisie. Le *Temps* raconte à ce sujet une anecdote qui donne une idée du petit trafic qui s'opère.

Au mois d'avril dernier a éclaté ce qu'on a appelé la crise du mouton. On manquait de moutons à Paris. Un journal fit remarquer que, si on lui ouvrait le marché français, la Tunisie en pourrait fournir; cela fit rire quelques journaux algériens. Des moutons en Tunisie, quelle idée comique! Mais les spéculateurs sont moins sceptiques; ils se répandirent dans la Régence. Le fameux domaine de l'Enfida avait 3,000 moutons à vendre; l'un d'eux les acheta. Enfidaville est à 47 kilomètres du port de Sousse et à 400 kilomètres environ du port de Bône. Vous croyez que c'est à Sousse que s'embarquèrent les moutons? Ce fut à Bône. On les partagea en 6 troupeaux de 500 moutons chacun.

Trois bergers conduisaient un troupeau. Les moutons vivaient sur le pays en marchant; les bergers couchaient dans leur burnous. Ils mirent trente jours pour venir à Bône.

Chaque berger recevait 5 francs par jour. Ce fut donc une dépense de 150 francs par berger et de 2,700 francs pour 18 bergers. Une fois à Bône, les moutons reçurent des faux certificats de provenance algérienne et ils entrèrent en France sans acquitter aucun droit. Or, s'ils s'étaient embarqués à Sousse et qu'ils se fussent présentés à Marseille comme moutons tunisiens, ils eussent payé le droit de 3 francs par tête, soit 9,000 francs pour 3,000 moutons. Qui de 9,000 ôte 2,700 reste 6,300 francs pour le gain net de l'opération. Supposez la franchise d'entrée qu'accorde la convention douanière, le bénéfice des intermédiaires serait entré, presque intégralement, dans la poche des colons et leur aurait permis de vendre leurs produits à un taux réellement rémunérateur au lieu de les livrer à bas prix.

Ce genre de spéculation est courant à Bône. Il s'est pratiqué jusqu'ici sur les céréales et sur le bétail de la Tunisie. Depuis que quelques vignobles de la Medjerdah entrent en rapport, il commence à se pratiquer sur les vins.

L'opposition des Algériens résulte donc d'une rivalité d'intérêts. Mais elle se produit bien à tort, car la Tunisie, par le peu d'étendue de son territoire, le faible nombre de ses habitants et surtout par le degré d'infériorité de son outillage commercial et industriel ne pourra jamais suivre que de loin le magnifique développement de l'Algérie.

Quant aux protectionnistes français, eux aussi ont tort de s'alarmer, car ce n'est pas le marché tunisien qui fera grande concurrence à celui de la métropole : d'abord, parce que nombre de produits tunisiens n'ont point leurs similaires en France; ensuite, parce que la totalité des produits similaires de la Tunisie, en supposant qu'il n'y ait aucune consommation locale, ne pourrait même pas arriver à combler l'insuffisance de production qui existe en France.

Le marché français consomme annuellement 115 millions d'hectolitres de

Digitized by Google

blé en moyenne et n'en produit que 90 à 95 millions, soit un déficit minimum moyen de 20 millions. Or la Tunisie n'exporte guère que 400,000 hectolitres, et c'est presque exclusivement du blé dur.

Le marché français consomme 50 à 55 millions d'hectolitres de vin, et la moyenne de production des dix dernières années n'atteint pas 30 millions. Or, qu'a produit la Tunisie en 1889? *32,000* hectolitres! Et quand tout son domaine viticole aura atteint son plein développement, le rendement ne dépassera pas 4 à 500,000 hectolitres.

Quel a été, en 1889, le produit de l'Algérie sur ce chapitre qui lui est particulièrement sensible? 2,512,000 hectolitres. Comme on le voit, les Algériens ont bien tort de s'alarmer, et même en unissant toutes les récoltes sans exception de leurs vignobles à celles des Tunisiens, ils ne parviendraient pas à combler le grand écart qui existe entre la production et la consommation des vins en France.

Le marché français consomme plus d'un milliard et demi d'animaux vivants, la Tunisie n'en exporte pas un demi-million.

Ces produits tunisiens figureraient donc dans le mouvement total de la France pour 1/200e en vins, 1/300e en blés et 1/3400e en bestiaux.

Il faudrait donc vraiment que nos législateurs n'aient pas connaissance de ces chiffres pour pouvoir s'alarmer sincèrement. A eux donc de décider. Mais qu'ils se souviennent bien de ceci : c'est qu'en repoussant la convention douanière tunisienne, ils ruinent à petites doses les colons français de la Régence et qu'ils font verser à l'étranger, au lieu de le faire à des nationaux, l'argent destiné à l'introduction en France des produits que le sol de la patrie ne peut fournir en quantité suffisante.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, notre Parlement agit ainsi, il faudra renoncer à tout jamais à lui parler de colonies.

GEORGES DEMANCHE.

## CORRESPONDANCE DU CAUCASE

Notre correspondant du Caucase nous écrit de Tiflis, le 15 juin 1890 :

Au contraire de ce qui se passe en France, nous venons de traverser un printemps saharien ; depuis trois mois, il ne pleut pas. Toutefois, les nouvelles des récoltes sont bonnes, notamment de Khakhétie. Cela tient au caractère propre de notre pays. Si la neige a été abondante à la fin de l'hiver, ou bien s'il a plu beaucoup au commencement du printemps, les récoltes sont presque assurées, même en cas de sécheresse persistante jusqu'à la récolte. C'est le cas cette année, et toutes les récoltes en général se présentent bien. La vigne, qui avait beaucoup souffert à l'automne dernier de l'humidité et de l'oïdium, est actuellement en pleine santé et promet beaucoup de fruits. La *Banque foncière de la noblesse de Tiflis*, qui assigna 20,000 francs pour combattre le mildew, l'oïdium, le black root, etc., a donné un bon exemple aux propriétaires de vignes et mérite leur reconnaissance.

Digitized by Google

M. le baron Bagaout, gérant des vignobles de Tsinandali et de Naparéouli appartenant à S. M. l'Empereur, ainsi que MM. les comtes Schérémétieff ot Bobrinskoï, méritent aussi d'être signalés pour les efforts qu'ils ont faits pour combattre les maladies qui menaçaient les vignobles de Khakhétie. On ne peut que les féliciter des résultats qu'ils ont obtenus ; ils ont employé surtout les formules en vogue dans la Gironde pour composer un liquide, appelé vulgairement ici « Liquide bordelais », et la fleur de soufre au moyen de pulvérisateurs. Le prix de revient est de 7 roubles par deciatine (environ 1 hectare), c'est donc peu, en comparaison du rapport, qui dépasse 100 roubles les années moyennes. C'est M. le professeur d'agronomie Inanoff qui a dirigé les premières expériences et qui fait des élèves pour le compte de la Banque foncière de la noblesse citée plus haut.

La vigne n'est pas la seule attaquée par les maladies. Le tabac est aussi atteint par un microbe encore inconnu ; heureusement que le gouvernement veille et va nous envoyer un agronome pour l'étudier et rechercher les moyens d'en arrêter la marche.

A la suite des recherches minières faites par des ingénieurs russes et étrangers et de l'exploitation de quelques mines, qui, malheureusement pour les capitalistes engagés, n'ont apporté que des déboires, les indigènes s'étaient habitués à ne voir la fortune et le bien-être que par les mines, et il arrivait souvent que, en cherchant les produits agricoles qu'on est persuadé de trouver dans un pays aussi admirablement doué, on ne rencontrait que des paysans pauvres, vivant misérablement sur des propriétés incultes, couvertes d'une luxuriante végétation que la nature avait semblé jeter là pour avertir le propriétaire qu'il n'avait qu'à lui demander tout ce qu'il voulait obtenir d'elle. Et ces paysans, au lieu de répondre à vos demandes, s'empressaient de sortir de leurs poches pour vous les montrer, d'un air mystérieux, de mauvais cailloux, dans lesquels ils croyaient voir tous les métaux précieux. Chacun d'eux pensait avoir dans son champ une fortune considérable ; mais il attendait, vainement, qu'une Société ou un riche capitaliste vînt la lui découvrir et la mettre en évidence, et pendant ce temps, il empruntait, se ruinait tout en mourant presque de faim sur une fortune, réelle celle-là, qu'il pouvait seul faire surgir du sol qui lui appartient. Nous applaudissons donc de tout cœur aux efforts tendant à développer l'agriculture au Caucase, de quelque part qu'ils viennent, parce que là est l'avenir de ce pays qui devrait être et sera, nous l'espérons, un grenier d'abondance pour la Russie.

Aussi, les essais de toutes sortes qui se font en grande partie sur l'instigation de la *Société impériale d'Agriculture*, plantations de riz, de coton, de ramie, de jute, de vignes, de sorgho, de thé même, sont couronnés de succès et nous donnent l'espoir de voir nos prévisions se réaliser.

La France a la première fourni un contingent sérieux de pionniers au Caucase, depuis le marquis de Gamba dès 1820, comme consul de France et comme agriculteur distingué, jusqu'à M. de la Chaume, notre consul actuel,

Digitized by Google

défenseur aussi acharné des intérêts français que partisan convaincu du développement de ce pays, où il a du reste conquis toutes les sympathies. Nous pourrions citer une longue liste de noms français qui se sont dévoués pour l'extension de la viticulture, comme le baron de Longueuil, Désiré Audan; de la sériciculture, Lehériccy, Antoine Audan, Aloïsi; de l'agriculture comme le baron Rasmorduc et actuellement le prince A. Murat qui, en peu d'années, a trouvé moyen, par ses soins et son travail, de doubler le rapport des propriétés de sa femme, descendante du prince de Mingrelie, et situées dans la province de ce nom.

L'élevage des chevaux indigènes va aussi prendre un nouvel essor, je vous ai déjà communiqué l'arrivée ici d'un écuyer de S. M. le Tsar; un des plus grands éleveurs de Russie, M. Andréevsky, du gouvernement d'Orloff, vient d'arriver pour acheter des sujets qu'il expédiera dans ses haras. J'apprends également que la récolte des cocons dans le district d'Agdan a donné d'excellents résultats et est avancée d'un mois sur les années précédentes; cela tient à la qualité des graines et aux renseignements fournis par l'école de sériciculture établie à Agdan. Heureux augure !

Le prince L. S. Galitzine, ex-président du jury à l'Exposition de 1889, à Paris, et grand viticulteur à Théodosie (Crimée), vient d'acheter une propriété de plus de 400 hectares dans le gouvernement d'Elisabétopol pour y cultiver la vigne spécialement au point de vue de la fabrication des vins mousseux. L'autorité du prince Galitzine est connue et on peut considérer comme un bienfait pour le Caucase la détermination d'un praticien de cette valeur. A la suite de l'Exposition de Paris, il avait été créé chevalier de la Légion d'honneur.

Vous saviez sans doute que M. Jacques de Morgan, ingénieur des mines, était chargé d'une mission archéologique dans les montagnes du Zouvande et dans le Mougane. Il est arrivé le 3 avril dernier à Lenkoran, et partit pour le Zouvande le 22 du même mois. Il a déjà obtenu des résultats splendides par les fouilles qu'il a faites près des villages de Rosgaou et Djoni; il a découvert de nombreux bijoux et des armes anciennes. Actuellement, il est à Djanguemirane, où il a découvert des constructions anciennes, et il va incessamment commencer des fouilles dans les tumuli des pays actuellement inhabités du Mougane. Il est accompagné d'un certain Hochvald, connaissant ce pays à fond. M. J. de Morgan est suivi de sa femme, une courageuse Française. La caravane comprend une quinzaine de chevaux pour porter les bagages et les caisses renfermant les objets provenant des fouilles et qui sont expédiés directement aux musées de Paris. Des fouilles de Djoni, seules, il a été expédié six énormes caisses remplies d'armes ou d'ornements.

M. F. de Morgan ne parle pas le russe, mais il connaît à fond les langues turque et persane, ce qui lui est d'un grand secours pour diriger ses recherches. Lui et sa femme sont en bonne santé malgré les bruits plus effrayants que véridiques sur l'existence du choléra dans la Russie du Cau-

Digitized by Google

case et dans la Transcaspienne qui ont trouvé foi dans la presse anglaise surtout.

C'est à noter, la presse anglaise ne perds pas une occasion de susciter tout incident qui pourrait entraver le développement de la puissance russe en Asie centrale, mais les déclamations ne servent à rien, les faits sont là Le gouvernement russe avec ses puissants moyens d'administration est une garantie plus sérieuse pour arrêter le fléau et en garantir l'Europe, que toute administration anglaise. Il suffit de voir les mesures prises, radicales quand il le faut mais suivies du succès. En ce moment même la physionomie des trains du Transcaucase est des plus singulières, c'est le passage des pélerins de la Mecque, venant de l'Asie centrale et de la Perse. Dans la journée du 29 mai, il en est passé à Tiflis plus de 750, de toutes les provinces asiatiques, de tous les costumes: des Sartes, des Tékintses, des Boukhariens, des Kirghises, des Afghans et des Mongols venant des frontières de la Chine, tous très bien portants: pas un seul cas de choléra n'a été constaté à la frontière.

Ces pèlerins qui se rendaient autrefois à la Mecque en traversant toute la Perse et au prix d'atroces souffrance, s'embarquent tout simplement sur le Transcaspien et, après avoir traversé la Caspienne, escaladent les wagons des chemins de fer du Transcaucase et vont s'embarquer à Batoum sur les bateaux russes, français ou turcs qui les conduisent directement à Alexandrie. Ces braves musulmans doivent bien adorer un peu le tsar blanc et général Annenkoff qui leur ont permis à si bon compte d'aller prier leur Dieu à la Mecque — Mais en revanche, les Anglais doivent les maudire pour avoir ouvert une nouvelle voie qui n'est pas à leur avantage et le sera encore bien moins dans l'avenir, — car le Transcaspien ne transportera pas que des pèlerins. Les marchandises se dirigeaient aussi autrefois vers le sud et l'Angleterre par le golfe Persique et les produits anglais retournaient dans les même pays par la même voie. Actuellement, cela commence à changer de face; c'est ainsi qu'en 1889, les échanges avec Nijni-Novgorod ont été de plus 800,000 roubles supérieurs à ceux de 1888. — Il suffit de continuer patiemment l'œuvre de civilisation entreprise, et je crois que les Russes, le tsar le premier, ne pécheront pas par défaut de patience.

Au dernier moment, le bruit court que S. Ex. le général Scheremétieff remplace S. Ex. le général Dondoukoff-Korsakoff au gouvernement général du Caucase. Si cette nouvelle se confirme, nous ne pourrions que nous féliciter de sa nomination, persuadés que sous son gouvernement, le Caucase, dont il connaît les besoins, aurait en lui un énergique soutien, et qu'il continuerait l'œuvre de développement et de progrès conduite si brillamment dans ce pays, depuis un siècle, par ses illustres prédécesseurs.

VICTOR RICEY.

---



Digitized by Google

# NOUVELLES GÉOGRAPHIQUES ET COLONIALES

**Tunisie.** — *La convention douanière.* — La réprobation générale soulevée par les procédés trop babiles de la commission des douanes, dans l'examen de la convention douanière franco-tunisienne, a amené un revirement en faveur de cette dernière. A la demande du gouvernement, la commission a consenti à examiner de nouveau la convention et en a successivement adopté, à une faible majorité, tous les articles.

Quelques modifications ont cependant été apportées au texte primitif. M. Ribot, ministre des affaires étrangères, a admis qu'on écartât du projet les eaux-de-vie naturelles de vin et qu'on appliquât, aux articles non dénommés dans la convention, les droits du tarif conventionnel (art. 3) (1).

La commission a fixé au titrage de 10°,9 les vins de raisin frais.

L'exportation des produits se fera à l'identique.

Enfin les produits tunisiens devront être importés par navires français.

Sous le bénéfice de ces modifications, le projet du gouvernement a été adopté. Il est à souhaiter maintenant que le rapport soit déposé à bref délai, afin que la Chambre puisse le discuter et le voter avant sa séparation.

**Sénégal.** — *Troubles du Djoloff.* — Des correspondances de Saint-Louis donnent des renseignements détaillés sur la petite expédition qui vient d'avoir lieu au Djoloff. Le bourba Ali Boury était roi du Djoloff depuis 1875, grâce à l'appui de la France, qui l'avait protégé, à plusieurs reprises, contre ses ennemis. Malgré celà, Ali-Boury donnait, depuis quelques années, son concours à tous les chefs hostiles à la France.

Le gouverneur était averti de longue date qu'il se préparait une émigration du Djoloff tout entier vers les États d'Amadhou et qu'entre ce sultan, Abdoul Boubakar et Ali Boury se fomentait une vaste coalition ayant pour but de nous chasser du Sénégal. Dans cette coalition devait entrer le Fouta-Djallon, les États de Samory, le Fouta sénégalais, l'empire de Ségou et enfin toute la population du Djoloff.

C'est dans ces derniers temps que nos adversaires démasquèrent leurs batteries en profitant de ce que le pays voisin de Saint-Louis était dégarni de troupes indigènes pour commencer la série des razzias dans le N'Diambourg et le Oualo. Huit cents têtes de bétail étaient enlevées en moins de trois semaines, à ces peuplades qui nous sont restées fidèles et plusieurs de nos protégés étaient tués en voulant défendre leur bien. On ne pouvait hésiter plus longtemps à agir contre Ali Boury, et une simple opération de police, bien suffisante pour mettre les pillards à la raison, fut résolue.

---

(1) Voir le texte de la convention, *Revue Française*, 1er avril 1890, t. XI, p. 425 (n° 91).

Digitized by Google

Une petite troupe de 200 hommes d'infanterie, éclairée par 60 spahis et soutenue par nos alliés du Oualo, du Haut-Diambour et du Cayor, partit de Longa (Cayor) le 16 mai, sous les ordres du colonel Dodds, commandant supérieur des troupes, et atteignit Coki dans la journée du 20. Elle trouva là 2,000 émigrants du Djoloff qui venaient se mettre sous notre protection, tandis que le Oualo se remplissait également de peuples pasteurs fuyant, avec leurs troupeaux, devant Ali Boury.

Le 24 mai, la colonne entrait, sans tirer un coup de feu, dans le tata de Yang-Yang, capitale du pays, que le bourba avait abandonnée le matin même, et tandis que les nombreux villages environnants, avec leurs chefs en tête, venaient faire leur soumission au colonel Dodds, la nouvelle arrivait qu'Ali Boury hâtait sa fuite vers le Fouta et que ses femmes et ses enfants étaient déjà en route pour aller chercher asile chez Abdoul-Boubakar.

Il était impossible de le poursuivre : les troupes d'infanterie de marine, envoyées depuis peu de France au Sénégal, étant dans l'impossibilité de soutenir une température de 45° de chaleur. Tous les tirailleurs disponibles ayant été envoyés au Dahomey ou sur le Niger, l'armée coloniale n'existant pas et aucune troupe nouvelle n'étant créée au Sénégal, malgré l'extension constante de la domination française au Soudan, il eut suffi de laisser s'étendre le soulèvement que projetait Ali Boury et ses alliés, pour porter la plus grande atteinte au pouvoir de la France, non seulement dans le haut mais aussi dans le bas Sénégal. Deux bataillons de tirailleurs et un escadron de spahis constituent, en effet, les seules forces indigènes de la France au Sénégal et au Soudan; or, aujourd'hui, ces troupes sont absolument insuffisantes et doivent être au moins doublées. La commission du Soudan, réunie l'hiver dernier à Paris, a bien proposé de créer un bataillon de tirailleurs en plus, mais rien n'a encore été fait et, par suite de ces temporisations trop souvent répétées, notre situation, au Sénégal, a failli être compromise.

A l'heure actuelle, tout danger est loin d'être passé et il ne serait que prudent de songer à prévenir des retours offensifs qui pourraient être fort gênants pendant la saison des pluies. Dans ce but, une garnison de quatre-vingt-sept hommes a été laissée à Yang-Yang. Ali Boury a été expulsé de son royaume et nous avons installé Samba Laobé Penda à sa place. Cette expédition a donné à réfléchir à Abdoul Boubakar, chef du Fouta, dont l'hostilité à notre égard est depuis longtemps connue.

**La Casamance.** — Le capitaine Brosselard-Faidherbe, qui vient de revenir de la Casamance, a fait sur ce pays une intéressante communication à la Société de géographie de Paris. Il ne faut pas confondre cette région, qui confine aux Rivières du Sud, avec le Sénégal proprement dit. Ce dernier, qui renferme des contrées arides, presque sans eau, comme le Cayor et le Saloum, fait, malgré cela, un trafic encore assez important, notamment en arachides. Bien supérieure est la situation faite à la Casa-

Digitized by Google

mance, où les Portugais ont fait autrefois des essais de colonisation dont on retrouve encore les traces. La population s'en ressent et on rencontre aujourd'hui des métis descendant des premiers colons portugais, et des colons modernes, dont les enfants issus de mulâtresses sont blancs et blonds comme de purs Européens. Les grandes habitations des peuplades de la Casamance, construites sous l'ombrage des forêts séculaires, au milieu de bois touffus d'orangers, présentent un aspect autrement séduisant que les cabanes des noirs des régions voisines. Il en est de même des Diolas, ce peuple énigmatique que l'on peut rattacher aux Aschantis et aux Dahoméens.

Le voyageur a fait ressortir l'avenir des immenses plantations de cacao, café, cocotiers, entreprises dans le delta de la Casamance, si favorable aux tentatives agricoles, qu'on peut la comparer, non sans raison, aux territoires les plus productifs de l'Amérique et des Indes. Plus de 400,000 hectares peuvent, à défaut d'autre culture, être plantés en cocotiers, et si l'on calcule de 500 à 1,000 cocotiers par hectare, c'est tout de suite une plantation de 200 à 400 millions de cocotiers. Le caoutchouc se trouve aussi dans les forêts de la Casamance.

On peut hardiment prédire le plus grand avenir à une région qui présente tant de ressources au point de vue commercial et industriel, qui est habitée par une population douce et particulièrement apte aux travaux de l'agriculture, est sillonnée par un réseau navigable de marigots, dont le développement atteint 1,500 kilomètres au minimum et est située à 8 heures de mer du grand port de Dakar. Ce dernier point, destiné à devenir le Rio de Janeiro de la côte d'Afrique, est à 6 jours de distance de Bordeaux au minimum, et est relié à la France par 6 services de paquebots.

**Soudan français.** — *Nouvel échec d'Ahmadou.* — Les correspondances du Sénégal font connaître que l'arrière-garde de la colonne Archinard, qui regagnait ses cantonnements de Kayes et Médine, a été attaquée à Kalé par 4,000 hommes d'Ahmadou. Ceux-ci ont été mis en fuite après une lutte des plus vives. Déjà la veille, Ahmadou avait fait une vaine tentative pour s'emparer du train emportant sa famille et celle d'Ousmann Gassi, qui ont été capturées lors de la prise de Ségou et seront détenues comme otages.

Kalé, où l'armée d'Ahmadou, sultan toucouleur de Nioro, a attaqué notre colonne, se trouve sur la route de ravitaillement de nos postes du Niger, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Bafoulabé, entre ce poste et celui de Badoumbé.

Afin de préserver nos établissements de Médine et de Kayes le colonel Archinard a fait occuper, au nord-est et à peu de distance de ces deux points, la position de Koniakary, sur la route de Nioro. Le roi Khassa, un de nos fidèles alliés, a été installé à Koniakary, et aura pour mission de couvrir de ce côté-là nos établissements du moyen Sénégal contre toute agression d'Ahmadou par la route de Nioro.

Ces événements montrent une fois de plus la nécessité d'augmenter le

Digitized by Google

nombre des troupes indigènes du haut fleuve. La route de ravitaillement de nos postes du Niger et le chemin de fer de Kayes à Bafoulabé, suivant constamment la rive gauche du fleuve pendant plus de 200 kilomètres, ne sont point à l'abri, on vient de le voir, d'une attaque des Toucouleurs. Il importe au plus haut degré d'empêcher le renouvellement de semblables incursions. C'est là un argument de plus à invoquer en faveur de la création à bref délai de nouveaux corps de tirailleurs.

Le lieutenant-colonel Humbert, de l'artillerie de marine, est parti pour le Soudan français, où il remplacera, pendant l'hivernage, le commandant supérieur, lieutenant-colonel Archinard, qui rentre en France. Il est possible que ce dernier retourne au Sénégal au mois d'octobre pour prendre une troisième fois le commandemeut du Soudan, mais rien n'est encore décidé à ce sujet. Cependant, ce qui paraît certain, c'est que, au retour du colonel Archinard, le colonel Humbert ne restera pas, comme l'annonce le *Temps*, sous les ordres du premier. Le colonel Humbert, qui est l'ancien en grade du colonel Archinard, succédera à ce dernier ou rentrera en France.

**Dahomey.** — *La captivité des ôtages.* — Plusieurs des Français capturés à Wydah par les Dahoméens, et rendus dernièrement à la liberté, viennent d'arriver à Marseille. Le *Soleil* publie un récit fort émouvant de leur enlèvement et de leur séjour au Dahomey :

C'est le 24 février que les agents du roi vinrent leur demander à la factorerie où ils étaient cantonnés dès la première alarme, de venir à l'*agor* (préfecture) pour entendre lecture d'un *Recade* (message) du roi. Ils y allèrent sans défiance, et à peine pénétraient-ils dans la grande salle qu'une nuée d'indigènes se ruèrent sur eux, les jetant à terre, leur tirant les oreilles et les cheveux, les piétinant. Le père Dorgère eut plusieurs poignées de cheveux arrachées, On les battit au sang, puis on leur mit un carcan au cou, on ôta leurs souliers, suprême injure qu'on puisse faire aux Européens; on enleva leur chapeaux et on les dirigea en hamac sur Alladah, où ils séjournèrent dix-huit jours. C'est là qu'arriva le lendemain le roi Behanzin, alors que depuis plus de deux semaines ils vivaient cantonnés dans une case, réunis par un carcan circulaire. A l'heure des repas, on mettait au milieu d'eux un plat de poulet et de maïs, nourriture favorite du pays; assis à la turque, ils prenaient les portions avec leurs doigts, échangeant des réflexions peu gaies. Quand Behanzin eut harangué son peuple, il vint les voir, les examina longuement et les fit conduire à Abomey, sa capitale. Ce nouveau voyage dura deux jours en hamac.

Il faut ajouter que plus tard Behanzin réclama aux factoreries tous ces frais de transports et ceux de nourriture, bien que le menu quotidien des prisonniers fut souvent augmenté de quelques conserves et provisions pillées dans les factoreries de Wydah, provisions dont les chefs faisaient une consommation aussi ample que goûtée.

Arrivés à Abomey, les ôtages subirent ce qu'on appelle la promenade de

Digitized by Google

guerre, c'est-à-dire un défilé dont ils étaient, contre leur gré, le plus bel ornement; ils essuyèrent des déluges d'insultes, des invectives, des menaces significatives; mais on ne les toucha pas.

Enfermés dans une case d'où on ne les laissa jamais sortir, les prisonniers n'eurent plus à subir aucun mauvais traitement; plus heureux que M. Bayol, ils n'assistèrent à aucun sacrifice; on les dirigea de là sur Kanaboumey, où ils revirent le roi. Celui-ci déclara qu'il allait les renvoyer à la côte pour les échanger avec des ôtages dahoméens. Il leur remit à chacun un pagne et quatre autres pour le président Carnot, auquel le commandant Fournier les portera. Puis, par la même route qu'à l'aller, par Abomey et Alladah, il les fit reconduire à pied, cette fois, à Wydah, où ils arrivèrent néanmoins très rapidement. Le Père Dorgère prit les devants pour courir à la plage et prier le commandant du *Sané* de surseoir au bombardement, qui devait avoir lieu le lendemain. Il faut croire que Behanzin eut le regret de les avoir lâchés sitôt, car il envoya des émissaires au fort portugais où ils s'étaient réfugiés, pour leur dire de revenir à l'agor entendre un nouveau *recade*. Bien entendu, ils refusèrent, et, pour plus de sûreté, le commandant portugais Santo, qui montra un grand dévouement et une grande énergie, les fit conduire sous bonne escorte à la plage, où ils s'embarquèrent sur le *Sané* pour Kotonou.

Les ôtages de Wydah ont traversé le Dahomey dans toute sa longueur; ils affirment que ce pays est un des plus fertiles qu'on puisse rêver; les villages sont nombreux et les récoltes seraient splendides si les habitants voulaient se donner la peine d'une culture quelconque, mais leur ambition est bornée au maïs et au manioc, qui poussent seuls deux fois l'an, et aux amandes de palmes qu'on n'a qu'à cueillir. De plus, l'intérieur est très sain et on n'y souffre pas des fièvres comme sur le littoral, où les lagunes ont une fâcheuse influence sur la santé. Il n'y a qu'à voir MM. Bontemps, Chaudoin et Leyraud, les ôtages, très bien portants et frais, malgré ces rudes épreuves, pour être persuadé qu'ils ne mentent pas.

Détail curieux : les plus petits villages, les moindres hameaux sont pourvus de gros canons vieux modèle, presque inoffensifs, mais indiquant bien le caractère belliqueux des Dahoméens. Presque tous sont soldats et armés de vieux fusils à pierre, avec giberne passée autour du pagne.

*Opérations militaires.* — Après le combat du 20 avril, les Dahoméens avaient évacué le territoire de Porto-Novo, et depuis ce moment aucun engagement n'a eu lieu entre nos troupes et eux. Après quelque temps d'inaction le roi Behanzin a essayé de prendre sa revanche de ses insuccès sur une tribu voisine. Dans ce but il s'est porté sur le territoire des Egbas, au nord du Porto Novo : ayant fait là un millier de prisonniers dans une razzia, il rétrogradait sur sa capitale, où il ne voulait rentrer qu'avec son cortège ordinaire de captifs. Mais les Egbas n'ont pas la mollesse des gens de Porto Novo; depuis plus de cinquante ans ils résistent avec succès aux agressions

Digitized by Google

périodiques des Dahoméens, et jamais ces derniers n'ont pu les entamer et s'emparer d'Abéokouta. Surpris tout d'abord, les Egbas reprirent bientôt l'offensive et firent subir un échec sensible aux Dahoméens.

Bien qu'Abéokouta soit située droit au nord de Lagos, dans la zone d'influence théorique de l'Angleterre, les braves populations qui l'habitent sont indépendantes; il serait donc intéressant de nous aboucher avec elles, de leur fournir des armes et des munitions, et de les aider même dans une campagne contre leurs ennemis héréditaires. Ce serait pour nous une utile diversion. Il est même surprenant que la chose n'ait pas encore été tentée depuis que les hostilités sont ouvertes avec le Dahomey.

— Un des deux vapeurs postaux de la Compagnie des Chargeurs réunis, attachés au service des rivières du Gabon, vient d'être réquisitionné par l'État, afin d'être affecté au service de la lagune de Porto Novo et d'assurer, de concert avec *l'Émeraude*, les communications entre Porto Novo et Kotonou. Ce petit bâtiment porte le nom d'*Éclaireur;* il a été armé en guerre, et son lieutenant de vaisseau a été désigné pour le commander. Il se rendra à Porto-Novo par Lagos.

Ce petit vapeur rendra les plus grands services, et il serait à désirer que plusieurs chaloupes à vapeur et canonnières de rivière fussent envoyées au Dahomey, afin de pouvoir transporter rapidement des troupes à travers les lagunes et sur l'Ouémé le jour où cela deviendra nécessaire.

**La délivrance d'Emin d'après Stanley** (1). — Stanley a écrit au Caire, en cinquante jours, le récit de son expédition. Il l'a rédigé d'un seul jet, avec cette verve d'improvisation qu'il doit sans doute à sa qualité de *reporter*. On se rappelle que le but de son expédition, organisée par un comité anglais, était de ramener des provinces équatoriales Emin-Pacha qui, comme on l'a su depuis, n'avait jamais demandé à être délivré.

Ayant réuni 700 hommes à Zanzibar, Stanley arriva à Stanley-Pool le 22 avril 1887, déjà fort éprouvé par la fatigue et la chaleur qui causèrent des morts nombreuses. A l'embouchure de l'Arouhouimi, il laissa son arrière-garde avec le major Barttelot, et remonta cette rivière avec le gros de sa colonne pour s'enfoncer dans la région des forêts équatoriales. La marche en avant ne fut alors qu'une longue souffrance. Le fouillis de la végétation et l'hostilité des indigènes armés de flèches empoisonnées étaient de terribles obstacles; les chemins étaient hérissés de brochettes, sur lesquelles les pieds se déchiraient, et les souffrances de la faim se faisaient constamment sentir. A peine çà et là pouvait-on prendre quelque chèvre ou quelque poule; à l'ordinaire on n'avait pour se nourrir que des bananes, du plantain, du maïs. Encore avec leur imprévoyance naturelle, les Zan-

(1) **Dans les ténèbres de l'Afrique**, *recherche, délivrance et retraite d'Emin-Pacha*, par M. Stanley, 2 vol. in-8°, contenant 150 gravures et 3 cartes en couleurs — Hachette, éditeur.

Digitized by Google

zibaris n'en gardaient-ils jamais en réserve et pendant des jours entiers on ne trouvait rien. Aussi chaque étape était-elle marquée par des cadavres.

Cependant Stanley réussit à sortir de la forêt pour entrer dans le fertile, pays aux Herbes et atteignit le lac Albert Nyanza, le 13 décembre 1887, 6 mois après son départ de l'Arouhouimi.

Mais là une grande déception l'attendait : il ne put avoir nulle part des nouvelles d'Emin. N'ayant point de bateau, il dut battre en retraite. Après de véritables batailles livrées aux naturels de Katonza, il pénétra dans l'Ibouiri et y établit un camp appelé Fort-Bodo. Tout le terrain environnant fut ensemencé et, peu de temps après, de superbes épis de maïs y poussaient. Les malades restés en arrière furent amenés là et la troupe se refit.

Stanley repartit alors pour le lac et put enfin recevoir des nouvelles d'Emin : le 29 avril 1889 tous deux étaient réunis à Kavalli. Mais Stanley n'était pas au bout de ses surprises : Emin ne put se décider à prendre la résolution de partir. Stanley revint alors à Fort-Bodo le 8 juin. N'ayant pas de nouvelles de son arrière-garde, Stanley prit l'héroïque résolution de retraverser la forêt équatoriale pour aller la chercher. Cette marche fut plus désastreuse encore que la première et la mortalité fut effroyable. Enfin le 17 août on retrouva les restes de l'arrière-garde à Banalaya. Barttelot avait été tué, l'effectif était réduit de 271 à 101 hommes et les survivants étaient de véritables squelettes.

Ralliant ces débris, Stanley refit une troisième fois à travers la forêt avec 465 hommes une route plus meurtrière encore que les précédentes. Peu s'en fallut qu'il ne succombât à la famine. Le 17 janvier 1888 il était à l'Albert Nyanza. Là, nouvelle surprise : Emin était prisonnier de ses propres troupes. Au bout de plusieurs semaines les mutins vinrent enfin à récipiscence et Emin recouvra sa liberté

Cependant le pacha ne se décidait pas à partir. Stanley annonce alors qu'il se mettrait en route le 10 avril; le suivra qui voudra. Emin se laisse faire enfin, et, au jour dit, l'expédition quitte Kavalli. Au commencement de décembre elle arrivait à Bagamoyo. Les rapports de Stanley et du pacha avaient depuis longtemps cessé d'être excellents; une fois Emin en terre allemande et confisqué par les Allemands, ils cessèrent brusquement.

On peut se demander maintenant si tant de sacrifices n'ont pas été hors de proportion avec le but atteint. Mais ce voyage de trois ans n'en restera pas moins un des plus étonnants de ce siècle, et ses résultats pour la géographie et la science auront été considérables.

**Portugais en Afrique** : *Côte occidentale. Expédition du Bihé.* — On a reçu de mauvaises nouvelles du Bihé. Une expédition commandée par le capitaine Couceiro, et qui se dirigeait aux contrées du Cunene et Cubango, a été arrêtée par les menaces d'un roitelet, ou soba, du Bihé et a dû revenir à Caconda. L'explorateur Silva Porto, si renommé par ses voyages à l'intérieur, et qui, résidant depuis près de quarante ans dans ces contrées, jouissait

Digitized by Google

d'une grande influence parmi les peuplades du Bihé et des contrées voisines, n'a pas réussi à triompher de l'hostilité du soba.

Silva Porto a perdu courage et s'est tué!

Le gouvernement a donné les ordres pour qu'une expédition soit organisée, afin de châtier l'insolence du soba et de réaliser l'occupation du Bihé d'une façon permanente. Il sera sans doute nécessaire d'y maintenir une garnison de 300 à 400 hommes. Le paquebot parti le 6 mai portait des canons et des munitions de guerre qui devront être débarqués à Mossamedes et qui sont destinés à l'expédition.

**Mozambique.** *Mission de Carvalho.* — Le conseiller Marianno Cyrillo de Carvalho a été désigné pour diriger une expédition qui étudiera les ressources la province de Mozambique. En choisissant un homme d'État qui a occupé le département des finances de 1886 à 1888, le gouvernement portugais a montré qu'il voulait donner un grand éclat à cette mission et ne plus encourir le reproche, que les Anglais adressent au Portugal, d'accaparer d'immenses territoires africains et de les laisser en friche. *Paiva d'Andrada*, à peine remis des fièvres, s'est offert pour accompagner le conseiller de Carvalho. La mission se rend à Zanzibar par Marseille. Un vaisseau de guerre portugais la transportera de Zanzibar à Mozambique. A Zanzibar, l'ingénieur Angelvy se joindra à l'expédition. Les autres membres de la mission partiront de Lisbonne en juin et juillet.

*Conflit anglo-portugais.* — On négocie, paraît-il, et les chancelleries de Londres et de Lisbonne s'accordent ponr faire le silence le plus complet. A la Chambre des députés portugaise (12 juin) le ministre des affaires étrangères a refusé de donner des explications, même en séance secrète.

*Chemin de fer de Delagoa.* — Sir J. Fergusson a déclaré, à la Chambre des communes, que sur la proposition de l'Amérique et de l'Angleterre, le principe de l'arbitrage a été adopté, par le Portugal, pour le règlement de l'affaire du chemin de fer de Delagoa.

**Droits des Portugais en Afrique.** — D'un travail de M. G. Marcel communiqué à la Société de géographie de Paris, il résulte que les droits historiques des Portugais au Zambèze sont aussi anciens qu'indéniables. Parmi les documents à l'appui se trouve une carte manuscrite qui, d'après l'écriture, l'orthographe et le papier, remonte à la fin du XVII^e siècle. Elle fait partie d'un recueil de cartes provenant d'un géographe français, l'abbé M.-A. Baudrand, mort en 1700.

Sur la carte en question du Monomotapa, le cours du Zambèze est tracé avec une certaine exactitude. Les chutes et rapides de Kebrabasa, Moroumbona y sont inscrits ainsi que des forts et des marchés appelés *feiras* comme San-Estavao, Chicova, Mazapa et Manzovo. La présence de l'or est signalée. Le cours du Chiré est également dessiné. De nombreux documents il résulte que, depuis la fin du XVII^e siècle jusqu'au milieu du XVIII^e, le cours du

Digitized by Google

Zambèze a été connu des Portugais au moins jusqu'à Zumbo et qu'ils avaient même des marchés et établissements fortifiés dans tout le Machonaland.

**Perse** : *Ouverture de la rivière Karoun.* — Le *Moniteur officiel du Commerce* a publié un règlement de navigation sur la Karoun, qui vient d'être ouverte en partie au commerce par le gouvernement persan.

Le commerce de Bombay a mis, d'ores et déjà, à profit les facilités qui lui sont offertes sur la basse Karoun. La Compagnie du Tigre vient d'organiser un service de bateaux plats qui remontent la Karoun jusqu'à Ahwaz et qui correspondent à Mohammerat dans le Chat-el-Arab avec les paquebots de la « British India » qui font un service hebdomadaire entre Bombay et Bassorah. Il est question aussi d'établir, avec subvention du gouvernement indien, un service postal et des communications régulières le long de la basse Karoun.

Des agents anglais et aussi des Allemands et des Belges parcourent actuellement le Khouzistan, en vue de recueillir des indications sur les débouchés que cette région peut offrir à l'industrie européenne et sur les matières premières qu'elle est susceptible de lui procurer. Par contre, le commerce et l'industrie française n'ont, jusqu'à présent, tenté aucun effort pour la conquête de ces nouveaux marchés.

Les peuples orientaux, on le sait, sont très fidèles à leurs habitudes commerciales, et les premiers occupants des marchés du Khouzistan monopoliseront, pour longtemps peut-être, à leur profit, le négoce de cette région avec l'Europe. Il importerait donc que nous puissions profiter au plus tôt des avantages créés par l'ouverture de la Karoun à la navigation étrangère, afin de n'avoir pas à subir, pour nos marchés de l'ancienne Suziane, l'intermédiaire forcé des nations concurrentes.

**Canada.** — *Régime scolaire au Manitoba.* — Après la suppression du français comme langue officielle dans le Parlement, la Chambre du Manitoba n'a pas voulu se séparer sans porter atteinte également au régime des écoles séparées. Les écoles publiques étaient confessionnelles et relevaient, soit d'un bureau catholique, soit d'un bureau protestant, selon la religion de leurs élèves, chaque culte entretenant ses écoles à ses frais. Français et catholique étant presque toujours synonyme, ce qui atteignait l'un frappait aussi l'autre. C'est ce régime des écoles séparées que le Parlement provincial vient d'abolir, obligeant ainsi les catholiques à transformer les écoles existantes en écoles privées, et les forçant en outre à payer, comme les protestants, les taxes destinées à l'entretien des écoles de ces derniers.

Le bill n'a pas passé sans une violente opposition. La minorité française, dirigée par M. Prendergast, a lutté, pied à pied, à chaque lecture du bill. Pour retarder l'adoption de celui-ci un député français, M. Martin, de Morris, a même occupé la tribune pendant près de dix heures consécutives. Le bill a cependant été adopté en troisième lecture par 25 voix contre 11 (19 mars). Cinq députés d'origine anglaise ont voté avec la minorité, allé-

Digitized by Google

guant que le gouvernement agissait avec trop de précipitation et que cette loi ne devait pas être mise en vigueur tant que la Cour suprême ne se serait pas prononcée sur sa constitutionalité. Néanmoins, le bill a été mis à exécution le 1er mai.

L'acte fédéral de 1870 qui a constitué la province du Manitoba donne à la législature de cette province le droit exclusif de faire des lois sur l'éducation, mais il décrète qu'elle n'aura pas le pouvoir de porter atteinte aux droits et privilèges reconnus par la loi ou la coutume au sujet des écoles séparées, lors de l'union. Le bill qui vient d'entrer en vigueur est donc inconstitutionnel. Aussi les catholiques ont-ils, selon leur droit, fait appel au gouvernement fédéral pour lui demander de désavouer les actes portant atteinte à l'existence des écoles séparées et à l'usage de la langue française.

Le gouvernement d'Ottawa est fort embarrassé : s'il reconnaît, au fond, que les votes du Parlement de Manitoba sont contraires à la constitution, il n'ose pas, d'un autre côté, en demander le désaveu au Parlement fédéral, ne voulant pas se découvrir sur une question de race et n'étant pas certain, en ce cas, d'avoir la majorité. Un télégramme d'Ottawa, 28 juin, annonce que le ministre de la justice, sir John Thompson, vient de partir pour Londres, afin de soumettre la question au conseil privé de la reine.

**Haïti.** — On nous écrit le 5 juin 1890 : Le général Manigat, chef du parti national et candidat à la présidence, a quitté précipitamment Haïti. Après avoir fait saisir sa correspondance, le gouvernement avait donné l'ordre de l'arrêter. Mais le ministre de la justice, son ami, l'a prévenu à temps. Le coup d'État qui devait être tenté a donc échoué, mais ce n'est que partie remise.

Les deux anciens présidents, Boisrond-Canal et Légitime, sont toujours en exil. Il est heureux qu'il ne puissent s'entendre avec Manigat. Edmond Paul, le chef du parti libéral, va quitter Kingston, pour siéger au Sénat.

On dit partout que la correspondance échangée entre Haïti et les États-Unis prend un ton de plus en plus aigre. Hippolyte refuserait, paraît-il, de tenir ses promesses à l'égard du gouvernement de Washington et de la Compagnie Clyde. La Compagnie Clyde avait fourni à Hippolyte toutes les munitions de guerre, grâce à la protection de l'escadre américaine, contre laquelle Légitime ne pouvait lutter. Cette Compagnie a été largement payée de ses services. Mais c'est maintenant le tour de l'oncle Sam de demander la cession du Môle-Saint-Nicolas, et l'on dit qu'Hippolyte refuse cette cession. Ces prétendues difficultés ne sont qu'une comédie diplomatique.

Le vrai dans tout ceci, c'est qu'Hippolyte est parfaitement disposé à faire cette cession, qui rentre dans le traité secret passé avec les États-Unis. Ceux-ci se sont aussi engagés à le protéger de leurs navires et de leurs canons, en cas de guerre civile; mais Haïti et les États-Unis ont de bonnes raisons pour retarder la publication de cette affaire. La France, en attendant, fait bien de ne pas se presser de reconnaître Hippolyte.

Digitized by Google

Le *Ralliement* (29 mai), journal de Port-au-Prince, contient les observations suivantes :

On ne sait pas généralement que comme valeur de son commerce avec les États-Unis, *Haïti est sixième sur la liste.* Ceci ne paraît pas possible au lecteur ordinaire; mais c'est exact cependant. Tous les ports de cette île sont encombrés de schooners, de bricks et de barques sous couleurs américaines, et ce n'est que quand il entre un steamer en rade que l'on voit d'autres pavillons.

Les États-Unis ont une *bonne prise sur le commerce d'Haïti*, et c'est leur intention de le nourrir de toute façon, jusqu'à ce que toute la manutention des marchandises haïtiennes passe aux mains des armateurs de l'oncle Sam.

Les intérêts de la ligne Clyde étant ceux du peuple américain, le gouvernement des États-Unis fait tout ce qui est en son pouvoir pour mener les négociations à bonne fin au moyen de la présence continuelle dans les eaux d'Haïti de l'escadre de l'Atlantique Nord.

**Guyane française.** — *Territoire contesté.* — L'Agence Havas a communiqué à la presse la note suivante :

« La prise de possession par la France du territoire contesté le long de la rivière l'Awa est officiellement démentie. La dépêche particulière du correspondant du *Vaterland* à Paramaribo est donc inexacte. Le gouvernement français se borne à délivrer à ceux qui exploitent les placers, et à leurs risques et périls, des titres provisoires, jusqu'à ce qu'intervienne devant le Parlement hollandais la ratification promise à courte échéance. »

On sait que la rive droite de l'Awa (Aoua) est, depuis plusieurs années, jalonnée de postes français ; mais, quant au territoire contesté, le gouvernement français a proposé de soumettre le litige à l'arbitrage du tsar, ce qui a été accepté en principe par la Hollande. Toutefois, le cabinet de la Haye est obligé de demander aux états généraux l'autorisation d'en finir en adoptant une règle de conduite identique à la nôtre.

La *Revue Française* a exposé précédemment (1) les causes de ce conflit. Voici, d'après le *Temps*, la situation telle qu'elle se présente actuellement.

On sait que le Maroni se jette dans l'océan Atlantique à peu près par le 6e degré de latitude nord et le 56e degré de longitude ouest, et forme la limite des Guyanes française et hollandaise. Ce fleuve court vers le sud-sud-ouest jusqu'au 4e degré ; là il se divise en deux branches, l'une le Tapanahoni qui prend la direction sud-ouest, l'autre l'Aoua ou Awa qui se dirige vers le sud-est. Lequel de ces deux cours d'eau est le Maroni supérieur ou la continuation de la frontière franco-hollandaise ? Tel est le point en litige. Nous soutenons que c'est le Tapanahoni, les Hollandais disent que c'est l'Aoua.

(1) Voir pour les causes du litige la *Revue Française* n° 60, 15 sept. 1888, t. IX, p. 755, et le texte du décret du 30 juillet 1889 pour l'exécution de la convention relative à l'arbitrage, *Revue Française*, n° 78, 15 sept. 1889, t. X, p. 379.

Digitized by Google

Pendant deux siècles, la question a été sans intérêt pour la colonisation européenne, les terrains compris dans la fourche formée par le Tapanahoni et l'Aoua ressemblant à tant de ces terres vierges qu'on rencontre en masse dans les pays intertropicaux ; mais, il y a quelques années, des explorateurs français qui avaient traversé l'Aoua ont découvert de riches mines d'or qu'ils ont mises en exploitation. Les Hollandais ont alors réclamé ; la diplomatie a été saisie de l'affaire, et il a été décidé d'un commun accord que, jusqu'à règlement du litige, l'accès du territoire contesté serait interdit.

Le gouverneur de la Guyane française a donc fait évacuer le territoire contesté, malgré les réclamations énergiques de ceux de nos colons qui y étaient établis ; mais, du côté de la Guyane hollandaise, il n'en a pas été de même : les chercheurs d'or ont continué à se porter du côté de l'Aoua. Il y a quelques mois, nous avons fait savoir au cabinet de la Haye que la situation devenait intolérable et que, puisque la surveillance à la frontière hollandaise était si illusoire que l'accord bénéficiait à ses nationaux et aux étrangers fixés dans sa colonie, il était juste que nous levions la consigne et que nous laissions les citoyens français libres de se rendre sur les placers qu'ils avaient découverts. C'est ce qui a eu lieu et c'est probablement cette mesure qu'on signale à tort comme une prise de possession.

**Héligoland :** *Cession à l'Allemagne.* — Lord Salisbury s'est expliqué le 19 juin devant la Chambre des lords sur la cession à l'Allemagne de l'île Héligoland. Il a dit qu'avant de prendre une décision, le gouvernement avait pris l'avis des autorités navales. Le plébiciste, a ajouté le ministre, n'est pas en usage en Angleterre. Aussi n'a-t-on pas pris l'avis de la population. Mais on a de bonnes raisons de penser que les habitants de l'île étaient autrefois opposés à la cession par la crainte de la conscription. Le gouvernement a stipulé qu'aucun habitant né au moment de la cession ne serait astreint au service obligatoire. Les communications entre l'Angleterre et l'Allemagne à propos de la convention ont été surtout verbales. La correspondance échangée a donc été restreinte.

**Nouvelles de Russie.** — *Sévastopol.* — Le gouvernement du Japon vient de créer dans notre ville un vice-consulat pour le représenter. — Depuis la création de la flotte volontaire russe, les relations sont très nombreuses entre Sévastopol et le Japon.

*Carte de la mer Noire.* — Avant 1696 il n'existait aucune carte de la mer Noire et de la mer d'Azow ; c'est en cette année que l'amiral Kriousse commença le relevé de la mer d'Azow. — L'histoire de la carte de la mer Noire commence en 1799 et à partir de la création d'un observatoire à Nicolaïew, l'amiral Greig, fit des travaux sérieux, ces observatoires lui permettant de fixer des points astronomiques. — Une expédition faite en 1825 fit avancer beaucoup ces travaux, notamment sur les côtes du Caucase et de l'Anatolie où l'on put fixer 26 points astronomiques. A partir de 1871, deux expéditions furent dirigées par V. J. Zaroudnon qui fixa 38 points nouveaux et

Digitized by Google

put, grâce au télégraphe, rectifier la distance entre Nicolaïew et Anappa de 260 sagènes (520 mètres). Actuellement plus de la moitié des côtes russes sont sondées à des distances de 4 à 5 verstes. Il en reste encore à étudier sur une longueur de 1,100 verstes environ.

*Mer d'Azow.* — On vient de soumettre au Comité des ministres un projet de construction d'un port central sur la pointe de Biélosaraï et de 4 môles à Taganrok d'une longueur de plus de 40 kilomètres. Les dépenses sont évaluées á 18 millions de roubles.

*Marine.* — *Le Riourik.* — Dans l'usine de Tchekouchi (Baltique), en même temps qu'on lancait *l'Étoile polaire*, on mettait sur chantier le cuirassé à deux hélices *Riourik.* Ce navire aura 427 pieds de long sur 67 de large, avec une hauteur de 25 1/2 piede et un déplacement d'eau de 10,940 tonnes. Il sera armé de 20 canons, dont 6 de 8 pouces anglais de calibre et 14 de 6 pouces. La vitesse probable sera de 18 nœuds, et les 4 machines qui le mettront en mouvement, construites d'après le projet de l'ingénieur J.-S. Prokofieëw, auront 13,250 chevaux de force.

*Les salines de Crimée.* — A la dernière adjudication, les prix atteints n'ont pas dépassé 13 roubles par 1,000 pouds de sel obtenus, soit à peu près 2 francs par 100 kilos. Ils n'avaient jamais été aussi bas. Cela tient à la concurrence des salines minérales du bassin de Bachmont, qui se trouvent situées sur des voies ferrées, tandis que les lacs salins de Crimée sont éloignés de toute voie de communication, sauf la mer ou de mauvaises routes.

*Mines d'argent.* — On annonce la découverte, dans le bassin du Donetz, d'une mine d'argent dont le minerai contiendrait 45 0/0 de ce métal. Un ingénieur des mines a été envoyé sur place pour continuer les recherches.

**Armée coloniale.** — *Primes d'engagement.* — On sait qu'en attendant la constitution d'une armée coloniale distincte de celle alimentée par le service obligatoire, la loi du 15 juillet 1889, dans le but d'assurer la recrutement des troupes employées aux colonies au moyen d'engagements volontaires dispensant autant que possible de recourir aux hommes du contingent, a attaché des primes aux engagements de 5 ans dans les troupes eu question, ce qui les différencie de l'armée métropolitaine où les rengagements sont seuls primés.

Dans sa dernière séance d'assemblée générale, le Conseil d'État a adopté un projet de règlement d'administration publique fixant les conditions d'allocation de ces primes d'engagement, ainsi que des primes de rengagement aux sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats décorés, médaillés ou inscrits sur les listes d'aptitude au grade de caporal ou brigadier. Quant au taux de ces primes, il a été réglé par un décret simple du 7 février 1890.

Ces conditions peuvent se résumer ainsi : la prime d'engagement sera payée aux intéressés le premier jour de la 4e et de la 5e année de service (les 3 premières étant dues à l'État en vertu du service obligatoire), à moins qu'ils n'aient été promus officiers. Tout engagé de 5 ans retraité ou réformé pour blessures ou infirmités contractées dans l'armée, dans le cours de sa 4e annnée, recevra la 2e portion de la prime; en cas de décès sous les drapeaux dans les conditions de l'article 19 de la loi du 11 avril 1831, l'engagé lègue ses droits à sa veuve ou, à défaut, à ses héritiers.

Digitized by Google

Les caporaux ou brigadiers rengagés ont droit, s'ils sont nommés sous-officiers un an au moins avant l'expiration de leur premier rengagement, et à partir du jour de leur nomination, aux avantages stipulés en faveur des sous-officiers par l'article 8 de la loi du 18 mars 1889. La valeur de la prime qui a été payée aux intéressés en qualité de rengagés est déduite de la première mise d'entretien qui leur est due en raison de leur nouveau grade, et ce proportionnellement au temps de service les séparant de l'expiration du rengagement.

Les gratifications annuelles prévues par l'article 65 de la loi du 15 juillet 1889 sont payées par trimestre, à terme échu; le droit aux gratifications est ouvert le jour où commence la période effective du rengagement.

Le droit aux avantages spéciaux aux troupes coloniales est perdu par l'incorporation, en suite de condamnation ou de mesure disciplinaire, aux compagnies de discipline, et par le passage dans l'armée métropolitaine par voie de changement de corps, à partir de la mise en route des intéressés pour leur nouvelle destination.

## NOUVELLES ET INFORMATIONS

**Adam Mickiewicz.** — Le 28 juin a eu lieu, à Montmorency, l'exhumation des restes du poète et patriote polonais Adam Mickiewicz. Après la cérémonie, la dépouille mortelle a été dirigée sur Cracovie, où elle sera inhumée à côté de celles de Kosciuzko et du maréchal Poniatowski.

Né en Lithuanie, en 1798, Mickiewicz, après avoir fait ses études à l'université de Vilna, publia un recueil de poésie qui excita un véritable enthousiasme dans la jeunesse polonaise, car il poursuivait deux grandes tâches : la reconstitution de la patrie et la renaissance de la littérature polonaise. Mais bientôt exilé en Russie, il passa à l'étranger, visita une partie de l'Europe et vint se fixer à Paris en 1831. En 1840 il était nommé à la chaire des langues et littératures slaves, créée à son intention, au Collège de France. Le cours ne dura que quatre ans; repris en 1848, il fut de nouveau fermé en 1851. Il se trouvait à Constantinople à l'époque de la guerre de Crimée, lorsqu'il fut emporté, en 1855, par une attaque de choléra (1).

**Caravane scolaire d'Arcueil.** — La caravane scolaire d'Arcueil, conduite avec tant de succès par M. l'abbé Barral, partira à la fin du mois de juillet pour faire son 13e voyage. Elle se propose d'assister aux représentations du mystère de la Passion, à Oberammergau, de parcourir les montagnes de la Bavière, les vallées tyroliennes du Stubay, de l'Œtzthal, de continuer son voyage par la Vénétie, la Dalmatie, l'Herzégovine et la Bosnie. Après avoir salué, à Diakovo, Mgr Strossmayer, elle reviendra en France par la Croatie, le Salzkammergut et la Suisse.

**Comité consultatif des consulats.** — Un décret du 17 juin 1890 (*Journal officiel*, 19 juin) institue auprès du ministère des affaires étrangères un comité consultatif des consulats.

1° Sur les questions relatives aux renseignements commerciaux demandés aux consuls;

2° Sur les conditions dans lesquelles peut être utilisé le concours des agents du ministère des affaires étrangères pour la formation des musées commerciaux;

3° Sur les modifications à introduire dans la répartition de nos postes consulaires (création et suppression de postes).

(1) *Adam Mickiewicz*, librairie Savine, éditeur.

Digitized by Google

**Croisade médicale** : *Beyrouth.* — L'hopital du Sacré-Cœur, tenu par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, a donné des soins, durant l'année 1889, à 434 maronites ou catholiques, 3 juifs, 25 hérétiques, 95 infidèles. Le gouvernement français a donné la croix de la Légion d'honneur à la Rév. Mère Gelas, supérieure.

---

# BIBLIOGRAPHIE

**Russes et Slaves.** *Études politiques et littéraires*, par L. Léger. (Les Slaves et la civilisation. La formation de la nationalité russe. Les débuts de la littérature russe. La femme et la société russes au XVIe siècle. Les premiers diplomates russes à l'étranger. La Bulgarie inconnue. Le peuple serbe. Le poète du panslavisme.) 1 vol. Hachette, éditeur.

L'auteur de ce livre est plus qualifié que personne pour nous entretenir des Russes et de leurs congénères. Il a visité tour à tour la Bohême, la Pologne, la Serbie, la Bulgarie, la Russie. Après avoir enseigné la langue russe à l'École des langues orientales et à l'École de guerre, il est devenu professeur de littérature slave au Collège de France. Nous reviendrons sur cet ouvrage qui mérite un examen approfondi.

**Le Mystère de la Passion à Oberammergau**, traduit par Mme E. Paris, 1 vol. in-18, 2 fr. 50. Lethielleux, éditeur, rue Cassette.

On sait que, tous les dix ans seulement, le drame de la Passion est représenté dans un petit village des montagnes de Bavière, Oberammergau. C'est cette année que s'accomplit la révolution décennale qui excite toujours l'intérêt public. Mais cette région si pittoresque de la Haute-Bavière est peu connue. Aussi Mme E. Paris a-t-elle préparé un guide du voyageur à Oberammergau.

Cet ouvrage contient un historique et un texte du drame de la Passion, traduit littéralement de l'original. Il contient aussi, avec une carte du pays et des gravures, des renseignements pratiques sur l'itinéraire à suivre, les curiosités du pays et les moyens de transport qui rendent le voyage facile.

**L'Empire de Maximilien**, par P. Gaulot. Ollendorff, éditeur.

Ce volume est le second, publié par M. Gaulot, sur l'expédition du Mexique, d'après les documents inédits de M. E. Louet, payeur en chef du corps expéditionnaire. Après la conquête par les troupes francaises, il fallut installer un régime régulier. Maximilien, choisi comme empereur, arrive à Mexico. Il a, dès le début, à lutter contre des difficultés de tout genre, à l'intérieur comme à l'extérieur; la guerre contre Juarez ne finit point et l'argent manque souvent au Trésor. Bientôt le corps expéditionnaire est rappelé peu à peu, au moment même où des conflits surgissent dans le commandement, et Maximilien est abandonné à lui-même.

Tous ces faits étaient connus, mais ce qui donne au livre de M. Gaulot tout son intérêt, c'est l'explication de ces faits, grâce aux documents, jusqu'alors inconnus, produits et mis en lumière. Par la correspondance de Napoléon III, du maréchal Bazaine et de tous ceux qui jouèrent alors un rôle prépondérant, on saisit sur le vif certains côtés de l'histoire qui paraissaient encore entourés de voiles épais.

---

*Le Propriétaire-Gérant,*
Édouard MARBEAU.

---

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — IMPRIMERIE CHAIX.
RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 13638-6-90

Digitized by Google

# LA QUESTION CONSULAIRE

## CONSULS MARCHANDS — INFORMATIONS COMMERCIALES

Plus la compétition sur les marchés internationaux devient âpre entre les peuples, plus la question consulaire prend d'actualité. Lorsque, en 1885, nous avons traité cette question pour la *Revue* (1), elle était déjà, dans une certaine mesure, à l'ordre du jour. Depuis lors la presse quotidienne s'en est emparée, à l'égal des organes spéciaux de publicité de sorte qu'en regard d'opinions sages et raisonnées, de critiques parfois fondées, quoique souvent excessives dans la forme, on a vu se produire des attaques véhémentes et injustifiées, voire même de véritables et gratuites injures contre le corps des représentants français à l'étranger. — Aux injures nous n'avons nulle intention de répondre et nous les laissons pour compte à ceux qui n'ayant jamais quitté la France, ni même Paris, dissertent *ex professo* sur l'organisation des chancelleries; tel, du petit au grand, ce Phormion qui, n'ayant jamais vu un soldat, ni un camp, discutait de stratégie en présence d'Annibal.

Mais à côté de ces élucubrations plus ou moins pondérées, on prend plaisir à lire les discussions loyales et pleines d'intérêt insérées par exemple, dans l'*Exportation française* (2), la *Revue d'Histoire Diplomatique* (3), et plus récemment encore dans le journal *Le Temps* (4). D'autre part le savant rapporteur près la XIII^e^ commission de l' « Institut de Droit International » a déjà publié pour ses collègues, un travail approfondi sur l'organisation consulaire internationale, non telle qu'elle est mais telle qu'elle devrait être (5).

Grâce à ces divers travaux, notre tâche est fort simplifiée aujourd'hui, et nous nous proposons d'examiner, au sens, d'ailleurs, à peu

(1) *Revue Française* n° 9, 1885.

(2) Rédacteur en chef, M. Dreyfus *(passim)*.

(3) N° 1 de 1890. Article dû à M. Engelhardt, ministre plénipotentiaire de France.

(4) Voir notamment le n° du 6 avril 1890.

(5) *Revue de droit international*, n° 6 de 1889.



Digitized by Google

près exclusivemeut français, deux points seulement : celui des consuls marchands et celui des informations commerciales.

Aussi bien le premier sera brièvement traité, car on peut considérer que, dès à présent, l'institution des consuls marchands est condamnée sans appel. De fait, il y a plusieurs années déjà, sur les observations, notamment, de M. de Saint-Vallier, ancien ambassadeur à Berlin, la commission consulaire française maintenait « le principe de la plus grande extension des agents de carrière » et faisait de graves objections, contre la collation, à des négociants, de titres consulaires, même inférieurs. Depuis lors, la question fréquemment posée a été résolue d'une façon positive par les négociants eux-mêmes.

Tout récemment encore, dans une lettre au *Temps* (1) M. Pector, président de la Chambre d'Exportation, membre de la Chambre de Commerce de Paris, écrivait en propres termes :

« Il me semble qu'en créant une classe de consuls commerciaux on ne donnerait pas satisfaction entière au commerce ; en effet, ces agents ne seraient-ils pas tentés de se livrer pour leur compte, à certaines opérations ? Suivant leurs intérêts, donneraient-ils tous les renseignements et avis demandés ? »

Veut-on des faits certains propres à confirmer l'opinion d'un homme aussi compétent que l'est M. Pector ? Nous allons en citer deux d'importance diverse, mais significative.

Dans une ville bien connue d'Europe le gouvernement d'une grande puissance avait commissionné comme consul certain négociant local. Celui-ci eut maille à partir avec la douane qui le condamna personnellement et privément à l'amende. Ce consul n'hésita pas à invoquer les immunités consulaires pour refuser de payer cette amende, et comme on manifestait l'intention de passer outre, il forma, dans sa cour, une sorte de barricade avec les couleurs nationales. D'où intervention *manu militari*, et, en fin de compte exécution par l'autorité du pays. — Il est vrai, le consul fut mis en disgrâce par la nation qui l'avait commis, mais on laisse à penser si le scandale eut du retentissement.

Plus récemment, un Français établi dans certain pays de langue latine recevait, en idiome scandinave, une lettre contenant des proposi-

(1) Numéro du 10 avril 1890.

Digitized by Google

tions pour nouer certaines affaires. Il recourut à la chancellerie française afin d'obtenir la traduction qui, naturellement, ne put être faite et comme on lui conseillait de s'adresser au consul marchand de Suède et de Norvège, il s'y refusa énergiquement en alléguant qu'il ne voulait à aucun prix, mettre un « compétiteur éventuel » au courant de ses relations comme négociant.

Venons maintenant aux informations commerciales sur lesquelles, on a tant écrit et tant dit, avec la sincère volonté, sans doute, de faire œuvre utile, mais en fort imparfaite connaissance de cause.

A lire les travaux de divers publicistes, il semblerait que la mission essentielle ou mieux exclusive des consuls de France consiste à fournir aux particuliers des renseignements sur le commerce et les commerçants des places étrangères. De là, entre autres, la proposition de faire ouvrir une correspondance directe entre les agents relevant des Affaires Étrangères et le ministre du Commerce.

Sans doute, la mission d'informateurs commerciaux est de celles qui comportent une sollicitude marquée. Tout d'abord, on peut l'affirmer, les consuls s'appliquent à faire largement leur devoir, sous ce rapport, quoiqu'en observant les réserves réglementaires pouvant, seules, garantir contre des compromissions personnelles de nature à rendre, pour eux, plus que difficile l'accomplissement du complexe mandat qu'ils tiennent de la loi et des règlements. Mais cette complexité même ne devrait-elle pas faire naître de la part des divers ministères la velléité de donner, eux aussi, des instructions, ce qui, sans nul doute, nuirait à l'unité de direction, laquelle au dehors, plus peut-être qu'à l'intérieur, constitue un élément *sine qua non* du bon fonctionnement de nos services ?

Passons en revue les principaux départements administratifs et nous verrons que tous, pourraient, sans plus de titres les uns que les autres, émettre la prétention de diriger nos représentants hors du territoire.

Lorsque, dans certaines contrées, le consul est appelé à rendre la justice en matière civile et correctionnelle, ayant ainsi entre les mains la fortune, l'honneur même de ses ressortissants, lorsqu'en tout pays, il rédige des actes notariés aussi bien que des actes de l'état civil, réglant la situation des personnes et des biens, est-ce là une tâche indifférente ? Nul n'oserait le soutenir et l'on ne voit pas bien

Digitized by Google

pourquoi le Garde des Sceaux ne se croirait pas pleinement autorisé à envoyer des instructions aux consuls comme il en envoie aux Parquets, sur l'administration de la justice, sur l'application de la loi du 25 ventôse an XI, sur la tenue des registres de l'État Civil et sur les questions s'y rattachant. En outre, pour tout ce qui concerne la législation étrangère, les statistiques judiciaires, le ministre de la Justice pourrait se déclarer seul en situation de réclamer des renseignements sur tel et tel point spécial dont il serait particulièrement à même de juger l'intérêt.

Le ministre de l'Instruction publique pourrait, à son tour, réclamer des facilités analogues et revendiquer les consuls comme des investigateurs à lui pour toutes les études propres à développer les connaissances générales ou spéciales. On ne voit pas pourtant, jusqu'ici, que l'état de choses actuel ait empêché nos agents de favoriser les progrès de la science géographique, d'enrichir nos collections d'histoire naturelle, d'ethnographie, d'archéologie, etc. Même, sous ce dernier rapport, certains d'entre eux n'ont pas eu besoin de dépendre du Ministère de l'Instruction publique par un lien direct, pour augmenter le patrimoine de la France et s'acquérir un renom mérité. Témoin les Botta, les Place, et plus récemment encore M. de Sarzec, dont les trouvailles sont venues prendre place au Musée assyrien du Louvre, tandis que M. Champoiseau dotait ce même musée des Antiques de la *Victoire de Samothrace*, chef-d'œuvre antique réputé l'égal de la *Vénus de Milo*.

D'autre part, depuis la suppression du fonds commun des chancelleries, les chanceliers (1) sont activement et passivement de véritables comptables publics, au même titre qu'en France; ils sont tenus de verser un cautionnement, et, en principe, les prescriptions auxquelles ils sont astreints sont les mêmes qu'en France. Aussi voyons-nous séparation entre l'ordonnateur des dépenses, *le consul*, et le payeur de ces dépenses, *le chancelier*. — Toute recette, tout emploi de sommes nécessite des écritures tenues en la forme imposée pour nos

(1) Dans une récente publication signée ***, on fait allusion à la suppression éventuelle de ces utiles fonctionnaires, question qui, est-il dit, sera ultérieurement étudiée. — Nous ignorons quels arguments on pourra faire valoir en faveur de cette réforme; mais nous en sommes assurés, elle ne sera jamais accueillie, car elle est contraire au bien du service. C'est ce que nous démontrerons, le cas échéant.

Digitized by Google

services intérieurs, et entraîne les mêmes justifications. Le mobilier de tous les postes, les immeubles appartenant, en divers lieux, à l'État, donnent ouverture à une comptabilité *matière*, comme les espèces à une comptabilité *deniers*. N'y a-t-il pas là suffisamment d'éléments pour que le ministre des Finances veuille exercer le contrôle direct des fonds et des domaines français hors de France?

L'Agriculture et les Travaux publics, ont, respectivement, le plus grand intérêt à connaître l'état des récoltes, les méthodes de culture, le rendement du sol, la situation des chemins de fer, celle des diverses voies de communication terrestres ou fluviales, les adjudications de travaux de toute sorte, etc.

En outre, depuis les lois de 1872 et de 1889 sur le service obligatoire, la tâche des chancelleries entraîne l'accomplissement de nombreuses formalités pour ce qui concerne la régularisation de la situation militaire des Français résidant ou de passage à l'étranger. Néanmoins, le Département de la Guerre n'a jamais émis la prétention de traiter directement avec nos agents les questions de recrutement, de changement de domicile, d'exemption, etc., et récemment encore, les mesures élaborées pour l'application de la loi votée l'an dernier, ont été, comme toujours, portées à la connaissance des officiers consulaires par le service des Affaires Étrangères.

Insister davantage, ce serait fatiguer le lecteur qui aura nettement saisi l'inanité des droits des divers Départements ministériels à correspondre, chacun directement, avec les Consuls, puisque si tant est qu'ils existent, ces droits s'annulent par leur parité même. — D'où vient alors qu'après avoir même émis, dès 1814, la prétention de se les annexer purement et simplement, le ministère du Commerce, reconnaissant l'insuccès de ses tentatives, pour répétées qu'elles aient été, paraît vouloir se contenter de correspondre, sans intermédiaire, avec nos agents? Avoir marqué en ce sens, l'égalité de situation de nos plus hautes administrations, c'est justifier le maintien du *statu quo*, c'est montrer aussi combien, en présence du silence de tous et des revendications d'un seul, celles-ci perdent de leur valeur.

Vainement on essayerait de tirer argument de ce qui, exceptionnellement, a lieu dans les rapports avec le ministère de la Marine, dont les consulats ont relevé à certaine époque. D'ailleurs, à l'origine, les consuls dépendaient du ministre d'État, et ce fut l'ordonnance de 1681

Digitized by Google

qui les plaça dans les attributions de la Marine. Encore cet état de choses ne se maintint point sans modifications. Ainsi, en 1761, nos agents furent nouvellement rattachés aux Affaires Étrangères, pour en être distraits en 1766. Cette situation, la Révolution française la modifia d'une manière définitive en édictant que « le bureau des Consulats fera partie du ministère des Affaires étrangères » (1).

En ce qui concerne l'ancien rattachement des consuls à la Marine, le meilleur ouvrage sur la matière dit notamment :

Autrefois « les fonctions des consuls, dans leurs rapports avec la marine militaire, avaient une tout autre importance que celle qui résulte de leurs relations actuelles. — En effet, les agents de la carrière n'étaient pas seulement administrateurs de la marine et commissaires des classes en pays étrangers, ils pourvoyaient encore *directement* à tous les besoins de la flotte, en hommes, en vivres et en munitions » (2).

Aujourd'hui, sans doute, par suite de très anciennes et respectables traditions, qu'il ne faut pas renier, et malgré la différence du rôle des consuls dans leurs relations, surtout avec la marine de guerre, les chancelleries continuent de s'adresser directement au ministère de la Marine, dans quelques circonstances. Toutefois de même que, désormais, les consuls ne s'intitulent plus comme au XVIIIe siècle, « Commissaire de la marine, consul général de France » (3), on peut assurer qu'en dehors de certaines affaires ou informations ordinaires, ils ne communiquent guère sans intermédiaire avec les bureaux de la rue Royale. Même, on peut l'affirmer, les éloges, s'ils ont été mérités, les blâmes, s'ils ont été encourus, pour questions maritimes, ne sont pas impartis directement, mais bien par l'intermédiaire du quai d'Orsay.

De fait, dès qu'elles sortent de ce qu'on peut appeler les transactions courantes, les besognes traitées par nos agents touchant plus ou moins directement aux intérêts politiques du pays, c'est au seul office des Affaires Étrangères qu'il appartient de donner les directions opportunes. Même, si cette assertion est plus vraie que jamais à une époque

(1) Décret de la Convention du 14 février 1793, art. 13. — ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — *Consulats*, t. Ier, nouvelle série, n° 1.

(2) *Guide pratique des Consulats*,, par DE CLERCQ et DE VALLAT, t. Ier, livre Ier, chap. II, § 2.

(3) AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — *Consulats*, t. III, n° 110.

Digitized by Google

où l'on prétend régler jusqu'aux questions sociales par voie d'entente internationale, nos vieilles archives prouvent que, de tout temps, et bien avant la fusion, en droit, des corps diplomatique et consulaire, nos gouvernants regardaient les consuls comme des agents de caractère plus ou moins diplomatique. Ainsi, dans l'intitulé d'un acte de 1716 (1), un consul général rappelle sa qualité antérieure de « chargé d'affaires de Sa Majesté près la cour de... », et dans une longue correspondance de l'ambassadeur Puysieux, sur les privilèges des Français au royaume des Deux-Siciles, on voit que le « sieur D'Evant, » consul à Naples, reçoit ses instructions de l'Ambassadeur et du Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères (2), et nullement du ministre de la Marine, dont il dépendait pourtant alors.

Aujourd'hui, comme le dit avec toute raison M. Engelhardt, dans un travail déjà cité, il n'est pas de questions commerciales qui, désormais, ne touche aux intérêts politiques. On se demande donc quelles instructions le Département du Commerce donnerait directement aux agents des Affaires Étrangères. S'agit-il de les entraîner à s'immiscer d'une façon en quelque sorte personnelle et directe dans les transactions quotidiennes de leurs compatriotes, de constituer une sorte de tutelle administrative devant, sous prétexte de stimuler l'initiative privée, l'éteindre, en quelque sorte, en se substituant à elle? On ne se lassera pas de le répéter, ce rôle, compromettant parfois et à plus d'un égard, ne saurait guère donner de résultats efficaces. S'il est du devoir étroit d'un fonctionnaire de répondre à toutes les questions des particuliers, de leur signaler les avantages ou les inconvénients de telle ou telle détermination, ce fonctionnaire ne saurait aller au delà sans devenir lui-même un véritable courtier, et sans paraître, en plus d'un cas, favoriser les uns au détriment des autres. Même, les agents anglais, dont on cite avec raison l'efficace et actif appui, se bornent à deux choses : donner des renseignements impartiaux et réclamer avec énergie le redressement des abus qui pourraient être commis. Nous ne saurions, sans péril, excéder ces limites, et c'est le cas de rappeler le proverbe qui représente si justement le mieux comme l'ennemi du

(1) Cet acte est exactement du 14 décembre 1716. (Espagne, Cadix, reg. 22, t. 12, fol. 6.)

(2) Archives des Affaires étrangères, vol. *Naples*, cotes 31 et suiv. Années 1735 et suivantes.

Digitized by Google

bien. Créer des affaires dans les chancelleries, se substituer aux *intéressés*, seuls juges compétents de leurs véritables *intérêts*, c'est encourager cette apathie à laquelle les nôtres, comptant sur l'État, ne sont que trop prédisposés.

Veut-on simplement hâter la communication des renseignements commerciaux de caractère général, les rendre, en certains cas, plus topiques ? A cet égard, on pourrait rappeler des faits prouvant que le ministère du Commerce est parfois, responsable de certaines lenteurs. Ainsi, entre autres, on cite un rapport expédié en novembre pour indiquer la nécessité de procéder à certains achats éventuels avant *le jour de Noël*. Nanti, en temps utile, de ce rapport, le ministère du Commerce le publia vers le mois de février, c'est-à-dire lorsqu'il avait perdu toute actualité.

D'autre part, si, dans une récente brochure qui contient, on se plait à le reconnaître, de fort saines idées sur plus d'une question, l'auteur accuse le ministère des Affaires étrangères de n'avoir rien appris et rien oublié, c'est là un véritable éloge, et un éloge d'autant plus significatif qu'il est inconscient. En effet si, quoi qu'on dise, l'office du quai d'Orsay ne demeure réfractaire à aucun progrès digne de ce nom, il n'a pas oublié les anciennes traditions grâce auxquelles la majeure partie des agents formés à son école concilient la prudence et la courtoisie et possèdent ce tact intime constituant la qualité maîtresse du métier, c'est-à-dire la correction et la réserve dans le zèle pour le bien général. Il ne suffit pas, dans les choses du dehors, de voir le profit absolu, apparent et immédiat ; il faut pressentir tout à la fois le mal relatif, latent et médiat pouvant naître de la répercussion et des lois de réciprocité, sans lesquelles rien ne se fait entre peuples également souverains. Ainsi, les diplomates sourient encore de l'aventure d'un financier de mérite sans doute, qui avait trouvé certaine combinaison devant faire entrer dans les caisses publiques une somme ronde de millions. Ce financier n'avait oublié qu'un point : les traités par suite desquels, si sa combinaison, fort séduisante de prime abord, avait été adoptée, le Trésor aurait gagné quelques sommes, tandis que la nation entière aurait perdu infiniment davantage, à raison des mesures de rétorsion qui auraient été prises au dehors.

Puis, faut-il le dire, dès qu'il s'agit de livrer au grand public les

Digitized by Google

renseignements fournis par les agents à l'extérieur, il est indispensable que pareille communication ait lieu sous l'œil très vigilant d'hommes sachant apprécier comme il convient, même dans ce qu'elles peuvent avoir d'excessif, les susceptibilités nationales. Mieux vaut s'exposer aux plaintes privées de quelques négociants se croyant lésés dans leurs spéculations, qu'au ressentiment de tout un peuple se supposant atteint, fût-ce à tort, dans le sentiment de sa dignité.

Aussi, demeurons-nous fidèles aux idées jadis développées, en ce qui concerne la création, auprès de l'administration des Affaires Étrangères, d'un bureau pour la communication rapide au public des renseignements commerciaux. En 1885, nous écrivions à ce sujet : « Pourquoi n'ouvrirait-on pas au quai d'Orsay même, un bureau de communication où, *sous certaines réserves*, public et journalistes prendraient connaissance directe et immédiate de ce qui les intéresse ? En principe, le courrier commercial n'est point d'essence secrète. Grâce, dès lors, à l'activité proverbiale des reporters, toujours à l'affût de nouvelles, la publication des faits utiles serait plus efficace, plus prompte, ne coûterait rien à l'Etat et prendrait un caractère de diffusion auquel les recueils officiels resteront toujours plus ou moins étrangers (1) ». — Une méthode analogue est suivie, croyons-nous, aux Etats-Unis et les résultats en sont bons.

Mais comme il serait présomptueux et ridicule de fermer la route aux innovations proposées dans un but vraiment pratique et de se refuser à profiter de l'expérience que chaque jour apporte avec lui, nous ne faisons nulle difficulté de le reconnaître, le système de transmission *prudent* aux journaux, trouverait un complément très avantageux dans la proposition récemment formulée par M. Pector, en sa lettre citées plus haut, et dont nous transcrivons bien volontiers le texte, aussi instructif que précis :

« A mon avis, dit le président de la Chambre d'exportation, on rendrait plus utile au commerce le concours de nos agents consulaires... en établissant un musée commercial national, dont l'ouverture est impérieusement réclamée par la Chambre de Commerce de Paris depuis 1820..... Ce musée national dirigé ou présidé par le président de la Chambre de Commerce de Paris, entouré d'hommes pratiques et com-

(1) Voir la *Revue Française* du mois de septembre 1885, n° 9.

Digitized by Google

pétents, ce musée dis-je, centraliserait les nombreuses collections et documents épars dans les ministères des Affaires Étrangères, du Commerce, de la Marine et des Colonies. Tout serait classé par pays et nature de marchandises. Les consuls, sur l'indication qui leur serait donnée par la direction du musée, enverraient des types de marchandises étrangères importées dans leur ressort, en indiqueraient les diverses conditions de vente, de droits d'importation et la qualité importée. Ces renseignements seraient dépouillés soigneusement et à la diligence de la direction du musée. Les commerçants et industriels français fabriquant ces produits seraient immédiatement avisés, les types leur seraient soumis et ils pourraient, en toute connaissance de cause, se mettre sur les rangs pour l'approvisionnement des marchés étrangers. D'un autre côté, les agents français enverraient aussi des types de matières premières avec les mêmes explications, de façon à permettre à nos industriels de s'approvisionner directement sans passer par les entrepôts étrangers (1). »

Ainsi, ce qu'en résumé, nous proposerions, ce serait la création et d'un bureau de communication directe au Ministère même des Affaires Étrangères et aussi l'institution du musée national, préconisée par M. Pector.

De la sorte, les consuls donneraient au commerce tout le concours que l'on est légitimement en droit d'attendre d'eux et, en même temps, ils ne seraient, dans aucun cas, soustraits à la haute et indispensable direction du ministère des Affaires Étrangères ; ce ministère seul, on le répète, est en position de prévoir les conséquences indirectes et parfois fâcheuses de mesures dont la portée peut échapper, non seulement aux particuliers, mais même aux administrations spéciales qui n'ont ni l'expérience, ni la responsabilité des relations extérieures.

LUCIUS.

---

(1) *Le Temps*, déjà cité du 10 avril 1890.

Digitized by Google

# LES CANADIENS FRANÇAIS

## JUGÉS PAR SIR CH. DILKE

La situation des Canadiens français dans l'Amérique du Nord est, parmi beaucoup d'autres, l'un des *Problems* qu'étudie sir Ch. Dilke dans son récent ouvrage sur la *Greater Britain*. Nonobstant sa foi dans l'avenir merveilleux réservé, selon lui, à la race anglo-saxonne et à la langue britannique, l'éminent écrivain ne peut pas éviter de constater la croissance extraordinaire de l'élément français dans le Dominion, sa ténacité à maintenir son caractère national, son expansion en dehors du bas Canada, son penchant sentimental, mais profondément enraciné, pour l'ancienne mère patrie malgré plus de cent années de séparation politique, et cela presque sans aucune immigration du vieux pays d'origine.

De la sorte, l'auteur fait indirectement le plus bel éloge des facultés colonisatrices du vigoureux sang de la Gaule et, par suite, de celui-là même qui coule encore dans les veines de tous les fils de la France actuelle.

Aussi est-il bon de mettre sous les yeux de tous ceux qui, chez nous, dénient ces facultés, la traduction seulement raccourcie des pages que consacre sir Ch. Dilke aux Franco-Canadiens, à ceux que, dans son ouvrage, il appelle constamment tout court *the French*, les Français.

« Lorsque les 60,000 colons français du Canada devinrent, en 1763, définitivement sujets britanniques, les Anglais, malgré le serment de respecter leurs coutumes, comptaient bien les assimiler. Nous eûmes à Québec la même conduite qu'au Cap et avec le même résultat. Après avoir provoqué l'insurrection, nous dûmes renoncer à nos projets et tenir nos engagements. A une époque, nous imposâmes aux Français nos lois, notre langage et, jusqu'à un certain point, notre religion. Eux, ils résistèrent paisiblement d'abord, puis les armes à la main, comme les Hollandais du Cap résistèrent en armes au début, ensuite pacifiquement ; et dans les deux cas la résistance l'emporta; Québec est aujourd'hui aussi français que Stellenbosch est hollandais.

Digitized by Google

» Bien mieux, les Canadiens français ont absorbé des Highlanders, leurs voisins. Entre le Saguenay et Québec, dans le district de Charlevoix, il y a sur la rive gauche du Saint-Laurent la seigneurie de Murray qui avait été donnée à l'un des officiers de Wolfe et peuplée par ses soldats; les noms écossais y abondent, mais ceux qui les portent ne peuvent plus parler ni l'anglais, ni même le gaélique.

» La rébellion de Papineau, en 1837, valut au Canada le *Home rule* et la constitution de 1841, qui, si elle n'accordait en fait que peu de chose aux Français, leur donnait du moins les moyens d'acquérir toutes les libertés qu'ils réclamaient. De Tocqueville, lors de son voyage, avait constaté l'extrême animosité des Canadiens français ; les concessions faites par le Parlement de Londres au Canada suffirent pour pacifier le pays.

» 60,000 au moment de la conquête, les Français sont aujourd'hui 1,400,000 au Canada et 700,000 aux États-Unis. A l'époque de mon premier voyage sur le continent américain en 1866, il y avait certaines parties des districts du bas Canada où la population était en majorité de langue anglaise; aujourd'hui, les Français y sont trois contre deux. Les Français croissent en nombre et s'étendent géographiquement; au delà de la frontière, ils sont assez forts dans le Maine pour avoir réussi à introduire quelques-uns des leurs dans la législature de l'État.

» Les Franco-Canadiens ont conservé certaines attaches avec leur mère patrie du passé; mais c'est bien plus un lien de sentiment que de sympathie (1); car les habitants de Québec sont catholiques et monarchistes (2) plus peut-être que Français, et il y a dans les idées de la France moderne bien des points qui répugnent à la majorité d'entre eux. Maintenant grâce à la facilité des communications, quelques Canadiens, prêtres ou laïques, pas en grand nombre, vont dans les séminaires ou les écoles de France; les jeunes hommes de la province de Québec ont adopté pour leur drapeau les trois couleurs de la France et l'on a un autre curieux exemple des sentiments français dans la fréquence du prénom de Napoléon dans quelques parties du

(1) « *The tie is one of sentiment rather than of sympathy* », la pensée de sir Ch. Dilke n'est pas très nettement formulée. (Note du traducteur.)

(2) Ils l'étaient en 1763; aujourd'hui les institutions politiques. tant des provinces que du Dominion n'ont rien de monarchique, et elles ont fait le bonheur des Canadiens français jusqu'à l'heure actuelle. (Note du traducteur.)

Digitized by Google

pays. Comme conséquence de la communauté du langage, qui conduit à l'étude des lois françaises, on trouve au Canada une certaine adoption artificielle des institutions publiques de la France. A un point de vue, les Franco-Canadiens ont conservé une étroite et admirable ressemblance avec la classe des paysans français; leur frugalité est remarquable, si bien qu'à Montréal, où Anglais et Français ne s'adonnent pas sans raison à l'admiration mutuelle, on entend de tous côtés témoigner des habitudes industrieuses, sages et économes des Français.

» Le langage des *habitans*, comme s'écrit souvent le mot avec l'orthographe du passé ou bien de l'avenir, s'est mélangé quelque peu de locutions britanniques. Le cardinal Taschereau a le parler majestueux du grand siècle, et, malgré l'archaïsme du style, sa conversation doit être un régal pour un puriste de vieille roche. Mais aujourd'hui les tendances sont à l'épuration; peu à peu la partie instruite de la population remplace les idiotismes purement locaux par les tournures plus scientifiques du français moderne. La constitution *(British North America Act)* stipule l'usage de l'une ou l'autre des langues pour les débats dans les Chambres fédérales, l'emploi des deux pour les publications et pour les lois tant du Parlement du Dominion que de la législature de Québec. La même liberté a également existé jusqu'à ce jour dans les Chambres de Manitoba et du Nord-Ouest; on s'agite toutefois pour bannir le français officiel de ces provinces du Dominion (1). Nous sommes loin du temps où, les deux Canada s'étant unis sous un même Parlement, on avait proscrit le français; on travaillait alors à dénationaliser les Franco-Canadiens; mais, en 1848, cette interdiction fut levée et la politique de contrainte est depuis cette époque tombée dans l'oubli. Actuellement, les Français ne conquièrent pas seulement l'élément britannique peu important du bas Canada; ils émigrent dans l'Ontario ainsi qu'aux États-Unis, et il y a un courant de Français qui, en dépit de leur amour pour la province natale, se dirigent vers l'ouest le long de la grande ligne du *Canadian Pacific railway*. Québec souffre un peu de cette émigration; mais Ontario y gagne.

» La meilleure preuve de l'afflux des Français dans l'Ontario nous est fournie par l'établissement des écoles françaises nouvelles; on en compte 60 dans deux comtés entre Montréal et Ottawa, dont les

(1) Sir Ch. Dilke n'insiste pas davantage. (Note du traducteur.)

Digitized by Google

premiers colons furent des Loyalistes chassés de la Nouvelle-Angleterre et de New-York par la guerre de la révolution. L'immigration française commença dans cette région, il y a environ quarante ans; les nouveaux venus prirent d'abord les terres basses inoccupées; ils repoussent aujourd'hui de plus en plus les fermiers anglais des terres hautes, parmi lesquels beaucoup ont déjà vendu leurs biens pour aller au Manitoba. Mais dans l'Ontario, les Français s'anglicisent beaucoup plus par le contact de nombreux Anglais. On n'aurait jamais obtenu ce changement avec un système autre que celui qui a prévalu; car en leur accordant toute liberté, on leur enlève une partie de leur force de résistance, parce que le patriotisme de race n'entre dès lors pas en action (1).

» De même dans la Nouvelle-Angleterre, les Canadiens français remplacent les citoyens des États-Unis qui quittent le pays pour aller au Montana ou dans le Dakota. Dans les États de cette région, 350,000 Canadiens français, la moitié de tous ceux de la république, occupent une situation remarquée au milieu d'une population absolument différente par la race, la religion, le langage et la manière de vivre. Ils gagnent leur existence comme fermiers, charpentiers, ouvriers dans les filatures de laine ou de coton; ils vivent beaucoup entre eux, se solidarisent rarement avec d'autres dans les grèves et conservent leurs qualités de soumission, de frugalité et de facile instruction dans l'usage des machines et des procédés manufacturiers; ils ne manifestent aucune disposition à s'américaniser; jusqu'à ces derniers temps ils ne cherchaient pas à apprendre la langue du pays, ni même à la comprendre. Il y a des manufactures de la Nouvelle-Angleterre où travaillent depuis quinze à vingt ans des Canadiens qui ne parlent pas un mot d'anglais. Ce n'est que depuis peu que les lois scolaires américaines ont entrepris de vaincre cette résistance; elles ont à conquérir une vie de famille française moins complète que celle qui existait dans le bas Canada, où nous n'avons pas pu fusionner les races lorsque la tentative en a été faite. Quoi qu'il en soit, à l'heure présente, les Canadiens français forment encore dans la Nouvelle-Angleterre une communauté très distincte; on peut voir par le contenu de

(1) Mais quand ils auront peu à peu expulsé les Anglais, l'anglicisation s'arrêtera et alors ils rétrograderont vers le type resté pur de leur nationalité. (Note du traducteur.)

Digitized by Google

leurs journaux dans cette région que les lecteurs ne portent guère leur attention sur ce qui n'est pas canadien et s'intéressent bien plus à tout ce qui touche la France ou l'Église qu'à ce qui regarde les États-Unis.

» Ce désir des Bas-Canadiens de conserver la nationalité française, qui les a maintenus de notre côté durant les guerres américaines, maintiendra toujours la province de Québec beaucoup plus britannique que yankee dans ses sympathies. Les Canadiens veulent bien aller faire fortune aux États-Unis, mais à la condition de pouvoir, un jour, revenir au Canada ; ils sont persuadés que, s'ils venaient à être absorbés par le grand voisin, ils ne pourraient plus jouir des mêmes garanties pour leur caractère national, qui leur sont données par l'acte constitutionnel de 1867. »

Mais encore faut-il que ces garanties ne soient pas supprimées ou simplement mises en question. Or, la campagne entreprise aujourd'hui contre la langue française a pour effet de surexciter le sentiment national, non pas seulement dans les provinces directement intéressées, mais aussi dans celle de Québec qui a la conscience d'être le foyer de la famille franco-canadienne.

Cette hostilité ouverte des Canadiens anglais oblige les Français du Saint-Laurent et du Far-West à interroger anxieusement l'avenir; depuis 1848 jusqu'à ce jour, on les avait laissés vivre et se développer en paix; ils doivent maintenant songer à faire respecter leurs droits menacés.

L'Angleterre, les circonstances aidant, a fort bien réussi à détacher politiquement les Franco-Canadiens de leur ancienne mère patrie. Elle n'a pas, il est vrai, accordé aussitôt après la conquête, ces libertés actuellement si étendues; mais, pendant la période d'oppression, qui s'est prolongée presque jusqu'au milieu de ce siècle, la série de révolutions violentes que traversait notre pays n'était pas de nature à attirer vers le berceau de la nation une population à sentiments monarchiques alors et surtout essentiellement catholiques. Lorsque l'Angleterre, faute de pouvoir transformer du tout au tout un peuple aussi vigoureux, se résolut à lui permettre de grandir librement, la génération qui avait subi la conquête avait disparu; les fils et petits-fils des 60,000 colons de 1763 n'eurent qu'à entrer en jouissance du régime nouveau qui, s'il n'effaça pas complètement les souvenirs du passé, valut du moins

Digitized by Google

à la puissance dominatrice la reconnaissance intéressée de tous les Canadiens français.

Depuis lors, les tendances du mouvement franco-canadien, sans être dirigées vers la France en tant qu'unité politique, ont été du moins dominées toujours par l'énergique volonté, chez chacun et chez tous ensemble, de rester ce qu'ils sont : Canadiens, mais Canadiens de race française avec la devise : *nos institutions, notre langue et nos lois*.

En présence des menaces qui leur sont faites, il leur conviendra donc aujourd'hui de choisir la voie qui est, au point de vue de l'avenir, la meilleure entre celles qui s'offrent à eux : continuation des relations coloniales existantes, indépendance, union avec les États-Unis ou bien resserrement des liens politiques avec l'Angleterre.

Sir Ch. Dilke examine ces diverses hypothèses, mais avec cette légèreté de touche, avec ce désir de ne pas éveiller les susceptibilités coloniales déjà signalées à propos des prétentions terre-neuviennes, à tel point que, contrairement sans doute à sa conviction intime, il indique aux Canadiens comme possible le maintien prolongé du régime actuel qui leur a été si favorable (1). Ce n'est là qu'une adroite insinuation; s'il ne fallait pas à tout prix du nouveau pour les grandes colonies autonomes, les *Problems of Greater Britain* n'auraient pas eu besoin de voir le jour.

L'indépendance! Ce mot est bien fait pour émouvoir quelque peu ceux des Français de France qui ont, eux aussi, la religion du souvenir; car, indépendant, le Canada se trouverait vis-à-vis de notre pays dans la situation morale des États-Unis vis-à-vis de l'Angleterre, bien mieux dans la situation d'États-Unis plus purs de race et sans le ressentiment d'une scission violente extérieure. Mais il ne faut pas s'arrêter à

(1) Il donne toutefois comme une condition essentielle de cette possibilité, la formation de milices assez nombreuses pour protéger, le cas échéant, la frontière terrestre, malgré l'improbabilité d'une agression de la part des États-Unis. Il est bien douteux que le Canada se décide à de telles mesures; sir Charles lui-même cite, comme l'un des principaux facteurs de la prospérité de l'Amérique du Nord aussi bien que de l'Australie, l'absence de ces armées permanentes qui grèvent si lourdement les budgets européens et entravent l'activité féconde des nations de ce côté de l'Atlantique; d'ailleurs, frère Jonathan augmenterait au fur et à mesure son armée et conserverait toujours facilement son écrasante supériorité militaire sur le rejeton de John Bull.

Digitized by Google

cette idée; privé du pouvoir pondérateur britannique, le Dominion serait mis en pièces par les deux partis qui sont séparés par la diversité du sang, de la langue, des mœurs, de la religion, et vivent aujourd'hui côte à côte, mais sans se mêler. Les Français catholiques, dans l'Ontario, n'accepteraient pas plus la suprématie sans contre-poids de leurs rivaux que les Anglais protestants dans la province de Québec; les uns écraseraient les autres et les vaincus se précipiteraient aussitôt dans les bras du voisin, grand accapareur de nations.

L'union avec les États-Unis, qu'elle soit tout d'abord commerciale seulement, ou bien de suite politique et complète, entraînerait à coup sûr, au bout de quelques générations, la perte de la nationalité franco-canadienne. L'immense État américain se trouve formé de groupes ethniques trop divers pour pouvoir tolérer que chacun conserve son individualité propre; les Allemands, les Italiens, les Suédois deviennent Américains; les Louisianais le sont devenus; et voyez, dans le Maine, les lois scolaires sont déjà à l'œuvre contre les immigrants du Canada. Les deux millions de Canadiens français, malgré leur vitalité, se noieraient, comme les autres, dans le flot des soixante millions de citoyens de la République au pavillon étoilé.

Ne semble-t-il pas en conséquence que les projets qui tendent à rapprocher politiquement les colonies autonomes de la métropole anglaise, sans toucher en rien aux prérogatives actuelles des Parlements locaux ou fédéraux, fournissent la solution la plus favorable au salut de la nationalité franco-canadienne? Si l'Angleterre a trouvé jadis son intérêt à octroyer toute liberté aux Canadiens français quand ils étaient plus faibles, à plus forte raison en sera-t-il de même aujourd'hui; l'Empire-Uni, plutôt que de faire naître en son sein un mal non moins aigu que celui de l'Irlande, laissera croître l'élément français du Canada. Les impérialistes doivent trouver bien malencontreuse la campagne actuelle; ils tendront dans l'avenir à en empêcher la répétition pour maintenir le loyalisme par reconnaissance des sujets franco-canadiens de la Majeure-Bretagne.

Quant à nous, Français du vieux pays, nous devons faire des vœux ardents pour que nos frères du Canada soient heureusement inspirés dans le choix de la direction à prendre; nous devons même faire mieux en leur envoyant quelques secours en colons et en capi-



Digitized by Google

taux, afin d'accroître encore leur force d'expansion. Quoiqu'ils soient séparés depuis plus d'un siècle de notre Etat politique, nous ne pouvons pas oublier qu'ils appartiennent à notre race, qu'ils en sont même un des plus vigoureux rejetons. Si les rameaux entrelacés des voisins ne parviennent pas à étouffer leurs jeunes pousses pleines de sève, plus tard, vers cette époque qui verra, suivant sir Ch. Dilke, la forêt anglo-saxonne envahir au moins la moitié du monde, les branches franco-canadiennes atteindront les nôtres et viendront mêler, haut au-dessus du sol, leur resplendissante floraison au feuillage toujours vert du vieux tronc de la Gaule encore debout.

A. Salaignac.

---

Digitized by Google

# CORRESPONDANCES ET NOUVELLES

# CONFÉRENCE ANTIESCLAVAGISTE DE BRUXELLES

## ACTE GÉNÉRAL

### CHAPITRE PREMIER

#### PAYS DE TRAITE. — MESURES A PRENDRE AUX LIEUX D'ORIGINE

ARTICLE PREMIER. — Les puissances déclarent que les moyens les plus efficaces pour combattre la traite à l'intérieur de l'Afrique sont les suivants :

1° Organisation progressive des services administratifs, judiciaires, religieux et militaires dans les territoires d'Afrique placés sous la souveraineté ou le protectorat des nations civilisées;

2° Établissement graduel, à l'intérieur, par les puissances de qui relèvent les territoires, de stations fortement occupées, de manière que leur action protectrice ou répressive puisse se faire sentir avec efficacité dans les territoires dévastés par les chasses à l'homme;

3° Construction de routes et principalement de voies ferrées reliant les stations avancées à la côte et permettant d'accéder facilement aux eaux intérieures et sur le cours supérieur des fleuves et rivières qui seraient coupés par des rapides et des cataractes, en vue de substituer des moyens économiques et accélérés de transport au portage actuel par l'homme;

4° Installation de bateaux à vapeur sur les eaux intérieures navigables et sur les lacs, avec l'appui de postes fortifiés établis sur les rives;

5° Établissement de lignes télégraphiques assurant la communication des postes et des stations avec la côte et les centres d'administration;

6° Organisation d'expéditions et de colonnes mobiles, qui maintiennent les communications des stations entre elles et avec la côte, en appuient l'action répressive et assurent la sécurité des routes de parcours;

7° Restriction de l'importation des armes à feu, au moins des armes perfectionnées, et des munitions dans toute l'étendue des territoires atteints par la traite.

ART. II. — Les stations, les croisières intérieures organisées par chaque puissance dans ses eaux et les postes qui leur servent de ports d'attache, indépendamment de leur mission principale, qui sera d'empêcher la capture d'esclaves et d'intercepter les routes de la traite, auront pour tâche subsidiaire :

1° De servir de point d'appui et, au besoin, de refuge aux populations

Digitized by Google

indigènes placées sous la souveraineté ou le protectorat de l'État de qui relève la station, aux populations indépendantes, et temporairement à toutes autres en cas de danger imminent ; de mettre les populations de la première de ces catégories à même de concourir à leur propre défense ; de diminuer les guerres intestines entre les tribus par la voie de l'arbitrage ; de les initier aux travaux agricoles et aux arts professionnels, de façon à accroître leur bien-être, à les élever à la civilisation et à amener l'extinction des coutumes barbares, telles que le cannibalisme et les sacrifices humains ;

2° De prêter aide et protection aux entreprises du commerce, d'en surveiller la légalité en contrôlant notamment les contrats de service avec les indigènes et de préparer la fondation de centres de culture permanents et d'établissements commerciaux ;

3° De protéger, sans distinction de culte, les missions établies ou à établir ;

4° De pourvoir au service sanitaire et d'accorder l'hospitalité et des secours aux explorateurs et à tous ceux qui participent en Afrique à l'œuvre de la répression de la traite.

Art. III. — Les puissances qui exercent une souveraineté ou un protectorat en Afrique, confirmant et précisant leurs déclarations antérieures, s'engagent à poursuivre graduellement, suivant que les circonstances le permettront, soit par les moyens indiqués ci-dessus, soit par tous autres qui leur paraîtront convenables, la répression de la traite, chacune dans ses possessions respectives et sous sa direction propre. Toutes les fois qu'elles le jugeront possible, elles prêteront leurs bons offices aux puissances qui, dans un but purement humanitaire, accompliraient en Afrique une mission analogue.

Art. IV. — Les puissances exerçant des pouvoirs souverains ou des protectorats en Afrique, pourront toutefois déléguer à des Compagnies munies de chartes tout ou partie des engagements qu'elles assument en vertu de l'article III. Elles demeurent néanmoins directement responsables des engagements qu'elles contractent par le présent Acte général et en garantissent l'exécution.

Les puissances promettent accueil, aide et protection aux associations nationales et aux initiatives individuelles qui voudraient coopérer dans leurs possessions à la répression de la traite, sous la réserve de leur autorisation préalable et révocable en tout temps, de leur direction et contrôle, et à l'exclusion de tout exercice de la souveraineté.

Art. V. — Les puissances contractantes s'obligent, à moins qu'il n'y soit pourvu déjà par des lois conformes à l'esprit du présent article, à édicter ou à proposer à leurs législatures respectives, dans le délai d'un an au plus tard à partir de la date de la signature du présent Acte général, une loi rendant applicables, d'une part, les dispositions de leur législation pénale qui concernent les attentats graves envers les personnes, aux organisateurs et aux coopérateurs des chasses à l'homme, aux auteurs de la mutilation

Digitized by Google

des adultes et des enfants mâles et à tous individus participant à la capture des esclaves par violence ; et, d'autre part, les dispositions qui concernent les attentats à la liberté individuelle, aux convoyeurs, transporteurs et marchands d'esclaves.

Les co-auteurs et complices des diverses catégories spécifiées ci-dessus, les capteurs et trafiquants d'esclaves, seront punis de peines proportionnées à celles encourues par les auteurs.

Les coupables qui se seraient soustraits à la juridiction des autorités du pays où les crimes ou délits auraient été commis, seront mis en état d'arrestation, soit sur communication des pièces de l'instruction de la part des autorités qui ont constaté les infractions, soit sur toute autre preuve de culpabilité, par les soins de la puissance sur le territoire de laquelle ils seront découverts, et tenus sans autre formalité à la disposition des tribunaux compétents pour les juger.

Les puissances se communiqueront, dans le plus bref délai possible, les lois et décrets existants ou promulgués en exécution du présent article.

Art. vi. — Les esclaves libérés à la suite de l'arrestation ou de la dispersion d'un convoi à l'intérieur du continent seront renvoyés, si les circonstances le permettent, dans leur pays d'origine ; sinon l'autorité locale leur facilitera, autant que possible, les moyens de vivre, et, s'ils le desirent, de se fixer dans la contrée.

Art. vii. — Tout esclave fugitif qui, sur le continent, réclamera la protection des puissances signataires, devra l'obtenir et sera reçu dans les camps et stations officiellement établis par elles ou à bord des bâtiments de l'État naviguant sur les lacs et rivières. Les stations et les bateaux privés ne sont admis à exercer le droit d'asile que sous la réserve du consentement préalable de l'État.

Art. viii. — L'expérience de toutes les nations qui ont des rapports avec l'Afrique ayant démontré le rôle pernicieux et prépondérant des armes à feu dans les opérations de la traite et dans les guerres intestines entre les tribus indigènes, et cette même expérience ayant prouvé manifestement que la conservation des populations africaines, dont les puissances ont la volonté expresse de sauvegarder l'existence, est une impossibilité radicale si des mesures restrictives du commerce des armes à feu et des munitions ne sont établies, les puissances décident, pour autant que le permet l'état actuel de leurs frontières, que l'importation des armes à feu et spécialement des armes rayées et perfectionnées, ainsi que de la poudre, des balles et des cartouches, est, sauf dans les cas et sous les conditions prévus dans l'article suivant, interdite dans les territoires compris entre le 20e parallèle nord et le 22e parallèle sud et aboutissant vers l'ouest à l'océan Atlantique, vers l'est à l'océan Indien et ses dépendances, y compris les îles adjacentes au littoral jusqu'à 100 milles marins de la côte.

Art. ix. — L'introduction des armes à feu et de leurs munitions, lorsqu'il

Digitized by Google

y aura lieu de l'autoriser dans les possessions des puissances signataires qui exercent des droits de souveraineté ou de protectorat en Afrique, sera réglée, à moins qu'un régime identique ou plus vigoureux n'y soit déjà appliquée de la manière suivante dans la zone déterminée par l'article VIII.

Toutes armes à feu importées devront être déposées, aux frais, risques et périls des importateurs, dans un entrepôt public placé sous le contrôle de l'administration de l'État. Aucune sortie d'armes à feu ni de munitions importées ne pourra avoir lieu des entrepôts sans l'autorisation préalable de l'administration. Cette autorisation, sauf les cas spécifiés ci-après, refusée pour la sortie de toutes armes de précision tels que fusils rayés, à magasin, ou se chargeant par la culasse, entières ou en pièces détachées, de leurs cartouches, des capsules ou d'autres munitions destinées à les approvisionner.

Dans les ports de mer et sous les conditions offrant les garanties nécessaires, les gouvernements respectifs pourront admettre aussi les entrepôts particuliers, mais seulement pour la poudre ordinaire et les fusils à silex et à l'exclusion des armes perfectionnées et de leurs munitions.

Indépendamment des mesures prises directement par les gouvernements pour l'armement de la force publique et l'organisation de leur défense, des exceptions pourront être admises, à titre individuel, pour des personnes offrant une garantie suffisante que l'arme et les munitions qui leur seraient délivrées ne seront pas données, cédées ou vendues à des tiers, et pour les voyageurs munis d'une déclaration de leur gouvernement constatant que l'arme et ses munitions sont exclusivement destinées à leur défense personnelle.

Toute arme, dans les cas prévus par le paragraphe précédent, sera enregistrée et marquée par l'autorité préposée au contrôle, qui délivrera aux personnes dont il s'agit des permis de port d'armes indiquant le nom du porteur et l'estampille de laquelle l'arme est marquée. Ces permis, révocables en cas d'abus constatés, ne seront délivrés que pour cinq ans, mais pourront être renouvelés.

La règle ci-dessus établie de l'entrée en dépôt s'appliquera également à la poudre.

Ne pourront être retirés des entrepôts pour être mis en vente que les fusils à silex non rayés ainsi que les poudres communes dites de traite. A chaque sortie d'armes et de munitions de cette nature destinées à la vente, les autorités locales détermineront les régions où ces armes et munitions pourront être vendues. Les régions atteintes par la traite seront toujours exclues. Les personnes autorisées à faire sortir des armes ou de la poudre des entrepôts s'obligeront à présenter à l'administration, tous les six mois, des listes détaillées indiquant les destinations qu'ont reçues lesdites armes à feu et les poudres déjà vendues, ainsi que les quantités qui restent en magasin.

Art. x. — Les gouvernements prendront toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour assurer l'exécution aussi complète que possible des

Digitized by Google

dispositions relatives à l'importation, à la vente et au transport des armes à feu et des munitions, ainsi que pour en empêcher soit l'entrée et la sortie par leurs frontières intérieures, soit le passage sur les régions où sévit la traite.

L'autorisation de transit ne pourra être refusée, dans les limites de la zone spécifiée, lorsque les armes et munitions doivent passer à travers le territoire d'une puissance signataire ou adhérente occupant la côte vers les territoires, à l'intérieur, placés sous la souveraineté ou le protectorat d'une autre puissance signataire ou adhérente, à moins que cette dernière puissance n'ait un accès direct à la mer par son propre territoire. Si cet accès était complètement interrompu, l'autorisation de transit ne pourra non plus être refusée. Toute demande de transit doit être accompagnée d'une déclaration émanée du gouvernement de la puissance ayant des possessions à l'intérieur, et certifiant que lesdites armes et munitions ne sont pas destinées à la vente, mais à l'usage des autorités de puissance ou de la force militaire nécessaire pour la protection des stations de missionnaires ou de commerce ou bien des personnes désignées nominativement dans la déclaration. Toutefois, la puissance territoriale de la côte se réserve le droit d'arrêter, exceptionnellement et provisoirement, le transit des armes et des munitions à travers son territoire si, par suite de troubles à l'intérieur ou d'autres graves dangers, il y avait lieu de craindre que l'envoi des armes et munitions ne pût compromettre sa propre sécurité.

Art. xi. — Les puissances se communiqueront les renseignements relatifs au trafic des armes à feu et des munitions, aux permis accordés ainsi qu'aux mesures de répression appliquées dans leurs territoires respectifs.

Art. xii. — Les puissances s'engagent à adopter ou à proposer à leurs législatures respectives les mesures nécessaires afin que les contrevenants aux défenses établies par les articles VIII et IX soient partout punis, ainsi que leurs complices, outre la saisie et la confiscation des armes et munitions prohibées, soit de l'amende, soit de l'emprisonnement, soit de ces deux peines réunies, proportionnellement à l'importance de l'infraction et suivant la gravité de chaque cas.

Art. xiii. — Les puissances signataires qui ont en Afrique des possessions en contact avec la zone spécifiée à l'article VIII, s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'introduction des armes à feu et des munitions, par leurs frontières intérieures, dans les régions de ladite zone, tout au moins celle des armes perfectionnées et des cartouches.

Art. xiv. — Le régime stipulé aux articles VIII à XIII inclusivement restera en vigueur pendant douze ans. Dans le cas où aucune des parties contractantes n'aurait, douze mois avant l'expiration de cette période, notifié son intention d'en faire cesser les effets, ni demandé la revision, il continuera de rester obligatoire pendant deux ans, et ainsi de suite, de deux en deux ans.

Digitized by Google

## CHAPITRE II

### ROUTE DES CARAVANES ET TRANSPORTS D'ESCLAVES PAR TERRE

ART. XV. — Indépendamment de leur action répressive ou protectrice aux foyers de la traite, les stations, croisières et postes dont l'établissement est prévu à l'article II et toutes autres stations établies ou reconnues aux termes de l'article IV par chaque gouvernement dans ses possessions, auront en outre pour mission de surveiller, autant que les circonstances le permettront, et au fur et à mesure du progrès de leur organisation administrative, les routes suivies sur leur territoire par les trafiquants d'esclaves, d'y arrêter les convois en marche ou de les poursuivre partout où leur action pourra s'exercer légalement.

ART. XVI. — Dans les régions du littoral connues comme servant de lieux habituels de passage ou de points d'aboutissement aux transports d'esclaves venant de l'intérieur, ainsi qu'aux points de croisement des principales routes de caravanes traversant la zone voisine de la côte déjà soumise à l'action des puissances souveraines ou protectrices, des postes seront établis dans les conditions et sous les réserves mentionnées à l'article III par les autorités dont relèvent les territoires, à l'effet d'intercepter les convois et de libérer les esclaves.

ART. XVII. — Une surveillance rigoureuse sera organisée par les autorités locales dans les ports et les contrées avoisinant la côte, à l'effet d'empêcher la mise en vente et l'embarquement des esclaves amenés de l'intérieur, ainsi que la formation et le départ vers l'intérieur de bandes de chasseurs à l'homme et des marchands d'esclaves.

Les caravanes débouchant à la côte ou dans son voisinage, ainsi que celles aboutissant à l'intérieur dans une localité occupée par les autorités de la puissance territoriale, seront, dès leur arrivée, soumises à un contrôle minutieux quant à la composition de leur personnel. Tout individu qui serait reconnu avoir été capturé ou enlevé de force ou mutilé, soit dans son pays natal, soit en route, sera mis en liberté.

ART. XVIII. — Dans les possessions de chacune des puissances contractantes, l'administration aura le devoir de protéger les esclaves libérés, de les rapatrier, si c'est possible, de leur procurer des moyens d'existence et de pourvoir en particulier à l'éducation et à l'établissement des enfants délaissés.

ART. XIX. — Les dispositions pénales prévues à l'article V seront rendues applicables à tous les actes criminels et délictueux accomplis au cours des opérations qui ont pour objet le transport et le trafic des esclaves par terre, à quelque moment que ces actes soient constatés.

Tout individu qui aurait encouru une pénalité à raison d'une infraction prévue par le présent Acte général, sera soumis à l'obligation de fournir un cautionnement avant de pouvoir entreprendre une opération commerciale dans les pays où se pratique la traite.

Digitized by Google

## CHAPITRE III

### RÉPRESSION DE LA TRAITE SUR MER

#### § I. — *Dispositions générales.*

Art. xx. — Les puissances signataires reconnaissent l'opportunité de prendre d'un commun accord des dispositions ayant pour objet d'assurer plus efficacement la répression de la traite dans la zone maritime où elle existe encore.

Art. xxi. — Cette zone s'étend entre, d'une part, les côtes de l'océan Indien (y compris le golfe Persique et la mer Rouge), depuis le Belouchistan jusqu'à la pointe de Tangalane (Quilimane), et d'autre part, une ligne conventionnelle qui suit d'abord le méridien de Tangalane jusqu'au point de rencontre avec le 26° de latitude sud, se confond ensuite avec ce parallèle, puis contourne l'île de Madagascar par l'est en se tenant à 20 milles de la côte orientale et septentrionale, jusqu'à son intersection avec le méridien du cap d'Ambre. De ce point, la limite de la zone est déterminée par une ligne oblique qui va rejoindre la cote du Belouchistan, en passant à 20 milles au large du cap Raz-el-Had.

Art. xxii. — Les puissances signataires du présent Acte général, entre lesquelles il existe des conventions particulières pour la suppression de la traite, se sont mises d'accord pour restreindre les clauses de ces conventions concernant le droit réciproque de visite, de recherche et de saisie des navires de mer, à la zone susdite.

Art. xxiii. — Les mêmes puissances sont également d'accord pour limiter le droit susmentionné aux navires d'un tonnage inférieur à 500 tonneaux.

Cette stipulation sera revisée dès que l'expérience en aura démontré la nécessité.

Art. xxiv. — Toutes les autres dispositions des conventions conclues entre les dites puissances pour la suppression de la traite restent en vigueur pour autant qu'elles ne seront pas modifiées par le présent Acte général.

Art. xxv. — Les puissances signataires s'engagent à prendre des mesures efficaces pour prévenir l'usurpation de leur pavillon et pour empêcher le transport des esclaves sur les bâtiments autorisés à arborer leurs couleurs.

Art. xxvi. — Les puissances signataires s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter le prompt échange des renseignements propres à amener la découverte des personnes qui se livrent aux opérations de la traite.

Art. xxvii. — Un bureau international au moins sera créé; il sera établi à Zanzibar. Les hautes parties s'engagent à lui faire parvenir tous les documents spécifiés à l'article XLI, ainsi que les renseignements de toute nature susceptibles d'aider la répression de la traite.

Art. xxviii. — Tout esclave qui se sera réfugié à bord d'un navire de guerre sous pavillon d'une des puissances signataires sera immédiatement

Digitized by Google

et définitivement affranchi, sans que cet affranchissement puisse le soustraire à la juridiction compétente, s'il a commis un crime ou délit de droit commun.

Art. xxix. — Tout esclave retenu contre son gré à bord d'un bâtiment indigène aura le droit de réclamer sa liberté.

Son affranchissement pourra être prononcé par tout agent d'une des puissances signataires, à qui le présent Acte général confère le droit de contrôler l'état des personnes à bord desdits bâtiments, sans que cet affranchissement puisse le soustraire à la juridiction compétente, si un crime ou délit de droit commun a été commis par lui.

§ II.— *Règlement concernant l'usage du pavillon et la surveillance des croiseurs.*

I. — Règles pour la concession du pavillon aux bâtiments indigènes, le rôle de l'équipage et le manifeste des passagers noirs.

Art. xxx. — Les puissances signataires s'engagent à exercer une surveillance rigoureuse sur les bâtiments indigènes autorisés à porter leur pavillon dans la zone indiquée à l'article XXI, et sur les opérations commerciales effectuées par ces bâtiments.

Art. xxxi. — La qualification de bâtiment indigène s'applique aux navires qui remplissent une des deux conditions suivantes :

1° Présenter les signes extérieurs d'une construction ou d'un gréement indigène ;

2° Être montés par un équipage dont le capitaine et la majorité des matelots soient originaires d'un des pays baignés par les eaux de l'océan Indien, de la mer Rouge ou du golfe Persique.

Art. xxxii. — L'autorisation d'arborer le pavillon d'une desdites puissances ne sera accordée à l'avenir qu'aux bâtiments indigènes qui satisferont à la fois aux trois conditions suivantes :

1° Les armateurs ou propriétaires devront être sujets ou protégés de la puissance dont ils demandent à porter les couleurs;

2° Ils seront tenus d'établir qu'ils possèdent des biens-fonds dans la circonscription de l'autorité à qui est adressée leur demande, ou de fournir une caution solvable pour la garantie des amendes qui pourraient être éventuellement encourues;

3° Lesdits armateurs ou propriétaires, ainsi que le capitaine du bâtiment, devront fournir la preuve qu'ils jouissent d'une bonne réputation et notamment n'avoir jamais été l'objet d'une condamnation pour faits de traite.

Art. xxxiii. — L'autorisation accordée doit être renouvelée chaque année. Elle pourra toujours être suspendue ou retirée par les autorités de la puissance dont le bâtiment porte les couleurs.

Art. xxxiv. — L'acte d'autorisation portera les indications nécessaires pour établir l'identité du navire. Le capitaine en sera détenteur. Le nom du bâtiment indigène et l'indication de son tonnage devront être incrustés et

Digitized by Google

peints en caractères latins à la proue ; et *la ou les* lettres initiales de son port d'attache, ainsi que le numéro d'enregistrement dans la série des numéros de ce port, seront imprimés en noir sur les voiles.

Art. xxxv. — Un rôle d'équipage sera délivré au capitaine du bâtiment au port de départ par l'autorité de la puissance dont il porte le pavillon. Il sera renouvelé à chaque armement du bâtiment ou, plus tard, au bout d'une année, et conformément aux dispositions suivantes :

1° Le rôle sera, au moment du départ, visé par l'autorité qui l'a délivré;

2° Aucun noir ne pourra être engagé comme matelot sur un bâtiment sans qu'il ait été préalablement interrogé par l'autorité de la puissance dont ce bâtiment porte le pavillon ou, à défaut de celle-ci, par l'autorité territoriale, à l'effet d'établir qu'il contracte un engagement libre;

3° Cette autorité tiendra la main à ce que la proportion des matelots ou mousses ne soit pas anormale par rapport au tonnage ou au gréement des bâtiments ;

4° L'autorité qui aura interrogé les hommes préalablement à leur départ, les inscrira sur le rôle d'équipage, où ils figureront avec le signalement sommaire de chacun d'eux en regard de son nom ;

5° Afin d'empêcher plus sûrement les substitutions, les matelots pourront, en outre, être pourvus d'une marque distinctive.

Art. xxxvi. — Lorsque le capitaine d'un bâtiment désirera embarquer des passagers noirs, il devra en faire la déclaration à l'autorité de la puissance dont il porte le pavillon ou, à défaut de celle-ci, à l'autorité territoriale. Les passagers seront interrogés et, quand il aura été constaté qu'ils s'embarquent librement, ils seront inscrits sur un manifeste spécial donnant le signalement de chacun d'eux en regard de son nom, et indiquant notamment le sexe et la taille. Les enfants noirs ne pourront être admis comme passagers qu'autant qu'ils seront accompagnés de leurs parents ou de personnes dont l'honorabilité serait notoire. Au départ, le manifeste des passagers sera visé par l'autorité indiquée ci-dessus, après qu'il aura été procédé à un appel. S'il n'y a pas de passagers à bord, mention expresse en sera faite sur le rôle d'équipage.

Art. xxxvii. — A l'arrivée dans tout port de relâche ou de destination, le capitaine du bâtiment produira devant l'autorité de la puissance dont il porte le pavillon ou, à défaut de celle-ci, devant l'autorité territoriale, le rôle d'équipage et, s'il y a lieu, les manifestes de passagers antérieurement délivrés. L'autorité contrôlera les passagers arrivés à destination ou s'arrêtant dans un port de relâche, et fera mention de leur débarquement sur le manifeste. Au départ, la même autorité apposera de nouveau son visa au rôle et au manifeste, et fera l'appel des passagers.

Art. xxxviii. — Sur le littoral africain et dans les îles adjacentes, aucun passager noir ne sera embarqué à bord d'un bâtiment indigène en dehors des localités où réside une autorité relevant d'une des puissances signataires.

Digitized by Google

Dans toute l'étendue de la zone prévue à l'article XXI, aucun passager noir ne pourra être débarqué d'un bâtiment indigène hors d'une localité où réside une autorité relevant d'une des hautes parties contractantes et sans que cette autorité assiste au débarquement.

Les cas de force majeure qui auraient déterminé l'infraction à ces dispositions, devront être examinés par l'autorité de la puissance dont le bâtiment porte les couleurs, où, à défaut de celle-ci, par l'autorité territoriale du port dans lequel le bâtiment inculpé fera relâche.

Art. xxxix. — Les prescriptions des articles XXXV, XXXVI, XXXVII et XXXVIII ne sont pas applicables aux bateaux non pontés entièrement, ayant un maximum de dix hommes d'equipage et qui satisferont à l'une des deux conditions suivantes :

1° S'adonner exclusivement à la pêche dans les eaux territoriales;

2° Se livrer au petit cabotage entre les différents ports de la même puissance territoriale, sans s'éloigner de la côte à plus de cinq milles.

Ces différents bateaux recevront, suivant les cas, de l'autorité territoriale ou de l'autorité consulaire, une licence spéciale renouvelable chaque année et révocable dans les conditions prévues à l'article XL, et dont le modèle uniforme, anexé au présent Acte général, sera communiqué au Bureau international de renseignements.

Art. xl. — Tout acte ou tentative de traite, légalement constaté à la charge du capitaine, armateur ou propriétaire d'un bâtiment autorisé à porter le pavillon d'une des puissances signataires ou ayant obtenu la licence prévue à l'article XXXIX, entraînera le retrait immédiat de cette licence. Toutes les infractions aux prescriptions du paragraphe 2 du chapitre III seront punies, en outre, des pénalités édictées par les lois et ordonnances spéciales à chacune des puissances contractantes.

Art. xli. — Les puissances signataires s'engagent à déposer au Bureau international de renseignements les modèles-types des documents ci-après :

1° Titre autorisant le port du pavillon ;

2° Rôle d'équipage ;

3° Manifeste des passagers noirs.

Ces documents dont la teneur peut varier suivant les règlements propres à chaque pays, devront renfermer obligatoirement les renseignements suivants, libellés dans une langue européenne :

I. En ce qui concerne l'autorisation de porter le pavillon :

*a)* Le nom, le tonnage, le gréement et les dimensions principales du bâtiment ;

*b)* Le numéro d'inscription et la lettre signalétique du port d'attache ;

*c)* La date de l'obtention du permis et la qualité du fonctionnaire qui l'a délivré.

II. En ce qui concerne le rôle d'équipage :

*a)* Le nom du bâtiment, du capitaine et de l'armateur ou des propriétaires ;

Digitized by Google

*b)* Le tonnage du bâtiment;

*c)* Le numéro d'inscription et le port d'attache du navire, sa destination, ainsi que les renseignements spécifiés à l'article XXV.

III. En ce qui concerne le manifeste des passagers noirs :

Le nom du bâtiment qui les transporte et les renseignements indiqués à l'article XXXVI et destinés à bien identifier les passagers.

Les puissances signataires prendront les mesures nécessaires pour que les autorités ferritosiales ou leurs consuls envoient au même bureau des copies certifiées de toute autorisation d'arborer leur pavillon, dès qu'elle aura été accordée, ainsi que l'avis du retrait dont ces autorisations auraient été l'objet.

Les dispositions du présent article ne concernent que les papiers destinés aux bâtiments indigènes.

2. — De l'arrêt de bâtiments suspects.

Art. XLII. — Lorsque les officiers commandant les bâtiments de guerre de l'une des puissances signataires auront lieu de croire qu'un bâtiment d'un tonnage inférieur à 500 tonneaux et rencontré dans la zone ci-dessus indiquée, se livre à la traite ou est coupable d'une usurpation de pavillon, ils pourront recourir à la vérification des papiers à bord.

Le présent article n'implique aucun changement à l'état de choses actuel en ce qui concerne la juridiction dans les eaux territoriales.

Art. XLIII. — Dans ce but, un canot, commandé par un officier de vaisseau en uniforme, pourra être envoyé à bord du navire suspect, après qu'on l'aura hélé pour lui donner avis de cette intention.

L'officier envoyé à bord du navire arrêté devra procéder avec tous les égards et tous les ménagements possibles.

Art. XLIV. — La vérification des papiers consistera dans l'examen des pièces suivantes :

1° En ce qui concerne les bâtiments indigènes, les papiers mentionnés à l'article XLI ;

2° En ce qui concerne les autres bâtiments, les pièces stipulées dans les différents traités ou conventions maintenus en vigueur.

La vérification des papiers de bord n'autorise l'appel de l'équipage et des passagers que dans les cas et suivant les conditions prévus à l'article suivant.

Art. XLV. — L'enquête sur le chargement du bâtiment ou la visite ne peut avoir lieu qu'à l'égard des bâtiments naviguant sous le pavillon d'une des puissances qui ont conclu ou viendraient à conclure les conventions particulières visées à l article XXII et conformément aux prescriptions de ces conventions.

Art. XLVI. — Avant de quitter le bâtiment arrêté, l'officier dressera un procès-verbal suivant les formes et dans la langue en usage dans le pays auquel il appartient.

Ce procès-verbal doit être daté et signé par l'officier et constater les faits.

Le capitaine du navire arrêté, ainsi que les témoins, auront le droit de faire ajouter au procès-verbal toutes explications qu'ils croiront utiles.

Digitized by Google

Art. XLVII. — Le commandant d'un bâtiment de guerre qui aurait arrêté un navire sous pavillon étranger doit, dans tous les cas, faire un rapport à son gouvernement en indiquant les mobiles qui l'ont fait agir.

Art. XLVIII. — Un résumé de ce rapport, ainsi qu'une copie du procès-verbal dressé par l'officier à bord du navire arrêté, seront, le plus tôt possible, expédiés au Bureau international de renseignements, qui en donnera communication à l'autorité consulaire ou territoriale la plus proche de la puissance dont le navire arrêté en route a arboré le pavillon. Des doubles de ces documents seront conservés aux archives du Bureau.

Art. XLIX. — Si, par suite de l'accomplissement des actes de contrôle mentionnés dans les articles précédents, le croiseur est convaincu qu'un fait de traite a été commis à bord durant la traversée ou qu'il existe des preuves irrécusables contre le capitaine ou l'armateur pour l'accuser d'usurpation de pavillon, de fraude ou de participation à la traite, il conduira le bâtiment arrêté dans le port de la zone le plus rapproché où se trouve une autorité compétente de la puissance dont le pavillon a été arboré.

Chaque puissance signataire s'engage à désigner dans la zone et à faire connaître au Bureau international de renseignements les autorités territoriales ou consulaires ou les délégués spéciaux qui seraient compétents dans les cas visés ci-dessus.

Le bâtiment soupçonné peut également être remis à un croiseur de sa nation, si ce dernier consent à en prendre charge.

3. — De l'enquête et du jugement des bâtiments saisis.

Art. L. — L'autorité visée à l'article précédent, à laquelle le navire arrêté a été remis, procédera à une enquête complète, selon les lois et règlements de sa nation, en présence d'un officier du croiseur étranger.

Art. LI. — S'il résulte de l'enquête qu'il y a eu usurpation du pavillon, le navire arrêté restera à la disposition du capteur.

Art. LII. — Si l'enquête établit un fait de traite, défini par la présence à bord d'esclaves destinés à être vendus, ou d'autres faits prévus par les conventions particulières, le navire et sa cargaison demeurent sous séquestre, à la garde de l'autorité qui a dirigé l'enquête.

Le capitaine et l'équipage seront déférés aux tribunaux désignés aux articles LIV et LVI. Les esclaves seront mis en liberté après qu'un jugement aura été rendu.

Dans les cas prévus par cet article, il sera disposé des esclaves libérés conformément aux conventions particulières conclues ou à conclure entre les puissances signataires. A défaut de ces conventions, lesdits esclaves pourront être remis à l'autorité locale, pour être renvoyés, si c'est possible, à leur pays d'origine; sinon cette autorité leur facilitera, autant qu'il dépendra d'elle, les moyens de vivre et, s'ils le désirent, de se fixer dans la contrée.

Art. LIII. — Si l'enquête prouve que le bâtiment est arrêté illégalement, il y aura lieu de plein droit à une indemnité proportionnelle au préjudice éprouvé par le bâtiment détourné de sa route.

Digitized by Google

La quotité de cette indemnité sera fixée par l'autorité qui a dirigé l'enquête.

Art. LIV. — Dans le cas où l'officier du navire capteur n'accepterait pas les conclusions de l'enquête effectuée en sa présence, la cause serait, de plein droit, déférée au tribunal dont le bâtiment capturé aurait arboré les couleurs.

Il ne sera fait d'exception à cette règle que dans le cas où le différend porterait sur le chiffre de l'indemnité stipulée à l'article LIII, lequel sera fixé par voie d'arbitrage, ainsi qu'il est spécifié à l'article suivant.

Art. LV. — L'officier capteur et l'autorité qui aura dirigé l'enquête désigneront chacun dans les quarante-huit heures un arbitre, et les deux arbitres choisis auront eux-mêmes vingt-quatre heures pour désigner un sur-arbitre. Les arbitres devront être choisis, autant que possible, parmi les fonctionnaires diplomatiques, consulaires ou judiciaires des puissances signataires. Les indigènes se trouvant à la solde des gouvernements contractants sont formellement exclus. La décision est prise à la majorité des voix. Elle doit être reconnue comme définitive.

Si la juridiction arbitrale n'est pas constituée dans les délais indiqués, il sera procédé, pour l'indemnité comme pour les dommages-intérêts, conformément aux dispositions de l'article LVIII, paragraphe 2.

Art. LVI. — Les causes sont déférées, dans le plus bref délai possible, au tribunal de la nation dont les prévenus ont arboré les couleurs. Cependant les consuls ou toute autre autorité de la même nation que les prévenus, spécialement commissionnés à cet effet, peuvent être autorisés par leur gouvernement à rendre les jugements au lieu et place des tribunaux.

Art. LVII. — La procédure et le jugement des infractions aux dispositions du chapitre III auront toujours lieu aussi sommairement que le permettent les lois et règlements en vigueur dans les territoires soumis à l'autorité des puissances signataires.

Art. LVIII. — Tout jugement du tribunal national ou des autorités visées à l'article LXI déclarant que le navire arrêté ne s'est point livré à la traite sera exécuté sur-le-champ, et pleine liberté sera rendue au navire de continuer sa route.

Dans ce cas, le capitaine ou l'armateur du navire arrêté sans motif légitime de suspicion ou ayant été soumis à des vexations aura le droit de réclamer des dommages-intérêts dont le montant serait fixé de commun accord entre les gouvernements directements intéressés ou par voie d'arbitrage, et payé dans le délai de six mois à partir de la date du jugement qui a acquitté la prise.

Art. LIX. — En cas de condamnation, le navire séquestré sera déclaré de bonne prise au profit du capteur.

Le capitaine, l'équipage et toutes autres personnes reconnus coupables seront punis, selon la gravité des crimes ou délits commis par eux, et conformément à l'article V.

Digitized by Google

Art. LX. — Les dispositions des articles L à LIX ne portent aucune atteinte, ni à la compétence, ni à la procédure des tribunaux spéciaux existants ou de ceux à créer pour connaître des faits de traite.

Art. LXI. — Les hautes parties contractantes s'engagent à se communiquer réciproquement les instructions qu'elles donneront, en exécution des dispositions du chapitre III, aux commandants de leurs bâtiments de guerre naviguant dans les mers de la zone indiquée.

## CHAPITRE IV

### PAYS DE DESTINATION DONT LES INSTITUTIONS COMPORTENT L'EXISTENCE DE L'ESCLAVAGE DOMESTIQUE

Art. LXII. — Les puissances contractantes dont les institutions comportent l'existence de l'esclavage domestique, et dont, par suite de ce fait, les possessions situées dans ou hors l'Afrique servent, malgré la vigilance des autorités, de lieux de destination aux esclaves africains, s'engagent à en prohiber l'importation, le transit, la sortie ainsi que le commerce. La surveillance la plus active et la plus sévère possible sera organisée par elles sur tous les points où s'opèrent l'entrée, le passage et la sortie des esclaves africains.

Art. LXIII. — Les esclaves libérés en exécution de l'article précédent seront, si les circonstances le permettent, renvoyés dans leur pays d'origine. Dans tous les cas, ils recevront des lettres d'affranchissement des autorités compétentes et auront droit à leur protection et à leur assistance afin de trouver des moyens d'existence.

Art. LXIV. — Tout esclave fugitif arrivant à la frontière d'une des puissances mentionnées à l'article LXII sera réputé libre et sera en droit de réclamer des autorités compétentes des lettres d'affranchissement.

Art. LXV. — Toute vente ou transaction dont les esclaves visés aux articles LXIII et LXIV auraient été l'objet par suite de circonstances quelconques, sera considérée comme nulle et non avenue.

Art. LXVI. — Les navires indigènes portant le pavillon d'un des pays mentionnés à l'article LXII, s'il existe des indices qu'ils se livrent à des opérations de traite, seront soumis par les autorités locales, dans les ports qu'ils fréquentent, à une vérification rigoureuse de leur équipage et des passagers, tant à l'entrée qu'à la sortie. En cas de présence à bord d'esclaves africains, il sera procédé judiciairement contre le bâtiment et contre toutes personnes qu'il y aura lieu d'inculper. Les esclaves trouvés à bord recevront des lettres d'affranchissement par les soins des autorités qui auront opéré la saisie des navires.

Art. LXVII. — Des dispositions pénales en rapport avec celles prévues par l'article V seront édictées contre les importateurs, transporteurs et marchands d'esclaves africains, contre les auteurs de mutilation d'enfants ou d'adultes mâles et ceux qui en trafiquent, ainsi que contre leurs coauteurs et complices.

Digitized by Google

Art. LXVIII. — Les puissances signataires reconnaissent la haute valeur de la loi sur la prohibition de la traite des noirs, sanctionnée par Sa Majesté l'empereur des Ottomans le 4/16 décembre 1889 (22 Rebi ul-Akhir 1307), et elles sont assurées qu'une surveillance active sera organisée par les autorités ottomanes, particulièrement sur la côte occidentale de l'Arabie et sur les routes qui mettent cette côte en communication avec les autres possessions de Sa Majesté Impériale en Asie.

Art. LXIX. — Sa Majesté le shah de Perse consent à organiser une surveillance active dans les eaux territoriales et sur celles des côtes du golfe Persique et du golfe d'Oman, qui sont placées sous sa souveraineté, ainsi que sur les routes intérieures qui servent au transport des esclaves. Les magistrats et les autres autorités recevront à cet effet les pouvoirs nécessaires.

Art. LXX. — Sa Hautesse le sultan de Zanzibar consent à prêter son concours le plus efficace pour la répression des crimes et délits commis par les trafiquants d'esclaves africains sur terre comme sur mer. Les tribunaux institués à cette fin dans le sultanat de Zanzibar appliqueront strictement les dispositions pénales prévues à l'article V. Afin de mieux assurer la liberté des esclaves libérés, tant en vertu des dispositions du présent Acte général que des décrets rendus en cette matière par Sa Hautesse et ses prédécesseurs, un bureau d'affranchissement sera établi à Zanzibar.

Art. LXXI. — Les agents diplomatiques et consulaires et les officiers de marine des puissances contractantes prêteront, dans les limites des conventions existantes, aux autorités locales leur concours afin de réprimer la traite là où elle existe encore ; ils auront le droit d'assister aux procès de traite qu'ils auront provoqués, sans pouvoir prendre part à la délibération.

Art. LXXII. — Des bureaux d'affranchissement ou des institutions qui en tiennent lieu, seront organisés par les administrations des pays de destination des esclaves africains aux fins déterminées à l'article XVIII.

Art. LXXIII. — Les puissances signataires s'étant engagées à se communiquer tous les renseignements utiles pour combattre la traite, les gouvernements que concernent les dispositions du présent chapitre, échangeront périodiquement avec les autres gouvernements les données statistiques relatives aux esclaves arrêtés et libérés, ainsi que les mesures législatives ou administratives prises afin de réprimer la traite.

## CHAPITRE V

### INSTITUTIONS DESTINÉES A ASSURER L'EXÉCUTION DE L'ACTE GÉNÉRAL

#### § I. — *Du bureau international maritime.*

Art. LXXIV. — Conformément aux dispositions de l'Article XXVII, il est institué à Zanzibar un Bureau international où chacune des puissances signataires pourra se faire représenter par un délégué.



Digitized by Google

Art. LXXV. — Le bureau sera constitué dès que trois puissances auront désigné leur représentant.

Il élaborera un règlement fixant le mode d'exercice de ses attributions. Ce règlement sera immédiatement soumis à la sanction des puissances signataires qui auront notifié leur intention de s'y faire représenter et qui statueront à cet égard dans le plus bref délai possible.

Art LXXVI. — Les frais de cette institution seront répartis, à parts égales, entre les puissances signataires mentionnées à l'article précédent.

Art. LLXVII. —Le Bureau de Zanzibar aura pour mission de centraliser tous les documents et renseignements qui seraient de nature à faciliter la répression de la traite de la zone maritime.

A cet effet, les puissances signataires s'engagent à lui faire parvenir dans le plus bref délai possible :

1° Les documents spécifiés à l'article LXI;

2° Le résumé des rapports et la copie des procès-verbaux visés à l'article XLVIII;

3° La liste des autorités territoriales ou consulaires et des délégués spéciaux compétents pour procéder à l'égard des bâtiments arrêtés, aux termes de l'article XLIX;

4° La copie des jugements et arrêts de condamnation rendus conformément à l'article LVIII;

5° Tous les renseignements propres à amener la découverte des personnes qui se livrent aux opérations de la traite dans la zone susdite.

Art. LXXVIII. — Les archives du bureau seront toujours ouvertes aux officiers de la marine des puissances signataires autorisées à agir dans les limites de la zone définie à l'article XXI, de même qu'aux autorités territoriales ou judiciaires et aux consuls spécialement désignés par leurs gouvernements.

Le bureau devra fournir aux officiers et agents étrangers autorisés à consulter ses archives, les traductions en une langue européenne des documents qui seraient rédigés dans une langue orientale.

Il fera les communications prévues à l'article XLVIII.

Art. LXXIX. — Des bureaux auxiliaires en rapport avec le bureau de Zanzibar pourront être établis dans certaines parties de la zone, en vertu d'un accord préalable entre les puissances intéressées.

Ils seront composés des délégués de ces puissances et établis conformément aux articles LXXV, LXXVI et LXXVIII.

Les documents et renseignements spécifiés à l'article LXXVII, en tant qu'ils concernent la partie afférente de la zone, leur seront envoyés directement par les autorités territoriales et consulaires de cette région, sans préjudice de la communication au bureau de Zanzibar prévue par le même article.

Art. LXXX. — Le bureau de Zanzibar dressera, dans les deux premiers mois de chaque année, un rapport sur ses opérations et celles des bureaux auxiliaires pendant l'année écoulée.

Digitized by Google

§ II. — *De l'échange entre les gouvernements des documents et renseignements relatifs à la traite.*

Art. LXXXI. — Les puissances se communiqueront dans la plus large mesure et le plus bref délai qu'elles jugeront possibles :

1° Le texte des lois et règlements d'administration existants ou édictés par application des clauses du présent Acte général ;

2° Les renseignements statistiques concernant la traite, les esclaves arrêtés et libérés, le trafic des armes, des munitions et des alcools.

Art. LXXXII. — L'échange de ces documents et renseignements sera centralisé dans un bureau spécial rattaché au département des affaires étrangères à Bruxelles.

Art. LXXXIII. — Le bureau de Zanzibar lui fera parvenir chaque année le rapport mentionné à l'article LXXX sur ses opérations pendant l'année écoulée et sur celles des bureaux auxiliaires qui viendraient à être établis conformément à l'article LXXIX.

Art. LXXXIV. — Les documents et renseignements seront réunis et publiés périodiquement et adressés à toutes les puissances signataires. Cette publication sera accompagnée chaque année d'une table analytique des documents législatifs, administratifs et statistiques mentionnés aux articles LXXXI et LXXXIII.

Art. LXXXV. — Les frais de bureau, de correspondance, de traduction et d'impression qui en résulteront, seront supportés à parts égales par toutes les puissances signataires et recouvrés par les soins du département des affaires étrangères à Bruxelles.

§ III. — *De la protection des esclaves libérés.*

Art. LXXXVI. — Les puissances signataires ayant reconnu le devoir de protéger les esclaves libérés dans leurs possessions respectives s'engagent à établir, s'il n'en existe déjà, dans les ports de la zone déterminée à l'article XXI, et dans les endroits de leursdites possessions, qui seraient des lieux de capture, de passage et d'arrivée d'esclaves africains, des bureaux ou des institutions en nombre jugé suffisant par elles et qui seront chargés spécialement de les affranchir et de les protéger, conformément aux dispositions des articles VI, XVIII, LII, LXIII et LXVI.

Art. LXXXVII. — Les bureaux d'affranchissement ou les autorités chargées de ce service délivreront des lettres d'affranchissement et en tiendront registre.

En cas de dénonciation d'un fait de traite ou de détention illégale, ou sur le recours des esclaves eux-mêmes, lesdits bureaux ou autorités feront toutes les diligences nécessaires pour assurer la libération des esclaves et la punition des coupables.

La remise des lettres d'affranchissement ne saurait, en aucun cas, être retardée, si l'esclave est accusé d'un crime ou délit de droit commun. Mais après la délivrance desdites lettres, il sera procédé à l'instruction en la forme établie par la procédure ordinaire.

Digitized by Google

Art. lxxxviii. — Les puissances signataires favoriseront, dans leurs possessions, la fondation d'établissements de refuge pour les femmes et d'éducation pour les enfants libérés.

Art. lxxxix. — Les esclaves affranchis pourront toujours recourir aux bureaux pour être protégés dans la jouissance de leur liberté.

Quiconque aura usé de fraude ou de violence pour enlever à un esclave libéré ses lettres d'affranchissement, ou pour le priver de sa liberté, sera considéré comme marchand d'esclaves.

## CHAPITRE VI

### MESURES RESTRICTIVES DU TRAFIC DES SPIRITUEUX

Art. xc. — Justement préoccupées des conséquences morales et matérielles qu'entraîne pour les populations indigènes l'abus des spiritueux, les puissances signataires sont convenues d'appliquer les dispositions des articles XCI, XCII et XCIII, dans une zone délimitée par le 20° latitude nord et par le 22° latitude sud et aboutissant vers l'ouest à l'océan Atlantique et vers l'est à l'océan Indien et à ses dépendances, y compris les îles adjacentes au littoral jusqu'à 100 milles marins de la côte.

Art. xci. — Dans les régions de cette zone où il sera constaté que, soit à raison des croyances religieuses, soit pour d'autres motifs, l'usage des boissons distillées n'existe pas ou ne s'est pas développé, les puissances en prohiberont l'entrée. La fabrication des boissons distillées y sera également interdite.

Chaque puissance déterminera les limites de la zone de prohibition des boissons alcooliques dans ses possessions ou protectorats et sera tenue d'en notifier le tracé aux autres puissances dans un délai de six mois.

Il ne pourra être dérogé à la susdite prohibition que pour des quantités limitées, destinées à la consommation des populations non indigènes et introduites sous le régime et dans les conditions déterminées par chaque gouvernement.

Art. xcii. — Les puissances ayant des possessions ou exerçant des protectorats dans les régions de la zone qui ne sont pas placées sous le régime de la prohibition et où les spiritueux sont actuellement importés librement ou soumis à un droit d'importation inférieur à 15 francs par hectolitre à 50° centigrades, s'engagent à établir sur ces spiritueux un droit d'entrée qui sera de 15 francs par hectolitre à 50° centigrades, pendant les trois années qui suivront la mise en vigueur du présent Acte général. A l'expiration de cette période, le droit pourra être porté à 25 francs pendant une nouvelle période de trois années. Il sera, à la fin de la sixième année, soumis à revision, en prenant pour base une étude comparative des résultats produits par ces tarifications, à l'effet d'arrêter alors, si faire se peut, une taxe minima dans toute l'étendue de la zone où n'existerait pas le régime de la prohibition visé à l'article XCI.

Les puissances conservent le droit de maintenir et d'élever les taxes au-

Digitized by Google

delà du minimum fixé par le présent article dans les régions où elles le possèdent actuellement.

Art. xciii. — Les boissons distillées qui seraient fabriquées dans les régions visées à l'article XCII et destinées à être livrées à la consommation intérieure, seront grevées d'un droit d'accise.

Ce droit d'accise, dont les puissances s'engagent à assurer la perception, dans la limite du possible, ne sera pas inférieur au minimum des droits d'entrée fixés par l'article XCII.

Art. xciv. — Les puissances signataires qui ont en Afrique des possessions en contact avec la zone spécifiée par l'article XC s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'introduction des alcools, par leurs frontières intérieures, dans les territoires de ladite zone.

Art. xcv. — Les puissances se communiqueront, par l'entremise du bureau de Bruxelles, dans les conditions indiquées au chapitre V, les renseignements relatifs au trafic des alcools dans leurs territoires respectifs.

## CHAPITRE VII

### DISPOSITIONS FINALES

Art. xcvi. — Le présent Acte général abroge toutes stipulations contraires des conventions antérieurement conclues entre les puissances signataires.

Art. xcvii. — Les puissances signataires, sans préjudice de ce qui est stipulé aux articles XIV, XXIII et XCII, se réservent d'introduire au présent Acte général, ultérieurement et d'un commun accord, les modifications ou améliorations dont l'utilité serait demontrée par l'expérience.

Art. xcviii. — Les puissances qui n'ont pas signé le présent Acte général, pourront être admises à y adhérer.

Les puissances signataires se réservent de mettre à cette adhésion telles conditions qu'elles jugeraient nécessaires.

Si aucune condition n'est stipulée, l'adhésion emporte de plein droit l'acceptation de toutes les obligations et l'admission à tous les avantages stipulés par le présent Acte général.

Les puissances se concerteront sur les démarches à faire pour amener l'adhésion des Etats dont le concours serait nécessaire ou utile pour assurer l'exécution complète de l'Acte général.

L'adhésion se fera par un acte séparé. Elle sera notifiée par la voie diplomatique au gouvernement de Sa Majesté le roi des Belges, et par celui-ci, à tous les États signataires et adhérents.

Art. xcix. — Le présent Acte général sera ratifié dans un délai qui sera le plus court possible et qui, en aucun cas, ne pourra excéder un an.

Chaque puissance adressera sa ratification au gouvernement de Sa Majesté le roi des Belges, qui en donnera avis à toutes les autres puissances signataires du présent Acte général.

Les ratifications de toutes les puissances resteront déposées dans les archives du royaume de Belgique.

Digitized by Google

Aussitôt que toutes les ratifications auront été produites, ou au plus tard un an après la signature du présent Acte général, il sera dressé acte du dépôt dans un protocole qui sera signé par les représentants de toutes les puissances qui auront ratifié.

Une copie certifiée de ce protocole sera adressée à toutes les puissances intéressées.

Article c. — Le présent Acte général entrera en vigueur dans toutes les possessions des puissances contractantes le 60me jour à partir de celui où aura été dressé le protocole de dépôt prévu à l'article précédent.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent Acte général et y ont apposé leur cachet.

**DÉCLARATION**

Les puissances réunies en conférence à Bruxelles, qui ont ratifié l'Acte général de Berlin du 26 février 1885 ou qui y ont adhéré,

Après avoir arrêté et signé de concert, dans l'Acte général de ce jour, un ensemble de mesures destinées à mettre un terme à la traite des nègres sur terre comme sur mer, et à améliorer les conditions morales et matérielles d'existence des populations indigènes;

Considérant que l'exécution des dispositions qu'elles ont prises dans ce but impose à certaines d'entre elles, qui ont des possessions ou exercent des protectorats dans le bassin conventionnel du Congo, des obligations qui exigent impérieusement pour y faire face, des ressources nouvelles.

Sont convenues de faire la Déclaration suivante;

Les puissances signataires ou adhérentes qui ont des possessions ou exercent des protectorats dans ledit bassin conventionnel du Congo, pourront, pour autant qu'une autorisation leur soit nécessaire à cette fin, y établir sur les marchandises importées des droits dont le tarif ne pourra dépasser un taux équivalent à 10 0/0 de la valeur au port d'importation, à l'exception, toutefois, des spiritueux, qui sont régis par les dispositions du chapitre VI de l'Acte général de ce jour.

Après la signature dudit Acte général, une négociation sera ouverte entre les puissances qui ont ratifié l'Acte général de Berlin ou qui y ont adhéré, à l'effet d'arrêter, dans la limite maxima de 10 0/0 de la valeur, les conditions du régime douanier à instituer dans le bassin conventionnel du Congo.

Il reste néanmoins entendu :

1° Qu'aucun traitement différentiel ni droit de transit ne pourront être établis ;

2° Que, dans l'application du régime douanier qui sera convenu, chaque puissance s'attachera à simplifier, autant que possible, les formalités et à faciliter les opérations du commerce ;

3° Que l'arrangement à résulter de la négociation prévue restera en vigueur pendant quinze ans, à partir de la signature de la présente Déclaration.

Digitized by Google

A l'expiration de ce terme, et à défaut d'un nouvel accord, les puissances contractantes se retrouveront dans les conditions prévues par l'article IV de l'Acte général de Berlin, la faculté d'imposer à un maximum de 10 0/0 les marchandises importées dans le bassin conventionnel du Congo leur restant acquise.

Les ratifications de la présente Déclaration seront échangées en même temps que celles de l'Acte général du même jour.

En foi de quoi, les soussignés, etc...

## NIGER

### LA QUESTION DES SOURCES DU NIGER ET LA CONVENTION DU 10 AOUT 1889

Dans le courant de 1889, un projet d'exploration avait été formé dans le but de tracer une voie de raccord de nos établissements des Rivières du Sud au Niger. Ce projet comportait la traversée du Zulimana, de l'Ouest Sangaran, la visite du pays Koranks et du haut bassin du Niger avec la détermination mathématique de la source ou des sources de ce fleuve. De plus, des traités au sujet desquels l'entente était à moitié faite, devaient être signés avec le Zulimana et le Sangaran, de façon à prolonger par ce pays notre route commerciale et politique qui va de Benty vers le Niger, en passant par le Bennah et le Tamisso rangés sous notre protectorat par les traités du 25 et du 31 mai 1889.

Le traité du 10 août 1889, signé avec le gouvernement britannique, au sujet des possessions anglaises et françaises à la côte occidentale d'Afrique empêcha la mise à exécution de ce projet. Mais, bien que suspendu, ce projet a encore aujourd'hui un intérêt capital au point de vue de la délimitation de nos nouvelles frontières. Le seul obstacle consisterait dans l'obligation de demander un crédit aux Chambres, crédit qui serait d'ailleurs bien insignifiant.

La convention du 10 août 1889 (1) détermine les principaux points de passage de la frontière qui doit séparer les Rivières du Sud des établissements anglais de Sierra-Leone.

Le 13e degré de longitude ouest doit, aux termes de ladite convention, marquer à l'est et à l'ouest la zone d'action des deux puissances. Au nord, la colonie anglaise serait limitée par une ligne à tracer partant de Mahela (un peu à l'ouest de l'embouchure de la grande Scarcies), venant se souder à la frontière du Bennah et du Tembarka (ce dernier cédé à l'Angleterre). La frontière remonterait alors au nord-est, laissant le Tamisso à la France, et s'en irait rejoindre l'intersection du 13e de longitude ouest avec le 10e de latitude nord, en laissant le pays des Houbous à la France; le Zulimana avec Falabah, sa capitale, à l'Angleterre. Telle est la nouvelle frontière déterminée par ladite convention.

(1) Voir le texte de la convention et le commentaire qui en a été fait, dans la *Revue française* des 15 mars et 15 mai 1890, nos 90 et 94, t. XI, p. 380, 623.

Digitized by Google

La première raison du voyage en question serait donc de fixer les points douteux ou sujets à litiges pour plus tard de cette frontière théorique.

La ligne de démarcation, en effet, telle qu'on l'énonce dans le texte du traité, passe en coupant en deux des pays encore indépendants, tels que le Zulimana, ou récemment entrés dans un protectorat, comme le Tamisso, et il n'est guère probable que les populations de ces pays admettent sans mot dire un pareil partage.

La division politique des pays ainsi démembrés paraît n'avoir pas été connue des quatre signataires du traité : il y aurait donc avantage à avoir des données certaines sur une question qui a beaucoup de chances de soulever des difficultés postérieures. Sûrs de leur terrain, les diplomates français pourront alors répondre en toute connaissance de cause aux agents anglais qui ne manqueront pas de s'entourer de documents sérieux et de nous induire en erreur, s'ils nous sentent moins ferrés sur la question.

De plus, en dehors de ces litiges futurs probables, la position de la source du Niger et de son premier bassin a déjà, au moment de la signature de la convention, amené des réserves de la part du gouvernement britannique. Nos voisins mettent en doute l'exactitude de la position donnée aux sources du Niger par les cartes françaises, et bien que certaines cartes officielles anglaises soient d'accord avec les nôtres pour placer cette source et ce bassin à l'est du 13° de longitude ouest, ils affirment le contraire et s'en tiennent au texte même de la convention. Il est donc urgent de déterminer mathématiquement la position de ces points, et de nous rendre compte des limites *réelles* fixées à notre action, de manière à ne pas chercher à établir des relations avec des indigènes destinés à échapper à notre influence, et aussi à ne pas repousser des avances de gens que nous aurons peut-être dans la zone de notre protectorat, une fois l'erreur géographique dissipée. Nous pourrions donc, *sans délai*, nous attacher des populations qui seront *bientôt* sous l'influence d'agents anglais envoyés dans le but de nous les aliéner, avant même de nous appartenir de fait.

En second lieu, et toujours au double point de vue géographique et politique, la mission descendrait le cours du Niger depuis sa source ou ses sources mathématiquement déterminées jusqu'à Couroussa en relevant le bassin de chacun des affluents de gauche qui coupent ou peuvent couper la nouvelle frontière anglo-française, et amenant les habitants à suivre les routes françaises pour aller aux comptoirs français, à la côte. De plus, l'étude des routes qui conduisent de Benty au Zulimana serait continuée jusqu'au cours même du Niger, et, au retour, le département des colonies aurait, des Rivières du Sud au Soudan, des profils en long assez complets pour servir d'avant-projet à des études plus exactes.

En résumé le but de cette mission serait triple :

1° Elle fixerait sur la position réelle de la nouvelle frontière et par là dissiperait toute équivoque pour l'avenir.

2° Elle travaillerait à ouvrir les routes commerciales sur terrain de pro-

Digitized by Google

tectorat français, du Niger aux Rivières du Sud, et montrerait aux populations nouvelles l'intérêt que la France leur porte, les avantages de notre protectorat, et notre volonté bien nette de ne pas laisser pénétrer chez elles d'autre influence que la nôtre.

3° Elle rapporterait des éléments topographiques et géographiques nécessaires pour relier d'une façon certaine et pratique les deux points de Couroussa et de Benty.

Le crédit nécessaire à l'exécution de ce projet serait de 30,000 francs.

La mission s'impose à bref délai, si nous ne voulons pas être devancés par la rapidité de la propagande anglaise ; aussi se ferait-elle aussitôt les pluies terminées, c'est-à-dire au commencement de novembre.

## FORCES NAVALES DE LA FRANCE

M. Gerville-Réache, rapporteur du budget de la marine, a entrepris de faire la comparaison des budgets des marines de l'Europe depuis 1871. Mais le ministère de la marine n'a pas pu se procurer tous les budgets et les comptes des marines étrangères.

Il a obtenu cependant les chiffres concernant les budgets généraux des puissances depuis 1871, ainsi que la dépense totale qu'elles ont faite pour leur marine.

Pour le budget général, depuis 1871 jusqu'à 1890, il a été dépensé :

En France, 66,876,411,547 francs, en Angleterre, 47,967,778,400 francs, en Allemagne, 15,495,037,943 francs, en Autriche, 5,783,068,442 francs, en Italie, 29,682,210,126 francs, en Russie, 47,864,994,527 francs.

Sur ces budgets généraux les puissances ont dépensé pour leur marine, dans la même période de 1871 à 1890 : Angleterre, 4,335,916,526 fr. ; France, 3,636,052,776 fr. ; Allemagne, 1,100,724,404 fr. ; Autriche, 470,115,677 fr. ; Italie, 1,101,165,553 fr. ; Russie, 1,979,939,702 fr.

Ces chiffres montrent que la France a plus dépensé pour sa marine que l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie réunies. Ces trois puissances n'ont dépensé que 2,572,005,634 fr. depuis 1871, tandis que la France a dépensé 3,636,053,776 fr.

Le chiffre de la dépense de la France ne comprend ni le service colonial ni la subvention de la caisse des invalides. Si on en déduit encore les dépenses de guerre, de la Tunisie, du Tonkin, de Madagascar au titre de la marine, soit 186,339,000 francs, si l'on en déduit les 240,738,819 francs qu'ont coûté l'infanterie, l'artillerie de marine et la gendarmerie maritime, la dépense de la France pour la marine reste encore plus forte que celles de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Autriche réunies.

Cependant la flotte de la France, qui était de 405 unités en 1871, est tombée à 378, en 1890, tandis que celles de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Autriche réunies, qui étaient de 290 unités en 1871, sont de 538 en 1890.

M. Gerville-Réache a montré que la proportion des constructions navales

Digitized by Google

par rapport au budget de la marine, qui est de 36. 6 0/0 en France, s'élève à 39 0/0 en Russie, à 41.3 0/0 en Angleterre, à 44.7 0/0 en Italie, à 50.7 0/0 en Allemagne. Il conclut en disant que ce sont les frais généraux qui grèvent lourdement le budget de la marine française.

A ce propos, *le Temps* fait les réflexions suivantes :

D'après les communications de M. Gerville-Réache, nous aurions actuellement 390 navires de guerre, mais ce chiffre n'est exact que si, par navires de guerre, on entend des bâtiments appartenant à l'État et non des bâtiments de combat. En effet, en consultant la *liste de la flotte* au 1er janvier 1890, on constate que nous possédons actuellement :

20 cuirassés d'escadre, 9 cuirassés de croisière, 11 gardes-côtes cuirassés, 1 canonnière cuirassée de 1re classe, 4 canonnières cuirassées de 2e classe, 9 croiseurs à batterie, 9 croiseurs de 1re classe, 14 croiseurs de 2e classe, 14 croiseurs de 3e classe, 4 croiseurs-torpilleurs, 14 avisos de 1re classe, 25 avisos de 2e classe, 5 avisos de 3e classe, 15 avisos-transports, 8 avisos-torpilleurs, 16 canonnières, 30 chaloupes-canonnières, 15 chaloupes à vapeur, 3 torpilleurs de haute mer, 12 torpilleurs de 1re classe, 45 torpilleurs de 2e classe, 41 torpilleurs de 3e classe, 6 torpilleurs-vedettes, 1 bateau sous-marin, 22 transports à vapeur, 1 vaisseau à voiles, 1 frégate à voiles, 3 corvettes à voiles, 2 transports à voiles, 5 goélettes à voiles, 3 cutters à voiles, 29 gardes-pêche à voiles, 3 navires écoles.

Total : 400.

Ainsi, la liste de la flotte nous donne 400 navires, chiffre qui diffère peu de celui qu'avance M. Gerville-Réache, mais cette différence est sans importance tant est considérable l'écart entre ces 400 bâtiments et l'effectif véritable de la flotte de combat. Parmi ces catégories de navires, plusieurs sont composées de bâtiments qu'on n'oserait envoyer à l'ennemi, navires qui font, il est vrai, un service d'État en temps de paix, mais qui n'ont rien du navire de guerre moderne : tels sont nos avisos, sans exception, nos avisos-transports, canonnières, chaloupes-canonnières et chaloupes à vapeur, transports de toute classe, navires à voiles, écoles ou gardes-pêche.

De plus, sur un effectif de 50 croiseurs de toute classe, 15 seulement appartiennent à la nouvelle flotte; les autres sont des navires en bois sans protection et de types condamnés : on les usera dans les stations lointaines. mais pour la guerre d'escadre on ne doit plus compter sur ces bâtiments. D'ailleurs, à aucune époque, on n'a considéré l'inventaire de la flotte comme la marque de la puissance navale. Des transports, des avisos de flottille, des canonnières de rivière ou des gardes-pêche à voiles n'ont jamais figuré parmi les navires de combat : ce sont des bâtiments qui appartiennent à l'État et qui rendent des services d'État, soit en transportant troupes et matériel, soit en surveillant les fleuves coloniaux ou les règlements sur les pêches maritimes, mais ce n'est pas autre chose. Or, en élaguant de la liste officielle de notre flotte toutes ces non-valeurs militaires, on arrive aux chiffres suivants :

Digitized by Google

40 cuirassés, 5 canonnières-cuirassées, 15 croiseurs, 8 avisos-torpilleurs, 107 torpilleurs, 1 bateau sous-marin.

Soit un total de 176 navires de combat qu'il ne faut même pas discuter de trop près, car on serait forcé d'en retrancher au moins une douzaine. Quant au reste, ce n'est que de la poussière navale, des navires démodés ou des bâtiments de servitude.

Il est inutile d'insister; le chiffre de 390 navires de guerre présenté à la commission du budget ne peut donner une indication utile, pas plus que celui des 530 bâtiments de la triple alliance à laquelle il ne serait pas difficile d'enlever à première vue quelque chose comme 200 bâtiments. Mais, pour faire des comparaisons utiles, il faut opposer les unes aux autres des unités de même espèce.

## LE TRANSSIBÉRIEN

Depuis l'achèvement du chemin de fer transcaspien, la question de construction d'un chemin transsibérien a été agitée à maintes reprises en Russie. On s'est demandé si la Sibérie donnerait quelque trafic à ce chemin de fer, quel serait le tracé de celui-ci, et quels obstacles il y aurait à vaincre pour atteindre le résultat proposé. Voici à cet égard quelques renseignements qui ne manquent pas d'intérêt.

La Sibérie, avec ses 5 millions d'habitants, peut se diviser en cinq zones :

1° Les montagnes frontières;

2° Le steppe ;

3° La bande de terres noires cultivables, large de 150 à 400 kilomètres;

4° La forêt peu défrichable, marécageuse, région appelée *taïga ;*

5° Une dernière région, grande à elle seule comme toutes les autres, appelée *toundra* et faite de marécages glacés et profonds. Ces lieux désolés sont presque entièrement inhabités.

C'est par la zone des terres noires que le peuplement de la Sibérie s'est effectué jusqu'à ce jour. La route de Moscou à Irkoutsk passant par Omsk, Tomsk, Krasnoiarsk en est la grande voie de pénétration. Ces régions sont absolument dénuées de confortable; les auberges et les relais sont dépourvus de choses indispensables, souvent même de nourriture. Un œuf pour 1 franc et une livre de sucre pour 6, sont les prix doux de la région située au delà du Baïkal. Les routes forment d'immenses fondrières et ce n'est que lorsqu'une épaisse couche de neige couvre le sol qu'elles sont facilement praticables, grâce aux traîneaux. Les fleuves sont gelés en hiver et parfois couverts d'impénétrables brouillards en été; aussi leur navigation est-elle fort difficile. Néanmoins on travaille à relier ces grands cours d'eau par des canaux et prochainement, un vapeur pourra se rendre de Nijni-Novogorod à Narym, cœur de la Sibérie. Malgré cela, les communications seront encore difficiles. Aussi peut-on dire que le télégraphe relie seul les Sibériens aux Russes. Le service de la poste est à l'état rudimentaire; il en résulte qu'au fond de la Sibérie, on reçoit peut-être au bout d'un an les correspondances qui y sont

Digitized by Google

adressées. La terre produit peu, le blé pousse mal, d'où une rareté très grande et même parfois un manque absolu de pain. A Vladivostock, le grand port russe d'avenir sur le Pacifique, il faut tout importer. Le Japon et l'Allemagne sont les principaux fournisseurs, et c'est de Hambourg qu'arrive le sucre. Aussi les riches négociants peuvent-ils seuls se permettre une installation confortable, et à quel prix !

Voici une vingtaine d'années qu'on se préoccupe de l'état de la Sibérie. Déjà on a beaucoup fait pour Vladivostock, mais on ne peut accéder facilement à ce port que par mer après avoir fait le tour de l'Asie. Cette situation est dangereuse, car en cas de guerre les Anglais pourraient, à l'aide d'un blocus, couper toute communication facile entre la Russie et la Sibérie orientale, et, cette dernière région isolée, sans secours possible, serait à la merci d'une invasion chinoise. A un autre point de vue, l'isolement rend la Sibérie quelque peu séparatiste. La création d'un chemin de fer transsibérien aura donc une importance capitale au point de vue politique, stratégique et économique.

Sous ce dernier rapport, le trafic russo-chinois prendra une extension considérable. Déjà le commerce de terre avec la Chine rapporte à la douane 60 millions de francs, dont 15 millions à l'importation ; quel accroissement ne procurera pas le transsibérien ? Jadis le thé arrivait en Russie par caravanes; les progrès de la navigation lui ont fait prendre la voie de mer, et ce sont les vapeurs anglais et allemands qui apportent cette denrée à la Russie, laquelle en reçoit par mer pour 200 millions de francs par an. Sur plus de 38 millions de kilogrammes qu'absorbe la Russie, 18 viennent par voie de terre. Dans les perspectives du trafic de l'avenir, le Japon est considéré comme un facteur important. Les colonies françaises, espagnoles et hollandaises d'Océanie ne seront guère qu'à sept jours de Vladivostock et leurs sucres, cafés, riz, prendront facilement la place des produits frelatés de Hambourg.

La création du chemin de fer transsibérien n'est pas sans soulever de vives objections. Il y a d'abord la question des dépenses : 800 millions ou même un milliard. Comment le Trésor russe fera-t-il pour trouver cette somme énorme, alors que bien d'autres dépenses sont urgentes, que le clergé, l'instruction publique, l'armée, les routes et chemins de fer de la Russie proprement dite, exigent de si grandes mises de fonds. Le péril chinois est-il si à craindre ? Le trafic sibérien justifiera-t-il même faiblement les espérances qu'on met en lui, alors que les Sibériens n'ont pas de réels besoins ? L'industrie pourra-t-elle se créer et donner un rendement ? Enfin au point de vue de l'exécution des travaux, les terrassements et les ponts sur d'immenses fleuves ne donneront-ils pas lieu à bien des mécomptes. Le sol est gelé, instable, à ce point qu'on n'a pu asseoir solidement les fondations de la cathédrale d'Yakoustk. Comment donc pourra-t-on donner une consistance suffisante aux grands travaux d'art du chemin de fer ? Les marécages, les montagnes au sud du Baïkal, la neige, opposeront bien des obstacles.

Digitized by Google

Ces objections malgré leur valeur n'arrêtèrent pas les projets élaborés en haut lieu. La controverse portait surtout sur le point de savoir par quelle région on pénétrerait en Sibérie. On songea d'abord au tracé Perm-Ekatérinenbourg-Tioumen, puis à celui d'Orenbourg-Orsk (projet de l'amiral Kopitoff) et enfin à celui de Tcheliabinsk (projet du général A. de Gorloff) qui vient d'être définitivement adopté. C'est à la suite d'une étude sur le district minier et manufacturier du sud de l'Oural que l'attention fut appelée sur cette région riche en produits de toute nature, notamment en houille, et centre manufacturier capable de fournir à l'armée tout son matériel d'armes, tout en restant absolument hors d'atteinte d'une attaque de l'ennemi. L'importance qu'il y avait à relier cette région au cœur de la Russie était telle que la voie ferrée Samara-Ufa-Zlataoust-Tcheliabinsk fut tracée et exécutée en moins de trois années.

C'est de Tcheliabinsk, où les rails et le charbon sont en abondance, que partira la grande ligne pour gagner Omsk par Schim et les régions commerçantes et peuplées de la Sibérie. A Omsk commençent les terres glacées, les marécages et les grandes rivières. Pour les éviter et ne pas être obligé de passer à Tomsk et surtout à Krasnoiarsk, où la traversée des fleuves présenterait d'énormes obstacles, le tracé incline vers le sud pour atteindre Irkoutsk, en passant par Barnaoul, Kouznetsk, Minousinsk et Nijni-Oundinsk. Le projet ne va pas plus loin pour le moment, mais plus tard on poursuivra le tracé au sud du Baïkal jusqu'à Nertchinsk et jusqu'aux rives de l'Amour. Là, le fleuve est navigable pendant six mois et il sera facile d'atteindre Grafskoié, d'où un chemin de fer conduira à Vladivostok, en attendant le jour où ce point sera mis en communication directe avec Saint-Pétersbourg.

Voilà quel est le plan que développe M. V. de Gorloff dans la *Nouvelle Revue* à qui sont empruntés les grands traits du tracé. Après les Pacifique américain et canadien, après le Transcaspien, le Transsibérien est dans l'ordre. Il a trop d'importance pour ne pas se faire et alors ce ne sera pas en soixante-douze jours, mais en trente-six, que se fera le tour du monde.

G. Voulzie.

## ÉTAT ACTUEL DES CHEMINS DE FER EN GRÈCE

La plus ancienne ligne de ce pays est celle du *Pirée à Athènes*. Cette ligne, à voie normale, a une longueur de 10 kilomètres. Bien que la Compagnie qui l'exploite soit autorisée à faire tous les services, on s'est borné jusqu'ici au transport des voyageurs. Le produit brut annuel dépasse 100,000 francs par kilomètre.

Le prix du billet de première classe, aller et retour entre le Pirée et Athènes, est de 80 centimes.

Cette ligne doit être prolongée d'environ 2 kilomètres, jusqu'au centre d'Athènes, et la station actuelle de ce nom qui serait maintenue, serait également rapprochée du centre; de sorte qu'entre les deux stations on compterait environ 1 kilomètre et demi.

Digitized by Google

Le prix du billet sera augmenté de 15 centimes au départ de la station centrale et de 5 centimes au départ de l'autre station, pour le Pirée.

La ligne de l'*Attique*, qui part également d'Athènes, descend au Laurium, près du port d'Ergastiria. Cette ligne comporte un embranchement sur Kefissia qu'on doit prolonger pour desservir les carrières de marbre du Pentélique. La longueur de cette ligne, construite à voie étroite de 1 mètre d'écartement, est de 100 kilomètres. Elle est exploitée par la Société grecque des Mines du Laurium qui l'a établie sans aucune subvention du gouvernement héllénique.

La ligne *Pirée-Athènes-Péloponèse*, qui passe par Mégara et Corinthe, se bifurque au delà de l'isthme. Une branche descend vers Argos et se partage à partir de ce point en deux tronçons qui se terminent respectivement aux ports de Napli et de Myli, dans le golfe d'Argolide. A partir de Corinthe l'autre branche suit le bord du golfe jusqu'à Patras et Katakolo.

Cette ligne, également à voie étroite de 1 mètre, a 400 kilomètres de longueur. Elle a été construite par une Société grecque qui a reçu du gouvernement une subvention de 20,000 francs par kilomètre une fois donnée.

Un entrepreneur français construit actuellement, pour le compte du gouvernement grec, au départ de Patras, une petite ligne de 60 centimètres d'écartement, pénétrant à l'intérieur sur une distance de 20 à 30 kilomètres.

La ville de Pyrgos a construit à ses frais une petite ligne à voie de 1 mètre, pour la relier à Katakolo. La distance séparant ces deux points est de 15 kilomètres.

La ligne qui aboutit au port de Myli va être prolongée jusqu'à Kalamata dans le golfe de Koron. Cette ligne en construction, par une Société belge, pour le compte du gouvernement grec a 185 kilomètres de longueur. Elle est également à écartement de 1 mètre.

Une Société belge vient également d'obtenir la concession d'une ligne de 80 à 100 kilomètres partant de Karitena et aboutissant à Meligala dans le voisinage de Loudari, point situé sur la ligne de Myli à Kalamata. Cette ligne doit être ultérieurement prolongée jusqu'à Guythion, port situé dans le golfe de Marathon.

La ligne de Missolonghi (dans le golfe de Patras) à Agrinion, construite par une Société belge, pour le compte du gouvernement grec, a 45 kilomètres de longueur. Cette ligne, à écartement de 1 mètre, vient d'être livrée à l'exploitation.

La situation de Missolonghi étant peu favorable à l'établissement d'un port, on a décidé d'utiliser le port de Krionéro, distant de 15 kilomètres de Missolonghi, pour servir de point de départ à la ligne en question qui au delà d'Agrinion sera prolongée d'autre part jusqu'à Arta et Janina.

La ligne de Volo à Larissa par Valestina dont l'exportation sur la première section a commencé en 1885 se bifurque à ce dernier point et se rend par Pharsale à Kalabak. Cette ligne de 200 kilomètres de longueur, à écartement de 1 mètre, a été construite et est exploitée par une Société grecque

Digitized by Google

qui a reçu du gouvernement une subvention de 20,000 francs par kilomètre, une fois donnée.

Enfin, une Société anglaise construit actuellement à voie normale pour le compte du gouvernement la ligne du Pirée, Athènes, Thèbes, Larissa avec des embranchements sur Chalcis et Stellis. Cette ligne aura 400 kilomètres de longueur.

Telles sont les lignes de chemins de fer en construction ou en exploitation en Grèce.

---

# NOUVELLES GÉOGRAPHIQUES ET COLONIALES

**Tunisie.** — *La convention douanière.* — La Chambre des députés vient enfin de voter le projet de convention douanière entre la France et la Tunisie. Tous les articles du projet de la Commission ont été adoptés (4 juillet).

Une seule modification, favorable aux vins de la Régence, a été introduite. La commission proposait de fixer à 10° 9 le degré alcoolique des vins tunisiens frappés d'un droit de 60 centimes par hectolitre. Or, il a été reconnu que ce taux obligerait à payer une taxe supérieure tous les vins de la Régence, dont le degré alcoolique moyen dépasse 11°. Un amendement de M. Prevet, tendant à élever de 10° 9 à 11° 9 le degré alcoolique des vins tunisiens, a été adopté.

L'ensemble du projet a été voté par 468 voix contre 22. Les députés algériens se sont généralement abstenus. M. Thompson, député de Constantine, avait combattu le projet sous prétexte qu'il n'était pas assez large et n'accordait pas la réciprocité aux produits français, comme si le traité de protectorat de Kasar-Saïd n'était pas une entrave à notre régime commercial en Tunisie.

Les colons français de Tunisie ont manifesté leur satisfaction du vote de la convention de la façon la plus vive. Déjà le Sénat, saisi du projet, a vu sa commission l'accepter favorablement. D'ici peu, la convention sera approuvée et les colons pourront enfin faire profiter la mère patrie du fruit de leurs travaux.

**Rivières du Sud.** — M. Ballay, gouverneur de 3e classe, est envoyé en mission spéciale dans les Rivières du Sud et dépendances. Pendant la durée de sa mission, M. Ballay aura sous sa direction l'administration de la colonie. Le Dr Ballay remplacera définitivement le Dr Bayol, après cette période de transition.

Le chef-lieu des Rivières du Sud, depuis l'organisation autonome de cette colonie, est Konakry, situé dans l'île de Tombo, qui communique à la terre ferme à marée basse. La petite ville de Konakry a pris depuis peu un

Digitized by Google

développement considérable et est appelée à devenir une importante place commerciale. Plusieurs lignes de navigation tant françaises qu'étrangères l'ont choisie comme escale.

Sur le continent, notre principal établissement est Benty qui attire tout le commerce de la région et sert d'escale aux territoires avoisinants. Plusieurs maisons de commerce y ont des factoreries. Il existe à Benty un poste de tirailleurs sénégalais commandés par un lieutenant.

**Soudan et Togoland.** — La *Gazette de Cologne* publie une lettre qu'elle a reçue de Togo, du lieutenant Herold et qui n'est pas sans intérêt pour la France. Le lieutenant Herold avait été chargé de fonder un poste allemand dans l'intérieur afin de protéger les routes commerciales qui aboutissent à la côte. Il a rempli sa mission et a fait plusieurs voyages d'exploration dans les environs mal connus de la nouvelle station de Misa-Hoche. Après avoir expliqué toutes les facilités qu'il a eues à agir dans le pays, M. Herold en tire la conclusion qu'il est nécessaire de s'avancer beaucoup plus loin dans le coude du Niger, où les territoires sont non moins fertiles et les habitants aussi propres à entrer en relations commerciales avec les Européens. Il ajoute qu'il serait avantageux de pousser jusqu'à Salaga.

Salaga, situé sur le fleuve Volta, est un point important qui fut visité dernièrement par le capitaine Binger. Cette ville ne rentre pas dans la limite des protectorats établis par le vaillant et heureux explorateur, mais elle s'étend dans la zone d'influence à laquelle la France a droit de prétendre dans la boucle du Niger. Aussi serait-il temps de s'occuper un peu de cette région qui a été totalement négligée depuis le retour du capitaine Binger. C'est là une incurie qui pourra nous coûter cher un jour et nous faire perdre un immense territoire où nous avons des droits que nous ne savons faire valoir, ni même faire connaître à qui de droit.

**Les saisons au Dahomey.** — On nous écrit de Kotonou le 21 mai : « Je ne sais vraiment comment il se fait que l'on soit si peu d'accord au sujet des saisons. D'après les dires d'agents qui connaissent le pays depuis plus de quinze ans, voici la vérité :

— En février (quelquefois même mi-janvier par exception), mars, avril, et mai, saisons de tornades. — En juin souffle une brise d'ouest assez fraîche; il ne pleut presque pas; cette saison dure encore pendant la première quinzaine de juillet.

— Mi-juillet, août et septembre sont les mois de pluies, pluies fines et fréquentes surtout les deux derniers mois.

— Octobre est un mois de transition.

— Novembre, décembre et janvier sont les mois sans pluies; les brumes sont fréquentes, le vent de terre souffle le matin et le vent de mer l'après-midi.

C'est vers la fin de septembre que les eaux sont les plus hautes; si les tornades sont particulièrement violentes pendant les mois où elles se pro-

Digitized by Google

duissent c'est alors quelquefois vers le mois de juin que les eaux ont leur maximum de crue. »

*La situation.* — Le dernier courrier de la côte occidentale d'Afriqur apporté par le *Taygète* fait connaître que la situation est toujours la même. On doit continuellement se tenir sur la défensive et il serait urgent que d'une façon ou d'une autre on trouvât moyen d'amener une solution. Ce sera toujours à recommencer tant qu'on ne sera pas décidé à une action décisive en allant à Abomey pour mettre à la raison le roi Behanzin.

M. Siciliano est arrivé à Kotonou. Ancien agent de la maison Mante et Borelli de Régis, il connaît beaucoup le roi actuel. C'est pour ce motif qu'il a été chargé auprès de ce dernier d'une mission ayant pour but d'amener la conclusion d'un traité. Quel que soit ce traité il est difficile, dans les circonstances présentes, qu'il puisse avoir une grande valeur.

**Golfe de Bénin.** — *Mouvement commercial en 1889.* — Les relevés du service des douanes coloniales donnent les chiffres ci-dessous pour le mouvement commercial en 1889 des établissements français du golfe de Bénin : Porto-Novo, Kotonou, Grand-Popo et Agoué :

Importations : 3,683,833 francs, dont 1,499,565 francs venus de France.

Exportations : 4,435,601 francs, dont 2,002,795 francs à destination de France.

Soit un mouvement commercial total de 8,119,434 francs sur lequel les expéditions de ou pour la France s'élèvent à 3,502,360 francs.

Le mouvement de la navigation a été de 124 navires à vapeur et à voiles jaugeant 124,475 tonnes.

**Anglais et Allemands au lac Tchad.** — Le texte de l'arrangement anglo-allemand, concernant le partage de l'Afrique, vient d'être distribué à la Chambre des communes. Il contient un article, ignoré jusqu'à ce jour et qui est de la plus haute et de la plus désastreuse importance pour les intérêts français. Voici cet article : « Il est convenu qu'aucun traité ni convention, conclus par ou au nom de l'une ou l'autre des deux puissances *au nord de la rivière Benoué* ne pourrout entraver le libre passage des marchandises des deux puissances, sans paiement du droit de transit, à destination ou provenance des bords du lac Tchad.

*Tous traités faits dans les territoires placés entre le Benoué et le lac Tchad* seront notifiés par une puissance à l'autre. »

Ainsi, non seulement l'Allemagne et l'Angleterre se partagent l'Afrique centrale, mais encore le Soudan central même, où ni l'une ni l'autre n'ont pénétré bien profondément, fait l'objet d'une convention.

La rivière Bénoué est un des grands affluents du Niger venant de la région du lac Tchad, et l'Angleterre par cette rivière, l'Allemagne par la région de Kameroun, marchent donc en avant dans la direction du lac Tchad. L'Allemagne s'effacera vraisemblablement devant l'Angleterre dans ces parages, et cette dernière puissance, qui a déjà dans sa sphère l'Ouganda, c'est-à-dire les



Digitized by Google

sources du Nil, qui va reconquérir la province équatoriale d'Émin-Pacha, pourra ainsi donner la main, par le lac Tchad, à ses établissements du Niger. Une ligne ininterrompue de possessions anglaises unira donc la côte du Niger à celle des Somalis. Le Congo français sera alors coupé du lac Tchad, la région de ce lac échappera à l'influence de la France, et le Transsaharien, ouvrant la voie du Soudan central, sera mort-né.

Voilà donc le résultat de la politique d'inaction et d'inertie du gouvernement français au Soudan central. Il y a quelques années, notre influence pouvait s'établir sans conteste dans ces parages. Aujourd'hui la situation est gravement compromise, peut-être irrémissiblement.

**Les Hollandais et la Conférence antiesclavagiste.** — A la dernière heure et lorsque l'Acte général que nous avons reproduit allait être signé par les plénipotentiaires, la Hollande a élevé des difficultés.

La surveillance à exercer contre la traite des esclaves a jusqu'ici imposé au roi des Belges des sacrifices considérables qui doivent retomber à l'avenir sur l'État indépendant du Congo. Pour que cet État se procure des ressources à cet effet, on a proposé de modifier la disposition de l'acte de la conférence de Berlin qui exempte les marchandises et de droits d'entrée et de transit dans le bassin du Congo; et d'imposer un droit de 10 0/0 sur les marchandises importées. Cette disposition devant être étendue, même en dehors de l'État libre, à toutes les possessions du bassin du Congo.

On sait que les Hollandais jouent un rôle très appréciable au Congo [nous avons montré que sur 46 Hollandais, 35 étaient commerçants (1)]; ils ont à Banana et jusqu'aux Stanley Falls des comptoirs assez importants, aussi le représentant des Pays-Bas s'est-il montré résolument hostile à cette mesure qui aurait gêné le négoce de ces comptoirs.

**La Réunion.** — *Concurrence au café.* — Sous ce titre, dans notre numéro du 15 février 1890, nous avons annoncé qu'il serait peut-être possible de tirer parti d'un oranger sauvage communément appelé *Mussaenda* pour faire concurrence au café et se substituer à la chicorée.

S'il faut en croire *la Vérité*, de la Réunion, en date du 12 mars, cette prétendue découverte serait sans valeur. L'alarme causée un moment par les qualités attribuées à cet arbrisseau, dont le vrai nom serait *gærtnera*, fut bientôt calmée. Le fruit produit, quand il est cueilli et pelé, ressemble beaucoup à celui du café, quoique plus petit. Quant à l'odeur, il est inférieur au café et, pour la couleur, il est inférieur à la chicorée.

Cet arbrisseau est rare dans les forêts et n'a de fruits qu'à l'extrémité des branches. Il est loin de donner autant que le café et sa cueillette est beaucoup plus coûteuse. C'est quelque chose comme un shilling par livre.

A cause de son infériorité, il est très douteux que le Mussaenda puisse

(1) *Revue Française*. Les Européens dans l'État indépendant du Congo. N° 92, 15 avril 1890, t. XI, p. 485.

Digitized by Google

jamais lutter avec le café et la chicorée, en supposant qu'on s'adonne à sa culture. D'après renseignements pris à la chambre de commerce de Saint-Denis, l'exactitude de ce qui est dit ci-dessus est complétement certifiée.

**Madagascar.** — *La culture du riz.* — Dans une intéressante brochure, *L'Agriculture, la Flore, les Mines es la Faune*, M. Gaston Routier donne des renseignements circonstanciés sur les produits agricoles de Madagascar. La canne à sucre y réussit fort bien, ainsi que le cotonnier. Le caféier et la vigne y pousseraient à merveille dans certaines parties. Les Hovas sont assez industrieux, et, grâce à une canalisation intelligente, ils ont transformé les vallées de leur sauvage pays en rizières. Le moment venu de travailler aux rizières, les Hovas, une grande pelle à la main, retournent le sol par grosses mottes ; puis ils brisent ces mottes, répandent dessus du fumier, amènent l'eau, ensuite de ce fumier et de cette glèbe ils font une boue épaisse qu'ils émiettent avec soin et dans laquelle ils plantent le riz semé auparavant en pépinière. Ils inondent alors les rizières et y maintiennent toujours la même quantité d'eau.

Ils réduisent les terrains marécageux en rizières en faisant piétiner le sol par des bœufs qu'ils y font passer et repasser bon gré mal gré jusqu'à ce que les herbes aient disparu dans la vase et que le tout forme une boue convenablement écrasée. Alors ils y sèment les grains de riz et font repasser les bœufs dans le marais afin qu'ils enfoncent la semence avec leurs sabots. Comme on le voit, le procédé ne manque pas d'originalité.

**Diégo-Suarez, Nossi-Bé, Sainte-Marie-de-Madagascar.** — Un décret du 4 mai 1888 avait rattaché au territoire de Diégo-Suarez les îles Nossi-Bé et Sainte-Marie-de-Madagascar. Un décret du 1er juillet 1890 complète l'organisation de ces possessions et les place sous l'autorité d'un gouverneur résidant à Diégo-Suarez.

A Diégo-Suarez, le gouverneur exerçant les pouvoirs politiques, administratifs et financiers, est assisté d'un conseil consultatif dont la composition sera arrêtée ultérieurement. Le budget local est établi par le gouverneur, avec le concours du comité consultatif, et soumis à l'approbation du sous-secrétaire d'État des colonies. Le gouverneur est assisté d'un secrétaire général, qui le remplace en cas de décès ou d'absence.

L'administration de Nossi-Bé est confiée à un administrateur colonial placé sous l'autorité du gouverneur. L'administrateur est assisté d'un secrétaire général. Il prépare le budget local soumis à l'approbation du sous secrétaire d'État.

L'établissement de Sainte-Marie-de-Madagascar est placé sous l'autorité directe du gouverneur de Diégo-Suarez. Le budget local est préparé par l'administrateur de cette dépendance avec le concours d'un comité consultatif dont la composition sera fixée ultérieurement. Il est approuvé par le gouverneur.

**Zanzibar.** — *Les compensations.* — Un mouvement d'opinion très accentué s'est manifesté en France pour réclamer de l'Angleterre des compensa-

Digitized by Google

tions pour la renonciation aux droits qui peuvent résulter, en faveur de la France, du traité conclu en 1862. La Société des Études coloniales et maritimes vient de déclarer, dans une récente délibération, que l'Angleterre devrait renoncer au traité de commerce anglo-tunisien, afin d'affranchir notre contrée protégée d'une servitude qui n'a aucune raison d'être;

Qu'en outre l'Angleterre devrait reconnaître que l'*Hinterland*, ou « arrière pays » de nos possessions d'Afrique, à savoir le Soudan central, entre le Niger, au-dessus des chutes de Boussah et le lac Tchad, est soumis à l'influence exclusive de la France;

Que cette délimitation est la seule qui puisse prévenir les conflits entre les deux nations dans le nord et dans l'ouest de l'Afrique; que la possession de cet arrière pays est absolument indispensable à la sécurité de nos possessions nord africaines.

Moyennant ces concessions l'assemblée, présidée par M. Bouquet de La Grye, et dont faisaient partie MM. Paul Leroy-Beaulieu, Deloncle, le baron Michel, le baron de Cambourg, et autres notabilités coloniales, a émis l'avis que M. Ribot pouvait, sans compromettre les intérêts nationaux, reconnaître le protectorat anglais de Zanzibar.

Nous recevons de divers côtés des lettres nous engageant vivement à mettre en relief l'opportunité d'un règlement ratifiant notre zone d'influence dans le Soudan central d'une façon formelle par l'Angleterre et l'Allemagne. Il faudrait, nous dit-on, obtenir la côte des Esclaves depuis l'embouchure de la Volta jusqu'à Lagos, en nous faisant céder par ces puissances quelques forts qu'elles occupent. Par là nous pourrions piquer (*sic*) à l'intérieur vers Gomba et Sai sur le moyen Niger, où nous attendrions l'arrivée de nos canonnières du Haut-Fleuve. Il faudrait obtenir la limitation expresse de la zone des prétentions de la Compagnie anglaise du Niger, au confluent de la rivière du Sokoto, puisqu'elle est déjà maîtresse du Benué. On pourrait obtenir de l'Allemagne la délimitation de l'arrière pays du Cameroun, afin que nos explorateurs puissent sans encombre remonter par le Congo français vers le lac Tchad.

On se reportera avec profit, pour l'examen de ces questions générales à la carte publiée par M. Georges Rolland, ingénieur, dans la *Revue Française*, n° 95, 1er juin 1890.

**Allemands en Afrique.** — *Dr Peters.* On annonce l'arrivée probable du Dr Peters sur la côte, à Bagamoyo pour le 10 juillet. Il aurait eu à livrer des combats contre la tribu indigène Ougogo, qui aurait fait sa soumission, le drapeau allemand aurait été planté sur ce territoire.

*Emin Pacha.* Les nouvelles sont datées de Mrugoro, 15 mai :

L'expédition qu'il conduit et qui comprend deux officiers allemands, les lieutenants Langheid et Stuhlmann, après avoir quitté Bagamoyo le 28 avril, est arrivé à Mrugoro le 13 mai. Cette première étape a été très pénible. D'abord l'expédition ne pouvait avancer que lentement à cause des pluies

Digitized by Google

qui avaient détrempé le terrain, et ensuite la chaleur est devenue si forte que plusieurs porteurs ont été frappés d'insolation et d'autres craignant le même sort, ont pris la fuite. L'expédition restera à Mrugoro jusqu'à ce que le temps devienne plus propice.

*M. Stokes*, récemment revenu de l'Ouganda et entré au service de l'Allemagne, partira le 10 juillet de Zanzibar avec une expédition de 2,000 hommes pour Ounyamouezi. Il sera accompagné d'un officier allemand et de l'évêque Tucker.

*M. de Wismann.* On prête au major de Wissmann l'intention de renoncer à retourner en Afrique. On motive cette détermination par les conflits que sa présence pourrait amener surtout s'il devenait le subordonné d'un commissaire civil. Jusqu'à présent le major ne se considère que comme étant « en congé ».

**Tonkin.** — *La Rivière Noire.* — On lit dans l'*Avenir du Tonkin* :

Nous apprenons que M. Pavie vient de réussir à déterminer, d'une façon précise, les sources de la Rivière Noire, inconnues jusqu'ici.

Au-dessus de Muong-té, la Rivière Noire reçoit sur la rive gauche : le Chimapa et le Lysien ; puis le Lou-ma encore sur la rive gauche et le Papien sur la rive droite ; ces deux derniers cours d'eau se réunissent pour former la branche principale.

Le Papien reçoit le Nam-vé sur la rive droite, à un jour au-dessus du confluent du Papien et du Lou-ma.

La plus grosse source serait le Lou-ma de très peu supérieur au Papien.

Nous félicitons le vaillant explorateur de cette nouvelle découverte qui vient enrichir la géographie.

*Suppression du 4e tirailleurs.* — Par décret en date du 26 juin 1890, le 4e régiment de tirailleurs tonkinois constitué par le décret du 19 février 1886 est supprimé à dater du 1er juillet 1890. Les cadres européens de ce corps indigène seront réintégrés progressivement dans l'armée de terre à laquelle ils appartiennent.

C'est à la demande du sous-secrétaire d'État des colonies et du rapporteur du budget colonial que cette suppression a été décidée, en vue de réduire les dépenses qui incombent au budget du protectorat. Le moment semble assez mal choisi pour effectuer cette suppression et réduire nos forces militantes quand la piraterie est loin d'être détruite. C'est par mesure d'économie, prétend-on? Mais il y a des économies qui coûtent souvent fort cher, et on eût pu auparavant en réaliser dans le service civil plutôt que de laisser à trois régiments indigènes et à quelques bataillons européens la garde de 10 à 12 millions d'indigènes encore insoumis. On dit bien qu'il y a les milices ; mais cette espèce de garde nationale, très insuffisamment encadrée, est loin d'offrir les qualités de résistance que présentent les tirailleurs.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'en cas de conflit en Europe la route du

Digitized by Google

canal de Suez peut être coupée. En prévision d'une pareille éventualité il faut toujours avoir en Indo-Chine une force — européenne et indigène — suffisante pour assurer la défense de cet immense domaine colonial. Or les forces actuelles ne seraient probablement pas en état de parer à toutes les éventualités. Aussi ne pouvons-nous empêcher de trouver inopportune la suppression du 4e tirailleurs et l'économie qui peut en résulter. Il est des dépenses qu'il faut savoir faire, et, assurer la défense de nos possessions est une des plus importantes.

**La Chine et la ligne de défense du Tonkin.** — On lit dans *l'Estafette :* « Aujourd'hui, même en cas de guerre européenne, le corps expéditionnaire du Tonkin serait en état d'opposer aux invasions chinoises une formidable défensive. Militairement, les trois grandes routes d'invasion, la route de Lang-Son, la route de la Rivière Claire, la vallée même du fleuve Rouge, sont barrées dès à présent à Yen-Bai sur le Song-Koï, à Tuyen-Quan sur la rivière Claire, et à Lang-Son même par des fortifications importantes munies de canons de gros calibre.

Il faudrait pour entamer cette ligne de défense, amener au pied de ces forts d'arrêt de l'artillerie de siège, ce qui est impossible aux Chinois, à cause de la distance d'abord et parce qu'ils n'en ont pas. Diplomatiquement, rien n'autorise à croire que le Céleste-Empire ait gardé des luttes récentes terminées par le traité de Tien-Tsin, des rancunes inassouvies. Depuis le 4 avril 1885, l'attitude du gouvernement de Pékin a été irréprochable.

L'exécution du traité s'est poursuivie avec une exactitude rigoureuse. Le traité primitif lui-même a été modifié dans un sens favorable à la France. Et pour ne citer que les faits les plus notables, le vieux Liu-Vinh-Phuoc a été éloigné de la frontière, l'ex-régent Thuyet, arrêté et interné; le vice-roi de Canton, qui avait été l'âme de la guerre en 1884 et 1885, remplacé par le frère de Li-Hung-Chang, tandis que le vice-roi de Petchili lui-même, plus puissant que jamais dans les conseils de l'empire, confiait aux ingénieurs français les travaux de Port-Arthur ».

L'exposé que fait *l'Estafette* de la ligne de défense du Tonkin nous semble empreint d'optimisme. Mais, en admettant que les fortifications dont il est question existent réellement, les troupes nécessaires à leur défense seraient absolument insuffisantes en présence d'une invasion chinoise. A force de réduire non seulement les troupes européennes, mais même les troupes indigènes, nous n'avons plus au Tonkin qu'un squelette de corps d'occupation.

**Relations commerciales entre le Tonkin et la Chine.** — *Projet d'ouverture du port de Chung-King.* — On écrit de Shanghaï : Une convention signée en 1876 entre la Grande Bretagne et la Chine prévoit l'ouverture au commerce étranger du port de Chun-King sur le Yang-Tsé-Kiang dès qu'un navire à vapeur aura pu, en remontant jusqu'à cette ville, démontrer l'opportunité d'autoriser les négociants européens à y résider et à fonder des établissements.

Digitized by Google

Un vapeur a même été récemment construit à Shanghaï dans le but de naviguer sur le haut Yangtsé, mais l'Administration chinoise ayant acquis ce navire, la question se trouve momentanément supprimée.

Le retard apporté à l'ouverture du port de Chun-King ne causera d'ailleurs aucun dommage aux intérêts du commerce français. Celui-ci a, en effet, le moyen de faire pénétrer nos produits nationaux dans le Yunnan et le Stéchuen par la voie de nos possessions d'Indo-Chine.

Il est vrai que les négociants anglais s'efforcent d'atteindre également ces provinces par les routes qui traversent la Birmanie; il appartient donc à nos commerçants et à nos industriels de prendre leurs mesures pour ne pas se laisser distancer dans cette recherche de nouveaux débouchés et de profiter avantages que leur ont assurés les dernières conventions commerciales conclues entre la France et la Chine en 1886 et 1887.

**Terre-Neuve** : *Les Primes.* — Nous disions le 1er juillet 1890, dans la *Revue Française*, n° 98 : « Tant que nous n'aurons pas supprimé la *prime* pour la pêche à la morue, les Terre-Neuviens, nonobstant tous arrangements nouveaux, tous traités, toutes concessions, ne nous laisseront pas pêcher librement ni au *French Shore*, ni même en mer libre, aux *Grands Bancs*..... »

Le *Temps*, du 10 juillet, publie la note suivante :

« Sir William Whiteway, premier ministre et délégué de Terre-Neuve, a exposé hier, à lord Knutsford, les vues de son gouvernement sur la question des pêcheries. Il aurait déclaré que, si la France supprimait la *prime* accordée à ses pêcheurs, Terre-Neuve, de son côté, abrogerait la loi interdisant la vente de l'appât. »

Ainsi, la question est bien posée, c'est à notre *prime* qu'on en veut. C'est l'interdiction de la vente de l'appât, qui est le moyen de pression dont on entend user pour nous contraindre à abandonner les *Grands Bancs*. La querelle des homarderies n'est qu'un prétexte pour entretenir l'agitation. C'est la thèse que nous avons toujours soutenue. Aux diplomates à aviser.

**République Argentine.** — *Retour d'émigrants en Europe.* — On écrit de Buenos-Aires, à la date du 24 mai, au *Nouveau Monde.*

Depuis quelques jours, le courant d'émigration pour l'Europe a augmenté dans des proportions très sérieuses. Plus de 2,000 personnes sont parties par le «Rosario» et le «Napoli», et les agents du «Regina Margherita» ont déjà distribué un millier de passages pour ce vapeur. Si cela continuait quelque temps encore, il ne resterait plus bientôt dans la République Argentine que quelques *hijos del pais* obstinés et les étrangers qui, ayant fait fortune, se trouvent dans l'impossibilité de liquider leurs biens.

Nous ne souhaitons pas, certes, que les choses arrivent à ce point extrême. La République Argentine complètement dépeuplée, quelle douleur pour les usuriers de Londres et pour les tripoteurs du monde entier! Mais on nous permettra de nous féliciter du retour en Europe de tous ces malheureux

Digitized by Google

venus ici avec l'espérance d'y trouver un travail rémunérateur, et n'ayant réussi à rencontrer que la misère.

Cette fuite, d'ailleurs, porte avec elle un enseignement. Elle prouve qu'il y a actuellement à Buenos-Aires et dans les provinces un nombre d'ouvriers trop considérable pour les nécessités du travail. L'offre n'est plus en rapport avec la demande, et les pauvres diables que les agents d'émigration nous envoient sont littéralement exposés à mourir de faim, s'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour reprendre le bateau le lendemain de leur arrivée. En présence de cette situation, un devoir s'impose au gouvernement: la suppression de la propagande en Europe.

Le *Courrier de la Plata* explique ainsi cet état de choses :

Quelques publicistes se préoccupent à tort de cette émigration. L'économie s'impose après les folies de 1889. Or la première, la principale des économies consiste à arrêter la bâtisse.

Il y avait, l'an passé, trois mille maisons en construction sur l'emplacement de vieux édifices démolis pour les besoins de l'hygiène et de la civilisation. Les habitants de ces maisons condamnées avaient été obligés de se loger ailleurs. On comptait alors 60,000 déplacés et 100,000 ouvriers nomades. Total, 160,000 habitants à l'état provisoire ou flottant. Ce surcroît détermine une augmentation folle dans le prix des loyers. A mesure qu'une maison s'achève, un double dégagement s'opère : elle est habitée et les ouvriers qui la construisaient émigrent.

Pendant trois ans, on n'a pas vu une maison à louer à Buenos-Aires. Depuis trois mois les écriteaux ont reparu et se multiplient chaque jour. Par suite, la baisse des loyers est imminente. Il faut s'en réjouir, car la vie était devenue impossible dans les villes et principalement dans la capitale. La vie est encore hors de prix, et cette cherté de toutes choses contribue puissamment à l'émigration. Franchement, une réaction était devenue indispensable, et, loin de nous affliger en présence de l'émigration des maçons, nous nous en réjouissons.

**Uruguay.** — *Mouvement commercial en 1887 et 1888.* — D'après la direction de statistique générale de l'Uruguay, voici quelle est la situation du commerce extérieur de la République orientale pendant l'année 1888 en comparaison avec 1887.

| | 1887 | 1888 |
|---|---|---|
| Importation . . . . . Pesos | 24.615.944 | 29.477.048 |
| Exportation . . . . . | 18.671.996 | 28.008.254 |
| Mouvement total . . . . . | 43.287.940 | 57.485.702 |
| Excédent de l'importation . . . . . | 5.943.948 | 1.467.194 |

On voit par la comparaison des deux années que 1888 présente une augmentation de 14,197,762 pesos sur 1887, pour l'ensemble du mouvement commercial, augmentation très sensible, qui porte pour près des deux tiers sur l'exportation.

Digitized by Google

Le mouvement total de la navigation à Montevideo, qui, en 1887, se chiffrait par 29,994 navires et 9,523,337 tonnes, s'est élevé, en 1888, à 35,203 navires et 10,551,618 tonnes.

Voici maintenant quel est, en livres sterling, le montant des transactions, d'après les nationalités, pour les exportations par destination :

| | 1888 | 1887 | | 1888 | 1887 |
|---|---|---|---|---|---|
| Brésil . . . . . | 5.432.002 | 2.563.934 | Rép. Argentine . | 2.056.848 | 1.122.030 |
| Angleterre . . . | 5.088.208 | 4.125.320 | Allemagne . . . | 1.242.688 | 322.329 |
| France . . . . . | 4.557.908 | 2.476.561 | Italie. . . . . | 369.081 | 317.045 |
| Belgique . . . . | 3.429.743 | 3.354.286 | Espagne . . . . | 230.357 | 152.928 |
| États-Unis . . . | 2.326.999 | 1.522.854 | | | |

La France occupe ici le troisième rang. Il n'est pas mauvais de faire remarquer que, si à l'instar des États-Unis, les exportations qui nous étaient destinées ont presque doublé. Le même phénomène a été plus sensible encore pour le Brésil et surtout pour l'Allemagne.

Voici le tableau des importations par provenances dans l'Uruguay :

| | 1888 | 1887 | | 1888 | 1887 |
|---|---|---|---|---|---|
| Angleterre . . . | 9.526.774 | 6.710.961 | Italie. . . . . | 2.400.466 | 1.697.276 |
| France . . . . . | 4.531.988 | 4.114.015 | Espagne . . . . | 2.209.030 | 2.149.133 |
| Allemagne . . . | 3.042.014 | 2.839.296 | Belgique . . . . | 1.594.266 | 1.195.562 |
| Brésil . . . . . | 2.623.939 | 1.826.170 | États-Unis. . . . | 1.584.908 | 1.467.852 |

La France occupe un rang important dans ce tableau, mais sa progression est faible, tandis que celle de l'Angleterre, du Brésil et de l'Italie est très accentuée. Seuls les États-Unis sont en diminution.

**Italiens en Orient.** — Les Franciscains italiens, les plus actifs agents de l'influence italienne en Orient, sont en instance, dit *le Temps*, pour obtenir du Vatican un règlement qui porterait interdiction d'établir aucune autre école congréganiste dans les localités où il existe une école franciscaine et de recevoir des enfants non catholiques dans les écoles congréganistes.

La première de ces deux interdictions vise particulièrement les Jésuites et les frères des écoles chrétiennes, dont les écoles françaises sont la plus redoutable concurrence aux Franciscains italiens; la seconde anéantirait la plupart des écoles congréganistes d'Orient, dont la grande majorité des élèves ne sont pas catholiques.

**Russie.** — *Exploitation du pétrole.* — Un rapport de M. Boyard, consul de France à Varsovie, publié par le *Moniteur officiel du commerce*, donne des statistiques intéressantes sur la production du naphte au Caucase et sur le développement de cette industrie dans le cours des dix dernières années. Il fait observer, en réponse aux assertions de plusieurs journaux américains, relatives au prétendu épuisement des sources de Balakhany-Sabountchinsk, que la production en 1888 a été de 173,479,226 pouds (1), dont

(1) 1 poud = 16 kilog.

Digitized by Google

sept millions ont été employés comme combustible, tandis que le reste a été livré aux usines. Comparativement à l'année 1887, la production de ces sources présente une augmentation de plus de 15 0/0, et il convient d'ajouter que la production de 1887 était elle-même supérieure de 12 0/0 à celle de l'année précédente.

Depuis l'année 1882, la production du naphte à Bakou a constamment augmenté, tandis qu'elle a graduellement diminué dans des proportions aussi considérables aux États-Unis. On peut en juger par les données comparatives suivantes :

| Années. | Bakou. | États-Unis. | Années. | Bakou. | Etats-Unis. |
|---|---|---|---|---|---|
| — | — | — (1) | — | — | — |
| 1882 | 138,380 pouds. | 740,727 pouds. | 1886 | 328,890 pouds. | 636,561 pouds. |
| 1883 | 165,410 » | 570,024 » | 1887 | 415,000 » | 531,603 » |
| 1884 | 246,530 » | 609,156 » | 1888 | 503,120 » | 420,300 » |
| 1885 | 318,510 » | 512,289 » | | | |

En outre, le stock du pétrole aux États-Unis est tombé, dans le cours de la même période, de 333 à 130 1/2 millions de pouds, tandis qu'à Bakou, il augmente chaque année par suite de la construction de nouveaux réservoirs. Il est à remarquer enfin qu'il y a encore dans les environs de Bakou, ainsi que dans plusieurs autres localités du Caucase, un grand nombre de sources de naphte encore inexploitées et intactes, tandis qu'en Amérique, l'exploitation a atteint presque partout son développement maximum.

**Russie.** — *Le mouvement judéo-chrétien*, inauguré à *Kichinew* en Bessarabie, par l'avocat *Rabinovitch*, vient de s'étendre aussi dans la province de *Kherson*. Il s'est formé, dans cette province, une communauté de 500 Juifs qui, après avoir rompu avec la synagogue talmudique, ont accepté l'Ancien et le Nouveau Testament. D'autre part, l'œuvre en Bessarabie paraît subir un certain arrêt, « par suite, dit le *Réveil d'Israël*, des difficultés administratives russes et du mauvais vouloir des frères à raison de la prétendue hétérodoxie de M. Rabinovitch. » Celui-ci a cru nécessaire de se rendre lui-même en Angleterre où, paraît-il, il a réussi à se justifier. Du moins y a-t-il récolté suffisamment de fonds pour entreprendre la construction d'un nouveau lieu de culte, celui qui a servi jusqu'ici étant absolument insuffisant. « Que la bénédiction de Dieu, écrit le *Réveil d'Israël*, repose sur cette entreprise : l'élection d'une synagogue juive où le Messie Jésus sera prêché et adoré comme le Fils de Dieu, le Roi d'Israël et le Sauveur du Monde. Que les Samaritains, les Sanballats, les Tobijas, les Gueshems soient confondus, comme ils l'ont été à l'époque d'Esdras et de Néhémie ! »

La difficulté à laquelle se heurte principalement l'œuvre de M. Rabinovitch est suscitée par les rabbins. Ceux-ci tiennent les registres de l'état civil pour les Juifs et comme ils ne reconnaissent plus ses adhérents comme leurs core-

(1) Le baril de naphte américain a été calculé à raison de 9 pouds (144 kilog.).

Digitized by Google

ligionnaires, ils refusent d'inscrire leurs naissances, leurs mariages, etc., et qui revient à en faire des gens sans état civil et sans patrie.

D'autre part, les autorités russes ne reconnaissent pas le baptême de M. Rabinovitch ; il est, à leurs yeux, un Juif et comme tel il ne peut résider que dans les villes que les Juifs sont autorisés à habiter.

Il serait désirable que le gouvernement reconnût M. Rabinovitch comme chef de la fraction du judaïsme russe qui admet la messianité de Jésus-Christ et l'autorisât comme tel à tenir les registres de l'état civil pour ses adhérents. Il est douteux que le gouvernement accorde cette autorisation; car cela équivaudrait à une reconnaissance officielle d'une nouvelle secte juive.

Le *Jewish intelligencer*, estime à 40,000 le nombre des Juifs chassés de Russie en huit mois. *(Missions contemporaines de Neuchatel).*

**Club alpin** — *Voyage au Canada et aux États-Unis.* — Le départ des membres du Clup Alpin devant visiter le Canada est fixé au 16 août. L'éminent colonisateur, Mgr Labelle, de retour de Rome, doit s'embarquer avec les touristes pour revenir au Canada. Voici le programme du voyage :

*S. 16 août 1890.* — Départ de Paris par un train du soir.

*D. 17 août.* — Embarquement à Boulogne-sur-Mer (vers 5 h. du matin) sur le paquebot *Veendam*, de la Compagnie postale Néerlando-Américaine, venant de Rotterdam.

*J. 28 août.* — Arrivée probable à New-York.

*V. 29 août.* — Départ de New-York le matin (en bateau). On remonte l'Hudson jusqu'à Catskill où l'on arrive à la fin de la journée (1). Coucher à Castkill.

*S. 30 août.* — Excursions dans les montagnes de Catskill. Départ le soir, (chemin de fer), (2) pour le Niagara.

*D. 31 août.* — Arrivée le matin au Niagara, Suspension Bridge (rive canadienne). Visite des chutes sur les deux rives et en dessous. Visite du Whirlpool (tourbillon).

*L. 1er septembre.* — Départ du Niagara le matin vers 9 heures (chemin de fer), jusqu'à Niagara-Leviston où l'on s'embarque pour Toronto. Arrivée à Toronto vers midi et transbordement sur le bateau de la Compagnie *Richelieu et Ontario*. Départ à 2 h. du soir pour Montréal. La traversée du lac Ontario dure 15 heures.

*M. 2 septembre.* — Le matin, entrée dans le Saint-Laurent; traversée pendant 2 heures du site pittoresque des 1,000 Iles ; sont des rapides. Arrivée à Montréal vers 6 h. du soir.

*M. 3 septembre.* — Visite de Montréal.

*J. 4 septembre.* — Départ de Montréal (chemin de fer) à 8 h. 50, matin. Arrivée à Ottawa à 12 h. 40. Visite de la ville. Départ d'Ottawa à 5 h. du soir. Retour à Montréal à 8 h. 20 soir.

*V. 5 septembre.* — Excursion à Saint-Jérôme. Départ de Montréal le matin et retour dans l'après-midi. Départ pour Québec (7 h. soir) par le bateau de la Compagnie *Richelieu*.

*S. 6 septembre.* — Arrivée à Québec vers 6 h. du matin. Transbordement et dé-

---

(1) Régle générale : on mange à bord des bateaux et on y couche quand il y a un trajet de nuit.

(2) Tous les trains de nuit sont munis de wagons-lits (Pulmann car).

Digitized by Google

part (en bateau) à 7 h. pour le Saguenay. Toute la ournée descente du Saint-Laurent; la nuit on remonte le Saguenay.

*D. 7 septembre.* — Arrivée le matin vers 8 h. à Chicoutimi, terminus de a navigation. On repart à 10 h. pour descendre le Saguenay et remonter le Saint-Laurent.

*L. 8 septembre.* — Arrivée à Québec vers 6 h. du matin. Visite de la ville.

*M. 9 et m. 10 septembre.* — Excursions aux environs de Québec, notamment au lac Saint-Joseph (chemin de fer du lac Saint-Jean), à la chute de Montmorency et au village huron de la Jeune Lorette.

Le 10, à 5 h. du soir, embarquement pour Montréal sur le bateau de la Compagnie Richelieu.

*J. 11 septembre.* — Arrivée à Montréal, le matin. Départ de Montréal (en chemin de fer) pour les lacs Champlain et George (traversés en bateau). Halte à Saratoga. Départ le soir pour New-York.

*V. 12 septembre.* — Arrivée à New-York, le matin. Séjour à New-York. Excursion dans la baie, à la station balnéaire de Coney-Island.

*S. 13 septembre.* — Départ de New-York, par le paquebot *Amsterdam*, de a Compagnie néerlandaise.

*J. 25 septembre.* — Arrivée probable à Boulogne-sur-Mer.

Excursions complémentaires pour une semaine. — Les membres du Club désirant prolonger leur séjour en Amérique d'une semaine pourront employer ces 7 jours de la façon suivante

1 jour à la station balnéaire de la Malbaie; départ de Québec (par les bateaux du Saguenay) le matin à 7 h.; arrivée à la Malbaie vers 2 h. du soir. Départ de la Malbaie vers 10 h. du soir; retour à Québec le lendemain matin vers 6 h.;

1 jour à Québec ou environs;

1 jour à Montréal ou environs;

4 jours aux lacs Champlain et George et en excursions dans les montagnes pittoresques des Adirondacks (un itinéraire dans les Adirondacks sera indiqué ultérieurement).

*S. 20 septembre.* — Depart de New-York par le paquebot *Obdam*.

*J. 2 octobre.* — Arrivée probable à Boulogne.

Un départ supplémentaire ayant lieu le mercredi 24 septembre par le *Maasdam*, les passagers qui prendraient ce paquebot, à marche plus rapide, arriveraient à Boulogne le 4 ou 5 octobre.

Excursion aux Montagnes Rocheuses et au Pacifique. Durée : 2 semaines. — Les touristes désirant faire ce voyage très recommandé à cause des sites magnifiques de la Colombie et des Indiens véritablement sauvages que l'on rencontre au Nord-Ouest, abrégeront leur séjour à Québec et quitteront cette ville le mardi 8 septembre à 5 h. du soir pour Montréal, où ils arriveront le mercredi matin par le bateau de la Compagnie Richelieu.

*M. 10 septembre.* — Départ de Montréal (gare du Pacifique) à 7 h. 35 s.

*S. 13.* — Arrivée à Winnipeg à 13 h. 20 (soit 1 h. 20 s.). — Séjour à Winnipeg et Saint Boniface.

*D. 14.* — Départ de Winnipeg à 13 h. 20.

*M. 17.* — Arrivée à Calgary à 2 h. 30 m. — Séjour et visite d'une réserve de Sauvages.

*J. 18.* — Départ de Calgary à 2 h. 30 m. Arrivée à 6 h. 45 m. à Banff, station thermale et site remarquable, réservé comme Parc national du Canada.

*V. 19.* — Départ de Banff à 6 h. 45 m. Traversée des montagnes Rocheuses et

Digitized by Google

du Selkirk. Sites sauvages et grandioses, forêts remarquables, nombreux passages de toute beauté. Arrivée à Vancouver City, terminus du chemin de fer à 14 h. 25 (2 h. 25 s.). Arrivée à Victoria (île de Vancouver), en bateau, à 19 h. 30 (7 h. 30 s.).

*S. 20.* — Séjour à Victoria et environs.

*D. 21.* — Départ de Victoria à 3 h. m. pour Vancouver City, Calgary, Winnipeg, Montréal.

*V. 26.* — Arrivée à Montréal à 8 h. m. Départ le soir pour New-York.

*S. 27.* — Arrivée à New-York et embarquement sur le paquebot *Rotterdam*.

*J. 9 octobre.* — Arrivée probable à Boulogne-sur-Mer.

*Pour le Comité d'organisation :* GEORGES DEMANCHE.

N. B. Les adhésions doivent être adressées, à bref délai, avant le 25 juillet autant que possible, au siège du Club, 31, rue du Bac, Paris.

Ouvrages à consulter pour ce voyage :

H. DE LAMOTHE. — *Cinq mois chez les Français d'Amérique.* Hachette, 1876.
GERBIÉ. — *Le Canada et l'émigration française* (dessins et cartes). Challamel, 1884.
G. DE MOLINARI. — *Lettres sur les États-Unis.* Hachette 1876.
ID. — *Au Canada et aux Montagnes Rocheuses.* Reinwald, 1886.
MOREAU. — *Aux États-Unis.* Plon, 1888.
E. HULOT. — *De l'Atlantique au Pacifique* (carte) Plon, 1888.
E. RECLUS. — *Géographie universelle, l'Amérique boréale* (en livraisons avec dessins et cartes). Hachette, 1890.
G. DEMANCHE. — *Au Canada et chez les Peaux-Rouges* (dessins et carte) (1). Hachette, 1890.

---

## NOUVELLES ET INFORMATIONS

**Congo** : *Exploration du capitaine Delporte.* — La Chambre des représentants de Belgique a voté dernièrement un subside de 30,000 francs pour une mission scientifique au Congo par le capitaine Delporte.

**Congrès international des Américanistes.** — La huitième session de ce Congrès se tiendra à Paris, du 14 au 18 octobre 1890. Toutes les communications relatives au Congrès doivent être adressées à M. Désiré Pector, 184, boulevard Saint-Germain, Paris.

**Afrique Équatoriale** : *Missionnaires* (juin 1890). — Dix-huit Pères blancs d'Alger partent pour les Grands Lacs. Ce sont : les PP. Gerboin (Laval) ; Bonhomme (Mende) ; Van Ost (Cambrai) ; Depaillat (Clermont) ; Streicher (Strasbourg) ; Gacon Autun) ; Pruvot (Cambrai) ; Gaudibert (Westminster) ; Marcou et Capus (Rodez) ; Schmeier (Haarlem) ; Ruby (Besançon) ; Dooge (Gand) ; Wurffel (Strasbourg) ; de Vust et Claes (Gand) ; Capel (Namur) ; Vanderyeugt (Gand).

**Croisade médicale.** — Deux jeunes médecins nègres originaires du Soudan oriental, Michel Abdou et François Gogé, partent par le même convoi que les Pères

---

(1) Une réduction de 20 0/0 sur le prix fort (5 francs) est accordée aux abonnés de la *Revue Française* sur l'ouvrage *Au Canada et chez les Peaux-Rouges*, en s'adressant aux bureaux de la Revue.

Digitized by Google

blancs d'Alger pour les Grands Lacs (Voir, sur la Croisade médicale par les nègres, la *Revue Française*, n° 67, 1er avril 1889).

**Chine** : *Vicariat apostolique de Chan-tong* (15 juin 1890). — Cinq franciscains se sont embarqués à Marseille pour le vicariat de Chan-tong. Ce sont les PP. Gonzague (Reims); Apollinaire (Saint-Brieuc); Pacifique (Saint-Dié); Chérubin (Montpellier); le Frère Sabas (Strasbourg).

**Bagdad** : *Commerce*. — M. Fr. Ganzoni, correspondant à Bagdad de la Chambre de commerce française de Constantinople, lui adresse les informations suivantes : L'Irak est un pays propre à l'agriculture et à l'élevage. L'industrie n'étant qu'insignifiante, l'importation est considérrble. L'Angleterre occupe le premier rang avec les articles de Manchester et de Bradford, les métaux, etc. ; suit la Suisse avec ses broderies, soieries, cotonnades et montres ; l'Allemagne et l'Autriche viennent ensuite avec leurs draps, bonnets turcs, soiries d'Elberfeld et de Crefeld, quincaillerie et verrerie. La France importe surtout du sucre, dont notre marché consomme des quantités considérables, des soieries de Lyon, des cuirs battus et des veaux cirés. Le sucre allemand, avec lequel on a fait plusieurs essais, n'a eu aucun succès jusqu'à présent. Néanmoins, sans pouvoir m'en expliquer la raison, je remarque que l'importation du sucre français diminue; la raffinerie française ferait bien d'être sur ses gardes. Les soieries de Lyon qui, il y a une dizaine d'années, étaient les seules connues sur notre place, sont de moins en moins demandées par suite des importations allemandes inférieures, mais moins chères.

**M. Ch. Rabot.** — L'explorateur M. Ch. Rabot vient de quitter Saint-Pétersbourg pour se rendre dans le bassin de la Petchora et de l'Oural septentrional afin de recueillir des collections scientifiques.

**Esclavage, Mer Rouge.** — Sir J. Fergusson a déclaré à la Chambre des Communes que le rapport des officiers chargés de la surveillance de la mer Rouge constate que la traite des esclaves continue à se faire d'une manière occulte, en simulant par exemple le costume des pélerins.

**Côte des Somalis.** — On dément de divers côtés les bruits relatifs à une cession par les Anglais de Zeila ou de Souakim moyennant l'abandon à leur profit par les Italiens de la côte des Somalis depuis la Juba jusqu'au cap Gardafui.

**Terre-Neuve.** — Sir William Whiteway, premier ministre à Terre-Neuve aurait déclaré à son arrivée à Queenstown qu'il est inexact que les Terre-Neuviens inclinent vers l'annexion de l'île aux États-Unis, et que l'agitation n'a pas le caractère menaçant qu'on semble croire.

**Cuba.** — *Culture et commerce du cacao*. — Une partie du cacao produit à Cuba est consommé sur place, mais les plus belles qualités de graines sont expédiées à l'étranger et en général à Barcelone ; la France n'importe pas de cacao cubain. Il serait cependant facile, si quelques-uns de nos chocolatiers en faisaient la demande au consul de France à Santiago de Cuba, de recueillir des échantillons du cacao récolté dans les principales cacaoyères françaises de la province. Ce cacao a une très belle apparence, et il est étonnant qu'il n'ait pas trouvé jusqu'ici un débouché en France. Le prix du cacao varie de 12 à 16 piastres le quintal; il atteint même, quelquefois, mais rarement, 18 piastres. Les graines dites de « Caracas » se vendent une piastre plus cher que les autres semences. Ces prix sont rémunérateurs à partir de 15 et 16 piastres le quintal.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

Dr O. Finsch. — *Ethnologische Erfahrungen und Belegestücke aus der Südsee*, erste Abtheilung : Bismarck-Archipel, (Separatabdruck aus Band III der *Annalen des K. K. Naturhistorischen Hofmuseums*). — Vienne, 1888.

C'est la première d'une série de monographies où tout ce qui concerne l'ethnographie des îles de l'océan Indien sera rassemblé et étudié pour la première fois de façon critique. La série promet d'être longue et de renfermer des répétitions; il était pourtant indispensable de l'entreprendre.

L'archipel de Bismarck doit son existence au patriotisme des géographes allemands; il se compose d'îles connues depuis longtemps sous le nom de Nouvelle-Bretagne, Nouvelle-Irlande, Nouveau-Hanovre, Iles de l'Amirauté, et situées entre l'archipel des îles Salomon et les îles des Anachorètes à l'est de la Nouvelle-Guinée. Les Allemands qui s'y sont établis en ont changé tous les noms : la Nouvelle-Bretagne est devenue la Nouvelle-Poméranie, et la Nouvelle-Irlande le Nouveau-Mecklembourg, pour le moment du moins Les recherches de M. Finsch ont porté principalement sur ces deux îles : il décrit l'aspect et le caractère des indigènes, leurs costumes, leurs armes, tout le matériel de leur demi-barbarie et reproduit les principaux objets sur cinq planches dont deux sont coloriées. Le travail est fait soigneusement, en grande partie d'après les notes et les observations personnelles de l'auteur; les illustrations sont d'un dessin soigné.

*Geografisk Tidskrift*, udgivet af Bestyrelsen for det K. Danske Geografiske Selskab og redigire af. Kom. Irminger — 10de Bind 1889-1890, Copenhague.

Le numéro que j'ai sous les yeux de cet intéressant journal, publié par la Société Royale de Géographie danoise, est consacré tout entier aux parties des régions arctiques qui sont placées sous l'autorité danoise. Le premier article, de beaucoup le plus long, rédigé par M. Th. Thoroddsen de Reykiavik, est un *Coup d'œil jeté sur les notions géographiques qu'on possédait sur l'Islande avant la Réforme* (p. 103-136). L'auteur commence naturellement par rappeler ce qu'on a écrit sur Thulé et sur Pythéas de Marseille ; l'exposition qu'il nous donne des faits est généralement rapide et claire, bien qu'il se soit appesanti sur certains points de détails, plus peut-être qu'il ne convient pour conserver des proportions équitables à l'ensemble de son mémoire. Des quatre autres articles que le numéro renferme, trois sont consacrés à la description de voyages entrepris au courant de l'année 1889. C'est d'abord une courte note sur une *Croisière en Islande pendant l'été de 1889*, par M. Th. Thoroddsen, puis quelques renseignements sur *L'état des glaces dans le détroit de Davis* pendant le même été, enfin un récit de la *Chasse à la baleine sur les côtes orientales du Groënland sur le baleinier à vapeur Hékla*, par le capitaine Knudsen, avec un croquis. Une notice nécrologique sur l'Eskimau Hans Hendrik, qui accompagna les expéditions de Kane, de Hayes, de Hall et de Nares au pôle nord, complète cette intéressante livraison.

Digitized by Google

## SOMMAIRES BIBLIOGRAPHIQUES

Bas Zambèze : La Vie cafre. — P. Courtois, missionnaire à Tété *Miss. cath.* 20 juin.
Libre-Échange : Réponse au mémoire de M. E. Bert sur les traités de commerce et leur renouvellement. J. Fleury (chez Baudry).
Un Bureau central géographique. *Nouvelle Revue*, 15 juin.
La sardine de la Méditerrannée. — G. Pouchet. *Revue rose*, 10 mai 1890.
La question des raisins secs. *Temps*, 20 mars ; *Nouv Revue*, 1er avril 1890.
Les traités de commerce. — L. Say. *Économiste*, 10 mai 1890.
École coloniale (décrets du 23 nov. 1889). — Dunoyer de Segonzac, chez A. Colin.
Afrique australe : coutumes des tribus. — Macdonald. *Revue scient.*, 24 mai 1890.
États-Unis : faune des cavernes. — Packart. *Rev. scient.*, 24 mai 1890.
Terre-Neuve et Saint-Pierre-Miquelon. — E. Reclus. *Géogr. univ.*, 841e livr.
Hongrie : nouveaux tarifs par zones. *Économiste fr.*, 24 mai 1890.
Question des maïs importés. — Rapport de M. Viger. *Économiste fr.*, 24 mai 1890.
Télégraphes : convention franco-chinoise (texte). *Jnl off.*, 15 mai 1890.
Oasis de Biskra (avec carte et gravures). *Cosmos*, 24 mai 1890.
Étrangers en France et Français à l'étranger. — V. Turquan. *Rev. rose*, 17 mai 1890.
Mexique : exploration ; Plateau Mexicain ; Péninsule de Californie. *Nouvelle Géographie*, E. Reclus, t. VII, liv. 845-846.
Iles Fidji. — G. Verschuur. *Tour du Monde*, n° 1538.
Dans les ténèbres de l'Afrique. — Henry M. Stanley. *Tour du Monde*, n° 1539.
Japon : commerce. — M. Lefeuvre-Méaulle. *Bull. consulaire*, juillet 1890.
Mexique : Port de Tampico. — M. Schmieder. *Bull. consulaire*, juillet 1890.
Brésil : commerce et navigation de Rio, 1889. — M. Belin. *Bull. cons.*, juillet 1890.
Brésil : commerce et navigation de Pernambouc, 1889. — M. Renucoli. *Bull. consulaire*, juillet 1890.
Leipzig : les foires depuis 1870. — M. Jacquot. *Bull. consulaire*, juillet 1890.
Salonique : mouvement du port. — M. Guillois. *Bull. consulaire*, juillet 1890.
Odessa : le marché en 1889. — M. Cassas. *Bull. consulaire*, juillet 1898.
Varna : commerce et navigation en 1889. — M. Pellegrini. *Bull. cons.* juillet1890.
Marine marchande autrichienne en 1889. — M. Challet. *Bull. consulaire*, juillet 1890.
Canal de la mer du Nord à la Baltique. Muller, *Économiste*, 31 mai 90.
Collisions en mer. 5e Congrès de sauvetage, *Cosmos*, 17 mai 90.
Les cyclones aux États-Unis, *Cosmos*, 17 mai 90.
Extinction du bison en Amérique. Hornaday, *Revue Scientifique*, 31 mai 90.
L'esclavage en Tunisie, par un avocat de Tunis, chez Ch. Fath, à Tunis.
Afrique équatoriale : Ouganda. Lettre de Mgr Livinhac, 5 février 90.
Ile Sésé. *Missions d'Afrique d'Alger*, juin 90.
Production de la houille en Europe. *Revue Scientifique*, 7 juin 90.
La question du charbon. A. de Foville, *Économiste*, 7 juin 90.
Forces navales de l'Europe en 1890. *Marine Française*, 8 juin 90.
Haute Asie : Itinéraire de Grombtchevsky (Carte), *Soc. géogr. Paris.*, n° 10, 90.

---

*Le Propriétaire-Gérant,*
ÉDOUARD MARBEAU.

---

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — IMPRIMERIE CHAIX.
RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 13204-7-90

Digitized by Google

# M. RIBOT ET L'AFRIQUE

Ne livre pas ta dignité à une nation étrangère.
BARUCH, *Ch. IV.*

L'Afrique occupe la première place dans les préoccupations des chancelleries anglaise, allemande, italienne, portugaise, belge. En France, nous venons d'être réveillés en sursaut, et nos diplomates trouvent qu'on les dérange bien malencontreusement à l'occasion du partage définitif du continent africain. Anglais et Allemands ont compris que le moment psychologique était venu ; ils nous voyaient absorbés par le procès de la Haute Cour, séduits par les splendeurs de notre Exposition, intrigués par la disparition d'Eyraud et tout à Gabrielle Bompard ; ils ont employé ce temps à négocier et ont cru de bonne foi que nous nous souciions fort peu du traité de 1862, relatif à Zanzibar, d'Obock devenue une enclave, des voies de pénétration du Soudan par Amguid, par le Haut-Fleuve et par l'Oubanghi vers le lac Tchad.

Présidant, il y a quelques années, un banquet de la Conférence Molé-Tocqueville, M. Ribot, alors simple député du Pas-de-Calais, invitait les jeunes gens qui l'entouraient à étudier les questions étrangères. Il reconnaissait que la génération à laquelle il appartenait n'avait pas été façonnée pour traiter les problèmes politiques qui surgissaient depuis dix ans ; que le mouvement d'expansion des nations européennes vers l'Extrême Orient et vers l'Afrique avait modifié toutes les conditions de la lutte des peuples ; et qu'à de nouvelles questions il fallait de nouveaux hommes et une nouvelle éducation. Depuis qu'il est à la tête du département des affaires étrangères, M. Ribot a dû éprouver la justesse de ces vues. L'allure prise par les chancelleries étrangères a montré surabondamment le cas qu'elles faisaient de notre diplomatie et la nécessité pour notre ministre d'agir par lui-même et avec virilité.

Heureusement, les prétentions des Terre-Neuviens et plus encore la publication soudaine de l'arrangement anglo-allemand ont frayé le chemin de Damas à l'opinion. Des journaux autorisés comme le *Siècle*, la *Gironde*, la *France*, l'*Économiste*, et avec eux tous les organes de la presse de Paris et des départements, ont indiqué nettement que les beaux



Digitized by Google

jours d'Eyraud étaient passés et qu'ils exigeraient désormais de nos diplomates un peu plus de vigilance. M. Waddington et M. Herbette étaient représentés dans les journaux populaires pendus à une potence et un bandeau sur les yeux pendant que l'Allemagne et l'Angleterre dévoraient le gâteau africain; et nos ouvriers des faubourgs de répéter: « A quoi bon payer des ambassadeurs qui nous laissent rouler. »

La responsabilité de nos ministres des affaires étrangères est d'autant plus grande que chaque fois qu'un député les informe de son intention de poser une question sur la portée d'un incident révélé par les dépêches de quelque agence étrangère, ils ne manquent pas de lui répondre que c'est une matière délicate, qu'il y aurait danger de provoquer des déclarations qui, faites à la tribune, pourraient troubler des négociations en cours. Le député croit faire acte de patriotisme en n'insistant pas, et au quai d'Orsay on se réjouit d'être débarrassé d'un gêneur.

En Angleterre, on fait moins de mystères et plus de besogne. Il n'y a pas de séance à la Chambre des communes où sir James Fergusson n'ait à s'expliquer sur les bruits les moins fondés en apparence, et cela sans qu'il en résulte de dommage pour la marche des affaires et sans qu'on reproche aux membres du Parlement d'importuner la Chambre. Par là, l'opinion est tenue en éveil et le cabinet puise dans ce contrôle incessant une autorité plus grande pour les négociations qu'il conduit. Quand le ministre parle et traite, on sait que le pays l'observe et le juge.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, M. Ribot est aux prises avec des problèmes délicats, d'un jour à l'autre, nous apprendrons les résolutions arrêtées entre les chancelleries de Paris et de Londres pour clore l'incident de Zanzibar, et fixer la zone d'influence qui doit être réservée à la France autour du lac Tchad. Le *Siècle* a fait à ce sujet une campagne digne de tous les éloges. M. François Deloncle a publié des cartes montrant quelles doivent être les exigences de M. Ribot pour la sauvegarde de nos droits dans l'avenir. Nous sommes certains que notre ministre profitera du réveil qui s'est produit dans l'opinion pour faire tourner à notre avantage les négociations en cours. Les gouvernements étrangers savent que si nous professons une indifférence trop grande pour les questions coloniales, il n'y a pas de sacrifice que nous ne sachions nous imposer quand l'honneur national est engagé.

Digitized by Google

La façon d'agir de l'Angleterre vis-à-vis du Portugal a montré à quels procédés elle peut se livrer quand elle croit son adversaire dans l'impossibilité de lui opposer une résistance. Cet oubli inconcevable du contrat, qui garantissait la neutralité de Zanzibar, a prouvé qu'elle entendait nous traiter de la même manière. C'est la dignité du pays qui est cette fois en jeu, on l'a compris, et M. Ribot est désormais en bonne posture pour réparer les fautes commises.

M. A. d'Avril montrait ces jours derniers dans le *Monde* comment les théories et les traités se modifient suivant l'humeur des nations avec lesquelles on les négocie. La théorie de l'*Hinterland* (arrière-pays) est appliquée à l'Allemagne et refusée au Portugal. Bien que la région du Nyassa se trouve dans le *bassin conventionnel du Congo*, l'Angleterre, au lieu de recourir à la médiation d'une puissance amie, suivant l'acte de la conférence de Berlin, envoie un ultimatum au Portugal. Aussi est-ce avec raison que M. d'Avril conseille d'ajouter à l'acte de Berlin un article 12 bis ainsi conçu :

« *La présente obligation ne sera applicable à la Grande-Bretagne que dans le cas où le cabinet de Londres aurait affaire à une puissance ayant bec et ongles.* ».

Nous avons eu la surprise d'apprendre récemment à propos du Congo belge que le quai d'Orsay avait donné en faveur de la Belgique, dès 1887, une interprétation vraiment trop complaisante des conventions conclues en 1884 entre M. J. Ferry et M. Strauch, mais si nos intérêts coloniaux n'ont pas été sauvegardés en cette circonstance avec le soin qu'ils méritaient, la France n'a pas dérogé, car il s'agissait d'une puissance voisine à l'égard de laquelle les concessions ne peuvent être une marque de faiblesse. Au regard de la Grande-Bretagne il en est tout autrement, la moindre défaillance nous ferait passer pour n'avoir ni bec ni ongles, ou ce qui est plus humiliant encore, pour gens qui n'osent pas les montrer.

ÉDOUARD MARBEAU.

---

Digitized by Google

# LES VISÉES AMÉRICAINES

## SUR HAÏTI-SAINT-DOMINGUE

Depuis plus de vingt ans déjà, les États-Unis ont jeté les yeux sur Haïti-Saint-Domingue; la réincorporation accomplie par l'Espagne, en mars 1861, de la partie orientale de son ancienne colonie était apparue à certains Yankees comme un crime de lèse-Monroe. Aussi, peu de temps après le départ des troupes d'occupation (avril 1865), peut-être même avant, les intrigues avaient commencé pour empêcher qu'à l'avenir un tel retour offensif de l'influence européenne vînt à se reproduire; car la République étoilée « ne doit pas permettre qu'un État indépendant, compris dans les limites de l'Amérique du Nord, passe de l'indépendance à une situation de possession ou de protection par une puissance européenne (1). »

Le président Grant avait fait sien ce projet d'extension et il s'efforça de le mener à bien malgré l'opposition constante de l'opinion publique et du Congrès. A peine arrivé au pouvoir, il avait reçu, ou plus véridiquement provoqué des offres de la part du général dominicain Baez; quoique faisant en apparence un médiocre accueil à ces ouvertures, il envoya un ami qui parcourut en divers sens le territoire convoité pour reconnaître et préparer les voies. Celui-ci rapporta, non sans être accusé de corruption (2), un double projet de location de la baie de Samana, pendant un demi-siècle, à raison de 150,000 dollars l'an et de traité stipulant l'incorporation de la Dominicanie à titre de territoire de l'Union.

Le Congrès ne voulut ratifier ni l'un ni l'autre de ces pactes; il jugea que les pouvoirs publics, à peine la guerre de sécession terminée, avaient assez d'occupations au dedans sans chercher à accroître

(1) Message du général Grant, du 5 avril 1871.

(2) Les accusations furent si vives que la mission de 1871 fut chargée de faire une enquête à ce sujet; mais naturellement elle ne trouva aucune preuve; le général Baez, tout président de la Dominicanie qu'il fût, se laissa interroger en présence de ses ministres; il reconnut seulement avoir offert au commissaire américain, après la signature du traité, une concession personnelle sur le domaine de l'État, à titre de cadeau « d'une valeur modérée » et cela « conformément à l'usage généralement suivi en Europe en pareille circonstance ». (*Report of the Commission of inquiry to Santo-Domingo*, P. V. de la séance du 18 février 1871, p. 52.)

Digitized by Google

leur fardeau au dehors. Grant n'en poursuivit pas moins son idée; il fit occuper la baie de Samana que les autorités navales de Washington détinrent pendant plus d'une année sans payer l'annuité prévue, faute d'un vote de fonds et, en 1870, il renouvela sa proposition devant le Sénat. Il reçut le même accueil.

Néanmoins, l'année suivante, il obtint l'envoi d'une mission d'étude pour examiner, à Saint-Domingue, le nombre et les vœux des habitants, leur situation sociale, leurs industries, les ressources du pays à tous points de vue, les engagements financiers, commerciaux et politiques de l'État. La frégate *le Tennessee* et un autre petit navire de guerre furent mis à la disposition des trois commissaires auxquels se joignirent des savants et des membres de la presse.

Naturellement, vu qu'à cette époque, en Dominicanie, comme de nos jour en Haïti, on considérait qu' « en politique tout est permis », le terrain avait pu être aplani d'avance; aussi toute la région de la république, dominée par Baez et ses partisans qui voulaient consolider leur pouvoir, fit-elle le meilleur accueil aux représentants américains.

A Santo Domingo, la commission reçut des délégations des chambres législatives, de l'armée, du conseil municipal, toutes d'accord pour adorer le soleil levant; le clergé national vint réclamer la restitution de propriétés confisquées; des financiers juifs présentèrent leur note à payer en témoignaut de leur dévouement subordonné. Bref, les Dominicains parurent aux envoyés de l'Oncle Sam « plus proches de l'unanimité sur le sujet de l'annexion que jamais peuple connu sur une question politique quelconque »; ce ne fut qu'en cherchant « avec diligence qu'on put découvrir le petit nombre de ceux qui professaient un avis opposé ». Les dollars avaient fait leur œuvre. Et pourtant certains généraux de révolution, qui tenaient la campagne vers la frontière d'Haïti, avaient énergiquement protesté!

Mais, malgré les conclusions très favorables du rapport des commissaires, le Congrès maintint sa politique d'abstention; finalement l'échafaudage élevé par le général Grant s'effondra ; Samana fut évacuée et tous ceux qui s'étaient hâtés d'acquérir à bas prix des concessions de ceci ou de cela en furent pour leurs frais.

Aujourd'hui les tendances sont bien changées; la politique d'action extérieure est au contraire à l'ordre du jour.

Or pour agir au loin, à l'instar de ces nations européennes dont on

Digitized by Google

répudie pourtant les procédés antiques et solennels, il faut une flotte de guerre. Cette flotte n'existait pas; on vient de la mettre sur chantiers d'après un plan d'ensemble grandiose, et les ressources immenses du trésor public permettent d'en assurer l'achèvement dans les délais les plus courts. Pour ces navires, comme pour ceux de l'Angleterre ou de la France, il faut, à proximité des régions du globe destinées à voir leur action, des ports de refuge, des rades où ils puissent réparer leurs avaries, refaire leur provision de vivres, de matériel et de combustible. Dans le Pacifique, les Hawaï et les Samoa offrent les ressources nécessaires dans ce but; dans l'espace qui s'ouvre entre les deux Amériques, on a parlé de l'achat de Saint-Thomas au Danemark et de la baie de Chiriqui au Costa-Rica, à égale distance des tracés des deux canaux de Panama ou du Nicaragua. Nous avons vu la tentative de mainmise sur Samana; nous verrons bientôt, à n'en pas douter, celle sur le môle Saint-Nicolas.

Et ce n'est pas seulement une rade militaire que les Américains du Nord veulent avoir aux Antilles; cette belle terre d'Haïti-Saint-Domingue, tout entière si mal exploitée, attire les regards de leurs marchands, ingénieurs et bailleurs de fonds. Il y a un marché d'exportation à conquérir, des produits français, allemands, anglais, à expulser du sol sacré de la libre Amérique; il y a tout un réseau de travaux publics rémunérateurs à construire et une foule d'exploitations minières ou agricoles à entreprendre sur ce terrain redevenu vierge depuis cent ans du plus triste abandon. Ce n'est donc pas seulement la propriété ou la location du môle que convoitent les États-Unis; leur plan d'aujourd'hui est aussi complexe que celui de 1871.

A un autre point de vue encore, peut-être le plus important aux yeux aussi bien du général Grant que de M. Blaine, l'île serait une utile acquisition; on en voudrait faire le déversoir de toute la population noire de plus en plus puissante dans les États du Sud. Tout d'abord, à la vérité, ce serait dans l'Union un nouvel État à majorité de gens de couleur; mais on provoquerait une émigration en masse de telle sorte que les blancs reprendraient la prépondérance là où ils l'ont perdue sur le continent.

C'est que la croissance extraordinaire de la population affranchie forme le plus grave problème qui s'impose à l'étude du gouvernement de Washington: dans la Caroline du Sud, les noirs sont deux fois

Digitized by Google

plus nombreux que les blancs; dans le Missouri, ils sont trois contre deux; dans la Louisiane, ils l'emportent manifestement sur leurs anciens maîtres; et dans la Caroline du Nord, la Virginie, la Géorgie, l'Alabama et la Floride prises ensemble, les deux races sont en force numérique sur le pied de l'égalité. Les statistiques ne suffisent pas encore à établir quelle progression suit l'accroissement des gens de couleur sous le régime de la liberté; mais ce que les Américains savent bien, c'est que cette croissance est supérieure à celle de la race blanche et que les noirs sont dès maintenant six millions.

Devant ce danger, et encore parce que les usiniers du Nord ne craignent plus la concurrence des manufacturiers sudistes, le pouvoir fédéral, aussi bien que l'opinion publique, s'est grandement départi de son intransigeance humanitaire (?), à l'égard du traitement d'égal à égal des deux éléments en présence dans le sud; faute de pouvoir imposer l' « amalgamation », il a récemment abandonné aux États eux-mêmes le soin de poursuivre la campagne.

Les résultats de ce revirement ont été immédiats: les noirs ont partout perdu leur influence et ils se trouvent maintenant soumis à une inégalité sociale d'autant plus vivement sentie que, si en bloc ils restent comparativement très illettrés, il y en a parmi eux qui sont parvenus à une instruction cultivée.

Nous nous faisons en France difficilement une idée des mille moyens qu'emploient ceux-là mêmes qui ont fait la guerre de sécession, pour témoigner de leur supériorité à ceux pour la liberté desquels ils ont lutté. A New-York, il est arrivé que des officiers d'un bâtiment de guerre étranger, entrés en uniforme dans un grand restaurant, se sont vu comminatoirement priés de sortir parce que l'un d'eux appartenait à la race méprisée. Dans le sud, la volonté de vivre sans contact n'est pas plus énergique; là, les noirs ne peuvent pas s'introduire dans les temples ou les écoles des blancs; ils ne peuvent pas aller au même théâtre, si ce n'est dans certaines parties réservées pour eux et pourvues de voies d'accès spéciales; la femme de couleur la mieux élevée devra, en chemin de fer, monter dans le wagon particulier des nègres, toujours d'une classe inférieure, tandis que l'émigrante la moins dégrossie, venue d'Europe, aura le droit de prendre place dans le *ladies' car*, la voiture des dames, blanches bien entendu. Une seule goutte de sang noir dans les veines d'un individu, quelque peu coloré qu'il soit, suffit pour

Digitized by Google

en faire un paria au point de vue social. Et l'on trouve des ministres du culte presbytérien, épiscopalien, ou autres, pour encourager l'aggravation de ces mesures (1). Si la guerre de sécession a réussi à briser les liens de l'esclavage, elle n'a en rien modifié les sentiments intimes de mépris que possède au fond du cœur tout Yankee qui se respecte.

Chacun reconnaît qu'un tel état de choses ne peut pas se prolonger indéfiniment. On a bien pu, jusqu'à ce jour, à l'aide d'une scandaleuse corruption électorale, annihiler la puissance politique du nombre; et les sudistes opposent précisément à leurs anciens esclaves cette facilité de les dominer avec de l'argent, comme une preuve éclatante de leur inaptitude à se gouverner eux-mêmes. Mais avec la diffusion de l'instruction, il n'en pourra pas toujours être ainsi, et tôt ou tard, le sud entier de la République sera contraint de passer sous la règle des noirs.

Le même phénomène de lente conquête se produit, en proportions moindres, à la Jamaïque où la minime propriété des gens de couleur envahit peu à peu l'île entière au détriment des blancs, grands détenteurs du sol; c'est ce qui arrive aussi dans nos colonies de la Guadeloupe et de la Martinique, mais sans que pour cela nous songions à interdire à nos créoles de sang mêlé l'accès de Notre-Dame, de nos lycées ou bien de l'Académie nationale de musique.

En Amérique, on se prépare à résoudre la question d'une manière radicale; les projets ne sont pas encore venus à maturité; mais on se décidera, soit pour la privation des droits électoraux, soit pour l'exode volontaire ou forcé de la population noire (2).

La première hypothèse serait un immense pas rétrograde; d'ailleurs, elle n'améliorerait la situation que d'une manière provisoire et l'avenir resterait toujours menaçant.

Malgré sa violence, le deuxième plan semble plus humain et surtout plus favorable à l'avenir des intéressés. Il est déjà dans les idées de la population noire elle-même; un sénateur, M. Butler, ayant déposé à la Chambre un projet de loi dans ce sens, l'évêque de Géorgie, le Révérend Turner, homme de couleur, a saisi l'occasion de déclarer qu'un million de ses frères ont maintenant acquis la conviction que leur race

(1) Sir Ch. Dilke, *Problems of Greater Britain*, I, p. 175.

(2) «... *to either drive out or disfranchise the negro.* » (Dilke, ouv. cité, p. 176.)

Digitized by Google

ne saurait prospérer là où elle est établie et que par suite il faut partir.

Mais vers quel point du globe diriger le mouvement qui se prépare? Vers l'Afrique? Le premier essai tenté à Libéria est peu encourageant. Non; mais voici Haïti-Saint-Domingue qui réunit pour cela toutes les qualités requises.

L'île est peu peuplée; tous les noirs du Sud y trouveront une place. Elle est séparée du continent américain; ils pourront y être maintenus à l'écart, isolés comme dans un lazaret. Elle est cependant assez proche pour que le transport y soit facile; ils y trouveront sans peine, s'ils le veulent, des moyens de vivre, tout en restant sous la dépendance commerciale et financière des puissants bailleurs de fonds de la grande République.

Mais les Haïtiens, les Dominicains? Que deviendront-ils? Ah! ce n'est pas de leur intérêt que s'occupe Mr. Blaine; ils seront submergés par le flot; que lui importe? Ils perdront, les uns comme les autres, leur langue nationale, leur religion, leurs mœurs, leurs institutions qui les rapprochent tant des peuples latins de l'Europe. Quand il y aura trois ou quatre millions de noirs américains implantés en Haïti, État de l'Union, on parlera l'anglais aux Parlements de Port-au-Prince et de Santo Domingo, — car les Yankees n'admettent aucune autre langue — et tout devra se faire à la mode des envahisseurs. Cette perspective n'est pas faite pour plaire à ceux des Haïtiens et des Dominicains qui ont quelque clairvoyance et aussi un caractère assez ferme pour réfuter les arguments dorés de l'Oncle Sam. Mais de l'opinion de ceux-là on ne se soucie point.

Mr. Blaine a repris exactement le plan du général Grant; il attaque l'île par l'Ouest, parce que c'est là qu'est aujourd'hui le point le plus vulnérable (1).

De nouveau les « aigles d'or » ont pris leur vol vers la grande Antille centrale; ils vont s'abattre sur le Môle; puis le peuple haïtien les verra se poser sur l'Autel de la patrie, en pleine place Pétion. Haïti saisi dans les serres, Saint-Domingue aussitôt sera entraîné et suivra son fatal destin.

A. Salaignac

(1) M. Frédéric Douglass, envoyé comme ministre plénipotentiaire à Port-au-Prince, était secrétaire adjoint de la Commission de 1871; il doit être expert en la manière de procéder.

Digitized by Google

# LA BELGIQUE AU CONGO

Le Roi Léopold, dans les affaires d'Afrique, n'a eu en vue que la grandeur de son peuple, il sait qu'un État, quelque petit qu'il soit, pour faire figure au milieu des puissances devenues grandes par des traditions et des luttes séculaires, doit pouvoir présenter dans les assises internationales des titres autres que la balance de son commerce. Il a vu le roi de Sardaigne envoyer un contingent en Crimée pour s'affirmer au milieu des puissances de l'Europe occidentale, il a vu plus récemment le roi Charles envoyer sous Plewna ses bataillons roumains pour pouvoir revendiquer devant l'histoire la part d'honneur de la jeune Roumanie dans l'affranchissement des chrétiens bulgares. Il a compris qu'au moment où s'ouvrait le grand livre du « Salut de l'Afrique » il devait réserver aux Belges une page blanche sur laquelle ils pussent écrire les services rendus à la cause de la civilisation. L'Association internationale avait bien choisi cette page dans le mémorial africain, mais la Conférence de Berlin en a fait tout un chapitre, et le roi Léopold, disposant de moyens restreints, ne pouvait plus le remplir sans être aidé par tout son peuple.

Léopold II a dépensé royalement une partie de sa fortune personnelle pour mener à bien la gigantesque entreprise de l'État indépendant du Congo; il a dirigé vers ces contrées encore barbares tous les efforts des sujets belges qui avaient de l'énergie à dépenser; il a ouvert les portes du Congo au commerce de toutes les nations. Nous avons montré (n° 92, p. 485) comment les négociants européens étaient répartis sur cet immense territoire. Mais il y a une limite raisonnable aux sacrifices. Le déficit annuel de l'État du Congo est actuellement de un million et demi. Aussi, dès 1887, on s'était préoccupé, en Belgique, du moyen d'assurer l'avenir. Les Chambres autorisèrent l'émission d'un emprunt du Congo, mais les affaires sont les affaires et le capital n'a pas d'entrailles. On sait ce que l'Algérie a coûté à la France, ce que nous coûte le Tonkin, on a supputé ce que coûterait le Congo, et l'épargne publique n'a pas souri à ces avances.

La Conférence de Bruxelles, pour la répression de la traite des

Digitized by Google

esclaves, vient d'inscrire un nouveau chapitre de dépenses au budget déjà trop lourd de l'État indépendant ; il a fallu chercher les voies et moyens ; de là l'idée d'introduire, dans l'Acte de Berlin, une disposition reconnaissant, aux États qui en auraient besoin, le droit de prélever sur les marchandises importées une taxe pouvant s'élever à 10 0/0. La Hollande a fait à cette proposition du 2 juillet l'accueil que l'on sait (nº 98, p. 114). Son refus arrête même la conclusion définitive des travaux remarquables des plénipotentiaires réunis à Bruxelles.

Il fallait, sans différer, régler la situation financière de l'État indépendant. Nous sentons combien il a dû être pénible au roi des Belges de renoncer à accomplir, avec ses seules ressources, une œuvre qu'il avait faite sienne. L'unité de vues, une méthode rigoureuse, une volonté unique sont indispensables pour assurer le succès d'une telle entreprise. L'histoire du Tonkin est là pour montrer ce qu'il en coûte quand la politique coloniale est livrée aux aventures et ne sert plus que de tremplin aux ambitieux et aux décavés. Il fallait trouver une combinaison qui permît au roi de continuer son œuvre sans rencontrer d'entraves et sans que des politiciens puissent tirer parti des difficultés de la situation pour la satisfaction de leurs rancunes ou de leurs appétits.

Le ministère belge s'est associé à la pensée du souverain, et il a engagé le pays dans l'entreprise. Il s'agit d'un prêt hypothécaire de 25 millions fait par la Belgique à l'État libre. 5 millions à verser de suite et un subside annuel de 2 millions pendant dix ans. L'hypothèque c'est l'État libre. Dans dix ans la Belgique pourra s'annexer l'État libre tel qu'il a été constitué par l'Acte de Berlin du 26 février 1885 et l'Acte de Bruxelles du 2 juillet 1890. Si la Belgique n'use pas de cette faculté, les 25 millions prêtés lui seront rendus après un nouveau terme de dix ans. C'est donc un simple prêt hypothécaire, qui n'autorise les Chambres qu'à une haute surveillance sur la situation économique de l'État libre du Congo et ne leur permet en rien de s'immiscer dans l'administration de ces territoires.

Une difficulté pouvait se présenter. Un droit de préférence avait été stipulé en 1884 par l'Association internationale du Congo au profit de la France. Que devenait ce droit si la Belgique, par des arrangements financiers, escomptait l'avenir et préparait les voies à une annexion ? Les engagements pris par M. Strauch, président de l'Association inter-

Digitized by Google

nationale, vis-à-vis de M. Jules Ferry, alors président du Conseil, n'y mettaient-ils pas obstacle?

Ce point a été de suite éclairci par la distribution faite au Palais-Bourbon du *Livre jaune*, sur les affaires du Congo. Notre ministre de France à Bruxelles, M. Bourée, avait donné, dès le 29 avril 1887, aux engagements de M. Strauch une interprétation d'après laquelle le droit de préférence reconnu à la France ne pouvait être invoqué contre la Belgique. Le cabinet belge avait donc libre carrière, et le droit de la France ne pourrait revivre qu'au cas où, la Belgique renonçant plus tard à annexer les territoires de l'État libre, cet État serait disposé à transmettre ses droits à une autre puissance. Toutes les pièces de cette affaire pourront donc avoir, à un moment donné, un intérêt considérable, et ne doivent-elles pas être perdues de vue.

A l'heure actuelle le projet du cabinet belge est consacré par un vote. A l'unanimité moins une voix, la Chambre des représentants a voté le subside de 25 millions à l'État du Congo avec bénéfice de l'annexion en forme dans dix ans.

Le chef du cabinet a démontré que le gouvernement belge n'avait aucune difficulté à craindre du chef du *droit de préemption reconnu à la France* si l'État du Congo venait à réaliser ses possessions. M. Beernaert s'est appuyé sur les documents du Livre jaune français qu'on lira plus loin et particulièrement sur la lettre de M. Bourée prenant acte au nom du gouvernement français de la déclaration du roi des Belges.

« Depuis le dépôt du projet de loi, a dit le ministre, le cabinet de Paris ne nous a adressé aucune observation tendant à mettre en doute le droit de la Belgique. La cession éventuelle à notre pays ne soulèvera aucune objection de la part de la France, qui désire nous avoir pour voisin en Afrique comme en Europe. »

M. Beernaert a fait allusion à la phrase de la réponse du roi à l'adresse des représentants par laquelle Léopold II annonce un codicille à son testament, afin que la Belgique ne veuille pas plus tard « diminuer, soit l'étendue, soit l'importance de ses nouvelles provinces ». — « Nous serions même prêts à déclarer l'inaliénabilité de nos droits sur le Congo, a dit le premier ministre, mais nos droits ne sont pas contestés, et l'éventualité de cette annexion est sympathiquement accueillie. »

Digitized by Google

L'annexion du Congo est dès à présent escomptée, et la volonté du roi vise à lier absolument l'État du Congo à la Belgique, *à la Belgique seule*. Le leader des libéraux, M. Frère-Orban, a tenu à dégager la responsabilité de la gauche dans le vote que lui et ses amis allaient émettre. Il consent le prêt des 25 millions; mais « il eût mieux valu ne pas parler d'annexion et n'être que les prêteurs du Congo ». Il reproche au gouvernement d'avoir, dès longtemps, engagé le pays, tout en protestant de le laisser absolument libre, en un mot « d'avoir lié la Belgique au Congo par ruse ». « Du moment où, par des interventions directes ou indirectes, il a fallu venir à l'aide du Congo, la Belgique a été engagée moralement et financièrement dans cette entreprise. Nous aurons bientôt 100 millions engagés dans l'affaire du Congo, et dans dix ans ce chiffre sera au moins doublé. Les plus sérieux intérêts y sont déjà représentés; ils le seront encore plus dans dix ans; pouvons-nous les abandonner à leur sort? »

M. Frère-Orban n'a insisté que pour la forme sur sa proposition de retrancher de la convention la clause de l'annexion éventuelle. Et finalement, il a approuvé l'arrangement en bloc.

PROJET DE CONVENTION ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE

Entre l'État belge, représenté par M. A. Beernaert, ministre des finances, agissant sous réserve de l'approbation de la Législature et l'État indépendant du Congo, représenté par M. E. Van Eetvelde, administrateur général au département des affaires étrangères, à ce autorisé par le Roi souverain, est intervenue la convention suivante :

I. — L'État belge s'engage à avancer, à titre de prêt, à l'État indépendant du Congo, une somme de 25 millions de francs, et ce savoir :

Cinq millions de francs aussitôt après l'approbation de la Législature et deux millions de francs par an, pendant dix ans, à partir de ce premier versement.

Pendant ces dix années, les sommes ainsi prêtées ne seront point productives d'intérêts.

II. — Six mois après l'expiration du prédit terme de dix ans, l'État belge pourra, s'il le juge bon, s'annexer l'État indépendant du Congo avec tous les biens, droits et avantages attachés à la souveraineté de cet État, tels qu'ils ont été reconnus et fixés, notamment par l'Acte général de Berlin, du 26 février 1885, et par l'Acte général de Bruxelles et la déclaration du 2 juillet 1890; mais aussi à charge de reprendre les obligations dudit État envers les tiers, le Roi souverain refusant expressément toute indemnité du chef des sacrifices personnels qu'il s'est imposés.

Digitized by Google

Une loi règlera le régime spécial sous lequel les territoires du Congo seront alors placés.

III. — Dès à présent, l'État belge recevra de l'État indépendant du Congo tels renseignements qu'il jugera désirables sur la situation économique, commerciale et financière de celui-ci. Il pourra notamment demander communication des budgets de recettes et de dépenses, et des relevés de la douane quant aux entrées et aux sorties.

Ces renseignements ne doivent avoir d'autre but que d'éclairer le gouvernement belge, et celui-ci ne s'immiscera en aucune manière dans l'administration de l'État indépendant du Congo, qui continuera à n'être rattaché à la Belgique que par l'union personnelle des deux couronnes.

Toutefois, l'État du Congo s'engage à ne contracter désormais aucun nouvel emprunt sans l'assentiment du gouvernement belge.

IV. — Si, au terme prédit, la Belgique décidait de ne pas accepter l'annexion de l'État du Congo, la somme de 25 millions de francs prêtée, inscrite au grand livre de sa dette, ne deviendrait exigible qu'après un nouveau terme de dix ans, mais elle serait entre temps productive d'un intérêt annuel de 3 1/2 0/0, payable par semestre, et même avant ce terme, l'État indépendant du Congo devrait affecter à des remboursements partiels toutes les sommes à provenir de cessions de terres ou de mines domaniales.

Fait en double à Bruxelles, le 1er juillet 1890.

A. Beernaert. Van Eetvelde.

La convention est accompagnée d'un exposé des motifs, qui rappelle les phases successives par lesquelles a passé l'entreprise poursuivie depuis quinze ans en Afrique, par le roi des Belges, et la part que la Belgique y a prise jusqu'ici.

LETTRE DU ROI A M. BEERNAERT

Cher ministre,

Je n'ai jamais cessé d'appeler l'attention de mes compatriotes sur la nécessité de porter leur vues sur les contrées d'outre-mer.

L'histoire enseigne que les pays à territoire restreint ont un intérêt moral et matériel à rayonner au delà de leurs frontières.

La Grèce fonda, sur les rivages de la Méditerranée, d'opulentes cités, foyers des arts et de la civilisation. Venise, plus tard, établit sa grandeur sur le développement de ses relations maritimes et coloniales non moins que sur ses succès politiques. Les Pays-Bas possèdent aux Indes 30 millions de sujets qui échangent contre les denrées tropicales les produits de la mère patrie.

C'est en servant la cause de l'humanité et du progrès que ces peuples de second rang apparaissent comme des membres utiles de la grande famille des nations. Plus que nulle autre, une nation manufacturière et commer-

Digitized by Google

ciale comme la nôtre doit s'efforcer d'assurer des débouchés à tous ses travailleurs, à ceux de la pensée, du capital et de la main. Les préoccupations patriotiques ont dominé la vie de mon père et ont déterminé la création de l'œuvre africaine.

Ces peines n'ont pas été stériles. Un jeune et vaste État, dirigé de Bruxelles, a pris pacifiquement place au soleil, grâce à l'appui bienveillant des puissances qui ont applaudi à ses débuts. Des Belges l'administrent, tandis que d'autres compatriotes, chaque jour plus nombreux, y font fructifier leurs capitaux. L'immense réseau fluvial du Congo supérieur ouvre à nos efforts des voies de communications rapides et économiques qui permettent de pénétrer directement jusqu'au centre du continent africain. La construction du chemin de fer de la région des cataractes est désormais assurée, grâce aux efforts récents de la législature, ce qui accroîtra notablement la facilité d'accès. Dans ces conditions, un grand avenir est réservé au Congo, dont l'immense valeur va prochainement éclater à tous les yeux.

Au lendemain de ces actes considérables, j'ai cru de mon devoir de mettre la Belgique à même, lorsque la mort viendra me frapper, de profiter de mon œuvre, ainsi que du travail de ceux qui m'ont aidé à la fonder, à la diriger et que je remercie ici une fois de plus. J'ai donc fait, comme souverain de l'État du Congo, le testament que je vous adresse et que je vous demanderai de communiquer aux deux Chambres au moment qui vous paraîtra le plus opportun.

Les débuts des entreprises, comme celles qui m'ont tant préoccupé, sont difficiles et onéreux ; j'ai tenu à en supporter les charges. Un roi, pour rendre service à son pays, ne doit pas craindre de concevoir et de poursuivre la réalisation d'une œuvre, même téméraire en apparence. Les richesses d'un souverain consistent dans la prospérité publique. Elle seule peut constituer à ses yeux un trésor enviable qu'il doit tendre constamment à accroître. Jusqu'au jour de ma mort je continuerai dans la même pensée qui m'a guidé jusqu'ici à diriger et à soutenir notre œuvre africaine. Mais si, sans attendre ce terme, il convenait au pays de contracter des liens plus étroits avec la possession du Congo, je n'hésiterais pas à les mettre à sa disposition.

Je serais heureux, de mon vivant, de l'en voir en pleine jouissance. Laissez-moi, en attendant, vous dire combien je suis reconnaissant envers les Chambres comme envers le gouvernement pour l'aide qu'ils m'ont prêtée à diverses reprises dans cette création. Je ne crois pas me tromper en affirmant que la Belgique en retirera de sérieux avantages, et verra s'ouvrir devant elle un continent nouveau et d'heureuses et larges perspectives.

Croyez-moi, mon cher ministre, votre très dévoué et très affectionné,

LÉOPOLD.

### TESTAMENT DE LÉOPOLD II

Le testament du roi Léopold II est conçu en ces termes :

Digitized by Google

Nous, Léopold II, roi des Belges, souverain de l'État indépendant du Congo, voulant assurer à notre patrie bien aimée le fruit de l'œuvre que, depuis de longues années, nous poursuivons dans le continent africain avec le concours généreux et dévoué de beaucoup de Belges;

Convaincu de contribuer ainsi à assurer à la Belgique, si elle le veut, les débouchés indispensables à son commerce et à son industrie et d'ouvrir à l'activité de ses enfants des voies nouvelles;

Déclarons par les présentes léguer et transmettre après notre mort à la Belgique tous nos droits souverains sur l'État indépendant du Congo, tels qu'ils ont été reconnus par les déclarations, conventions et traités intervenus depuis 1884 entre les puissances étrangères d'une part, l'Association internationale du Congo et l'État indépendant du Congo d'autre part, ainsi que tous les biens, droits et avantages attachés à sa souveraineté;

En attendant que la législature belge, qui doit se prononcer sur l'acceptation de mes dispositions prédites, les ait acceptées, la souveraineté sera exercée collectivement par le conseil de trois administrateurs de l'État indépendant du Congo et par le gouverneur général.

Fait à Bruxelles, le 2 août 1889. LÉOPOLD.

DOCUMENTS RELATIFS AUX DROITS DE LA FRANCE

*M. Strauch, président de l'Association internationale du Congo, à Bruxelles, M. Jules Ferry, président du Conseil.*

Bruxelles, le 23 avril 1884.

Monsieur le ministre, l'Association internationale du Congo, au nom des stations et territoires libres qu'elle a fondés au Congo et dans la vallée du Niadi Quillou, déclare formellement qu'elle ne les cédera à aucune puissance sous réserve des conventions particulières qui pourraient intervenir entre la France et l'Association, pour fixer les limites et les conditions de leur action respective. Toutefois, l'Association, désirant donner une nouvelle preuve de ses sentiments amicaux pour la France, s'engage à lui donner le droit de préférence, si, par des circonstances imprévues, l'Association était amenée un jour à réaliser ses possessions. STRAUCH.

M. Jules Ferry, président du Conseil, répond à M. Strauch;

Je prends acte avec grande satisfaction de ces déclarations et, en retour, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le gouvernement français prend l'engagement de respecter les stations et territoires libres de l'Association et de ne pas mettre obstacle à l'exercice de ses droits. JULES FERRY.

M. Jules Ferry notifie ainsi cette correspondance à nos ambassadeurs de Berlin, Londres, Vienne, Saint-Pétersbourg, etc., etc.

Digitized by Google

Paris, le 31 mai 1884.

Cette correspondance constate l'accord conclu avec nous par l'Association internationale, et aux termes duquel cette société s'engage à ne céder à aucune puissance autre que la France les territoires et stations fondées par elle au Congo et dans la vallée du Niadi Quillou. Nous promettons, en retour, de respecter les stations et territoires de l'Association, et de ne pas mettre obstacle à l'exercice de ses droits.

L'entente ainsi intervenue aura donc pour effet immédiat de faciliter les opérations du commissaire du gouvernement français dans l'Ouest africain. Elle garantit, pour l'avenir, l'œuvre poursuivie dans ces régions par le gouvernement de la République contre l'intervention d'une puissance tierce qui se substituerait à l'association ; à ce double point de vue, je n'ai pas hésité à y donner mon assentiment. J'ai tenu à vous fixer sur la nature et sur l'objet de ces arrangements ; rien ne s'oppose, d'ailleurs, à ce que dans vos entretiens vous fassiez usage des indications qui précèdent. JULES FERRY.

M. Flourens étant ministre des affaires étrangères, M. Bourée, ministre de France à Bruxelles, écrit à M. Van Ectevelde, administrateur général des affaires étrangères de l'État indépendant du Congo. Il admet que le droit de préférence reconnu à la France envers toutes les autres puissances ne devra en aucun cas être opposé à la Belgique.

Voici la lettre de M. Van Ectevelde :

Bruxelles, le 22 avril 1887.

L'Association internationale africaine, lorsqu'elle a fait avec le gouvernement de la République l'arrangement de 1884, confirmé par la lettre du 5 février 1885, n'a pas entendu et n'a pas pu entendre qu'en cas de réalisation de ses possessions le droit de préférence reconnu à la France envers toutes les autres puissances pût être opposé à la Belgique, dont le roi Léopold était souverain ; mais il va de soi que l'État du Congo ne pourrait céder ces mêmes possessions à la Belgique sans lui imposer l'obligation de reconnaître le droit de préférence de la France pour le cas où elle-même viendrait ultérieurement à les réaliser.

Cette explication n'enlève et n'ajoute rien aux actes rappelés ci-dessus ; loin de leur être contraire, elle ne fait qu'en constater le sens ; je suis autorisé à ajouter que c'est celui qu'y a attaché l'auguste fondateur de l'Association internationale africaine en les autorisant. VAN ECTEVELDE.

M. Bourée a répondu en ces termes :

*M. Bourée, ministre de France à Bruxelles, à M. Van Ectevelde, administrateur général des affaires étrangères de l'État indépendant du Congo.*

Bruxelles, le 29 avril 1887.

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, à la date du 22 avril, une lettre qui a pour objet d'établir que l'Association internationale africaine, lors-



Digitized by Google

qu'elle a contracté avec le gouvernement de la République l'arrangement de 1884, confirmé par la lettre du 5 février 1885, n'avait pas entendu qu'en cas de réalisation de ses possessions, le droit de préférence reconnu à la France envers toutes les autres puissances pût être opposé à la Belgique, dont le roi Léopold était souverain. Vous ajoutiez qu'il allait de soi, toutefois, que l'État du Congo ne pourrait céder ses mêmes possessions à la Belgique sans lui imposer l'obligation de reconnaître le droit de préférence de la France, pour le cas où elle voudrait, elle-même, les réaliser.

Vous faites remarquer, d'autre part, que cette explication n'enlève ni n'ajoute rien aux actes rappelés ci-dessus ; que, loin de leur être contraire, elle ne fait qu'en constater le sens, et que tel est bien celui qui y a attaché l'auguste fondateur de l'Association internationale africaine en les autorisant.

En vous accusant réception de cette communication, je suis autorisé à vous dire que je prends acte, au nom du gouvernement de la République, de l'interprétation qu'elle renferme et que vous présentez comme ayant toujours été celle que vous avez attachée à la Convention de 1884, en tant que cette interprétation n'est pas contraire aux actes internationaux préexistants.

BOURÉE.

---

Digitized by Google

# CORRESPONDANCES ET NOUVELLES

## CORRESPONDANCE DU DAHOMÉ

On nous écrit de Kotonou, 1er juin 1890 :

### DOUANES ET COMMERCE

Je vous ai déjà entretenu de l'émoi causé dans le pays par l'application d'un tarif douanier préparé avant les opérations; les droits fixés par ce tarif sont ceux qui ont été adoptés lors de la signature de la convention douanière renouvelée entre l'Allemagne et la France, convention approuvée en France par décret du 6 février 1890.

Je voudrais revenir sur cette question des douanes, qui, me semble-t-il, a été réglée un peu précipitamment. (Au dernier moment, un télégramme envoyé à M. Bayol, le mettait dans l'alternative de répondre télégraphiquement oui ou non à une question, alors qu'il eût fallu exiger le développement des raisons qui le faisaient pencher dans un sens ou dans l'autre.)

Quelques mots d'abord sur les productions du pays : elles consistent uniquement, pour le moment du moins, en amandes de palme et en huile extraite de ces amandes par les indigènes. Le nègre apporte par petites quantités, au fur et à mesure de sa production, l'huile ou les amandes à des *clients* de la maison de commerce (on appelle ainsi à la côte des agents noirs qui servent d'intermédiaires entre le producteur et le commerçant blanc; le nègre a moins d'appréhensions en s'adressant à ces agents, il vient plus volontiers à eux, et de plus cet intermédiaire évite au commerçant blanc de se déranger à tout moment de la journée pour une faible quantité d'huile). Ces clients ont, avec les maisons de commerce, un compte courant de matières d'échange consistant surtout en rhum, dit tafla, en genièvre, en liqueurs (notamment le muscat de Frontignan et l'anisado, fabriqués à Marseille), puis en tabacs, tissus, objets de pacotille. La majeure partie de ces importations ont une origine étrangère : le tafla provient de Hambourg, et pour subir à son passage à Marseille une dernière préparation n'en est pas moins un produit allemand, aussi bien que le genièvre de Hambourg; les liqueurs (anisado et muscat de Frontignan) sont d'origine marseillaise et proviennent de la maison Rivoire frères. Le tabac vient du Brésil, le sel de Bône et Gibraltar, les tissus et cotons d'Angleterre. Les armateurs français exigeant un fret assez élevé pour le transport par bateaux à vapeur, et les navires à voiles faisant défaut en France, c'est à des armateurs italiens que les maisons de Marseille s'adressent; aussi la plus grande partie des bâtiments sillonnant le golfe de Guinée battent-ils pavillon italien; ce ne sont, d'ailleurs, que de vieux bateaux à voile, et il faut vraiment que la misère soit grande en Italie pour qu'un capitaine se contente d'une somme de

Digitized by Google

60 à 75 francs la tonne comme fret des marchandises qu'il apporte à la côte.

Tout ce qui précède s'applique surtout aux maisons françaises, car l'Allemagne fait le commerce de l'argent, important de l'argent monnayé que ses commerçants donnent en échange des produits du pays.

Dans ces conditions, en faisant payer les tarifs que je vous ai déjà envoyés et qui sont joints à la convention franco-allemande, on impose les maisons françaises alors que les maisons allemandes ne paient aucun droit de douane, l'argent n'étant pas taxé à l'entrée.

Si, au lieu d'imposer les marchandises à l'entrée, on établissait un droit de sortie *ad valorem*, ces droits pesant sur l'huile et les amandes de palme pèseraient sur chaque indigène producteur. Ainsi les frais d'entretien et d'administration de la colonie payés par les droits de douane, au lieu d'être supportés par quelques maisons de commerce établies à la côte pèseraient sur la masse de la population indigène protégée. Enfin, de cette façon, les maisons allemandes ne jouiraient pas d'une situation privilégiée dans une colonie française.

### SITUATION MILITAIRE

La situation militaire pendant le mois de mai n'a pas varié; par *la Ville-de-Maceio*, le 29 mai, est arrivée la compagnie de fusiliers marins. La barre, qui n'a cessé pendant tout le mois d'être le plus souvent mauvaise, était passable le lendemain de l'arrivée du courrier; le débarquement des marins est commencé : malheureusement une pirogue portant dix marins et un enseigne a chaviré dans la barre; six hommes et l'enseigne ont pu être recueillis, mais quatre marins ont disparu et leurs corps n'ont pu être retrouvés.

Les Gabonais sont revenus de Grand-Popo dans le courant du mois et ont été envoyés à Porto-Novo.

La santé des hommes est vraiment mauvaise, celle de beaucoup d'officiers aussi; à Porto-Novo la fièvre atteint tout le monde tous les dix jours environ; les troupes ont été logées dans des cases faites au milieu de forts en barre (on appelle ainsi à Porto-Novo la terre rouge qui constitue le sol du pays, terre dont on se sert pour construire les murs). Plus du tiers de l'effectif est malade chaque jour; il faut dire que ce sont les mois de mai, juin, juillet et mi-août qui sont les plus mauvais. A Kotonou, la santé serait bien meilleure avec l'air de la mer, si les hommes étaient logées dans des cases élevées au-dessus du sol.

Deux choses sont indispensables : d'une part, les maisons d'habitation ou casernes démontables, comme les factoreries, élevées de 3 ou 4 mètres au moins au-dessus du sol, de façon à être balayées par la brise de mer. D'autre part, un appontement d'un système quelconque, établi, ne fût-ce que provisoirement, avec les matériaux dont regorgent nos arsenaux : de cette façon, on ne serait plus à la merci de la barre et des compagnies de Minas piroguiers. Depuis qu'à la suite d'un accident, le 22 mai, deux d'entre eux tombés à l'eau, ont été dévorés par les requins, les Minas montrent la plus

Digitized by Google

grande mauvaise volonté. Les vivres ne peuvent pas être transportées des bâtiments à terre, seul un baril, à l'extrémité d'une corde fixée à une bouée, établit les communications postales entre la mer et la terre.

Encore une question de matériel nécessaire et que l'on devrait bien envoyer ici : que ce soit pour le transport des troupes et du matériel de Kotonou à Porto-Novo ou de Porto-Novo dans l'Ouémé, il faudrait être muni de plusieurs de ces chalands en fer, calant fort peu et qui servent dans les arsenaux; on se sert des pirogues du pays, très instables, et si un déplacement un peu trop brusque a lieu d'un bord vers l'autre, il arrive des accidents. C'est ainsi qu'en se rendant à Porto-Novo, la dernière compagnie de tirailleurs sénégalais débarquée ici a perdu deux hommes tombés à l'eau, au confluent de la lagune dans le lac; les corps n'ont pu être retrouvés que plusieurs jours après : heureusement, les caïmans, nombreux en cet endroit, ne les avaient pas entamés.

Je vous ai écrit le 21 mai (1) des renseignements exacts sur les saisons; mais il faut tenir compte de différences très sensibles pour des points du pays assez proches : c'est ainsi qu'en mai il a plu beaucoup plus à Porto-Novo qu'à Kotonou; il peut donc résulter de là que les saisons indiquées par l'un sont exactes en un certain point, alors que celles différentes, indiquées par l'autre, sont exactes aussi, mais en un autre point. Notamment, entre Kotonou et les Popos on remarque de grandes différences. (Les observations portées dans le livre d'Albeca ont été faites aux Popos.) Pour ce qui est de la crue de l'Ouémé, ce sont les pluies, tombées en un pays où personne n'a séjourné assez longtemps pour faire des observations, qui en forment le maximum; aussi ne peut-on rien déclarer de bien certain; c'est le 9 octobre 1888 que la canonnière *l'Émeraude* a atteint son point le plus septentrional, à Tohoué; le registre de timonerie du bord en fait foi; nulle part il n'est indiqué, sur ce registre, que la canonnière soit remontée jusqu'à Agoni ou Agonly, comme la chose est portée sur la carte de M. Ballot; par conséquent, il y a erreur de la part du résident, ou très grande négligence, dans la tenue de son registre de timonerie.

On peut estimer, sans trop d'erreur, que les otages se rendant à Kana-Gomé ont traversé l'Ouémé dans les environs de Tohoué; à la fin de mars, il y avait 1m 10 d'eau, la largeur était d'une vingtaine de mètres; les rives évasées permettent de prévoir qu'au maximum de crue il y a peut-être 3 mètres à 3m 50 et 25 mètres de large; la rive gauche, au-dessous du niveau des eaux, au delà de la berge, prouvait par ses crevasses qu'elle était inondée pendant les hautes eaux sur 5 kilomètres de large environ. La carte de M. Ballot porte 5 mètres de profondeur et 40 mètres de largeur à Agonly.

### ARMÉE DAHOMÉENNE

La population du royaume de Dahomé a été, je crois, considérablement

(1) *Revue Française*, t. XII, p. 112, 15 juillet 1890, n° 98.

Digitized by Google

exagérée. *Les deux seules villes* du royaume sont Abomé et Wydah qui ont, au maximum, respectivement 18,000 et 12,000 habitants; tous les autres centres sont beaucoup moins peuplés; Godomé, Abomé-Kalavi, Attada ont, au grand maximum, de 3 à 5,000 habitants. En donnant donc pour la population du royaume le chiffre de 60,000 habitants, on est très probablement dans le vrai; en tout cas le maximum serait 100,000.

A Atioupa, le 20 avril 1890, on peut admettre que la presque totalité de l'armée a été engagée, et on n'estime les troupes dahoméennes qu'à 6 à 8,000 hommes et de 2,000 amazones. Il y avait en ce moment, 1,500 à 2,000 hommes à Wydah et une centaine d'hommes à Godomé et Zobbo. Admettons qu'à Allada et Abomé il y ait eu, à ce moment, 2,000 hommes, y compris les troupes postées aux gués de l'Ouémé, on obtiendra pour l'armée un maximum de 13,000 hommes et de 2 à 3,000 amazones.

— Il faut bien se figurer que cette armée comprend le ban et l'arrière-ban de la population valide et que les guerriers sont loin d'être tous armés de fusils à pierre. L'armée régulière et permanente ne doit guère s'élever qu'à 200 amazones et 2,000 guerriers, composant une garde au roi. Au moment d'une campagne, on fait affluer de tout le royaume à la capitale ou en un point désigné par le roi, tous les hommes valides et les femmes aptes à être des amazones (par le mot « aptes », je n'entends nullement les conditions de virginité). On les arme autant qu'on le peut et on les envoie se battre. Beaucoup n'ont pas d'armes; et, en effet, une partie de ces hommes est destinée à prendre le butin pendant que l'autre se bat. A Kotonou, le 4 mars dernier, beaucoup d'hommes n'avaient-ils pas enroulées autour des poignets des cordes destinées à emmener les prisonniers, tant ils se croyaient sûrs de la victoire.

Puisque j'ai parlé plus haut de la virginité des amazones, je reviens à cette question pour préciser le recrutement des amazones. *Jamais* ce corps n'a été composé du rebut du sexe faible, comme le dit le P. Bouche dans son volume. A certaines époques de l'année, des envoyés du roi viennent dans les centres et s'emparent de tous les enfants d'un certain âge (12 à 14 ans); aussi voit-on, sitôt que l'alarme est donnée, des mères apporter dans les factoreries leurs enfants en suppliant de les y cacher, sachant que celles-ci sont inviolables. Tous les enfants pris sont emmenés à la capitale, où ils sont soumis à un régime et à un entraînement spécial destinés à en faire des guerriers ou des amazones. La virginité est, en effet exigée de ces dernières; aussi sont-elles surveillées par des eunuques, et ceux-ci sont formés, en certains points du royaume, dans des maisons dissimulées au milieu d'un fourré épais, maisons dont a soin d'éloigner les Européens. Une de ces *fabriques* se trouvait aux environs de Wydah il y a quelques années.

### CONSÉQUENCES DE L'INACTION

Ce qui dépasse toute croyance et toutes prévisions, c'est qu'après avoir battu l'armée dahoméenne dans plusieurs rencontres, c'est nous qui deman-

Digitized by Google

dons la paix. La chose n'est pas croyable, mais existe cependant! et il est en effet impossible d'éviter cette humiliation, puisque le Parlement refuse l'argent nécessaire.

Ainsi le nommé Bernardin, un noir-blanc (noir portant pantalon et chapeau) qui était encore dernièrement commissaire à Porto-Novo et interprète de la résidence, est parti pour Abomé, il y a environ 10 jours, porteur de cadeaux du Gouvernement français! Avec quelle légèreté ne jouons-nous pas notre prestige dans ces régions! Que sortira-t-il de tout cela? Nous ne savons que trop, par expérience, qu'aucun traité ne sera valable, puisque le roi les fait signer par un cabecère, puis... les viole le jour où cela lui convient, faisant couper la tête au signataire; alors pourquoi cherchons-nous à en signer? probablement pour permettre à un ministre de présenter un papier à la Chambre en disant que la tranquillité règne dans le pays, *que la paix est signée!* — Et le commerce, qu'en fait-on? Va-t-on laisser des troupes sur la défensive, continuellement sur le qui-vive, pour protéger des commerçants, qui ne pourront faire des affaires que quand le commerce reprendra, c'est-à-dire quand les troupes seront parties. Ou bien retirera-t-on les troupes en laissant le commerce agir sous sa propre responsabilité, ce qui revient à dire à l'Allemagne, qui n'attend que cela : « Allez! Vous pouvez prendre le pays, nous ne sommes pas capables de le faire. »? — Tant que nous n'aurons pas mis à bas la puissance dahoméenne en lui infligeant 2 ou 3 échecs complets et en brûlant la capitale et les palais du roi, il n'y aura pas de sécurité dans le pays, partant plus de commerce; quel commerçant, ou plutôt quel agent de maison de commerce consentira à venir ici; sa maison lui donne 125 francs par mois, plus un tant 0/0 sur les affaires qu'il fait; viendra-t-il risquer d'être pris et envoyé à Abomé comme les otages, quand il aura la perspective de ne faire qu'un chiffre d'affaires dérisoire et même nul et, par conséquent, de venir risquer sa santé sans même amasser quelque somme d'argent? — Ce qui sortira de tout cela, on peut le prévoir : l'Allemagne, qui intriguait à Abomé, il y a deux mois, pendant que nous nous battions ici, dont les commerçants avaient libre passage dans le pays, alors que les nôtres étaient emmenés en captivité, l'Allemagne, dis-je, viendra dans ce pays que nous nous reconnaîtrons incapables de dominer et auquel nous ne pouvons assurer la liberté pleine et entière du commerce, elle y établira son protectorat, et cela sans difficulté, car le Dahomé qui a fait la dure expérience de nos armes et de nos soldats ne tentera plus d'engager la lutte avec une puissance européenne et lui donnera la main du Togoland, enserrant notre colonie des Popos d'un cercle de fer et empêchant les produits de l'intérieur d'y arriver. — Nous resterons alors avec notre colonie de Porto-Novo, dont nous venons de céder bénévolement la moitié à l'Angleterre, et nous prétendrons ensuite que nous voulons créer un grand empire de l'Afrique occidentale! — On ne crée quelque chose qu'avec de la patience et de la suite dans les idées; nous en avons l'exemple en la personne de notre voisine, l'Angleterre. — Quant au grand empire de l'Afrique occidentale, il sera créé, mais

Digitized by Google

par une autre puissance, que nous ne nommerons pas, et cela après que les Faidherbe, les Brière de l'Isle, les Gallieni, les Binger auront usé leur santé et leur énergie pour nous le donner!

### CAPTIVITÉ DE NOS COMMERÇANTS

Je n'ai pu vous donner au dernier courrier que des renseignements bien rapides sur le résultat de la captivité de nos commerçants dans le Dahomé.

L'un de ces résultats a été de détruire complètement l'opinion que même des commerçants fixés à la côte depuis fort longtemps se faisaient du roi. — On se le figurait comme sauvage, sanguinaire, cruel, martyrisant ses prisonniers; et certes quand on a pris nos compatriotes, nous n'avons pas pensé un instant qu'ils pussent revenir parmi nous.

De toutes ces idées, il ne reste rien. Le roi tient au commerce avant tout, puisque c'est celui-ci qui lui donne ses revenus; il ne maltraitera aucunement un commerçant, ne pillera pas ses factoreries. Il craindrait trop que celui-ci ne quittât le pays. (Jusqu'à maintenant 1er juin, *rien* n'a été pris dans les factoreries à Wydah.)

Le roi n'a confiance que dans les officiers et ne veut traiter qu'avec eux; aussi a-t-il, dès le début, manifesté sa répugnance à traiter avec Bayol, il l'a répété aux otages. Voici les premiers mots qu'il leur dit : « Dieu a créé les noirs, il a créé en même temps les blancs; depuis, blancs et noirs ont toujours été amis. Maintenant les blancs viennent attaquer les noirs. N'y a-t-il donc plus en France un roi qui ait du bon sens. Je ne puis admettre, a-t-il ajouté, que le roi de France connaisse la manière dont se conduit M. Bayol; je suis persuadé que celui-ci, qui est un mauvais homme, a outrepassé ses instructions, je n'ai pas fait tirer mes soldats contre les soldats français, mais *contre les soldats de Bayol.* » Et plus tard : « J'ai appris que le roi de France, ayant enfin appris la conduite de M. Bayol, l'avait rappelé et qu'il avait envoyé *mon ami*, le commandant Fournier; j'en suis bien heureux. » Une autre fois, il les entretient de la conduite de M. Bayol à Abomé, disant que ce dernier a signé à Abomé (en présence de Karavaye, commerçant portugais de Wydah), un papier déclarant qu'il renonçait, au nom de la France, aux droits que celle-ci revendiquait sur Kotonou et promettant la tête du roi Toffa; je vous ai parlé déjà de ce papier trouvé à l'Agor à Kotonou et détruit par le secrétaire de M. Bayol; la chose est certaine et Karavaye avait parlé de ce papier aux commerçants de Wydah avant le commencement des hostilités.

Toffa est et sera toujours le grand ennemi du roi de Dahomé, jusqu'à ce que le différend qui les sépare soit réglé. — Au combat d'Atioupa, le 20 avril dernier, le roi de Dahomé déclarait bien haut qu'il faisait marcher ses soldats contre Porto-Novo et les soldats de Toffa, et non contre les Français; il croyait encore à ce moment que Bayol était à Porto-Novo et espérait pouvoir, à la faveur du combat, s'emparer de sa personne, ce qui est un de ses vœux les plus ardents.

Digitized by Google

Si les otages ont été maltraités au commencement, c'est que les autorités de Wydah agissaient de leur propre initiative; elles n'avaient pas encore reçu d'instructions du roi. Après avoir attendu du 16 au 24 février, barricadés, dans la factorerie, que se fît l'opération militaire sur Wydah *qui leur avait été annoncée par Bayol*, les agents abandonnés à eux-mêmes se sont décidés à sortir.

Candido leur a alors conseillé d'aller à l'Agor et les y a accompagnés; on avait réuni tous les traitants pour leur inspirer confiance; mais sitôt entrés, on se jetait sur eux et on les ficelait, puis après un interrogatoire pour la forme on les jetait dans un cachot infect, presque complètement déshabillés.

Jusqu'à Allada, les otages ont été assez maltraités; mais depuis ce moment, sur l'ordre du roi, ils furent entourés de soins, portés en hamacs, mangeant une cuisine faite avec des vivres européens par leurs cuisiniers des factoreries, appelés auprès d'eux, servis par plusieurs hamaquaires, suivis dans les marches de leurs lits et matelas, de chaises et de tables. Ils arrivèrent ainsi à Abomé. Là ils firent leur entrée entre une haie de femmes poussant des cris assourdissants et courant se masser de nouveau plus loin sur leur passage. Après une halte devant le palais du roi, on les mena au Salam, où avait été logée la mission Bayol.

Ils furent bien traités dans ce Salam, on mit des jeux à leur disposition, on leur envoyait bœufs, moutons, poules. On ne leur refusait même pas la société du sexe faible, et deux ou trois se marièrent même à Abomé. Puis, à la fin de mars, on les fit partir de nuit pour Kana-Gomé (on les faisait toujours marcher la nuit, probablement pour qu'ils ne puissent se rendre compte ni des distances, ni de la nature des pays qu'ils traversaient). Là ils eurent une longue conférence avec le roi, qui avait fait dresser une table couverte de victuailles et de vins, et les forçait à venir manger et boire tous les quarts d'heure. Le roi les fit même écrire de là au commandant Fournier et à M. Ballot, résident à Porto-Novo. Puis il les renvoya à Abomé en leur disant qu'on les dirigerait de suite sur Wydah, parce qu'il allait les rendre contre les otages pris à Kotonou. Alors, heureux de rejoindre la côte, craignant que les retardaires ne puissent partir d'Abomé, ils regagnèrent Abomé à 75 kilomètres de là, à marche forcée, le plus souvent en courant.

D'Abomé ils sont dirigés la nuit sur Wydah; ils luttent de vitesse, craignant qu'un contre-ordre du roi ne les rejoigne. A Wydah, ils apprennent que le commandant Fournier menace de bombarder Wydah; le lieutenant Santos, commandant le détachement de troupes portugaises, les fait escorter par ses hommes le lendemain jusqu'à la plage et les fait embarquer. Quand ils arrivent à bord, les otages pris à l'Agor de Kotonou le 21 février n'étaient pas partis encore; plusieurs de ces noirs se noyèrent d'ailleurs dans la barre en gagnant la terre en pirogues.

En résumé, depuis le jour où le roi avait donné des ordres, ils avaient été

Digitized by Google

très bien traités, on avait eu soin de leur nourriture, le roi leur avait même fait cadeau de pagnes à Kana-Gomé. Il se peut que ces sentiments de douceur ne fussent que simulés et qu'un échec du roi eût changé ces bonnes dispositions; cependant, on doit tenir compte qu'ils n'ont même pas été maltraités; d'ailleurs personne ne peut citer à la côte un Européen maltraité par le roi de Dahomé. Mais que l'on se mette à la place de ces malheureux, qui, chaque fois qu'on les réveillait la nuit pour partir, croyaient toujours que leur dernier jour était arrivé.

Je vous adresse les renseignement supplémentaires suivants sur la capture des otages :

Le 24 février, dans la matinée, M. Bontemps, agent consulaire de France à Wydah et gérant de la maison C.-F. Fabre et Cie, ainsi que le P. Dorgère, avaient été à l'Agor; là, on les avait bien reçus, on leur avait reproché de se barricader ainsi dans la factorerie, leur disant qu'ils devraient sortir, qu'il était nécessaire qu'une grande *palabre* ait lieu *avec tous les blancs* pour régler la question; bref on les invitait à venir tous à l'Agor le soir à 5 heures : on n'avait pas voulu donner l'éveil aux autres en prenant ces deux blancs et on cherchait à les rassembler pour faire le coup de filet complet.

De retour à la factorerie, les deux employés rendent compte de ce qui s'est passé à l'Agor; on discute, puis, devant l'évidence de leur abandon par la France, on se décide à aller à l'Agor le soir.

Entrés dans la tour de l'Agor, ils voient une centaine de soldats, mais il était trop tard pour rétrograder. Avant de faire pénétrer les Français, on introduit les trois agents allemands, on leur déclare qu'on va s'emparer des Français, mais qu'eux peuvent s'en aller; ils sortent tous trois devant nos pauvres compatriotes, et Randad, gérant de la factorie allemande dit à M. Bontemps, en passant à côté de lui : « Je m'en vais, je suis obligé de vous quitter ». Candido s'avance alors vers les Français, le sourire aux lèvres, les invitant à pénétrer dans le bâtiment de l'Agor; de la porte ils ne voient que quelques individus accroupis par terre et comptant des Cauris; dans un coin est le couteau, la bassine pour recueillir le sang et le billot. Sitôt entrés, à un claquement des doigts fait par Candido, les gens accroupis se redressent et en un clin d'œil les otages sont saisis et ligottés, frappés même; on leur arrache des cheveux, on leur attache durement les poignets, on leur met une grosse chaîne au cou et on les jette dans le cachot de l'Agor, sorte de taudis boueux et infect.

Cependant, le 25, on avait déjà probablement reçu des ordres du roi au sujet de la manière dont il fallait traiter les prisonniers, car on leur desserre les poignets, on leur met au cou une chaîne moins grosse et on les conduit dans la maison de Guédou, le fonctionnaire givoyan de Wydah.

Le 25, à 11 heures du soir, ils partent pour Allada, y arrivent le 26, à 2 heures de l'après-midi. Le roi n'était pas encore là et ce n'est que le 17 mars que les otages sont présentés au roi : les troupes, au nombre de 5 à 6,000 soldats

Digitized by Google

et de 800 amazones, étaient rassemblées autour du roi; pas un soldat n'ouvre la bouche en voyant passer les prisonniers, mais les amazones et les femmes du village poussent des cris assourdissants. Le roi qui était sur une estrade se lève; aussitôt un « ago! » (silence) est crié par tous et le roi déclare qu'il est trop tard ce jour pour régler la palabre, et qu'il ne le fera qu'à Abomé.

Les otages sont alors mis en route pour Abomé et bien traités; ils sont suivis immédiatement par le roi et quittent chaque étape aussitôt que le roi y arrive.

Un peu avant Abomé, le roi les a rejoints et l'entrée de guerre à Abomé se fait : le roi est placé devant son palais, à l'entrée d'Abomé, sous un *apatam* (sorte de véranda couverte en feuilles de palmier; le mot est d'origine portugaise). Trois fois les otages passent devant lui au pas gymnastique, puis le grand défilé de guerre commence dans la ville presque au pas gymnastique; les différents « salams » (quartiers) sont parcourus; les femmes huent les prisonniers et se reportent ensuite plus loin sur leur passage; devant eux, portées dans quatre vases, sont les quatre têtes de tirailleurs, putréfiées, coupées le 4 mars à Kotonou; le roi est précédé de sa musique. Devant le grand palais du roi, en face duquel se trouvaient le billot, le couperet et la bassine, un temps d'arrêt, puis on les conduit dans une maison; et sur la table ils voient aussitôt gravés le nom de Bayol et d'autres noms d'Européens venus en mission à Abomé; ils étaient dans le salam où sont reçus d'ordinaire les étrangers à Abomé.

A la cour d'Abomé les grands dignitaires sont : en premier lieu, le Mingan, premier ministre, exécuteur des volontés du roi; *il a l'oreille du roi*. Puis viennent deux *Méo*, puis un *Mévo*, ministres également, puis *Binason*, vieux ministre chargé de la guerre, puis Gonflé, puis Apra, et de nombreux cabecères, à quatre, trois, deux ou une queues de cheval (insigne de la dignité du grand Cabecères).

Je crois être l'interprète de tous les Français de la côte occidentale, et notamment de nos compatriotes qui ont été emmenés en captivité à Abomé *en demandant au Gouvernement que la croix de la Légion d'honneur soit accordée au lieutenant Santos, de l'armée portugaise*, pour le dévouement dont il a fait preuve en favorisant et en protégeant, au risque de sa sécurité personnelle et de celle de ses hommes, le départ de nos compatriotes. Il a sauvé après leur départ, tout ce qui leur appartenait et le leur a adressé à Kotonou; c'est un brave dont la conduite très correcte et très énergique, vis-à-vis du Dahomé, a rendu de très grands services à nos compatriotes, et c'est un devoir pour la France que de placer sur sa poitrine notre croix de la Légion d'honneur. Il faut que la presse appuie de toute sa force cette proposition pour que l'on sache à l'étranger que nous récompensons ceux qui nous servent.

Parmi les papiers mis dans les malles renvoyées de Wydah se trouvait le brouillon de la lettre du roi à M. Carnot, écrit par le P. Dorgère, l'interprète traduisant successivement chaque phrase au roi. Je vous l'adresse à

Digitized by Google

titre de document très intéressant, original et absolument authentique (1).

Un des otages, qui par son caractère sérieux et posé me paraît plus à même de faire un récit exact et complet de leur voyage, a bien voulu me communiquer des fragments d'une lettre qu'il envoie (par ce courrier) à un de ses amis; je vous adresse ces détails:

... » Nous mettons un mois pour nous rendre de Widah à Abomé; non à cause de la distance qui sépare les deux villes, mais à cause des combats qui ont eu lieu à Kotonou. Le roi s'étant rapproché du littoral (2) à l'occasion de ces faits de guerre, nous avons dû en attendre l'issue et remonter ensuite avec lui à la capitale.

» Très maltraités dans les commencements de notre captivité, nous sommes présentés au roi Béhanzi vers le 17 mars, à Allada. Il est dans toute sa splendeur, ayant avec lui 5 à 6,000 soldats devant lesquels nous passons pour arriver jusqu'à 30 mètres de lui. Tous baissent la tête sur notre passage, et ne disent pas une parole. Le roi se trouve sous un « apatam » en bambous décorés avec des tissus. Autour de cet apatam se tiennent environ 700 amazones rangées des deux côtés du roi; toutes se mettent à crier en nous voyant apparaître les mains liées et tête nue, mais un simple mot du souverain les fait taire. Le roi nous apprend alors qu'il ne peut régler notre situation qu'à la capitale, mais qu'il ne tardera pas à nous rendre la liberté, nous disant que le roi de France est son ami et que la guerre de Kotonou est l'œuvre, non d'un Français, mais d'un trompeur; que Dieu lui fera justice, en écrasant par le tonnerre ceux qui prendraient le pays de ses pères.

» A partir de ce jour, notre sort est plus doux, le roi nous fait donner nos chapeaux, nos souliers, ainsi que nos vêtements, dont on nous avait dépouillés au moment de notre prise à Widah.

» Nous partons d'Allada le 22 mars, et trois jours après nous arrivons à la capitale (je passe sous silence notre entrée dans cette ville où nous sommes hués par plus de dix mille femmes, parce que tu en liras les détails dans les journaux).

» Le lendemain on nous accorde une liberté relative; tous les jours le roi nous envoie poules, cochons, chèvres pour notre nourriture, et des porteurs nous amènent des vivres de nos factoreries; en somme, pendant ces deux mois notre sort a été supportable.

» Enfin, le 27 avril, c'est-à-dire après le combat d'Atioupa (20 avril), le roi nous fait appeler à son camp de guerre, à environ 70 kilomètres à l'est d'Abomé; nous y arrivons le 30 avril. Il nous fait appeler à minuit et

---

(1) Cette lettre a été déjà reproduite par toute la presse française; nous en donnons plus loin le texte à raison des notes qui lui servent de commentaires et précisent certain points qui ont paru, au premier abord, inintelligibles pour le plus grand nombre.

(2) Le roi ne viendra jamais à Widah ni sur la côte; le fétiche lui défend *de voir et d'entendre la mer*.

Digitized by Google

nous garde jusqu'à six heures du matin, voulant nous recevoir dans l'intimité; sur une table sont servis une vingtaine de plats tous européens, du pain bien fait et une cinquantaine de bouteilles; le tout se trouve placé sous une tente faite avec de grands parasols; dans le fond se tient le roi couché au milieu d'une dizaine de ses femmes intimes. Il a l'air très gai, lui et ses femmes nous sourient quand nous sommes près de lui. A ses pieds et à genoux, se tiennent deux de ses ministres et deux cabecéres.

» Il nous invite alors à boire et à manger avant de nous asseoir, puis nous adresse les paroles suivantes (je les ai transcrites en sortant telles qu'elles nous ont été traduites par l'interprète (1), qui était un employé de nos factoreries) : « Depuis que Dieu a créé le monde, il a fait la race blanche et » la race noire, et les noirs de mon pays ont toujours été les amis des » blancs; pourquoi maintenant me font-ils la guerre? Est-ce bien? Les » rois n'ont-ils donc plus de raison en France?

» Au temps de mes pères, M. Fabre et M. Régis ont demandé à venir » faire du commerce sur mes terres; mon grand-père, le roi Ghézo, le leur a » accordé; pendant quarante-cinq ans tout s'est très bien passé : les factoreries » ont toujours eu des agents; et maintenant au lieu de commerce, les blancs » me font la guerre; pourquoi? Au temps de mes pères, un chef blanc, » nommé Wallon (2), est monté le voir; il a été très bien reçu et est parti » bien content d'avoir vu ma terre.

» Bayol, ainsi qu'un autre blanc appelé Angot, sont venus dernièrement » chez moi; je les ai très bien traités. Bayol, étant malade, j'ai envoyé des » médicaments pour le guérir. Mon père étant sur le point de mourir, la » question de Kotonou n'avait pu être réglée; Bayol m'avait promis d'at- » tendre et de ne pas toucher à Kotonou; mais, au contraire, aussitôt qu'il » a su la mort de mon père, il a fait introduire mes cabecères chez lui et » s'est emparé d'eux sans leur avoir fait prévoir cette mesure de rigueur. »

» Il nous explique alors comment M. Bayol, dans l'espoir d'avoir un riche cadeau du roi Toffa, s'était associé avec lui pour lui faire la guerre. Il nous fait le récit de ses discussions avec le roi de Porto-Novo :

» Toffa est fils du roi de Dahomé et frère de Béhanzi; il se sauva du » Dahomé pour venir à Porto-Novo. Quand Toffa voulut être roi de Porto- » Novo, le peuple ne voulait pas, parce qu'il disait que c'était une mauvaise » tête, mais mon père, le roi Gré-ré, avait envoyé son bâton et deux cabecères » pour que le peuple le prenne comme roi; voilà comment Dassi (nom de » Toffa comme prince) est roi aujourd'hui.

» Il y avait un pays nommé Ouéfin qui voulait faire la guerre à Porto- » Novo sans le lui dire; un habitant de ce pays s'étant échappé, vint pré-

(1) Cet interprète, Alexandre, était employé à la factorerie de Widah; c'est lui aussi qui traduisait les paroles du roi au P. Dorgère, quand celui-ci écrivait la lettre au président Carnot.

(2) Contre-amiral et député du Sénégal; alors lieutenant de vaisseau, 1858.

Digitized by Google

» venir mon père que Ouéfin voulait la guerre; mon père lui envoya son » armée et ils (les soldats du Dahomé) furent les plus forts. Une fois la » guerre terminée, il envoya à Toffa tous les Nagos faits prisonniers à Ouéfin » avec deux cabecères et des présents pour Toffa. Mais celui-ci, dès qu'il » sut la prise de Ouéfin, entra dans une grande colère, fit couper le cou à » tous les Dahoméens qui étaient sur son territoire et enjoignit aux deux » cabecères d'avoir à quitter son territoire dans l'espace de deux heures. » Mon pére, qui était bon, ne dit rien à Dassi; mais Toffa envoya alors au » Dahomé des boissons empoisonnées; un prince et une princesse en mou- » rurent de la suite. Mon père alors se fâcha et envoya son armée brûler » un pays qu'on appelle Okiadan; Toffa aussi avait envoyé ses soldats; mais » les miens plus forts brûlèrent le pays. Toffa alors fit tirer sur les soldats » du Dahomé par le navire à feu (la cannonière) et en tua un grand » nombre. ».

» Voilà comment le roi du Dahomé explique sa brouille avec le roi Toffa, son frère, et il dit qu'il l'enverra chercher pour le ramener dans la maison de son père, pour lui apprendre comment il faut se conduire.

» Puis, parlant des faits de guerre qui s'étaient passés dernièrement, le roi continue en ces termes :

« Les soldats de Bayol sont venus à la plage de Godomé et ont défoncé » les portes des factoreries après en avoir chassé les sentinelles que j'y avais » placées pour les préserver; ils sont entrés jusque dans la maison du » blanc où ils ont fait cuire le riz et bu beaucoup de liqueurs. Est-ce bien? » Est-ce mal? Le roi de France n'a donc pas de quoi donner à manger à » ses soldats, qu'ils viennent voler M. Fabre sur mon territoire. »

» Sur notre réflexion, que le gérant de la maison avait pu leur remettre les clefs pour entrer et prendre quelque chose, il nous fit cette réflexion : « Et pour s'enivrer, ont-ils besoin de voler dans les factoreries? »

» Il nous entretient ensuite des coups de canon qu'on avait tirés sur Widah, nous disant que c'est fort mal, que le roi de France est son ami, que s'il fait battre ses soldats contre les nôtres, « c'est parce que nous avons » commencé; à Godomé ses soldats ont tué beaucoup de blancs et ont chassé » ceux-ci ».

» Puis, parlant du combat du 20 avril : « J'ai voulu punir mon frère » Toffa en lui coupant tous les palmiers de son territoire; pourquoi les » soldats des blancs ont-ils tiré sur les miens? Les miens ont été plus » forts et ont chassé les blancs après en avoir tué beaucoup; que la faute » en retombe sur mon ami Ballot, chef de Porto-Novo, car je faisais une » guerre de noirs à noirs et non avec les blancs. »

» S'adressant ensuite à nous, ils nous demande quel est celui qui était consul (M. Bontemps) :

« Vous avez été les amis de mon père qui vient de mourir. Comme vous » êtes sur ma terre, j'aurais pu me venger en vous coupant le cou. Mais » mon-père, à son dernier jour, m'a recommandé de ne jamais vous faire

Digitized by Google

» de mal et d'être toujours votre ami. Je vous donne mon amitié; vous » n'avez plus rien à craindre sur la terre de mes pères; je vous donne la » liberté pour aller à Widah ouvrir vos factoreries et continuer le commerce, » Quand vous aurez à vous plaindre, adressez-vous à moi directement, je » suis votre ami. Quel chemin voulez-vous prendre? Voulez-vous retourner » à Abomé ou partir directement d'ici pour Widah? Prenez le chemin que » vous voudrez. »

» Sur notre réponse que nous voulions repasser par Abomé (1), il nous fait écrire une lettre au résident de France à Porto-Novo pour lui annoncer notre retour, sous les huit jours, et il le prie en même temps d'avoir soin des cabecères que Bayol avait pris, lui demandant même de les lui rendre.

» Après nous avoir remis des tissus pour son ami Carnot, sa femme et sa fille, il nous remet son bâton pour que tous les chemins nous soient ouverts, nous donne également à chacun une pièce d'étoffe, dix chèvres et dix porcs pour notre voyage.

» Nous partons le jour même pour Abomé; nous y séjournons une journée, puis nous nous mettons en route pour Widah, où nous arrivons le 6 mai. Sur tout notre parcours, les populations sont heureuses de nous voir retourner à Widah, en supposant que les hostilités sont terminées.

» La population de Widah, qui a abandonné la ville depuis le bombardement, vient nous saluer et rentre dans la ville avec nous à minuit. Les autorités du pays nous offrent à boire et remercient le roi de nous avoir rendu la liberté; tout a été préparé par leurs soins dans la factorerie Régis pour notre souper et notre réception : domestiques, interprètes, rien ne manque.

» Nous méfiant cependant toujours, et craignant qu'un contre-ordre du roi ne nous rappelle à Abomé, nous allons le lendemain demander la protection au lieutenant Santos, commandant le fort portugais; la garnison du fort avait été renforcée, le commandant nous accueille avec empressement et nous accompagne avec des soldats en armes jusqu'à la plage; là, nous nous embarquons sur le croiseur *Kerguelen*. »

LETTRE DU ROI DE DAHOMÉ A M. CARNOT (2)

Les blancs sont pour le commerce et ils font la guerre; ce n'est pas bon. Qu'ils fassent la paix, *qu'ils gardent bien la France et ne se laissent pas tromper* (3).

---

(1) Les avis sur ce sujet étaient partagés, et c'est sur l'insistance de M. Bontemps, agent consulaire, et du P. Dorgère, que les otages repassèrent par Abomé. Il est fâcheux que le retour direct de Kana-Gomé à Widah ne nous ait pas permis d'avoir des données sur un nouvel itinéraire à travers le Dahomé.

(2) Ce texte est copié littéralement sur le brouillon fait par le P. Dorgère en présence du roi, le nommé Alexandre, employé de la Maison Fabre à Godomé, servant d'interprète. Cependant quelques parties ont pu ne pas être bien saisies par le P. Dorgère et un témoin auriculaire digne de foi a rectifié comme suit les paroles du roi (les parties en italique devraient être remplacées par les parties suivantes.)

(3) Qu'ils gardent bien les chemins de France et ne laissent pas sortir les trompeurs (allusion à M. Bayol, qu'il considère comme l'ayant trompé).

Digitized by Google

Quand vouloir parler avec le roi de Dahomé, envoyer un officier (1) *propre de sa maison*. Ils sont amis depuis longtemps, et le roi de Dahomé a toujours très bien traité les blancs.

Et Jean Bayol, comme il a fait, il a fait mal. Kotonou lui appartient (au roi); c'est Dieu qui le lui a donné; et il ne peut pas laisser son territoire à un autre, car cela lui ferait du mal; *le tonnerre l'écraserait* (2); et voilà pourquoi il ne peut donner son terrain.

Ce sont les Français qui font le commerce sur toute la côte, Wydah, Godomé, Abomé-Kalavi, et ce sont eux qui font la guerre; ce n'est pas juste.

Arrangez la paix et laissez la question du terrain. A Kotonou, ils (les Français) ont la liberté de *faire tout ce qu'ils veulent* (3); il l'a dit à M. Jean Bayol.

Mais c'est Toffa qui est cause et non M. Carnot. M. Bayol ici a été très malade, *et c'est le roi de Dahomé qui l'a guéri* (4). Qu'il n'y a pas de roi en France; qu'il (M. Carnot) n'est que le premier; que personne n'a remplacé M. Régis (5), que son fils Régis est sous les ordres de M. Bayol, qui le commande.

Il a donné beaucoup de cadeaux pour M. Carnot et les officiers, par M. Bayol. A-t-il reçu (6)?

M. Bayol ici, le roi père malade; le roi mort, celui-ci a fait prévenir à Kotonou, et M. Jean Bayol a profité pour bombarder Kotonou et massacrer les femmes, les enfants, les petits enfants, les femmes enceintes les a fait jeter à la mer. C'est pourquoi le Dahomé a tiré le fusil, mais il s'est défendu et n'a pas attaqué.

C'est lui (le roi de Dahomé) qui a mis Toffa sur le trône. Ouéfin a été soumis par le Dahomé, qui a rendu à Toffa les gens prisonniers à Ouéfin, mais Toffa furieux a fait massacrer les Dahoméens résidant à Porto-Novo. Comme Toffa a fait tuer les Dahoméens, c'est pour cela que le père du roi a envoyé prendre Djibé (7).

Toffa, voyant que son père est mort, est très content et voilà pourquoi il (le roi) a envoyé des gens pour couper tous les palmiers et les soldats blancs ont tiré contre les Dahoméens même le canon. Et les Dahoméens ne les attaquent pas.

Maintenant encore beaucoup de soldats dahoméens dans les chemins de Porto-Novo pour couper les palmiers. Si on rend les otages, il fera retirer ses troupes; sinon il continuera à couper les palmiers.

Que M. Carnot fasse tous ses efforts pour finir cette question et assurer la paix.

Salutations du roi.

Que les terrains qui appartiennent aux Européens, le roi de Dahomé ne veut pas les prendre; de même il ne cédera pas les siens (8).

Pour vous permettre de suivre une opération qui se fera probablement au moment où vous recevrez cette lettre; d'après des renseignements que l'on vient d'ob-

---

(1) Et non pas un trompeur.

(2) Le tonnerre écraserait ceux qui sont à Kotonou et me tuerait moi-même.

(3) De faire passer par Kotonou tout ce qu'ils veulent à destination de Porto-Novo.

(4) Le roi lui a envoyé son médecin avec beaucoup de médicaments et il a été guéri, ce dont M. Bayol a été bien content.

(5) Le Dahomé a toujours considéré M. Régis, comme étant le roi de France.

(6) Cette question inquiétait particulièrement le roi.

(7) Village à une dizaine de kilomètres au N.N.O. de Porto-Novo. — Ouéfin est dans la direction d'Oéadam.

(8) Cette dernier phrase a été reprise par le roi à la fin de la lettre.

Digitized by Google

tenir, la lagune qui débouche à Sô est navigable pour *l'Émeraude*, assez haut en ce moment; cette lagune dans laquelle il est difficile de pénétrer près Sô à cause des herbes, se divise à Quinto en deux branches dont l'une va à la lagune Fétiche et l'autre près d'Adiom; *quand les eaux seront un peu plus hautes dans un mois,*

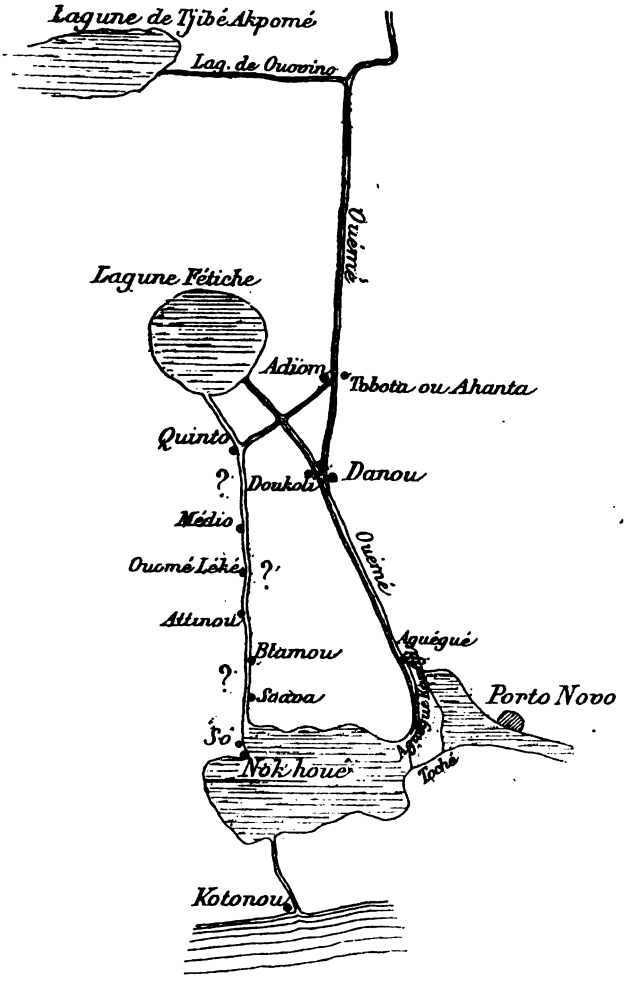


*l'Emeraude* pourra faire la tournée Porto-Novo-Aguégué-Danou-Adioni-Quinto-Sô-Porto-Novo. Le tracé de cet itinéraire fera connaître sur le pays de nouvelles données géographiques importantes. Il est probable également que la lagune de Tjibé-Akpomé n'a pas de communication avec le marais de Cô; elle n'en aurait même pas



Digitized by Google

avec la lagune fétiche, m'a affirmé un pilote qui connaît très bien le pays. La région de Quinto est en ce moment occupée, paraît-il, par 1,500 soldats du Dahomé, qui manquent de vivres. Ci-joint un croquis approximatif du régime des eaux jusqu'à nouvel informé bien entendu. NOUBO.

## CORRESPONDANCE DU CAUCASE

Notre correspondant du Caucase nous écrit de Tiflis, le 15 juillet 1890 :

Dans ma dernière lettre je vous parlais des chaleurs tropicales que nous endurions ici; à peine ma lettre à la poste que Tiflis avait complètement changé de figure et était enseveli sous la... grêle — j'allais dire la neige!!! On se serait cru en plein mois de janvier, les rues et les toits surtout étaient complètement blancs, ce qui n'empêche que la chaleur était étouffante. Cet orage épouvantable avait éclaté soudainement et sans qu'on en fût averti par aucun signe, Tiflis étant placé dans un entonnoir et entouré de montagnes de plus de 2,000 pieds d'altitude. Les récoltes de presque tous les jardins maraîchers et fruitiers de la ville et des environs sont complètement détruites; les dégâts dans les campagnes sont heureusement très restreints, l'orage s'étant localisé; mais la chaleur continue de plus belle (1). Quant au choléra, suivant les consuls de Russie en Perse, il n'y a eu qu'un seul cas en quinze jours à Mossoul; il n'y en a pas de trace à Mesched; néanmoins, dans le Turkestan, toutes les mesures sont prises. C'est ainsi qu'à Krasnovodsk, Ouzoun Ada, Kizil-Arvat, Askabad, etc., il y a 285 lits préparés dans des lazarets, et on va en ajouter encore 120. Je vous le disais dans ma dernière lettre, les autorités russes veillent, ce qui est une sérieuse garantie contre l'introduction du fléau en Occident. La police prend des mesures dans la moindre des bourgades; nous avons en moyenne un médecin par 1,000 habitants et des hôpitaux qui ne laissent rien à désirer.

Cette chaleur persistante ne nous procure même pas de chiens enragés, et si tous les pays étaient aussi favorisés que nous, le nom de M. Pasteur ne serait pas si universellement connu; mais les brasseurs se chargent d'entretenir cette réputation, car on peut se désaltérer à Tiflis avec de la bière *pasteurisée*. Malgré tout on commence à déserter Tiflis pour la montagne; Borjom, Kodjor, Manglisse et toutes nos stations d'été commencent à prendre de l'animation. Il y a du mouvement aussi parmi nos consuls: M. de la Chaume, notre consul, vient de rentrer d'un congé; le général Mirza-Riza-Khan, consul général de Perse, qui avait accompagné l'épouse du Shah, retour de Vienne, également; par contre, les consuls d'Allemagne, de Belgique, viennent de partir en congé. M. Frédéric Trechow, ministre plénipo-

(1) Suivant l'Observatoire de Tiflis, la moyenne de ces jours derniers est, à *sept heures du matin*: Tiflis, 17° R.; Bacou, 23°; Pétrovsk, 24°; Batoum, 22°; Poti, 20°; Élisabetpol, 21°; Érivan et Piatigorsk, 17°. — Qu'est-ce donc pendant la sieste de midi à trois heures?

Digitized by Google

potentiaire de Suède et Norvège à Téhéran, vient également de passer ici, partant en congé. Les touristes sont nombreux cette année, l'Exposition ne les arrêtant plus à Paris comme l'année dernière.

Beaucoup de noms français, parmi lesquels je remarque le comte de Chasseloup-Laubat. Je crois devoir vous signaler aussi le passage à Tiflis d'une mission évangélique composée d'un chef, le Père Jois, et de quatre sœurs de charité, envoyés en Perse par l'évêque de Canterbury pour y catéchiser les Nestoriens et les Kurdes et paralyser les efforts faits depuis quelque temps dans ces contrées par nos missions catholiques. Le prince S. N. Troubetzkoï, maréchal de la cour, vient également d'arriver à Tiflis, et les Anglais O'Connor et Ridgway sont dans notre ville d'où ils vont se rendre à Bacou et dans le Turkestan, la Boukharie et le Pamir, pour y chasser et y faire des collections archéologiques, tout en y étudiant la faune et la flore du pays. Ainsi que je vous l'écrivais sous réserves, S. E. le général-adjudant prince M. Schérémétieff a été nommé gouverneur général du Caucase et a pris officiellement possession de son poste. Il a reçu successivement les autorités militaires administratives et le corps consulaire. Sa nomination est très bien accueillie par tous et notamment par ceux qui ont souci du développement et du progrès de l'agriculture et de l'industrie dans ce pays. Le prince Scheremetieff a déjà beaucoup fait, comme homme privé, pour la culture du coton dans le gouvernement d'Erivan où il possède une plantation de plus de 10,000 hectares; il continuera l'œuvre d'expansion pour laquelle il collaborait depuis longtemps avec S. E. le général prince Dondoukoff-Kersakoff. Ce dernier a demandé pour raison de santé de quitter le poste qu'il a tenu pendant huit années bien fécondes. Son activité et ses conseils à Saint-Pétersbourg continuent à porter leurs fruits. Ainsi le Conseil de l'Empire vient de reporter à une époque plus éloignée l'élévation des droits sur la distillation des eaux-de-vie de fruits et de raisins dans le Caucase et de nombreuses missions sont envoyées pour étudier les différents projets de constructions de routes, chemins de fer, etc., etc. La commission à la tête de laquelle se trouve l'ingénieur Ridzewsky, chargée d'étudier la ligne de Vladicaucase à Tiflis vient de quitter cette dernière ville pour aller vérifier sur place le projet de l'ingénieur Krinetzki. Suivant ce projet la nouvelle ligne irait de Vladicaucase par Terski à Blo, village de Khevsourie, où il faudrait creuser un tunnel de 5 kilomètres de longueur à travers la principale crête du Caucase. Elle descendrait ensuite les vallées *Satchashoe*, *Pchawski* et l'*Aragva* jusqu'au village *Jirvani*, district de Douchet, pour se diriger sur le village *Tchoporti* et de là au fleuve *Koura* pour rejoindre la ligne Tiflis-Batoum au pont de *Verchnæ-Avtchala*. Ce tracé éviterait la gorge du Dariel, passage très difficile traversé par la route militaire de Géorgie. La levée des plans du col de *Rogski* et de la Swanétie a été ordonnée également pour faciliter l'examen des autres projets qui affluent depuis que l'annonce officielle de l'étude de cette ligne a paru; il n'y en a pas moins de neuf en présence jusqu'à ce jour.

Digitized by Google

Le Caucase se réveille et paraît vouloir retrouver sa grandeur passée; de tous côtés on se remue.

Un ingénieur autrichien ayant longtemps travaillé en Amérique vient de demander l'autorisation à la *Douma* de Tiflis de faire des recherches sur les sources de pétrole de *Narlougi*, restées improductives jusqu'ici; il prétend qu'elles sont riches et bonnes à exploiter.

L'ingénieur Konchine est envoyé par le ministre des domaines pour étudier les gisements de naphte du plateau de Nounjenskaïa, dans le Térek, afin de décider si le tracé de la voie ferrée de Wladicaucase à Petrowsk devra passer à proximité. L'ingénieur Kannensberg étudie les moyens d'ouvrir un service de navigation sur le Terek, de son embouchure à la station Scholkozavodsk.

La banque d'Azow et du Don crée une succursale à Wladicaucase; la banque Volgo-Kama en crée une autre à Bacou. Dans cette dernière ville, la nouvelle foire donne les meilleurs résultats quoiqu'elle soit moins visitée par les Boukhariens, qui expédient maintenant leurs produits directement à Moscou ou à Nijni-Novgorod par chemin de fer. On y a cependant vendu 35,000 roubles de marchandises en plus qu'à la foire de 1889. A Ekaterinodar, le nouveau marché au blé a donné les meilleurs résultats et a eu pour premier effet d'amener l'écoulement de blés restés invendus des années 1888 et 1889. On vient d'y établir deux grands dépôts de machines agricoles.

A Batoum, les affaires de pétrole prennent de plus en plus d'importance. La Société *Caspienne et mer Noire* achète continuellement de nouveaux terrains et fait construire un quai et un môle particuliers pour charger directement, de l'usine dans les vapeurs, ses propres produits. — Les manganèses de Kvirilla s'exportent bien. Une seule usine du gouvernement d'Ekaterinoslaw vient d'en commander 100,000 pouds.

A Tiflis, un emprunt de 1,500,000 roubles est décidé pour servir à l'achèvement du Grand-Théâtre, qui sera digne de ce nom; à la construction d'un nouveau pont sur la Koura, à l'achèvement des conduites d'eau et à la construction d'un abattoir. Notre gare va, dit-on, être éclairée à l'électricité. Enfin, les bonnes nouvelles des récoltes et le succès de la démarche du prince Dondoukoff, demandant la remise aux émigrants de plus de 250,000 hectares dans le gouvernement de *la mer Noire*, voilà, n'est-ce pas, un tableau aussi mouvementé que rassurant.

Les tremblements de terre mêmes ne l'assombrissent pas, quoique très fréquents dans le Caucase, mais toujours peu dangereux. C'est le cas encore à *Olti*, qui en a subi un le 16 juin dernier, de quatre secondes, et un second le 17, qui a duré onze secondes environ. Dans ces conditions, ils excitent bien plutôt la curiosité des savants, qui de plus en plus viennent explorer les régions caucasiennes.

Le docteur danois Hans Kaarsberg est actuellement à *Stavropol*, où il fait des études ethnographiques. Quatre savants autrichiens viennent également d'arriver à Wladicaucase dans le but d'explorer tout le *Digori* et

Digitized by Google

l'antique *Madjiar*, dans le district de *Kizlar*, au point de vue historico-ethnographique. Ils doivent visiter Tchetniou, Argouna et Bragouna, près duquel se trouve le Madjiar et autres lieux habités primitivement par les Hongrois d'aujourd'hui et encore tout remplis de leurs légendes.

J'apprends que M. de Morgan, dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre, est également attendu à Vladicaucase, où il doit y rencontrer deux touristes français avec lesquels il irait explorer les tumuli disséminés sur le cours de la rivière *Ouroukh*, dans la vallée d'Ardonsk, près d'Alatir et dans le col de *Kassera*, dans ce même Digori où est située Madjiar. M. de Morgan, comme je vous l'ai dit, a déjà exploré les tumuli dans le *Mougani*, province du Lenkoran ; plus de 200,000 hectares de terrains de ce district viennent d'être cadastrés, les plans seront finis l'année prochaine; ils pourront alors être remis aux émigrants et, par suite, recouvrer leur ancienne prospérité.

Je vois qu'un grand journal de Paris cite le *Lenkoran* comme faisant partie de la Perse; ces erreurs ne sont pas rares, ce qui est regrettable. Cette province du Lenkoran est peu connue, c'est le dernier coin encore un peu sauvage du Caucase; on y rencontre accidentellement quelques panthères venues de Perse, leur quartier général. Elle est couverte en partie de splendides forêts, mais elles sont marécageuses, aussi y trouve-t-on des variétés étonnantes d'oiseaux aquatiques aux plus belles couleurs.

L'exploration du Lenkoran fut la cause indirecte de l'exploitation industrielle des terrains pétrolifères de Bacou. Nobel, le créateur de cette industrie, s'était rendu de Pétersbourg dans cette province pour y chercher des bois propres à la fabrication des crosses de fusil; il remarqua, en passant à Bacou, les richesses inexploitées de la presqu'île de *Balackhani*, et rentra à Pétersbourg, oubliant complètement les bois de fusil et ne parlant que du naphte; son énergie et son intelligence firent le reste. De là date la prospérité de Bacou qui possède actuellement plus de 60,000 habitants et exporte chaque année plus de deux millions et demi de tonnes de pétrole ou de sous-produits de naphte. Ainsi, pendant l'année 1889, il a été pompé plus de 3,100,000 tonnes de naphte à Bacou. Si Nobel était resté plus longtemps au Lenkoran, qui sait s'il n'y aurait pas trouvé aussi des richesses encore inconnues aujourd'hui et attendant le pionnier qui les mettra à jour. Quoi qu'il en soit, son nom restera longtemps gravé dans la mémoire des habitants du Caucase et même des Russes. Louis Nobel, le fondateur de l'industrie du pétrole à Bacou, mérite la reconnaissance de tout le peuple russe. Pour honorer sa mémoire, la Société industrielle Nobel et Cie vient de verser *6,000 roubles* à la Société technique de Pétersbourg pour la fondation d'une médaille (1).

---

(1) J'apprends au dernier moment que la banque foncière Impériale, va créer une succursale à Tiflis et qu'il vient d'être décidé d'ajouter 1,000 wagons citernes pour faciliter le transport du pétrole de Bacou à Batoum. Actuellement on expédie men-

Digitized by Google

Au mois d'octobre prochain on fêtera à Tiflis le jubilé (cinquantenaire) du service dans l'armée russe du général-major Ismaïl-Khan de Natchitchèvan, prince persan, officier russe depuis le 28 octobre 1840. Ceci m'amène à vous dire que si vous voulez voir un des sites les plus beaux du Caucase, vous n'aurez pas beaucoup de chemin à faire; un peintre français, M. Roubeau, qui a déjà décoré notre théâtre, vient de terminer un panorama représentant a célèbre bataille d'*Akhoulgo*, l'épisode le plus remarquable de la guerre des partisans, dans la contrée la plus pittoresque du Caucase. Cette toile a été commandée par des industriels qui l'exposent en ce moment à Munich.

M. O.-J. Ghilevitch, un sporstman pétersbourgeois, préfère venir sur place pour se rendre compte *de visu* de la riche nature de notre pays. Au lieu de s'installer, pour faire ce long voyage, dans les wagons très confortables de la Compagnie Nicolas, il monte tout simplement dans une barquette de 4m,50 de long sur 0m,90 de large, marchant à rames ou à voiles, avec armes et bagages. Il a quitté le *pont des Chaînes* sur la Néva, le 24 avril dernier (vieux style), et le voilà parti pour le Nord, vers le pôle! Singulier itinéraire pour se rendre à Bacou, but de son voyage! Le 2 mai il était à Novoï-Ladoga, après avoir passé le 28 avril à Schlusselbourg; le 8, il était à Lodeïno, le 17 à Podporadjié, le 26 à Vitègre, d'où il partait le 27. Actuellement il est sur les hauteurs qui séparent le bassin du Volga où il se dirige pour descendre jusqu'à la Caspienne. Il a passé les plus grandes difficultés à travers le Swiri, et le passage Sigoska, Medvigi, Lissi-Noss où il existait la plus grande curiosité parmi cette population de bateliers qui, pour la première fois, voyaient un homme s'aventurer sur un aussi frêle esquif. Nous l'attendons avec confiance et nous sommes impatient de l'entendre narrer ce singulier « voyage au Caucase ».

VICTOR RICHY.

## AUTOUR DU LAC TCHAD

### LA PART DE LA FRANCE DANS LE SOUDAN

M. François Deloncle, député, interrogé sur les limites qui devaient être assignées à l'influence de la France dans l'Afrique centrale s'est expliqué de la façon la plus catégorique. Nous reproduisons cet exposé d'après *le Siècle*.

« Acceptant à la lettre la formule du traité anglo-allemand, je prends la frontière anglaise suivant la ligne occidentale de partage des eaux entre les bassins du Haut-Nil et le Congo, à la hauteur du quatrième degré de latitude nord, et je la prolonge jusqu'au désert égyptien, par environ 23° longitude est de Paris. Je dis que tout le pays entre cette ligne et la fron-

---

suellement de Bacou 4,000 wagons citernes dont 2,500 pour la Société Caspienne et Mer Noire. V. R.

Digitized by Google

tière des possessions allemandes des Camerouns qui ne dépasse pas en latitude le lac Tchad, est compris dans la sphère d'influence française. En d'autres termes, de l'Oubangi au lac Tchad par le Wadaï et le Baguirmi, nous devons être chez nous.

» Du lac Tchad à la frontière égyptienne à l'est, à la frontière tripolitaine au nord, à la frontière tunisienne, à l'Algérie, et à la frontière marocaine au nord-ouest, tout le Sahara doit nous appartenir. C'est à proprement parler toute la région des Touaregs comprise entre le sud du Maroc et l'Adrar à l'ouest, et entre le Fezzan tripolitain, le Tibesti et le Borkou à l'est.

» Nous sommes les pacificateurs et les médiateurs des cinq confédérations Touareg, dont les plus occidentaux, c'est-à-dire les Kel-Oui, étendent leur action jusqu'au Tibou. Le 26 novembre 1862, un traité signé à Rhadamès avec la confédération des Azdjer, se portant fort pour la confédération des Kel-Oui, nous a ouvert leur territoire jusqu'au Soudan. Depuis cette époque, aucune des tribus composant les confédérations des Azdjer et des Kel-Oui n'a, jusqu'ici, accepté la domination d'aucune autre influence que la nôtre. Le Kawar, c'est-à-dire la longue ligne d'oasis où sont les mines de sel de Bilma, entre la Tripolitaine et le lac Tchad, ne dépend que des Kel-Oui.

» L'extrême frontière sud de la Tripolitaine ne dépasse pas Tummo; c'est celle que lui assignent les habitants du Fezzan et les Tébou, c'est-à-dire les deux seules parties intéressées jusqu'ici dans cette question. A l'ouest, l'extrême frontière de la Tripolitaine est la ville de Rat, conquise par les Turcs en juin 1875, reprise par les Touareg en novembre 1886, mais réoccupée par les Turcs en mars 1887.

» Quant aux pays autour du lac Tchad, ils sont indépendants, sauf le Baguirmi qui, depuis 1872, se trouve sous la dépendance plus étroite du Wadaï, royaume musulman très puissant qui tend à conquérir la plupart de ses voisins. »

Les territoires du Wadaï et du Baguirmi peuplés par les musulmans ne dépassent pas au sud le neuvième degré de latitude nord.

Le Bornou, sur la rive est du lac Tchad, est indépendant, et il faut le répéter bien haut, car certaines cartes anglaises voudraient faire croire le contraire. Le roi de Bornou est indépendant du sultan de Sokoto aussi bien que des Anglais. Il a du reste une bonne armée, environ 30,000 combattants, et il a de tout temps battu les gens de Sokoto. Le dernier des voyageurs au service de l'Angleterre qui ait visité le Bornou, est l'Allemand Édouard Vogel, en 1855. M. Joseph Thomson, délégué de la *National African Company*, n'a pas pénétré dans le Bornou pendant son voyage en 1885.

Barth, en 1853, n'a conclu avec le roi de Bornou, au nom de l'Angleterre, aucun traité politique. Les pouvoirs que le Foreign-office avait délégués à Richardson, chef de mission, puis à son successeur le Hambourgeois Barth, étaient, d'après ce qui a été publié par ces voyageurs « limités à la conclusion de conventions destinées à affirmer des rapports amicaux entre les peu-

Digitized by Google

ples de la Nigritie et l'Angleterre, et à accorder la liberté de voyager et de faire le commerce aux négociants anglais. » Dans ces conditions, on peut le dire, Barth n'a pas placé le Bornou sous l'influence de l'Angleterre.

Comme le Bornou, le *Sokoto* est indépendant, le Sokoto n'appartient pas aux Anglais. Il y a toute une légende qui s'est créée en ces dernières années et que les cartes anglaises propagent naturellement à qui mieux mieux. La carte de Stanford, parue l'an dernier, attribue à l'Angleterre tout le Sokoto avec ses prétendues dépendances, jusques et au delà du vingtième degré latitude nord, c'est-à-dire jusqu'en plein Sahara français. Eh bien, voici la vérité tout entière.

Le Sokoto, ou empire oriental des Foûlbé, est indépendant depuis sa fondation, au XIVe siècle. En 1853, Barth fit tout son possible pour obtenir du sultan d'alors, Alioû, un traité de commerce. Il ne put obtenir qu'une lettre de sûreté pour les négociants et les voyageurs anglais. En 1885, une Compagnie anglaise, fondée depuis 1882, la *National African Company*, qui venait d'acheter les factoreries françaises de la Société de l'*Afrique équatoriale*, sur le Niger et la Bénoué, envoya à Sokoto son agent, M. Joseph Thomson, qui, à force de cadeaux, obtint du sultan « moyennant un subside annuel, l'abandon à la Compagnie anglaise des deux rives de la Bénoué avec une bande de terres, large de 10 milles (18 kilomètres) sur chacune des deux rives de la Bénoué et de ses affluents, ainsi que le privilège exclusif de l'exploitation des mines dans son État. » Par ce traité, le sultan de Sokoto a fait une concession de terres à la *National African Company*, devenue quelques mois plus tard la *Royal Niger Company*, mais, comme l'a fort bien écrit l'explorateur allemand Flegel, cette *concession* n'est pas une cession : « Le sultan de Sokoto n'a pas cédé à M. Thomson un pouce de son territoire, ni un privilège digne d'être mentionné. » Prétendre que ce traité a mis le Sokoto sous le protectorat de l'Angleterre, c'est comme si l'on prétendait que la concession d'un terrain quelconque, en France, à une Compagnie anglaise, ayant une charte royale, placerait la France sous l'influence du gouvernement anglais.

Les mêmes faits se sont passés pour le pays de Gandô ou de Wourno, royaume occidental des Foûlbé. Ce royaume comprend toutes les provinces échelonnées sur les deux rives du Niger du 13°,50, au 6°,30, de latitude nord.

En 1854, le royaume de Massina, en amont de Tombouctou, qui dépend de notre influence, s'étendait jusqu'à ce pays de Gandô. Barth ne put obtenir du sultan d'alors qu'une lettre de franchise. En 1885, le même M. Joseph Thomson, représentant de la Compagnie anglaise, a obtenu du sultan de Gandô « moyennant un subside annuel, l'abandon des deux rives du Niger, avec une bande de terres, large de 10 milles (18 kilomètres) sur chaque rive, à partir d'un point en amont de Saï, au nord, jusqu'à Lakodja, c'est-à-dire au confluent de la Bénoué au sud. »

C'est la même formule que pour le Sokoto et cela n'autorise pas les Anglais à se prétendre protecteurs du Wourno ou Gandô. C'est tout au plus si

Digitized by Google

une Compagnie anglaise est propriétaire d'une bande de terrain sur les rives du Niger, depuis un point en amont de Saï : encore ce point n'a-t-il pas été établi.

Une note d'origine officieuse anglaise fixe ce point par 13° latitude nord et limite le sultanat de Sokoto par 2°,30 longitude est de Greenwich, à cette latitude.

Au nord de ce point, le cours du Niger appartient aux Touareg Kel-Essouk, tribu de la confédération des Aouélimiden et au Songhaï. Le pays de Gao paye tribut au royaume de Massina qui dépend de notre influence; de telle façon que le coude du Niger est déjà bien à nous.

Quelques cartes anglaises poussent bien le royaume de Sokoto jusqu'aux oasis de Aïr et d'Azben. C'est une erreur; ces oasis, la ville d'Agadez, la confédération des Touareg Kel-Ouï, la confédération des Touareg Kél-Guérès et Ilisan, en un mot le pays d'Aïr, sont toujours indépendants. L'éminent voyageur Henri Duveyrier m'a remis à ce sujet une savante consultation qui ne laisse pas le moindre doute. Les Touareg de l'Aïr ont jadis respecté le sultan de Sokoto comme un chef religieux, mais ils n'ont jamais été ses vassaux. Ils payent un droit de péage toutes les fois qu'ils vont au marché du Sokoto, mais ce n'est pas là un tribut, et les gens du Gober et du Damerghou payent également ce droit sans être tributaires du Sokoto. La ville de Zinder se trouve dans le même cas que l'Aïr et ne dépend point du Sokoto.

La frontière septentrionale du territoire de l'Aïr est Bir-Asioû, par 22° de latitude, à la porte du Sahara algérien, à quelques journées du point où est tombé Flatters!

Quant à fixer la ligne de partage d'influence anglo-française entre le Niger et le Tchad, s'il s'agissait d'une délimitation dans des conditions ordinaires, je crois que nous aurions bien du mal à obtenir de l'Angleterre qu'elle renonçât à ses ambitions sur le Sokoto et le Gandô, *mais comme en somme il s'agit de trouver une compensation à la perte de nos droits sur Zanzibar, et de rétablir en Afrique l'équilibre rompu par le traité anglo-allemand*, je crois, que nous devons obtenir comme ligne de partage entre la France et l'Angleterre à l'est du Niger, une ligne suivant le 10° latitude nord : c'est notre *minimum*.

## PÉNÉTRATION DU SAHARA

Je prendrai la liberté de proposer timidement de légères modifications à l'excellent projet présenté par MM. le général Philebert et G. Rolland.

D'abord, il y aurait avantage à placer le point de bifurcation un peu au sud d'Anguid, disons à Idélès, qui présente les mêmes facilités d'accès et de mise en exploitation. C'est donc à Idélès, lorsque les deux lignes seront terminées, que M. le conducteur nous adresserait son objurgation : *Messieurs les voyageurs pour le lac Tchad changent de voiture.* C'est à Idélès que le commis voyageur, qui serait certainement un de nos béni-Mzab, surveillerait

Digitized by Google

tranquillement le transbordement des colis étiquetés pour Kano ou Kouka.

La seconde observation portera sur la direction sud-orientale du tracé à partir d'Amguid (ou d'Idélès). Je supprimerais d'abord, et jusqu'à nouvel ordre, la variante par Bilma. Nous aborderions là un autre monde, le Tebou, qui n'est ni arabe ni targui, et sur lequel nous n'avons pas barre. On ne sait ce que l'avenir réserve à nous et aux autres, mais, pour le moment, quel est le grand objectif? Entraîner, je dirai même absorber toute la partie de l'élément targui, sur lequel la Turquie et, à sa suite, les Senyoussi n'ont pas encore tout à fait mainmise. A cet effet, au lieu d'aller d'Asiou à Kouka, je dirigerais le tracé au sud vers l'oasis hospitalière d'Aïr qui est peuplée de Touareg. Aghadès, le chef-lieu de cette oasis, sera une excellente base d'opération pour l'action à exercer sur les États de Sokoto et de Gande par le moyen des Touareg qui dominent au nord et le long du Haoussa. Ces Touareg, par leurs exigences, souvent même par leurs exactions, sont les maîtres du trafic de Sokoto et de Kano par le nord. Une fois que nous aurons étendu la main sur ces Touareg nous serons en mesure de peser presque irrésistiblement sur les deux souverains peulh du Haoussa, s'ils s'avisaient de vouloir favoriser, à nos dépens, les Allemands de Yola ou les Anglais de Lokodja, tandis que, même avec un chemin de fer, il demeurera toujours difficile de peser directement sur ces contrées du Soudan central.

D'Aghalès, le chemin de fer pourrait bifurquer en se dirigeant au sud sur Kano et au sud-est sur Kouka. A. D'AVAIL.

## TRAITÉ ANGLO-ALLEMAND POUR L'AFRIQUE

La Chambre des communes a ratifié, par 209 voix contre 61, le bill approuvant l'arrangement anglo-allemand. Le groupe de l'opposition qui touche le plus près M. Gladstone a suivi le mot d'ordre de son chef et s'est abstenu. M. Gladstone et ses amis considèrent qu'en demandant au Parlement l'approbation du traité anglo-allemand, le ministère a créé un précédent qui peut être fâcheux.

« Bien que je ne combatte pas la cession d'Héligoland, dit M. Gladstone, la manière dont le gouvernement propose d'y procéder est nouvelle et implique une question très importante et d'une grande difficulté, car *la Chambre n'a jamais été, jusqu'à ce jour, invitée à donner son assentiment à une cession de territoire.* Le gouvernement crée donc un précédent qui peut avoir dans l'avenir des conséquences considérables dont je ne veux pas accepter la responsabilité. »

M. Goschen, chancelier de l'Échiquier, a répondu :

« La couronne n'a pas, dans la convention allemande, usé de son droit de conclure un traité, mais elle a exprimé le désir de voir le Parlement s'associer à elle pour la cession de Héligoland. Le gouvernement n'avait aucun doute sur les droits de la couronne, mais il s'est laissé guider, en cette circonstance, par une question politique.

Digitized by Google

» Je suis heureux que M. Gladstone soutienne le droit qu'a la couronne de conclure un traité; mais, tout en reconnaissant ce droit, je ne suis pas absolument certain que, sur un point aussi essentiel que la cession d'un territoire en temps de paix, l'assentiment du Parlement ne doive pas être sollicité. »

Nous devons faire observer que, pendant que le parti habituellement jaloux des prérogatives de la couronne, manifeste autant d'égards pour l'opinion du pays, en France, le gouvernement de la République soustrait au contrôle du Parlement des conventions internationales, s'il voit que l'attention des députés sommeille. C'est ce qui a eu lieu pour l'arrangement du 10 août 1889, relatif aux cessions et échanges de territoire, traité tout en notre défaveur, surtout sur la Gambie et les Rivières du Sud (1).

TEXTE

Voici le texte du traité anglo-allemand tel qu'il vient d'être approuvé par le Parlement anglais :

Article premier. — Dans l'Est africain, la sphère sur laquelle l'Allemagne pourra exercer son influence est bornée :

1. — Au nord, par une ligne qui, partant de la rive septentrionale de l'embouchure du fleuve Umba sur la côte, se dirige directement vers le lac Jipe, dont elle contourne le rivage à l'est et au nord, passe ensuite la rivière Lumi, coupe par moitié les territoires de Taveita et de Tschagga pour atteindre au nord, le pied du Kilimandjaro et suivre directement jusqu'à l'intersection de la rive est du victoria Nyanza et du premier degré de latitude sud; elle traverse ensuite le lac en se confondant avec ce degré qu'elle suit jusqu'à la frontière du Congo, où elle prend fin. Il est toutefois entendu que la sphère des intérêts allemands ne comprend pas le mont Mfumbiro sur le côté ouest du Victoria Nyanza. Dans le cas où il se trouverait que cette montagne est située au sud du premier degré de latitude, la ligne frontière serait modifiée de façon à la contourner pour aboutir au point terminus précédemment indiqué.

2. — Au sud, par une ligne qui, partant de la frontière nord de la province de Mozambique, suit le cours de la rivière Rowuma jusqu'à son confluent dans le fleuve M'sinje, et à partir de là, le degré de latitude de ce point à l'ouest jusqu'au lac Nyassa; elle contourne ensuite le rivage est, nord et ouest de ce lac jusqu'à la rive septentrionale de l'embouchure de la rivière Sangwa, remonte cette rivière jusqu'à l'intersection du 33e degré de longitude est, suit cette longitude jusqu'au point le plus proche de la frontière du bassin géographique du Congo fixée dans le premier article de la Conférence de Berlin, et ainsi qu'elle est tracée sur la carte annexée au neuvième protocole. A partir de là, elle se dirige directement sur la frontière indiquée

(1) Voir la *Revue Française*, t. XI, p. 623, n° 94, 15 mai 1890. Côte occidentale d'Afrique.

Digitized by Google

précédemment et la suit jusqu'à son intersection avec le 32e degré de longitude est; elle atteint ensuite directement le confluent du bras sud et du bras nord de la rivière Kilambo, qu'elle suit jusqu'à son embouchure dans le lac Tanganika. Cette frontière a été fixée d'après les données d'une carte du plateau du Nyassa-Tanganika que le gouvernement anglais a fait établir officiellement en 1889.

3. — A l'ouest, par une ligne qui, partant de l'embouchure et de la rivière Kilambo, se confond avec la frontière de l'État libre du Congo jusqu'au premier degré de latitude sud.

Le territoire soumis à l'influence anglaise est borné :

1. — Au sud, par la ligne sus-indiquée de l'embouchure du fleuve Umba jusqu'à l'intersection de la frontière de l'État libre du Congo avec le premier degré de latitude sud. Le mont Mfumbiro est compris dans ce territoire.

2. — Au nord, par une ligne qui, partant de la côte, sur la rive septentrionale du fleuve Dschuba, suit cette rive et se confond avec la limite du territoire soumis à l'influence de l'Italie dans le pays des Gallas et en Abyssinie jusqu'aux frontières de l'Égypte.

3. — A l'ouest, par l'État libre du Congo et par la ligne de faîte du versant occidental du bassin supérieur du Nil.

Art. 2. — Afin d'assurer l'exécution de la délimitation ci-dessus indiquée, l'Allemagne renonce à son protectorat sur Witu en faveur de la Grande-Bretagne. Cette dernière s'oblige à renonnaître les droits de souveraineté du sultan de Witu, sur le territoire s'étendant de Kiprini jusqu'au point fixé en 1887 comme frontière en face de l'île de Kweihu.

L'Allemagne renonce en outre à son protectorat sur la côte avoisinant Witu jusqu'à Kismaju et à toutes ses prétentions sur les autres territoires du continent situés au nord du fleuve Tana, ainsi que sur les îles Patta et Manda.

Art. 3. — Dans le sud-ouest africain, la sphère de l'influence allemande est bornée :

1. — Au sud, par une ligne qui, partant de l'embouchure du fleuve Orange, suit la ligne septentrionale de ce fleuve jusqu'à son intersection avec le 20e degré de longitude est.

2. — A l'est, par une ligne qui, partant du point précité, suit le 20e degré de longitude est jusqu'à son intersection avec le 22e degré de latitude sud; la ligne suit après ce degré de latitude vers l'est jusqu'à son intersection avec le 21e degré de longitude est; elle accompagne ensuite ce degré vers le nord jusqu'à son intersection avec le 18e degré de latitude sud et longe ce dernier degré jusqu'à la rivière Tschobe, dont elle suit le cours principal jusqu'à son embouchure dans le Zambèze où elle se termine.

Il a été convenu que pour assurer le libre accès de son territoire au Zambèze, l'Allemagne disposera d'une bande de terrain large au moins de 20 milles anglais.

Le territoire soumis à l'influence anglaise est borné à l'ouest et au nord

Digitized by Google

par les lignes qui viennent d'être indiquées; il comprend le lac Ngami.

La ligne de cette frontière a été fixée d'après les données d'une carte que le gouvernement anglais a fait établir officiellement en 1889.

La fixation de la frontière sud du territoire anglais de la Walfischbai est réservée pour être soumise à un arbitrage, dans le cas où les deux puissances intéressées ne pourraient pas s'entendre à ce sujet dans un délai de deux ans après la signature du présent accord. Les deux puissances ont convenu que pendant tout le temps que cette question de frontière ne sera pas résolue, l'exportation et l'importation des marchandises seraient libres sur cette frontière pour les sujets des deux pays et que ces derniers seraient traités sur le pied de la plus stricte égalité dans ce territoire. Il ne sera pas prélevé de droits sur les marchandises passant sur la frontière de ce territoire, qui sera considéré comme neutre jusqu'après règlement du litige.

Art. 4. — Dans l'Ouest africain. — 1. — La frontière entre le territoire de protectorat allemand de Tego et la colonie anglaise de la côte d'Or part des bornes placées sur la côte lors des négociations des commissaires des deux pays, les 14 et 28 juillet 1886, et se dirige au nord jusqu'au 6e degré 10′ de latitude nord. De là, elle suit à l'ouest ce degré de latitude jusqu'à la rive gauche de la rivière Aka et remonte ensuite le thalweg de cette dernière jusqu'au 6e degré 20′ de latitude nord. Elle accompagne ensuite à l'ouest ce degré de latitude jusqu'à la rive droite du fleuve Dschawe ou Schawe, dont elle suit la rive jusqu'au degré de latitude passant par le point où la rivière Deme va se jeter dans le fleuve Volta. A partir de ce point elle remonte le long de la rive gauche du Volta jusqu'à ce qu'elle atteint la zone neutre indiquée dans l'accord de 1888, qui commence à l'embouchure de la rivière Dakka dans le Volta.

Chacune des deux puissances s'oblige, immédiatement après l'acceptation de cet accord, de rappeler tous ses fonctionnaires et employés de la partie de territoire qui, d'après la délimitation précitée, aura été cédée à l'autre puissance.

2. Comme il semble aux deux gouvernements vraisemblablement prouvé qu'il ne se trouve dans le golfe de la Nouvelle-Guinée aucun fleuve correspondant au Rio del Rey, indiqué sur les cartes et dans l'accord de 1885, il a été convenu que la frontière provisoire entre le territoire allemand de Cameron et le territoire anglais voisin serait formée par une ligne qui, partant de l'extrémité supérieure du Rio del Rey Creek, se dirige vers un point situé environ sur le 9e degré 8′ de longitude est, et désigné sous le nom de *Rapids* par la carte de l'amirauté anglaise.

Art. 5. — Il est convenu que dans les traités et conventions que pourra conclure une des deux puissances dans les territoires situés au nord de Benue, le droit pour l'autre puissance de passage libre vers le lac Tschad sans paiement de droits de douanes ni à l'aller ni au retour ne pourra être l'objet d'aucune restriction.

Chacune des deux puissances devra dénoncer à l'autre tous les traités

Digitized by Google

qu'elle contractera dans les territoires situés entre Benue et le lac Tschad.

Art. 6. — Après entente des deux puissances, il sera possible d'apporter dans les lignes frontières indiquées aux articles de 1 à 4 toutes les modifications jugées nécessaires par suite de la configuration du terrain.

Il est particulièrement convenu au sujet de la frontière fixée par l'article 4 que des commissaires se réuniront aussitôt que possible pour entreprendre sa modification.

Art. 7. — Les deux puissances s'obligent chacune à ne point s'immiscer dans les territoires reconnus sous l'influence de l'autre par les articles 1 à 4. Aucune puissance ne pourra, sur le territoire de l'autre, faire des enrôlements, contracter des traités, accepter des droits de suzeraineté et de protectorat, et empêcher l'extension de son influence. Il est par conséquent entendu que ni des Compagnies, ni des particuliers sujets d'une des deux puissances ne pourront, sans le consentement de l'autre puissance, exercer des droits de souveraineté sur le territoire qui lui a été reconnu.

Art. 8. — Les deux puissances s'obligent à assurer l'exécution des cinq premiers articles du traité de Berlin dans toutes les parties de leurs territoires désignées par ce traité comme territoires de libre-échange.

Par suite, le commerce jouit d'une liberté complète. la navigation sur les lacs, les fleuves et les ports de ces territoires est libre pour les deux pavillons. Aucun traitement différent n'est admis au sujet du transport ou du commerce sur la côte. Les marchandises de toute provenance ne seront pas soumises à d'autres droits que ceux qui, sans toucher particulièrement personne, seront prélevés pour couvrir les dépenses faites dans l'intérêt du commerce. Aucuns droits de passage ne sont admis ; des monopoles ou faveurs quelconques ne peuvent pas non plus être accordés.

Les sujets des deux puissances auront le droit de s'installer librement sur les territoires situés dans la zone de libre-échange.

Il a été particulièrement convenu que, suivant ces prescriptions, le passage des marchandises des deux pays aurait lieu librement, sans payer de droits, entre le lac Nyassa et l'État du Congo, le lac Nyassa et le lac Tanganika, sur le lac Tanganika et entre ce lac et la frontière nord des territoires soumis à l'influence des deux puissances.

Art. 9. — Les concessions de commerce et de mines et les droits sur la propriété foncière revendiqués par des Compagnies ou des particuliers sujets d'une des deux puissances doivent, si leur validité est bien fondée, être reconnus sur son territoire par l'autre puissance, dans le cas où ils sont conformes aux lois et aux prescriptions locales.

Art. 10. — Dans tous les territoires de l'Afrique qui appartiennent à une des deux puissances ou sont sous leur influence, les missionnaires des deux pays devront jouir d'une protection complète. On usera de tolérance religieuse et on accordera toute liberté pour toutes sortes de services religieux et d'instruction religieuse.

Art. 11. — La Grande-Bretagne s'oblige d'user de toute son influence

Digitized by Google

pour provoquer une convention amicale par laquelle le Sultan de Zanzibar cédera complètement à l'Allemagne ses possessions sur le continent comprises dans les concessions existantes en faveur de la Compagnie allemande de l'Est africain, avec toutes leurs dépendances, ainsi que l'île Mafia.

Il a été, par conséquent, entendu que Sa Hautesse recevrait en retour une indemnité suffisante pour la diminution de revenus causée par cette cession.

L'Allemagne s'oblige à reconnaître le protectorat de l'Angleterre sur les autres possessions du sultan de Zanzibar, y compris les îles de Zanzibar et de Pemba, ainsi que sur les possessions du sultan de Witu et le territoire voisin de Kismaju dont elle abandonne le protectorat. Il est entendu que si la cession de la côte allemande n'a pas eu lieu avant que l'Angleterre ait pris le protectorat sur Zanzibar, l'Angleterre usera de toute son influence sur le Sultan pour l'amener à opérer cette cession le plus tôt possible, contre une indemnité équitable.

Art. 12. — 1. Sa Majesté la reine cède à Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, sous réserve d'approbation par le Parlement anglais, la souveraineté sur l'île d'Héligoland et ses dépendances.

2. Le gouvernement allemand autorisera tous les indigènes du territoire cédé à opter pour la nationalité anglaise par la déclaration qu'ils en feront. Pour les enfants mineurs cette déclaration doit être faite par leurs parents ou tuteurs. La déclaration doit être faite avant le 1er janvier 1892.

3. Tous les indigènes du territoire cédé et leurs enfants nés avant la signature du présent traité sont exempts de tout service dans l'armée ou la marine allemande.

4. Les lois et les coutumes existantes devront, autant que possible, ne pas être changées.

5. — Le gouvernement allemand s'engage à ne pas élever, avant le 1er janvier 1910, les droits de douanes existant actuellement sur le territoire cédé.

6. — Tous les droits de propriété que des particuliers ou des Sociétés ont obtenus du gouvernement anglais restent valables. Les obligations qui en découlent restent à la charge de l'empereur d'Allemage. Dans le terme ci-dessus « droits de propriété », est compris le droit de signaux que la Compagnie du Lloyd exerce actuellement.

7. Les droits des pêcheurs anglais, en ce qui concerne l'ancrage en tout temps, l'approvisionnement en vivres et eau, les réparations, le transbordement de colis d'un bateau dans un autre, la vente de poisson, le débarquement et le séchage des filets restent intacts.

Berlin, le 1er juillet 1890.

EDWARD B. MALET; H. PERCY ANDERSON; DE CAPRIVI; K. KRAUEL.

---

Digitized by Google

# NOUVELLES GÉOGRAPHIQUES ET COLONIALES

**Tunisie.** — *Convention douanière.* — Dans sa séance du 17 juillet, le Sénat a voté, par 239 voix contre 1, le projet de convention douanière franco-tunisienne, précédemment adopté par la Chambre des députés. Ce projet est devenu la loi du 19 juillet 1890. En voici le texte :

Article premier. — Sont admis en franchise, à l'entrée en France, les produits d'origine et de provenance tunisiennes ci-après dénommés :

Les céréales en grains ;

Les huiles d'olives et de grignon et les grignons d'olive ;

Les animaux d'espèce chevaline, asine, mulassière, bovine, ovine, caprine et porcine ;

Les volailles mortes ou vivantes ;

Le gibier mort ou vivant.

Art. 2. — Les vins de raisins frais d'origine et de provenance tunisiennes payeront, à leur entrée en France, un droit de 60 centimes (0 fr. 60) par hectolitre en tant que leur titre alcoolique ne dépassera pas 11°9 : ceux dont le titre sera supérieur à 11°9, payeront une taxe supplémentaire de 70 centimes (0 fr. 70) par degré.

Art. 3. — Les autres articles d'origine et de provenance tunisiennes non dénommées ci-dessus payeront, à l'entrée en France, les droits les plus favorables perçus sur les produits similaires étrangers.

Art. 4. — Sont exceptées des dispositions qui précèdent :

1° Les produits qui sont frappés de prohibition à l'entrée en France par suite de monopole, de mesure sanitaire, etc. ;

2° Les denrées désignées spécialement au tableau E de la loi du 7 mai 1881.

Art. 5. — Les traitements de faveur ci-dessus accordés aux produits tunisiens à leur entrée en France sont subordonnés aux conditions suivantes :

*A.* Les produits devront venir directement et sans escale de Tunisie en France.

*B.* Ils ne pourront être expédiés que des dix ports suivants de la Régence : Tunis, la Goulette, Bizerte, Sousse, Souïssa, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès et Djerba. Des décrets du gouvernement de la République pourront, s'il y avait lieu, modifier la liste de ces ports.

*C.* Les produits seront accompagnés d'un certificat d'origine delivré par le contrôleur civil de la circonscription et visé au départ par un receveur des douanes de nationalité française.

L'exportation se fera à l'identique.

*D.* Chaque année des décrets du Président de la République, rendus sur les propositions des ministres des affaires étrangères, des finances, du commerce et de l'agriculture, détermineront, d'après les statistiques officielles fournies par le résident général, les quantités auxquelles s'appliqueront les dispositions des articles 1, 2 et 3 de la présente loi.

Les produits tunisiens dénommés aux articles 1, 2 et 3 de la présente loi devront être importés par des navires français.

**Soudan français.** — Les derniers rapports reçus du Sénégal donnent des détails sur les opérations poursuivies par le commandant supérieur du Soudan français et sur la prise de Koniakary.

Digitized by Google

C'est en vue d'effrayer l'ennemi et d'arrêter les tentatives de coalition qu'avait été décidée l'occupation de cette citadelle. Cette opération a produit une impression très salutaire. Elle doit avoir pour conséquence d'amener la soumission de tout le Kaarta.

Une bande de Toucouleurs qui devait opérer vers Bakel n'a pas pu se constituer, de même que celle qui devait opérer au nord de Kita, et qui cherchait à se former dans le Kaarté-Biné, en a été empêchée par les habitants, qui se sont déclarés pour nous.

La bande qui a opéré vers Bafoulabé a été à moitié détruite à Kalé, et celle de Diombokho, chassée de Kayes, près de Koniakary, est en fuite vers Nioro. Tous les villages de Guidhimakho ont fait leur soumission au commandant supérieur.

Après la prise de Koniakary, nos alliés de Bafoulabé à Badumbé sont venus réoccuper leurs villages, où ils se sentent maintenant en sécurité.

D'après certains renseignements, Ahmadou serait à Nioro. Il déclarerait qu'il a été trahi, qu'il ne sortira plus de sa retraite et mourra là si nous y venons. L'opinion exprimée en dernier lieu par le colonel Archinard est que, malgré les efforts d'ennemis impuissants, notre situation est excellente.

— Une correspondance de Saint-Louis, 6 juillet, adressée à la *Gironde*, donne les renseignements suivants sur la situation du pays :

Le Djoloff est très calme. Le Fouta, de son côté, ne bouge pas, quel que puisse être le désir du chef du Bosséa, Abdoul Boubakar, hôte d'Ali Boury, l'ex-roi du Djoloff, — qu'il continue à héberger, — de prouver son affection et son dévouement à Ahmadou. Enfin, ce dernier paraît entièrement démoralisé depuis la prise de Koniakary, et ne pourra pas se remettre de ses échecs successifs d'ici longtemps.

Par l'aviso *Cigale*, le lieutenant-colonel d'artillerie Humbert se rend à Kayes jusqu'où le vapeur montera, faisant ainsi le premier voyage de la saison. Au retour, cet aviso ramènera probablement le lieutenant-colonel Archinard, qui doit aller passer quelques semaines en France.

Une partie de la colonne, comprenant les blessés et les malades, est partie en chalands de Kayes; elle est attendue à Saint-Louis dans quelques jours.

Partout l'hivernage a commencé, sans fortes pluies cependant et sans que la température soit encore trop élevée. Les indigènes ont beaucoup défriché et semé. Avec de l'eau, on pourrait s'attendre à une belle récolte de graines et à une campagne meilleure que la précédente.

**Rivières du Sud.** — Les derniers renseignements statistiques reçus des Rivières du Sud confirment les prévisions publiées récemment au sujet du développement commercial de la colonie.

Dans le cercle de Rio-Nunez, la population s'élève à 30,000 habitants.

Dans ce nombre, les Nalous proprement dits figurent pour 7,000 environ. Les autres sont des Bagas et autres peuplades qui reconnaissent Dinah-



Digitized by Google

Salifou comme leur chef. On compte 8,000 hectares en culture et de 11 à 12,000 habitations rurales. Les principaux produits consistent en riz, miel, maïs, sésame, arachides, amandes, huile de palme. Ils représentent, pour l'année 1889, une valeur brute de 3,638,000 francs et laissent, déduction faite des frais d'exploitation, une valeur nette d'environ moitié de cette somme. Tous ces produits se payent généralement en marchandises, ce qui constitue un échange commercial relativement important.

Le mouvement des navires dans le Rio-Nunez a été, en 1889, de 91 entrées et 94 sorties.

Dans le cercle du Rio-Pungo la population est de 60,000 habitants, et le nombre d'hectares cultivés, de 30,000. La culture du riz occupe à elle seule 15,000 hectares, et celle des arachides, 10,000.

Le mouvement des navires dans le Rio-Pongo, pendant l'année 1889, se répartit ainsi :

Entrées : 119 navires, représentant un chiffre total de 6,000 tonnes. — Valeur des importations : 650,000 francs;

Sorties : 123 navires, portant 6,050 tonnes. — Valeur des exportations : 626,000 francs.

**Établissements français du golfe de Bénin.** — *Télégraphe.* — La ligne télégraphique projetée entre Porto-Novo et Kotonou est aujourd'hui complètement terminée, malgré les difficultés matérielles que présentait cette installation sur un parcours de 30 kilomètres dans un terrain marécageux, couvert d'épais fourrés et traversé par de nombreuses lacunes.

Grâce au concours des chefs indigènes qui ont fourni la main-d'œuvre et les appuis, cette ligne reviendra à un prix inférieur à la somme de 3,000 fr., qui avait été prévue au budget local.

Cette dépense de premier établissement ne tardera pas d'ailleurs à être couverte par les recettes télégraphiques, le commerce de Porto-Novo ayant un grand intérêt à se servir de cette nouvelle ligne pour communiquer avec Kotonou, Lagos, la colonie anglaise de Gold-Coast et l'Europe.

*Mouvement commercial.* — Les derniers rapports reçus de Porto-Novo contiennent des indications rassurantes sur la situation économique de nos établissements du golfe de Bénin.

Les transactions commerciales n'ont pas, comme on pouvait le craindre, subi d'arrêt par suite des hostililités entre la France et le Dahomey. Elles se sont évidemment ralenties; mais il y a lieu d'espérer que la reprise des affaires sera prochaine à Porto-Novo, à Kotonou et dans la région des Popos, l'effet produit par le succès de nos armes, les travaux de défense exécutés à Porto-Novo et à Kotonou ayant déjà ramené la confiance dans l'esprit des indigènes.

Le tableau ci-après indique, d'après les statistiques publiées au *Journal officiel* de la colonie, le mouvement commercial des établissements du Bénin pendant le premier trimestre 1890 :

Digitized by Google

| | | Importations | Exportations |
|---|---|---|---|
| Grand-Popo et Agoué. . . . . | Fr. | 314.960 71 | 431.627 72 |
| Kotonou . . . . . | | 408.065 80 | 415.590 80 |
| Porto-Novo . . . . . | | 282.550 55 | 523.852 35 |
| TOTAUX. . . . | Fr. | 1.005.577 06 | 1.371.070 87 |

ENSEMBLE

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Importations . . | Fr. | 1.005.577 06 | dont de France. Fr. | 425.094 30 |
| Exportations . . . . | | 1.371.070 87 | dont pour France. . | 687.590 80 |
| TOTAUX. . | Fr. | 2.376.647 93 | Fr. | 1.112.685 10 |

**Portugais en Afrique.** — *Côte occidentale.* — *Le Bihé.* — On se rappelle l'échec des Portugais au Bihé (*R. F.*, n° 97, p. 56). Quelques informations auraient fait soupçonner que l'attitude du roitelet (soba) du Bihé aurait été prise d'après des sommations ou des suggestions de la mission écossaise qui était alors au Bihé en route pour la Garanganja. Cette mission est dirigée par le missionnaire F. Stanley Arnot. Ce serait étrange qu'il y eût quelque chose de vrai dans ces accusations, disent *les Colonies Portugaises.* La mission avait été chaudement recommandée par le gouvernement portugais aux autorités; elle avait eu partout un accueil bienveillant. Arnot avait jadis été reçu et accueilli par Silva Perto; il connaissait les explorateurs Ivens et Capello avec lesquels il entretenait des relations cordiales. Il semble donc impossible qu'il ait répondu avec une semblable ingratitude à tant de témoignages de notre bienveillance.

*Navigation pour l'Afrique orientale.* — Le gouvernement va demander aux Chambres une autorisation pour contracter le service de la navigation pour l'Afrique orientale. L'entreprise actuelle de la Malla Real ne peut soutenir ses engagements résultant du contract du 4 juin 1887. La subvention était insuffisante, le commerce avec la côte orientale étant très restreint. On n'admettra comme concurrents que des Portugais, et la Compagnie qui sera organisée devra être formée au moyen de capitaux portugais.

La subvention a été augmentée; on dit qu'elle s'élèvera à 2,000,000 de francs. Le service sera à peu près celui que l'on fait à présent, seulement on a ralenti la marche des vaisseaux, qui sera seulement de 10 nœuds à l'heure.

On discute quel serait l'itinéraire le plus convenable pour servir la province de Mozambique. Quelques-uns préfèrent la voie de Suez à celle du Cap de Bonne-Espérance. On croit qu'il serait facile de faire détourner pour les vapeurs portugais une partie du commerce qui, à présent, se fait par des navires français entre Quelimane et Marseille. Il nous semble qu'il serait hasardeux de vouloir lutter avec des bateaux qui, par leurs conditions, peuvent faire les transports à des frais minimes. Par la voie de Suez, on abrégerait le communications avec la capitale de Mozambique, mais on

Digitized by Google

s'écarterait de quelques jours de Lorenzo Marques, qui est le point le plus important de la province.

*Mines de Manica.* — La Compagnie de Mozambique, qui possède la concession des mines de Manica, vient de publier son rapport de l'année dernière. On y voit confirmées toutes les nouvelles relatives à la découverte de filons aurifères et des travaux entrepris par la Compagnie. On a trouvé de l'or dans d'excellentes conditions.

La Compagnie a envoyé dernièrement des ingénieurs chargés de dresser le projet du chemin de fer qui doit relier le centre des travaux miniers à Massequece avec le littoral.

Dans peu de mois l'exploration doit être en grand développement à Manica.

*(As Colonias Portuguezas.)*

*Délimitation anglo-portugaise.* — Les Portugais paraissent assez bien prendre leur parti des conventions qui se préparent et les privent de la propriété exclusive du Zambèze. Ce fleuve serait neutralisé, c'est-à-dire qu'il deviendrait de fait anglais, vu la prédominance des intérêts anglais qui s'établiront sur son cours.

Sur la rive gauche du Zambèze, les Portugais en seraient les riverains de l'embouchure à Zumbo. Au delà ce seraient les Anglais qui auraient ainsi, par le moyen Zambèze, leurs accès vers les régions du lac Bangmoh, du lac Nyassa et du Chiré. Ce dernier fleuve leur servirait de limite, à l'Est, depuis le lac Nyassa jusqu'au Ruo. (Voir pour toutes ces régions, la carte publiée dans la *Revue Française*, 1er février 1890.)

Sur la rive droite, les Portugais ne seraient riverains qu'aux environs, jusqu'à Tete, au delà, les Anglais seraient les maîtres grâce à la renoncia tions du Portugal à ses prétentions sur le Matabele et le Machonaland.

Nous attendrons les résultats définitifs et officiels pour donner le détail de ces conventions. Quant à présent on doit remarquer que par là, Blantyre, capitale de la colonie anglaise du Nyassaland et les hauts plateaux sur la rive gauche du Chiré, seraient abandonnés par l'Angleterre. Ainsi s'explique l'émotion de l'Église établie d'Écosse qui possède là des établissements très importants. Ces missionnaires auraient même réussi à exciter les Makanga et les Massangano contre les Portugais. Gugunhana a bien reçu le capitaine Geraldès, mais, au dire des Anglais, il y a loin de là à un état de vasselage. Il s'est acquis une grande puissance et il serait redoutable s'il venait à prendre parti contre le Portugal.

Les missions écossaises peuvent être rassurées, car sir James Fergusson, questionné au sujet des négociations avec le Portugal, a déclaré qu'aucune proposition de placer sous la puissance du Portugal les colonies anglaises des districts du Chiré et des pays montagneux du Chiré n'a jamais été faite par le gouvernement anglais.

**Croisade médicale en Afrique :** *Appel du roi de l'Ouganda.* — Mouanga, roi de l'Ouganda, écrit de Mengo, 4 novembre 1889 au cardinal Lavigerie :

Digitized by Google

« Vous avez appris que, lorsque les Arabes m'eurent chassé, je me sauvai dans le Bukumki. Mgr Livinhac et ses missionnaires me traitèrent avec bonté. Après quatre mois, les chrétiens m'envoyèrent chercher. Nous nous sommes battus pendant cinq mois. Dieu nous a bénis et nous avons triomphé des Arabes.

Maintenant, je vous en supplie, daignez nous envoyer des prêtres pour enseigner la religion de Jésus-Christ dans tous les pays de l'Ouganda.

*Je vous demande aussi des enfants ayant appris les remèdes (connaissant la médecine), comme ceux qui sont allés à Ujiji. Quand ils viendront chez nous, je leur donnerai une belle place.*

J'ai appris que Notre Père le Pape, le grand chef de la religion, vous a envoyé traiter avec les grands de l'Europe pour faire disparaître le commerce des hommes dans le pays de l'Afrique. Et moi, si les blancs veulent bien me donner la force, je puis les aider un peu dans cette œuvre et empêcher le commerce des hommes (des esclaves) dans le pays qui avoisine le Nyanza.

**Italiens en Afrique.** — Le général Gandolfi, le nouveau gouverneur de l'Erythrée (possessions italiennes de Massaouah) a été chargé d'une mission auprès du gouvernement égyptien dans le but de fixer, de concert avec le général Dal-Verme et les représentants de la reine Victoria et du Khédive, les limites des sphères d'influence de l'Italie et de l'Angleterre dans l'Afrique du nord.

Des négociations ont déjà été engagées, entre la France et l'Italie, en ce qui concerne nos possessions, mais pour l'intérieur seulement. La frontière maritime a été arrêtée, depuis plusieurs années, à la suite de la mission que remplit à Obock le capitaine de vaisseau Conneau avec *l'Infernet*.

L'explorateur Antonelli est arrivé à Rome. On attribue ce retour inattendu à la crainte de laisser le général Orero contrebalancer son influence auprès du gouvernement. La démission d'Orero a été causée précédemment par son dissentiment avec Antonelli. La situation de la colonie d'Érythrée serait très satisfaisante.

— L'Angleterre admettrait la rivière Jouba sur la côte Somali comme limite pour la sphère d'action de l'Italie. A ce propos, la *Riforma* dit que, grâce aux accords intervenus entre l'Italie et l'Angleterre indépendamment de l'administration en commun avec la Compagnie anglaise de Kissimajo, l'Italie jouira de la libre navigation sur la Jouba et ses affluents pour pénétrer librement dans les territoires réservés à sa sphère d'influence.

**Arménie.** — *Troubles à Erzeroum.* — Le 20 juin, tandis qu'on recherchait, avec l'assentiment de l'évêque, un dépôt d'armes fait dans l'église et l'école arméniennes, une lutte a éclaté entre la population et les troupes. Il y a eu vingt personnes tuées et deux à trois cents blessées. L'évêque fut lui-même attaqué.

Les consuls anglais, français et russe ont fait des propositions, et, d'un

Digitized by Google

autre côté, les ambassadeurs d'Angleterre et de France, et sans doute aussi l'ambassadeur de Russie, ont fait des représentations à la Porte.

Cet événement attire de nouveau l'attention sur la question arménienne que la *Revue Française* a exposée complètement en 1886 et 1887. Les Anglais ont compris tout le parti qu'ils pouvaient tirer de cette situation pour leur politique en Asie Mineure et ont confisqué, suivant toute apparence, le mouvement national arménien. Ils sauront en tirer profit. Il y a là matière à de sérieuses difficultés entre les Anglais et les Russes, ces derniers ne pouvant laisser l'Angleterre se poser en protectrice des Arméniens vis-à-vis de la Porte. Nous avons suffisamment exposé l'intérêt de cette question pour ne pas insister de nouveau. (Voir *Revue Française :* L'Arménie et l'opinion publique. T. VI, novembre 1887, n° 35.)

Aux dernières nouvelles, une députation d'Arméniens de Turquie s'est rendue en territoire russe à Etchmiadzine auprès du catholicos pour le prier de solliciter la protection de la Russie contre les Kurdes. Cette pétition a été bien accueillie par le patriarche.

C'est là un symptôme très significatif.

**Thibet : G. Bonvalot et H. d'Orléans** (*R. F.*, n° 94, 15 mai 1890). — Les explorateurs ont heureusement traversé le Thibet du nord au sud et de l'ouest à l'est. Ils ont écrit de Chuen-King qu'ils étaient arrivés à Tatsienlou (province de Setchouen).

A Ta-tsien-lou. les voyageurs ont trouvé à qui parler français. Cette ville presque à l'intersection des 30° latitude et 100° longitude (méridien de Paris) est le centre de la mission du Thibet tenue par les Pères de la Société des Missions étrangères (128, rue du Bac, Paris). Elle est sur la grande route qui conduit de Tchen-tou à Lhassa, à l'entrée des pays thibétaires soumis à la Chine. C'est la résidence du vicaire apostolique; on y trouve 200 chrétiens, 1 séminaire, 1 école, 1 orphelinat, 2 *pharmacies*.

**Annam.** — *L'enseignement du français.* — Le résident supérieur en Annam vient de prendre, sur la demande du résident de Tourane, un arrêté fort intéressant et très patriotique. A partir du 27 mai 1890, une école de garçons est ouverte sous la direction d'un instituteur indigène qui a fait ses études en France. Cette école, où l'on apprendra le français aux jeunes Annamites, est placée sous la direction du résident-maire. C'est la première qui ait été créée en Annam. L'Alliance française vient également d'installer un comité à Tourane et un cours d'adulte est suivi chaque soir par plus de soixante-dix élèves. On refuse d'inscrire un plus grand nombre d'indigènes, le local est trop exigu.

Il faut espérer que ce premier pas dans la voie du progrès ne sera pas isolé et que plusieurs écoles s'ouvriront encore en Annam, au grand avantage de notre influence. En prenant en mains la direction de l'instruction publique et en créant des écoles où l'on enseignerait simultanément le français et les caractères chinois, que les mandarins et les familles influentes

Digitized by Google

n'abandonneront pas avant longtemps, nous nous ferons plus connaître et nous serons mieux appréciés.

Les professeurs indigènes pouvant enseigner notre langue sont suffisamment nombreux à Saïgon, où ils végètent. On pourrait les répandre un peu partout en Indo-Chine. L'ardeur que les indigènes mettent à apprendre le français est la meilleure preuve que nos protégés ne nous détestent pas et qu'ils nous seront complètement attachés lorsqu'ils verront que nous voulons les rapprocher de nous en leur enseignant notre langue.

**Corée** (1). — *Les Américains.* — On sait que le royaume de Corée cherche par tous les moyens à se soustraire au lien de vassalité qui le maintient sous le joug de la Chine, et que le résident chinois, Yuen, a grand peine à réprimer les velléités d'indépendance du roi conseillé par le juge Denny, un américain. Les puissances étrangères ont profité de ces dispositions pour nouer des relations directes avec la Corée. L'Angleterre, le Japon et la Russie luttent d'influence à Séoul. Mais il semble que les États-Unis attachent une importance capitale à y jouer un rôle prépondérant. Dès 1882, la Corée signait avec les États-Unis un traité de commerce. Les démêlés que l'ambassade coréenne eut, à Washington, avec le ministre de Chine ont fait époque. Voici qu'un nouvel incident, annoncé par *le New-York Herald*, va provoquer un conflit aigu. La Russie a conclu, en 1888, un traité avec la Corée, elle a obtenu l'accès de ce pays aux sujets du tsar, est-il possible qu'elle abandonne cette position privilégiée. Voici les dernières nouvelles de Yokohama :

« Le roi de Corée a demandé la protection de l'amiral Belknap, commandant de l'escadre des États-Unis. A la suite de cette demande Séoul a été occupé par les équipages des navires américains. Le capitaine Mac-Gowan, du *Swatara*, s'est installé avec son état-major dans le palais du roi.

» On sait que, pendant ces derniers temps, trois ou quatre navires de la flotte américaine se trouvaient dans les eaux coréennes ».

**Saint-Pierre et Miquelon.** *M. H. Roberdeau,* — Nous recevons de Saint-Pierre le texte du discours prononcé le 9 juin par M. H. Roberdeau, gouverneur par interim de la colonie à l'occasion de l'ouverture du conseil général.

*Octroi de mer.* — Il invite le conseil à ne pas persister dans son refus de voter les tarifs d'octroi de mer, car les besoins communaux sont satisfaits dans la proportion de 75 0/0 : 1° par de véritables subventions dénommées « part attribuée aux communes dans les impôts de l'État » ; 2° par l'octroi de mer. Faute de cette dernière ressource, les conseils municipaux devraient

(1) Lire l'Étude sur la Corée, par M. A. Soulange-Bodin. *Revue Française*, t. III, juin 1886, n° 18.

On trouvera un résumé de la situation actuelle de la Corée dans *la Vie politique à l'étranger*, 1889 ; chez Charpentier, Paris.

Digitized by Google

pour chaque travail neuf ou grosse réparation s'adresser au conseil général pour obtenir une allocation. Ce serait la suppression de la vie communale; et l'économie de la loi du 5 avril 1884 serait détruite.

L'érection en commune séparée de la section de l'île aux Chiens qui est jugée nécessaire, dépendra du vote du conseil général sur la question de l'octroi de mer.

*Travaux publics.* — Sont mis à l'ordre du jour de la session : le projet de siphon destiné à mettre le réservoir national de *Richepomme* en communication avec la canalisation qui amène actuellement les eaux du versant sud de la *Vigie* dans la ville de Saint-Pierre. Projet dû à M. Hamon et qui fournirait de l'eau potable en toute saison au chef-lieu; 2°, le creusage de la passe et du Barachois, projet qui préoccupe depuis cinquante ans les gouverneurs. Cela rendrait praticable aux navires d'un tonnage ordinaire le port le plus important de toutes nos possessions d'outre-mer.

*Pêche.* — L'appât de pêche du printemps, le hareng, n'a pas fait défaut cette année, et si les produits exportés à ce jour (9 juin) sont en décroissance sur les expéditions à la même date de l'année précédente, on ne peut attribuer cette diminution qu'à des causes qui ont cessé aujourd'hui : la longueur des traversées de nos navires pêcheurs et la prolongation excessive de la saison d'hiver. Il s'en est suivi une certaine hausse dans les prix, et rien à cette époque de l'année ne saurait justifier des craintes sur le résultat final de la campagne.

Comme les années précédentes, dit M. Roberdeau, vous trouverez sur le *French Shore*, au moment de l'apparition du capelan et dans les havres qu'il fréquente plus particulièrement, le concours protecteur de notre marine de guerre. Je me félicite pour nos armateurs que le commandement de la division navale ait été encore confié, pendant cette campagne, à M. le capitaine de vaisseau Maréchal, dont vous connaissez l'expérience et le dévouement.

**Terre-Neuve** : *La prime et l'appât.* — Le *Morning Post* a reçu de Saint-Jean la dépêche suivante :

« Quelque surprenante que puisse sembler mon affirmation, l'intérêt que la population de Saint-Jean affecte de porter à ce qu'on appelle la question du *French shore* est factice. Quand on leur fait subir un interrogatoire en règle, on s'aperçoit que les gens qui vous parlent couramment du *French shore* n'y ont jamais mis les pieds ou qu'ils n'en ont visité qu'une petite partie. Sauf de rares exceptions, les rapports commerciaux entre les deux places sont relativement sans importance.

Ces homarderies au sujet desquelles on fait tant de bruit, appartiennent pour la plupart à des capitalistes de la Nouvelle-Écosse.

Toute l'agitation provoquée ces temps derniers ici et en Angleterre se synthètise en un mot : *bounty* (la prime).

La vérité est que la prospérité commerciale et sociale de Terre-Neuve est

Digitized by Google

indissolublement liée au succès de sa pêche. Toute atteinte portée à cette industrie est profondément ressentie par toutes les classes de la communauté. Les Français *avantagés par leur système de primes*, sont entrés en concurrence avec les Terre-Neuviens sur tous les grands marchés de l'Europe méridionale, notamment en Espagne et en Italie. Les chiffres qui me sont communiqués montrent qu'avec une prime variant de 10 à 12 francs par cent livres, le quintal de morue peut être vendue à raison de 2 dollars 4 cents ou 12 shillings, alors que la cote du poisson de Terre-Neuve varie de 4 dollars 1/2 à 6 dollars.

En outre le consommateur commence à apprécier beaucoup le poisson préparé en France. Il ne se conserve pas aussi bien que celui qui est expédié directement de Terre-Neuve, mais on le trouve plus agréable au goût.

Étant données ces circonstances, faire la guerre à la prime est devenue une question de vie ou de mort pour les commissionnaires terre-neuviens, et par contre-coup pour toute l'île.

Dans la partie de cartes actuellement engagée entre la colonie et les Français, les *atouts sont respectivement la prime et l'appât*. La *Revue Française* a toujours posé la question entre la *prime* et l'*appât*. Voilà le point sur lequel nos diplomates doivent insister pour ne pas être joués.

**Martinique.** — *Incendie de Fort-de-France.* — Un terrible incendie a presque entièrement détruit la ville de Fort-de-France, le dimanche 22 juin 1890. Un rapport du gouverneur de la Martinique, publié à l'*Officiel* du 20 juillet, donne des renseignements détaillés sur cette catastrophe.

13 personnes ont péri dans le sinistre, dont 2 militaires victimes de leur dévouement; 1,015 propriétés sont détruites, représentant une valeur de 8 millions de francs. Quant au chiffre des pertes en marchandises, mobilier, linge et valeurs diverses, on l'évalue à 20 millions. La ville a été détruite dans le centre riche et commerçant et dans le quartier pauvre de la population ouvrière. L'église, l'hôpital civil, la bibliothèque Schœlcher, la mairie, l'école de filles, n'existent plus. La cause de l'incendie est due à un accident.

A la nouvelle du sinistre les Chambres ont voté un secours de 300,000 francs.

**Guadeloupe.** — *Incendie de Port-Louis.* — Le 28 juin 1890 un incendie a détruit aux trois quarts la ville de Port-Louis. Les principaux édifices, l'église, le presbytère, les bureaux de la police, de la perception, de l'enregistrement, du téléphone ont été brûlés. Les pertes sont évaluées à un million et demi. Toute la partie commerciale, la plus riche du bourg a été incendiée. Plus de 1,500 personnes sont sans abri et sans pain.

Les Chambres ont voté aussi un secours de 100,000 francs pour les incendiés.

**Guatemala et Salvador,** — *Conflit.* — Les nouvelles les plus contradictoires circulent sur un conflit entre ces deux républiques de l'Amérique centrale. Le général Villacencio aurait pénétré, le 17 juillet, à la tête

Digitized by Google

de 9,000 Guatémaliens, sur le territoire du Salvador, à cause du refus du général Ezeta, président actuel de cet État, de ratifier l'union projetée des cinq républiques du Centre-Amérique. Les Guatémaliens auraient dû se replier après un échec et le général Ézeta aurait pénétré sur le territoire ennemi. Ce conflit serait la conséquence d'une convention signée récemment à Guatemala, entre tous le États de l'Amérique centrale, pour exiger la démission du général Ézeta, qui aurait usurpé le pouvoir.

La Fédération des cinq États de Guatemala, Honduras, Nicaragua, Salvador, Costa-Rica, date du Congrès tenu en octobre 1889. A partir du 15 septembre 1890 les affaires communes doivent être régies par un pouvoir exécutif fédéral, exercé à tour de rôle par les présidents particuliers des États.

Ce traité, dont on trouvera le texte dans la *Revue Sud Américaine* du 15 décembre 1889, aurait l'immense avantage de protéger ces petites républiques contre l'intervention des États-Unis dans leurs affaires. Mais cet incident tend à montrer que l'intérêt public n'est pas prêt de l'emporter sur les ambitions des généraux républicains.

On annonce que des troupes mexicaines, concentrées sur la frontière du Guatemala, sous le commandement des généraux Rosa et Horis, ont ordre d'avancer si les Guatémaliens envahissent le Salvador.

Les Salvadoriens, aux dernières nouvelles, auraient remportés de nouveaux succès sur les Guatémaliens.

**Nouvelles de Russie.** — *Musées commerciaux.* — Le ministre des finances élabore un projet tendant à établir auprès de chaque consulat général russe à l'étranger un musée commercial, et notamment à Paris, Berlin, Londres, Hambourg, Naples, Stockolm, Constantinople, Téhéran et Tokio. — L'installation de chaque musée coûterait plus de 50,000 roubles.

— Par suite de demandes nombreuses de broderies russes dans l'Asie centrale, le nombre des fabriques de cet article a presque doublé dans le sud de la Russie.

— Une Société anglaise, au capital de 2,500,000 francs, vient de se former pour établir en Russie des élévateurs et des porcheries avec abattoirs. Elle est composée de capitalistes anglais et de propriétaires russes.

— Suivant le *Grajdanine*, on ferait des préparatifs à la fabrique d'armes de Toula de façon à pouvoir confectionner en grand les fusils nouveau modèle employant la poudre sans fumée.

— *Exposition à Odessa.* — Il a été décidé, pour fêter le centenaire de la fondation d'Odessa, d'ouvrir dans cette ville une exposition des arts et de l'industrie.

— *Exposition de l'Asie centrale à Moscou.* — Cette exposition est autorisée définitivement et s'ouvrira le 15 septembre. Elle est placée sous le patronage du prince Dolgorouki, gouverneur général de Moscou.

— Les minotiers du gouvernement de Twer se sont réunis et entendus

Digitized by Google

afin d'ouvrir à Londres une boulangerie russe dans le but de faire connaître aux Anglais la bonne qualité de leurs produits.

— Suivant le *Novoè Vremia*, il serait question d'établir une ligne télégraphique partant de la côte Soumska, au nord de la Finlande, pour traverser la mer Blanche et aller rejoindre la frontière norvégienne par Koll.

*Mer Noire.* — Une Commission spéciale va être formée et aura pour mission d'étudier la mer Noire au point de vue physique, géographique et biologique, sous la direction du département hydrographique attaché au ministère de la marine. — Cette mission durera trois années avec un subside de 50,000 R. par an.

*Kharkow.* — Une société, au capital de 500,000 R. s'est formée pour favoriser la petite industrie manufacturière avec le projet de faire des expositions dans les différentes villes du sud de la Russie, de créer un musée commercial à Kharkoff, de procurer des modèles aux petits fabricants et un journal spécial qui leur sera distribué gratuitement et les tiendra au courant de tous les progrès ou inventions nouvelles.

*Moscou.* — On projette d'ouvrir ici, l'automne prochain, une exposition générale russe de bétail et de tout ce qui a rapport à l'industrie du lait et des fromages.

*Vladivostok.* — Le général chinois Tchjoï vient d'arriver ici, accompagné par deux ingénieurs anglais. — Ils font partie d'une mission chargée d'étudier le tracé d'une voie ferrée à travers le *Mongomi*, projet à l'exécution duquel pousserait beaucoup le Gouvernement Impérial et qui a pour but de relier la frontière russe à la capitale par un chemin de fer.

*Mer d'Azow.* — Un nouveau projet de construction d'un port près de Taganrog, à Dimitriade, a été soumis au comité des ministres. — Les dépenses s'élèveraient à 25 millions de roubles.

*Mer Baltique.* — Il a été décidé de construire deux nouveaux ports sur la Baltique : un port militaire à Libau et un port de commerce à Vindau.

*Les Sportsmen en Russie.* — Le prince G. A. Troubetskoï se propose de faire à pied, à l'aller et au retour, le trajet de Moscou à Saint-Pétersbourg en suivant la voie du chemin de fer qui, on le sait, est droite et sans aucune courbe, le tracé en ayant été fait sur la carte par l'empereur Nicolas qui, pour mettre d'accord plusieurs ingénieurs, prit une règle et tira une ligne droite entre ces deux villes. — La distance est de 600 kilomètres, que le prince Troubetskoï parcourerait en huit jours à raison de 75 kilomètres par jour ; il marcherait 15 heures par jour en trois fois, avec une heure de repos entre chaque stade et six heures de sommeil. Il porterait avec lui le linge et les chaussures de rechange nécessaires pour tout le voyage.

*Nijni-Novgorod.* — On annonce qu'à la fermeture de la foire de cette année, s'ouvrira ici une conférence sous la présidence de S. E. M. le général Baranoff, gouverneur de Nijni, de tous les armateurs ou propriétaires de bateaux de la région et ayant pour but l'examen de l'état de la navi-

Digitized by Google

gation entre Kazan et Nijni et le transfert de la direction des voies et communications de Kazan dans la même ville.

*Saint-Pétersbourg.* — On vient de créer ici une Société ayant pour but l'étude de l'Asie en ce qui concerne l'histoire, la linguistique, la littérature et l'ethnographie. — Son titre est *Aziatskoe.*

La Société protectrice des animaux de Saint-Pétersbourg a l'intention d'ouvrir en 1891 dans cette ville une grandiose exposition de tout ce qui se rapporte à la zoologie, dans le but de démontrer les avantages que rapportent à l'humanité toutes les classes animales.

**Légion d'honneur.** — M. *Jules Borelli*, explorateur scientifique, qui a rempli d'importantes missions en Abyssinie et au Choa et qui vient de publier un ouvrage considérable, *Éthiopie méridionale*, journal de son voyage aux pays Amhara, Oromo et Sidama (septembre 1885 à novembre 1888), a été nommé chevalier de la Légion d'honneur sur la proposition du ministre de l'Instruction publique.

M. *Théodore Mante*, de la maison Mante frères et Borelli de Régis aîné, de Marseille, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, sur la proposition du ministre du Commerce et des Colonies, pour de longs services rendus à la côte occidentale d'Afrique et principalement lors des affaires du Dahomey.

M. *Charles Gauthiot*, secrétaire général de la Société géographique commerciale de Paris, membre de divers comités et commissions près les départements de l'Instruction publique et du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, sur la proposition du ministre du Commerce et des Colonies, pour 25 années de services gratuits rendus à la cause coloniale. Tous ceux que M. Gauthiot a tant de fois obligés dans nos colonies, s'associeront à la satisfaction que cette promotion a causée parmi ses nombreux amis.

**Retour de Casati.** — Le capitaine Casati vient d'arriver en Italie où il a été chaleureusement accueilli. Il a donné divers aperçus critiques sur la situation dans l'Afrique centrale. Il croit peu pratique l'établissement d'un chemin de fer allant de Mombassa au lac Victoria Nyanza. Il doute qu'on puisse supprimer l'esclavage dans les pays musulmans et au centre de l'Afrique. L'abolition de la traite ne saurait, d'après lui, se faire hâtivement et il convient d'attendre et d'atermoyer. L'avenir et le succès des colonies allemandes en Afrique sont tout à fait douteux pour lui. Il a raconté comment il a été fait prisonnier par le roi Thijor, comment il a pu se débarasser de ses chaînes et s'enfuir dans les forêts qui bordent le lac Albert; comment enfin, après avoir été capturé de nouveau au bout de trois jours, il a été relâché par un chef indigène sur sa promesse de ne plus revenir dans ces pays.

Lorsqu'on lui a dit que Stanley s'attribuait la découverte des montagnes neigeuses, Casati a fait observer en souriant qu'il était en désaccord sur ce point avec l'explorateur américain sur le mérite de cette découverte.

**Les phoques de la mer de Behring.** — Nous avons exposé (*R. F.*, n° 76, 15 août 1889) les motifs du conflit entre les États-Unis qui considèrent la mer de Behring comme une mer fermée par les îles Aléoutiennes et prétendent, par suite, en exclure les marins anglais qui font la pêche du veau marin. Des négociations entre les États-Unis et l'Angleterre se poursuivent depuis longtemps à ce sujet. Un incident vient d'attirer de nouveau l'attention sur cette question.

Le président des États-Unis, M. Harrison, aurait déclaré en conseil de cabinet que, à son avis, il fallait agir *sommairement*, conformément à la législation américaine,

Digitized by Google

contre les vaisseaux anglais qui capturent des phoques dans la mer de Behring. Lord Salisbury aurait adressé à M. Blaine une protestation écrite. La conclusion est qu'il y a intérêt pour les deux pays à arriver à un accord pour éviter des conflits regrettables.

**La Compagnie anglaise du Niger.** — L'assemblée générale des actionnaires de la *Royal Niger Company* a eu lieu, le 29 juillet, à Londres.

Lord Aberdare, président, faisant allusion aux négociations franco-anglaises relatives au Soudan, a déclaré qu'il croyait que Tombouctou, avec tout le bassin du Haut-Niger, était destiné à passer aux mains de la France.

La Compagnie, *prévoyant l'éventualité de la conquête du Dahomey par la France*, a cru opportun de conclure un traité avec le royaume de Bourgou, qui est placé sous protectorat anglais. De nouveaux traités importants ont aussi été conclus avec les empires de Sokoto et de Gandou. Ces traités confèrent à la Compagnie une juridiction complète et de toute espèce sur toutes les personnes qui n'appartiennent pas à la nationalité de ces deux empires.

Que l'on compare avec la nôtre la façon d'agir des Anglais, qui ne manquent pas de prévoir les événements, tandis que nous attendons qu'ils s'accomplissent, et l'on aura jugé, des deux politiques, laquelle est la meilleure.

**Niger.** — *Hérold.* — Le lieutenant allemand Hérold a rendu compte dans la *Gazette de Cologne* de son expédition sur le Niger et il donne le conseil de s'avancer beaucoup plus loin que le coude du Niger et d'aller jusqu'à Salaga. On sait que cette ville a été visitée par le capitaine Binger, mais il ne l'a pas indiquée sur sa grande carte de la boucle du Niger comme comprise dans la zone de l'influence française.

On trouvera dans la *Revue Française*, n° 72, 15 juin 1889, la carte des voies de pénétration par le territoire allemand de Togo et par Salaga, publiée à l'occasion de l'exploitation de C. von François.

**Equatorial photographique.** — Le pape a approuvé la dépense nécessaire à l'achat d'une grande coupole tournante de 8 mètres pour un équatorial photographique. Cette coupole sera construite à Paris, sous la surveillance de l'amiral Mouchez

**Esclavage.** — Le 16 juin se sont embarqués à Anvers à destination du Congo, MM. Van de Kerchove et Hinck. Leur but est d'exécuter le programme tracé par le cardinal Lavigerie dans les discours qui ont eu un si grand retentissement en 1888. Le Comité directeur belge les envoie à Léopoldville pour préparer les transports.

Paul Van de Kerchove, appartient à une ancienne famille des Flandres, il a été zouave pontifical. Le lieutenant HincK, né à Aywaille, en 1861, a été officier dans l'armée belge, il vient de passer deux années dans les stations du Congo.

L'acte général de la Conférence antiesclavagiste a été signé par les délégués ottomans. — Les négociations continuent avec les Pays-Bas.

**Zambèze.** — La canonnière portugaise *Maravi*, de la flottille du Zambèze vient de franchir les rapides du Lupata : c'est le premier navire de guerre qui exécute cette opération. Le *Maravi* se rendait à Zumbo.

Une partie de l'équipage est restée malade à Guengue, point malsain du Zambèze. Le commandant du *Maravi* était obligé de faire lui-même le service du mécanicien.

**Ethnographie euskarienne.** — Étude sur l'origine des Basques, d'après les données de la linguistique. A propos des Basques, l'auteur, M. de Charencey, cher-

Digitized by Google

che à établir que ce peuple venu des régions orientales a dû se fixer dans l'extrême Occident avant l'époque des métaux, et, par suite, avant l'arrivée des population indo-européennes. (*Académie des Inscriptions*, 16 mai).

---

# BIBLIOGRAPHIE

---

## L'ÉTHIOPIE MÉRIDIONALE

L'attention publique est aujourd'hui de plus en plus tournée vers l'Afrique. Parmi tous les exploraieurs qui sillonnent le continent noir, de moins en moins mystérieux il n'est pas que des explorateurs étrangers ; les Français ont aussi leur part et celle-ci est encore belle : après le capitaine Binger, le eapitaine Trivier ; après ce dernier M. Jules Borelli, pour ne parler que des explorations récentes.

Passionné pour les voyages, résistant à toutes les fatigues, presque insensible aux variations de température, observateur profond, M. Borelli est le type du véritable explorateur. Il vient de publier le récit de ses voyages, qui est appelé à faire sensation parmi le public qui s'occupe des questions de géograrhie, d'etnographie et de l'inguistique. L'*Éthiopie méridionale*, journal de voyage aux pays Amhara, Orom et Sidama, tel est le titre de ce magnifique ouvrage que vient d'éditer la maison Quentin.

M. Borelli a séjourné plus de trois ans dans le sud de l'Abyssinie et dans les mystérieuses régions qu'habitent les Gallas. Il a vécu leur vie, parlé leur langue appris de leur bouche leur histoire, telle que la tradition la rapporte chez eux étudié leurs mœurs, et dans son ouvrage, il initie le lecteur à toutes les observations qu'il a faites. A sa suite nous parcourons les plaines brûlantes et les sombres forêts, nous pénétrons dans les intérieurs indigènes, nous assistons aux cérémonies de ces peuplades plus qu'à moitié barbares, nous évaluons les ressources du pays et la faculté de ses habitants, et nous cherchons à prévoir l'avenir qui leur est réservé.

Les préoccupations avant tout scientifiquss de l'explorateur apparaissent dans son récit comme dans les documents dont il donne la fidèle reproduction par le dessin c'est sous la forme sobre et concise d'un journal, que le voyageur vous raconte ses attachantes aventures. Le style, correct, est sans prétention et ne vise pas à l'effet en revanche, il est d'une rare clarté, étant débarrassé scrupuleusement de tout détail superflu.

L'illustration de cet ouvrage est faite avec le plus grand soin et facilite l'intelligence des oays décrits par le voyageur. Il y a là 200 gravures, exécutées d'après les photographies prises par l'auteur, qui représentent des types, des paysages, des ustensiles et armes de toutes sortes, des cachets (entre autres ceux de Ménélik et de ses principaux chefs), des autographes, et enfin des cartes dessinées avec une extrême précision scientifique. Cet ensemble constitue uae collection sans égale, qui jette un jour complet sur les pays qu'a parcourus M. Borelli et sur les peuples qui les habitent.

Nous devons mentionner tout particulièrement les cartes dressées par l'explorateur qui est aussi un dessinateur et un géographe distingué. Ces cartes, au nombre de

Digitized by Google

six, de la grandeur d'une feuille chacune, donnent très clairement et très fidèlement l'itinéraire de M. Borelli et les pays qu'il a relevés, avec une précisioa toute scientifique. Ce travail fait grand honneur à soa auteur et n'est pas étranger à la décoration que le ministre de l'instruction publique vient d'accorder à M. Borelli.

Une carte coloriée présente l'ensemble des territoires parcourus. Les teintes correspondent non à des divisions politiques, aux limites si changeantes et si vagues dans ces contrées, mais aux *langues* qui y sont parlées. De ce travail absolument nouveau et qui a demandé un temps et des soins considérables, il résulte que les populations éthiopiennes sont partagées en douze langues bien distinctes quant à leur état actel et, probablement, quand à leur origine aussi.

Un précis historique, géographique et ethnographique accompagne l'ouvrage, ainsi qu'un glossaire de trois langues, que M. Borelli est le premier européen à avoir entendues.

L'ouvrage, en un mot, est digne du voyage et du voyageur.

**Un corsaire malouin : Surcouf**, par R. Surcouf, 1 vol. in-8°, Plon éditeur.

Les questions maritimes préoccupent de plus en plus vivement l'opinion; aussi l'étude de la vie et des luttes d'un marin consommé comme Surcouf est-elle toujours de circonstance. Les conditions des guerres maritimes sont, il est vrai, changées; la lutte devient tout à fait scientifique. Cependant il faut toujours que nos marins possèdent cet esprit d'initiative hardie qui porte l'homme à se jeter à la gorge du danger pour en avoir raison. Sous ce rapport Surcouf est un incomparable modèle, et il est à souhaiter que les marins d'aujourd'hui aient la même audace et le même succès que ce corsaire de trente ans qui fut la terreur des Anglais.

La vie de Surcouf est une suite ininterrompue de brillants faits d'armes. Ses campagnes dans la mer des Indes et surtout la prise du *Kent*, le 7 octobre 1801, après une lutte acharnée, le placent au premier rang des corsaires. L'île de France servait alors de refuge à ces vaillants marins. Bien que la course soit aujourd'hui abolie. nos croiseurs pourraient renouveler les exploits des corsaires du premier Empire et trouver dans la baie de Diégo-Suarez un appui et un asile sûrs.

**La guerre au Sénégal**, par un officier supérieur, Ed. Dubois, éditeur. Dans cette publication qui fait partie de la Bibliothèque d'art et d'histoire militaires. il est question de la colonne envoyée dans le Rip en 1887, sous les ordres du colonel Coronnat. Le but à atteindre était de détruire la puissance de Soërmaly, chef du Rip, qui avait molesté des négociants français et ourdissait sans cesse des intrigues avec les chefs indigènes hostiles. L'expédition réussit pleinement. Le journal de marche qui la relate est intéressant à étudier, comme modèle à suivre pour l'avenir et comme leçon à tirer du passé.

— Il vient de paraître à la librairie, H. Le Soudier. un opuscule militaire, intitulé : *Signes conventionnels et Lecture des Cartes Françaises et Étrangères* (2 fr. 50). Il contient, avec l'assemblage des signes français des différentes échelles, des renseignements pratiques sur les travaux de garnison, etc.

L'auteur, M. le Commandant H. de Ville-d'Avray, y a joint les signes des cartes d'Italie, d'Allemagne et de Russie dont l'importance, dans les circonstances actuelles n'échappera à personne, on y trouve aussi un *Levé d'itinéraires* aocompagné de *Tableaux de reconnaissances* d'une grande clarté. Cette publication qui comble une réelle lacune, sera bien accueillie par l'Armée et l'Université.

Digitized by Google

## SOMMAIRES BIBLIOGRAPHIQUES

Mongolie : Missions archéologiques au sud du lac Baïkal et près des sources de l'Orkhon, par Nicolas Yadrintzef. *Soc. géogr. Paris*, C. R., n° 10, 90.
Sahara algérien : de Biskra à El Goléa. *Revue de Géographie*, juin 90.
Bas Niger et Benoué : Factorerie française de Lokodja.
C. Mattéi, *Miss. cath.* 27 juin 90.
Ténèbres de l'Afrique (vues et cartes). Stanley, *Tour du Monde*, 12 juillet 1890.
Hydrographie africaine : caractères généraux (carte) W. Rosier, Genève.
Inventaire des possessions européennes en Afrique.
G. Rochette, *le Globe*, Genève, juin 1890.
Congo et Suisse : Traité de commerce entre l'État libre et la Suisse (texte).
*Bull. Off. État du Congo*, juin 1890.
Bas Niger et Benoue (types divers). Commandant Mattei, *Mis. Cath.*, 18 juillet 1890.
Pêcheries du Bas Niger (dessin) *Missions Catholiques*, 11 juillet 1890.
Colonies portugaises. V. de Ternant, *Études Coloniales*, juin 1890.
Abyssinie : Politique italienne. *Études Coloniales*, juin 1890.
Indo-Chine française : Notice sur les cartes.
Bauchet, capitaine d'artillerie. Éditeur des cartes : F.-H. Schneider, Hanoï.
Tonkin : Commerce en 1889. *Études coloniales*, juin 1890.
Haï-Ninh et Monkay en 1886; Affaire Haïtce. *Revue Maritime*, juin 1890.
Flore de la Polynésie : ses rapports avec celle des terres voisines; mémoire couronné par l'Académie des Sciences, prix Gay, 1889.
E. Drake del Castil'o. Chez G. Masson, à Paris.
*Illustrationes floræ insularum maris pacifici, auctore.*
E. Drake del Castillo. *Fascic. Sextus.* Chez Masson, Paris.
Vilayet de Trébizonde : Exposé général. Hoffmann, *le Globe*, Genève, juin, 1890.
Liban : Écoles de la Cie de Jésus. *Relations d'Orient*, avril-juillet 1890, Bruxelles.
Alep : Descriptions. Rites, missions. J. Henry, *Missions catholiques*, 18 juillet 1890.
Navigateurs hollandais : Notices du prince Roland Bonaparte.
Premiers voyages des Néerlandais dans l'Insulinde. Versailles, 1884.
Derniers voyages des Néerlandais à la Nouvelle-Guinée. Versailles, 1885.
Récents voyages des Néerlandais à la Nouvelle-Guinée. Versailles, 1885.
Premier établissement des Néerlandais à Maurice (avec cinq planches). Paris, 1890.
République Argentine (avec carte). *Le Globe*, Genève, juin, 1890.
Héligoland (vues). *Cosmos*, 12 juillet 1890.
Niveau des mers en Europe et unification des altitudes *Rev. Scient.*, 5 juillet, 1890.
Le glacier de l'Aletsch et le lac de Märjelen Prince R. Bonaparte, Paris, 1889.
Toulon : Arsenal maritime. V. de Montéchant, *Marine Française*, 13 juillet 1890.
Paris port de mer. E. Lehmann, chez Baudry.
Passage mixte Varilla entre France et Angleterre. *Rev. Scient.*, 19 juillet 1890.

---

*Le Propriétaire-Gérant,*
ÉDOUARD MARBEAU.

---

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — IMPRIMERIE CHAIX.
RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 15880-7-90

Digitized by Google

# MADAME JAVOUHEY

ET

# LA COLONISATION

« *Cette femme est un grand homme.* »
(Paroles du roi Louis-Philippe.)

Dans l'article nécrologique consacré par l'*Univers* à la fondatrice et première supérieure générale de l'Institut de Saint-Joseph de Cluny, après avoir relaté les débuts de la carrière apostolique de la Révérende Mère Anne Javouhey, M. l'abbé Barbier s'exprimait ainsi : « Il y a plus de cinquante ans que ces choses se passaient. Aujourd'hui l'Institut de Saint-Joseph de Cluny s'étend sur tous les points du globe. Il compte environ 800 religieuses et 135 établissements, noviciats, institutions et hôpitaux, dont 83 en France et 42 en Afrique, aux Antilles, en Océanie et dans l'Asie méridionale. »

La vieille religieuse, qui, le 5 juillet 1851, terminait à Paris une carrière si féconde et si bien remplie, naquit, le 10 novembre 1779, dans la commune de Jallonges, en Côte-d'Or. Ses parents étaient de riches cultivateurs de vieille souche bourguignonne, gens très positifs quoique fort bons chrétiens, auxquels les précoces dispositions de leur fille Anne, à se lancer dans les entreprises charitables, ne furent pas sans causer certains chagrins et quelques appréhensions. Pendant sa jeunesse, à Chamblanc, aux époques troublées de la Révolution, Anne Javouhey donna en maintes circonstances des preuves de son caractère décidé, lorsqu'il se présentait quelque occasion de venir en aide aux ecclésiastiques non assermentés qui continuaient dans la région un ministère semé de dangers.

A dix-sept ans, la future fondatrice de Saint-Joseph de Cluny était, écrit son historiographe (1), le boute-en-train de toutes les réunions

(1) La R. M. Javouhey *Histoire de sa vie, des œuvres et missions de la Congrégation*, par le R. P. Delaplace de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. — Victor Lecoffre éd. Paris, 1886. — Deux volumes très intéressants et très instructifs, non seulement au point de vue des travaux apostoliques et coloniaux de la mère Javouhey mais encore à celui de l'histoire coloniale de la France au XIXe siècle.



Digitized by Google

de famille; « on recherchait, par suite, sa compagnie, et elle ne laissait pas de recueillir des suffrages flatteurs pour l'amour-propre; nouvel appât qui, joint à son exubérance de sentiment et de vie, contribuait encore à l'entretenir dans une sorte de dissipation relative » (1).

C'est précisément à l'époque où ses parents se préoccupaient de l'établir, que la jeune paysanne commença à donner libre carrière au penchant irrésistible qu'elle sentait grandir en elle pour les œuvres de philanthropie chrétienne. Elle débuta par se faire la catéchiste des enfants de sa paroisse, privés à cette époque des moyens de recevoir régulièrement l'instruction chrétienne. Après avoir rompu pas mal de lances avec ses parents, et avec son père en particulier, Anne Javouhey obtint, en 1800, de se rendre chez les religieuses de la Charité, de Besançon, pour y essayer sa vocation. La veille de la prise d'habit, elle quitta cette communauté pour retomber à Chamblanc sur les bras de ses parents auxquels ses nouveaux essais d'œuvres et d'institutions charitables devaient coûter des sommes fort rondes. En 1802, Anne Javouhey fait une nouvelle tentative de noviciat chez les dames Trappistines, au monastère *de la Sainte-Volonté de-Dieu*, en Suisse, et c'est encore à la veille de prendre l'habit de professe qu'elle quitte la maison. Mais, cette fois, le directeur éclairé — qui arrête la jeune novice au seuil de la règle un peu aride de l'ordre cistercien — lui prédit qu'elle trouvera sa voie comme fondatrice d'une famille religieuse importante. Ce ne fut pas sans s'être livrée de nouveau à des expériences infructueuses et onéreuses pour ses parents ! C'est en 1805, à Chalon-sur-Saône, que encouragée par Mgr de Fontanges, évêque d'Autun, Mlle Javouhey jeta, avec ses écoles pour les enfants du peuple, les premiers fondements de l'Institut de Saint-Joseph de Cluny. Le 12 mai 1807, après avoir reçu la profession religieuse de Mlle Javouhey, de trois de ses sœurs (2) et de cinq autres jeunes personnes, le successeur de M. de Fontanges, Mgr Imbertin, présida en personne à l'élection canonique en vertu de laquelle la mère Anne Javouhey prit régulièrement en main le gou-

(1) *La R. M. Javouhey*, t. I, p. 20.

(2) Ces sœurs de la mère Javouhey, nommées en religion Marie-Thérèse, Marie-Joseph et Rosalie, ont joué un rôle considérable dans l'établissement et le développement de l'Institut de Saint-Joseph, et la carrière coloniale de la mère Rosalie en particulier a été des plus remarquables.

Digitized by Google

vernement de l'Institut de Saint-Joseph auquel elle allait assurer des destinées si brillantes.

La mère Javouhey aimait à conter que, lors d'une grave maladie qu'elle fit en 1810, elle voyait dans son délire un grand nombre d'enfants pauvres, malades, qui pleuraient en lui tendant les bras, et que ce qui l'avait surtout frappée, c'était une multitude de noirs, hommes, femmes et enfants, qui l'appelaient leur chère mère. « Alors, — confessait-elle avec sa naïveté de paysanne à peine dégrossie, — je ne savais pas qu'il existât des hommes noirs et de diverses couleurs (1). »

En travaillant à répandre son Institut, à l'accroître et à en perfectionner les organismes philanthropiques, la mère Javouhey était arrivée à Paris, vers l'année 1814. Les débuts de l'Institut dans la capitale furent des plus pénibles, des plus accidentés : après avoir eu à lutter contre la misère, la mère Javouhey faillit se mettre une mauvaise affaire sur le dos, en adoptant, pour ses classes, la méthode d'enseignement mutuel, procédé pédagogique d'importation anglaise, qui rencontrait beaucoup d'adversaires du côté du clergé et du monde universitaire. Ce furent les luttes qu'elle eut à soutenir en cette circonstance et la façon remarquable dont elle en sortit, qui commencèrent à fixer sur cette vaillante femme l'attention de certains hauts personnages du monde gouvernemental. Venu en France pour conférer avec le gouvernement sur les moyens propres à améliorer la situation des populations de couleur, l'intendant de l'île Bourbon, M. Desbassyns de Richemont, fut amené à causer de ses projets philanthropiques avec la mère Javouhey qui, consultant plutôt son cœur que les ressources précaires de son Institut encore si jeune, lui promit le concours des sœurs de Saint-Joseph pour travailler à la moralisation et à l'instruction de la jeunesse de couleur.

Quelque temps après, sans vouloir prendre en considération la jeunesse de l'Institut de Saint-Joseph, le vicomte Lainé, ministre de l'intérieur, n'écoutait que la confiance que lui inspirait la femme supérieure qui en était l'âme, pour lui demander des sœurs pour le service des écoles et des hôpitaux dans toutes les colonies françaises.

Le rôle colonial de la mère Javouhey et de l'Institut de Saint-Joseph

(1) *La R. M. Javouhey*, t. I, p. 91.

Digitized by Google

commençait et, le 28 juin 1817, le navire de l'État *l'Éléphant*, commandé par M. de Cheffontaines, débarquait à Bourbon quatre religieuses (1) qui apportaient avec elles, sur cette plage lointaine, un peu de l'âme de leur vaillante fondatrice. Le Sénégal, restitué à la France par les traités de 1815, ne lui avait fait effectivement retour qu'en 1817. Quand il fut question d'envoyer des sœurs de Saint-Joseph dans cette possession, toutes demandèrent à partir dans l'Institut. Il y a de cela soixante-dix ans ; c'était au temps des longues traversées à voiles, où les progrès de la science, de l'hygiène exotique, des connaissances géographiques n'avaient encore en rien atténué les risques et les appréhensions de l'expatriation vers les régions tropicales !

Retenue encore en France par les soins qu'y réclamait le gouvernement de son jeune Institut, la mère Javouhey confia à une de ses sœurs, la mère Rosalie, la mission de présider aux premières fondations de Saint-Joseph de Cluny en terre africaine, Je tiens à citer les noms de ces saintes filles qui, au début de ce siècle, puisaient dans leur vocation religieuse le grand courage de quitter le sol aimé de la patrie pour aller travailler obscurément, sous un ciel meurtrier, à la grandeur coloniale de la France. C'étaient, avec la mère Rosalie, supérieure, les sœurs Cécile Perrin, Claire Goudet, Ursule Ferré, Françoise Bérard, Éléonore Belin et Célestine Créty. Le 19 mars 1819, ces premières sœurs missionnaires débarquaient sur la plage de l'île Saint-Louis, au Sénégal. Cependant, le ministre de la marine réclamait des sœurs pour les Antilles et pour la Guyane, et le personnel des établissements de Bourbon et du Sénégal, éprouvé par le climat, demandait constamment des renforts ; dans ces conditions, affirmant la vocation coloniale de son Institut, la mère Javouhey n'hésita pas à arrêter, pour un temps, le cours des fondations en France, afin de se trouver en mesure de faire face à toutes les exigences de l'œuvre exotique confiée à son zèle.

Le 1er février 1822, la mère Javouhey quittait à son tour la France afin d'aller mettre elle-même la main à l'œuvre coloniale et, on peut le dire, se placer à la tête de ses troupes pour les conduire à l'attaque des problèmes de civilisation dont la solution dépend de l'abnégation

(1) Les sœurs Marie-Joseph Varin, Thérèse Trotet, Victoire Desprez, Anne-Marie Delorme.

Digitized by Google

chrétienne, de la charité, de l'énergie, de l'intelligence et de la persévérance. Je doute que M. le sénateur Schœlcher et feu Crémieux aient jamais éprouvé une ardeur aussi sincère, pour la cause des races déshéritées, que celle qui devait élever en peu de temps l'esprit de l'humble paysanne bourguignonne à la compréhension des questions les plus ardues touchant à la colonisation.

Dès les premiers instants de son séjour au Sénégal, la mère Javouhey entrevoit les grandes destinées que la France pourra avoir un jour en Afrique, Oui, dès 1822, la fondatrice de Saint-Joseph prêchait, de Saint-Louis du Sénégal, la croisade en faveur de l'Afrique française; elle appelait les ouvriers à l'œuvre, elle s'efforçait de convertir à son enthousiasme les hommes les plus influents du gouvernement de la Restauration, elle leur demandait de faire beaucoup pour la colonisation au Sénégal, et cela sans perdre de temps, sans laisser la tache d'huile de l'islamisme étendre plus avant ses ravages. De Saint-Louis du Sénégal, la mère Javouhey traçait leur futur programme aux congrégations d'hommes qui se formeront par la suite pour travailler à la régénération morale et religieuse des populations africaines plongées dans les ténèbres de la barbarie et menacées de s'y endormir à jamais sous le joug abrutissant du mahométisme.

Aussitôt que ses travaux apostoliques l'ont amenée à prendre contact avec les musulmans, la mère Javouhey prétend que l'écueil des tentatives de civilisation se trouvera dans cette direction:

Oui, je le répète, écrivait-elle du Sénégal, ces peuples seront la condamnation des chrétiens. Après cela, il y a bien des illusions, du fanatisme parmi eux; ils sont d'une ignorance qui fait pitié, mais ils y mettent une si bonne foi qu'on ne sait comment les éclairer. Ils tombent d'une superstition dans une autre. Il faudrait de bons exemples pour les ramener doucement à la vérité. Il y a bien de la ressource dans les enfants; c'est sur eux que je compte (1).

Depuis son séjour en Afrique, l'œuvre de l'éducation des noirs, en vue de la formation d'un clergé indigène, fut une des constantes préoccupations de la mère Javouhey; rentrée en France, elle aborda, de sa propre initiative, la solution de ce problème délicat, en établissant à Bailleul-sur-Thérain, dans le diocèse de Beauvais, l'embryon

(1) La R. M. Javouhey, t. I, p. 335.

Digitized by Google

d'un séminaire africain. Après avoir largement dépensé son zèle organisateur dans le domaine de l'enseignement et des services coloniaux à Saint-Louis et à Gorée, la mère Javouhey tourna spécialement son attention du côté des fondations agricoles dans lesquelles elle voyait avec raison un procédé incomparable pour régénérer par le travail la jeunesse indigène.

Aussitôt rentré en possession des parties qui nous reviennent de notre domaine colonial, le gouvernement de la Restauration montrait la plus louable préoccupation de les mettre en valeur. Au Sénégal, des traités furent passés dans ce but en 1819 et 1821 avec les chefs ou souverains indigènes, et le gouverneur de la colonie, M. Royer, commença, avec beaucoup de compétence, la création d'exploitations agricoles importantes qui, réparties sur quatre cantons, avaient leurs centres principaux à Dagana et Richard Toll. Ce fut la première de ces localités, située à quarante lieues de Saint-Louis, que la mère Javouhey choisit pour y établir la colonie agricole qui, sous la direction des sœurs de l'Institut, devait spécialement servir à plier des indigènes des deux sexes à l'accoutumance salutaire du travail de la terre. Non contente d'avoir coopéré pendant son séjour au Sénégal aux efforts du gouverneur Royer, pour y développer chez les indigènes le goût de l'agriculture, à son retour en France, la mère Javouhey devait s'employer de la façon la plus active en vue d'obtenir de la maison du roi les subsides nécessaires aux colonies agricoles de la Sénégambie. D'ailleurs, pour la colonisation, les horizons de la mère Javouhey n'étaient en quoi que ce soit bornés par le zèle apostolique, comme on peut s'en rendre compte par le passage suivant de sa correspondance :

J'ai appris que mon frère a conduit à Bailleul une pleine voiture de nos chères sœurs. Cela me fait grand plaisir. Je crois toujours qu'il viendra se fixer en Afrique avec sa jeune femme. Nous y établirons un joli village de bons chrétiens ; ce sera pour quand je reviendrai. Nous trouverons alors tout préparé. Les cannes à sucre seront grandes, les orangers et les citronniers porteront des fruits ; les maisons seront bien bâties, nos troupeaux se seront bien multipliés etc, etc (1).

Jusqu'en 1827, les établissements agricoles du Sénégal donnèrent des résultats tellement satisfaisants, tellement surprenants, qu'on eut

(1) *La R. M. Javouhey*, t. I, p. 337. Lettre du 6 septembre 1822.

Digitized by Google

pu croire que le problème de la régénération des noirs par le travail était en voie de se résoudre. Mais l'impulsion donnée à cette œuvre par le gouverneur Royer et la mère Javouhey ne devait pas suffire à assurer son existence; il eût fallu dès lors, pour la poursuivre avec succès, cette congrégation de missionnaires africains rêvée par la fondatrice de Saint-Joseph de Cluny et qui ne devait faire que plus tard son apparition sur le continent noir. Quoi qu'il en soit, le rappel du gouverneur Royer, les spéculations malhonnêtes de certains colons amenèrent la ruine de ces premiers établissements agricoles, du sort desquels la métropole ne tarda pas à se désintéresser et dont les sœurs de Saint-Joseph ne purent conserver la direction.

Cependant le prestige bienfaisant de l'Institut de Saint-Joseph et de sa vaillante fondatrice devenait tel en Afrique que le gouverneur des possessions anglaises de Sainte-Marie de Gambie et Sierra Leone demanda à la mère Javouhey des sœurs pour les hôpitaux et les écoles indigènes de sa colonie.

Vivement encouragée par le T. R. Guillaume Poynter, vicaire apostolique de Londres, la mère Javouhey se rendit elle-même à l'appel du gouverneur Maccarthy. Pendant son séjour à Sainte-Marie, elle se faisait un devoir patriotique de rendre visite au comptoir français d'Albréda, sur la rivière de Gambie, qui ne se trouvait pas précisément dans un état florissant, ce qui lui suggérait les réflexions suivantes :

J'espère bien que quand le gouverneur du Sénégal viendra visiter ses comptoirs de la côte, il remédiera à tout et saura, mieux que personne, le parti avantageux à tirer de cette riche contrée, les améliorations à y faire, etc., etc.

Et dans cette circonstance cette bonne sœur dérobait à ses labeurs apostoliques les loisirs nécessaires pour faire de la stratégie coloniale excellente, quand elle écrivait en France, à propos du même comptoir :

Il me semble que c'est un grand bien que de faire cet établissement; il sera une garantie pour nos autres établissements d'Afrique en cas de rupture entre les gouvernements français et anglais (1).

Après avoir passé trois mois à Bathurst, pour y améliorer le service hospitalier et prendre des mesures en vue de l'instruction de la jeunesse indigène, la mère Javouhey arriva le 15 mars 1823, à

(1) *La R. M. Javouhey* t. I. p. 357.

Digitized by Google

Sierra Leone où son grand bon sens fut choqué à la vue des oripeaux dont la pudibonderie britannique avait déjà réussi à parer les négresses. — A ses yeux, la régénération des Africains ne pouvait consister en aucune façon à les étriquer dans des vêtements fabriqués à Manchester ou à Leeds.

Le séjour de la mère Javouhey à Sierra Leone fut marqué par une violente épidémie de fièvre jaune et elle faillit elle-même mourir de cette maladie dont elle avait contracté le germe en prodiguant ses soins à ceux qui en étaient atteints. De retour au Sénégal, la fondatrice de Saint-Joseph de Cluny y passa encore quelques mois à diriger en personne les fondations de l'Institut.

En rentrant en France au printemps de l'année 1824, comme l'a écrit le R. P. Delaplace :

La R. M. Javouhey, contrairement à ses espérances, ne devait plus revoir l'Afrique. Mais la gloire lui restera à jamais d'avoir, la première en notre siècle, elle, simple femme et religieuse, n'étant précédée ni accompagnée d'aucun prêtre missionnaire, osé parcourir ces plages désolées, depuis Saint-Louis du Sénégal jusqu'à Sierra Leone, sur les côtes de la Sénégambie; d'avoir comme jeté de nouveau, en ces pays, les fondements du catholicisme, en s'y emparant de l'éducation de l'enfance et du soin des malades, et surtout en travaillant par sa propre initiative à l'œuvre capitale de la formation d'un clergé indigène (1).

Soit de France, soit du fond de la savane guyanaise, la mère Javouhey ne cessera pas un seul instant de poursuivre la réalisation de son programme en vue de la régénération des races africaines. Les écoles qu'elle avait ouvertes à Saint-Louis et Gorée étaient presque exclusivement destinées aux enfants des Européens et aux jeunes filles de couleur, et la fondatrice de Saint-Joseph de Cluny ne se dissimulait pas que l'œuvre du relèvement social des populations autochtones devait avoir pour point de départ essentiel l'établissement de foyers d'instruction pour la jeunesse noire. Voici l'un des passages de la lettre dans laquelle elle appelait, en 1824, l'attention du ministre de la marine et des colonies (2) sur cette importante question :

La jeunesse me paraît, Monseigneur, mériter toute votre sollicitude. Il faudrait donc fonder pour elle deux établissements, l'un pour les garçons, et

(1) *La R. M. Javouhey*, t. I., p. 370.
(2) M. de clermont Tonnerre.

Digitized by Google

l'autre pour les filles. Là, on les instruirait de la religion, on les formerait aux bonnes mœurs et au travail. Il est bien nécessaire de conserver tout ce qu'il est possible des usages simples qui conviennent au climat, de ne réformer que ce qui n'est pas bon, et toujours de le remplacer par du meilleur. Il faudra du temps avant qu'on ne voie un grand résultat; mais enfin, il importe de commencer et de ne rien négliger pour assurer la réussite.

Peu de temps après, la mère Javouhey conférait avec le gouverneur du Sénégal, présent en France, sur la mise à exécution de ses idées, et, peu d'années après, les écoles de jeunes négresses et les ouvroirs étaient en pleine prospérité sur plusieurs points de nos possessions africaines.

Dès l'année 1837, les frères de l'Institut fondé à Saint-Brieuc par l'abbé Jean-Marie de La Mennais prenaient, à leur tour, la route des colonies pour travailler à l'instruction et à la régénération des jeunes noirs, selon le programme qui leur avait été tracé de longue date par le génie philanthropique de la grande Sœur missionnaire. Enfin, la congrégation du P. Liberman, devenue celle du Saint-Esprit et du Saint-Cœur-de-Marie, en dirigeant tout particulièrement son activité missionnaire vers les régions habitées par la race noire, devait réaliser l'un des desiderata les plus ardents de la mère Javouhey.

Si la fondatrice de Saint-Joseph de Cluny ne devait pas retourner (1) travailler en personne à la civilisation des tribus sénégalaises et à la création de cette Afrique française dont elle fut peut-être la première à avoir la grande vision, sa réputation allait lui valoir l'honneur d'être envoyée, en Guyane, faire de la colonisation par délégation officielle du gouvernement de son pays.

Quand la Guyane nous avait été rendue, en même temps que nos autres possessions, le secrétariat d'État de la marine et des colonies s'était préoccupé de mettre en valeur cette riche région de notre domaine colonial. En 1820, et pendant les années suivantes, différents essais officiels avaient été tentés en vue d'attirer des colons en Guyane et d'y créer des établissements agricoles, auxquels la ville improvisée de la Nouvelle-Angoulême sur la Mana devait servir de centre. Après différents essais aussi infructueux que ruineux, le gouvernement métro-

(1) La mère Javouhey fit escale au Sénégal en 1836, lors de son second voyage à la Guyane.

Digitized by Google

politain songea à appeler à son aide la mère Javouhey pour reprendre ou continuer l'œuvre de la colonisation si compromise dans le quartier de la Mana. Avant de s'engager vis-à-vis du département de la marine et des colonies, la fondatrice de Saint-Joseph prit le temps d'étudier dans ses moindres détails le plan de l'œuvre à entreprendre en Guyane. Voici comment elle formulait le programme dont elle se proposait de poursuivre la réalisation :

Son but principal est de fonder, sous la direction des sœurs de la Congrégation, des établissements où de nombreux orphelins, élevés sous l'influence de la religion, seraient formés aux bonnes mœurs, au travail, et se créeraient par l'exploitation du sol un avenir assuré. Des sœurs, des cultivateurs, des artisans devaient être envoyés d'abord au port de la Nouvelle-Angoulême, afin de tout préparer pour l'immigration ultérieure de ces orphelins. L'esprit d'association formait la base du nouvel établissement; tout devait y être en commun. Les cultivateurs et autres s'engageaient à travailler pour la communauté pendant trois années consécutives, et la communauté, à son tour, leur assurait la nourriture, le logement, l'entretien et une solde de 300 francs par an, et même de 500 francs pour une quinzaine d'ouvriers, — payable à l'expiration de leur engagement. Les trois années écoulées, il leur serait loisible de le renouveler, ou de s'établir à leur propre compte dans la colonie. Dans ce dernier cas, la communauté les doterait d'une concession d'une terre suffisante pour assurer leur avenir et celui de leur famille. Plus tard, les mêmes faveurs devaient être accordées aux jeunes orphelins lorsqu'ils se marieraient (1).

Ses vues ayant été pleinement agréées par le ministre de la marine et des colonies, la mère Javouhey quitta Brest le 26 juin 1828, à la tête d'une véritable expédition pour le transport de laquelle on avait mobilisé les deux navires de l'État *la Ménagère* et *la Bretonne*. La fondatrice de Saint-Joseph avait alors quarante-huit ans, et c'est à l'âge où la plupart de nos officiers de marine et fonctionnaires coloniaux ne songent qu'à se reposer, qu'elle partait affronter les fatigues d'une entreprise coloniale et les dangers d'un climat dout la réputation n'était précisément pas des meilleures ! Aussitôt débarquée à Cayenne, la mère Javouhey fit partir quelques-unes de ses sœurs pour le quartier de la Mana, afin d'y faire les préparatifs nécessaires en vue de la réception des immigrants qu'elle avait amenés de France. Dès le mois d'août, elle prenait elle-même en main la direction du nouvel

(1) *La R. M. Javouhey*, t. II, p. 9.

Digitized by Google

établissement, où elle arriva accompagnée de vingt-cinq jeunes noirs et autant de jeunes négresses, appartenant au domaine dont le gouverneur de la colonie avait bien voulu lui accorder la libre disposition.

Le R. P. Delaplace donne les détails suivants sur le règlement dont la mère fondatrice avait doté l'établissement de Mana :

Le travail avait lieu de six heures et demie à dix heures et demie du matin, puis depuis deux heures du soir jusqu'à six heures. Il était ainsi suspendu pendant le temps de la plus grande chaleur. Chaque catégorie d'ouvriers, pour les métiers les plus utiles, avait son atelier séparé. Les autres engagés, en plus grand nombre, étaient employés, les uns aux travaux de défrichements, avec les nègres que la mère fondatrice avait amenés de Cayenne, les autres à la culture, sous la direction spéciale de M. Pierre Javouhey, son frère. — Les femmes et les jeunes négresses étaient aussi occupées à divers travaux des champs, sous la surveillance des sœurs converses, qui y prenaient aussi leur part avec beaucoup de dévouement.

Dans le règlement destiné à régir la colonie, la R. Mère générale, qu'on ne pouvait accuser d'être ennemie des lumières, fixa un temps déterminé pour l'instruction. Et elle nous apprend elle-même qu'elle avait fait disposer une case destinée à l'enseignement, où chaque colon avait deux heures de leçons tous les jours. Il y avait trois sortes de classes : celle des petits enfants, celle des jeunes colons, et enfin celle des sœurs converses (1).

Dès que les colonies de Mana furent suffisamment organisées, la mère Javouhey s'absenta, pendant trois mois, pour aller inspecter en détail les fondations de son Institut à la Guadeloupe et à la Martinique. La supérieure générale devait trouver, dans la constatation de l'état prospère et des progrès des établissements de Saint-Joseph aux Antilles, un ample dédommagement aux fatigues de traversées qu'un pied peu marin lui rendait particulièrement désagréables.

De retour en Guyane, la mère Javouhey songea à donner à ses fondations toute l'ampleur qu'elle avait rêvée. On sent, dans ses correspondances, que sa foi coloniale augmente avec l'expérience, grandit au contact des difficultés; il semble qu'elle veut, dès lors, comme le fera plus tard Coudreau, venger la Guyane de la réputation injuste faite à son sol et à son climat et apprendre à la mère patrie que la Guyane, ce n'est pas l'île mortifère de Cayenne, mais la luxuriante savane, la forêt aux riches essences, où coulent le Maroni, le Kourou,

(1) *La R. M. Javouhey*, t. II, p. 28.

Digitized by Google

l'Approuage, la Mana, l'Oyapock. Voici comment elle parle de cette Guyane, tant calomniée, dans une de ses lettres à l'ancien gouverneur dont elle a un moment partagé les labeurs coloniaux sur l'autre rive de l'Atlantique :

Si le terrain du Sénégal avait ressemblé à celui-ci, que n'auriez-vous pas fait ? Que je voudrais vous voir ici quelques mois ! Comme vous tireriez parti de tant de richesses qui ne servent à personne !... Si vous voyiez les belles forêts, d'où il est facile de tirer les bois les plus précieux ; les belles savanes, où l'on peut nourrir des milliers de troupeaux ; et ce sol si riche, qui rapporte 50, 100 pour 1 !

Et dire qu'il y a tant de malheureux en France, qui manquent de tout ! Ils n'ont pas de pain, pas d'asile ! Je me trouve donc heureuse et très heureuse, dans l'espérance d'être utile à un grand nombre de malheureux et surtout à des orphelins, qui trouveront ici des parents, une patrie et tout ce qui fait le bonheur.

L'immigration blanche n'est pas impossible en Guyane, mais elle demande des tempéraments et des précautions dont, comme l'expérience de la Mana le prouve, la mère Javouhey avait un instant su découvrir le secret.

Nous avons, — écrivait-elle de Guyane à sa sœur, la mère Rosalie, — trois établissements. Le premier, qui est le principal, s'appelle Port-Saint-Joseph. C'est le grand chantier pour toutes choses ; c'est là aussi qu'arrivent les navires, que se trouve notre cathédrale, l'état-major civil et religieux, puis les grands troupeaux dans les savanes. Le second est à quelques lieues plus haut sur la rivière, dans un endroit charmant ; les cultures y sont magnifiques. Il y a là cinq sœurs, quelques ouvriers blancs et six noirs avec leurs femmes. Ce sera dans cet établissement, qui a aussi sa chapelle, que nous commencerons à élever les jeunes orphelins. Nous augmenterons les vivres et les troupeaux, afin de n'être à charge à personne et de pouvoir servir Dieu avec tranquillité... Le troisième est une dépendance du second. Notre revenu principal est en bois et en troupeaux. Ces deux branches de commerce conviennent parfaitement au pays, et surtout à notre position. Les vivres sont le riz et le manioc. Nous en avons récolté près de 400 barriques ; puis toutes sortes de fruits en abondance et des bananes par milliers... Je vous assure que je terminerais ici ma carrière sans chagrin, tant j'aime la solitude dans laquelle nous vivons (1).

Il y a quelques années, revenant d'une mission en Guyane, où le gouvernement l'avait envoyé étudier sur place les documents vivants

(1) La R. M. Javouhey, t. II, p. 61.

Digitized by Google

de cette coûteuse élucubration administrative qui s'appelle la colonisation pénale, le professeur éminent qui occupe avec tant de talent la chaire de droit criminel de la Faculté de Paris (1) rendait un témoignage, peu suspect de partialité, au génie colonisateur de la mère Javouhey, en déclarant au cours d'une de ses leçons que, seule, cette religieuse s'était montrée capable de faire quelque chose pour la mise en valeur des immenses richesses de notre belle colonie. Mais, à la Guyane comme au Sénégal, toute œuvre colonisatrice sérieuse devait avoir pour base la régénération du noir par le travail. Aussi quand, après s'être rendue en France en 1833, pour donner ses soins aux affaires générales de l'Institut, la mère Javouhey revint à la Guyane en 1835, elle accepta avec enthousiasme de se charger de la libération des noirs africains, et, pendant ce second séjour, l'amélioration progressive du sort de la race déshéritée, objet de ses plus vives prédilections, tiendra la première place dans ses préoccupations.

Le pape Grégoire XVI venait de lancer, le 3 décembre 1839, une circulaire apostolique contre le commerce de la chair humaine et l'esclavage, et le gouvernement français ne pouvait se dissimuler que les jours du travail servile dans nos colonies étaient comptés, que l'ère de la crise libératrice ne tarderait pas à s'ouvrir. Les éventualités de la période de transition en perspective apparaissaient, dès lors, sous des couleurs assez sombres aux hommes d'État qui avaient charge de nos intérêts coloniaux. En quête de pronostics sur les conséquences probables de l'émancipation, le gouvernement adressa à la mère Javouhey un questionnaire qui, d'après le R. P. Delaplace, portait principalement sur les deux points suivants :

Les noirs de Mana, devenus tous citoyens, s'attacheraient-ils au sol qu'ils avaient cultivé et où s'était faite leur première éducation d'hommes libres, et pourraient-ils, sans danger pour eux et pour la tranquillité publique, être mis en rapport avec le reste des hommes dont ils étaient séparés depuis longtemps? Puis encore, et surtout, les autres noirs non élevés comme ceux de Mana étaient-ils, oui ou non, capables de recevoir les bienfaits de la liberté (2)?

Voici comment la mère Javouhey répondait aux deux parties de ce questionnaire officiel :

(1) M. Léveillé.
(2) La R. M. Javouhey, t. II, p. 288.

Digitized by Google

*Sur le premier point :*

Elle avait pu faire comprendre à ses noirs ce que les habitants de nos campagnes comprennent si bien, à savoir : que c'est la terre qui les nourrit qui est leur patrie. Elle croyait pouvoir affirmer qu'ils ne quitteraient pas leur vie douce et facile pour le tumulte et les agitations d'une position nouvelle, plus brillante peut-être, mais certainement bien moins heureuse(1).

*Sur le second point :*

Il n'entre pas dans le plan de mon rapport de décider si les autres noirs qui n'ont pas été élevés comme ceux de la Mana sont, ou non, capables de recevoir le bienfait de la liberté; seulement, à la question que je me suis posée, je présenterai les faits. Que l'on considère ce qu'étaient les noirs de la Mana lors de leur arrivée et ce qu'ils sont maintenant. S'ils sont parvenus au point de civilisation qu'ils ont atteint, s'ils ont rempli l'espoir qu'on avait fondé sur eux, c'est que leurs dispositions n'étaient pas entièrement négatives, c'est que leur race, leur couleur ne sont pas totalement dépourvues de ces qualités qui font l'homme de la société. L'on peut donc juger par là que l'affranchissement des esclaves n'est pas impraticable. Quel moyen doit-on adopter, quelles mesures doit-on prendre pour y procéder avec sécurité et certitude de succès? Il est des hommes assez sages, assez éclairés qui connaissent ce qu'il est plus à propos de faire dans les circonstances. Quant à moi, je n'ai, pour répondre à la grande question qui s'agite, que la voix du peuple confié à mes soins.

Le 18 mai 1843, la mère Javouhey disait adieu, pour toujours, à ses chères fondations de la Guyane, et, le 4 août de la même année, elle revoyait la terre de France.

Depuis son retour définitif en France, tout en soutenant et en développant les premières fondations continentales et coloniales de l'Institut de Saint-Joseph, la mère Javouhey ne s'arrêta pas un seul instant dans la marche en avant qui était un besoin inhérent à son tempérament. Cette vaillante femme avait, je présume, une aversion superstitieuse pour le *statu quo :* pour elle, il fallait continuer d'avancer sous peine de s'exposer à reculer ! Aussi ses sœurs partent successivement pour Tahiti, pour l'Inde française, pour Madagascar, pour les îles Marquises, pour tous les points du globe où l'œuvre coloniale de la France réclamait le concours de leur dévouement.

En analysant, à un point de vue strictement colonial, la vie de la fondatrice de l'Institut de Saint-Joseph, j'ai dû forcément omettre de

(1) La R. M. Javouhey, t. II, p. 288.

Digitized by Google

parler des épreuves, des obstacles, des persécutions mêmes dont elle eut à triompher. Ses adversaires les plus acharnés furent de hauts dignitaires du clergé, circonvenus le plus souvent par des congrégations rivales, chez lesquelles une émulation sans doute respectable ne fut pas toujours une très chrétienne conseillère.

Longtemps avant sa mort, la fondatrice de Saint-Joseph avait vu entrer en ligne, sur le champ apostolique d'Afrique, cette congrégation de missionnaires dont jadis elle appelait de tous ses vœux la formation. C'est sous la direction spirituelle d'un membre distingué (1) de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur-de-Marie qu'elle termina sa carrière apostolique dont les premiers pas avaient été guidés, un demi-siècle auparavant, par un moine clairvoyant de l'ordre cistercien; c'est également un Père de la congrégation du Saint-Esprit qui devait écrire l'histoire de cette belle vie qui honore également la religion qui l'a inspirée et le pays au service duquel elle a été consacrée.

La mère Javouhey restera incontestablement la plus remarquable figure de l'histoire de la colonisation française au XIXe siècle; ses entreprises sont une éloquente réfutation de ce vieux cliché, aujourd'hui plus que jamais à la mode : « LES FRANÇAIS NE SONT PAS COLONISATEURS ! »

L'âme de la fondatrice de Saint-Joseph de Cluny, cette âme si profondément française, est demeurée avec ses filles : leur Institut reste une arme puissante dont il appartiendra à nos gouvernants de savoir tirer parti pour la grandeur coloniale de la France, pour les conquêtes pacifiques qui ne demandent que du dévouement et de l'esprit d'initiative.

D'autres pays que la France, d'autres confessions chrétiennes que le catholicisme ont entrepris de grands travaux missionnaires aussi profitables à l'humanité qu'aux nations qui les soutiennent de leurs deniers. Mais, au point de vue du dévouement missionnaire de la femme, quelle est la nation catholique ou protestante qui pourrait prétendre entrer en rivalité avec nous? Pour quelques diaconesses anglaises, allemandes, américaines; pour quelques sœurs de charité italiennes ou espagnoles, nous possédons des légions de ces filles de Saint-Vincent

(1) Le R. P. Le Vavasseur.

Digitized by Google

de Paul, de la Sagesse, de Saint-Paul de Chartres, de Saint-Joseph de Cluny, etc., etc., dont la virginité féconde et l'abnégation grandiose promènent dans toutes les parties du monde le prestige de la France sur les ailes puissantes de la Charité. Ce n'est pas un mince avantage pour la France que d'être, aux yeux de tous les peuples déshérités, le pays d'où viennent ces saintes femmes : on nous juge d'après elles... et nous n'y perdons pas.

La France qui, malgré des déboires, dus aux procédés et non au principe, sent que, pour vivre, elle doit être coloniale, accomplirait un acte de justice en élevant aussi sa statue à la grande religieuse dont la vie et l'œuvre furent consacrées aux colonies françaises. Il me semble qu'un pareil monument dressé sur les bords de cette rade de Brest, qui vit naguère la fondatrice de Saint-Joseph s'embarquer pour ses lointaines campagnes, ranimerait la foi coloniale dans les cœurs français ; que la figure de la mère Javouhey évoquée par le ciseau d'un statuaire, à la pointe extrême de nos possessions continentales, serait d'un salutaire enseignement colonial pour les générations futures.

LIONEL RADIGUET.

---

Digitized by Google

## CONGRÉGATION DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH DE CLUNY

*Renseignements demandés par le Ministère en février 1889.*

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LES COLONIES ET DANS LES PAYS ÉTRANGERS

---

Les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny donnent l'instruction dans les possessions françaises à 14,916 enfants (5,122 en Afrique. – 6,583 en Amérique. — 1,247 en Asie. — 874 en Océanie. — 1,090 à Madagascar).

### AFRIQUE

**Réunion** (4,409 enfants) (1).

| Écoles communales : | Élèves : | Personnel enseignant. — Origine. |
|---|---|---|
| 1 à 8 classes ..... | 520 | 63 Religieuses pour les écoles communales. |
| 2 à 4 » ..... | 582 | 6 » (dont 2 non rétribuées) pour les écoles maternelles. |
| 8 à 3 » ..... | 1107 | |
| 10 à 2 » ..... | 898 | 3 » (dont 2 non rétribuées) pour les Ouvroirs. |
| 1 à 1 » ..... | 40 | |
| Écoles mixtes ..... | 772 | 22 « (non rétribuées) pour les écoles libres. |
| 4 Écoles maternelles | | — |
| 3 Ouvroirs ..... | 70 | 94 Religieuses pour ces divers établissements toutes d'origine française. |
| Écoles libres : | | |
| 1 à 10 classes ..... | 170 | |
| 1 à 3 » ..... | 70 | Titres de capacité : 13 brevets élémentaires. |
| 2 à 2 » ..... | 80 | |
| 5 à 1 » ..... | 100 | |

**Sénégal et Congo** (480 enfants) (2).

| Écoles communales : | Élèves : | Personnel enseignant. — Origine. |
|---|---|---|
| 2 à 5 classes..... | 320 | 14 Religieuses pour les écoles communales. |
| | | 2 » » le cours d'adultes. |
| 1 Cours d'adultes.... | 40 | 5 » (non rétribuées) pour les Ouvroirs. |
| 2 Ouvroirs avec classe. | 80 | — 21 Religieuses pour ces divers établissements : 19 Françaises et 2 Alsaciennes. |
| CONGO (LOANGO) | | Titres de capacité : 5 brevets élémentaires. |
| 1 Orphelinat avec classe | 24 | 2 Religieuses d'origine française (non rétribuées). |
| 1 Ouvroir..... | 16 | |

---

(1) Brevets et Certificats. — Chaque année : 2 ou 3 brevets supérieurs. — 15 à 20 brevets élémentaires. — 50 à 60 certificats d'études environ.

(2) Brevets et Certificats. — Une commission d'examinateurs constate à la fin de chaque année scolaire les progrès de la langue française dans les classes.



Digitized by Google

## Madagascar

GRANDE-TERRE (1,090 enfants).

L'institut de Saint-Joseph a 4 écoles dans l'intérieur de la Grande-Terre :

3 avec ouvroir à Tananarivo.
1 à Fianarantsoa.
1,000 élèves en tout environ.

A TAMATAVE

1 École gratuite à 2 classes.
1 École libre.
90 élèves.

La classe se fait en français dans ces 2 dernières écoles.

PETITES-ILES (233 enfants).

SAINTE-MARIE. — 1 École communale, élèves. — 1 Orphelinat, 33 orphelines 3 religieuses d'origine française (1 rétribuée).

NOSSI-BÉ. — 1 École communale à 2 class 115 élèves, 2 religieuses d'origine fr çaise.

MAYOTTE. — 1 École libre à 1 classe, élèves, 1 religieuse d'origine franç (non rétribuée).

## AMÉRIQUE

### Guyane (1,026 enfants) (1)

| Écoles communales : | Élèves : | Personnel enseignant. — Origine. |
|---|---|---|
| 1 à 8 classes ..... | 470 | 15 Religieuses pour les écoles communales. |
| 2 à 2 » ..... | 110 | 14 » pour les écoles mixtes. |
| Écoles mixtes : | | 8 » (non rétribuées) pour les écoles libres. |
| 5 à 2 classes ..... | 70 garçons. | |
| » » ..... | 90 filles. | 4 » pour les écoles de la Relégation. |
| Relégation..... | 50 | 3 » (non rétribuées) pour l'ouvroir. |
| École libre : | | |
| 1 à 8 classes ... .... | 202 | 44 Religieuses pour ces divers établissements.. |
| 1 Ouvroir ..... | 33 | 38 Françaises, 5 Alsaciennes, et 1 Irlandaise. |

Titres de capacité : 23 brevets élémentaires.

### Guadeloupe et dépendances (4,178 enfants) (2).

| Écoles communales : | Élèves : | Personnel enseignant. — Origine. |
|---|---|---|
| 1 à 9 classes ..... | 452 | 84 Religieuses pour les écoles communales. |
| 1 à 7 » ..... | 270 | 21 » pour les écoles libres. |
| 1 à 6 » ..... | 300 | |
| 2 à 4 » ..... | 353 | 105 Religieuses pour ces divers établissements : |
| 8 à 3 » ..... | 1091 | 102 Françaises, 2 Alsaciennes et 1 Irlandaise. |
| 14 à 2 » ..... | 1296 | |
| Écoles libres : | | Titres de capacité : 5 brevets élémentaires. |
| 1 à 8 classes ..... | 150 | Sœur Marie de l'Incarnation Kindt, officier d'Académie. |
| 1 à 6 » ..... | 170 | |
| 2 à 2 » ..... | 65 | |
| 2 à 1 » ..... | 31 | |

(1) Brevets et certificats — Plusieurs membres de l'administration constatent à la fin de chaque année scolaire les progrès de la langue française dans les classes.

(2) Brevets et certificats. — Plusieurs brevets supérieurs à diverses sessions.

Chaque année 6 ou 7 brevets élémentaires et un certain nombre de certificats d'études.

Digitized by Google

**Martinique** (528 enfants) (1)

| Écoles libres : | Élèves : | Personnel enseignant. — Origine. |
|---|---|---|
| 1 à 9 classes. | 200 | 30 Religieuses pour les écoles libres. |
| 1 à 2 » | | 28 Françaises et 2 Alsaciennes. |
| 1 à 8 » | 166 | |
| 1 à 5 » | 92 | Titres de capacité : 1 brevet supérieur, 2 brevets élémentaires. |
| 1 à 2 » | 70 | |

**Saint-Pierre** et **Miquelon** (851 enfants) (2)

| Écoles communales : | Élèves : | Personnel enseignant. — Origine. |
|---|---|---|
| 4 classes ..... | 264 | 8 Religieuses pour les écoles communales. |
| 2 » ..... | 110 | 3 « pour les écoles maternelles. |
| Écoles mixtes : | | 5 » (non rétribuées pour l'école libre). |
| Écoles maternelles .. | 346 | 3 » pour l'ouvroir (1 non rétribuée). |
| Ouvroir ..... | 36 | — |
| 5 classes ..... | 95 | 18 Religieuses pour ces divers établissements. |
| | | 15 Françaises, 2 Alsaciennes et 1 Irlandaise. |
| | | Titre de capacité : 1 brevet élémentaire. |

ASIE

**Inde française** (1,247 enfants) (3)

| Écoles communales : | Élèves : | Personnel enseignant. — Origine. |
|---|---|---|
| 3 à 3 classes ..... | 290 | 25 Religieuses pour toutes les Écoles (dont 5 non rétribuées). |
| 1 à 2 » ..... | 27 | |
| 1 École maternelle p^r garçons..... | 17 | 7 » pour les Ouvroirs (dont 5 non rétribuées). |
| Écoles libres : | | 3 » pour la Crèche et l'Orphelinat (non rétribuées). |
| 1 à 6 classes ..... | 96 | 3 » (non rétribuées) pour les Ateliers. |
| 1 à 3 » ..... | 56 | 18 » (non rétribuées) pour les langues indigènes. |
| 2 à 1 » ..... | 59 | — |
| 3 Ouvroirs ..... | 95 | 56 Religieuses pour ces divers établissements : 30 Françaises, 2 Alsaciennes, 4 Irlandaises et 20 indigènes. |
| 2 Ateliers..... | 80 | |
| 1 Crèche et 1 Orphelinat ..... | 44 | Titres de capacité : 4 brevets élémentaires. |
| 18 Classes (lang. ind.). | 483 | |

(1) Brevets : Chaque année plusieurs brevets élémentaires.

(2) Brevets et certificats. — Les examens annuels dans les classes donnent des résultats satisfaisants.

(3) Brevets et Certificats. — MM. les Administrateurs ou MM. les Inspecteurs visitent annuellement les écoles et constatent les progrès rapides de la langue française dans la classe indigène.

Digitized by Google

## OCÉANIE

### Nouvelle-Calédonie (418 enfants) (1)

| École communale : | Élèves : | Personnel enseignant. — Origine. |
|---|---|---|
| 1 à 3 classes ..... | 40 | 3 Religieuses pour l'École communale. |
| Orphelinat : | | |
| 1 avec 3 classes..... | 100 | 10 » (dont 5 non rétribuées) pour l'Orphelinat. |
| Pénitencier : | | |
| 1 École à 3 classes... | 78 | 3 » pour l'École du pénitencier. |
| Écoles libres : | | |
| 1 à 5 classes ..... | 160 | 7 » (non rétribuées) pour les Écoles libres. |
| 1 à 2 » ..... | 40 | 23 Religieuses pour ces divers établissements : 20 Françaises, 1 Alsacienne, 2 Irlandaises. |

Titres de capacité : 3 brevets élémentaires.

### Taïti (221 enfants)

PAPÉÏTI

1 École gratuite..... 155 élèves.
1 École libre..... 20 »
8 Religieuses non rétribuées.

PAPEURIRI

1 École gratuite..... 46 élèves.
2 Religieuses.

10 Religieuses pour ces divers établissements : 8 d'origine française, 1 Alsacienne, 1 Irlandaise.
1 Religieuse brevetée.

Brevets et Certificats :

2 Brevets élémentaires et 6 ou 7 Certificats d'études.

### Iles-Marquises (235 enfants)

NOUKAHIVA

1 École gratuite..... 105 élèves.
4 Religieuses non rétribuées.

HIVAVUA

1 École gratuite..... 130 élèves.
4 Religieuses non rétribuées.
8 Religieuses d'origine française.

### Pays étrangers où le français est enseigné :

| | Élèves. | | Élèves. | | Élèves. |
|---|---|---|---|---|---|
| Les Seychelles.... | 644 | Angola..... | 160 | Haïti..... | 1,66[illegible] |
| Sainte-Marie-de-Bathurst. | 224 | La Trinité..... | 2,007 | Pérou..... | 2[illegible] |
| Sierra Leone..... | 190 | Sainte-Lucie..... | 799 | Viti (établissement récent). | |
| Congo (portugais). | 50 | La Grenade..... | 291 | | |

(1) Brevets et Certificats. — Chaque année, 2 ou 3 brevets élémentaires et un certain nombre de certificats d'études.

Digitized by Google

# LA PROGRESSION COMPARÉE
# DES POPULATIONS ANGLAISES ET FRANÇAISES
## DANS L'AMÉRIQUE DU NORD

---

Parmi les populations, malheureusement trop rares, qui se rattachent dans le monde à la famille française, le Canada présente une des ramifications les plus considérables par le nombre et la plus importante par son développement probable. Rien ne saurait donc être plus intéressant pour les lecteurs de cette Revue que l'étude éthnographique et géographique de l'expansion des Canadiens dans l'Amérique du Nord, tant au sein de la confédération anglo-canadienne que sur le territoire des États-Unis.

Les tableaux statistiques qui suivent, offrent d'autant plus d'attrait au point de vue scientifique qu'ils paraissent contredire les idées, généralement reçues, sur le caractère et la valeur spécifique des colonisations modernes. Ces tableaux résument en effet la progression des Français et la distribution de leur accroissement au milieu des populations anglaises depuis trente ans; étude extrêmement curieuse! car dans ce pays conquis par des Anglo-Saxons protestants, ces Français de l'Amérique du Nord se trouvent être les facteurs de la civilisation gréco-latine et de la religion catholique romaine.

Mais, avant d'entrer dans ces détails statistiques, il est utile, pour bien les comprendre, d'établir sommairement quelle a été, après la conquête de 1763, la situation de la population française restée dans le Canada, jusque dans les pays de l'ouest. D'après les versions les plus autorisées, on peut évaluer cette population à 70,000 âmes. Mais il s'installa aussitôt, vis-à-vis d'elle, une immigration anglaise assez forte venant de l'Europe, laquelle fut bientôt considérablement accrue par l'établissement des loyalistes américains, qui se réfugièrent sur les territoires canadiens, après 1780. L'immigration britannique continua plus tard à développer cette colonisation anglo-saxonne, et, en 1824, d'après les ébauches de recensements qui furent dressées à cette époque, on peut évaluer la population totale de la province

Digitized by Google

de Québec à 427,000 âmes, dont 40,000 environ étaient d'importatio anglaise ; celle-ci formait donc environ le dixième du chiffre total.

En 1831, la population totale est de 553,134 habitants, sur lesque on doit compter 93,000 Anglais, soit 17 pour 100. Enfin, le recens ment de 1844 indique positivement les Anglais comme formant 2 pour 100 de la population, dans la province de Québec ; et, en 1851 cette proportion s'élève à 25 pour 100.

Telle a donc été la puissance de l'immigration anglaise jusqu'à cett époque que son action combinée avec l'accroissement naturel de familles, a constamment surpassé pendant quatre-vingt ans la puissance de multiplication déployée par la population canadienne. Mais, à partir de 1851, l'immigration anglaise a toujours été en fléchissant, de telle façon que, dès l'année 1861, les Anglais retombent à la proportion de 24 pour 100, et, en 1881, ils ne figurent plus que pour 21 pour 100 dans le nombre des habitants de la province de Québec.

De telle sorte que les Canadiens dépassent maintenant, d'année en année, l'accroissement de l'élément anglais dans cette province de Québec, et qu'ils envoient en outre depuis plus de trente-ans, de nombreuses colonies dans la province voisine d'Ontario et plus encore sur la frontière riveraine des États-Unis, où ils pénètrent à rangs serrés, jusque dans les territoires manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre.

Les tableaux statistiques, que nous avons annoncés, vont maintenant nous montrer comment s'opèrent le développement et la répartition des Franco-Canadiens, dans l'Amérique anglaise, de 1851 à 1881; ces tableaux comprennent seulement les quatre provinces orientales de la confédération : *Ontario* ou le Haut-Canada; *Québec* ou Bas-Canada; *Nouveau-Brunswick; Nouvelle-Écosse* ou Acadie.

**Progression comparée des populations anglaises et françaises dans les quatre provinces orientales de la confédération canadienne.**

**Ontario — Québec — N.-Brunwick — Nouvelle-Ecosse, de 1851 à 1881.**

| | Population totale. | Anglais. | Français. |
|---|---|---|---|
| 1851 | 2,312,919 | 1,571,474 | 741,445 |
| 1861 | 3,089,659 | 2,150,157 | 939,502 |
| 1871 | 3,485,761 | 2,402,821 | 1,082,940 |
| 1881 | 4,044,060 | 2,770,643 | 1,273,417 |

De 1851 à 1881, dans le laps de trente ans, la population des quatre provinces s'est donc accrue de 2,313,919 à 4,044,060, c'est-à-dire de 75 pour 100. Si nous décomposons cette population, nous trouvons

Digitized by Google

que les Anglais se sont accrus de 76 pour 100, et les Français de 72 pour 100. La différence est très faible, 4 pour 100 en trente ans. Mais lorsque l'on considère que les Anglais bénéficient de l'immigration européenne, tandis que les Canadiens fournissent une émigration énorme aux États-Unis, il est facile de comprendre que les Canadiens se multiplient et se répandent bien plus activement que les Anglais.

Aussi, en reprenant ce tableau général, pour étudier séparément chacune de ces provinces, nous y trouverons des résultats beaucoup plus curieux et fort inattendus.

TABLEAUX SPÉCIAUX POUR CHACUNE DES PROVINCES ORIENTALES DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE. — PROGRESSION COMPARÉE DE LEUR DÉVELOPPEMENT ETHNOGRAPHIQUE ET RELIGIEUX.

PROVINCE D'ONTARIO

| | Population totale. | Anglais protestants. | Anglo-Irlandais catholiques. | Français catholiques. |
|---|---|---|---|---|
| 1851 | 952,004 | 784,339 | 141,278 | 26,417 |
| 1861 | 1,396,091 | 1,137,940 | 224,864 | 33,287 |
| 1871 | 1,620,851 | 1,346,689 | 198,779 | 75,383 |
| 1881 | 1,923,228 | 1,602,389 | 218,096 | 102,743 |

On voit par ce tableau que la population totale de l'Ontario s'est accrue de 102 0/0. — Les Anglais protestants se sont accrus de 104 0/0; — les Anglais catholiques de 54 0/0; — les Canadiens français catholiques de 288 0/0.

PROVINCE DE QUÉBEC

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1851 | 890,261 | 143,395 | 77,338 | 669,528 |
| 1861 | 1,110,664 | 167,940 | 95,109 | 847,615 |
| 1871 | 1,191,516 | 172,166 | 89,553 | 929,817 |
| 1881 | 1,359,027 | 188,309 | 96,898 | 1,073,820 |

On voit par ce tableau que la population totale s'est accrue de 53 0/0. — Les Anglais protestants de 31 0/0; — les Anglais catholiques de 24 0/0; — les Français de 60 0/0.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1851 | 193,800 | 123,800 | 47,500 | 22,500 |
| 1861 | 252,047 | 169,109 | 49,388 | 33,600 |
| 1871 | 285,594 | 189,578 | 51,109 | 44,907 |
| 1881 | 321,233 | 212,142 | 52,456 | 56,635 |

On voit par ce tableau que la population totale s'est accrue de 66 0/0. — Les Anglais protestants de 71 0/0; — les Anglais catholiques de 10 0/0; — les Français catholiques de 156 0/0.

Digitized by Google

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1851 | 276,854 | 207,723 | 46,131 | 23,0 |
| 1861 | 330,857 | 244,576 | 61,281 | 25,0 |
| 1871 | 387,800 | 285,799 | 69,168 | 32,8 |
| 1881 | 440,572 | 323,085 | 77,268 | 40,2 |

On voit par ce tableau que la population totale s'est accrue de 59 0/0 ; — que protestants anglais se sont accrus de 56 0/0 ; — que les catholiques anglais se accrus de 70 0/0, et les catholiques français de 73 0/0.

Si dans ces États nous avons décomposé les habitants du Cana en trois sections, c'est afin de découvrir plus aisément, dans ce société en formation, les esprits les mieux trempés, la vigueur développe les populations, la persistance d'énergie qui maintient continuité de leurs efforts, et l'esprit d'ordre et de méthode qui le fait fructifier.

C'est le catholique français, le Canadien, qui paraît être l'homme le plus solide, l'homme d'avenir de cette région ; dans toutes les provinces c'est sur lui que repose principalement le progrès naturel de la population. C'est lui dont le progrès spécifique fournit partout la cote la plus élevée, soit dans son centre primitif, la province française de Québec; soit dans les provinces anglaises, où pénètrent des excédents de population. C'est en vain que les immigrations anglaises ont essayé de les supplanter dans cette province de Quebec; les Canadiens ont pris définitivement le dessus sur leurs envahisseurs; tandis que partout où ils ont été s'établir, dans les cantons anglais, ils ont surmonté la population anglo-saxonne préexistante.

Dans tous les *townships* où ils pénètrent, ce sont eux qui finissent par rester les propriétaires du sol, ils découpent le pays en paroisses, et cette organisation religieuse et vivante se substitue insensiblement au *township*, organisme sans ressort et sans vie, qui n'est qu'une formule administrative. Soit qu'ils se défendent, soit qu'ils se poussent en avant, l'action des Canadiens est donc d'une supérieure énergie. C'est ainsi que s'expliquent ces progressions énormes de 200 et 300 0/0 qu'ils ont accomplies, en trente ans, dans l'Ontario et dans le Nouveau-Brunswick.

Les Anglais protestants qui viennent en second lieu comme développement et comme énergie colonisatrice, ont fléchi, en effet, dans le Nouveau-Brunswick, et ont été entamés assez sérieusement dans

Digitized by Google

quelques comtés de l'Ontario; mais dans l'ensemble de cette grande province anglaise, ils ont conservé la suprématie du nombre, et même la supériorité du progrès, ainsi que dans la Nouvelle-Ecosse.

Quant aux Anglais catholiques, ils se trouvent de beaucoup au dernier rang, sauf dans la Nouvelle-Écosse; ils ne contribuent que dans une faible mesure à l'accroissement de la population générale, et, contrairement même à l'opinion communément répandue, ils n'influent que très médiocrement sur le développement du catholicisme. Tandis que l'augmentation des catholiques français dans les quatre provinces s'est élevé, en trente ans, à 74 0/0, celle des catholiques anglais n'a pas atteint 45 0/0, et, si l'on isole la Nouvelle-Écosse, ils tombent à 34 0/0 dans les autres provinces, et jusqu'à la stagnation complète dans beaucoup de comtés.

Si les Anglo-Irlandais avaient été seuls abandonnés à leurs propres ressources, le catholicisme, qui comptait il y a dix ans 1,760,000 âmes dans les quatre provinces dont nous nous occupons, n'en aurait pas trouvé beaucoup plus de 400,000 en 1881. Ce sont, en effet, les Canadiens qui presque partout fournissent les quatre cinquièmes du progrès des catholiques; les Irlandais s'en montrent même fort jaloux, et manifestent assez de mauvais vouloir aux émigrants canadiens; car si ces derniers eussent été accueillis par eux avec plus de sympathie et de bon concours dans les régions où les Irlandais sont fixés, il est plus que probable que beaucoup de Canadiens, qui ont été s'expatrier aux États-Unis, eussent préféré rejoindre dans le *Dominion*, sur les provinces d'Ontario et du Nouveau-Brunwick, ceux de leurs compatriotes qui y sont anciennement établis: concours qui peut-être eût triplé le nombre des catholiques dans ces contrées.

Nous pourrons, du reste, revenir plus tard sur cette question intéressante; mais il nous faut reprendre ici la suite du développement et de la distribution ethnographique de l'Amérique anglaise. Nous venons de montrer avec quelle activité et quelle énergie nos compatriotes canadiens se déversent sur les provinces anglaises du *Dominion*. Cette expansion est d'autant plus solide et pleine d'avenir qu'elle repose essentiellement sur l'accroissement naturel de la population. Ce n'est qu'à l'aide de l'émigration venant d'Europe que les Anglais ont conservé l'égalité de leur progrès spécifique, dans l'ensemble des provinces que nous venons d'étudier. Or, le concours de cette émi-

Digitized by Google

gration n'est qu'une force éventuelle et précaire; non seulement elle n'augmente plus, mais elle commence à diminuer notablement; de 1861 à 1881 elle a fléchi par degrés, de 20 0/0 environ; aujourd'hui elle est probablement de 30 0/0 au-dessous de son ancien chiffre, surtout dans cette partie de l'Amérique.

Il y a donc lieu de croire que le progrès spécifique, mais un peu factice, des populations anglaises, va diminuer de plus en plus, jusqu'au moment où il se trouvera réduit aux seules ressources fournies par l'accroissement naturel. A partir de cette époque, la natalité extraordinaire des Canadiens, leur esprit de méthode, leurs habitudes d'économie laborieuse, et leurs fortes mœurs s'ils savent les conserver avec soin, assureront la prédominance de leur développement.

Les autres nationalités exercent peu d'influence dans la confédération canadienne; le seul pays qui fournisse une immigration notable c'est l'Allemagne, encore ne trouve-t-on d'Allemands, à vrai dire, que dans l'Ontario, où il y avait, en 1881, 23,000 natifs d'Allemagne sur 25,000 qui existent dans toute la confédération. Les autres immigrations sont insignifiantes, et la France, malgré la communauté d'origine et de langage avec la province française de Québec, ne comptait que 2,200 émigrants dans cette section du pays, et à peu près autant dans tout le reste de la confédération.

E. Rameau de Saint-Père.

---

Digitized by Google

# LES TRAITÉS BINGER

## AU SOUDAN FRANÇAIS

Il y a quinze mois que le capitaine Binger est rentré en France, à la suite de sa remarquable exploration des pays compris dans la boucle du Niger, et le ministère des affaires étrangères vient seulement de notifier à l'étranger, à l'Angleterre et à l'Allemagne notamment, les traités de protectorat passés par l'intrépide et heureux voyageur.

Il ne serait plus de mise, à l'heure actuelle, de rechercher quelles ont pu être les causes des hésitations et des atermoiements qui ont longtemps prédominé au quai d'Orsay et failli compromettre les résultats acquis si laborieusement, si pacifiquement par le capitaine Binger et presque sans qu'il en coûte rien à la France (1). Contentons-nous de dire qu'il a fallu l'insistance prolongée du département des colonies et, en fin de compte, l'intervention énergique d'un député de la Loire-Inférieure, connu par l'intérêt qu'il porte aux questions coloniales et notamment à celles d'Afrique, pour triompher des inexplicables temporisations du département des affaires étrangères.

C'est par la presse étrangère, comme il n'arrive que trop souvent, que la nouvelle de la notification des traités passés par le capitaine Binger a été portée à la connaissance de l'opinion publique. Les *Hamburger Nachrichten (Nouvelles de Hambourg)* du 16 juillet, relevèrent aussitôt l'importance de la notification faite aux puissances, à la suite de laquelle le gouvernement français déclarait reconnaître les traités conclus au Soudan.

Quels sont ces traités et quels avantages assurent-ils à la France?

Les principaux traités de protectorat sont les suivants :

1° Traité avec le roi Tiéba;
2° — — les États de Kong;
3° — — le Djimini;
4° — — l'Anno;
5° — — le Bondoukou. Ce dernier pays porte aussi les noms

(1) La mission Binger, qui a duré vingt-sept mois, n'a occasionné qu'une dépense de 23,000 francs et n'a pas fait couler une goutte de sang.

Digitized by Google

de Bitougou ou Bitou (en haoussa), Gottogo (en mandé) et Gamman (en aschanti) (1).

Au point de vue de la population habitant ces cinq États, il y a des distinctions à faire. Le royaume de Tiéba est habité par des peuples sienrés et de nombreuses colonies mandés. Les États de Kong renferment trois ou quatre peuples de la famille des Komono et d'importants groupes mandés. Quant au Djimini, à l'Anno et au Bondoukou, ils sont habités par des populations similaires des Aschantis.

Le fétichisme, dans ces trois derniers pays, est la religion dominante. On y compte aussi quelques musulmans. Dans le Kong, la grande majorité est mahométane. Chez Tiéba, musulmans et fétichistes sont en nombre à peu près égal.

Les nouveaux pays de protectorat ont une superficie d'environ 250,000 kilomètres carrés. Si l'on compte, en moyenne, 10 habitants par kilomètre carré, l'on peut évaluer à 2 millions et demi la population de ces vastes territoires.

Le capitaine Binger avait pour mission de souder nos jeunes établissements du Haut-Niger à ceux de la Côte d'Or. Grâce à l'heureux résultat de son exploration, c'est aujourd'hui un fait accompli. De Bammako à Grand Bassam en passant par Kong aucune influence étrangère n'a plus le droit de s'interposer. Les États de Tiéba, — les plus importants avec ceux de Kong, — touchent à nos postes du Niger et appartiennent aussi au bassin de la Côte d'Or, car le Comoé ou Akba, la grande rivière qui débouche à Grand Bassam, prend sa source non loin de Sikaso, la capitale des États de Tiéba. Rivière désormais française, le Comoé traverse successivement le Kong, le Djimini, l'Anno, avant d'atteindre les pays plus voisins de la côte, l'Indénié, le Battié et autres régions soumises à notre protectorat par le regretté Treich-Laplène.

Le Bondoukou, plus à l'écart, sert de trait d'union entre le Comoé et la Volta occidentale ou Volta noire dont le cours inférieur traverse le pays des Aschantis et se termine à l'extrémité est de la colonie

(1) Consulter à ce sujet la grande carte du Niger au golfe de Guinée, au 1/1,000,000, dressée par le capitaine Binger. Cette belle carte en 4 feuilles constitue un remarquable travail géographique et renferme, non seulement tous les levés faits directement par le capitaine Binger, mais un grand nombre d'itinéraires par renseignements que l'explorateur a eu la bonne fortune de pouvoir se procurer et le talent de coordonner. Les pays protégés y sont nettement déterminés avec leur sphère d'influence naturelle.

Digitized by Google

anglaise de Cape Coast Castle, non loin des possessions allemandes du Togoland.

Tel est l'ensemble des régions formant en quelque sorte l'*Hinterland* de nos possessions du Haut Sénégal et de la Côte d'Or.

En dehors de sa mission principale, le capitaine Binger a visité toute la région comprise entre le Comoé et les deux centres importants de Salaga et de Ouaghadougou (Mossi). Là encore il a cimenté d'importantes relations avec les peuples qu'il a visités et qui sont tributaires des pays de protectorat ou placés dans la sphère d'influence de la France et doivent être reconnus comme tels.

Enfin des traités récents viennent de placer sous le protectorat français le Macina qui touche à Timbouctou, le Yatenga, l'Aribinda, le Gourma et le Mossi, pays situés au nord de la zone parcourue par le capitaine Binger. La région septentrionale de la boucle du Niger est donc placée en grande partie sous notre protectorat.

La notification des traités Binger est arrivée assez à temps pour exercer une heureuse influence sur les négociations avec l'Angleterre, en ce qui concerne du moins la boucle du Niger. Par suite de la convention anglo-française du 5 août 1890, il restera à délimiter la région comprise entre le sud-est du Mossi et Salaga, d'un côté, et le bas Niger de l'autre. Il faut espérer que cette délimitation se fera sans trop de désavantages pour nous.

La France a fait assez de sacrifices en Afrique Occidentale dans un intérêt scientifique, humanitaire et commercial ; ses explorateurs, ses missionnaires, ses soldats ont trop souvent versé leur sang en vue d'ouvrir le continent noir à la civilisation, de supprimer l'esclavage et d'abolir d'horribles pratiques, comme les sacrifices humains au Dahomey, pour qu'il ne lui soit pas tenu compte largement de ce qu'elle a accompli dans le passé, gage certain de ce qu'elle fera dans l'avenir. A elle de revendiquer ce qu'elle peut et doit considérer comme son domaine, et de le faire hautement.

GEORGES DEMANCHE.

---

Digitized by Google

# PARTAGE POLITIQUE DE L'AFRIQUE

## LA CONVENTION ANGLO-FRANÇAISE DU 5 AOUT 1890

Voici le texte des deux déclarations échangées entre le gouvernement français et le gouvernement anglais :

### DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Le soussigné, dûment autorisé par le gouvernement de la République française, fait la déclaration suivante :

Conformément à la demande qui lui a été faite par le gouvernement de Sa Majesté britannique, le gouvernement de la République française consent à modifier l'arrangement du 10 mars 1862, en ce qui touche le sultan de Zanzibar. En conséquence, il s'engage à reconnaître le protectorat britannique sur les îles de Zanzibar et de Pemba, aussitôt qu'il lui aura été notifié.

Dans les territoires dont il s'agit, les missionnaires des deux pays jouiront d'une complète protection. La tolérance religieuse, la liberté pour tous les cultes et pour l'enseignement religieux sont garanties.

Il est bien entendu que l'établissement de ce protectorat ne peut pas porter atteinte aux droits et immunités dont jouissent les citoyens français dans les territoires dont il s'agit.

Signé : WADDINGTON.

Londres, le 5 août 1890.

### DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT ANGLAIS

Le soussigné, dûment autorisé par le gouvernement de Sa Majesté britannique, fait la déclaration suivante :

1. Le gouvernement de Sa Majesté britannique reconnaît le protectorat de la France sur l'île de Madagascar, avec ses conséquences, notamment en ce qui touche les exequatur des consuls et agents britanniques, qui devront être demandés par l'intermédiaire du résident général français.

Dans l'île de Madagascar, les missionnaires des deux pays jouiront d'une complète protection. La tolérance religieuse, la liberté pour tous les cultes et pour l'enseignement religieux sont garanties.

Il est bien entendu que l'établissement de ce protectorat ne peut porter atteinte aux droits et immunités dont jouissent les nationaux anglais dans cette île.

2. Le gouvernement de Sa Majesté britannique reconnaît la zone d'influence de la France au sud de ses possessions méditerranéennes, jusqu'à une ligne de Say, sur le Niger, à Barrua, sur le lac Tchad, tracée de façon à comprendre dans la zone d'action de la Compagnie du Niger tout ce qui appar-

Digitized by Google

tient équitablement au royaume de Sokoto, la ligne restant à déterminer par des commissaires à désigner.

Le gouvernement de Sa Majesté britannique s'engage à nommer immédiatement deux commissaires, qui se réuniront à Paris avec deux commissaires nommés par le gouvernement de la République française, dans le but de fixer les détails de la ligne ci-dessus indiquée. Mais il est expressément entendu que, quand même les travaux des commissaires n'aboutiraient pas à une entente complète sur tous les détails de la ligne, l'accord n'en subsisterait pas moins entre les deux gouvernements sur le tracé général ci-dessus indiqué.

Les commissaires auront également pour mission de déterminer les zones d'influence respectives des deux pays dans la région qui s'étend à l'ouest et au sud du moyen et du haut Niger.

Signé : SALISBURY.

Londres, le 5 août 1890.

La convention anglo-française, relative au protectorat de Zanzibar peut se résumer ainsi : La France abandonne les droits qu'elle tenait de l'arrangement du 10 mars 1862, en ce qui touche le sultan de Zanzibar, et ne fait plus d'opposition à l'établissement du protectorat anglais. — En échange, la Grande-Bretagne reconnaît l'arrangement de 1886 entre la France et Madagascar. D'autre part, il est assigné dans le Soudan une limite aux extensions coloniales des deux puissances.

On a laissé en dehors de cette convention diverses questions : celles de l'occupation anglaise de l'Égypte et des pêcheries sur le *French Shore* à Terre-Neuve. Mais si lord Salisbury a consenti à réserver ces deux points, M. Ribot n'a pu obtenir de modification au traité anglo-tunisien ; rien n'a été stipulé pour relier le Congo français au lac Tchad à travers le Bagirmi ; les enclaves que la Gambie et Sierra Leone forment dans l'Afrique française subsistent comme par le passé.

A Zanzibar, les droits et immunités des Français sont maintenus ; de ce fait les Anglais ne trouveront aucune entrave à leur action, tandis qu'à Madagascar l'Angleterre entend bien que ses missionnaires, sous forme de prosélytisme religieux, continuent à avoir la haute main dans le gouvernement hova. C'est ainsi qu'il faut comprendre la question posée par M. Samuel Smith à la Chambre des communes et la réponse faite par sir J. Fergusson. Les agents anglais s'adresseront bien désormais au résident de France pour obtenir l'*exequatur*, puisque le protectorat de la France est formellement reconnu par l'Angleterre, mais chaque fois que notre action sera contrecarrée par les

Digitized by Google

intrigues des méthodistes, le *Foreign Office* nous répondra que nous ne devons pas « porter atteinte à la liberté du peuple de Madagascar (1) » et que le gouvernement hova est libre, pour l'administration, de prendre son mot d'ordre auprès de qui bon lui semble.

Nos lecteurs comprendront qu'on aurait tort d'établir un parallèle entre le protectorat anglais, à Zanzibar, et le protectorat français à Madagascar. A Zanzibar les Anglais seront chez eux sans intrusion d'éléments étrangers, à Madagascar les Français sont en fait chez les méthodistes qui sont maîtres de l'administration hova ; et ces derniers ont, outre l'appui de l'Angleterre, la complicité d'un parti puissant en France. Si vous en doutez, renseignez-vous auprès de M. de Mahy.

Passons à la ligne de démarcation tracée à travers le Soudan. Au nord-ouest, la France aura sa liberté d'action, à l'est et au sud, ce sera l'Angleterre. La France pourra s'étendre du sud algérien parmi les Touareg, les Songaï jusqu'au Niger ; et de l'ouest à l'est, du Sénégal, par Timbouctou, jusqu'au lac Tchad. En nous imposant comme limite, au sud, une ligne allant de Say, sur le Niger, jusqu'au lac Tchad, l'Angleterre a su conserver la presque totalité de l'état peulh de Gando et du Bornou, et assurer à la Compagnie anglaise du Niger l'état peulh de Sokoto tout entier.

Bornou ?

La délimitatation, au sud et à l'ouest, du Niger sera faite ultérieurement entre les délégués anglais et français.

Quant à la limite orientale du Sahara français, lord Salisbury a indiqué, dans son discours au Parlement anglais, que nous aurions à nous entendre avec la Turquie.

Nous n'irons pas jusqu'à dire, comme certains journaux officieux, que l'arrangement anglo-français est un succès diplomatique. On pouvait faire moins bien, puisque les hommes actuellement au pouvoir ont considéré naguère l'Égypte comme une quantité négligeable, et n'ont pas tenté le moindre effort pour empêcher l'Angleterre de nous y supplanter complètement. Ils se croyaient pourtant à cette heure de très habiles hommes d'État et traitaient d'opposition systématique toute critique à ce sujet.

Si le Gouvernement, qui depuis l'échec de la mission Flatters n'a pas jugé à propos de faire un pas vers le plateau du Hoggar, avait

(1) M. Samuel Smith à la Chambre des communes. Londres 4 août 1890.

Digitized by Google

déclaré aujourd'hui que nos intérêts éventuels au lac Tchad (dont l'Algérie est séparée par le Sahara) ne valaient pas les intérêts séculaires que nous avions en Égypte (que la Méditerranée seule sépare de Marseille), force eût été de nous résigner et de faire notre deuil du Soudan central comme M. John Lemoinne faisait récemment le sien de l'Égypte (1).

Le quai d'Orsay, froissé cette fois de la publication soudaine des visées exclusives de l'Angleterre sur Zanzibar, a demandé au cabinet de Saint-James quelques compensations. Madagascar a servi de terrain de conciliation. L'intransigeance de l'Angleterre sur la question de l'*exequatur* lui a réservé un atout qu'elle a jeté sur le tapis au moment opportun. Elle s'est bien gardée de s'en dessaisir jusqu'ici, contrairement à la doctrine de M. J. Lemoinne, qui nous conseille de jeter l'atout égyptien sans autre motif que celui de paraître grands et généreux. Il n'échappera à personne que la concession du *Foreign Office* est ici de pure forme. Nous nous passions de la reconnaissance par l'Angleterre de notre protectorat à Madagascar exercé en vertu de droits anciens, et nous pouvions continuer à nous en passer. On était en face d'un fait acquis, qui date de cinq ans. Par la reconnaissance de l'Angleterre. notre situation à Madagascar n'en sera pas sensiblement modifiée. Tandis que pour Zanzibar, c'est un fait nouveau qui se produit. Les Anglais s'y installent, et nous abdiquons tous nos droits éventuels.

A Madagascar, nos droits existants et exercés sont reconnus, mais l'Angleterre ne renonce à rien, puisqu'elle n'a ni droit, ni prétention.

A Zanzibar, des droits non existants et non exercés sont créés, et la France renonce à se prévaloir d'un traité qui la mettait sur le même pied que l'Angleterre.

La presse officieuse qualifie cela de compensation équitable, les négociateurs sont réputés par elle diplomates accomplis. Ne chicanons pas sur les mots et laissons lui brûler son encens devant le palais du quai d'Orsay.

Quel jugement faut-il porter sur la délimitation transsaharienne?

Parmi ceux que l'on est convenu d'appeler « les coloniaux », on distingue deux groupes de gens très actifs. Celui des Algériens et celui des Sénégalais. Les Algériens veulent la pénétration du Soudan et estiment

(1) Solution de la question égyptienne, d'après John Lemoinne : *Revue française*, n° 93, p. 548.



Digitized by Google

que la meilleure voie est celle d'Amguid pour rayonner de là vers Timbouctou et vers le lac Tchad. Les Sénégalais basent toutes leurs espérances sur les progrès de nos colonnes dans la région du Haut-Fleuve et les succès de nos canonnières sur le Niger. Il n'y a ni rivalité ni concurrence entre ces deux groupes, il y a émulation patriotique. Les Algériens prétendent arriver plus vite au lac Tchad avec la seule locomotive, les Sénégalais veulent emprunter la navigation du Sénégal, et celle du Niger sur le plus grand parcours possible. Les uns et les autres peuvent remplir leur programme désormais, car le traité anglo-français réserve au profit de la France toute la zone du tracé probable du transsaharien, et le conseil des ministres a décidé de saisir la Chambre, à la rentrée, d'un projet de loi destiné à réaliser la construction du chemin de fer transsaharien. Ce chemin de fer consisterait en une ligne partant de l'Algérie et se dirigeant vers le lac Tchad, avec embranchement vers Bouroum sur la boucle du Niger en aval de Timbouctou. D'autre part, le cours du Haut-Niger nous étant réservé jusqu'à Say, nous avons le moyen d'utiliser son cours sur une très grande étendue en faisant rayonner notre influence au sud sur les territoires compris dans les traités passés par le capitaine Binger, et à l'est jusqu'au lac Tchad.

Mais il y a une ombre à ce tableau. La petite carte que M. A. d'Avril vient de publier (1) porte le tracé d'une route française rejoignant l'Oubanghi au lac Tchad par la rivière Chari, affluent de ce lac. Ce serait le moyen de débloquer notre colonie du Gabon-Congo, actuellement enserrée au sud par l'État libre et au nord par la colonie allemande de Cameroun. On entrerait ainsi en communication directe avec l'État de Bagirmi, l'un des plus riches et des plus peuplés du Soudan central. La convention est muette sur ce point, aussi le troisième groupe africain, celui des Congolais, ne peut-il se joindre aux deux autres pour congratuler le cabinet, et il devra entrer en campagne, sans tarder, pour obtenir que des négociations avec l'Allemagne et l'Angleterre sauvegardent les intérêts de la France de ce côté.

Il y a un quatrième groupe, le moins actif en apparence, mais le plus nombreux, il est formé de tous les Français qui n'ont pas de préférence marquée pour une ligne de pénétration plutôt que pour une autre, et qui voudraient voir le Gouvernement secouer cette torpeur

(1) Bulletin de la Société antiesclavagiste de France, n° 15. Juin 1890, p. 204.

Digitized by Google

funeste et donner des encouragements aux explorateurs et aux missionnaires pour pénétrer le Soudan central en même temps par toutes les voies laissées libres. La *Revue Française* n'a cessé depuis de longues années d'être l'organe de ces patriotiques anxiétés, et appelée aujourd'hui à émettre un avis sur l'arrangement anglo-allemand, elle n'hésite pas à déplorer une solution qui arrête l'influence de la France précisément à l'entrée de la zone la plus peuplée, la plus riche, la plus fertile du Soudan. Nous pourrons tout à notre aise nous escrimer dans le Sahara, y poser les rails de notre transsaharien; mais, dans les vastes plaines, dans les riches vallées, dans les oasis fécondes, ce sont les Anglais qui s'y établiront. Voulez-vous un exemple de la façon dont on écrit l'histoire dans ce pays de France? La limite méridionale de l'influence française est une ligne tirée de Say, sur le Niger, vers Barrua, étape des caravanes au nord-ouest du lac Tchad :

Le *Temps*, journal ministériel, y voit un succès diplomatique :

9 août. « ... Les organes britanniques font ressortir que la Compagnie anglaise du Niger avait naguère revendiqué Bornou ou même Gogo-Gao, c'est-à-dire un point situé à 800 kilomètres au-dessus de Say comme la limite de son champ d'activité. *La diplomatie française a donc su conquérir deux cents lieues sur le cours du fleuve.* »

L'*Économiste* de M. Leroy-Beaulieu, organe non moins sérieux, mais indépendant, s'exprime ainsi sur le même sujet :

9 août. « Notez que dans le traité anglo-allemand la limite de la sphère exclusive d'influence anglaise était fixée au cours du Bénué, c'est-à-dire à 1,000 kilomètres environ plus au sud que la limite nouvelle. Nous reconnaîtrions ainsi à l'Angleterre tout le Soudan central entre le Niger et le lac Tchad, une zone d'environ un millier de kilomètres de large au-dessus du Bénué et de 1,600 à 1,700 kilomètres de long. Nous lui laisserions une vingtaine de millions d'habitants dans des plaines riches et nous obtenons quelques centaines de mille habitants sauvages dispersés dans des oasis ou dans des montagnes.

*C'est le plus beau cadeau qui soit échu à l'Angleterre depuis que nous lui avons abandonné l'Égypte.* »

Pour constituer un succès diplomatique à M. Ribot, le *Temps* rappelle une prétention de la Compagnie anglaise, qui ne repose sur rien. L'*Économiste*, qui n'est pas tenu de sacrifier sur le même autel, prend une carte et constate que si Zinder, à l'entrée du Sahara, nous reste, Say Sokoto, Gando, Kano, Kouka, tous les grands marchés, tous les grands

Digitized by Google

centres, le royaume de Sokoto, même le Bornou nous échappent. Nous touchons bien au lac Tchad en un point, mais en un endroit ou le lac Tchad est resserré et est, d'après Barth, un marécage. Ce n'est que 60 kilomètres plus bas, vers la ville de Kouka, qu'il devient un vrai lac.

Le *Temps* déclare qu'il ne dépendait pas de M. Ribot de réparer d'un seul coup les erreurs commises par la politique française dans ces régions, que l'Angleterre s'y est établie fortement, tandis que la France a souffert en 1884 qu'une Compagnie française du Niger, cédant ses droits à la Compagnie britannique, assurât le monopole de celle-ci.

C'est faire l'aveu de l'imprévoyance du Gouvernement et des députés d'alors, dont plusieurs sont ministres aujourd'hui. Si les organes officieux avaient depuis dix ans mené la campagne africaine sur un autre ton, on aurait évité les fautes qu'ils déplorent maintenant.

Il résulte de tous ces arrangements que l'Angleterre n'a fait qu'une concession : ne pas tout prendre. Elle n'a rien donné qui soit à elle, rien sur quoi elle ait des prétentions sérieuses. Lord Salisbury s'en est expliqué nettement, le 7 août, au banquet de Mansion House. Il a parlé « de ce partage de cette distribution de territoires qui n'appartiennent exactement pas à l'Angleterre; qui, en fait, appartiennent à d'autres peuples et qui ont encore du temps devant eux avant d'être le moins du monde visités par les agents anglais ». Il dit dans le même discours que les Anglais « ont disposé de montagnes, de rivières, de lacs, mais qu'il n'y avait dans ces partages qu'une petite difficulté, c'est qu'ils n'ont jamais su où se trouvaient exactement ces montagnes, ces rivières, ces lacs ». Ceci est vrai, mais lord Salisbury aurait dû ajouter qu'à défaut d'une description topographique exacte, on a des données assez précises pour savoir que de tout le Soudan c'est la partie que s'attribue l'Angleterre qui est la plus peuplée, la plus fertile et susceptible à la fois d'un commerce le plus actif d'importation et d'exportation. Il aurait pu montrer comment, à travers la Bagirmi, le Wadaï, le Darfour et le Kordofan le commerce anglais pourra gagner soit le Haut-Nil, soit les Grands-Lacs, pour déboucher suivant les besoins sur la Méditerranée ou sur l'Océan Indien; comment à travers le Sokoto et le Gando il trouvera un autre exutoire vers le golfe de Guinée, en empruntant soit le Bénué, soit le Niger. Il aurait conclu en montrant que si le rêve d'une route transversale du sud au nord de l'Afrique a

Digitized by Google

dû être abandonné à cause des exigences allemandes, il a doté le commerce anglais d'une autre route transversale de l'est à l'ouest.

Si la situation de lord Salisbury ne lui avait pas imposé une certaine réserve, il eût pu se livrer à des variations sur la nouvelle théorie de l'*Hinterland* (arrière-pays). Il eût montré la souplesse de cette doctrine dont l'application a été refusée au Portugal parce qu'il eût englobé le Zambèze dans ses possessions, mais a été consentie à la France pour que l'Angleterre pût en profiter. « En appliquant la théorie de l'*Hinterland* à la France, eût-il dit, nous ne faisions que nous engager à ne pas troubler des opérations qui ont pour base des établissements anciens comme l'Algérie et le Sénégal, pour lesquels la France a fait d'immenses sacrifices et qui, après tout, ne lui donnent que le Sahara comme champ d'action. Par contre, nous profitons du même traitement en prenant pour base des établissements récents qui ne nous ont coûté aucun sacrifice appréciable, comme ceux du Niger et du Bénué, en prenant pour base le Nil sur tout son cours, bien que notre occupation soit précaire au sud de Wady Halfa et nulle en amont de ce point. Nous appelons cela faire acte de réciprocité et nos voisins d'outre-Manche veulent bien y voir une marque de bonne entente et en féliciter leur représentant à Londres; ne soyons pas plus anglophiles qu'ils ne le sont eux-mêmes. » Soyez sûrs que lord Salisbury a pensé cela et que ses compatriotes ont compris ainsi les choses.

La morale de l'arrangement anglo-français est tout entière dans une correspondance du *Times* : « On commettrait en France une grave erreur, y est-il dit, si on croyait que le gouvernement britannique cherchera à empêcher l'expansion de l'influence de ses nationaux au Bornou, au Wadaï, au Darfour, ainsi que dans la grande boucle du Niger et au delà de ce fleuve. »

Les Anglais nous donnent les sables, les rochers, ils prennent toutes les plaines, toutes les vallées, et nous invitent à venir nous y promener. On n'est pas plus hospitalier.

*Le Temps* du 9 août y met vraiment de la bonne volonté. M. Ribot y apparaît comme le Talleyrand de ce congrès de Vienne africain!

ÉDOUARD MARBEAU.

---

Digitized by Google

# CORRESPONDANCES ET NOUVELLES

## LES 24 FUSEAUX HORAIRES

### POUR LA RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DES HEURES

Déjà au congrès géographique de Venise, en 1881, nous avions remis une note dans laquelle, nous mettant au point de vue de l'enseignement de la géographie et de la cartographie scolaire, nous disions :

« L'usage qui se fait actuellement dans les écoles des degrés de longitude tracés sur les cartes géographiques est à peu près nul, et il en sera ainsi tant que ces degrés n'indiqueront pas, d'une manière fixe et acceptée par tous, la position relative en longitude des villes et des pays du globe, comme le font les parallèles pour la position en latitude.

« La diversité des premiers méridiens choisis par les nations, leur passage à travers les pays les plus importants de l'Europe, qu'ils coupent d'une manière fâcheuse ; la distinction de la longitude en occidentale et en orientale, d'où résulte une certaine confusion ; l'emploi des méridiens tracés de 10 en 10, sans rapport simple avec les heures, sont autant de points difficiles à résoudre dans l'enseignement en général. »

Ce sont ces difficultés que nous voulions faire disparaître ou atténuer autant que possible par l'adoption d'un *méridien initial universel*, au sujet duquel, dans la prévision du rejet regrettable du *méridien de Paris*, nous préconisions celui de l'*Ile de Fer*, qui avait pour lui les avantages de l'ancienneté, de la *neutralité* et d'une situation océanique.

Dans ces derniers temps, la question a fait du chemin ; mais nous n'avons pas à en faire ici l'historique. Rappelons seulement qu'au Congrès de Washington, en 1885, vingt-trois nations sur vingt-cinq ont adopté le méridien de Greenwich, comme étant de fait le plus usité. — Depuis on a proposé le méridien initial de *Jérusalem*, lequel se recommande par des considérations d'ordre chrétien, historique et chronologique ; mais il arrive malheureusement trop tard, et il serait d'une application un peu trop compliquée pour servir de base à l'unification des heures.

Du reste, les Américains, se plaçant sur le terrain pratique, ont déjà inauguré aux États-Unis le système dit des fuseaux horaires.

C'est en 1883 que les soixante-quinze directeurs des Compagnies de chemins de fer de cet immense pays, pour échapper au chaos d'autant d'heures différentes suivies jusque-là, convinrent de choisir quatre heures normales basées sur le méridien de Greenwich, et d'appliquer chacune de ces heures à toute une bande de territoire de 15° en longitude (ce que l'on appelle fuseau horaire).

Ils obtinrent ainsi l'*Eastern Time* (temps de la région de l'Est), à 75° O. de Greenwich ; le *Central Time*, à 90°, le *Mountain Time*, à 105°, et le *Pacific Time*, à 120°. Ces temps sont en retard respectivement de 5, 6, 7 et 8 heures par rapport au temps de Greenwich. Plusieurs indicateurs de

Digitized by Google

chemins de fer adoptent même la division de la journée en 24 heures, au lieu de deux fois 12 heures, et le public en est satisfait.

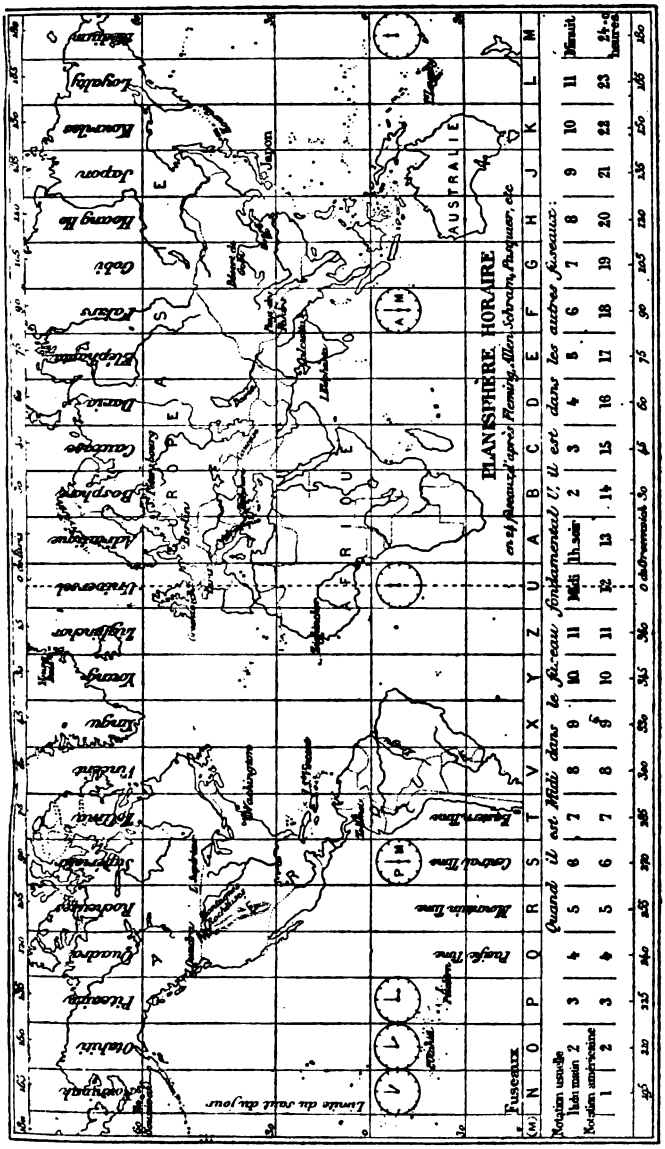


PLANISPHÈRE DES 24 FUSEAUX HORAIRES, pour la réglementation internationale de l'heure, par F. ALEXIS, M.-G.
(Système américain, avec la notation de M. Schram.)

Ce système des fuseaux, usité aux États-Unis et au Canada, a été adopté déjà par la Suède, la Russie, le Japon, et le sera probablement bientôt

Digitized by Google

par l'Angleterre et ses immenses colonies, de même que par l'Allemagne, l'Autriche et d'autres pays d'Europe. Il a même en France de chauds partisans, tels que M. de Nordling, qui préfèrent suivre le mouvement, et accepter le fait accompli, plutôt que de rester dans un isolement fâcheux. D'ailleurs, en compensation, la France n'aura-t-elle pas la satisfaction de voir son système métrique adopté aussi par toutes les nations du globe?

Le système américain doit se généraliser pour le globe entier par la division en 24 fuseaux de 15°, correspondant aux 24 heures de la journée.

Mais alors que M. Allen (États-Unis) avait affecté aux 24 fuseaux des noms géographiques sans *ordre déterminé*, M. Fleming (Canada) proposait de les désigner simplement par les lettres A, B, C, etc., de l'*Alphabet* latin.

Le projet suivant de M. Schram, de Vienne, réunit les avantages de ces deux procédés, et a toutes chances d'être adopté partout.

Chaque fuseau est non seulement marqué d'une lettre de l'alphabet latin, mais cette lettre est l'initiale d'un nom propre d'accident géographique : île, mer, golfe, ville, etc., situé dans le fuseau même et choisi principalement pour servir de repère.

Le fuseau initial ou central a pour axe le méridien de Greenwich, qui diffère bien peu de celui de Paris, et s'étend à l'est et à l'ouest de 7° 1/2. Il reçoit la lettre U, initiale du mot *Universel*, parce qu'il détermine l'heure universelle et internationale.

Ainsi qu'on peut en juger par la carte ci-jointe, les fuseaux suivants portent les autres lettres alphabétiques accompagnées des noms géographiques choisis, et ils se succèdent vers l'est dans l'ordre ci-après.

Fuseau

A désigné par la mer *Adriatique*, et allant de 7° 30′ à 22° 30′ E. Greenwich;

B *Bosphore* (détroit) ou *Balkans* (montagne);

C *Caucase* (monts), ou *Chaldée*, ancienne contrée d'Asie;

D *Daria* (fleuve du Turkestan);

E *Elephanta* (petite île de la côte de l'Hindoustan près de Bombay)

F *Fakirs* (Inde, pays des);

G *Gobi* (désert de Mongolie);

H *Hoang-Ho* (fleuve chinois);

J *Japon;*

K *Kouriles* (îles);

L *Loyalti* (îles);

M *Médium* ou *Milieu*, antiméridien de Greenwich.

En continuant dans le même sens, mais dans l'hémisphère occidental, on trouve :

Fuseau

N *Nouniwak* (petite île de l'Alaska);

O *Otahiti* (île Tahiti);

P *Pitcairn* (îlot océanien);

Q *Quadra-et-Vancouver* (île);

R *Rocheuses* (montagnes);

S *Supérieur* (lac canadien);

T *Tolima* (volcan colombien);

V *Vincent* (île *Saint-*), des Antilles

X *Xingu* (fleuve brésilien);

Y *Young* (baie du Groënland);

Z *Zighinchor* (localité sénégalienne).

On remarquera que les trois fuseaux L, O, Z, sont désignés par deux îles et une localité des colonies françaises.

Digitized by Google

Total : 24 fuseaux ou zones, dont 12 à l'est et 11 à l'ouest du fuseau de Greenwich, qui compte pour le 0 ou le 24e.

Notons que, dans le système horaire, chaque fuseau de 15° est en avance ou en retard d'une heure sur ses voisins. Lorsqu'il est midi, par exemple, dans le fuseau de Greenwich, il est une heure après-midi dans le fuseau A, deux heures dans B, trois heures dans C, et ainsi de suite : minuit existe pour le fuseau *médium* ou M.

Les douze premiers fuseaux étant à l'est, sont en avance sur Greenwich, tandis que les onze fuseaux suivants, étant à l'ouest, sont en retard : le fuseau N est en retard de 11 heures, O de 10 heures, P de 9 heures, X, Y, Z, de 3, de 2 et de 1 heure.

Quant aux minutes, elles sont les mêmes dans un temps donné pour tous les fuseaux, ce qui est aussi un grand avantage pour le réglage des heures d'une montre.

D'ailleurs, les 24 fuseaux se réduiraient eux-mêmes pratiquement à 16 ou 17, car il y en a plusieurs qui ne s'appliquent qu'à des portions océaniques ou à des territoires peu importants. En outre chaque fuseau, étant de 15° de longitude, engloberait généralement, surtout en Europe, plusieurs États ou pays qui auraient une même heure normale.

Ainsi le fuseau U, *Universel*, comprendrait non seulement les Iles Britanniques, mais encore la Hollande, la Belgique, la *France*, l'Espagne, le Portugal, le Maroc, l'Algérie, etc., dont les horloges pourraient sans inconvénient marquer l'heure de Greenwich, puisque l'écart avec l'heure locale ou nationale de ces pays n'excéderait guère 20 à 40 minutes au plus. L'heure normale ne diffère que de 9 minutes de l'heure de Paris, ou de 4 seulement de l'heure de nos chemins de fer.

De même, le fuseau A renfermait la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Tunisie, etc., dont les horloges seraient d'une heure en avance sur celles du fuseau U.

Le fuseau B comprendrait la Russie, la Turquie, l'Égypte, le Congo, avec une avance de 2 heures, et ainsi de suite.

Il va de soi que les limites *théoriques* des méridiens se modifient dans la *pratique*, de façon à s'identifier avec les limites *politiques* des pays. Un État, tel que la France, l'Allemagne, entre tout entier dans le fuseau qui en contient la plus grande partie.

C'est en cela même que la division du globe en fuseaux horaires deviendrait intéressante dans l'enseignement, car les élèves apprendraient ainsi la position des divers pays, en même temps que la notion des longitudes, greffée sur celle des heures.

C'est là ce que nous réclamons au nom de notre enseignement populaire, comme d'autres l'ont réclamé au nom du service maritime ou des chemins de fer, de la télégraphie, de la téléphonie, de la météorologie et autres sciences spéculatives ou pratiques.

Fre ALEXIS-M. G.

Digitized by Google

## L'ORIGINE INDIGÈNE DU NOM DE L'AMÉRIQUE

Tous les géographes applaudiront, croyons-nous, le jour où il sera bien démontré que le nom d'*Amérique*, donné à l'un des continents, est bien d'origine indigène au lieu d'être, comme on l'a cru généralement, un nom de provenance étrangère.

En effet, le florentin Americ Vespuce avait, jusqu'à nos jours, joui de l'honneur d'avoir donné son nom à l'hémisphère découvert par Christophe Colomb, et cette opinion reposait, paraît-il, uniquement sur la proposition qu'en firent, en 1507, les moines Hylacomylus et Jean Basin, de Saint-Dié, en Lorraine, où parut pour la première fois, dans un traité de cosmographie, le nom d'Amérique appliqué à cet hémisphère.

Mais les historiens du Brésil ont, il y a une cinquantaine d'années, mis en doute cette opinion commune, en attribuant plutôt l'origine du nom d'*Amérique* au nom de *Maraca*, qui est le dieu principal des indigènes brésiliens.

Ce doute augmenta singulièrement lorsque, en 1875, M. Marcou, géologue des États-Unis, crut avoir découvert l'origine de ce nom dans celui d'une peuplade et d'une montagne du Nicaragua, lesquelles porteraient encore aujourd'hui les noms d'*Amerrique* et de *los Amerriques*.

Toutefois, ainsi que nous l'apprend le Bulletin de la Société de géographie américaine (1886), le Président de la République de Nicaragua affirme que le nom de ladite montagne s'écrit Amerrisque (avec un *s*), et d'ailleurs d'après M. Hale, ami de M. Marcou lui-même, ce nom ne se trouve dans aucun livre d'histoire remontant au delà d'une cinquantaine d'années.

D'autre part, d'après le *Courrier des États-Unis*, M. Bent, la seule autorité invoquée par M. Marcou, nous dit qu'à l'époque de la découverte les habitants étaient des Aztèques, dans la langue desquels le son de la lettre *r* n'existe pas, de sorte qu'il ne pouvait en sortir un mot orthographié Amerrique ou Amerrisque.

De son côté, le savant M. Harisse avoue qu'il n'a pas trouvé de montagne à l'endroit indiqué par M. Marcou, sur aucune carte ni dans aucun récit du temps des découvertes.

Enfin, alors que M. Marcou pense que le prénom d'Américc, que porte Vespuce, ne serait qu'un sobriquet provenant de ladite montagne, M. Hamy signale une carte ancienne ayant été vendue par *Amerigo Vespucci* lui-même plusieurs années avant la découverte du Nouveau-Continent. On peut supposer, avec de Humbold, que ce prénom d'*Amerigo*, d'origine gothique ou allemande, se serait introduit dans la nomenclature italienne et portugaise.

En résumé, la proposition de M. Marcou, si ingénieuse qu'elle soit, manque malheureusement de preuves concluantes. Elle a renversé le crédit du florentin Vespuce, mais sans édifier précisément celui de la montagne signalée.

C'est ici qu'intervint, en 1882, M. de Lambert de Saint-Bris, un savant

Digitized by Google

ranco-américain, lequel dans une longue et intéressante dissertation, qui ui a coûté plusieurs années de recherches dans les deux mondes, établit vec preuves à l'appui l'indigénat du nom d'Amérique. Il a, en effet relevé le nombreuses appellations analogues : Amaraca, Ameriocapana, Amaracapana, etc, dans les relations historiques des premiers séjours des Espagnols dans cette partie du monde.

Et d'abord, selon l'historien espagnol Herrera, les navigateurs Vespucci et Ojéda, débarquant en 1499 sur la côte du Vénézuéla, trouvèrent le port de *Maracapan*, que Raleigh appelle *Amériocapana*, et Humbold, *Amaracapan*.

Or, comme le voyage de Vespucci et d'Ojéda date de 1499, on voit que le mot d'Amérique, sous diverses formes imposées par l'orthographe phonétique du moyen âge, était connu huit ans avant la proposition de Hylacomylus, de dénommer les terres nouvelles d'après le navigateur florentin.

Faisons remarquer que le mot « *pan* » ou « *pana* », ajouté aux noms précédents, signifie terre ou pays, selon Rosny, Rrasseur de Bourboug, Del Canto, etc. Ainsi *Ameriocapana* veut dire : terre de l'*Amerioca*, ou *America*, selon l'orthographe du moyen âge. Du reste, ce mot est un suffixe général que les indigènes appliquent aux noms de leurs villes, tels que Emparepan, Curiapan, Aioripan, Copan, les Mayas de Nayapan, etc.

De plus, M. de Saint-Bris a trouvé le nom de *Maracapan* écrit à l'encre rouge sur plusieurs des cartes de l'époque. D'après Humboldt, le nom d'*Amaracapan*, qui désigna la première colonie espagnole sur la terre ferme, s'étendit peu à peu à toute la côte, entre le cap Paria et le cap de la Vela, puis à une vaste province qui en comprenait plusieurs autres, nous dit le Frère Pedro Simon, etc.

Le nom de la PROVINCE D'AMERICA se voit sur l'atlas d'Apiane, en 1520, et s'applique bientôt sur les cartes postérieures au continent du sud, puis au continent tout entier formant notre quatrième partie du monde.

Tels sont, dans leurs lignes principales, les renseignements que nous devons à l'obligeance de M. de Lambert de Saint-Bris lui-même. Nous renvoyons pour les détails à la *Revue Sud-Américaine* qui a reproduit les principaux travaux de ce savant investigateur.

En résumé, l'*indigénat du nom de l'Amérique* nous paraît sortir avec évidence de la discussion. Le florentin Vespucci y perd son auréole de parrain de baptême du nouveau continent, mais il est lavé de l'accusation d'avoir voulu usurper en cela les droits du grand découvreur Christophe Colomb; d'autre part, les historiens comme les géographes auront moins à regretter qu'on n'ait pas appliqué le nom de COLOMBIA à cette partie du monde, puisque celui d'AMERICA lui appartenait de fait, même avant la découverte par les Européens.

FRÈRE ALEXIS-M. G.
Membre de la Société de Géographie de Paris, etc.

---

Digitized by Google

# NOUVELLES GÉOGRAPHIQUES ET COLONIALES

**Algérie.** — *Chemin de fer de Tlemcen.* — Le 9 août 1890 a eu lieu l'inauguration de la section d'Aïn-Fezza à Tlemcen formant le complément de la ligne ferrée qui s'embranche à Taban sur la ligne principale de Sainte Barbe du Tlélat à Sidi-Bel-Abbès et Ras-el-Ma. Désormais, le centre important de Tlemcen se trouve directement relié par chemin de fer à Oran et à Alger. Au double point de vue stratégique et commercial, le fait méritait d'être signalé.

Dans l'Oranais, il n'y a plus actuellement une seule ligne en construction. Dans le département d'Alger, la Compagnie de l'Ouest algérien, qui vient d'achever la ligne de Tlemcen, poursuit la construction de celle, à voie d'un mètre, de Blida à Berrouaghia ; mais les travaux avancent lentement à cause des difficultés que présente la traversée du petit Atlas où il n'y a pas moins de 7 kilomètres de tunnels. Est-ce à dire que le réseau algérien se trouve complètement achevé? Non, car il existe encore des lignes concédées et parmi celles-là se trouve celle de Tlemcen à Lalla-Marnia avec prolongement sur la frontière marocaine jusqu'à Oudjda, et peut-être même jusqu'à Nemours, autre poste avancé sur la frontière et dernière place maritime. Lalla Marnia est depuis quelque temps un grand marché où l'on vient régulièrement de tous les points voisins du Maroc. Il y aurait donc, même sous le rapport commercial, intérêt à relier ce point à Tlemcen. De cette façon, la frontière pourrait beaucoup plus facilement être mise à l'abri des incursions que pourraient tenter les turbulentes tribus marocaines des environs d'Oudjda.

L'ouverture de la ligne de Tlemcen, augmentera certainement le trafic du réseau de l'Ouest algérien, trafic qui a quelque peu faibli en 1889, par suite de la crise de l'alfa. Par contre, le transport des vins augmente de plus en plus et, sur la ligne d'Oran à Aïn-Témouchent, il représente plus de 9 et demi 0/0 du trafic total. Le riche et bon vignoble de Tlemcen ne pourra qu'augmenter ce courant commercial.

**Le Transsaharien et son mode de construction.** — La question du Transsaharien, de plus en plus agitée dans la presse depuis la publication de l'étude de MM. Rolland et général Philebert, a fait l'objet, dans la *Liberté*, de plusieurs articles intéressants dans lesquels un parallèle a été établi avec le Transcaspien. Bien qu'entre la voie étroite et la voie large il semble préférable de choisir la voie intermédiaire de 1 mètre, les arguments invoqués par la *Liberté* méritent d'être reproduits :

Le Transsaharien sera-t-il construit par l'État avec les fonds de l'État, ou concédé avec certains privilèges, certaines garanties, à une Compagnie privée, à une association d'ingénieurs, de capitalistes et de commerçants ? Sera-t-il construit à voie large ou à voie étroite ?

Digitized by Google

Nous sommes disposés à croire que la sécurité même des équipes de construction exige la voie large. Sans l'assiette solide qu'elle donne, le général Annenkoff aurait-il pu assurer à ses ouvriers le confort ambulant des wagons-dortoirs, des wagons-cantines toujours assainis ; à ses officiers et à lui-même leurs cuisines, leurs salles à manger, leurs bureaux et leur télégraphe ? L'aspect même de ces demi-forteresses roulantes, sans cesse en mouvement vers l'Orient, n'était-il pas fait pour imposer aux populations au milieu desquelles elles passaient, sinon la crainte, au moins le respect ?

D'autre part, les frais d'infrastructure ni ceux de superstructure n'en seront pas sensiblement augmentés. Car, plus heureux que le général Annenkoff, le directeur des travaux du Transsabarien n'aurait pas 18 degrés de froid à redouter, fort peu d'obstacles naturels à vaincre, peu ou point d'ouvrages d'art à construire. Les ponts, en effet, seraient aussi rares que les rivières le long de cette voie appuyée sur un sol presque toujours uni, résistant et sec, non dépourvu d'eau toutefois, puisque les expériences mêmes de MM. Rolland prouvent avec quelle abondance les forages artésiens font jaillir au soleil les couches d'eau souterraines. Le prix seul du matériel roulant serait plus élevé ; mais cette augmentation ne serait-elle pas compensée par la durée et la résistance ?

Nous sommes partisans, nous le répétons, de la construction par l'État lui-même. C'est, à notre avis, le système qui permettra d'achever le Transsabarien le plus rapidement, le plus sûrement, le plus économiquement, en évitant tout conflit avec les tribus indigènes. C'est encore celui qui permettra de conserver parmi les travailleurs une discipline plus étroite et par conséquent un coefficient plus élevé de besogne quotidienne et d'effort individuel. Si des entrepreneurs, des concessionnaires, eussent été chargés de construire la ligne de Samarcand et de recruter eux-mêmes leurs terrassiers, leurs forgerons, leurs charpentiers, où en serait le Transcaspien ? Tandis qu'avec ses deux bataillons de chemin de fer, d'un millier d'hommes chacun, encadrant les indigènes assez avisés pour gagner à cette collaboration un petit pécule inespéré, le général Annenkoff a pu mener la pose des rails pour ainsi dire au pas de course.

Imiter cette célérité, qui sera pour une grosse part dans le succès et dans l'impression qu'en ressentiront les habitants du désert, ne nous serait pas très difficile. Nos compagnies de discipline y pourraient être très utilement employées. L'esprit aventureux de la plupart des mauvaises têtes qui y sont incorporées trouverait là certainement une distraction, un stimulant mieux à son gré que la demi-oisiveté des stations algériennes.

**Soudan français.** — Les correspondances du Sénégal donnent quelques détails sur les derniers engagements de la colonne Archinard, avec les partisans d'Ahmadou.

Le 1er juin, des bandes d'Ahmadou, ayant passé le fleuve non loin de Kayes, ont essayé d'enlever un convoi commandé par le capitaine Mamadou-

Digitized by Google

Racine et escortant la famille d'Ousman-Gassi, reprise par nous à Ségou. Elles avaient déjà commencé à incendier les cases de Talari et Bagonka lorsqu'elles en furent délogées par quelques feux de salve. Le convoi put continuer sa marche sans encombre.

Le lendemain, ayant appris que sa famille devait être transportée par le train circulant entre Bafoulabé et Kayes, le lamdodiulbé Ahmadou réunit toutes ses forces disponibles, soit 3,000 hommes, dont 800 cavaliers, et les lança sur ce train, à quelques heures de Bafoulabé. Cette tentative fut infructueuse et la colonne toucouleur, après avoir passé sous Bafoulabé dont le poste l'inquiéta de plusieurs coups de canon, se dirigeait sur Kalé, lorsqu'elle fut rejointe par une colonne commandée par le capitaine d'artillerie Ruault. Cette petite troupe, composée d'une compagnie de tirailleurs, d'une section d'artillerie et de quelques auxiliaires, après un combat qui dura toute la nuit du 2 au 3, infligea à l'ennemi une sanglante défaite; il s'enfuit en désordre en laissant 200 hommes tués et emportant de nombreux blessés, dont beaucoup moururent en route. Parmi les morts, on compte 2 chefs importants et un parent d'Ahmadou, nommé Ahmadou-Oumar. Nos pertes ont été de 3 soldats tués et 18 blessés dont 3 officiers atteints légèrement et une vingtaine d'auxiliaires blessés.

A la suite de ce combat, Ahmadou se dirigea sur Nioro dont les Machdouf, profitant de son absence, venaient d'enlever tous les troupeaux.

Quelques jours après, le commandant supérieur du Soudan, apprenant qu'une colonne ennemie opérait dans le nord du Guidimakha avec l'intention de venir piller le Guoy et le Khaméra, et voulant dégager les abords de nos comptoirs de Kayes et de Médine, se résolut à marcher sur Koniakary.

Parti le 14 de Kayes, il ne tarda pas à rencontrer l'ennemi, livra 2 combats, lutta pendant toute la nuit du 15 au 16 et entra le même jour dans Koniakary évacué. Les Toucouleurs, ayant fait des pertes très importantes, s'enfuirent vers Nioro et le Goudioumé. Nos pertes se montent à 2 tués et 12 blessés, dont 2 officiers, Les auxiliaires ont perdu une douzaine d'hommes. Les traitants de Médine avaient fourni spontanément pour cette expédition une compagnie de 100 hommes et 20 chevaux.

Le colonel Archinard, après avoir installé à Koniakary le roi du Khasso et une garnison, est revenu à Kayes le 19 juin.

**Dahomey.** — La situation du Dahomey est toujours sans changement. L'état sanitaire continue d'être mauvais ; les fièvres et la dyssenterie secouent nos soldats et marins et leur enlèvent toute énergie. Déjà il faut songer à envoyer de nouvelles troupes, non pour augmenter les effectifs, mais seulement pour combler les vides faits par les maladies. Le *Taygète*, parti le 10 août de Marseille. doit prendre, à Dakar, 180 tirailleurs sénégalais et 200 nègres sur la Côte des esclaves pour Kotonou. Un télégramme de Kotonou, 5 août, adressé au *Temps*, fait connaître qu'un paquebot a débarqué 12 officiers et 180 hommes à Lagos, que les Anglais nous ont heureusement

Digitized by Google

vert, car la barre de Kotonou est affreuse. On ne sait pas encore si le uvernement à l'intention de faire marcher sur Abomey, mais ce qu'il y de certain, c'est que le système des petits paquets recommence.

Nous avons dans ce moment ci dans la lagune 2 canonnières et 2 canots vapeur, ce qui est encore bien insuffisant. Néanmoins, on prête au colonel Dupéel l'intention de remonter l'Ouémé avec ces bâtiments pour construire n fort à Fanvié. Fanvié, si l'on se reporte à la carte très complète publiée ans la *Revue Française* du 1er juillet 1890, est un village situé sur la rive auche de l'Ouémé, à peu près à égale distance de Porto Novo et de Toué, point situé sur le haut Ouémé d'où l'on n'est plus qu'à une grande ournée de marche d'Abomey. Si cette occupation ne doit pas être le préude d'une marche en avant, elle est absolument inutile, car elle aura pour ésultat de disperser nos troupes sans influer en quoi que ce soit sur la onduite du roi de Dahomey. Avec le système de ne rien faire et de maintenir des troupes on arrivera comme résultat final à perdre plus de monde que si on prenait Abomey d'assaut et ce n'en coûtera pas moins cher. Et tout cela pour être obligé de recommencer un jour ou l'autre.

Des correspondances particulières nous apprennent que les négociations continuent. Le résident Ballot s'est d'abord servi d'un nommé Bernardino Durand, qui fait fonctions de commissaire de police à Porto Novo et a été chargé de porter des cadeaux et des paroles de paix au roi de Dahomey. D'autres messagers (récadis) ont été envoyés par M. Siciliano, agent inspecteur de la maison Régis, près des autorités de Wydah. Le métis Candido, dont le rôle néfaste a été signalé lors de la capture des otages, avait promis de venir conférer à Kotonou, mais il n'a pas daigné se déranger. Enfin, un télégramme de Kotonou, 5 août, annonce que le père Dorgère est parti pour Abomey avec une mission de l'amiral de Cuverville.

Il semble vraiment que notre honneur national souffre de toutes ces compromissions engendrées par la peur du parlementarisme et le désir de sortir *coûte que coûte*, d'une situation qui n'est pas nette. C'est nous qui faisons toutes les avances, toutes les offres, comme si nous étions les vaincus, et notre prestige baisse sigulièrement dans l'esprit des noirs qui répètent partout que nous demandons pardon au Dahomey et que Behanzin sera généreux s'il nous accorde ce pardon. Pendant ce temps le commerce est dans le marasme et ne reprendra qu'avec la fin du *statu quo*.

Voilà le plus clair résultat de notre politique pleine d'hésitations et de contradictions !

**Les Anglais autonomistes dans l'Afrique du Sud.** — Un gros événement se prépare dans les colonies anglaises du sud de l'Afrique par suite de la nomination de M. Cecil Rhodes au poste de premier ministre de la colonie du Cap. MM. Rhodes et Hofmeyr, qu'on nomme les Parnell de l'Afrique méridionale, sont les chef du parti « afrikander », dont le but est de créer une république unie, composée des colonies du Cap et du Natal,

Digitized by Google

du Transvaal, de l'État libre d'Orange et de tous les territoires protégés par l'Angleterre, et d'établir une fédération entre cette nouvelle république et le royaume anglais. Autrefois, l'antagonisme qui existait entre les Hollandais et les Anglais a empêché ce plan d'être accepté; mais M. Hofmeyr lui-même Hollandais, a été converti par M. Rhodes à son idée, et ce plan favorablement accueilli dans les pays intéressés, va rapidement marcher à sa réalisation par l'arrivée au pouvoir de M. Rhodes.

**Swaziland.** — *Traité anglo-transvaalien.* — Les gouvernements anglais et du Transvaal ont conclu une convention relativement au Swaziland. Ce royaume, qui couvre une superficie de 8,000 milles carrés et renferme une population de 63,000 habitants, continuera à jouir de son indépendance et de son autonomie en ce qui concerne les indigènes. Mais il contient aussi un certain nombre de colons de race blanche, qui ont des idées fort vagues sur la propriété en général et sur celle des noirs en particulier. Ces immigrants seront soumis au contrôle d'une commission mixte, formée d'Anglais et de Boers, qui jugera les différends entre gens de race blanche et leur appliquera les dispositions du droit commun hollandais. En même temps le gouvernement britannique reconnaît l'autorisation accordée à la République Sud-Africaine (Transvaal), par le roi des Swazis, de construire un chemin de fer à travers le Swaziland, allant du Transvaal à la mer.

Les derniers courriers venant de Pretoria font connaître que cette convention a été assez mal accueillie au Transvaal; elle a été cependant ratifiée par le Volksraad, par 20 voix contre 10, mais le Volksraad a exprimé le regret que l'Angleterre n'ait pas reconnu intégralement dans cette convention les droits du Transvaal sur le Swaziland.

**Transvaal.** — *Le général Joubert en Europe.* — Le général Joubert, général en chef des troupes de la République Sud-Africaine, vient d'arriver à Paris. Descendant d'une famille française émigrée au Cap de Bonne-Espérance, le général a pris la part la plus glorieuse à la guerre d'indépendance des Boers du Transvaal et a fait essuyer aux Anglais un sanglant échec au combat de Majuba.

Il était dernièrement à la Haye où il est arrivé dans le plus strict incognito. On sait que le Transvaal, qui ne touche pas à la mer, est en train de construire un chemin de fer, qui joindrait sa capitale, Prétoria, à la baie de Delagoa et dont un tronçon passerait sur le territoire du Swaziland. Le gouvernement du Transvaal désirerait que le point d'aboutissement de ce chemin de fer, qui ne sera d'ailleurs achevé qu'en 1894, fût mis en communication directe avec l'Europe par une ligne de navigation. Il y a déjà une ligne allemande et une ligne anglaise. Mais, outre qu'elles ne sont pas directes, on a encore, paraît-il, quelques raisons politiques de s'en défier à Prétoria, et c'est pour ces motifs que le général Joubert est venu se mettre en relations avec une société hollandaise afin d'amener à la baie Delagoa la création d'une ligne de paquebots néerlandais.

Digitized by Google

**es Portugais au Zambèze.** — Les travaux de la ligne du chemin er du Zambèze sont poussés activement. Ils sont terminés jusqu'à la rième section entre Chimnara et le Rio Sena, en amont de l'embouure du Chiré.

Le lieutenant Cordon a fait prisonnier le roi des Licungs et ses princiux chefs qui s'étaient révoltés et avaient assassiné M. Cossa, négociant opéen. Il les a conduit à Zoumbo. Les rois du Mouzé et du Lofua, ainsi a la reine de Nencula ont prété serment de soumission au Portugal, afin btenir sa protection contre les Matebele.

Il ressort des nouvelles les plus récentes que la révolte des Makololos et tres chefs contre les Portugais n'est due qu'aux agissements de la Comgnie des Lacs africains, qui leur a fourni des armes. La région du hiré est pacifiée. Le chef Mlauri et plusieurs autres ont fait leur soumison aux autorités portugaises.

**Allemands en Afrique orientale.** — *Pacification du Mahenge.* — u sud de Bagamoyo, vis-à-vis l'île Mafia, se jette le fleuve Rufiji, un des ours d'eau les plus importants des territoires allemands de l'Est africain. l a pour tributaire le Rueha, qui se jette sur sa rive gauche. Entre le Rufiji et le Rueha est une contrée dite Mahenge. C'est contre les tribus qui l'habitent que le commissaire allemand a dirigé récemment une expédition. Les Mafites ont pris la fuite; Pangire, le dernier des chefs rebelles, a fait sa soumission. Tout le territoire au nord du Rifiji est ainsi pacifié. Le commissaire est rentré à Zanzibar.

*Émin Pacha.* (*R. F.*, n° 98, p. 116.) — Dans l'Ougogo, Émin a eu à livrer un sérieux combat aux habitants du Masaï; il en a tué un grand nombre à l'aide du canon Maxim. Ses soldats, armés du nouveau fusil allemand, ont dépensé une immense quantité de balles, de sorte que le pacha a besoin de nouvelles munitions. Émin a saisi 1,200 têtes de bétail; il a livré plusieurs autres combats aux naturels do l'Ougogo, qu'il a battus définitivement. Le carnage a été considérable.

L'Ougogo est compris entre le 6e et le 7e degré latitude sud et à l'ouest des postes allemands de Mpuapua.

*Wissmann* (*R. F.*, n° 98, p. 117). — Contrairement à ce que l'on avait annoncé, M. Wissmann doit reprendre du service en Afrique, dès qu'il aura terminé l'ouvrage qu'il prépare sur ses voyages et expéditions.

**Pays Somalis.** — *Italiens :* — Voici d'après la *Riforma* comment les Italiens appuient leurs prétentions sur la côte de l'Océan Indien et le pays Somali : La côte des Somalis a été cédée, de Kismayou à Warsheik, par le sultan de Zanzibar et du Ras-Asuad au cap Beduin par le sultan des Medjourtines; il y a en outre le traité de protectorat entre l'Italie et le sultan d'Obia, et plusieurs prises de possession d'autres bandes du littoral qui étendent le protectorat italien depuis Kismayou par 0°,20' lat. S, jusqu'au 10°,3 lat. N. Telles sont les limites cotières; mais à l'intérieur, la sphère



Digitized by Google

des intérêts italiens s'étend de la rive gauche du fleuve Juba jusqu' territoires des Gallas et du Harrar appartenant à Ménélik. L'Anglet aurait ainsi le territoire entre Vitou et Kismayou, et l'intérieur jusq Kaffa.. L'Italie s'appuie sur le fait que tous les pays gallas soumis à l' fluence éthiopienne appartiennent au versant qui aboutit à l'Océan Indi tandis que les pays Somalis du golfe d'Aden appartiennent à un versant et à autre système géographique. Quelque ambitieuse que puisse paraître cette p tention quant à l'extension de la sphère d'intérêts italiens à l'intérieur, elle l'est pas plus que la prétention des Anglais à étendre leur sphère d'influen à travers tout le territoire exploré récemment par MM. Téléki, von Höhn et Borelli jusqu'au Kaffa.

La *Riforma*, rectifiant les nouvelles inexactes sur les négociations ita anglaises relatives à l'Afrique orientale, dit :

« Les négociations concernant la région de Benadir et visant seulem les ports de Kisimayou, Brava, Merca, Magadisciou, Warsheik, et les territoi y attenant, ont lieu avec la compagnie anglaise de l'Afrique orientale, non avec le gouvernement. On a l'espoir qu'elles aboutiront prochainemen

« Ces négociations ne concernent pas le territoire du cap Asuad au ca Béduin, soumis au protectorat italien. »

La *Riforma* ajoute qu'une compagnie italienne est en voie de formation pour développer le commerce des territoires somaliens soumis à l'influenc italienne. Elle ne doit pas son origine aux conseils de l'Angleterre, mais l'initiative du gouvernement italien.

Cette Société assumerait l'administration politique, législative et commerciale de la totalité des territoires du versant de l'océan Indien placés sous le protectorat italien. Les 1,200 kilomètres de côtes qui s'étendent du cap Bédui à Kismayou, à l'embouchure du Juba, seraient divisés en deux parties : l'une sous la juridiction de la Compagnie britannique, l'autre sous celle de la Compagnie italienne. Cette région est, assure-t-on, excessivement riche en mines et en terres arables. La Société italienne débuterait avec un capital de 20 millions de francs.

**Esclavage.** — *Van de Kerchove* et *Hinck*, (n° 99, p. 189). Voici d'après le *Mouvement anti-esclavagiste* de Bruxelles, la mission de ces deux hommes qui ont pris à cœur d'exécuter le programme conçu par le cardinal Lavigerie. M. Van de Kerchove est chargé de la direction des transports de Matadi à Léopoldville et vers le Haut Congo avec résidence à Léopoldville. Quant à M. Hinck, il doit créer, avec les noirs qu'il rassemblera moitié au Bas Congo, moitié aux Bangalas, un poste au point terminus de la navigabilité du Lomami pour que les communications avec le bas fleuve et l'Europe restent assurées. Là il s'opposera aux ravages des traitants.

La carte de l'Est africain publiée par la *Revue Française* le 1er février 1890 montre comment, par le haut Lomami on peut facilement atteindre le haut Congo en amont des cataractes. Le Congo n'est distant du Lomami que de

Digitized by Google

cent kilomètres. M. Hinck sera ainsi à portée de la région du Manyema nouvellement traversée par le capitaine Trivier et il pourra opérer jusqu'au Tanganika, dès qu'un steamer lui aura été expédié.

*État du Congo* — Le capitaine belge Avaerte a engagé en Égypte pour le compte de l'État du Congo, 200 soldats soudaniens qui se rendent viâ Marseille à Loango. Ce contingent sera expédié dans l'intérieur pour exercer les armes et assurer la *répression de l'esclavage*. Ces soldats font partie d'un corps de dix-huit cents hommes ramenés au Caire de Khartoum. Les autres ont été engagés, soit par des Allemands, soit par des Anglais, dès qu'ils ont été aptes aux exercices militaires européens et susceptibles de pouvoir faire bonne contenance dans les postes de l'intérieur.

*Zanzibar*. — Sir J. Fergusson a fait connaître à la Chambre qu'aucune date n'est encore fixée pour l'entrée en vigueur du protectorat à Zanzibar. Le gouvernement s'emploie à recommander des mesures pour mettre fin graduellement à l'esclavage à l'intérieur. La question est recommandée à l'examen le plus attentif du sultan et du consul d'Angleterre. Le protectorat n'aura pas pour effet la confiscation des esclaves à l'intérieur, mais il tendra à assurer l'exécution de la convention de Bruxelles.

On télégraphie de Zanzibar que le sultan vient de faire publier un décret portant que les ordonnances sur l'esclavage continuent à rester en vigueur telles qu'elles existaient avant la conclusion de l'accord anglo-allemand. La vente et l'échange des esclaves sont absolument interdits. Il est également interdit, sous des peines très sévères, d'établir des dépôts d'esclaves. A la mort d'un propriétaire d'esclaves, ceux-ci reviendront en héritage à ses enfants légitimes. Ces derniers faisant défaut, les esclaves seront remis en liberté. Les actes de cruauté commis sur un esclave exposent le propriétaire à perdre ses droits de propriété. Si des Arabes épousent des sujets britanniques, leurs esclaves sont de ce fait affranchis. Les esclaves affranchis seront par décret remis en liberté. En un mot, aucun affranchi ne pourra lui-même posséder aucun esclave. Les esclaves peuvent racheter eux-mêmes leur liberté. Les propriétaires sont obligés de consentir à ces rachats. Tous les esclaves peuvent donc arriver à l'état de sujets libres. C'est d'ici peu d'années la fin certaine de l'esclavage domestique.

Ce décret du Sultan a provoqué une grande excitation chez les Arabes, surtout, dans la basse classe. Le décret, affiché à la douane, a même été lacéré. On attribue cette hostilité à la crainte qu'ont les Arabes peu fortunés de voir les Arabes riches s'emparer de leurs esclaves. Quand aux riches, ils sont satisfaits de la clause qui les rend légalement maîtres des esclaves qu'ils détiennent présentement. Le Sultan a fait preuve, au milieu de ces difficultés, de beaucoup de sang-froid et de fermeté. Il tient la main résolument à l'exécution de son décret. Le calme est rétabli.

On annonce (9 août) que les Arabes ont obtenu du sultan l'autorisation de frapper les esclaves comme auparavant. Le sultan décidera dans chaque cas, sur les demandes de mise en liberté. Ces concessions ont satisfait les Arabes.

Digitized by Google

Le *Mouvement antiesclavagiste* de Bruxelles (p. 258), fait un aveu q charge d'une lourde responsabilité les compagnies anglaises devant l'histoi On se rappelle que durant le premier semestre 1889 nous avons signalé nécessité de pénétrer sans tarder par le Chiré et le Nyassa pour couper l lignes de caravanes d'esclaves. La société antiesclavagiste belge décla qu'elle avait voulu réaliser ce projet dès le début de 1889 mais qu'elle n pu obtenir l'appui des compagnies anglaises. Puis le conflit anglo-portug a rendu impossible tout passage par cette voie. C'est ainsi qu'une œuv signalée comme urgente s'est trouvée retardée de plus de dix-huit mois.

*Congrès antiesclavagiste à Paris.* — Le 22 septembre 1890 s'ouvrira à Pari sous la présidence du cardinal Lavigerie, un Congrès antiesclavagiste. l programme proposé est le suivant :

1° Décider, s'il y a lieu, que chaque comité national antiesclavagiste se réserv en Afrique, une sphère territoriale d'action qui lui soit propre et laquelle?

2° Décider si les comités nationaux doivent, de concert avec leurs gouvernem respectifs, travailler à former des corps de volontaires pour combattre la traite, s aux pays d'origine, soit sur les routes des caravanes;

3° Décider les moyens qu'il y a lieu d'employer, suivant les habitudes de chaq pays, pour recueillir des ressources pour les œuvres destinées à secourir les vi times de l'esclavage;

4° Nommer, à la majorité des voix, le jury qui devra juger le concours pour l meilleur ouvrage populaire en faveur de l'abolition de l'esclavage.

Un exposé général des circonstances qui motivent la réunion de ce con grès fait l'objet d'une lettre du cardinal Lavigerie, publiée dans le *Bulle tin de la Société antiesclavagiste de France*, n° 15, 1890 (1).

**Cambodge.** — *Soumission de Si-Votha.* — Si-Votha, frère du roi Norodom et chef de la rébellion de 1886, vient de faire sa soumission à M. de Ver neville, résident supérieur à Pnom Penh. Depuis la répression de la ré volte, il avait été peu à peu abandonné par presque tous ses partisans. l vivait dans une retraite presque inaccessible sur la frontière du Sian Là, il avait cependant consenti à écouter quelques propositions et avait n tamment reçu la visite d'un Français, M. Taupin, qui a dû contribue beaucoup à sa soumission.

**Tonkin.** — *Navigation sur le fleuve Rouge.* — Il suffit de 60 heures po remonter de Hanoï à Laokaï, soit 300 kil.; et de 16 heures pour r descendre de Laokaï à Hanoï. Cette expérience vient d'être faite par *Yunnan*, chaloupe à vapeur, construite par la Cie des messageries fluvial du Tonkin. M. Piquet, gouverneur, était à bord. Le problème de la nav gation du fleuve Rouge pendant la saison des hautes eaux est donc résol

L'année dernière, le *Laokaï* n'avait qu'en partie réussi dans cette tentati et s'était échoué sur les roches Tac-Caï.

(1) Au siége de la Société, 6, rue Chomel, Paris.

Digitized by Google

*Haut Laos, Commerce.* — Le 3 mai dernier est arrivé à Luang-Prabang et *Tonkin*, le premier convoi de marchandises françaises. C'est un succès décisif pour la mission Pavie. Le roi de Luang Prabang a très bien accueilli les nouveaux venus. M. Paul Macey, pendant son voyage, s'est entendu avec Vovan-Tri, frère de Cam-houi, le grand chef de Laïchau, et Cam-doï, son beau-frère qui ont approuvé les conventions déjà passées avec Cam-houi pour l'extension du commerce français dans leurs régions.

Le premier convoi d'importation du Laos au Tonkin est en route pour Hanoï. On est certain aujourd'hui de pouvoir franchir la distance de Luang Prabang à Hanoï en 25 jours, et la route inverse en 32 jours.

*Charbon.* — Une expérience très concluante du charbon des mines d'Hongay vient d'être faite à bord du steamer *Haï-Phong*, bateau annexe des Messageries maritimes, pendant sa traversée de Tourane à Haï-Phong. Le charbon d'Hongay a donné, pour une consommation égale, une pression et une vitesse égales à celles obtenues avec le charbon de Cardiff. Comparée avec le charbon du Japon, actuellement sur les marchés de l'Extrême-Orient, la consommation n'a été que de 25 tonnes contre 35 de charbon japonais.

*Transport de troupes et hygiène.* — On lit dans *le Temps* du 3 août 1890 :

« Le transport l'*Annamite* a appareillé hier (1er) de Toulon pour l'Indo-Chine avec 955 passagers civils et militaires. Il se rend d'abord à Oran pour embarquer 200 hommes de la légion étrangère. »

Dans le même journal, en date du 6 : « Saïgon, 5 août. Le *Colombo* rentre en France avec 847 passagers civils et militaires. »

Les familles de ces militaires rendront sans doute grâce au gouvernement qui fait effectuer à leurs fils l'étouffante traversée de la mer Rouge au cœur du mois d'août. Il y a longtemps qu'on a reconnu qu'il était déplorable d'effectuer la relève des troupes en pleine saison chaude et de débarquer en Indo-Chine de tout jeunes soldats affaiblis par une telle traversée, et en France des soldats déjà épuisés par une rude campagne. Mais il faut croire que notre administration se plait à faire tout au rebours des autres puissances coloniales. Quant à l'armée coloniale, qui éviterait autant de déplacements et dont l'Indo-Chine serait, avec l'Afrique occidentale, le plus important champ d'opérations, on ignore s'il en sera bientôt créé une. Mieux vaudrait en avoir une défectueuse au début que pas du tout.

**Canada.** — *Elections provinciales.* — L'année 1890 aura vu se renouveler la majeure partie des parlements provinciaux de la Puissance du Canada. Partout les positions acquises ont été conservées et les provinces qui donnent des majorités conservatrices au Parlement fédéral à Ottawa se font souvent le malin plaisir de nommer en majorité les députés libéraux pour la gestion de leurs affaires provinciales, ou *vice-versâ*. Bien que n'ayant pas amené de changement, ces élections ont eu souvent, au point de vue de l'élément français, un intérêt qui mérite d'être signalé.

Digitized by Google

*Nouveau Brunswick.* — C'est par les provinces maritimes que le mouvement électoral a commencé. Le 29 janvier 1890, le Nouveau-Brunswick procédait à l'élection de ses députés. Le cabinet conservateur Blair a vu le chiffre de ses partisans se réduire de 4; 23 ministériels, 17 opposants et 1 indépendant forment aujourd'hui la nouvelle Chambre. Le Nouveau-Brunswick est, des trois provinces maritimes, celle qui renferme le plus d'Acadiens. Ces descendants des infortunés colons français reprennent enfin une part légitime d'influence : 5 font partie de la Chambre provinciale, et, parmi eux M. Leblanc est ministre sans portefeuille. Enfin, M. Landry vient d'être nommé juge au Nouveau Brunswick. C'est le premier Acadien revêtu de fonctions judictaires depuis la sinistre déportation de 1755.

Si, au Manitoba, la langue française est actuellement en butte à des persécutions, il n'en est pas de même au Nouveau-Brunswick. M. Poirier, député de Kent, ayant, dans un discours en français, demandé que le rapport sur l'agriculture fût imprimé en français, aussi bien qu'en anglais, le premier ministre, ainsi que le chef de l'opposition, a approuvé la demande et déclaré que la dépense serait le seul obstacle possible.

*Ile du Prince Edouard.* — Cette minuscule province qui, ne compte guère que 110,000 habitants, a renouvelé son parlement le 30 janvier. Sur 30 députés, 16 sont conservateurs et 14 libéraux. C'est une perte de 2 sièges pour le cabinet conservateur Mac Leod. Deux Acadiens font partie de la Chambre. Les mêmes électeurs n'envoient au Parlement fédéral que des libéraux.

*Nouvelle-Ecosse.* — C'est le 20 mai que cette province a procédé aux élections provinciales. Le cabinet libéral Fielding a maintenu toutes ses positions et compte 28 partisans contre 10 membres de l'opposition. En Nouvelle-Ecosse les Acadiens comptent aussi plusieurs représentants dans la nouvelle Chambre.

*Ontario.* — La plus importante et la plus peuplée des provinces du Dominion du Canada a vu se livrer une bataille électorale des plus vives, entre les libéraux, qui étaient au pouvoir, et les conservateurs. La conduite des Canadiens-Français qui forment un appoint dans cette province si anglaise fut d'abord réservée. Voteraient-ils pour M. Mowat, premier ministre, ou M. Meredith, chef de l'opposition conservatrice? Au fond, la question de parti leur importait médiocrement. Les programmes et les questions de race déterminèrent leur conduite. M. Mowat ayant promis de maintenir le régime des écoles séparées, qui permet aux catholiques d'avoir leurs écoles communales, et se montrant bienveillant envers les Canadiens-Français, ceux-ci lui apportèrent leurs suffrages, laissant à l'écart la question d'opinion politique. M. Meredith n'avait pas pris d'engagements semblables et de plus, il était soutenu par les *equal-rightistes* ou partisans des droits égaux, petit groupe de fanatiques qui, par une singulière contradiction avec leur nom, combattaient sans scrupule et sans merci la langue française et la religion catholique.

Digitized by Google

Le 5 juin les électeurs d'Ontario assuraient le maintien de M. Mowat et lui donnaient une majorité de 20 voix dans une Chambre de 92 membres. Les Canadiens-Français sont donc sûrs de voir leurs droits respectés et l'enseignement des Français maintenu dans les écoles publiques. Deux d'entre eux entrent au Parlement : MM. Evanturel el Robillard, représentant les comtés à majorité française de Prescott et Russell, limitrophes de la province de Québec. M. Evanturel était seul membre français dans la précédente assemblée. Deux equals-rightistes seuls élus.

*Québec.* — Dans la province de Québec la lutte fut vive également et les deux partis politiques ne se ménagèrent point. Dans cette province, presque totalement française, les questions de race n'eurent point de rôle à jouer : mais il n'en fut pas de même des questions d'argent. Le cabinet libéral Mercier, au pouvoir depuis 1887, conduisit habilement la campagne et le succès couronna ses efforts lors du vote du 17 juin. Sur 73 membres, 44 sont libéraux, 25 conservateurs, 4 indépendants. Il y a parmi ces derniers un député ouvrier (ce qui ne veut pas dire socialiste, ni même radical, catégories politiques inconnues au Canada). Les nationaux, conservateurs dissidents qui avaient fait cause commune avec M. Mercier en 1887 et lui avaient ainsi assuré la majorité qu'il n'aurait pas eue sans leur concours, n'occupent plus que quelques rares siéges. Les conservateurs, fort éprouvés, perdent leurs deux chefs, MM. Taillon et Flynn, et un de leurs plus vaillants champions, M. Faucher de Saint-Maurice.

M. Mercier reste avec une imposante majorité, comme la province de Québec n'en avait pas donné depuis le commencement de la confédération. Elle n'était que de 18 voix à la fin de la précédente législature. Malheureusement cette majorité, par sa force même, est un danger, en raison du patronage obligé qui incombe au vainqueur et de l'absence de frein modérateur dans le Parlement. La province de Québec a, dans ces derniers temps, emprunté et dépensé sans trop compter. Il faut espérer qu'elle aura la force de s'arrêter sur la pente qui mène trop souvent à de terribles crises financières. La République Argentine en est une nouvelle preuve.

*Le général Middleton : pillage et démission.* — Les journaux canadiens donnent de curieux détails sur un incident qui remonte à la campagne contre les métis du Nord-Ouest, en 1885, et qui met en cause le général anglais Middleton, commandant en chef des troupes canadiennes. Après la prise de Batoche le général autorisa notamment la confiscation, non au profit de l'État, mais au sien propre, des biens mobiliers d'un métis nommé Bremner. Des fourrures, d'une valeur de 20,000 francs furent partagées entre lui et son entourage, et envoyées dans l'est; mais on ne sait trop ce qu'elles sont devenues. Ces faits seraient sans doute restés ignorés si Bremner, après avoir vainement réclamé auprès des autorités, n'avait adressé une demande d'indemnité, par voie de pétition, au Parlement fédéral. Une enquête ordonnée par celui-ci démontra la véracité des faits allégués, que reconnut du reste le général Middleton, donnant comme motifs que Bremner était un rebelle,

Digitized by Google

et qu'aux Indes, où le général avait fait sa carrière, le pillage était permis Le Parlement émit un vote de blâme au sujet de ces faits (12 mai) et le généra Middleton, après six semaines d'hésitation, donna sa démission des fonction de commandant en chef qu'il exerçait depuis six années. Cette démissio a été sans doute demandée par le gouvernement au général. On n'a éprouv qu'une surprise, c'est que ce dernier ait tant tardé à la donner.

Rappelons à ce propos que la milice, la seule force militaire canadienne, comptait, en 1889, 36,400 hommes entraînant une dépense de 1,324,550 piastres. Parmi ces troupes, 23.000 hommes appartiennent à l'infanterie, 2,300 à l'artillerie et 1,900 à la cavalerie. Leur nouveau chef sera sans doute un Canadien.

*Fortifications d'Halifax.* — Les autorités militaires impériales font faire des travaux considérables à Halifax, la seule place occupée par une garnison anglaise au Canada.

Les forts vont être équipés à neuf et les ingénieurs anglais examinent les alentours de la ville dans le but d'améliorer et défendre les fortifications. La redoute de York a été minutieusement inspectée; les points faibles ont été renforcés, et les canons trouvés défectueux condamnés.

On a aussi étudié les facilités de transport et de concentration des troupes, et l'on s'est assuré en même temps du nombre de militaires qui pourraient occuper des postes importants en temps de guerre.

*Québec : emplois français et anglais.* — Les Canadiens Anglais se plaignent constamment de l'envahissement des fonctions publiques par les Canadiens-Français. Leurs plaintes sont vraiment bien mal fondées, car, dans tous les emplois fédéraux, ils sont en très grande majorité, bien au delà de ce qu'un patronage équitable devrait leur procurer si l'on tenait strictement compte de l'influence et du nombre des deux éléments. Mais ce n'est pas tout : même dans la province aux neuf dixièmes française de Québec, ils sont, comme fonctionnaires, tout à fait hors de proportion avec leur petit nombre. C'est ainsi que dans tous les emplois dépendant du gouvernement de la province on compte 70 fonctionnaires anglais touchant 134,000 piastres de salaires contre 165 fonctionnaires de race française touchant 285,000 piastres. Or, la province de Québec compte 1,073,000 Canadiens-Français contre 186,000 Anglo-Saxons.

Près du tiers des emplois et des salaires, voilà plus qu'il n'en faut pourtant pour satisfaire la minorité la plus exigeante.

**Terre Neuve.** — *Valeur des dépêches.* — En juin dernier plusieurs personnes nous ont demandé comment, après avoir traité si complètement le conflit Franco terreneuvien, nous n'entretenions pas les lecteurs de tous les incidents dont les journaux étaient pleins. Nous avons répondu (n° 97 tome XII p. 5). que nous n'avions reproduit durant tout le printemps aucune des dépêches relatives au *French Shore* « parce qu'il était visible qu'elles traduisaient moins les faits que les impressions des officines où elles étaient

Digitized by Google

rédigées. » Notre sentiment sur la valeur de ces dépêches se trouve pleinement confirmé.

Le correspondant envoyé à Terre-Neuve par un groupe de grands journaux de province, en tête desquels le *Manchester guardian*, vient d'adresser à ces journaux une lettre dans laquelle il déclare qu'il s'est livré à une enquête extrêmement minutieuse sur les faits reprochés aux Français et ce qu'on a appelé la tyrannie de leurs navires de guerre. Aux mois de mai et de juin une série de dépêches à sensation a paru à ce sujet dans des journaux britanniques :

« J'ai trouvé, dit le correspondant anglais, que les habitants de Saint-Jean étaient absolument ignorants des incidents relatés dans ces dépêches. Et, comme en continuant mes investigations j'ai constaté que nulle part on n'avait connaissance des faits en question, je suis obligé de conclure que les télégrammes dont il s'agit ont été simplement *fabriqués à Londres.* »

En ce qui concerne les dépêches réellement expédiées de Saint Jean, le correspondant établit qu'elles étaient basées sur des bruits vagues et qu'elles portent le caractère d'une excessive exagération.

En résumé, il résulte du long rapport très circonstancié publié par le *Manchester-Guardian* et ses confrères que toute cette affaire de Terre-Neuve a été représentée au public britannique sous un jour grossièrement faux.

**Émigration** : *Pays-Bas.* — En 1888 le chiffre total des émigrants des ports néerlandais a été de 18,127 dont 4,638 étaient des nationaux :

Par Amsterdam, 8,518 dont 8,117 pour l'Amérique du Nord et 411 pour l'Amérique du Sud. 2,136 étaient Hollandais.

Par Rotterdam 12,665 en 1887, 9,609 en 1888.

On voit, d'après ces chiffres fournis par la *Réforme sociale*, que le courant de l'émigration se dirige presque exclusivement vers l'Amérique du Nord. Les émigrants reviennent même de l'Amérique du Sud désillusionnés et racontent leurs déceptions.

Ajoutons que toutes les semaines il part d'Amsterdam ou de Rotterdam, avec escale à Boulogne, un paquebot pour New-York, appartenant à la Compagnie néerlando-américaine, chargée du service postal. C'est en 1888 seulement que les Pays-Bas ont été reliés directement et régulièrement à Montevideo, Buenos-Ayres et Rosario par Amsterdam ou Rotterdam.

Les émigrants pour les colonies néerlandaises sont surtout des employés de l'État ou des gens assurés d'avance d'une position industrielle ou commerciale.

**Dépopulation de la France.** — M. G. Lagneau a exposé devant l'Académie de médecine les résultats de ses recherches sur les conditions dans lesquelles s'opère la dépopulation de la France.

En France, pour 1,000 habitants, l'excédent de 23,09 naissances sur 21,9 décès ne donne qu'un accroissement physiologique de 1,19 sur 1,000 par an, alors que cet accroissement physiologique est de 13,7 sur 1,000 en Angleterre.

Digitized by Google

L'accroissement annuel de notre population, constaté par les dénombrements de 1881 et 1886, est de 3,22, tandis qu'il est de 10 dans l'empire d'Allemagne, de 11,93 en Prusse, de 12,9 en Russie. Avec le service militaire obligatoire pour tous les hommes valides, la force militaire devient proportionnelle à la population. Notre accroissement minime, de beaucoup inférieur à celui des grandes nations de l'Europe, peut, dans un demi-siècle, devenir pour la France une condition de grande infériorité politique.

En France, les mariages décroissent. En 1883, sur 1,000 habitants il y a eu 7,24 mariages annuels. Ils sont tardifs, car ils se font à l'âge moyen, c'est-à-dire vers vingt-neuf ans neuf mois pour les hommes et vingt-cinq ans pour les femmes. On se marie plus tardivement dans les villes que dans les campagnes. Sur 1,000 hommes, il n'y a que 570 mariés à Paris et 609 dans la France en général.

Les naissances sont également de moins en moins nombreuses. En 1883, sur 1,000 habitants, on en compte 23,09, soit une naissance par 42 habitants. Dans nos grandes agglomérations urbaines, la natalité est proportionnellement moindre que dans les campagnes.

En France, sur 100 femmes mariées de 15 à 45 ans, on compte annuellement 19 naissances légitimes. Il n'y a que trois naissances par ménage. La natalité illégitime tend à décroître. Elle est de 8,5 pour 100 naissances totales dans la France en général ; mais elle s'élève jusqu'à 23,15 sur 100 dans les grandes agglomérations urbaines, comme à Paris.

La limitation volontaire de la natalité tient au désir naturel des parents d'assurer à leurs enfants une situation au moins aussi bonne que celle dont ils jouissent eux-mêmes.

En 1801, il naissait 329 enfants sur 10,000 habitants. Il ne naît plus aujourd'hui que 231 enfants sur 10,000 habitants. « Nous sommes donc parvenus, dit M. G. Roumet, à l'extrême limite où le chiffre des naissances est sur le point d'être inférieur à celui des décès. En 1881, il y avait encore 108,229 naissances en excédent sur les décès. En 1883, cet excédent n'est plus que de 44,772, dont 29,105 naissances d'étrangers. Encore 2 ou 3 années, et l'excédent des décès sonnera le glas de la race française ! (1) »

Et tandis que la France ne s'accroît annuellement que de 119 habitants sur cent mille, sur le même total, la Saxe s'accroît de 1,600, la Prusse de 900, l'Autriche de 890, la Hongrie de 500, l'Angleterre de 1,200, l'Écosse de 900, la Russie de 880. Il n'y a que l'Irlande où la population décroît plus rapidement et diminue d'une façon plus absolue par le fait de l'émigration de sa population la plus vigoureuse.

---

(1) Voici le chiffre officiel des naissances en France pendant les cinq dernières années recensées.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1884 | 937.750 | 1887 | 889.333 |
| 1885 | 924.558 | 1888 | 832.637 |
| 1886 | 912.838 | | |

Digitized by Google

En France on compte, en 1888, 21,9 décès sur 1,000 habitants. La mortalité n'avait été, de 1881 à 1887, que 19,2. La mortalité des jeunes enfants est encore considérable, de 16,8 décès sur 100 enfants. La mortalité des enfants illégitimes est près du double des enfants légitimes.

Les dernières guerres ont accru considérablement la mortalité. La guerre de Crimée a fait périr 95,615 hommes. Notre dernière guerre, 1870-1871, accuse, d'après le dénombrement de 1872, une perte de 366,925 habitants sur le relevé de 1866.

Le choléra, la fièvre jaune, la phtisie, la fièvre typhoïde sont les causes principales de la mortalité. Sur 1,000 soldats en moyenne la fièvre typhoïde en fait périr annuellement 3,43, alors que la tuberculose donne 1,18 décès dans l'année.

L'accroissement de la mortalité des habitants des villes est principalement dû, dans le jeune âge, à l'athrepsie, maladie de langueur ou d'épuisement, et, plus tard, aux maladies épidémiques, fièvre typhoïde et surtout tuberculose. Parmi les causes indiquées pour favoriser l'accroissement de notre population, il faut, dit M. Lagneau, multiplier les moyens d'existence en fondant ou développant des colonies, en établissant des relations commerciales internationales qui créeront des débouchés, car la natalité s'accroît proportionellement aux subsistances et aux conditions de bien-être que les parents désirent pour leurs enfants et l'immigration toujours, en France, supérieure à l'émigration, s'accroît aussi proportionellement au travail disponible que motivent les transactions agricoles, commerciales et industrielles.

**La dépopulation de la France et la langue française en Europe.** — Au commencement du dix-huitième siècle, l'Europe occidentale et centrale comptait cinquante millions d'habitants; la France entrait dans ce total pour 19,600,000 habitants, c'est-à-dire 39 0/0 de la population totale. Aussi, à cette époque, la langue française était la langue universelle; son influence était en raison directe de sa population.

En 1789, à la veille de la Révolution, la population des grandes puissances européennes, d'après les calculs de Moreau de Jounès, le fondateur de la statistique, était de 96 millions, la Russie comprise, dont 26 millions pour la France. Ce qui ne donne plus, pour notre pays, que 27 0/0 de la population totale.

En 1789, la langue de Voltaire et de Jean-Jacques, dit excellemment M. Bertillon, « était celle que 27 0/0 de la population européenne parlait de naissance. Était-il surprenant que le reste de l'Europe intelligente s'efforçât de parler un pareil langage? Aujourd'hui, qu'un nouveau Voltaire soit donné à la France, par qui sera-t-il compris? Par 46 millions d'individus (Français, Créoles, Suisses, Belges, Canadiens). Mais si cet écrivain est Allemand au lieu d'être Français, aussitôt le cercle de ses lecteurs augmente presque du simple au double. Enfin, si cet écrivain est Anglais, ses

Digitized by Google

ouvrages ont la chance de se répandre sur la terre entière. Partout ils seront compris ».

En 1815, nouveau déficit; sur 139 millions, la France ne fournit plus que 29 millions et demi, soit 20 0/0, soit la moitié de ce qu'elle comptait à la fin du règne de Louis XIV.

Aujourd'hui, cette proportion a presque diminué de moitié, puisque sur 270 millions d'Européens, on ne compte que 37 millions de Français. Ce qui donne pour la France 13 0/0 seulement.

**L'augmentation des Canadiens-Français et ses causes.** — Si la natalité diminue sensiblement en France, elle est, par contre, d'une grande intensité parmi la race française au Canada. La *Presse*, de Montréal, donne à ce sujet des renseignements pleins d'intérêt et qui établissent un contraste saisissant entre la vieille France et la nouvelle, celle d'Amérique.

Au mois d'avril dernier, la législature de la province de Québec a voté une loi accordant une concession gratuite de 100 acres de terre à tout chef de famille justifiant un minimum de douze enfants vivants. A l'heure actuelle le nombre des postulants dépasse le chiffre de 778. Ce résultat émerveille les grands journaux des États-Unis et leur inspire des réflexions très piquantes (1).

On peut affirmer aujourd'hui, dit le *Courrier des États-Unis*, qu'il existe dans la seule province de Québec, qui compte environ 1,800,000 habitants, près d'un millier de familles comprenant chacune au moins une douzaine d'enfants vivants. Les Anglais du Canada doivent d'autant mieux comprendre qu'ils n'ont qu'à se résigner de bonne grâce à la supériorité de race des Canadiens-Français, qu'ils sont incapables de la leur disputer sur le champ où elle se manifeste.

Le *Herald* recherche curieusement l'explication de la fécondité des Canadiens-Français, et il lui assigne diverses causes plus ou moins judicieuses Les principales, à son avis, sont dans les mariages précoces et dans la simplicité des habitudes domestiques. Il n'est pas rare de voir, dans les campagnes, les garçons se marier à dix-neuf ans et les filles à quinze ans, et ils trouvent dans leurs mœurs patriarcale et dans leur religion un frein

---

(1) La *Colonisation*, journal de Sherbrooke (Québec), cite, parmi les premiers postulants, un habitant du comté de Bellechasse, nommé Gingras, qui compte *trente-quatre*, enfants, et M. Vaillancourt, de Kamouraska, qui vient de faire baptiser son *trente-septième* héritier.

Autre exemple, que nous prenons au hasard, de la fécondité des familles canadiennes. On annoncee la mort d'un des vétérans de 1812, qui combattit vaillamment à Chateauguay, M. Thomas Bouillant. Il est mort à l'âge 99 ans, laissant une veuve de 94 ans. Il avait 77 ans de mariage, 19 enfants, 88 petits-enfants et 106 arrière-petits-enfauts. Sur tout ce lot 123 sont encore vivants.

Digitized by Google

aux écarts qui font rechercher les satisfactions de la vie en dehors du cercle de la famille.

Cette fécondité proverbiale remonte d'ailleurs à l'origine même de la colonie. Il existe, dans les archives du ministère de la marine à Paris et dans celles du gouvernement de la province de Québec, des documents d'où il ressort que les premiers émigrants étaient les dignes parents de leurs descendants actuels. En 1671, il est né près de 700 enfants dans la colonie, quoique la population n'excédât guère de 7,000 habitants. Une lettre ministérielle, datée de Saint-Germain-en-Laye, 4 juin 1672, félicitait les Canadiens de la part du roi au sujet de l'augmentation naturelle de la population et exprimait l'espoir qu'ils continueraient à « croître et multiplier » suivant les enseignements de l'Évangile.

Aujourd'hui la malveillance n'a pas diminué, au contraire, et les détracteurs de Canadiens-Français, ne pouvant plus s'en prendre au passé, ne manquent pas, à l'occasion, de jeter le discrédit sur les mœurs des populations franco-canadiennes. Les constatations que nous rapportons aujourd'hui répondent victorieusement à ces attaques perfides. Une vie sobre, honnête et réglée fait seule les populations saines, vigoureuses et s'accroissant par leur vitalité propre. En cela les Canadiens-Français l'emportent dans des proportions énormes sur les Canadiens d'origine anglo-saxonne, et il n'y a pas de danger qu'ils soient jamais éclipsés par eux (1).

---

## NOUVELLES ET INFORMATIONS

**Croisade Médicale.** — *Kiang-si-oriental* (*Chine*). Mgr Vic, lazariste, vicaire apostolique du Kiang si oriental, vicariat créé depuis cinq ans donne dans les *Missions catholiques* (25 juillet 1890) des renseignements, sur les nouveaux établissements. Chaque résidence comprend un asile pour les vieillards et parfois quelques lépreux, un hospice pour les vieilles femmes délaissées. Il projette la création, à Iao-tcheou-fou, d'un établissement qui comprendra un *dispensaire*, un *hôpital* pour hommes et femmes.

**Congrès international des Américanistes.** — 8e session. Ouverture à Paris le 14 octobre 1890. Siège : 184 Boulevard Saint-Germain. Président du Comité d'organisation, A. de Quatrefages. Secrétaire M. Désiré Pector. Des réductions notables sont faites sur le prix du transport par les Messageries maritimes, la Compagnie Générale Transatlantique, le Royal Mail S. P. C.

**Mont Athos.** — Une dépêche du 4 août annonce l'incendie de la plus grande

---

(1) L'augmentation serait encore plus forte si la mortalité n'était assez sensible chez les enfants au bas-âge. La statistique pour la ville de Montréal fait ressortir que la mortalité des enfants au-dessous de 5 ans est de 65 et 1/2 0/0 chez les Canadiens-Français, tandis qu'elle n'est que de 45 0/0 chez les Anglo-Saxons. Au-dessus de 5 ans la proportion est, il est vrai, renversée : 34 et 1/2 et 54 0/0, mais il y a là un symptôme inquiétant.

Digitized by Google

partie de la forêt qui entoure les monastères du Mont Athos. 100 ermitages seraient brûlés. Les pertes seraient de 5 millions de francs. (Voir la carte du Mont Athos. *Revue Française* n° 39 p. 464).

**Chine.** — *Marine.* — Le capitaine Lang, de la marine britannique, qui commandait l'escadre chinoise du Peï-yang, vient d'être forcé de donner sa démission. L'amiral Ting et les autres officiers chinois ayant réussi à lui rendre la situation intenable.

**Congo.** — Le capitaine Thys (*R. F.*, n° 53, p. 274), directeur général des Compagnies du Congo, s'est embarqué le 3 août, à bord de la *Gertrude Woermann*, pour le Congo. Il inspectera à Banana, Boma et Matadi, les établissements de la Compagnie des Magasins Généraux; à Mateba et Siccia, ceux de la Compagnie des Produits du Congo; à Vivi et à Matadi, ceux de la Société du Haut-Congo; à Matadi, au Ravin Léopold et sur la Mpozo, les chantiers de la Compagnie du chemin de fer.

**Dahomey et régions voisines.** — Le commandant Koch vient de publier, chez Challamel, une carte en plusieurs couleurs, à l'échelle de 1/1,360,000, comprenant les régions des Egba, du Dahomey et du territoire allemand de Togo. On y voit nettement l'importance qu'avait pour les Allemands la rectification qui reporte leur frontière jusqu'à la rive gauche de la Volta. L'Allemagne pourra ainsi s'étendre jusqu'à Salaga, centre fort important où le capitaine Binger a su créer des influences favorables à la France.

M. Koch a depuis de longues années étudié, avec le soin le plus consciencieux, les explorations africaines et a tracé des cartes qui lui font le plus grand honneur. Nous souhaitons que ses travaux soient bientôt publiés.

**Les écoles italiennes en Orient.** — Le roi Humbert vient de signer un décret organisant l'administration supérieure des écoles italiennes à l'étranger. Le décret institue trois directions centrales de première classe ayant leur siège au Caire, à Tunis et à Constantinople. La direction de Smyrne est supprimée. Les écoles d'Alep et de Beyrouth relèveront de la direction du Caire; celles de Trébizonde et de Smyrne seront rattachées à celle de Constantinople.

**Exposition nationale et coloniale, à Lyon, en 1892.** — Nous apprenons qu'une grande Exposition nationale et coloniale sera ouverte à Lyon au mois de mai 1892. Cette Exposition, pour laquelle on sollicite le concours de toutes les Chambres de commerce françaises, de tous les syndicats, de toutes les industries, complètera d'une façon très utile pour le pays l'œuvre commencée par l'Exposition internationale de 1889.

Le Comité de l'Exposition a son siège 26, rue de la République, à Lyon.

---

# BIBLIOGRAPHIE

## RELATIONS QUI ONT EXISTÉ ENTRE LES ILES DE LA POLYNÉSIE ET LES TERRES VOISINES

Par M. Drake del Castillo.

L'Académie des sciences ayant proposé comme sujet de concours, pour le prix Gay, la détermination, par l'étude comparative des faunes ou des flores, des relations qui

Digitized by Google

est existé entre les îles de la Polynésie et les terres voisines, M. Drake del Castillo, dont le nom a déjà été cité dans la *Revue française*, à l'occasion de la publication des fascicules de son grand ouvrage : *Illustrationes Floræ insularum maris Pacifici* a fourni un mémoire d'une haute valeur, qui a valu à son auteur le prix Gay. Voici en quels termes la Commission de l'Académie, pour la *Géographie physique*, rend compte de ce travail :

« Le mémoire comprend quatre chapitres et sept tableaux de deux sortes. Le premier chapitre est consacré à un tableau de la géographie physique de l'Océanie, tracé en vue d'indiquer la division en trois de cette partie du monde, de relever les conditions de sol et de climat qui caractérisent chacune de ces trois grandes sections, mais plus particulièrement la Polynésie, enfin de rappeler les théories proposées, dont l'une voit dans les archipels actuellement existants de simples restes d'un vaste continent depuis longtemps englouti, tandis que l'autre admet que ceux de ces archipels qui forment la Micronésie sont en voie d'affaissement, contrairement à ceux de la Mélanésie, qui obéiraient plutôt à un mouvement d'élévation, pendant que, parmi ceux de la Polynésie, certains élèveraient et les autres abaisseraient graduellement leur niveau.

Le second chapitre est relatif à la répartition des plantes polynésiennes, entre lesquelles celles qui habitent les plages et, en général, les terres basses sont à peu près toutes ubiquistes ou importées, tandis que celles qui peuplent les hautes vallées et les montagnes sont, au contraire, spéciales. L'origine des premières est indiquée par l'auteur comme étant surtout indo-malaise ou cosmopolite, bien plus rarement américaine ou australienne. Quant aux voies par lesquelles elles ont pu arriver aux îles, l'auteur les voit dans les courants marins et atmosphériques, ainsi que dans l'action des oiseaux et de l'homme.

Ces bases posées, M. Drake del Castillo consacre le plus étendu de ses chapitres à une revue détaillée, par familles et genres, des principaux types végétaux qui sont spéciaux à la Polynésie, et il indique les archipels, même au besoin les îles isolées, auxquels chacun d'eux appartient. Pour l'ensemble de cette flore, dans laquelle on connaît aujourd'hui 1,224 espèces spéciales, les relations avec les terres voisines sont exprimées par lui en chiffres précis qui se rapportent, d'un côté et séparément, à l'archipel Viti ou Fidgi, à la Polynésie centrale et orientale, à l'archipel hawaïen ou Sandwich; d'un autre côté et en résumé, à l'ensemble de la Polynésie. Il suffira de reproduire ici les derniers de ces chiffres, desquels il résulte que le type asiatique atteint 32 pour cent dans l'ensemble de la flore polynésienne, que les types australien et néo-zélandais n'y figurent que pour 2 et 3 pour cent, que le type américain s'y élève à 18 pour cent, enfin, que le type cosmopolite n'y est pas inférieur à 44 pour cent, c'est-à-dire à près de la moitié.

Par suite de ses études, M. Drake del Castillo croit devoir rejeter l'hypothèse d'un vaste continent qui aurait, à des époques géologiques reculées, occupé en majeure partie la place actuelle de l'océan Pacifique. Selon lui, les agents naturels ont pu transporter dans les îles une végétation primitive qui a laissé place ensuite à une flore nouvelle. Il ne donne cette idée que comme une hypothèse ; mais, pour l'appuyer, il invoque ce fait que les affinités entre les espèces spéciales aux divers archipels et l'un ou l'autre des continents voisins augmentent en raison directe du voisinage de ces archipels avec les mêmes continents.

La revue de la flore polynésienne se trouve complétée, dans le Mémoire dont il s'agit, par des tableaux de deux ordres. Dans le premier 332 genres sont relevés avec leurs espèces spéciales, classées selon qu'elles appartiennent : 1° à l'archipel

Digitized by Google

Viti; 2° à la Polynésie, tant centrale qu'orientale; 3° à l'archipel hawaïen; 4° à la fois à deux ou plusieurs archipels polynésiens. Une cinquième colonne indique, pour chaque genre, sa distribution géographique générale. De ce relevé circonstancié, il résulte que, sur les 1224 espèces de la flore polynésienne, 323 appartiennent à l'archipel Viti, 153 à la Polynésie centrale et orientale, 583 à l'archipel hawaïen, et 72 à la fois à deux ou plusieurs archipels. Les six autres tableaux sont des graphiques représentant le degré de développement auquel arrivent les familles et les genres les plus importants, non-seulement dans les archipels qui viennent d'être indiqués, mais encore comme termes essentiels de comparaison, dans l'Asie tropicale, l'archipel malais, l'Australie occidentale, l'Australie orientale, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande et l'Amérique.

Quant au volume intitulé *Illustrationes Floræ insularum maris Pacifici*, que M. Drake del Castillo a présenté à l'appui de son mémoire manuscrit, c'est un important travail qui a valu à son auteur la haute estime des botanistes, par le soin avec lequel y sont décrites 50 espèces dont 14 sont nouvelles, les autres ayant été plus ou moins imparfaitement connues jusqu'à lui, ainsi que par la beauté des planches qui accompagnent le texte. Au point de vue de la question mise au concours, l'étude approfondie de la flore océanienne à laquelle l'auteur a dû se livrer pour pouvoir écrire son livre l'a mis en état de ne pas se borner à relever des indications déjà publiées ailleurs, mais à y joindre de son propre chef de nouvelles et utiles données. Ajoutons que ce travail descriptif et iconographique se complète par un catalogue synonymique de la flore océanienne, travail considérable, qui résume tout ce qui a été consigné dans des publications antérieures relativement à la population végétale de la cinquième partie du monde.

**Les Colonies françaises** : Notices illustrées, publiées sous la direction de M. Louis Henrique, Vol. v. Colonies d'Afrique occidentale. Quantin, éditeur.

Ce volume qui vient de paraître, fort à propos au moment où la convention du 5 août opère le partage du Soudan, traite du Sénégal, des Rivières du Sud et du Soudan français.

On y verra expliquées les questions les plus intéressantes, telles que les pêcheries d'Arguin, la navigation du Sénégal, l'agriculture dans l'Afrique occidentale, les maladies et l'hygiène spéciales à cette contrée, le chemin de fer du Soudan, la navigation sur le Niger, les régions du lac Tchad, la pénétration dans le Sahara et le chemin de fer transsaharien, les Touareg, les congrégations religieuses musulmanes, le Sud-Oranais, etc...

C'est à M. Et. Tréfeu, qui a visité une partie de nos possessions africaines du Nord et de l'Ouest, et s'est exclusivement consacré à l'étude et à la défense de la cause coloniale française en Afrique, que l'on doit la rédaction de ce volume préparé avec une indiscutable compétence de la part du jeune auteur.

Le VI° et dernier volume comprendra le Congo français, les possessions de la côte de Guinée, Obock et Cheik-Saïd.

---

*Le Propriétaire-Gérant,*
Édouard MARBEAU.

---

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — IMPRIMERIE CHAIX.
RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 17066-8-90

Digitized by Google

# PARIS - BOUKARA - SAMARCANDE

Partis de Paris le 1er septembre 1888 par l'*Orient-Express* nous franchissons la frontière à Deutsch-Avricourt. Là nous constatons la rigueur avec laquelle les agents de la police allemande exécutent leur consigne, relativement au passeport et à la mise en quarantaine de l'Alsace-Lorraine: un agent de police monte dans notre train spécial; il nous accompagnera jusqu'à Stuttgard et s'assurera qu'aucun de nous ne s'arrête en Alsace. A 5 h. du matin, nous traversons le Rhin. C'est l'anniversaire de la bataille de Sedan. Le grand-duché de Bade, le Wurtemberg, montrent quelques drapeaux aux fenêtres. A Ulm les drapeaux sont encore assez nombreux. A Augsbourg, le pavoisement des maisons trahit un enthousiasme fort modéré. A Munich, plus rien, on ne se douterait pas que c'est l'anniversaire de la fondation de l'empire allemand.

A Simbach on entre en Autriche. La douane autrichienne est très polie, très méticuleuse, très fiscale. A 10 h. 15 m. du soir, nous sommes à Vienne. Comme nous devons partir le soir même pour Cracovie, nous ne pouvons que jeter un coup d'œil d'ensemble sur la ville.

4 septembre. Cracovie. — Nous resterons ici un jour seulement. Visite rapide de la ville, qui a beaucoup d'originalité. Le caractère polonais y est encore très vivace; le gouvernement autrichien semble montrer à ce sujet beaucoup de longanimité. Quel différence avec les Allemands en Lorraine! Partout on n'entend parler que le polonais.

---

Les voyageurs à destination de Samarcande sont:

M. Redfern (Anglais), l'organisateur;
M. le capitaine du génie Moris (Italien);
M. de Kat (Hollandais);
M. de Rosenbach Walker (Anglais);
M. de Croizier et moi (Français).

En route nous serons rejoints par:

M. le docteur Delaporte, médecin de l'expédition;
M. le colonel Talbot, des Life-Guards,
Et M. Curzon, membre du Parlement d'Angleterre.



Digitized by Google

Nous allons voir la vieille citadelle qui domine la Vistule. Tout y a l'air assez sale et mal entretenu. Les hommes punis de prison se promènent en cercle dans la cour sous la surveillance de sous-officiers. Comme à Vienne, les troupes sont aux grandes manœuvres; la garnison est pour le moment exclusivement composée de réservistes.

La cathédrale, qui est dans la forteresse est de beaucoup ce qu'il y a de plus curieux à Cracovie. Le trésor possède quelques pièces de valeur. La crypte renferme de nombreux cercueils de rois, reines ou héros polonais, Kosciusko entre autres: le patriotisme contemporain s'affirme à l'égard de ce dernier, son cercueil est constamment couvert de fleurs. Nous allons, à 4 kilomètres environ, visiter le Krakusberg, colline élevée de main d'homme à la mémoire de Krakus, fondateur de Cracovie. De ce monticule, nous plongeons dans un des forts qui entourent Cracovie; le type de la fortification est celui que les Autrichiens adoptèrent après 1815. L'armement de ce fort est des plus arriérés; un armement de sûreté composé de pièces de fonte rayées se chargeant par la bouche. On ne se douterait guère que l'Autriche est exposée à une guerre avec la Russie, qui peut éclater du jour au lendemain, et l'on ne s'étonne pas que la Prusse ait fait des remontrances à ce sujet à son alliée. Comme tous les ouvrages militaires en Pologne, les forts ou casernes fortifiées sont disposés pour défendre les villes et au besoin pour les combattre si elles se soulèvent.

Cracovie a une nombreuse population juive; nous sommes à un moment de fête religieuse israélite, on ne voit partout que longues lévites et coiffure à tire-bouchons.

Nous visitons le musée Czartorisky, de création récente. Là encore la plus large part est faite au souvenir des héros de la Pologne: les reliques de Kosciuzko et de Poniatowski remplissent les vitrines. Un beau tableau de Matejko reproduit un épisode de la dernière insurrection en Russie; le général russe Mourawieff y est accommodé de la belle manière.

On bâtit beaucoup à Cracovie: les anciens remparts ont été transformés en boulevards ; au dehors, on a créé un quartier neuf.

*5 septembre. — Lemberg.* — Nous arrivons le matin ; il fait très beau; c'est jour de marché. Comme à Cracovie, nous voyons les types polonais dans tout leur épanouissement y compris les lévites et les coiffures à tire-bouchons des Juifs. On se rend compte que l'on

Digitized by Google

marche vers l'Orient ; les coupoles dorées des églises grecques apparaissent.

Lemberg est une très grande ville en formation. Le tracé décèle l'intention évidente de faire grand ; sur bien des places, il n'y a que quatre ou cinq édifices, et la voie publique est encore formée par le sol naturel ; les maisons, le macadam ou le pavé viendront plus tard. Nous allons, par un fort joli chemin, faire l'ascension d'une colline, le Kosciuzkoberg, ainsi nommée en l'honneur de Kosciuzko, et d'où l'on découvre un panorama superbe : au loin, les Carpathes ; la vallée de la Vistule près de nous : vers le nord-est, un premier échantillon de ces plaines monotones, coupées par endroits de chaînes peu élevées, formant la ligne de partage des eaux : le paysage constant des régions de la mer Noire, particulièrement de la Gallicie et de la Wolhynie. Comme à Cracovie, nous n'apercevons à Lemberg que quelques compagnies de réservistes ; les officiers sont très bien tenus, mais les hommes médiocrement habillés.

A Wolotchiska, nous entrons en Russie. Visite méticuleuse de nos bagages par la douane ; examen de nos passeports par la gendarmerie. La gendarmerie russe a la haute main, dans toutes les gares, pour ce qui regarde la police, et remplit une partie des fonctions qui sont dévolues en France, dans les gares importantes, aux commissaires de surveillance administrative. Si un objet a été perdu ou volé, c'est à la gendarmerie de la gare qu'il faut s'adresser. A Wolotchiska, on change de wagon, et nous faisons connaissance avec le matériel russe.

### LA VILLE DE KIEW. — LES HOPITAUX MILITAIRES

Dans la matinée du 6 septembre, nous étions à Kiew. Longtemps avant l'arrivée, nous apercevons les coupoles de la ville sainte qui luisent au soleil. Ici, tout est nouveau comme aspect. Grandes et larges rues, au pavé des plus fatigants ; voitures, chevaux, cochers, tout est marqué de la couleur locale. Nous descendons à l'hôtel de l'Europe, le meilleur de la ville, chez un Français, M. Terrier, qui est en même temps agent consulaire de France. Les églises sont fort riches, bâties toutes sur le même type ; elles offrent la plus grande variété comme ornementation. Les principales sont : Saint-Michel, Saint-André, d'où l'on a une vue superbe sur le Dniéper, l'ancien Borysthène, Sainte-Sophie, qui est un lieu de pèlerinage.

Digitized by Google

Le monastère de la Lavra, où se trouvent quinze cents moines, et où sont enterrés les principaux saints de la religion grecque, contemporains et continuateurs de saint Wladimir, est célèbre dans toute la Russie ; la description en serait trop longue. C'est là que s'impriment presque tous les livres de la religion grecque orthodoxe, et que se fabriquent les *icones* ou saintes images que tout bon Russe orthodoxe doit avoir dans la pièce la plus importante de sa maison. Le couvent, fortifié à cause des richesses qu'il renferme, domine le cours du fleuve.

La rive gauche du Dniéper est plate ; mais la rive droite sur laquelle est bâtie la ville, est au contraire fort accidentée ; elle se compose d'une série de collines plus ou moins abruptes arrivant jusqu'au fleuve ; la base est glaiseuse, ce qui rend l'entretien de la route fort difficile ; celle-ci est même effondrée en plusieurs endroits et absolument impraticable aux voitures ; nous avons eu beaucoup de mal à y passer à cheval. Le Dniéper, vu à Kiew, est bien plus imposant que le Rhin à Strasbourg ou à Cologne ; encore ne l'avons-nous vu que dans la période des basses eaux.

Je prends un cheval et vais, en compagnie du capitaine italien Moris, faire une promenade de l'autre côté du fleuve, dans le gouvernement de Tchernikow. Le port que nous traversons, ainsi que celui du chemin de fer qui est voisin, sont des travaux d'art remarquables. La grande route est sur le sol naturel, aussi quelle poussière ! Grande animation sur tout notre parcours : des pèlerins qui viennent ou s'en retournent, des gens de la campagne dans des voitures à quatre roues d'une construction primitive, tout en bois, sans un morceau de fer.

Nous sommes mis en rapport par notre hôte M. Terrier, avec un de ses amis, le Dr Schoûfeld, médecin en chef de l'hôpital militaire de Kiew, ayant rang de général : il nous mène gracieusement visiter son hôpital, le capitaine Moris et moi. Nous voyons d'abord l'hôpital d'été, qui a l'aspect d'un très vaste jardin anglais. Il est situé sur une pente peu inclinée, exposée au levant. Les malades sont sous de grandes tentes rectangulaires couvertes d'un toit à deux égouts : chaque tente faite de toile et de feutre blanc, renferme douze lits ; la partie inférieure de la paroi, mobile pour donner de l'air, est en feutre. On essaie un modèle de tentes, dont le toit est fait en chaume couvert de terre battue. Le personnel de l'hôpital se compose de trente médecins,

Digitized by Google

quatre pharmaciens et douze religieuses. Tous les médecins sont dans l'élégante tenue d'été de l'armée russe, que nous trouverons partout : pantalon de drap, casquette en toile blanche, tunique en toile blanche à boutons de métal mobiles. Les soldats ont la même tenue, à cela près, que les boutons ne sont pas métalliques et sont cousus. Les officiers malades sont sous des tentes plus petites que celles des hommes.

Presque tous les médecins parlent couramment le français. La salle de consultation, la salle d'opération, la pharmacie, sont dans des baraques en briques ; de même les cuisines, surveillées par des sœurs. Le médecin en chef Schoüfeld semble avoir dans son domaine une autorité absolue, presque sans contrôle : il nous montre un enfant de la ville, auquel il a fait une résection de la hanche et qu'il fait soigner là sous ses yeux, en bon air : « Ce n'est pas permis par les règlements, nous dit-il, mais j'en prends la responsabilité. »

Nous assistons à une consultation : un tiers des malades est atteint d'une maladie d'yeux. C'est, paraît-il, une affection commune dans toute la Russie méridionale ; aussi un bâtiment sur trois lui est-il réservé. Ces maladies d'yeux tiennent à la réverbération du soleil dans les grandes plaines dénudées et à la poussière qui s'élève sur les routes, presque toutes établies sur le sol naturel. Le « Royaume de Cythère », comme dit le docteur, est également très peuplé à Kiew.

Le docteur nous mène ensuite à l'hôpital d'hiver, qui est absolument vide en ce moment : il se trouve à environ quatre kilomètres de là, dans la citadelle. Il est très vaste. Comme disposition générale, de grandes salles, autrefois des casemates, donnant toutes sur un vaste corridor très éclairé : cabinet du docteur, salle de conférences spéciale à sa disposition, salle de conférences pour les autres médecins, salle de consultations, chapelle très ornée, etc., etc. Les salles de malades sont peut-être critiquables comme aération. En ce moment, on repeint et on reblanchit tout, on regratte les planchers. Le docteur tient à nous montrer la partie réservée aux aliénés, près de l'hôpital d'hiver ; c'est sa création comme l'hôpital d'été. Il y conserve les hommes atteints de folie pendant un an avant de les remettre aux soins de l'autorité civile. Nous causons avec un malheureux officier de dragons, parlant parfaitement français, atteint de folie érotique ; il est incurable.

Nous sommes restés trois jours à Kiew, et nous avons visité la ville

Digitized by Google

et les environs en voiture, à cheval et en bateau à vapeur sur le Dniéper. Nous avions bien le sentiment que nous voyions un des points les plus pittoresques de notre voyage, et la suite nous a prouvé que cette impression était juste. Les coupoles dorées des églises et des couvents, les maisons polychromes, perdues dans les arbres, avec de grandes perspectives résultant du tracé des rues et des places, tout cela constituait une série d'aspects absolument nouveaux pour nous.

Nous quittons Kiew le samedi soir, 8 septembre. Le train part avec 1 heure 1/2 de retard, parce qu'il y a des officiers qui se rendent aux manœuvres. L'exactitude, d'ailleurs, n'est pas la qualité des chemins de fer russes; sur un trajet de vingt-quatre heures, on arrive très bien à marcher à deux heures près. Dans notre wagon se trouve un très aimable officier russe, le capitaine Nowozelski, aide de camp du général gouverneur de Kiew; il est très communicatif, comme presque tous les officiers quand ils savent parler français. Cet officier nous donne sur les manœuvres d'Elisabethgrad qui vont avoir lieu les renseignements suivants :

LES MANŒUVRES D'ÉLISABETHGRAD

» Les troupes des arrondissements militaires d'Odessa et de Kharkow doivent exécuter à Élisabethgrad, en présence de S. M. l'Empereur, des manœuvres qui dureront six jours. On a réuni dans le rayon des opérations 79 bataillons d'infanterie, 79 escadrons de cavalerie, 170 canons, 2 bataillons de sapeurs et 3 sections de parc télégraphique, en tout 70,000 hommes. On a formé de ces troupes deux corps qui opèrent d'une façon entièrement indépendante. Le corps de l'Est est de quelques milliers d'hommes plus fort que celui de l'Ouest, et il jouera le rôle d'assaillant. Les troupes comprennent des éléments de trois catégories :

» 1° Sur le pied de guerre; 2° sur le pied de paix ordinaire; 3° sur le pied de paix renforcé. C'est la 51e division d'infanterie qui, avec son artillerie, est mise sur le pied de guerre; les compagnies de cette division comptent 100 rangs chacune, les batteries 8 pièces d'artillerie montée. Cette division fait partie du corps de l'Est. Sur le pied de paix renforcé se trouvent 2 brigades d'infanterie et 3 batteries, tandis que toutes les autres troupes se présentent aux manœuvres dans leur composition ordinaire : les compagnies, de 40 rangs; les batteries, de

Digitized by Google

4 pièces attelées; les escadrons, de 14 rangs. On sait que la formation de la cavelerie en temps de paix ne diffère guère de la formation prescrite en temps de guerre.

» D'après la distribution originaire des forces, le corps de l'Est se compose de 43 bataillons, 48 escadrons et 104 canons; celui de l'Ouest, de 36 bataillons, 31 escadrons et 66 canons.

» Nous avons dit que c'est la 51e division d'infanterie, avec son artillerie, qui est mise sur le pied de guerre. C'est là le point le plus intéressant des manœuvres actuelles. D'après notre système militaire, la réserve remplit deux fonctions : elle sert de renfort aux troupes en campagne et exécute des opérations auxiliaires : garnisons des forteresses, service sur le derrière de l'armée et dans l'intérieur du pays. Dans ce but, on entretient chez nous un grand cadre de troupes de réserve, à savoir : 116 bataillons d'infanterie, 5 brigades de cavalerie, 30 batteries d'artillerie et 10 compagnies de sapeurs. Aussitôt que l'armée est mise sur le pied de guerre, chaque bataillon de réserve devient un régiment; une batterie de réserve en forme quatre; une compagnie de sapeurs se double. Les bataillons de réserve se distribuent comme suit : 1 de la garde et 102 de ligne cantonnés dans la Russie d'Europe, 6 au Caucase, 4 dans les circonscriptions d'Omsk, 2 dans celle d'Irkoutsh et 1 sur le littoral du Pacifique. Les 96 régiments de réserve de la Russie d'Europe forment 24 divisions d'infanterie. En cas de mobilisation, elles deviennent des troupes de campagne et font partie du contingent de première ligne. Les autres divisions et régiments forment les garnisons des forteresses, etc. Les compagnies de sapeurs de la réserve sont destinées au service sur les derrières de l'armée, dans les forteresses, et peuvent être employées à l'investissement des points fortifiés.

» Il est certain que la mise sur le pied de guerre de la réserve est plus difficile que celle de l'armée active. En temps ordinaire, chaque bataillon de réserve se compose de 5 compagnies fortes de 90 hommes seulement; après la mobilisation, chacune de ces compagnies se transforme en un bataillon de 860 combattants. Dans l'artillerie de réserve, il faut encore augmenter dans de grandes proportions le nombre des chevaux. Aussi, nos troupes de réserve sont-elles obligées d'avoir de grands dépôts d'objets d'équipement et de munitions. La mobilisation des réserves équivaut, par conséquent, à la formation d'un grand

Digitized by Google

nombre de nouvelles parties de l'armée, ce qui ne peut se faire avec succès que dans le cas où tout a été préparé d'avance en temps de paix.

» Ce travail préparatoire compliqué a été entrepris par les 54e, 61e, 67e et 68e bataillons de la réserve, ainsi que par la 3e batterie de la 4e brigade de réserve de l'artillerie. Cet essai de mobilisation a été effectué à Koursk, à Catherinoslaw et à Kharkow. Le contingent des officiers a été formé par des officiers de la réserve, qui se sont présentés à titre de volontaires. Les soldats sont tous des réservistes. Ce sont les 9e et 10e divisions de cavalerie qui ont fourni les chevaux nécessaires aux bataillons d'infanterie; la 4e brigade de réserve, ceux de l'artillerie. La population a fourni en outre 243 chevaux d'attelage. Les objets d'équipement ont été pris dans les dépôts des troupes de réserve. Une commission spéciale observait de près la marche de la mobilisation, et ses conclusions seront fort importantes pour l'organisation ultérieure de l'œuvre. La mobilisation une fois terminée, les troupes se sont exercées d'abord pendant quelque temps dans des campements de leur circonscription; après quoi, elles ont été dirigées sur le théâtre des manœuvres.

» Au cours de ces dernières, c'est à la 51e division d'infanterie qu'il incombe de démontrer la valeur de notre organisation de la réserve.

» L'utilisation des chemins de fer pour le déplacement des troupes qui prennent part aux manœuvres ne présente pas non plus un mince intérêt. C'est, en effet, par les voies ferrées que sont arrivés la plupart des réservistes, conformément au règlement de la mobilisation; les chemins de fer ont transporté aussi l'infanterie et l'artillerie sur le théâtre des manœuvres. On a pu juger à cette occasion des ressources effectives dont disposent nos voies ferrées pour les besoins de l'armée. Le débarquement de grandes masses de troupes est une chose difficile et nécessite une organisation préalable. En Allemagne et en France, de même qu'en Autriche-Hongrie, on trouve des stations militaires établies sur la voie ferrée aux endroits qui paraissent avoir quelque importance stratégique. Il va sans dire que ces stations sont organisées de façon que le débarquement des troupes avec leurs bagages se fasse sans encombre.

» Chez nous, il est impossible d'avoir des stations militaires fixes et permanentes; il suffit d'en posséder le matériel, afin de pouvoir les établir provisoirement selon les nécessités du moment. La formation du

Digitized by Google

personnel qui les dessert est surtout intéressante. Aux manœuvres d'Élisabethgrad, on fera également l'essai de cette partie de notre organisation militaire.

» On va y établir un service de poste et de télégraphe de campagne. Une section héliographique a été attachée au corps de l'Est.

» Le service sanitaire n'a pas été négligé non plus. Bref, toutes les mesures ont été prises pour que les manœuvres d'Élisabethgrad profitent tant aux troupes de l'armée active qu'à celles des corps auxiliaires. »

Le capitaine Nowozelski nous explique ensuite la présence des petits détachements de troupes que nous voyons de distance en distance : ils sont là pour garder la voie pendant que l'empereur et l'impératrice sont dans le pays. Nous rencontrerons dorénavant ces précautions tant que nous serons de ce côté-ci de la Caspienne, car nous serons souvent dans le voisinage de la famille impériale. Ces petits détachements sont, soit de l'infanterie, soit de la cavalerie : nous les examinons de près aux haltes-stations, près desquelles il y en a toujours. Ces soldats russes sont de très beaux hommes, d'aspect uniformément robuste : je n'en ai pas vu un seul de petite taille comme dans notre infanterie. Leur tenue est la tenue de campagne, si élégante ; les officiers ont la tenue blanche. En outre des précautions de garde de la voie, des soldats et des officiers d'un bataillon de chemin de fer, qui se met en mouvement dès que l'empereur doit faire un voyage, font une inspection minutieuse de la voie et du matériel roulant qui formera le train impérial. Nous ferons ample connaissance, deux jours après, sur la mer Noire, avec une compagnie de ce bataillon.

Nous avons pu juger par nous-mêmes que les voies ferrées du sud de la Russie sont en assez mauvais état : le train s'est arrêté à un certain endroit sur un avertissement d'un garde-barrière ; il signalait au mécanicien deux rails qui n'étaient plus dans le prolongement l'un de l'autre. Le mécanicien, muni des outils nécessaires, a procédé lui-même à cette petite réparation ; il a remis deux éclisses et leurs accessoires, recloué quelques crampons et nous sommes repartis. A l'inspection des tas de traverses provenant de réfections récentes de la voie, j'ai pu voir qu'elles servaient jusqu'à leur limite extrême de durée ; cela explique l'accident de Borki arrivé depuis.

Comme paysage, c'est la steppe, coupée quelquefois de petits bois.

Digitized by Google

Cette steppe est fertile en blé, mais il n'y a pas assez de bras pour cultiver partout. C'est là l'immense faiblesse de la Russie.

ODESSA. — LE KOTZEBUE

La gare d'Odessa est magnifique. Si, à Kiew, nous étions dans un pays nouveau, ici nous retrouvons un aspect connu : une très belle ville dans le genre du Havre ou de Marseille. Le créateur d'Odessa fut un émigré français, le duc de Richelieu, gouverneur d'Odessa sous l'empereur Alexandre, plus tard ministre de la Restauration et libérateur du territoire en 1817. Il a sa statue à Odessa. Nous passons la journée à nous promener, nous allons retenir nos cabines sur le *Kotzebue*, de la Compagnie Impériale de navigation de la mer Noire. Cette Compagnie fait le service d'Odessa à Batoum, soit directement en deux jours, soit en cinq jours, après avoir fait les escales d'Eupatoria, Sébastopol, Yalta, Théodosie, Kertch, Anapa, Noworossisk, Thonaspe, Scotchi-Adler, Gondhaout, le Monastire, Soukhoum, Kalsh, Otchemtchiri, Poti et Batoum. Elle distribue maintenant de très beaux dividendes à ses actionnaires, qui doivent tous être Russes.

*10 mai.* — Départ d'Odessa à cinq heures de l'après-midi. Le *Kotzebue*, ainsi nommé d'un général Kotzebue, gouverneur d'Odessa et parent de l'écrivain allemand, est un vieux bateau suffisamment confortable. Nous y trouvons nombreuse société, une compagnie tout entière d'un bataillon des chemins de fer, officiers compris, qui va passer l'inspection des voies ferrées de la Transcaucasie. Nous déjeunons en arrivant sur le bateau. Après le repas, MM. les officiers du génie russe, ayant appris qui nous étions, se mettent très aimablement en rapport avec nous. Le temps est magnifique, le lieutenant Schleifer me mène voir ses hommes qui sont à l'avant. Le soir, je prends le thé avec les officiers du génie. Pendant une partie de la soirée les soldats ont chanté : détail caractéristique, nous entendrons ces chants partout, dès qu'il y aura six soldats russes ensemble. Le lendemain, de grand matin, j'allai voir la compagnie du génie avant l'inspection de ses officiers. La journée commence par le thé; un sous-officier distribue une bonne ration de feuilles de thé à chaque homme qui passe devant lui, sa cafetière à la main ; un robinet fournit l'eau bouillante pour faire l'infusion; il en est ainsi dans tous les transports de troupe. Après le thé, l'astiquage, puis l'inspection. Les rapports

Digitized by Google

entre les degrés de la hiérarchie ont quelque chose de doux, de fondu et de silencieux. Le bras devient lourd au besoin, comme je l'ai appris plus tard au camp de Wladikaukas, où un soldat avait reçu deux cents coups de verges la veille : « Cela a fait très bon effet », me dit l'aspirant officier qui me racontait le fait.

### LA CRIMÉE. — SÉBASTOPOL. -- LE CIMETIÈRE FRANÇAIS. YALTA. — KERTCH

Le docteur Delaporte m'avait réveillé de bonne heure pour voir le lever du soleil et la côte de Crimée qui apparaissait. Bientôt nous sommes à Eupatoria, qui fut un des points de débarquement des approvisionnements de toute espèce pour les alliés pendant la guerre de Crimée. Nous restons au large dans la rade. La côte est plate et sablonneuse ; aussi les bains de mer d'Eupatoria sont-ils très fréquentés ; nous distinguons très bien les établissements avec nos jumelles. Cela rappelle la Hollande ; de très nombreux moulins à vent nous font penser à Dordrecht. On fait à Eupatoria un grand commerce de farines.

*11 septembre. — Sébastopol.* — Après déjeuner, nous sommes à Sébastopol. L'après-midi, chacun va de son côté pour visiter son consul. Le soir, nous invitons à dîner les consuls d'Angleterre et d'Italie. Le consul de France était malade. Le capitaine Hartford, consul d'Angleterre, est un ancien officier de la guerre de Crimée. Il veut bien nous servir de guide. Le consul d'Italie, M. Barrie, est jeune, actif, intelligent. Il est impossible d'être plus prévenants que ne l'ont été à notre égard ces deux fonctionnaires ; mais je crois que la conversation eût pris un tour désagréable si l'on s'était avisé d'entraîner le consul italien sur le terrain de la politique. Plus tard, à Batoum, nous avons pu constater une seconde fois que l'Italie choisit on ne peut mieux ses agents consulaires. Sous la conduite du consul d'Angleterre, nous avons parcouru les camps et les champs de bataille. Il faisait un vent froid, précurseur de l'hiver. Ces plateaux de la Chersonèse sont les moins habitables du pays, et les hivers de 1855 et 1856 ont été exceptionnellement rigoureux.

Que de souffrances ont été endurées là ! On retrouve les traces des foyers, des tentes creusées, mais surtout des ruines de murs dans le camp anglais ; naturellement le consul anglais nous a menés jusqu'à

Digitized by Google

son ancienne baraque. Quand on a vu les champs de bataille de 1870, de Metz et de Sedan, ceux de Crimée semblent très restreints. Maintenant il y a là presque partout de la broussaille. Nous avons rencontré un chasseur au chien d'arrêt chargé de cailles; c'est le moment du passage. Nous sommes allés jusque dans la redoute d'Inkermann encore intacte, mais envahie aussi par le taillis qui grandit déjà. Nous sommes rentrés en ville par Malakoff.

Tous les travaux d'attaque et de défense existent encore; la gabionnade seule a été enlevée : on se croirait au camp de Châlons, le lendemain d'un gigantesque exercice de construction de batteries. Les Russes ont marqué pour l'histoire, au moyen de stéles de pierres avec inscriptions. l'emplacement de toutes leurs batteries autour du réduit central de Malakoff. Nous rentrons en ville par les anciennes casernes, que démolirent le feu des Russes et le bombardement dont les traces sont encore visibles. Nous passons à côté des grandes constructions modernes, casernes, hôpitaux de la marine, et donnons un coup d'œil aux nouveaux bassins militaires en traversant la gare du chemin de fer qui est au fond du port.

Le lendemain matin, visite du port. Nous sommes partis en canot du bas de l'escalier, aux deux côtés duquel se trouvaient les deux sphinx qui sont à l'entrée de la rue des Tuileries. Les sphinx ont été remplacés par des lions; l'escalier n'a, du reste, rien de monumental.

Il règne une grande activité de constructions de toute sorte à Sébastopol. Le gouvernement russe veut rendre à cette ville la situation qu'elle devait avoir dans l'esprit de l'empereur Nicolas, c'est-à-dire en faire le quartier général des forces navales dans la mer Noire.

En ce moment, le port de commerce de Karabelnaïa et l'espace libre sont laissés à la marine de guerre, qui a un chantier de construction assez bien monté; nous y voyons trois navires cuirassés, futurs croiseurs d'escadre, dont l'un, le *Tchetma*, presque terminé. Nous le visitons; comme ajustage, c'est suffisant; mais il n'y a rien de trop. C'est un peu partout comme cela en Russie; on se contente de l'à peu près, pourvu que cela marche. On n'a peut-être pas tout à fait tort, cela économise du temps et de l'argent, car le fini coûte très cher et est inutile. Tout ce que nous voyons d'important dans l'atelier de construction de la marine a dû être usiné ailleurs, car les deux ou trois marteaux-pilons sont peu puissants, les machines-outils sont arriérées

Digitized by Google

et déjà un peu ferraille. On fera surtout ici des réparations. Le *Tchetma* a trois tourelles, deux à l'avant et une à l'arrière, armées chacune de deux canons Krupp de 12 pouces. La Russie est forcée de fabriquer elle-même ces trois gros cuirassés à Sébastopol; elle ne pourrait pas, d'après les traités, faire venir des vaisseaux de guerre par le Bosphore dans la mer Noire. Ce que nous avons vu nous a montré que la Russie avait un outillage encore trop incomplet et des ouvriers trop peu habiles pour justifier le système protectionniste qu'elle a adopté et qui va frapper jusque de droits prohibitifs tout ce qui est fabriqué à l'étranger.

Nous avons tenu à visiter une « Popowska », la *Livadia*, c'est un de ces bateaux de forme ovoïde inventés par l'amiral Popof; il y en a trois. L'aspect en est étrange autant que l'aménagement intérieur en est défectueux; s'ils peuvent naviguer, en revanche ils sont absolument inhabitables pour l'équipage.

Nous passons à côté de la *Moskowa*, un des grands croiseurs construits sur les fonds d'une souscription patriotique et qui va être le yacht impérial au prochain voyage du Caucase.

Pressés par le temps, nous ne pouvons pas traverser la rade et aller faire au cimetière russe la visite que nous avions projetée. L'après-midi, nous partons en voiture pour Balaklava. Il fait un temps charmant. Balaklava est la plus jolie station de bains de mer qu'on puisse rêver. L'anse à l'abri du vent sur laquelle est bâtie Balaklava est un véritable lac d'un bleu profond, où ne se fait jamais sentir, grâce à l'étroitesse du goulot, la houle de la haute mer. Sur le versant oriental sont les ruines d'un fort gênois. Nous passons à côté de la « Maison Blanche » où est mort le général La Marmora, et de la ferme où lord Raglan avait son quartier général et où il est mort. Nous voyons se dérouler devant nos yeux le terrain de la célèbre charge de Balaklava. En revenant vers Sébastopol, nous allons au monastère de Saint-Georges : vue magnifique sur la mer Noire du haut d'une côte formant falaise. Nous visitons le cimetière français. Nous n'y trouvons pas le gardien récemment nommé, c'est un adjudant du génie; le consul d'Italie m'en avait fait la veille le plus grand éloge comme activité et intelligence : il est très estimé, il parle déjà le russe assez bien, quoique n'étant là que depuis quelques mois. Des ouvriers sont en train de construire la maison du gardien, d'autres travaillent au chaperon du mur. Le cimetière a environ cinquante mètres de large sur quatre-vingts de long; il est

Digitized by Google

entouré d'un mur en pierre de trois mètres de hauteur. Dix-sept ossuaires identiques, en forme de chapelle, d'une architecture analogue au type le plus fréquent dans nos cimetières, renferment les ossements recueillis. Toute la paroi extérieure du monument est garnie de plaques de marbre blanc semblables aux ex-voto qui ornent les églises. Ces plaques portent les noms des officiers, leurs grades et leurs régiments, en lettres gravées, peintes en noir. Si on ouvre la porte, un escalier de quinze marches donne accès dans la crypte ; les ossements des officiers sont là, plusieurs plaques en pierre portant des noms font double emploi avec les plaques de marbre de l'extérieur. En arrière, un second compartiment, séparé du premier par un mur, renferme les ossements des soldats. Sur les dix-sept monuments, onze sont pour l'infanterie; l'artillerie et le génie en occupent deux; les autres sont remplis par la garde impériale, la cavalerie, la marine, le service de santé, les services administratifs. Un dix-huitième monument, plus grand, est au centre du cimetière: là, sont les généraux, les officiers d'état-major, les aumôniers.

D'après ce que j'avais lu en France, je m'attendais à trouver un cimetière en ruines et j'avoue que mon impression a été tout autre. On a déjà exécuté quelques travaux, mais cela n'empêche pas de se rendre compte de la situation à propos de laquelle on a fait peut-être, à la Chambre des députés, une dépense exagérée de sentimentalisme. En réalité, les matériaux employés n'étaient pas bons; on est très près de la mer Noire et tout ce qui est exposé au vent d'ouest se détériore. Le chaperon du mur n'a pas été fait en pierre de taille, mais bien en mortier; aussi est-il à refaire presque partout. Beaucoup d'inscriptions ont perdu leur couleur noire; mais comme elles sont gravées en creux dans le marbre, c'est peu de chose à rétablir. Le gardien précédent, un Russe, avait eu l'idée lucrative de mettre en culture les quatre carreaux séparés par les allées : il y a fait pousser de la vigne et des arbres fruitiers sous lesquels il cultivait en outre des céréales. Tout a encore l'aspect d'un jardin campagnard; ce n'est pas ce qui conviendrait en pareil lieu, mais il y a loin de cette négligence à l'état d'abandon absolu qu'on prétendait exister.

Nous rentrons à Sébastopol en parcourant les boulevards; nous passons à côté du port de commerce et de pêche, nous finissons notre soirée dans le magnifique parc du Yachting-Club, qui s'étend au bord

Digitized by Google

du port, et dont le théâtre et la salle de bal sont très fréquentés par la société et les officiers de Sébastopol.

Nous quittons Sébastopol le 13 septembre, pour nous rendre à Yalta. Nous partons en victoria attelée de trois excellents chevaux du pays avec un cocher russe. Nous repassons aux environs du cimetière français, laissant à notre droite le chemin de Balaklava, et nous nous arrêtons, le docteur Delaporte, le capitaine italien et moi, à un demi-kilomètre du cimetière italien. Il est admirablement situé sur un monticule rocailleux en forme de pain de sucre, et domine la vallée de Baïdar. Il se compose simplement d'un grand ossuaire sous une église située au milieu d'un vaste enclos. L'église bâtie avec de bons matériaux, n'a pas souffert; mais l'enclos inculte, semble bien délaissé; quelques tombes en marbre, primitivement très bien sculptées, sont déjà indignement mutilées.

La veille, pendant que nous étions au cimetière français, nos compagnons de voyage anglais étaient allés visiter le cimetière anglais sous la conduite de leur consul.

La vallée de Baïdar est charmante; la route que nous suivons est très animée. Nous croisons beaucoup de voitures de touristes venant de Yalta à Sébastopol, et des *arabas* suivant la même direction, chargés de bois de chauffage et conduits par des Tartares mahométans. Les villages que nous rencontrons sont surtout Tartares. Celui de Baïdar est des plus pittoresques; nous y voyons, à côté l'un de l'autre, le cimetière Tartare mahométan, où des cercles de cailloux marquent les tombes et le cimetière grec. Vers midi, après avoir longtemps monté, nous sommes à la tête de la vallée. La route passe à un défilé fortifié, la porte de Baïdar. A nos pieds, de l'autre côté, est la mer Noire. Nous allons la côtoyer jusqu'à Yalta, en suivant une route qui rappelle absolument celle de la Corniche, mais d'un aspect peut-être plus grandiose par la hauteur des falaises qui la dominent. La végétation est splendide, des cultures de toute espèce, tapissent les éboulis qui s'étendent de la mer à mi-hauteur de la falaise et sur lesquels passe la route.

Nous avons fait dans notre journée 82 werstes, soit 87 kilomètres (la werste a 1,067 mètres) avec les mêmes chevaux, auxquels nous avons seulement accordé une halte de deux heures : chose à noter, notre cocher les a fait boire à toutes les fontaines, et elles sont

Digitized by Google

nombreuses ; chaque voiture est munie d'un seau à cet effet. C'est une habitude que nous avons pu remarquer, même en Asie Mineure, à Brousse ; les fontaines sont toutes disposées en abreuvoir et les indigènes prétendent que c'est en faisant boire les chevaux le plus souvent possible que l'on arrive à obtenir une telle somme de travail. Nous passons, au coucher du soleil, à Alupka, où se trouve la magnifique villa du prince Woronsoff. Le jour baisse ; nous traversons au clair de lune Orlanda et Livadia, et nous arrivons à Yalta à 8 heures du soir.

Yalta est le Trouville des Russes. La saison des bains de mer est finie, mais la société élégante y est encore assez nombreuse. Aux bains de mer succède la cure de raisin de Crimée. La vie à Yalta est confortable et chère : hôtels, voitures, etc., rien ne fait défaut. La route qui borde la mer est en petit la promenade des Anglais de Nice ; l'établissement des bains de mer est bâti sur pilotis. A la porte des hôtels se tiennent les chasseurs des voyageurs de marque, en costume chamarrés de broderies : Circassiens, Grecs, Albanais. Les environs sont charmants. Nous sommes allés jusqu'à Livadia, la superbe propriété de l'empereur, où il cultive la vigne avec le plus grand succès. L'habitation impériale est formée de plusieurs grands chalets avec vérandas très spacieuses au premier étage. Un cordon de sentinelles règne autour de l'un d'eux ; ils sont occupés en ce moment par deux jeunes grands-ducs.

L'après-midi, autre promenade en voiture sur la route de Symphéropol. Cette route, qui monte d'abord dans la montagne, est comme une allée de parc. Beaucoup de tabac, assez renommé, paraît-il, et de nombreuses sécheries de tabac ; l'exploitation en est faite surtout par des Grecs. Le soir, nous nous embarquons sur le vapeur *Plato*, de la Compagnie de la Mer Noire, qui nous conduira à Kertch. Le matin, nous sommes à Théodosie. Aspect triste ; des ruines de forteresse génoise et des casernes russes neuves ; des batteries modernes en terre, armées de pièces de gros calibre. Malgré cet abord peu séduisant, Théodosie est, à ce qu'on assure, une station de bains de mer très fréquentée.

Vers midi, nous sommes à Kertch. Il faut se dépêcher pour trouver un bateau allant à Noworossisk. Le hasard fait qu'un bateau de la Compagnie de la mer Noire, la *Junona*, va partir. Notre hâte à nous embarquer nous empêche de visiter Kertch, port de commerce très important à l'entrée du détroit d'Iénikaleh. Actuellement de nombreux vaisseaux sont à l'ancre, soit dans la rade, soit dans le détroit ; presque

Digitized by Google

ous anglais, deux ou trois italiens, un grec; ils chargent en vrac le lé que leur amènent de la mer d'Azow des bâtiments plus petits.

La mer d'Azow se comble chaque année; les gros vaisseaux ne euvent plus y aller chercher le blé jusqu'à Taganrog; de plus, elle st gelée pendant l'hiver : telles sont les principales raisons qui ont ait créer le port de Noworossisk.

La rade est défendue par une citadelle toute moderne, construite ur la hauteur au sud de la ville, et dont l'aspect rappelle celui des orts de Saint-Quentin, près de Metz. Le port de Kertch peut servir l'abri à de nombreuses flottes; mais la navigation est fort difficile ans ces parages; elle est guidée par un très grand nombre de balises le toute espèce. Du pont du bateau, nous apercevons au-dessus de la ville un temple grec marquant sur le mont Mithridate l'endroit où Mithridate se fit tuer par un soldat gaulois, pour ne pas tomber vivant aux mains des Romains. Nous voyons aussi de nombreux tumuli qui sont, dit-on, des sépultures.

La mer Noire, très calme jusqu'à Kertch, est devenue mauvaise vers le soir; M. de Kat s'amuse à brûler des allumettes feu de Bengale; ce petit feu fait dégringoler de son banc l'officier de quart qui vient l'admonester vivement en russe : il ne faudrait pas que cela fût pris pour un signal. Quelques instants après, nous mouillons devant Anapa; mais on nous fait savoir de la côte, par une fusée, que le temps est trop mauvais ponr accoster; la *Junona*, notre bateau, répond par une autre fusée qu'elle a compris; on lève l'ancre et, après une manœuvre difficile, nous mettons le cap sur Noworossisk, ou nous arrivons le dimanche 16 septembre, avec une mer devenue tout à fait calme dans la baie que nous traversons en suivant un long chenal balisé de feux. Nous accostons à quai à minuit. Nous resterons à bord jusqu'au départ du train à 9 heures du matin.

Noworossisk présente l'aspect d'une nouvelle Salente : partout des ätisses, des appontements en bois sur lesquels on pose des rails, des ines que l'on bâtit. Nous sommes, en effet, dans la ville qui a le us d'avenir de la mer Noire : le port, absolument fermé, à l'abri de us les vents, ne gèle jamais. On a construit et inauguré tout récemment un chemin de fer reliant ce port à la grande ligne qui va à ostow et Wladikavkas.

(*A suivre.*) Léon Cochard.



Digitized by Google

# LA FRANCE A JÉRUSALEM [1]

S'il est toujours incontestable que Jérusalem est la vraie capitale religieuse de l'Orient, il ne l'est pas moins que le protectorat de la France en Palestine remonte, de siècle en siècle, jusqu'à Charlemagne lui-même. Aussi, en retour de cette haute et glorieuse mission, que notre pays n'a jamais répudiée, même aux heures les plus néfastes de son histoire, le consul de France, à Jérusalem, est-il le seul qui ait le droit de paraître aux cérémonies du Saint-Sépulcre avec l'épée au côté et tous les insignes de sa dignité; les autres consuls catholiques, ceux d'Autriche, d'Espagne et d'Italie, n'y peuvent assister que comme de simples particuliers. Si nous abandonnions ce privilège avec les devoirs qu'il nous impose, d'autres puissances ne manqueraient pas de s'en emparer, et c'en serait fait pour toujours de notre prépondérance et de notre prestige dans une région où la politique et la religion, aujourd'hui comme jadis, ne se peuvent séparer l'une de l'autre.

Sans revenir ici, à la suite du savant auteur de la *Terre-Sainte* et de *Jérusalem,* sur les destinées et l'histoire de la grande cité hébraïque, il nous a paru intéressant de relever, d'après le même écrivain, la liste des principaux établissements religieux que nous continuons d'y soutenir, et d'y ajouter une courte notice sur les instituts de même sorte qui n'appartiennent pas au rite catholique et demeurent, par conséquent, en dehors de notre protectorat, reconnu de nouveau solennellement, au Congrès de Berlin, par le traité du 13 juillet 1878.

En premier lieu, il faut placer les trois couvents des *RR. Pères Fransiscains de Terre-Sainte.* Le plus important est celui de Saint-Sauveur, dont la vaste église peut contenir presque toute la population catholique de Jérusalem qui, actuellement, se monte à 2,000 âmes. A ce monastère, occupé par quatre-vingts religieux et sis entre les remparts de la ville au nord et la rue dite en arabe Haret-deir-el-Frendj (rue du Couvent-des-Francs) attiennent un séminaire et deux écoles, savoir : une école d'apprentissage avec une imprimerie pouvant composer en huit langues, et une école d'orphelins, où l'on enseigne l'arabe, l'italien et le français. Non loin du couvent est un bel hospice,

(1) *Jérusalem : son histoire, sa description, ses établissements religieux*, par Victor Guérin, 1 vol., E. Plon, Nourrit et Cie, 1889.

Digitized by Google

connu des pèlerins sous le nom de Casa-Nova et où tous les étrangers francs reçoivent une cordiale hospitalité.

Le deuxième couvent des Fransciscains, plus petit, se trouve dans l'intérieur même de la basilique du Saint-Sépulcre; les prêtres et les frères qui l'occupent sont préposés tout spécialement à la garde du Saint Tombeau, à l'entretien des sanctuaires catholiques de l'église et à la célébration des services religieux qui s'y accomplissent journellement. Le troisième couvent avoisine le sanctuaire de la Flagellation et sert, au besoin, de succursale à la Casa-Nova.

Le *Patriarcat latin*, rétabli en 1847 par un décret de Pie IX, a compté, depuis cette époque, deux titulaires seulement : Mgr Valerga, dont l'entrée à Jérusalem, le 16 janvier 1848, fut saluée, comme celle d'un souverain, par les canons de la tour de David, et Mgr Bracco, nommé en 1873, et tout récemment décédé (19 juin 1889). Quand le premier pasteur arriva, l'église était toute groupée sous la houlette des frères de Saint-François et des Carmes, autour des sanctuaires commis à la garde de ces religieux; elle était répartie en huit paroisses : Jérusalem, Bethléem, Saint-Jean dit in Montana, Ramleh, Jaffa, Nazareth, Acre et Caïffa. Ajontons-y l'île de Chypre, avec deux paroisses administrées par les Franciscains, et la communauté des Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition. Mgr Valerga commença par fonder un séminaire à Beit-Djallah, village voisin de Bethléem, qu'occupaient alors des Grecs schismatiques; puis, en 1860, il entreprit, vers l'angle nord-ouest de la ville, la construction d'un palais patriarcal et celle d'une cathédrale qui fut consacrée le 11 février 1872, quelques mois seulement avant sa mort. Entre temps, il avait établi en Palestine plusieurs missions avec écoles, savoir : celles de Djifneh, de Ramallah, de Bir-Zeit, de Bethsahour, de Thaïbeh, de Naplouse, de Jaffa de Galilée (l'ancienne Japhia, près de Nazareth) et du Salt. Son successeur en créa douze autres, à Rémémin, Faheis, Kérac (celle-ci transférée aujourd'hui à Médaba), Reyneh, Chefa-Amar, Raphidir, Gaza, Kefer-Malek et Zébabdeh.

Le chiffre total des catholiques de Palestine, qui n'était que de 4,000 en 1848, s'élève maintenant à 13,500, et les œuvres patriarcales existantes se répartissent comme il suit : un séminaire, avec 25 élèves et 6 professeurs; un hôpital; un palais patriarcal avec cathédrale attenante; 3 aumôneries en dehors de Jérusalem; 20 missions avec

Digitized by Google

résidence et 3 sans résidence; 23 écoles de garçons; 19 écoles de filles, le tout au frais du patriarche latin qui reçoit de la catholicité 37,000 francs d'aumônes en tout et une somme égale de la Propagation de la Foi.

Les *frères des Écoles chrétiennes* possèdent, depuis 1878, à Jérusalem, un bel établissement bâti à l'angle nord-ouest de l'enceinte, sur le point culminant de la ville. De ses terrasses, le regard embrasse non seulement la cité tout entière, mais encore la pointe septentrionale de la mer Morte, les montagnes d'Ammon et de Moab, et une partie de celles de la Judée. La maison, dont l'Institut des Frères et quelques donateurs ont fait les frais, s'élève sur les ruines de la fameuse tour Pséphina, décrite par l'historien Josèphe, et appelée par les indigènes Kasr-Djaloud (château de Goliath). En l'enclavant dans l'enceinte de leur construction, les frères en ont sauvé les débris, consistant en un rectangle de quatre piliers d'énormes pierres à bossage qui renferment trois étages de voûtes superposées. L'école, où l'on enseigne gratuitement les langues arabe, française, italienne, turque, ainsi que le dessin linéaire et académique, compte actuellement 192 enfants répartis comme il suit : 119 du rite latin ou catholique, 54 du rite grec non uni, 14 du rite arménien non uni et 6 de la religion musulmane. Ce n'est qu'un simple externat; les frères ont à peine le nécessaire, tandis que les protestants ont pu, avec l'or dont ils disposent, créer divers internats où les élèves, outre l'instruction, trouvent gratis le logement, l'habillement et le couvert. Ajoutons que, depuis 1885, un petit noviciat, où de jeunes Libanais (surtout des Maronites) se forment à la vie religieuse, a été adjoint à l'école des frères.

Les *missionnaires d'Alger* desservent, depuis 1878, la basilique de Sainte-Anne, rendue par le sultan à la France après la guerre de Crimée. Cette basilique, qui portait primitivement le nom de Sainte-Marie de la Nativité, est sise au pied du mont Bézétha, dans le voisinage du fameux Temple pris d'assaut par Titus, et elle passe pour occuper l'emplacement d'une maison ayant jadis appartenu à saint Joachim et à sainte Anne, et où serait née la mère du Messie. Là, près du berceau de la Vierge, les missionnaires d'Alger se sont bâti une demeure où l'on a ouvert, il y a huit ans, une école apostolique orientale, dont le programme d'études embrasse les langues française, grecque, latine et arabe, avec les éléments de l'histoire et des sciences.

Digitized by Google

Un cours de français a été, en outre, créé dans une des salles de l'établissement pour un certain nombre d'effendis musulmans de la Ville-Sainte. « Le nombre des élèves inscrits est de 20, dit M. Guérin, 5 officiers supérieurs de la garnison turque suivent ordinairement ce cours. » Quant au grand séminaire, institué en 1886, il est établi provisoirement dans un local loué au milieu du quartier turc.

Le nouveau couvent provisoire des *Dominicains*, à Jérusalem, date de 1883 et ne compte encore que 4 pères et autant de frères convers. Il s'élève à trois centaines de pas au nord de la porte de Damas, sur un terrain où un Grec avait découvert, sous une masse énorme de décombres, près de l'ancien abattoir de la ville, les vestiges de la fameuse basilique, érigée par l'impératrice Eudoxie à la mémoire de Saint-Étienne, sur le lieu même où ce dernier avait été lapidé. Trois nefs de cette basilique ont été aujourd'hui exhumées, plus une crypte et un atrium au-dessous duquel était creusée une citerne, et une annexe à laquelle attient sans doute le chœur, qui reste à fouiller. Le but des Dominicains, en se réinstallant à Jérusalem, est d'abord de restaurer le couvent qu'ils possédaient jadis dans cette ville et aussi, à la longue, leur province de Terre-Sainte disparue avec le royaume latin des croisés, puis d'entreprendre la prédication et la controverse et, enfin, d'offrir aux pèlerins une hospitalité plus suivie et plus large que celle que leur donne la Casa Nova, laquelle ne peut guère loger qu'une centaine de personnes.

La même pensée hospitalière a présidé à la construction, commencée en 1887, de l'*hospice de Notre-Dame de France*, dont deux ailes déjà sont achevées. Située aux portes de la ville, entre l'hôpital Saint-Louis et le couvent des Dominicains, cette vaste hôtellerie promet d'être digne de son nom, et c'est pour les Français un point d'honneur et une question de la plus haute importance, tout ensemble, que de mener rapidement à bien cette œuvre essentiellement nationale.

Les premières religieuses françaises qui aient reparu en Palestine, depuis l'époque des croisades. ce sont les *sœurs*, déjà citées, de *Saint-Joseph de l'Apparition*. Installées en 1847, à Jérusalem d'abord, puis à Jaffa et, successivement, à Bethléem, à Ramallah, à Ramleh et à Beït-Djallah, elles s'adonnent partout aux mêmes œuvres, savoir : classes gratuites, dispensaire, orphelinat et hôpital. L'asile de Jérusalem comprend 130 jeunes filles, toutes externes. Une somme annuelle de

Digitized by Google

2,000 fr., versée par la custodie du Saint-Sépulcre, constitue avec le travail de l'ouvroir et quelques allocations du gouvernement français et du Comité des Écoles d'Orient, l'unique ressource dont disposent les sœurs.

L'*hôpital Saint-Louis*, dont nous avons mentionné le nom en passant, date de 1852 et s'appela d'abord *ospedale Cattolico*. Etabli primitivement dans une petite maison cophte, il fut transféré, en 1868, dans l'ancien patriarcat devenu vacant, puis, en 1872, dans les bâtiments actuels sis près de l'angle nord-ouest des remparts. Des sœurs de Saint-Joseph le desservent. Quoique à peine achevé, il est déjà devenu insuffisant. Le docteur français Sabadini, qui en eut le premier la direction, a constitué à Jérusalem une société médicale composée de 12 praticiens diplômés de diverses nations, qui, pour leurs conférences, usent entre eux de la langue française. Outre cet hôpital, il y a, dans la Ville Sainte, quatre autres hôpitaux importants : un russe, qui compte 52 lits; un grec (40 lits), un prussien (40 lits) et un anglais, réservé aux juifs prosélytes. Les Prussiens ont, de plus, fondé un hôpital particulier pour les lépreux, toujours assez nombreux dans le pays.

Disons maintenant un mot des grandes œuvres créées par le R. P. Marie-Alphonse Ratisbonne à Jérusalem ou aux environs. La première est le couvent de l'*Ecce Homo*, érigé près de l'arc romain du même nom, voisin de l'ancien prétoire, d'où se dirige, de l'est à l'ouest, jusqu'à la basilique du Saint-Sépulcre, la suite de rues et de ruelles que l'on nomme la *Voie douloureuse (Haret-el-Alam*, la voie sainte). Les ruines de l'arc, acquises par le P. Ratisbonne, ont été converties en une chapelle expiatoire, autour de laquelle s'élève le couvent, desservi par des religieuses de Sion. Le couvent lui-même communique, par de petits ponts, avec des bâtiments symétriques situés de l'autre côté de la rue et destinés aux enfants. La première place dans ces bâtiments est occupée par les orphelines indigènes, au nombre de 80, et internes, appartenant, pour la majorité, au rite catholique latin, et, pour le reste, aux rites orientaux unis. Vient ensuite la division séparée des jeunes musulmanes, puis un pensionnat de jeunes filles, qui, presque toutes, appartiennent aux sectes séparées de l'Église grecque, arménienne, protestante, mais parmi lesquelles figurent aussi des israélites et des catholiques. Les filles du pacha y ont fait leur éducation. A l'établissement est annexé un dispensaire gratuit.

Une autre fondation du P. Ratisbonne, c'est l'orphelinat de Saint-

Digitized by Google

*Jean in Montana*, situé tout près du village d'Aïn-Karim, sur un plateau de montagne, jadis glabre, transformé aujourd'hui en une charmante oasis. C'est une succursale de la maison de l'*Ecce Homo*, dirigée également par les sœurs de Sion. L'*institut de Saint-Pierre*, créé encore par le P. Ratisbonne, et établi d'abord à l'intérieur de Jérusalem, près de la porte de Damas, a été, depuis 1879, transféré à 20 minutes à l'ouest de la ville, sur une éminence sise au delà du Birket-Mamillah. C'est un établissement destiné à former de bons ouvriers et qui renferme une trentaine d'internes confiés à la direction de prêtres de Notre-Dame de Sion. Sept ateliers y fonctionnent pour sculpteurs, menuisiers, tailleurs de pierre, tourneurs et relieurs. On y enseigne aussi le jardinage. A ces métiers doivent s'adjoindre la lithographie et l'horlogerie. Tous les enfants y sont élevés dans l'amour de la France, dont ils parlent la langue.

Si, maintenant, nous gravissons le mont des Oliviers, nous y trouvons le *cloître du Pater Noster*, occupé depuis 1868 par les sœurs Carmélites. C'est, au point de vue architectural, une réduction du Campo Santo de Pise. La fondatrice en fut la princesse de La Tour-d'Auvergne. Il renferme une quinzaine de religieuses.

Les *sœurs du Rosaire* sont aussi établies depuis quelques années dans la Cité Sainte. Cette congrégation indigène, qui compte 22 religieuses, dont 19 professes, dirige déjà 7 écoles en Palestine. On se propose d'acheter un terrain, en dehors de la ville, près de la piscine supérieure dite Birket-Mamillah, pour y élever le noviciat et l'église de Notre-Dame du Rosaire.

Les *Filles de la Charité* ou *de Saint-Vincent de Paul*, qui avaient depuis longtemps des maisons florissantes en Égypte et en Syrie, ne se sont installées à Jérusalem qu'au printemps de 1886. Après avoir ouvert d'abord un dispensaire dans une petite maison du quartier arménien, elles se transportèrent, au bout de 18 mois, dans un local mieux aménagé et plus vaste. A l'œuvre des Enfants-Trouvés et à un hospice de vieillards, elles joignent aujourd'hui le soin des lépreux. Elles ont, de plus, fondé, sous le nom d'association des Jeunes Économes, une sorte d'ouvroir de volontaires dont le travail est destiné aux pauvres. Quelques-unes d'entre elles sont, en outre, allées, sous la conduite de la sœur Marmier, nièce de l'académicien de ce nom, créer à Bethléem un petit hôpital et un orphelinat.

Enfin, deux autres communautés nouvelles, celle des *Sœurs de Marie-*

Digitized by Google

*Réparatrice* et celle des *Clarisses*, doivent s'ajouter à cette liste. Elles sont établies en dehors de la ville, la première non loin de l'Institut de Saint-Pierre, la seconde dans la partie nord-est de la Békaa, où leur monastère est en construction.

Rappelons que la France catholique a, dans la Ville Sainte, comme en Palestine, une rivale qui, depuis un quart de siècle surtout, redouble d'activité et de zèle : c'est la Russie. Cette puissance s'est fait accorder par la Sublime Porte, sur le plateau qui domine Jérusalem vers le nord, un immense terrain qu'elle a clos d'un mur et où elle a bâti un palais épiscopal, une cathédrale, un consulat général, de vastes hospices et un hôpital; bref, une petite ville russe où affluent par milliers, à l'époque de Pâques, les pèlerins venant de l'empire moscovite. Vers le bas du mont des Oliviers, un peu au-dessous de la grotte de Gethsémani, les Russes ont, en outre, érigé une chapelle mortuaire d'un caractère monumental, destinée à recevoir la dépouille de la czarine Marie Alexandrovna. Le sommet même de la montagne est tout couvert de leurs constructions : c'est d'abord une tour, encore inachevée, véritable observatoire qui dominera au loin la contrée; c'est ensuite, à côté de cette tour, un couvent de pèlerins; puis, une belle demeure pour l'archimandrite,

Les Grecs non unis, au nombre de 4,000 à Jérusalem, relèvent d'un patriarche qui a sous sa dépendance 10 évêques et de nombreux moines répartis en une dizaine de couvents. Le plus important de ces monastères, celui de Saint-Constantin, résidence du patriarche, attient, d'un côté, à la basilique du Saint-Sépulcre. Il y a, en outre, 3 couvents grecs de religieuses non cloîtrées, et un hôpital du même rite. Le couvent de Sainte-Croix, sis à une demi-heure, à l'ouest de la ville, à l'endroit où s'élevait, dit-on, l'arbre qui servit à faire la Croix de Jésus, est également une propriété grecque.

Les Arméniens non unis, quoique ne dépassant pas, à Jérusalem, le chiffre de 510 individus, sont fort riches et occupent, sur le mont Sion, un des plus beaux quartiers de la ville. Soumis, eux aussi, à la juridiction d'un patriarche qu'assistent 4 évêques, ils possèdent un collège, un séminaire, plusieurs couvents d'hommes et de femmes (entre autres celui de Saint-Jacques), un hospice pour les pèlerins de leur rite, une imprimerie et une cathédrale à 3 nefs et à coupole, qui date, selon eux, du XI^e siècle.

Les Jacobites, ou Syriens non unis, au nombre de 15 seulement, ont

Digitized by Google

un petit couvent dont la chapelle passe pour occuper l'emplacement de la maison de Marie, mère de Jean, surnommé Marc, dans laquelle saint Pierre se réfugia. Les Cophtes non unis (une centaine) habitent 2 couvents; les Abyssins (75), très pauvres, logent dans quelques misérables cellules entourant la petite coupole de la chapelle souterraine de Sainte-Hélène. Le protestantisme compte dans la Ville Sainte 300 adeptes, et, grâce aux libéralités de la Société biblique, la mission anglaise et prussienne, dont la fondation remonte à 1840, a pu créer des établissements importants : un évêché, entretenu à frais communs par l'Angleterre et la Prusse, qui en désignent alternativement le titulaire, plusieurs temples, dont l'un bâti sur le mont Sion, vis-à-vis de la tour de David, 2 hôpitaux, une léproserie, 3 orphelinats, 2 écoles, une bibliothèque et un hospice de l'ordre des Johannites pour les pèlerins.

Quant aux Juifs, le nombre en a plus que triplé depuis une vingtaine d'années; ils atteignent aujourd'hui le chiffre de 28,000 individus et habitent, soit l'intérieur de la ville, où leur quartier, comme partout, est remarquable de malpropreté (pentes est du mont Sion et creux du Tyropéon), soit les faubourgs de l'ouest. Ils se divisent en plusieurs sectes et possèdent non seulement de grandes synagogues, mais encore, grâce aux subventions intarissables des opulents banquiers de leur nation, des hôpitaux, des hospices et de nombreuses écoles de filles et de garçons.

Les Musulmans, enfin, évalués au chiffre de 8,000 individus environ, ont, à Jérusalem, outre leur célèbre mosquée d'Omar, dont la coupole domine toute la ville, une dizaine d'autres temples moins importants, auxquels sont annexés, suivant la coutume de l'Islam, des établissements de bienfaisance et des écoles publiques.

Tel est le tableau que présente aujourd'hui l'antique Solyme de Melchisédech. Au demeurant, c'est toujours la Ville Sainte, El-Kods, comme l'appellent ordinairement les Arabes, la cité que toutes les croyances se disputent, en la couvrant à l'envi de leurs sanctuaires. Au temps de sa courte splendeur, alors qu'avec ses palais somptueux et sa grande muraille environnant le temple ruisselant d'or et de pierreries, elle était le siège d'une cour brillante et l'aboutissant des routes suivies par les caravanes du désert, Jérusalem mesurait, assure-t-on, un circuit de 50 stades (9 kilomètres) et comptait plus de 100,000 habitants. De nos jours, son pourtour n'est plus que de 4,300 mètres et sa population totale n'excède pas le chiffre de 25,000 âmes.

Digitized by Google

# CORRESPONDANCES ET NOUVELLES

## PARTAGE POLITIQUE DU SUD-AFRICAIN

### CONVENTION ANGLO-PORTUGAISE DU 20 AOUT 1890

Voici, d'après le *Times*, quels sont les arrangements intervenus entre la Grande-Bretagne et le Portugal pour mettre fin au conflit que nous avons exposé au début de cette année. La Grande-Bretagne reconnaît comme territoire portugais toutes les terres comprises au sud du Rovuma, ainsi que l'a fixé le traité germano-portugais de 1886. Les possessions portugaises dans l'Afrique orientale sont bornées au nord par le fleuve Rovuma jusqu'à son confluent avec le M'Singe et vers l'ouest en suivant le parallèle passant par ce point jusqu'au lac Nyassa. La frontière suit alors vers le sud le bord de ce lac jusqu'au 30°30′ latitude sud. Puis, elle se dirige au sud-est par une ligne droite vers le lac Kilwa. Suivant la rive est de ce lac jusqu'à son point sud-est extrême, la frontière forme une ligne droite vers l'affluent le plus oriental du Ruo (vers le 36° longitude), elle suit le Ruo vers l'ouest jusqu'à son confluent avec le Chiré et de là continue en ligne directe vers le Zambèze qu'elle atteint à un point situé entre les rapides de Caroa-Bassa et Tete.

Les rives sud-est et sud du lac Nyassa, les hauts plateaux du Chiré, Blantyre et tout le territoire environnant sont ainsi laissés à la Grande-Bretagne (1).

La frontière suit alors le Zambèze jusqu'à un point situé à dix milles anglais à l'ouest de Zumbo. Là, elle quitte le Zambèze, et se dirige au sud sur le 16° de latitude. Elle suit ce parallèle vers l'est jusqu'au 31° de longitude et de là se dirige en droite ligne vers l'intersection de la rivière Mazoe (31° de longitude) qu'elle suit au sud jusqu'au 18°30′ latitude. Elle suit alors ce parallèle dans la direction de l'ouest jusqu'au Machike à son confluent avec le Savi. La frontière se confond alors avec le cours de cette dernière rivière qu'elle suit vers le sud jusqu'à sa rencontre avec le Loundi. De ce point, elle suit une ligne directe vers le sud-ouest jusqu'à l'angle nord-est de la frontière du Transvaal. Elle suit la frontière du Transvaal et du Swaziland vers le sud jusqu'à ce qu'elle ait atteint la rivière Mapouta à son confluent avec la rivière Pongolo et, de là, se dirige vers l'est jusqu'à la mer.

Par stipulation spéciale, le territoire, sur une étendue de dix milles autour de Zumbo, sur la rive nord du Zambèze, est maintenu au Portugal.

Pour ce qui concerne l'Afrique occidentale, la frontière entre les sphères

(1) Voir la carte de l'Est-Africain publiée par la *Revue Française* le 1er février 1890.

Digitized by Google

d'influence portugaise et anglaise part des rapides de Katima sur le Zambèze, longe ce fleuve jusqu'à son confluent avec le Kabompo, et, de là, suit cette dernière rivière vers le nord jusqu'à la frontière de l'Etat libre du Congo. Il est convenu que la Grande-Bretagne ne s'opposera pas à ce que la sphère d'influence portugaise s'étende dans l'est depuis la frontière du Loanda jusqu'à la frontière occidentale de l'Etat libre du Congo, embrassant ainsi une superficie de 400,000 kilomètres carrés, et elle reconnaît comme territoire portugais l'Hinterland d'Angola depuis la ligne où les rivières, coulent dans la direction du nord et du sud (vers le 11°30 latitude) jusqu'à la frontière nord de la sphère allemande. De la sorte, le territoire de Muata Jamvos est dans la sphère portugaise.

La Grande-Bretagne de son côté aura une voie libre entre ses sphères septentrionales et méridionales d'influence en Afrique. En fait, tout le territoire situé à l'ouest du lac Nyassa est territoire britannique. Le Portugal, toutefois, se réserve le droit de maintenir la communication entre ses territoires orientaux et occidentaux le long du Zambèze. Dans ce but il lui est donné le droit de construire des routes, chemins de fer et lignes télégraphiques sur une ligne tirée à dix milles de la rive sud et à vingt milles de la rive nord du Zambèze, ce qui forme une ceinture de territoire de trente milles de largeur.

La Grande-Bretagne, d'autre part, se réserve à elle-même le droit de construire des routes, chemins de fer, etc., entre l'angle nord-est de sa sphère d'influence au sud du Zambèze jusqu'à un point situé entre le Mazoe et les rapides de Caroa Bassa sur le Zambèze formant ainsi une ceinture de territoire de dix milles de largeur.

Tous les différends qui pourraient se produire entre les deux gouvernements dans leurs sphères respectives d'influence seront tranchés par arbitrage.

Les droits de transit imposés par le Portugal sur les marchandises traversant le territoire portugais situé entre la sphère d'influence anglaise dans l'Afrique orientale et la mer n'excéderont pas les droits de douane fixés par le tarif portugais de 1877, savoir 3 0/0 « ad valorem ». La convention comprend en outre quelques autres stipulations relatives aux droits de douane.

## LE PAYS DES NGAMI

Le territoire du lac Ngami a été englobé dans la sphère des intérêts anglais, en vertu de l'article 3 de l'arrangement anglo-allemand du 1er juillet 1890; d'après le mémoire du chancelier de l'Empire d'Allemagne, l'Angleterre attachait beaucoup d'importance à cette région (1).

---

(1) Pour le texte de l'arrangement anglo-allemand du 1er juillet 1890, voir R. F. n° 99, p. 172.

Pour les intérêts allemands dans le Bamangwato, voir R. F., n° 95, p. 696.

Digitized by Google

Depuis la découverte du pays des Ngami, par Livingstone, en août 1849, jusque dans ces derniers temps, on n'entendait plus parler de cette région. Elle s'étend, au sud, du haut Zambèze à l'est du Damaraland allemand; au nord du Betschuanaland anglais; ses limites sont, à l'ouest, le 22e degré; au sud, le 22° parallèle; à l'est, une ligne tirée du point de rencontre de la rivière Tschobe avec le Zambèze (situé à 50 milles environ, à l'ouest, des chutes Victoria), à travers le Letterboom, sur le Botletli, jusqu'au 22e parallèle; au nord, une ligne tirée du même point d'intersection, par Andara, jusqu'au 20e degré.

Dans le parallélogramme ainsi tracé, se trouve un des districts les plus fertiles de l'Afrique méridionale. Le centre de ce pays est le point indiqué, sur un grand nombre de cartes, sous le nom de lac Ngami. Au sud de ce lac, le pays est accidenté, ondulé, bien irrigué et couvert de forêts. On le suppose riche en minéraux de toutes sortes et le climat en est si salubre, que Livingstone eut l'idée d'en faire, un instant, un *sanatorium* pour l'Afrique centrale méridionale. Au nord du lac Ngami est un district marécageux, peuplé d'éléphants et de gros gibier, qui s'étend sur une longueur de près de vingt milles anglais. On y rencontre une herbe qui rappelle la soie par sa finesse et qui possède une valeur commerciale élevée. Le district est malheureusement infesté par la mouche « tsé-tsé ».

Les principales lignes de communication, entre cette région et le monde extérieur, sont la rivière Tschobe, qui n'est navigable que pour les canots, et le Kubango, qui prend sa source dans le voisinage du Cunene, sur le territoire portugais, au nord, et se déverse, au sud, dans le lac Ngami, sous le nom de Botletli (ou Zouga), il va se jeter, ensuite, dans les lacs Kari-Kari, du pays de Khama, à dix jours de marche de Chochong.

La contrée est administrée par un chef du nom de Moreni, dont les tribus placées en dehors des limites septentrionales sont tributaires. Le peuple qui habite cette contrée forme une branche des Bamangwatos, et Moreni est un cousin du chef Khama, actuellement bien connu. Il est chrétien et a reçu assez d'instruction pour pouvoir lire et écrire sa propre langue et parler un peu l'anglais. Il est très intelligent. Il voudrait, paraît-il, posséder des entrepôts de marchandises semblables à ceux qui existent dans le pays de Khama, et avoir des mines semblables à celles de Johannesburg. Le peuple, paisible et industrieux, a pris l'habitude de faire des migrations annuelles, à l'instar de celles des Irlandais, pour chercher du travail. Beaucoup se sont ainsi rendus à Johannesburg et sont rentrés après s'être rendu compte des exploitations minières. Le degré de civilisation de ce peuple est attribué en grande partie aux efforts d'un Suédois, M. Strombone, sujet anglais. M. Strombone, qui a une quarantaine d'années, a vécu et trafiqué chez le peuple de Ngami depuis l'âge de dix-sept ans. Il a acquis une influence considérable et, à la mort du père de Moreni, il y a vingt ans, il fut nommé gardien du jeune chef. Depuis, il joue à peu près le rôle de ministre et conseiller de Moreni. Quand le protectorat

Digitized by Google

britannique du Betschuanaland septentrional fut déclaré et qu'il fut formellement déclaré à Moreni que son territoire rentrait dans la sphère de l'influence anglaise, il s'en montra, dit-on, très satisfait, et donna, quelques mois après, une preuve de sa loyauté en accordant à M. Strombone, sous forme de concession, des droits très étendus sur les mines et sur une circonscription forestière du pays. La concession en question eut lieu en août 1889 et la publication en parut, en janvier 1890, dans les principaux journaux du Cap. C'est dans le but de mettre à exécution cette concession qu'une autre Compagnie Sud-Africaine s'est formée. On comprend, dès lors, le prix que les Anglais attachaient à englober le pays de Bamangwato dans la zone de leur influence.

## LE SOUDAN EST-IL EXPLOITABLE ?

Les questions africaines ont toujours intéressé l'opinion publique surtout depuis les tentatives de pénétration au Soudan par l'Algérie et le Sénégal. De ce côté, la période de paix a succédé à celle de conquête et la France, maîtresse du Haut-Niger, doit songer à mettre en valeur les vastes territoires qu'elle y possède. Ce pays a été bien décrié, on lui a même contesté la possibilité de nourrir non seulement les Européens mais même les indigènes. Cela est-il vrai ? Quelle est la valeur du pays ? C'est ce qu'examine dans la *Nouvelle Revue*, M. le capitaine Péroz, qui fut tour à tour un des conquérants et des administrateurs de ce même Soudan.

Les questions politiques, mêlées bien à tort aux questions coloniales, les abus et gaspillages de toute nature, le *coulage*, suivant la pittoresque expression de M. Rouvier, du chemin de fer du Haut-Sénégal, n'ont pas été sans faire le plus grand tort, dans l'opinion publique, à nos possessions du Soudan français. Que de griefs n'a-t-on pas relevés contre cette région : climat détestable, infertilité du sol, rareté et peu d'importance de ses productions, paresse et incapacité native des habitants, population fortement clairsemée. Tous ces griefs n'ont généralement que l'apparence de la réalité et ne reposent le plus souvent que sur des faits isolés qu'on a eu tort de généraliser. Examinons-les.

La mortalité ? Elle a, il est vrai, été considérable au début de l'occupation du Soudan : 35 à 45 p. 100. En 1885-1886, elle descendait à 25 p. 100, puis à 12 l'année suivante et à 8 les deux années d'après. Les causes de cette mortalité ? Elles sont bien simples : marches forcées par tous les temps et manque absolu du nécessaire en vivres, vêtements et abris ; pas de pain, ni de vin la plupart du temps. Comment résister avec une pareille existence ! Nos soldats ont-ils fait meilleure figure pendant la rude campagne de 1870-1871, quoiqu'ils fussent, mais bien moins, dépourvus du nécessaire ? Il ne faut donc pas prendre pour base une situation anormale. Aujourd'hui, l'état de guerre a cessé et quand nos soldats auront seulement la moitié du confort des troupes coloniales anglaises, leur situation sera sans pareille.

Il est certain que par nature le nègre est paresseux ; mais cela ne veut

Digitized by Google

pas dire qu'il est inapte à tout travail. Les nègres des bords de la Gambie et des Rivières du Sud sont, au contraire, très industrieux et en s'appliquant à donner à leurs semblables du Haut Fleuve, pour lesquels on n'a pour ainsi dire encore rien fait, une instruction élémentaire et manuelle, il sera possible de les amener à tirer parti d'un sol fertile. Le nègre est un grand enfant; il n'inventera rien, mais il pourra suivre l'exemple qui lui sera donné. A nous de le lui montrer.

Le petit nombre des habitants? Les guerres d'El Hadj Omar et les luttes intestines de ses successeurs ont eu pour résultat de ruiner de fond en comble et de dépeupler d'immenses étendues de terrain. Les habitants terrorisés ou emmenés en esclavage ont disparu sur bien des points, toute venue des sofas et des cavaliers toucouleurs étant un signal de meurtre et de pillage. Lors de notre arrivée au Soudan il nous fallut encore soutenir une lutte ardente contre Samory avant de le rejeter au delà du Niger et cette lutte acheva d'épuiser le pays. Depuis deux ans tout le Haut Fleuve jouit d'une paix profonde, les habitants sortent de leurs cachettes, les villages se reforment, les trafiquants s'établissent à l'abri de nos postes et donnent un peu de vie à ces régions éprouvées par vingt-cinq années de luttes sanglantes.

Lors de notre première occupation, Khayes, qui possédait 300 âmes, en compte actuellement 6,000. Bafoulabé, qui n'existait pas, a 3,000 habitants. A Kita, où le colonel Galliéni trouvait 1,500 âmes en 1879, l'agglomération compte 20,000 habitants. Cette énumération indique bien la vitalité des races malinkaises, bombarras et sarrakolaises, les deux premières essentiellement agricoles, la troisième plus spécialement commerçante.

L'intelligence de ces indigènes existe bien réellement, mais elle a besoin d'être développée. A voir les bijoutiers, les forgerons, les tisserands, les musiciens indigènes, on sent que ces populations essentiellement pacifiques ne demandent que des modèles. Les résultats acquis par les Pères du Saint-Esprit à Kita, où depuis deux ans ils ont formé une pépinière d'ouvriers indigènes, par M. Béchet, agent de culture, par le capitaine Peroz, commandant de cercle, démontrent qu'avec un système raisonné d'administration coloniale, une méthode suivie et l'introduction de procédés perfectionnés, on peut faire du Soudan français une colonie d'exploitation.

Si des Européens prennent, au Soudan, les précautions élémentaires qu'exige le climat et y ont une installation confortable, ils pourront facilement séjourner au pays.

L'infertilité du sol? C'est généralement pendant la saison sèche qu'on visite le haut Fleuve; à cette époque la terre présente, il est vrai, un aspect stérile et désolé. Mais vienne l'hivernage, la saison des pluies, c'est-à-dire celle des semailles, des cultures et des récoltes, tout change alors: les plantes les plus nombreuses et les plus variées poussent avec une rapidité et une vigueur inconnues dans nos régions. La moindre graminée atteint en deux mois des hauteurs telles que les cavaliers disparaissent totalement enfouis dans la verdure dès qu'ils s'écartent des villages. Aussi, pour pouvoir circuler, les indi-

Digitized by Google

gènes mettent-ils partout le feu aux herbes. Un sol aussi riche ne rendrait-il pas cent pour un à la culture, surtout avec un système d'irrigations bien entendu ?

Le peu d'importance des productions? On se base à ce sujet sur les dernières statistiques. Mais comment ces statistiques ont-elles été dressées? Elles portent sur un pays qui a été dévasté par de longues luttes, dépeuplé par des razzias et qui, depuis notre occupation, est loin d'avoir repris son assiette antérieure. Comment un pays qui a tant souffert pourrait-il en quelques années, devenir un grand producteur? Ce n'est pas que les produits fassent défaut. Dans les régions voisines moins éprouvées on trouve nombre de produits d'exportation riches, immédiatement exploitables: or, caoutchouc, gomme, plumes, ivoire, noix de cola, arachides, etc., sans parler de produits d'avenir qui ne seront rémunérateurs que lorsque leur exploitation sera bien entendue et bien dirigée. Pour cela, il faut du temps et des capitaux. Il faut donc savoir attendre et ne pas vouloir récolter avant d'avoir semé.

La paresse des habitants? Ce sont là des objections sérieuses et, à l'appui, on cite l'exemple des Ouolofs voisins de Saint-Louis depuis la fondation de la colonie et qui n'ont rien appris à leur contact. C'est vrai, mais qu'a-t-on essayé d'apprendre à ces indigènes? Rien ou à peu près. Seuls et depuis quelques années seulement, les Frères de la Doctrine chrétienne et les Pères du Saint-Esprit ont essayé de civiliser les indigènes en créant des écoles pratiques. Leurs efforts n'ont pas été sans succès et les ouvriers d'art ou les agriculteurs maraîchers noirs sortent presque tous de leurs établissements. Le conseil général de la colonie a aussi fait de louables efforts et a fondé des bourses d'instruction secondaire. Mais là il a dépassé le but et a fait beaucoup de déclassés.

## LES SEIZE TRAVERSÉES DE L'AFRIQUE

On croit généralement que le premier Européen qui ait traversé l'Afrique est l'Anglais Livingstone. C'est une erreur! Livingstone n'est venu que *cinquante ans* après le Portugais *Honorato da Costa*, organisateur de la première expédition qui ait réussi dans cette voie. De plus, entre cette première traversée et celle de Livingstone, il s'en place encore deux autres faites aussi par des Portugais: celle de *Francesco J. Coïmbra* et celle de *Silva Porto*. L'honneur d'avoir donné naissance au premier homme ayant traversé le continent noir, ne revient donc pas à l'Angleterre, mais au Portugal (1).

Le premier traverseur de l'Afrique, *Honorato da Costa*, est allé d'Angola à Têté, sur le Zambèze (1802-1811).

Le second, *Francesco J. Coïmbra*, se dirigea en sens contraire: partie de Mozambique, l'expédition parvint à atteindre Benguela (1838-1848).

---

(1) Voir *Revue Française*, tome XI, n° 85, 1er janvier 1890, pages 13 et 14. Les explorations portugaises en Afrique.

Digitized by Google

Le troisième, *Silva-Porto*, parcourut le continent, de Benguela à l'embouchure de la Rovouma (Zanguebar) (1853-56).

Nous arrivons à la *quatrième* traversée (1854-56), celle qui a eu un si immense retentissement; celle de l'Anglais *David Livingstone*, de Saint-Paul de Loanda à Quilimane. Livingstone recueillit alors les éloges du monde entier, qu'il aurait dû partager avec ses prédécesseurs portugais, restés jusqu'ici presque inconnus.

La *cinquième* traversée (1865-66) fut exécutée dans une toute autre région; organisée par l'Allemand *Gerhard Rohlfs*, elle se fit entre Tripoli, sur la Méditerranée, et le golfe de Guinée, tout près de l'embouchure du Niger.

Après la célèbre traversée de Livingstone, il fallut ettendre près de vingt ans, jusqu'à ce que le lieutenant anglais *Cameron* exécutât la *sixième* traversée de l'Afrique (1873-1875), dans la même région, mais plus au nord, et en sens contraire, de celle du grand missionnaire anglais, de Bagamoyo à Benguela.

A partir de ce moment jusqu'à nos jours, les traversées du noir continent se multiplient; il ne se passe guère deux années sans qu'on entende parler d'une nouvelle.

La *septième* traversée (1874-1877), fertile en découvertes géographiques, et aussi en hostilités avec les indigènes, est due à l'Anglais *Stanley*, qui, parti de Bagamoyo, atteignit Boma, à l'embouchure du Congo.

La *huitième* (1877-1879) est encore due à un Portugais, le major *Serpa-Pinto*, qui alla de Benguela à Port-Natal.

Jusque-là, les traversées de l'Afrique avaient toutes été faites, à part celle de Rohlfs, dans la partie méridionale du continent, et accomplies entre l'Atlantique et l'Océan indien.

La *neuvième* traversée (1880-1882) se distingue donc des autres; elle est restée jusqu'à présent, avec celle de Rohlfs, la seule de ce genre. Conduite par les Italiens *Matteucci* et *Massari*, l'expédition partie de Souakim, sur la mer Rouge, passa par le Bornou et s'arrêta à l'embouchure du Niger, sur le golfe de Guinée, après un parcours d'environ 5,000 kilomètres.

La *dixième* traversée (1881-1882) est due au lieutenant allemand *Wissmann*, qui se rendit de Saint-Paul de Loonda à Seadani, sur la côte de Zanguebar.

La *onzième* (1882-1884), a été faite par le missionnaire écossais *Arnat*; elle a eu lieu entre Port-Natal et Benguela.

La *douzième* (1884-1885), conduite encore par deux portugais *Capello* et *Ivens*, eut lieu entre Mossamèdes et Quelimane.

La *treizième* (1885-86), faite par le lieutenant suédois *Gleerup*, est celle qui a exigé le moins de temps; il n'a fallu que six mois au jeune explorateur pour se rendre de Stanley-falls, où il était depuis deux ans, à Bagamoyo.

La *quatorzième* (1885-1887), est due à l'autrichien *Oscar Lenz*, qui, parti de l'embouchure du Congo, finit par atteindre Quelimane.

Digitized by Google

La *quinzième* (1887-1889), la seconde faite par *Stanley*, le seul Européen qui ait traversé deux fois ce continent, et dont le récit est encore dans toutes les mémoires, a eu lieu entre l'embouchure du Congo et Bagamoyo.

Enfin, la *seizième* et dernière traversée exécutée jusqu'à ce jour (1888-1889), la seule faite par un Français, est due au capitaine *Trivier*, qui s'est rendu de Loango à Quelimane, en moins d'une année, sans brûler une amorce.

A côté des noms de ceux qui sont arrivés à leurs fins, il n'est que juste de citer quelques-uns de ceux qui, malgré leur bon vouloir, ont été obligés de rebrousser chemin ou qui sont morts à la tâche; parmi eux se distinguent deux Français : *Victor Giraud* et l'abbé *Debaize*.

— En résumé, l'Afrique a déjà été traversée *seize* fois de part en part. Les Portugais sont venus les premiers et ont exécuté à eux seuls *cinq* traversées. Les Anglais en on exécuté le même nombre. Enfin, les Allemands ont fait *deux* traversées, et les Italiens, les Suédois, les Autrichiens et les Français chacun *une*.

On a fait depuis dix ans seulement plus de traversées de l'Afrique, que pendant les quatre-vingts années qui précèdent. Et alors que les premiers explorateurs mettaient *dix ans* à exécuter ce trajet, les derniers voyageurs ont mis un an et même six mois. PAUL BARRÉ.

## LA QUESTION DE TERRE-NEUVE

### ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

M. Dupont, président du Conseil général de Saint-Pierre et Miquelon, vient d'adresser la lettre suivante au ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies :

Saint-Pierre, le 23 juillet 1890.

Monsieur le Ministre,

Me conformant à la décision du Conseil général du 23 juin dernier, j'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus un extrait de ses délibérations, contenant le vœu émis dans la séance du dit jour « que les droits de la France sur le » French-Shore soient conservés pour que, dans les années de pénurie, nos » pêcheurs puissent aller s'y approvisionner de hareng et de capelan; aucune » compensation ne pouvant jamais les remplacer. »

L'auteur de la proposition qui a amené le Conseil général à émettre ce vœu, a dit que le French-Shore était nécessaire à nos pêcheurs pour les années de pénurie; il aurait pu ajouter qu'il leur sera toujours indispensable; qu'il est leur seule garantie, la seule chose qui leur assure que, quelles que soient les lois que votera le Parlement de Saint-Jean, leur industrie ne sera pas complètement arrêtée dans sa marche.

La pénurie, vous connaissez ce qui l'a produite, ces années dernières, et ce qui doit la produire de nouveau ces années prochaines : le Bait-Act ou loi prohibant l'exportation, des havres du littoral anglais de Terre-Neuve, de toute boëtte ayant pour destination Saint-Pierre et Miquelon.



Digitized by Google

De cette loi, qui vise surtout les Français, nos navires et nos goëlettes, en 1888, ont ressenti les effets, et dans le French-Shore, la chose la plus nécessaire à la pratique de leur industrie, celle dont ils ne peuvent se passer, l'appât leur manquant, nos armateurs se seraient vus contraints de laisser leurs bâtiments au repos. Heureusement ils n'ont pas été réduits à cette extrémité, puisque, quoique nombreux, ils ont pu s'en approvisionner à la baie de Saint-Georges et dans les autres havres des côtes Est et Ouest et poursuivre ainsi leurs opérations comme les années précédentes.

La difficulté de se procurer la boëtte a porté, naturellement, les pêcheurs à rechercher d'autres moyens que ceux usités jusque-là; or, l'expérience ayant démontré pendant cette campagne de 1888 qu'on pouvait employer avec chance de succès de l'encornet salé même depuis un certain temps, beaucoup de nos armateurs s'en sont munis en octobre et novembre : aussi, au printemps de 1889, le chiffre des navires et goëlettes banquiers qui se sont rendus au golfe a-t-il été sensiblement inférieur à celui de l'année précédente.

En juin, toutefois, il en a été différemment, le capelan manquant absolument sur le littoral de Saint-Pierre et Miquelon, force a été à beaucoup d'entreprendre le voyage du French-Shore.

La campagne 1890 s'est ouverte dans des conditions plus favorables qu'en 1888 et 1889; à l'encornet conservé sont venus s'ajouter, en effet, de forts lots de harengs importés par des Anglais trompant la surveillance du croiseur nolisé par le gouvernement colonial de Terre-Neuve, de sorte que la boëtte de première saison n'a pas manqué; aussi, la plus grande partie de la flotte des pêcheurs a-t-elle pu se dispenser, cette fois, du voyage toujours long de la côte Ouest. D'un autre côté, le capelan, qui, depuis plusieurs années, avait abandonné les eaux de la colonie, s'y est montré en grandes quantités en juin, à Langlade et Miquelon, évitant ainsi à tous les navires qui ont fait escale à Saint-Pierre le voyage de Terre-Neuve (côte Est ou Ouest).

Quoi qu'il en soit, ce lieu de pêche n'a pas été complètement délaissé en 1890, et nombreux encore sont les pêcheurs qui sont allés lui demander l'appât dont ils avaient besoin.

De ce que d'heureux événements ont permis à la plupart des navires pêcheurs de se dispenser en 1890 d'aller à l'Est ou à l'Ouest de Terre-Neuve, il ne faudrait pas conclure qu'il en sera toujours ainsi, car il n'y a aucune assurance que de semblables circonstances se représenteront. La chose est possible, mais pas du tout certaine, car s'il se peut qu'il y ait abondance, il se peut anssi qu'il y ait pénurie complète d'encornet fin de la présente campagne et pénurie également de capelan à Saint-Pierre en juin-juilet 1891, comme cela s'est vu tant de fois; on doit même toujours s'y attendre et agir en conséquence.

Imprudents seraient ceux qui feraient une trop large part au hasard; ils s'exposeraient à de grandes déceptions.

Il n'est qu'une chose, en définitive, sur laquelle on puisse vraiment faire fond, c'est le French Shore.

Digitized by Google

Si l'encornet fait défaut à Saint-Pierre en octobre et novembre prochains, c'est sur les côtes Est et Ouest que nos armateurs, qui d'ailleurs n'ont pas le choix, dirigeront leurs bâtiments en mai 1891, pour s'y approvisionner de hareng; de même, ils les y enverront en juin pour y prendre du capelan, si ce poisson ne se montre pas à Miquelon.

Possédant le French-Shore on n'a rien à craindre. Si nous le perdions tout serait incertitude, on ne saurait jamais si on pourra se procurer assez d'appât; on redouterait continuellement d'être, à un moment donné, obligé de s'arrêter. Tout, dans cette pêche, est, en effet, subordonné à la boëtte; sans l'assurance de la trouver en temps et lieu, impossible de risquer de l'argent dans des armements dont le coût est rarement en dessous de 30,000 francs, atteignant souvent 70,000 francs. Les plus tenaces n'y tiendraient pas longtemps.

*Le conserver, ce French-Shore, est donc de toute nécessité, nul ne pourrait le contester.* C'est là l'unique moyen de permettre à notre grande pêche de se maintenir. Les avantages qu'offre Saint-Pierre, joints à la mise en usage, sur les bancs, d'engins pour capturer le bigorneau, qu'on utilise comme appât, aident certainement ces années-ci nos pêcheurs, mais pas au point de les dispenser d'avoir recours aux havres de Terre-Neuve. — Et puis n'y a-t-il pas lieu de craindre la destruction complète de ces coquillages dans un temps assez rapproché?

Une autre raison aussi pour que la France garde ce qu'elle possède, c'est que si elle le cédait, les Anglais s'empresseraient sûrement de prendre immédiatement des mesures pour chasser nos marins des bancs de Terre-Neuve et il leur suffirait tout simplement alors, pour arriver à leurs fins, de rétablir le *Bait-Act* dans sa teneur primitive. Privée de la chose indispensable, l'appât, c'en serait fait de suite de notre grande pêche à la morue, elle aurait vécu et la disparition, des mers de l'Amérique du Nord, des couleurs nationales ne tarderait pas à être un fait accompli.

La colonie de Saint-Pierre et Miquelon d'un autre côté, il est presque superflu de l'écrire, impuissante à soutenir la lutte, puisque tout le commerce tient à cette pêche, qu'elle ne vit que par elle, ne serait bientôt plus aussi qu'un souvenir.

Telles sont les suites fâcheuses qu'aurait la renonciation par la France de ses droits séculaires sur Terre-Neuve.

Les hommes ignorant ces conséquences désastreuses ont parlé de compensation. Je ne sais celle qu'on pourrait nous accorder, mais je tiens pour certain qu'aucune ne nous donnerait, comme le présent, toute garantie de pouvoir continuer, avec chance de succès, à exercer notre industrie.

On a dit aussi que le French-Shore, en tant que pêches de morue et de homard n'avait pas une bien grande importance, c'est possible; mais, pour la pêche de la morue sur les bancs de Terre-Neuve, il en a une, encore une fois, et une telle que l'existence de celle-ci en dépend entièrement. Où prendre de la boëtte le jour où les Anglais, déjà maîtres du reste, l'auraient en leur possession? Je le demande à ceux qui parlent de compensation.

Digitized by Google

Leur abandonner le French-Shore serait décider la fin de notre industrie, condamner les marins français à s'abstenir de fréquenter des mers où, depuis deux siècles, les populations maritimes des côtes de l'Atlantique ont trouvé le pain de leur famille; ce serait vouer à la misère ces gens dignes du plus grand intérêt; vouer à la ruine ceux qui ont engagé leur fortune dans les opérations de la pêche sur les bancs.

C'est ce que les Terre-Neuviens anglais voudraient, nous le savons. Le French-Shore est de peu d'importance pour eux, d'autant plus qu'ils y opèrent maintenant comme s'ils en étaient en pleine possession : leur véritable but est donc de nous évincer des bancs.

Plus de French-Shore, en effet, plus de boëtte, donc plus de pêche pour les Français sur les bancs; plus de pêche nulle part, en un mot, si ce n'est autour des rochers de Saint-Pierre et Miquelon; voilà à quoi nous serions réduits.

DUPONT.

---

# NOUVELLES GÉOGRAPHIQUES ET COLONIALES

**Le Transsaharien, d'après M. G. Rolland.** — M. Rolland, dont nous avons souvent exposé les vues pour la pénétration de l'Afrique par le sud algérien, a écrit le 21 août, au *Temps*, une lettre dont nous détachons le passage suivant :

« Le Transsaharien s'impose.

» Mais quel tracé adoptera-t-on? C'est, à ce sujet, une véritable confusion : chacune de nos provinces méditerranéennes, chaque explorateur a son tracé, sa variante. Pour ma part, j'ai pleine confiance dans l'adoption du tracé que nous n'avons cessé de préconiser, le général Philebert et moi, savoir : le tracé *central* par Biskra, Ouargla, Amguid.

Raison déterminante : seul notre tracé *central* a été l'objet d'études faites sur le terrain par des missions techniques, seul il est susceptible d'une mise en train immédiate; seul il dispense de toute exploration préliminaire. Notre tracé *central* ne soulève aucun risque de difficulté internationale. Au contraire, le tracé *occidental* ou oranais (bien que traversant des régions que je suis le premier à revendiquer comme rentrant dans la sphère légitime d'influence de mon pays) offre le très grave danger de longer la frontière marocaine : il nous entraînerait dans des complications dont on ne peut mesurer l'étendue.

Notre tracé *central* n'est exclusif ni comme point de départ ni comme point d'arrivée. Il intéresse également les provinces de Constantine et d'Alger, et, dans une certaine mesure aussi, la Tunisie. A partir d'Amguid, il peut faire la fourche et se diriger à volonté sur le coude du Niger

Digitized by Google

ou sur le lac Tchad. Avec le Niger comme objectif, *il n'est pas plus long* que le tracé occidental. Avec le Tchad comme objectif, il est le *seul admissible;* d'Amguid, il se dirigerait alors sur Amadhror, d'où il pourrait bifurquer soit par Aghadès vers le Damergou, soit par Bilma vers la rive orientale du Tchad, de manière à réaliser, par le Ouaday et le Baghirmi, la jonction de l'Algérie avec le Congo français.

Enfin, notre tracé *central* est le plus politique pour résoudre *pacifiquement* la question touareg.

Quel sera le meilleur mode de construction du Transsaharien? Sera-t-il construit par l'Etat ou par l'industrie privée? Il est probable que ce dernier système sera préféré par le gouvernement et par les Chambres. Mais, étant donné que nous sommes en France, on ne trouvera pas de Compagnie sérieuse et honnête qui s'offre à construire le Transsaharien sans une garantie de l'Etat.

Dès l'origine, je m'étais préoccupé d'une solution franchement économique, rompant avec les errements passés en matière de chemins de fer algériens. C'est pourquoi je m'étais rallié d'abord à l'idée d'un petit chemin de fer à voie de $0^{m},75$ qui. à la rigueur, eût pu suffire. Aujourd'hui, en présence du mouvement d'opinion qui s'est manifesté en faveur du Transsaharien, il y a lieu de préférer une solution plus complète, une voie plus lourde et un matériel plus robuste. On adoptera sans doute, sinon la voie normale, du moins la voie de 1 mètre, avec rails de 20 kilogs par mètre courant.

En deux ans, le rail peut atteindre Ouargla. Au delà, il faudrait obtenir un avancement moyen de 400 kilomètres par an. La construction complète du Transsaharien de Biskra au lac Tchad demanderait ainsi neuf années.

Se contenter d'aller jusqu'à Ouargla serait tout à fait insuffisant pour obtenir un résultat politique et commercial. Le moins qu'on puisse faire est d'aller d'abord, d'un seul trait, jusqu'à Amguid.

Reste la grosse question de la dépense. Avec une voie de 1 mètre, les frais de premier établissement de Biskra à Amguid (1,050 kilomètres) seront d'une centaine de millions.

**Tunisie** : *Colonisation française.* — Le vote par les Chambres françaises et la mise en vigueur de la convention franco-tunisienne ouvrent de nouvelles et brillantes perspective à la colonisation française dans la Régence. Naguère, on était tenté de détourner tout Français de s'installer dans ce pays protégé où il était plus mal traité dans ses rapports commerciaux avec la France que dans ses relations avec tout autre pays du monde. Aujourd'hui, le colon français va pouvoir faire entrer avantageusement en France les fruits de ses travaux. Les rapports avec la mère patrie vont se multiplier et la colonisation française, par un contre-coup immédiat, va sans doute reprendre l'essor qu'elle avait eu un moment après l'établissement du protectorat. Il convient donc de favoriser l'installation de Français dans la Régence, afin de leur

Digitized by Google

assurer, d'une façon incontestable, la majorité parmi la population européenne. Dans ce but, nous reproduisons les renseignements suivants que publie le *Bulletin des Renseignements coloniaux*, de Paris.

En Tunisie, écrit le président du Comice agricole de Tunis, le colon trouve l'inappréciable avantage de pouvoir acheter des terres à « Enzel », c'est-à-dire des terres dont il n'aura pas le capital à payer, mais seulement une rente annuelle; il évitera ainsi d'immobiliser une partie de son capital dans l'achat du sol. La Tunisie est la seule colonie qui offre cet avantage aux colons.

Avec 30,000 francs on peut fort bien entreprendre une exploitation agricole et viticole et, en s'en occupant soi-même, en faisant beaucoup par soi-même, arriver à constituer un beau vignoble de 10 hectares, bâtiments compris. Mais il faut de l'économie, vivre sur la propriété des produits de la basse-cour, du jardin et même un peu de la chasse. Il ne faut pas craindre la peine.

De grandes sociétés, des particuliers, morcellent leurs terrains et les vendent soit *Melk* (prix ferme) soit à *Enzel* (rente perpétuelle quand le vendeur est une communauté religieuse; amortissable quand le vendeur est un particulier).

Pour acheter, il faut s'entourer de bien des renseignements et être circonspect, mais avec un peu de prudence et quelques conseils désintéressés de la part de personnes habitant la Tunisie depuis plusieurs années, il est facile d'éviter les fautes et de faire des écoles.

Des tentatives sérieuses se font en ce moment pour implanter en Tunisie des groupes de population française. C'est ainsi qu'on s'occupe de la création d'un village français à Mornaghia, aux portes de Tunis, à 15 kilomètres de la ville, sur la route de Tunis au Kef, dans un endroit favorablement situé. Un grand immeuble ou Bordj, situé au milieu de l'endroit, sera mis à la disposition des colons pendant la période de construction des bâtiments nécessaires à leur installation. Les lots à bail sont de 1,000 mètres chacun et à des prix avantageux. Quant aux terres arabes et pâturages, les lots se vendent à raison de 200 à 250 francs l'hectare dont moitié comptant et le reste avec de grandes facilités de paiement. On peut donc, avec 2,000 francs, se rendre acquéreur de dix hectares, ce qui n'est pas à dédaigner.

Toutes les terres de Mornaghia sont défrichées et propres à la culture des prairies artificielles ou naturelles, des céréales, de la vigne. Le sable, la pierre se trouvent sur place; l'eau est à 5 mètres de profondeur, claire et abondante; le pays est salubre.

On peut juger par ces renseignements que la Tunisie est enfin entrée dans la voie de la colonisation pratique; qu'elle y persévère et la prospérité de la Régence, sous l'effort de nos colons, sera bientôt digne d'être citée comme modèle.

— *Application de la convention douanière.* — La loi du 19 juillet 1890 accordant l'admission en franchise ou des traitements de faveur à certains produits tunisiens à leur entrée en France, prescrit, dans son arti-

Digitized by Google

de 5, la fixation pour chaque année des quantités de produits qui seront importables en France.

Un décret du 21 août fixe, ainsi qu'il suit, les quantités de céréales en grains, d'origine et de provenance tunisiennes qui pourront être admises en franchise à l'entrée en France jusqu'au 30 juin 1891 :

Blé : 950,000 quintaux métriques.

Orge : 700,000 quintaux métriques.

Avoine : 25,000 quintaux métriques.

Maïs : 25,000 quintaux métriques.

Cette énumération était depuis longtemps attendue et sa publication tardive, n'a pas été sans causer préjudice aux colons qui, escomptant la publication du décret, avaient passé des marchés qu'ils n'ont pu exécuter entièrement.

Le décret relatif aux vins et aux huiles exportables est attendu avec non moins d'impatience par les colons.

**Sénégal.** — *Troubles.* — Une correspondance de Saint-Louis, 5 août, adressée au *Temps* fait connaître que le village de Kaédi a été bombardé et détruit, sur l'ordre du gouverneur, par l'aviso *la Cigale*. L'administrateur du cercle de Saldé avait signalé Kaédi comme un foyer d'agitation et un lieu de rendez-vous de tous nos adversaires. Abdoul-Boubakar et Ali-Boury s'y trouvaient au moment de l'arrivée de *la Cigale*, mais ils s'enfuirent au premier coup de canon.

Le colonel Archinard, commandant supérieur du Soudan français, qui vient de rentrer en France prendre quelques semaines de repos, n'a cessé de signaler l'entente qui se serait établie entre Ahmadou, Samory, Abdoul-Boubakar et les Djoloffs. Le *Journal officiel* du Sénégal vient de publier à ce sujet une lettre d'Ahmadou à Ali-Boury, saisie lors de la dernière expédition chez les Djoloffs. Dans cette lettre Ahmadou disait notamment :

« La société des Européens est funeste, vile, blâmable et détestable. Préparez-vous contre cela, ôtez de vos cous leurs liens afin de vivre noblement et de mourir pieusement... Fais connaître, toi sultan, à tous les chefs qu'il ne faut pas s'appuyer sur de telles gens. Préparez-vous, ô hommes doués de sagacité, levez-vous pour les repousser et les éloigner des lieux sacrés de l'Islam. Sachez que je suis à votre tête et le premier à marcher en avant, comme étant celui qui vous donne l'ordre... »

La prise de Ségou et l'expédition dirigée contre les Djoloffs coupèrent court à toute velléité de guerre sainte.

**Réorganisation du Soudan français.** — Le *Journal officiel* du 21 août 1890 renferme un rapport, suivi d'un décret du 18 août réglant l'organisation politique et administrative du Soudan français.

Jusqu'à présent le commandant supérieur du Soudan français, centralisait en lui seul presque tous les pouvoirs et les dépenses du Haut-Fleuve n'étaient visées que par lui, tout en en référant au gouverneur du Sénégal.

Digitized by Google

Le rapport du ministre des colonies, faisant droit aux vœux de la commission réunie l'hiver dernier pour examiner la règle de conduite à suivre au Soudan, accorde à cette colonie son autonomie administrative, avec un budget propre et crée un service de contrôle financier. Voici, du reste, les principales dispositions du décret du 18 août 1890.

Le commandant supérieur du Soudan français correspond directement avec le sous-secrétaire d'État aux colonies ; toutefois, il tient régulièrement le gouverneur au courant de tous les faits se rattachant à la situation générale. Il exerce tous les pouvoirs administratifs et financiers dévolus au gouverneur du Sénégal.

Il est créé au Soudan un budget spécial distinct de celui du Sénégal. Ce budget est soumis à l'approbation du sous-secrétaire d'État des colonies qui le rend exécutoire. Toutefois, l'exécution provisoire du budget peut être ordonnée par le commandant supérieur. Un agent du Trésor est chargé du service de trésorerie.

Tout le personnel civil et militaire relève directement du commandant supérieur. Celui-ci a à sa disposition les gardes civiles indigènes ou les milices qui sont ou pourront être organisées pour assurer la police des territoires.

La nouvelle organisation du Soudan français entrera en vigueur à compter du 1er janvier 1891.

Le siège de la résidence du commandant supérieur du Soudan est à Kayes.

Ce choix ne semble devoir être que provisoire. Kayes se trouve à l'extrémité occidentale des nouveaux territoires et c'est dans une région plus centrale que le gouverneur devrait avoir sa résidence. La domination française s'étendant sur les deux rives du Niger et devant englober toute la boucle formée par ce fleuve, c'est à Bammako et même à Ségou qu'aurait dû être placé dès maintenant le siège du nouveau gouvernement.

**Allemands en Afrique occidentale.** — *Togo.* — M. Bugslag a pris le commandement de la station de Bismarckburg, en remplacement du lieutenant Kling, rentré en Europe, jusqu'à l'arrivée du Dr Büttner. Ce dernier a fait, en 1885, un voyage de San Salvador à Muene-Poutou-Kassongo, sur le Kouango. Le Dr Büttner doit faire des recherches botaniques. Il est accompagné de M. Ohlorf. M. Golderg, planteur aux îles Samoa, va étudier à Togo la culture des produits tropicaux.

Le lieutenant *Herold* est arrivé à Petit-Popo le 6 avril; il s'est rendu à Lomé, station du littoral voisine de la frontière anglaise. Il doit fonder une colonie près d'Agome Palime.

*Cameroun. Exploration Morgen. — Le Mbam et le Sannaga.* — M. Morgen a accompli un voyage qui lui a permis de déterminer le cours du Mbam et du Sannaga. En 1888 *Kund* signalait le Mbam, comme un affluent du Sannaga; Morgen croit que le grand fleuve est le Mbam et le haut Sannaga un simple affluent. Le fleuve Mbam-Sannaga n'est pas navigable dans la

Digitized by Google

partie explorée par Morgen du 11° 10′ long. E. jusqu'aux chutes d'Idia, aussi le commerce se dirige-t-il vers le pays des Bakoko et de là vers Malimba et Batanga. Les Bakoko, peuple très commerçant, occupent la région entre le Sannaga et le Njong.

Voici les étapes suivies par Morgen : Départ le 5 novembre 1889 de Kribi (côte du grand Batanga) avec 136 hommes, pour Jaunde (ou Jeundo) (3° 49 lat. 12° 20′ long.). Il traverse le Njong, entre Ebfulla et Kalla, et arrive à Jaunde le 30 novembre. Le 11 décembre il est attaqué par les Tonis près du fleuve Msamba; le 12, il franchit le Sannaga près des chutes de Nachtigal (4° 22′ lat. 12° 25′ long. Greenwich); le 15 il était chez Ngila (8,000 hab.) qui règne sur les Ndumba. *Tappenbeck* y passa en mai 1889. Le fleuve y forme la limite entre les païens Bantous et les noirs mahométans du Soudan (1). Important commerce d'ivoire. Le 25 décembre Morgen atteignit vers l'ouest le Mbam, fleuve large de 700 mètres. Il suivit jusqu'à la mer une route inconnue. Traversant le fleuve il visita Balinga, chef de Tchinga. Le 27 décembre Morgen est attaqué au N.-O. du village de Balinga par les Bati. Le 3 janvier 1890 il parvient au confluent du Mbam et du Sannaga, il en suivit la rive droite. Le 8 janvier il trouve une cataracte sur 12 kilomètres de longueur (chute Herbert), il passe sur la rive gauche. Le 12 il arrive au poste allemand d'Idia. Le 13, il était à Malimba, où la maison Wœrmann a une factorerie.

Au nord de Cameroun, le croiseur *Habicht* a reconnu les fleuves Okwa Jafe, Rio del Rey, Meta, Antoukat, Meme. M. *Valdaus*, Suédois, établi à Mapanja, a aussi voyagé dans la même région. M. *Sjöstedt* doit explorer ce pays pour la faune et spécialement l'entomologie. Il a une mission de l'Académie des sciences de Stockholm.

**Gabon et Congo français.** — La situation est calme dans le Gabon et le Congo français.

M. le commissaire général du gouvernement signale la tendance qui s'accentue de plus en plus chez les Pahouins de se porter vers la côte. C'est ainsi que des villages pahouins de Mondah, de N'Futa-Béfum émigrent vers Libreville et la pointe Owendo où des plantations avaient été préparées pour les recevoir. Ce rapprochement est de bon augure pout la tranquillité du pays et pour son développement économique.

Le montant des droits de douane perçus dans la colonie, pendant l'année 1889, est de 374,343 francs, dont 110,354 francs pour le quatrième trimestre. Pendant le quatrième trimestre de l'année 1888, les perceptions ne s'étaient élevées qu'à 79,236 francs d'où une différence en plus de 31,118 francs pour la quatrième trimestre 1889.

Il existe à Libreville un jardin d'essai dans lequel la colonie fait exécuter

(1) Pour les mœurs de ces peuplades consulter la *Revue de Géographie*, août 1890, p. 118, dont ces notes sont extraites.

Digitized by Google

par un agent des cultures des expériences très intéressantes ayant pour objet l'acclimatation au Gabon de diverses plantes, de nature à être utilisées par l'industrie. Le jardin de Libreville est aujourd'hui assez riche pour céder des plantes aux colons. C'est ainsi qu'il vient de mettre à la disposition de deux Français établis dans l'Ogooué mille pieds de caféiers de Libéria. On tente en ce moment de cultiver, dans ce jardin, des légumes d'Europe.

L'agent des cultures a fait récemment un voyage à N'Djolé, dans l'Ogooué. Il a constaté la fertilité de cette contrée, qui deviendra certainement l'une des plus prospères de la colonie, lorque l'agriculture s'y développera. Grâce au fleuve, les communications sont faciles.

D'autre part, au cap Lopez, dans l'île Maudji et dans l'île N'Djolé, l'élevage du bœuf réussirait. La culture des cocotiers fournirait également aux Européens qui s'établiraient dans cette contrée le moyen d'arriver rapidement à une certaine aisance. Quelques-uns de nos nationaux, du reste, s'y sont déjà installés. Plusieurs d'entre eux, MM. Timon et Rousselot, à Achouea, et Gazengel, à N'Djolé, possèdent aujourd'hui des plantations de rapport, qui sont des établissements modèles.

**Afrique centrale** : *Le blanc de la carte de l'Arououimi à l'Ouellé — Exploration Becker.* — La région comprise entre l'Ouellé-Oubanghi et l'Arououimi dont Stanley a remonté le cours, est presque complètement inconnue. On savait qu'elle devait être arrosée par l'Itimbiri ou Roubi (Loika), qui se jette dans le Congo en aval de l'Arououimi vers le 20° long. E. (Greenwich). Mais cette rivière n'a pu être remontée au delà de la chute de Loubi. Quel est le régime de cet espace laissé en blanc jusqu'ici sur les cartes? Ce problème vient d'être en partie résolu par l'exploration du capitaine Becker.

M. Becker est parti de Yambouga sur l'Arououimi et a mis 24 jours pour atteindre l'Ouellé, à travers une forêt qui semble être le prolongement de celle que Stanley a du pénétrer pour atteindre le lac Albert. Il a rencontré d'abord une rivière, la Loulou, qui vient du N.-E. et va se jeter dans l'Arououimi en amont du camp de Basoko, c'est-à-dire non loin du confluent de l'Arououimi et du Congo. La Loulou a 50 mètres de large au point où Becker l'a traversée. L'explorateur a passé ensuite, toujours à travers la forêt, dans le bassin de l'Itimbiri ou Roubi. En prenant comme point de repère la chute de Loubi, on peut tracer sur les cartes les affluents suivants. En aval de la chute, rive gauche du Roubi, le Roukitti, venant du S.-E.; rive droite, la Tinnda. En amont de la chute, rive gauche, le Téré; rive droite, le Riketti. Le Roubi vient de l'est, par conséquent, on peut le tracer a peu près parallèlement à l'Ouellé. Quant au Riketti, il vient du nord, mais incline brusquement vers l'ouest, s'écartant ainsi de l'Ouellé, si bien qu'après avoir quitté les pirogues en un point où cette rivière a 50 mètres de largeur, Becker a eu encore trois jours de marche pour at-

Digitized by Google

teindre l'Ouellé. Ce pays est beau, mamelonné et couvert de bois, Becker a atteint l'Ouellé à l'établissement de Djabbir, ancien soldat du Mahdi et trafiquant d'ivoire.

Près de cet établissement, sur l'Ouellé, est une station de l'État du Congo, créée il y a peu de temps par le capitaine Roget commandant à Basoko. C'est le lieutenant Milz qui en a la garde. Ce point est situé un peu en amont de celui où Junker a placé la station d'Ali Kobbo. La rivière a 1,500 mètres de large, mais des rapides empêchent la navigation.

Le Riketti, dont il a été parlé plus haut, a été déjà signalé par Rafaï, l'agent envoyé vers le sud par Lupton bey, ancien gouverneur du Bahr-el-Ghazal, et qui poussa jusqu'au Congo aux environs d'Oupoto (Voir la carte de l'État du Congo de M. Wauters. *Revue Française*, n° 53).

M. Becker a constaté que la forêt qu'il a traversée s'étendait au delà de l'Ouellé jusqu'au Mbili, affluent du Mbomo par suite du 4e au 5e degré de latitude N.

Dans les bassins de l'Arououimi et de l'Itimbiri, les bois sont formés d'une végétation très dense et les arbres atteignent jusqu'à 75 mètres et même 100 mètres de haut. Au delà de l'Itimbiri, jusqu'à l'Ouellé, la forêt s'éclaircit un peu.

**Portugal et Etat du Congo.** — *Muata Jamvo.* — Le territoire de Muata Jamvo, appelé aussi Lunda, forme l'arrière-pays de la province portugaise de Loanda (Afrique occidentale). Au nord et à l'est, il est limitrophe de l'État libre du Congo; la convention anglo-portugaise du 20 août 1890 le comprend sans conteste dans la sphère de l'influence du Portugal. On ne sera pas surpris de l'émotion qu'a pu soulever à Lisbonne la nouvelle reproduite par divers journaux d'un projet d'annexion du Muata Jamvo par l'État du Congo. A ce propos le *Journal de Bruxelles* a publié la note officieuse suivante :

On sait que l'État indépendant du Congo vient de créer, dans ses possessions à l'est de la rivière Kwango, un douzième district : le Kwango oriental.

Quelques organes de la presse étrangère en ont conclu que cet Etat s'était par cette création, attribué de nouveaux territoires. Cette appréciation est inexacte. Pour s'en convaincre il suffit de lire le traité conclu le 14 février 1885 entre l'Association internationale du Congo et le Portugal, traité qui a eu, entre autres choses, pour objet de régler les délimitations territoriales entre les deux pays. Cette convention a fixé la frontière entre les deux Etats, dans cette partie de l'Afrique occidentale, au cours du Kwango, et a attribué à l'Etat du Congo la région à l'est de cette rivière. La question du Mouata-Yamvo est donc résolue depuis cette époque, et en organisant administrativement cette partie de ses territoires l'Etat n'a pas, en réalité, agrandi ses frontières. Elles restent telles qu'elles résultent de ce traité.

Si, ce qui est peu probable, un conflit s'élevait à ce sujet, il serait réglé

Digitized by Google

par l'arbitrage du Conseil fédéral de la Confédération suisse. En effet, par un accord spécial, l'Etat du Congo et le Portugal se sont mis d'accord pour déférer à cet arbitrage toutes les difficultés territoriales qui pourraient éventuellement s'élever entre eux.

**Afrique orientale.** — *Lourenço Marques.* — Le Portugal est, dit-on, disposé à céder au Transvaal le port de Lourenço Marques pour £ 5,000,000. Les Anglais y feront sans doute une énergique opposition, car leur politique tend à écarter les Boers du littoral afin de les forcer à faire le commerce par le Cap et Natal. D'autre part, l'accord récent entre l'Angleterre et le Transvaal ne confère à ce dernier pays que le droit de faire un port à la baie de Kosi.

*Emin.* — Le P. Herne (de Lalanga), écrit (27 mai) qu'Emin était fin mai à Farhamy, en deça de Mpouapoua, région déja pacifiée par Wissmann. Partout Emin substitue le drapeau allemand à ceux des chefs locaux ou même du sultan de Zanzibar. Emin serait très sympatique aux Pères de la mission d'Alger. Les Allemands ont deux voies pour atteindre le lac Victoria : la route que suit Emin de Bagamoyo à Mpouapoua et celle de Pangani par le Kilimandjaro. Les Anglais trouveront des accès beaucoup plus difficiles par le territoire compris dans la zone de leur influence. Aussi Emin essaie-t-il de gagner de vitesse les Anglais pour atteindre le lac Victoria, et de son côté Wissmann fait-il une active propagande en Allemagne pour réunir les capitaux nécessaires à l'achat d'un steamer allemand qu'on portera sur le lac Victoria.

*Anglais.* — Le 26 août, on a posé à Mombasa les premiers rails de la ligne de Mombasa au Victoria Nyanza.

*Italiens.* — Le colonel Baratieri, qui aurait conclu un traité d'amitié et de protection avec les tribus voisines des Kadendoa et des Aibari au profit de l'Italie, est sur le point d'arriver à Kassala. Les Anglais observent cette marche avec une attention toute particulière.

**Lac Rikoua.** — Au sud-est du lac Tanganika on remarque sur les cartes une nappe d'eau qui porte le nom de lac Rikoua ou Léopold. M. H.-H. Johnston, consul britannique, dont le nom a été rendu célèbre par le conflit anglo-portugais, vient de le visiter. Il a écrit le 19 novembre 1889 de N'Kana sur la Msisi (la Mkana de Thomson), à moitié chemin entre le Nyassa et le Tanganika, au N.-E. de la voie Stevenson qui relie ces deux lacs. Il avait pour compagnon le Dr Kerr Cross de la mission de l'Église libre d'Écosse Cette lettre est donnée dans les *Proceedings* de la Société de Géographie de Londres :

« Le lac actuel n'est qu'un reste d'une nappe d'eau beaucoup plus étendue autrefois ; il est à une altitude de 950 mètres environ ; l'eau n'est pas potable. Il fourmille d'hippopotames, de crocodiles et de poissons. Des éléphants, des buffles à cornes très fines, des zèbres, des poules de Guinée, des francolins et des touterelles en nombre infini en peuplent les rives.

Digitized by Google

Les indigènes de la côte méridionale, Wahoungou, souffraient cruellement de la faim, de la soif, des effets d'un vent brûlant et de mouches venimeuses. Depuis deux ans, il n'était pas tombé de pluie. Très adroits, ils ne vivent que de rapines et du produit de la chasse. Ils font sécher la chair qui leur en reste, et la portent aux districts plus favorisés au nord et au sud-est, pour l'échanger contre du grain. L'ivoire et les esclaves, dont ils trafiquent, sont transportés dans les districts plus septentrionaux, avec lesquels ils font un grand commerce, ainsi qu'avec les Arabes. »

**Ile Maurice.** — *Retour à la France.* — Le conflit franco-terre-neuvien ayant amené plusieurs publicistes à chercher quelle serait la compensation que l'Angleterre pourrait donner à la France en échange de l'abandon de ses droits sur le *French Shore*, M. Henri Mager avait indiqué la rétrocession de l'île Maurice à la France comme seule compensation acceptable, attendu que l'Angleterre avait offert, en 1815, à Louis XVIII, le choix entre les pêcheries de Terre-Neuve et Maurice.

Le journal *la Vérité*, de l'île de la Réunion (14 mai), a donné sur cette éventualité l'opinion de M. Dejean de la Bâtie. Le *Journal de Maurice* a reproduit cette consultation.

Pour M. de La Bâtie, la rétrocession de Maurice à la France « serait pleine de dommage et pour l'ancienne métropole et pour Maurice ». Cette colonie comptant 250,000 Indiens sur 360,000 habitants, se trouve être par le fait une colonie plus asiatique qu'africaine. Il est certain, ajoute-t-il, que les 250,000 Indiens, à qui le droit d'option serait laissé, choisiraient en masse la nationalité anglaise. Qu'arriverait-il? Le consul anglais, leur protecteur, deviendrait un deuxième gouverneur à côté du gouverneur français; de là des conflits incessants. Ce fond de population indienne exige, à cause des besoins de l'agriculture, d'être entretenu et alimenté par un courant d'immigration continu venant de l'Inde. Or, l'Angleterre a réussi à prohiber l'immigration indienne à la Réunion; elle agirait de même à l'égard de Maurice redevenue française.

Quant aux Anglais établis à Maurice, ils ont des intérêts trop profondément implantés pour qu'ils se décident à les liquider pour s'en aller ailleurs. Comme cette population anglaise « accepterait difficilement de se plier aux lois françaises de police et de sûreté », il est certain qu'il y aurait là une source d'embarras continuels pour le gouvernement français.

Quant aux Mauriciens, qui ont gardé dans le cœur l'amour de la France et le culte du drapeau français, M. de La Bâtie se demande si « perdant au change », ils ne regretteraient pas de n'être plus les sujets de Sa Gracieuse Majesté, étant données la bureaucratie tracassière de la France et la tendance du gouvernement à fouler aux pieds la liberté individuelle et les droits de la conscience. La République et les Mauriciens sont comparables à une mère et à des enfants qui ne vivraient en paix que séparés.

« Ce n'est pas sans tristesse que nous écrivons ces lignes, dit M. de la Bâtie.

Digitized by Google

Elles exciteront la colère de ceux qui, étant aux affaires et y faisant les leurs, trouvent qu'ils vivent dans la meilleure des républiques. Mais les hommes sérieux seront d'accord avec nous. Comment, en effet, les Mauriciens aimeraient-ils, pour le moment du moins, la rétrocession proposée par M. Henri Mager, quand à Madagascar, pour ne pas être molestés par les Hovas, ils se voient obligés de refouler leurs sentiments de Français et de se couvrir de leur nationalité d'Anglais! »

**Les Compagnies coloniales anglaises et allemandes.** — Deux compagnies coloniales anglaises, l'*Imperial British East Africa* et la *Royal Niger*, viennent de tenir à Londres, presque au même jour, leurs assemblées générales. La première s'est empressée de déclarer qu'elle prenait à son compte l'exploitation de tous les territoires compris dans l'accord anglo-allemand sous le nom de sphère d'influence anglaise. dans le bassin des Grands Lacs; l'autre, par l'organe de son président, lord Aberdare, a essayé de faire entendre que tout le bassin du Niger, et notamment les sultanats de Borgou, de Sokoto et de Gandou, devaient, par ses traités et par ses soins, passer sous le protectorat anglais (1), en dehors des parties supérieures qu'elle veut bien encore abandonner à notre domination.

Au moment où nous semblons nous préoccuper de savoir quel serait, pour nous, le moyen le plus efficace de coloniser, à notre tour, les parties de l'Afrique soumises à notre influence, nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler que les Anglais et les Allemands estiment que, entre toutes les méthodes proposées, celle qui offre le plus d'avantages est le système de la colonisation par voie de Compagnies nationales.

L'Angleterre a fondé en 1881, le 1er novembre, la *British North Borneo Company*, dotée de droits souverains (ce qui a permis, le 12 mai 1888, d'établir un protectorat anglais sur les territoires assimilés par elle); en 1882, la *National African*, devenue depuis (12 juillet 1886), par sa fusion avec l'*United African*, la *Royal Niger*; en 1887, la *Brittish East Africa Association*, devenue, le 3 septembre 1888, l'*Imperial British East Africa Company*; en 1889 enfin (le 29 *octobre*), la *British South Africa Company*, dite aussi *Zambezia*, et formée par la fusion de l'*Afrikan Lakes Company*, de la *British Bechuanaland (lord Gifford's Company)* et de la *Central British African (Cecil Rhodes'* ou *Matabeleland Company)*.

Ces noms, ces titres qui deviendront un jour célèbres, résument la triple action exercée par l'Angleterre sur la haute vallée du Nil, l'Afrique australe, du Cap au Zambèze, les bouches du Niger, dans la direction du lac Tchad. Et l'on voit le même phénomène s'accomplir : à Bornéo, la compagnie civilise une vaste étendue de territoires, le protectorat anglais s'installe; sur le Niger, dès le mois de juillet 1888, la compagnie mentionne dans ses comptes qu'elle a dépensé 250,000 livres « pour obtenir en faveur de la

(1) Voir la *Revue Française*, 1er août 1890, t. XII, p. 189 (n° 99).

Digitized by Google

Grande-Bretagne le protectorat des territoires du Niger » (assertion erronée) et en 1890, c'est encore de protectorat anglais que parle lord Aberdare : dans l'Est africain enfin, la présence de la Société de sir W. Mackinnon n'a pas peu contribué à tourner les esprits vers l'idée du protectorat sur Zanzibar.

Les Allemands? Nouveaux venus dans les questions coloniales, ils suivent les avis de M. de Bismarck, qui disait dès 1884 : « Je n'entends pas fonder dans les colonies des provinces, mais protéger des établissements commerciaux,» et les lois des 17 avril 1886, 7 juillet 1887 et 15 mars 1888 constituent les compagnies en personnes morales, règlent leur compétence diplomatique, juridique, leurs droits sur les mines (1).

Dès 1877, nos voisins avaient fondé, pour exploiter Taïti et Touamotou, la *Compagnie libre océanienne de commerce et de navigation* ; en 1879, lorsqu'il fut question au Reichstag de racheter les propriétés de la maison Godeffroy aux îles Samoa et Tonga, M. de Bismarck proposa la fondation d'une société ; elle existe aujourd'hui sous le nom de *Handels und Plantagen Sudsee Gesellschaft*, et c'est à elles que les Allemands doivent leur position maîtresse à Samoa.

En Afrique, il existe la *Compagnie allemande du Togoland*, celle du *Niger-Bénoué*, celle des *Plantations de Cameroun (Woerman, Thormahlen et Cie)*, qui ont des droits non souverains sous le contrôle des établissements allemands correspondants ; et les compagnies du *Pondoland* (Cafrerie), *coloniale allemande du Sud-Ouest africain* (anciens établissements Lüderitz : chartes des 13 avril 1885 et 25 mars 1888), *allemande de l'Afrique orientale* (ancienne *Société de colonisation allemande* de 1884, chartes des 27 février 1885 et 6 mars 1887, fondue en 1870 avec la *Compagnie de Vitou*, charte de 1886), qui ont des droits souverains et dont la dernière est appelée à exploiter les territoires concédés à la sphère d'influence allemande par l'accord de juin 1890.

De même, la *Compagnie allemande de la Nouvelle-Guinée* (chartes des 17 mai 1885, 13 décembre 1886, 29 mars 1887, 7 juillet 1888) a des droits souverains, malgré la création d'un haut commissaire impérial (1er octobre 1888).

La *Compagnie commerciale et industrielle du Congo* n'est pas souveraine, il est vrai ; mais comme les compagnies allemandes du Togo et de Cameroun, c'est une avant garde vers l'intérieur, une force d'assimilation et de civilisation. Les Portugais, qui ont une *Compagnie du Mozambique* (non souveraine) forment actuellement une société souveraine pour exploiter les territoires du haut Zambèze. Il n'est pas jusqu'aux Boers du Transvaal qui ne possèdent dans l'*Afrikander Bond* une société souveraine de pénétration intérieure, rivale des Anglais dans le Matabelé.

Les Anglais ne perdent pas un instant. L'arrangement anglo-portugais

(1) Voir la situation des premières compagnies coloniales allemandes, dans la *Revue Française* du 15 avril 1889, t. IX, p. 499 (n° 68).

Digitized by Google

était à peine conclu que déjà une carte d'Afrique publiée à Londres (1) indiquait la région dévolue à l'Angleterre sur le haut Zambèze et autour des Grands Lacs. C'est qu'on prépare la formation d'une nouvelle Compagnie royale « *Central Africa Company* » englobant la portion de l'Afrique qui s'étend entre le Zanzibar, le Nyassa, le Tanganika et le Congo belge. Sans que la Grande-Bretagne ne soit exposée à des dépenses imprévues, l'œuvre d'accaparement s'opérera aussi dans le continent africain par quatre grandes compagnies.

Pour le Niger et le lac Tchad : *Royal Niger Company.*
Pour le Haut Nil. les lacs de Zanzibar : *Imperial British East Africa Company.*
Pour le Haut Zambèze et la Zambezia : *Central Africa Company*
Pour le sud Africain (enlevé aux Portugais) : *South Africa Company.*

De leur côté ces compagnies déploient une grande activité. La *Royal Niger Company* a déjà un matériel, steamers, chaloupes, etc. d'une valeur considérable. Ce qui ne l'empêche pas de pouvoir distribuer un dividende de 6 0/0 à ses actionnaires (2). La *British East Africa Company* a fait débarquer à Mombassa un matériel destiné à un chemin de fer portatif de 30 milles de longueur. Elle établit une ligne télégraphique le long de la côte et doit faire un ambranchement via Machakos jusqu'au Victoria Nyanza. Elle projette la création d'une banque locale qui aurait le droit d'émettre des billets (3). Quant à la *South Africa Company*, elle a déjà recruté parmi les colons de l'Afrique méridionnale 700 hommes qui, campés sur les bords de la Shashi et de la Macloutsié sont prêts à pénétrer de gré ou de force dans le Matebeleland pour prendre possession de la concession accordée par Lobenguela.

**Navigation par le canal de Suez.** — En 1889, la navigation a amené le transit de 3,425 navires. Voici, pour la comparaison, les résultats du transit du Canal pendant les sept dernières années :

| Années. | Navires. | Tonnes nettes. | Années. | Navires. | Tonnes nettes. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1883. . . . . | 3.307 | 5.775.861 | 1887. . . . . | 3.137 | 5.913.024 |
| 1884. . . . . | 3.284 | 5.871.500 | 1888. . . . . | 3.440 | 6.640.334 |
| 1885. . . . . | 3.624 | 6.335.752 | 1889. . . . . | 3.425 | 6.783.187 |
| 1886. . . . . | 3.100 | 5.767.655 | | | |

Les navires transités en 1889 se décomposent ainsi, par pavillons :

| PAVILLONS | Navires | Tonnage net. | PAVILLONS | Navires | Tonnage net |
|---|---|---|---|---|---|
| Anglais. . . . . | 2.611 | 5.352.886 | *Report* . . . | 3.380 | |
| Français. . . . . | 168 | 361.812 | Ottoman. . . . . | 22 | 25.916 |
| Allemand . . . . | 194 | 289.268 | Égyptien. . . . . | 8 | 4.425 |
| Néerlandais . . . | 146 | 262.460 | Japonais. . . . . | 3 | 4.063 |
| Italien. . . . . | 103 | 187.055 | Belge. . . . . | 2 | 2.089 |
| Austro-Hongrois. | 54 | 116.568 | Américain. . . . | 5 | 1.909 |
| Espagnol . . . . | 33 | 71.718 | Chinois. . . . . | 1 | 1.007 |
| Norwégien. . . . | 48 | 66.138 | Danois. . . . . | 1 | 846 |
| Russe. . . . . | 23 | 34.229 | Portugais. . . . | 3 | 800 |
| *A reporter*. . | 3.380 | | TOTAUX . . . | 3.425 | |

(1) Carte publiée par le *Graphic* du 28 juillet 1890.

(2) et (3) Rapport du Conseil d'administration. *Mouvement géographique* de Bruxelles du 3 août 1890.

Digitized by Google

Si nous recherchons quelle est la proportion pour cent de chaque pavillon dans le total, nous trouvons, en prenant le tonnage net comme base de comparaison, que le pavillon anglais représente 78,91 0/0 du total. Le pavillon français vient au deuxième rang, avec 5,33 0/0 seulement. La part du pavillon allemand est de 4,27 0/0; celle du pavillon néerlandais de 3,87 0/0; celle du pavillon italien, de 2,76 0/0. Les autres varient entre 1,72 0/0 et 0,01 0/0.

Parmi les faits principaux qui ont marqué la navigation proprement dite dans le Canal, nous relevons la quantité toujours croissante des navires ayant utilisé la lumière électrique pendant leur traversée de l'isthme.

Pour l'ensemble des navires, en comprenant la navigation de jour et la navigation de nuit, la moyenne de séjour dans le Canal a été de 26 heures 44 minutes; le transit le plus rapide n'a duré que 14 heures 43 minutes.

Parmi les produits transités, on voit le riz prendre chaque année une place plus importante dans le mouvement en retour. En 1887, des chargements uniques de cette céréale comptaient 361,000 tonnes; en 1888, ils s'élevaient à 469,000 tonnes; en 1889, nous enregistrons 516,000 tonnes de cette denrée. Les graines oléagineuses de l'Inde ont augmenté considérablement aussi en 1889, avec un total de 211,000 tonnes contre 30,000 tonnes en 1887 et 42,000 tonnes en 1888.

Le sucre passe de 64,000 tonnes en 1888 à 192,000 tonnes en 1889.

On remarque parmi les chargements uniques pour l'au-delà de Suez les huiles minérales russes et américaines, qui constituent un fret toujours croissant.

Depuis quelques années, la consommation des huiles minérales s'est accrue très rapidement dans tout l'Extrême-Orient. Avant la mise en exploitation des gisements pétrolifères du Caucase, les États-Unis étaient les fournisseurs exclusifs de pétrole dans ces contrées. La plus grande partie des pétroles américains étaient embarqués en majeure partie sur des voiliers qui doublaient le cap Horn pour se rendre aux ports de consommation. Les huiles russes, transitant le canal, sont venues concurrencer les produits américains dans les ports de l'Inde, de la Chine et du Japon. Cette concurrence a eu aussi pour résultat de stimuler quelque peu le transport du produit américain par le Canal. Voici les chiffres des expéditions viâ Canal, enregistrées pour les trois dernières années.

Les pétroles de toutes provenances, qui, en 1887, représentaient 45,100 tonnes, sont montés en 1888, à 144,685 tonnes et, en 1889, à 250,250 tonnes.

Trois nouvelles lignes allemandes ont été créées, en 1889, sur l'Inde, sur l'Australie et sur Zanzibar. La Compagnie anglaise *British India* a établi un service postal mensuel entre Londres et Zanzibar.

**Nouvelle secte russe.** — On nous écrit de Saint-Pétersbourg : voici une nouvelle originale que publie le *Swiet* (n° 173), le mieux informé des journaux russes pour tout ce qui touche la province. « Le pays d'Oufa



Digitized by Google

» (limitrophe de l'Oural) est très effrayé par l'apparition d'une secte nou-
» velle. Les dogmes professés par les nouveaux sectaires sont encore
» inconnus, mais ils se répandent avec une extrême rapidité dans les vil-
» lages. On est tout de suite averti de la présence des sectaires par un fait
» patent et indéniable. Dès la première nuit de leur apparition dans une
» localité nouvelle, les sectaires que l'on appelle les « strygouny » ou *ton-*
» *deurs*, coupent les plumes des poules, tondent les moutons, coupent les
» queues des chevaux et même la barbe et les cheveux de tous les ivrognes
» qu'ils rencontrent sur la route (1), puis tous ces poils sont brûlés et les
» sectaires en jettent les cendres au vent avec de grands cris.

» Le bon peuple orthodoxe est très effrayé et suppose que l'apparition de
» ces sectaires présage une épidémie qui doit décimer le peuple russe. »

Notre correspondant ajoute : il n'y a rien là de surprenant, tout le monde sait que les sectes sont une des plaies des campagnes russes et que l'Amérique seule peut rivaliser avec la Sainte Russie pour l'abondance, la variété et l'absurdité des sectes. Encore l'Amérique n'est-elle jamais parvenue à la hauteur des Skeptsy, ces disciples d'Origène, qui voient dans la mutilation la première condition du salut dans l'autre monde.

Le bon peuple orthodoxe ferait bien d'examiner si les « nouveaux sectaires » ne sont pas affiliés à la secte déjà ancienne des plumassiers et des marchands de crin, et si ces terribles tondeurs ne sont pas tout simplement d'ingénieux industriels qui paient leur matière première en monnaie de singe au lieu de la solder en roubles-papier.

**Caucase** : *Rachat des terres*. — A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'émancipation des serfs, le journal russe *les Nouvelles* a rappellé que c'est le gouvernement de Tiflis qui bénéficia le premier de cette grande réforme. Puis vinrent en 1865 le gouvernement de Koutaïs, en 1866, l'ancienne Mingrélie, qui maintenant fait partie de ce même gouvernement de Koutaïs; en 1878, les anciennes provinces musulmanes du Transcaucase, formant aujourd'hui les gouvernements de Bakou, d'Elisabethpol, d'Erivan et une partie du gouvernement de Tiflis.

Dans les provinces musulmanes le servage existait plutôt de fait que de droit. L'émancipation s'opéra au Caucase presque sur les mêmes bases que dans le reste de l'Empire. Les paysans affranchis furent dotés de terres, avec la possibilité d'en devenir un jour les propriétaires indépendants. Ce qui est fâcheux, c'est que le rachat de ces lots, dont dépend la liberté des paysans, se fasse très lentement. Le prix des terres au Caucase monte constamment et le paysan perd de plus en plus l'espoir de pouvoir un jour racheter son lot à un prix modéré. D'autre part, le rachat se faisant, non en argent, mais en nature, avec une partie de la récolte, le vague et l'incer-

(1) La barbe et les cheveux des ivrognes rencontrés sur la route doivent fournir une ample récolte, car leur nombre est considérable dans les villages russes.

Digitized by Google

titude planent sur toute cette opération. L'évaluation des lots de terre n'est pas même faite encore en argent.

Le Caucase a aussi sa question des *tchenschéviks*, c'est-à-dire celle des *hizans*, qui sont, comme les premiers, des détenteurs de terres ne leur appartenant pas, mais qu'ils occupent depuis longtemps. Rien n'a été fait encore, concluent *les Nouvelles*, pour régulariser leur situation.

**Le Caucase à Paris.** *Exposition.* — Nous recommandons la visite de la *section russe* de *l'Exposition des sciences et des arts industriels* ouverte en ce moment au Palais de l'Industrie. On y voit une exposition de tous les produits du Caucase qui peut servir d'enseignement pour toutes les branches de l'industrie. Elle comporte, notamment, une collection de minerais des plus variés, produits des carrières, etc. A côté d'une exposition des bois du pays, parmi lesquels on remarque quelques essences spéciales originaires du Caucase qui sont appelées à rendre des services dans l'industrie parisienne, M. Victor Thiébaut, l'organisateur de cette exposition, ne s'est pas borné à nous montrer le bois brut; il a fait fabriquer toutes sortes d'objets avec ces bois nouvellement importés. A côté d'objets divers tels que coffrets, cannes, fournitures de bureaux, articles pour dessinateurs, brosses, etc, etc, nous avons vu des meubles entiers en taxus caucasien qui feraient bonne figure dans nos plus grands magasins de Paris.

Les vins renommés du pays y sont représentés ainsi que des produits alimentaires à côté des produits de la sériciculture, depuis le cocon jusqu'à la soie indigène en pièces. Une collection de photographies du pays, de cartes et d'armes anciennes et modernes complète cette intéressante exposition.

Nous devons signaler une carte agricole industrielle et commerciale de la Russie du Caucase inédite et faite spécialement par M. Victor Thiébaut pour cette exposition. On peut y puiser des renseignements précieux sur l'avenir de ce pays.

**Boukara** : *Mission Pokatilo.* — M. le capitaine Pokatilo a fait, à la Société russe de Géographie (section de géographie mathématique), une communication sur les régions du Boukara visitées par lui dans le but d'arrêter le tracé véritable de la frontière afghano-boukare aux sources de la rivière de Piandje (Amou-Daria).

Le Boukara central possède un système d'irrigation supérieur à celui de la partie occidentale du khanat. Malgré son caractère montagneux, il est d'un accès très facile. Les montagnes ont une hauteur moyenne de trois à quatre mille pieds et ne sont couvertes de végétation que jusqu'an mois de mai. Les chaleurs torrides des mois suivants brûlent entièrement la végétation, arrivant souvent à — 40° R. Le climat est de type continental. En hiver, le thermomètre descend jusqu'à — 10° R. et l'Amou-Daria se couvre alors de glace.

Les chaînes de montagnes sont parallèles au méridien. Elles s'étendent entre les affluents de l'Amou-Daria, qui prennent leur source pour la plupart dans la chaîne du Hissar. Tous ces cours d'eau, à l'exception de l'Amou-Daria, n'ont de valeur que pour l'irrigation et leurs vallées présentent l'aspect d'oasis très fertiles. La population se compose d'Ouzbeks, les derniers conquérants du Boukhara, et de Tadjiks, les indigènes du pays. Les Ouzbeks constituent environ trois quarts de la population.

Digitized by Google

Arrivé au sud de la chaîne de Darvoz, le capitaine Pokatilo a acquis la certitude que le territoire du Boukara s'étend sur la rive gauche du Piandje, c'est-à-dire dans les limites du Darvoz méridional, tandis qu'on croyait ici que la rivière de Piandje servait de frontière au khanat. Afin de continuer l'exploration, il a fallu franchir les hauteurs de Darvoz et avancer plus loin, par des chemins extrêmement difficiles qui longent le cours du Piandje. Cette partie du khanat est extrêmement intéressante sous le rapport géographique, étant restée complètement inexplorée jusqu'ici. Les pentes des montagnes, dont les cimes sont toujours couvertes de neige, déclinent brusquement jusqu'à la rivière, qui, large de 100 à 160 sagènes, roule ses eaux avec une rapidité vertigineuse, sur un lit de rochers. Le climat est salubre, l'aspect du pays très pittoresque. Les hauteurs sont presque toutes dénudées, la végétation est à peu près complètement absente et les habitants, qui sont des Tadjiks, vivent à l'état demi-sauvage. Leur race a conservé ici dans toute sa pureté le type indo-européen.

**Asie centrale.** *Grombtchevsky.* — (R. F. n° 94. p. 638). Nous avons dit que le capitaine Grombtchevsky se dirigeait vers le sud sur Polu pour y attendre la décision de la Société de Géographie quant à la suite de son exploration. Il a écrit de Polu à M. Venukoff à la date du 22 avril (4 mai) qu'il avait quitté Khotan le 1er mars pour se rendre à Nia, espérant y trouver le colonel Pievtzov. La route de Khotan à Nia traverse une plaine sablonneuse, souvent un vrai désert, où les collines de sable atteignent parfois 60 mètres de hauteur. Au nord de la route sont des forêts de peupliers (torgak), ce qui prouve que les eaux souterraines n'y sont pas loin de la surface du sol.. A Nia, M. Grombtchevsky a trouvé ses compatriotes en état parfait de santé et se disposant à passer au Thibet vers la fin de mai seulement. M. Grombtchevsky ne voulut pas attendre une date si éloignée, et il se rendit immédiatement à Polu, en passant par Sourkhan, où 3,000 Chinois exploitent des mines d'or. De Polu M. Grombtchevsky faisait encore une excursion à Keria mais seulement pour y faire des provisions; au commencement de mai il partit de Polu pour la région élevée du Thibet occidental, espérant atteindre Rudok et le pays arrosé par le Yaro-Dzanbo supérieur, peut-être même l'Hassa.

Le *Times* du 21 juillet publie une dépêche d'après laquelle les autorités chinoises s'opposeraient à l'entrée de M. Grombtchevsky sur le territoire thibétain. C'est ce qui aurait motivé l'arrêt de la caravane à Polu. Les Chinois auraient même défendu aux habitants de vendre des vivres aux étrangers et de leur fournir des guides. Malgré les sommations des autorités chinoises, qui voulaient le contraindre à retourner à Kachgar, M. Grombtchevsky a quitté Polu dans la nuit du 17 mai et s'est enfoncé dans un désert inexploré.

*Exploration Pievtsov.* — Les membres de l'expédition Pievtzov ont passé l'hiver à Nia; mais l'un d'eux, le lieutenant Roborovsky a fait une excur-

Digitized by Google

sion à Tchertchène. Il s'y rendit de Nia le 18 février (1er mars) en compagnie d'un cosaque, d'un guide indigène et d'un marchand kokhanien, Youmouss-baï. La route rappelait sous plusieurs rapports celle de M. Grombtchevsky entre Khotan et Nia; il a traversé un désert sablonneux, parfois arrosé par des rivières qui descendent des hauts plateaux thibétains. Au nord de la voie on apercevait aussi des forêts de peupliers ou apparaissent de temps en temps des bergers avec leurs troupeaux de moutons qui se nourrissent de feuillage. On y rencontre sans grande difficulté de l'eau à une petite profondeur; parfois elle apparaît à la surface et forme de petits lacs, dans le genre du Kara-bouroun ou du Tchou-tchouk-sou que M. Roborovsky a visités. Au nord de la région des forêts un vaste désert s'étend jusqu'au Tarim et au delà: personne n'ose y pénétrer. Sur la route de Nia à Tchertchène, M. Roborovsky, traversa cinq rivières, dont la plus grande est Bostamtograk et dont les vallées présentent des oasis plus ou moins étendues. A Tchertchène M. Roborovsky, ancien compagnon de Prejévalsky, a rencontré quelques vieilles connaissances; il a observé la même misère des habitants qu'en 1886, et cela grâce à la tyrannie sans trêve des fonctionnaires chinois, qui pillent les colons et les indigènes sans merci. Quelques habitants de l'oasis tcherchène se rendent dans les montagnes du Thibet et même du Tzaïdam pour y chercher de l'or; ils en trouvent beaucoup, mais, au retour, les mandarins les dévalisent plus ou moins complètement. En continuant sa route vers la source de la Tchertchénedaria, M. Roborovsky a atteint l'endroit où il avait déjà été en 1886 en compagnie de Prejévalsky, qui y avait pénétré du côté du lac Gaz, c'est-à-dire par l'est.

*Exploration de MM. Groum-Grjimaïlo.* — Les dernières nouvelles de MM. Groum-Grjimaïlo datent de Khami le 4 (16) janvier 1890. Elles se rapportent à l'orographie du Thian-Chan. Les voyageurs ont découvert aux sources du Khargos, une des plus grandes cimes des monts Célestes, qui porte le nom de Doess-Maghène-or c'est-à-dire de « la plus haute montagne »; ils lui attribuent une altitude dépassant 6,600 mètres. Ensuite, ils visitèrent le sommet de Bogdo-Ola à l'est d'Ouroumtchi, et, après avoir exploré en détail le Thian-Chan de cette région, ils descendirent dans l'oasis de Tourfan. En se rendant de Tourfan aux bords du Lob-Nor, par le chemin le plus court, ils ont découvert un pays montueux là où les meilleures cartes ne représentent qu'une plaine sablonneuse et peu élevée au-dessus du niveau de la mer. Au dire de MM. Groum-Grjimaïlo toute l'orographie du Thian Chan oriental est à refaire.

(Correspondance de M. Venukoff. — *Revue de Géographie.)*

**Anglais en Perse.** — Une compagnie anglaise concessionnaire en Arabie, au cap Mesandoum, d'un dépôt de charbons, vient d'obtenir du shah de Perse le privilège exclusif de la pêche des perles dans tout le golfe Persique, comme aussi, moyennant forte redevance, celui de l'exploitation des

Digitized by Google

gisements miniers, de ceux de sel gemme et de guano de l'île Tavilah et de tout le groupe des îlots du groupe d'Ormuz. Cette exploitation, favorisée par le service régulier de la British India, qui dessert le golfe Persique, augmentera dans des proportions considérables l'influence anglaise dans ces parages.

**Annam.** — *Les houillères de Tourane.* — Le dernier courrier nous apporte des nouvelles intéressantes de l'Indo-Chine, et tout particulièrement de l'Annam.

La ville de Tourane prend, chaque jour, un développement de plus en plus considérable. La Compagnie des houillères de Tourane, qui a formé dernièrement son conseil d'administration, s'occupe activement de son installation. Son siège social restera à Haï-Phong, pour donner satisfaction à ses souscripteurs qui habitent en général le Tonkin.

A Tourane, cette Compagnie édifie ses bureaux et installe ses parcs à charbon. Un ingénieur est monté à Nam-Song, pour continuer l'exploitation avec les moyens primitifs employés par l'ancienne Compagnie chinoise. Dans deux mois, un matériel complet doit arriver de France et l'exploitation se fera d'une manière régulière et par des procédés employés en Europe.

**Les Messageries maritimes à Tourane.** — La Compagnie des Messageries maritimes se préoccupe aussi beaucoup de l'avenir commercial de Tourane, et l'agent général de Saïgon est venu visiter ce port pour y faire des agrandissements à l'installation que la Compagnie avait déjà.

Le but de la Compagnie des Messageries est de faire passer le grand paquebot à Tourane; elle a l'intention d'y prendre son charbon dans des conditions extrêmement avantageuses. La perte de temps qu'éprouvera le courrier en touchant à Tourane ne sera que de quelques heures, qui seront facilement rattrapées aux escales de Hong-Kong et de Saïgon.

**Tonkin.** — *Relations et commerce avec la Chine.* — Le 20 mai a été inauguré à Laokay le raccordement des lignes télégraphiques française et chinoise, en présence du consul de France à Mongtzé et des fonctionnaires chinois. Les mandarins du Yunnam ont été reçus solennellement à la résidence par le résident, entouré de son personnel et des autorités militaires. Dans la même journée les autorités chinoises ont reçu à Souo-Phong le resident, le consul de Mongtzé et le commandant de la région, accompagnés des fonctionnaires civils français et annamites et des officiers. La plus grande cordialité a régné au cours des deux réceptions. Le premier télégramme lancé a été une dépêche de félicitations adressée au tao-taï à Mongtzé par notre résident de Laokay.

La commission d'abornement de la frontière sino-annamite a terminé le 18 mai ses opérations de Moncay jusqu'à Pak-Si. D'après les indications fournies par le président de la commission française, l'abornement de la frontière du canton devait être complètement exécuté dans la première quinzaine du mois de juin.

Digitized by Google

Le courant commercial avec le Yunnam s'accentue : le 15 mai, un convoi de 24 jonques chinoises est parti d'Hanoi sous la protection d'un détachement de la garde civile. Les négociants chinois établis au Tonkin se montrent satisfaits de voir l'autorité française leur accorder des escortes. Cette mesure amènera tout naturellement le commerce chinois à faire transiter ses marchandises par la voie économique, rapide et sûre que nous lui offrons à travers le Tonkin.

Un service de transports à travers le territoire chinois, par les rivières de Lang-Son et de Caobang, vient d'être inauguré et va permettre d'approvisionner la haute région est du Tonkin. Le premier transport a été effectué avec un plein succès. 120 jonques, d'un tonnage moyen de trois tonnes, ont transporté de That-Rhé à Caobang 6,529 colis, dont 606 pièces de vin, 4,936 caisses de farine, et, pendant les douze trajets (six voyages à l'aller, six voyages au retour), il n'y a à constater ni la perte d'un bateau, ni celle d'un colis. L'attitude des autorités chinoises pendant la circulation des convois a été des plus correctes.

**Tahiti.** — *Ligne postale.* — Le conseil général de Tahiti a donné à l'unanimité son adhésion à un projet de ligne postale, desservie par des bâtiments à vapeur, et destinée à relier Papeete à San Francisco, en passant par Honolulu.

Ce service serait effectué à partir du 1er janvier 1891, moyennant une subvention annuelle de 180,000 francs, chiffre qui pourra peut-être être réduit.

Par suite de l'adoption de cette combinaison, les pourparlers engagés avec la Compagnie des Messageries maritimes pour prolonger jusqu'à Papeete la ligne de Marseille à Nouméa — ou plutôt pour créer un service annexe de Nouvelle-Calédonie à Tahiti en correspondance avec la ligne principale, — ont dû être ajournés.

La ligne de Nouméa-Papeete aurait nécessité une subvention de 450,000 fr., soit 200,000 de plus que l'ensemble des ressources qui peuvent être affectées à ce service.

La durée du trajet eût été de France à Tahiti de cinquante jours par Nouméa, tandis que par la nouvelle ligne de San Francisco, elle ne sera que de vingt-huit jours. Ces considérations ont déterminé l'administration des colonies à approuver le projet voté par le conseil général de Tahiti, avec la condition, toutefois, que le contrat à intervenir ne sera passé que pour une courte période, de manière à réserver pour l'avenir l'étude de la ligne Nouméa-Papeete, qui aurait le grand avantage d'assurer sous pavillon français des relations directes entre nos deux colonies de l'océan Pacifique d'une part, et entre Tahiti et la métropole.

**Établissements français de l'Océanie.** — *Réorganisation judiciaire.* — Un décret du 9 juillet 1890 modifie l'organisation judiciaire des établissements français de l'Océanie réglée jusqu'ici par les décrets du 18 août 1868, 1er juillet 1880 et

Digitized by Google

6 octobre 1882. Bien que cette organisation donnât dans son ensemble satisfaction aux besoin des justiciables, il y avait lieu d'y apporter quelques améliorations de détail, demandées avec instance par les autorités locales. Ces modifications concernent particulièrement les justices de paix des différents archipels de la colonie, dont la disposition topographique et l'éloignement du chef-lieu constituent des obstacles très sérieux à la réalisation d'un système judiciaire à peu près parfait. Dans le but d'atténuer les imperfections du régime actuel, des audiences foraines sont instituées en vue d'éviter aux parties et aux inculpés des déplacements longs et coûteux.

D'autre part, il était indispensable d'investir régulièrement les juges de paix des pouvoirs de magistrat instructeur pour les délits et les crimes, en raison de la distance séparant le chef-lieu de certains points de la colonie.

Le titre II du décret détermine d'une manière définitive les pouvoirs du procureur de la République, ainsi que sa compétence et celle du lieutenant de juge, au point de vue de l'instruction. Il fixe en outre les règles relatives au remplacement des magistrats et édicte, en ce qui concerne l'opposition et l'appel, des dispositions nécessitées par la faculté accordée aux parties de n'avoir pas recours au ministère des avoués, ou avocats défenseurs.

Enfin l'article 24 a pour objet de porter de deux à quatre le nombre des assesseurs au tribunal criminel.

**Alaska**. *Les Phoques*. — Le commandant du cotre douanier américain le *Bear*, en croisière dans les eaux d'Alaska, rapporte que cette année les phoques ne se sont pas montrés en nombre aussi grand que d'habitude. Les individus bons pour la tuerie étaient rares et les parcs sont restés presque inhabités. Il doute que la compagnie fermière puisse réunir même le nombre réduit de 60.000 peaux. Cet officier n'a rencontré aucun navire canadien pêchant en fraude (?) (1).

D'autre part, une lettre datée du 26 juillet, à bord du navire de l'État, le *Rush*, à Ounalaska, donne les renseignements suivants :

L'*Alaska Commercial Company* qui n'est plus autorisée à recueillir 100,000 peaux comme le précédent contrat lui en donnait le droit, n'avait encore réuni le 21 juillet que 21.000 dépouilles, soit 17.000 à Saint-Paul et 4.000 à Saint-George. La Compagnie paie au gouvernement une rente annuelle de $ 60.000, et en outre $ 10,625 par peau; elle a en outre diverses charges à l'égard des indigènes, fourniture d'habitation, de combustible, etc; elle leur paie chaque peau 40 cents. Aussi évalue-t-on à $ 19 la pièce, le prix probable de revient sur le marché de Londres, ce qui entraînera une perte considérable.

On s'étonne beaucoup de la différence subite d'une année à l'autre quant au nombre des phoques, quoique déjà en 1889 la décroissance existât. On suppose que, suivis de très près et sans cesse assaillis le long des côtes de la Californie et de la Colombie britannique par la flotte de pêche plus nombreuse et mieux outillée, ces animaux se sont réfugiés ailleurs, peut-être sur la côte de Sibérie, aux îles du Cuivre.

(1) « Times » de Philadelphie, 15 août.

Digitized by Google

En dehors de la mer de Behring, la pêche a été, trouve-t-on, considérable, soit 30,000 peaux recueillies, ce qui représente 60,000 individus abattus, mâles, femelles ou jeunes. La plupart des navires étaient, à la date ci-dessus, entrés dans la mer de Behring. Le *Rush*, au cours de plusieurs croisières au large des îles, a vu plusieurs navires sous pavillon britannique, mais il n'en a saisi aucun; c'est que sans doute son capitaine a des ordres en conséquence.

La concurrence colombienne est faite en grande partie pour le compte d'Américains; il est de notoriété publique que souvent des industriels de San-Francisco se font fournir un certain nombre de peaux de phoques payables à Victoria.

Un agent spécial du gouvernement, envoyé aux îles Saint-George et Saint-Paul, pour rechercher les causes du dépeuplement des parcs de reproduction, émet l'avis que si l'on veut conserver la race, il faudrait immédiatement suspendre pour plusieurs années, même la pêche privilégiée de la Compagnie.

(*Evening Telegraph*, 16 août.)

**Croissance des villes américaines.** — Sans être encore définitifs, les résultats du recensement de la population des Etats-Unis en 1890 permettent dès maintenant de constater que la croissance des agglomérations urbaines, a été plus considérable que durant aucune autre décade antérieure.

New-York garde facilement la prééminence; Chicago où se tiendra en 1892 la *World's Fair*, la foire du monde, passe de quatrième, seconde, tandis que Philadelphie recule à la troisième place. Brooklyn, qui était la troisième cité de l'Union en 1880, n'est plus que la quatrième en 1890. Boston déchoit du cinquième rang au septième; mais Saint Louis s'élève du sixième au cinquième et Baltimore du septième au sixième. Cincinnati et San Francisco se maintiennent respectivement huitième et neuvième.

(*Philadelphia Times*, 31 juillet 1890).

En ce qui touche Brooklin, les chiffres relevés par le *Census office* en 1890 lui donnent 804,377 habitants, soit un accroissement de 237,714 ou de près de 42 0/0 depuis 1880. New-York et Brooklyn, qui pour les affaires ne forment qu'une seule agglomération, réunissent près de 2,500,000 âmes. (*Philadelphia Record, 30 juillet 1890*).

**Canada** : *Montréal*. — M. E. Rameau nous envoie les résultats du recensement fait en juin 1890 à Montréal. La population y était de 277,000. Or comme cette population, écrit M. E. Rameau, ne montait en 1881 qu'à 160,000 âmes même en y comprenant la banlieue, ce serait un accroissement de 117,000 âmes en dix ans. Je pense, ajoute-t-il, qu'il doit y avoir là quelque exagération; mais n'y aurait-il que 250,000 âmes, cela ferait de ce seul chef pour la population française prise à part un accroissement de 70,000 âmes. Ceci présagerait dans le recensement général du Canada, l'an prochain, un accroissement total de 160,000 âmes sur toute la population

Digitized by Google

française, soit 15 0/0 en dix ans; ce qui ne paraît pas croyable à cause de la grande émigration qui a été aux États-Unis.

**Chemins de fer américains en 1889.** — Le *mileage* total des voies ferrées aux Etats-Unis, en 1889, a atteint une longueur de 160,544 milles, soit 6,268 milles de plus qu'en 1888; les doubles voies et voies de manœuvre se sont en outre accrues de 5,020 milles dans cette même année.

Si l'on divise l'ensemble de l'Union en huit régions de chemins de fer : (1) Nouvelle-Angleterre, (2) Atlantique Nord, (3) Centre et (4) Sud, (5) Mississipi, (6) Sud-Ouest, (7), Nord-Ouest, (8) Pacifique, ou trouve la plus grande augmentation, soit 2,234 milles, dans le deuxième groupe qui renferme New-York et Philadelphie, et possède un total de 47,904 milles; puis viennent :

Le Nord-Ouest, en plus : 1,850 milles, total : 20,065 milles, le Sud Atlantique, en plus : 1,534 milles, total : 16,045 milles, tandis que le Centre Atlantique n'a que 450 milles en plus, avec une longueur totale de 19,243 milles.

Le capital-actions des diverses Compagnies s'élève au chiffre de $ 4,495,099,318; les obligations, à celui de $ 4,828,365,771.

La Nouvelle-Angleterre a un mille de chemin de fer pour 652,56 habitants; le Centre Atlantique, un pour 751,98; le Nord Atlantique, un pour 405,05; le Sud Atlantique, un pour 467,67; la vallée du Mississipi, un pour 617,96, le Sud-Ouest, un pour 257,09; le Nord-Ouest, un pour 202,21, la région de Pacifique, un pour 203,08. La moyenne pour les Etats-Unis est un mille pour 404,05.

Le *Poor's Manual of the railroads of the United States for 1890* donne les renseignements complémentaires suivants :

| | | |
|---|---|---|
| Longueur totale des voies ferrées à la surface du globe en 1888 : | 571,771 | kilomètres |
| Soit : Amérique | 304,005 | |
| Europe | 214,252 | |
| Asie | 28,415 | |
| Afrique | 8,309 | |
| Australie | 16,790 | |

**Mexique.** — *Exportation européenne.* — Un rapport du cousul de Belgique à Puebla donne les renseignements suivants, qui sont de nature à éclairer les exportateurs :

« Les négociants, dit-il, peuvent employer plusieurs moyens pour se faire connaître aux importateurs du Mexique. Je vais signaler les principaux :

« Le moyen le plus simple et le plus commode est l'envoi de catalogues illustrés et de prix courants. Voici comment les Américains des États-Unis procèdent à ce sujet. Plusieurs maisons se réunissent pour faire un catalogue des objets de leur fabrication. Ce catalogue est fait en anglais et en espagnol; il est illustré de gravures accompagnées d'un texte explicatif et de

Digitized by Google

prix courants. Il a l'avantage d'être compris de tout le monde, puisqu'il est écrit dans la langue du pays, et comme il met sous les yeux des acheteurs des dessins et des prix, ceux-ci peuvent promptement faire leurs calculs et prendre une décision. Une foule de marchandises des États-Unis, qui prennent maintenant au Mexique la place des autres, n'ont pas été introduites autrement. Je recommande surtout de rédiger les notes explicatives en espagnol. C'est là un point essentiel pour être compris par tous les commerçants sans exception.

« L'envoi de commis-voyageurs chargés de visiter les maisons, de se renseigner sur leur solvabilité et de leur présenter des échantillons serait encore plus efficace. Depuis quelques années, les visites des voyageurs de commerce deviennent de plus en plus fréquentes et ceux qui entreprennent ces tournées n'ont pas à s'en repentir.

« Si plusieurs négociants s'entendaient pour faire faire, à frais communs, un voyage analogue, je suis persuadé qu'il leur donnerait de bons résultats et qu'ils trouveraient des débouchés dans les États de Puebla, de Tlaxcala et d'Hidalgo.

« En dehors des catalogues polyglottes des commis-voyageurs, plusieurs manufacturiers étrangers entretiennent au Mexique des agents dépositaires de leurs échantillons et chargés de recevoir les commandes. Cet exemple pourrait être imité avec succès. Les agences allemandes et américaines sont les plus nombreuses et les mieux organisées. Grâce à elles, l'Allemagne et les États-Unis gagnent tous les jours du terrain au Mexique. »

*(Revue Sud-Américaine.)*

**Les Anglais au Venezuela.** — Le conflit anglo-vénézuélien au sujet de la frontière de la Guyane est toujours pendant (1). D'après le *Nouveau Monde*, cette grave question des Guyanes préoccupe à juste titre les hommes d'État vénézuéliens et paraît devoir entrer dans une phase aiguë. Malgré l'infériorité apparente du Venezuela vis-à-vis de la puissante Angleterre, jamais un gouvernement venézuélien, quel qu'il soit, ne saurait sacrifier les droits séculaires du Vénézuela sur les territoires usurpés. Jusqu'en 1810, tous les traités ont reconnu l'Esequibo comme une limite des possessions espagnoles. C'est seulement à partir de cette époque que les Anglais, mettant en pratique leurs procédés habituels de conquête par la spoliation, ont traversé l'Esequibo et occupé la partie de Guyane vénézuélienne comprise entre ce dernier et le cap Nassau.

Naturellement depuis cette époque le Venezuela n'a cessé de protester : jusqu'à ce que, en 1850, un accord survînt entre les deux pays, établissant comme *modus vivendi* que le territoire en litige ne devait être occupé ni par l'une ni par l'autre des deux nations. Les choses en étaient là quand, il y a cinq ans, les Anglais, violant la convention de 1850, occupèrent non seule-

(1) Voir la *Revue Française*, t. XI, p. 756, 15 juin 1890 (n° 96), et la carte du Venezuela, t. VIII, p. 413.

Digitized by Google

ment le territoire contesté, mais encore s'avancèrent jusqu'au Bazo Barima et l'Amocuro, c'est-à-dire jusqu'aux bouches de l'Orénoque.

L'usurpation anglaise a deux fins : 1° s'emparer d'un territoire riche en mines d'or : 2° proclamer la libre navigation de l'Orénoque.

On comprend que de telles prétentions puissent alarmer non seulement le Venezuela mais encore tous les États de l'Amérique, qui ne saurait voir une des principales artères fluviales du continent sud-américain tomber aux mains des Anglais. Heureusement les choses n'en sont pas encore là, et, malgré la tension des rapports actuels entre le Venezuela et l'Angleterre, nul doute que, grâce à l'énergie du président Andueza Palacio qui en cette circonstance a derrière lui le pays entier, le gouvernement britannique, reconnaissant enfin les droits si longtemps méconnus, ne tardera pas à donner satisfaction aux légitimes revendications du peuple vénézuélien.

**Chili.** — *Industrie française.* — Il paraîtrait qu'au Chili neuf cents kilomètres de chemins de fer sont sur le point d'être construits par des adjudicataires français, que les rails et le matériel roulant seraient fournis par la France et par l'Allemagne. En outre, des fournisseurs français et des capitaux français seraient appelés pour construire une cale sèche à Ilico, un port de guerre à Talcahuano, et on croit qu'un contrat serait sur le point d'être passé avec une maison française pour la construction de quatre-vingt-huit phares le long de la côte chilienne : du cap Horn à la frontière péruvienne, ce qui entraînerait une dépense d'environ 50,500,000 francs. Les contrats pour la construction de navires de guerre chiliens ont été presque tous passés en France. Le gouvernement brésilien est sur le point de solliciter des offres pour la construction de plusieurs navires de guerre, et il est presque certain que ce seront des maisons françaises qui seront chargées de leur construction. Une commission navale est venue du Brésil pour prendre les derniers arrangements à cet effet.

Ces renseignements sont extraits de *Iron and Coal Trades Review*. Elle ajoute : « On doit constater que les manufacturiers anglais sont en partie fautifs s'ils laissent échapper des occasions semblables d'occuper avantageusement leurs ouvriers, *car ils tiennent fort peu souvent compte des sentiments et des susceptibilités des étrangers ;* ainsi, tout récemment, une importante maison de constructions navales anglaise a manqué un contrat très important parce qu'un officier de marine *n'avait pas été traité avec la courtoisie à laquelle il avait droit.* »

**Russie.** — *Marine marchande.* — La flotte marchande de toute la Russie, à l'exception de la Finlande, a suivi la progression suivante de 1868 à 1889

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Année 1868. . . . . | 700 | voiliers | 52 | vapeurs |
| — 1873. . . . . | 1.179 | — | 108 | — |
| — 1883. . . . . | 4.441 | — | 379 | — |
| — 1889. . . . . | 5 001 | — | 429 | — |

L'ouverture du chemin de fer transcaspien et l'exploitation du naphte à

Digitized by Google

Bacou et à Batoum ont beaucoup contribué à l'augmentation de la flotte dans les six dernières années ; c'est ainsi qu'il y a actuellement dans la mer Caspienne 1,131 voiliers et 96 vapeurs russes.

*Les charbons du Donetz dans la marine russe.* — Suivant un ordre du Ministère de la Marine, on a fait des essais pendant plusieurs mois sur des navires de la flotte, dans le port de Nicolaïeff, avec du charbon du Donetz, qui va remplacer le Cardiff qui était employé jusqu'alors. On a reconnu que le charbon de forge du Donetz, d'une constitution molle, ne contenait pas de soufre et offrait tous les avantages du charbon anglais. Le charbon pour machines, dur et ferme, s'agglomère parfaitement, la fumée se dégage deux ou trois minutes seulement après le chargement, et la pression est obtenue d'une façon régulière sans aucune ventilation artificielle. Pour la même pression on a brûlé pendant 24 heures 1,306 kilogrammes de Cardiff contre 1,160 du Donetz. Le Cardiff a laissé 13.8 0/0 de scories et cendres contre 10 0/0 pour le Donetz. Le charbon du Donetz est de 25 0/0 meilleur marché que le charbon anglais.

**Filage de l'huile à la mer.** — *Victor Guillard.* — Nous avons déjà fait connaître les services rendus aux pêcheurs du Morbihan par M. V. Guillard, professeur à Lorient. C'est à lui que les pêcheurs du littoral, et en particulier ceux de Groix, doivent de faire des pêches productives en exploitant les nouvelles zones de pêche au large. M. Guillard n'a pas borné là son zèle ; il a inventé un appareil pour le filage de l'huile à la mer. On vient d'expérimenter ce système sur la barre d'Étel ; voici le compte rendu donné par l'*Avenir de la Bretagne*. Il intéresse tous ceux qui savent les espérances que l'on fonde sur l'emploi habituel de l'huile pour calmer les flots au passage de frêles embarcations :

« Le *Blavet* a mouillé à 300 mètres environ de l'entrée de la baie, à l'endroit même où commence, les jours de gros temps, l'agitation de la mer, produite par la surélévation précipitée du fond. Quatre fileuses système Guillard ont été successivement mouillées avec l'aide de l'équipage du canot de sauvetage d'Étel, sorti à cet effet. Le résultat a été celui-ci :

» Les appareils ont admirablement fonctionné, laissant écouler l'huile avec une régularité parfaite. L'huile ne s'étendait pas en nappe circulaire tout autour de chaque fileuse, comme cela se serait effectué s'il n'y avait eu ni vent ni courant ; elle formait un cône s'élargissant toujours en s'éloignant de l'appareil. Dans la partie lubrifiée, l'eau cessait d'être clapoteuse ; mais quand il survenait une lame, cette lame avait à l'intérieur du cône la même hauteur et la même action qu'à l'extérieur ; il a même été constaté que les lames y déferlaient comme dans les parties non lubrifiées. Quant à l'action de l'huile sur la barre même, elle a été nulle ou à peu près, et cependant, chose remarquable, l'huile a pénétré au delà de la barre, lubrifiant la surface de l'eau calme en dedans de l'entrée de la baie.

» Il en résulte que la fileuse Guillard est un instrument bien compris et

Digitized by Google

parfaitement exécuté pour le filage pratique et économique de l'huile ; mais, pour une cause à rechercher, la mer n'est pas calmée par l'huile qui s'en écoule.

» Faut-il en conclure, avec le plus grand nombre des officiers de marine, que l'huile ne peut avoir d'effet qu'à la condition d'être prodiguée? Nous laissons aux spécialistes le soin de répondre. Malheureusement pour les marins, le problème du calme à obtenir sur l'eau au milieu de la tempête ne nous paraît pas prêt d'être résolu. Il n'en résulte pas moins que l'appareil de M. Guillard peut avoir des applications utiles que l'esprit et la persévérance de l'inventeur sauront bien découvrir. »

M. Victor Gaillard nous écrit d'autre part, le 21 juillet :

« Mes fileuses ont fonctionné admirablement ; désormais, le marin possède l'instrument pratique nécessaire pour étudier avec fruit l'effet du filage de l'huile. Malheureusement nous avions un calme plat, pas plus de lames que dans mon écritoire. La barre était aussi tranquille que la baie. Nous renouvellerons l'expérience un jour de gros temps. Nos fileuses remplaceront le primitif sac en toile bourré d'étoupes imbibées d'huile.

» La fileuse, ou mieux « la bouée fileuse », peut servir aux canots de sauvetage pour envoyer une nappe lubréfiée sur une épave où la mer brise; elle peut servir à former une nappe-abri pour un canot mouillé près de terre; on peut l'utiliser pour empêcher la mer de briser sur les fondations des digues ou jetées et prolonger les travaux qui se font à marée basse. Par ce moyen, on peut préserver de la destruction les maçonneries qui n'ont pas encore séché. Elle servira aussi de bouée de sauvetage. Je viens de terminer l'agencement des bouées de sauvetage actuelles et ceintures de natation en bouées et ceintures fileuses ».

**Explorateurs.** — Le Dr Peters est arrivé à Berlin le 25 août. Il a fait preuve de beaucoup de tact dans le jugement qu'il a porté sur la récente convention anglo-allemande, qui a pourtant laissé à l'Angleterre l'Ouganda où le Dr Peters était parvenu après tant de difficultés.

« Notre œuvre, a-t-il dit, n'est pas amoindrie si nos conquêtes servent en guise de compensation pour obtenir d'autres avantages. Notre consolation est d'avoir servi la cause nationale. »

C'est la théorie que nous avons constamment soutenue dans la *Revue française*: prendre des gages et avoir le plus d'atouts possible en mains. Avec Peters dans l'Ouganda, l'Allemagne avait barre sur l'Angleterre au moment des négociations.

*M. H. H. Johnston.* — La croix de l'ordre du Bain a été conférée à M. H.H. Johnston, l'explorateur qui a joué récemment un rôle si important dans le conflit anglo-portugais.

*M. Buchanan*, consul britannique au Nyassaland, est nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

Fennia I. — *Bulletin de la Société de Géographie Finlandaise.* — Helsingfors, 1889, in-8°.

Les articles sont écrits en suédois, en français, en allemand et en finlandais : de ces derniers je n'ai rien à dire, le finlandais ne figurant point au nombre des langues qui me sont plus ou moins familières. Parmi les mémoires qui me sont accessibles, je signalerai comme étant particulièrement intéressants celui de Bonsdorff (en allemand), sur le soulèvement des côtes de la Finlande de 1858 à 1887, avec un croquis indiquant la situation respective des stations où les observations ont été faites. M. Bonsdorff évalue l'exhaussement moyen de la côte sud-ouest du pays à 1.86 pied suédois, soit $0^m,552$ par siècle (p. 19). Le mémoire de M. Sederholm, *Sur les formations de la période glaciaire dans l'intérieur de la Finlande*, détermine d'une façon plus précise qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent la direction des principaux courants de glace qui, descendus des Alpes de Scandinavie, se répandaient sur la Finlande, puis étudie les dépôts qu'ils ont laissés et indique de quelle façon ils ont contribué à donner au pays la structure et l'aspect qu'il a aujourd'hui. L'état-major russe communique (en français) un catalogue des nombreux points dont il a déterminé la latitude et la longitude en Finlande, au cours de ces trente dernières années : une carte sommaire porte l'indication des points fondamentaux. Je citerai enfin une étude de M. Auguste Hjelt *Sur la structure de la population en Finlande en 1880*, avec deux diagrammes qui permettent de juger en un moment quelle est la composition d'un million de Finlandais en gens de tout âge et de tout sexe, par rapport à celle d'un million de Français et d'un million d'Italiens. En résumé, très intéressante publication et à laquelle on ne peut adresser qu'un reproche, celui d'être rédigée en partie dans un idiome inaccessible à tous les lecteurs étrangers.

Tijdschrift van het Kon. Nederlandsch Aardrijkskundig Genootschap te Amsterdam, onder Redactie van Prof. C. M. Kan en J. Æ. C. A. Timmerman, — Tweede Serie, Deel V en VI, 1889, in-8°.

Nous avons déjà rendu compte, au mois d'octobre dernier (t. X, p. 509), d'un des numéros du *Journal de la Société de Géographie néerlandaise d'Amsterdam* et l'on a pu voir, par l'analyse assez longue que nous en avons donnée, l'intérêt qui s'attache à cette publication. Nous nous bornerons cette fois, faute d'espace, à signaler brièvement ce qu'il y a de plus important dans les deux volumes qui contiennent l'ensemble de ses travaux pendant l'année 1889. Le premier (Deel VI) renferme le compte rendu ordinaire et les mémoires d'étendue moyenne. J'y signalerai l'article de M. Timmerman (p. 331-413), *Sur le progrès de nos connaissances géographiques pendant l'année 1888*, où l'on trouvera un exposé bref, mais très clair et très exact, des voyages, des relevés et des publications de livres, de cartes ou d'atlas qui ont été faits sur notre globe pendant cette année : deux feuilles couvertes de croquis montrent le résultat provisoire de certaines explorations

Digitized by Google

en Afrique, en Asie et en Océanie. Outre ce travail de généralisation, chaque numéro contient, sous les rubriques: I *Europe*, II *Asie*, III *Afrique*, IV *Amérique*, V *Océanie*, VII *Géographie physique et mathématique*, VIII *Renseignements personnels et Bibliographie géographique*, une série de notices où sont enregistrés au jour le jour les faits qui peuvent intéresser la science et où sont résumées les discussions auxquelles ces faits peuvent donner naissance. Ainsi les numéros 1-5 nous font assister au débat intervenu entre M. K. Martin et le Dr J. Lorié, au sujet de la constitution géologique de l'île d'Urk (p. 1-46, 181-190). Ailleurs, c'est un examen nouveau, par W. F. Versteeg, du cas pendant entre le gouvernement néerlandais et la Compagnie anglaise du Nord de Bornéo, au sujet des limites de leurs possessions respectives (p. 47-53). Un article développé de W. F. Andriessen (p. 225-303), sur la République Argentine, traite longuement des progrès croissants de l'immigration européenne au Rio de la Plata et du développement qu'ont pris en conséquence le commerce et l'industrie de ces régions. Le fascicule 8-10 porte en appendice la feuille dixième de la troisième partie des *Nomina Geographica Neerlandica*, qui est consacrée entièrement aux noms de localité de la Gueldre.

Parmi les mémoires de longue haleine *(Meer uitgebreide Artikeln)*, nous signalerons surtout, dans le sixième volume, la continuation de F. de Bas (lieutenant-colonel au 2me régiment de hussards), *Un voyageur néerlandais au Congo* (p. 309-339), où l'on lira une série de renseignements curieux sur Stanley, sur son action dans l'État indépendant du Congo et sur ce qui se passait dans cet État tandis que Stanley était perdu au cœur de l'Afrique. Il semble que M. F. de Bas ait quelques scrupules à dire tout ce qu'il sait; mais plusieurs passages de son mémoire nous ouvrent des aperçus inattendus sur la vie et les procédés administratifs des Européens établis sur le Haut fleuve. Une courte monographie de W. F. Andriessen (p. 340-386), prend l'histoire des *Iles Samoa* au moment de la découverte par Jacob Roggeveen, en 1722, et la mène jusqu'aux dernières années, où la rivalité de quelques roitelets, Malietoa, Mataafa, Tamasese, a soulevé la querelle que nous connaissons entre l'Allemagne, l'Angleterre et les États-Unis.

Les publications de la Société d'Amsterdam portent un grand cachet d'exactitude et mériteraient d'être plus connues qu'elles ne le sont en France. Il y aurait un intérêt réel à en traduire ou tout au moins à en résumer certaines parties, car plusieurs de nos géographes, qui ne savent pas le hollandais, ne connaissent les travaux publiés en cette langue que par les extraits qu'en font les Allemands, et attribuent souvent aux savants de cette nation ce qui appartient aux savants néerlandais.

---

*Le Propriétaire-Gérant,*
ÉDOUARD MARBEAU.

---

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — IMPRIMERIE CHAIX.
RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 18144-8-90

Digitized by Google

# PARIS - BOUKARA - SAMARCANDE

*(Suite)* (1).

---

LA VALLÉE DU KOUBAN. — LES COSAQUES.
LA CAVALERIE RUSSE. — LE CAMP DE WLADIKAWKAS.

Nous quittons Noworossisk avec M. Graux, ingénieur d'une usine à pétrole appartenant à MM. de Rothschild, et située à 84 kilomètres dans le Caucase septentrional; elle est déjà reliée avec ce port par un tube *(pipe-line)*; le raffinage du pétrole et son embarquement dans des bateaux-citernes se font à Noworossisk. Nous traversons par des tunnels un contrefort du Caucase; tous les travaux d'art ne sont pas encore finis; aussi voyageons-nous avec une prudente lenteur; sous les tunnels, nous n'avons guère dépassé une vitesse de 4 kilomètres à l'heure: heureusement qu'ils sont très courts. Nous entrons dans la vallée du Kouban. Le pays est beau, nous traversons des bois analogues à ceux des Ardennes; mais bientôt nous côtoierons le Kouban, et nous retrouverons la campagne plate, fertile, quelque fois marécageuse, qui caractérise les vallées des affluents de la mer Noire.

Nous sommes en territoire militaire. Le bassin du Kouban, affluent de la mer Noire, ainsi que le bassin du Tereck, affluent de la mer Caspienne, ont une administration spéciale, celle des Cosaques. Tous les hommes sont soldats: ils ne servent que quatre ans dans des régiments formés exclusivement de Cosaques, et ensuite, rentrés chez eux, ils reçoivent une dotation en terres, sont soumis au service jusqu'à quarante ans et forment des régiments de cosaques territoriaux. Les terres données dans le Caucase ont presque toutes été confisquées aux Tcherkesses mahométans qui ont continué la lutte contre la Russie jusqu'à la chute de Schamyl. La tenue des Cosaques se compose de la tcherkesse, robe longue agrafée, fendue par derrière, du bonnet de fourrure, du manteau en forme de longue pèlerine; un vêtement de dessous, sorte de redingote agrafée, un pantalon collant et des bottes complètent le costume. Chaque homme s'habille, se

---

(1) Voir la *Revue française*, de Paris à Noworossisk, n° 101, 1er septembre 1890.



Digitized by Google

monte et s'équipe à ses frais, sauf pour le fusil Berdan que lui donne le gouvernement et que le Cosaque entretient avec soin; il le porte le plus souvent dans un étui en fourrure. Des pattes d'épaule indiquent le grade et le régiment. L'uniforme consiste dans la coupe de la tcherkesse; mais chez les Cosaques territoriaux ou irréguliers, la couleur en est absolument au gré de chacun. Le Cosaque est toujours en uniforme; aussi les gares en sont-elles remplies. A Yekaterinodar réside le général Léonoff, chef des Cosaques du Kouban; à Vladikawkas, le général Séméonoff, chef des Cosaques du Téreck; ces généraux ont le pouvoir civil et militaire. On a essayé un instant l'administration civile, mais on n'a pas persisté. A propos des Cosaques, voici un renseignement qui nous a été donné sur la cavalerie russe. Elle se compose: 1° de 20 divisions dont chacune comprend 4 régiments; 3 régiments de dragons et 1 de Cosaques, 2° de Cosaques irréguliers (1).

Plusieurs sotnias (escadrons) de Cosaques font le service en Sibérie.

Nous soupons à Tickhorezkaja, bifurcation de la ligne Rostow-Pétersbourg. Le lendemain, 17, nous voyageons à travers une steppe cultivée. Le temps est brumeux et pluvieux, nous distinguons mal la chaîne du Caucase qui court à notre droite; cependant nous apercevons un énorme pain de sucre couvert de neige : c'est l'Elborouz. Nous arrivons à la station de Mineralnoï-Vode, fort importante par ses buffets et son grand hôtel Terminus : elle dessert différentes stations thermales qui se trouvent dans un rayon de 80 verstes environ. Les principales sont : Piatigorsk, Kislowod et Iéliéznovod. De bonnes victorias attelées en troïka (trois chevaux de front) nous conduisent à Piatigorsk : nos cochers ont l'ingénieuse idée de se livrer à une course à travers la steppe en se tenant en dehors d'une excellente route empierrée, ce qui nous couvre de poussière.

Piatigorsk est à 25 verstes environ de la station : on passe près de nombreux villages cosaques et de deux colonies allemandes. Les habitants de ces colonies s'occupent d'agriculture; beaucoup travaillent dans les stations d'eaux pendant la saison comme cochers, domestiques, etc. ; ils sont généralement mal vus par les habitants des villages cosaques voisins, et leur immigration, que ne favorise plus le gou-

(1) En temps de guerre, il y aurait : 60 régiments de Cosaques du Don, 30 du Kouban, 15 du Téreck, 18 d'Orenbourg, 3 de l'Oural.

Digitized by Google

vernement russe, est arrêtée. Piatigorsk est une très belle et très vaste station thermale où il vient de cinq mille à six mille baigneurs par an. Les eaux sont sulfureuses-sodiques, d'une température d'environ 50°; il y en a un grand nombre, à différentes altitudes, mais provenant de deux origines seulement. Deux millions de roubles doivent être employés à l'aménagement de la station thermale qui comprend encore des eaux ferrugineuses carbonatées. On y vient en traitement depuis de longues années ; mais c'est seulement depuis la construction des chemins de fer que l'on a construit de confortables établissements, copiés sur le modèle de ceux de l'Allemagne. Il y a une belle promenade horizontale récemment plantée, à l'usage des baigneurs. Le pays est très fertile et très pittoresque. Nous avons fait une excursion jusqu'au mont Beschtan, qui est le sommet d'un des derniers contreforts du Caucase, à 17 werstes environ de Piatigorsk : cette course, faite sur des chevaux et avec des harnachements cosaques, a été des plus intéressantes ; elle nous a fait traverser successivement des villages cosaques, des villages tartares et des colonies allemandes.

Du haut du mont Beschtan, nous découvrons la vallée de la Kouma et du Téreck, affluents de la mer Caspienne, de petits lacs d'eau douce et d'eau salée qui apparaissent comme des taches blanches, et au nord la steppe de Russie. Nous passons, en revenant, par la petite ville de Iéliéznovod, station d'eaux minérales ferrugineuses. La route de Iéliéznovod à Piatigorsk, comme les principales voies de communication de ce pays qui fut le théâtre des guerres avec les Tcherkesses de Schamyl, est gardée par des postes de cosaques qui font continuellement des patrouilles.

Le 19 septembre, nous quittons Piatigorsk. Nous sommes à Mineralnoï-Vode. Notre journée s'est passée en chemin de fer ; il a plu tout le temps du trajet. Vers quatre heures de l'après-midi, arrivée par un temps affreux à Wladikawkas. Avant d'entrer en gare, arrêt du train en pleine voie : alerte ! les Cosaques qui gardent la voie arrivent au galop ; un coussinet de rail avait été enlevé pour la troisième fois depuis deux jours. La gare de Wladikawkas, tête de ligne du chemin de fer de Pétersbourg, est des plus animées. Nous arrivons en même temps que plusieurs officiers de la cour du czar qui viennent préparer le voyage de la cour impériale en Transcaucasie. Nous logeons à l'hôtel de l'Europe. Le soir, nous passons notre temps on ne peut

Digitized by Google

plus gaiement avec des officiers pour qui l'hôtel est une espèce de cercle. Tout près de Wladikawkas, se trouve un camp où se concentre en été la moitié environ des troupes du Caucase ; l'autre moitié est de l'autre côté de la chaîne. Le colonel d'artillerie Frédéricks nous invite à venir voir le camp le lendemain : il y commande quatre batteries de montagnes.

### CAMP DE WLADIKAWKAS

Nous partons de grand matin, le 20 octobre, le docteur Delaporte, le capitaine Moris et moi, sous la conduite d'un jeune volontaire d'un an. Le camp est à deux werstes environ de la ville. Il se développe parallèlement au Caucase, sur une longueur de douze werstes environ, avec le cours de la Téreck à dos. En ce moment s'y trouvent les 19e et 20e divisions d'infanterie ; vingt batteries dont huit de montagne et deux d'artillerie à cheval cosaque ; trois régiments de cavalerie (dragons), et des Cosaques territoriaux.

Le colonel Frédéricks nous fait un excellent accueil, et tout d'abord nous présente au général qui commande le camp. C'est un homme jeune, très bel officier, fort affable, qui nous interroge sur notre voyage ; il nous félicite d'aller à Samarcande en chemin de fer. C'est peu de chose pour lui qui vient d'arriver de Wladiwostock (en Sibérie, au nord de la Corée), ayant fait le voyage à cheval et en tarentasse (voiture russe très primitive). Nous prenons congé ; le colonel Frédéricks veut nous offrir une tasse de thé sous sa tente, avant de nous faire les honneurs de son artillerie de montagne ; il fait quérir un sous-capitaine qui, pendant toute la matinée, nous servira de cicérone. La tente du colonel n'a d'une tente que l'extérieur ; c'est une véritable baraque en bois sur laquelle est posée la tente en toile : l'intérieur est aussi confortable que possible. Ces précautions sont prises contre la chaleur de l'été, car le camp est levé pendant l'hiver. Le thé dure assez longtemps, à dessein ; quand nous sortons, nous voyons prête pour la manœuvre une section d'artillerie de montagne, sous le commandement du sous-capitaine, qui remplit les fonctions assignées chez nous au lieutenant en premier.

Le colonel me fait l'honneur d'exiger que ce soit moi qui prononce le commandement initial de la manœuvre ; il me soufflera ; je me défends, craignant d'être grotesque, mais il faut s'exécuter. Je me mets

Digitized by Google

donc à bonne distance, le colonel derrière moi, et je m'écrie (autant que je me rappelle) *Zdarovie bratzi ! — Bonjour, mes petits frères !* les hommes répondent en chœur une phrase dont la traduction est : *Nous souhaitons la santé à votre haute personnalité.* Puis la manœuvre commence sous le commandement du sous-capitaine. Je renvoie à la *Revue d'artillerie* pour la description technique du matériel. Je mentionnerai cependant que matériel et harnachement sont en parfait état ; les chevaux, car il n'y a pas de mulets, sont d'excellents petits chevaux du Caucase très râblés, fort bien dressés à la manœuvre. La hausse est une hausse à niveau corrigeant la dénivellation des roues (c'est la hausse danoise dont j'ai rapporté un dessin dans un mémoire présenté au Ministère de la Guerre en 1881). Les canonniers sont des hommes superbes ; ils ont la tenue d'été blanche ; les pantalons et les bottes laissent à désirer comme propreté, mais il y a tant de poussière en Russie, aussi bien à Kiew qu'à Samarcande, que ce n'est pas la peine de cirer ses chaussures. Comme arme, les canonniers n'ont qu'un petit sabre court à fourreau de cuir, suspendu à la russe, c'est-à-dire en sautoir, les anneaux des bracelets posés à l'inverse de l'armée française : cela a l'air très commode. Je dus suivre toute la manœuvre... On me fit l'honneur de tirer des charges à poudre : après le deuxième coup, l'aide de camp du général commandant le camp vint rappeler au colonel Frédéricks que le troisième coup est le signal d'alarme du camp ; de plus, il lui raconta que le bruit courait que j'étais le général Boulanger ! ! !

Comme nos compagnons nous attendent à Wladikawkas pour le départ, je demande qu'on abrège. On ramène donc la section au parc, et je commande à la fin de la manœuvre, toujours soufflé par le colonel : *Spasstbo bratzi ! — Merci, mes petits frères !* et les hommes répondent : *Radi staradsia ! — Nous sommes contents d'avoir pris de la peine !*

Nous ne pouvons encore partir : il faut tout visiter en détail sous la conduite du sous-capitaine. Les canonniers sont sous des tentes à douze hommes, couchés sur des châlits surélevés en clayonnage ; ils ont à peu près ce que nous appelons une demi-fourniture ; les draps sont cousus de manière à former sac. A la porte de chaque tente se trouve un lavabo. Les hommes mangent à la gamelle, mais sous des abris en terre servant de salle à manger ; sous aucun prétexte, on ne

Digitized by Google

doit porter de nourriture sous les tentes. Chaque batterie a sa cuisine, composée essentiellement d'une marmite sur un foyer, d'une table composée de gamelles, et d'un tonneau pour préparer le kwass, sorte de bière où il entre de la farine de seigle. Je goûte la soupe aux choux (le mets national); elle est fort bonne. L'ordinaire se compose de deux repas : chaque repas comporte une soupe aux choux avec la viande, du bouillon, du gruau et un plat de légumes ; en outre, le kwass et thé matin et soir. En somme, cet ordinaire est supérieur au nôtre.

Sans être luxueux, le camp est confortablement installé : l'infanterie campe avec beaucoup d'ordre. Chaque régiment d'infanterie a sa tente-chapelle avec un pope et deux diacres; auprès de la chapelle, un abri pour la musique. Chaque régiment aussi a son mess pour officiers avec abri. Certains mess ont un billard sur la terre nue. C'est ce que nous voyons dans le mess de l'artillerie de montagne où nous allons prendre un lunch. Je porte un toast à la Russie; les officiers russes répondent par un toast à la France et un autre à l'armée italienne, en l'honneur du capitaine Moris.

Mais ce n'est pas tout; bien que nous soyons pressés, notre guide nous conduit au bout du camp. Nous traversons le polygone de l'artillerie et celui du génie. Nous apercevons de loin des batteries fixes de siège et de place, et nous examinons avec intérêt les travaux du génie en fait de baraquements. La question des baraquements est très étudiée partout en Russie; nous nous sommes rendu compte de son importance par ce que nous avons vu en Asie centrale, où il faut, quand une petite troupe arrive dans son nouveau poste, créer immédiatement une installation; il n'y a pas à songer à se loger chez l'habitant; les premiers jours se passent sous la petite tente-abri que nous avions avant 1870, et que les Russes ont précieusement conservée; en très peu de temps, un camp de baraques est installé.

Nous avons vu, au camp du génie de Wladikawkas, un grand nombre d'essais de baraques. Les éléments employés sont la terre glaise, la paille et le clayonnage; le bois, sous forme de planches, est ménagé autant que possible à cause de son prix élevé. Tous les paysans russes savent manier la hache, et on est étonné des ouvrages de charpenterie qu'ils font avec ce seul instrument; beaucoup sont en outre très bons vanniers, dans le sud de la Russie particulièrement.

Digitized by Google

les bataillons du génie ont donc facilement tous les éléments d'excellents chantiers.

Nous n'avons pu jeter qu'un coup d'œil très sommaire sur le camp de la cavalerie. On voit que la place ne manque pas : on est à la droite du camp, loin de la ville; aussi les escadrons ne sont-ils pas serrés. Les chevaux sont en très bon état; à la corde, on leur donne de l'orge concassée; dans plusieurs escadrons, de place en place, sont des pierres de sel gemme. Les fumiers sont brûlés à l'arrière du camp, sur les bords du Téreck ; cette odeur est loin d'être désagréable et doit être certainement plus saine que les émanations des fumiers de cavalerie, en été : le cours du fleuve est, du reste, un élément exceptionnel d'assainissement et d'appropriation. En revenant en ville, nous croisons un grand nombre d'officiers qui demeurent hors du camp; la discipline est très douce pour eux à ce sujet; en revanche, elle est très dure pour les hommes; notre guide nous raconte que, la veille, un soldat a reçu deux cents coups de verge; on entendait, paraît-il, ses cris au loin, et cette publicité ne pourra avoir que de bons résultats. Nous rentrons à l'hôtel où nos compagnons commençaient à s'impatienter ; tout est chargé et ils ont même déjeuné ; les visiteurs du camp prendront leur repas en voiture. Notre convoi se compose de deux breacks attelés d'abord en troïka (3 chevaux); mais le nombre des chevaux variera selon les pentes de la montagne : un courrier de la poste de Wladikawkas nous accompagnera jusqu'à Tiflis.

### LE CAUCASE. — LA ROUTE MILITAIRE DE GÉORGIE.

Les relais à partir de Wladikawkas sont : Balta (12 1/4 verstes), Lars (17 1/4), Kazbec (14 1/2), Kobi (17 1/4), Goudaour (16), Mlét (14 1/2), Pasanaour (18 1/2), Ananour (21), Douchète (16 3/4), Tzilkane, (17 3/4), Mtzkhète (14 3/4), Tiflis (20 1/2). Toutes les stations de poste, vastes maisons en pierre, sont bien entretenues; on y trouve une assez bonne nourriture et assez bon gîte. Aux stations de Razbeck, Mlét, Tzilkane, vingt chambres sont à la disposition des voyageurs. A chaque relai, il y a 120 chevaux. La route qui, dans son parcours, est excellente, s'élève entre Kobi et Goudaour à 2,528 mètres au-dessus du niveau de la mer Noire. En sortant de Wladikawkas, on voit les fortifications construites autrefois pour défendre

Digitized by Google

la ville contre les attaques de Schamyl. De Wladikawkas à Lars, on traverse l'Ossêtie; à Lars commence la Géorgie. Les Ossétiens sont au nombre de 65,000, dont 50,000 chrétiens et 15,000 mahométans. De toutes les populations caucasiennes, ce sont eux qui se sont ralliés les premiers aux Russes, et ils n'ont marché avec Schamyl que quand ils ne pouvaient faire autrement.

La route militaire de Géorgie suit la vallée du Téreck qui coule vers le nord et celle de l'Aragva qui descend vers le sud. Les monts Gond et Krestowaïa, points culminants de la chaîne principale, séparent les sources de ces deux rivières. C'est Ermoloff qui, peu après 1815, a fait le tracé du chemin ; il existe, au point culminant du mont Krestowaïa, une croix en pierre élevée par lui en 1824 (cote 7,694 pieds, 2,528 mètres). Plus tard, les princes Vorontzoff et Bariatinsky tracèrent, en 1864, la montée de Gondaour et la descente de Mlét, une des plus belles et des plus intéressantes du monde. Après avoir franchi le Térek à Wladikawkas, on traverse une plaine au sortir de laquelle est une barrière où le gouvernement prélève un péage pour le droit de chaussée. Puis les rochers commencent : on est dans le Caucase.

A Balta (12 1/4 v.) le Térek se partage en plusieurs bras. Peu à peu, la gorge se rétrécit et les montagnes s'élèvent de plus en plus. Près de la station, le passage semble se fermer entièrement, et ce n'est qu'à l'endroit où s'échappe le Térek que l'on aperçoit la sombre ouverture du défilé. La route est encore gardée et surveillée militairement par des troupes et surtout par de la cavalerie cosaque : de distance en distance, on rencontre des fortins ou des redoutes. Avant Lars, on trouve le fortin de Djerokosk ; puis il semble que l'on entre dans un passage sans issue ; on est au défilé du Darial.

C'est le passage le plus important du Caucase ; il me rappelle le ravin du Rummel, près de Constantine. Les pentes abruptes qui s'élèvent des deux côtés ne laissent apercevoir le ciel qu'à de rares intervalles ; il y a juste la place pour les flots du Térek et la route. Or, nous sommes à la fin de l'été ; que doit-ce être en hiver ? A droite et à gauche, des ruisseaux tombent en cascade.

A partir de Lars, la route passe de la rive gauche à la rive droite du Térek. A l'endroit le plus resserré du défilé, le Devdoraki, qui descend du glacier du même nom, vient se jeter dans le Téreck.

A la sortie du Darial, on aperçoit une petite redoute quadrangulaire

Digitized by Google

en pierre, occupée par des Cosaques. Derrière se dressent, sur un rocher, les ruines d'un ancien château. C'est le Darial proprement dit. Ce nom signifie porte, en langue persane. Pline appelle cette porte « les portes caucasiennes » ; ce point a donc été connu de toute antiquité. Le château fut construit par le roi Miriam, 150 ans avant J.-C. et restauré au VII^e siècle par le roi de Géorgie David. Une légende raconte qu'une reine Darya avait habité ce castel et donné son nom au défilé. Plus tard, le nom de Darya se transforme en celui de Tamara. Cette reine devint à son tour l'héroïne à laquelle on attribue la construction d'une foule de forteresses et d'édifices religieux au Caucase. La tradition a fait du Darial une sorte de tour de Nesle, où Tamara, aussi méchante que belle, attirait les voyageurs par ses charmes pour les précipiter ensuite dans les flots du Térek. Cette légende a servi de canevas pour le poème « le Démon » qui, lui-même, a fourni le libretto de l'opéra du même nom, de Rubinstein. Nous avons assisté à une représentation de cet opéra à Tiflis.

A mesure qu'on avance, le défilé s'élargit, et la cime blanche du Kasbeck apparaît. On arrive au relai de poste de Kasbeck (14 1/2 v.) après avoir laissé à sa gauche le village de Stépan-Zminda et le château de la famille Kasbeck. Le relai de poste est à 1,900 mètres au-dessus du niveau de la mer Noire. Nous y dînons et couchons. Le dîner est passable ; quant au service des chambres, il est nul ; comme beaucoup de voyageurs russes ont avec eux de quoi se coucher, le maître du relai n'est tenu à vous donner que le lit en fer ; le sommier et le matelas, les draps et les serviettes se paient à part.

De la station, on a une vue magnifique sur le mont Kasbeck lui-même. Une crête, sur laquelle est bâtie l'église de Tzminda-Saméba, cache le pied de la montagne et contribue à la faire paraître moins haute : l'Elborouz faisait un tout autre effet de la plaine du Kouban (1). Il faut trois heures pour faire l'excursion de l'église.

Le Kasbeck n'appartient pas à la muraille continue que forme la grande chaîne du Caucase ; il constitue un massif isolé, situé un peu plus au nord de cette muraille et contourné en arc de cercle par un fossé profond où coule le Térek. Fait digne de remarque, l'autre géant

(1) Rappelons ici les hauteurs des pics caucasiens : Elborouz, 5,646 mètres ; Kochtan-taou, 5,211 mètres ; Dich-taou, 5,158 mètres ; Kasbeck, 5,045 mètres. — Le mont Blanc a 4,810 mètres.

Digitized by Google

caucasien, l'Elborouz, est bien aussi indépendant de la chaîne ; il est plus au nord de 20 kilomètres environ et présente des conditions topographiques tellement semblables, qu'on est tenté de les attribuer à la même cause. Au sud et à l'orient, le massif du Kasbeck est entouré par la vallée du Térek, qui se recourbe suivant une demi-circonférence complète avant de couler définitivement vers le nord. A l'occident, ce même massif est limité par la vallée de l'Ardou qui, avant de s'orienter au nord, décrit une courbe convexe vers le sud-ouest et symétrique de la précédente. L'axe de symétrie de ces coupures est figuré par un chaînon d'une dizaine de kilomètres, aligné nord-sud, qui relie le Kasbeck au grand alignement caucasien.

De même, l'Elborouz est enveloppé à l'est et à l'ouest par deux vallées divergentes, celle de la Baksania et du Kouban, qui se dirigent vers le nord après avoir décrit dans leurs parties supérieures deux arcs de cercle symétriques et convexes vers le sud. L'axe de symétrie est aussi un chaînon de quelques kilomètres qui relie la masse de l'Elborouz à la ligne faîtière du Caucase. Nous livrons ces considérations aux interprétations des géologues.

L'ascension du Kasbeck a été faite ; trois Anglais prétendent être parvenus jusqu'à sa cime le 18/30 juin 1868 ; les montagnards y vont, dit-on : le chemin à parcourir dépasse 10 kilomètres et doit escalader une hauteur verticale de 4,000 mètres.

Jusqu'à Kobi (17 1/4 v.), on laisse à gauche le village de Sion et son église, sa tour pittoresquement située et ses grottes naturelles. Le Térek, que l'on côtoie, est moins rapide que dans le défilé du Darial. La cime du Kasbeck s'aperçoit une dernière fois derrière les montagnes. Le chemin s'élève peu à peu. Les pentes sont toujours nues et rocailleuses, sauf un petit bois près d'un village ; il faut dire que les Russes ont déboisé pendant la période des guerres. A une verste de Kobi, à droite, jaillissent des eaux ferrugineuses, alcalines, etc., qui ne sont pas exploitées et laissent de longues stalagmites d'un blanc teinté de rouge aux flancs de la montagne. Les environs de Kobi sont très pittoresques ; sur le sommet le plus élevé on voit l'ancienne place forte (aoul) de Liaslase avec sa vieille église Trimonda-Ghéorghi.

C'est entre Kobi et Goudaour que la route de Géorgie passe à ses points les plus élevés de la chaîne du Caucase. C'est le passage le plus dangereux de tout le parcours, parce qu'il y a quelquefois des

Digitized by Google

avalanches. Mais ces accidents ne sont à redouter qu'au commencement d'avril, lorsque les neiges s'amollissent pour fondre bientôt, et en automne lorsqu'elles ne sont pas encore durcies par le froid. Aux endroits les plus périlleux, on a construit des chemins voûtés; mais en été, on ne sort pas, on passe à côté. La route s'est élevée en serpentant. On traverse la Baïdara; près de sa source est une maison habitée par des Ossétiens qui sonnent la cloche pendant les tourmentes de neige et portent secours aux voyageurs. Cette habitation se trouve à 2,900 mètres d'altitude et, avec la forteresse de Kodor, c'est l'endroit habité le plus élevé du Caucase.

A partir du mont Krestowaïa, on descend l'autre versant; sur tout le parcours on ne rencontre que le mont Goudaour. Les montagnes s'écartent à mesure que l'on s'approche du relais de Goudaour. On est frappé du brusque changement dans la nature; les abrupts défilés du Nord font place aux vallées verdoyantes, on aperçoit les champs bien cultivés de l'Aragva.

*Goudaour* (16 v.). — Altitude 2,400 mètres. C'est là que commence la célèbre descente qui conduit à Mlét. On descend de 1,600 mètres en 14 verstes, c'est-à-dire à peu près 100 mètres par kilomètre. La route effroyablement rapide, à lacets, offre un coup d'œil magnifique.

*Mlét* (14 verstes 1/2). — Les rochers ont fait place à des montagnes boisées couvertes de pâturages. Çà et là, on aperçoit sur les pentes des tours et des forteresses en ruines; on voit que le pays a été longtemps le théâtre de guerres interminables. Nous faisons à Mlét un très bon déjeuner.

*Passanaour* (18 v. 1/2). — Près de la station, église de style russe. Champs bien cultivés, etc., etc.

*Ananour* (21 v.). — Joli village de cultivateurs; sur le rocher qui domine le village, les ruines d'une forteresse et, au milieu, deux églises, dont l'une date du IVe siècle; le pope nous la fait visiter; il y a de nombreux tombeaux avec inscriptions en langue géorgienne. Dans le village, je me fais montrer un moulin à roues à palettes, avec arbre vertical comme ceux que l'on rencontre en Kabylie. Nous croisons de nombreux chariots traînés par des bœufs du genre nivernais et par des buffles; les moutons et les chèvres ne sont plus les mêmes que de l'autre côté de la chaîne, ils se distinguent par

Digitized by Google

leur arrière-train charnu; les cochons se promènent en pleine liber partout, beaucoup accompagnent leur propriétaire comme des chien ils sont noirs et ont l'air de petits sangliers.

En sortant d'Ananour, la route se dirige à droite. On passe deva des casernes, une école pour les enfants des soldats, et on gravit u longue côte monotone pendant 8 verstes.

*Douchet* (16 v.). — Il fait nuit quand nous arrivons; nous po sons jusqu'à Tzilkany.

*Tzilkany* (18 v.). — Petit relais, pas de ressources. La femme l'hôtelier est une juive polonaise; je finis par lui faire comprend en allemand que nous désirons souper et coucher. Le souper est ass bon, mais le reste laisse à désirer. Il n'y a qu'une cuvette et un p à eau dans toute la maison; en me levant le premier, le lendema matin, j'ai pu m'en servir tout à mon aise.

En sortant de Tzilkany, la route longe la rive escarpée de la rivièr Khartishari, puis celle de l'Aragva. A un des derniers détours du che min s'élève l'ancienne forteresse de Natzkher. Près de Mtzkhet, l'Aragv se jette dans la Koura, dont les eaux roulent dans un lit resserré entre des rochers.

*Mtzkhet* (15 v.). — 510 mètres d'altitude. Station du chemin de fe de Batoum-Poti-Tiflis-Bakou, au confluent de l'Aragva et de la Koura Ancienne capitale de la Géorgie; c'est là que l'on couronnait les ro de Géorgie, qui y sont enterrés. La cathédrale est un modèle d'archi tecture (xv^e siècle).

La route devient de plus en plus animée; on s'aperçoit qu'on appro che d'une capitale. On rencontre de nombreux villages entourés d vignobles; deux sont des colonies allemandes. A la dernière montée avant la ville, à gauche, est une croix élevée en souvenir d'un accident de voiture dont faillit être victime l'empereur Nicolas. La pluie nous avait pris à Mtzkhet. Ceux d'entre nous qui voyageaient sur le siège à côté du conducteur sont trempés.

### TIFLIS. — LUTTEURS GÉORGIENS. — BAKOU. — LE PÉTROLE. LE TEMPLE DE ZOROASTRE.

*Tiflis, 23 septembre.* — La première chose que nous voyons en arrivant à Tiflis, c'est le tramway; il a été construit et est exploité par des Belges. Nous descendons à l'hôtel du Caucase, tenu par un Français.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Nous en partirons le 28. Pour la description de Tiflis, je renverrai à deux livres récemment publiés : le *Voyage à Merw* d'Edgar Boulangier et *En Asie centrale à la vapeur* par Napoléon Ney. Le docteur Delaporte et moi, nous commençons notre visite de Tiflis par les bains persans. Ces bains sont bâtis autour de sources chaudes fort abondantes, légèrement sulfureuses ; ils sont connus de toute antiquité.

Le bain persan se compose essentiellement : 1° d'une série d'immersions dans des bassins successifs à trente, trente-cinq et quarante degrés, remplis chacun par une source différente ; 2° de massages ; 3° de frottages ; 4° d'une dernière immersion. Les massages sont analogues à ceux du Hammam à Paris, mais plus complets et plus méthodiques. Le docteur s'est servi de moi comme sujet d'expérience et a voulu que le massage me fût fait aussi complètement que possible ; mes articulations n'ont jamais autant craqué. Après cette demi-torture, on éprouve un réel sentiment de bien-être.

Le soir, nous faisons connaissance des deux nouveaux compagnons de voyage qui nous rejoignent à Tiflis : tous deux Anglais, le colonel Talbot, des Life-Guards, et M. Curzon, membre de la Chambre des Communes. Ces messieurs, qui parlent très bien le français, ont été charmants pendant tout le temps que nous avons passé ensemble, et je conserverai d'eux le meilleur souvenir.

Le lendemain de notre arrivée, je vais faire visite à M. le général Chémétieff, gouverneur de Tiflis, chargé de nous remettre l'*Otkrytyi* qui nous permettra de pénétrer dans la Transcaspienne. Le général Chémérétieff est un homme jeune, fort élégant de tenue, très aimable et très parisien : il me fait raconter nos projets de voyage. Je lui parle d'une excursion que nous voudrions faire à Erivan et à Kars quand nous reviendrons en Géorgie : il m'en détourne, vu le peu de temps que nous aurions à y consacrer ; de plus, à cette époque de l'année, fin octobre, ces régions seront déjà sous la neige.

Nous faisons la connaissance de M. de Lachaume, consul de France à Tiflis, récemment arrivé.

Nous avons aperçu peu de troupes à Tiflis ; elles sont presque toutes au campement d'été à quelques verstes de la ville ; le soir, à l'Opéra et au Cirque, nous voyons cependant beaucoup d'officiers en très belle tenue. Tiflis est une vraie capitale, offrant toutes les ressources des grandes villes européennes ; le cosmopolitisme qui y règne réserve chaque

Digitized by Google

jour à l'étranger des spectacles nouveaux. Le drogman de notre hôte, un Mingrélien nommé Roustem, qui nous accompagnera jusqu'à Samarcande, nous a menés voir le spectacle qui intéresse le plus les indigènes : la lutte. C'est, à peu de chose près, ce que l'on voit à la foire de Neuilly ; mais quelle différence pour l'importance qu'on y attache !

La lutte se passe dans un cirque ; l'arène est entourée d'un grillage en bois de 1m,50 de hauteur, pour que les spectateurs ne puissent toucher les lutteurs. Le cirque est bondé et peut contenir environ 5,000 personnes. Le grillage en bois a deux portes, une pour chaque lutteur ; ils sont tellement excités que cette précaution est indispensable. La gendarmerie russe a la responsabilité de la fête ; un officier, plusieurs sous-officiers et des gendarmes sont dans l'arène ; l'officier est juge des coups douteux, les gendarmes s'interposent quand les lutteurs enfreignent les règles reçues qui sont cependant fort larges ; ainsi le croc-en-jambe est permis, mais souvent les bons gendarmes sont obligés d'employer le knout, sorte de petit fouet à mèche rigide, qui ne les quitte jamais. Pendant chaque lutte, un orchestre, composé d'un tambourin et de deux flûtes, excite les combattants.

Sauf les gendarmes russes et nous, tout le public se composait d'indigènes, Arméniens, Mingréliens, Géorgiens, Lesghiens ; il n'y avait pas une seule femme. Nous avons vu lutter les deux champions les plus célèbres du pays : un Mingrélien, très bel homme, élancé, qui a commencé par danser la danse nationale, la Lesghienne ; puis un Géorgien, colosse énorme et trapu, que l'on a lâché pendant la danse de l'autre et qui s'est rué sur son adversaire comme une bête fauve. Il paraît qu'il y avait de fortes sommes d'engagées. La question de nationalité s'en mêlant, on devine que, pour un rien, on se précipiterait dans l'arène ; aussi les gendarmes tapent sur les doigts des impatients qui se cramponnent au grillage. Les deux adversaires, après s'être successivement renversés, mais sans que les épaules touchassent terre, ont fini par se trouver couchés tous deux sur le ventre, réciproquement empoignés par le cou ; le cas est prévu ; l'officier de gendarmerie a tiré sa montre et, au bout du temps réglementaire, on les a séparés : coup nul.

Tout le monde, dans Tiflis, se met en frais pour la prochaine arrivée de l'Empereur et de la famille impériale.

Digitized by Google

Au buffet de la gare, je retrouve mes bons amis du bataillon de chemin de fer, dont j'ai fait connaissance à bord du *Kotzebue*, en partant d'Odessa, et que je reverrai encore à mon retour.

Nous avons, bien entendu, payé notre tribut au bazar de Tiflis; chacun de nous a rapporté des spécimens du travail arménien et persan; je me suis fait faire un tenue complète de Cosaque, y compris le sabre et le poignard.

Nous quittons Tiflis le 25 septembre, à 10 heures du matin. Notre train est bondé, et il n'y a que deux voitures de première classe, presque toutes les autres étant en réserve aux environs de Koutaïs pour le service de l'Empereur. Heureusement que l'on peut communiquer de voiture en voiture, d'un bout du train à l'autre; on sait qui nous sommes; nous avons retrouvé des officiers du bataillon de chemin de fer du service spécial de l'Empereur, et dès la seconde station, nous avons fait connaissance de S. Exc. le maire de Bakou, qui se met à notre disposition et nous invite à un bal pour le lendemain au Casino de Bakou.

Le pays que nous traversons est très monotone; on nous dit qu'il est également fiévreux et malsain : c'est la vallée de la Koura. A Oudjari, on aperçoit au loin les sommets des montagnes de l'Arménie et de la Perse, au nord les monts du Daghestan, derniers contreforts du Caucase. La vallée est parcourue par de fortes caravanes de chameaux : ce sont les premiers que nous voyons. A Hadji-Kaboul, la gare est très importante; c'est là que sera l'embranchement du futur chemin de fer de la Perse. Après Hadji-Kaboul, on entre dans une nature désolée, des dunes de sable, des lacs amers aux marges blanchâtres où se déposent les efflorescences salines. De temps en temps, nous côtoyons la Caspienne.

*Bakou.* — Le 26, dans l'après-midi, nous sommes à Bakou. Nous trouvons à la gare une foule énorme de Mahométans venus au-devant de pèlerins qui se trouvaient dans notre train et qui reviennent de La Mecque. Nous descendons à l'hôtel de l'Europe. Bakou est une ancienne ville persane, dont les principaux monuments ont été bâtis par Albas le Grand. A côté de la ville persane, on a construit une ville européenne pour le raffinage du pétrole.

Le soir nous allons au casino, — le Krujok, — qui se trouve dans un jardin public. Nous retrouvons le maire de Bakou; il nous présente à des officiers russes qui nous font le meilleur accueil; beaucoup d'uniformes, beaucoup de jolies toilettes; le bal est fort gai.

Digitized by Google

Le lendemain, départ en voiture pour les sources de Balakhani, à 13 kilomètres environ. Avant d'arriver à Bakou, on est saisi par l'odeur du pétrole et cette sensation vous poursuit partout : c'est que, non seulement il est mêlé à tout ce que l'on emploie pour les usages de la vie, mais la nature elle-même en est imprégnée.

C'est sur le plateau de Balakhani-Saboumtchi que sont les principales sources de pétrole exploitées (1).

Nous avons pris le plus vif intérêt à notre visite : nous avons eu la chance de voir en fonction une source de naphte qui venait d'avoir une crise et de briser les conduits que l'on avait aménagés pour la capter. Elle jaillissait à cinq ou six mètres ; on avait construit en hâte tout à l'entour un réservoir de sable. En s'approchant trop près, on était couvert de taches produites par les gouttes de naphte et on se sentait enivré par les éthers qui se dégageaient. Je ne dois pas omettre ici l'accueil très affable que nous avons reçu d'un ingénieur suédois, employé à l'usine Nobel, ni l'excellent lunch qu'il nous a fait servir.

Balakhani est plus désolé, s'il est possible, que le reste de la presqu'île d'Apchéron. Nous plaignons ceux qui vivent dans cette atmosphère empestée. Il n'y pleut jamais ; l'eau potable vient des montagnes voisines à dos de mulet. Les lacs qu'on aperçoit sont des lacs de pétrole que l'on envoie au raffinage à Bakou, au moyen de grands tubes de fonte d'un diamètre de 15 centimètres et disposés sur une longueur de plus de 10 kilomètres. La vitesse de l'écoulement, que facilite déjà la pente, est augmentée au moyen de pompes.

Mentionnons que le mot pétrole, usité en Amérique, est remplacé en Russie par le mot naphte ; la distillation du naphte produit le liquide qu'on brûle dans les lampes et qui s'appelle la kérosine; les résidus sont les mazoutes ; les mazoutes sont analogues aux huiles lourdes provenant de toutes les distillations du même genre. Les tuyaux qui s'étendent de Balakhani à Bakou sont des *pipe-lines*. Pour s'affranchir du tribut que l'on paie à la maison de Rothschild, propriétaire des wagons à citernes, on installe un *pipe-line* qui ira de Bakou à Batoum. A Bakou, le pétrole vaut deux centimes le litre ;

(1) Je renverrai le lecteur, pour la question du pétrole, au livre de M. Boulangier, cité plus haut. Voir dans la *Revue française*, n° 1, janvier 1885. Pétrole de Bakou. Carte des exploitations de naphte. Vue du puits de pétrole jaillissant à Balakhani.

Digitized by Google

il vaut plus de six centimes à Batoum, puisqu'on le vend là 7 fr. 20 les cent kilogrammes. La kérosine qui va en Russie, est chargée à Bakou dans des bateaux-citernes à destination d'Astrakan, d'où ils remontent le Volga. Le sol de la presqu'île d'Apchéron, où est Bakou, est en maints endroits couvert de cratères de boue en ébullition; des gaz inflammables s'échappent de certaines fissures.

Depuis Zoroastre jusqu'à nos jours, les adorateurs du feu ont considéré Bakou comme un lieu sacré, où ils venaient en pèlerinage du fond de l'Asie. Sous Héraclius, les Arabes ont persécuté les Parsis ; ils se sont expatriés, mais le temple est resté debout. Nous avons voulu aller au temple de Zoroastre, à Sourakhani. Avant d'arriver, nous voyons des fours à chaux fonctionner par l'action des gaz enflammés.

On est en train de réparer le temple pour la visite de l'empereur de Russie; on fait même venir de l'Inde à cette occasion deux prêtres Parsis. Le temple lui-même est un petit édifice carré que surmonte un dôme percé d'une multitude de cheminées minuscules, décoré de cintres, de festons, de créneaux; il est au milieu d'une grande cour carrée crénelée ; aux quatre angles sont des cellules pour les prêtres. Des ouvriers persans, avec une allumette, ont allumé la flamme principale, puis l'ont éteinte en soufflant dessus. Quel scandale c'eût été pour les deux prêtres Guèbres attendus !

De Sourakhani, nous revenons à Bakou par des chemins affreux où nous croisons beaucoup de paysans, tous Persans. Nous dînons rapidement : le *Prince-Bariatinsky* chauffe pour nous faire traverser la Caspienne.

*(A suivre)* LÉON COCHARD.

---



Digitized by Google

## DU MOUVEMENT

# DE LA POPULATION CATHOLIQUE

## DANS L'AMÉRIQUE ANGLAISE

---

L'étude sur la progression des populations franco-américaines (1) m'a amené à signaler incidemment l'infériorité du développement des catholiques d'origine anglaise. Cette remarque peut paraître contradictoire avec les opinions, généralement accréditées, sur la rapidité avec laquelle le catholicisme a progressé aux États-Unis depuis un demi-siècle, il paraît constant que cette progression dans les États a été extraordinairement prompte. Comment arriverait-il donc que dans la contrée voisine sa condition fût absolument différente, et que l'accroissement des catholiques anglais y fût extrêmement lent? N'y aurait-il pas là quelque erreur d'appréciation? et si, au contraire, cette différence est réelle, quelles peuvent en être les causes? Telle est la question.

Nous répondrons d'abord à cette objection par une considération générale : à savoir que l'on ne peut établir aucune comparaison bien fondée entre la progression du catholicisme aux États-Unis et celle qu'il montre au Canada; en effet, dans ce dernier pays, les dénominations de croyance sont basées sur des recensements officiels, très bien faits, et dont la rigoureuse exactitude n'a jamais subi aucune critique sérieuse; tandis que, aux États-Unis, l'examen et le classement de tout groupe religieux étant légalement interdit, il en résulte que toute statistique religieuse ne repose que sur des évaluations plus ou moins probables.

Enfin, la comparaison que l'on voudrait faire ici pècherait encore par une raison dirimante : la médiocrité de progression que nous signalons dans le Canada, ne s'applique qu'aux catholiques anglais séparés des autres, tandis que les évaluations dressées sur le développement des catholiques américains les comprennent tous en bloc et sans distinction d'origine. Or, il est possible que si l'on évaluait séparément les catholiques d'origine anglaise, avec des procédés de recen-

---

(1) *Revue Française*, n° 100. 15 août 1890. T. XII, p. 213.

Digitized by Google

sement plus rigoureux et plus exacts, on trouverait que, si l'église catholique prise dans son ensemble réalise des progrès très considérables, les progrès des catholiques anglais, pris en particulier, présentent une intensité moins notable.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les documents officiels sur lesquels nous nous appuyons, c'est-à-dire les quatre recensements de l'Amérique anglaise : en 1851, — 1861, — 1871 — et 1881, ne laissent aucun doute à ce sujet. Dans les quatre provinces canadiennes: *Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick* et *Nouvelle-Écosse,* il se trouvait 1,053,680 catholiques en 1851, et 1,718,135 en 1881: la progression est donc de 63 0/0. Durant la même période, les catholiques français de ces mêmes provinces ont passé de 741,435 à 1,274,417, tandis que les catholiques d'origine anglaise s'accroissaient de 312,235 à 443,718. Les catholiques français ont donc progressé de 74 0/0 pendant trente ans, et les catholiques anglais de 45 0/0 seulement.

Or, comme ces recensements sont effectués sous le contrôle des autorités anglaises, ils ne sauraient être suspectés de partialité en faveur des Canadiens français, et ils présentent toutes les garanties possibles d'authenticité et d'exactitude. Quelles que soient donc les présomptions que l'on puisse établir, dans les diocèses catholiques des États-Unis, sur une progression plus forte, il n'en reste pas moins comme un fait incontestable que dans l'Amérique anglaise, l'accroissement des catholiques français est en moyenne de 30 0/0 plus rapide que celui des catholiques anglais, dans le laps de trente ans. Maintenant il nous reste à rechercher les causes de cette infériorité.

On a voulu expliquer cette différence par la diminution de l'immigration irlandaise depuis vingt ans; le fait de cette diminution est exact, mais l'explication n'est pas acceptable, car la diminution a pu amoindrir la croissance absolue des Irlandais, mais non pas affecter la proportionnalité de leur accroissement naturel vis-à-vis des autres races. Si réduite que soit en effet leur immigration, elle constitue encore pour eux un avantage sur les Canadiens français qui ne reçoivent aucune immigration. Cependant ces derniers ont toujours manifesté un accroissement plus rapide que celui des Anglais, avant comme après la réduction du nombre des immigrants.

C'est donc par des raisons intrinsèques que l'on doit expliquer cette faiblesse relative, et nous en avons observé deux principales. L'une

Digitized by Google

provient de l'abaissement de la natalité; tous les États de l'Amérique du Nord et le Haut-Canada lui-même sont infectés de ce fléau, qui dévore aussi la France d'Europe. Or il paraît que les Irlandais, qui sont en Amérique de grands admirateurs de la civilisation yankee, ont eux aussi versé dans cette ornière en une certaine mesure, et il résulte de plusieurs renseignements qui nous sont parvenus, que la natalité s'est réduite fort notablement parmi les Irlandais, à tel point que dans certaines régions, c'était l'immigration, et non pas les naissances, qui constituait il y a vingt-cinq ans le principal facteur de l'accroissement des catholiques anglais, dans le Canada comme aux Etats-Unis. C'est donc de là que vient, en partie, la diminution toujours croissante de la progression de l'élément anglo-catholique.

La deuxième cause d'infériorité dans le progrès des Irlandais provient de leur caractère et de leur nature d'esprit : esprit brillant, mais fougueux plutôt que raisonnable ; chez eux l'imagination et l'entraînement l'emportent de beaucoup sur les facultés plus modestes du sens commun et de la réflexion ; ils sont assez naturellement éloquents, et il y a beaucoup de poésie dans leur âme, mais il s'y trouve moins d'ordre méthodique, et ils ont peu d'aptitude pour organiser les hommes, de même que pour régler le développement des forces morales et intellectuelles; aussi est-il généralement admis que les catholiques anglais ont eu à supporter des déperditions considérables qui n'ont pas peu contribué à la faiblesse de leurs progrès.

Les Canadiens, au contraire, tout en conservant une puissance de natalité supérieure, possèdent une intelligence plus réfléchie, plus analytique, qui se montre dans l'agencement habile de leurs institutions religieuses, de leurs maisons d'éducation, aussi bien que dans l'organisation si rapide de leurs colonies.

Voilà ce qui explique la lenteur relative des catholiques anglais dans leur développement. Non seulement ceux-ci se trouvent ainsi retardés, mais ce retard alourdit en outre la marche de ceux qui vivent avec eux ; on peut affirmer en effet que, sans leur coopération plus bruyante qu'utile, le nombre des catholiques, dans les provinces d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, serait presque le double de celui qu'a présenté le recensement de 1881. Si l'on avait su attirer, grouper et établir dans ces deux provinces, l'émigration si considérable des Canadiens français, combien d'entre eux qui ont été se disperser aux Etats-Unis, eussent

Digitized by Google

profité des avantages que leur offrait la proximité de ces contrées contiguës à leurs paroisses natales, pour s'y établir dans le voisinage de leurs familles et de leurs amis? Malheureusement, il ne semble pas que personne y ait jamais songé depuis quarante ans parmi les catholiques anglais!

Cette proposition n'est point une hypothèse aventurée, car nous allons en fournir de suite une démonstration topique.

Il existe à l'extrémité est de l'Ontario, sur la frontière même de la province de Québec, quatre comtés contigus : ceux de *Prescott* et de *Russell* qui bordent le rivage de l'Ottawa; et ceux de *Glengary* et de *Stormont* assis sur le bord du fleuve Saint-Laurent. Les deux premiers dépendent de l'évêché d'Ottawa, dont les évêques ont toujours été français, les deux autres dépendent du diocèse anglais de Kingstown; or il est utile et instructif, dans la question qui nous occupe, d'étudier la progression et l'histoire comparés de ces deux groupes de 1851 à 1881.

Les comtés de *Prescott* et de *Russell*, contenaient ensemble, en 1851, 13,357 habitants, dont 4,113 catholiques français et 2,302 catholiques anglais. Trente ans après, en 1881, on a trouvé dans ces mêmes comtés, exactement sur le même territoire qu'en 1851, une population de 45,937 habitants, dont 12,285 catholiques français et 3,167 catholiques anglais: les Français s'étaient donc accrus de 446 0/0, et les Anglais catholiques de 40 0/0.

Si nous passons maintenant aux comtés contigus de *Glengary* et de *Stormont*, nous y trouvons, en 1851 : 10,626 catholiques anglais et 2,385 catholiques français, sur une population totale de 32,239 habitants; puis, en 1881, ces mêmes comtés contiennent 45,419 habitants, dont 11,432 catholiques anglais et 8,360 catholiques français; les Français ayant augmenté ici de 250 0/0, et les catholiques anglais de 8 0/0 seulement. Les Anglais étaient cependant ici tout à fait sur leur terrrain; ils possédaient en 1851 une énorme majorité, ils étaient 5 contre 1 et tout le clergé était anglais. Néanmoins, en 1881, ils n'étaient plus que 1 1/2 pour 1; leur accroissement avait été presque insensible.

Dans l'un et l'autre groupe, les catholiques français présentent donc, comme dans toutes les provinces de l'Amérique anglaise, un développement infiniment supérieur à celui des catholiques de langue anglaise; mais ce qu'il convient de signaler particulièrement ici,

Digitized by Google

c'est la grande différence qui existe entre la progression des Français dan le groupe de Prescott, et la progression des Français dans le groupe de Glengary. Cette différence est des deux tiers; durant le même lapa de temps, il est venu 15,000 Canadiens dans Prescott et Russel, et 6,000 seulement dans Glengary et Stormont; notez que ces deux derniers comtés sont absolument juxtaposés avec les paroisses canadiennes, tandis que Prescott et Russell en sont séparés par l'Ottawa !

D'où vient donc cette énorme divergence ? Il nous est d'autant plus facile d'élucider cette question que nous avons deux fois visité et séjourné dans ces cantons, en 1860 et en 1888.

Prescott et Russell dépendaient du diocèse d'Ottawa, et il s'y trouvait de 1850 à 1860 une population assez peu nombreuse, laquelle était en très grande majorité, d'origine anglaise. L'évêque d'Ottawa, qui était un Français, établit dans cette contrée des missionnaires anglais et des missionnaires français, de façon que tous les immigrants pussent se grouper aisément, chacun selon leur origine; en y plaçant ces missionnaires français, il espérait qu'il y viendrait plus aisément des familles catholiques canadiennes de la rive orientale de l'Ottawa.

Il ne fut point trompé dans son attente ; sur son invitation les curés des paroisses canadiennes encouragèrent cette émigration catholique; ces émigrants se groupèrent autour des missionnaires français, et sous cette heureuse influence les colons du Canada affluèrent de plus en plus ; on leur donna des *églises françaises*, des *écoles françaises*, des *sociétés françaises*, leurs nouveaux établissements agglomérés avec ordre, ressemblaient à un petit Canada; c'est pour cela qu'ils s'y plaisaient, et c'est pour cela que les catholiques se sont si rapidement accrus dans ce pays, à raison de 456 0/0 en trente ans. Les Irlandais en firent autant autour des missionnaires anglais ; seulement l'accroissement de leurs familles fut moins rapide; encore fut-il plus considérable que ceux des catholiques anglais du diocèse de Kingston; ce qui prouve d'une manière absolue la supériorité de la méthode employée par l'évêque français.

Pendant ce même temps, en effet, rien de semblable n'avait été prévu ni préparé dans les comtés de Glengary et de Stormont qui dépendaient de l'évêché de Kingston. Le fonds primitif de la colonie contenait un bon nombre d'Écossais catholiques, il s'y trouvait quelques prêtres d'Écosse, mais point de curés français; il ne vint donc

Digitized by Google

pendant longtemps que très peu de Canadiens dans ce pays, ou ils ne trouvaient ni prêtres, ni écoles, ni églises à leur usage. La proximité immédiate du comté canadien de Soulange put seule déterminer, par la force des choses, quelques familles à s'installer graduellement dans la province étrangère; en 1861, il ne s'y trouvait encore que 2,300 Canadiens !

Cependant s'ils eussent rencontré sur ce point, les mêmes prévenances, la même sympathie, les mêmes facilités religieuses que dans les comtés susmentionnés, il en fût arrivé de même dans Glengary et Stormont, et en 1881 il se fût trouvé dans ces deux comtés 30 à 40,000 catholiques au lieu de 19,800; enfin le rayonnement de cette immigration canadienne, eût pénétré graduellement dans les comtés voisins. *Dundas*, *Lanark*, *Leeds* et autres du même diocèse, où le catholicisme est resté jusqu'à nos jours, dans un état de stagnation très fâcheux.

Si l'on considère donc dans son ensemble le mouvement catholique du diocèse de Kingston en partant des observations ci-dessus, on aperçoit promptement et clairement, tout le profit qu'il eût tiré d'une immigration canadienne sagement introduite et répartie dans le diocèse. En 1851, il s'y trouvait 65,000 catholiques, et en 1881 on en compta 86,000, son territoire comprenait 16 comtés; il est donc facile d'apprécier raisonnablement ce que son progrès aurait pu être d'après ce qui s'est passé dans les deux comtés de Glengary et de Stormont ! Le nombre des catholiques qui était de 86,000 en 1881, eût pu très aisément s'élever à 140,000 avec le concours de l'immigration canadienne !

Malheureusement les Irlandais, comme nous l'avons déjà signalé, sont beaucoup moins bien dotés que les Canadiens, dans leurs aptitudes pour le groupement des hommes et l'organisation de leurs progrès; et le lecteur peut s'expliquer maintenant par quelles raisons diverses les catholiques français progressent plus rapidement que les Anglais, et combien les procédés usités dans leur expansion, par les Canadiens et par le clergé canadien, ont été éminemment utiles pour le développement de l'Église catholique.

L'étude spéciale que nous venons d'exposer n'est qu'un spécimen isolé, qui a pour but de préciser sur un point donné ce qui se passe, avec plus ou moins d'intensité, dans la plus grande partie de la Confédération : notamment, dans le diocèse de Toronto où le progrès des

Digitized by Google

catholiques n'est réellement sérieux de 1861 à 1881 que dans la ville même de Toronto ; dans le diocèse d'Hamilton où ce progrès est insignifiant pour la moitié des comtés de la circonscription ; et surtout enfin dans le Nouveau-Brunswick, cette province qui confine à l'est de celle de Québec, et dont la population catholique anglaise, languit dans une stagnation relative, depuis que l'immigration anglo-saxonne a délaissé ses rivages.

Les seuls développements que manifeste la population catholique de ce dernier depuis 1861 sont dus, presque exclusivement, à l'accroissement des familles acadiennes françaises, qui ont survécu aux proscriptions du siècle dernier ; ces Acadiens se sont accrus de 66 0/0 dans le laps de 30 ans, ils forment aujourd'hui plus de la moitié des catholiques dans le Nouveau-Brunswick ; et, si ces derniers atteignent aujourd'hui la proportion d'un tiers sur le nombre total des habitants de cette province, c'est aux Acadiens qu'on le doit presque exclusivement, car les catholiques anglais de la contrée sont, en effet, particulièrement improgressifs ; de 1861 à 1881, en vingt ans, ils ne se sont pas augmentés de 5 0/0 dans toute la province ; c'est cette faible progression de l'élément britannique, qui, encore ici, ralentit singulièrement la multiplication des catholiques dans le Nouveau-Brunswick.

Rien cependant n'eût été plus facile que de faire dériver une partie des émigrants canadiens sur ce territoire qui borde la baie des Chaleurs, et confine la province de Québec en formant le diocèse de *Chatam*. Mais là encore nous trouvons la même incurie que dans la province d'Ontario : ni le gouvernement provincial, ni l'évêque irlandais du diocèse de Chatam n'ont fait la moindre démarche, ni pris la moindre mesure, pour attirer les Canadiens, ou pour favoriser leur établissement.

Qu'en est-il résulté ? L'accroissement de la population catholique n'a pas été ce qu'il aurait dû être ; là où se trouvaient d'ancienne date les débris de la population acadienne, c'est-à-dire des catholiques français, le progrès a été considérable ; il y avait en 1861, dans toute la province, 33,600 catholiques de langue française ; en 1881 leur nombre s'élevait à 56,635. Mais dans les districts où les catholiques anglais sont seuls, il n'en a pas été de même : ils étaient 49,300 en 1861, et en 1881 on en a trouvé 52,400, l'accroissement est très minime. Or, comme l'immigration canadienne a toujours été insignifiante dans ces

Digitized by Google

parages, il est permis de supposer que si elle eût été encouragée, et qu'elle eût pris cours vers ce pays, la population catholique s'y fût augmentée dans une bien plus forte proportion. Le nombre des catholiques dans la province eût alors atteint facilement 140,000 âmes, ce qui eût assuré à l'Église une prépondérance incontestée dans tout le nord du Nouveau-Brunswick. Là encore, c'est la faiblesse du développement des catholiques anglais qui ralentit le progrès du catholicisme, faiblesse qu'il aurait fallu compenser par une forte immigration catholique venue du dehors.

Il est inutile de prolonger plus loin l'étude de ces détails, il est maintenant surabondamment établi que l'importance des catholiques français dans l'Amérique anglaise est infiniment supérieure, sous tous les rapports, à celle des catholiques anglais, et il est non moins évident que les progrès de l'Église catholique eussent été beaucoup plus rapides, si le clergé irlandais avait favorisé avec plus d'activité, de sympathie et de bienveillance, l'expansion et la distribution des Canadiens français dans les diocèses qui avoisinent ceux du Canada.

Résumons maintenant cette exposition :

1° L'ensemble de la population, dans les quatre provinces du Dominion : *Ontario*, — *Quebec*, — *Nouveau-Brunswick* — et *Nouvelle-Ecosse* s'est accru de 75 0/0 entre 1851 et 1881. Durant cette même période, la population catholique ne s'est accrue que de 62 0/0. Cette infériorité du développement catholique est dû exclusivement à la faiblesse d'accroissement de l'élément catholique anglo-irlandais; car les Canadiens français ont progressé de 74 0/0, tandis que les catholiques anglais n'ont progressé que de 43 0/0.

2° Le développement des Canadiens est exclusivement dû à l'accroissement naturel, tandis que celui des catholiques anglais est dû en partie aux naissances, et en partie à l'immigration irlandaise : d'où il résulte que la progression régulière et stable est en réalité de 75 0/0 pour les premiers et de 36 0/0 pour les seconds, c'est-à-dire que les catholiques français s'accroissent deux fois plus rapidement; les catholiques français du Canada ont cependant, dans le même laps de temps, 700,000 immigrants canadiens aux États-Unis du Nord; il en résulterait donc rigoureusement que leur accroissement est trois fois plus rapide que celui des catholiques anglais.

3° La très grande rapidité de cette augmentation des Français a pour

Digitized by Google

causes principales : leur natalité plus puissante ; la supériorité de leurs missionnaires, de leurs maisons d'éducation, et autres institutions religieuses ; enfin l'habileté beaucoup plus grande qu'ils possèdent pour organiser et grouper les éléments de leurs progrès. Nous avons, du reste, sur ce sujet, deux témoignages irrécusables : l'un est un discours de Mgr Spaulding, archevêque de Baltimore, dont voici la conclusion :

« Il y a quelque chose, dans la flexibilité et la vivacité du caractère français, qui rend les prêtres de ce pays éminement propres aux travaux des missions ; ils ont toujours été les meilleurs apôtres parmi les tribus indiennes ; ils savent s'accommoder à toutes les circonstances, soit dans les résidences isolées, soit dans les excursions. Plusieurs de ces prêtres ont été élevés dans la délicatesse des centres les plus civilisés, et néanmoins ils se soumettent sans plainte à toutes les rigueurs et aux privations des missions, jusqu'au fond des déserts. Ils savent tout supporter : le climat, le dénuement, et même les manières et le sentiment des gens dont ils diffèrent grandement par le caractère et les habitudes. »

L'autre émane de Mgr de Ségur, qui professait une estime toute particulière pour ce clergé canadien, si modeste et si laborieux, qui fait tant de besogne et si peu de bruit ; je lui ai entendu dire plusieurs fois, qu'il considérait ces prêtres comme un don providentiel accordé par Dieu au Nouveau-Monde, pour faciliter et consolider l'établissement du catholicisme dans cet hémisphère ; il aimait même à répéter que, par la contiguïté compacte de ses paroisses, par la solidité de son esprit traditionnel, combiné cependant avec une grande hardiesse dans ses entreprises, le peuple canadien semblait le très utile représentant du véritable esprit catholique dans l'Amérique du Nord.

Ce peuple, disait-il, formait naturellement une sorte de transition et de liaison entre l'esprit de tradition qui est un des caractères essentiels de l'Eglise, et l'amour du changement et de la nouveauté, qui est un des côtés dangereux du caractère anglo-américain ; et c'est à ce titre que Mgr de Ségur a écrit dans les *Annales* de saint François de Sales *(septembre 1879)*, que le clergé canadien était à proprement parler la pierre angulaire de l'Église catholique dans le Nouveau-Monde.

E. Rameau de Saint-Père

Digitized by Google

# CORRESPONDANCES ET NOUVELLES

## CORRESPONDANCE DU DAHOMÉ

On nous écrit de Kotonou :

### CONDITIONS D'UNE MARCHE EN AVANT

Il faut rejeter absolument une marche par terre; la route de la rive droite de Wydah à Abomé est bien trop boisée sur une grande partie de sa longueur, et ce n'est qu'avec des effectifs et des convois de porteurs considérables qu'on aboutirait de ce côté. La route de la rive gauche est également très dangereuse pour une colonne aussi nombreuse, une partie est sous bois; des passages sont très difficiles, comme le cirque de Dogla. On arrive dans le fond de celui-ci par une pente de 30°, où le passage de l'artillerie est dur, le chemin à flanc de coteau au milieu des bois est très mouvementé, courant au milieu des cases en terre qui peuvent dissimuler chacune une embuscade et sur lesquelles l'artillerie ni l'infanterie n'ont action. Ce chemin est dominé par les flancs du cirque et aussi par les merveilleux fromagers qui y croissent au milieu d'une végétation tropicale très pittoresque. Mais les branches supérieures donnent abri à des ennemis exécutant des feux plongeants, comme cela est arrivé le 28 mars.

Reste la *route de l'Ouémé*, qui exige aussi des précautions. Mais avec des chaloupes à vapeur montées avec des hotchkiss dans les hunes, comme au Tonkin, on balaierait les rives avec facilité et à distance. Donc, pas d'embuscades. De plus, en naviguant au milieu de cette rivière, les coups de feu éventuels de l'ennemi n'atteindraient qu'à 50 mètres de distance, c'est-à-dire sans grands dangers. Reste à étudier l'organisation des pirogues du pays, qui contiendront les approvisionnements et les hommes, de façon à ce qu'étant remorqués par les chaloupes à vapeur les hommes puissent au besoin faire le coup de feu, sans crainte de faire chavirer ces embarcations instables. Cette organisation est très simple, mais il faut qu'elle soit étudiée dès maintenant et que les travaux soient exécutés. Il faudra emmener un convoi de porteurs pour porter huit jours de vivres par terre. Deux postes intermédiaires avec baraquements démontables devront, pour plus de sûreté, être construits à Fanvié et à Tohoué, pour servir de postes de ravitaillement. Le dernier servant de base d'opération pour la marche sur Abomé.

En résumé, 250 hommes à Kotonou, 400 à Porto-Novo, 250 dans chacun

Digitized by Google

des postes intermédiaires; et une colonne de 600 hommes débarquant à Tohoué et partant de là pour Abomé par la route, sans danger, pour ainsi dire, parcourue dernièrement par les prisonniers européens. Laisser dans la plaine d'Abomé, en un poste rapidement construit, 200 hommes et rayonner avec 400. C'est donc 1,800 hommes de troupes régulières (surtout de troupes noires).

Si l'on veut agir d'une façon plus énergique, il faut faire partir de Wydah une colonne qui viendra cerner les troupes dahoméennes déjà battues à Abomé. C'est 500 à 600 hommes de plus; mais cette colonne ne devra pas s'avancer trop loin à cause de la difficulté de son ravitaillement par porteurs; elle pourrait établir au fur et à mesure de sa marche des petits postes de ravitaillement. Nous posons donc en principe qu'avec 2,500 hommes et au plus 3,000, en tenant compte des déchets, on sillonnerait tout le Dahomé. Il faudrait aussi obtenir des roitelets de Togodo et des environs le rejet de leurs territoires des troupes du Dahomé. D'Abomé même on pourra traiter au nord avec les Mahis pour obtenir neutralité ou concours, car ils sont des ennemis du Dahomey. A Togodo, le roi du Tado est soi-disant tributaire, mais de fait indépendant.

Seulement, pour que cette campagne puisse être entreprise le 1er octobre, il faudrait l'organiser dès maintenant (1), et pour cela savoir qu'on la fera. Le poste de Fanvié devrait être installé à la fin d'août, et se composer de troupes blanches, très peu de tirailleurs (une section à peine) à Kotonou et à Porto-Novo, rien que des troupes blanches (au moins pendant le temps des opérations actives). Dans la marche sur Abomé, rien que des tirailleurs, qui au besoin mangeront des akassas, du manioc et du maïs pris sur place, les approvisionnements du riz étant réservés.

### LE ROI DE DAHOMÉ PILLE LES EGBAS

Le roi Béchanzi, laissant un rideau de troupes devant Porto-Novo est allé piller une dizaine de villages sur la route d'Abeokouta, puis il a fait, paraît-il, une entrée triomphale à Abomé avec plus de 2,000 prisonniers. Son prestige doit être rétabli. Les journaux anglais de Lagos sont furieux de voir ainsi piller un territoire de la sphère anglaise. Aussi le gouvernement anglais de Lagos a-t-il donné toute liberté à la France pour faire débarquer ses troupes et son matériel pour Lagos. Mais cette tactique n'a-t-elle pas pour but de nous pousser à licencier notre personnel servant à passer la barre et ensuite, nous coupant la route de Lagos, de nous imposer ses conditions pour nous permettre de continuer à faire passer par Lagos les approvisionnements destinés à nos troupes. Les premières de ces conditions seraient renoncer à faire un appontement à Kotonou et nous engager à ne jamais

(1) Cette lettre a été écrite dans les premiers jours de juillet.

Digitized by Google

barrer la lagune allant de Porto-Novo à Lagos. car dans ce cas les eaux de l'Ouémé ne se rendant plus à Lagos, il n'y aurait vraisemblablement plus d'eau dans ce port, et ce serait, ainsi que la construction d'un appontement, la ruine certaine et à brève échéance de Lagos.

PRÉTENTIONS ANGLAISES A JOFFI

Plus on connaît le traité du 10 août (1), plus on en redoute les clauses néfastes pour nous. Ainsi dans une annotation du traité les commissaires ont émis qu'*autant que possible, on prendrait pour point de passage du méridien frontière le point Joffi de la carte anglaise*. Or cette carte anglaise place Joffi à la pointe du V couché la pointe à gauche; les deux branches sont la lagune d'Ajara et l'extrémité de la branche inférieure est l'embouchure de cette lagune. Par conséquent nous ne posséderions (si les commissaires français chargés de la délimitation admettent cette clause sur le terrain) aucune partie du cours de la lagune depuis Joffi jusqu'à la grande lagune et la contrebande vers Lagos aurait lieu avec toute facilité. Nous supposons naturellement que la carte anglaise est exacte à peu près comme direction, puisque les commissaires anglais ont choisi ce point. Il est très important de faire rectifier par les commissaires français une annotation dans laquelle on a cherché à nous tromper, mais qui n'est pas définitive. M. Tracou, lieutenant de vaisseau du *Sané*, a été envoyé dernièrement sur les lieux pour cette délimitation; on ignore à la côte ce qui en est résulté.

CLIMAT

Les saisons cette année sont bouleversées; ainsi pendant presque tout le mois de juin, nous avons eu tous les deux ou trois jours des pluies torrentielles toute la journée. Les autres jours c'était à peu près de même. A Porto-Novo on laisse ses souliers dans une boue rouge épaisse dans laquelle on entre jusqu'à la cheville. Les murs des maisons faits avec la *barre* (terre rouge pétrie) s'effrondrent. Jamais depuis 1878, on n'a vu de si mauvais temps. Depuis le commencement de mars jusqu'aux premiers jours de juin, nous avions des tornades de plus en plus fréquentes, plus nous avancions vers le mois de juin; mais enfin ce n'étaient que des tornades, averses torrentielles arrivant brusquement et durant une ou deux heures au plus. Tandis que maintenant la pluie ne cesse pas de tomber toute la journée. Comment se comporteront les maisons de carton venant de France avec ce climat ?

NOUBO.

(1) Le texte du traité du 10 août 1889 délimitant les possessions anglaises et françaises a été publié dans la *Revue Française*, le 15 mars 1890 N° 90. Tom. XI, p. 380. Le commentaire en a été donné le 15 mai suivant. Tome XI, p. 623.

Digitized by Google

## CROISADE MÉDICALE

HOPITAUX ET PHARMACIES FONDÉS PAR LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES de Paris, 128, rue du Bac.

| MISSIONS | | VILLES | NOMBRE des HOPITAUX | NOMBRE des PHARMACIES |
|---|---|---|---|---|
| Pondichéry | | Pondichéry | 2 | » |
| Maïssour | | Bangalore | 2 | » |
| | | Maïssour ou Mysore | 1 | » |
| Birmanie méridionale | | Rangoon | 1 | » |
| Birmanie septentrionale | | Mandalay | 1 | » |
| Siam | | Bang-kok | 1 | » |
| Presqu'île de Malacca | | Singapore | 1 | » |
| | | Malacca | 1 | » |
| | | Pulo-Pinang | 1 | » |
| Cambodge | | Dan-nuoc | 1 | » |
| | | Saïgon | 1 | » |
| Cochinchine | occidentale | Thi-nghê | 1 | » |
| | | Mi-tho | 2 | » |
| | orientale | » | » | » |
| | septentrionale | » | » | » |
| Tong-king | méridional | Xa-doai | 1 | » |
| | occidental | Ha-noï | 2 | » |
| | | Son-tay | 1 | » |
| Kouang-tong | | Canton | » | 4 |
| Kouang-si | | Chang-sen | » | 1 |
| Kouy-tcheou | | Kouy-yang | 2 | 4 |
| Yun-nan | | Yun-nan-fou | » | 2 |
| | | San-pe-fou | 1 | » |
| | | Tchao tong | » | 1 |
| Su-tchuen | occidental | Tchen-tou | » | 4 |
| | oriental | Tchong-kin | 1 | 15 |
| | méridional | Su-tcheou-fou | » | 2 |
| Thibet | | Ta-tsien-lou | » | 2 |
| Mandchourie | | Ing-tse | 1 | » |
| | | Moukden | » | 1 |
| Corée | | Séoul | 1 | » |
| Japon | méridional | Nagasaki | 1 | » |
| | central | » | » | » |
| | septentrional | Yokohama | » | 1 |
| | | Nügata | » | 1 |

## LE MÉRIDIEN INTERNATIONAL DE JÉRUSALEM

### ET LE *STATU QUO* DANS LA MARINE

Le Gouvernement italien vient d'inviter les puissances à un Congrès international qui se tiendrait à Rome, pour y décider la question du méridien initial devant fixer l'heure universelle et, d'accord avec l'Académie des

Digitized by Google

sciences de Bologne, il propose le méridien neutre de Jérusalem. Dans ces circonstances, il est utile d'aborder franchement l'objection principale. On a dit qu'elle n'a pu être présentée par un marin, toujours est-il cependant qu'on s'y appuie, ne fût-ce qu'à cause des intérêts matériels qu'on croit engagés dans la question : « Si on adopte ce méridien, objecte-t-on, peu à » peu, et *par la seule force des choses*, il s'imposera aussi à la marine. » Quand un navire égaré demande la longitude à un autre qu'il rencontre, » il n'est pas toujours facile, surtout au moment d'une tempête, de com- » prendre à partir de quel méridien elle doit être comptée, d'où la nécessité » d'un méridien unique, même sur mer. Or, la marine de presque toutes les » nations a déjà adopté le méridien de Greenwich, et une nouvelle gradua- » tion sur les cartes marines représente une dépense évaluée, à Washington, » à dix millions de dollars ».

Voici la réponse :

« *Qu'on fasse imprimer des bandes imprimées portant, espacée de degré en degré et à toutes les échelles employées dans les cartes marines, la longitude de Jérusalem qui correspond à tous les degrés de chaque graduation nationale. Qu'on enjoigne ensuite à tous les capitaines de navire de coller ces bandes, par manière de vernier, à la grandeur de leurs cartes, de manière à faire coïncider chaque degré de la graduation nationale avec la longitude correspondante du méridien international de Jérusalem. Exemples :*

*Pour les cartes françaises :* Paris : 32° 52′ 52″ O. Jérus.

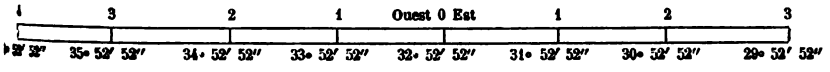


*Pour les cartes anglaises :* Greenwich : 35° 13′ 6″, 4 O. Jérus.

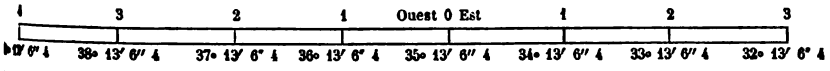


*Enfin, qu'on fasse une loi ordonnant que les longitudes seront toujours indiquées, sur mer, à partir du méridien international de Jérusalem.*

Si ces mesures étaient adoptées : 1° Il n'y aurait plus de méprise possible; 2° On épargnerait plusieurs signaux; 3° Les frais, évalués à 10 millions de dollars, se réduiraient à la dépense du papier, de la gomme, de la composition, de l'encre et du tirage des bandes; rien assurément de ruineux, pas même pour la République de San Marino si elle avait une marine; 4° On utiliserait toutes les cartes déjà en usage et on se passerait d'un double tracé des méridiens même sur celles qu'on éditerait à l'avenir; 5° Enfin, et surtout, l'unification des longitudes sur les cartes marines devenant superflue, la noble émulation entre Greenwich et Paris continuerait à rendre à la science les inestimables services qu'elle lui a rendus jusqu'à ce jour.

Cette solution, d'une rigueur mathématique, et qui a le suffrage de hautes autorités auxquelles, pour me garer contre toute illusion, j'ai tenu à la soumettre, m'a été suggérée par l'indication de la longitude de Jérusalem au-dessous du degré 58 O. de Greenwich sur la carte de Terre-Neuve,

Digitized by Google

publiée par M. Ed. Marbeau dans la *Revue Française* du 1er avril 1890. Qu'on lui en sache gré (1).

C. TONDINI DE QUARENGHI.

## LE TRANSSAHARIEN

### LES EAUX, LES DUNES, LES HABITANTS

M. V. Largeau, qui a passé quatre années dans les régions Sahariennes avant les voyages du colonel Flatters, vient d'écrire au *Temps* à propos du projet actuel d'une ligne transsaharienne:

« Il était alors de croyance générale, dit-il, que les chotts du Sud tunisien étaient un ancien golfe de la Méditerranée; que les eaux souterraines de l'oued Rirh, que d'intrépides officiers, presque tous morts à la peine, faisaient alors jaillir pour la création de nouvelles oasis, descendaient de l'Atlas. Mais je n'eus pas de peine à me convaincre que ces eaux jaillissantes étaient fournies exclusivement par les montagnes et les hauts plateaux du Sahara central (djebel Hoggar et Tidilkélt). Quant aux chotts, ils étaient formés par la réunion, dans une vaste dépression, des eaux de l'oued Igharghar et de l'oued Miyâ, de l'oued Souf ou ancien Triton aujourd'hui presque complètement enseveli sous les grandes dunes du Zemoul-el-Akbar, enfin de plusieurs cours d'eau descendant de l'Atlas et dont l'oued Djeddi est le plus considérable. Toutes ces eaux réunies formaient le lac Triton (aujourd'hui région des Chotts) qui, lui-même se déversait dans la Méditerranée par un étroit canal.

» Les eaux fournies par les plateaux du Sahara central coulent, maintenant, sous les alluvions amassées dans les lits des anciens fleuves; mais l'Igharghar, qui a encore une largeur de 6 kilomètres à 50 lieues au sud de Touggourt, et l'oued Miyâ, qui se confond avec ce dernier pour former l'oued Rirh, roulent encore à pleins bords lorsque des pluies abondantes viennent à tomber sur les points élevés où ils s'alimentent; cependant leurs eaux, bientôt absorbées par les sables, n'arrivent aux chotts que par des canaux souterrains.

» J'ai pu constater, chemin faisant, que ces eaux étaient jadis utilisées par une population agricole relativement nombreuse: ruines de villages, débris

(1) Voir aussi la carte de l'Afrique centrale, de M. le baron d'Avril, dans les numéros d'avril, mai, juin 1890 du *Bulletin de la Société anti-esclavagiste de France*. On obtiendrait le même résultat avec des bandes indiquant les degrés entiers, pourvu qu'on les applique de façon à marquer exactement leur écart en minutes, secondes, et, s'il y a lieu, fractions (décimales) de secondes, avec ceux de la graduation nationale. Ainsi, le degré 32° de Jérusalem serait placé à 52′ 52″ Est du zéro de Paris, le degré 35° de Jérusalem à 13′ 16″ 4 du zéro de Greenwich et ainsi pour les cartes des autres nations, d'après les deux modèles suivants :

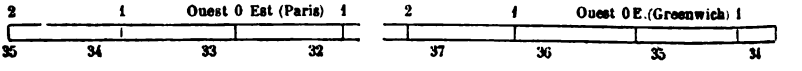


Digitized by Google

de canaux, troncs pétrifiés, dépôts de silex taillés que j'ai partout rencontrés, prouvent péremptoirement que si, à une époque, il y avait des déserts dans le Sahara, le Sahara, considéré dans son ensemble, n'était pas un désert. Cette vaste contrée était alors habitée par une race noire intelligente et laborieuse, qui avait subi l'influence de l'antique civilisation égyptienne et qui est sœur de la race foullah; c'est ce que m'ont fait connaître les études que j'ai faites, depuis, dans le Soudan même, où je me suis trouvé en rapport avec les Foullahs.

» Mais c'est dans le Sahara qu'ont été faites les premières chasses à l'homme en vue de fournir des esclaves aux sybarites de l'antiquité. Pour atteindre plus facilement l'homme, on a incendié les bois et tout ce qui pouvait lui fournir un asile; puis les Berbères sont venus et après eux les Arabes nomades, ennemis nés de toute végétation arborescente, et aujourd'hui le nègre saharien ne se rencontre plus que dans les oasis dont il entretient les puits et cultive les palmiers avec la patience qui le caractérise. C'est sur cette race laborieuse et prolifixe que nous devons surtout compter pour l'œuvre dont il s'agit.

» Donc, il n'y a pas lieu de craindre que l'eau fasse défaut sur le parcours de la voie ferrée, qu'elle se dirige soit vers le Tidikelt par l'oued Miyâ, soit vers le Hoggar par l'Igharghar; partout il suffira de quelques coups de sonde pour faire jaillir les eaux souterraines et créer des oasis; quelques bandes de terre irrigables concédées aux noirs, et ceux-ci ne tarderont pas à fuir les lieux où ils sont encore soumis à une sorte de servage pour fonder des villages autour de nos stations; les maisons s'élèveront là comme par enchantement et sans qu'il en coûte rien à l'État; ces gens sont habitués à ne compter que sur eux-mêmes.

» Le Hoggar, vu son altitude, son climat, l'abondance de ses eaux, est immédiatement colonisable; l'élève du bétail pourra s'y faire sur une vaste échelle. Du reste, sa population actuelle est une garantie de l'acclimatement immédiat de la race blanche. On y trouve, parmi des Berbères (Touaregs) de diverses provenances, de belles femmes blondes aux grands yeux bleus, descendance probablement des anciens Vandales. Les Touaregs, peu nombreux à cause de leurs guerres, pourraient être incorporés dans un corps spécial chargé de la police du Sahara; le jour où ils seront enrégimentés et régulièrement payés, ils feront, comme les Kabyles algériens, des soldats aussi braves que fidèles; mais ils sont fiers et ne supporteraient pas l'injustice.

» De même que, vers le nord, la plaine saharienne s'incline du Hoggar vers les Chotts, elle descend, vers le sud, en pente douce jusqu'au Niger, et l'on trouve, dans cette partie méridionale, des cours d'eau souterrains en tout semblables à ceux que les explorations ont fait connaître dans la partie septentrionale.

» J'ajoute que, d'un côté comme de l'autre, les ensablements de la voie ferrée ne sont pas à craindre; en général, les larges vallées sahariennes



Digitized by Google

sont creusées dans des couches de molasse jaune ou grès saharien très friable, au-dessous desquelles on trouve du calcaire, puis de l'argile ou du granit. C'est la molasse qui, désagrégée par les brusques variations atmosphériques, fournit les sables qui encombrent toutes les parties basses et boisées de l'immense désert. Mais presque partout des deux côtés des vallées, la molasse ou grès saharien est couverte d'une carapace de silex qui la préserve de la désagrégation. Peu d'ouvrages d'art seront nécessaires; mais les ponts devront être solidement construits en vue des inondations (chose en apparence incroyable) que les vallées ont à subir pendant les pluies diluviennes qui tombent après de longues périodes de sécheresse.

» Les grandes dunes (Zemoul-el-Akbar) s'étendent à l'est entre l'Igharghar et Rhadamès; elles seraient infranchissables par un chemin de fer; celles qui, de loin en loin, traversent les vallées (direction générale S.-E. au N.-O.) sont espacées et reliées par des veines peu élevées qui peuvent être aisément franchies.

» Il faut dire pourtant que les chaleurs de l'été sont terribles sur les plateaux sahariens; mais, en revanche, les nuits y sont si claires et si belles!

» Il y a un peu plus de quinze ans que je n'ai mis les pieds dans le Sahara; mais il m'a été donné, depuis, de me rendre compte des richesses territoriales du Soudan et de nos colonies au sud du Sénégal. Il y a là des forêts de bois précieux à exploiter, un sol d'une fertilité prodigieuse à mettre en rapport, et des noirs agriculteurs qui n'attendent qu'une protection efficace pour se mettre sérieusement à l'œuvre.

» Depuis, en outre, et tout dernièrement, j'ai traversé deux fois, en chemin de fer, de New-York à San-Francisco, les États-Unis d'Amérique; comparant les deux entreprises après avoir visité les deux pays, je ne crains pas d'affirmer que l'exécution du Transsaharien sera autrement facile que ne l'a été celle du transcontinental américain, et quiconque a traversé les déserts du Far-West, les montagnes Rocheuses et la Sierra-Nevada, sera certainement de mon avis, pour peu que, du haut de l'Atlas, il jette un simple coup d'œil sur le grand désert africain.

» En résumé : si, en peu d'années, le Transcontinental a transformé la Californie en en faisant l'une des contrées agricoles les plus prospères de l'Amérique et le grenier des États-Unis, la France et l'Algérie ne tarderaient pas à devenir, grâce au Transsaharien, les pays les plus riches et les plus indépendants du monde ».

## EXPLORATION AUX ILES SALOMON (1)

M. Woodford, qui a visité les îles Salomon du mois d'avril au mois de septembre 1887, est le premier blanc qui ait réellement pénétré dans l'in-

(1) La *Revue Française* a publié le 1er mars 1888, sur les îles Salomon, une première étude due à la plume du géographe bien connu, M. E. Hansen Blangsted. Cet article était accompagné d'une carte des îles Salomon dressée par M. Henri Mager. Le lecteur pourra utilement se reporter à cette carte (t. VII, p. 321, n° 41).

Digitized by Google

térieur des principales îles de cet archipel. Le compte rendu de son voyage, fait devant la Société royale de géographie de Londres, offre donc un intérêt considérable.

Le groupe des îles Salomon se trouve à environ 500 milles à l'est de la Nouvelle-Guinée et s'étend par 600 milles dans la direction du sud-est au nord-ouest; il est compris entre les 5° et 11° de latitude sud et les 154° et 163° de longitude est. Il a été découvert en 1567 par l'espagnol Mendana, qui en lui imposant ce nom prétendait le faire coloniser par ses compatriotes auxquels il avait donné à entendre que c'était de ces îles que le roi Salomon avait tiré ses richesses. Il y a sept grandes îles et une quantité d'autres plus petites qui occupent une surface d'environ 39,000 kilomètres carrés; leur formation est en grande partie volcanique; à l'époque de la découverte, un volcan était encore en éruption dans l'île de Savo et même aujourd'hui il y en a un en activité au centre de l'île Bougainville; des sources thermales et des émanations sulfureuses se trouvaient dans divers endroits des îles Savo, Simbo et Vella Lavella; celle de Kulambangara est un volcan éteint et les tremblements de terre, bien que peu violents, ébranlent toute la région.

Les plus hautes montagnes se trouvent dans l'île Bougainville, elles s'élèvent jusqu'à 3,000 mètres; dans les autres îles, les hauteurs varient entre 900 et 1,500 mètres, sauf à Guadalcanar où elles atteignent près de 2,500 mètres. Dans cette dernière île, M. Woodford entreprit trois excursions, mais l'attitude hostile des montagnards et la mauvaise volonté de ses guides ne lui permirent pas de monter à plus de 500 mètres environ. A cette hauteur il reconnut que le terrain est formé d'un espèce de grès savonneux constitué par un salicate d'alumine. Dans l'île de San Cristoforo (Saint-Christophe) on avait déjà trouvé du cuivre et de l'étain; il découvrit du cuivre dans celle de Guadalcanar, et à l'extrémité nord-ouest de l'île Malayta les indigènes lui indiquèrent des pyrites de fer, minerai dont ils se servent pour se teindre les dents. Les montagnards le portent dans des morceaux de bambou et le vendent au marché qui se tient sur la côte tous les deux ou trois jours.

Ces îles sont presque toutes entièrement revêtues de la végétation tropicale la plus variée : du milieu de cette verdure sortent des figuiers immenses de diverses espèces, dont les troncs sont recouverts de plantes grimpantes et de fougères; sous ces derniers croissent diverses variétés de palmiers nains, et parmi ceux-ci les tiges de bambous s'élèvent étroitement emmêlées les unes dans les autres. On trouve le long des plages le dilo (calophyllum inophyllum, la barringtonia speciosa) une espèce de casoarine et toutes les autres plantes qu'on rencontre dans les îles du Pacifique. Dans le voisinage des villages, la plage est garnie de plantations de cocos. Dans la partie sud-ouest de l'île de Guadalcanar, se trouve une région légèrement ondulée et ouverte qui doit offrir de bons pâturages. Les vents alisés du sud-est règnent de mai à octobre, et la mousson du nord-ouest, de novembre à

Digitized by Google

avril. La température sur les côtes atteint près de 90° à l'ombre et ne descend presque jamais au-dessous de 75°. La quantité de pluie qui y tombe annuellement est en moyenne de 100 à 150 pouces.

Sept ou huit blancs, agents de commerce, résident habituellement dans ces îles et le trafic se fait au moyen de schooners qui viennent de temps en temps de Sydney. Les marchandises principales d'exportation consistent en amandes sèches de coco, connues dans le commerce sous le nom de copra, qui sont envoyées en Europe et servent à produire l'huile de noix de coco dont on exporte annuellement 1,500 quintaux environ. Vient ensuite comme objet de trafic important, la noix du palmier appelé « sagou », dont on fait des boutons et autres petits objets dits d' « ivoire végétal »; on en exporte annuellement environ 300 quintaux; les autres articles d'exportation consistent en huîtres perlières de qualité inférieure et en carapaces de tortues. Les objets d'importation sont principalement le tabac que les indigènes préfèrent par-dessus tout, les pipes, les allumettes en cire, les tissus de coton, les verroteries, les couteaux et les haches. A une certaine époque, on leur vendait une grande quantité d'armes à feu et des munitions, mais actuellement le trafic de ces marchandises a été interdit aux agents commerciaux anglais, cela n'empêche pas qu'il soit fait par des bâtiments américains et allemands (ou sous le pavillon de ces nations) qui viennent de temps en temps jeter l'ancre dans ces parages et qui, n'étant pas soumis aux règlements anglais concernant le trafic des armes à feu, y récoltent un riche butin.

Pour se rendre de Sydney aux îles Salomon, M. Woodford dut faire deux mois de navigation. Le trajet le plus direct se fait par des petits bâtiments qui partent de Sydney pour y faire des échanges, ou bien par les schooners qui viennent des îles Fidji et qui recrutent et ramènent dans leur pays natal les travailleurs à l'expiration de la récolte, sorte de trafic connu sous la dénomination de « South sea Island labour trade ». M. Woordford conseille d'user de cette dernière voie parce qu'elle lui a offert des facilités plus grandes pour ses explorations et qu'elle lui a procuré l'occasion de visiter un plus grand nombre d'îles pendant la traversée.

Il partit des îles Fidji le 15 avril 1886 sur le petit schooner, *Christine*, qui avait à bord 120 indigènes qui retournaient tant aux Nouvelles-Hébrides qu'aux îles Salomon et à celles de Lord Howe, et qui devait recruter 46 nouveaux travailleurs pour le service des îles Fidji. Outre le capitaine et l'équipage, il y avait à bord 9 indigènes des Nouvelles-Hébrides s'occupant du recrutement; il y avait en outre un agent du Gouvernement chargé de diriger cette opération et de veiller à ce que les indigènes de retour fussent bien exactement ramenés chacun dans leur pays natal respectif. Dans l'après-midi du 20 avril, quatre jours après avoir quitté Suva, on aperçut à l'horizon le grand volcan de Lopevi dans les Nouvelles-Hébrides, haut de 1,100 mètres environ, on passa dans la soirée du même jour entre les îles d'Ambrym et de la Pentecôte, la côte occidentale de cette dernière se tournant et

Digitized by Google

se prolongeant vers le nord. Celle d'Ambrym est un volcan en pleine activité ayant 1,100 mètres environ d'altitude et dont pendant la nuit on apercevait les flammes d'une distance de 100 milles. Il resta dans les Nouvelles-Hébrides jusqu'au 6 mai, visitant les îles de Maiwo, de la Pentecôte, d'Ambrym, d'Espiritu Santo et de Malicollo.

L'opération du recrutement se faisait de la manière suivante : quand les indigènes apercevaient un bâtiment au large, s'ils voulaient entrer en communication avec lui, ils allumaient un grand feu sur la plage, deux barques étaient alors mises à l'eau, toutes deux bien armées et ayant chacune à bord quatre rameurs ; l'une des deux barques était dirigée par le recruteur et l'autre par l'agent du Gouvernement. La première approchait alors la poupe tournée vers la terre et disposée de façon à prendre immédiatement le large dans le cas d'une attaque imprévue, les quatre matelots restaient à leurs bancs pendant que le recruteur, placé à la poupe, se trouvait alors entouré par les indigènes auxquels ils achetait des ignames et autres denrées; il cherchait par la même occasion à en recruter quelques-uns. L'embarcation de l'agent du Gouvernement se trouvait à côté de celle du recruteur et prête à lui prêter main-forte. Après avoir débarqué vingt-quatre indigènes de retour aux Nouvelles-Hébrides et n'y avoir fait qu'une seule recrue, le schooner arriva, dans l'après-midi du 11 mai, en vue de l'île de Saint-Anne, la plus méridionale des îles Salomon, où il débarqua huit autres indigènes. Dans la soirée, M. Woodford et l'agent du Gouvernement descendirent à terre où ils furent aussitôt entourés par un nombre considérable d'habitants; il passèrent la nuit dans la maison de l'agent commercial qui réside dans cette île. Le 13 ils se dirigèrent vers Saint-Cristophe où il déposèrent à terre quatre indigènes. Ils visitèrent le village de Sarakne où un blanc du nom d'Adams avait été tué depuis peu par les indigènes. Le 14 ils touchèrent à l'île d'Ugi, résidence d'un autre agent commercial, dans laquelle se trouve un dépôt de charbon destiné à approvisionner à l'occasion les navires de la marine royale britannique.

Le 17 mai, au large de la ville de Saa, située à l'extrémité sud-est de l'île de Malayta, la *Christine* rencontra le *Southern Cross*, bâtiment de la mission malaise, passant alors devant Iyoh, petite île située le long de la côte de Malayta, elle entra dans la baie d'Uru, où elle resta ancrée du 20 au 25 mai, là même où le schooner *Borealis* fut pris par les indigènes en octobre de l'année 1880 et à six milles de distance de l'endroit où il y a deux ans le *Janet Stuart* soutint leur assaut. Les deux embarcations prirent toutes les précautions voulues, ayant su que le bâtiment de la mission malaise avait été attaqué quelques jours auparavant, en un lieu appelé Molé, et que dans le combat, cinq blancs et quelques indigènes avaient été tués. Cette partie de l'île Malayta a une mauvaise renommée, car plus d'un navire y a fait des rencontres du même genre. Bien qu'aucun navire ne permette aux indigènes d'y pénétrer armés, il arrive parfois, quand on n'est pas sur ses gardes que ceux qui sont restés dans les canots qui ont conduit les 40 ou 50 indi-

Digitized by Google

gènes qui sont à bord se jettent tous, à un signal donné, sur les hommes de l'équipage.

Le 22 les embarcations conduisirent à bord quatre recrues venues d'un village appelé Qui; c'étaient des jeunes gens de 15 à 19 ans. Le recruteur raconta qu'après avoir parlementé sans aucun résultat avec les indigènes sur la plage, les blancs étaient retournés à leurs embarcations et les indigènes dans leurs forêts, mais que peu après, ayant vu ces quatre jeunes gens courir précipitamment vers les embarcations, il était de nouveau sauté à terre, les avait fait entrer dans sa barque et avait jeté sur le rivage quelques objets en échange de ce trafic.

Du 26 mai au 2 juin, la *Christine* resta à l'ancre dans la baie du nord-ouest, à peu de distance de la plage; pendant ce temps, plusieurs indigènes furent débarqués et 5 ou 6 autres furent engagés. Cette partie de la plage est couverte de la végétation tropicale la plus riche, parmi laquelle on distingue tout particulièrement l'odeur pénétrante de la fleur blanche du Cerbera odolum. M. Woodford recueillit sur ces fleurs le premier exemplaire mâle que l'on connaisse du grand « Ornitoptera » (papillon aux ailes d'oiseau) ou « Ornitoptera Victoriæ », spécial à cette partie du groupe des îles Salomon et de l'île Guadalcanar. La couleur des ailes du mâle est d'un gris métallique et or, celle des ailes de la femelle est moins brillante. On possédait déjà un exemplaire de cette dernière, resté jusqu'ici unique et rapporté en 1854 par le navire de la marine Royale *Herold*.

Partis de Malayta, le long de la côte septentrionale de laquelle furent débarqués d'autres engagés, ils arrivèrent le 6 juin à la ville de Aola dans l'île de Guadalcanar. A un demi-mille environ de cette localité, se trouve une petite île où réside un autre agent commercial; les voyageurs y passèrent 5 jours; doublant alors le cap sud-est de l'île et suivant la côte jusqu'à la baie Wanderer, ils mirent le cap sur Treasury-Island et, finalement le 23, ils arrivèrent à Alu où M. Woodford devait rester. A peine débarqué, il se mit immédiatement avec le capitaine à le recherche de Gorei, roi de ces îles et des autres îles circonvoisines, auquel il devait être recommandé. Ils apprirent que le roi résidait dans une autre île distante d'environ trois milles; ils s'embarquèrent donc à nouveau et s'y rendirent. Ils trouvèrent tous les habitants en armes et si défiants qu'aucun d'eux ne voulut leur indiquer la résidence royale. Ils leur dirent toutefois que Gorei était parti pour se rendre à bord du schooner passant du côté opposé de l'île. Les deux étrangers retournèrent alors vers leurs embarcations. Voici comment M. Woodford raconte sa première rencontre avec le roi : « Gorei était vêtu d'un gilet » de flanelle rouge et d'un pantalon ; il avait sur la tête un vieux casque » en feutre. Après lui avoir exprimé le désir que j'avais de séjourner pen- » dant quelques mois dans ces lieux, il se montra disposé à me venir en » aide et il m'expliqua la conduite qu'avaient tenue envers moi ses sujets » en me disant qu'ils le redoutaient et que notre bâtiment leur avait paru » être celui d'un marchand dont il était le débiteur.

Digitized by Google

» Dans l'après-midi du même jour, tous mes effets et tous mes instru-
» ments furent débarqués à Alu et placés dans une maison que Gorei m'in-
» diqua. Il fut convenu que je lui donnerais en échange une hache, quatre
» couteaux, trois colliers de verroterie, environ 6 mètres de cotonnade,
» vingt paquets de tabac et une chemise de flanelle. Le lendemain 24 juin,
» le schooner partit, et le fils de Gorei m'apporta dans l'après-midi des igna-
» mes et deux bananes. Il voulut absolument me laisser deux femmes pour
» me préparer mes repas et tenir la maison propre. Le surlendemain, en
» revenant d'une première excursion, je trouvai Gorei qui m'attendait dans
» ma maison, je lui donnai les objets promis et lui fis en outre un cadeau.
» Il me dit que je pourrais lui demander tout ce dont j'aurais besoin. Sa con-
» duite avec moi fut toujours d'accord avec ses paroles, et pendant tout
» mon séjour, nos rapports furent toujours des plus amicaux.

Il y a dans l'île d'Alu de vastes plantations d'ignames, l'arbuste appelé « Sagou » croît abondamment dans les forêts; on se sert de ses feuilles pour en couvrir les maisons. Avec de l'igname pilé, de la noix de coco et de la canne à sucre rapée, les indigènes font une espèce de tarte qu'ils appellent *pisu*. Ils se servent de vases de terre pour faire cuire la viande, de feuilles et de petites corbeilles pour la mettre, de pilon, de mortier en bois pour écraser les végétaux. Ils sont armés presque tous de fusils Snyders, mais leurs véritables armes sont les lances auxquelles sont fixées des pointes en os provenant des ailes du *Pteropus* (roussette ou renard volant), les arcs, les flèches et les massues. Aussi bien les arcs, les flèches, que les paniers et le tabac indigène sont des objets que les habitants d'Alu achètent ou échangent dans une île voisine de l'île Bougainville, où ils se rendent en grand nombre deux ou trois fois par an pour y amener des captifs et des objets provenant de leur propre fabrication. Comme tous les habitants du groupe des îles Salomon, ce sont de forts chiqueurs de *bétel*, qu'ils réduisent en une pâte très fine à l'usage des vieillards qui n'ont plus de dents.

M. Woodford resta à Alu du 24 juin au 7 août; il y forma de riches collections d'animaux et se rendit dans une autre île appelée Fauro, distante d'environ 15 milles. Là, il trouva un agent commercial chez lequel il demeura jusqu'au 17 septembre, mais sans cesse tourmenté par la fièvre. Il s'embarqua sur un petit vapeur de commerce, appelé le *Ripple*, le 24 du même mois et se rendit à Rubiana, ville située dans une petite île à l'intérieur d'une lagune, sur la côte méridionale de l'île de la Nouvelle-Géorgie. C'est le centre d'une région de cannibales. Tout le tour de la lagune de Rubiana est, en partie, couvert d'une riche végétation, et, malgré la mauvaise réputation que possèdent les habitants, deux ou trois colonies sont venues se fixer dans les petites îles de cette lagune; c'est à une de ces colonies, dépendant d'une maison de commerce de Sydney, qu'appartenait le *Ripple*, qui s'y était rendu pour rejoindre le schooner *Lizzie*.

Pendant les quinze jours que M. Woodford y resta, il fit quelques excur-

Digitized by Google

sions dans les terres situées autour de la lagune et se rendit tout d'abord, avec le capitaine de la *Lizzie* et le directeur de cette colonie, à une petite île où résidait provisoirement un autre agent commercial. Cette île appartient aux habitants de Sisieta, qui n'ont pas voulu la vendre parce qu'elle est réservée à leurs festins de chair humaine; ils apprirent là que deux semaines environ auparavant, dans un de ces repas, ils avaient mangé sept cadavres. Étant allé ensuite sur la petite île appelée Rubiana, ils furent surpris de n'y trouver aucun habitant; tous étaient partis à la chasse à l'homme dans l'île Isabella. Ils visitèrent une cabane destinée à mettre les pirogues à l'abri des intempéries. Dans l'intérieur de cette cabane les murs étaient garnis de nombreux crânes humains sur lesquels les traces de nombreux coups de massue étaient encore visibles. Ils furent témoins du même spectacle dans presque tous les villages de cette lagune, où ils constatèrent aussi que tous les hommes valides s'étaient absentés pour le même motif. Les habitants de Rubiana revinrent le lendemain rapportant avec eux trois têtes d'hommes et deux de femmes, ainsi que plusieurs prisonniers.

Pendant les quinze jours environ que Woodford passa dans les îles de cette lagune, il ne compta pas moins de trente et une têtes humaines rapportées comme trophées de ces parties de chasse, et dont cinq à Rubiana, six à Sisieta, trois à Kokorapa et dix-sept à Lokorokongo; puis, se sentant de nouveau pris par la fièvre il s'en retourna à Sydney où il resta de novembre 1886 jusqu'à la fin de janvier 1887.

En étant reparti le 27 du même mois, il revint à Rubiana. Il avait pu, lors de son premier séjour dans cette île, gagner la confiance de deux chefs appelés Wange et Ingova, et grâce à eux il put assister à la cérémonie préparatoire d'un banquet qui devait se donner dans la plus grande cabane à pirogues du village. Au milieu de celle-ci se trouvait une espèce d'auge longue d'environ trente pieds, ayant la forme d'un crocodile. L'intérieur de la cabane était tapissé de crânes humains. Vingt-trois jeunes hommes étaient assis des deux côtés; aux deux extrémités se trouvaient deux vieillards; ils étaient tous nus et avaient leurs boucliers derrière le dos, leurs lances et leurs massues près d'eux. Le repas devait consister en ignames et en noix de cocos placées dans l'auge. Tout à coup un vieillard, revêtu de son vêtement de combat, s'avança vers la cabane en criant « basioto » (crocodile). Alors Ingova s'approcha de lui, et posant une main sur la tête du crocodile il débita un discours qui dura bien dix minutes, puis les assistants se précipitèrent sur la nourriture placée dans l'auge. Ce repas dura plus d'une demi-heure, et quand il fut terminé l'étranger fut invité à se retirer.

Les indigènes de la lagune se trouvaient encore occupés par leur chasse à l'homme, et dans ce laps de temps ils rapportèrent six têtes de Bogotu, dans l'île Isabella; parmi lesquelles celle d'un néophyte de la mission malaise.

Digitized by Google

De Rubiana Woodford passa à Aola, sur la côte de Guadalcanar, où il demeura seul parmi les indigènes du 30 mars au 26 septembre. Dans les quelques jours passés dans ces lieux lors de son premier voyage, M. Woodford avait constaté les dispositions amicales de ces habitants. Ayant fait part du but de sa visite à un vieux chef appelé Ululu, celui-ci ainsi que les autres habitants de l'île, se montrèrent très satisfaits de l'avoir parmi eux. Ils lui louèrent, pour vingt paquets de tabac, une cabane abandonnée dans laquelle ils organisèrent pour lui une cuisine. Un jeune homme de l'île de Buka, appelé Hogare, qui avait travaillé dans les plantations des îles Fidji, lui servit de domestique, et pendant les six mois que M. Woodford vécut parmi les indigènes de Guadalcanar, il conserva avec eux les rapports les plus aimables. Il fit quelques ascensions. Il partit la première fois du village de Ruavatu, en remontant un fleuve appelé Boko-Kimbo, qui se jette dans la mer en cet endroit. Il le parcourut en bateau pendant dix milles; durant ce parcours le fleuve coulait dans un terrain d'alluvion entièrement recouvert d'une épaisse végétation de figuiers et de palmiers, mais par suite des divers rapides qu'ils rencontrèrent sur le parcours et qui empêchaient la marée de remonter plus haut, ils durent s'arrêter au village de Reko, où ils passèrent la nuit. Les habitants, d'abord très surpris de la visite d'un blanc, finirent par lui trouver un asile et de la nourriture. Le lendemain, M. Woodford ne put décider ses deux guides à aller plus loin, tant ils craignaient les montagnards, et il dut revenir le soir même à Ruavatu. Il apprit quelques jours plus tard le motif de leur crainte en faisant une excursion au village de Kobua, à 4 milles de sa résidence d'Aola. Il rencontra une bande d'indigènes en délire qui revenaient victorieux d'une expédition contre les montagnards; ils ramenaient un prisonnier et portaient une tête placée au bout d'une lance. Ces razzias sont continuelles entre les indigènes de la côte et ceux de la montagne.

M. Woodford dut encore rester trois mois à Aola; pendant ce temps il explora tous le cours inférieur des fleuves des environs et persuada au vieux chef Ululu d'organiser une seconde expédition vers la montagne. Finalement il trouva un montagnard du nom de Turapara qui, moyennant un cadeau, consistant en tabac et en mousseline, consentit à l'accompagner jusqu'à son village natal appelé Natalava. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine que M. Woodford put décider Turapara à le guider; celui-ci après avoir conclu le marché, ne parlait plus que de le rompre, s'offrant à rendre les cadeaux; à tel point que M. Woodford fut obligé, la veille du départ, de le faire coucher dans sa case et de l'y enfermer pour qu'il ne s'enfuît pas. Les habitants d'Aola eux-mêmes étaient très anxieux sur le péril qu'allaient courir les voyageurs et craignaient d'être, en cas de sinistre, punis par un bâtiment de guerre. Pour mettre fin à toutes ces tergiversations, M. Woodford leur remit une déclaration qu'ils devraient montrer en cas de besoin et dans lequel il affirmait que les indigènes d'Aola ne devaient pas être considérés comme responsables de sa mort éventuelle.

Digitized by Google

Le matin du 19 juillet, accompagné de Turapara et de sept autres indigènes, il se dirigea de nouveau vers la région montagneuse. Après avoir remonté le fleuve d'Aola pendant cinq milles, ils s'enfoncèrent dans une épaisse forêt dans la direction de l'ouest sud-ouest et après une marche de deux milles ils arrivèrent sur les bords d'un autre fleuve appelé Kobua; la croupe qui séparait ces deux fleuves pouvait avoir 90 mètres de hauteur. Le lit du Kobua, à l'endroit où ils l'atteignirent, a une largeur d'environ 92 mètres. L'eau coule dans le lit de ce fleuve en plusieurs branches. La branche principale n'a pas plus de 9 mètres de largeur. L'eau monte à peu près à la hauteur du genou, le courant est très rapide. Comme tous les autres fleuves de Guadalcanar, celui-ci n'est qu'un torrent qui grossit au gré des pluies, mais la couleur des eaux est laiteuse, tandis que pour les autres torrents, les eaux sont limpides. Continuant à marcher sur les bords de ce fleuve dans la direction du sud sud-ouest, pendant six milles à travers une région très ondulée et grimpant sur des collines couvertes de fougères et de plantes rabougries, ils aperçurent, là où les collines n'interceptaient pas la vue, le pic le plus élevé de ces montagnes, appelé Vatupusau, qui a près de 1,300 mètres d'altitude et qui est éloigné d'Aola de 11 milles à vol d'oiseau vers le sud. Après une alarme de courte durée parmi les hommes de l'escorte à la vue de quelques empreintes de pas dans le sable du lit du fleuve, ils arrivèrent, vers deux heures de l'après-midi, à un petit affluent sur la rive gauche du Kobua. La hauteur du lit du Kobua au-dessus du niveau de la mer est, en cet endroit, de 51 mètres. Ayant quitté le fleuve ils remontèrent l'affluent et trouvèrent une colline de sable couverte de la végétation la plus riche. Le sol est excessivement fertile, et M. Woodford le considère comme tout particulièrement propre à la culture du thé. On marcha encore sur deux milles le long de la petite rivière, qui dans ce trajet avait reçu deux ou trois autres cours d'eau, les hommes de l'escorte se croyant au terme de leur course, se déshabillèrent et se jetèrent tous dans la petite rivière. Quelques instants après ils arrivèrent à Natalava, groupe de trois misérables cabanes habitées par cinq ou six hommes, six femmes et autant d'enfants. Le vieux chef déclara qu'il ne se trouvait dans ce lieu que depuis trois mois, et qu'il était venu d'une ville appelée Tintogomo. Les voyageurs passèrent la nuit dans une cabane avec d'autres indigènes de l'endroit et couchèrent sur la terre nue; le lendemain M. Woodfoord voulait se rendre à Tintogomo, mais il dût renoncer à cette excursion, ayant appris que cette localité était bloquée par les montagnards. Ils revinrent donc sur leurs pas, mais suivirent le fleuve jusqu'à la ville de Kobua, où ils passèrent la nuit; le troisième jour ils continuèrent à le suivre jusqu'à son embouchure dans la mer, dans un lieu appelé Kormubusu et de là par la plage ils revinrent à Aola.

*(A suivre).*

---

Digitized by Google

# NOUVELLES GÉOGRAPHIQUES ET COLONIALES

**Transsaharien.** — *Réponse de M. Rolland à M. Rohfls.* — M. Gerhard Rohlfs parle de dunes à traverser en tunnel, en viaduc ou en remblais.

M. G. Rolland répond : « Par le *tracé central* Ouargla, Amguid, il n'y a pour ainsi dire pas de dunes.

L'itinéraire de M. Rohlfs, en 1864, ne lui a pas permis d'explorer cette ligne. Ce n'est qu'en 1880 que la première mission Flatters a reconnu l'existence, au sud de Ouargla, d'une grande trouée au travers du massif de l'Erg, savoir la trouée de l'Igharghar. Notre *tracé central* suit précisément ce couloir, large de 20 kil., le rail sera posé sur un terrain plat et dur de *reg, libre de sable* (sauf vis-à-vis d'El Biodh, où nous aurons 100 mètres de dunes à recouper). Les études du *tracé central* ont été faites par Beringer, ingénieur de la mission Flatters; il n'a pas trouvé sur 1,000 kil. au delà d'Ouargla la moindre difficulté technique. On peut donc sans nouvelle exploration pousser jusqu'au 26° latitude.

L'objection de M. G. Rohlfs ne peut s'appliquer qu'au *tracé occidental* par l'oued Massaoura qu'il a visité en 1864 et qui, d'après le capitaine Brosselard-Faidherbe, serait barré par plusieurs chaines de dunes.

M. G. Rohlfs doute de la sécurité du poste de Timassinin, situé sur la route des caravanes entre In Salah et Rhadamès.

M. G. Rolland répond : « Le tracé central aborde les Touareg par la confédération des Azdjer, celle qui est la plus favorable aux Français. Si Timassinin court des risques on en rendra le poste plus solide; le but du tracé proposé est précisément de recouper les lignes de caravanes par le travers et l'endroit des marchés importants. Si la ligne droite ne traversait pas Timassinin, il faudrait mieux obliquer pour y passer.

M. G. Rohlfs parle d'une force de 20,000 hommes nécessaire pour assurer la sécurité de l'entreprise.

M. G. Rolland répond qu'il suffira de postes de 200 à 300 hommes, en majeure partie indigènes, échelonnés le long de la ligne. Pourquoi les Touareg détruiraient-ils plus facilement une ligne ferrée que les Peaux-Rouges dont les Américains n'ont rien eu à redouter?

« M. Rolhfs, ajoute M. Rolland, dit qu'il faudra soumettre au préalable les Chaamba, les Ouled Sidi-Cheik, les gens du Tafilet, de l'Oued Messaoura, du Touat, du Tidikelt. D'abord, quant aux Chaamba (qui sont des nomades et non des sédentaires), c'est tout fait : ils sont depuis longtemps nôtres et nous payent l'impôt; nous pourrons même compter sur leur concours contre les Touareg, leurs ennemis héréditaires. Pour les Ouled-Sidi-Cheik, on sait qu'ils sont divisés en deux grandes fractions, l'une française, l'autre marocaine. D'une manière générale, les territoires et les tribus hostiles que

Digitized by Google

M. Rohlfs énumère sont situés dans l'ouest du Sahara algérien; c'est le *tronc occidental* du transsaharien qui aurait affaire à eux, mais nullement le *tronc central*.

**Soudan français** : *Campagne 1890-1891*.— Un détachement d'infanterie de marine, 90 hommes, composé de 1 adjudant, 5 sergents, 1 fourrier, 7 caporaux, 2 clairons, 74 soldats, sous les ordres d'un capitaine et d'un lieutenant, fera partie de la colonne du haut fleuve pendant la campagne 1890-1891. Choisis de bonne volonté dans les huit régiments de France, ces militaires se rendront au Sénégal par le paquebot partant de Bordeaux, le 20 septembre.

L'artillerie de marine fournit également un détachement composé de 3 maréchaux des logis, 3 brigadiers, 3 artificiers, 1 trompette et 40 canonniers. 11 télégraphistes seront aussi adjoints à la colonne du haut fleuve.

Enfin le lieutenant-colonel Archinard doit s'embarquer également à Bordeaux le 20 septembre, pour prendre, une troisième fois, le commandement supérieur du Soudan pendant la campagne qui va s'ouvrir.

*Missions Monteil et Ménard.* — Le capitaine d'infanterie de marine Monteil, auteur d'une carte très complète du Sénégal, doit quitter Bordeaux le 20 septembre pour se rendre au Soudan où le gouverneur vient de le charger d'une importante mission. Cette mission consiste à explorer toute la région comprise entre Bammako, sur le Niger et Kong, récemment placée sous notre protectorat. Le capitaine Monteil sera accompagné d'un interprète, M. Rosnoblet, élève de l'école des langues orientales et d'un ancien sous-officier d'infanterie de marine.

D'un autre côté le capitaine Ménard doit se rendre à Grand Bassam pour explorer la région comprise entre cette ville et Kong. Les deux explorateurs doivent entrer en rapport, avec les chefs qui ont accueilli le capitaine Binger et jeter les bases de transactions commerciales entre la France et leur pays.

**Rivières du Sud.** — Les cercles du Rio-Nunez et du Rio-Pongo ont été agités dans ces derniers temps par certains dissentiments entre indigènes qui se reproduisent quotidiennement à cette époque de l'année. Mais, grâce au concours de notre allié Dinah Salifou, les difficultés se sont rapidement apaisées.

Les dernières nouvelles de Benty annoncent que le calme le plus parfait règne dans la Mellacorée.

Au Dubréka on se trouve aussi dans une période de calme et, vu la saison, la plupart des traitants sont absents.

On signale à Konakry les efforts continus de nos voisins de Sierra-Leone et des îles de Los en vue de lutter commercialement avec le chef-lieu des Rivières du Sud et d'attirer à eux l'important courant d'affaires qui s'est définitivement établi sur ce point. C'est ainsi que dans la colonie de Sierra-Leone on vient de supprimer le droit de wharfage pour toutes les marchan-

Digitized by Google

dises arrivant de Free-Town. Ce droit était de 3 fr. par pied cube, soi 12 fr. 50 par tonne au volume ou par 1,000 kilogrammes.

Ces efforts pour contre-balancer les progrès et le développement commerciaux des Rivières du Sud méritent d'être pris en sérieuse considération, mais ils indiquent en même temps que la concurrence de notre colonie naissante éveille chez nos voisins d'assez vives inquiétudes pour leur imposer des sacrifices budgétaires qui ne sont pas sans importance.

**Dahomey.** — *Situation.* — Le *Taurus*, courrier de la côté occidentale d'Afrique, est arrivé. Il avait à bord 96 passagers, dont plusieurs officiers : M. Arnoux, capitaine d'infanterie de marine, M. Roumet, lieutenant de la *Mésange*. En outre, 30 marins provenant de la *Minerve*, 10 sous-officiers et 10 soldats de l'infanterie de marine, convalescents pour la plupart.

Sont arrivés aussi M. Siciliano, l'agent de la maison Mante et Borelli, qui est investi d'une mission auprès du roi du Dahomey, le père Souliac, des missions africaines, qui rentre malade, M. H. Comte, directeur de l'exploitation du chemin de Dakar à Saint-Louis; le docteur Vasticar, de la *Mésange*, en congé de convalescence après deux ans de campagne; MM. Prat et Oser, de la factorerie Cyprien Fabre au Dahomey; M. Cerisier, lieutenant gouverneur de Konakry, nommé au poste de directeur de l'intérieur au Gabon; enfin M. Roux-Freyssineug, médecin de la marine.

Lors du passage du paquebot à Kotonou tout était calme, la *Naïade* et le *Goéland* se trouvaient sur rade. L'*Ardent* était mouillé à Whidah, la *Mésange* et le *Goéland* sur rade de Grand-Popo et la *Durance* sur rade de Lagos. Le *Cerquelen* avait quitté la côte d'Afrique quelques jours avant pour se rendre à Buenos-Ayres.

Le *Taurus* avait 50 tonnes de matériel et de munitions de guerre qu'il n'a pu débarquer à Kotonou. Et c'est à grand'peine que le transbordement a pu être effectué, en rade de Lagos, à bord de la *Durance*.

Les nouvelles particulières du Dahomey donnent toutes des renseignements peu favorables sur la situation. La position des troupes à terre a été fort pénible jusqu'au moment où on a pu leur construire des paillottes. Actuellement les baraques en carton amenées par la *Durance* ont apporté une amélioration sensible, bien qu'elles ne présentent qu'un abri imparfait contre les rayons du soleil.

L'état sanitaire n'a pas empiré pendant le mois de juillet: 3 soldats ou marins ont succombé; mais il y a énormément de malades impaludés et profondément anémiés que l'on est forcé de renvoyer sous peine de les voir décliner rapidement.

Il y a à terre environ 1,200 hommes (800 noirs et 400 Européens).

Dans ce nombre, plus de moitié sont atteints par les fièvres. Porto-Novo, où se trouve le quartier général, est malsain. En outre la ville est à moitié abandonnée, la population ayant émigré dans des proportions énormes à Badagri où les Anglais ont réussi à l'attirer.

Digitized by Google

Pendant tout le mois de juillet, la barre de Kotonou a été très mauvaise. Les Anglais continuent à laisser passer nos bâtiments par Lagos, mais ils se font prier et l'on doit chaque fois leur adresser une demande spéciale.

Le petit vapeur l'*Eclaireur* est aujourd'hui complètement équipé, armé et prêt à remonter l'Ouémé au premier signal. Deux chaloupes à vapeur sont également prêtes ; elles s'appellent l'*Ouémé* et l'*Okpara*. Avec la canonnière l'*Emeraude* cela fait 4 petits vapeurs sur la lagune ; c'est encore bien insuffisant pour remonter l'Ouémé et assurer en même temps les communications en cas de marche en avant.

Plus que jamais, il est nécessaire de sortir de la situation actuelle. D'ici peu la saison sèche arrivera et les opérations devront être effectuées dès ce moment-là, afin de pouvoir encore profiter de la hauteur des eaux sur l'Ouémé. Les négociations n'ont point avancé : le père Dorgère envoyé à Abomey a complètement échoué. Les Dahoméens nous attendent de pied terme et ont si peu l'air de vaincus qu'ils ont pu exécuter, après leurs échecs contre nos troupes, une série d'incursions heureuses contre les peuples qui les entourent.

*Incursion des Dahoméens chez les Egbas.* — Après les batailles autour de Porto-Novo et de Kotonou, les troupes de Behanzin se sont retirées en ravageant toutes les tribus qu'ils rencontraient sur leur passage ; mais ces villages étaient abandonnés ; aussi, comme il leur fallait des victimes, une expédition composée de quinze cents hommes partit avec les guerriers du roi de Kanagougé,

Ces sauvages se dirigèrent sur Egga, mais à cet endroit les troupes du roi des Egbas leur infligèrent, après un combat de quelques heures, des pertes importantes. Les Dahoméens battirent en retraite ; mais le lendemain, dans la nuit, ils parvenaient à surprendre les Egbas et à détruire la plus grande partie de leurs guerriers. Les Dahoméens trouvant les routes libres suivirent la rivière de Soa et montèrent vers Abéokouta, en détruisant plus de 130 villages.

Il est impossible de décrire les scènes de carnage qui se passèrent ; les femmes, les enfants eurent la tête tranchée et quelques-uns même furent brûlés vifs.

Les troupes de Behanzin, continuant leur carnage, s'avancèrent de plus en plus dans l'intérieur, faisant 2,000 prisonniers et en égorgeant plus de 1,000 femmes et vieillards. 20,000 noirs durent s'enfuir de leur pays, qu'ils ne veulent plus aujourd'hui regagner. Les Dahoméens vainquirent encore une seconde fois les Egbas près de O'Kouva, à 100 kil. de Abéokouta. Mais, depuis le 23 juillet, on n'a pas entendu parler d'eux ; on pense qu'ils ont dû regagner l'Ouemé avec leur butin.

On voit que les Dahoméens inspirent encore une terreur profonde, et, tant que leur puissance n'aura pas été abattue, leurs voisins ne pourront pas vivre en paix avec eux.

Digitized by Google

**Congo français.** — *Exploration et traités Cholet.* — L'administrateur colonial Cholet vient de remonter la Shangha, affluent de droite du Congo, jusqu'au-dessus du 4° latitude nord jusqu'au 13° de longitude. M. Cholet a accompli cette exploration sur la canonnière *le Ballay*, et il a pénétré dans les pays situés entre le Cameroun allemand et le Congo français.

La limite entre les deux colonies allemande et française est fixée par le protocole du 24 décembre 1885, approuvé par les Chambres, et qui trace une ligne de démarcation suivant le parallèle passant par la rivière Campo à son embouchure, et se poursuivant jusqu'en un point situé sur le 12e degré 40 de longitude est. Cette ligne laissait ouverte à l'activité des deux pays la région s'étendant à l'est de cette longitude. Au cours de son exploration, M. Cholet a passé, avec les souverains indigènes, des traités qui ont pour effet de placer sous la domination française toute une région à l'ouest de la Sangha. Les Allemands avaient en vain essayé de s'y frayer un chemin, mais ils n'avaient pu y parvenir, étant données la distance et l'hostilité des indigènes, devant laquelle la maison Wœrmann avait même dû retirer plusieurs de ses comptoirs. C'est la prise de possession de cette région que l'administrateur colonial Cholet a accomplie en utilisant le cours de l'affluent du Congo, la Shangha, que l'on supposait avec raison remonter vers le nord, parallèlement au Congo et à l'Oubanghi. M. Cholet a trouvé un cours d'eau navigable malgré la mauvaise saison. Il était accompagné par les représentants d'une maison de commerce qui ont trouvé, paraît-il, les éléments de fructueuses affaires dans ces contrées jusqu'alors inexplorées.

Les traités signés par M. Cholet ouvrent définitivement à la colonie du Congo, sur la Sangha, une route vers le nord, parallèle à celle que nous occupons déjà sur l'Oubanghi. Le Congo français s'étend donc actuellement, à l'ouest, jusqu'à la limite fixée par la convention franco-allemande.

**Les Anglais en Afrique australe.** — *Barotsé.* — Au nord du Zambèze, du 22e au 26e degré de longitude est, s'étend un vaste territoire du royaume des Barotsé. Ce pays se trouve compris dans la zone réservée à l'influence anglaise, puisque la ligne séparative entre les Anglais et les Portugais est la rivière Kabompo, jusqu'à la frontière de l'État libre du Congo. Les Barotsé sont à l'est du Kabompo. On annonce de Capetown (6 septembre), que la Cie Sud-Africaine a établi son protectorat sur les Barotsé. Leur chef a consenti à l'abolition de l'esclavage et de la sorcellerie. Une mission protestante française existe parmi eux.

**Madagascar.** — Les excursions d'Anglais à Tananarive se succèdent, chacun d'eux venant faire au gouvernement de mirifiques propositions reposant toutes sur des concessions de terre ou l'exploitation des mines d'or, mais aucune n'aboutit. Plus heureux notre compatriote, M. Sribe, vient d'obtenir la concession de 3,000 hectares de terres pour y cultiver le tabac de Sumatra. Le sol de l'Imérina se prête merveilleusement à la culture du

Digitized by Google

tabac, et, ce qui donnerait raison à ceux qui attribuent aux habitants des plateaux une origine malaise, le tabac indigène est le même que celui que les naturels de Sumatra cultivaient avant que les Hollandais introduisissent dans leur colonie la semence qui a produit le tabac universellement connu sous le nom de tabac de Sumatra, dont la valeur atteint jusqu'à 10,000 francs la tonne. En 1876, Sumatra exportait environ pour 7 millions de tabac ; en 1888 ses exportations se sont élevées à 35 millions et demi de florins, mais son sol s'épuise rapidement à cause de l'excès de production qu'on lui demande. Madagascar, et surtout l'immense plateau de l'Imérina, offre un terrain vierge avec des rivières nombreuses et abondantes; son climat est excellent et la main-d'œuvre y est à très bas prix, 0,30 à 0,40 centimes par jour. C'est donc là une affaire qui peut donner les plus brillants résultats.

— Les journaux de Londres signalent l'apparition à Tananarive d'un nouveau périodique en langue anglaise intitulé le *Madagascar News*. Cette publication porte la devise : « Madagascar pour les Malgaches! »,

**Ouganda.** — *Allemands.* — Le docteur Peters parlant dans un banquet à Munich, a apprécié ainsi le récent traité anglo-allemaud :

« Il était impossible de conclure un traité de protection avec l'Ouganda, car ce traité aurait imposé à l'Allemagne une foule d'obligations qu'elle n'aurait pas voulu assumer. Il ne s'agissait donc plus que d'assurer à l'Allemagne dans l'Ouganda les droits dont son commerce a besoin. Ce but a été atteint.

» Le roi d'Ouganda a signé l'acte de la conférence du Congo. L'Angleterre aura de la peine à établir son protectorat dans l'Ougandec; le roi m'a déclaré qu'il ne voulait être protégé par personne. Il m'a dit aussi que ni Stanley ni Jackson ne lui avaient prêté secours, que les Allemands seuls lui étaient venus en aide et que, s'il acceptait jamais un protectorat, ce serait celui de l'Allemagne.

» Le commerce se fait par la voie du Sud, par le Victoria-Nyanza. L'avantage appartiendra donc à la nation qui dominera la rive méridionale du lac. Le traité anglo-allemand a procuré à l'Allemagne la situation qu'elle désirait obtenir dans l'Ouganda. »

**Anglais en Perse** (*R. F.*, n° 101, p. 309). — Nous avons dit que le shah de Perse avait concédé à une compagnies anglaise les pêcheries de perles dans le golfe Persique, voici quelques renseignements complémentaires fournis par le *Times*.

« La population arabe des bords du golfe Persique et de ses îles, considère la période des opérations de la plonge (cent jours environ dans la saison chaude) comme l'événement le plus important de l'année. Pour elle la récolte des perles prime tout, et toutes les classes, depuis le chef jusqu'aux esclaves domestiques y sont personnellement intéressés. Pendant ces dernières années, les récoltes ont été abondantes et le prix des perles montait,

Digitized by Google

si bien que la prospérité des Arabes de cette côte a considérablement augmenté et que des navires plus grands sont équipés pour la pêche prochaine. »

Le consul général britannique à Bouchir (Perse) relate dans son dernier rapport qu'en chiffres ronds, 2,000 bateaux de tout tonnage sont engagés à la pêche sur les bancs d'huîtres perlières situés le long de la côte des pirates; de plus Bahrain occupe également 1,500 bateaux et El-Katr, Coweyt et Co environ 1,000 ce qui représente en tout 4,500 bateaux occupant environ 30,000 individus de toutes nationalités. La récolte des perles a été en 1889 à peu près égale à celle de 1888.

**Asie centrale** : *Chemin de fer de Samarcande.* — On nous écrit: La *Revue Française* ayant commencé la publication de la relation du voyage de M. L. Cochard, de Paris à Samarcande, et de nombreuses discussions ayant lieu sur le coût probable du Transsaharien, il paraît intéressant de donner les chiffres exacts des dépenses faites pour l'établissement de la ligne de Samarcande. Voici les renseignements fournis par le *Times* du 26 août.

« La longueur de la section de Samarcande est de 345 1/2 verstes (1 verste égale 1,016 mètres). Elle a été construite avec une rapidité remarquable, car elle a été achevée en dix mois et demi (du 1er juillet 1887 au 15 mai 1888). Le coût de la construction a été inférieur à celui de toute autre voie ferrée russe. Le coût par verste, y compris rails et matériel roulant, n'a été que de 34,832 roubles, tandis que le prix le plus bas des autres chemins de fer russes a été de 39,000 roubles. Et pourtant l'envoi du matériel en Asie centrale a coûté à lui seul 5,500 roubles. »

**Mission Pavie au Laos.** — Le correspondant du *Siècle*, M. Paul Macey, qui a suivi la mission Pavie au Laos, télégraphie ce qui suit de Pnom-Penh (Cambodge), à la date du 24 août 1890.

« Nous sommes tous en bonne santé et notre impression est excellente. Le Mé-Kong est navigable pendant sept mois depuis Luang-Prabang. Partout des comptoirs français sont fondés avec succès et promettent un grand avenir. Je vais à Bangkok ».

Ce télégramme est la première nouvelle de la mission Pavie depuis le courrier parti de Luang-Prabang le 25 mai. Il est probable que, depuis cette époque, la mission a descendu le Mé-Kong. Les comptoirs dont il est question dans la dépêche de M. Paul Macey doivent avoir été fondés sur le haut Mé-Kong. D'autres renseignements nous permettent d'ajouter que l'œuvre politique de la mission est en plein succès.

De son côté, le correspondant du *Times* à Rangoon (Birmanie) rapporte que nous déployons une grande activité sur la frontière nord-est du Siam et qu'il est possible qu'il y ait des troubles de ce côté.

Le correspondant fait évidemment allusion à la mission Pavie qui, partie de Hanoï, a remonté la rivière Claire, traversé le pays des Chaus, et rallié le Mé-Kong à Luang-Prabang, d'où plusieurs de ses membres sont descendus à Pnom-Penh.



Digitized by Google

Sur la demande de M. Pavie, le gouverneur général Piquet a décidé l'envoi immédiat au Laos, au-dessus des rapides de Khong, de la chaloupe *l'Argus* achetée aux Messageries fluviales. L'enseigne de vaisseau Guissez, chargé de l'expédition, tentera de remonter le Mé-Kong jusqu'à Luang-Prabang, en faisant l'hydrographie du fleuve, afin d'organiser, l'an prochain, un service régulier de vapeurs.

**Tonkin.** *Piraterie.* — La situation générale, au point de vue politique, sans s'être sensiblement modifiée, paraît cependant en voie de complète amélioration. La situation économique est bonne, si l'on en juge par la facilité avec laquelle s'opère presque partout la rentrée de l'impôt. La dernière récolte du riz, assez satisfaisante, a fait succéder à la disette une abondance relative.

Les provinces de Son-la et de Laokaï sont tranquilles : le mouvement commercial s'accentue de jour en jour. Le transit de l'étain a présenté une augmentation de 50,000 kilogrammes sur le mois précédent.

Le 2 juillet, le Quan-An de la province de Tuyen-Quang, accompagné d'un chef muong, de 40 miliciens et de 30 partisans, a attaqué et mis en fuite, près de Phu-Yen-Binh, en lui tuant 10 hommes, une bande chinoise forte de 150 fusils environ. Les pirates ont abandonné leurs approvisionnements et leurs munitions; 19 femmes et enfants ont été délivrés.

La province de Bac-Ninh est assez calme, sauf dans la partie montagneuse du huyen de Yen-Thé, encore occupée par les bandes de Lang-Tai et Lanh-Hiem. Le montant des recouvrements, au titre de l'impôt annamite de 1890, s'élève à 62,000 piastres.

Dans la province de Hai-Duong, il a été recouvré 160,000 piastres. Un certain nombre d'actes de piraterie isolés ont été signalés : la rentrée d'une récolte abondante offre un appât facile aux convoitises des vagabonds de toute espèce.

Il en est de même dans le nord de la province de Hung-Yen, où les villages consentent parfois à donner d'assez fortes sommes d'argent pour éviter d'être pillés. Ces faits sont, d'ailleurs, de plus en plus rares, grâce à l'activité de la garde civile. Les établissements dirigés par des Européens, dans cette province, sont en bonne voie de succès, notamment celui de M. Gayet-Laroche, à Phukoai, et celui de M. Cornu, qui fait d'importants essais de culture de la vigne, sur lesquels il fonde de grandes espérances.

Les journaux du Tonkin, arrivés par le paquebot *le Natal* des Messageries maritimes, annoncent qu'à la date du 7 juillet une colonne de quatre cents miliciens, qui devait se compléter par des renforts pris à Haï-Phong, opérait du côté de la Cacha en vue de déloger le Tien-Duc qui occupe cette petite île depuis quelque temps et s'y est retranché.

*La Comète,* canonnière de haute mer, appuyait cette opération et croisait autour de l'île, en même temps que les jonques armées de la douane et plusieurs chaloupes des résidences armées de canons-revolvers.

Digitized by Google

Les miliciens ont brillamment, mais au prix de quelques pertes, enlevé e petit village de Gia-Cuau, défendu par des partisans du Tien-Duc. Ceux-i, après avoir été délogés, se sont réfugiés dans les rochers qui avoisinent e village, et « ont arboré trois grands pavillons rouges ». Ces marques de rovocation sont très en honneur dans les bandes rebelles.

On se préparait à les canonner, comme il a été fait dans le temps pour a bande du doc Tich, qui occupait une position semblable dans la pro-ince de Haï-Duong, il y a un an environ, et ne put résister aux efforts ombinés de la milice et des canonnières. Le succès est donc assuré de e côté.

L'*Avenir du Tonkin* annonce, d'autre part, qu'un important chef de ebelles, Cao, qui opérait sur le territoire chinois, vient de se rendre à ercl le 26 juin aux autorités françaises. La bande de ce rebelle avait été is au service de la Chine, quand celle-ci opérait contre nous. Mais à la ite d'une réduction des subsides qu'elle recevait, son chef se brouilla avec autorités du Yunnan. Le vice-roi de cette région envoya même contre i des troupes qui essuyèrent plusieurs échecs jusqu'à ce que l'arrivée des forts réguliers vint jeter Cao dans le Tonkin. N'ayant plus ni l'espoir, la possibilité de rentrer en Chine sans tomber entre les mains de ses inqueurs, et, d'autre part, sentant que les solides dispositions militaires ises dans la 5e région par le commandant de Son-La ne lui permettraient s de tenir la campagne et d'exercer la piraterie, il a préféré se rendre. La disparition de cette bande qui pouvait inquiéter les provinces fron-res du nord du Tonkin est considérée comme un événement à la fois s important et très heureux, d'autant que ce succès ne nous a rien té.

**Chine.** — *Port-Arthur et chemins de fer.* — Port-Arthur ou Liu-Chun-n, le grand arsenal maritime de la Chine, commencé en 1837, est pres-complètement terminé. Il est dû à l'initiative de Li-Hung-Tchang, vice-du Petchili. Il est situé à l'extrémité de la presqu'île de Mandchourie, Ouest de la Corée, sur le même méridien que Tchéfou, qui est plus au l, sur la côte de Chantoung. C'est une belle rade naturelle, protégée tre les vents et le feu d'une flotte ennemie par une ceinture de rochers. le est reliée à la pleine mer par une passe étroite. C'est là que se ravitaillera cadre chinoise composée jusqu'ici de douze bâtiments. Le golfe du Pet-ili et la capitale seront ainsi désormais protégés contre l'attaque d'une tte ennemie tant par Port-Arthur que par le port de Wei-haï-Wei, qui trouve en face, sur la côte de Chantoung, un peu à l'est de Tchéfou. Le rrespondant du *Temps* a adressé à ce journal divers renseignements tech-ques qui ont d'autant plus d'intérêt pour nous que Port-Arthur a été nstruit par des ingénieurs français.

Les travaux à exécuter comprenaient : l'approfondissement de la passe et une partie de la rade ; le creusement d'un bassin de 450 mètres sur 300

Digitized by Google

donnant une hauteur d'eau de 11m,80 dans les hautes mers et de 7m,80 dans les plus basses ; l'installation de plusieurs cales et formes de radoub d'ateliers, etc. La rade, qui ne mesure pas moins de 6 kilomètres sur 4, pourra être, par des dragages ultérieurs, rendue accessible, dans toute son étendue, aux plus forts bâtiments de guerre, et suffira pour bien longtemps à tous les besoins de la Chine. L'outillage du port est des plus complets. 1,800 mètres de quais très spacieux, munies de grues à vapeur, permettront de débarquer et d'embarquer rapidement l'artillerie et les troupes.

L'entretien et la réparation des navires sont assurés par des ateliers remarquablement installés comprenant : grosse et petite chaudronnerie, charpente, machines-outils, forge, fonderie de fonte, de cuivre et de bronze, etc., par l'établissement d'une cale de radoub de 150 mètres sur 22 qu'une machine à vapeur de 210 chevaux peut épuiser en cinq heures, par une grue à mâter de la force de 50 tonnes, sans compter une forme de radoub plus petite, à l'usage des torpilleurs, une cale de halage, des magasins, le tout éclairé à l'électricité, dont une machine de 80 chevaux de force assure la production régulière. Nos ingénieurs avaient encore à compléter l'organisation d'un poste de torpilleurs déjà établi, et ils y ont ajouté une cale pour remonter les torpilleurs et des appareils hydrauliques pour mouvoir les chariots.

Le syndicat français, constitué en 1886, s'est engagé à exécuter ces travaux pour 1,500,000 taëls, soit environ dix millions de francs. L'œuvre a été rendue très difficile par la nature d'un sol très mouvant obligeant de chercher à de grandes profondeurs (près de 20 mètres) les assises des piles de maçonnerie. Plusieurs fois l'eau a envahi le bassin inachevé et interrompu les travaux : il fallait épuiser avant de pouvoir continuer.

Le correspondant du *Temps* en conclut que la supériorité des ingénieurs français et les qualités de l'industrie française sont, dès à présent, reconnues en Chine (1). « Le jour où il y aura d'autres travaux à faire : ports, chemins de fer, exploitations de mines, l'industrie française sera aussi bien placée au moins que nulle autre pour en obtenir la concession. Ces travaux sont à l'ordre du jour. La fameuse question des chemins de fer chinois, en particulier, peut être résolue d'un jour à l'autre. Est-ce la ligne de Pékin à Han-Kéou, sur le Yang-tse-Kiang, qui sera faite la première ? Est-ce, au contraire, le réseau de Mandchourie et du Nord ? Nul ne le sait encore. Mais soyez sûrs que la Chine aura des chemins de fer avant deux ans. Le gouvernement chinois a besoin d'argent. Ses ressources, très limitées, proviennent à peu près exclusivement des recettes des douanes. Il a songé à les augmenter en développant le trafic avec l'extérieur ; il compte aussi que les recettes des chemins de fer viendront bientôt apporter des sommes importantes dans les coffres de l'État. Enfin, la construction des voies fer-

(1) M. Ernest Dausque, ingénieur au service du syndicat français de Port-Arthur, est mort récemment des suites d'une fièvre pernicieuse.

Digitized by Google

rées fournirait des débouchés à un certain nombre de mines de fer et de charbon, et aussi d'or et d'argent, qui restent actuellement presque inexploitées. Je ne parle que pour mémoire de l'importance stratégique et politique de ces voies pour permettre une rapide concentration de troupes, relier entre elles les diverses parties distantes de ce vaste empire.

Cette question est aussi très importante pour certains États européens, car c'est à leur industrie que l'on devra demander les outils et le personnel nécessaires. Les Anglais, les Allemands et les Américains ne négligent rien pour obtenir les bonnes grâces du gouvernement chinois, afin d'y avoir leur part. Nous avons le droit de compter, nous aussi, sur une très grosse part; l'article VII du traité de Tien-Tsin, du 9 juin 1885, a prévu, en effet, l'établissement de voies ferrées en Chine, et il assure à notre industrie, sinon le monopole de leur construction, du moins une sorte de préférence. C'est à nos industriels, à nos financiers, à savoir en profiter.

**Nouvelles-Hébrides.** — Le courrier à vapeur de Nouméa aux Nouvelles-Hébrides a été rétabli pour fonctionner régulièrement. Le paquebot *Mac-Gregor*, de la Compagnie calédonienne des transports maritimes, est parti le 19 juin pour Sandwich, Mallicolo, Santo, etc. Il avait à son bord M. Huteau, inspecteur de la banque de l'Indo-Chine, et plusieurs autres personnages. L'administration locale attendait, à cette date, de bons résultats du voyage du *Mac-Gregor*.

**Iles Sous-le-Vent.** — La situation des îles Sous-le-Vent s'est améliorée d'une façon très notable.

Huahiné est calme; les esprits paraissent disposés à la concorde, les dissidents semblent décidés à se rallier à la cause française.

A Raïatea, le pavillon rebelle a été amené. Nos efforts ont eu de ce côté un succès complet et les idées pacifiques paraissent l'emporter.

L'état des esprits à Bora-Bora et les sentiments de la population se sont également très heureusement modifiés. Le moment paraît proche où la pacification de l'île sera complète.

**Fermeture de la mer de Behring par les États-Unis** (1). — Il y a là pour l'Angleterre une question plus délicate que celle du *French Shore* de Terre-Neuve. Si nos droits sont indiscutables à Terre-Neuve, le droit de tuer les phoques soulève une question de droit internationale très délicate. En second lieu, en patientant, lord Salisbury trouvera toujours un moment où un ministre des Affaires étrangères de notre gouvernement républicain sera assez sûr de son collège électoral ou du vote d'une majorité complaisante pour lâcher pied sur la question de Terre-Neuve. Si l'Angleterre a trouvé ce ministre pour nous amener à abandonner l'Égypte, pourquoi ne le trouverait-elle pas pour le *French Shore*. Avec les États-Unis

(1) Fermeture de la mer de Behring par les États-Unis. *Revue Française*, n° 75, t. X, p. 69. — N° 76, t. X, p. 247. — N° 101, t. XII, p. 312.

Digitized by Google

c'est une autre affaire. Il s'agit bien là aussi d'une république; mais elle a à sa tête des gens sérieux. Les hommes politiques des États-Unis ont commencé par établir le bien fondé de leur système répressif et ont cherché à empiéter par des règlements maritimes, par une législation intérieure sur la liberté de pêche qui résulte du droit international. Les Anglais n'ont pas envoyé d'ultimatum. Cela se fait avec le Portugal, mais non avec les États-Unis. Les Anglais ont parlementé, ils parlementent encore. Pendant ce temps les États-Unis n'y vont pas de main morte et on peut s'attendre qu'une fois armés du pouvoir de surveillance qu'ils réclament, pas un navire canadien n'échappera à la saisie. Le *Siècle* contient un exposé de la question au point de vue juridique ; nous croyons utile de le reproduire :

Dans un document important, M. Webster, jurisconsulte américain, établit une distinction importante entre la propriété de la mer et le droit de surveillance de la pêche. Selon lui, la célèbre consultation du président John Quincy Adams, protestant en 1821 contre la théorie russe qui faisait de cette partie de l'Océan une mer fermée, n'impliquerait pas du tout que le vieux légiste américain refusât au gouvernement du tsar le droit d'empêcher le massacre des phoques par des contrebandiers peu scrupuleux. En 1867, lors de l'annexion de l'Alaska aux États-Unis, la question était entière, et quand le Congrès de Washington rendit, en 1868, une loi qui défendait de tuer les phoques dans les limites de ce territoire, ou dans les eaux adjacentes, il ne faisait qu'exercer un privilège de gouvernement. — Le même bill de 1868 étendait aux eaux du détroit les lois et règlements douaniers, commerciaux et de navigation en usage aux États-Unis. En 1869, la défense de tuer les phoques était appliquée aux îles Saint-Paul et Saint-Georges; en 1870, une exception fut faite pour le délai de vingt ans en faveur de la Compagnie commerciale de l'Alaska, lui consentant la liberté de prendre des phoques dans ces îles, mais non dans les eaux adjacentes. — Et comme aucune définition exacte n'avait été jusqu'alors donnée, au point de vue géographique, des mots *mer de Behring*, la trésorerie des États-Unis déclara que la législation était faite pour « toutes les eaux cédées par la Russie ».

Selon M. Webster, les pêcheurs de phoques menacent, par leurs procédés cruels et irréfléchis, de détruire avant peu les troupeaux de ces amphibies, et ce sont surtout les maraudeurs canadiens auxquels il faudrait reprocher ces manœuvres qui, en atteignant l'animal dans ses gîtes de repos durant les époques de la reproduction, ne tarderont pas à ruiner une industrie florissante dans les seuls États-Unis.

Les raisons pour lesquelles le droit de police de ce gouvernement est recevable sont, d'après le jurisconsulte, le fait des similitudes physiques entre Kamchatka et les îles Aléoutiennes, la certitude qu'aux époques préhistoriques ce long cordon de volcans éteints a fait partie d'un seul continent (ces deux premières remarques permettent de considérer la mer de Behring comme une sorte de golfe, non soumis aux règles générales du droit maritime international), la nécessité de laisser aux phoques, pour leur habi-

Digitized by Google

tat, les rives de ces îles, d'où ils émigrent vers le nord depuis qu'on les traque, et enfin le pouvoir de protection et de possession que les États civilisés ont naturellement sur les espèces animales encore sauvages. En outre, M. Webster reconnaît au pays l'exercice déjà ancien d'une surveillance qui, jusqu'à ce jour, n'avait point été contestée. Si l'on en croit ces explications, la mer de Behring ne serait aucunement fermée au commerce, ni à la navigation autre que la pêche; par exemple, un transport marchand, un vaisseau de guerre ne rencontreraient aucun obstacle de la part des croiseurs que les États-Unis entretiennent dans ces parages. D'ailleurs, la défense de la pêche se limiterait à la zone de la mer de Behring, ainsi que le démontre une consultation du secrétaire de la trésorerie, M. Boutwel, qui, en 1872. a autorisé la libre pêche dans les eaux de la passe Onimak, un peu plus au sud, et qui, en 1888, a fait observer, sur la demande de l'Angleterre, que cette concession n'engageait pas les droits réclamés par les États-Unis au nord des îles Aléoutiennes. — Enfin, M. Webster conseille aux navires canadiens saisis de se laisser poursuivre judiciairement et de faire trancher par les tribunaux la question de savoir si la maxime de droit international, sur la possession des mers, est applicable en l'espèce. Le même M. Boutwel, comme en 1878, M. Fish, a reconnu en 1872 que la juridiction ordinaire des États-Unis ne s'étendait pas à plus de trois milles en mer, mais M. Webster observe que les Anglais, pour garantir les pêcheries de perles autour de Ceylan, n'ont pas hésité à fixer à dix milles la limite minima de l'interdiction. Et puis, aux yeux de M. Webster, ce qui justifie la mesure de M. Blaine de porter l'interdiction jusqu'à cent milles des côtes dans la mer de Behring, c'est que les femelles, au temps de la nutrition, vont jusqu'à 50 milles en mer, au moins, chercher la pâture de leurs petits, et que la conservation de la race exige ces sauvegardes.

**Commerce des éponges du Levant.** — Le vice-consul britannique, à Rhodes, dit que le commerce des éponges, qui était de beaucoup la branche de commerce la plus importante des îles situées dans le voisinage de Rhodes, est depuis plusieurs années sur son déclin. Là où la diminution de quantité n'est pas apparente, il y a une détérioration très appréciable dans la qualité, par suite une diminution dans les prix. Cela est grave pour les habitants de ces îles, car les rochers arides qu'ils occupent ne sauraient les nourrir, et la pêche des éponges était leur unique ressourée. Les éponges américaines, bien qu'inférieures, comme qualité, aux éponges fines pêchées dans le Levant, luttent avec les espèces grossières sur le marché européen. La prise à gage des plongeurs et des équipages par les propriétaires des embarcations est un système défectueux, car ces derniers doivent payer de fortes avances aux plongeurs avant le départ. Ils sont alors obligés d'avoir recours à des capitalistes, qui ne leur prêtent qu'à un taux usuraire. Il arrive fréquemment qu'ils doivent pour chaque bâtiment près

Digitized by Google

de 25,000 francs, avant d'avoir récolté un sou. Puis quand tout est prêt, que l'avance exigée par les matelots et les plongeurs a été remise, que le contrat a été dûment signé, il arrive souvent que des matelots ou des plongeurs exigent un salaire supplémentaire. Le propriétaire du bâtiment se voit parfois obligé d'abandonner la partie, car il n'a pas d'autre moyen légal d'en sortir, qu'en intentant une action contre ses employés en recouvrement de la dette contractée par eux, ce qui est un recours bien aléatoire. L'introduction des appareils pour plonge, qui au début donna une grande impulsion à ce commerce en permettant aux plongeurs de récolter sous les eaux une plus grande quantité d'éponges, a exercé une action nuisible, car les bas-fonds ont été bientôt dépouillés, et on a dû plonger dans des eaux plus profondes, ce qui a accru les risques. Les plongeurs sont actuellement contraints de descendre à 58 mètres, bien que les instructions qui accompagnent l'appareil à plonger indiquent 36 mètres comme extrême limite pour agir avec sécurité. L'apparition de plantes sous-marines d'une croissance rapide qui recouvrent les éponges et les font tomber en pourriture, paraît être la plus grande menace. Quelques spécimens de cette plante ont été envoyés dans les divers laboratoires d'Europe et on cherche le moyen de conjurer ce péril.

**Les Noirs en Amérique.** — D'après le *Times* de Londres, le consul anglais à la Nouvelle-Orléans traite dans son dernier rapport de l'émigration croissante des noirs des États Sudistes. « Tout récemment, dit-il, 4,000 ont quitté la Caroline du Sud en une semaine et ce mouvement serait, assure-t-on, en voie de se continuer à raison de 1,000 départs par jour.

(*Times* de Philadelphie, 14 août 1890.)

Le nombre des noirs dans l'État du Mississipi est évalué par le *Commonwealth* de Jackson à la proportion de cinq pour trois blancs. La convention constitutionnelle de cet Etat, actuellement en session, se propose de régler la question électorale de manière à maintenir le pouvoir aux mains de la minorité blanche, en prenant pour base soit la propriété, soit l'intruction. A ce dernier point de vue, on établit le calcul suivant :

| | | |
|---|---|---|
| Total des électeurs blancs | 118.830 | |
| Électeurs blancs illettrés | 11.889 | |
| Électeurs blancs instruits | | 107.000 |
| Total des électeurs noirs | 189.884 | |
| Électeurs noirs illettrés | 123.334 | |
| Électeurs noirs instruits | | 66.550 |
| Majorité blanche | | 40.451 |

(*Philadelphia Record*, 15 août.)

**Albanie.** — *Italiens.* — L'Italie déploie une grande habileté dans la pénétration de l'Albanie dont la Porte finira tôt ou tard par se désinté-

Digitized by Google

resser. Il est de première importance pour l'Italie de prendre des positions solides en Albanie pour ne pas laisser l'Autriche au nord et la Grèce au sud se partager ce territoire lorsque la Porte abandonnera le littoral de l'Adriatique. A cet effet, l'école italienne de Prevesa, sur la limite du territoire grec, et celle de Valona, à la hauteur de l'île Sasena, sont deux jalons qui, avec l'école de Janina, forment un réseau suffisant pour sauvegarder l'avenir.

A Janina et à Valona, les deux tiers des élèves sont israélites, le reste est composé de chrétiens. Il n'y a ni élèves musulmans ni élèves grecs, malgré les efforts du consul italien. A Prevesa, on compte; sur 150 élèves, 85 israélites, 26 musulmans et 4 italiens seulement. L'enseignement y est donné presque exclusivement en italien.

### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE

Le nombre des étudiants, suivant les cours des Facultés et régulièremen inscrits, s'élevait, en 1875, à 9.963 pour toute la France. Il est, en 1888, de 17.630, ayant presque doublé en treize ans. M. Petit de Julleville a donné le tableau représentant la répartition de cette clientèle scolaire entre les quatre ordres de Facultés. Il accompagne un article important, publié dans la *Revue internationale de l'Enseignement*.

| | DROIT | MÉDECINE et PHARMACIE | SCIENCES | LETTRES | NOMBRE TOTAL des ÉTUDIANTS |
|---|---|---|---|---|---|
| Paris | 2.300 | 5.135 | 449 | 1.171 | 9.055 |
| Toulouse | 727 | 306 | 101 | 97 | 1.231 |
| Bordeaux | 268 | 544 | 81 | 136 | 1.029 |
| Lyon | 281 | 544 | 46 | 91 | 962 |
| Montpellier | 256 | 494 | 67 | 73 | 890 |
| Lille | 118 | 299 | 139 | 156 | 712 |
| Caen | 191 | 52 | 62 | 157 | 462 |
| Nancy | 137 | 175 | 59 | 83 | 454 |
| Aix-Marseille | 181 | 153 | 49 | 50 | 433 |
| Rennes | 215 | 94 | 49 | 68 | 426 |
| Grenoble | 127 | 48 | 57 | 86 | 318 |
| Poitiers | 143 | 41 | 35 | 57 | 276 |
| Dijon | 107 | 59 | 36 | 34 | 236 |
| Besançon | » | 45 | 4 | 41 | 130 |
| Clermont | » | 41 | 35 | 20 | 96 |
| Alger | 101 | 58 | 26 | 38 | 223 |
| Écoles diverses de médecine et de pharmacie | » | 570[1] | » | » | 570 |
| | 5.151[2] | 8.658[3] | 1.335 | 2.358 | 17.503 |

(1) Amiens, 98; Angers, 75; Limoges, 69; Nantes, 158; Reims, 55; Rouen, 69; Tours, 46.

(2) Le chiffre des étudiants en droit n'a pas augmenté depuis 1869; il a même légèrement diminué.

(3) Le chiffre des étudiants en médecine et pharmacie a doublé depuis 1869.

Digitized by Google

**Les naturalisations en 1889.** — Le *Journal officiel* vient de publier un rapport de M. Bard, directeur des affaires civiles, au garde des sceaux, sur la naturalisation.

La loi du 26 juin 1889 a introduit deux modifications principales dans les dispositions relatives à la naturalisation.

La première attribuait de plein droit qualité de Français à des individus qui, jusque là, vivaient sur notre territoire en dehors de notre nationalité et qui, désormais, seront Français sans qu'aucune mesure spéciale intervienne à leur égard. La seconde modification est relative à l'acquisition de la nationalité française, soit par voie de décret, soit par réclamation des intéressés.

Il est bien difficile d'établir exactement le nombre d'individus qui ont bénéficié de la première modification. Il y avait en 1886, sur 1,126,531 étrangers habitant la France, 431,423 qui étaient nés sur notre territoire.

Quant aux individus nés en France d'un étranger qui n'y est pas né, la nationalité leur appartient de plein droit lorsque, à leur majorité, ils sont domiciliés en France, sauf la faculté qui leur est accordée de décliner notre nationalité en prouvant qu'ils ont conservé celle de leurs parents.

Le nombre des répudiations a été très faible, les individus nés en France hésitent à décliner une nationalité dont ils recueillent en grande partie les avantages; pour le second semestre de 1889, on n'a enregistré que 49 répudiations.

Pour 1889, le total des naturalisations (abstraction faite de l'Algérie et autres colonies) a été de 2,943, mais il y a lieu de distinguer la période antérieure à la loi du 26 juin et celle qui a suivi.

Le nombre des naturalisations avant le 26 juin a été de 783. Il eût été sensiblement plus élevé si l'éventualité prochaine du vote de la loi n'avait fait ajourner la solution d'un certain nombre d'affaires.

Du 26 juin au 31 décembre 1889 il y a eu 2,223 naturalisations, chiffre très notablement supérieur à ceux que donnait l'application de la loi de 1867. Pendant la même période le nombre des admissions à domicile, qui avait été de 2,152 avant le 26 juin est tombé à 471, un grand nombre de ceux qui auraient sollicité cette mesure se trouvant dans le cas d'être naturalisés immédiatement.

Sur les 2,943 individus naturalisés en 1889 il y a 2,524 hommes et 419 femmes.

Des 2,524 hommes, 2,160 résidaient en France depuis plus de dix années; 407 étaient nés en France. Le nombre de ces derniers eût été plus considérable, si l'on ne se montrait sévère pour les postulants qui, étant nés sur notre territoire, ont excipé de leur extranéité lorsqu'on les appelait au service militaire.

Au point de vue du pays d'origine, si l'on fait abstraction des Alsaciens et des Lorrains annexés qui forment le contingent le plus élevé des naturalistes, on trouve que c'est l'Italie qui donne le chiffre le plus important (563).

Digitized by Google

Viennent ensuite 453 Belges ou Luxembourgeois, 91 Suisses, etc. Il convient d'ajouter immédiatement que la proportion des étrangers fixés en France et qui deviennent Français par voie de déclaration est au contraire en faveur des Belges, et cela depuis l'important arrêt rendu par la Cour de cassation du 7 décembre 1883.

Si l'on rapproche pour chaque nationalité le nombre des hommes naturalisés de celui des résidents du sexe masculin (statistique de 1886), ce sont les pays de race slave qui donnent la proportion la plus forte, puis successivement l'Autriche-Hongrie, la Grèce, les États scandinaves. Les pays voisins de France, donnent, au contraire, une proportion très faible : la Suisse 2,024 pour 1,000 résidents, la Belgique, 1,692 pour 1,000, l'Espagne, 0,467 pour 1,000 (21 naturalisations seulement en 1889 sur 44,888 Espagnols résidant en France). Ces résultats, qui paraissent inattendus, s'expliquent d'ailleurs facilement et par plusieurs raisons.

La loi de 1889 était applicable à l'Algérie. Les enfants des 100,000 étrangers habitant l'Algérie sont irrévocablement Français. En outre, les enfants d'immigrés entreront de plein droit dans la nationalité française lorsque, nés en Algérie, ils y résideront à leur majorité.

En 1889, le nombre des naturalisés, en y comprenant 31 indigènes admis aux droits de citoyen, est de 1,546 individus sur lesquels 197 fommes. (Des 197 femmes naturalisées, 174 l'ont été avec leur mari, 23 isolément).

Sur les 1,318 hommes naturalisés, défalcation faite des indigènes musulmans, 504 appartenaient à l'armée, 814 à la population civile.

En Tunisie, le nombre des naturalisations est de 47 en 1889 contre 41 en 1888.

En Indo-Chine, il y a eu, en 1889, 10 naturalisations de plus qu'en 1888.

---

**Cameroun: Zingtgraff.** — L'explorateur Zinggraff est parti le 5 septembre pour Cameroun. Il doit s'établir dans la station Bali fondée par lui pour continuer l'exploration du pays. Il est accompagné du sous-lieutenant von Spangenberg. Le docteur Preuss, botaniste, et MM. Huwé et Carstensen se joindront à Zingtgraff à Cameroun.

**Sud-Ouest Africain Allemand.** — Le lieutenant Hermann, gérant des possessions du sud-ouest africain pour le compte de la Compagnie coloniale allemande, va créer une station pour y attirer les émigrants.

**Prunes en Bosnie.** — On avait annoncé que la récolte des prunes serait à peu près nulle en Bosnie et que, dans la Possavina notamment, les arbres à fruits étaient restés entièrement dépourvus de feuilles. Les districts de la rive gauche de la Bosna étaient représentés comme dénués de tout rapport ; quant à ceux de la rive droite, tels que Wiagloy, Kladovj, Vlasmica, Drimca, Bjilina, Gracanica, Grandacac, Otasje et Bréka, on pourrait encore, assurait-on, compter sur la qualité ; il fallait, par contre, renoncer à tout espoir d'atteindre une quantité suffisante. Petit à petit, ces prédications se sont modifiées dans un sens moins pessimiste. On sait, il est vrai, aujourd'hui que le rendement de la future récolte demeurera en arrière d'un tiers environ sur celui de l'année antérieure : néanmoins, comme la qualité semble,

Digitized by Google

cette fois, devoir être sensiblement supérieure à la moyenne habituelle, on veut croire encore que l'on réussira à compenser tant bien que mal les pertes de la production par une augmentation correspondante dans les prix.

**Allemands en Afrique orientale :** *Programme Wissmann.* — A la période militaire, le major Wissmann veut que succède une période de travail. « Nous construisons actuellement, dit-il, un chemin de fer de cinquante kilomètres entre Bagamoyo et Dar-es-Salam. Nous ferons poser un câble pour établir des communications télégraphiques entre Zanzibar, Bagamoyo et Dar-es-Salam, ainsi qu'entre Saadani, Pangani et Toga. Je songe à construire, plus tard, une voie ferrée de Tonga jusqu'à Usambara.

Le steamer des télégraphes *Amber* est aussi à Zanzibar pour poser le câble de Zanzibar à Dar-es-Salam et Bagamoyo.

**Golfe de Benin :** *Commerce.* — Le mouvement commerciale pendant le deuxième trimestre de l'année courante, dans les comptoirs du Grand-Popo, Porto-Novo et Kotonou, s'est élevé à 2,713,000 fr. soit 732,000 fr. à l'importation et 1,981,000 fr. à l'exportation. Par suite, l'ensemble des échanges depuis le 1er janvier se monte à 5,090.000 fr. parmi lesquels on compte 2,321,000 fr. pour les transactions avec la France.

**Club Alpin :** *Voyage au Canada.* — Les membres du Club alpin dont nous avons annoncé le voyage sont arrivés à New-York le 27 août au matin sur le paquebot *Veendam*, de la Compagnie Néerlandaise. Grâce à l'obligeant appui de l'agent de cette compagnie; ils ont pu sans difficulté se mettre en route pour le Niagara, Toronto, Montréal où ils sont arrivés le 30. L'accueil le plus empressé leur a été fait dans cette ville ainsi qu'à Québec. Un télégramme de Victoria (île de Vancouver) en date du 11 septembre, nous apprend leur arrivée sur la côte de l'océan Pacifique.

**États-Unis :** *Langue française à New-York.* — Le président du collège normal de New-York, dans son rapport annuel (1890) a constaté que sur 1,761 jeunes filles ayant à choisir entre l'étude des trois langues désignées par les règlements, 1,148 ont opté pour le français, 577 pour l'allemand, et 96 pour le grec. Le président fait remarquer qu'à l'époque où le collège normal a été établi le nombre des options allemandes était le double des françaises, c'est exactement à quelques unités près le contraire aujourd'hui.

**Esclavage :** *Zanzibar.* — Le *National Zeitung* publie une lettre de Zanzibar, relativement à l'édit du sultan du 3 août sur l'abolition de l'esclavage. D'après lui, l'édit a causé un si vif mécontement parmi la population arabe et a occasionné tant de troubles et de menaces dirigées contre le sultan qu'il devra fatalement être retiré.

---

# BIBLIOGRAPHIE

**Du Havre à Cherbourg.** — *Guide-Album du Touriste*, par CONSTANT DE TOURS. — Quantin, éditeur.

Cet intéressant petit *Guide-Album* fait suite à ceux déjà parus et consacrés à Paris et aux côtes de Bretagne et Jersey. Il ne leur cède en rien sous le rapport de l'intérêt du texte et du fini des illustrations qui, au nombre de 130, ont été exécutées par des artistes d'élite tels que Boudier, Fraipont, F. Fau, etc. Tout le cours de la

Digitized by Google

Basse-Seine est l'objet de la première partie : Rouen et ses souvenirs d'antan, Jumièges, Caudebec, le Havre. De ce point le touriste se rend à Honfleur et suit toute la côte célèbre par ses stations balnéaires : Trouville, Villers, Beuzeval, Cabourg, puis Caen, Bayeux et Cherbourg. Ce petit tour de France est des plus pittoresques par ses sites ou ses monuments, et il suffit pour s'en convaincre de feuilleter le petit guide en question.

### GUIDES JOANNE : ESPAGNE ET PORTUGAL

C'est à la fin de septembre, que commencent en général les voyages en Espagne dans cette 2e période de l'année. Aussi l'occasion est-elle propice pour parler de la nouvelle édition du guide que vient de faire paraître M. Germond de Lavigne à la librairie Hachette.

Cet ouvrage, qui a subi d'importantes modifications, est un indicateur complet de toutes les régions parcourues par les touristes dans la péninsule ibérique. Toutes les voies suivies par les chemins de fer sont minutieusement décrites avec accompagnement de plans et de croquis qui aident admirablement à saisir le profil du terrain parcouru. Tout le monde connaît, au moins de réputation, les magnifiques cathédrales de Burgos, Tolède et Séville, la mosquée de Cordoue, l'Alcazar de Séville et l'Alhambra de Grenade. Tous ces monuments et bien d'autres encore, occupent avec les sites pittoresques recherchés des excursionnistes, la première place dans le nouveau Guide. La table indicatrice, où se trouvent tous les renseignements concernant les hôtels et la vie matérielle, forme à la fin du volume, un ensemble facile à consulter.

Comparé avec la précédente édition, déjà vieille d'une dizaine d'années, le nouve ouvrage se distingue surtout par l'amélioration sensible des plans de villes, agrandis et rendus plus lisibles par suite de leur transformation en plans coloriés. Il y a là un progrès très notable, mais encore insuffisant, car d'autres régions, comme les provinces basques, et d'autres villes, comme Burgos, etc., réclament à leur tour une carte ou un plan.

La partie : Renseignements, est toujours utile à consulter. L'auteur a cru cependant devoir faire disparaître la division en anciennes monnaies, depuis que fonctionne régulièrement le système décimal. Qu'il soit permis de le regretter, car le paysan, ainsi que le marchand, compte encore bien souvent en *reales*, *cuartos*, *ochavos*, etc. Ceux qui savent que nos bons campagnards parlent toujours : arpents, toises, écus, etc., bien que le système métrique date d'un siècle en notre France, comprendront la portée de notre observation.

On a souvent reproché aux guides Joanne, d'être un cours d'histoire. Cela était vrai pour l'ancienne édition : Espagne, qui ne contenait pas moins de 113 pages d'histoire du pays; cela n'est plus pour la nouvelle, qui n'a plus que 16 pages d'historique. De ce côté donc, il y a aussi progrès réel. Cependant, malgré cette diminution, malgré la suppression ou réduction considérable des notices concernant les Açores, les Canaries, les présides d'Afrique, Tanger, le volume est toujours aussi gros. Combien il eût été plus maniable coupé en deux!

Tanger, est le prolongement forcé de tout voyage à Cadix et à Gibraltar, aussi Tanger méritait-il, dans le guide : Espagne, une carte, un plan et des détails importants. Espérons qu'à la prochaine édition, cet attrayant côté du Maroc sera plus favorisé.

Le Portugal est plus loin de France que l'Espagne, il a moins de monuments, il est moins fréquenté par les touristes. Est-ce pour cela que la part qui lui a été faite

Digitized by Google

dans le guide n'est pas en proportion avec son étendue et son importance? Pour qui a visité les sites pittoresques de Braga, Porto, Cintra, Lisbonne et bien d'autres encore, on ne saurait trop accorder d'attention à cet intéressant pays. Souhaitons donc que la prochaine édition lui fasse une part plus large et permette de déchiffrer sur un plan à large échelle l'inextricable fouillis du vieux Lisbonne.

A part ces observations, constatons que le guide: Espagne et Portugal, est venu à point rajeunir avec succès une édition qui en avait besoin, et apporter un nouvel élément d'attraction à la collection des guides Joanne.

## SOMMAIRES BIBLIOGRAPHIQMES

Forces navales respectives des grandes puissances.
Gerville Réache, *Mar. franç.*, 27 juillet 90.
Défense de nos côtes par les moyens actuels. *Marine française*, 27 juillet 90.
Marine allemande : Budget de 1890-1891. *Revue maritime*, juillet 90.
Flotte des États-Unis : Monitors. *Revue maritime*, juillet 90, p. 148, 155, 159.
Caisse des Invalides de la marine. Bloch et Delarbre, *Rev. marit.*, juillet 90.
Sociétés coopératives militaires à l'Étranger. *Rev. maritime*, juillet 90.
Récifs de corail et formations calcaires des mers modernes.
*Rev. scientif.*, 26 juillet 90.
De Loango à l'Oubanghi : R. P. Augouard. *Missions cathol.*, 25 juillet 90.
Inde Britannique : Congrès national. *Revue Bleue*, 2 août 90.
Mexique : Flore. — Faune. — Population. *Géographie universelle*, 850e liv.
Guatemala : Carte et Texte. F. Bianconi (chez Chaix).
Brésil : Texte de la Constitution de 1890. *Revue Sud-Améric.*, 27 juillet 90.
Heligoland : Soc. de Géogr. de Bordeaux. 21 juillet 90.
Bill monétaire aux États-Unis. P. Leroy-Beaulieu, *Économiste*, 26 juillet 90.
Iles Fidji : Ile Viti-Levu. Mgr Vidal, *Miss. cathol.*, 25 juillet 90.
Inde : Produits économiques en 1888-89. Altemer, *Mon. off. com.*, 31 juillet 90.
Chine : Les Hakka et les Hoklo. Autonomie des villages (suite).
*Revue de Géogr.*, août 90.
États-Unis : Douanes. Bill Mac Kinley. (Texte.) *Mon. off. com.*, 31 juillet 1890.
Brésil : Constitution de la République. (Texte.) *Mémorial diplomatique*, 2 août 90.
République Argentine : Procédés de colonisation. *Revue de Géogr.*, août 90.
Mer Rouge : Cheik-Saïd. Cap. H.-A. Terras, *Petite Revue*, Marseille, 31 juillet 90.
Bas-Danube : Défilés (suite). Du Sztenka à Berzászka.
A. de Gerando, *Revue de Géogr.*, juillet 90.
Soudan français : Cartographie. L'administration des colonies vient de publier la carte du Soudan français du *Capitaine Fortin* et de M. Estrabou, administrateur colonial. Cette carte, en vingt feuilles, est à l'échelle de 1/500,000e
Carte du Soudan occidental, du Haut-Niger au golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi, levée et dressée de 1887 à 1889 par le *Capitaine Binger*: 10 francs.
Chez Parrot et Cie, 12, rue du Delta, à Paris.
*La Revue des Revues*, direct.: Ernest W. Smith, 257, rue St-Honoré, ne 4, août 1890.
*Les Parsi*, leurs mœurs. *Missions contemporaines* de Bâle, août 1890.
Marine allemande. Budget 1890-91. *Marine française*, 15 juin 1890.
In Salah. Fernand Foureau, Soc. Geogr. C. R., 20 juin 1890, p. 385.
In Salah. Capitaine Dernard, Soc. Géograph. Paris, C. R., 6 juin 90, p. 328.
Tunisie-Algérie. Question douanière. *Économiste*, 14 juin 1890.

Digitized by Google

Tunisie. Géologie. M. Le Mesle, Soc. Géologique de France. Séance du 20 janv. 1890.
Colonies portugaises, côte occidentale d'Afrique et de Ternant.
*Études coloniales*, mai 1890.
Commerce extérieur. Rochard, chez Chaix.

## BIBLIOGRAPHIE TUNISIENNE

Nous donnons ci-dessous un tableau des publications sur la *Tunisie*, concernant les sciences naturelles de ce pays, et rédigées d'après les documents recueillis par les membres de la mission de l'exploration scientifique de la Tunisie. Ce sera un répertoire toujours utile à consulter.

*Doumet-Adanson.* — Rapport sur une mission scientifique en Tunisie, publié dans les archives des missions scientifiques et littéraires, 3e série, IV, 1878.

*E. Cosson.* — Rapport sur la mission botanique chargée en 1883 de l'exploration du nord de la Tunisie, 1884.

– Forêts, bois et broussailles des principales localités du nord de la Tunisie, explorées en 1883 par la mission botanique, 1884.

– Note sur la flore de la Khroumirie centrale, 1885.

*E. Simon.* — Études sur les Arachnides recueillis en Tunisie en 1883 et 1884, par MM. A. Letourneux, Sédillot et Valéry Mayet, 1885.

*Ed. Lefèvre* (avec le concours de MM. L. Fairmaire, de Marseul et Dr Senac). — Liste des coléoptères recueillis en Tunisie, en 1883, par M. A. Letourneux, 1885.

*E. Simon.* — Étude sur les crustacés terrestres et fluviatiles recueillis en Tunisie, en 1883, 1884 et 1885, par M. A. Letourneux, Sédillot et Valéry Mayet, 1885.

*A. Puton.* — Énumération des hémiptères recueillis en Tunisie, en 1883 et 1884, par MM. Valéry Mayet et Sédillot, 1886.

*A. Letourneux* et *J.-R. Bourguignat.* — Prodrome de la malacologie terrestre et fluviatile de la Tunisie, 1886.

*F. Lataste.* — Catalogue critique des mammifères pélagiques sauvages de la Tunisie, 1887.

*J. Bigot.* — Énumération des diptères, recueillis en Tunisie dans la mission de 1884, par M. Valéry Mayet, 1888.

*A. Letourneux.* — Rapport sur une mission botanique exécutée en 1884 dans le nord, le sud et l'ouest de la Tunisie, 1887.

*Doumet-Adanson.* — Rapport sur une mission botanique exécutée en 1884 dans la région saharienne au nord des grands chotts et dans les îles de la Côte orientale, 1888.

*G. Le Mesle.* — Mission géologique en avril, mai, juin 1887, Journal de voyage 1888.

Carte de l'exploration scientifique de la Tunisie, dressée par M. *F. Coinchot*, 1886-1887. (Cette carte, exécutée sous la direction de M. E. Cosson, est prête pour le tirage et sera complétée par des cartes plates indiquant les itinéraires suivis par les membres de la mission.)

*E. Cosson.* — Répertoire alphabétique des principales localités de la Tunisie visitées au point de vue scientifique, et des mots arabes ou berbères entrant le plus fréquemment dans la composition des noms de lieux, indiquant la position géographique des localités, leurs altitudes et leurs noms dans la géographie ancienne. (Ce Répertoire conduit par une lettre et un chiffre aux carrés de la carte où sont situées les localités.)

Digitized by Google

*V. Gauthier.* — Description des Échinides fossiles recueillis en 1885 et 1886 dans la région sud de la Tunisie, avec 6 planches in-4°.

*Arn. Locard.* — Description des mollusques fossiles des terrains tertiaires inférieurs de la Tunisie, recueillis en 1885 et 1886 par M. Ph. Thomas, avec 5 planches in-4°.

*E. Cosson.* — Catalogue raisonné de la flore de la Tunisie. 5 feuilles de ce travail d'ensemble sont imprimées.

— *Illustrationes floræ Tunetanæ seu icones plantarum novarum, rariorum vel minus cognitarum in regno Tunetano nascentium.* — (28 planches sont prêtes pour le tirage.)

*F. Lataste.* — Catalogue critique des reptiles recueillis par lui et par M. Valéry Mayet en Tunisie.

*A. Peron.* — Mollusques fossiles recueillis dans les terrains tertiaires supérieurs et les terrains quaternaires de la Tunisie, par M. Ph. Thomas, en 1885 et 1886, avec planches in-4° où sont figurées les espèces nouvelles.

*G. Rolland.* — Études géologiques sur les parties de la Tunisie visitées par lui, avec coupes des terrains et cartes.

*G. Rolland* et *Ph. Thomas.* — Carte géologique de la Tunisie.

*M. Sédillot* et *Valéry Mayet.* — Énumération des coléoptères connus en Tunisie.

*Ph. Thomas.* — Études sur la stratigraphie et la paléontologie des parties de la Tunisie explorées par lui, avec des coupes de terrains et des planches.

*E. Bonnet* et *A. Finot.* — Catalogue raisonné des orthoptères de la Régence de Tunis. Montpellier, 1885, avec 3 planches; publié dans la *Revue des Sciences naturelles*, sér. 3, IV, p. 193-232 et 333-367.

*Valéry Mayet.* — Voyage dans le sud de la Tunisie. Montpellier, 1886, avec une carte; extrait du *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, 1885-1886.

*Ph. Thomas.* — Sur la découverte de gisements de phosphate de chaux dans le sud de la Tunisie; publié dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, séance du 7 décembre 1885.

— Sur la découverte de nouveaux gisements de phosphate de chaux en Tunisie; publié dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, séance du 9 mai 1887.

*G. Rolland.* — Sur la montagne et la grande faille du Zaghouan, Tunisie; publié dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, séance du 7 décembre 1885.

— Sur la géologie de la Tunisie centrale, du Kef à Kairouan; publié dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, séance du 7 juin 1886.

— Sur la géologie de la région du lac Kelbia et du littoral de la Tunisie centrale; publié dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, séance du 28 février 1887.

— Géologie de la Tunisie centrale, du Kef à Kairouan; publié dans l'*Association française pour l'avancement des sciences*, Congrès de Toulouse, 1887.

*F. Rouire.* — La découverte du bassin hydrographique de la Tunisie centrale et l'emplacement de l'ancien lac Triton; Paris, 1887, avec cartes.

---

*Le Propriétaire-Gérant,*
ÉDOUARD MARBEAU.

---

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — IMPRIMERIE CHAIX.
RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 19126-9-90

Digitized by Google

Digitized by Google

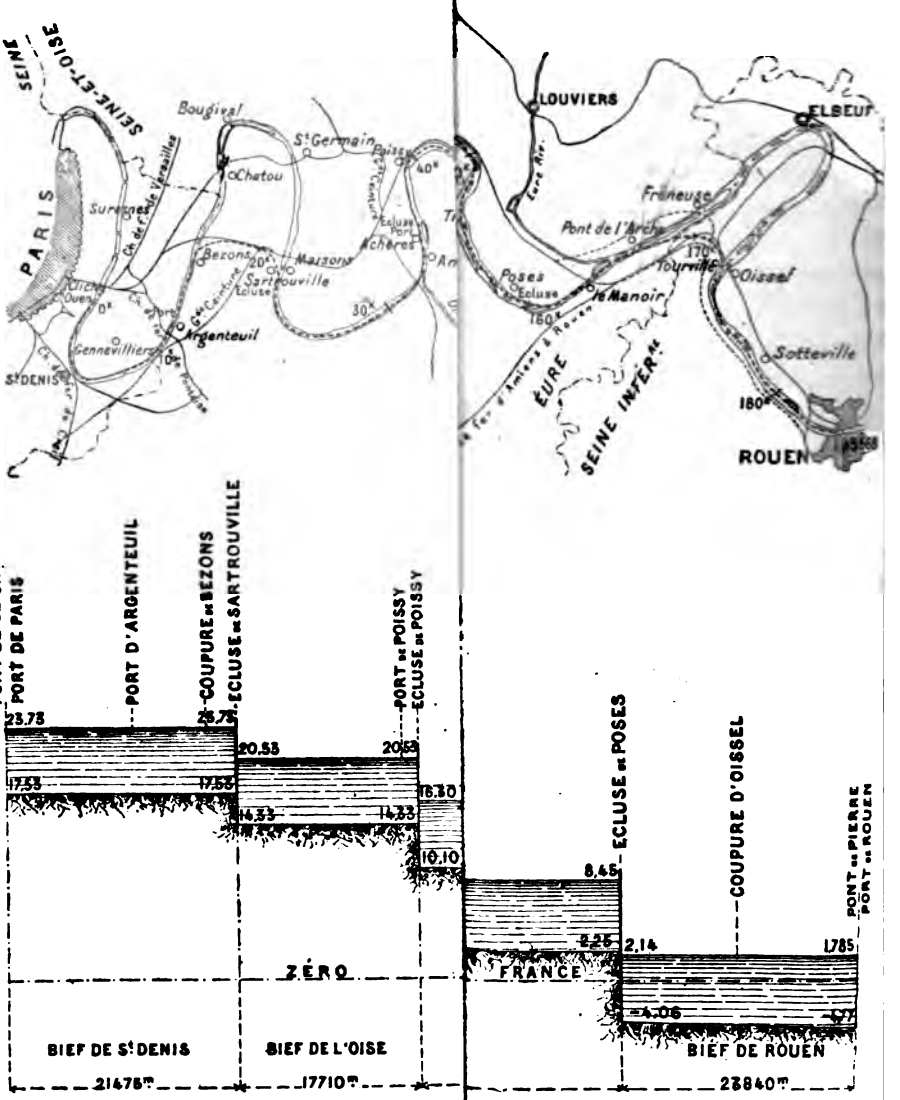


Digitized by Google

# PARIS PORT DE MER

Je n'oublierai jamais la dernière séance du IXe Congrès national e Géographie, au cours de laquelle M. Bouquet de la Grye fit l'exposé e son projet de canal maritime entre Rouen et Paris.

C'était au Havre, le 20 août 1887. M. Levasseur, président du Conrès, avait à ses côtés, comme assesseurs, MM. Mallet, président de la hambre de commerce, et J. Siegfried, député; l'assistance se trouvait n majorité composée de personnes non moins hostiles à l'œuvre dont éminent ingénieur hydrographe allait établir une fois de plus l'irréitable nécessité.

Quelques timides eussent préféré que, déclinant l'invitation du Ve Congrès, M. Bouquet de la Grye se fût abstenu de venir offrir ui-même son projet aux critiques et aux attaques du public havrais.

L'auteur de Paris port de mer avait trop foi dans son œuvre et, oalgré sa grande modestie, trop confiance dans l'impeccabilité techique et économique de sa conception pour hésiter à l'exposer aux bservations des Havrais et, s'il était certain d'avance de ne pas arriver convaincre ses adversaires, il savait que son projet remporterait de e milieu hostile la consécration d'attaques victorieusement réfutées.

Au Havre, M. Bouquet de la Grye formulait dans les termes suivants a loi économique de laquelle découle l'indication de faire de Paris un ort de mer :

« ... Quand un bâtiment vient à Rouen, les trois quarts du temps il part sur lest et il n'emporte pas son plein de marchandises. Le plein de marchandises est pour ainsi dire *fonction de la pénétration du navire dans l'intérieur du Continent :* plus il entre loin, plus les marchandises viennent affluer vers lui. Paris éparpille en dix directions ses marchandises : il les répartit sur les chemins de fer, il les répartit, en petites quantités, sur la ligne du Havre et sur la Seine, puisque la Seine donne 700,000 tonnes seulement, et la majeure partie s'en va pour ainsi dire par des émissaires de l'étranger, et surtout, c'est ce que j'ai commencé par vous dire, *rien ne vient du côté de l'Est.* En faisant venir les bâtiments jusqu'à Paris, on a la certitude absolue que le quantum du fret de retour augmentera dans une proportion considérable puisqu'il sera accompagné du fret qu'on a, soit au Havre, soit à Rouen surtout, le Havre agissant, non seulement comme port d'attache, mais encore comme port de transit. »



Digitized by Google

Et certainement nos fils, témoins de la révolution économique q déterminera l'ouverture de cette nouvelle voie maritime, s'étonner que notre génération, parfois si malheureusement entreprenante, n' pas acclamé dès le début et le projet et son auteur.

Voici comment M. Bouquet de la Grye a analysé les considérati qui, au point de vue du développement de la richesse nationale, mi tent en faveur de son projet :

« Anvers, en 1804, au moment où la France s'étendait de manière devenir une France du Nord aussi bien qu'une France du Midi, av été choisi par Napoléon Ier comme le point le plus apte à nous p mettre de lutter contre l'Angleterre. C'est ce point que les Alleman ont choisi également. Comme ils n'étaient pas possesseurs du ter toire, ils ont envoyé des négociants.

» Nos ingénieurs appelés à Anvers y ont fait des travaux splendide et ces travaux ont abouti à faire d'un port de 2 millions de tonnes port dont le tonnage actuel est de 7 millions de tonnes. Ceci ne s' pas fait avec le commerce allemand seulement. L'idée de M. de Bismarc était plus féconde, c'était d'établir une barrière absolue entre nous l'Allemagne, c'est-à-dire de faire dériver tout le commerce de la Fra non seulement de l'Alsace-Lorraine, mais encore de la Champagne, Ardennes et de la Franche-Comté sur un port qui ne fût pas un français, et il y est absolument arrivé. Ces provinces font écouler l marchandises sur Anvers. Pour vous indiquer l'importance que vien prendre Anvers à ce point de vue, il faut vous dire que les usines Creusot, qui ont intérêt à envoyer des wagons, des tonnes de fer d l'Inde pour les rails, prennent comme port d'attache, non pas Marse qui, au point de vue géographique, semble le plus près, mais An qui, au point de vue commercial, est le port le plus favorable.

» Très préoccupé de cette question et désireux de trouver dans la source de mes moyens le procédé qui pouvait être employé pour co battre les Allemands, j'ai cherché s'il n'y avait pas un port français pût lutter contre Anvers et j'ai essayé de faire successivement ce j'ai appelé des possibilités commerciales, c'est-à-dire des cartes de p avec leurs circonscriptions de dérivation. Cette étude m'a montré ni le Havre ni Rouen ne pouvaient faire dériver vers eux le comm d'Anvers; et en étendant cette possibilité pour Paris, j'ai vu qu'il é possible de faire arriver dans de certaines conditions des bateaux

Digitized by Google

cette ville et d'avoir une prépondérance qui se traduirait par une me inférieure à deux francs par tonne de marchandise et ce, pour oint le plus éloigné de notre territoire, c'est-à-dire pour Stras-g (1). »

point de vue de la défense du territoire, l'importance du canal itime de Rouen à Paris ne serait pas moindre. « Nous n'avons pu s oublier, — *dit M. Bouquet de la Grye dans son rapport de* (2), — comment Paris a dû se rendre aux Allemands, en janvier , après avoir éprouvé des souffrances que le manque de pain a nes tristement célèbres. Le même fait pourrait se reproduire, si pitale était investie une autre fois encore après une série d'échecs a ligne des Vosges.

investissement de la capitale ne nécessiterait point d'ailleurs une e plus nombreuse que la première fois; il suffirait de détachements ant les routes et les chemins de fer, occupant des positions favo-s en dehors de la grande ceinture de forts, pour faire mettre bas rmes à un corps d'armée, qui voudrait certainement lutter mais erait sollicité par trois millions d'êtres mourant de faim.

s forts embrassent, il est vrai, une étendue considérable et des lles pourraient être recueillies entre eux et la capitale, mais elles ient insuffisantes. Paris reçoit de la province le pain, le vin et la de, et si une guerre était déclarée, le temps manquerait pour con-rer les vivres dans la zone que nous indiquons.

vec les ordres de mobilisation actuels, le jour d'une déclaration de e, les chemins de fer passent, il est vrai, sous l'administration du d'état-major général du Ministre de la guerre (3), mais ce n'est point de tous les wagons des Compagnies pour transporter un million mmes, leurs munitions et leurs vivres, et l'approvisionnement de s, qui a pu se faire en 1870 dans la préparation de l'état de guerre, it placé fatalement en deuxième ligne, si bien que ses habitants, itués à voir arriver chaque matin aux gares les provisions de la

---

) Compte rendu de la neuvième Session des Congrès nationaux de Géographie. Havre, 1887, p. 222.

) Rapport sommaire sur le projet d'un canal maritime entre Paris et la mer. s, 1887. Ve Ch. Dunod, éditeur.

) Aujourd'hui Chef d'état-major général de l'armée.

Digitized by Google

journée, sentiraient dès le premier jour que leur vie matérielle est promise.

Il est probable, d'ailleurs, que des considérations politiques m cheraient de prendre des précautions avant la déclaration de gu de telle sorte que, sans une voie maritime et en cas d'insuccès l'Est, on verrait se dérouler encore une fois les péripéties d'un sans assaut et sans bombardement ayant une même issue funest

Quant à compter sur les provisions des négociants pour suppl celles des magasins de l'État, il n'y faut guère songer; le prix des l est tel que le vendeur a plus d'intérêt à être intermédiaire que vér négociant, les grands magasins de provisions ont une tendance à en province, et le marchand de Paris préfère renouveler ses bé que d'engager un gros capital.

Le canal de Paris à la mer s'impose dans ce cas comme une n sité, car il aboutit à deux ports, Rouen et le Havre, qui, par leurs tions avec le monde commercial, peuvent devenir des magasins puisables. La voie de la Seine va d'ailleurs à la mer du côté opp une attaque probable, et si elle reste ouverte, le siège de Paris durer indéfiniment.

Or, cette voie maritime peut être facilement défendue.

Elle est par elle-même un obstacle à cause de sa profondeur suffira de couvrir avec des forts les écluses de Méricourt et de pour que les monitors se chargent de tenir en respect tout e essayant de la franchir.

Nous avons dit qu'une portion des dragages pourrait servir à une banquette continue sur la rive gauche du fleuve, protégeant des fantassins ou celui des pièces de campagne, et doublant l défense offerte par un fossé large de 70$^{m}$ au plan d'eau. Dans de conditions, on peut affirmer que l'ennemi serait obligé d'aller che Rouen le moyen de vaincre Paris, opérant ainsi une marche de bien difficile en présence d'une armée non entamée.

Elle n'a pu être exécutée en 1871 qu'après l'écrasement total forces. »

Dans le devis qu'il a établi, M. Bouquet de la Gyre s'est atta « limiter l'ampleur des travaux », à viser à faire une œuvre plutôt qu'une œuvre grandiose. Il s'est gardé des aspirations

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| | 5.808.000 |
| | 1.483.000 |
| | 3.350.000 |
| | 3.830.000 |
| | 7.020.000 |
| | 23.000.000 |
| | 574.000 (1) |

Bouquet de la Grye ne commence. à prop... as secon- de Rouen. En aval de cette ville, le régime de... fluvial moitié maritime, la création d'un port à p... ; pour omération parisienne ne fera que donner plus d'importa... ssance res d'amélioration de la navigabilité du cours de la basse Se... ions ont déjà indispensables pour la montée des navires de mer jusqu'à... le, n.

laisserai de côté les considérations techniques au sujet de la largeur anal et du rayon des courbes pour suivre le tracé projeté depuis nt de Brouilly, à Rouen, jusqu'à son terminus au pont de Clichy val de Paris.

canal quittera le thalweg actuel au K. 171, c'est-à-dire à 11 mètres amont du pont de Brouilly, pour couper la boucle que la Seine entre Oissel et Pont-de-l'Arche. L'insuffisance du rayon courbure du thalweg devant Elbeuf, la nécessité d'éviter les tructions de ponts et de ne pas gêner le transit du chemin de de l'Ouest, enfin la possibilité de réaliser une économie de 16 mètres, sur la longueur du canal maritime, indiquent tout natu- ment de substituer dans cette région une tranchée artificielle au aturel du fleuve.

e tracé se confond ensuite avec la Seine, en adoptant les courbes 2,000 mètres de rayon à Amfreville et au K. 151; en respectant me la bouche des Andelys d'un rayon de 1,500 mètres et aussi e située entre Bonnières et Méricourt.

n amont de Poissy, le travail d'art devra encore intervenir comme issel, pour joindre par une tranchée Sartrouville à Bezons, ce qui épar- era aux navires la boucle qui passe devant Saint-Germain et Bougival.

Digitized by Google

Dans ces conditions, le tracé réalisera une diminution de 32km,5 le kilométrage de la Seine actuelle, pour ne dépasser que de 47 kilomètres celui du chemin de fer de Paris à Rouen entre les mêmes limites. Le régime du canal maritime se composera de cinq biefs, ceux de Rouen, de Vernon, de Poissy, de l'Oise et de Paris. Le projet désigne comme emplacements des ports intermédiaires Les Andelys, Vernon, Mantes, Poissy-Achères, Argenteuil; les dragages en aval s'arrêteront au pont de Clichy où se trouvera le terminus d'un port qui se développera sur 4 kilomètres avec des quais desservis par des voies ferrées en communication avec les réseaux du Nord et de l'Ouest.

Pour sauvegarder la continuité des trains de la ligne du Havre, le canal, après avoir été tracé parallèlement à elle, entre Bezons et Sartrouville, devra la déplacer aux approches de la coupée d'Oissel. De cette façon on n'aura qu'une seule construction coûteuse, celle du pont de Freneuse où l'ouvrage qui servira à faire franchir le canal se composera d'une seule travée, de 45 mètres de longueur, appuyée aux deux extrémités sur des massifs calcaires, et il n'y aura qu'à ajouter ou à mettre des travées mobiles aux passages ci-après : ponts de Saint-Ouen, Saint-Denis, Épinay, Argenteuil-chemin de fer, Argenteuil-route, route de Bezons (pont nouveau), route de Sartrouville (pont nouveau), chemin de fer de Ceinture, pont de Conflans, pont de Poissy, pont de l'Ile, pont de Meulan, pont de Mantes, pont de la Roche-Guyon, ponts de Vernon, pont de Courcelles, pont des Andelys, pont du chemin de fer au Manoir, pont de l'Arche, pont à construire à Tourville, pont de Brouilly, ponts de Rouen.

Voici le tableau de ce que seront approximativement les déblais qui résulteront des tranchées et autres aménagements du canal maritime de Rouen à Paris :

**Bief de Rouen**

| | |
|---|---|
| Cubage des déblais sous l'eau dans la craie . . . . . | 147.000mc |
| — — dans le gravier . . . . . | 4.205.000 |
| Déblais à sec dans le gravier et dans les terrains alluvionnaires. . . . . | 1.390.000 |
| Déblais à sec dans la craie . . . . . | 1.805.000 |

**Bief de Vernon**

| | |
|---|---|
| Les déblais sous l'eau dans la craie sont de . . . . . | 426.000 |
| — — dans le gravier . . . . . | 17.696.000 |

Digitized by Google

BIEF DE POISSY

| | |
|---|---|
| Déblais sous l'eau, faits dans le gravier . . . . . | 5.808.000$^{m3}$ |
| (Il n'y a pas de déblais faits dans le calcaire.) | |

BIEF DE L'OISE

| | |
|---|---|
| Déblais sous l'eau dans le gravier . . . . . | 1.483.000 |

BIEF DE SAINT-DENIS

| | |
|---|---|
| Déblais dans le gravier. . . . . | 3.350.000 |
| Déblais à sec, tranchée de Bezons-Sartrouville. . . . . | 3.830.000 |
| En résumant ces chiffres, on trouve pour les deux tranchées d'Oissel et de Sartrouville un cube de. . . . . | 7.020.000 |
| Pour les déblais à effectuer à la drague. . . . . | 33.000.000 |
| Et enfin pour les déblais de craie sous l'eau. . . . . | 574.000 (1) |

Ces déblais trouveront leur emploi pour combler des bras secondaires de la Seine qui deviendront inutiles à la navigation; pour surélever des îlots appartenant au domaine de l'État dont la jouissance reviendrait à la Compagnie du canal; pour exhausser certaines portions de la vallée du fleuve, comme la plaine de Gennevilliers par exemple, où les terrains augmenteraient certainement de valeur si le niveau était porté à une cote supérieure de 2 mètres à ce qu'elle est actuellement; pour couvrir (si la proposition agréait au Ministère de la Guerre) la rive gauche de la Seine par une banquette destinée à doubler la protection donnée par le canal; pour construire un relief de même espèce destiné, conformément à un désir du Conseil municipal de Paris, à conduire les eaux d'égout en aval de Poissy.

Quel sera l'avenir de l'entreprise tant pour le coût des travaux que pour le rendement du canal?

Dans l'établissement de ses devis, M. Bouquet de la Grye a très sagement procédé en majorant le chiffre des dépenses et en fixant, d'après une estimation minima, celui des recettes présumées.

L'établissement du canal maritime comportant des déblais à sec, des dragages, des constructions d'écluses, de chemins de fer, de quais, des réfections de ponts, travaux qui, confiés à des entrepreneurs spéciaux, pourraient être menés simultanément, l'œuvre pourrait être terminée dans un délai de trois à cinq ans.

(1) Rapport sommaire sur le projet d'un canal maritime, p. 25.

Digitized by Google

Dans l'estimation des dépenses, M. Bouquet de la Grye porte à 10 ou 12 millions la somme nécessaire pour rectifier le tracé du chemin de fer de l'Ouest vers Pont-de-l'Arche. Pour les dragages et les travaux d'excavation, en se basant sur les prix qui sont actuellement donnés par les entrepreneurs soit dans les bassins de la Gironde, soit dans les bassins de la Loire, il arrive à une somme de 67 millions. En ajoutant 10 à 12 millions pour les travaux d'art, 15 millions pour les travaux accessoires dans les ports, il arrive à un total de 107 millions, et en forçant encore de 10 0/0 cette somme dont chacune des parties se trouve déjà majorée, en y ajoutant les intérêts de l'argent à dépenser pendant la construction du canal, le coût total de l'entreprise se trouve évalué à 127 ou 130 millions.

Les premiers ingénieurs qui, en 1825, ont émis l'idée de créer une voie maritime entre Paris et la mer, estimaient que ce canal rapporterait annuellement 19 millions. Devant l'accroissement pris depuis par le mouvement commercial, il semble permis d'espérer que l'entreprise sera encore plus rémunératrice.

« Quand on fait un projet de cette nature, — a dit au Havre M. Bouquet de la Grye (1), — il faut évidemment que l'on ait une base, savoir quel est le tonnage que l'on peut espérer. Nous pouvons supputer le nombre de tonnes que nous espérons faire venir à Paris. Il y a des personnes qui ont une grande habitude de ces calculs d'après les tonnages actuels, d'après les sources diverses de richesses, de fabrication, d'après le tonnage des chemins de fer et des canaux existants. Il y a un côté de la question qui peut servir à l'élucider : c'est le rapport entre la population et le tonnage par tête d'habitant, la traction de tonnes par tête d'habitant ; et, par ce procédé, on arrive à avoir la conviction absolue qu'une ville de deux à trois millions d'habitants comme Paris peut facilement, dans un temps assez court, arriver à un chiffre de cinq millions de tonnes. Il y a des personnes qui ont dit vingt millions, d'autres ont été plus modérées ; quant à moi, je crois que le chiffre de cinq à six millions rentre à peu près dans les conditions que l'on peut espérer avoir à bref délai. »

En calculant les droits de canal, au moins aux débuts de l'exploitation, à 3 francs par tonne, c'est-à-dire à 6 francs pour la montée et la

(1) Compte rendu de la IXe session des Congrès nationaux de Géographie, p. 229.

Digitized by Google

descente, on tirera du canal non seulement l'intérêt des sommes dépensées, mais encore de quoi distribuer des dividendes aux actionnaires ou améliorer la capacité, la profondeur ou la largeur de la voie maritime.

Enfin, et c'est là le point capital, la Société qui s'offre à réaliser le plan de M. Bouquet de la Grye ne demande à l'État que la jouissance du lit de la Seine, une concession pure et simple sans subvention, sans garantie d'intérêt !

L'enquête qui est en ce moment ouverte donnera certainement gain de cause aux promoteurs du projet de Paris port de mer. Les vœux des Parisiens, des populations riveraines de la Seine, des départements du Centre ne pourront manquer d'avoir raison d'une opposition qui vient seulement des Rouennais, des Havrais et du Conseil général des ponts et chaussées.

Dans sa réplique à M. Bouquet de la Grye, en 1887, le président de la Chambre de commerce du Havre a trop laissé percer *le bout de l'oreille* des intérêts locaux quand, après s'être déclaré partisan de la libre concurrence en matière de voies ferrées, il s'exprimait ainsi sur le projet de Paris port de mer (1) :

Si vous arrivez à un chiffre qui puisse, admettons-le un moment, être suffisant pour payer les frais, l'intérêt et l'amortissement du canal, ce ne sera jamais qu'au détriment des ports du Havre et de Rouen. Or, est-il logique, et c'est là une tendance que je crois fâcheuse en France, de ne pas se demander, chaque fois qu'il est question de travaux publics, si ces travaux se paieront et si, d'un autre côté, ils ne causeront pas un préjudice qui viendrait plus qu'annuler le bénéfice que l'on trouvera de l'autre côté.

Prenez le port du Havre, on a déjà dépensé quelque chose comme 200 millions pour créer le port. En ce moment, il y a un nouveau projet qui doit coûter dans les 75 millions. L'exécution de ce projet est indispensable si vous voulez que le Havre tienne la tête parmi les grands ports de l'Europe ; cela fera 275 millions. En Seine, on doit dépenser encore, d'après de nouveaux projets, quelque chose comme 25 millions pour améliorer la baie de la Seine. Voilà donc, on peut le dire, 3 ou 400 millions que l'État aura dépensés pour ces deux ports ! Et vous venez nous présenter un projet qui aurait pour conséquence forcée d'enlever à ces deux ports une portion de leur trafic !

C'est précisément, n'en déplaise aux Rouennais et aux Havrais, parce

(1) Compte rendu de la IXe session des Congrès nationaux de Géographie, p. 224.

Digitized by Google

que l'État a dépensé des centaines de millions en faveur de leurs ports, qu'il serait parfaitement inique de refuser aux Parisiens et aux populations riveraines de la Seine le droit de se donner un port dont l'établissement ne coûtera pas un centime aux contribuables !

D'ailleurs, les appréhensions des Rouennais et des Havrais sont-elles bien fondées ? A quoi tous ces centres maritimes de la basse Tamise doivent-ils leur prospérité, si ce n'est au voisinage de Londres port de mer ?

Paris port de mer, ce sera certainement, dans un avenir plus ou moins rapproché, la fortune de tous les ports de la basse Seine sans en excepter le Havre.

Quant à l'opposition du Conseil général des ponts et chaussées, sur l'influence duquel les adversaires du projet fondent leurs dernières espérances, il serait bien difficile de lui trouver des motifs sérieux. Il ne s'agit là que de jalousies et d'antipathies de boutique contre un plan qui, quoique d'origine polytechnicienne, n'émane pas du corps des ponts et chaussées.

Peut-être aussi les Inspecteurs généraux des ponts et chaussées, habitués à faire grand, aux risques et périls des deniers publics, trouvent-ils inadmissible qu'un ingénieur d'un autre corps soit autorisé à tenter une œuvre aussi considérable avec un nombre de millions relativement minime ; peut-être espèrent-ils que la nécessité de créer un port à Paris s'imposant de plus en plus, on fera de son établissement une entreprise officielle dont la direction leur reviendra ?

Il faut espérer que ni le Parlement ni le Gouvernement ne se laisseront influencer par les doléances des Rouennais et des Havrais ou par les avis du Conseil général des ponts et chaussées.

Il manque à l'organisme de cette immense agglomération qui s'appelle Paris une fonction nécessaire : le transit maritime direct. Au lendemain de nos malheurs et de l'insurrection communaliste, on a agité la question de la déchéance de Paris en tant que capitale ; on n'y aurait jamais songé si la possession d'un vaste port de commerce avait fait de la première ville de France un de ces centres dont l'universalité défie toutes les révolutions sociales et économiques.

Lionel Radiguet.

---

Digitized by Google

# PARIS - BOUKARA - SAMARCANDE

*(Suite)* (1).

---

LA CASPIENNE. — LE CHEMIN DE FER TRANSCASPIEN. — RENCONTRE DU DOCTEUR HEYFELDER.

Le bateau qui nous emmène, le *Prince-Bariatinsky*, est un joli vapeur à aubes, chauffé à l'huile lourde, résidu de pétrole, et éclairé à la lumière électrique. Il fait un temps superbe; la mer est calme comme un lac. Notre ami, le maire de Bakou, est venu sur le paquebot pour nous présenter aux autorités qui s'y trouvent : les officiers du bord, un général d'artillerie qui commande à Askabad, un capitaine de Cosaques qui va rejoindre son régiment à Merv, et le docteur Heyfelder qui va à Boukara. La bonne fortune d'être présentés au docteur Heyfelder a été un heureux événement, capital pour le succès et l'agrément de notre voyage. Le docteur Heyfelder a été le médecin en chef du général Skobeleff pendant toute sa campagne dans la Transcaspienne; il a ensuite longtemps résidé dans le pays; il le connaît à fond, de la mer Caspienne à Samarcande. Devenu à Pétersbourg le plus haut fonctionnaire de la médecine russe, il a rang de général; il a conservé des rapports incessants avec Boukara, où il a un appartement chez le résident russe. Actuellement, il s'occupe d'observations sur plusieurs maladies parasitaires particulières à l'Asie centrale, le filaire de Médine, très fréquent en Boukarie, et le bouton de Pendeh, analogue au clou d'Alep et au clou de Biskra.

Le docteur Heyfelder est d'origine allemande, c'est un rhénan: il est né à Neuwied et s'est marié à Trèves. Il a fait toute sa carrière dans la médecine militaire de l'armée russe; mais au fond, malgré son

---

(1) Voir la *Revue Française:* de Paris à Noworossisk, n° 101, 1er septembre 1890; — de Noworossisk à la Caspienne, n° 102, 15 septembre 1890.

Digitized by Google

cosmopolitisme, il est resté allemand. Chez lui, à Boukara, les photographies de l'empereur Guillaume et de l'empereur défunt Frédéric sont à la place d'honneur. Le docteur, actuellement, ne publie rien en russe parce que, dit-il, un ouvrage dans cette langue est fermé pour l'Europe; il ne se trouve pas suffisamment correct en français; aussi est-ce en allemand qu'il a publié son livre : *Transcaspien and seine Eisenbahn* (1). En sa qualité de confrère, M. le docteur Delaporte est rapidement lié avec le docteur Heyfelder et, dès le premier jour, la glace est rompue.

La traversée, grâce au temps exceptionnellement beau, ne dure pas vingt heures. Nous apprécions sur ce bateau le confortable dont nous étions séparés depuis longtemps. Quand nous arrivons à Ouzoun-Ada, tout le monde se connaît.

*Ouzoun-Ada.* — A Ouzoun-Ada, nous trouvons un ingénieur polonais, parlant parfaitement le français, qui est envoyé par le général Annenkof pour se mettre à notre disposition et veiller à ce qu'il ne nous manque rien; il nous annonce que nous aurons un wagon spécial qui ne nous quittera pas de tout le voyage. Ouzoun-Ada est épouvantable d'aspect : du sable partout, des maisons en bois, la voie du chemin de fer qui vient jusque sur l'apontement où nous débarquons. Partout une activité fébrile qui se déploie ainsi quatre fois par semaine, les deux jours d'arrivée et les deux jours de départ.

Le train partira à 5 heures; nous dînons à bord avant de nous mettre en route. L'ingénieur polonais a organisé notre installation dans le train. Les wagons du transcaspien ont été transportés de Russie; les plus confortables sont de la 2e classe russe; on n'en a pas amené de 1re classe. Il y a cependant dans le train un wagon regardé comme de 1re classe : il provient de l'ancien train de pose, aujourd'hui démoli, et a servi d'appartement au général Annenkof. Ce wagon, attelé près du nôtre, est mis à la disposition du docteur Heyfelder. Les deux voitures communiquent comme tous les wagons russes.

Le docteur Heyfelder a, depuis qu'il ne suit plus les armées, une mission aussi diplomatique que médicale; il confisque immédiatement à son profit M. Curzon, le membre du Parlement anglais, et lui donne

(1) C'est cet ouvrage original qui a servi à M. Edgar Boulangier et, par suite, à M. Napoléon Ney.

Digitized by Google

l'hospitalité dans son salon; il nous offre, au docteur Delaporte et à moi, l'autre chambre de son wagon.

Outre ces deux pièces, il y a dans cette voiture, qui est la dernière du train, un petit salon à l'arrière par où l'on voit filer le paysage, un réduit pour deux domestiques et deux cabinets de toilette dans l'un desquels est une baignoire. Dans l'autre voiture du matériel réglementaire se sont casés nos autres compagnons avec nos deux courriers : Adam et le mingrélien Roustem que nous avons emmené de Tiflis. Cette voiture est à circulation latérale comme les sleeping-cars; elle renferme douze banquettes dont quatre dans deux compartiments fermés et un poële; l'ameublement est moins soigné que dans le wagon du docteur, mais elle est beaucoup mieux suspendue, ce qui n'est pas à dédaigner.

Pendant le temps que nous avons passé avec Heyfelder, son salon a été le lieu de réunion; nous n'avions qu'à l'écouter; il parle volontiers et fort correctement. Nous avons passé avec lui d'abord les journées du 1er et du 2 octobre. Avec une complaisance sans égale, il nous a donné des renseignements sur tout (1).

| NOMS DES STATIONS | DISTANCES EN VERSTES | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| | A Mikhaïlovsk | D'une station à la suivante | |
| Ouzoun-Ada..... | 25 | 25 | Pas d'habitants, pas d'eau, sables. |
| Mikhaïlovsk..... | » | 22 | Pas d'habitants, pas d'eau, sables. |
| Molla-Oarry..... | 22 | 34 | Pas d'habitants, mauvais puits, sables. |
| Balla-Ichem..... | 56 | 30 | Pas d'habitants, mauvais puits, désert d'alluvion. |
| Aïdine..... | 86 | 16 | Pas d'habitants, pas d'eau, désert d'alluvion. |
| Pereval..... | 102 | 15 | » » » |
| Aktcha-Kaüma... | 117 | 31 | » » » |
| Kazandjik..... | 148 | 16 | Un village, source potable, petite oasis dans le désert d'alluvion. |
| Ouzoun-Sou..... | 164 | 22 | Pas d'habitants, pas d'eau, désert d'alluvion. |
| Ouchak..... | 186 | 31 | » » » |

(1) Le *Voyage à Merv*, de M. Edgar Boulangier, nous servit constamment de Boedeker. J'en extrais pour le lecteur le tableau suivant : le kilométrage adopté avant la construction d'Ouzoun-Ada et qui part de Mikhaïlovsk, subsiste encore sur les poteaux indicateurs; à chacun des chiffres ci-dessous, il faut donc ajouter 25 verstes pour avoir la distance à l'embarcadère maritime actuel.

Digitized by Google

| NOMS DES STATIONS | DISTANCES EN VERSTES | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| | A Mikhailovsk | D'une station à la suivante | |
| | | **Oasis d'Akhal-Téké.** | |
| Kizil-Arvat | 217 | 26 | Un gros village, petit ruisseau. |
| Kodj | 243 | 25 | Pas d'habitants, pas d'eau. |
| Bahmi | 268 | 30 | Un village, petit ruisseau. |
| Artchmam | 298 | 20 | Un village, source légèrement sulfureuse. |
| Soudcha (halte) | 318 | 10 | Pas d'habitants, pas d'eau. |
| Bokharden | 328 | 27 | Un gros village, petit ruisseau. |
| Kélata | 355 | 25 | Un village, petit ruisseau. |
| Gheok-Tepé | 380 | 21 | Un gros village (forteresse), gros ruisseau. |
| Besmein | 401 | 21 | Un village, petit ruisseau. |
| Askhabad | 422 | 32 | Un village, ruisseau. |
| Géours | 454 | 17 | Un village, mauvaise source. |
| | | **Fin de l'Oasis.** | |
| Aksou | 471 | 21 | Pas d'habitants, pas d'eau, désert d'alluvion. |
| Baba-Dourmas | 492 | 18 | » » » |
| Artyk | 510 | 33 | Un village, petit ruisseau. |
| Kaahka | 543 | 19 | Un gros village, ruisseau, oasis de l'Atek. |
| Arman-Sagaït | 562 | 19 | » » » |
| Douchak | 581 | 24 | » » » |
| Takir | 605 | 23 | Pas d'habitants, pas d'eau, désert. |
| Tedchen | 628 | 22 | Un village, rivière abondante. |
| Gheok-Sougar | 650 | 25 | Pas d'habitants. Pas d'eau. Désert. |
| Djoudjou-Kli | 675 | 23 | » » |
| Dortkouine | 698 | 22 | » » |
| | | **Oasis de Merv.** | |
| Karib-Ata | 720 | 24 | Terres cultivées et peuplées. Beaucoup d'eau. |
| Merv | 744 | 26 | |
| Baïram-Ali | 770 | 20 | |
| Kourban-Kala (halte) | 790 | 24 | |
| | | **Fin de l'Oasis.** | |
| Keltchi | 814 | 23 | Désert de sable. Petit puits. |
| Ravina | 837 | 25 | Désert. Pas d'eau. |
| Oudchadji | 862 | 25 | » Petit puits. |
| Peski | 887 | 24 | Désert. Pas d'eau. |
| Repeteck | 911 | 23 | Désert. Bon puits d'eau douce. |
| Echeck-Rabat | 934 | 23 | Désert de sable. Pas d'eau. |
| Selim | 957 | 23 | Un village, un bon puits, sables. |
| Tchardjoui | 980 | 12 | Ville de 30,000 habitants, à 12 verstes de l'Armou. Entrée de la ligne dans le Boukara. |
| Amou-Daria | 992 | 20 | Ville nouvelle en construction. |

Digitized by Google

| NOMS DES STATIONS | DISTANCES EN VERSTES | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| | A Mikhaïlovsk | D'une station à la suivante | |
| | **Fin de l'Oasis** *(Suite).* | | |
| Sliat..... | 1,012 | 22 | Sables. |
| Kara-Koul..... | 1,034 | 24 | Sables. Au delà de la Kara-Koul les sables disparaissent jusqu'à Samarcande. |
| Yakatou..... | 1,058 | 24 | La ligne traverse un pays fertile peuplé. |
| Boukara..... | 1,082 | 18 | Grande ville dont la population est élevé et a 70,000 habitants. |
| Tougaï-Rabat.... | 1,100 | 25 | Village. |
| Koujour-Mazar... | 1,125 | 18 | Village. |
| Aksatch..... | 1,143 | 20 | Village. |
| Malik..... | 1,163 | 23 | Village. |
| Kermineh..... | 1,186 | 26 | Village. |
| Siatdine..... | 1,212 | 20 | Ville assez importante. |
| Mir..... | 1,232 | 20 | Village. |
| Kara-Koulakh... | 1,252 | 15 | Village. |
| Katta-Kourgan... | 1,267 | 24 | Ville russe. Ici la ligne sort du Kouban pour entrer dans le Turkestan. |
| Dolina..... | 1,292 | 25 | |
| Arab-Khan..... | 1,316 | 19 | |
| Samarcande..... | 1,335 | » | Ville de 36.000 habitants. |

Revenons à notre point de départ. Nous traversons en quelques minutes l'île d'Ouzoun-Ada et arrivons au bras de mer qui sépare l'île du continent; on le franchit sur un remblai de 1,200 mètres de long; puis le train continue à longer le rivage en s'élevant péniblement sur le plateau sablonneux qui s'étend à 50 kilomètres dans l'intérieur. Nous sommes dans un désert de sable; la seule plante qui y pousse est le saxaoul. A 25 kilomètres, nous arrivons à Mikhaïlovsk, grande gare, grand dépôt de machines, port sur la Caspienne. C'est de là que partit Skobeleff. La nuit vient; nous apercevons à notre droite les grands Balkans d'Asie où apparaît la végétation qui fait contraste avec le désert. Nous quittons le désert de dunes de sable pour entrer dans le désert de Kara-Koum (sables noirs). Une solitude indéfiniment plate s'étend devant nous à la lueur de la lune.

Le mieux est de rester à écouter Heyfelder parlant de ses voyages dans le pays, à la suite de Skobeleff. Tout en admirant son héros, le bon docteur laisse percer qu'il ne le trouvait pas très pondéré; l'Allemand trouve toujours facilement les autres peuples futiles.

Plusieurs fois nous observons dans le désert le phénomène du

Digitized by Google

mirage qui fit éprouver aux soldats de Skobeleff les mêmes déceptions qu'à ceux de Bonaparte.

A Balta-Schem, un petit chemin de fer Decauville amène à la station du pétrole qui jaillit naturellement à 32 kilomètres de là. A Kizil-Arvat, commence l'oasis de l'Akhal-Teké. Les oasis de cette région ne rappellent que faiblement celles d'Algérie; c'est toujours le désert avec de l'eau en plus : on n'y voit pas de forêts, pas de bouquets d'arbustes, même au printemps. On y rencontre des champs, plus ou moins bien cultivés suivant l'état de l'irrigation, des jardins fruitiers et des vignes de médiocre étendue, des pâturages dans les parties inférieures des rivières et sur les hauteurs. Les arbres ne viennent qu'au bord des cours d'eau; ce sont, en général, des peupliers. Dans les champs cultivés, viennent principalement : le froment, le millet, l'orge, le maïs, le safran, le trèfle, la luzerne, le chanvre, le coton, le tabac. Les melons réussissent partout; les fruits sont excellents; l'hiver est trop rude cependant pour qu'il y ait des orangers et des citronniers. Telle est la fertilité du sol du désert d'alluvion, qu'avec de l'eau on peut faire pousser deux récoltes par an : le désert commence où l'irrigation cesse.

La journée s'est passée dans le wagon du docteur Heyfelder qui nous raconte ses courses dans les montagnes que nous voyons à notre droite : c'est le premier soubassement du plateau de l'Iran. Ces montagnes, de 500 à 2,000 mètres de hauteur, s'appellent le Kuren-Dagh, le Syus-Dagh, le Koppet-Dagh. La frontière de Perse suit l'autre versant de cette chaîne qui appartient à la Russie.

Après Kodj, on aperçoit quelques troupeaux qui broutent une herbe clairsemée qui a remplacé les saxaouls du désert. Un village turcoman apparaît; il est composé d'un groupement de tentes circulaires; dans les environs est une forteresse carrée en argile, avec une tour à chacun des angles; nous en verrons beaucoup ainsi jusqu'à Merv. Avant que les Russes ne fussent venus délivrer le pays du brigandage des Tekkès, c'est dans ces forts que se réfugiaient les laboureurs. Toutes ces forteresses sont bâties suivant deux types : une enceinte d'argile soit quadrangulaire, soit ovale, avec porte principale et portes latérales flanquées de tours; si la place est importante, des forts détachés. Dans les temps troublés les Tekkès s'y réfugiaient avec leurs familles et leurs troupeaux; la paix revenue, les kibitkas (tentes) sortaient de

Digitized by Google

a forteresse et se transportaient en plein champ par les soins des femnes. Indépendamment des retranchements bastionnés, il existait des ardins fortifiés. Des murailles d'argile entouraient ces jardins et les protégeaient à la fois contre le vent des steppes, les troupeaux, les chameaux au pâturage et les attaques de guerre.

A Bachmi est le point de jonction avec le chemin de l'Atrek. L'Atrek est un affluent de la Caspienne qui, dans la partie inférieure de son cours, sert de frontière à la Russie. Le chemin passe à Khadcham, Kala, Tersakan et Tchikisliav. A Bachmi, il y a toujours grande abondance d'eau : le général Annenkoff l'a encore augmentée en construisant une conduite d'eau en fonte qui va la chercher au loin dans la montagne. Les forts et fortins deviennent de plus en plus nombreux. On aperçoit des villages, des troupeaux de moutons à grosse queue charnue, des chameaux à deux bosses.

Nous arrivons à Ghéok-Tépé. Le docteur Heyfelder nous conduit lui-même à la forteresse que Skobeleff a prise le 12/24 janvier 1881. Le front d'attaque est à cent mètres environ de la gare. Les murailles de la forteresse dominent la plaine d'une dizaine de mètres; elles étaient un peu plus hautes, mais le docteur nous raconte qu'étant chargé du service sanitaire du corps expéditionnaire et ayant une énorme quantité de cadavres d'hommes, de chevaux et de chameaux à enterrer après la prise, il en avait fait déposer un grand nombre dans le fossé au pied de la muraille, puis avait fait combler en abattant le dessus des murs. L'épaisseur du rempart est très considérable; aussi les obus des Russes ne faisaient-ils pas grand effet : ils avaient 70 pièces de canon; les Tekkès avaient un vieux canon anglais du siècle dernier. Les Russes étaient 7,000 et les Tekkès 30,000. Il fut absolument impossible de faire brèche par le canon. Le 4 janvier, les Tekkès firent une sortie et vinrent jusque sur les tranchées des Russes. Skobeleff poussa ses travaux jusqu'à la 3e parallèle à 50 mètres de la place; de là partirent les mineurs. On avait entrepris de faire deux brèches, l'une à la poudre ordinaire, l'autre à la dynamite; ce fut celle à la dynamite qui réussit : elle est encore béante, la parallèle a été en partie comblée par l'enfouissement des cadavres.

Les Russes perdirent 4 officiers et 55 soldats tués, 180 officiers et 236 hommes blessés, 10 officiers et 75 hommes contusionnés. La déroute qui suivit la prise de la forteresse fut effroyable; la journée coûta la vie à 15,000 indigènes.



Digitized by Google

Le train repartait; nous n'avons pu aller bien loin. Heyfelder nous raconte qu'un simulacre de la prise de Ghéok-Tépé fut fait par les troupes russes devant l'ambassadeur de Perse en Russie.

Nous arrivons à Askhabad, chef-lieu de la Transcaspienne; c'est la résidence du commandant en chef, le général Komaroff; nous n'avons pas le temps d'aller en ville. La gare est fort belle; buffet très bien servi, éclairage à la lumière électrique, fiacres à la porte pour conduire à la ville. Nous repartons; la journée se passe à deviser dans le salon d'Heyfelder. Le pays est très peuplé; beaucoup de villages rappelant les douars arabes; avec cette différence que le toit des tentes arabes est noir et que celui des Kibitkas est blanc. De tous côtés, un grand nombre de petites tours en argile, hautes de 3 à 4 mètres. Ces tours peuvent abriter une demi-douzaine d'hommes au plus et ne possèdent qu'une étroite porte très basse, où l'on ne passe que le dos courbé.

Ces fortins, nous dit Heyfelder, servaient de refuge aux cultivateurs de l'oasis contre les pillards tekkès ou merviens, et de postes d'observation aux guetteurs chargés d'annoncer leur arrivée. On comprend que cette époque ne soit pas regrettée. Au bout de peu de temps, la verdure disparaît; on est dans un désert de sable. Vers la droite, les montagnes de Perse s'éloignent en devenant plus élevées; on aperçoit à leur pied des terres cultivées, beaucoup de tentes, beaucoup de chameaux. De grandes ruines à droite, puis nous rentrons dans le désert d'alluvion.

Ici se termine l'oasis de Takhal qui forme le long du Kopet-Dagh une bande de 217 verstes de longueur, de 6 à 15 verstes de largeur. Tout ce pays a fait partie du royaume des Parthes.

*Station de Géours.* — Là, passe le chemin qui mène d'Askhabad à l'importante ville persane de Mesched, objet de contestation entre les Russes et les Persans (1).

A gauche de Géours, grande ruine d'une forteresse turcomane.

Nous marchons tout près des montagnes qui forment une falaise découpée de 4 à 500 mètres de hauteur en dessus de la plaine.

*Aksou.* — Le désert, la nuit vient. Pendant la nuit nous franchis-

(1) Depuis notre dernier voyage, les Russes ont eu un succès diplomatique en obtenant de mettre un vice-consul à Mesched.

Digitized by Google

sons l'oasis de l'Ateck. Cette oasis se termine à l'importante station de Douchak (verste 606), point méridional extrême du Transcaspien, où pourra s'embrancher plus tard, si les circonstances politiques le permettent ou l'exigent, un prolongement sur la frontière afghane, Hérat, Kandahar et les passes de Bolan. Ce prolongement passerait à Sérakhs, nouvelle ville russe de 3,000 habitants, bâtie sur la rive droite du Tedchen, qui sert de frontière avec la Perse, et au carrefour des routes de Merv en Perse et de Hérat à la mer Caspienne. La route qui conduit à Mesched est carrossable sur le territoire persan; au sud de ce point important le tracé contournerait la riche oasis de Pendeh, que forment les irrigations du Koutsh, affluent du Mourgab qui passe à Merv.

De Douchak à la frontière afghane il y a 200 verstes. De cette frontière aux passes de Bolan, point terminus du réseau indien, il y a 800 verstes. La construction du chemin de fer serait, paraît-il, bien plus facile que ne l'a été celle du Transcaspien. En tous cas, les ingénieurs russes affirment qu'en six semaines ils auraient construit la ligne de Douchak à Hérat. Après Douchak, le chemin de fer prend la direction du nord-est. Désert jusqu'à la rivière du Tedchen, que l'on passe sur un pont métallique. Le Tedchen passe à Hérat, où il s'appelle l'Kériroud. Le Tedchen et le Mourgab qui passe à Merv, deviendront une source de richesses pour tout le pays, quand le gouvernement russe aura fait faire les travaux de captation de leurs eaux qui reculeront les limites du désert en augmentant les surfaces arrosées.

Désert de sable, après le Tedchen.

Ghéok-Sougar (verstes 675), Djoujou-Kli (verstes 700), Dortkhouine (verstes 723). Pas d'habitants, pas d'eau.

Des baraquements solides servent de stations et d'abris pour les soldats ou ouvriers civils qui font l'office de cantonniers. On trouve cependant à manger au buffet : l'eau vient du Tedchen par une conduite en fonte, ou par le canal Alïkhanoff qui prend l'eau du Mourgab.

*Oasis de Merv.* — Station de Karibata (verstes 745). Tout le pays est irrigué; aussi la fertilité est-elle grande. Villages, troupeaux de bœufs et de chameaux.

A Merv et au delà, le chameau n'a plus qu'une bosse; auparavant nous ne voyions presque que des dromadaires à deux bosses.

30 septembre : nous sommes à Merv.

Digitized by Google

MERV — BOUKARA — DUNES DU DÉSERT DE SABLE

Ici, nous quittons le train des voyageurs pour Samarcande; notre wagon est décroché. Nous repartirons demain matin, remorqués par un train de marchandises. Le Dr Heyfelder continue sur Boukara et emmène M. Curzon qui visitera Merv au retour. Il espère découvrir, dans ce tête-à-tête, le véritable motif du voyage de M. Courzon en Asie Centrale.

Arrivé à Merv, mon premier soin est d'aller avec le Dr Delaporte chez M. le colonel Kozlow, gouverneur de Merv. Je lui présente M. Redfern, le chef de notre caravane, qui est porteur de l'*Otkrytyi-list*; le colonel la parcourt et nous donne quelques conseils sur l'emploi de notre temps à Merv. Il nous offre ses services pour aller à Baïram-Ali (ruines du vieux Merv), à 20 verstes de là.

Nous parcourons Merv dans notre fiacre, conduit par un cocher persan et nous nous retrouvons pour le déjeuner au buffet de la gare. Ce buffet sert de café-restaurant aux officiers de la garnison. A onze heures, arrive le colonel Kozlow, je lui présente mes compagnons et d'abord le colonel Talbot. Aux premiers mots, voyant qu'il a affaire à un officier anglais, il se retire vivement vers moi, me dit qu'il n'est pas possible qu'un officier anglais ait pu obtenir l'autorisation de venir à Merv en ce moment. Il me prie de lui donner ma parole d'honneur qu'il est sur l'*Otkrytyi-list*. Sur mon affirmation, il se rassérène et se montre fort aimable pour tous. Je ne veux pas cependant en rester là; je prie M. Redfern de montrer de nouveau l'*Otkrytyi-list*; nous y sommes bien tous portés, mais le général Annenkoff, par l'intermédiaire duquel nous l'avions obtenue, s'était borné à faire mettre nos noms, sans indiquer ni nos qualités ni nos nationalités.

Nous prenons congé et nous partons pour Baïram-Ali en victoria à travers l'oasis. Nos chevaux dévorent les 20 verstes au trot sur une route en terre qui franchit de nombreux canaux d'irrigation. Les ponts en bois, sans garde-fou, ont la largeur stristement nécessaire pour le passage d'une voiture. Comme la route, au contraire, est très spacieuse, nos cochers russes et persans ont la funeste idée de se livrer à une course de chars. On arrive à un canal au grand galop, la victoria où j'étais avec le colonel Talbot, ne trouve pas de place pour passer sur le pont: nous voilà dans l'eau. Je ne sais comment nous nous

Digitized by Google

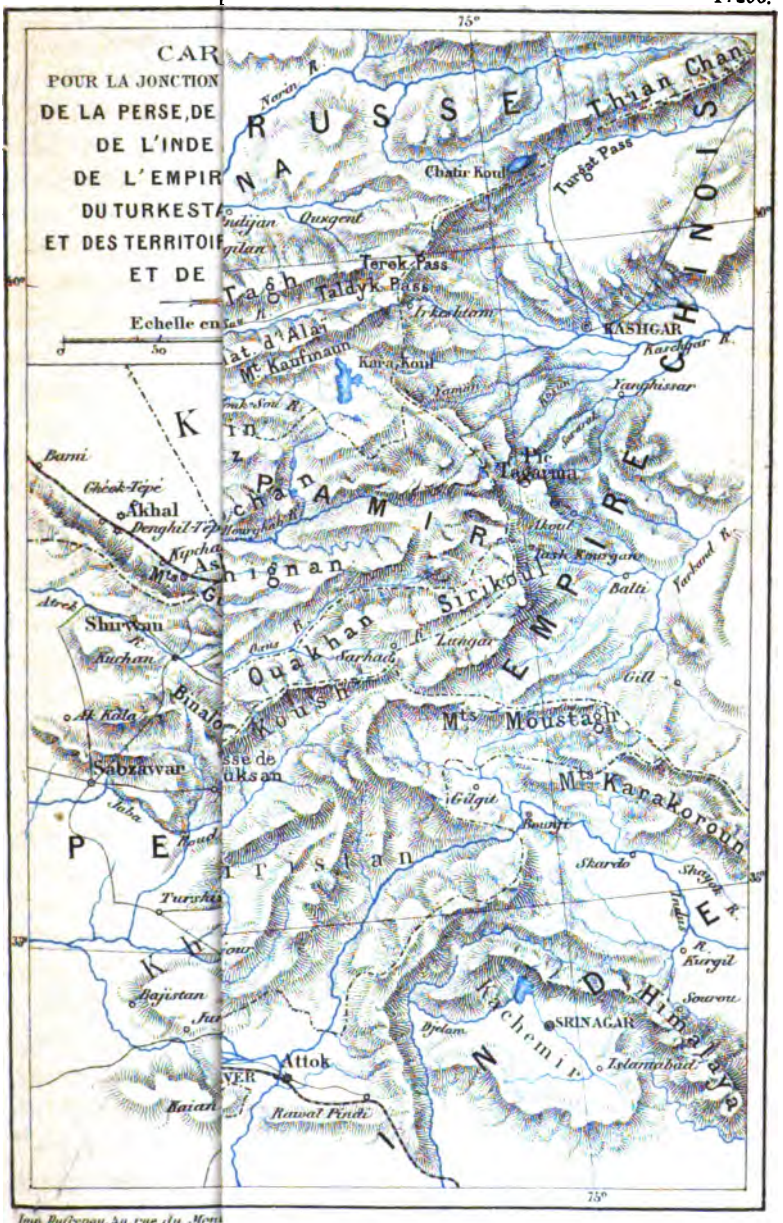


Digitized by Google

Digitized by Google

en sommes tirés sans aucun accident. J'ai pu admirer, dans cette circonstance, le flegme britannique du colonel Talbot; son parapluie avait été égaré dans la bagarre, nous ne sommes repartis qu'après l'avoir retrouvé.

En route, nous traversons un gros village de *Kibitkas* Turkmènes; le temps nous presse, nous achetons quelques fruits, mais nous ne prenons pas le temps de visiter le campement. Les ruines de Baïram-Ali s'étendent à perte de vue; pas un être n'en anime la solitude: l'effet est saisissant. Merv a été, dit-on, fondé par Alexandre le Grand; Tamerlan, Gengiskan, l'ont successivement ruiné, puis il a été détruit complètement il y a un siècle environ par un shah de Perse. Le temps est superbe; nous faisons une grande promenade à pied dans ces ruines, car les voitures ne pourraient nous suivre et puis nos chevaux ont besoin de repos. Une partie des ruines est irriguée; un officier du génie est même à demeure à Baïram-Ali pour ce service.

Nous repartons au coucher du soleil; des vols de faisans se lèvent sous les pieds de nos chevaux. Des officiers russes et leurs cosaques à cheval rentraient en même temps que nous; nos cochers ne résistent pas au plaisir de recommencer avec eux une course de vitesse; peu s'en faut que ce steeple-chase ne finisse mal. D'un pareil train, les 20 verstes sont allègrement franchies. Il fait nuit noire quand nous rentrons au nouveau Merv. Nous couchons dans notre wagon.

Le lendemain matin, on nous accroche à un train de marchandises et nous continuons notre route à une très modeste allure. A Kourban-Kalo commence le désert de sable; il y en a 200 verstes sans discontinuer. Les stations ne sont alimentées d'eau que par les trains de wagons-citernes. Cette partie du chemin de fer a été la plus difficile à construire. Il y a une longueur de 63 kilomètres pendant laquelle on ne trouve que sable sans la moindre interruption. Pas un brin d'herbe. Les dunes se déplacent souvent de un ou deux mètres: l'hiver, le déplacement a lieu du sud au nord, en été du nord au sud. Les ingénieurs n'en sont nullement effrayés: il y a trois hommes par verste en été et trois hommes pour deux verstes en hiver pour l'entretien de la voie. Des ouvrages en clayonnage et en bois protègent un peu la voie contre le sable; les traverses sont souvent posées sur de l'argile battu.

Nous sommes informés télégraphiquement à une station que le

Digitized by Google

prince Kilkoff, chef de l'exploitation, nous invite à dîner au nom du général Annenkoff à Amou-Daria, la ville russe voisine de la ville boukarienne de Tchardjoui. Un peu avant l'Amou-Daria (ancien Oxus) nous entrons dans les États de l'Émir de Boukarie : la frontière russe s'arrête à la limite du désert de Kara-Koum ; mais, en réalité, les Russes occupent le pays comme s'ils étaient chez eux.

### TCHARDJOUI. — LE 2e BATAILLON DE CHEMIN DE FER. — LE PONT SUR L'AMOU-DARIA

*1er octobre.* — Nous arrivons de nuit à Tchardjoui. Le prince Kilkoff, à la tête d'un nombreux personnel d'ingénieurs, vient à notre rencontre et nous mène à la résidence du général Annenkoff, où nous trouvons le colonel Andreieff, commandant le 2e bataillon de chemin de fer Transcaspien. Très beau dîner, vins de Bordeaux, de Bourgogne, de Champagne, de Crimée, du Caucase, de Samarcande, toasts à l'empereur de Russie, au général Annenkoff, au prince Kilkoff. Ce dernier riposte par un toast à notre santé ; le colonel Andreieff porte un toast à l'armée française ; le colonel anglais et le capitaine italien font très bonne contenance. Je crois devoir clore la série par un toast international aux armées qui ont ici des représentants. La musique du bataillon de chemin de fer vient jouer après le dîner.

Le lieutenant-colonel Andreieff me donne des renseignements sur le chemin de fer et sur le bataillon qu'il commande. De la Caspienne à Samarcande, il y a deux bataillons de chemin de fer. Le premier, réparti d'Ouzoun-Ada à Tchardjoui, est commandé par le lieutenant-colonel Herpoff ; le second, de Tchardjoui à Samarcande, est sous les ordres du lieutenant-colonel Andreieff.

Chaque bataillon est de quatre compagnies à 250 hommes chacune. Le 2e bataillon a deux compagnies à Tchardjoui, une à Boukara, une à Samarcande. Dans chaque station, il y a cinq à six soldats. A Farap, station importante de l'autre côté du pont de l'Amou-Daria, il y a 120 soldats sous les ordres directs du chef de station pour les mouvements du matériel causés par la crainte du manque de solidité du pont en bois. Les chefs de station et les contrôleurs du mouvement sont des sous-ingénieurs. Tous les travaux sont sous la direction de l'ingénieur en chef Boudgiroff, qui est assisté d'ingénieurs de section.

Digitized by Google

L'infrastructure du chemin de fer est l'œuvre des ingénieurs; la superstructure est celle des militaires.

Le 6 janvier 1888, le pont de l'Amou-Daria a été livré au bataillon de chemin de fer qui, le 7 janvier, a posé le premier rail. Le 26 février, on était arrivé à Boukara, le jour de Pâques à Katigourgan, et le 15 mai à Samarcande. On avait construit 354 verstes à raison de 6 verstes par jour. Le grand dépôt de matériel était à Farap, sur la rive droite de l'Amou-Daria. L'élément civil se substitue petit à petit à l'élément militaire; pour éviter toute susceptibilité, le Ministère des Affaires étrangères a voulu que l'appellation de « Chemin de fer militaire » ne fût plus employée, c'est maintenant « Transcaspien Saganspiche Garoda ».

La soirée se passe gaîment et l'on nous reconduit en pompe à notre wagon, musique en tête, avec lanternes vénitiennes. On se sépare après force poignées de main; nos hôtes se retirent de quelques pas, puis poussent un hourra et un énergique « Vive la France! » Nous répondons « Vive la Russie! »

Le lendemain matin, départ : on accrochera notre wagon à un petit train qui conduit des ingénieurs visiter la construction d'un pont sur un affluent du Zarafchan et qui nous laissera là; nous attendrons ensuite un train de ballast auquel on nous accrochera jusqu'à Boukara.

Avant de partir, en compagnie de nos hôtes de la veille, nous examinons les alentours du fleuve. Le pont qui a près de deux cents mètres de longueur est en bois; il n'est que provisoire, mais remplit parfaitement son office. Une locomotive nous poussera, mais ne passera pas sur la portière mobile; une autre locomotive venant de Farap viendra nous chercher, et le point dangereux n'aura point eu de surcharge compromettante. On agit ainsi pour tous les trains, c'est ce qui nécessite à Farap le nombreux personnel dont nous avons parlé plus haut. Le pont de l'Amou-Daria à Tchardjoui devait être le pont de service pour aider à en construire un définitif : une fois fini, le général Annenkoff eut l'idée d'y faire passer des trains; l'expérience réussit (1).

---

(1) Le pont est en plusieurs parties. Un grand pont de 892 sagènes, trois petits ponts de 300 sagènes en tout; un viaduc de 300 sagènes, total : 1,492 sagènes, soit 3,168 mètres (1 sagène = 2 m. 13 c.; 500 sagènes valant une verste = 1,067 mètres). Les pilotis sont des sapins du nord venant d'Astrakan par Ouzoum-Ada; il y en a 3,330. Au centre est une portière mobile sur barques pour la navigation. Le pont a

Digitized by Google

A quelque distance est un des deux vapeurs de guerre ; l'autre est en route vers Khiva; ces deux vapeurs font partie de la flotte de la mer d'Aral; près du vapeur est une grande barque-sarte. — Nous partons, le chef de gare de Farap est arrivé avec sa locomotive; il parle admirablement le français et nous dit qu'il activera notre départ. Nous avons tout le temps de déjeuner chez un Allemand installé à Farap, puis de nous promener dans une ville en construction. Enfin, l'ingénieur qui doit nous remorquer est prêt et on part. Le pays que nous traversons est fertile. De temps en temps un petit désert de quelques kilomètres, puis la verdure reparaît. Partout, aux abords du chemin de fer, la plus grande activité; des bâtisses s'élèvent; la brique qui les compose est faite sur place par des indigènes qui travaillent presque nus, la tête couverte d'un gigantesque bonnet à poil en peau de mouton, blanc ou noir, pour se garantir contre les insolations. Nous restons trois heures en face de Karakoul; mais la station en est trop loin. Enfin, nous arrivons à Boukara, il fait nuit.

### BOUKARA. — L'ARMÉE BOUKARIOTE

La gare est à près de dix kilomètres de la ville. Le docteur Heyfelder nous a fait envoyer les seules voitures dont dispose le résident russe, ce sont les voitures de l'émir. Quelles voitures ! Nous partons accompagnés par un cosaque et un officier de l'émir venus à notre rencontre. Je n'oublierai jamais cette course fantastique. Nous avons trois chevaux attelés à la file avec un postillon boukarien sur chaque cheval, le dernier à les jambes sur les brancards. Cette rentrée nocturne dans Boukara nous fait penser aux *Mille et une Nuits*; heureusement qu'on ne rencontre personne ! A l'allure où nous sommes nous écraserions tout; il y a place juste pour une voiture. Nous traversons même les bazars couverts. Enfin, nous voilà à la résidence russe. C'est un palais de l'émir, en pisé, avec un jardin superbe.

Nous retrouvons nos deux compagnons, le docteur Heyfelder et M. Curzon. Le docteur Heyfelder nous présente au Mirakour, officier de l'émir, qui nous fait les honneurs de notre installation. C'est une

---

des trottoirs pour les piétons, mais il est presque à claire-voie au milieu. Des pompes et des relais d'eau sont prêts à toute éventualité d'incendie. Les trains marchent sur le pont à la vitesse d'un homme au pas.

Digitized by Google

vaste pièce dont le plancher et les murs sont couverts de beaux tapis. Sur une table est le *dastarkan* que nous envoie l'émir : c'est le repas de bienvenue, symbole de l'hospitalité. Les plats en faïence contiennent des amandes, des raisins secs, des pistaches, des sucreries indigènes et du thé vert excellent. Autour de la pièce sont préparés de grands lits boukariens.

Après avoir goûté au *dastarkan*, nous sommes conduits près de M. Klem, premier drogman qui dirige la résidence en l'absence du titulaire, M. Tcharikoff ; nous sommes présentés à Mme Klem et nous faisons un excellent souper avec le personnel de la résidence qui se compose de M. et Mme Klem, la mère de cette dernière ; sa sœur, mariée à un ingénieur en chef du chemin de fer ; un drogman boukarien et un officier russe, venant de Tachkent visiter l'émir de la part du général Rosenbach, qui commande le Turkestan russe.

Nous nous endormons au son des tambourins des gardes de nuit : ceux-ci circulent dans les rues par escouade de trois à dix hommes, dont l'un porte un tambourin sur lequel il applique à intervalles égaux un coup prolongé, suivi de deux autres plus rapides. Après la prière du soir, la circulation est interdite ; tout individu rencontré dans les rues à partir de ce moment est arrêté. Les clefs des portes de la ville sont remises à un officier de l'émir logé dans la citadelle. Notre entrée à cette heure indue a été une dérogation aux usages. Le lendemain, nous sommes officieusement priés de ne pas sortir seuls, et autant que possible, d'être à cheval pour avoir plus de prestige ; nous serons, en outre, toujours accompagnés par un Boukarien pris dans le poste de police à la porte de l'ambassade, ou par un Cosaque. Les chevaux que nous monterons seront fournis par l'émir. Le mien a une selle persane en bois ; on n'y est pas trop mal. L'hospitalité est soi-disant complètement offerte par l'émir ; en réalité, le résident russe offre le vin ; l'émir, bon mahométan, ne peut le faire. Nous avons, en partant, reconnu toutes ces gracieusetés par de généreux pourboires aux domestiques russes et boukariens, aux soldats boukariens de garde et aux Cosaques russes.

Boukara a, dit-on, 300,000 habitants. Le *tchime*, mur d'enceinte de Boukara, est percé de onze portes, ouvertes du lever du soleil jusqu'à la prière du soir ; elles sont en bois garni de ferrures et flanquées de tours rondes à mâchicoulis et à meurtrières. Des deux côtés

Digitized by Google

de chaque porte, à l'intérieur, se trouvent des corps de garde occupés par des agents de police, vêtus de larges khalats et coiffés d'un bonnet de peau de mouton, armés d'une masse d'armes ou d'une espèce de javelot à courte hampe. La ville est un dédale de rues étroites entre des bâtiments sans fenêtres, en torchis. Sur quelques places sont de grands bassins en pierre de taille, établis là comme dans nos squares pour donner de la fraîcheur en été. Leur construction est très ancienne; ils sont alimentés par une dérivation du Zarafchan. Les costumes des citadins sont bariolés de couleurs voyantes : ce sont des khalats (robes de chambre) à grands ramages en étoffe indigène, ou à fleurs en cotonnade russe ; tous sont uniformément coiffés d'un turban blanc. On aperçoit quelquefois le haut bonnet de peau de mouton d'un Khivain ou d'un Turcoman. Des femmes couvertes d'une longue robe apparaissent hermétiquement voilées; le voile est en crin noir et forme masque sur la figure. A notre approche, elles se tournent contre le mur, se faufilent derrière une porte ou se retirent sous une sombre voûte. Nous arrivons au bazar. Ce sont des échoppes donnant sur des rues couvertes. Là se voit un grand mélange de races : on distingue des Hindous aux cheveux plats, à la figure jaune, qui viennent du Pendjah et font le métier d'usuriers. Nous sommes visiblement antipathiques à la foule : les enfants seuls semblent contents de nous voir: parmi eux, il en est qui sont charmants; les petites filles qui ne sont pas encore voilées ont souvent de très beaux yeux et des traits d'une grande finesse.

Des indigènes se mettent à notre disposition et nous servent de courtiers : ce sont des juifs. Ils sont dans ce pays de toute éternité et ne savent pas eux-mêmes quand leurs ancêtres y sont venus.

Les indigènes les maltraitent par principe. Cela ne les empêche pas d'être puissamment riches; ils sont forcés d'être vêtus d'un horrible vêtement de coton foncé, le port de la soie leur étant interdit; il leur est également défendu de monter à cheval, leur corps est ceint d'une corde, deux longues mèches de cheveux bouclés, retombant sur leur poitrine, s'échappent d'un bonnet carré, orné d'une mince bordure en astrakan.

Le bazar, ou plutôt les bazars de Boukara sont très bien approvisionnés : nous avons acheté des tapis, des tissus de soie, des aiguières (kourganis) très bien travaillées. On nous a montré des

Digitized by Google

monnaies grecques, une en or du temps d'Alexandre le Grand, au dire du marchand, des bijoux en jade venant de Chine. Le docteur Heyfelder, nous a accompagnés dans toutes nos courses; nous avons constaté le prestige qu'un médecin exerce sur ces Orientaux; le même fait se vérifie en Algérie sur les Arabes. En revanche, sous des dehors polis, il était facile de voir que ces gens nous étaient hostiles; seuls les coups de fouet des Cosaques et des agents de l'émir nous mettaient à l'abri des poussées de leur curiosité indiscrète,

La plupart des maisons de Boukara sont en pisé : les monuments, les mosquées et écoles *(Médressés)* sont en briques; quelques-unes sont recouvertes de briques vernissées et d'émaux, leur nombre est fort considérable. Boukara-Chérif est regardée comme la ville sainte du mahométisme en Asie centrale. Les deux principaux *Medressés* (universités) sont : l'Ir-Nazar, bâtie avec les dons de l'impératrice Catherine II de Russie, et Kalane, qui contient de superbes oratoires ornés d'inscriptions tirées du Coran et d'émaux multicolores. Les étudiants sont, pour la plupart, entretenus par des bourses dont les fonds sont faits par des biens spéciaux *(vakoufs)* et logés dans les cellules des *Medressés:* il faut environ vingt ans pour obtenir le titre d'iman et avoir à son tour le droit d'enseigner et de prêcher.

L'instruction publique est remarquablement répandue dans l'Asie centrale, où les illettrés sont rares. Boukara seule compte pour le moins un millier d'écoles élémentaires. Les derviches ou *kalendars*, qu'on rencontre à chaque pas, sont des moines-mendiants, vivant en partie dans des couvents et se divisant en plus de soixante ordres, presque tous sont des ordres hurleurs et assourdissent les passants ; ils vont par bandes, vêtus de haillons, les cheveux incultes, armés de bâtons; ils s'abstiennent totalement de remercier ceux qui leur font l'aumône ; à les entendre, la charité profite à celui qui la fait.

Parmi les monuments remarquables, il faut citer la haute tour d'où sont précipités les condamnés à mort et « la fosse aux punaises » où on vous enferme pour les délits de moindre importance.

Le troisième jour de notre arrivée, au matin, nous allons, le colonel Talbot, le docteur Delaporte et moi, voir manœuvrer l'armée boukariote. La plus grande partie forme la garnison de Boukara.

Le généralissime est un jeune *Uzbeg* (membre de la famille royale) : il est affublé d'une sorte de tunique avec d'anciennes épaulettes

Digitized by Google

russes, un grand nombre de décorations de « l'Etoile de Boukara » sur l'estomac; il est coiffé d'un bonnet rond en loutre; il est à pied. A ses côtés se tient un musicien jouant d'une sorte de clairon pour donner les signaux qui, dans l'armée boukariote, sont les seuls commandements usités. Il y avait cinq bataillons de quatre compagnies chacun. Les soldats portent uniformément la tunique rouge-brique, par-dessus laquelle est passé un pantalon large en cuir jaune, et une ceinture en cuir avec la cartouchière; la coiffure est un bonnet rond en astrakan noir. Chaque bataillon a sur son aile droite un drapeau triangulaire de différentes couleurs. Les sous-officiers ont l'uniforme bleu; ils marchent devant le front. Chaque peloton a son officier. Pour chaque officier, la couleur du costume est différente: bleu de ciel, jaune orange, rouge foncé, brun, violet; leurs pantalons sont rouges, en drap ou en cuir brodé de fleurs; tous sont coiffés d'un bonnet en astrakan très haut et chaussés de petites bottes à talons élevés et pointus. La musique se compose de cinq grosses caisses, cinq tambours, dix clarinettes, dix clairons et des cornemuses. Les grosses caisses battent une charge interrompue, tandis que les tambours, les clarinettes et les clairons jouent alternativement de telle façon que le pas est marqué pendant tout le temps que dure la manœuvre.

Il y avait là 5,000 hommes dans un espace restreint; pendant deux heures ils se sont livrés aux évolutions les plus compliquées : marches, déploiements, formations en carrés, très bien exécutés et montrant un dressage pénible et attentif. Au repos de la manœuvre, tout le monde s'est assis par terre en tenant son fusil vertical; on doit admettre que la formation des faisceaux est regardée comme très difficile. Pendant le repos, nous voyons, surtout nous entendons donner une petite bastonnade pour quelques irrégularités commises au cours de l'exercice. Les fusils sont de vieux fusils russes; nous avons cependant vu des fusils Berdan en visitant une caserne.

Tels qu'ils sont, et bien encadrés, ces Boukares feraient d'excellentes troupes; les officiers, toutefois, sont nuls; ce sont pour la plupart des Persans faits prisonniers par le père de l'émir actuel qui leur a donné le choix entre la décapitation ou l'acceptation d'un grade dans son armée. La cavalerie n'est, paraît-il, pas montrable; quant à l'artillerie, il y a deux batteries de vieux canons en bronze; nous ne les avons pas vus.

Digitized by Google

Le lendemain, nous faisons une grande promenade à cheval dans es faubourgs; comme en ville, nous constatons une grande animation. es cimetières nous intéressent particulièrement; les tombes sont naçonnées et juxtaposées, se soudant à peu près comme les alvéoles l'un rayon de miel. Les tombes des gens considérables sont ornées le queues de cheval pendues au bout d'une hampe.

Le quatrième jour, il nous faut partir. Notre caravane, redevenue au complet, reprend la route si animée et si poussiéreuse qui mène i la gare. Nous remontons en wagon et le lendemain samedi, 6 octobre, nous sommes à Samarcande.

*(A suivre.)* LÉON COCHARD.

La carte du tracé de la ligne ferrée Merv-Samarcande qui accompagne cet article est extraite du livre que M. L. Lanier, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée Janson de Sailly et à l'École des hautes études commerciales, a récemment publié sur *l'Asie*.

Digitized by Google

# CORRESPONDANCES ET NOUVELLES

## ÉCOLES NAVALES DU COMMERCE

L'administration de la marine s'occupe enfin du recrutement des officiers de la marine marchande. Voici bientôt quatre ans que nous la prions de porter son attention sur ce point.

En décembre 1886, M. le comte Rochaïd Dahdah publiait dans la *Revue Française* un premier article intitulé « La crise de la Marine marchande. »

La question fut reprise en février 1887, par M. Bouniol et par M. Le Nocher sous ce titre « Une École navale marchande. »

Le 14 mai 1888, un de nos collaborateurs présentait ici même une proposition d'installation, à Saint-Malo, d'une première école.

Nous avons fait notre devoir et signalé en temps utile le danger, pour notre commerce, d'être bientôt privé de capitaines au long cours, en état de conduire les navires puissants que nécessite la navigation actuelle.

Le ministre de la Marine s'est décidé, enfin, à faire un premier pas. Il consent à mettre la question à l'étude. Il demande leur avis aux Chambres de commerce.

Les Chambres de commerce vont lui répondre, sans doute, qu'il s'y prend bien tard, que la navigation commerciale est déjà bien compromise et que le meilleur moyen d'éviter à l'avenir autant d'incurie est de rattacher le service de la marine marchande au ministère du Commerce, comme l'a demandé si énergiquement le *Journal des Chambres de commerce* (1).

ED. M.

MINISTÈRE DE LA MARINE

DIRECTION
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

BUREAU
Navigation Commerciale, etc.

CRÉATION
D'ÉCOLES NAVALES
DU COMMERCE

Paris, le 18 août 1890.

LE SÉNATEUR MINISTRE DE LA MARINE

*A Messieurs les Présidents des Chambres de Commerce du littoral.*

Messieurs, l'une de nos principales compagnies de navigation m'a signalé l'utilité de créer une ou plusieurs écoles navales commerciales, à deux degrés, pour les jeunes gens qui se destinent au commandement des na-

(1) Voir cet article reproduit dans la *Revue Française*, 1er octobre 1889, n° 79.

Digitized by Google

ires du commerce ou aux emplois de maîtres d'équipage à bord de ces ıâtiments.

Suivant la remarque de cette compagnie, il n'existe pas de cours profes-ionnels pour une maistrance de la marine marchande, et les candidats aux revets de capitaine au long cours ne trouvant dans les écoles d'hydrogra-hie et les manuels nautiques qu'une instruction technique relativement estreinte paraissent de moins en moins posséder l'étendue et la variété es connaissances générales que requiert le commandement des grands ıavires contemporains.

C'est un fait que le profond changement qui s'est accompli, de nos jours, ans la navigation, a rendu le recrutement de capitaines aptes à ces com-ıandements d'autant plus difficile que les besoins de l'industrie maritime e réclamaient plus impérieusement.

L'ancienne marine à voiles s'était formé un personnel approprié à ses xigences. En même temps qu'elle avait des équipages *marins*, elle possé-ait un effectif de capitaines parfaitement à la hauteur, plus restreinte lors, des fonctions qu'elle leur imposait. Un grand nombre, d'ailleurs, de es capitaines avaient reçu une instruction libérale, ils provenaient, en gé-ıéral, des *pilotins*, c'est-à-dire de ces jeunes gens de familles aisées, qui, près avoir fait des études, et attirés qu'ils étaient par le charme de l'in-onnu et des aventures, embarquaient comme pensionnaires à la table du apitaine, sur des voiliers faisant le grand cabotage ou le long cours. Après leux ou trois voyages ils devenaient de *pilotins*, *lieutenants*, puis quelquefois *econds* des grands bâtiments, et obtenaient enfin le brevet de capitaine au ong cours sans avoir passé ou n'ayant passé qu'exceptionnellement par les onctions de matelots.

L'usage de la vapeur, et, comme seconde étape, la concentration du ton-ıage dans des navires moins nombreux et incomparablement plus grands, ı complètement changé ces conditions. La navigation est devenue régulière, ıvare de son temps et de sa place; elle a perdu la plus grande partie de et attrait de l'imprévu qu'offraient les longs voyages; elle ne peut plus 'occuper de former des officiers par les pilotins, et ne tente plus, d'ailleurs, uffisamment l'imagination pour que ceux-ci lui viennent. Et, d'autre part, ependant, chaque jour pour elle, les responsabilités du commandement 'aggravent et les garanties de caractère, de haute moralité et d'instruction le ceux qui l'exercent, sont par suite plus indispensables.

En cet état de choses, l'*enseignement spécial* à bord de bâtiments-écoles a paru à la compagnie, dont j'ai parlé, le seul moyen de constituer un per-onnel réellement approprié aux nouveaux besoins de notre marine mar-chande et de former des hommes pourvus de l'instruction générale et technique nécessaire et qui soient en même temps des hommes de com-mandement.

Cette compagnie a pensé également que l'initiative des fondations, et les frais d'établissement et d'entretien devraient incomber au commerce et aux

Digitized by Google

industries maritimes qui ont intérêt direct à l'institution projetée et en recueilleront les fruits. C'est aussi le sentiment de mon Département, qui se réservait, d'ailleurs, au cas où l'idée mise en avant passerait dans le domaine de l'exécution, de chercher les moyens d'en faciliter, sous les garanties utiles, l'application pratique, par des mesures analogues à celles que prévoit la loi du recrutement pour la protection de certaines carrières.

Les chambres de commerce du littoral, interprètes naturels et légaux des intérêts de notre marine marchande, sont les corps délibérants les mieux placés pour émettre un avis motivé sur la création de semblables écoles. J'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien soumettre la question à l'assemblée que vous présidez et me faire connaître son opinion touchant le principe de l'institution proposée, le nombre et la constitution des écoles à créer, les moyens de les entretenir, les programmes d'enseignement, les conditions d'admission, le temps d'étude et les examens de sortie.

BARBEY.

---

Puisque la question est enfin à l'ordre du jour (1), il n'est que juste de rappeler les efforts faits en faveur des capitaines au long cours français, par M. Chevillotte, député du Finistère. Voici en quels termes il exposait la question, le 17 juin 1889, à la Chambre des députés :

« Malheureusement, le régime de l'inscription maritime, tel qu'il est pratiqué, s'oppose absolument au développement de la culture intellectuelle des officiers de la marine du commerce.

» Pour obtenir ces hommes instruits, qui sont absolument nécessaires au commandement de nos navires, il faudrait les former dans des écoles spéciales, comme la marine de guerre forme elle-même ses officiers. Or, en l'état actuel, cela n'existe pas, cela ne peut pas exister.

» Obligés de naviguer toujours, soit sur les navires de commerce, soit sur les navires de l'État, comme simples matelots, les candidats au long cours n'ont pas le temps nécessaire pour acquérir l'instruction qu'il leur faudrait; ils suivent, tant bien que mal, entre deux campagnes, les cours d'hydrographie, et puis c'est tout. Mais ce n'est pas suffisant.

» De là, l'infériorité relative de leur instruction.

» Or, à mon avis, pour faire un bon capitaine au long cours, il faudrait, en dehors des connaissances nautiques qui constituent un bon marin, une instruction générale assez étendue; la connaissance au moins de deux langues étrangères, l'anglais et l'espagnol; du droit maritime et international.

» C'est à ce prix seulement qu'on obtiendra des officiers complets, suffi-

(1) Lire sur cette question un excellent article de M. David, capitaine au long cours. *Yacht*, 13 septembre 1890.

Digitized by Google

mment instruits pour représenter utilement la France à l'étranger, et défendre avec avantage les intérêts considérables qui leur sont confiés.

» Mais, toutes ces connaissances, pourtant si nécessaires, ne peuvent acquérir que dans une école spéciale, en travaillant assidûment. et non en suivant comme aujourd'hui, et eu passant, les cours incomplets qui leur sont faits dans les écoles d'hydrographie.

» Je voudrais donc que M. le Ministre favorisât la création d'une école spéciale supérieure, pour la formation des capitaines au long cours. Si M. le Ministre de la Marine consentait à autoriser à faire leur service sur les bâtiments de l'État comme élèves auxiliaires, les jeunes gens qui sortiraient de cette école avec un certificat d'aptitude, sauf à ne leur délivrer le diplôme de capitaine au long cours qu'après l'accomplissement du service qu'ils doivent à l'État et, au besoin, après un nouvel examen pratique, je suis convaincu que cette école se recruterait facilement, et que la marine du commerce y trouverait, à la fois, des officiers instruits et d'excellents marins. Ce serait là pour la marine du commerce, et pour le pays tout entier, au point de vue du développement de ses relations commerciales, un très grand avantage.

» J'ajoute que, dans un corps d'officiers au long cours ainsi composé, la marine de guerre trouverait en abondance des officiers de réserve de grande valeur. »

## SOMMES CONSACRÉES AUX MISSIONS PAR LES PROTESTANTS ET PAR LES CATHOLIQUES

Combien les missions protestantes ont-elles actuellement à leur disposition pour leur propagande? Environ 50 millions.

Combien les missions catholiques ont-elles de leur côté? Pour la plus grande part, leurs rèssources proviennent de l'œuvre de la Propagation de la foi, et cette œuvre n'a fourni que 6,362,142 fr. 22 c., en 1888; 6,451,918 fr. 56 c., en 1889. Sur ce chiffre la part donnée par les Français dépasse 4 millions.

Quelle est la part contributive en moyenne de chaque protestant pour l'œuvre des missions, et quels sont les plus généreux? Le Dr Grundemann vient de publier une étude qui nous permettra de répondre à cette question (1). On y verra que l'Angleterre et l'Écosse marchent en tête, et que chaque protestant anglais et écossais paie en moyenne 0f,73 3/4 pour les missions. La Suisse romande vient ensuite. Puis dans l'ordre les protestants canadiens; les protestants français 0f47 1/2 par tête, les protestants des États-Unis 0f37 1/2 Les protestants allemands ne délient pas si facilement les cordons de leur bourse, 0f,11 1/4 par habitant. Au surplus voici le tableau complet :

(1) Pour les commentaires, consulter la *Revue des Missions contemporaines* de Bâle. Juillet et août 1890.



Digitized by Google

| | Contrib. annuel, en centimes et par habitant | | Nombre d'habitants de ces pays par missionnaire | | Nomb. d'hab. de ces pays par converti | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1878 | 1888 | 1878 | 1888 | 1878 | 1888 |
| Allemagne et Suisse allemande . . | 10 c. | 11 1/4 | 59.400 | 57.770 | 186 | 146 |
| Angleterre et Écosse. . . | 72 1/2 | 73 3/4 | 29.300 | 27.800 | 34 | 32 |
| États-Unis. . . . . | 30 | 37 1/2 | 21.100 | 18.130 | 122 | 81 |
| Hollande . . . . . | 26 1/4 | 22 1/2 | 48.700 | 68.800 | 24 | 25 |
| Norvège. . . . . | 13 3/4 | 22 1/2 | 64.700 | 52.000 | 988 | 180 |
| Danemark. . . . . | 2 1/2 | 5 | 475.000 | 188.000 | 772 | 384 |
| » incl. Groœnland. | | | (211.400) | (147.800) | (178) | (166) |
| Suède. . . . . | 2 1/2 | 4 3/4 | 32.100 | 158.000 | 6.800 | 3.200 |
| Finlande . . . . . | 2 1/2 | 3 1/2 | ? | 350.000 | ? | 14.000 |
| France. . . . . | 37 1/2 | 47 1/2 | ? | 22.300 | ? | 30 |
| Suisse romande . . . . . | ? | 23 3/4 (1) | ? | 60.000 | ? | 530 |
| Canada . . . . . | 33 3/4 | 51 1/4 | 20.000 | 19.200 | 249 | 156 |
| Australie (?). . . . . | — | — | — | — | — | — |
| Afrique australe (?) . . . | — | — | — | — | — | — |

LES SOCIÉTÉS DE MISSIONS ALLEMANDES DE 1877-87

| | Recettes annuelles | | + ou — | Missionnaires | | Néophytes | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1875-77 | 1885-87 | | 1877 | 1887 | 1877 | 1887 |
| 1. Frères moraves (2) | 408.400 | 457.100 | + 48.700 | 152 | 148 | 68.476 | 83.052 |
| 2. Bâle. . . . . | 875.750 | 1,048,000 | +172,250 | 102 | 123 | 10.756 | 20.031 |
| 3. Berlin, ancienne Société. | 348.750 | 371.250 | + 22.500 | 48 | 60 | 6.272 | 18.948 |
| 4. Barmen. . . . . | 390.900 | 439.400 | + 48.500 | 68 | 68 | 20.000? | 31.043 |
| 5. Brême. . . . . | 101.250 | 112.500 | + 11.250 | 6 | 8 | 100? | 664 |
| 6. Berlin (Gossner). | 137.500 | 185.000 | + 47.500 | 15 | 19 | 30.000? | 33.823 |
| 7. Leipzig . . . . . | 303.400 | 382.100 | + 78.700 | 17 | 22 | 9.908 | 13.506 |
| 8. Hermannsbourg.. | 264.500 | 280.900 | + 16.400 | 70? | 69 | 6.000? | 13.452 |
| 9. Schleswig-Holstein (3). | 32.000 | 70.750 | + 38.750 | — | 8 | — | 11 |
| 10. Neukirchen.. . . | — | 20.600 | + 20.600 | — | 6 | — | 133 |
| 11. Soc. protest. gén. | — | 28.900 | + 28.900 | — | 3 | — | 33 |
| 12. Berlin (pr l'Afr. or.). | — | 37.000 | + 37.000 | — | 4 | — | — |
| 13. Bavaroise » | — | 29.250 | + 29.250 | — | 5 | — | — |
| 14. Neuendettelsau.. | — | 22.250 | + 22.250 | — | 2 | — | — |
| | 2.862.450 | 3.485.000 | +622.550 | 478 | 545 | 151.512 | 214.695 |
| *a)* Soc. de dames de Berlin. | 34.250 | 24.400 | — 9.850 | | | | |
| *b)* Soc. pr Jérusalem. | 22.600 | 45.000 | + 22.400 | | | | |
| *c)* Soc. de dames pr l'Orient. | 10.375 | 13.625 | + 3.250 | | | | |
| *d)* S. pr l'orphelinat en Syrie. | 20.875 | 54.375 | + 33.500 | | | | |
| *e)* Œuvres des diaconesses de Kaiserswerth en pays mahométans.. . . . | 164.250 | 266.750 | +102.500 | | | | |
| | 3.114.800 | 3.889.150 | +774.350 | | | | |

(1) Ce chiffre rectifié doit être de 66 centimes par tête, car la Suisse romande compte environ 390,000 protestants et a encaissé en 1888 pour ses missions 257,198 fr. 55 c.

(2) La Mission morave tire, en outre, de ses établissements industriels et commerciaux de 7 à 800,000 francs par an, et reçoit des contributions des églises indigènes.

(3) Six nouvelles Sociétés se sont formées en Allemagne dans ces six dernières années.

Digitized by Google

Voici, pour quelques Sociétés bibliques, le montant des sommes recueillies en 1888 :

| | |
|---|---|
| La Société de la Propagande (protestante) | Fr. 3.466.670 |
| La Société des Frères Moraves | 1.300.000 |
| La Société baptiste anglaise | 1.894.470 |
| La Société de Londres | 3.121.500 |
| La Société Anglicane | 5.533.270 |
| La Société Américaine (Boston) | 3.336.450 |
| La Société de l'Union baptiste américaine | 2.094.960 |
| La Société de Bâle | 900.000 |
| La Société Wesleyenne | 3.296.680 |
| La Société de l'Église presbytérienne (États-Unis) | 3.727.800 |
| La Société de l'Église méthodiste (États-Unis) | 4.133.720 |
| La Société de l'Église presbytérienne (Angleterre) | 1.413.370 |
| La Société de l'Église libre d'Écosse | 2.095.320 |
| La Société pour l'intérieur de la Chine | 800.000 |

## LETTRE DE BOSNIE

Le Dr Koetschet nous écrit de Serajevo (Bosnie), septembre 1890 :

La Bosnie devient le rendez-vous des touristes étrangers. Cet été surtout nous avons vu arriver de tous les pays d'Europe, voire même du Japon, des voyageurs attirés autant par l'intérêt que présente tout pays nouveau, que par nos beaux sites alpestres. La France a été dignement représentée, car outre les nombreux touristes de Paris qui viennent de se succéder et que nous attendons encore, nous avons eu le plaisir de serrer la main à la caravane scolaire de l'école Albert-le-Grand d'Arcueil qui, pour la troisième fois depuis 1887, vient visiter la Bosnie. Forte de 21 membres, la caravane sous la conduite expérimentée de M. l'abbé Barral, venant des côtes de la Dalmatie, a traversé l'Herzégovine le long de la vallée si pittoresque de la Narenta et de Serajevo; elle a descendu la verte vallée de la Bosna jusqu'à la Save pour aller saluer à Djakovar l'évêque Strossmayer. La caravane a été partout l'objet des attentions sympathiques tant de la part des autorités du pays que de notre population qui, comme tous les peuples slaves, ressent toujours une vive sympathie pour la France.

Nos touristes n'ont pas manqué d'être agréablement surpris des progrès que notre pays fait chaque année dans la voie de la civilisation moderne.

---

Celles qui portent les nos 9, 10, 11 ont bien pour but l'évangélisation; les trois autres, nos 12, 13, 14 ont en vue la politique coloniale.

No 9. C'est le confessionalisme luthérien qui prévaut.

No 10. Une tendance réformée a contribué à la formation de cette mission.

No 11. Le courant libéral s'y fait sentir.

No 12. Le projet de fusion avec la Société no 3 n'a pas abouti.

No 13 et no 10. Ces Sociétés ont vu englober leur champ d'activité dans la zone abandonnée à l'Angleterre.

No 14. Cette Société, en Nouvelle-Guinée, n'a qu'une seule station qui date de 1886.

Digitized by Google

Déjà les voyageurs trouvent par toute la province les facilités soit de communication, soit de logement auxquelles les touristes sont habitués dans les Alpes, avec l'avantage en surplus de n'être pas exploités par des aubergistes.

Dernièrement le ministre Kallay a fait une longue visite dans cette province dont il tient entre les mains tous les fils administratifs. Il a pu rentrer à Vienne avec la satisfaction d'avoir fait bonne besogne.

Les travaux du chemin de fer Metkovic-Mostar Serajevo, exploité déjà jusqu'à Konjitza, marchent rapidement et on compte que le tronçon Konjitza-Serajevo sera ouvert l'été prochain, le tunnel du col Ivan étant à peu près terminé. Le trajet de Brod à Metkovic, c'est-à-dire entre la Save et la mer Adriatique, soit une distance de 450 kilomètres, sera parcourue en un seul jour et ouvrira un vaste débouché au commerce.

C'est aussi en vue de la prochaine ouverture de cette ligne ferrée que les travaux d'exploitation du minerai de fer manganèse à Cerljanovic interrompus depuis tantôt deux ans ont été repris, les frais de transport à leurs lieux de destination en France et en Angleterre à travers l'Autriche et l'Allemagne avaient rendu jusqu'ici toute exploitation illusoire (2).

Le ministre s'est arrêté surtout à Tuzla, chef-lieu de la riche contrée de la Possavine et devenu grand centre industriel; en outre de l'exploitation du chêne pour douelles par la maison Mopurgo de Trieste, du charbon de terre à Krka, Tuzla a des salines, une grande distillerie d'alcool qui paie au trésor une taxe annuelle de rien moins que 600,000 francs. La richesse de la Possavine consiste surtout dans ses pruneaux, et bien que la récolte de cette année ne soit pas des premières, la qualité est supérieure. Depuis ce printemps aussi la navigation à vapeur est ouverte sur la Drine, rivière frontière entre la Bosnie et la Serbie; les vapeurs fonctionnent de Zvornik à Raca.

Le temps n'est pas venu encore où les industriels osent en toute confiance risquer leurs capitaux dans cette province, mais il n'y a aucun doute qu'avec l'impulsion que le ministre sait donner au développement matériel du pays, bientôt nous verrons surgir des entreprises importantes dans cette contrée riche en eaux, bois et charbon. Déjà il est question de la culture de la betterave dans la plaine de Serajevo, en même temps qu'à Varès on jette les fondements d'un immense haut fourneau; le bassin si riche en fer est de qualité supérieure.

## EXPLORATION AUX ILES SALOMON (1)

La troisième expédition faite dans le but de marcher sur Vatupusau après les tâtonnements et les difficultés habituelles, fut organisée avec le secours d'un certain Beta, né au village de Valemenga, situé sur le flanc de cette

(1) Voir la *Revue française*, nº 102, 15 septembre 1890.

(2) Bosnie. Commerce. Mines. Industrie. *Revue Française*. Janvier 1885.

Digitized by Google

montagne. Ils partirent le 20 août escortés par onze indigènes d'Aola, et après avoir suivi pendant deux milles environ le rivage de la mer ils rencontrèrent, pendant quatre milles environ au milieu d'une épaisse forêt, le cours d'un affluent du fleuve Aola appelé le Bouga. Ils arrivèrent ainsi au confluent d'une autre rivière appelée Kolomelua et, toujours à travers les bois, ils suivirent un sentier qui, après environ deux milles de marche dans la direction du sud, les conduisit à un village désert, Vauga-na-Manu, situé environ à 220 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Il y avait là un groupe de six habitations bien construites et qui semblaient avoir été abandonnées depuis peu. Ce village se trouve sur la crête qui sépare le Bouga de l'Aola. De là, ils descendirent un sentier qui les conduisit dans le lit du Kolosagata, tributaire de l'Aola, ils le traversèrent et escaladèrent pendant un mille environ une autre pente qui s'élevait jusqu'à 200 mètres de hauteur, en se dirigeant principalement vers l'ouest-sud-ouest. A partir de cet endroit ils durent redescendre avec de grandes difficultés par un sentier extrêmement rapide d'environ 100 mètres de longueur, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint le lit du Kolorata, également tributaire de l'Aola, soit en s'accrochant aux racines des figuiers, soit en glissant dans le lit d'un petit ruisseau en se tenant plus souvent assis que debout. Le Kolorata traversé, ils escaladèrent de nouveau une autre pente pendant un mille et demi dans la direction du sud et arrivèrent à la patrie de Beta, à la ville de Valemenga, située à 240 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle est située sur une crête étroite et escarpée et est entourée d'une clôture d'environ 2 mètres de haut. Son unique ouverture, très étroite, était fermée la nuit et un homme y aurait passé difficilement; derrière ce rempart le terrain, dans les endroits les plus faibles, était soutenu par des tiges de bambou pointues et fortement fichées dans le sol. La ville comptait de dix à douze maisons et une trentaine d'habitants. On apercevait de cet endroit le sommet du Vatupusau qui en était éloigné d'environ deux milles et demi. La langue parlée par ces habitants différait beaucoup de celle parlée par les indigènes d'Aola, mais elle était la même que celle parlée par les montagnards de Natalava, de Tintogomo et de Magombu. L'accueil que reçurent nos voyageurs fut très courtois et à la tombée de la nuit ils furent conduits dans une case neuve assez propre, mais qui, suivant l'usage, n'avait pour unique pavage que la terre battue. On leur apporta des ignames. A peine eurent-ils fini de manger que la case fut envahie par toute la population. Les hommes de l'escorte se mirent à chanter et après eux ce fut le tour des femmes de la ville. Pendant ces réjouissances M. Woodford remit des présents à ces indigènes par l'intermédiaire de Beta. Ils consistaient en paquets de tabac, en un couteau, des pipes et des boîtes d'allumettes. De part et d'autre divers discours furent prononcés et chaque orateur avant de prendre la parole attirait l'attention de ses auditeurs par un sifflement aigu: néanmoins les chants continuaient toujours. Il se faisait déjà tard et personne parmi les indigènes ne parlait de quitter la place, les

Digitized by Google

voyageurs leur firent comprendre alors qu'ils avaient besoin de repos et peu à peu les visiteurs se retirèrent.

Le lendemain matin M. Woodford, accompagné de deux des siens et de deux indigènes monta sur le sommet de la montagne; sur la pente se trouvait Valemenga. Étant arrivé au point le plus élevé, il en constata la hauteur qui est de 342 mètres. De cet endroit la vue embrassait jusqu'à la mer toute la région parcourue; il voyait distinctement la vaste plaine d'alluvion jusqu'à Tasimboko, couverte de la plus riche végétation, et plus près les cours d'eau qu'il avait traversés la veille et dont les sources sortaient du milieu des épaisses forêts qu'il voyait à ses pieds; du côté opposé, la vue était limitée par la masse ronde du Vatupusau, haute de 1,300 mètres, et toute recouverte de forêts qui, le long des pentes, ressortaient encore plus dans l'air du matin.

Au retour il trouva ses hommes très inquiets au sujet de plusieurs des leurs qu'ils attendaient de Magombu et qui n'arrivaient pas, quoique leur ayant donné avis de leur présence en tirant deux coups de fusil et en sonnant de la trompe. Cette absence les préoccupait beaucoup parce qu'ils ne connaissaient pas le pays, dans lequel il n'existait aucune trace de sentier et qu'ils avaient en outre une peur affreuse des démons et des montagnards; aussi opposèrent-ils le refus le plus absolu à M. Woodford qui voulait les décider à marcher en avant. Après avoir déjeuné, il décida de retourner à Aola. Par un précipice d'une hauteur d'environ 180 mètres, ils descendirent directement dans le lit de l'Aola et commencèrent à descendre en se tenant toujours au milieu de ce lit, sauf quand l'eau était trop profonde, il fallait remonter sur la berge et la suivre. Le précipice où coule l'Aola a une profondeur d'environ 180 à 240 mètres et la richesse de la végétation tropicale de ses pentes est telle, dit M. Woodford, qu'il est impossible de la décrire. Après une marche de deux autres milles, ils arrivèrent au confluent du Kolosagata sur la rive droite de l'Aola. A ce point de la vallée, le lit du fleuve devient moins difficile à parcourir, les blocs de pierre qui l'encombrent étant bien moins gros. Les hommes de l'escorte s'étaient mis à pêcher, les uns battant l'eau en avant et les autres les suivant avec des petits filets carrés montés sur des tiges de bambous; ils arrivèrent ainsi à l'endroit où un mois auparavant M. Woodford était passé en venant de la mer. Il pouvait être quatre heures de l'après-midi et il était très fatigué : on demeura en cet endroit environ une demi-heure, les hommes de l'escorte firent cuire le poisson qu'ils avaient pris et M. Woodford fit bouillir un peu de thé et se baigna dans le fleuve; dans la soirée ils étaient de retour à Aola.

Quatre jours après, onze indigènes de Valemenga, six hommes, trois femmes et deux enfants, arrivèrent à Aola, seuls survivants des trente habitants de ce village qui, deux jours après la visite qu'y avait faite M. Woodford, avait été attaqué et détruit par le chef Ragu qui habite près de la rivière Rere. Peu de jours après, tous les habitants de Natalava, village situé sur le Kobua et qui, peu de jours avant, avait été visité par M. Woodford,

Digitized by Google

vinrent se réfugier à Aola, effrayés des incursions répétées des montagnards qui, à quelques jours de là, sous la conduite du même Ragu, vinrent même braver les habitants d'Aola. Pendant deux nuits de suite, ils furent sur le qui-vive. Neuf personnes vinrent se réfugier pendant ces deux nuits dans la case de M. Woodford et se mirent sous sa protection. Il quitta finalement Aola le 25 septembre pour Sydney où il arriva le 23 octobre, et le 22 décembre il était de retour en Angleterre, rapportant avec lui une riche collection d'animaux, produit des diverses excursions faites par lui aux îles Salomon. Parmi les dix-sept mille exemplaires qui furent examinés, on reconnut trois nouveaux genres et huit espèces nouvelles de mammifères, près de neuf espèces nouvelles d'oiseaux, six nouvelles espèces de reptiles et près de cent neuf nouvelles espèces de papillons. La relation de son voyage se termine par les observations suivantes sur le caractère et les coutumes de ces sauvages :

« Les indigènes des diverses parties de ce groupe d'îles diffèrent notablement les uns des autres, mais tous appartiennent au type malais ou papou. En outre, chez ceux de l'île Isabella, j'ai observé des signes très marqués de croisement avec les races de la Polynésie provenant de Oagtong-Java ou du groupe de Lord-Howe, et de fait on sait que quelques pirogues de naturels de ce groupe d'îles furent jetées par la tempête sur la côte de l'île Isabella.

» Les indigènes de Buka et de Bougainville, comme ceux des autres îles qu'on rencontre dans les détroits de Bougainville et de Choiseul sont effectivement noirs, mais à un seul jour de traversée vers l'orient, il s'en trouve qui sont couleur de cuivre. Leurs cheveux sont généralement laineux, mais de loin en loin on en rencontre quelques-uns qui les ont ondulés et d'autres longs : ces particularités qui viennent, selon moi, du mélange du sang polynésien, sont surtout remarquables dans l'île Isabella et aussi dans celle de Fauro.

» Les hommes vont entièrement nus ou ont tout au plus une simple bande en forme de T autour des reins, bande commune à tous les sauvages. Toutefois ceux de Alu portent une petite bande de coton nouée autour de la ceinture. Les femmes de Saint-Christophe et des autres îles les plus rapprochées de l'orient ont un petit morceau de tissu végétal de six pouces pendant par devant; il en est de même de celles de Malayta, mais ce n'est pas chose rare d'en rencontrer quelques-unes qui ne rendent même pas cet hommage à la décence. Les femmes de Guadalcanar sont un peu mieux couvertes grâce à une série de franges d'un végétal qui ressemble beaucoup au chanvre et dont elles s'enveloppent en les superposant les unes aux autres quand elles doivent sortir. Dans leur maison elles portent une frange semblable faite avec des feuilles de bananier découpées.

» Dans les îles Salomon, le tatouage n'est pas aussi en vogue que parmi les sauvages de la race polynésienne, sans doute parce que sur leur peau noire les lignes n'apparaissent pas beaucoup; cependant, dans l'île de

Digitized by Google

Saint-Christophe, on rencontre beaucoup d'hommes et de femmes qui ont le visage orné de cicatrices en forme de ∧, on en voit aussi à Guadalcanar, mais là les cicatrices ont la forme de petits cercles. Pour les faire ils se servent d'un os de renard ou d'un petit morceau de bambou taillé en pointe ; l'opération a lieu en une seule séance et est très douloureuse ; les tatoueurs de profession sont assez bien rétribués. Pendant mon séjour à Aola, je me liai d'amitié avec l'un d'eux appelé Muri Lau : il m'amena un jour un jeune garçon qui venait d'être tatoué de frais et qui, pour se soumettre à cette opération, était venu le trouver d'un lieu distant d'Aola de douze milles. Ce pauvre enfant était dans un état nerveux et de fièvre qui faisait peine à voir, son visage était horriblement enflé. Une femme qui le soignait le menait sur la plage, le plongeant dans le sable jusqu'à l'estomac et à côté de lui se trouvait un vase dans lequel il pouvait plonger sa tête quand il avait trop chaud, l'endroit était protégé contre les rayons du soleil par quelques grandes feuilles plantées dans le sable. Après quelques jours de ce traitement l'enfant fut complètement guéri.

» Beaucoup se percent le lobe de l'oreille et le font graduellement allonger et s'élargir jusqu'à ce qu'il atteigne des dimensions énormes. Les habitants de Saint-Christophe introduisent dans l'ouverture pratiquée dans le lobe un disque de bois blanc doux de deux pouces et demi environ de diamètre. Les habitants de Rubiana la maintiennent ouverte et distendue en y introduisant un anneau fait avec des feuilles de sagou ou des pendants étroitement enroulés. Tous s'ornent de bracelets pris dans une coquille dont on trouve de grands échantillons dans les îles de l'est, comme Saint-Christophe, Malayta, etc., ils en portent souvent huit ou dix à chaque bras ; ils s'ornent aussi le cou et le front de demi-lunes prélevées sur la coque de l'huître perlière, mais le plus prisé de tous leurs ornements est un collier composé de dents de chiens ; dans ceux qui sont les plus beaux on compte jusqu'à cinq cents dents percées et montées avec beaucoup d'art. Ainsi pour un collier de ce genre, 250 chiens sont mis à contribution. Les dents travaillées de la sorte proviennent pour la majeure partie de Saint-Christophe ; on m'a dit qu'elles avaient été arrachées à des chiens vivants et que pour le soumettre à cette opération, le chien était enterré jusqu'à la tête. Il existe également des colliers faits en dents d'autres animaux, mais ils n'ont pas le même prix pour les indigènes.

» Les indigènes de Rubiana et de la Nouvelle-Géorgie possèdent aussi une autre espèce d'ornement qu'ils appellent « *buckea* » et qui est un anneau creusé pris dans la coquille du « *tridacua gigas* » ; on se le pend au cou au moyen d'un ruban tissé avec une espèce de paille rouge. La « *buckea* » est moins prisée si elle a une certaine tache jaune particulière ; on m'a dit que les meilleures provenaient des coquilles fossiles qui se trouvent dans les régions de formation coralienne.

» Ils se servent de monnaie enfilée dans une corde d'une longueur d'environ 1$^{m}$, 80. Cette monnaie consiste en petites boules extraites de coquilles

Digitized by Google

vec beaucoup de difficultés. Elle est de deux sortes, la rouge et la blanche; a rouge a une valeur plus grande.

» Leurs armes sont les arcs, les flèches, les lances et les glaives. Pour se défendre, ils ont le bouclier, mais aussi bien ceux de Guadalcanar que eux de Rubiana et de la Nouvelle-Géorgie ne se servent d'arcs et de flèches ue pour la chasse; pour combattre, ils préfèrent la lance et le glaive. Les meilleures lances et flèches se fabriquent à Bougainville; les premières, ont la pointe est garnie d'os tirés des ailes du « *Pteropus* », sont très recherchées par les habitants des îles plus à l'est. Les insulaires d'Alu se rendent eux ou trois fois par an à Bougainville pour en acheter de même que 'autres objets fabriqués. Il y a encore un certain nombre d'indigènes qui ossèdent des Snyders ou des fusils de traite, armes qui leur ont été autrefois vendues par des traitants; actuellement il est défendu aux Anglais de endre des armes à feu à ces insulaires et j'ai pu remarquer que la défense tait observée, mais néanmoins une certaine quantité est introduite par des âtiments naviguant sous pavillon, soit américain, soit allemand.

» Une des choses les plus remarquables, c'est la beauté des formes et 'ornementation des embarcations. Il en existe de toutes les grandeurs, epuis la pirogue pouvant contenir un enfant jusqu'aux grands canots estinés à contenir de 50 à 60 personnes. Ils les construisent au moyen de lanches taillées avec beaucoup d'art et réunies entre elles au moyen d'une ibre végétale très solide, les trous sont bouchés au moyen d'une espèce de oix qu'on obtient en raclant la pulpe d'une certaine noix (parinarium aurinum) qui se trouve en grande quantité dans les forêts; cet enduit égétal durcit en quelques heures et tient parfaitement. La proue et la oupe des canots sont ornées en dehors de coquillages et à l'intérieur de morceaux d'huîtres perlières formant des dessins; ils ont souvent la proue culptée. Les embarcations sont mues au moyens de pagaies, n'étant pas daptées pour l'être au moyen de voiles, et grâce à leurs formes très allonées et très étroites et à leur légèreté elles voguent avec une rapidité sans areille.

» Les outils en pierre sont tombés en désuétude, sauf cependant dans l'île e Bougainville, mais pendant mon séjour à Guadalcanar j'ai pu réunir lus de deux cents haches de pierre qui, pour la plupart, furent recueillies ans les endroits où se trouvaient des habitations anciennes; je m'en suis ait monter une par un vieillard sur l'ancien type et j'ai vu que la forme de a poignée est encore la même, mais que la partie tranchante est maintenant n fer. Au moyen de ces haches les insulaires taillent les planches destinées aux canots et façonnent les écuelles pour manger.

» La forme des habitations varie suivant les diverses régions du groupe : insi, dans les îles Florida et Fauro on voit le toit monté sur des piédroits andis que dans celle de Guadalcanar celui-ci descend presque jusque sur le ol. La matière est presque toujours la même, ce sont des feuilles du palnier appelé sagou qui est très résistant et qui se conserve bien que sec.

Digitized by Google

Il n'y a aucun pavage, les indigènes dorment sur des lits grossiers faits de feuilles de palmier placées les unes à côté des autres. Celles-ci sont étendues et forment des couchettes qui s'élèvent de quelques pouces jusqu'à deux pieds au-dessus du sol; cette sorte de couchette est très dure et assez incommode car elle est presque toujours trop courte. Le foyer est placé au milieu de l'habitation et il n'existe pas d'issue pour la fumée. A des cordes tendues aux poutres du toit pendent des os des divers animaux ainsi que de la viande séchée; quelquefois on voit même des morceaux de mâchoires humaines, mais les têtes humaines, même dans les districts où la chasse à l'homme est en usage, sont réservées aux cabanes à pirogues qui sont plus grandes et mieux construites que celles servant aux habitations; les femmes ne peuvent y entrer ni même passer devant.

» Tous ces indigènes cultivent diverses espèces d'ignames, la plante à pain, la banane, le tabac, le poivre, le bétel et la noix de coco. Dans les plus occidentales de ces îles, on fait une grande consommation de sagou qui n'est pas cultivé mais croît spontanément et en abondance. A Guadalcanar et dans les îles orientales on ne connaît pas la manière de le préparer, mais en temps de disette on mange des morceaux de la moelle de cet arbre, après l'avoir cuite.

» Aussi bien les hommes que les femmes, labourent leurs champs; les premiers abattent les arbres et construisent des enclos, les secondes plantent, sèment et labourent. A Guadalcanar, après avoir coupé le morceau de bois destiné à leur jardin, ils laissent pourrir à terre les autres arbres qu'ils ont coupés en même temps. Les hommes chassent souvent les porcs sauvages ou bien vont pêcher à deux ou trois jours de distance de leurs habitations; ils font alors des provisions de viande séchée. Ayant peu de besoins et dans un climat sous l'influence duquel les procédés les plus rudimentaires de culture produisent les aliments en abondance, ces sauvages seraient heureux si leur vie n'était continuellement menacée; mais personne parmi eux n'ose s'aventurer le matin dans son champ sans être armé d'un arc. Leur plus grande gloire est d'avoir tué un de leurs semblables et peu importe si la victime est une vieille femme travaillant dans son jardin ou bien un homme surpris dans la forêt; je ne les ai jamais entendu se vanter d'avoir assailli un homme de face et à forces égales. Aussi sont-ils méfiants à l'égard des étrangers, ils soupçonnent toujours quelque piège. Néanmoins, mes rapports avec eux ont toujours été très cordiaux et aussi bien à Alu qu'à Aola dans l'île de Guadalcanar, j'ai été accueilli partout par les chefs et par les habitants avec la même courtoisie. Je n'ai jamais été volé, pas même d'un paquet de tabac. Au retour de mes excursions je trouvais mes effets dans l'état où je les avais laissés.

» Dans quelques-unes de ces îles, spécialement dans celles de Savo, on tient le chien de mer en grande vénération. Les insulaires disent que leur île fut créée par ce poisson qui y apporta les pierres, y planta des ignames et des noix de coco, y conduisit les hommes, les femmes et les oiseaux

Digitized by Google

appelés « *mégapodes* ». Ces derniers s'étant multipliés d'une façon si prodigieuse qu'ils détruisaient les plantations d'ignames, les hommes supplièrent le chien de mer de chasser ces oiseaux. Leur prière fut exaucée, mais ne trouvant plus à manger les œufs du mégapode qui est un de leurs mets favoris, ils demandèrent à nouveau au chien de mer de faire revenir les mégapodes dans leur île en les confinant dans un seul endroit et cette fois encore leurs vœux furent comblés. Les mégapodes abandonnent en effet leurs œufs sur une étendue de terrain sablonneux de plusieurs hectares; ce terrain a été partagé en une quantité de petites propriétés. On ramasse les œufs par milliers journellement et je me rappelle en avoir acheté dix-huit pour la valeur de trois sous.

» Les chiens de mer vénérés par ces insulaires atteignent à Savo des dimensions extraordinaires et sont très audacieux. Quand il naît un enfant, la mère décide s'il doit appartenir à la mer ou à la terre. Quand meurt un individu voué à la mer, son corps y est jeté ainsi que tous les objets qui lui ont appartenu; quant à ceux voués à la terre, ils sont enterrés avec tout ce qui leur appartient, mais quelques jours après on déterre ces objets parce qu'on les considère comme ayant été dérobés par le démon.

» Parmi les autres superstitions, ces sauvages attribuent à certaines combinaisons numériques le pouvoir de faire tomber la pluie; ils croient aussi à l'existence d'un homme dans la lune. A ce sujet, mon ami d'Aola, Muri Lau, me raconta l'histoire suivante : Leonivulu, fille de Tuasakai, une gracieuse enfant, était amoureuse d'un beau jeune homme du monde Silitamburara. Le père avait consenti au mariage. Un boiteux du nom de Gengoukouka, brûlait aussi d'amour pour Leonivulu et l'ayant rencontrée un soir sur la plage, il imita la démarche de Silitamburara et persuada à la jeune fille de le suivre dans sa maison. Là elle reconnut son erreur et le lendemain elle s'enfuit et raconta la chose à son père. Celui-ci courut sur les traces de Gengoukouka pour le tuer, mais le perfide lui échappa et alla se mettre en sûreté dans la lune où il est encore occupant son temps à fabriquer des bracelets qu'il tire de grandes coquilles blanches.

» Ces sauvages sachant l'horreur qu'ont les blancs pour les repas de chair humaine, ont grand soin de se cacher. Une fois, ayant rencontré un individu qui portait un morceau de chair humaine, il s'empressa de m'assurer qu'il n'avait pas l'intention de le manger. Pendant les six mois que je restai à Aola dans l'île de Guadalcanar je n'ai pas entendu parler de scènes de cannibalisme, et tous les habitants que j'ai interrogés ont nié absolument la chose, mais ils prétendaient que cette habitude était très invétérée dans les îles de Saint-Christophe et de Malayta où on vend de la chair humaine que l'on porte de village en village. Les chasseurs d'hommes de la Nouvelle-Géorgie et des îles voisines sont notés comme cannibales, et mon propre domestique Hogare, natif de Buka, me l'a aussi avoué. Par contre, les insulaires de la Nouvelle-Géorgie ne mangent que les corps des ennemis tués ou prisonniers, mais quelquefois aussi ils déterrent les cadavres

Digitized by Google

récemment ensevelis pour les dévorer. Voici ce que m'a conté un négociant blanc qui avait habité dans la petite île de Lilchina, dans la lagune de Marovo. Il vivait avec une femme de la Polynésie de laquelle il avait eu un enfant. Ce dernier mourut et le jour même de son ensevelissement, le père fut obligé de s'absenter pour ses affaires. Pendant la nuit, quelques indigènes de la terre ferme déterrèrent le cadavre de l'enfant, la mère les vit à la lumière des torches enlever la terre mais la peur l'empêcha de sortir de la maison, et pendant quelque temps elle resta comme folle.

» Un autre marchand me raconta le fait suivant qui lui avait été rapporté par un nommé Rakatu, chef d'un village voisin du cap Pitt dans la Nouvelle-Géorgie. Un cousin de ce Rakatu, du nom de Maru, avait perdu tout récemment sa jeune femme qu'il aimait éperdument. Très abattu par cette perte, au lieu de faire transporter le cadavre dans la petite île qui servait de cimetière, il l'ensevelit dans le bois voisin de son habitation. La nuit même de l'ensevelissement ayant été visiter par un beau clair de lune la tombe, il trouva deux vieillards de son propre village qui l'avaient ouverte et qui dévoraient le cadavre à belles dents. A sa vue ils s'enfuirent. Il ne les poursuivit pas parce que ceux qui ont mangé de cette nourriture sont réputés possédés du démon. Rakatu ajouta que divers enfants avaient disparus depuis peu et que cette disparition avait d'abord été imputée aux crocodiles, mais qu'on en soupçonnait ces deux vieillards.

» C'est une chose répugnante que de voir dans toutes ces îles ces crânes humains pendant soit au dedans soit au dehors des habitations; mais c'est encore plus fréquent dans la Nouvelle-Géorgie et dans les îles voisines où la chasse à l'homme est plus habituelle encore. Ces habitants s'y adonnent même avec passion; ils ne finissent pas de construire une cabane à pirogues. ne lancent pas une nouvelle embarcation sans lui dédier quelques crânes humains, et pour se les procurer ils font de longues traversées dans leurs pirogues de chasse appelées «*tomakos*». Actuellement les lieux préférés pour ces sortes de chasses sont les îles Choiseul et Isabella. Pour s'y rendre ils sont obligés de faire une traversée de 90 à 100 milles, mais comme ce champ commence par être un peu trop moissonné, il arrive parfois que leur finesse de chasseurs se réduit à une perfidie des plus basses, ils ne se font aucun scrupule de venir en amis dans un village et après y être restés deux ou trois jours, ils se jettent tous à un signal donné sur leurs hôtes et les tuent ou les emmènent prisonniers, comme cela eut lieu quand je me trouvais à Rubiana. D'autres fois ils surprennent et massacrent des gens occupés à pêcher. Peu leur importe que ce soient des hommes, des femmes ou des enfants, ce qui leur faut ce sont des crânes. Après avoir été légèrement fumés, ces crânes sont pendus aux poutres des toits des cabanes à pirogues. J'en ai compté treize pendus de frais dans celle de Sisieta.

»Parfois la chasse tourne au détriment des chasseurs, comme cela eut lieu pendant mon séjour à Rubiana. Ayant vu couper quelques cocotiers d'une grande beauté, j'en demandai le motif, on m'expliqua que cela avait lieu à l'occa-

Digitized by Google

ion de la mort d'un des chefs tué dans l'île d'Isabella lors d'une expédition le chasse. Peu de temps avant mon départ, dans une île appelée Rendova, listante d'environ 10 milles de Rubiana, deux marchands blancs furent tués, on voulait avoir leurs têtes à l'occasion du lancement d'une nouvelle pirogue.

» Dans ce même lieu, en novembre 1884, deux blancs et trois indigènes appartenant au schooner *Elibank Castle* furent massacrés et dans une autre île voisine, un vieillard du nom de Childs y fut tué. Ces massacres n'avaient d'autre but que de se procurer les têtes des victimes. Chaque fois on envoya des navires de guerre sur les lieux, mais les coupables restèrent impunis parce que ces insulaires se jettent dans les bois aussitôt qu'ils aperçoivent un navire de guerre au large. Jusqu'ici on n'a pas osé les poursuivre dans leurs forêts, mais sachant maintenant leur peu de courage et leur indolence, je puis affirmer que le risque ne serait pas grand. Durant ma première excursion dans la lagune de Rubiana, dans l'espace de 15 jours pas moins de 31 têtes humaines y furent apportées comme trophées de chasse; les deux grandes îles de Choiseul et d'Isabella sont presque désertes maintenant.

» La protection des trafiquants blancs qui pénètrent dans ces îles à leurs risques et périls exige des mesures énergiques pour mettre un terme à ces boucheries horribles. »

## CROISADE MÉDICALE

*La Faculté catholique de Lille. — L'École de Médecine française de Beyrouth. — La future École de Médecine de l'Institut catholique de Paris.*

M. L. Baunard, recteur de l'Université catholique de Lille, signale dans une note spéciale adressée à la Presse le développement de la Faculté de Médecine et de Pharmacie qui depend de ce grand établissement d'enseignement supérieur libre.

Établie magnifiquement au centre d'un vaste jardin botanique. cette Faculté est une des plus importantes créations de la charité des catholiques du Nord. Un personnel enseignant, qui compte d'éminentes notabilités scientifiques, un splendide hôpital dont il fait, pour sa part, le service médical et chirurgical, plusieurs dispensaires où il donne chaque jour des consultations gratuites, deux maternités, un hôpital d'enfants, un hospice d'incurables, une riche bibliothèque, des associations scientifiques, une *Revue médicale*, rédigée par ses professeurs; toutes les ressources sont offertes aux étudiants pour arriver à la science théorique et expérimentale de leur profession.

Cette Faculté catholique a été jusqu'ici un auxiliaire puissant pour la croisade médicale, puisqu'elle a initié à la science médicale et à la pratique de la chirurgie des Docteurs nègres qui, retournés aujourd'hui au Soudan, sont de précieux auxiliaires pour nos missionnaires.

Nous ne saurions trop signaler cet établissement à tous nos correspon-

Digitized by Google

dants à l'étranger, afin qu'ils le recommandent aux familles désireuses d'envoyer leurs enfants en France, pour y étudier la médecine (1).

Sous le litre l'*École de Médecine française de Beyrouth*, on lisait dans le *Moniteur Oriental* du samedi 21 juin :

A l'instar de l'école de médecine américaine de Beyrouth, les pères jésuites français ont fondé depuis quelques années une école de médecine et de pharmacie. Cet établissement monumental, est situé dans la partie la plus saine de la ville. Des professeurs laïques et prêtres y pratiquent l'enseignement des divers éléments qui se rattachent à l'étude de ces deux branches scientifiques.

Le gouvernement français a doté cette école d'une subvention annuelle de 80,000 francs. Ce qui a permis à la direction de faire venir de Paris et de Lyon des professeurs de grand mérite. On nous dit que le père directeur est lui-même docteur en médecine.

L'école française prime de beaucoup l'école américaine, aussi il s'est établi depuis quelque temps une émulation qui constitue un stimulant très actif et très utile, en ce sens, qu'il fait réaliser de rapides progrès aux élèves.

L'école américaine n'a pas été longtemps reconnue par notre ministère de l'instruction publique, mais elle a été tolérée et lors de la promulgation du réglement sur l'exercice de la médecine, il a été établi que les élèves qui en sortiraient ne pourraient exercer qu'après avoir passé leur doctorat à la Faculté de médecine de Constantinople.

L'école française, nous ignorons pourquoi et sans aucune entente préalable avec le gouvernement, s'est donné à elle-même le titre de Faculté de médecine de Beyrouth. Des communications diplomatiques ont été engagées à ce sujet entre les deux gouvernements sans que des résolutions aient été prises. Notre gouvernement est dans son plein droit et personne ne peut discuter le bien fondé de sa réclamation, d'autant plus que les diplômes définitifs délivrés cette année, par la pseudo-faculté de Beyrouth, sont signés par le ministre de l'instruction publique de France.

Le gouverneur de Beyrouth a fait entendre à la direction de l'école que les jeunes docteurs *syriens* ne pourraient pas exercer sans un permis de l'Ecole impériale de médecine et force leur a été de se rendre à Constantinople où après de longs pourparlers, auxquels M. l'ambassadeur de France a pris part, il a été irrévocablement décidé que ces jeunes docteurs passeraient, comme les docteurs américains, tous leurs examens de doctorat, — et qu'il leur serait délivré un nouveau diplôme. — 8 candidats se sont déjà présentés et ont passé le premier degré du doctorat à la satisfaction des professeurs.

S. E. l'ambassadeur de France a honoré de sa présence l'École impériale de médecine, S. E. Saïb pacha, le directeur, a eu avec Son Excellence un entretien d'une demi-heure.

La question du titre de l'École française sera décidée par voie diplomatique.

Dans l'Empire Ottoman il ne peut exister qu'une seule faculté de médecine et aucune puissance ne peut établir de simples écoles sans une entente préalable.

---

(1) Les succès remportés aux examens officiels par les étudiants de la Faculté catholique et une surveillance toute spéciale, sont une garantie pour les familles. Les jeunes gens envoyés suivre les cours de l'Université catholique de Lille peuvent vivre en commun dans des maisons de famille sous la conduite paternelle d'ecclésiastiques moyennant un prix annuel de 1,000 à 1,200 francs.

Digitized by Google

L'éminent recteur de l'Institut Catholique de Paris, Mgr d'Hulst, considère à juste titre que la création d'une faculté libre de médecine s'impose pour compléter l'organisme du grand Établissement d'enseignement supérieur qu'il dirige. L'hopital Saint-Joseph serait le centre de l'enseignement médical de l'Institut Catholique, auquel la création ultérieure d'autres établissements nosocomiaux libres permettrait d'élargir son enseignement clinique.

Au point de vue de la croisade médicale, ce que nous avons surtout à demander à la Faculté de Médecine de Lille, à la future école de Paris, c'est de former des médecins distingués et dévoués pour aller, dans les pays mêmes, établir et diriger des Écoles de médecine destinées aux Indigènes.

Arrivera-t-on à mettre au service des Missions Catholiques, sur toute la surface du globe, un corps de médecins-missionnaires, sans enrôler des jeunes gens distingués et épris de la grandeur du travail missionnaire dans les rangs d'un Institut spécial canoniquement érigé, selon les règles établies pour les autres congrégations ? J'en doute de plus en plus.

Comme le disait à Saint-Sulpice le Cardinal Lavigerie, en inaugurant le Congrès libre antiesclavagiste, l'Église cette grande semeuse, doit éternellement semer le sang, la vie et le dévouement de ses fils.

Aujourd'hui, pour *assurer les moissons éternelles*, il devra se trouver des médecins parmi les apôtres qui iront témoigner dans tous les climats malsains, au milieu de tous les peuples barbares, de la grandeur divine et humaine des dogmes régénérateurs du catholicisme. Quand l'Institut catholique de Paris possédera une école de médecine, le problème du recrutement et de la formation d'un personnel de médecins missionnaires s'imposera peut-être à l'attention de certains membres influents, du clergé catholique, ne fût-ce que pour répondre, par un nouvel argument, aux fanfaronnades de ces organes de la libre pensée sectaire, qui nous exposaient, il y a quelque temps, le programme d'une action missionnaire laïque et athée, dans lequel l'exportation, *aux frais des contribuables*, des fruits secs des facultés de médecine de l'État semble tout indiquée.

LIONEL RADIGUET.

---

Digitized by Google

# NOUVELLES GÉOGRAPHIQUES ET COLONIALES

**Tunisie** : *Bizerte.* — La petite ville de Bizerte ordinairement si paisible fait preuve depuis quelque temps, d'après la *Tunisie*, d'une animation extraordinaire. De toutes parts arrivent des ouvriers de nationalités différentes, des commerçants et des industriels attirés par l'annonce de grands travaux projetés et par les études préparatoires qui ont été faites.

Il y a quelques semaines une seule voiture publique circulait tous les deux jours entre Tunis et Bizerte. Actuellement deux services quotidiens suffisent à peine au transport des voyageurs et doivent être suppléés par des voitures privées.

Dans Bizerte règne une activité fiévreuse. Pendant que des constructions européennes s'établissent en dehors des remparts, les indigènes, à l'intérieur, restaurent de vieilles masures qu'ils louent à des prix insensés aux nombreux arrivants, à la recherche d'un gite plus ou moins confortable. Des hôtels et des cafés nouveaux s'ouvrent tous les jours. Des bazars, des entrepôts de matériaux et une importante distillerie sont déjà installés. Si ce mouvement continue, la population européenne aura décuplé en une année.

Il y a une autre cause que celle de l'arrivée d'ouvriers et d'industriels à cette animation extraordinaire, c'est la spéculation qui se fait sur les terrains, spéculation un peu aveugle, car l'on ne sait encore de quel côté s'exécuteront les travaux du port et du chemin de fer et par suite de quel côté s'élèvera la nouvelle ville. En ce moment, tout le monde achète et à des prix exorbitants; en certains endroits le prix du sol a centuplé. Si l'incertitude dans laquelle on se trouve devait son prolonger longtemps, elle pourrait bien amener un petit krach. Aussi le gouvernement beylical, s'il ne veut pas donner prise à certaines allusions qui se font déjà jour et être accusé de favoriser des spéculations malsaines, fera-t-il bien de faire connaître l'importance et le véritable emplacement des travaux à exécuter.

*Produits tunisiens en France et formalités douanières.* — L'entrée en franchise de produits tunisiens a amené, depuis le 25 août, l'envoi à Marseille d'importantes expéditions de céréales. Or, depuis le 1er septembre, une circulaire de l'administration supérieure des douanes exige la production d'un passavent dont il n'avait pas été question jusqu'ici. Les importateurs, malgré le certificat d'origine constatant l'importation directe, sont mis en demeure de payer les droits ou de fournir dans un délai de six semaines le passavant qu'il sera difficile d'obtenir pour les marchandises déjà expédiées. Des réclamations ont été aussitôt adressées au ministre du commerce.

Notre administration est depuis longtemps connue par ses formalités sans nombre, mais il est vraiment fâcheux que les colons français de Tunisie, qui ont attendu si longtemps la faculté d'introduire leurs produits dans la

Digitized by Google

mère patrie, soient encore soumis, *et sans avis préalable*, à des formalités aussi vexatoires.

— Par suite de la mise en vigueur de la convention douanière, un décret publié au *Journal officiel* du 21 septembre autorise l'importation en France de 20,000 hectolitres de vins tunisiens, aux droits réduits.

**Algérie.** — *Sauterelles.* — Le comité central de secours aux victimes des sauterelles s'est réuni à Alger. M. Tirman a retracé année par année la situation créée par les invasions de sauterelles depuis 1885. Le gouverneur a examiné ensuite l'œuvre du comité de secours de Constantine. Il a fait remarquer que, le 28 novembre 1889, ce comité déclarait clôturer ses opérations et décidait que les fonds disponibles, se montant à 650,000 fr. environ, serviraient à la fondation d'une caisse de prévoyance exclusivement provinciale.

Le devoir de l'administration, a ajouté M. Tirman, était de ne pas laisser détourner de leur affectation générale au profit d'un seul département les fonds immédiatement nécessaires pour secourir les victimes de la dernière invasion et continuer la lutte. C'est pourquoi le gouvernement a dû prononcer la dissolution du comité de Constantine et constituer un comité central.

Le gouverneur a fait l'exposé des dommages causés par la dernière invasion. Ces dommages sont évalués à 1,254,000 francs pour le département d'Alger, à 1,840,000 francs pour Oran et à 1,015,000 francs pour Constantine. M. Tirman a indiqué ensuite les mesures proposées pour entrer de nouveau en campagne afin d'arriver à un résultat satisfaisant. D'après les cartes sur lesquelles les pontes ont été relevées, l'étendue des territoires contaminés serait actuellement de 42,000 hectares dans le département d'Alger, de 6,900 dans celui d'Oran et de 33,600 dans celui de Constantine.

Le comité central de secours aux victimes des sauterelles a décidé que les ressources actuellement disponibles, soit 1,316,069 francs, seront réparties de la façon suivante : au département d'Alger, 329,017 francs; au département d'Oran, 329,017 francs; au département de Constantine, 658,034 francs.

Cette répartition semble assez bizarre. Il faut surtout remarquer que le département de Constantine, qui refusait d'abord de se dessaisir de son reliquat, a fini cependant par obtenir qu'il lui fût octroyé plus qu'il n'avait versé.

**Caravanes du Sahara.** — En 1889-1890, six caravanes ont assuré les relations commerciales entre les tribus nomades du Sud-Oranais et les populations sahariennes du Gourara. L'une des moins importantes comprenait 24 hommes et 106 chameaux. Citons *la Nature* à ce sujet :

« Partie le 18 novembre 1889, elle était de retour le 29 janvier 1890, après une absence de deux mois et dix jours. Le point de départ avait été Aïn-el-Hadjad, dans le cercle d'Aïn-Sefra; pour atteindre le point d'arrivée, elle avait dû faire quatorze étapes en quatorze jours; la plus forte étape était de 45 kilomètres, la plus courte de 14.

» La caravane a emporté des toisons de laine, du beurre, de la viande sèche, du blé et des fèves, dont la valeur, au départ, était estimée à



Digitized by Google

797 francs, il faut y ajouter une assez grande valeur en argent monnayé, 2,477 francs. C'est donc 3,274 francs pour le chargement total.

» Le chargement de retour était exclusivement composé de dattes : 60 charges de dattes *hamita*, à 95 francs, et 32 de dattes *tinacem* à 75 francs, ce qui représente une valeur de 8,100 francs.

» Le bénéfice est donc de 4,826 francs, ou 144 0/0. »

Une autre caravane, celle des Hamyan, comptait 1,272 personnes et 5,091 chameaux. Elle est restée absente deux mois, faisant comme la première environ 400 kilomètres. Elle emportait au Gourara des moutons, du blé, de l'orge, de la laine, de la graisse, du fromage, de la viande sèche, de l'huile, du beurre, des savons, des bougies, des pois chiches, marchandises valant ensemble 66,000 francs environ, plus 23,000 francs d'argent monnayé.

La caravane a rapporté des peaux de cerf, des épices, du henné, des dattes, pour une valeur totale de 201,000 francs. Il y a eu à déduire certains frais, des pertes, notamment 56 chameaux morts pendant le trajet et valant 14,000 francs. Le bénéfice net ressort encore à 98,000 francs, soit 110 0/0 du capital engagé.

**Sénégal.** : *Augmentation des tirailleurs.* — Le ministre de la marine, d'accord avec le sous-secrétaire d'État aux colonies, et conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 1er du décret organique du 5 juin 1889, a décidé que le nombre des compagnies du régiment de tirailleurs sénégalais serait porté à douze et celui des bataillons à trois.

Les deux nouvelles compagnies seront à l'effectif réglementaire, c'est-à-dire, trois officiers européens, un officier indigène, huit sous-officiers, trois clairons européens et cent trente-trois sergents, caporaux et tirailleurs indigènes.

Par suite de cette augmentation, l'état-major, le petit état-major et la section hors rang du régiment de tirailleurs sénégalais comprendront en plus des effectifs prévus au décret du 5 juin 1889 précité : un chef de bataillon, un médecin, un adjudant de bataillon, et huit ouvriers militaires.

Cette mesure était depuis longtemps demandée et rendue absolument indispensable par suite de l'envoi au Dahomey de toutes les troupes indigènes disponibles au Sénégal. Mais ce n'est qu'un premier pas dans la voie de l'augmentation des troupes sénégalaises, troupes qui ont fait leurs preuves de discipline, de courage et de fidélité. En effet, la campagne n'est pas précisément terminée au Dahomey et nécessitera l'envoi de nombreux renforts. D'un autre côté, notre extension de plus en plus considérable au Soudan exigera la création de nouveaux corps qui seront tout au plus suffisants pour exercer la police de cette immense région. Sous ce rapport, les spahis sénégalais rendraient les plus utiles services et seront sans doute l'objet d'un accroissement d'effectif.

Digitized by Google

— Des inondations considérables ont eu lieu à Kayes. Les cultures ont été très éprouvées et la ville de Kayes a vu une partie de ses bâtiments détruits, mais les dépôts de vivres et munitions n'ont que peu souffert. La crue a gagné le bas du fleuve et causé des ravages à Bakel, Podor, Dagana. Les communications télégraphiques ont été coupées par suite des inondations.

*Islamisme et écoles arabes.* — Les événements de la dernière campagne du haut fleuve, les troubles du Djoloff, l'agitation du Fouta, ont appelé l'attention sur le développement du fanatisme musulman. La cause en serait, suivant une correspondance adressée au *Temps*, aux écoles arabes et au manque de surveillance sur les marabouts.

Par suite de l'indépendance dont elles jouissent, les écoles arabes sont un véritable foyer de fanatisme. Aux marabouts maîtres d'école, aucune garantie n'est demandée; la plupart sont étrangers au pays, venant de l'intérieur, ne sachant pas un mot de français et généralement hostiles à notre domination. Ce qu'ils enseignent, c'est bien plutôt le Coran et les préceptes de leur secte, que l'arabe. Deux heures par jour, les noirs devaient suivre la classe de l'école française. Bien que ce fût fort insuffisant, c'eût été déjà quelque chose si la pratique avait répondu à la réglementation. Mais deux arrêtés pris, l'un en 1857, l'autre en 1870, au sujet de l'organisation des écoles arabes, sont complétement tombés en désuétude.

Qu'est-il résulté de ce laisser-aller vraiment incroyable quand il s'agit de notre langue, de nos idées? C'est que les noirs sont restés aussi étrangers à notre influence qu'à l'époque où les écoles n'existaient pas. Ils n'ont pas appris notre langue et c'est nous qui sommes obligés d'apprendre le ouoloff, le bambara, etc., ou d'avoir à notre disposition une nuée d'interprètes. Tels sont les résultats négatifs obtenus au Sénégal.

Il ne faut pas envisager l'enseignement du Coran comme étant seulement une question de religion. L'islamisme est, en effet, la loi civile tout comme la loi religieuse. Aussi le décret du 20 mai 1857, qui a créé à Saint-Louis un tribunal musulman et un cadi-tamsir, chef de la religion musulmane, a-t-il consacré cette religion et créé, au profit d'une catégorie de citoyens, un statut personnel différent de celui des autres Français. Depuis cette époque, l'islamisme a fait des progrès considérables à Saint-Louis, tandis que dans l'arrondissement de Gorée, où il n'y a ni tribunal musulman, ni cadi, ses progrès ont été bien plus lents.

Il faudrait aujourd'hui réduire l'influence du cadi et introduire peu à peu notre législation parmi les indigènes, comme on le fait en Algérie. De même pour les écoles il faudrait, autant que possible, les modeler à l'usage de nos lois, sinon nous serons toujours campés dans un milieu étranger et souvent hostile.

Enfin les noirs sont citoyens français et électeurs. Est-il vraiment sage ou seulement même prudent de laisser le droit de vote à ceux qui ne parlent pas notre langue et ne sont point entièrement régis par nos lois. Si l'on a

Digitized by Google

laissé le droit de suffrage à des israélites algériens totalement ignorants de notre langue, on ne saurait agir de même envers les noirs du Sénégal, car ceux-ci, au lieu d'être une faible minorité, forment, au contraire, un groupe important. Qu'ils renoncent à leur statut personnel musulman ou qu'ils cessent d'être électeurs.

*Maures Braknas.* — M. Louis Fabert rentre en France, après un séjour prolongé chez les Maures Braknas. Les relations amicales qu'il a su nouer parmi les indigènes consolideront notre influence dans cette région. Il a recueilli des détails précis sur la ville mystérieuse et sacrée construite en pierres et en briques, aux environs de Regba et qui est une sorte de séminaire de marabouts où l'on vient de fort loin étudier le Coran. C'est en même temps un rendez-vous pour les caravanes de l'intérieur.

— M. Jeandet, administrateur de Podor, vient d'être assassiné dans sa tente par un Toucouleur. Le poste de Podor, situé sur le Sénégal, est principalement chargé d'observer les Maures Braknas de la rive droite.

*Exploration Hostains.* — M. Hostains, chasseur intrépide, doit essayer de se rendre du Sénégal en Algérie par la région des Maures. Saldé sera son point de départ; il compte traverser ensuite le Brakna, l'Oued-Noun, le Tafilalet, Figuig et Aïn-Sefra, ou El Aribe et El Goléa. Il emporte avec lui, dans ce périlleux voyage, les instruments nécessaires pour lever des cartes.

**Rivières du sud.** — Les dernières nouvelles reçues de Dubreka annoncent la mort d'Ibrahim Sory, celui des almamys qui avait toujours défendu les intérêts français dans le Fouta-Djalon. Les compétiteurs à la couronne sont ses neveux, Bocar Biro et Mamadou Paté.

On ajoute même que Bocar Biro se serait lui-même proclamé almamy dans la mosquée de Timbo, mais qu'une partie du pays refusait de reconnaître ce chef qui, d'ailleurs, paraît être hostile à l'influence française.

Au Rio-Nunez, grâce à l'action commune de Dinah Salifou, de Modi Yaya, chef du Kadé, et de Sara, roi des Landoumas, les Foulacoundas vont être obligés de cesser la guerre, et désormais les pillards ne troubleront plus le pays.

La guerre du Colisako, provoquée par Bambaya, chef à Kanendé, qui était venu attaquer, le 6 juillet, le village de Bocaria placé sous notre protectorat, va bientôt finir. L'administrateur du Rio-Nunez a reçu un message de Bambaya dans lequel ce chef lui fait savoir qu'il est tout disposé à faire la paix et qu'il est tout prêt à s'entendre avec les chefs qui l'ont combattu. Il y a donc tout lieu de croire que la tranquillité sera ramenée prochainement dans le Colisako.

On annonce en dernière heure la mort de Togba, chef des Nalous, ami de la France, qui aurait été tué par ordre de Dinah Salifou. Aucun renseignement n'est encore parvenu sur les faits qui ont pu motiver cet acte de violence de la part du roi des Nalous, dont Togba était le cousin.

Le Rio-Nunez continue à recevoir les caravanes venant du Fouta-Djalon.

Digitized by Google

Ce sont les produits de cette région, et notamment le caoutchouc, qui alimentent le commerce de ce cercle.

**Lac Tchad.** — Est-il possible de communiquer par voie d'eau du lac Tchad avec la Benoué? En cas d'affirmative, ce serait une voie de pénétration qui livrerait au commerce anglais tout le Soudan central. Tenant le bas Niger et la Benoué, les Anglais, s'ils trouvaient une communication fluviale entre cette rivière et le Chari, auraient une communication directe sans transbordement entre le golfe de Guinée et le lac Tchad. Il paraît qu'il faut renoncer à cette séduisante perspective. Voici ce que des journaux de Londres publient à ce sujet :

« On pensait que dans la partie supérieure de l'Adamaoua, les bassins de la Benoué et du Chari étaient unis par le marais immense connu sous le nom de Toubouri, qui occupe sur une grande longueur les rives du Serbeouel, affluent du Chari. En remontant un affluent de la Benoué, le Majo-Kebbi qui se jette à Ribago, en amont de Yola, capitale de l'Adamaou, l'expédition anglaise, munie d'un petit vapeur, a démontré que la communication n'existait pas, le marais Toubouri étant parfaitement indépendant du Majo-Kebbi. »

**Esclavage.** — *Allemands à Bagamoyo.* — Le *Times* a dénoncé les Allemands qui auraient autorisé officiellement à Bagamoyo le trafic des esclaves, nonobstant le décret d'août dernier par lequel le sultan de Zanzibar a interdit la traite. Les Anglais ont vu là un moyen employé par les Allemands pour gagner la sympathie des Arabes que le décret du sultan de Zanzibar avait mécontentés.

Le Dr Schmidt, commissaire impérial allemand intérimaire à Zanzibar, a démenti formellement par télégramme ces allégations. Il suppose que les Anglais auront pris prétexte des agissements personnels d'un Arabe pour crier au scandale. Une enquête va être faite à Bagamoyo par M. Schmidt lui-même.

Le *Moniteur de l'Empire* s'exprime en ces termes à ce sujet :

« Résolu, comme auparavant, à s'opposer impitoyablement et par tous les moyens en son pouvoir à la chasse et au commerce professionnel des esclaves, le gouvernement allemand se réserve, tout en se conformant aux obligations qu'il a acceptées à la conférence de Bruxelles, le droit de choisir lui-même le moment qui lui paraîtra le plus propice pour renfermer l'esclavage dans des bornes plus étroites ; quand ce moment sera venu, le gouvernement ne se contentera pas de prendre des mesures, mais il veillera aussi à ce qu'elles soient exécutées rigoureusement. »

*Zanzibar.* — Les embarcations du stationnaire britannique *Konak*, ont donné la chasse à un boutre arabe. Le capitaine arabe a été tué dans la lutte. Le reste de l'équipage s'est jeté à la mer et, grâce à la nuit a pu s'échapper. On a trouvé cinquante esclaves à bord.

*Afrique australe.* — Un télégramme de Capetown signale l'arrivée dans

Digitized by Google

ce port du vapeur portugais *Roi-de-Portugal*, porteur de nombreux esclaves indigènes, venant de Mozambique et détenus à bord pour être transportés sur la côte occidentale, leurs recours devant les tribunaux n'ayant pas été admis. Quatorze ont réussi à s'échapper. Le vapeur est reparti. Le *Daily News* déplore que les tribunaux n'aient pu, pour des causes de pure forme, prononcer la mise en liberté de ces esclaves.

**Transcaspienne.** — Le général major Baranoff a exécuté une magnifique carte en relief pour l'Exposition de Tasehkent. Elle comprend les parties montagneuses d'une partie des possessions russes en Asie, entre Oulouktehat-Irkecht et le mont Katta-Kourgane ; au nord les rivières Tchatkala et Narine, et au sud les frontières de Boukharie et le grand Karakoul, lac du Panur. Elle est exécutée au 1/210.000 en plan horizontal et le relief au 1/105,000. Elle est formée de quatre planches d'une surface totale de 7,310 pouces carrés, représentant 182,900 verstes carrées.

Le général Baranoff se propose de continuer à relever les bassins du Tchou, Illy et du lac Balkhache vers le nord, jusqu'à l'Amou-Daria au sud.

**Asie centrale** : *Pevtsow, Roborovsky, Grombtchevsky* (R. F., n° 101, p. 308). Le *Messager du Volga* vient de recevoir de l'un des compagnons du colonel Pevtsow, l'ingénieur des mines Bogdanovitch, les quelques renseignements ci-dessous sur l'expédition qu'il commande et qui se rend, comme on sait, au Thibet :

« Ayant heureusement passé l'hiver à Nia, l'expédition est partie le 24 avril pour traverser le défilé d'Idjélik-Khansum et atteindre le Thibet. Le colonel Pevtsow a envoyé sur les bords de la rivière de Tchertchine la moitié de ses chameaux (portant 23 ballots avec ses collections) pour s'y refaire dans des pâturages abondants. Ces animaux sont destinés à être utilisés pour le retour en Russie. Les effets seront transportés jusqu'au Thibet par des bœufs loués à cet effet; quant aux explorateurs, ils se rendront au Thibet à cheval, avec un léger bagage. Le départ de Nia s'est effectué sur une trentaine de chevaux.

Pendant l'hivernage, M. Roborovsky a fait une excursion au Tchertchen et M. Bogdanovitch dans les montagnes de Karangou-Fag, au sud de Khotan. Pendant cette dernière excursion, Bodganovitch s'est rencontré avec Grombstchevsky, qui a reconnu la présence d'Européens dans ces parages en trouvant à l'un de leurs bivouacs une banderole de boîte à cigarettes. Grombtchevsky a rejoint Bogdanovitch à Khotan le 24 février et tous les deux sont repartis pour Nia, où le premier a passé quelque temps. La santé de tous les membres de l'expédition est parfaite et pendant tout l'hiver ils ont pu recevoir leurs lettres et leurs journaux de Russie, grâce aux bons offices de M. Pétrovsky, consul à Kaschgar. C'est aussi par son entremise que l'expédition envoie ses collections en Russie.

**Tonkin** : *Mines de charbon.* — D'après le *Courrier d'Haïphong*, M. Klobukowski, consul de France à Yokohama, et M. Nicolaï administrateur prin-

Digitized by Google

cipal de la Cochinchine, ont été visiter les mines de charbon de Hong-Gay et Ke-Bao. Ils sont revenus absolument émerveillés de leur excursion. Ils ont parcouru toutes les galeries ouvertes, au nombre de soixante environ, et les constatations qu'ils y ont faites dépassent de beaucoup ce qu'ils supposaient.

Pour eux, le bassin d'Hong-Gay, y compris Ke-Bao, peut soutenir n'importe quelle comparaison. Il y a là à Nagotna, à Marguerite et à Katou, des couches d'une étendue et d'une épaisseur vraiment extraordinaires. On trouve même à Katou une veine épaisse de 50 mètres, ce qui constitue dans les annales des mines un fait pour ainsi dire phénoménal.

Le charbon dans les deux concessions est excellent, ne produit presque pas de scories et ne donne que très peu de fumée. A ces deux points de vue il est supérieur au charbon japonais de Takashima et de Mike, qui est très gras, encrasse beaucoup les foyers et produit une fumée noire, épaisse, chargée d'escarbilles. Lorsque l'outillage des exploitations de la baie de Hong-Gay sera complet — et il le sera dans trois ou quatre mois — il sortira des mines non pas seulement comme à l'heure actuelle 50 tonnes par jour, mais 500 et plus.

**Japon.** — *Le port d'Hiogo.* — Il y a quelques années, le port de Kobé ou Hiogo, ainsi qu'on l'appelle officiellement, situé sur la mer intérieure du Japon, n'était connu que pour sa belle situation, ses environs agréables et son commerce déchu. Mais comme le trafic du Japon a augmenté d'une façon sensible en ces derniers temps, le port de Kobé a repris, lui aussi, un certain degré de prospérité. D'après le rapport que M. J. H. Longforth, consul anglais dans cette ville, a déposé sur le bureau du Parlement, ses importations et exportations en 1888 se sont élevées à £ 7,297,248, tandis que la moyenne des cinq précédentes années n'avait été que £3,686,030.

La population de la ville a aussi considérablement grossi et la propriété foncière a augmenté de valeur.

Six ou sept maisons s'occupant d'importation ont réalisé des bénéfices importants ; seul, le sucre est en décroissance. Les progrès de l'exportation sont à l'avenant, sauf pour le thé, qui est stationnaire.

C'est le commerce du riz qui, en 1888, a occupé la première place. Kobé est favorablement situé à cet égard, car il se trouve dans le voisinage immédiat des districts producteurs. Les analyses chimiques, dit M. Longford, montrent que la meilleure qualité de riz japonais contient une grande proportion de matières grasses qui le rendent excessivement nutritif. Des capitaux anglais considérables ont été mis dans le commerce japonais et la navigation marchande entre les divers ports japonais ouverts au commerce européen se fait presque exclusivement au moyen de navires britanniques.

Un autre motif de prospérité pour le port de Kobé est que, tandis qu'il y a dix années environ aucun vapeur ne touchait à ce port, dix lignes de vapeurs le desservent maintenant d'une façon régulière. Le tonnage anglais est entré pour moitié aussi bien à l'entrée qu'à la sortie, dans le chiffre total.

Digitized by Google

**Iles Sous-le-Vent.** — Les troubles sont fréquents aux îles Sous-le-Vent, nous en avons indiqué les causes, t. VII, p. 149, 343, 536, 731; t. VIII, p. 55, 373, 504. Vers la fin de 1888, la situation à Raïatea était encore très tendue. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner des troubles qui peuvent se produire accidentellement chez des populations excitées contre les Français, par ceux qui croient ainsi plaire au gouvernement britannique.

M. Lacascade, gouverneur des établissements français de l'Océanie, a dû envoyer un navire aux deux petites îles de Huaheïné et Borabora, qui font partie du groupe des îles Sous-le-Vent, pour mettre fin à certaines dissidences, plutôt religieuses que politiques, qui se produisaient dans ces îles, placées définitivement sous le protectorat français à la suite d'une récente convention avec l'Angleterre. Le calme est aujourd'hui complet. Mais une certaine effervescence existe encore dans la troisième île du groupe, Raïatea.

Voilà à quoi se réduisent les nouvelles fantaisistes reproduites par la presse anglaise et qui auraient pu faire croire à un soulèvement général et à une répression féroce.

**Pôle Nord :** *Projet de M. Nansen pour une nouvelle exploration.* — Jusqu'ici l'idée dominante des voyageurs arctiques — à une seule exception près — a été de combattre les forces défensives de la nature des régions polaires. C'est par assaut qu'on a voulu pénétrer dans l'immense forteresse glaciale. Partout les assiégeants ont été repoussés. Alors M. Nansen s'est demandé si, parmi ces forces naturelles, il n'y en avait pas une dont il pourrait se servir.

En prenant l'initiative de l'expédition de la *Jeannette*, M. James Gordon Bennett avait ainsi indiqué son plan : « Notre idée est d'aller au rebours de nos prédécesseurs; nous arriverons du Pacifique au détroit de Behring, et là, puisqu'il y a un courant, au lieu de l'avoir contre nous, nous l'aurons avec nous, et nous tâcherons de sortir de ce côté-ci de l'océan Atlantique. »

On connaît l'échec de l'expédition commandée par le lieutenant de Long. Emprisonnée par les glaces le 6 septembre 1879, au nord-ouest du détroit de Behring, la *Jeannette* continua d'être poussée lentement dans cette direction et arriva ainsi jusqu'aux îles de la Nouvelle-Sibérie, où, le 13 juin 1881, elle sombra; après quoi les hommes de l'équipage, au bout de leurs ressources, cherchèrent à gagner la terre ferme de la Sibérie, ce qui enfin, après mille périls, ne réussit qu'à quelques-uns d'entre eux.

Le 18 juin 1884, trois ans juste après l'écrasement de la *Jeannette*, on trouva sur un glaçon flottant, près de Julianshaab, au Grœnland, un certain nombre d'objets qui furent reconnus comme ayant été abandonnés par l'équipage de la *Jeannette*, sur le lieu du naufrage, au côté directement opposé du pôle Nord. Quelle est la route du courant marin qui, en portant ce glaçon, est arrivé de l'archipel de la Nouvelle-Sibérie à la colonie grœnlandaise? C'est la question que M. H. Mohn, le directeur de l'Institut météorologique

Digitized by Google

de Christiania, souleva dans la séance du 28 novembre 1884 de la Société des sciences de Christiania. « Les objets trouvés à Julianshaab, répond-il, n'ont pas pu aller vers l'est pour descendre le Smith sound, vu que le seul courant qui touche à Julianshaab est celui qui, après avoir longé la côte est du Grœnland, double le cap Farewel et se dirige ensuite vers le nord. »

D'un autre côté, il est peu probable qu'ils soient allés vers l'ouest, en suivant les côtes de la Sibérie septentrionale et en passant ensuite entre la Nouvelle-Zemble, la terre de François-Joseph et le Spitzberg. Sur cette route, l'on connaît assez bien les courants qui s'entre-croisent sans avoir aucune direction générale vers l'ouest, pour pouvoir dire que là le trajet d'un glaçon aurait dû prendre un temps beaucoup plus considérable que trois ans et aussi que le glaçon aurait risqué d'être entamé et abîmé par le voisinage des courants moins froids. Il ne restait plus à supposer qu'une route très directe et confinée aux régions polaires intérieures.

C'est des idées générales émises par l'instigateur de l'expédition de la *Jeannette* et des conclusions scientifiques tirées par M. Mohn de la trouvaille de Julianshaab que le plan de campagne de M. Nansen est sorti. Si les hommes de la *Jeannette* avaient été suffisamment approvisionnés et s'ils étaient restés sur leur glaçon, le résultat, selon l'opinion de M. Nansen, aurait certainement été tout autre. Alors, continuant d'être portés par le courant, ils auraient traversé la région polaire intérieure — lentement, c'est vrai, mais avec une sécurité relative — pour déboucher enfin, entre le Grœnland et le Spitzberg, dans l'océan Atlantique. Et c'est cela que M. Nansen se propose de faire.

La trouvaille à Julianshaab des objets de la *Jeannette* semble être le point d'appui le plus solide de l'hypothèse d'un courant passant régulièrement et directement du détroit de Behring par le pôle Nord à la côte est du Grœnland. Cependant, ce n'est pas le seul.

Deux ans après la communication faite par M. Mohn à la Société des Sciences de Christiania, une nouvelle observation venait confirmer — au moins à un certain degré — ses conclusions. Depuis quelque temps déjà on conserve au musée d'ethnographie de Christiania, un objet trouvé parmi des bois flottants sur la côte ouest du Grœnland, près de Godthaab. C'était un de ces appareils dont les Esquimaux, à la chasse des oiseaux, se servent pour lancer leurs flèches, mais d'une tout autre construction que ceux en usage au Grœnland même. Son origine resta une énigme jusqu'en 1886, époque où le voyageur norvégien, M. Jacobsen, le reconnut comme absolument identique, dans sa forme ainsi que dans les détails de son ornementation, aux appareils analogues employés par les Esquimaux habitant certaines parties de la côte d'Alaska, dans les environs de Port-Clarence, de Norton sound et de l'embouchure du fleuve de Jukon. Pour arriver au Grœnland, l'objet n'a-t-il pas pris, lui aussi, la route de la *Jeannette*? La probabilité semble assez grande.

Il y a d'autres raisons encore qui militent en faveur de l'hypothèse d'une

Digitized by Google

connexité directe entre les courants partant des côtes septentrionales de la Sibérie et le courant venant de la mer Glaciale intérieure et débouchant le long de la côte est du Grœnland. Ce dernier courant nous est bien connu, là où il descend vers la mer avec des masses d'eau froide et d'une salinité faible, en charriant des quantités de montagnes de glace (icebergs) et de glaçons et en apportant aux habitants du Grœnland et de l'Islande leurs approvisionnements de bois flottants, les seuls connus dans ces contrées tristement déboisées. Parmi ces bois on retrouve régulièrement des espèces appartenant à la Sibérie septentrionale, les mêmes que l'on a rencontrées au nord du Spitzberg, portées par le courant polaire et que les hommes de la *Jeannette* voyaient flotter sur la mer, au nord de l'archipel de la Nouvelle-Sibérie.

L'explorateur norvégien commencera par faire construire un navire en bois d'un jaugeage de 170 tonneaux environ, très solide, avec des flancs assez inclinés, afin que le navire, une fois pris par les glaçons, soit soulevé, sans risque d'être écrasé. Il sera pourvu d'une machine à vapeur auxiliaire et contiendra du charbon ainsi que des provisions pour 10 ou 12 hommes pendant cinq ans. En février 1892, on partira de la Norvège, pour se trouver, au mois de juin de la même année, dans le détroit de Behring et pour continuer ensuite la route vers l'archipel de la Nouvelle-Sibérie. Là, on attendra le moment propice pour pousser le plus loin possible vers le Nord par la mer libre, ce qui se fera probablement en août ou au commencement du mois de septembre. On arrivera ainsi au point où, à l'approche de l'hiver, la glace, en se formant et en se réunissant, s'emparera du navire, le soulèvera sur son dos et le portera vers les régions polaires intérieures. Si, malgré tout, le navire est écrasé, on s'installera avec les bateaux et les provisions sur la glace. Il ne sera pas question de revenir sur ses pas. M. Nansen pense que le trajet prendra deux ans, mais, comme nous venons de le voir, il s'est sagement approvisionné pour une période plus que double.

**Pôle Nord en ballon.** — MM. Georges Besançon, directeur de l'École supérieure de navigation aérienne, et Gustave Hermite, astronome-météorologiste, neveu du président de l'Académie des Sciences, vont entreprendre une expédition scientifique au pôle Nord. A cet effet, ils vont faire construire un aérostat sphérique en soie doublé, de 30 mètres de diamètre, et dont le volume sera de 14,121 mètres cubes. Le ballon sera recouvert d'un vernis particulier qui assurera l'imperméabilité absolue; il sera gonflé avec de l'hydrogène pur et son arrimage sera tout spécial pour ce nouveau genre d'exploration.

La traversée aérienne durerait de quatre à cinq jours; elle commencerait au Spitzberg, situé au 80e parallèle, pour se terminer dans l'Amérique du Nord ou dans l'Asie septentrionale, soit un parcours d'environ 3,500 kilomètres.

Digitized by Google

**États-Unis.** — *Surtaxes douanières et représailles en France.* — Les bills Mac Kinley, votés aux États-Unis, le bill Edmunds, ont déjà ou doivent avoir pour but de surélever les droits de douane en Amérique, malgré le taux fort élevé qu'il atteignent actuellement. Les Américains ne pouvant arriver à faire pénétrer leurs porcs en France, mènent en ce moment une vive campagne contre nos vins qu'ils veulent frapper de droits absolument prohibitifs.

Cet état des esprits de l'autre côté de l'Atlantique pourrait bien amener des représailles en France, d'autant plus que les remaniements des tarifs américains sont accompagnés de mesures absolument tracassières, comme celles qui exigent des négociants français des certificats d'origine et le détail du prix de revient des marchandises importées aux États-Unis.

Mais alors pourquoi ne pas soumettre aux mêmes formalités les produits américains? Les céréales, le pétrole, le porc lui-même, si la France lui rouvrait ses portes, pourraient être l'objet de procédés semblables. C'est ce que fait ressortir très justement M. Max Leclerc, actuellement aux États-Unis, dans une correspondance adressée au *Journal des Débats.*

« Le fermier de l'Illinois, écrit-il, qui voudrait vendre ses porcs et serait obligé d'aller auparavent demander le visa du consulat français, comprendrait beaucoup plus vite qu'il ne l'a fait jusqu'à ce jour, pourquoi le négociant exportateur de Lyon, par exemple, trouve insupportable d'être obligé, pour importer aux États-Unis une pièce de soie achetée en Suisse et teinte à Lyon, de présenter une facture consulaire signée du consul de Zurich, plus une facture consulaire signée du consul de Lyon, sans compter le reste. »

Il est certain que le jour où le gouvernement français le voudra, et ce jour ne saurait tarder si l'Amérique poursuit la mise en vigueur de son système inquisitorial, il pourra user de représailles envers les États-Unis. Ceux-ci importent en France pour 306 millions de francs, les céréales pour 71, les huiles minérales pour 33, les graisses pour 16, les tabac pour 14 millions. Un télégramme annonçait dernièrement que la récolte du coton aux États-Unis s'élevait cette année à 7,311,322 balles, présentant un excédent de 265,000 balles sur la plus belle récolte connue. Il y aura donc cette année aux États-Unis une nécessité plus grande encore d'exporter. C'est aussi le cas, pour la France, de se défendre à coups de tarifs, d'autant plus que l'occasion est on ne peut plus favorable,

**Russie.** — *Les grottes de Koursk.* — Une correspondance de Koursk, publiée par la *Gazette de Moscou*, contient quelques détails sur deux grottes récemment découvertes dans le gouvernement de Koursk, l'une dans le district de Starooskolsk, l'autre dans celui de Novooskolsk. Elles sont creusées toutes deux dans des montagnes de craie; l'entrée de la première est à une trentaine de sagènes au-dessus du pied de la montagne et présente une ouverture assez étroite, donnant accès dans un couloir suffisamment large

Digitized by Google

pour y circuler sans difficultés. Trois autres galeries aboutissent à l'entrée principale; elles sont partagées par des colonnes et munies des deux côtés de niches assez grandes pour contenir un homme. Les murs sont ornés de croix taillées en relief et de différents textes inscrits au charbon. L'une de ces galeries mène à une chapelle souterraine avec plafond à coupole et avec une espèce d'iconostase et de porte sainte dont il ne reste que la colonne de droite et un débris de celle de gauche, — le tout taillé dans la craie. La chapelle de la seconde grotte, plus vaste et mieux conservée, est ornée de six colonnes. Un conduit latéral mène du principal corridor à une fosse qui devait servir de lieu de sépulture. La grotte contient en outre six cellules; près de l'entrée, se trouve une vieille chapelle en bois, construite, au dire des vieillards de l'endroit, vers la moitié du siècle dernier.

Le correspondant de la *Gazette* ne croit pas qu'on doive considérer ces grottes comme l'ouvrage de sectaires en fuite. Ce serait plutôt, selon lui, un souvenir de l'époque lointaine des incursions de différentes hordes sauvages dans les localités dont l'ensemble forme actuellement la province de Koursk. Quoi qu'il en soit, cette découverte est digne d'une étude approfondie, car c'est là un spécimen assez rare dans le domaine de l'archéologie nationale.

**Le commerce de l'Empire ottoman.** — Il est fort difficile de se rendre un compte même approximatif du commerce de la Turquie, d'après les renseignements de source ottomane. D'après les tableaux de l'administration des douanes de France l'exportation française en Turquie avait été de 46 1/2 millions de francs et l'importation de Turquie en France de 97 millions. Dans ces chiffres la statistique française continue à comprendre la Roumélie orientale et même la Bulgarie. Les renseignements publiés à l'*Officiel* après l'Exposition donnent quelques détails sur ce mouvement commercial.

La récolte du blé, que l'on cultive surtout dans les grandes plaines de Macédoine, donnent, en moyenne annuelle, 16 millions d'hectolitres. La France en prend, pour sa part, pour plus de 6 1/2 millions de francs.

Les matières textiles, laine, coton, chanvre, forment le plus gros appoint de l'importation ottomane. La France en prend pour 14 millions de francs.

Le tabac n'atteint pas la 10e partie du rendement auquel il devrait arriver. La récolte annuelle est de 30 millions de kilos dont le tiers est exporté. La France en achète pour plus de 1 million de francs. Le meilleur tabac vient de Yénidjé près de Serrès, en Macédoine.

Le raisin constitue un des principaux articles d'exportation. L'étranger en a acheté en 1888 pour 38 millions de francs. Les figues des environs de Smyrne ont aussi un fort courant d'exportation. L'industrie vinicole progresse. La France en a acheté, en 1887, 230,000 hectolitres, d'une valeur de près de 9 millions. La production de 1888 a été de 3 millions d'hectolitres. Le vin turc, venant en bonne partie de Macédoine, est d'un beau

Digitized by Google

rouge foncé. Celui de Harem de Costorta rappelle les produits de Hongrie et celui du mont Athos a les caractères du vin d'Espagne.

La soie, les étoffes, les broderies d'une grande richesse fournissent au commerce d'exportation un de ses éléments importants. Rien que pour la soie la Turquie a exporté en France, en 1887, pour une valeur de 21 millions de francs.

Voici maintenant pour les importations en Turquie la part principale de la France : 10 millions de francs de peaux et d'ouvrages en cuir ; 6 1/2 millions de tissus de laine ; 3 1/2 millions de tissus de coton ; 3 millions d'œufs de vers à soie ; 3 millions de soies et d'étoffes de soie ; 2 1/2 millions d'outils, machines ; 2 1/2 millions de sucre raffiné, etc.; soit pour 46 1/2 millions de francs.

Ce chiffre est encore important si l'on considère la concurrence sans cesse croissante des puissances étrangères en Orient, mais il n'est pas en rapport avec les acquisitions de la France dans l'Empire ottoman.

**Le commerce de la Grèce.** — Par son climat et la nature de son sol, la Grèce est un pays à part pour l'importation et l'exportation. Elle produit ce que les autres pays ne produisent généralement pas et ce qui lui manque se trouve au contraire en abondance dans les autres pays. Elle consomme plus qu'elle ne produit et se trouve, sous ce rapport, être une bonne cliente pour les pays voisins. Son sol rocailleux et brûlé par le soleil est peu propre aux grandes cultures, aux céréales notamment. Aussi les champs fertiles de la Thessalie ne suffisent-ils pas à la consommation. En ce moment on dessèche le lac Copaïs qui donnera quelques milliers d'hectares de plus à la culture. Malgré cela la Grèce restera toujours tributaire de l'étranger.

En 1887, elle a exporté pour plus de 102 millions de marchandises et en a importé pour près de 132 millions.

Examinons d'abord les importations.

Ce sont les céréales qui tiennent le premier rang sous ce rapport. L'étranger en a fourni pour 70 millions de francs en 1887 et 30 millions en 1888. C'est la Russie qui en envoie le plus. La France ne figure pas dans ce compte.

Les tissus entrent en compte pour 27 millions. Dans ce chiffre la France ne figure que pour la somme bien faible de 2 millions.

L'importation des animaux et produits animaux s'élève à près de 31 millions venant surtout des pays limitrophes. Rien de France.

La Grèce demande à l'étranger des ouvrages en métaux, principalement des machines, pour une somme de près de 8 millions. La France ne lui en envoie que pour le chiffre insignifiant de 700,000 francs.

Les denrées coloniales figurent à l'importation pour plus de 7 millions. La France ne figure dans ce chiffre que pour une somme insignifiante.

La Grèce, dont les montagnes dénudées ne peuvent fournir les matériaux nécessaires, demande chaque année à l'étranger pour 7 millions de bois et

Digitized by Google

de meubles. La France ne fournit ici que 137,000 de meubles, chiffre vraiment dérisoire.

Ce que la France vend en plus grande quantité à la Grèce, ce sont les peaux brutes et préparées dont la valeur dépasse 2 1/2 millions de francs.

Sur le chapitre de l'exportation, la Grèce favorise davantage la France, qui vient au 2e rang des acheteurs, après l'Angleterre.

Sur 102 1/2 millions du commerce d'exportation, les raisins secs de Corinthe figurent pour 54 1/2 millions, plus de moitié. Les minerais et marbres viennent ensuite pour 17 1/2 millions, en 1887.

Les fruits frais ou secs, notamment les figues, fournissent au commerce d'exportation une valeur annuelle de 7 millions. La France n'en absorbe qu'une faible part. Il n'en est pas de même pour les vins dont la France absorbe 2 1/2 millions, soit la moitié de l'exportation. La Grèce produit 1,800,000 hectolitres de vin dont le quart est exporté. Les vins de Corinthe, Patras, Marathon sont les plus renommés de la Péninsule.

Enfin la Grèce exporte pour plus de 4 millions de plomb et 3 millions d'huile d'olive.

Le commerce français n'a pas en Grèce la place qu'il devrait avoir. Sa part devrait être beaucoup plus importante dans les machines et objets manufacturés et surtout dans les tissus. La Grèce ne recueille pas chez elle assez de matières textiles et sera toujours obligée de demander à l'étranger les tissus qui lui manqueront. Il s'agit d'un commerce de 26 millions de francs qui ne fera sans doute que s'accroître.

**Congrès libre antiesclavagiste de Paris.** — Le Congrès que nous avons annoncé a été ouvert à Paris, le 21 septembre, par un discours prononcé par le cardinal Lavigerie, à Saint-Sulpice. Le Congrès a tenu ses séances les 22 et 23 septembre dans la salle de la Société de Géographie, boulevard Saint-Germain.

Les délégués des divers comités antiesclavagistes étaient :

| | |
|---|---|
| Allemagne : . . . . | M. Siéger (de Cologne) et M. François Rody. |
| Autriche-Hongrie : | M. Von Gatti (de Vienne). |
| Belgique : . . . . . | Mgr. Jacobs, curé-doyen de Sainte-Gudule (Bruxelles). |
| — | M. le comte Hippolyte d'Ursel (Bruxelles). |
| — | M. Descamps-David, professeur à l'Université catholique (Louvain). |
| — | M. le baron Alexandre de Wommerson (château de Deurle). |
| Espagne : . . . . . | M. Luis Sorela (Madrid). |
| — | M. le marquis de Lema, duc de Ripalda (Madrid). |
| France : . . . . . | M. Jules Simon, de l'Académie française. |
| — | M. Keller, vice-président du Comité directeur. |
| — | M. le marquis de Vogué, membre de l'Institut. |
| — | M. le baron d'Avril, du Comité directeur. |
| — | M. Georges Picot, membre de l'Institut. |
| — | M. Lefèvre-Pontalis, membre de l'Institut. |
| — | M. l'abbé Bernard, aumônier du lycée de Lyon. |
| — | M. le comte de Resbecq (Paris), secrétaire général. |

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| GRANDE-BRETAGNE : | M. Joseph G. Alexander, avocat. |
| — | M. John Vincent Crawford, ancien consul d'Angleterre à Cuba. |
| — | M. Charles H. Allen, secrétaire général de l'Anti-Slavery Society. |
| ITALIE : . . . . . | M. le prince Camille Rospigliosi (Rome). |
| — | M. le chevalier Attilio Simonetti (Rome). |
| — | M. le prince de Cassano (Naples). |
| — | M. le marquis Carlo Ottavio Cornaggia Castiglioni (Milan). |
| — | M. le commandeur Ghisalberti (Milan). |
| — | R. P. Montuoro, curé de Saint-Albin (Turin). |
| PORTUGAL : . . . . . | M. de Macedo. |
| — | M. Luciano Cordeiro. |

Tous les délégués ont été d'accord sur la marche à imprimer à l'œuvre antiesclavagiste.

Ils ont décidé que les divers comités conserveront leur indépendance complète les uns à l'égard des autres, mais maintiendront entre eux des relations étroites pour s'entr'aider dans la poursuite du but commun qu'ils visent. Ils veilleront à ce que les puissances tiennent la main aux engagements solennels qu'elles ont pris dans l'Acte général de la Conférence de Bruxelles (1). Ils agiront d'une façon permanente sur l'opinion publique pour stimuler les concours en faveur de la suppression de la chasse à l'homme.

Les comités exerceront de préférence leur action sur les territoires d'Afrique où l'influence de la nation à laquelle ils appartiennent a été reconnue par les puissances; mais ils ne s'interdisent nullement d'étendre leur contrôle et d'appliquer les ressources dont ils disposent à des territoires appartenant à d'autres nations. De la sorte ils pourront aider leurs nationaux missionnaires sur un point quelconque de l'Afrique, et poursuivre la répression de la chasse à l'homme sans être arrêtés par des frontières politiques.

L'action pacifique, telle que les missionnaires l'ont comprise jusqu'ici, a été considérée comme la plus efficace; néanmoins, il n'a pas semblé au Congrès qu'il fût possible de refuser à des tribus qui solliciteraient un appui contre les marchands d'esclaves l'envoi d'armes et de volontaires pour organiser la défense.

En prévoyant ce cas de légitime défense, le Congrès ne peut encourir aucun reproche, car il n'a fait que se conformer aux dispositions arrêtées par les plénipotentiaires réunis à la conférence de Bruxelles (2).

Les contrats pour les *travailleurs libres*, qui masquent souvent un véritable esclavage, ont été l'objet d'une communication fortement motivée faite par M. le Baron d'Avril dont les lecteurs de la *Revue Française* connaissent la haute compétence. Il a insisté sur ce que c'est moins le contrat

(1) Texte de l'Acte général. *Revue Française*, n° 98, p. 83.
(2) Acte général : Art. III; art. IV, § 2; art. XVI,

Digitized by Google

qui doit être condamné que le mode de recrutement barbare dont on use pour se procurer ces travailleurs.

Le progrès des sectes musulmanes dans le Sahara et le Soudan a été signalé comme un des plus grands dangers pour la sécurité des puissances européennes en Afrique et pour le développement de la civilisation. Le Congrès estime que l'empire ottoman est lui-même menacé dans l'intégrité de ses possessions par la propagande de ces sectes religieuses, et doit faire cause commune avec les puissances chrétiennes pour en arrêter l'essor.

**Golfe de Bénin.** — Le 2 juin 1890, les PP Wade et Thuet, des missions africaines de Lyon, partis d'Agoué, ont ouvert dans la nouvelle mission de Quitta une école de 82 enfants. Quitta est situé entre la Côte des Esclaves et la Côte d'Or. (Lire à ce sujet les *Missions catholiques*, 12 septembre 1890.)

**Emin pacha.** — Emin était le 4 août à Tabora. Tout l'Ounyamouesi avait fait sa soumission.

**Ouganda.** — Les envoyés de Mwanga, roi de l'Ouganda, qui avaient suivi M. Jackson jusqu'à Mombasa, sont arrivés à Zanzibar le 14 septembre.

**Explorateurs.** — Ibrahim bey, chef de la mission scientifique envoyée en Palestine, dans le Yemen, à Bagdad etc., est arrivé à Stamboul, après un voyage de trois ans. Il présentera un rapport sur des questions scientifiques nouvelles. La mission a pénétré parmi les tribus nomades et a recueilli, sur l'art de guérir, de curieuses observations.

**Itinéraire de *l'Iphigénie*.** — L'itinéraire du navire-école d'application des aspirants, pour la première partie de la campagne d'instruction de 1890-1891 vient d'être fixé. *L'Iphigénie* partira de Brest le 10 octobre prochain et arrivera à Fayal le 17 octobre, à Madère le 24 octobre, à Ténériffe le 7 novembre, à Las Palmas le 21 novembre, à Dakar le 28 novembre, à la Praya (îles du Cap-Vert) le 5 décembre, à la Martinique et à la Guadeloupe le 1er janvier 1891, à Gibraltar le 13 février, à Barcelone le 20 février et rentrera à Toulon le 28 février.

**Danube.** — Les travaux de régularisation du Danube aux Portes de fer ont été inaugurés le 15 septembre. Une charge de 60 kilogrammes de dynamite a fait sauter en partie un rocher. M. de Szapary, président du cabinet hongrois, a souhaité en français la bienvenue aux Serbes.

**Haïti et la race noire.** — Nous devons signaler l'apparition d'un journal hebdomadaire qui a pour titre *la Fraternité* (18, avenue d'Antin, Paris). C'est l'organe des intérêts d'Haïti et de la race noire. Il a été fondé par M. Benito Sylvain, originaire d'Haïti et ancien élève du collège Stanislas. M. Sylvain a représenté la race noire au Congrès antiesclavagiste de Paris et il a recueilli les suffrages les plus sympathiques de la part de tous les membres du Congrès.

---

*Le Propriétaire-Gérant,*
ÉDOUARD MARBEAU.

---

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — IMPRIMERIE CHAIX.
RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 20338-9-90.

Digitized by Google

# NOTRE PUISSANCE MISSIONNAIRE

ET

## LA LOI BRISSON

---

Les organes qui ont qualité pour défendre les œuvres de philanthropie catholique ont longuement étudié les inconvénients des lois de finances du 28 décembre 1880 et du 29 décembre 1884.

Avant 1880, les communautés reconnues se trouvaient soumises à trois genres d'impôts différents :

1° Contribution mobilière et cote personnelle ;

2° Contributions immobilières ;

3° Droit de mainmorte établi par la loi de février 1849.

Les lois de décembre 1880 et décembre 1884 ont aggravé ces charges parfaitement équitables, supportées par les associations autorisées, d'une taxe de 3 0/0 prélevée par le fisc sur leur revenu putatif. Comme si cela n'était encore suffisant, M. Brisson, qui a attaché son nom à ces lois, pousse l'État à se prévaloir de l'ambiguïté intentionnelle de leur rédaction et des arrêts interprétatifs de la Cour de cassation pour extorquer annuellement aux œuvres d'utilité publique et sociale soutenues par les congrégations autorisées une somme de trois millions environ : c'est là l'impôt d'*accroissement*.

En vertu de la première de ces deux dispositions nouvelles, si des sœurs appartenant à une congrégation autorisée fondent un orphelinat dont l'établissement complet (achat de terrain, constructions, ameublement) soit évalué à 240,000 francs, le revenu étant calculé par le fisc sur le taux de 5 0/0 de la valeur brute des meubles et immeubles, elles devront payer annuellement une taxe de 360 francs, qui représente les 3 0/0 d'un revenu supposé de 12,000 francs.

Or, nul n'ignore que les revenus de ces entreprises charitables destinées à abriter et à instruire gratuitement les enfants pauvres se chiffrent ordinairement par un déficit annuel !



Digitized by Google

Entre autres inconvénients révoltants, on peut reprocher à la seconde de ces dispositions fiscales, c'est-à-dire au droit d'accroissement, de méconnaître au premier chef le principe fondamental sur lequel repose la personne civile admise par la loi sous le nom d'association religieuse autorisée. Le membre d'une semblable association ne se trouve en aucune façon copropriétaire de la fortune sociale; qu'il meurt ou qu'il quitte la congrégation, sa part, puisque la loi ne lui en assigne aucune, ne vient pas accroître celle des autres religieux ou religieuses. La taxe de mainmorte n'a-t-elle pas précisément été établie en vue d'assurer à l'État la perception normale des droits de transmission sur les biens des communautés reconnues?

Les associations religieuses visées ne pouvaient manquer de se pourvoir devant les tribunaux compétents contre l'application fiscale que l'on prétendait leur faire des lois de 1880 et 1884. La Cour de cassation, qui en somme n'a pas mission de refaire des lois mauvaises, a donné gain de cause à l'État contre l'Institut des frères de la Doctrine chrétienne par un arrêt du 27 novembre 1889, qui inspirait les réflexions suivantes au *Journal de l'Enregistrement et des Domaines* dans le numéro du mois de janvier suivant:

« Cet arrêté tranche définitivement, dans le sens de notre opinion, la controverse qu'avait suscitée l'application, en ce qui concerne les congrégations autorisées, du droit d'accroissement établi par l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884. Malgré *l'obscurité, peut-être préméditée*, de son texte, cette loi assujettit incontestablement au droit d'accroissement les décès et les retraites des membres des congrégations autorisées. *Il peut, sans doute, paraître bizarre de soumettre à un impôt de mutation des faits juridiques qui, en réalité, ne produisent aucune mutation; mais cette anomalie, qu'à l'occasion nous ne serions pas les derniers à critiquer, est le fait du législateur*, et la Cour de cassation, qui n'a pas mission de faire la loi, mais seulement de l'interpréter, ne pouvait que s'incliner devant le texte qu'on lui demandait d'appliquer. »

Le *Journal de l'Enregistrement et des Domaines* (1) s'est même efforcé de mettre en relief, par le raisonnement suivant, l'iniquité de la conception fiscale des inspirateurs de cette législation:

« Dans la plupart des localités, l'Institut des Frères des écoles chrétiennes ne possède qu'un mobilier scolaire de peu de valeur, car le plus souvent il

(1) Numéro de janvier 1890.

Digitized by Google

n'est que locataire de l'immeuble qu'il occupe; son véritable patrimoine est surtout réparti dans les grands centres. Par conséquent, pour le plus grand nombre des bureaux, la déclaration à passer ne comprendra que des valeurs minimes qui ne dépasseront guère le chiffre de 1,000 francs. Si l'on divise ce chiffre par le nombre des membres (10,000 au moins) il en résulte que la mutation produite par chaque décès aura pour objet une valeur imposable de 10 centimes, qui, par application du mode de liquidation prescrit par l'article 2 de la loi du 27 ventôse an IX, se trouvera assujettie, à raison de 9 0/0 sur 20 francs, à 1 fr. 80 c. en principal, soit 2 fr. 25 c. avec les décimes. Cette perception, répétée dans 2,000 bureaux pour lesquels, nous le supposons, la valeur imposable ne dépassera pas 10 centimes, donnera un produit de 4,500 francs pour une valeur de 200 francs. Acceptons l'hypothèse assez vraisemblable d'un décès par jour, et l'administration arrivera à percevoir chaque année, dans ses 2,000 bureaux, 4,500 francs multipliés par 365 jours, soit 1,642,500 francs pour une valeur de (200 francs multipliés par 365 jours) 73,000 francs. »

Les réflexions de cette feuille administrative officieuse, rédigée par des hommes peu suspects d'une hostilité de parti pris à l'égard de nos législateurs, ne devaient faire aucune impression sur l'esprit de M. Brisson et, enhardi par les arrêts interprétatifs du Tribunal de Cassation, il a adressé dernièrement l'invite suivante au Ministre des Finances :

« Paris, 8 septembre.

» Monsieur le ministre et cher collègue,

» Je vous serais obligé de faire dresser un état détaillé des impôts perçus en vertu des articles 3 et 4 de la loi de finances du 28 décembre 1880 et de l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884, depuis la promulgation de ces lois jusqu'à ce jour, sur les sociétés visées par ces articles.

» Les relevés et états récapitulatifs par année que votre administration possède déjà, en exécution des instructions 2651 et 2712 de la direction générale de l'enregistrement permettront sans doute d'établir rapidement ce document, s'il n'est établi dès à présent. Vous mettriez le comble à votre obligeance en me le communiquant dès qu'il vous sera possible de le faire.

» Veuillez, etc.

» Henri Brisson. »

M. Maurice Rouvier, qui est loin d'être un sectaire et un méchant homme, n'a-t-il pas fait un accueil suffisamment enthousiaste au procédé qu'on lui indiquait pour remplir les coffres de l'État aux dépens des pauvres? — Toujours est-il que la finale suivante d'une seconde lettre de M. Brisson frise un peu le ton de la réprimande :

Digitized by Google

« D'après les indications portées par vous, monsieur le ministre, au projet de budget pour 1891, pages 328, 329, la résistance des congrégations fait tort depuis dix ans au Trésor de 3 millions chaque année. Il importe donc de se rendre compte très prochainement de ce que devra fournir de ressources au budget cette catégorie de redevables soustraite jusqu'ici à la loi de l'égalité devant l'impôt et que vous vous efforcerez d'y faire rentrer. »

M. Brisson appelle la taxe d'accroissement : *l'égalité devant l'impôt!*

Voici dans quels termes le *Journal de l'Enregistrement et des Domaines* avait répondu d'avance à cette affirmation, à la suite du raisonnement que nous avons reproduit plus haut :

« Il suffit d'indiquer ce résultat pour démontrer que la loi de 1884, telle qu'elle est conçue, est inapplicable, et que l'administration va se trouver dans l'alternative ou de violer les dispositions les plus certaines de la loi fiscale en vue d'introduire dans la perception du droit d'accroissement les tempéraments commandés par la plus stricte équité ou d'émettre à l'égard de certaines congrégations, dont le personnel est répandu dans toute la France, des prétentions qui équivaudraient à une véritable *confiscation.* »

D'après l'expression même du *Journal de l'Enregistrement et des Domaines*, la loi Brisson équivaut donc à une confiscation.

Or, plusieurs des associations religieuses autorisées, qui se voient ainsi menacées de la ruine, contribuent dans une large mesure à l'action missionnaire extérieure de la France. En quête de trois millions pour contribuer à équilibrer notre budget (j'admets pour l'instant que ce soit son seul mobile), M. Brisson va atteindre non seulement certaines Congrégations qui, tout parti pris laissé de côté, allègent considérablement les charges de l'État au point de vue de l'assistance publique et de l'enseignement primaire gratuit, mais encore des Asssociations religieuses au sort desquelles, à la prospérité desquelles se trouvent liés dans une large mesure le prestige et l'action extérieurs du pays.

Quelles sont en effet les Congrégations autorisées qui vont souffrir considérablement de la taxe d'accroissement?

Les Lazaristes, le Séminaire des Missions Étrangères, les Pères du Saint-Esprit, les Frères de la Doctrine et de l'Instruction chrétienne; les filles de la Charité de Saint Vincent de Paul, les sœurs de Saint Joseph de Cluny, de Saint Paul de Chartres, etc., etc.

Est-ce que par hasard les Loges .·. auraient ouvert des séminaires des noviciats, en vue de préparer des légions de missionnaires et

Digitized by Google

laïques pour aller occuper sur toute la surface du globe les positions que l'on veut contraindre les congrégations religieuses à abandonner ?

Est-ce que les innombrables candidats aux faveurs du gouvernement opportuno-radical auraient retiré leurs demandes, qui encombrent les cartons de toutes les Administrations où il y a un os à ronger, pour s'enrôler dans la phalange héroïque rêvée par *la Lanterne* en vue de la laïcisation du monde entier?

Sommes-nous à la veille de voir la jeunesse dorée de la troisième République dédaigner les Recettes particulières, les Sous-préfectures, les Perceptions, les rubans rouges ou violets, pour aller conquérir les palmes du martyre, en prêchant à tous les peuples déshérités l'Évangile de la Libre-Pensée; pour aller disputer aux missionnaires catholiques le glorieux privilège de faire connaître et aimer le nom de la France?

Est-ce que les infirmières de M. Bourneville vont renoncer aux pourboires qu'elles extorquent aux indigents et abandonner leurs familles, auxquelles elles procurent des douceurs aux dépens des malades, pour partir mener la dure existence de filles de charité et d'institutrices dans les pays de choléra et de fièvre jaune?

Est-ce que, abandonnant son siège de député, M. Brisson va se faire sacrer par le G.·. O.·. de France vicaire apostolique laïque du Congo ou du Thibet?

Le fou rire provoqué dans toute la presse raisonnable par le plan apostolique de *la Lanterne* prouve suffisamment combien tous les esprits sérieux se rendent compte de l'impuissance dans laquelle se trouveraient nos dirigeants de substituer à notre action missionnaire catholique une propagande bénéficiable aux intérêts extérieurs du pays. Nuire aux missions catholiques ce sera démolir sans avoir même pour excuse le prétexte de vouloir reconstruire.

A la fin de sa carrière, dégoûté, dit-on, de la franc-maçonnerie, Gambetta ne se gênait guère pour proclamer que : « L'anticléricalisme n'était pas un article d'exportation ».

C'était là une déclaration très politique dénotant un état d'évolution vers une conception non sectaire des intérêts du pays qui s'est arrêté avec la mort de l'ancien dictateur, comme en témoignent tous les actes de ses héritiers politiques. Au moment où il est mort, Gambetta rêvait peut-être d'endiguer le courant d'esprit sectaire qui commence à déferler contre l'œuvre missionnaire extérieure de la France.

Digitized by Google

Aujourd'hui que le parti de la libre-pensée sectaire se prépare à diriger ses batteries contre les congrégations qui se vouent au travail missionnaire, il nous semble très important de rechercher ses origines, les éléments qui le composent, les mobiles auxquels il obéit.

Un journaliste ottoman fort au courant des menées de la franc-maçonnerie, M. Nicolaïdès, a exposé, dans des articles forts piquants, comment le Grand Orient d'Angleterre avait su faire usage de la confraternité maçonnique pour semer des principes dissolvants dans les pays gréco-latins.

C'est sous les auspices du G.·. O.·. d'Angleterre que lord Palmerston a arrêté avec Louis-Napoléon ce programme d'une politique extérieure combinée dont la France a payé les frais et l'Angleterre encaissé les bénéfices.

Après nous avoir gratifié de cette politique étrangère bizarre dont nul n'ignore les déplorables conséquences, le G.·. O.·. de Londres, toujours dans un but parfaitement déterminé, s'est servi du canal de la maçonnerie française, dont il avait domestiqué les principaux *leaders*, pour nous offrir la campagne libre-penseuse, campagne qui, sous une étiquette inconfessionnelle, n'a en fait été dirigée que contre le catholicisme et ses institutions.

Le calcul du G.·. O.·. de Londres n'a visé qu'à utiliser la libre-pensée sectaire en vue d'affaiblir suffisamment l'élément catholique pour permettre aux protestants de prendre une part prépondérante à la direction de nos affaires. Aujourd'hui, grâce à la campagne libre-penseuse, ce résultat est acquis. Les catholiques sont éliminés de tous les postes importants du gouvernement ou de l'administration, partout les protestants ou de pseudo-libres-penseurs dévoués aux intérêts bibliques règnent en maîtres absolus.

L'armée libre-penseuse sectaire se compose à notre avis des quatre éléments suivants : 1° L'élément sectaire protestant renforcé de libres-penseurs non protestants qui sont absolument dévoués au protestantisme, *c'est l'élément dirigeant ;*

2° L'élément sectaire israélite renforcé de libres-penseurs non-juifs, mais non moins dévoués aux intérêts de la synagogue que certains de leurs confrères à ceux des sociétés bibliques ;

3° L'élément des véritables émancipés de l'idée religieuse dont le patriotisme et la sincérité ne sauraient être mis en doute ;

Digitized by Google

4° L'élément des dupes, des imbéciles, des braillards et des malheureux dont les lésions cérébrales se manifestent sous forme de folie antireligieuse.

Un émancipé sincère de l'idée religieuse que nous tenons pour un grand patriote, M. de Mahy, semble avoir en quelque sorte indiqué la classification précédente dans cette page que l'on ne saurait trop citer (1) :

« Il faut l'avouer nettement, afin d'y porter remède avant qu'il soit trop tard: les partisans de la libre-pensée en France ont été induits en une grave erreur. Nés dans le catholicisme pour la plupart, mais affranchis de préjugés religieux, ils se sont figuré que tous ceux qui combattent dans leurs rangs sont également des libres-penseurs. Obligés de résister aux entreprises du clergé catholique sur le domaine civil et politique, nous avons commis dans l'ardeur de la lutte, cette faute de conduite de ne pas nous enquérir si tous nos compagnons sont comme nous des émancipés de l'idée religieuse. Or, plusieurs d'entre eux, et des plus agissants, tout en nous laissant croire qu'ils sont de tous points nos alliés, nos pareils dans notre œuvre d'émancipation intellectuelle, n'ont de commun avec nous que ce seul point d'être anticléricaux vis-à-vis du catholicisme, tandis qu'ils sont en réalité, de parfaits cléricaux au service d'une secte dissidente et foncièrement ennemie de la libre-pensée. Minorité infime par le nombre, mais considérable par la situation de leurs membres au milieu de notre société libre-penseuse ou indifférente, ils se sont presque entièrement emparés, grâce à notre inadvertance, de la direction de nos forces; ils ont eu l'art de les faire tourner à la propagande de leur foi, à l'extension de leur influence, à l'accaparement des places pour leurs adhérents. Ils mettent le grappin sur nous. La foule des libres-penseurs est leur armée; eux sont les cadres et les chefs. »

Malheureusement pour le bon renom de la libre-pensée, les émancipés sincères de l'idée religieuse, sans arrière-pensées confessionnelles et sans passions sectaires, sont l'élément le moins influent, le moins écouté de cette ligue maçonnique hétérogène qui a arboré l'anticléricalisme comme étendard.

---

(1) *Madagascar*, par Raoul Postel, avec une préface de M. de Mahy. Ch. Bayle, éd. Paris 1886, p. XXXII.

Digitized by Google

Les bons protestants, qui n'ont pas déposé leur biblisme même pour la forme au vestiaire du G.·. O.·. de Londres, savent bien ce que valent nos missionnaires catholiques, ce qu'ils font pour le prestige et la puissance du nom français. Ils apprécient à sa juste valeur le dommage qui nous serait causé par la ruine ou l'affaiblissement des communautés de la métropole qui donnent à la fois à l'église romaine et au drapeau tricolore ces admirables apôtres. Ils savent que la France possède dans sa sphère d'influence d'immenses territoires dont la mise en exploitation ne saurait être préparée que par ces sociétés qui, comme l'écrivait récemment J. Pope Hennessy dans la *Nineteenth century* (1), sont habituées à se contenter de dividendes moraux. Ils se rendent parfaitement compte qu'atteindre la France dans son empire missionnaire, dans son protectorat séculaire sur les missions catholiques, ce sera une excellente opération politique et même commerciale pour la race anglo-germanique.

Voilà pourquoi les congrégations qui se vouent au travail missionnaire ne devaient pas être épargnées plus longtemps par la libre-pensée sectaire, qui reçoit son mot d'ordre de gens qui rêvent de nous affaiblir tout aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Dans le dernier numéro de cette Revue (2), on donnait des statistiques établissant que les protestants consacrent annuellement à leur propagande missionnaire une somme de près de 50 millions de francs, tandis que le budget de la Propagation de foi catholique n'est que de 6 millions 500 mille francs, dont les deux tiers sont fournis par la France ce qui, en dehors des traditions, constitue un titre important au maintien de notre prépotence temporelle sur l'œuvre missionnaire du catholicisme.

Les ressources pécuniaires de la propagande catholique, à laquelle se trouve liée l'action extérieure de notre pays, sont bien peu de chose en comparaison des budgets dont disposent les œuvres missionnaires protestantes. Les diminuer, en confisquant plus ou moins hypocritement le patrimoine des congrégations autorisées qui se consacrent au

(1) Is central Africa worth having, par Sir Pope Hennessy, *the Nineteenth century*, septembre 1890, p. 478.

(2) *Revue Française*, 1er octobre 1890, p. 417; on peut consulter aussi sur le même sujet : *le rôle des Missions chrétiennes*, par l'auteur de l'article (*Revue Française*, 15 mai 1889, p. 589).

Digitized by Google

travail missionnaire, ce serait travailler contre la France au profit de l'Étranger.

Ce revenant, — écrivait dernièrement un de nos confrères, dans *le Soleil*, en parlant de M. Brisson, n'a rien appris et rien oublié; nous le retrouvons aujourd'hui tel qu'il était autrefois, violent, jacobin, et grand ennemi des jésuites. Il les redoute pour le moins autant que feu Raspail, ils troublent ses jours et ses nuits. On se figure quelquefois qu'il en veut au clergé, à la religion, à l'Église; mais il l'a avoué, il n'en veut qu'aux jésuites et, par jésuites, il entend les congrégations religieuses. Tous jésuites! Il a même une manière à lui de prononcer ce nom terrible... Ah! vous ne l'avez jamais entendu!

Tous ses ressentiments, toutes ses fureurs contre le catholicisme ont pris un corps, toute sa haine s'est incarnée dans ce spectre dont il aime à dire qu'il s'arme d'une épée dont la poignée est à Rome et la pointe partout, et ce spectre l'empêche non seulement de dormir mais de respirer. Les jésuites! qui l'en débarrassera? Supplice affreux! Cauchemar atroce!

Cette terreur explique l'acharnement injuste qu'il porte contre les congrégations, et la rage disproportionnée qu'il manifeste à la tribune dans chacun de ses réquisitoires contre ce terrible ennemi. C'est une sorte d'épilepsie libre-penseuse (1).

Non, quelle que soit sa bonne volonté, M. Brisson n'agit pas en ennemi des jésuites; sans s'en douter peut-être, il travaille à préparer des aliments à la légitime ambition apostolique des fils d'Ignace de Loyola.

Les jésuites ont trop d'estomac pour ne pas finir par bénéficier, jusqu'à un certain point, de la haine aveugle de ceux qui, en pourchassant leur spectre insaisissable, finiront par ruiner des congrégations plus exclusivement françaises. Le jour où nos congrégations, que l'on pourrait appeler nationales, se verraient forcées d'abandonner certains des vicariats apostoliques qu'elles desservent, ce serait certainement au dévouement et aux ressources de la Compagnie de Jésus que le Saint-Siège devrait faire appel pour les remplacer.

La conception du jésuite-épouvantail n'est pas neuve, elle a été importée directement d'outre-Manche où elle hante, depuis la Réforme, certains cerveaux endommagés par les préjugés bibliques. Si le jésuite-épouvantail peut servir, à certaines époques, de plate-forme électorale, ce personnage mythique à l'inconvénient d'exercer parfois

(1) Numéro du 26 septembre 1890.

Digitized by Google

une contagieuse influence sur certaines imaginations prédisposées au fanatisme, qui finissent par s'assimiler nombre des côtés défavorables du caractère qu'ils lui prêtent.

Si l'honorable M. Brisson est réellement victime de cette hallucination, nous n'en serions que plus disposés à voir dans sa loi l'ingérence de ceux qui ont intérêt à nuire à l'action missionnaire de notre pays.

Les familiers de la Société des Missions de Londres (London Missionnary Society) attachent une haute importance aux résultats que pourra produire l'application des législations de 1880 et 1884. « *It is the work of a true christian* », c'est l'œuvre d'un vrai chrétien! nous disait récemment un ministre congrégationaliste de l'entourage de la *London Missionnary*, en parlant de la campagne de M. Brisson, ce qui veut dire en bon français : ce sera une excellente affaire pour nous autres méthodistes!

C'est ce même pasteur anglais qui nous disait, un jour, en parlant de M. Floquet, alors ministre de l'Intérieur et chef du Gouvernement : « C'est une des colonnes du *vrai christianisme* en France. »

Cet éloge nous avait semblé exagéré quand, peu de jours après, nous lisions dans les journaux un fait qui tendait à prouver que le pasteur congrégationaliste n'avait peut-être pas absolument tort. On annonçait que des escrocs avaient réussi à extorquer des secours assez importants, en se présentant au cabinet du ministre de l'Intérieur munis de fausses lettres de recommandation de certains pasteurs influents de l'église réformée.

Personne ne contestera que ces industriels devaient avoir leurs raisons pour s'accorder l'estampille de membres connus du clergé réformé et qu'il ne leur serait jamais venu à l'idée d'aller demander des secours à M. Floquet sous les auspices du nom d'un prêtre catholique.

Une application intransigeante et sans tempéraments des lois de 1880 et 1884 portera une grave atteinte aux œuvres missionnaires catholiques qui relèvent de l'initiative française. Le parlement et le gouvernement de la République pourront s'efforcer d'inventer un *modus vivendi*, à la faveur duquel il leur sera permis de ruiner les congrégations de missionnaires tout en maintenant notre protectorat sur les missions catholiques; nous doutons qu'ils y parviennent.

Quoique puissent faire nos dirigeants, l'application des lois Brisson

Digitized by Google

ne sera qu'une première étape vers l'abandon de notre protectorat temporel et vers un changement radical d'attitude qui amènera, dans tous les pays de missions, les catholiques à fuir l'ombre longtemps tutélaire du pavillon français.

Avant de s'engager dans une voie aussi scabreuse, nos hommes politiques feront bien de réfléchir mûrement car si le mal qu'ils pourront faire aux missions sera réparable pour le catholicisme, le dommage causé à la France restera irréparable.

Du moment qu'elles touchent à certaines congrégations dont le travail missionnaire extérieur est l'occupation principale, les lois Brisson soulèvent une question qui ne saurait être tranchée incidemment, par un vote sur une loi d'ordre intérieur. Quand le parlement aura à se prononcer sur le droit d'accroissement, il est à souhaiter que le débat s'élargisse, que les hommes qui tiennent en main nos destinées soient mis en demeure de déclarer formellement à la face du Pays, devant l'histoire qui enregistrera les conséquences de leur décision, s'ils sont pour ou contre l'œuvre des missionnaires catholiques français.

LIONEL RADIGUET.

---

*Au dernier Conseil des ministres, M. Rouvier s'est montré disposé à donner à M. Brisson toutes les satisfactions possibles en vue d'éviter un débat public sur le droit d'*accroissement.

*Nous espérons que, parmi les députés qui ont le souci de la puissance de la France à l'extérieur, il s'en trouvera un pour provoquer à la tribune des explications et un vote au scrutin public sur cette question.*

*Notre puissance missionnaire est une portion assez importante du patrimoine national pour qu'on ne la sacrifie pas en tapinois dans des arrangements entre ministres et députés de la majorité.*

Digitized by Google

# PARIS - BOUKARA - SAMARCANDE

*(Suite)* (1).

---

SAMARCANDE. — LE GOUR EMIR. — LES MOSQUÉES. — L'OBSERVATOIRE D'OULOUG-BEG. — LES GÉNÉRAUX RUSSES. — LA GARNISON.

La gare est assez loin de la ville. Nous trouvons des voitures que nous avons commandées par télégraphe, et nous nous engageons sur une belle grande route bordée de jardins clos de murs en pisé, de maisons, d'usines, de moulins. On se croirait aux environs d'Alger, y compris la poussière. Nous entrons dans la ville russe; c'est une sorte de bois de Boulogne, les maisons toutes à un seul étage perdues dans les arbres et la verdure. L'auberge s'intitule Grand-Hôtel. On lit sur la porte cette inscription française: buffet et table d'hôte. Nos compagnons anglais coucheront là; les autres voyageurs se fractionnent; comme toujours, le docteur Delaporte et moi, nous faisons ménage commun. Après un déjeuner fort médiocre, nous partons pour la ville sarte (nom générique des indigènes), la ville de Tamerlan, qui est à deux kilomètres environ.

Partout, depuis la gare, nous trouvons des canaux d'eau courante; ce sont des dérivations du Zérafchan. C'est ce fleuve qui donne la fertilité à tout le pays depuis le pied du Pamir jusqu'aux points où il se perd dans le désert près Boukara. Enfin nous apercevons l'ancienne Samarcande, la ville des Mille et une Nuits. Le premier monument que nous visitons est le Gour-Emir, tombeau de Tamerlan: c'est un bâtiment octogone auquel on arrive par un escalier en marbre et que surmonte une admirable coupole gaufrée, à tranches de melon; il y a

---

(1) Voir la *Revue Française:* de Paris à Noworossisk, n° 101, 1er septembre 1890; — De Noworossisk à la Caspienne, n° 102, 15 septembre 1890; — De la Caspienne à Samarcande, n° 103, 1er octobre 1890.

Digitized by Google

cinquante-deux tranches recouvertes d'un émail couleur turquoise. Autour de la coupole, sur le minaret, se déroulent des inscriptions en caractères koufiques. Une pierre noire en néphrite, surmontée de la queue de cheval qui lui servait d'étendard, indique la place où repose Timour-Leng (Timour le Boîteux). C'est lui qui a fait bâtir cette sépulture; il est enterré là aux pieds de son professeur Mer-Saïd-Barahat. Un escalier nous conduit dans la crypte où des pierres indiquent la place de cinq tombeaux. Tamerlan est entouré de ses quatre fils.

Nous allons ensuite à la vaste place du Righistan, qui est au centre de la ville sarte. Le Righistan est bordé sur trois côtés par les grands *médressés* de Chir-Dar, de Tilla, Kari et d'Ouloug-Beg. Ces édifices, relativement plus récents, sont mieux conservés que le tombeau et les autres monuments qui datent du temps de Timour. Ouloug-Beg, neveu de Tamerlan, fondateur de l'université qui porte son nom, était astronome; il a fait bâtir un observatoire sur une montagne à l'orient de Samarcande et publié le premier catalogue d'étoiles connu. Le *médressé* d'Ouloug-Beg est flanqué de deux *manars* (minarets) inclinés, en faïence émaillée. Nous montons dans l'un d'eux. D'en haut on jouit d'une vue superbe : à nos pieds la place du Righistan, le bazar, la ville sarte dont les masures grises émergent de la verdure, et, dominant le tout, les restes des grands édifices, des ruines d'un aspect particulier, rehaussées par la couleur vive de leurs émaux multicolores, coupoles, minarets, façades, etc.; dans le lointain les importantes montagnes de Pentjikent, aux sommets couverts de neige.

Chir-Dar et Tilla-Kari fonctionnent encore comme universités. Les biens *Vakoufs* de Chir-Dar se trouvent près de la ville de Katty-Kourgan. Le revenu de Chir-Dar se compose de locations de boutiques au bazar et d'une rente sur l'État. Les professeurs et étudiants demeurent dans des chambres donnant sur les terrasses; beaucoup d'étudiants sont très âgés et difficiles à distinguer des professeurs.

Tous ces monuments sont faits en brique émaillée : à Tilla-Kari, qui signifie : « travail d'or », comme à la Chah-Sindeh dont nous parlerons plus loin, certaines de ces briques ont des filets d'or. Le gouvernement russe fait ce qu'il peut pour la conservation des ruines en faisant boucher les brèches avec du plâtre; mais en certains endroits le mal est irréparable. Le *médressé* de Chir-Dar est le plus beau et le

Digitized by Google

moins dégradé de ces monuments, dont la description est fort difficile, si on n'a pas une photographie à l'appui.

Samarcande était la station-terminus de notre voyage; nous pouvons dire que le Righistan est ce que nous avons vu de plus beau, de plus étrange, de plus curieux : l'idée de ruine en Europe évoque des monuments ébréches, à teintes terreuses, envahis par la broussaille; ici rien de tout cela : des cassures, des lézardes dans des surfaces vernisées dont les teintes sont encore aussi vives qu'au sortir du four de l'émailleur, voilà ce qui frappe les yeux. Le Righistan est pour les indigènes, à Samarcande, ce qu'est la place Saint-Marc à Venise; c'est le point le plus animé de la ville, particulièrement le jour du marché, où c'est une véritable foire : des jongleurs, des faiseurs de tours, réunissent la foule autour d'eux; j'avoue que nous leur faisons, comme objet de curiosité, une grande concurrence. Il n'y a pas de magasins, ce qui laisse à la place sa grandeur architecturale.

Après le Righistan, nous allons voir les *médressés*. La Khodja-Ahrar-Vali est très vaste et comprend en outre une très belle mosquée. C'est ici qu'était, avant l'arrivée des Russes, le célèbre Coran de Khodja-Ahrar, datant, dit-on, d'Ali, gendre de Mahomet. Ce livre, mesurant plus d'un mètre carré, écrit sur parchemin, en caractères koufiques, est une des plus célèbres reliques de l'Orient et se trouve actuellement dans la bibliothèque publique de Saint-Pétersbourg.

La mosquée se compose de deux parties où se tiennent également les fidèles, une partie couverte, l'autre en plein air; c'est dans cette dernière que nous avons vu le pupitre en pierre du fameux Coran de Khodja-Ahrar. Nous avons trouvé cette disposition presque partout à Boukara et à Samarcande : en Turquie, nous ne verrons plus de mosquée en plein air. Non loin de là, se trouve le tombeau du saint Daniar, autrement dit le poète Daniel; c'est une coupole à côtes de melon, dans le style du Gour-Emir.

En face, pas bien loin, est le mesdjet Bibi-Khanin, un des plus splendides édifices de Samarcande, que Timour fit construire sur le tombeau de sa femme, une Chinoise d'une grande beauté. Malheureusement, ce chef-d'œuvre d'architecture orientale est très endommagé.

Le plus remarquable sous le rapport des détails est incontestablement le *mesdjet* de Chah-Sindeh, élevé par Tamerlan dans Enfrosiab, nom que donnent les indigènes à la partie la plus ancienne de la ville,

Digitized by Google

couverte aujourd'hui par un cimetière. Ce *mesdjet* est malheureusement en contre-bas d'un plateau; c'est un assemblage merveilleux de constructions recouvertes presque entièrement d'émaux, de mosaïques, d'ornements et d'inscriptions. Le sanctuaire a été bâti sur le tombeau de Koussan, cousin germain de Mahomet, qui quitta l'Arabie pour prêcher l'Islam aux Guèbres de l'Asie. D'après la légende, ce saint personnage aurait été massacré par les païens pendant qu'il leur enseignait la vraie foi. Les bourreaux lui tranchèrent la tête et, comme saint Denis, il ramassa son chef et se retira dans un puits pour y attendre le moment de purger la terre des infidèles : de là le surnom de Chah-Sindeh (roi vivant) que porte ce martyr.

Chah-Sindeh renferme des tombeaux de la famille de Tamerlan ainsi que celui de sa nourrice. C'était autrefois un des lieux de pèlerinage les plus en vogue de l'Asie. La chapelle sur laquelle s'ouvre le tombeau du saint est entourée de cellules où vivent des cénobites qui font leur salut. Nous y avons vu deux *Korans* très anciens, dont un presque aussi grand que celui de Khodja-Ahrar.

La porte qui donne accès au tombeau de Koussan est un chef-d'œuvre de sculpture et d'incrustation en ivoire; quant au tombeau lui-même, comme en Algérie et en Turquie, c'est un sarcophage recouvert de pièces d'étoffes apportées par des pèlerins; à côté se trouvent le drapeau vert et le *toug*, queue de cheval du Prophète.

C'est à Chah-Sindeh que nous avons vu les émaux les mieux conservés : l'azur, le bleu foncé, le vert et le jaune, avec quelquefois un peu d'or, sont les seules couleurs employées. Toutes les arabesques, toutes les figures qu'on prendrait pour de simples dessins, sont des légendes ou des sentences tirées du Coran.

Le lendemain de notre visite à Chah-Sindeh, nous prenons des chevaux et nous allons, le colonel Talbot et moi, jusqu'à l'observatoire d'Ouloug-Beg.

*L'Observatoire d'Ouloug-Beg.* — Il est sur une crête dominant la vallée du Zérafchan, à une dizaine de verstes de la ville. Il se compose d'un bâtiment quadrangulaire en briques, de 8 mètres de côté environ, surmonté d'une tour terminée par une coupole; le tout a une vingtaine de mètres de hauteur. La tour et la coupole sont en briques couleur turquoise. Autrefois la tour devait communiquer avec la partie inférieure du monument. Actuellement, cette partie infé-

Digitized by Google

rieure est une chapelle funéraire; un saint est enterré là, c'est le patron des bergers; on peut y voir le souvenir symbolique des bergers chaldéens, qui ont été les premiers astronomes. La tour porte une large couverture verticale dirigée suivant le méridien; la communication avec le rez-de-chaussée a été murée. La place était, en effet, on ne peut mieux choisie pour un observatoire; le sommet qu'il occupe est le plus élevé de ceux des collines qui bordent le cours du Zérafchan, et, sauf dans le sud-est où se montrent les contreforts des monts Alaï, on a devant soi un horizon immense.

L'après-midi, nous avons parcouru les bazars. Comme toujours en Asie, les différents corps de métiers ont des bazars séparés. Malheureusement notre temps est limité; sans quoi, nous aurions peut-être fait des trouvailles, en fait d'antiquités, chez les chaudronniers et chez les marchands d'armes. Les boutiques des orfèvres sont bien garnies, nous y avons trouvé de jolis bracelets en argent niellé avec inscriptions arabes. Les velours brodés de Samarcande sont remarquables, ainsi que ses soieries. Nous avons vu un bel assortiment de tapis de toute espèce, depuis les tapis de Perse jusqu'aux tapis chinois de Kachgar.

Le docteur Keyfelder nous avait recommandé d'aller voir le pont de Tamerlan et les reboisements de l'administration russe. Le mardi 9 octobre, nous partons en victoria; nous repassons devant Chah-Sindeh, nous laissons à notre droite l'observatoire d'Ouloug-Beg, et nous franchissons des dérivations du Zérafchan. Dans cette région, la culture du sol a atteint sa plus grande perfection; nous passons à côté de champs de toute espèce, sillonnés d'innombrables canaux. Ces canaux remontent à une époque fort ancienne; ils sont antérieurs à Tamerlan. Les fruits de cette région sont renommés, on exporte les melons jusqu'à Pékin.

Nous suivons la route de Tachkent; à environ 8 kilomètres, nous sommes dans l'immense lit du Zérafchan, qui n'est plein qu'en hiver; en ce moment, il est coupé par cinq ou six bras de la rivière; des cavaliers sartes sont de garde et précèdent notre voiture pour nous montrer les gués. Nous arrivons à la ruine qui porte le nom de pont de Tamerlan; c'est une arche en ogive sur un bras du fleuve; contre cette ogive s'arc-boute en oblique une amorce de tablier. Ces ruines donnent lieu à un grand nombre d'interprétations. Les reboisements

Digitized by Google

ne nous voyons près de là sont étendus, mais encore tout récents; essence employée est surtout l'acacia. Au retour, nous passons près e carrières de marbre, dont les ouvriers nous vendent quelques fragments polis.

Nous n'avons pas perdu de temps à Samarcande, où nous sommes estés quatre jours pleins. Pendant que j'étais au bazar, M. le colonel Talbot était allé voir le général russe commandant la place, et avait obtenu pour nous l'autorisation de visiter la citadelle. La citadelle est un ouvrage bastionné en terre; les Russes se sont bornés à aménager l'ancienne citadelle boukarienne, en modifiant un peu les fronts, bâtissant des casernes et des magasins. Nous y avons vu quelques canons de bronze se chargeant par la bouche, environ une batterie de canons de 90 de campagne système Krupp, et une batterie de mitrailleuses Gatling. On va exprès à la citadelle pour voir un bloc de marbre grisâtre couvert d'ornements, appelé le *Kok-Tach*, que l'on dit avoir été le trône de Tamerlan. Le *kok-tach* était autrefois dans le *médressé* d'Ouloug-Beg; c'était là que venaient s'asseoir les émirs de Boukara dans la cérémonie d'investiture. A propos de cette pierre sur laquelle le dernier souverain qui monta fut l'émir de Boukara, père de l'émir actuel, nous rappellerons en quelques mots l'histoire du pays.

Samarcande, la Maracanda des anciens, fut prise par Alexandre le Grand en 329 av. Jésus-Christ; c'est là qu'il tua son ami Clytus. Sous son successeur Seleucus-Nicator, elle fut la capitale de la Sogdiane; le fleuve le Zaraf-Chan s'appelait alors le Sogd. Plus tard, le pays fut envahi par les Chinois, puis, en 675 de notre ère, par les Arabes; en 1004, par les Turcs Seldjoucides; en 1096, par Ed-dgui-Mohamed, qui fonda l'empire de Kharism; en 1221, par Gengiskan, qui fonda une dynastie mongole. En 1227, ce pays fit partie du lot de Djagataï, quatrième fils de Gengiskan. Cette dynastie dura deux cents ans jusqu'à Timour ou Tamerlan (1363), qui fit de Samarcande sa capitale. Son succès représente la réaction des habitants du pays contre les conquérants chinois. Il mourut en 1420 : sa dynastie, celle des Timourides, dura jusqu'à 1500; elle fut remplacée par celle des Uzbegs; l'émir actuel de Boukara est un Uzbeg, ainsi que l'émir de Khiva. L'émir d'Afghanistan est descendant d'Achmet-Dourami, lieutenant de Nadir-Shah, qui s'empara en 1734 de Delhy, de Zérat et de Candahar. La conquête de Samarcande fut faite par le général Kauffmann



Digitized by Google

en 1868; c'est lui qui fut le véritable organisateur de la domination russe dans le Turkestan, dont il a été longtemps comme le vice-roi. La répression qu'il fit subir aux indigènes à la suite d'une révolte, peu de temps après la prise de Samarcande, fut terrible et assura pour longtemps la tranquillité. Si vous demandez à un Sarte un renseignement sur une ruine, il vous répond : « C'est Iskander (Alexandre) qui a bâti ce monument. » Si vous manifestez un doute, c'est Timour; si vous continuez à nier, c'est le général Kauffmann. Le général Kauffmann est mort ayant rendu d'immenses services à son pays. Il fut remplacé par le général Tchermiaef, et celui-ci par le général Rosenbach.

Le général qui commande à Askabad, chef-lieu de l'autre province russe de l'Asie centrale, la Transcaspienne, est le général Komaroff. C'est lui qui commandait le 30 mars 1885 à la bataille de Penjdeh où les Afghans furent battus et eurent 700 hommes tués. La collision avait eu lieu à la suite de démêlés sur la délimitation : les officiers anglais qui faisaient partie de la commission afghane n'osèrent prendre part à la bataille, mais y assistèrent de loin. Les Russes traversèrent ensuite le Kusschka et reculèrent la frontière. Ce fait provoqua un grand émoi en Angleterre : une nouvelle commission fut nommée et les négociations ont été reprises à Saint-Pétersbourg et à Londres. La convention est maintenant signée. Le général Komaroff est un savant archéologue et géologue, connaissant à fond la question afghane; il restera probablement longtemps à Askabad : il ne passe pas pour aimer à faciliter les excursions des touristes; ainsi, il a refusé au colonel Talbot et à M. Curzon de les laisser aller à Meched.

Revenons à Samarcande. Le jour de notre visite à la citadelle, toute la garnison d'infanterie était en déménagement; elle quittait ses quartiers d'été pour rentrer dans son installation d'hiver. Le camp d'été de l'infanterie est dans un vaste espace planté de très vieux arbres, avec de l'eau courante partout; la troupe est dans des baraques-tentes en feutre et en nattes comme les tentes turkmènes. Le camp de la cavalerie est à une dizaine de kilomètres de Samarcande: il y a place pour sept régiments. Ce camp est à demeure, hiver comme été. Les hommes sont abrités dans de vastes baraques en terre et feutre, les toitures sont en chaume recouvert de terre glaise, de grandes baies sur les côtés restent ouvertes en été et sont bouchées en hiver. Il y

Digitized by Google

a, comme à Wladikawkas, des salles à manger en terre; il est interdit aux soldats d'apporter des victuailles dans les baraques. Les écuries sont des abris en terre, fermés de trois côtés; les magasins sont en terre. Pendant l'été, les chevaux sont en plein air, attachés quatre ensemble autour d'une mangeoire circulaire en terre. Le régiment qui était au camp à ce moment-là se composait des Cosaques de l'Oural, leurs chevaux petits et trapus, fort résistants, paraît-il, mais assez laids à côté des chevaux de race arabe turckmène.

Samarcande est sous le commandement du gouverneur général du Turkestan russe, le général Rosenbach, dont la résidence est à Tachkent, sur le Syr-Daria (ancien Jaxarte). Toutes les troupes du Turkestan russe portent la culotte de peau teinte en rouge. C'est très solide, mais cela devient fort laid.

### LA QUESTION DE L'AFGHANISTAN. — FORCES RUSSES ET ANGLAISES EN PRÉSENCE. LES RUSSES IRONT A HÉRAT QUAND ET COMME ILS VOUDRONT

Nous étions arrivés au terme de notre voyage. M. de Rosenbach-Valker et M. Curzon poussant jusqu'à Tachkent. M. le colonel Talbot, qui venait d'être rejoint par M. Harding, attaché à l'ambassade d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, resta à Samarcande pour les attendre. Pendant les deux dernières soirées, je questionne beaucoup M. Curzon qui, à la Chambre des Communes, a pour spécialité les questions qui intéressent le Ministère des Affaires étrangères. J'ai cherché à résumer ses impressions dans ce qui suit; n'oublions pas que je donne l'opinion d'un Anglais.

En 1878, avant la signature du traité de Berlin, la Russie crut devoir faire une démonstration hostile à la Grande-Bretagne dans l'est de l'Asie centrale. Une expédition de 20,000 hommes partit de Tachkent sous le commandement du général Kauffmann lui-même, par Samarcande et Djam, pour la frontière de Boukara, afin de menacer et, au besoin, envahir l'Afghanistan. En même temps, la mission dirigée par Stoliétoff partait aussi de Tachkent et, traversant l'Oxus et l'Hindu-Kusch, était envoyée à Caboul pour s'y préparer des intelligences. Aucune autre ligne pour attaquer les Indes n'était convenable à cette époque; car de l'autre côté, dans la région de l'Ouest, les Russes n'étaient établis que d'une façon précaire, à Krasnovolsk, à Tchikisliar,

Digitized by Google

sur la mer Caspienne, et 600 milles anglais (960 kilomètres, le mille anglais vaut 1,600 mètres) de désert et de régions hostiles les séparaient des avant-postes nord-ouest de l'Afghanistan.

En dix ans un changement énorme s'est produit. Le chemin de fer Annenkoff a consacré la domination russe en Asie centrale; la Transcaspienne va devenir un gouvernement sous le commandement du général Komaroff à Askabad, comme la Transcausasie sous celui du prince Dondoukoff-Korsakoff à Tiflis et le Turkestan russe sous celui du général Rosenbach à Tachkent. La Russie, maîtresse de toute la frontière nord de l'Afghanistan, peut se croire en possession des clefs de l'empire des Indes, et doit être tentée de prendre le chemin qu'ont suivi tous les conquérants depuis Alexandre le Grand (329 av. J. C.) jusqu'à Nadir-Chah (1734) qui, parti de Perse, alla aux Indes, soumit Delhy, Candahar, Hérat, et dont le successeur, Achmet-Dourami, s'est fait roi d'Afghanistan. Quelles auraient été les conditions des opérations militaires antérieurement à ce progrès de la Russie?

Avant la construction des chemins de fer, un mouvement hostile des Russes contre les Indes entraînait la nécessité de porter en avant une armée séparée de sa base d'opérations par de vastes distances, de larges rivières, des montagnes de très grande hauteur. Si Kauffman avait marché sur les Indes, il aurait eu à traverser l'Oxus, gravir l'Hindu-Kouch; puis, à Caboul, il aurait eu devant lui les défilés de Sélia-Kuh et des monts Soliman avant d'arriver à Peschawar sur l'Indus, tandis que sa base d'opérations aurait été à Orenbourg, alors station-terminus du chemin de fer, à plusieurs milliers de milles et à plusieurs mois de marche. Désormais, un pareil projet pourra trouver son exécution du côté opposé en comptant sur une voie ferrée communiquant avec les arsenaux de la Russie d'Europe. Le commandant de l'armée russe peut avoir en un peu plus d'une semaine des troupes de réserve du Volga et du Caucase; Astrakan et Bakou, déjà pourvus d'une bonne flotte de transports, peuvent débarquer sur la côte est de la mer Caspienne tous les éléments d'une expédition subite contre Hérat.

J'ai parlé des difficultés qu'aurait eues Kauffman en 1878. En 1879 et en 1885, la fuite de Shere-Ali, de Caboul, et la querelle de Koushk ont dû donner aux Russes la tentation de se mêler aux événements d'une façon hostile, examinons dans quelle situation ils auraient été.

Digitized by Google

En 1879, les forces militaires russes les plus proches à Krasnovolks étaient séparées de Hérat, par 700 milles anglais. Les Anglais, maîtres de Candahar étaient à 370 milles de Hérat; ils avaient donc l'avantage d'être à 330 milles plus près. En avril 1885, quand les deux puissances étaient sur le point d'en venir aux mains, la situation était déjà sensiblement changée : les avant-postes russes se trouvaient à Séraks, à 200 milles de Hérat, et les coureurs cosaques à Pul-il-Khatam, à 40 milles plus au sud. Les Anglais, au contraire, avaient augmenté leur distance, et étaient à Ketta, à 500 milles de Hérat. Actuellement (octobre 1888), le point le plus avancé de la frontière russe, délimitée par la commission anglo-russe (les Anglais opérant pour l'Afghanistan), est Chihil-Duktaran, où se trouve la 23e borne. Les Anglais se sont modestement avancés de Ketta à Tchaman, mais se trouvent toujours à 430 milles de Hérat. Ces chiffres sont significatifs.

Mais nous allons plus loin, et constatons que les conquêtes du Czar en Transcaspienne et l'achèvement du chemin de fer ont fait de la question de l'occupation d'Hérat par les Russes une simple question de temps; que ce sera la première manche de la partie qui sera jouée dans l'empire de l'Est.

Pour nous rendre bien compte de la situation réciproque des deux nations, examinons les ressources respectives en combattants, puisque la victoire reste généralement du côté des gros bataillons. Les forces actuelles russes dans la Transcaspienne sont ainsi réparties : 18,000 hommes stationnent à Kizil-Arvat, Askhabad, Géok-Tépé, Séraks, Pul-il-Khatam, Tackhta-Bazar, Merv et Amou-Daria. A ces 18,000 hommes, il faut ajouter la milice locale qui peut être immédiatement et indéfiniment augmentée, et qui, dans l'avenir, constituera la cavalerie légère la plus terrible du monde. Presque toutes ces troupes peuvent être mobilisées, sans qu'il soit besoin de rien laisser dans les garnisons, et elles seront à Hérat avant que les Anglais puissent arriver à Candahar. Si on fait entrer en ligne de compte la ligne du Caucase et les transports par le Volga, on peut admettre que la Russie, en très peu de temps, mettra en ligne vers la frontière de Perse et d'Afghanistan 300,000 hommes mobilisés, qui arriveront du centre de la Russie par la mer Noire et Odessa, et par le chemin de fer de Saratow à Tzaritzine en comptant huit jours pour aller d'Odessa à Séraks. Nous ne devons pas compter dans notre énumération l'armée du Turkestan, qui est de

Digitized by Google

30.000 hommes au moins, dont une partie serait employée à faire une diversion pour engager des détachements anglais vers l'Hindu Kusch et le Pamir. Skobeleff a dit un jour qu'il était inutile de songer à envahir les Indes sans une armée de 150,000 hommes; 60,000 pour entrer dans le pays et 90,000 pour garder les communications. Dans l'état actuel, on pourrait lui donner son chiffre et au delà.

Voyons ce que l'Angleterre pourrait faire devant un pareil défi. La force actuelle de l'Angleterre dans les Indes est, approximativement, de 68,000 soldats anglais et de 135,000 hommes de troupes indigènes. Là-dessus, on ne peut guère mettre que la moitié en ligne, en laissant le reste dans ses garnisons pour la sûreté du pays; soit environ 100,000 hommes qu'il faudra diviser en trois corps d'armée pour aller contre les colonnes qui s'avanceront de Hérat, de Balch et de la région du Pamir. Au point de vue du nombre, la situation, pour les Anglais ne sera rien moins que favorable; joignons à cela que la majeure partie des troupes anglaises sera composée d'indigènes, tandis que toutes les troupes russes, sauf la cavalerie légère turcomane, seront européennes. En supposant que la cavalerie indigène anglaise et la cavalerie des princes feudataires indiens se battent bien, peut-on être certain de leur discipline et surtout de leur fidélité.

Pendant que la Russie peut transporter ses réserves d'Odessa en une semaine, il en faut trois à l'Angleterre pour arriver à Kurrachi et de là une autre jusqu'à la frontière; cette dernière puissance est donc sensiblement en retard sur son adversaire pour la mobilisation. Je ne dis pas que ces inégalités doivent faire admettre comme funeste l'issue de la campagne — ajoutait M. Curzon — car j'ai dans le caractère anglais une telle foi, fortifiée par les leçons de l'histoire, que j'attendrai le dénouement sans inquiétude; mais je tiens à constater une réalité indéniable, et je ferai tout ce que je pourrai pour la porter à la connaissance du public. Je montrerai par là que, pendant que nos hommes d'État discouraient au Parlement, pendant qu'on versait des flots d'encre au Ministère des Affaires étrangères, notre seul adversaire dans l'est, la Russie, s'avançait successivement et solidement par trois moyens : la conquête, l'assimilation, la consolidation, et arrivait, en Asie centrale, à une position supérieure à celle de l'Angleterre au point de vue offensif, et inexpugnable au point de vue défensif.

Ni les hommes d'État, ni les généraux russes ne sont assez naïfs

Digitized by Google

pour rêver la conquête des Indes, mais ils peuvent très sérieusement penser à leur envahissement. Ils avouent que le but de l'expédition n'est point Calcutta, mais Constantinople, mais la Corne d'or. Ils croient que les clefs du Bosphore sont plus faciles à gagner sur les bords de l'Hilmend que sur les hauteurs de Plewna. Le but principal de la politique russe est de faire tenir l'Angleterre tranquille en Europe en l'occupant en Asie. Avant que l'Angleterre ne puisse intervenir à un autre San-Stefano, pour protéger avec ses canons Stamboul vaincue, Hérat sera pris par un coup de main et les trains du général Annenkoff seront chargés de troupes. J'ai demandé à un diplomate russe comment son gouvernement pourrait se justifier de la violation de la frontière afghane qui est si solennellement délimitée : « Nous serons dans notre droit dans deux cas, a-t-il répondu : si vous machinez quelque chose contre la domination russe au nord de l'Oxus, ou si vous intervenez pour nous contrecarrer dans la réalisation de nos projets en Europe ».

Ces projets étant bien définis, aucun champion de la Russie ne pourra nier que ses dernières agressions ont été voulues et qu'un prochain mouvement en Asie centrale aura lieu.

La politique de frontière de la Russie peut être résumée ainsi : 1° Isoler la Perse, être très vigilant et très dur vis-à-vis d'elle, qui barre la route des Indes et doit être définitivement conquise ; 2° augmenter ses avantages stratégiques dans le voisinage de Hérat, en s'immisçant dans les querelles des habitants belliqueux de la région frontière pour pouvoir s'excuser d'enfreindre l'inviolabilité de l'Afghanistan.

Cette sérénité dans les conceptions est due au sentiment qu'ont les Russes de leur force en Asie centrale. Je reconnais même avec plaisir, au point de vue de la civilisation, que leur puissance paraît être solidement établie et acceptée par les peuples vaincus. Quoi qu'on ait dit du fanatisme des Musulmans, on pourrait s'attendre à plus de ressentiment vis-à-vis du nouvel ordre de choses ; aucune révolte ne se produit et n'est redoutée par les gouvernants. On peut attribuer cette situation à deux raisons : 1° la sévérité féroce du premier coup ; 2° le manque de moyens de résistance à l'autorité militaire russe, qui tient le pays comme dans un filet à mailles serrées.

L'effet terrible produit par le massacre de Ghéok-Tépé durera pendant toute cette génération : quoique les pères aient été tués, les fils

Digitized by Google

sont des sujets fiers de porter l'uniforme du tzar. La deuxième raison est encore la plus sérieuse : pour contenir une population de six millions d'Asiatiques, la Russie emploie à peu près le même effectif de soldats que l'Angleterre pour contenir deux cent cinquante millions d'Indoutanis ; l'Asie centrale est un vaste camp, et le voyageur, pendant un trajet de plusieurs semaines, aperçoit à peine un Russe civil ; il s'en va après avoir constaté la réserve polie et discrète de la population indigène, mais sans être surpris de son attitude pacifique. L'époque présente est donc une époque de transition dans l'histoire de l'Asie centrale, et peut-être un critérium de l'avenir. Les ambitions de Pierre le Grand ont été réalisées au centuple : un nouveau continent a été annexé, la résistance anéantie. Le chemin de fer construit au point de vue stratégique peut devenir une garantie pour la paix. Aucun adversaire ne menace les Russes. Si l'opinion publique en Russie veut bien admettre que le sentiment du devoir accompli dans la grande œuvre de la civilisation et la certitude d'un accroissement de richesse nationale peuvent remplacer l'éclat d'une gloire éphémère ; si pour le moindre soupçon l'armée russe ne met pas la main sur la poignée de son sabre, il n'y a pas de raison pour que la domination du tzar dans l'Asie centrale n'amène à la Russie un surcroît de prospérité pacifique et de splendeur.

Telle est, sur la question afghane, l'opinion de l'honorable membre du Parlement anglais.

Disons maintenant que nos compagnons anglais qui pensaient aller à Mesched n'ont pu obtenir à Merv l'autorisation nécessaire pour passer la frontière ; le général Komaroff leur a télégraphié d'Askabad que sa responsabilité était engagée, la frontière n'étant pas sûre. J'ai su depuis que notre courrier boukarien, Khral-Mohamed, que nous leur avions cédé, avait tout organisé, loué des chevaux, etc. Les officiers russes de la garnison de Merv ont dit, mais après coup, qu'il eût été plus simple de partir sans permission, qu'il ne serait rien arrivé.

Nous devions retourner plus tard à Batoum et à Constantinople, MM. Curzon et de Rosenbach-Walker. Quant au colonel Talbot il revint à Bakou, alla de là à Rechat, traversa la Perse à cheval, resta l'hiver aux Indes et repassa à Paris au mois d'avril. Il est maintenant attaché militaire à Paris. M. Harding était retourné à Pétersbourg ; son voyage de Perse ne fut pas trop difficile : seul, on peut voyager ;

Digitized by Google

il y a toujours dans les relais de la poste persane au moins un cheval pour un voyageur avec le courrier ; voyager vite en société y serait, au contraire, impossible.

Réduits à cinq, nous reprenons, le mercredi 10 octobre, le chemin de la Caspienne. Nous rentrons dans notre maison roulante, et cette fois notre wagon ne quittera pas le train de voyageurs. Le 10, au soir, nous sommes à Boukara ; le docteur Heyfelder vient nous serrer la main à la gare ; le 11 au matin, nous passons à Tcharjoui, où nous laissons une lettre collective de remercîments pour le général Annenkoff. Le 12, nous sommes à Askabad et, le 13, à Ouzoum-Ada, après avoir voyagé pendant quatre jours et trois nuits sans nous arrêter.

*(A suivre.)* LÉON COCHARD.

---

Digitized by Google

# COMMERCE EXTÉRIEUR

On nous écrit de Phu-Daon (Tonkin), 16 août 1890.

La polémique engagée dans la *Revue Française* a propos du commerce extérieur m'engage à vous adresser quelques observations et à répondre plus particulièrement à M. Marc Maurel. J'arriverai peut-être très tard, mais que vos lecteurs veuillent bien songer que 4,000 lieues soit 40 jours de courrier, nous séparent.

Du travail de M. le comte Rochaïd (1) il résulte que nos importations ont dépassé nos exportations :

| | |
|---|---|
| En 1889, de. . . . . | 567 millions. |
| En 1888, de. . . . . | 861 millions. |
| En 1886, de. . . . . | 1 milliard. |
| En 1883, de. . . . . | 1 453 millions. |

M. Maurel ne s'effraye nullement de ces formidables écarts ; au contraire, après avoir expliqué (2) comment on opère dans sa propre maison, il en vient à cette conclusion qu'il formule à nouveau dans la *Revue Française* du 1er juillet (p. 23) :

M. Routier Beaulieu convient avec moi que les livres de commerce de toutes les maisons sérieuses montrent que les achats et les ventes s'équilibrent. Il admettra donc qu'il en sera de même pour la colossale maison de commerce qui s'appelle la France ; dès lors, pourquoi s'inquiéter si chaque pays avec lequel la France est en relation d'affaires lui prend un chiffre de marchandises égal à celui que la France lui achète, puisqu'il est mathématiquement certain qu'elle vend à ces pays, *pris dans leur ensemble*, une somme de marchandises égale à celle qu'elle leur a achetée ?

Cet énoncé me paraît contenir une erreur. La France ayant acheté à l'étranger, en 1889, pour 567 millions de plus qu'elle ne leur a vendu, il n'est pas possible d'admettre qu'il est « mathématiquement certain que la France vend aux divers pays étrangers *pris dans*

(1) *Revue Française*, n° 90, p. 340 et 341.
(2) *Revue Française*, n° 92.

Digitized by Google

*leur ensemble* une somme de marchandise égale à celle qui leur a été achetée ». — Pour que la balance s'établisse entre les importations et les exportations, il est indispensable d'ajouter aux comptes spéciaux de ces divers pays un nouveau compte intitulé « France », puisque c'est la France, c'est le commerce exclusivement intérieur qui a payé les 567 millions. Pour opérer cet énorme payement, il puise dans le Trésor intérieur provenant de la création permanente de richesses par l'agriculture, l'industrie, l'exploitation des mines, etc. Ce sont ces richesses intérieures, existant préalablement à tout commerce extérieur et nous permettant à la rigueur de nous passer de lui, qui nous ont fourni les moyens de constituer notre stock d'or et d'argent en vue de substituer aux primitifs échanges en nature à l'intérieur le payement plus simple en numéraire.

La constitution de ce stock n'a pas laissé que d'entraîner de grosses dépenses, et le renouveler fréquemment est fort onéreux.

Peu importe, nous dit M. Maurel, de payer en or ou en marchandises, et, à l'appui de sa thèse, il nous présente quelques-unes de ses opérations.

Ma maison achète aux États-Unis du tabac et des bois, à l'Angleterre des tissus et du charbon, à la Belgique des tissus et du fer, à la Suède des bois et du fer de qualité supérieure, à l'Allemagne des genièvres et de la poudre de traite, à la Bohême et à Venise des verroteries; elle expédie toutes ces marchandises avec beaucoup d'autres, prises en France, à la côte occidentale d'Afrique, sans s'inquiéter de savoir si chacun des pays auxquels elle achète lui prendra en payement les produits qu'elle importera de la côte d'Afrique.

C'est absolument la théorie mise en pratique du « libre-échange » et du « commerce qui n'a pas de patrie ».

Laissons de côté l'organisation d'une grande maison d'importation et d'exportation et prenons, comme M. Maurel, « la colossale maison de commerce qui s'appelle la France ».

Si elle achète pour 567 millions de francs de marchandises et qu'elle les paye en or, elle ne pourra retirer de cette opération que le bénéfice de la revente de ces marchandises, puisqu'elle perd plutôt qu'elle ne gagne sur l'achat de l'or, tandis que si elle donnait la contre-valeur en marchandises de matières premières ou ouvrées, elle retirerait incontestablement double profit de cette double opération.

Digitized by Google

Or, si l'on admet que les pays dont nous sommes les plus forts acheteurs consomment des produits étrangers similaires à ceux de nos diverses industries, il paraît tout naturel que nous devions chercher, par des contrats, à nous réserver sur ces marchés, *dont nous assurons la prospérité*, des avantages qui nous permettent de faire, avec profit, la double opération dont il s'agit, sans être forcés de recourir aux payements en numéraire.

Mais il existe un côté de la question plus simple en même temps que d'ordre beaucoup plus élevé et que je ne trouve nulle part mis en évidence. Cela doit tenir à ce qu'en Europe, où protectionnistes et libre-échangistes défendent avec tant de talent leurs convictions, la question demeure trop sur le terrain de la théorie, les professeurs des deux partis pouvant rarement se rendre compte des faits dans la pratique. En Extrême-Orient, au contraire, la théorie nous est étrangère; mais il suffit de regarder autour de soi pour être convaincu par des faits. Sachant, par exemple, que la France est un pays industriel, outillé pour une production bien supérieure à la consommation intérieure; qu'il importe essentiellement de trouver des débouchés à ce surcroît de produit, sans quoi nous verrons partie des établissements industriels se fermer ou chômer, des ouvriers sans travail ou sans un travail permanent, la gêne partout, l'inquiétude s'emparer de toutes les classes par crainte des représailles de l'ouvrier qui a faim, les remèdes les plus efficaces apparaissent dans la protection de notre marché intérieur et surtout dans la recherche de débouchés nouveaux à l'extérieur.

On a longtemps dit: « Le commerce n'a pas de patrie. » Non seulement M. Marc Maurel professe cette doctrine, mais il l'applique rigoureusement dans son immense maison de commerce. Aux divers partisans de cette école, je me permettrai d'opposer la formule suivante: *Tout million de francs de marchandises représente au moins cent mille francs de main-d'œuvre. Cette somme représente le salaire de plus soixante familles.*

*Vendant ce million en dehors de France, nous facilitons l'écoulement de notre excès de production et nous assurons, avec le travail régulier, la sécurité du lendemain à plus de soixante familles françaises, c'est-à-dire à deux cent cinquante ou trois cents personnes.* Donc, M. Maurel, en achetant à l'étranger pour 15 ou 20 millions de francs de marchandises diverses, assure l'existence à cinq ou six mille personnes étran-

Digitized by Google

gères, comme il le ferait pour un nombre égal de Français s'il opérait ses achats en France.

Tel est le fait, brutal dans sa simplicité, que nous pouvons constater ici chaque jour en suivant les événements qui se suivent sous nos yeux. Voilà le terrain sur lequel je voudrais voir se maintenir les économistes qui désirent voir protéger notre production nationale !

Cette vérité admise, peut-on encore se désintéresser de l'importance de nos ventes à l'extérieur, dire que le commerce n'a pas de patrie ? Si, au lieu de se perdre dans des discussions sans fin, on avait toujours eu présente à l'esprit cette pensée *que tout objet ouvré représente un salaire et qu'en poussant à sa consommation à l'extérieur nous assurons le travail dans nos ateliers*, les consuls auraient reçu des instructions leur enjoignant de convaincre à leur tour les grands commissionnaires français que nous rencontrons (en nombre peu considérable, c'est vrai) sur les principales places du monde. Au lieu de faire exclusivement de la spéculation, ceux-ci auraient pris les mesures nécessaires pour assurer un écoulement sérieux à nos produits. Malheureusement, en France, on a négligé le commerce ; on l'a classé comme une profession secondaire, venant bien après les carrières administratives et *libérales*, et cela en prenant toujours pour type l'épicier ou le fruitier du coin.

Mais considérons la place immense qu'occupe, *au point de vue de la paix sociale*, le chef d'usine ou de fabrique, le négociant exportateur et les agents écoulant nos produits aux colonies ou en pays étranger, et alors on leur accordera toute l'estime, toute la considération, toute la protection qu'ils méritent. Nous verrons alors devenir bientôt légion le nombre des représentants de commerce français à l'étranger, dignes de la France et faisant des efforts pour lui assurer une position avantageuse sur tous les marchés du monde.

EUGÈNE DUCHEMIN,
*Directeur de la Ferme-École d'Agriculture de Phu-Doan (Tonkin).*

---

Digitized by Google

# CORRESPONDANCES ET NOUVELLES

## PÉNÉTRATION DU LAOS PAR LE ME-KONG

Le Congrès national colonial, aux mois de novembre et janvier derniers, a émis le vœu que nos droits fussent affirmés dans la vallée du Me-Kong; mais il a dépassé le but en voulant étendre notre empire au delà de ses limites naturelles. C'est le propre de toutes les tentatives de réaction de se laisser déborder et de manquer de mesure. Or, nous nous sommes attardés dans la presqu'île indo-chinoise; après de longues années perdues, l'opinion publique s'émeut, elle demande plus qu'on ne lui doit : c'est dans l'ordre.

Quoi qu'il en soit, la mission Pavie était à l'œuvre au moment même du Congrès et la *Revue Française* vient de reproduire un télégramme qui annonce son retour à Phnom-penh. En attendant que les faits acquis soient publiés, il n'est pas sans à propos d'examiner le chemin parcouru depuis que nous avons pénétré pour la première fois, et les premiers de tous, au cœur du Laos, et de voir si, comme il arrive rarement en France, les actes ont suivi de près les conceptions autour desquelles on avait fait quelque bruit dans un certain moment.

Eh! bien, on peut s'étonner à bon droit que nous ne soyons pas plus avancés : il y a vingt-quatre ans que Doudart de Lagrée, commandant de l'expédition et président de la Commission française d'exploration en Indo-Chine a écrit ses premiers rapports sur la navigabilité du Me-kong; vingt-trois ans qu'il a remonté le cours de ce fleuve à travers tout le Laos. Dans son rapport daté de Bang Muk, 20 février 1867, page 545 des *Explorations et Missions de Doudart de Lagrée* (1), cet incomparable observateur, si perspicace dans ses investigations, si net dans ses affirmations, écrivait : « Bien certainement, le pouvoir des *Annamites* a franchi la grande chaîne et s'est étendu jusqu'au Me-kong... La rive gauche du fleuve, de 16° jusqu'au delà de 17° de latitude, était considérée, sans aucune contestation, comme territoire annamite. Après la destruction de Vien-chan, les Siamois attaquèrent ces provinces. Les troupes de l'Annam les battirent et les ramenèrent jusqu'au fleuve... La lutte semble avoir été décisive... Plus tard, une armée siamoise et laotienne se jeta à l'Improviste sur cette contrée et la ravagea... Depuis une vingtaine d'années la lutte a cessé... La contrée se trouve partagée en deux... il y a même telle localité où se rencontrent un chef *annamite* et un chef *laotien*... Quant à la question de droit... je ne sache pas qu'aucun arrangement officiel soit intervenu. »

(1) Ed. Challemel, Paris, 1883.

Digitized by Google

Tout cela est fort clair, et je ne sache pas, moi, qu'avant la mission Pavie, nous ayons fait valoir nos droits, je ne dis pas diplomatiquement — ce qui est un leurre en extrême Orient, nous en avons fait d'assez fréquentes expériences — mais par des entreprises ayant un but commercial et qui nous auraient permis de prendre effectivement pied sur les bords du grand fleuve. Et, il ne faut pas perdre de vue que, pour les Asiatiques, le fait accompli est la seule base solide de toute convention.

On objectera sans doute que Lagrée, et, avec lui, tous les membres de la Commission française, avait affirmé que la « question de la navigabilité du Me-kong était résolue négativement, car, dit-il dans son rapport de Yun-nan sen, le 6 janvier 1868, « dès le 20e degré, les difficultés sont trop fréquentes et trop considérables... » De cette conclusion, très nette mais mal comprise, est née une confusion. On n'a pas suffisamment distingué ce qui concernait l'objectif principal de la Mission, à savoir les communications avec la Chine méridionale, de ce qui dans la presqu'île indo-chinoise pouvait encore nous être utile. La voie fluviale que le Me-kong ne pouvait lui fournir pour commercer avec le Yun-nan, de Lagrée l'a trouvée dans le fleuve Rouge, et de là est sortie la question du Tonkin. Mais, en dehors de cette question, il y avait à considérer ce que l'on pouvait faire au Laos. Or le 20e degré de latitude, dont parle Lagrée, est celui de Luang-Prabang; au-dessous de ce point, il a établi que le fleuve était navigable par sections séparées et selon les saisons; le *Voyage d'exploration en Indo-Chine de la Commission française* (1) ne laisse aucun doute à cet égard et dit formellement que les marchandises descendent en tous temps par la voie fluviale de Luang Prabang à Bassak et même à Phom-penh.

Cela devait suffire pour tenter d'activer ce commerce, de le détourner de Bang-Kok où il se rend en grande partie par Ubôn et Korat, de l'attirer jusqu'à Saïgon. Pendant de longues années, on n'a rien fait, ou à peu près rien; on ne s'est pas donné la peine d'étudier à fond les rapports de Lagrée, et l'on a vécu sur une idée qui constitue une seconde confusion : l'impossibilité d'une navigation fluviale à vapeur régulière n'excluait pas, en effet, la possibilité d'utiliser les parties navigables et de chercher une solution pour les relier entre elles. Manque d'initiative dans le gouvernement de la République et d'audace du côté des capitaux.

C'est en 1885 seulement que l'on est sorti de cette situation d'attente, et par un coup de théâtre. Le fleuve avait été reconnu jusqu'à Krachèh une première fois en 1863 par de Lagrée, trois années avant sa grande expédition. — En 1864, l'ingénieur Héraud en fit l'hydrographie; mais, au delà, on était arrêté par de foudroyants rapides. Un officier énergique qui avait connu de Lagrée, lu ses rapports et qui n'ignorait pas quel fond il y avait à faire sur ce qu'il écrivait, le commandant Réveillère, envoya une canonnière reconnaître ces rapides sous le commandement de l'enseigne de Fesigny,

(1) Ed. Hachette, Paris, 1873.

Digitized by Google

dont la persévérance fit des prodiges et dont les travaux d'hydrographie ont été continués par M. Heurtel. Lui-même, M. Réveillère, sur un torpilleur, franchit le rapide de Préa-Tapéang *(sic)* avec une audace qui fit oublier tous les travaux antérieurs. A partir de ce moment, il sembla que l'on *découvrait* une seconde fois le Me-kong, ou du moins tout ce dont on pouvait tirer parti dans son cours mouvementé.

Or, voici l'état de la question :

Une fois les premiers rapides du bas Me-kong franchis, on trouva la navigation relativement facile jusqu'à Stung treng et même jusqu'aux chutes de Khon. MM. Mougeot et Lepelletier ont *découvert*, disent-ils, une passe au long de l'île Sdam, passage qui permet de remonter au-dessus de la cataracte sans rompre charge. Les divers organes de la presse ont enregistré le fait et nous verrons qu'il constitue, non pas une *découverte*, mais la confirmation d'une découverte antérieure. Deux ans auparavant M. Gautier avait descendu le Me-kong en barque, avec une facilité que de Lagrée avait fait pressentir ; car si lui, il rencontrait de grandes difficultés à la montée, en revanche, il voyait les barques et les radeaux descendre en toutes saisons, comme l'a fait M. Gautier. Enfin le télégramme qui annonce le retour de M. Pavie, ajoute que « le Me-kong est navigable pendant sept mois de l'année ».

Nous souhaitons ardemment que l'auteur de ce télégramme ne se fasse pas d'illusions... Dans tous les cas, nous allons montrer que tout ce qui est réalisable avait été indiqué il y a vingt-trois ans et que tout ce que l'on a vu depuis n'a guère fait que constater l'exactitude de ce que l'on avait observé à cette époque. Pour s'en convaincre, il faut se donner une peine que l'on a rarement prise, celle de lire le *Voyage d'Exploration en Indo-Chine de la Commission française* (1) et les *Explorations et Missions de D. de Lagrée* (2). A ces ouvrages déjà cités, nous joindrons les *Lettres d'un précurseur* (3) du regretté Félix Julien que nous venons d'avoir la douleur de perdre et à qui nous pensons pouvoir consacrer quelques lignes ici même. Cet auteur a réuni dans un appendice, à la suite des lettres de Lagrée, les extraits des rapports de ce dernier relatifs à la navigabilité du Me-kong ; de sorte que le lecteur a sous les yeux en peu de pages tout ce qui concerne la question.

De ces extraits mêmes nous allons transcrire ce qui est le plus caractéristique, en indiquant entre « » les pages des *Explorations et Missions* auxquelles il faut se reporter pour avoir le texte complet. En étudiant ce texte, on jugera de la prudence qu'a déployée de Lagrée pour ne reconnaître la domination de Siam sur les rives du fleuve que dans la limite des néces-

(1) Rédaction de MM. Francis Garnier et Delaporte, sur les travaux de ces deux officiers et ceux de Doudart de Lagrée.

(2) Cet ouvrage contient les notes, la correspondance, les rapports officiels de Doudart de Lagrée mis en ordre par M. de Villemereuil, capitaine de vaisseau.

(3) Challamel, 2e édition, Paris, 1886.

Digitized by Google

sités de sa mission ; de la précision avec laquelle il indiquait la conduite que devaient tenir ceux de nos commerçants qu'il espérait voir venir à sa suite et à brève échéance. Mais tout pas en avant dépendait des facilités que l'on rencontrerait sur la route fluviale, et c'est à ce sujet qu'il importe de connaître les expressions mêmes des rapports visés. Le lecteur devra tenir compte des progrès accomplis par les constructions navales depuis 1866, date des rapports, et ne pas oublier que l'on ne possédait pas encore de navires ultra-rapides d'un faible tirant d'eau.

« Praticabilité des rapides de *Sambok à Stung-Treng* : Quelques Laotiens affirment qu'ils se chargeraient de conduire une canonnière par le chenal du milieu, en août, septembre et octobre (456)..... La question de la navigation à vapeur présente les plus sérieuses difficultés. Elle nécessite une étude longue et complète.... Il s'agit d'un espace long de 20 à 25 milles, couvert d'îles grandes et petites..... entre lesquelles le courant s'engouffre avec violence sur un fond très inégal..... Après nos études sur la rive gauche et la rive droite, il resterait à examiner s'il n'existe pas de chenal intermédiaire, ou s'il n'est pas possible de combiner les facilités des diverses passes de manière à tracer une route où la navigation pourrait se faire jour.... Ce travail..... que le temps et nos moyens ne nous permettent pas de tenter..... devrait se faire aux basses eaux (492). »

C'est ce que le commandant Réveillère, aujourd'hui contre-amiral, a entrepris en 1885 avec l'intelligent et persévérant concours de M. de Fesigny, mais seulement dix-huit ans après les conseils de Lagrée, et non pas aux basses eaux, au contraire, pendant la crue du fleuve.

« Les difficultés que nous avons trouvées entre Krachèh et Stung-treng se sont rencontrées de nouveau entre ce dernier point et la *cataracte de Khon*, puis de la cataracte à l'île de Khong. Le fleuve ne nous a paru complètement libre que de Khong à Bassak (504). »

Après avoir décrit sommairement la *cataracte de Khon*, de Lagrée ajoute : « Les barques qui veulent la remonter prennent, pendant la saison des pluies, le canal qui est à l'Est de l'île Sdam, et celui qui est à l'Ouest, pendant la saison sèche.... J'ai *moi-même remonté le canal de l'Est*; la partie torrentueuse a environ 1,500 mètres de longueur, la largeur est de 60 à 80 mètres ; nous avons franchi en quatre heures.... Il n'y a aucun danger sérieux à craindre. La descente est plus difficile que la montée. Peut-on améliorer ce passage ? Je le pense.... avec quelques travaux de déblaiement.... Quant à des travaux de canalisation avec écluses, ils ne rencontreraient, je crois, aucune difficulté insurmontable.... (505). »

La découverte de MM. Mougeot et Pelletier, n'est-elle pas identique à celle de Lagrée, le canal qu'ils signalent n'est-il pas l'un de ceux que le premier explorateur du Me-kong a reconnus en personne ?

Voici ce qu'ils disent d'après une lettre de leur compagnon, M. Fontaine, publiée aux *Comptes rendus de la Société de Géographie*, N° 6, séance du 21 mars 1890 :



Digitized by Google

« M. Pelletier emmena avec lui quelques-uns de ses Cambodgiens qui affirmaient qu'au milieu des chutes.... il existait une passe navigable même pour les gros bateaux. Ils affirmaient avoir, il y a six ans, au mois d'août (époque des eaux presque hautes), conduit à Bassak le prince Watha, dans une grande jonque mesurant 24 mètres de longueur sur 3 mètres environ de largeur. »

« A Khôn, le 8 février, les indigènes nous dirent que la passe existait réellement.... Partis de Khôn, le 9 février, à trois heures de l'après-midi, nous nous arrêtâmes à deux heures de là, au village de Ka-Sdam, pour renouveler nos provisions et y passer la nuit.... »

« A cette époque de l'année, vu la baisse des eaux, il nous était impossible de franchir la passe avec le bateau laotien sur lequel nous étions venus. »

« Nous demandâmes un petit sampan au Mi-Srok de Ka-Sdam et le 10, à six heures du matin, M. Pelletier partait de cette localité en compagnie d'un des Cambodgiens qui avaient accompagné Watha et de deux rameurs laotiens.... »

« A midi, M. Pelletier arrivait dans le grand fleuve supérieur, sans avoir eu à surmonter de difficultés sérieuses. Il se trouvait au-dessus des cataractes.... D'après notre estimation, la pente du fleuve dans la passe pratiquée par M. Pelletier peut être évaluée à 1 millimètre par mètre... Les roches sont encore couvertes en février, époque des plus basses eaux. Celles qui émergent, et qui sont très rares du reste, n'émergent pas de plus de 60 centimètres. »

Il n'y a pas à hésiter : M. Pelletier a passé à l'Est ou l'Ouest de l'île Sdam, donc par l'un des bras indiqués par de Lagrée. Avant cela et à la suite des travaux hydrographiques de M. de Fésigny, complétés par M. Heurtel, des cartes du Me-kong avaient été dressées où figuraient les noms de Réveillère, de Francis Garnier, de Fésigny. Il fut demandé avec raison à l'amiral Krantz, alors ministre de la Marine, que celui de Doudart de Lagrée fût donné au canal de l'île de Sdam, et cette proposition fut approuvée par une lettre que j'ai sous les yeux. C'était justice et il faut espérer que l'approbation ministérielle ne restera pas lettre morte.

Quoi qu'il en soit, de Lagrée concluait ainsi en écrivant de Bassack en octobre 1866 : « La navigation du fleuve est possible, en barque, par toute saison, entre Bassak et Krachèh. Les difficultés de la cataracte ne sont pour le commerce que des empêchements secondaires.... La *navigation à vapeur* entre Krachèh et la cataracte *paraît possible à rigoureusement parler*, mais rien n'est encore démontré à cet égard..... Il faut ajouter que la cataracte ne peut être franchie, » (avec les faibles propulseurs dont on disposait à cette époque).

Le 18 décembre, il revient sur le même sujet, « les difficultés nombreuses que présente la navigation du Me-Kong barré complètement en quatre ou cinq points principaux. Si, à la rigueur, on peut admettre qu'un bateau à

Digitized by Google

vapeur d'un faible tirant d'eau et doué d'une grande vitesse puisse, par un véritable tour de force, remonter jusqu'au pied de la cataracte, on n'imagine pas qu'à la descente..... (526). »

De Khong à Bassak, navigation facile; de Bassak à l'embouchure de la rivière d'Ubôn (le Mûn) et de celle-ci à Kemrat, nouveaux obstacles : « Le fleuve, dans cette dernière partie, présente l'aspect d'un immense torrent desséché (époque des basses eaux)..... C'est ce que nous avions déjà vu de Bassak à Pak Mûn, mais dans des proportions encore plus exagérées. La profondeur des eaux dans le chenal central, les étranglements du lit actuel, le nombre des rapides, la hauteur des berges....., qui accusent des crues dépassant 15 mètres, tout est plus considérable..... La navigation des grosses barques est très difficile..... Comme il n'y a pas de barrage complet du lit, on peut à la rigueur admettre la possibilité du passage d'un bateau à vapeur, mais la violence des remous et le bouleversement du fond sont tels que la route à suivre serait extrêmement dangereuse..... (538). »

« De Kemrat à Bang-Muk....., les difficultés sont de même nature.... La route des barques varie avec la saison..... Cette navigation est pénible, mais sans danger..... Tout affirme une ligne continue de grands fonds de 6 à 8 mètres..... mais très difficile à suivre..... Un bâtiment ne peut franchir ce rapide qu'aux eaux hautes..... (544). »

« De Bang-Muk à Vien-Chan, la navigation est facile. En toute saison un navire à vapeur pourrait y faire un service régulier sur une longueur de 200 milles (548). »

« Au-dessus de Vien-Chan..... on entre définitivement dans la région montagneuse. Le fleuve se fraye au travers un lit sinueux dont le fond, bouleversé par les eaux et le feu, présente un désordre extraordinaire..... La meilleure saison pour les barques est celle des eaux presque basses : décembre à février, mai et juin. Aux eaux tout à fait hautes, la violence des remous et des courants est extrême. Il faut renoncer, je crois, à tout espoir d'introduire *ici* la navigation à vapeur; il n'y a pas de balisage possible (544). »

Ces derniers mots ne sont pas encourageants; ils sont écrits de Luang-Prabang. Mais, le fait saillant, c'est que de Lagrée signale différentes parties du fleuve comme ouvertes à la navigation à vapeur, qu'il ne considère pas les passages difficiles comme fermés à toute tentative, qu'il appelle avec instance de nouvelles études, et, qu'en tout état de cause, il a signalé ailleurs le parcours des barques dans les deux sens et en tout temps à travers les obstacles, et celui des radeaux à la descente.

Il est donc bien certain que, si le gouvernement républicain avait eu plus nettement conscience de nos intérêts et des ressources que lui offrait le grand fleuve du Laos, s'il n'y avait pas eu tant d'instabilité dans le haut personnel de nos colonies, nous serions plus avancés que nous ne le sommes et les Siamois n'auraient pas assis leur domination là où elle n'était que fort précaire et même où elle n'existait pas du tout en certains points

Digitized by Google

comme au Cambodge où ils ont empiété sur notre sphère d'action naturelle et conventionnelle. Il a manqué à notre administration cet ordre dans les finances, cet esprit de suite dans la politique, cette persévérance dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, cette prudence avec laquelle il avançait à pas comptés mais assurés, enfin cette réserve dont il ne se départissait qu'au moment de l'exécution, toutes ces qualités maîtresses en un mot qui caractérisaient l'amiral de la Grandière, le véritable fondateur de notre colonie orientale. On s'accorde du reste à reconnaître aujourd'hui que le régime des amiraux gouverneurs a été le plus fécond et si, parmi les gouverneurs civils, il s'en est trouvé un qui a montré des qualités supérieures, c'est qu'il tenait encore à la marine par son origine. Mais des mutations fréquentes ne leur ont pas permis de mener à bonne fin une œuvre de longue haleine.

Aujourd'hui et depuis 1885, nous sommes entrés dans une voie pratique bien que nous ne la suivions que fort lentement. Les rapides de Préa Tapéang reconnus, les Messageries fluviales de Cochinchine y ont lancé leurs bateaux; elles établissent un service irrégulier jusqu'à Stung-treng pendant trois mois de l'année et pénètrent jusqu'au pied de la cataracte. Pour franchir celle-ci par la passe de Lagrée, elles font construire un navire spécial à très faible tirant d'eau et à grande vitesse; elles comptent le conduire à Bassak et peut-être au delà. Pour atteindre ce résultat, il a fallu, d'une part les subsides officiels de la Cochinchine, de l'autre les puissants moyens d'action maritimes qui n'existaient pas lors de l'exploration du Me-Kong. Ces moyens nouveaux permettront-ils de vaincre les difficultés signalées en amont de Bassak? On nous le donne à espérer; il ne faudrait cependant pas s'étonner de ne pouvoir remonter jusqu'à Luang-Prabang sans rompre charge; dans tous les cas, il ne faut pas compter sur des services réguliers, les trajets devant être subordonnés à l'irrégularité des crues du fleuve et à la difficulté, pendant assez longtemps du moins, de réunir des chargements rémunérateurs. Le Laotien est un peuple sans besoins.

Rendons, en finissant, un hommage bien mérité à tous les explorateurs qui ont sillonné la vaste presqu'île transgangétique et apporté chacun leur pierre à l'édifice; à ceux surtout qui, en dernier lieu, ont activement travaillé à souder le Tonkin aux plaines du Me-Kong et à éloigner les Siamois d'une région à la possession de laquelle ils n'ont aucun titre. Mais avouons que toutes les connaissances fondamentales, nous les possédions depuis que, sous les ordres du capitaine de frégate Doudart de Lagrée, la Commission française composée de Mrs Francis Garnier, Delaporte, le Dr Joubert, le Dr Thorel, et le Vte de Carné avait exploré le Me-Kong et le Laos, le Song-Coï et le Yun-nan.

Par sa haute autorité morale, de Lagrée avait su faire respecter et même aimer le nom français dans toutes ces régions. Nous ne doutons pas que nos commerçants et nos diplomates ne sachent répandre une bonne semence dans un terrain si bien préparé. A. V.

Digitized by Google

## TONKIN

### LA NAVIGATION COMMERCIALE DU FLEUVE ROUGE

Le succès des tentatives faites pour remonter le fleuve Rouge en bateau à vapeur, d'Hanoï à Laokay, a eu un grand retentissement au Tonkin; aussi lira-t-on avec intérêt la correspondance adressée à ce sujet à la *Revue française*, et qui indique quel parti on doit tirer dès maintenant de ce nouvel état de choses.

Le 7 juillet 1889 le vapeur des correspondances fluviales *Laokay* (Société Marty et d'Abbadie) quittait Hanoï dans le but de remonter le fleuve Rouge et arrivait à Laokay le 24 juillet après avoir été retardé pendant sept jours par suite d'un échouage au rapide de Thac-aï le plus mauvais de tous. Ainsi était accomplie la première montée du fleuve Rouge en bateau à vapeur (1).

Cette expérience ayant renseigné M. d'Abbadie sur les légers défauts qu'offrait en vue de la navigation sur le haut fleuve son vapeur construit, à tâtons pour ainsi dire, cet habile et hardi industriel se remit à l'œuvre dès son retour à Haïphong et entama la construction d'une nouvelle chaloupe d'un type un peu différent à laquelle il réservait le nom de *Yunnam* et qui fut achevée à Haïphong même sous la direction de l'ingénieur Jack. Le tirant d'eau devait être moindre encore et la machine un peu plus puissante. Mais cette année, instruit par l'échouage de Thac-aï dont il n'avait été possible de sortir qu'à la suite de la crue du fleuve, on n'appareilla qu'aux hautes eaux.

Le 27 juillet 1890 le *Yunnam* partait de Hanoï ayant à son bord M. Piquet, gouvernéur général. Il fallait lutter contre un courant énorme, car la crue du fleuve Rouge, la plus forte depuis 1881, était alors à son apogée. Le *Yunnam* qui file 9 nœuds, bien guidé par son pilote indigène Kao, put remonter facilement jusqu'au confluent de la rivière Noire. Plus loin la violence du courant fut encore plus forte; néanmoins le vapeur, grâce aux deux gouvernails placés de chaque côté de sa roue, put franchir tous les rapides et les bancs de sable qui étaient entièrement couverts par les eaux. Le jeudi 31 juillet à 10 heures du soir le *Yunnam* arrivait à Laokay. Le bateau ne pouvant naviguer la nuit, la durée du voyage n'avait été que de 60 heures. A Bao-Ha, à plus de 60 kilomètres de la frontière, on rencontra un convoi de jonques qui était parti d'Hanoï au mois d'avril!

Le 2 août, le *Yunnam* quittait Laokay et rentrait à Hanoï après quinze heures de trajet réel.

Ce voyage démontre pour la deuxième fois que la navigabilité du fleuve aux hautes eaux par un bateau à vapeur ne peut plus être mise en doute.

---

(1) Dans son numéro du 1er octobre 1889, t. X, p. 433, la *Revue française* a donné le journal de bord de ce voyage.

Digitized by Google

Il faudrait entrer maintenant dans le domaine pratique, c'est-à-dire tenter des transports de matériel à Laokay par chaloupe à vapeur pendant l'été.

Le Tonkin n'exporte pas grand'chose au Yunnam où les Chinois ne veulent pas laisser pénétrer le sel, qui était le fret habituel des jonques remontant le fleuve pendant la première année de notre occupation, 1886-1887.

La Compagnie des correspondances fluviales à vapeur ne trouvera donc pas de fret commercial à transporter d'aval en amont. A la vérité, il y a entre Hong-kong et le Yunnam un mouvement de transit dont l'importance grandit peu à peu, mais cet échange de marchandises ne suffira pas avant longtemps à alimenter comme cargaison un service à vapeur. Pour être rémunérateurs les frais de transport par chaloupes devront être assez élevés. Or les Chinois, qui ne sont généralement pas pressés, préféreront toujours la voie lente, mais peu dispendieuse, des jonques à la voie rapide mais onéreuse des chaloupes. La vapeur ne pourra donc entrer en concurrence avec les jonques que lorsque le trafic sera assez important pour qu'on puisse couvrir les frais généraux en se contentant d'un petit bénéfice seulement par tonne transportée.

Et cependant, pour l'honneur du drapeau français d'une part, et comme réclame d'autre part, il faut que pendant la période des hautes et moyennes eaux notre chaloupe à vapeur fasse le va-et-vient entre Laokay et Hanoï. Tel est le désir de chacun, c'est certain, et les préoccupations de l'administration locale se tournent vers ce point, je n'en doute pas. La Société Marty-d'Abbadie demandera-t-elle une forte subvention pour établir un service périodique de quinzaine, par exemple? C'est à craindre, car les risques de navigation sont grands, il ne faut pas se le dissimuler : outre le rapide le fleuve a des écueils, des bancs de sable et de roches dangereux, aux moyennes eaux surtout. Mais il y a un moyen de restreindre dans une large mesure les prétentions inévitables et justes d'ailleurs de la Société à subventionner : c'est de lui assurer par contrat le transport de tout le matériel du protectorat (vivres, liquides, matériaux) à destination du haut fleuve.

Les contribuables ne se douteront jamais de l'énorme gaspillage de deniers qu'occasionne l'incurie du service administratif à propos des transports pour le haut fleuve Rouge. Aucun agent important du service n'a cherché à se rendre compte du mécanisme du système qu'il actionnait de ses bureaux d'Hanoï. On se borne à mandater des sommes énormes aux convoyeurs en jetant les hauts cris et en levant les bras au ciel à la vue de la caisse qui se vide ; mais, vérifier si les exorbitantes factures sont justifiées, point.

A maintes reprises les résidents militaires ont crié gare, autrefois, mais le service administratif n'admet point d'ingérence; tout avertissement qu'on lui fait parvenir est considéré comme un empiètement sur ses attributions, ou bien peut-être est-ce par pure indifférence qu'on n'a pas remédié au mal. La routine, l'odieuse routine est bien puissante ; au début

Digitized by Google

on a adopté un système comme pis aller ; sous la pression d'impérieuses nécessités on a assuré les transports coûte que coûte par affrètement de jonques de réquisition *à la journée* et on n'a pas varié. Il s'ensuit que les convoyeurs ont tout intérêt à rester très longtemps en route : ils mettent 40, 50 et même 60 jours à accomplir un trajet faisable en 20 jours et nous en passons par là. Que n'a-t-on cherché donc à traiter à forfait pour le haut fleuve Rouge comme on vient de le faire, il y a huit à dix mois, pour la région de Cao-bang ? Voilà une base de négociations pour créer le service à vapeur. Si cher qu'on paie aux correspondances fluviales, on réalisera encore bien certainement une économie sur le système actuel.

Il conviendrait donc de faire désormais ravitailler les postes du haut fleuve Rouge par les chaloupes pendant l'été au lieu de le faire par jonques pendant l'hiver. Ce sera le point de départ du mouvement périodique de navigation à vapeur ; les chaloupes auront d'ailleurs toujours avec un peu d'entregent un fret de retour : l'étain qui descend de Mongtze à jet continu depuis le mois de décembre 1889.

Je veux appeler votre bienveillante attention sur une remarque que fait le *Courrier d'Haïphong*. De l'avis du rédacteur en chef de ce journal, Laokay, le Laokay actuel, doit être déplacé, porté de la rive actuelle sur l'autre rive qui lui paraît plus convenable. Un séjour de 24 heures à Laokay a suffi au rédacteur pour trancher cette question. Or, cette solution n'est pas acceptable.

Le rédacteur du *Courrier d'Haïphong* a vu le fleuve aux très hautes eaux alors que le lit était plein et qu'on pouvait accoster l'une ou l'autre rive. Les gens qui connaissent Laokay savent au contraire que pendant huit mois sur douze, au moins, le fleuve coule dans un chenal et qu'on ne peut accoster que la rive gauche, c'est-à-dire celle où se trouve le Laokay actuel et le grand bourg chinois de Song-Phong où se fait tout le commerce. Ce n'est pas sans raison qu'on s'est établi où l'on est et pour le motif ci-dessus le déplacement n'est possible qu'à la condition de déplacer aussi le fleuve.

LAO.

## PARTAGE POLITIQUE DE L'AFRIQUE

Le Frère Alexis Marie, dont les lecteurs savent l'autorité dans les questions géographiques, a fait, le 22 septembre dernier, devant le Congrès antiesclavagiste, un exposé très complet de la situation actuelle de l'Afrique au point de vue de la traite des nègres et de l'influence qu'y exercent les puissances européennes.

Le tableau qui concerne le partage politique de ce continent trouve naturellement sa place dans cette *Revue*.

Si l'on fait le tour des côtes africaines, abstraction faite des îles, on peut remarquer qu'elles sont découpées en plus de trente portions appartenant à six puissances européennes : la France, l'Angleterre, l'Allemagne, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, outre l'État indépendant du Congo belge et trois républiques libres.

Digitized by Google

I. Permettez-moi de commencer cette revue par l'État du Congo, car quoique jeune encore, c'est lui qui présente peut-être le mieux, en Afrique, le type d'un État chrétien constitué de toutes pièces, en moins de dix années. On sait l'origine de cet État. C'est en 1876 que le roi Léopold II forma une *Association internationale pour la civilisation de l'Afrique*, par la création de stations scientifiques et hospitalières, ayant notamment pour but la suppression de l'esclavage.

Des postes étaient déjà établis dans la région orientale, sur la route de Zanzibar au lac Tanganika, lorsque Stanley, qui venait de descendre le Congo, dans sa mémorable expédition de 1875-1877, fut appelé à Bruxelles. Le roi le chargea, dès l'année 1879, de remonter le même fleuve en créant des stations sur ses rives et en signant des traités avec les indigènes. Cinq ans après, 1885, le Congrès de Berlin, après avoir proclamé la liberté commerciale du bassin hydrographique du Congo, prolongé conventionnellement jusqu'à l'Océan Indien, après y avoir interdit la traite des nègres, reconnut la souveraineté du roi des Belges sur le territoire qui constitue l'État du Congo. Les limites de cet État, par accords faits avec la France et le Portugal notamment, sont : à l'Ouest, le cours moyen du Congo et son affluent l'Ubangi ; au Nord, le 4e degré de latitude Nord ; à l'Est, le 30e degré de longitude Est Greenwich, ainsi que les lacs Tanganika, Moéro et Banguélo ; au Sud et au Sud-Ouest, les limites du bassin fluvial. le sixième degré de latitude Sud et la rive gauche du bas Congo.

Ce vaste territoire n'a qu'une entrée bien étroite, mais c'est l'embouchure même du fleuve, navigable sur 180 kilomètres depuis Banama et Boma jusqu'à la région montueuse des Chutes. De Matadi au Stanley-Pool, un chemin de fer est en construction pour suppléer à l'innavigabilité du fleuve ; mais au delà, sur le grand plateau central, plus de 30 bateaux à vapeur parcourent déjà les 10,000 kilomètres de voies navigables formées par le haut Congo, jusqu'aux Stanley-Falls, ou par ses puissants affluents l'Ubangi, le Lomami, le Kassaï et vingt autres.

Nous n'avons pas à parler ici de l'avenir commercial de ce vaste pays. Disons seulement que son organisation administrative, judiciaire, militaire et religieuse est complète. Des Pères du Saint-Esprit et des missionnaires belges de Bruxelles évangélisent le bas et le moyen Congo, tandis que les Pères Blancs du cardinal Lavigerie sont établis à Mpala, à Kibanga et à Karéma, sur les rives du Tanganika. C'est à Mpala aussi que le brave capitaine français Joubert, ancien zouave pontifical, s'est constitué un petit royaume qu'il défend avec une troupe de nègres disciplinés et aguerris capables de repousser les agressions des traitants arabes.

Au point de vue antiesclavagiste, je crois intéressant de vous signaler deux camps retranchés établis par l'État et gardés chacun par une milice d'un millier d'indigènes commandés par des officiers belges. L'un de ces camps, au confluent du Congo et de l'Arouwimi, s'oppose à la descente des Arabes, qui ravagent encore la région forestière au-dessus des Falls, et

Digitized by Google

l'autre, le camp de Lomami, met en échec les traitants de Nyangoué. Bien plus, un résident belge surveille les agissements de Tippo-Tip lui-même, dans sa capitale de Kassongo. Désormais, tout danger sérieux ayant dis-

paru, l'État congolais a autorisé le Comité antiesclavagiste belge à mettre en route son expédition, qui a pour but de lancer un premier bateau à vapeur sur le haut Congo et un second sur le Tanganika même. Espérons

Digitized by Google

que dans un an peut-être, les pavillons protecteurs belges et congolais flotteront sur ce lac, de concert avec le pavillon des missions anglaises qui s'y trouve déjà.

Je me suis attardé, avec cet État du Congo, parce que, placé au cœur de l'Afrique centrale, il montre ce que l'on pourra obtenir également pour la cause antiesclavagiste dans les possessions qui l'entourent et que je vais vous signaler rapidement.

1° Voici d'abord la colonie portugaise de l'Angola, qui s'avance d'une part jusqu'à la rivière Koango, limite contestée, au delà de laquelle se trouve le territoire de Lunda, récemment annexé à l'État libre; d'autre part, les Portugais iront jusqu'au Kabompo et au Zambèze, si le traité du 20 août dernier avec le gouvernement anglais est ratifié.

2° Du Cunène au fleuve Orange, la colonie allemande du Damaraland est limitée à l'intérieur, d'après le traité avec l'Angleterre, par les 20° et 21° degrés de longitude Est, avec une pointe sur le Zambèze.

3° La colonie anglaise du Cap s'est agrandie successivement des territoires du Khama, des Matabélés, des Barotsés et du Nyassaland, de façon à avancer au Nord jusqu'à l'État du Congo et à atteindre la pointe Sud du lac Tanganika, à 3,000 kilomètres du Cap. Ces vastes régions sont celles que parcourut le grand Livingstone, après les Portugais sans doute, et où il mourut en 1873. Elles comprennent, comme enclaves, les deux républiques de l'Orange et du Transvaal, formées par les descendants des Bœrs hollandais.

4° Sur la côte orientale, le Mozambique portugais s'avance jusqu'au 32e degré de longitude, en moyenne, et jusqu'à Zumbo sur le Zambèze. Le long de ce fleuve, les Portugais auront le droit, d'après les traités, d'établir des routes ou chemins de fer pour relier leur colonie de l'Angola à celle du Mozambique.

5° Citons en passant la grande île de Madagascar, désormais réservée au domaine de la France.

6° Le Zanguebar, ou l'Est africain allemand, qui a pour limite, au Sud la Rovouma, atteint, à l'Ouest, les lacs Nyassa, Tanganika et Victoria. — Il est à remarquer que dans les partages africains, les grands lacs sont ordinairement limitrophes et ainsi leur mitoyenneté est profitable à plusieurs puissances.

7° Au nord d'une ligne qui joint la côte de Mombaza au lac Victoria, et du premier degré de latitude Sud commence le territoire de la compagnie impériale britannique de l'Est africain; il englobe cette célèbre contrée de l'Ouganda que Mgr Livinhac a évangélisée pendant douze ans, d'une manière si fructueuse qu'elle s'est illustrée par d'héroïques martyrs de la foi dont nous voyons ici même les fils et les frères survivants. Bien plus, le roi Mouanga, après avoir été le bourreau des chrétiens, est devenu catéchumène afin de se faire ensuite catholique. Quelle plus belle récompense pourrait désirer un missionnaire qui cherche avant tout le salut des âmes!

Digitized by Google

D'après le traité conclu avec l'Allemagne, le territoire anglais de l'Équateur touche au Congo belge; de là, il s'avance vers le Nord et se confond avec le bassin hydrographique du Nil, réserve faite des possessions italiennes en Abyssinie et de celles du Khédive d'Egypte.

8° Au nord du Juba, le territoire italien s'étend de la côte des Somâlis jusqu'en Abyssinie; il se termine vers Massaouah, sur la mer Rouge.

Il faut, toutefois, réserver la côte anglaise de Berbérah, sur le golfe d'Aden, et le territoire français d'Obock et Tadjourah.

9° Enfin l'Egypte elle-même se trouve de fait, comme l'on sait, occupée militairement et administrée en partie par l'Angleterre, dont l'action s'exerce plus ou moins vers le Sud et peut-être le Sud-Ouest.

Telles sont, dans l'Afrique orientale et centrale, les zones d'influence presque complètement délimitées, et appartenant à l'Etat du Congo, au Portugal, à l'Allemagne, à l'Angleterre, à la France et à l'Italie. Ce sont ces puissances qui se chargeront naturellement de la police de ces régions, pour empêcher le transport des esclaves vers les pays musulmans de l'Asie.

II. Dans l'autre moitié du continent africain, au Nord et à l'Ouest qui comprend le Sahara et le Soudan, les délimitations sont moins complètes et les subdivisions des côtes plus nombreuses. Les frontières ne sont souvent que des amorces partant du littoral et s'arrêtant dans des régions peu explorées. Nous allons les signaler en reprenant au bassin du Congo.

1° D'abord le Gabon et le Congo français. Ils sont séparés de l'Etat libre, vers l'Est, par une partie de la rive droite du Congo et de l'Ubangi; au Nord, par la frontière allemande du Cameron, qui suit le 2e degré 30 minutes de latitude septentrionale jusqu'au 15e degré de longitude, laissant un passage à l'action française vers le Soudan central.

2° Mais il faut réserver dans le Congo français deux enclaves, celle du Kabinda portugais, au Sud-Ouest, et un territoire espagnol situé sur la côte Nord-Ouest et dont les délimitations sont en ce moment l'objet de négociations diplomatiques.

3° Le Cameron allemand est intercalé entre le Congo français et le Niger anglais; ses limites vers le Soudan ne sont pas fixées.

4° Au delà d'une ligne tirée du Rio del Rey à Yola, sur la Binué, viennent le Niger et le Soudan anglais, comprenant les importants états de Sokoto et de Bornou, jusqu'à la ligne de convention anglo-française du 20 août, qui joint la ville de Say à la côte Nord-Ouest du lac Tchad.

5° Plus à l'Ouest, le Dahomey, réservé à l'action française, est limité par deux méridiens s'avançant de la côte jusqu'au 9e degré de latitude. Il est suivi du Togoland allemand et de la Côte d'Or, colonie anglaise, sans qu'il y ait encore pour ces trois possessions de lignes de fermeture vers l'intérieur du Soudan.

6° Plus loin recommence, à Grand-Bassam, le territoire français rattaché au Soudan par la ville de Kong, puis aux Rivières du Sud et du Sénégal jusqu'au cap Blanc.

Digitized by Google

Il faut toutefois, dans ce territoire français, faire la part de quatre enclaves sur la côte: la république noire de Libéria, le Sierra-Leone anglais, le Cachéo ou Guinée portugaise et la Gambie anglaise.

7° Au nord du cap Blanc, la côte saharienne et l'Adrar sont des possessions espagnoles, ainsi que les îles Canaries, en face du cap Juby où se trouve une station anglaise. Dans le Maroc, sultanie musulmane indépendante, les Espagnols possèdent les présides fortifiées de Ceuta, Mélilla et autres.

8° Nous arrivons ainsi à la possession française la plus importante : l'Algérie et la Tunisie. Dans l'accord du 5 août dernier, l'Angleterre reconnaît la zone d'influence de la France au Sud de ses possessions méditerranéennes à travers le Sahara jusqu'à une ligne tirée de Say, sur le Niger, à Barua sur le lac Tchad. La France pourra ainsi réunir l'Algérie au Sénégal et au Dahomey, et former un empire immense, mesurant près de 4000 kilomètres du Nord au Sud et autant de l'Est à l'Ouest. Quel superbe champ d'action, où les aptitudes militaires de la nation pourront s'exercer librement contre les pirates du désert pour amener dans toute l'Afrique du Nord le règne de la liberté et de la justice! La France ne faillira pas à cette tâche qui lui revient de droit.

9° Enfin, entre la Tunisie et l'Egypte, s'étend la Tripolitaine soumise à l'Empire Turc; mais, du lac Tchad aux bassins du Congo et du Nil, règnent de vastes régions sahariennes et soudanaises : le pays des Tibbous, le Tibesti, le Darfour, le Wadaï, le Baghirmi, libres encore, semble-t-il, de contrats signés avec les Européens: mais là aussi on ne tardera pas à signaler des délimitations d'influence politique, entre les possessions limitrophes françaises, anglaises et allemandes.

Mais n'anticipons pas sur l'avenir. Qu'il nous suffise d'avoir établi la situation actuelle déjà bien différente de ce qu'elle était il y a dix ans à peine.

Permettez-moi de terminer en rappelant un vœu du roi Léopold II, souverain de l'État du Congo : c'est que ce partage de l'Afrique continue à se faire toujours pacifiquement; car la guerre transportée sur ce continent serait un funeste exemple donné aux populations indigènes, qu'il s'agit d'amener à la civilisation par les moyens que donne la charité chrétienne.

## PROGRÈS DES MISSIONS ANGLAISES DE 1878 A 1888

Comme suite aux données que nous avons publiées sur les ressources des Missions protestantes (1) nous plaçons sous les yeux des lecteurs le tableau suivant relatif à la propagande de l'Angleterre protestante.

---

(1) *Revue Française*, t. XII, p. 417, n° 103, 1er octobre 1890.

Digitized by Google

| | Recettes annuelles en francs de 1878 à 1888 | | | | Missionnaires | | Convertis | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Au commencement de cette période | A la fin de cette période | | Différence en plus ou moins | 1878 | 1888 | 1878 | 1888 |
| . Égl. anglicane (nat.). | 5.194.250 | 5.828.000 | + | 625.750 | 184 | 247 | 148.900 | 182.400 |
| . Église méthodiste... | 3.750.000 | 3.258.000 | — | 500.000 | 70 | 98 | 63.500 | 88.700 |
| . Églises congrégational. (Soc. des Missions de Londres)..... | 2.778.000 | 3.240.750 | + | 462.750 | 149 | 150 | 389.000 | 387.000 |
| . Soc. pour la Propag. de l'Évang. (Tract. ritual. de l'égl. ang.). | 2.555.625 | 2.778.750 | + | 223.125 | 172 | 210 | 90.000 | 125.300 |
| . Église baptiste..... | 951.500 | 1.335.625 | + | 384.125 | 113 | 115 | 77.000[1] | 112.000[2] |
| . Église libre d'Écosse. | 934.950 | 1.017.225 | + | 82.275 | 41 | 47 | 5.800 | 8.900 |
| . Église presbytér. unie. | 829.000 | 824.625 | — | 4.375 | 54 | 68 | 18.000[3] | 29.000[4] |
| -24. 17 Soc. de moindre importance..... | 3.447.500 | 4.012.500 | + | 565.000 | 152 | 172 | 14.700 | 17.300 |
| | 20.440.825 | 22.279.475 | + | 1.838.650 | 935 | 1.107 | 806.900 | 950.600 |

Ces renseignements sont extraits de l'ouvrage du Dr Grundemann : *Die Entwicklung der evangelischen Mission im letzten Jahrzehnt* (1878-1888).

La diminution constatée sous le n° 2 vient en partie du fait que les conférences méthodistes de l'Afrique du Sud et des Indes Occidentales se sont organisées indépendamment de celles d'Angleterre et se sont chargées de la Mission dans leurs pays respectifs. Mais il reste encore en moins 200,000 fr. qui sont inexpliqués. Il en est de même pour la diminution indiquée sous le n° 7.

La *Revue des Missions contemporaines de Bâle* fait suivre ce tableau des observations suivantes :

« Sous la rubrique des missionnaires en activité, M. Grundemann n'indique que les Européens consacrés. Les nombreux ouvriers laïques de la *Mission dans l'intérieur de la Chine*, entre autres, en auraient donc été exclus? A tort, selon nous.

» Cette association employait en Chine en :

| | 1878 | 1888 |
|---|---|---|
| Couples mariés.. . . . . | 18 | 61 |
| Hommes non mariés. . . . . | 24 | 87 |
| Dames non mariées.. . . . . | 17 | 120 |
| Total (dames mariées non comprises). . . . . | 59 | 268 |

» En ne tenant compte que des hommes de cette seule Société, il y a donc augmentation de 106 ouvriers, tandis que le tableau n'indique qu'une avance de 20 pour les 17 Sociétés parmi lesquelles est comprise cette œuvre.

(1) 31,000 communiants. — (2) 45,000 communiants. — (3) 8,077 communiants. (4) 13,574 communiants.

Digitized by Google

» Cette incohérence résulte-t-elle seulement du fait qu'il n'a pas été tenu compte des ouvriers laïques, ou est-elle le résultat d'une erreur?

» Sous le rapport des ressources pécuniaires, cette Société a également fait des progrès remarquables dans le cours de ces dix années.

» Elle a reçu en 1878 : 249,600 francs, et en 1888 : 900,275 francs.

» Son budget de 1888 dépasse ainsi celui de la Mission de l'église presbytérienne unie et elle aurait donc mérité d'être citée également parmi les grandes Sociétés, au lieu d'être confondue dans les 17 Sociétés de moindre importance. L'augmentation totale des ressources de celles-ci ne se monte d'ailleurs, d'après le tableau, qu'à 565,000 francs, tandis que celle pour la Mission dans l'intérieur de la Chine s'élève à elle seule à 650,000 francs.

» Il y a donc évidemment là encore une erreur dans le tableau de M. Grundemann, et il sera prudent de n'en user qu'avec circonspection. »

### MISSIONS PROTESTANTES EN CHINE (1877-1890)

Une conférence générale des missionnaires protestants en Chine a été tenue à Chang-Haï du 7 au 20 mai dernier. On y a fourni des renseignements sur les missions en Chine. On remarquera notamment le progrès de la mission médicale. La *Revue Française* a déjà attiré l'attention des lecteurs sur l'influence conquise par les anglo-américains en Extrême-Orient par la création d'hôpitaux-missions et de dispensaires (1); la statistique suivante donne des chiffres exacts à cet égard.

TABLEAU COMPARATIF DES MISSIONS PROTESTANTES EN CHINE ENTRE LES ANNÉES 1877 ET 1890.

| | 1877 | 1890 | Augmentation |
|---|---|---|---|
| Missionnaires : | | | |
| Mariés | 172 | 390 | 218 |
| Non mariés | 66 | 199 | 133 |
| Demoiselles | 63 | 316 | 253 |
| Total (dames mariées non comprises) | 301 | 905 | 604 |
| Aides indigènes : | | | |
| Pasteurs consacrés | 73 | 209 | 136 |
| Evangélistes | 587 | 1260 | 673 |
| Femmes | 90 | 180 | 90 |
| Mission médicale (2) : | | | |
| Hôpitaux | 16 | 61 | 45 |
| Dispensaires | 24 | 43 | 19 |
| Malades traités en 1889 | 91235 | 348439 | 257204 |
| Églises indigènes : | | | |

(1) Croisade médicale. Projet pour l'extension de la médecine française en Orient et en Afrique. Lionel Radiguet, *Revue Française* d'avril 1889, n° 67, p. 392.

(2) Parmi le nombre des missionnaires indiqué ci-dessus, il y a 101 médecins, dont 34 dames.

Digitized by Google

| | 1877 | 1890 | Augmentation |
|---|---|---|---|
| Missionnaires : | | | |
| Églises organisées | 312 | 520 | 208 |
| Suffisant entièrement à leurs besoins | 18 | 94 | 76 |
| Suffisant à moitié | 243[1] | 32 | ? |
| Suffisant au quart | | 27 | ? |
| Circulation de la Bible (1889) : | | | |
| Bibles | ? | 1454 | ? |
| Nouveaux Testaments | ? | 22402 | ? |
| Portions | ? | 642131 | ? |
| Total | ? | 665987 | ? |
| Communiants | 13035 | 37287 | 24252 |
| Elèves dans les écoles | 2110 | 16816 | 14706 |
| Contributions par les chrétiens indigènes (1889), en dollars | 9271? | 36884 | 27613 |

# NOUVELLES GÉOGRAPHIQUES ET COLONIALES

**Tunisie** : *Transports réduits pour émigrants. Colonisation.* — On annonce que, sur la demande de M. Massicault, résident général à Tunis, M. Ribot, ministre des Affaires étrangères, a demandé aux Compagnies de chemins de fer d'accorder aux émigrants à la destination de la Tunisie les mêmes faveurs que celles accordées aux émigrants algériens.

La Compagnie de Paris-Lyon consent à faire une remise de moitié sur les prix des 3es classes d'une gare quelconque de son réseau à Marseille et, en outre, une franchise de 100 kilos de bagages; pour les enfants de 3 à 7 ans, quart de place et 50 kilos de bagages.

Les émigrants pour la Tunisie devront s'adresser préalablement au résident général à Tunis pour obtenir la remise et joindront à leur demande un certificat d'indigence contresigné par le maire de leur commune.

On ne peut qu'approuver les avantages accordés à ceux de nos compatriotes désireux de se rendre en Tunisie. Il faut maintenant que le gouvernement beylical, c'est-à-dire le résident général, leur facilite, plus qu'il ne le fait actuellement, les moyens d'établissement et d'existence. La Société d'agriculture de Tunisie, dans sa séance du 1er octobre 1890, vient d'émettre un vœu en ce sens.

Le vote de la loi douanière a ouvert une nouvelle ère pour la Tunisie et la colonisation française; mais cette colonisation est entravée notamment

(1) Suffisant en partie, même moins d'un quart.

Digitized by Google

par suite des difficultés que présente l'acquisition de la propriété. Ceux qui sont étrangers à la langue et aux usages arabes, c'est-à-dire la grande majorité, sont obligés pour la moindre parcelle de terrain de passer par l'intermédiaire de courtiers tunisiens, et la crainte seule des difficultés d'acquisition a suffi maintes fois pour éloigner nos compatriotes. Il y aurait donc intérêt à ce que le gouvernement tunisien pût, sans engager cependant sa responsabilité, renseigner directement les nombreux Français qui sont prêts à venir se fixer en Tunisie, sur les principales questions qui peuvent les intéresser.

Aussi la Société d'agriculture émet-elle le vœu :

Que le gouvernement tunisien ouvre un crédit en vue de la création d'un service spécial de renseignements pour l'acquisition de la propriété foncière en Tunisie. Ce service fonctionnerait dans les bureaux du contrôle civil de Tunis, qui, par les moyens rapides dont il dispose, pourrait lui prêter un très utile concours.

Il se mettrait en relation avec la Société française de colonisation et avec les services de renseignements coloniaux existant en France.

Le crédit demandé serait peu important et ce service, intelligemment dirigé, serait très utile à nos nationaux.

*Suppression de droits d'exportation.* — Les droits de sortie frappant les animaux, qui avaient déjà été réduits par un décret du 10 janvier 1887, viennent d'être entièrement supprimés, en vue de donner un nouvel encouragement à l'élevage et au commerce du bétail tunisien. Un décret beylical du 9 sfar 1308 (23 septembre 1890) décide que les droits d'exportation sur les animaux cesseront d'être perçus à compter du 13 octobre 1890.

Il y a longtemps que l'on attendait cette mesure qui forme un corollaire naturel à la loi douanière du 19 juillet 1890 admettant l'entrée en franchise des bestiaux en France. L'exportation, presque impossible avant cette loi, va donner plus d'activité au courant commercial qui augmente de plus en plus entre la France et la Régence. Déjà les quais de Tunis, jadis presque déserts, sont encombrés de sacs de blé et d'orge et de tonneaux de vins, que l'on embarque pour les transborder. Et quand le port de Tunis sera achevé, il sera désormais certain de ne pas manquer de trafic.

*Crise et réforme monétaires.* — Une grande crise monétaire sévit depuis quelque temps dans la Régence par suite de la raréfaction de la monnaie, de la hausse du change et de l'absence de mesures prises pour remédier au mal. Tandis que le boukoffa, la pièce d'or type de la monnaie arabe, monte sans cesse et touche au cours de 16 francs, l'administration et les Sociétés continuent à lui assigner le cours fixe de 15 francs et même de 14 fr. 50 c. Le Trésor ne paie qu'en boukoffas (25 piastres); or la piastre, d'après un décret beylical vieux de 2 ans, vaut exactement 0 fr. 60 c., ce qui fait ressortir exactement le boukoffa à 15 francs. On voit, d'après le cours actuel, quelle différence énorme existe entre le taux de convention et le taux réel.

D'un autre côté, les caisses publiques refusent depuis six mois les billets de la Banque d'Algérie. Depuis, on a remis en circulation les pièces arabes

Digitized by Google

écornées. Les Européens les acceptent, mais les Arabes les refusent. Enfin, les pièces françaises n'ont pas cours légal dans la Régence et les indigènes n'en veulent point. Grâce à cet imbroglio, les changeurs et les banquiers juifs font des affaires d'or et rançonnent à qui mieux mieux Européens et indigènes. Il en résulte une paralysie complète dans les transactions et des pertes considérables pour les colons. La crise en fut au point que les principaux négociants en grains de Tunis faillirent suspendre tout achat de céréales, tant que les vendeurs n'accepteraient pas les pièces de l'Union latine. La crainte d'accentuer la dépréciation de ces pièces les empêcha seule d'exécuter leur projet.

L'administration mise, pour ainsi dire, en demeure de parer à la crise, a pris le temps de la réflexion. On annonce enfin que le résident général a proposé au ministre des affaires étrangères, qui l'a approuvé, un projet de réforme monétaire consistant dans le retrait au pair des piastres et l'établissement du système décimal. La Monnaie de Paris sera chargée de la frappe des nouvelles pièces qui porteront l'indication de leur valeur d'un côté en français, et de l'autre en arabe.

On serait presque tenté de se réjouir de la crise actuelle puisqu'il a fallu qu'elle éclatât pour amener l'établissement d'un système monétaire, qui aurait dû être mis en vigueur au lendemain même du protectorat.

**Dahomey**. — La *Paix*, grâce au dévouement du Père Dorgère, membre de la mission des Pères d'Afrique de Lyon, un arrangement est intervenu avec le roi de Dahomey. Il stipule que la possession par la France de Kotonou et le protectorat de Porto-Novo seront respectés. Les traités antérieurs restent en vigueur.

Le blocus est levé.

Le roi de Dahomey est résolu à tenir parole, on doit considérer cette solution comme très heureuse.

L'amiral de Cuverville, commandant en chef dans le golfe de Bénin, a adressé aux troupes sous ses ordres l'ordre du jour suivant :

« Le contre-amiral commandant en chef les forces de terre et de mer, faisant fonctions de gouverneur dans le golfe de Bénin, est heureux de porter à la connaissance des troupes et des divers services relevant de son autorité, la conduite patriotique et le courageux dévouement avec lesquels le R. P. Dorgère, aumônier de la colonne expéditionnaire, s'est acquitté du message dont il était chargé près du roi du Dahomey.

» Quelle que puisse être l'issue finale d'une mission qui n'avait point pour objet d'implorer une paix que nous pouvons dicter, mais bien celui d'éclairer le roi sur une situation qu'il semblait méconnaître, deux résultats importants ont été obtenus :

» 1° La mise en liberté immédiate des messagers du commandant Fournier et de celle de vingt-sept agents indigènes des factoreries retenus prisonniers depuis le 25 février;



Digitized by Google

» 2° L'affirmation de notre vieille loyauté française, qui est la meilleure des diplomaties, car rien n'est habile comme la droiture.

» Le contre-amiral, commandant en chef, rend également hommage à la fidélité avec laquelle M. Bernardin Durand a rempli la mission qui lui a coûté un si long internement.

« A bord de la *Naïade*. » CAVELIER DE CUVERVILLE. »

Le Père Dorgère vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

L'amiral de Cuverville a été autorisé à renvoyer en France l'infanterie de marine et les marins fusiliers qui tenaient garnison à Kotonou et à Porto-Novo.

Les disciplinaires sont partis pour le Sénégal par la *Mésange*.

**Littoral africain.** — *Nouveau voyage du capitaine Trivier.* — Grâce à l'initiative de M. Marc Maurel, président de la Société de géographie de Bordeaux, le capitaine Trivier entreprendra le 10 novembre prochain un voyage sur les côtes de l'Afrique en vue de chercher des débouchés à notre commerce.

De Bordeaux, le capitaine Trivier se rendra à Dakar, Konakry, petite île de l'Atlantique où aboutit le câble sous-marin; à Grand-Bassam, à Libreville, la capitale gabonaise, au cap Lopez, à Cetta-Cama, à Loango. De Loango, il ira peut-être à Landana et à Cabanda, mais sûrement à Banane, puis il visitera tous les ports du littoral du sud : Moculla, Ambrizette, Monsera, Kinsembo, Ambriz, Saint-Paul-de-Loanda, capitale de l'Angola, et il fera tout le possible pour parcourir les contrées desservies par la voie ferrée qui part de Saint-Paul.

Le voyage se poursuivra par Novo-Redondo et Catumbela. Après avoir visité le Benguela. Il s'arrêtera à Mossamedes, par 15° sud — le Madère de l'hémisphère austral — puis se dirigera sur la colonie allemande du Damara, sur l'île Ichaboe, renommée pour ses phosphates de chaux comme Port-Nolloth (situé plus au sud) pour son gisement de cuivre; sur Capetown Port-Elisabeth, la baie d'Algoa, East-London et Port-Natal ou Durban.

M. Trivier s'arrêtera ensuite chez les Portugais de Lourenço-Marquez, d'Inhoibans, de Sofala, de Quillimane, de Mozambique et d'Ibo, pour terminer sa tournée par Zanzibar.

**Mission Crampel.** — On écrit de Saint-Louis à la *Gironde* le 16 septembre : Je reçois des nouvelles de la mission Crampel, qui doit traverser une partie de l'Afrique. En date du 29 juin, M. Crampel se trouvait à Loango et se proposait de partir pour Brazzaville dans les premiers jours de juillet. Brazzaville est le premier poste français sur le Congo et se trouve à vingt-cinq jours de marche de Loango.

De Brazzaville, la mission remontera le Congo, puis l'Oubangui jusqu'à sa courbe la plus extrême, qui se trouve au 4° nord et où est situé le poste français de Bangui, le dernier. Là commencera véritablement l'exploration. La route générale adoptée est la direction vers le nord jusqu'au lac Tchad.

Digitized by Google

oint où les questions politiques et scientifiques forceront la mission à séjourner quelques mois, un an peut-être.

Puis, si les relations sont assez cordiales, un traité sera conclu avec les Touareg. Les deux tiers de la mission partant, du lac Tchad, après l'essai de traité avec les Touareg, se rendront vers la côte ouest par la Benoué, et le reste essaiera de traverser le Sahara pour gagner l'Algérie.

La mission n'emporte pas de vivres; des porteurs engagés à Libreville porteront les marchandises destinées au ravitaillement sur son parcours.

Jusqu'au poste de Bangui, la mission sera ravitaillée par les postes qu'elle trouvera sur sa route. Si des vapeurs en état de remonter se trouvent à la disposition des voyageurs, ils seront probablement à Bangui fin septembre; sinon, le voyage jusque là s'effectuera en pirogue, et en janvier 1891 seulement la mission atteindra ce poste.

La mission se compose de sept Français, un Arabe interprète, un Touareg (guide), trente Sénégalais armés de fusils à répétition de la marine, soixante-dix porteurs (M'fango et indigènes de la côte de Guinée), armés de la carabine Gras, et une cinquantaine de porteurs armés de fusils à piston.

Voici les noms des membres de la mission : MM. Crampel, chef de mission, vingt-huit ans; Lozieu, ingénieur des Arts et Métiers, vingt-quatre ans; Biscarrat, chef d'escorte, trente-deux ans; Périer d'Hauterive, adjoint à l'ingénieur, vingt-sept ans; Nébou, chef de caravane; Orti, sous-chef de caravane, trente et un ans; Mohamed ben Saïel, interprète, vingt-quatre ans; Ishekkad, guide touareg, et Decressac-Yillegrand, sous-chef de caravane, lequel restera probablement dans le fleuve pour y fonder un poste.

La mission Crampel, on le sait, est une entreprise privée, mais elle a l'appui du gouvernement.

Les derniers télégrammes reçus de Libreville donnent d'excellentes nouvelles de la mission Crampel, qui avait quitté Brazzaville le 22 août et était arrivé à Dangui, la dernière de nos stations sur l'Oubanghi. Grâce aux chaloupes mises à sa disposition par l'administration locale, le personnel et le matériel de la mission avait pu être transportés dans d'excellentes conditions.

**Exploration Cholet** (*Revue Française*, t. XII, p. 367). — Voici quelques renseignements complémentaires :

Arrivé par 2° 50′ N. 14° E., latitude et longitude estimées, M. Cholet a quitté la Sangha pour remonter la rivière N'Gako, affluent considérable et très navigable, bien qu'il soit encaissé dans des rives rocheuses et élevées. Arrivé par 3° 30′ N. et 12°30′ E., l'explorateur est redescendu au Congo en onze jours de navigation rapide à la descente. M. Cholet n'a pu remonter plus haut par suite du manque de vivres, mais avant de revenir à la côte, il est allé jusqu'au poste de Liranga, situé à l'embouchure de l'Oubangui, M. Cholet a débarqué à Mayumba, mais son arrivée à Libreville a été re-

Digitized by Google

tardée par suite de l'irrégularité du service des annexes du paquebot qui à le service de la côte occidentale.

Une nouvelle mission vient de repartir pour la Sangha. M. Fourneau, agent du Cóngo, la dirige. Il a une petite canonnière à sa disposition. M. Fourneau et M. Crampel marchent ainsi parallèlement.

**Congo français.** — *Nouveau vicariat de l'Oubanghi.* — Un télégramme de Rome, 3 octobre, fait connaître qu'à la suite du désir exprimé par le gouvernement français, la congrégation de la Propagation de la Foi, a décidé de partager le Congo français en deux vicariats. Le vicariat existant sera maintenu sans changement et un second sera créé sous le nom de vicariat de l'Oubanghi, avec un nouveau titulaire.

Ce titulaire est le Père Augouard, élevé ainsi à la dignité épiscopale. Depuis treize années le nouveau prélat, qui est aujourd'hui âgé de trente-huit ans, séjourne au Congo, où son apostolat a converti au catholicisme des milliers de noirs qu'il transformait en même temps en Français en leur apprenant notre langue et en les façonnant peu à peu a nos coutumes. C'est dans la région du hant Oubanghi, à Saint-Paul, que le vaillant missionnaire avait fixé sa résidence à 400 lieues des côtes, en plein pays de cannibales. C'est cette région qui formera le nouveau vicariat apostolique.

Mgr Augouard appartient à la congrégation des Pères du Saint-Esprit (1), cette courageuse armée de missionnaires qui a tant fait pour implanter les germes de la civilisation dans l'Afrique occidentale et qui a rendu tant de services à l'influence française dans ces mêmes contrées si difficiles à pénétrer.

**Les Anglais dans l'Afrique australe.** — *Barotsé.* — Nous avons annoncé (nº 102, p. 367) l'établissement du protectorat anglais sur le pays des Barotsés, comme conséquence d'un traité passé entre le roi et la Compagnie anglaise du Zambezia. Le *Temps* donne à ce sujet les renseignements suivants :

« La convention a été signée non seulement par le roi, mais par des chefs venus de toutes les extrémités du pays. Elle confère un droit de protectorat à la Compagnie, qui obtient également la concession de toutes les mines et minerais, moyennant un droit de 4 0/0 sur leur produit éventuel au profit du roi, qui reçoit également un subside annuel de 2,000 livres sterling (50,000 francs) et auquel sont assurés ses droits de chasse sur le gros gibier (éléphants, etc.), et de trafic en ivoire. Le pays sur lequel est établi le protectorat est délimité ainsi qu'il suit :

» D'une manière générale, la limite prenant pour point de départ la

(1). — Le Père Augouard, originaire du Poitou, qui a fait dans le Congo français de célèbres explorations, est en ce moment en France. La *Revue Française* a publié en avril 1886 le voyage du P. Augouard, de Stanley-Pool à l'Équateur. Les *Missions catholiques*, de Lyon, contiennent le récit d'un grand nombre de ses voyages.

Digitized by Google

confluence du Kafué avec le Zambèze, remonte ce fleuve jusqu'à la jonction de la Chobe (le Linyanti ou le Quado). Elle remonte cette rivière jusqu'au 20e degré de longitude est de Greenwich, à l'ouest; au nord, elle suit la ligne du partage des eaux du Congo et du Zambèze jusqu'au Kafué, dont elle suit le cours à l'est à travers le pays des Machikulombos, jusqu'à sa jonction avec le Zambèze. En gros, une superficie de deux cent mille milles carrés. Vingt ou vingt-cinq principales tribus sont disposées dans ce vaste territoire, mais il ne faut pas en conclure que le pays soit peuplé ou que ses nombreuses tribus forment une nation homogène, sur laquelle le roi des Barotsés exerce une autorité réelle; on se tromperait gravement. »

**L'anarchie au Soudan oriental** — On écrit d'Alexandrie au *Mémorial diplomatique* : Ce qui, à cette heure, doit préoccuper le plus les Italiens à Massaouah, c'est l'effroyable anarchie soudanaise.

Abdullaï, le successeur du Mahdi, règne encore. C'est toujours le Khalife. Mais il l'est si peu ! Confiné dans Ondurmann, il en est réduit, d'après les plus récentes nouvelles, à craindre l'éventualité d'une attaque des Snoussis venant d'Obeïd. C'est la fin de la fin de ce khalifat.

Pendant ce temps, la famine continue à exercer ses plus affreux ravages au Soudan. La viande de chien, à ce que nous apprend une lettre d'Assouan, s'y vend couramment quatre talaris l'ocque. Aucune culture n'est possible et, par suite, aucun commerce. Du reste, c'est à quoi les Anglais ont toujours visé. Ne voulant pas recommencer la coûteuse expédition du général Wolseley, ils se sont arrêtés à un autre système pour arriver à la réduction du Soudan en province anglaise.

Comme il arrive toujours dans la décomposition des empires éphémères, les principaux lieutenants d'Abdullaï sont en train de se tailler de petites souverainetés particulières. L'Emir Abdullah Ouad Saad a jeté son dévolu sur Berber qu'il gouverne à sa guise, sans accepter désormais d'ordres de personne. Cet Emir-là est à la tête de 500 à 600 hommes au plus, mais bien déterminés.

L'Emir Mohammed El Zougali, maître absolu de Dongoia, dispose de 1,000 hommes dont 500 Baggaras.

Abou-Hamed a pour seigneur ou pour tyran, comme vous voudrez, l'Emir Dakrachaoui Euad Sayed Abou Hagal. Dakrachaoui commande à 300 hommes dont 150 Baggaras et 100 soldats bazingers. Il a des fusils et 1 canon de campagne.

A quelque distance d'Abou-Hamed, c'est la domination de Hadji Hassan Ouad Saad qui commence, Abou-Hamed s'occupe principalement du trafic des esclaves. et. pourvu que ses voisins ne gênent pas son trafic, il ne les gêne pas non plus dans leur ambition de petites royautés indépendantes.

Les Italiens ont été prévenus sous main que le célèbre Osman Digma se préparait à prendre possession, pour son compte personnel de Kassala,

Digitized by Google

capitale du Soudan oriental. De deux choses l'une : ou bien Osman Digma, maître du Soudan oriental, réussira à arracher le pouvoir suprême aux mains débiles du pauvre Abdullaï pour reconstituer l'unité soudanaise, et alors, Kassala, cette merveilleuse position stratégique, échappe aux Italiens. Ou bien Osman Digma, réconcilié avec l'Angleterre, qu'il battait jadis avec tant d'éclat, fait aujourd'hui, sous main, le jeu du *Foreign Office*, et alors Kassala échappe également aux Italiens.

**Tonkin.** — *Piraterie.* — Les derniers courriers d'Indo-Chine font connaître qu'une forte bande de pirates a attaqué, le 29 juillet, le village de Thuïdaï, province d'Hanoï, au plus fort du marché. La panique a été générale. Les pillards ont enlevé tout ce qui se trouvait au marché et mis le feu au village.

Le 1er août un détachement commandé par le capitaine Parent de Curzon, est parti à la recherche des pirates, mais, le 2, il est tombé dans une embuscade à Quang-Thua et a dû se replier. Le commandant a été blessé ainsi que quatre soldats ; un caporal d'infanterie de marine a été tué.

— Les opérations dirigées contre le Tien-Duc ont heureusement abouti, le chef des pirates se voyant sur le point d'être pris à la Cac-Ba s'était réfugié d'abord aux îles Van-Haï, puis aux Gow-Tow, connues aussi sous le nom d'îles des Pirates, d'où il était passé dans l'île d'Haïnan, laissant le commandement à ses lieutenants.

A cette nouvelle le lieutenant Roissard de Bellet s'embarquait avec soixante hommes sur deux chaloupes de la douane et le 10 août, à 2 heures du matin, il débarquait aux îles Van-Haï, cernait le village de Quan-Lang et arrêtait les principaux pirates, dont trois furent pendus sur-le-champ. Le soir, le détachement monté sur deux jonques qu'escortait le *Hanoï*, reprenait la mer et le 11 vers midi débarquait aux Gow-Tow. Apprenant que la flotille des pirates se trouvait à Ti-Ma-Tao, M. Roissard s'y rend aussitôt. Il y trouve treize jonques sous voile que le *Hanoï* force de vapeur et canonne. Deux d'entre elles parviennent à s'échapper, mais les autres se jettent sur les rochers et tombent entre nos mains avec une partie de leurs équipages. Le 14, l'expédition rentrait à Haïphong avec ses prises. Il ne reste à la Cac-Ba que quelques pirates qui sont traqués par les miliciens.

— Dans la province de Thaï-Nguyen, un des principaux chefs de bande, Luong-Tam-Ky, a fait sa soumission. Ancien mandarin rebelle de la révolte des Taïpings et condamné à mort en Chine, ce chef de pirates n'a pas voulu s'exposer à être rejeté par delà la frontière et a demandé la concession du territoire qu'il occupait et une solde pour ses hommes qui formeraient à l'avenir une troupe de police.

— Le kamsaï Hoang-Cao-Khaï, qui a rendu les plus grands services à la France et dirigé avec succès les tournées des milices indigènes qui ont amené la pacification d'une partie du Delta, a été nommé vice-roi du Tonkin.

Digitized by Google

*Chemin de fer.* — Les travaux du chemin de fer entrepris pour relier Phu-Lang-Thuong à Langson se poursuivent sans incidents vers Bac-Lé. Les Annamites montrent un assez grand empressement à travailler à la voie et depuis l'ouverture des chantiers la tranquillité n'a pas cessé d'augmenter dans la région. Bientôt la voie sera achevée jusqu'à Kep et on pourra alors ouvrir à l'exploitation, cette première section d'une longueur de 18 kilomètres. Les essais tentés dernièrement ont pleinement réussi. La première locomotive, récemment arrivée, a fonctionné dans la gare de Phu-Lang-Thuong avec du charbon de Tourane, Celui-ci sert déjà, depuis plusieurs semaines à Phu-Lang-Thuong, comme combustible pour les grues à vapeur installées pour le débarquement du matériel.

**Laos.** — *Mission Pavie.* — La mission Pavie, qui a quitté Luang-Prabang, le 7 juillet 1890, a descendu le Mékong et est arrivée sans encombre à Saïgon après avoir passé à Pnom-Penh. M. Pavie était accompagné du lieutenant-colonel Pennequin, du capitaine Friquegnon, du lieutenant Donat et de M. Lefèvre-Pontalis. De Saïgon notre consul a dû se rendre à Bangkok, pour régler avec la cour de Siam les difficultés pendantes au Laos.

Le lieutenant Rivière, attaché à la mission Pavie en qualité d'officier topographe, n'a pas descendu jusqu'au bout le Mékong, mais est revenu du Laos par Vinh, en Annam, traversant ainsi une région en partie explorée seulement. Le voyage du lieutenant Rivière fera sans doute ressortir l'importance de cette voie pour la pénétration de l'Annam au Laos, car la route de Vinh est une des plus courtes pour atteindre le coude que forme le Mékong au sud de Luang-Prabang.

M. Rivière est actuellement à Hanoï, mettant au net la topographie des régions qu'il vient de parcourir pacifiquement. Il repartira pour Luang-Prabang au commencement de la saison sèche.

**Nouvelle-Calédonie.** — *Colonisation.* — Le paquebot des Messageries maritimes *Yarra*, qui a quitté Marseille le 1er octobre pour Nouméa, a emmené un contingent de treize familles de cultivateurs, originaires de Montpon (Dordogne), formant un total de 53 personnes.

La Société française de colonisation accorde à chacune de ces familles une concession gratuite de vingt-cinq hectares de terre sur son domaine de Ouaménie. Les enfants au-dessus de dix ans reçoivent, à titre d'encouragement un lot de deux hectares. La Société s'engage en outre à donner en dot six hectares à tout jeune homme et à toute jeune fille qui se marieront d'ici à cinq ans dans le nouveau village. En arrivant à Ouaménie, chaque famille trouvera sa concession défrichée, une maison d'habitation en briques, des instruments aratoires, des grains, des vivres, le tout remboursable par annuité de 200 francs, à partir de la deuxième année. Tous les travaux préparatoires ont été exécutés par les relégués de la Nouvelle-Calédonie.

Cet exode d'émigrants, trop fréquent pour la République Argentine, est

Digitized by Google

trop rare à destination de nos colonies, pour ne pas mériter d'être signalé d'une façon particulière. De tels départs, fréquemment renouvelés, ne se sentiraient même pas en France, tandis qu'ils auraient une importance capitale pour nos possessions d'outre-mer.

**Iles Sous-le-Vent.** — Nous avons signalé (n° 103, p. 440) les troubles qui ont eu lieu aux îles Sous-le-Vent. Le *Temps* a reçu le récit détaillé de ce qui s'est passé à Huahine et à Bora-Bora :

» Le gouvernement de Huahine ayant chassé, sans jugement et sans motif, le jeune indigène Mahine, le gouverneur des établissements français de l'Océanie refusa d'approuver cette mesure, Mahine étant irréprochable dans sa conduite et ne déplaisant aux autorités de l'île que parce qu'il était un de nos plus chauds partisans.

» Enhardis par notre longue mansuétude, les dissidents firent, le 22 juillet, une tentative pour amener notre pavillon; une première escarmouche eut lieu alors entre eux et nos partisans, et, en conséquence des ordres du gouverneur, trois navires de guerre qui se trouvaient en rade : le croiseur le *Volta*, l'aviso le *Volage* et la goélette le *Taravao* prirent part à l'action et ouvrirent le feu sur les dissidents. Soutenus par un détachement du *Taravao*, nos partisans parvinrent à s'emparer des membres du gouvernement, qu'ils conduisirent, avec la reine rebelle, à bord du *Volta*. Enfin, soutenus par l'artillerie des bâtiments, ils s'emparèrent des positions voisines et abattirent le pavillon que le gouvernement insurrectionnel avait hissé en face du nôtre.

» Les rebelles ont perdu une douzaine d'hommes; de notre côté, deux partisans légèrement blessés. A la suite de cette affaire, beaucoup de soumissions ont été reçues par le commandant du *Volta*.

» Jugeant qu'il fallait en finir une bonne fois avec les insoumis, le commandant du croiseur continua les opérations. »

Voici le compte rendu de la fin de cette campagne d'après le *Journal officiel* des établissements de l'Océanie :

« A la suite des événements survenus à Huahine, le 22 du mois dernier, M. le capitaine de frégate Huguet, commandant du *Volta*, avait accordé aux derniers insurgés un délai de quarante-huit heures pour se rendre. Ce délai étant expiré sans que la soumission des rebelles eût lieu, cet officier supérieur dut prendre l'offensive contre eux dans la journée du 25. L'énergique démonstration qui s'ensuivit et qu'appuyèrent le *Volage* et la goélette *Taravao* eut un résultat immédiat. Trois heures après, les chefs rebelles faisaient leur soumission et tous venaient, le lendemain matin, à bord du *Volta*, suivis de la population de tous les districts, se rendre à discrétion et déposer les armes.

» Une semblable démonstration, non suivie, toutefois, de répression, faite le 21, à Bora-Bora, amena également la soumission absolue de tous les districts qui, leurs chefs en tête, vinrent à bord du *Champlain* déposer leurs armes et s'incliner devant l'autorité de la France.

Digitized by Google

» Les chefs les plus compromis ont été retenus prisonniers et amenés à Papeete.

» Aujourd'hui la tranquillité est complète dans ces deux îles, désormais entièrement pacifiées et, seul, le drapeau de la France flotte sur elles.

» Toutefois, en conformité des pouvoirs qui lui ont été donnés par le gouvernement de la métropole, le gouverneur, voulant récompenser l'attachement à la France de la reine de Huahine et de la reine de Bora-Bora, leur a accordé la faveur d'arborer sur leurs demeures les anciens pavillons de Huahine et de Bora-Bora, qui porteront, à leur angle supérieur, les couleurs françaises. Cette marque distinctive leur est personnelle. »

**Canada.** — *Voyage du Club Alpin.* — *Discours Mercier.* — Le voyage des membres du Club Alpin français dont la *Revue Française* a donné le programme détaillé (p. 98, 15 juillet 1890), s'est accompli avec le plus heureux succès. Après avoir visité New-York, le Niagara, Montréal, Québec et le Saguenay, la caravane s'est mise en route pour la Colombie et est arrivée à Vancouver après avoir visité Winnipeg, Banff, etc. Au retour, Ottawa et Montréal ont de nouveau reçu les membres du Club Alpin français, et la Société Saint-Jean-Baptiste, de cette dernière ville, leur a offert un grand banquet à l'hôtel Richelieu.

Ce banquet n'a pas été sans faire sensation, en raison des discours qui y ont été prononcés. A la droite de M. David, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, était placé M. Darnault, président de la Délégation du Club Alpin français, et, à sa gauche, M. Mercier, premier ministre de la province de Québec. Parmi les convives : Mgr Labelle ; M. Marchand, orateur (président) de l'Assemblée législative ; M. Beaugrand, ancien maire de Montréal ; M. Perrault, ancien président de la Chambre de commerce de Montréal ; le poète Fréchette ; le sculpteur Hébert ; les principaux membres du Club Alpin français, MM. de La Houplière, Raveneau, A. Salles, Thuvien, etc.

M. Beaugrand souhaita la bienvenue au Club Alpin, dont il avait, à plusieurs reprises, été l'hôte en France, et M. Darnault lui répondit en d'excellents termes. Le curé Labelle. à peine revenu d'Europe et que ses paroissiens de Saint-Jérôme venaient de recevoir triomphalement, rappela, sur le ton de spirituelle bonhomie qui lui est particulier, que la province de Québec devait tout ce qu'elle possédait à ses origines si françaises. « Nous n'oublierons jamais, dit-il, que la France est notre mère patrie. Quant à l'Angleterre, notre suzeraine, elle n'est que notre belle-mère. »

Le morceau capital fut le discours du premier ministre. M. Mercier, plus que jamais, fit sonner bien haut ses sentiments français. « Nous sommes Français, dit-il, en substance, et nous avons du mérite à être restés Français. La province de Québec est loyale néanmoins ; elle l'est parce qu'il y a aujourd'hui entre elle et l'Angleterre un pacte : la province a adhéré au traité intervenu entre la France et la Grande-Bretagne et elle restera loyale aussi longtemps que la Grande-Bretagne respectera ses propres engagements.

Digitized by Google

Elle ne se considérerait comme déliée que si l'Angleterre venait à manquer à ses promesses. » Une semblable théorie dans la bouche du premier ministre d'une province soumise à l'Angleterre peut paraître surprenante; mais il faut tenir compte de la liberté de langage qui existe au Canada, liberté dont celui-ci est reconnaissant à la Grande-Bretagne. Loyaux, mais Français, ainsi peut se résumer le discours éloquent et énergique de M. Mercier. Les journaux anglais de Montréal n'ont pas manqué, du reste, de faire remarquer que ce discours a été, d'une manière générale, le plus « agressivement français » qu'ait prononcé le chef du parti national, et jamais, jusqu'à ce jour, premier ministre ne s'était avancé aussi loin.

*Finances fédérales.* — Le Canada est un des États dont le crédit est le plus solidement établi. Les finances y sont dans une situation très prospère, les travaux publics se développent largement, les grandes Sociétés de chemins de fer sont entre les mains de grands capitalistes anglais et sont très haut cotées. Montréal, la grande ville commerçante de la Puissance, a son crédit fortement établi sur le marché de Londres, et entre en ligne, sous ce rapport avec les premières villes du monde. Le dernier bilan des finances fédérales fait ressortir de la façon la plus évidente, l'excellent état du budget canadien.

Pour l'année fiscale prenant fin le 30 juin 1890 les recettes du budget fédéral ont été de 38,843,173 piastres. Les dépenses se sont élevées à $ 30,939,000 laissant ainsi un excédent de $ 7,903,000. Il reste cependant des paiements assez importants à effectuer, ce qui aura pour effet de diminuer l'excédent d'une façon assez sensible. Néanmoins le surplus des recettes variera entre 3 et 4 millions, chiffre encore fort appréciable qui dépassera encore les espérances du Ministre des Finances. Ce dernier, en effet n'avait évalué l'excédent qu'à $ 2,700,000. L'année précédente le règlement du budget avait amené un surplus de recettes de $ 1,865,000 piastres.

Voici les principaux produits du budget des recettes :

| | |
|---|---|
| Douanes . . . . . $. | 23.700.000 |
| Accise. . . . . | 7.349.000 |
| Postes. . . . . | 2.375.000 |
| Travaux publics . . . . . | 3.768.000 |
| Divers. . . . . | 1.650.000 |
| TOTAL. . . . . | 38.843.000 |

En 1888-89, les recettes n'avaient été que de 37,396,501 piastres. Ce résultat favorable n'a pas été obtenu par des augmentations d'impôts, mais par une plus-value naturelle et une diminution des dépenses.

**Exportations serbes par Salonique.** — Par suite des difficultés survenues entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie au sujet de l'exportation des porcs serbes, le gouvernement de Belgrade a chargé sa direction des che-

Digitized by Google

mins de fer de se rapprocher de la direction des chemins de fer orientaux, afin de voir s'il ne serait pas possible de faire passer par Salonique une partie, au moins, des produits qui s'exportent par Semlin.

Les chemins orientaux, tout en reconnaissant l'intérêt qu'il y aurait à amener sur leur ligne Vrania-Uskup-Salonique les produits de ou pour la Serbie, n'ont cependant pas consenti des réductions de tarifs suffisantes pour donner à ce mouvement toute l'extension possible.

Toutefois, depuis le milieu du mois d'août, un mouvement s'est établi avec Salonique surtout en ce qui concerne le transport des blés.

La France achète beaucoup de blés à Salonique. Comme la récolte est mauvaise en Macédoine et qu'au contraire elle est très bonne en Serbie, surtout dans la région de Pirot, les maisons de Salonique achètent du blé en Serbie. L'importance des transports exige la mise en marche de deux ou trois trains spéciaux, chaque jour, jusqu'à Salonique.

Dans le sens de Salonique vers la Serbie le mouvement est de beaucoup moins important, cependant depuis qu'une Compagnie de navigation allemande — de Hambourg — touche régulièrement Salonique, une augmentation sensible s'est fait sentir.

L'expérience qui se pratique actuellement prouve d'une manière manifeste que si les chemins orientaux consentaient des réductions convenables dans les tarifs actuels, le mouvement du port de Salonique et de la voie ferrée prendrait un énorme développement. De cette manière aussi la Serbie aurait deux portes d'entrée et de sortie, l'une à Semlin par l'Autriche-Hongrie, l'autre par Salonique; mais c'est peut-être aussi la raison qui engage les chemins orientaux — dont on connaît les attaches en Autriche et en Allemagne — à ne pas développer le trafic en question.

**Marine italienne.** — Nous avons donné l'état des forces navales de l'Italie pour 1888 (*R. F.*, 15 mars 1888, n° 42, p, 396), en indiquant que la *Sardegna* serait lancée en 1889. Le lancement vient d'avoir lieu seulement à la Spezia. C'est le quatrième cuirassé de 14,000 tonneaux, construit sur le modèle de l'*Italia*, sauf quelques modifications de détail. Il est en acier, long de 125 mètres, large de 23; il tirera 9 mètres d'eau, déplacera à peu près exactement 14,000 tonnes et dont la machine développera de 20.000 à 21,000 chevaux. On compte arriver avec cette puissance à une vitesse de 18 nœuds.

L'armement du *Sardegna* se composera de 4 canons de 34 centimètres Armstreng de 68 tonneaux; de 8 canons de 15 centimètres sur affût Albini : de 16 canons de 12 centimètres à tir rapide et de 8 mitrailleuses.

Le *Sardegna* aura, en outre, 9 tubes lance-torpilles. Son équipage s'élèvera à près de 700 hommes.

La puissance défensive du nouveau cuirassé italien repose sur un pont cuirassé à 75 millimètres d'acier qui recouvre les machines, chaudières et soutes, et qui affecte la forme d'une carapace de tortue; dans la partie

Digitized by Google

médiane, ce pont affleure à peu près le plan de la flottaison; sur la muraille, au contraire, il tombe à 1m,60 au-dessous du niveau de l'eau. Au-dessus de cette carapace incurvée règnent des compartiments remplis de charbon, sillonnés de couloirs fermés par des portes étanches, dans lesquels on peut introduire des matières légères et encombrantes pour limiter l'invasion de l'eau. Les quatre grosses pièces sont protégées par un fort central, ou redoute cuirassée, dont les plaques ont 48 centimètres d'épaisseur.

L'approvisionnement de charbon prévu paraît un peu faible; le *Sardegna* n'aura que 1,200 tonnes dans les soutes, ce qui, à 900 grammes de consommation par cheval et par heure, donne à peine trois jours de marche à grande vitesse et sept jours probablement à vitesse moyenne; mais il ne faut pas oublier que ces navires ne sont pas destinés à servir hors du bassin de la Méditerranée.

**La pseudo-fin du mormonisme.** — Certains journaux des États-Unis ayant annoncé que le mormonisme avait vécu, la presse européenne a enregistré sans réserves cette nouvelle sensationnelle.

De temps à autre, sentant que les mœurs bizarres de la communauté de l'Utah choquent un peu les préjugés du reste de la chrétienté, les hommes du Gouvernement des États-Unis font annoncer qu'ils ont entrepris une guerre à mort contre le mormonisme.

De fait, les autorités fédérales Washington en ont usé jusqu'ici avec la plus grande tolérance vis-à-vis des mœurs des admirables colons qui ont mis en valeur l'un des territoires les plus déshérités de l'Union.

Tout en faisant publier pour la galerie, qu'il persécute les disciples de Joé Smith et Brigham Young, le gouvernement des États-Unis leur laisse toute latitude non seulement de faire ce que bon leur semble dans l'Utah mais encore d'y amener les prosélytes des deux sexes qu'ils réussissent à racoler dans différents pays.

Les *saints des derniers jours* ont envoyé, non sans succès, leurs recruteurs s'établir à poste fixe sur certains points du vieux continent, notamment en Suisse et en Irlande.

En Amérique, il est beau temps que le mormonisme a débordé, principalement vers les États du nord-ouest, même sur le territoire canadien.

Récemment, un évêque canadien du nord-ouest, Mgr Grandin, déclarait que les mormons étaient nombreux dans son diocèse, que légalement monogames en apparence, ils vivaient effectivement dans un état de polygamie d'un dangereux contage et d'un détestable exemple pour les populations ambiantes, principalement pour les métis, ataviquement prédisposés à revenir en arrière.

Dans notre opinion, la grande nouvelle de la fin du mormonisme n'est qu'un trompe-l'œil concerté entre les autorités de Washington et le grand prêtre des mormons. Comme concession à l'opinion du monde chrétien, les

Digitized by Google

mormons vont renoncer à afficher trop bruyamment le principe de la polygamie ; mais s'ils ne violeront plus ouvertement la loi, ils n'abandonneront en rien pour cela la coutume patriarcale sur laquelle reposent leurs traditions comme secte.

**Congrès antiesclavagiste de Paris.** — Nous avons publié (p. 446) la liste des délégués français et étrangers au Congrès qui s'est tenu les 22 et 23 septembre. Nous avons indiqué aussi les questions qui ont plus particulièrement préoccupé les membres du Congrès; voici le texte officiel des résolutions et vœux qui ont été adoptés :

I. — Le Congrès adresse aux puissances signataires de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles l'expression de sa profonde reconnaissance pour l'œuvre qu'elles ont accomplie et exprime le vœu que les dernières conditions qui restent à remplir le soient sans délai pour répondre aux sentiments de tout le monde civilisé.

II. — L'Œuvre antiesclavagiste est divisée en Comités nationaux qui, moralement unis dans la poursuite d'un but commun, ont une organisation et un mode d'action absolument indépendants.

III. — Le Congrès compte avant tout sur les moyens pacifiques, spécialement sur l'action morale des missionnaires pour relever les noirs. Aussi est-il résolu à seconder les missionnaires par tous les moyens en son pouvoir.

IV. — Les Comités nationaux feront œuvre utile en suscitant là où les circonstances le font désirer les dévouements privés et le concours des volontaires dans les conditions et sous les réserves édictées au chapitre 1er de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles.

V. — Le Congrès exprime respectueusement le vœu que le Saint-Père qui a glorieusement revendiqué la liberté des enfants déshérités de la grande famille humaine et qui a si généreusement contribué aux premières dépenses de l'Œuvre, se rendant à la prière du cardinal Lavigerie, accorde une quête annuelle pour les besoins de l'Œuvre.

VI. — Le Congrès émet le vœu que des mesures soient prises, si déjà elle ne l'ont été, pour prévenir les abus du recrutement des travailleurs libres et de sauvegarder efficacement la liberté des noirs et la sincérité des engagements conclus avec eux.

VII. — Le Congrès appelle l'attention de toutes les puissances, même musulmanes, sur le danger que le développement de certaines sectes musulmanes africaines fait courir à la civilisation et à la liberté des noirs.

VIII. — Il est à désirer que chaque Comité national fasse paraître périodiquement et propage le plus possible un Bulletin antiesclavagiste et entretienne des relations permanentes avec la presse afin de la tenir au courant de tout ce qui concerne la question de l'esclavage. Il paraît aussi important que l'échange de ces publications soit fait entre les différents Comités nationaux, et qu'une entente commune maintienne entre eux les liens nécessaires aux progrès de l'Œuvre.

Digitized by Google

IX. — Le Congrès exprime sa reconnaissance au bienfaiteur qui a fondé un prix de *vingt mille francs* destiné à récompenser le meilleur ouvrage populaire concernant l'esclavage. Il décide que chaque Comité national examine les manuscrits qui lui sont adressés par les auteurs de sa nation. Il désignera celui ou ceux de ces manuscrits qui lui paraît digne d'obtenir le prix proposé, et nommera un délégué qui se réunira aux membres de l'Institut de France, faisant partie du Comité antiesclavagiste de Paris pour former le jury chargé de décerner, au nom du Saint-Père, le prix.

X. — Le Congrès émet le vœu que les secours envoyés aux missionnaires soient exempts de droits de douane.

XI. — Le Congrès, estimant qu'il est éminemment utile que les délégués des Comités nationaux se réunissent encore pour échanger les vues et stimuler réciproquement leur zèle, décide qu'un nouveau Congrès antiesclavagiste aura lieu dans un délai de deux ans au plus tard.

**Situation des libérés.** — Un décret du 29 septembre 1890 modifie la situation des libérés de la peine des travaux forcés dans nos établissements d'outre-mer, à la suite des nombreuses plaintes des autorités coloniales. D'après la loi du 30 mai 1854, le transporté à fin de peine est libéré de la peine des travaux forcés et en même temps astreint à la résidence obligatoire dans la colonie. Il en résulte qu'il est impossible légalement de l'assujettir à un travail pénal proprement dit, et, d'un autre côté, il convient d'instituer à son égard une discipline *sui generis*. Telle était la pensée du rapporteur de la loi de 1854, M. du Miral, et telle était aussi l'interprétation donnée à la loi par le décret du 29 août 1855, qui soumettait les libérés à l'action des conseils de guerre et des lois militaires, tout en les dispensant du travail pénal.

Mais au bout de quelques années, l'administration interpréta d'une manière défectueuse ce décret et cette manière de procéder fut consacrée par une dépêche ministérielle du 22 août 1874, à la suite de laquelle tout lien de subordination se trouva rompu entre l'administration pénitentiaire et le libéré. La compétence des tribunaux militaires avait bien été maintenue, mais le décret du 13 janvier 1888 renvoya les libérés devant les tribunaux de droit commun afin de permettre leur condamnation à la relégation.

Les inconvénients de ce système n'ont pas été longs à se montrer. Les libérés, de plus en plus nombreux, sont le plus souvent oisifs ; ne possédant aucune ressource ils deviennent rapidement une charge pour l'Etat obligé de les recueillir dans ses dépôts, afin d'éviter une augmentation de crimes et de délits. Les libérés qui devaient être la ressource de la colonisation en sont devenus le fléau. Le remède à une situation si regrettable consiste à revenir hardiment aux principes de la loi de 1854. L'administration pénitentiaire ne peut plus demander au libéré de travailler sur un chantier pénal, mais elle devra exiger désormais, qu'outre les appels périodiques ou

Digitized by Google

extraordinaires prévus par le règlement d'administration du 13 janvier 1888, il justifie de moyens d'existence réguliers, comme la possession de biens suffisants, l'exercice d'une profession ou un engagement de travail. En outre il devra être porteur d'un livret. Faute de ces justifications, il pourra être considéré et puni comme vagabond et, au besoin, condamné à la relégation.

---

## NOUVELLES DIVERSES

**Le lion de Sokoto.** — Il est indispensable que les Anglais produisent pour la galerie leurs titres sur le Sokoto. Ils affirment bien qu'en 1884 le Sultan a reconnu la souveraineté de la Compagnie Anglaise sur les rives du Niger moyen et de la Benoué, mais cela n'a pas semblé suffisant. Il paraît que le Sultan vient encore de transmettre à la même Compagnie et à perpétuité ses pouvoirs de juridiction sur toute l'étendue de son empire, c'est-à-dire sur un territoire d'une superficie de 250,000 milles carrés.

Un petit présent devait naturellement s'ajouter pour compléter la légende. Le steamer *Mandingo* a débarqué, à Liverpool, un lion offert par le Sultan de Sokoto à la reine d'Angleterre. C'est la Royal Niger Cy qui a été chargée de l'offrir.

**Charbon en Sibérie orientale.** — Le commandant de l'escadre russe du Pacifique essaie en ce moment, à bord de ses navires, le charbon découvert dans le district d'Ussuri. Ces gisements seraient précieux surtout pour les navires qui s'abritent au port russe de Wladiwostok.

**Le Commandant Doudart de Lagrée** : *Souscription nationale pour l'érection d'un monument à Saint-Vincent-de-Mereuze.* — Les lecteurs de la *Revue Française* connaissent l'œuvre considérable de Doudard de Lagrée. Si Courbet a été le fondateur de notre empire colonial de l'Indo-Chine, de Lagrée a été le précurseur (1). M. de Villemereuil dans son ouvrage : *Exploration et Missions de Doudart de Lagrée*, publié en 1883, M. Félix Julien dans ses *Lettres d'un précurseur* (1887), ont éclairé ce grand caractère et montré l'intérêt patriotique qu'a poursuivi de Lagrée en recherchant une voie commerciale pour relier notre Cochinchine à la Chine occidentale.

L'explorateur Doudard de Lagrée est né le 31 mars 1823 à Saint-Vincent-de-Mereuze, arrondissement de Grenoble. Sa famille, originaire de Bretagne, s'était fixée en Dauphiné au commencement du XVII^e siècle. Nous apprenons que le Conseil municipal de cette commune a pris la généreuse initiative d'une souscription publique pour élever une statue à l'illustre explorateur mort en Chine, le 12 mars 1868, victime de son dévouement. Un crédit de 800 francs été voté sur la proposition du maire.

Nous ne doutons pas de l'accueil favorable que cette idée trouvera auprès de tous ceux qui s'intéressent au développement de notre grande colonie d'Extrême-Orient.

**Le Canal de Corinthe.** — Le différend existant entre la nouvelle Société concessionnaire du canal de Corinthe et l'ancienne entreprise est toujours pendant. La question litigieuse en suspens ne pourra être réglée que lors de la rentrée des tribunaux actuellement en vacances.

---

(1) *Revue Française*, t. IX, p. 339, n° 66, 15 mars 1889. Courbet et Doudard de Lagrée.

Digitized by Google

La nouvelle entreprise générale est une Société grecque dont les directeurs sont MM. Vlangalis et Matzas. Les travaux, qui ont été repris au mois de juin, marchent lentement.

---

# BIBLIOGRAPHIE

---

### LA POSSESSION DE L'AFRIQUE CENTRALE VAUT-ELLE QUELQUE CHOSE
*(Is Central l'Africa worth having?)*

Tel est le titre d'un article sensationnel publié par Sir John Pope Hennessy, dans la *Nineteenth Century* du mois de septembre dernier.

Sir John Pope Hennessy connaît bien l'Afrique où il a exercé de hautes fonctions administratives dans les régions de ce Continent dépendant de la couronne britannique.

Dans son étude, il pose les questions suivantes : est-ce que les Compagnies instituées par privilège royal pourront mettre avantageusement en valeur les territoires du centre africain? les pays noirs sont-ils un terrain favorable pour l'émigration européenne? est-ce que les fonctionnaires blancs peuvent entreprendre avec succès de gouverner les races nègres?

Sir John Pope Hennessy laisse voir un grand scepticisme sur ces trois points et il remarque : « qu'il commence à se manifester des symptômes de réaction peu équivoques dans la Cité de Londres; que lors du *meeting* des actionnaires tenu à *Cannon Street* le mois dernier, le Président de la Compagnie Impériale britannique de l'Afrique Orientale les a engagés à prendre patience et à s'attendre pendant quelque temps *à prendre leurs dividendes en philanthropie.* »

A l'appui de sa manière de voir, Pope Hennessy cite quelques extraits des récents ouvrages de MM. le missionnaire Drummond et H. Stanley *(Nyassaland or travel sketches in our new protectorate and Darkest Africa).*

Il est indéniable que ces deux voyageurs, qui sont pourtant partisan décidés de l'annexion, ont peint l'Afrique centrale sous des traits peu alléchants.

Quoi qu'il en soit, l'article de Pope Hennessy sent un peu le parti pris et laisse trop voir qu'il cherche avant tout à être agréable au *Colonial Office* de Downing Srett. Dr R.

*ERRATA.* — Page 438, Transcaspienne : *Lisez* Taschkent et non Tasehkent. — Pamir et non Panur.

---

*Le Propriétaire-Gérant,*
ÉDOUARD MARBEAU.

---

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — IMPRIMERIE CHAIX.
RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 21388-9-90.

Digitized by Google

# LA DÉFENSE DES COLONIES
ET
# LA MARINE

Les *Tablettes des deux Charentes*, dans le numéro du 25 septembre, publient une lettre du vicomte de Montfort dans laquelle le député de la Seine-Inférieure développe, sur la défense des colonies, des idées que je partage, sauf certaines réserves à faire. J'ai déjà prié les *Tablettes* d'être mon intermédiaire pour soumettre mes observations à l'honorable député de la droite. Elles touchent à des intérêts assez considérables pour faire appel aussi à la publicité de la *Revue Française*, qui d'ailleurs, s'occupe spécialement de nos colonies et, avec un dévouement très éclairé, de notre population maritime.

Le vicomte de Montfort arrive à cette conclusion :

« Donc, la seule solution raisonnable est la suivante : Retour à la marine de toutes les troupes chargées de la défense des colonies. » J'ajoute : et de cette défense même, d'une manière absolue et complète ;

« Un sous-secrétariat spécial, relevant de la marine, chargé d'administrer les colonies (j'insiste sur ceci : avec toute indépendance au point de vue civil) et d'organiser fortement les troupes indigènes locales. »

Ici je diffère d'opinion avec l'auteur du projet : il faut que l'autorité à qui appartient la disposition, le commandement des troupes ait la responsabilité de leur instruction. Que le sous-secrétaire d'État — auquel je comprends qu'on laisse une initiative administrative très grande — recrute le personnel des troupes indigènes comme il l'entendra, au mieux des intérêts de la défense et de ses administrés, rien n'est plus juste. Mais cela fait, que la marine ait la direction sans limite des nouveaux contingents ; c'est une nécessité.

« Puis enfin, *à la disposition de la marine*, ce corps spécial de deux ou trois brigades, recruté exclusivement de volontaires, etc. »

Je ne comprends pas bien. Un corps ne peut être *à la disposition de la marine* qu'autant qu'il appartiendra à ce département ; sans quoi il pourra arriver que, le jour où elle aura besoin d'en *disposer*, on lui réponde : désolés, mais, nous aussi nous en avions besoin, et nous en avons disposé.



Digitized by Google

Je ne m'arrête pas au mode de composition de ce *corps spécial*, autrement dit, de l'armée coloniale; en matière de recrutement, tous les moyens sont bons, tous ceux qui peuvent attirer ce que j'appellerai des soldats de profession, but très difficile à atteindre en ces temps où les carrières civiles, administratives, financières, industrielles, sont à la portée de tout homme qui a la moindre instruction. Donc, j'accepte les étrangers comme les Français à deux conditions : qu'ils soient encadrés solidement, et qu'à la base de cette armée coloniale on place l'infanterie et l'artillerie de marine en leur conservant une autonomie qu'elles se sont glorieusement acquise.

Cette autonomie serait *complètement* respectée dans le projet du général de Miribel, accueilli par M. de Freycinet, fait-on publier par la presse, et M. Barbey n'accepterait le projet d'armée coloniale qu'à cette condition expresse. Mais, l'artillerie et l'infanterie de marine, tout en conservant ces dénominations, — je suppose, — prendront rang parmi les corps de l'armée de terre. Tout d'abord, c'est de la cacophonie. Ensuite, ce n'est point là une autonomie *complète*. Enfin, en détachant à la Marine, pour le service de la défense des arsenaux, des côtes et des colonies, les corps divers qui lui sont nécessaires, il sera bien difficile que la Guerre évite certains conflits et une confusion dont j'aurai l'occasion de signaler les inconvénients.

Non, quand — ayant derrière moi cette force qu'on appelle l'opinion publique, — je propose de laisser aux corps de la marine leur autonomie. j'entends qu'on ne les enlèvera pas au département qui les a formés, qui les administre depuis longues années, sous lequel ils ont conquis des droits traditionnels par leur résistance, sous toutes les latitudes, aux climats les plus malsains et au feu de l'ennemi. J'insiste sur ce côté important de la question, et je souhaite vivement que l'on ne tienne aucun compte de quelques ambitions personnelles aveuglées par une fausse appréciation de la situation.

Quant à des catégories de soldats et de corps affectées à telles ou telles colonies, selon telles ou telles circonstances, l'idée ne me paraît pas viable. Il faut pour l'honneur du drapeau et la solidité des troupes, qu'il y ait solidarité entre celles-ci, et pour cela, il est nécessaire que toutes celles qui concourent au même but participent aux mêmes chances, bonnes ou mauvaises. On a fait une loi absurde — loi électorale (!) — la loi militaire de 1889, il

Digitized by Google

faut en subir les conséquences. Sans doute, il est fâcheux d'envoyer de trop jeunes gens sous les climats délétères, et de faire en moins de deux ans deux fois la dépense de leur transport, conséquence inéluctable de la loi de trois ans; (en moyenne, une recrue ne passera pas dix-huit mois aux colonies.) Il serait bien plus déplorable encore de faire en leur faveur des exceptions qui blesseraient l'amour propre des uns et le sentiment d'équité des autres. D'ailleurs, en cas de guerre, ne faudra-t-il pas que les recrues aillent aux colonies comme les vétérans? Il y a donc intérêt à les acclimater en temps de paix. Mais les détachements du corps de volontaires envoyés au delà des mers fourniraient des séjours plus prolongés; préparés à cette éventualité, mieux aguerris contre toutes les autres, ce seront des soldats évidemment plus résistants. D'autre part, ce sera à l'administration de choisir les corps ou fractions de corps, selon l'opération à entreprendre ou le rôle à remplir. Elle devra faire des distinctions entre les troupes métropolitaines et les troupes indigènes. Mais elle devra aussi, pour ces dernières, apporter une grande prudence dans leur création et dans le choix des emplois à leur donner : il y a telle colonie où elles seraient un danger, n'insistons pas sur les noms.

En aucun lieu et en aucun temps, la garde d'une colonie, fût-ce la plus infime et la plus ancienne, ne pourra être confiée à des troupes locales indigènes seules. Il n'est pas certain que l'idée de patrie ait la même valeur chez elles que chez nous. Dans tous les cas, il est tel peuple, les Annamites par exemple, pour lequel la patrie française ne peut se substituer du jour au lendemain à la patrie de ses ancêtres. De longtemps encore nous ne pouvons compter sur le dévouement absolu des auxiliaires recrutés sur place. Telles circonstances peuvent faire naître des luttes de castes et de races; nous ne le voyons que trop dans les parages de Saint-Domingue dont il ne faut pas perdre de vue la dure leçon des premières années de ce siècle, bien que les temps soient changés. Il importe donc qu'il y ait des troupes de la métropole à côté de celles que fournit une colonie, ne serait-ce que pour l'exemple de la discipline et pour perpétuer les traditions militaires. A ces corps indigènes, il faudra que l'armée régulière fournisse des cadres particulièrement bien choisis au point de vue politique et moral. Ce rôle appartient de droit à l'infanterie de marine, qui ne peut pas ne pas être le noyau de toutes les for-

Digitized by Google

mations destinées à la défense des colonies et à celles de nos côtes: je suis en cela d'accord avec le vicomte de Montfort. De même encore lorsqu'il dit :

« Cette grave question de l'organisation de nos forces coloniales me paraît à tous les points de vue d'une importance capitale.... Tout vaudra mieux, à mon avis, que le désordre, l'incertitude et l'incohérence qui sont malheureusement de règle aujourd'hui pour l'organisation et la défense de nos colonies. »

Vous avez raison, et pour l'importance de la question, et pour le désordre de l'heure actuelle. Mais ici, à qui la faute, sinon au Parlement qui veut avoir dans la main la direction de toutes les affaires, sinon aux ambitions qui naissent de toutes parts, qui sont encouragées d'en haut par faiblesse ou par inconscience et qui montent à l'assaut des fonctions coloniales.

Vous dites encore :

« J'ai voulu faire sortir cette question de l'oubli *inconcevable* (c'est vous-même qui soulignez) où elle retombe périodiquement. »

Inconcevable serait le mot, mais détrompez-vous, il n'y a pas d'oubli: il y a d'une part des difficultés énormes, aggravées par la loi de trois ans, devant lesquelles reculent les responsabilités; de l'autre, ne dit-on pas un peu partout que, si on laisse accumuler les difficultés, c'est que, au moment psychologique, il se présentera quelqu'un pour sauver la situation.

Vous, monsieur le député, qui pouvez connaître certains dessous de la politique, voulez-vous faire un retour en arrière et nous expliquer cette conception hybride de la défense des côtes décrétée cette année:

Les amiraux préfets maritimes, et les officiers placés sous leur commandement, sont chargés de la défense du littoral : commissionnés par le Ministre de la guerre, qui ignore les ressources du matériel naval et les opérations maritimes auxquelles on aura à faire face, ils reçoivent les ordres du Ministre de la marine, qui, lui, ne connaît pas les troupes de la guerre dont les autorités maritimes auront à disposer. Sera-ce le corps des troupes coloniales ? Mais si elles sont sur le littoral de la métropole, celui des colonies sera à la merci d'un débarquement. Et si elles sont aux colonies, celles-ci seront donc défendues par le Ministre de la guerre, puisque, d'après le projet, son département s'est réservé ce nouveau contingent.

Digitized by Google

Incohérence, vous l'avez dit; dans tous les cas, grande confusion : confusion dans les pouvoirs, confusion par suite dans l'action. Que peut-il sortir de là, sinon l'occasion de démontrer que toute la défense militaire doit être dans une même main, terre et mer, guerre et marine, métropole et colonies. Nous serons alors bien près de la dictature militaire... le pays y gagnera peut-être, mais les colonies?

Dans l'état actuel des choses et du projet d'armée coloniale, le sous-secrétaire d'État est chargé de la défense militaire des colonies, les gouverneurs ont tous les pouvoirs, ils disposent des troupes ou milices indigènes, la Marine leur prête le concours de la flotte, et la Guerre leur fournira des troupes spéciales. Ce n'est vraiment pas la peine d'avoir enlevé aux amiraux les fonctions de gouverneur qu'ils ont exercées avec distinction, pour constituer entre les mains des gouverneurs civils ce nouvel appareil militaire doublement compliqué. Et les colonies seront-elles mieux défendues? Il faut supposer que non, puisque, sans mettre en cause les capacités personnelles (?), toutes les fois que la situation est devenue grave, il a fallu recourir à la Marine. Qu'avons-nous vu au Tonkin, et que de maux on eût évité si on avait laissé l'illustre Courbet achever l'œuvre qu'il avait si énergiquement commencée? Aujourd'hui même, que voyons-nous au Dahomey?

Il est dans la force des choses que la Marine ait charge de la défense des colonies. La mer est, en effet, la base de toutes les opérations lointaines, à la Martinique aussi bien qu'en Annam, et personne autre qu'un marin ne peut commander sur mer.

Il y a tant de vérité dans ce principe, qu'au sein des assemblées coloniales et des commissions parlementaires, nous avons entendu des hommes sérieux, — mais inféodés à l'autonomie, au moins relative, des colonies, — réclamer tout ce qui pouvait donner à celles-ci l'indépendance administrative, solliciter pour les indigènes des droits égaux à ceux des métropolitains. Eh ! bien, en même temps, ils demandaient que la défense extérieure fût confiée à la Marine. Et ils sont logiques; ils veulent être chez eux à la Guadeloupe, à Cayenne, en Nouvelle-Calédonie, partout, même au Tonkin, mais ils veulent y vivre en sécurité; et comme ils n'ont aucune confiance dans les capacités militaires d'un sous-secrétaire d'État et de ses gouverneurs civils, ils veulent la protection efficace de la Marine.

Digitized by Google

Pour ma part, je n'y vois aucune difficulté, à la condition que les pouvoirs soient bien délimités. Dans un département de la métropole, l'autorité militaire n'est-elle pas absolument indépendante? Au préfet, le seul droit de requérir l'emploi de la force armée; au général le devoir de déférer à cette requête, mais la libre disposition des moyens pour atteindre le but qu'on lui demande.

Ainsi peut-il en être dans les colonies. Leur situation maritime commande, nous le répétons, que ce pouvoir militaire soit la Marine; ajoutons encore cette raison que, en Cochinchine et au Tonkin, tous les mouvements s'appuient sur le cours des fleuves et des rivières, sur les estuaires et les arroyos nombreux où les canonnières jouent un rôle important.

La Marine ne réclamera pas cette charge qui est lourde, pas plus qu'elle ne demande la gestion des affaires civiles dans les colonies, étant bien entendu que, si le sous-secrétariat est rattaché à son département, c'est pour simplifier les rapports constants et nécessaires, pour adoucir les frottements. Par contre les colonies doivent s'administrer elles-mêmes avec un budget spécial pour chacune d'elles, budgets alimentés dès que faire se pourra au moyen de leurs propres ressources; les dépenses seules de la défense sont à la charge de la métropole, service Marine. La plus grande initiative doit être laissée au gouverneur, sous la haute surveillance du sous-secrétaire, dont la consigne doit être, en matière civile et financière, de décentraliser. C'est ainsi, du moins, que je comprends un projet dont le but est d'assurer la sécurité des colonies et de favoriser leur développement. Or, l'initiative individuelle réussira toujours mieux parce que, dans son propre intérêt, elle saura se plier aux exigences des besoins et des aptitudes que l'on connaît sur les lieux et que l'on apprécie mal à Paris sous les lambris dorés d'un cabinet ministériel. Nous en avons eu mille exemples; il suffit d'en citer un, le droit sur les riz à la sortie institué par l'amiral Lafont, en Cochinchine. L'Administration centrale le repoussait; l'amiral a sacrifié sa position de gouvernement plutôt que de céder : le droit sur les riz a subsisté et il a fait la fortune de la colonie.

Mais, ce que la Marine ne demande pas, elle l'acceptera par devoir patriotique. En revanche, pour l'accomplissement de ce devoir, il faut lui accorder à mains ouvertes, les conditions indispensables à sa force et à la conservation des colonies.

Digitized by Google

Et d'abord, pour en finir avec la question des troupes, il est de toute évidence que chaque colonie. en dehors de ses milices ou corps indigènes, doit toujours avoir une garnison suffisante, non seulement pour parer à une surprise, mais pour recevoir le premier choc d'un ennemi sérieux. Il ne faut pas être obligé de compter sur l'envoi des renforts, si rapide qu'il puisse être; à cet égard l'expérience n'est pas à faire comme le pense M. de Montfort : on sait, à une unité près, ce qu'il faut de jours pour se rendre de France à n'importe quel point du globe, et ce temps dépassera presque toujours celui que prendront les préliminaires diplomatiques d'une guerre.

S'il importe de mettre dans la même main tout le personnel destiné, sur des points très divers, à l'œuvre commune, tout le matériel doit à plus forte raison dépendre de la même autorité. Or, que voyons-nous en ce moment dans nos colonies? Le service Marine, les magasins, les ateliers et arsenaux — sauf celui de Saïgon — tout cela est supprimé ou remis au commissariat colonial. Comment s'approvisionnent, dès lors, les bâtiments de guerre en temps de paix ?

Il y a trois catégories, parmi ceux-ci, qui ont affaire à nos colonies : les stations locales, les divisions navales indépendantes, et les bâtiments isolés qu'un ordre imprévu ou les circonstances de mer peuvent amener inopinément en relâche dans nos ports d'outre-mer.

On doit supposer que les gouverneurs, intéressés à ce que la station locale soit toujours disponible, veillent à ce que son ravitaillement soit assuré.

Quant aux divisions navales, voici comment elles opèrent : l'amiral, commandant en chef, prévoit un an d'avance, la quantité de vivres nécessaires à son escadre et les points de la station où les bâtiments auront à les prendre; il adresse une demande au ministre, qui fait envoyer les quantités requises dans les magasins des colonies désignées d'où elles sont délivrées suivant les règles administratives de la marine. Pour les munitions de guerre et les rechanges, c'est-à-dire le matériel qu'il faut renouveler périodiquement, chaque navire demande ce qu'il lui faut, pour six mois d'avance, à la métropole qui expédie les colis sur la colonie où ils sont conservés en dépôt jusqu'à l'arrivée du bâtiment auquel ils sont destinés. Enfin le charbon et les matières grasses que consomment les machines, sont demandées par la colonie elle-même, soit directement en France, soit ailleurs si le charbon se prend dans la région.

Digitized by Google

On voit d'ici quelles éventualités hasardeuses, quels retards, quelles déceptions peuvent résulter de circonstances de force majeure, sans parler de défaillances possibles. Plus d'un navire en a subi l'épreuve, il y a quelques mois, à la Martinique, l'*Aréthuse* n'a pas trouvé les rechanges dont elle avait le plus urgent besoin et le dépôt de charbon de la colonie ne contenait qu'un stock dérisoire.

S'il en est ainsi en temps de paix et pour les forces navales dont les besoins sont prévus, que n'a-t-on pas à redouter pour les navires isolés, dont le passage est imprévu et qui peuvent être à court de vivres, de munitions, de matériel, et surtout en temps de guerre ?

Et les bâtiments en avarie, trouveront-ils, dans les ateliers et arsenaux réduits, la main-d'œuvre et l'outillage convenables ? Comment l'administration des colonies recrute-t-elle le personnel de ces établissements ? Comment sont-ils dirigés ? Nous l'ignorons, mais nous sommes persuadés que, en vue de la sécurité de la flotte, le sous-secrétariat est obligé d'emprunter des maîtres et des contremaîtres à la Marine. Il est donc plus simple de remettre à celle-ci les ateliers eux-mêmes et les magasins, en un mot, de rétablir le service Marine aux colonies et de le rendre indépendant : il n'y a pas d'autre solution. Et encore n'avons-nous touché qu'à l'une des faces de la question.

La défense à terre comporte de l'infanterie, de l'artillerie et du génie, accidentellement des corps de cavalerie indigène, dont l'entretien nécessite aussi des magasins, et le matériel de guerre, un outillage particulier. Ce matériel, autant que je puis le savoir, laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'artillerie, composée, paraît-il, en grande partie, de vieux canons démodés.

Il est temps de remédier à cette situation et de mettre les batteries de côte à la hauteur des perfectionnements actuels et des moyens d'attaque que l'on emploiera contre nous. Il faut dire, cependant, que ces perfectionnements mêmes doivent profondément modifier les principes de la défense. Sans doute les batteries de côte seront maintenues sur certaines positions dont il est important de tenir éloigné l'ennemi ; mais les croiseurs à grande vitesse, et surtout les torpilleurs, doivent jouer dans la défense le rôle principal sur le littoral des colonies comme sur nos côtes. Ils diminueront le nombre des canons et celui des canonniers. Il est aussi des ports où les deux moyens seront avantageusement combinés, tels que : Saïgon, avec une

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

avant-garde à Pulo-Condor, Nouméa où la ceinture de coraux permettra de surveiller les approches du port, Papéïti où la défense sera plus concentrée par suite de la disposition du récif. En tout état de cause, il faut se résigner à des dépenses inéluctables pour la production du matériel, sa mise en place ou en œuvre, et son entretien.

En résumé, la plupart de nos colonies peuvent être considérées comme des réduits où la défense fixe fera son œuvre en dernier ressort, mais la véritable base d'opération, c'est la mer, où la défense mobile sera représentée par des torpilleurs près des côtes, et au large par les croiseurs, les avisos et les cuirassés de station.

Ici nous abordons un côté de la question dont l'importance n'échappera à personne et où faute d'argent et d'initiative, nous sommes dans un état d'infériorité désolant. Je veux parler des dépôts de charbon et des ports de refuge. Les navires en croisières devraient trouver à tous moments et un peu partout les approvisionnements nécessaires en combustible, vivres et munitions, même en armes, et sur quelques points, l'outillage affecté aux réparations. Or, nous ne possédons au loin que deux formes de radoub : à la Martinique et à Saïgon; c'est bien peu. Proportionnellement nous sommes encore moins riches en postes de ravitaillement. Je dis postes, car il ne s'agit plus ici de colonies productives, mais de positions purement militaires et de dépôts de charbon. Il n'y a guère qu'Obock et Diégo-Suarez qui aient été occupés en vue de cet objectif, et qui ont encore besoin de sérieux travaux pour y répondre : à Diego-Suarez, rade de premier ordre, il faudrait un bassin de radoub capable de recevoir les plus grands navires. Dans les mêmes parages nous avons le droit de nous établir à Scheik-Saïd, qui domine Périm; on annihilerait ainsi les défenses menaçantes de cette île qui renferme un excellent petit port. Une commission technique a jugé que cette mesure était inutile, et en effet l'artillerie de Périm ne peut pas mettre obstacle à la sortie de la mer Rouge. Mais les torpilleurs sont survenus et Périm serait pour ceux de l'ennemi un repaire des plus favorables : Scheik-Saïd aurait donc maintenant sa raison d'être entre nos mains. Un abandon bien autrement désastreux est celui des Pescadores. On ne peut comprendre une aussi lourde faute, car Ma-Kung est l'un des meilleurs ports du monde et l'incomparable position des Pescadores d'où l'on peut surveiller toutes les côtes de la Chine, avait pour nous une telle

Digitized by Google

importance que c'était la dernière concession à faire. D'ailleurs on en avait déjà fait de beaucoup trop grandes au Céleste Empire en dehors de cette rétrocession.

Est-ce imprévoyance ou incurie? Ce ne peut être imprévoyance, puisque, sur le moment, on a publié dans tous les journaux que M. de Freycinet avait consulté le Ministre de la marine sur la valeur stratégique des Pescadores. Or il n'est pas un marin qui n'eût conseillé de conserver Ma-Kung à tout prix. Force nous est donc de renvoyer à qui de droit la faute commise là... comme en Égypte.

Puisque nous avons laissé échapper cette unique occasion d'établir un poste militaire sans pareil aux extrémités de l'Asie, il n'y a plus à hésiter, il faut créer un arsenal maritime au fond de la baie d'Along: ce ne serait pas très coûteux et le port de commerce d'Haï-Phong n'y perdrait rien. Plus près de nous, en portant les regards sur la Méditerranée, il serait temps enfin d'ouvrir le lac de Bizerte aux grands navires. Les circonstances politiques sont favorables, sachons en profiter; on a déjà trop tardé.

Il est impossible de ne pas comparer nos procédés à ceux des Anglais et, en prononçant le mot d'imprévoyance, de ne pas observer à quel degré ils portent la qualité contraire. Chez eux, partout où se trouve une localité dont les propriétaires négligent de faire valoir leurs droits — et s'ils le font parfois on passe outre — il se trouve aussi quelqu'insulaire, investi ou non d'une situation officielle, qui arbore le pavillon britannique. On ne regarde pas à l'utilité immédiate, on suppose toujours qu'elle pourra se produire. Si le contraire est reconnu, on abandonne, ce qui est fort rare. Aussi, quelle est la région sur un point de laquelle ne flotte pas le Jack. Il n'est pas une côte dont une anse ne serve ou ne puisse servir de refuge aux Anglais. La *Revue Française* n° 102, page 357, signalait encore le 15 septembre une position perdue au milieu de l'Océanie, « l'île d'Ugi, dans laquelle se trouve un dépôt de charbon destiné à approvisionner *à l'occasion* les navires de la marine royale britannique. » A l'occasion, notez bien le mot: cette occasion ne se présentera peut-être pas de longtemps; c'est donc de l'argent placé à longue échéance, mais à gros intérêts si elle se présente.

L'argent, tout est là. Hier encore, les *Tablettes des deux Charentes*, disaient sous la plume clairvoyante d'*Un marin* et à propos des exer-

Digitized by Google

cices trop peu fructueux des réservistes de la marine : « Il faut que le Ministre réclame et que le Parlement accorde des centaines de mille francs... alors tout pourra marcher... je ne vois pas le moyen d'y arriver autrement. »

Nous dirons de même, en ajoutant que l'Angleterre, où l'argent abonde, en use avec une intelligence prévoyante, et d'autant plus nécessaire que ses prétentions sont souvent exorbitantes. Nous, nous avons la science et l'intuition, mais l'initiative, l'esprit de suite et les ressources financières nous font défaut.

Cependant, qui veut la fin veut les moyens; nous voulons des colonies et je tiens à honneur de dire qu'elles nous sont indispensables. Mais, pour les conserver et les faire vivre, il nous faut d'abord une natalité plus grande en France, ensuite une marine à laquelle on confiera ces colonies et à laquelle on ne marchandera pas les subsides, afin qu'elle soit forte et par le nombre des bâtiments et par celui des dépôts bien défendus à établir sur les routes de l'Océan.

UN OFFICIER SUPÉRIEUR DE LA MARINE EN RETRAITE

*P. S.* — Au moment où les lignes précédentes sont à la composition, je reçois le numéro des *Tablettes des deux Charentes* du 21 octobre, dans lequel le vicomte de Montfort répond à un premier article publié par ce journal. A part quelques dissidences que la force des choses fera disparaître dans l'application, l'honorable député, non seulement abonde dans mes idées — et ce, en termes dont je lui suis personnellement reconnaissant, — mais encore il apporte de nouveaux arguments à cette cause où l'intérêt seul du pays doit dominer. Le thème qu'il développe part de cet axiome : « Terre et mer, guerre et marine, chacun doit avoir un rôle distinct dans l'œuvre commune; c'est le seul moyen de faire de bonne besogne ». Et sa conclusion est que la Guerre doit défendre le sol national, la Marine les côtes de la Métropole et ses colonies.

Digitized by Google

LA

# QUESTION MÉDITERRANÉENNE

En accueillant tout récemment avec des honneurs princiers, et *inusités en pareil cas*, le commandant en chef de nos escadres (1), le sultan Hamid a saisi une nouvelle occasion d'affirmer devant l'Europe, qu'en fait d'alliances, d'amitiés et de sympathies occidentales, les préférences de la Sublime Porte restaient acquises à la France.

Si, en ce qui concerne le règlement de la sempiternelle *Question d'Orient*, tout en tenant compte des sympathies croissantes qui subordonnent désormais notre action aux intérêts russes, pour le règlement de la *question méditerranéenne*, notre diplomatie doit continuer à s'inspirer du pacte d'amitié qui unit séculairement la Turquie et la France, et elle ne saurait également perdre de vue les égards qui sont dus aux droits et aux susceptibilités d'un allié aussi bien disposé pour notre pays que l'est le sultan Hamid.

Il y a près de deux ans, Édouard Marbeau s'exprimait de la façon suivante, au sujet des vues bien naturelles de l'Italie sur certaine région du Nord-Africain (2) :

« La France, maîtresse par l'Algérie, le Sénégal et les Rivières du Sud, de débouchés importants sur la Méditerranée et sur l'océan Atlantique, alors même qu'elle tarderait à relier ces deux possessions par des voies traversant le Sahara, n'a pas moins la certitude d'être un jour l'arbitre de la plus grande partie du Soudan occidental. Est-ce cet exemple qui a fait

(1) *La Marine Française* du 28 septembre a critiqué dans les termes suivants la composition tactique des forces navales qui visitent en ce moment les Échelles du Levant :

« 9 cuirassés et seulement 2 navires légers !

Une composition aussi invraisemblable a tout l'air d'un défi à la logique et au sens commun; elle met notre escadre dans l'impossibilité absolue d'entreprendre une action militaire quelconque. Si un conflit éclatait pendant le séjour de l'amiral Duperré à Smyrne ou à Beyrouth, la prudence la plus élémentaire lui commanderait de s'enfermer dans l'un ou l'autre de ces ports et de n'en plus bouger jusqu'à l'arrivée des éclaireurs, contre-torpilleurs et torpilleurs de haute mer sans lesquels ses neuf cuirassés sont inutilisables. »

(2) *L'Italie dans l'Afrique du Nord*, voir *Rev. Franç.*, 1er février 1889.

Digitized by Google

germer dans le cerveau des hommes d'État italiens l'idée d'assurer à l'Italie la domination du Soudan oriental en prenant position à Massaouah, en jetant leurs vues sur la côte Somali, et en attendant le moment favorable pour fonder des établissements sur la côte de Tripolitaine. Si ce projet grandiose venait à se réaliser, les positions respectives de la France et de l'Italie dans l'Afrique du Nord présenteraient une certaine analogie. Ces deux nations auraient l'une et l'autre leurs points d'appui sur la Méditerranée, tandis que les débouchés seraient pour la France, à l'Ouest sur l'océan Atlantique, et pour l'Italie à l'Est sur l'océan Indien; le Maroc et l'Égypte restant, aux deux extrémités du continent, en dehors de l'action exclusive de ces deux puissances. »

S'il s'empressait de déclarer que la situation de la Tripolitaine en tant que province de l'Empire Ottoman pouvait être un grave empêchement à la réalisation de ce vaste plan, le Directeur de la *Revue Française* ne semblait pas croire que cet obstacle pût être insurmontable.

Il est en effet permis de se demander jusqu'à quel point la Tripolitaine peut être classée parmi les provinces dont la cession mettrait en question l'intégrité de l'Empire Ottoman. Jusqu'à quel point même la possession de ce pays barbaresque n'est pas plutôt une lourde charge qu'un avantage pour la Sublime Porte. Il est incontestable que l'abandon de cette épave lointaine des anciennes possessions occidentales de l'Empire ne modifierait en aucune façon la posture du sultan vis-à-vis de l'Afrique, où aucun événement d'ordre politique ne saurait mettre en cause sa domination spirituelle en tant que Khalife de l'Islamisme Sûnni.

Les vues de l'Italie sur la Tripolitaine sont redevenues ces temps derniers question d'actualité.

Après la brusque rupture des négociations entamées entre la *Consulta* de Rome et le *Foreign-Office* de Londres au sujet de la délimitation des territoires de l'Afrique orientale le bruit a couru avec une insistance persistante, que l'Italie préparait une expédition en vue de s'annexer Tripoli.

C'est à ce moment que l'Angleterre a éprouvé subitement le besoin d'envoyer son escadre faire en rade de Toulon une démonstration sympathique à la France avec l'arrière-pensée, a-t-on prétendu dans les cercles bien renseignés, d'amener le gouvernement de la République à joindre sa flotte aux forces navales britanniques en vue de contrecarrer les projets imminents de l'Italie sur la Tripolitaine.

Digitized by Google

Le *Gaulois* a enregistré à ce sujet des informations précises qui n'ont pas été sans causer une certaine émotion à tous ceux qui se souviennent de ces malencontreuses opérations combinées, genre Crimée et Mexique, qui ont été la conséquence de l'*entente cordiale*.

C'est sous l'impression des bruits qui se trouvaient alors en circulation que nous écrivions, le 25 septembre, dans l'organe géographique de la rue de l'Abbaye :

« Si, dans l'état actuel des relations des deux pays, nous n'avons pas lieu de voir avec enthousiasme les Italiens s'établir dans le nord de l'Afrique, les Anglais ont peut-être des raisons encore meilleures de redouter une annexion qui pourrait contribuer à faire de la Méditerranée un lac latin... le jour où le sentiment du conservatisme inspirera aux nations latines une plus sage appréciation de leurs réels intérêts.

En usant encore dans cette circonstance de l'influence dont ils jouissent dans les sphères de notre diplomatie, les Anglais donnent une nouvelle prouve de leur clairvoyance.

L'ambassadeur italien à Londres s'étant fait définivement éconduire par lord Salisbury vers le milieu du mois dernier, au sujet de la question de Kassala, les préoccupations de réclame électorale qui dominent en ce moment la politique étrangère de M. Crispi ont amené cet homme d'État à se retourner du côté de la Tripolitaine et incidemment à faire des ouvertures au cabinet de Paris dont le bon vouloir faciliterait singulièrement cette annexion destinée à remplir, en vue de la période des élections, ce tonneau des Danaïdes qui s'appelle le prestige du premier ministre du roi Humbert.

Cette démarche de M. Crispi annoncée par l'*Indépendance Belge* a été très énergiquement confirmée par le *Siècle*. Le directeur de cette feuille officieuse, un jeune député très intelligent dont nous connaissons les excellents éléments d'information, a opposé à certains démentis l'*interview* suivant publié dans le *Gaulois* du 18 octobre :

Je ne saurais admettre aucun démenti et si j'y suis obligé, je pourrai dire comment les choses se sont passées.

Mais j'estime que, dans les questions extérieures surtout, il faut apporter une grande prudence et une circonspection nécessaire, indiquer sans appuyer. Les journaux doivent veiller, crier : « Gare ! » quand ce n'est pas contraire aux intérêts nationaux, mais sans insister.

Quand dans l'affaire de Zanzibar, j'ai dénoncé à la Chambre l'existence du traité de 1862, j'ai fait mon devoir. On se passait de la France. La presse devait protester. Sa protestation a eu l'excellent résultat que vous savez. Plus récemment, nous avons dû encore rappeler que Kassala étant terre égyptienne, la question ne pouvait être

Digitized by Google

résolue sans la France: il n'était pas admissible que l'Angleterre pût donner à l'Italie Kassala, province d'Égypte, sans que la France fût consultée. Nous avons jeté le cri d'alarme et c'est tout. Le reste appartient au gouvernement qui, d'ailleurs, n'a pas eu, cette fois à intervenir, la rupture des conférences de Naples s'étant produite d'elle-même, par la seule influence de sir Evelyn Baring.

Quant à la Tripolitaine, je le répète, je maintiens l'absolue exactitude de notre information, venant concurremment, parallèlement plutôt avec celle de l'*Indépendance*.

Il est certain que M. Crispi a l'œil sur la Tripolitaine et qu'il nourrit la pensée, quand l'heure sera venue et si les électeurs et le Parlement lui prêtent vie, de la conquérir à l'Italie. Cela étant, il a essayé de se renseigner officieusement, il a essayé de tâter le pouls, de connaître le tempérament de la France, en prenant occasion d'une question de banque.

C'est son droit, c'est naturel; mais c'est notre droit de le dire, et il n'est pas moins naturel que nous donnions l'éveil à l'opinion.

Je me résume: la presse a un devoir, le gouvernement en a un autre; ce sont des obligations distinctes. Dans la question qui nous occupe, j'ai fait ce que je devais faire. La nouvelle était vraie. C'est tout ce qu'il y avait à déclarer aujourd'hui.

Au lendemain de la rupture des négociations avec l'Angleterre et à la suite de l'effet médiocre produit par son discours de Florence, il semble vraisemblable que le chancelier du roi Humbert ait songé aux moyens de réaliser, le plus tôt possible, une annexion qui entre depuis longtemps dans le programme de tous les hommes politiques d'Italie sans distinction de parti.

La véracité de l'information semblerait encore confirmée par l'émotion du Divan Impérial, qui s'est traduite immédiatement par un envoi de notes diplomatiques destinées à éveiller l'attention des gouvernements qui ont garanti l'intégrité de l'Empire Ottoman.

D'un autre côté, vers le 20 octobre, on télégraphiait de Londres au *Figaro :*

On croit dans les régions ministérielles de Londres que l'affaire de la Tripolitaine n'est que partie remise jusqu'au jour où l'Allemagne, désireuse de provoquer un conflit sans avoir l'air de le vouloir, laissera l'Italie faire une expédition en Tripolitaine.

Ce sera instantanément la guerre entre l'Italie et la Turquie, avec toutes les complications qu'elle entraînera en Afrique et en Europe.

La France sera obligée d'intervenir pour défendre la frontière tunisienne; la Serbie et la Bulgarie profiteront des embarras de la Porte en Afrique pour se faire la guerre (les Serbes reçoivent des caisses de fusils et de carabines qui leur sont expédiées en secret par le Danube) au sujet de la vieille Serbie et de l'Albanie qui appartiennent au sultan. Il y aura alors une mêlée générale en Europe et en Afrique.

L'Angleterre appuiera clandestinement la Turquie, cela est présumable, mais elle ne tirera pas un coup de canon pour empêcher la Tripolitaine d'être annexée par l'Italie; elle saura prendre ses compensations à Berber, Khartoum et Kassala. Et l'Autriche et la Russie ne pourront pas rester inactives.

Digitized by Google

Voilà ce qui se dit ici, non pas dans les fumoirs des clubs de *Pall Mall* et de *Saint James street*, mais dans les bureaux des grands ministères, et tout bas dans les chancelleries. L'incident très exagéré de la Tripolitaine n'est considéré comme dangereux que pour un avenir plus ou moins rapproché et comme une « anticipation » de ce qui pourra surgir au moment où on s'y attendra le moins.

On sait ce que valent ces informations provenant plus ou moins directement des chancelleries d'outre Manche, dans lesquelles les Anglais, avec un machiavélisme aujourd'hui percé à jour, supputent les avantages qu'ils pourront retirer des conflagrations européennes en perspective! Dans celle qui précéde, il faut surtout voir un aveu : c'est que les Anglais redoutent énormément l'annexion de la Tripolitaine par l'Italie.

Si nous devons prendre en très sérieuse considération les droits et les protestations d'une vieille et fidèle alliée comme la Turquie, nous agirions peut-être sagement en omettant de tenir compte à l'avenir (surtout pour ce qui a trait au règlement de la question méditerranéenne) de l'opinion et des préférences du *Foreign Office* de Londres.

Les Anglais ont de grandes et indéniables qualités, mais tout bien envisagé, dans l'état actuel des choses, l'Angleterre n'est plus qu'une quantité négligeable pour la France et les autres grandes nations riveraines de la Méditerranée. Cette politique envahissante qui nous en impose à tous : Français, Espagnols, Italiens ou Turcs, n'est qu'un hardi jeu de pocker mené par des maîtres ès-*bluff*.

Avec l'Irlande à contenir et l'Inde à surveiller, l'Angleterre est totalement impuissante au point de vue militaire. Ses escadres ne seraient pas suffisantes pour remplir le quart de la besogne qui leur incomberait en cas de conflit avec des grandes puissances comme la France, l'Allemagne ou l'Italie. Au point de vue colonial, elle est menacée de voir rompre, d'un instant à l'autre, les liens de suzeraineté qui l'unissent au Canada, à l'Australie, à la colonie du Cap. Au point de vue économique, les bills Mac-Kinley, qui atteignent si profondément ses exportations de fer, de machines, de tissus, d'effets d'habillements, de bières et de spiritueux, toutes les industries qui la font vivre en un mot, vont l'obliger à se poser en ennemie du continent tout entier pour la mettre aux prises, d'ici peu d'années, avec l'empire germanique auquel le protectionnisme américain va créer également une situation très difficile.

L'Angleterre est le mauvais génie de l'Empire Ottoman. Dès 1842,

Digitized by Google

elle a travaillé à s'y ménager un prétexte d'intervention en créant de toutes pièces une *nation* protestante (1). Après avoir embarqué les Turcs dans la désastreuse aventure de 1877, dès 1878, les Anglais ont commencé une campagne en vue de créer des difficultés à la Sublime Porte du côté de l'Arménie et d'importer le régime parlementaire dans ces provinces asiatiques de l'Empire. Les Anglais ont encouragé presque ouvertement certaines intrigues de sérail, dont le but était d'arracher l'infortuné Mourad à son cabanon pour le replacer sur le trône; on les trouve derrière les insurgés crétois, derrière la politique déplorable suivie vis-à-vis de Candie par le chef du Gouvernement hellénique.

Si une compensation pouvait décider le gouvernement turc à faire le sacrifice de ses droits de propriété sur la Tripolitaine, il serait difficile de lui en offrir une plus avantageuse que l'assurance de se voir à jamais délivré de l'ingérence britannique dans les affaires de l'Empire.

Ne pourrait-on pas, sans guerre, sans conflit, par le simple effet de *la politique de renfoncement*, qui réussit naguère si bien à M. de Bismarck vis-à-vis du dernier ministère Gladstone, arriver à éliminer l'Angleterre de la Méditerranée? Quelle est la situation des Anglais sur la Méditerranée? — Ils sont à Gibraltar qui est terre espagnole; à Malte, île italienne, dont la population vient encore tout récemment de protester de son irrédentisme ethnique; à Chypre, où les habitants ruinés et bâtonnés regrettent le joug turc; en Egypte, terre ottomane dont ils sont en train de drainer la richesse sous prétexte d'y faire la police pour le compte du Sultan, qui ne leur sait aucun gré de la peine qu'ils prennent.

D'ailleurs, lors des négociations avec l'Italie, les Anglais ne se sont-ils pas retranchés derrière ce que Kassala fait partie intégrante de l'Empire Ottoman? Un gouvernement si scrupuleux, en ce qui concerne les droits de suzeraineté de la Turquie, aurait mauvaise grâce à ne pas déférer à une invitation de quitter l'Egypte qui lui serait signifiée par le sultan Hamid, surtout si certaines des nations

(1) On peut consulter à ce sujet l'ouvrage si intéressant de M. Ed. Engelhardt: *La Turquie et le Tanzimat*, tome I, chap. x., p. 61.



Digitized by Google

méditerranéennes et la Russie se trouvaient en cette occasion derrière le Commandeur des croyants.

Il y aurait évidemment bien des façons de s'arranger pour permettre à l'Italie de s'annexer la Tripolitaine avec l'assentiment de la Sublime Porte !

Au moment où les débouchés se ferment du côté de l'Amérique, les peuples méditerranéens devraient enfin songer à se défendre contre les intrus et, en ce qui nous concerne personnellement, nous n'agirions pas d'une façon impolitique en imposant silence à nos antipathies pour désirer et au besoin favoriser l'établissement des autres nations latines sur toute la partie septentrionale du littoral africain, pour souhaiter de voir la domination espagnole s'étendre au Maroc convoité par les Allemands ; la domination italienne s'implanter à Tripoli de Barbarie où, toujours par sollicitude pour l'Empire Ottoman, les Anglais pourraient bien finir par débarquer un beau jour.

Par l'Algérie et la Tunisie, nous possédons tout ce que nous pouvons désirer en vue de la pénétration du Soudan et les Italiens, une fois maîtres de la Tripolitaine, devront, par mesure de réciprocité, abandonner certaines prétentions (1) avec lesquelles ils ont réussi jusqu'ici à paralyser l'essor de notre belle colonie de Tunis.

Nous comprenons très bien le dégoût qu'inspire aux Français, et à bon nombre d'Italiens le personnage que le roi Humbert a eu la malheureuse idée de choisir pour premier ministre. Il est évident que si quelque vive manifestation du sentiment national italien ne vient pas interrompre prochainement le cours des palinodies de M. Crispi,

---

(1) Ne lisait-on pas dernièrement dans l'*Estafette* la dépêche suivante :

« Rome, 24 septembre.

» L'*Opinione*, parlant des facilités que la nouvelle loi française accorde à l'entrée des produits tunisiens en France, se demande si les pays qui ont conclu avec la France un traité sur la base de la nation la plus favorisée, ne pourraient réclamer pour eux le même traitement.

» Il faudrait, conclut l'*Opinione*, examiner la question de savoir si une puissance a le droit d'accorder des privilèges commerciaux à un pays mis sous son protectorat et de priver en même temps du droit de les réclamer celles des nations qui ont avec ce pays un traité sur la base de la nation la plus favorisée.

» Notre gouvernement doit donc étudier cette affaire et se bien rappeler que si les autres Etats ne réclament pas pour eux les faveurs accordées à la Tunisie, ils reconnaissent par ce fait, implicitement, que la Tunisie est plutôt une colonie française qu'un pays de protectorat. »

Digitized by Google

es historiens devront s'armer de pincettes pour jeter sa mémoire aux ;émonies de la postérité.

Ce que nous ne saurions admettre, c'est que la personne de M. Crispi puisse être une entrave absolue à l'action parallèle que les intérêts supérieurs de la lutte pour la vie imposent de plus en plus aux peuples latins du bassin méditerranéen.

Nous redoutons moins la haine inintelligente du chancelier du roi Humbert que les sympathies intéressées de certains hommes de gouvernement d'outre-Manche ; car, malgré les sentiments gallophobes de M. Crispi, l'Italie pourra se trouver parfois intéressée à marcher sincèrement de concert avec nous, tandis que l'Angleterre ne saurait, sans compromettre son existence elle-même, renoncer aux procédés cyniquement égoïstes qui constituent la base traditionnelle de sa politique extérieure.

Nous avons déjà fait allusion, dans le dernier numéro de cette Revue (1), à certaines influences regrettables qui réussissent plus que jamais à modifier l'orientation de notre politique étrangère dans un sens *antinational* et conforme aux intérêts britanniques.

M. Arthur Loth a-t-il eu réellement tort d'écrire dans l'*Univers* du 24 octobre dernier ?

Nous en sommes là, d'être gouvernés en réalité par quelques juifs et francs-maçons, par des cosmopolites de l'alliance israélite, de la franc-maçonnerie internationale, par des gens qui ne sont même pas des nôtres, qui remplacent la patrie française qu'ils n'ont pas par la haine du catholicisme. Ce sont ceux-là qui font aujourd'hui la loi, ce sont ceux-là qui commandent et à qui on obéit.

Quoi qu'il en soit, obligée forcément de refléter la situation d'esprit de la majorité gouvernementale, la direction centrale de notre diplomatie ne peut tenir compte des manifestations de plus en plus significatives du sentiment national : la théorie délétère de l'*entente cordiale* continue à régner au Quai d'Orsay, et c'est un tory anglais, M. Waddington, qui remplit à Londres les fonctions d'Envoyé extraordinaire du Président de la République française.

En 1885, le chef du Département des Affaires étrangères avait appelé à la Direction politique l'homme le plus éminent de notre Service diplomatique.

(1) Voir NOTRE PUISSANCE MISSIONNAIRE ET LA LOI BRISSON, *Rev. Franç.*, 15 octobre 1890, p. 454.

Digitized by Google

Éclairé par une longue carrière à l'étranger (1) sur les inconvénients de l'*entente cordiale*, M. le baron de Ring entreprit courageusement de rompre avec les vieux errements de l'ancienne diplomatie impériale, de substituer la politique russophile à la politique anglophile, le système du *renfoncement* à celui de l'abaissement.

Cette audace toute patriotique d'un homme de talent fit grand scandale : dès le 24 novembre 1885, M. de Ring se voyait forcé d'abandonner la partie et, depuis cette époque, on n'a fait aucune tentative sérieuse pour l'amener à reprendre du service actif à la tête d'une de nos grandes missions à l'étranger. Laisser en disponibilité le premier de nos diplomates, n'est-ce pas comme si on condamnait à une inaction prématurée nos grands chefs d'armées comme MM. de Miribel, Jamont, Loizillon, de Boisdenemetz, Rieunier et Gervais ?

Avec M. Francis Charmes (2) l'école des *Débats* est rentrée en possession de la Direction politique, qu'elle a peuplée d'une pléiade d'esprits

(1) Ring (Maximilien-Napoléon-Théodore, baron de), né le 15 février 1834; docteur en droit; attaché à Berlin, 6 juin 1859; attaché indemnisé à Berlin, 18 février 1861; attaché à l'ambassade extraordinaire du maréchal de Mac-Mahon à Kœnisberg, 5 février 1861; secrétaire de troisième classe à Berlin, 13 octobre 1883; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; secrétaire de deuxième classe à Berlin, 22 juin 1867; à Vienne, 1er septembre 1868; sous-chef du Cabinet, 18 mai 1870; a rempli les fonctions de chef de cabinet pendant le siège de Paris; a fait partie de la mission de M. Jules Favre, à Ferrières; secrétaire de la commission d'armistice avec l'Allemagne; secrétaire de première classe, 11 février 1871; désigné à Vienne, 15 mars 1871; a pris part en qualité de plénipotentiaire *ad hoc* aux conférences de Rouen, 18 mars 1871; a repris à l'issue de ces conférences ses fonctions de premier secrétaire de l'ambassade de Vienne; officier de la Légion d'honneur, 23 mai 1873; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, commissaire du gouvernement français pour l'organisation de la Roumélie Orientale, 26 août 1878; chargé de l'agence du consulat général en Égypte, 22 novembre 1878; en disponibilité, 25 mars 1881; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de première classe, à Bucharest, 27 décembre 1881; ministre plénipotentiaire de première classe, 1er mars 1882; en disponibilité, 4 décembre 1884; commandeur de la Légion d'honneur, 24 décembre 1884; chargé à titre intérimaire de la direction des affaires politiques, 9 avril 1885; en disponibilité, 24 novembre 1885.

(2) Charmes (Francis), né le 21 avril 1848; licencié en droit; publiciste au *Journal des Débats;* chevalier de la Légion d'honneur, janvier 1878; sous-directeur à la Direction politique, 20 octobre 1880; ministre plénipotentiaire de 2e classe, 6 novembre 1880; démissionnaire, 6 août 1881; député du Cantal, août 1881, octobre 1885; réintégré dans son grade de ministre plénipotentiaire de 2e classe, 24 novembre 1885; directeur des Affaires politiques et du Contentieux, 24 novembre 1885; officier de la Légion d'honneur, 6 juillet 1886; ministre plénipotentiaire de 1re classe, 1er novembre 1886; député pour la seconde fois, octobre 1889.

Digitized by Google

xcessivement distingués et cultivés, dont la souplesse répond mieux ux exigences des fluctuations de notre politique intérieure que l'inlexible probité patriotique des diplomates de la carrière extérieure.

Il serait vivement à souhaiter que ces Jeunes, dont on aurait mauaise grâce à contester la grande valeur, se décident enfin à faire l'évoution qui sortira la France de l'ornière de *l'entente cordiale* pour lui ouvrir les vastes horizons de la diplomatie intensive.

Alors, jetant dans la balance des négociations futures le poids moral de nos formidables armements de terre et de mer, ils pourront poursuivre pacifiquement une solution de la question méditerranéenne conforme à nos intérêts et à ceux de tous les peuples latins.

« N'y aurait-il rien à rabattre, — *écrivait le 18 octobre M. Magnard dans* le Figaro, sur ces formidables budgets de la guerre et de la marine? »

Non, pour notre compte, nous croyons qu'il faut plus que jamais nous inspirer du « *si vis pacem para bellum* » : d'autant plus que ces sacrifices pourront être rémunérateurs, le jour où notre diplomatie saura tirer parti du prestige que nous donne la perfection de notre outillage militaire et naval.

Ce n'est pas lorsque le jeune empereur Guillaume fait joujou avec le socialisme allemand que nous pouvons songer à réaliser des économies sur nos armements. Faisons des sacrifices, et encore des sacrifices, en vue de nous tenir prêts à toutes les éventualités, afin d'enlever à Guillaume II toute possibilité de chercher dans une guerre avec la France un dérivatif aux graves embarras qu'il se prépare.

C'est en nous rendant de plus en plus invulnérables sur les frontières des Vosges et des Alpes, sur tout notre littoral, que nous assurerons aux races latines, avec l'empire de la Méditerranée, la pénétration du Nord-Africain.

LIONEL RADIGUET.

---

Digitized by Google

# PARIS - BOUKARA - SAMARCANDE

*(Suite et fin)* (1).

LE COLONEL ALIKHANOFF. — BAKOU. — TIFLIS. — BATOUM. — LA MER NOIRE. — TRÉBIZONDE. — SAMSOUN. — SINOPE.

Le 13 octobre nous dînons à bord de *l'Empereur Alexandre II.* Cette deuxième traversée de la Caspienne a été aussi belle et non moins intéressante que la première; à bord, se trouve le lieutenant-colonel Alikhanoff, qui commande les contingents indigènes de la Transcaspienne, dont la résidence est à Merv.

Alikhanoff amène à Bakou, pour les présenter au Tzar, les principaux chefs turcomans et kirghiz. Parmi les premiers est Makthoum Kouli-Khan, qui commandait en chef les tribus Tekkés à Geok-Tépé contre le général Skobeleff; il est maintenant colonel de la milice territoriale et porte l'uniforme cosaque. Alikhanoff amène aussi au Tzar la vieille femme turcomane, Goudjamal, veuve du premier khan de Merv, Nour-Verdz, qui a conduit les premières négociations dont le résultat a été la soumission de l'oasis de Merv à la Russie; elle est accompagnée de son fils Yousouf-Khan qui est capitaine dans la milice. Tous ces Turcomans sont sur le bateau dans les habits somptueux qu'ils doivent avoir le jour de leur présentation au Tzar; les étoffes de leurs vêtements sont très variées, mais tous ont les pattes d'épaules distinctives de leur grade dans l'armée russe. Les Kirghizs seuls portent leurs costumes originaux ; leur coiffure est tout un poème. Avec eux sont les présents que les tribus envoient au Tzar. Je passe la soirée avec Alikhanoff. Il parle le français et se montre très aimable; il nous fait voir le cadeau qu'il apporte de la part de la ville de Merv. c'est un sabre persan, à poignée ornée de diamants, trouvé dans un fossé de l'oasis à la suite d'une défaite des Persans. J'ai comparé de suite dans mon esprit Alikhanoff au général Iousouf, que j'ai connu

(1) Voir la *Revue Française* : de Paris à Noworossisk, n° 101, 1er septembre 1890; — De Noworossisk à la Caspienne, n° 102, 15 septembre 1890; — De la Caspienne à Samarcande, n° 103, 1er octobre 1890; — Samarcande, n° 104, 15 octobre 1890.

Digitized by Google

adis en Algérie : ils auront eu tous deux les mêmes enthousiastes et les mêmes détracteurs.

Le 14, au matin, nous prenons le chemin de fer de Bakou à Batoum. Nous suivons la vallée de la Koura.

Nous sommes le 15 à Tiflis et nous en repartons le 16. Nous repassons à Mzket, nous voyons Gori, jolie ville, ancienne capitale de la Gourie et nous entrons dans le pays le plus vert, le plus pittoresque que l'on puisse voir. La voie ferrée quitte la vallée de la Koura et monte les pentes qui amènent au point de la ligne le plus élevé (3,027 pieds) au-dessus du niveau de la mer Noire, le col de Sourame. Pour monter, nous avions trois locomotives système Ferly. On descend par une rampe qui a 47 millimètres par mètre. D'heure en heure nous croisons, à une voie de garage, un train de pétrole, d'une cinquantaine de wagons, qui se rend à Bakou. Sur la droite du chemin de fer, un de mes compagnons de route, le prince Nakachirtzé, de Koutaïs, me montre des ruines de constructions cyclopéennes qu'on dit remonter à 2,000 ans avant Jésus-Christ.

A Kvirilé, nous sommes présentés à M. Soléliac, ingénieur français qui dirige une exploitation de manganèse située dans la montagne. Le minerai est du bioxyde de manganèse, on l'expédie en Angleterre par Poti et Batoum.

Le 17 octobre, à 10 heures du soir, nous arrivons à Batoum. Nous y sommes restés trois jours ; il y règne une activité dévorante : constructions partout, aussi bien civiles que militaires. Les Russes installent de grandes batteries rasantes pour défendre la rade et utilisent les contreforts de la montagne voisine de la ville pour y établir des forts la mettant à l'abri de la surprise d'un débarquement. Le lendemain de notre arrivée, on faisait un tir en mer de la batterie récemment achevée ; ce tir fut sensiblement conduit comme ceux que nous faisons à Dunkerque et à Calais. J'appris que ce n'était pas un tir d'exercice, mais un tir de réception du matériel tout récemment arrivé, canons et affûts, de l'usine Krupp. Batoum est une petite ville fort laide et fort sale. Elle sera tout autre sous peu quand les usines à raffiner le pétrole auront été installées et que le port sera fini. Ce port doit être la tête de ligne pour les marchandises à destination du monde entier, viâ Constantinople. On comprend l'importance qu'ont attachée les Russes à remplacer par cet excellent port la mauvaise rade de Poti.

Digitized by Google

Le 19 octobre, nous partons sur le steamer *Argo*, du Lloyd autrichien, commandé par le capitaine Covacich, dalmate, vieux loup de mer, fort aimable d'ailleurs. Nous arrivons à Trébizonde le 21, dans la matinée et descendons à terre. Trébizonde est une ville ravissante, très pittoresque, admirablement tenue. Nous avons fait une excursion assez loin de la ville, à l'ouest, jusqu'à l'ancienne église grecque de Sainte-Sophie, convertie en mosquée et d'où l'on a une jolie vue sur la mer.

Trébizonde est le siège d'un vilayet; la garnison est assez forte; les soldats turcs sont déguenillés mais n'en ont pas moins l'air martial; les officiers ont un air tout à fait misérable. Les casernes sont malpropres. Sur une hauteur, hors de la ville, est bâti l'hôpital militaire; on le dit bien tenu. Nous avons assisté à une répétition de la musique d'un régiment : le chef joue un air que les musiciens répètent de mémoire, car ils ignorent, paraît-il, les premiers éléments du solfège.

Les environs de Trébizonde, comme ceux de presque toutes les villes d'Asie Mineure, sont infestés de brigands ; les Tcherkesses mahométans, chassés par les Russes et que le gouvernement turc a été obligé d'admettre, vivent de vols et de meurtres; on ne peut sortir des villes sans être accompagné.

Au moment de notre départ, grand émoi en ville ; Arifi-Pacha, vali de Trébizonde, s'embarque à bord de l'*Argo*, avec sa belle-fille, Mme Phaïka-Ali. Arifi-Pacha fait un voyage d'inspection et s'arrêtera à Samsoun; sa belle-fille se rend à Constantinople pour rejoindre son mari, Ali-Arifi-Effendi, conseiller d'État chargé de la censure. Toute la garnison a été mise sous les armes et, avec la musique, accompagne le cortège jusqu'au port.

A Trébizonde, l'arrière du bateau est séparé en deux, une partie est disposée pour recevoir les femmes des familles turques que nous prenons et prendrons en route pour Constantinople. Arifi-Pacha mange avec nous, mais sa belle-fille reste voilée et mange dans sa cabine avec sa suivante; elle a emmené avec elle un maître d'hôtel et un cuisinier turcs.

La nuit, escale à Kérasounde. Le lendemain matin, escale à Samsoun. Arifi-Pacha descend avec un grand apparat : toutes les autorités sont venues au-devant de lui en bateau. Dès qu'il est hors de vue, sa

Digitized by Google

belle-fille se montre sans voile et cause avec les dames grecques qui sont à bord; il en sera ainsi jusqu'à Constantinople.

Nous descendons à Samsoun. C'est une assez jolie ville. Elle possède une manufacture de tabac. La campagne aux environs est d'un bel aspect. Nous voyons une noce grecque; tout le monde est à cheval, la mariée et les autres dames sont aussi à califourchon : musique, coups de fusil et de tromblon; gaieté exubérante, surtout bruyante. Nous repartons le même soir. La mer devient mauvaise, la pluie tombe à flots, le vent souffle en tempête; le bateau tangue, l'hélice est hors de l'eau la moitié du temps. Le capitaine de l'*Argo*, qui a déjà cassé son hélice dans ces parages, est fort perplexe. Nous avons presque vent debout, on fait à peine un kilomètre à l'heure. Il fait noir comme dans un four. Le phare de Sinope apparaît; le capitaine se décide à se mettre à l'abri à Sinope, le meilleur port de la mer Noire. Nous mouillons vers quatre heures du matin. Presque tout le monde a été malade; aussi le calme du port de Sinope est-il le bienvenu. Le pont est nettoyé et il en a besoin, surtout dans la partie réservée aux familles turques!

Sinope est une ville très ancienne, c'est la patrie de Diogène; autant le nom de son interlocuteur Alexandre le Grand est connu à Samarcande, autant celui du philosophe est inconnu ici. Nous visitons la ville en détail, sous la conduite du drogman du consulat de Russie. M. Soukhotine, le consul de Russie, nous fait le plus cordial accueil. La rade de Sinope est comprise entre le cap Indschi-Burun à l'ouest, et le cap Bos-Tepe-Burun à l'est; le premier étant beaucoup plus au nord que le second. La rade est au calme plat par les plus grands vents d'ouest. La ville est à cheval sur la presqu'île de Bos-Tepe-Burun. C'est dans la rade de Sinope que la flotte turque fut détruite par la flotte russe pendant la guerre de Crimée. La ville serait absolument morte sans l'existence d'un bagne de quatre cents forçats, dont la plupart sont laissés pendant le jour à la disposition des habitants. Nous visitons le bazar, on y trouve d'assez curieux bracelets en argent.

A Sinope, comme à Trébizonde, comme à Samsoun, l'élément grec représente le commerce et l'industrie.

Nous repartons de Sinope; la mer au large redevient mauvaise; pour un peu, le capitaine ferait machine en arrière, nous avons presque vent d'ouest debout. La question d'amour-propre s'en mêlant il tient tête au mauvais temps et cède aussi à la crainte de perdre la

Digitized by Google

cargaison de moutons embarqués à Trébizonde pour Constantinople. Ces bêtes n'ont eu guère à manger ni à boire ; elles sont malades : quelques-unes déjà ont succombé. Le lendemain le bateau fait escale à Inéboli. Vue du bord, la ville, perdue dans la verdure, paraît charmante, les maisons, bâties en gradins, ont toutes des jardins, la côte est presque abrupte ; un ruisseau se jette dans la mer ; entre deux échancrures, sur un des sommets, est bâti un couvent. Nous voudrions bien descendre à terre, mais la mer est forte, la rade peu sûre. Le capitaine déclare que si la tempête reprend, il partira subitement, nous resterons donc sur l'*Argo*.

CONSTANTINOPLE. — L'ASIE MINEURE. — LES CHEMINS DE FER EN ASIE MINEURE. — BROUSSE. — RENTRÉE EN FRANCE. — BELGRADE. — BUDAPESTH. — VIENNE. — PARIS.

Le lendemain, 25 octobre, nous arrivons à Constantinople, par un temps magnifique qui nous a permis de jouir du panorama du Bosphore. Le vendredi 26, nous allons tous assister à l'entrée du sultan Hamid à la mosquée Hamidié, près de Yildiz-Kiosk à Péra.

Le voyage de Brousse était dans notre programme et nous n'avons pas eu à nous en repentir. On part de Constantinople sur un vapeur turc, généralement bondé de touristes, la plupart anglais ; on mange à bord ce que l'on a eu soin d'emporter. Au bout de six à sept heures on débarque à Moudania. La distance de Constantinople à Moudania est de 54 kilomètres. De Moudania à Brousse, 28 kilomètres en très bon landau découvert. La route est excellente. On aperçoit une ligne de chemin de fer achevée mais envahie par les herbes. A gauche, en sortant de Moudania, on voit sur le rivage un hangar qui abrite tout un matériel de wagons et de machines. Vers 1870, le gouvernement turc s'avisa de faire construire en régie un chemin de fer de Moudania à Brousse qui devait être, par la suite, poursuivi à travers toute l'Asie Mineure. Les travaux ont été si mal faits que la voie s'est trouvée hors de service avant d'avoir servi et que le matériel n'a jamais pu circuler sur la ligne ; c'est une perte sèche d'une dizaine de millions. Il y a déjà en Asie Mineure un chemin de fer, c'est celui de Haïdar-Pacha (entre Scutari et Kadi-Keui, en face de Stamboul) à Ismidt (l'ancienne Niromédie). Celui d'Ismidt à Angora a été concédé tout récemment à une Compagnie allemande. Ce chemin de fer aura 443 kilomètres de

Digitized by Google

longueur : si la Compagnie a de l'argent, elle pourra construire la ligne en trois ans ; car, sauf du côté d'Ismidt, sur une étendue de 50 kilomètres environ, le terrain ne nécessite presque aucun ouvrage d'art, et il existe d'ailleurs environ 100 kilomètres d'infrastructure déjà faits en 1873 par le gouvernement ottoman qui avait voulu à cette époque entreprendre cette construction à son compte, malgré l'échec du chemin de fer de Moudania à Brousse.

La concession du chemin de fer d'Ismidt à Angora est un succès très grand pour l'Allemagne, et affirme d'une façon irréfutable sa prépondérance à Constantinople, mais les fonds lui manquent ; et, quoique des sections ayant pour chefs des ingénieurs se soient déjà installées (août 1889) sur tout le chemin, chacune ayant pris un tronçon pour champ d'études, les travaux proprement dits n'ont pas encore été mis en adjudication. C'est un entrepreneur français, M. Vitali, qui a la direction générale de l'entreprise des travaux : on sait qu'il a déjà construit beaucoup de chemins de fer en Turquie. La voie sera de la largeur ordinaire pour continuer le troncon déjà existant de Haïdar-Pacha à Ismidt, qui a une longueur de 95 kilomètres. Depuis que la Société allemande représentée par M. de Kaulla a obtenu la concession du chemin de fer Ismidt-Angora, les capitalistes français évincés ont étudié deux lignes de chemin de fer qui seraient, paraît-il, très rémunératrices ; elles engloberaient la concession allemande. Ces deux lignes partiraient de Konia (l'ancienne Iconium) : l'une irait de Konia à Samsoun sur la mer Noire ; l'autre de Konia à Urfa (l'ancienne Edresse) dans la vallée de l'Euphrate, et se relierait au chemin de fer que les Anglais veulent établir venant du golfe Persique à Antioche. Cette ligne de chemin de fer : Samsoun-Konia-Urfa, coûterait environ 50 millions. C'est, paraît-il, un magnifique pays, presque vierge encore de culture ; les terres sont d'une richesse sans égale. S'il était sillonné de chemins de fer, il permettrait aux Turcs, au cas où ils quitteraient l'Europe, de retrouver leur antique splendeur.

Revenons à Moudania. Le trajet en voiture de Moudania à Brousse dure trois heures. Le pays que l'on traverse est extraordinairement fertile. Le paysage partout est très beau. La route s'élève d'abord en lacets sur les hauteurs qui bordent le rivage. Du point culminant on voit : d'un côté, le golfe de Moudania encadré de montagnes, de l'autre, l'Olympe de Bithynie couronné de neiges, et, à ses pieds, dans une

Digitized by Google

plaine chargée d'arbres fruitiers, la ville de Brousse. On descend alors l'autre versant et au fond de la vallée on fait halte au café de Yeschid, situé sous de bons ombrages. On traverse sur un pont l'Ulfer-Thaï (ancien Odryses). On remonte sur un autre plateau, puis on redescend dans la vallée et on franchit de nouveau l'Odrysses sur un vieux pont turc. On est alors aux fameux bains de Brousse.

Brousse fut, au XVIe siècle, la capitale de l'Empire et conserva ce titre jusqu'à la prise d'Andrinople. Elle a été ravagée par Tamerlan, détruite par un incendie en 1801, renversée de fond en comble par le tremblement de terre de 1855. La ville fut rebâtie telle qu'on la voit maintenant. Achmed-Véfik-Pacha, qui fut vali de Brousse jusqu'à ces derniers temps, dirigea tous les travaux. C'est un Turc fort intelligent et fort lettré, qui a traduit Molière en turc et en a fait représenter plusieurs comédies; c'est un des rares Turcs possédant une bibliothèque française. Sous son habile direction, la ville sortit bientôt de ses ruines; les mosquées furent réparées. On manquait d'argent et d'artistes, mais on fit pour le mieux. Brousse doit surtout son importance à la fabrication de la soie. Les filatures, qui y ont été installées par des Français, occupent environ 3,000 ouvrières grecques, arméniennes, juives ou turques; ces dernières travaillent sans voile dans les ateliers et pêle-mêle avec les chrétiens. Cependant Brousse est une des villes où le fanatisme musulman est le plus ardent, sans doute parce que les fondateurs de la puissance des Osmanlis ont leurs tombeaux dans le voisinage. La mosquée Verte de Brousse, Yéchil-Djami, citée dans tous les récits de voyage, figure à juste titre dans les traités d'architecture. C'est un modèle des plus parfaits de l'art musulman. L'intérieur du monument est revêtu de faïences vertes ornées d'arabesques merveilleuses.

La Mouradié comprend une grande mosquée, Oulon Djami, un *médressé* ou université, et les *turbès* ou tombeaux, au nombre de dix. Ces *turbès* sont, comme à Alger, comme à Boukara, de petits monuments carrés, quelquefois octogones, surmontés d'une coupole et percés de fenêtres. A l'intérieur est un catafalque en bois couvert d'étoffes, quelquefois entouré de cierges. Un turban est sur le catafalque. Parmi les turbès de la Mouradié, citons celui de Mourad Ier, tué à la bataille de Kossovo (1389); il a voulu que son corps fût enseveli dans la terre et que sa tombe fût arrosée par l'eau du ciel; son désir

Digitized by Google

est exaucé, un trou a été ménagé dans la coupole et l'herbe pousse même sur sa tombe. Les *turbès* d'Osman et d'Orkhan sont isolés, près de la citadelle, sur une grande terrasse plantée d'arbres : celui d'Osman, le fondateur de la dynastie des Osmanlis (1326), est octogone; celui d'Orkhan, son fils, le conquérant de Brousse (1359), est carré. Tous deux, détruits par le tremblement de terre de 1855, ont été reconstruits par le sultan Abd-ul-Aziz. L'iman chargé de la garde des tombeaux nous a montré le turban d'Osman : c'est une calotte en cuir entouré d'une bobine de fil de laine blanche.

Ne pouvant pas faire l'ascension de l'Olympe de Bithynie (Kéchich-Dagh, Mont du Moine, 2,327 mètres d'altitude), nous sommes allés jusqu'à une propriété du sultan, d'où on a une fort belle vue. Le soir, j'allai aux bains du village de Tchékirgué, fondé par Roustem-Pacha, gendre de Suliman II. Ils sont dallés en marbre, les murs sont recouverts de faïences assez remarquables. On pénètre directement dans une grande salle qui sert de vestiaire. Au delà se trouvent deux autres salles; au centre de l'une d'elles est un bassin de marbre de 14 mètres de diamètre. Les sources de Tchékirgué sont ferrugineuses et à 45° centigrades, celles de Bouyouk et de Koutchouk-Kukarli sont sulfureuses à 80°.

Les environs de Brousse sont très giboyeux, mais peu sûrs, surtout depuis l'émigration des musulmans de Bulgarie et des Tcherkesses des provinces du Caucase cédées à la Russie; beaucoup se sont fixés dans les environs et se livrent au brigandage. Il faut être en forces si on veut faire l'ascension de l'Olympe ou simplement des excursions.

Le premier novembre, nous rentrons à Constantinople, puis nous allons avec le capitaine Berger, notre attaché militaire, porter une couronne sur le monument des soldats français morts à Constantinople pendant la guerre de Crimée. Le lendemain, grâce au capitaine Berger, nous avions, le docteur Delaporte et moi, l'autorisation d'assister le jour même à l'entrée et à la sortie du sultan, en face de la mosquée où il va faire ses dévotions. Le sultan Hamid demeure au palais d'Yldiz-Kiosk, à Péra. Les deux vendredis de notre séjour, c'est à la mosquée Hamidié, voisine d'Yldiz-Kiosk, qu'il s'est rendu. Pour déjouer tout complot, on change souvent de mosquée.

Un kawas de l'ambassade, tout chamarré d'or, vient nous chercher et monte sur le siège. Il nous sert de coupe-file. Les voitures et les

Digitized by Google

troupes arrivent de tous côtés ; on jette du sable sur les rues et les places voisines de la mosquée ; la foule se masse sur une vaste place. Beaucoup de voitures, des coupés bien tenus, attelés de chevaux achetés à Vienne ; dedans, des femmes turques couvertes de voiles en gaze de Chambéry, ces voiles sont transparents quand les femmes sont jolies.

On met pied à terre devant une dépendance du palais du Sultan ; un aide de camp du souverain, Ahmed-Chéfyk-Bey, fils de l'ancien vali de Brousse, nous introduit dans un salon en face de l'entrée de la mosquée. Les invités sont nombreux. Là se trouvent aussi les personnes qui seront admises en audience près du Sultan à la sortie de la mosquée. Des valets de pied, portant la livrée du Sultan, offrent du thé, du café, des cigarettes. Pendant que le muezzin s'égosille en haut du minaret, les musiciens se groupent dans la cour de la mosquée. Voici le cortège : C'est d'abord le chef des eunuques noirs ; puis, sur deux files, des généraux ; parmi eux, trois officiers allemands habillés en généraux turcs, von Hobe-Pacha, major de la cavalerie, grand écuyer du Sultan, bel homme, mais d'aspect fort commun ; Rustow-Pacha, général d'artillerie ; Kamphœvener-Pacha, général d'infanterie ; le quatrième pacha allemand, von der Goltz-Pacha, était absent, retenu par un enterrement.

Le Sultan arrive en landau découvert, ayant à côté de lui le grand vizir, en face deux généraux, dont Osman-Pacha, le défenseur de Plewna ; il descend entre les deux haies de pachas qui s'inclinent jusqu'à terre, y compris les Allemands, et pénètre dans la mosquée. Pendant la prière, les troupes se préparent au défilé. Le Sultan y assistera de derrière la jalousie d'une fenêtre ; un coupé arrive ; il renferme la mère du Sultan qui assistera aussi à la revue, de l'intérieur de sa voiture ; on dételle les chevaux, on détache le timon qu'on glisse sous le coupé. La sultane Validé est une mère adoptive, Hamid a désigné pour ce rôle, la femme de son oncle Abd-ul-Aziz, grâce à l'assassinat duquel il est monté sur le trône : c'est une femme énergique qui a exigé de lui la mise en jugement des assassins.

La prière terminée, le défilé commence. Les troupes ont une tenue superbe. Rien n'est négligé pour donner de l'éclat à la cérémonie : A deux cents mètres de la persienne impériale, on distribue aux soldats des fez neufs. On a bien soin de les leur reprendre dès qu'ils sont hors des regards du Sultan. La cavalerie est montée en chevaux

Digitized by Google

hongrois; les hommes portent le sabre à la Russe; l'uniforme, la position du cavalier révèlent la vigilance de von Hobe. Toute la garnison de Constantinople est là : six mille hommes environ.

Le défilé terminé, le sultan reparaît au perron de la mosquée. Cette fois, il rentre à Yildiz-Kiosk. Les personnes admises à l'audience sont introduites : C'étaient lord et lady Wantage. Lord Wantage est en grand uniforme de colonel anglais; il porte la médaille de Crimée et la croix d'officier de la Légion d'honneur. Au même *sélamlik* se trouvaient, en uniforme, les officiers du stationnaire français *le Pétrel* avec leur commandant, le lieutenant de vaisseau de Cairfort. En retournant au Grand-Hôtel, nous doublons une partie des troupes du défilé; quel contraste avec les malheureux déguenillés que nous avons vus à Trébizonde! D'après ce que m'a dit le capitaine Berger, ce défilé est à peu près le seul spectacle militaire que l'on puisse avoir à Constantinople. Les turcs n'aiment pas que l'on visite les casernes, pas plus que leurs navires de guerre amarrés dans la Corne-d'Or; peut-être sont-ils honteux de leur état misérable.

Ce qu'il y a de mieux, paraît-il, c'est l'Ecole militaire supérieure de Pancaldi, dirigée par von der Goltz-Pacha, qui n'est autre que le baron Colmar von der Goltz, du grand Etat-major allemand, auteur de *la Nation armée*.

Nous nous séparons du capitaine Berger, qui nous a rendu le séjour si agréable, et nous gagnons la gare du chemin de fer à Stamboul.

*3 Novembre.* — Les wagons turcs sont confortables; vers le matin nous sommes à Andrinople (318 kilomètres). Il pleut, il fait froid. Nous remontons la vallée de la Maritza. A une station, nous voyons une patrouille de cavalerie turque; ce sont des irréguliers qui font le service de gendarmes contre le brigandage; hommes et chevaux ont l'air lamentable. La journée se passe à la portière du wagon. Tirnova, Philippopoli. Le chemin de fer suit le pied des montagnes qui forment le flanc droit de la vallée de la Maritza, tantôt le long, tantôt à petite distance de cette rivière.

Bellova, où les brigands ont arrêté cette année des ingénieurs du chemin de fer; Vakarel, limite de la Turquie et de la Bulgarie.

Tirnova. Nous franchissons le col qui relie les massifs du Vitos et du Rhodope à la chaîne des Balkans. Nous sommes dans la plaine de Sofia, traversée par l'Isker, affluent du Danube.

Digitized by Google

Halte à Sofia. Nous n'allons pas en ville; il pleut, il y a une boue épouvantable. Nous voyons beaucoup d'officiers et de soldats bulgares; ils ont fort bonne tenue. Le pays est laid; nous montons et traversons à 726 mètres d'altitude les gorges dénudées du défilé du Dragoman, puis nous descendons à Tsari-Brod dans la vallée de la Nichava.

Entrée en Serbie; visite de la douane, fort ennuyeuse. La nuit vient. Nous quittons le wagon turc et trouvons un sleeping-car. Le lendemain matin, nous nous réveillons à Belgrade. La ville est en transformation, la gare est superbe, partout on bâtit. Nous allons d'abord à la citadelle, placée au point culminant de la ville d'où on a une vue superbe sur le Danube et sur la Save; en face, la ville hongroise de Semlin. La citadelle se compose d'étages successifs, d'escarpes en pierres mal entretenues et absolument à découvert. Il y a un rassemblement de troupes. Un autel est dressé au milieu de la cour; un prêtre grec officie. Les soldats de la dernière classe incorporée et le jeune prince royal, qui vient d'entrer dans l'armée comme officier, vont prêter serment à la constitution. Nous assistons à la cérémonie. Les jeunes soldats ont bonne tenue; une partie porte encore les *spanken*, chaussure des gens de la campagne, sorte de sandales en peau couverte de poil, attachées à la jambe par des lanières de cuir. Pour rentrer à l'hôtel, notre voiture suit le cortège du jeune prince qui revient à cheval sur un joli pur sang anglais. Aucun enthousiasme ni parmi les troupes, ni parmi la foule. (On était à ce moment, en pleine crise parlementaire. Elle s'est terminée par l'abdication du roi Milan.)

Nous traversons le Danube sur un petit bateau à vapeur, qui nous conduit en vingt minutes à Semlin en territoire hongrois; puis nous revenons à Belgrade prendre le train pour Buda-Pest. Nous repassons à Semlin et la douane opère sa visite à India-Karlowitz. Nous passons sous la forteresse de Peterwardein. Le lendemain matin, nous sommes à Pesth. Ici nous trouvons l'hiver. C'est par la gelée que nous visitons Bude et Pesth. A Komorn, nous apercevons les jeunes conscrits de la cavalerie qui débutent en faisant de la voltige. Nous voici arrivés à Vienne que nous traversons en voiture. A cinq heures, nous montons en wagon et le lendemain, 8 novembre, à six heures du soir, nous étions à Paris.

Nous avions parcouru 15,000 kilomètres en 68 jours.

LÉON COCHARD.

Digitized by Google

# CORRESPONDANCES ET NOUVELLES

## L'AGONIE DU PATRIARCAT ŒCUMÉNIQUE

Dans son bel ouvrage sur *la Turquie et le Tanzimat*, M. Ed. Engelhardt a écrit la préface des événements politico-religieux qui sont en train de se dérouler en Orient; il a raconté les origines et les commencements du schisme d'où est sortie cette Église nationale bulgare qui est la cause principale des graves dissentiments qui viennent d'éclater entre le patriarcat œcuménique et la Porte Ottomane.

L'existence d'un *Exarquat* (1) bulgare à Constantinople avait déjà le don d'horripiler le Patriarcat grec, l'octroi des *bérats* (2) aux évêques bulgares a fini par mettre le feu aux poudres,....., ou plutôt aux foudres spirituelles du Phanar (3).

Le patriarche Denys V a donné sa démission et remis le gouvernement de l'Église au Saint Synode de Constantinople, et celui-ci a entamé avec la Porte des négociations qui viennent d'aboutir à une rupture.

L'*Orient* (4) fait observer à ce sujet, que le premier soin du Saint Synode devait être de donner un successeur au patriarche démissionnaire et cet organe ajoute : » *Si nous étions le successeur de Mahomet II, nous refuserions péremptoirement de traiter avec le Saint Synode avant qu'il n'eût nommé un nouveau patriarche, car vis-à-vis du souverain c'est à ce rôle électif que se bornent nécessairement ses fonctions constitutionnelles. Les sultans n'ont pas traité avec une Église acéphale et rien ne peut les forcer à reconnaître cette innovation des plus périlleuses, qui a tout l'air d'être le fond de la question.* »

Le Patriarcat a ainsi formulé dans une Encyclique de quatre pages les privilèges dont il entend défendre l'intégrité :

1° Le mariage étant un sacrement, un chrétien ne peut demander à un tribunal musulman de désunir ce que l'Église a uni;

2° Le tribunal du « *Chériat* » exclusivement composé de membres du corps des Ulémas ne peut appliquer aux chrétiens le code musulman, qui s'inspire en réalité des lois religieuses édictées par le Coran.

3° Les Écoles étant fondées et entretenues par les communautés orthodoxes, le Patriarcat prétend avoir seul le droit de ratifier la nomination des maîtres;

4° Le Patriarcat prétend que les prêtres orthodoxes peuvent assurer le gouvernement ottoman de leur dévouement, mais il maintient qu'il serait

(1) Patriarcat autonome.

(2) Exequatur administratif accordé aux évêques pour leur permettre d'exercer leur uridiction *temporelle* et *spirituelle*.

(3) Quartier grec de Constantinople où se trouve le siège du patriarcat œcuménique.

(4) Numéro du samedi 13/25 octobre.



Digitized by Google

contraire aux dogmes canoniques de les voir prêter serment au Souverain temporel;

5° A la prétention du gouvernement de pouvoir emprisonner tout membre du clergé qui se rend coupable d'un crime ou d'un délit puni par les lois de l'Empire, le Patriarcat objecte que, d'après les privilèges reconnus à l'Église grecque, tout prêtre doit subir sa peine dans une prison ecclésiastique; si son crime l'a rendu indigne de remplir ses fonctions sacerdotales, le tribunal ecclésiastique le rend à la vie civile et le gouvernement turc peut alors faire de sa personne ce que bon lui semble. »

D'après une information adressée de Constantinople aux journaux européens :

Le 18 octobre, la Porte a envoyé au patriarcat grec trois hauts fonctionnaires grecs pour tâcher d'arriver à une conciliation susceptible de faire rouvrir l'église pour le lendemain dimanche. Mais le synode a refusé d'entrer en pourparlers.

A la suite de ce refus, le grand-vizir a mandé chez lui le métropolitain d'Héraclée qui est le principal membre du synode.

On assure que le grand vizir lui a tenu un langage comminatoire, qualifiant la fermeture des églises de rébellion et ajoutant que la Porte ne baisserait pas pavillon devant les prétentions du patriarcat, qu'elle était décidée à répondre par du plomb à cet acte insurrectionnel, et qu'en conséquence le patriarcat agirait prudemment en rouvrant les églises.

Le métropolitain d'Héraclée ayant répondu que le patriarcat était décidé à maintenir sa décision quoi qu'il dût arriver, le grand vizir changea de ton et discuta la question des privilèges avec le métropolitain.

Après deux heures de discussion, ou serait tombé d'accord presque complètement sur tous les points, sauf sur la question du jugement des prêtres criminels.

On doit dire, toutefois, que les questions relatives à la déclaration du schisme bulgare et au changement de costume du clergé bulgare n'ont pas été abordées, le grand-vizir ayant refusé de les discuter; mais on assure aussi que, sur ce point, la Porte serait disposée à faire des concessions.

Le but de la campagne entreprise par le saint synode patriarcal étant, avant tout, de peser sur la Porte en vue d'obtenir le retrait des bérats accordés aux évêques de Macédoine et d'obliger le clergé bulgare à modifier son costume, il ne sera pas facile de s'entendre.

Le 21 octobre, le saint synode, déclarant que *l'Église se trouvait en état de persécution*, a ordonné de fermer les portes de tous les édifices du culte orthodoxe et de suspendre l'administration des sacrements.

La situation a pris dès lors un caractère très grave et, à moins de concessions réciproques de plus en plus improbables entre la Porte et le Phanar, cette crise patriarcale ne pourra se terminer que par la réunion du Concile qui semble la conséquence forcée d'un appel de la *Grande Église* aux églises autocéphales de Russie, de Roumanie, de Serbie et de Grèce.

C'est en effet à l'orthodoxie toute entière qu'il appartient de trancher cette irritante question de l'Église bulgare, de déclarer si elle se trouve ou non en état de schisme.

Digitized by Google

Si l'exarque bulgare doit être considéré comme étant toujours orthodoxe peut-être, comme l'a remarqué l'*Orient*, la Porte se trouverait-elle en droit de lui enjoindre d'aller résider à Sofia « *ou ailleurs, pourvu que ce ne soit pas dans l'Empire Ottoman, par la raison toute simple que, dans l'Empire Ottoman, une Église ne peut avoir deux chefs et, dans une même capitale deux évêques du même rite.* »

L'empereur de Russie, que la politique du Panslavisme portait à favoriser le schisme bulgare, semble aujourd'hui compatir, pour la forme, aux maux de *la Grande Église*. Il n'en est pas moins vrai que cette crise marque l'entrée en agonie du Patriarcat œcuménique. Son effondrement définitif sera un grand coup porté à l'hellénisme dont les francs-maçons d'Athènes encourront en grande partie la responsabilité devant l'histoire.

Qu'adviendra-t-il des églises autocéphales slaves pour lesquelles la chute du Patriarcat œuménique équivaudra à une victoire ?

Nous ne pensons pas que jamais les tsars songent à se créer des difficultés redoutables en réédifiant à Moscou le centre pontifical de l'orthodoxie, nous ne croyons pas non plus que les orthodoxes slaves consentent jamais à abandonner leur autonomie ecclésiastique; mais il nous semble de moins en moins improbable que, dans l'intérêt du maintien de la foi comme dans celui de l'indépendance du pouvoir civil, les évêques et les souverains des pays slaves soient amenés à chercher, avec un terrain d'entente dogmatique, les moyens de placer à Rome au-dessus des dangers et des compétitions de la politique, le pivot pontifical de leurs églises restées, dans le schisme, si profondément attachées à la tradition apostolique dont le successeur de Pierre est le représentant.

L. R.

## SEPT ANNÉES DE CAPTIVITÉ DANS LE SOUDAN.

La sœur Marie Caprini, religieuse italienne, qui était retenue prisonnière par les Mahdistes depuis sept années, vient de rentrer à Vérone, ayant réussi à s'échapper, il y a quelque semaines. Le *Moniteur de Rome* rappelle à ce propos qu'elle s'était rendue en Égypte en 1880, aussitôt après avoir pris le voile, et s'était fixée à El Obéid avec plusieurs de ses compagnes et des missionnaires. Le 15 janvier 1883, le Mahdi, après avoir mis en déroute, à Kadir, Hicks-Pacha et ses 8,000 hommes, dont 27 seulement échappèrent à la mort, mit le siège devant El Obéid, qu'il prit après quatre mois et demi de résistance héroïque. Les 3,500 Egyptiens qui avaient défendu la ville furent passés au fil de l'épée et les habitants chassés.

Jetés dans une *zeriba*, la sœur Caprini et ses compagnons souffrirent des tourments indicibles, le Mahdi ayant donné l'ordre de ne pas les laisser tranquilles. Un jour le Mahdi, exaspéré parce qu'ils ne voulaient pas embrasser la nouvelle religion, les avait fait sortir de la *zeriba* pour les décapiter. Puis il changea d'avis, et les renvoya dans leur prison presque nus. Deux sœurs et un laïque moururent à la suite des privations et des mauvais traitements.

Digitized by Google

Pendant huit ans, les martyrs restèrent dans les mains des hordes soudanaises jusqu'à ce que, deux ans après la mort du Mahdi, aidés par quelques fidèles soudanais, ils réussissent à fuir après s'être peints en noir de façon à ressembler à des Africains. Voyageant avec célérité et de nuit, tantôt descendant le Bar-el-Abiad, tantôt traversant les forêts qui s'étendent sur les rives de ce fleuve, ils atteignirent Berber et, de là, les avants-postes égyptiens et anglais qui les envoyèrent au Caire.

La sœur Caprini, à peine arrivée à Alexandrie, s'embarqua pour l'Italie, elle est venue à Vérone pour revoir sa mère et son frère qui, depuis bien des années avait perdu tout espoir. Malgré tous les tourments soufferts, la sœur Caprini jouit d'une excellente santé et elle compte retourner aux missions africaines.

Le *Français* du 2 mars 1883 contient des notes très précises sur l'état des missions de la Nigritie au moment où le Mahdi fit prisonniers dans le Kordofan les religieux et les religieuses qui la formaient. Ces renseignements nous avaient été fournis par le père Bouchard, canadien, actuellement curé au Canada, et qui avait passé plusieurs années au Kordofan, comme membre de cette mission. Il n'est pas sans intérêt, au moment où la reprise du Soudan est à l'ordre du jour, de rappeler l'œuvre apostolique entreprise par Mgr Comboni, fondateur de la mission de Nigritie, et qui a dû certainement laisser quelques traces dans l'esprit d'un certain nombre d'indigènes.

Mgr Comboni avait pour auxiliaire les Pères du séminaire africain de Vérone et les *sœurs françaises de l'Apparition de Saint-Affrique* (Aveyron) En 1883 ces fondations étaient les suivantes :

L'Institut des nègres au Caire;
Une maison à Chellal (au sud de la première cataracte);
Une école de filles et de garçons à Berber;
Deux maisons dont un couvent de religieuses à Kartoum;
Un orphelinat et un couvent de religieuses à El Obeïd;
Un village chrétien et une colonie agricole à Malbès, à 20 kil. S.-E. d'El Obeïd;
Un village chrétien à Delem, dans le Djebel Nouba, S.-O.

Il y avait à la maison centrale de Khartoum, douze missionnaires dont un francais, deux autrichiens, un canadien, huit italiens.

Des missions protestantes ont existé au Kordofan, mais les difficultés du climat et du voyage et les *impedimenta* des familles des pasteurs leur ont fait abandonner l'entreprise.

La seule population chrétienne de cette partie du Soudan, en 1883, se composait de nègres convertis par les missions catholiques et de coptes schismatiques. Ces derniers formaient la partie la plus éclairée de la population et fournissaient des scribes à l'Administration égyptienne. Quelques-uns d'entre eux étaient riches et, quoique schismatiques, faisaient cause commune avec les missionnaires catholiques. Il y avait aussi près de quatre cents négociants syriens catholiques et un grand nombre d'Abyssins.

Digitized by Google

## LA VIE D'UN PÊCHEUR DE MORUE

La campagne de pêche de la morue à Terre-Neuve est terminée. Le 1er avril dernier, au moment où nos pêcheurs de Saint-Malo, de Fécamp, de Granville et autres points du littoral de Bretagne et de Normandie, s'apprêtaient à partir pour Saint-Pierre-et-Miquelon, nous avons donné les renseignements les plus détaillés sur la pêche telle qu'elle est pratiquée aux Grands-Bancs et au *French Shore*.

Au moment où nos marins reviennent en France, après six mois d'absence, il est à propos de dire le genre de vie qu'ils ont à supporter dans ces mers. Le *Canadien*, de Québec, fait de cette existence le récit le plus émouvant. On jugera par là de l'intérêt que nous devons porter à ces populations maritimes qui fournissent à notre marine de guerre des inscrits supérieurs en bravoure et en endurance à tous les marins du monde.

Nos députés, avant de renoncer définitivement aux droits de la France à Terre-Neuve, feront bien de lire ce récit :

« Outre son équipage, le navire pêcheur embarque comme passagers les hommes formant l'équipage des goélettes, armées à Saint-Pierre-et-Miquelon, recrutés en France : les marins à *la pouche*, qui vont faire la petite pêche pour leur compte, le long des côtes de l'île aux Chiens ou de Miquelon; puis les commis, jeunes gens laborieux, « ayant de l'ambition », selon l'expression du pays, et qui s'expatrient afin de mieux tenter fortune. Ils vont faire la correspondance et tenir les livres à *l'habitation*. On appelle ainsi l'ensemble des bureaux, magasins et graves appartenant à chacune des maisons de commerce métropolitaines établies aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon. Un gérant dirige chacune d'elles.

» C'est le quartier général où s'approvisionnent les navires ; c'est là qu'ils apportent leurs morues après chaque pêche, et de là que de longs-courriers l'emportent en France, aux Antilles, à la Réunion.

» Quand les navires ont déposé leurs passagers aux îles et fait leur provision de boitte, ils se rendent sur le « Grand-Banc » où se trouve la plus belle morue. Il y a encore le « Banc de Saint-Pierre et le Banquereau ». Ces bancs sont d'immenses alluvions formées par des sables, des rocs et des amoncellements de coquillages, qu'entassent à leur point de rencontre des courants opposés : le *Gulf Stream* qui vient du golfe du Mexique et les courants polaires (1). Là, grouille la morue, si féconde qu'elle survit à la guerre ininterrompue qu'on lui fait depuis des siècles, et l'on dirait qu'elle a choisi ce domaine, à l'exclusion des autres poissons, tolérant seulement dans son voisinage les *flétans*, les *raies*, les *crapauds* et les *chats de mer*.

(1) L'opinion de M. J. N. Thoulet est que les bancs de Terre-Neuve sont le delta sous-marin du Saint-Laurent (V. Bulletin de la Société de Géographie de Paris, 2e trimestre 1889, *Considérations sur la structure et la genèse des bancs de Terre-Neuve*).

Digitized by Google

Sur le banc la rude vie commence. Le navire mouille, toutes voiles amenées, à l'endroit choisi par le capitaine, solidement amarré sur ses ancres. Il gardera son mouillage tant que le fonds sera bon, à moins qu'une tempête ne l'oblige à mettre en cape. Par grande brise, il suffira de *donner de la fourrure*, c'est-à-dire de filer du câble.

» La pêche se fait dans de petites embarcations de provenance américaine, nommées *dories* (1). Ce sont des bateaux plats qui résistent aux coups de mer d'une façon merveilleuse. Parfois les rafales et les vagues ont enlevé les hommes, que le dory reste encore à flot, ayant tenu tête à la bourrasque. Deux marins seulement le montent. Enveloppés de cache-nez et de tricots, couverts du *ciré* (2) classique et chaussés de lourdes bottes qui leur montent au-dessus des genoux, ils s'en vont souvent à plus d'un mille du navire, dans la direction du vent, jeter les *taudis*. Ce sont de longues lignes, de place en place armées d'hameçons, et dont chaque extrémité est attachée à une barrique surmonté d'un petit drapeau.

» C'est d'ordinaire vers quatre heures de l'après-midi qu'on va tendre ces lignes et on les relève douze heures après, au petit matin. Perdus au milieu de l'Océan, entourés d'une brume tellement épaisse qu'ils se distinguent à peine l'un et l'autre, les deux hommes décrochent le poisson à l'aide du dégottoir en bois, et, la besogne finie, regagnent le bateau.

» Gravement, ils nagent dans le brouillard, parlant peu, chantant parfois une romance du pays. A bord, au loin, la cloche de brume sonne à toute volée, le cornet hurle plaintivement, et le pierrier détone par intervalles. C'est à peine si tout ce vacarme vibre dans l'atmosphère épaisse et sourde qui pèse sur la mer. Aussi, les dories s'égarent quelquefois. Les courants les entraînent au large et les navigateurs rencontrent des barques légères, où deux matelots sont étendus morts de faim et de froid! Ce sont de pauvres banquiers pour toujours égarés! Combien de disparus ainsi et combien de veuves, espérant contre toute espérance, attendent toujours leur mari, dont l'état civil porte cette mention terrible : *Absent*!

» Grâce à Dieu, les navires sont nombreux dans ces parages et les équipages des dories, s'ils n'ont pu rejoindre leur bord, trouvent fréquemment l'hospitalité sur d'autres bateaux.

» Quand la morue a été débarquée des dories, on l'étale sur le pont. On la compte et, sans perdre de temps, on l'éventre, pour en séparer le foie et les *rogues*. Les langues et les *nores* sont mises à part, car tout en elles se mange, comme dans le cochon. Ces préparatifs faits, on la jette au saleur,

---

(1) Les dories n'ont à l'intérieur aucun banc fixe; chaque navire en a en général un assortiment de six construits de telle sorte qu'ils s'emboitent du plus grand au moindre et n'occupent sur le pont que la place d'un seul. Une variété du dory se nomme *wary*.

(2) Vêtement imperméable en trois parties : pantalon, veste, chapeau, faits en toile huilée de couleur jaune.

Digitized by Google

dans la cale, et finalement on la tasse. Ainsi préparée, elle se nomme morue verte. Il faudra, pour qu'elle puisse se conserver indéfiniment, qu'on la sèche sur les grèves de Saint-Pierre (1).

» C'est ainsi que durant des mois les hommes vivent au péril de la mer, au milieu de détritus sanguinolents et dans l'odeur nauséabonde qu'exhale l'huile des foies. Le seul bon moment est celui du repas, où l'on mange comme au pays natal, la soupe de graisse aux choux et le lard, et la morue, bien entendu, qui fraîche est d'un goût délicieux, meilleure encore qu'en brandade, au gratin ou à la hollandaise. En même temps les marins boivent du cidre, du bon cidre évocateur des plants fleuris qui dévalent vers la mer, tout là-bas, sur les côtes de la Manche, et du vin et du café, comme dans l'auberge enfumée du port (2)!

» Ah! la pénible vie! Et ce brouillard, ce maudit brouillard qui, deux jours sur quatre, vous plonge dans une sorte de nuit blanche. C'est ces jours-là qu'il faut veiller, car les bancs sont sur la route des grands vapeurs transatlantiques. Chaque année, malgré les précautions prises, un de ces monstres aborde un ou deux petits navires, aigle fondant sur des passereaux!

» Le steamer passe. L'eau bouillonne un instant, et puis rien! Le brick ou le trois-mâts a sombré!

» Il nous souvient avoir entendu raconter un de ces drames à un marin du *Georges-et-Jeanne*, de la maison Beust, de Granville, coulé par un immense paquebot : « J'étais à la barre quand j'entendis, à quelques brasses, un coup de sifflet aigu. Je levai les yeux, j'aperçus une grande masse qu'on aurait juré une église, et comme je criais pour donner l'alarme, il y eut tout à coup un craquement énorme et je me sentis hâlé à mille pieds sous l'eau. Je ne sais pas comment je me retrouvai sur la mer, affalé sur un bout d'aviron. A côté de moi, il y avait un camarade qui s'était hissé sur un baril. Un instant après, nous vîmes le capitaine qui nageait pour nous rejoindre. Il était tout pâle et il grelottait. — Ah! qu'il nous dit, les garçons, nous sommes f..... Le vapeur a trop d'erre, il ne reviendra pas avant deux heures. Et il se laissa noyer!.... »

» Le paquebot revint au bout d'une demi-heure et sauva les deux naufragés.

» La campagne de pêche est terminée fin septembre, et les navires reprennent le chemin de la France où ils arrivent en octobre. Souvent, à cette époque de l'année, la mer est dure dans la Manche et leur misère n'est pas finie. Ils rentrent au port, désemparés, exténués de leurs dernières luttes avec la mer. Il en est qui se perdent avant de toucher au but, comme cette *Clarisse*, qui se brisa sur les rochers de Chausey, il y a vingt ans peut-être. Un homme échappa au naufrage, un novice nommé Lamort; singulière ironie! Au milieu des brisants, tordu par des vagues furieuses, il accosta

(1) Ou bien en France, à Bordeaux notamment; les banquiers ont aussi la faculté d'aller pour cette opération sur le *French shore*.

(2) Et aussi de l'alcool, hélas ! et même souvent trop.

Digitized by Google

la grève, après avoir nagé deux heures dans une nuit profonde. Il était complètement nu et il alla frapper à la porte d'une vieille femme qui crut voir le diable en personne. Elle eut une frayeur telle qu'elle ne voulut point l'entendre et se sauva. Lamort se glissa dans ses draps et attendit l'aube!

» Encore un, sans doute, qui a dû propager le dicton : « Celui-là n'a pas navigué, qui n'a jamais été au banc! »

---

# NOUVELLES GÉOGRAPHIQUES ET COLONIALES

**Tunisie.** — *Contrôle civil.* — Un décret inséré au *Journal officiel* du 17 octobre 1890, institue en Tunisie un directeur des renseignements et du contrôle. Ce fonctionnaire relèvera directement du Résident général et aura sous son autorité le corps des contrôleurs civils de la Régence.

M. Paul Bourde, rédacteur du *Temps*, est nommé à ce nouveau poste.

Les contrôleurs civils de la Régence, créés en vertu d'un décret du 4 octobre 1884, sont aujourd'hui au nombre de 14. Ils constituent le seul rouage administratif qui ait en mains la direction des affaires civiles tunisiennes et leur rôle est, par conséquent, important. Jusqu'à ce jour ils relevaient directement de la résidence. Aussi l'utilité de la nouvelle fonction qui vient d'être créée ne se faisait-elle pas sentir et aura pour conséquence la plus directe d'augmenter un peu plus les charges du budget. Le Résident général est assisté d'un secrétaire général : c'est à ce fonctionnaire que devait revenir tout naturellement la direction des contrôles civils ; point n'était besoin pour cela de créer un nouvel intermédiaire, entre les contrôleurs et le résident.

Le préambule du décret instituant la direction des contrôles civils s'efforce de justifier cette mesure. C'est, paraît-il, la loi du 19 juillet 1890, sur l'entrée en franchise de certains produits tunisiens qui a rendu nécessaire la pose de cette clef de voûte du corps des contrôleurs civils. Les contrôleurs ont, selon le rapport qui précède le décret, le devoir d'initier l'administration indigène aux règles de la bureaucratie française; ils sont également chargés « d'être les guides naturels de ceux qui vont chercher fortune en Tunisie ».

Ces explications, si brillantes qu'elles paraissent, ne font nullement ressortir l'utilité du nouvel emploi.

— Un décret inséré au *Journal officiel* du 18 octobre 1890, autorise l'admission en franchise en France de 4,500,000 litres d'huiles d'olive d'origine et de provenances tunisiennes en conformité avec les prescriptions de la loi douanière du 19 juillet 1890.

Digitized by Google

Mais on attend toujours, dans la Régence, le décret fixant les quantités le bétail susceptibles d'être exportées en France et dont le recensement levrait être depuis longtemps opéré.

Quant au gibier, la non-promulgation du décret qui le concerne est encore noins compréhensible, car, de ce côté, l'administration de la Régence ne peut pas avoir la prétention d'opérer un recensement.

**Rivières du Sud.** — *Frontière anglaise de Sierra-Leone.* — Les journaux le Londres ont annoncé qu'une expédition anglaise allait quitter Sierra-Leone pour remonter vers le nord. Cette expédition serait placée sous le commandement du major Peacock. Celui-ci, outre les officiers de son escorte, aurait sous ses ordres une compagnie de soldats indigènes et plusieurs centaines de porteurs. Le but de l'expédition serait de procéder à la délimitation de la frontière franco-anglaise des Rivières du Sud jusqu'aux sources du Niger. En outre le major Peacock aurait pour mission d'ouvrir à ses compatriotes des routes commerciales vers les villes de l'intérieur, soit dans la direction de Fouta Djallon, soit dans la direction du Niger.

Une note communiquée à la presse française déclare controuvée la nouvelle du départ d'une mission anglaise pour procéder à la délimitation de la frontière des Rivières du Sud et de Sierra-Leone. Elle ajoute: ce qui est vrai, c'est qu'en vertu d'une convention conclue le 10 août 1889 entre la France et l'Angleterre, il a été stipulé qu'une commission, composée des représentants des deux pays, se rendrait à Sierra Leone; mais ni les commissaires français, ni les commissaires anglais n'ont encore été désignés.

Le démenti donné par cette note n'est que partiel. En effet si les commissaires français et anglais qui doivent procéder à la délimitation des territoires des Scarcies et du haut Niger ne sont pas nommés, il n'en semble pas moins exact que les Anglais préparent dès maintenant une expédition à la fois politique et commerciale vers ces parages. S'ils mettent leur projet à exécution, ils auront sur nous, au moment où on procèdera à la délimitation, l'énorme avantage de connaître à fond un terrain encore inexploré et d'avoir sous leur domination des tribus qui auraient pu être placées sous la nôtre si nous avions été plus diligents.

Cette opération de délimitation de frontière sera très délicate, car en certaines régions, les diplomates qui ont négocié la convention du 10 août 1889, ont procédé au tracé sur des renseignements approximatifs et opéré un peu au jugé. D'après cette convention (1) la ligne de démarcation doit séparer le bassin de la Mellacorée de celui de la grande Scarcies, opération qui sera fort difficile, car la ligne de partage des eaux entre les deux rivières est à peine sensible et parfois même n'existe pas. La ligne frontière doit ensuite séparer e Benah du Tambarka, le Tamisso et le Houbous du Talla et du Soulimana. Or les populations de ces pays sont enchevêtrées les unes dans les autres sur

(1) Voir le texte et le commentaire de cette convention dans la *Revue Française* des 15 mars et 15 mai 1890 (nos 90 et 94), t. XI, p. 380-623.

Digitized by Google

leurs lignes de contact et les noms cités donnent même lieu à des erreurs géographiques. Enfin le 13° de longitude ouest qui forme la ligne frontière laisse-t-il les sources du Niger à l'Angleterre ou bien à la France? Cette seconde hypothèse paraît probable, mais elle n'est pas absolument certaine.

Pour élucider ces questions géographiques importantes il eût fallu, comme le proposait la *Revue Française* (1), envoyer sur les lieux une mission qui eût donné à nos négociateurs des renseignements précis leur permettant d'avoir une base d'opération sûre, et qui eût fait acte d'autorité et de suzeraineté sur les tribus qui doivent être rangées sous notre protectorat. De cette façon on eût évité l'action dissolvante et hostile des agents secrets de Sierra-Leone, où l'occupation, par des officiers anglais, de territoires contestés. L'intelligente activité de l'administrateur du cercle de la Mellacorée eût grandement facilité la tâche de la mission et singulièrement simplifié les dépenses. Mais l'administration des colonies n'a pas cru devoir solliciter un crédit dans ce but. Le gouvernement a refusé de demander aux Chambres la somme de 30,000 francs pour ouvrir la route des Rivières du Sud au Soudan, mais il n'hésite pas à demander la somme excessive et nullement urgente de 400,000 francs pour exécuter des fouilles à Delphes.

**Établissements français de la Côte-d'Or.** — *Grand Lahou.* — Une tentative de révolte s'est produite à Grand-Lahou, sur la limite ouest de nos possessions de Grand-Bassam.

Le 18 août, un traitant tenta d'introduire un fût de rhum sans payer les droits prévus au tarif douanier. N'ayant pas réussi et pour se venger, il interdit aux indigènes de porter des vivres au poste de la douane. Un douanier noir qui s'était rendu au village indigène fut roué de coups et ne dut son salut qu'à la fuite. Deux miliciens sortirent alors du poste, mais, avant même qu'ils eussent songé à se défendre, ils furent tués à coups de sabre par les indigènes, qui dirigèrent alors une attaque en règle contre le poste qu'ils criblèrent de balles. Le brigadier des douanes Jeannin et ses hommes ripostèrent, firent une sortie heureuse et, par un feu nourri, infligèrent des pertes sensibles aux indigènes.

Le résident, prévenu, accourut en toute hâte de Grand-Bassam, après avoir demandé à l'amiral de Cuverville, à Kotonou, l'envoi d'urgence d'un aviso. L'*Ardent* arriva devant Grand-Lahou au moment où les indigènes traitaient pour leur soumission. Ceux-ci s'engageaient à remettre les coupables et à payer une amende. Depuis, cinq des coupables ont été livrés et expédiés à Konakry; l'amende de 750 onces d'or a été payée.

**Moyen d'assurer le monopole anglais sur le Bas-Niger.** — Une société commerciale, dite « *Syndicat français du haut Benito et de l'Afrique centrale* », avait demandé, il y a quelque temps, au gouvernement français

(1) Voir la *Revue Française* du 15 juillet 1890 (n° 98), t. XII, p. 103.

Digitized by Google

la concession de territoires au nord du Congo français, dans la région explorée par M. Paul Crampel, sur le haut Benito et la Sanga. En attendant une décision, la Société envoya une mission dirigée par M. Mizon pour étudier les pays situés entre le lac Tchad et la Sanga, au sud du Baghirmi. Le programme consistait à remonter le Niger et la Benoué, ouverts au libre commerce par l'acte de Berlin, et pénétrer par cette voie jusqu'au fleuve Chari, affluent du lac Tchad. Là, l'expédition pouvait, selon les circonstances, se diviser. Une fraction devait éventuellement remonter au nord-est de Barroua — point terminal de la délimitation anglo-française — et gagner l'Algérie à travers le Sahara; le chef de l'expédition lui-même devait remonter le Chari et se diriger à travers les pays inconnus vers le haut de la rivière Sanga, que vient d'explorer M. Cholet, et que remonte juste en ce moment M. Fourneau.

Dans la nuit du 15 au 16 octobre, M. Mizon remontait avec un convoi de marchandises l'une des branches du Niger, lorsqu'il fut attaqué par les indigènes. Il a reçu deux blessures. Un des auxiliaires arabes en a reçu six. La chaloupe a redescendu le fleuve et a ramené les blessés à Akassa, centre des établissements de la Royal Niger Company, à l'embouchure du bras nommé Noun. M. Mizon espère pouvoir reprendre sa mission le 10 novembre prochain.

Ceci prouve que la Royal Company ne sait pas assurer la police du fleuve, même dans cette partie voisine de l'embouchure du Niger. Cet incident très regrettable pour nos nationaux, est très avantageux pour la Compagnie anglaise, parce qu'elle indique un moyen facile pour décourager les entreprises qui ne sont pas anglaises et rendre ainsi illusoire la liberté commerciale qui a été stipulée au Congrès de Berlin pour le Niger.

Il s'agit de savoir à combien MM. Ribot et Nisard vont fixer l'indemnité à réclamer à la Compagnie anglaise responsable. Ils ont une base d'estimation dans l'affaire Schaw. Bien que les torts fussent de son côté il a obtenu une gratification de 25,000 francs.

Voici la lettre écrite à ce sujet à M. Ribot par le président du Syndicat français :

« Paris, 24 octobre.

» Monsieur le Ministre,

» Un télégramme d'Akassa (embouchure du Niger) a apporté la nouvelle que le fondé de pouvoirs de notre Société, M. Mizon, a été attaqué et blessé par les indigènes sur une des branches du fleuve, à la porte même des établissements de la Royal Niger Company. Usant des droits que confère l'acte de Berlin aux négociants de tous les pays, le Syndicat français du haut Benito et de l'Afrique centrale avait pensé qu'il pourrait user de la libre navigation du Niger et de la Benoué pour envoyer une mission commerciale faire du négoce et étudier les ressources entre le Baghirmi, pays qui n'est encore soumis à aucun protectorat, et la rivière Sanga, où sont établis nos premiers comptoirs au nord du Congo.

Digitized by Google

» La Royal Niger Company, en déclarant ses droits sur les rives du Niger et sur les indigènes qui les habitent, n'a-t-elle pas, par là même, accepté le devoir d'assurer la sécurité du fleuve ? Comment se fait-il qu'un négociant concurrent puisse être attaqué aux portes mêmes de ses établissements ?

» Sans connaître encore les circonstances dans lesquelles l'attentat a été commis, le Syndicat français du haut Benito et de l'Afrique centrale fait dès maintenant appel à votre haute intervention, Monsieur le Ministre, pour qu'il soit indemnisé du préjudice qui lui est causé par les sujets de la Royal Niger Company, et pour que ses agents puissent poursuivre leur mission commerciale jusqu'à Yola; après quoi, entrant dans les pays indépendants, ils auront le devoir d'assurer eux-mêmes leur propre sécurité.

» Nous attendons, d'ailleurs, les renseignements détaillés qu'annonce notre agent pour savoir s'il n'y a pas en jeu d'autres responsabilités que celles des indigènes.

» Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre respectueux dévouement.

» Pour le Syndicat français du Haut-Benito et de l'Afrique centrale :

» *L'administrateur délégué*, M. Béraud.

» *Le président*, L. Tharel.

**La Société des Missions de Londres et les Français à Madagascar.** — On lit dans la *Revue des Missions contemporaines de Bâle* : Le traité anglo-français, signé le 5 août, a causé une surprise pénible aux amis de la Société des Missions de Londres. Comme c'est cette Société qui a eu le plus à souffrir de l'intolérance de la France catholique, jadis à Tahiti et plus récemment à Mahé, que c'est elle aussi qui poursuit l'œuvre la plus ancienne et la plus étendue à Madagascar, on comprend son chagrin de voir l'influence française définitivement établie dans cette île.

Voici comment s'exprime le *Chronicle* de cette Société sur cette transaction :

Les termes de ce traité sont loin de faire honneur à notre pays. Non seulement le prestige anglais est sacrifié et l'amitié des Madégasses considérée comme étant de peu de valeur, mais, par cette convention, nous assistons la France dans ses efforts à leur ravir leur indépendance.

Il est notoire que le gouvernement malgache a jusqu'ici *résisté victorieusement aux tentatives de la France d'imposer son protectorat sur l'île*, — ce mot a été très soigneusement évité dans le dernier traité de paix, — mais la Grande-Bretagne sanctionne maintenant, non seulement tout ce que la France a obtenu par son traité avec la reine de Madagascar, mais encore tout ce qu'elle a vainement ambitionné en sus. La convention fortifie définitivement les mains de la France dans la lutte qu'elle a entreprise contre une nation intelligente et pleine d'énergie. Et contre tous ces avantages, elle donne en échange son consentement à établir le protectorat anglais sur Zanzibar ! Il n'est certes pas gai de réfléchir sur cette transaction.

Digitized by Google

**Madagascar** : *Exploration Cattat et Maistre.* — MM. Cattat et Maistre, dont on était sans nouvelles depuis le mois de mars, sont arrivés à Fianarantsoa, le 8 septembre, après avoir visité le sud de Madagascar jusqu'à Fort-Dauphin. C'est pour la première fois que des Européens pénètrent dans cette région que les cartes désignent comme contrées inexplorées ou déserts sans eau. Le rapport du docteur Cattat à la commission des missions scientifiques est un document remarquable. Ni les difficultés des débuts de leur courageuse compagne, ni la résistance de leurs porteurs, terrifiés à la pensée qu'ils allaient pénétrer dans le pays des Bares, ni la façon peu hospitalière dont ils furent accueillis par les peuplades qui habitent la zone frontière du pays soumis aux Hovas, rien ne put ralentir l'ardeur des deux courageux voyageurs qui on ont été récompensés par un succès inespéré.

Nous avons lu dans ce rapport que le souvenir de la France est encore vivant parmi les Antanosy émigrés dans le nord du pays des Bares, qui depuis deux siècles n'ont plus aucune relation avec la côte. Le docteur Cattat nous dit qu'il a pu parler le français dans la plus grande partie de son voyage et que non seulement il a été compris, mais que beaucoup d'Antanosy s'exprimaient encore dans la langue de Flacourt.

Après un séjour d'une semaine à Fort-Dauphin, MM. Cattat et Maistre sont retournés à Fianarantsoa en longeant la côte par Saint-Luce jusqu'à Mananjary où ils s'engagèrent dans l'intérieur. Parvenus à la frontière du pays betsiléo il leur fallait de nouveau employer toute leur énergie pour arracher leurs porteurs des mains des Bares qui ne parlaient de rien de moins que de fixer à des pieux les têtes de ces *amboalambo* qui avaient eu l'audace de fouler aux pieds le sol de leur patrie.

Les voyageurs rapportent des collections du plus haut intérêt pour l'ethnographie, la flore et la faune de ces régions, que l'on croyait stérilisées par le manque d'eau, tandis qu'il est aujourd'hui démontré que le sud de Madagascar est remarquable par sa fertilité. La population y est très nombreuse, les villages de plus de 500 cases s'y rencontrent fréquemment et il est sillonné de cours d'eau abondants.

*(Le Temps.)*

*Missions catholiques à Madagascar.* — Voici, d'après une communication de Mgr Cazet, de la Compagnie de Jésus, vicaire apostolique de Madagascar, le tableau des œuvres de l'année dans la grande île africaine :

| | | |
|---|---|---|
| Baptêmes d'adultes | | 2,097 |
| Baptêmes d'enfants | | 3,327 |
| Confessions | | 85.206 |
| Communions | | 58.573 |
| Confirmations | | 1.348 |
| Extrêmes-Onctions | | 105 |
| Mariages | | 308 |
| Élèves | Garçons | 7.450 |
| | Filles | 7.663 |

Digitized by Google

**Missionnaires** : *Madagascar*. — Sont partis le 12 septembre de Marseille pour la mission de Madagascar : le P. Le Goff J. M. (Saint-Brieuc) qui a passé déjà dix ans au Maduré ; le P. Royet, Louis (Le Puy); le frère Ansos (Auch). Tous les trois sont de la Compagnie de Jésus.

*Maduré*. — Sont partis de Marseille, le 24 août, pour le Maduré, six novices de la Compagnie de Jésus : FF. Caulet et Delbor (Rodez); Gros, Haas, Hans (Strasbourg), Sauthier (Périgueux).

*États-Unis*. — Diocèse de Natchitoches. Sont partis de France, le 26 juillet, six religieuses qui accompagnent la supérieure générale des Filles de la Croix de Lambézellec près Brest.

**Esclavage**. — *Allemands à Bagamoyo*. — Nous avons enregistré (*R. F.* n° 103, p. 437) la nouvelle d'après laquelle le commerce des esclaves avait été rétabli à la côte allemande d'Afrique, en annonçant qu'une enquête avait été ordonnée.

Le *Moniteur de l'Empire* expose les faits de la manière suivante :

« Les Arabes du continent cherchaient à obtenir des facilités pour l'acquisition de nègres, attendu que, par suite du manque de bras, une partie de leurs terres restaient abandonnées. Ils remirent en conséquence, à titre de projet, au chef de la station allemande de Bagamoyo, la proclamation susdite.

Le fonctionnaire allemand en prit simplement acte.

Comment se fit-il que copie de ce document a été livrée au public? c'est ce qui reste inexpliqué.

Les Arabes de Zanzibar avaient menacé à diverses reprises d'émigrer sur la terre ferme, où le décret du sultan interdisant le commerce des esclaves, passait pour ne pas être en vigueur.

Afin d'empêcher cette émigration, il convenait d'amener le commissariat impérial à publier, lui aussi, le décret d'interdiction rendu par Seyyid Khalifah. On fit donc circuler de toutes parts l'accusation parfaitement injustifiée que le trafic des noirs était favorisé sur les territoires allemands, et le projet de proclamation fut affiché. »

Cette manœuvre, inventée par les Anglais pour empêcher les Arabes de Zanzibar d'émigrer sur le continent, est une première preuve de la difficulté que les deux colonies anglaise et allemande, désormais rivales, auront à vivre en bonne intelligence. Le consul général d'Angleterre, M. Evan Smith, a refusé de nommer au consul général d'Allemagne les personnes qui l'avaient faussement renseigné; aussi l'auteur de l'information calomnieuse n'a-t-il pu être découvert. Ainsi il pourra recommencer à son heure.

**Allemands en Afrique orientale**.—Le major Wissmann retourne en Afrique orientale pour reprendre ses fonctions; mais cette colonie sera prochainement réorganisée sur de nouvelles bases. M. le baron de Soden prépare ce travail à Bayamoyo.

M. Wissmann s'est entendu avec la Société allemande des Missions protestantes pour la création d'un grand hôpital à Dar ès Salam.

Digitized by Google

Conformément à l'article 11 du traité anglo-allemand du 1er juillet 1890, qui prévoyait la cession complète par le sultan de Zanzibar de ses possessions sur le continent en faveur de l'Allemagne, des négociations actives ont eu lieu depuis cette date. L'Empire d'Allemagne obtiendra l'abandon de tous les droits du Sultan sur le continent, dans la zone allemande, moyennant une indemnité de 4 millions de marks.

**Soudan oriental :** *Italiens (Kassala).* — Nous nous bornerons à mentionner l'échec des négociations anglo-italiennes pour délimiter la zone d'influence de l'Italie dans le Soudan oriental, en exprimant le regret que les sacrifices faits depuis plusieurs années par l'Italie à Massaoua et en Abyssinie n'aient pas été mieux appréciés par l'Angleterre.

Les Anglais reconnaissaient bien à l'Italie le droit d'occuper Kassala et la ligne de l'Atbara dans certaines éventualités pouvant nécessiter une action militaire, mais réservaient en même temps pour l'Egypte le droit de réoccuper cette région dès qu'elle serait en état d'y assurer le maintien de l'ordre.

Nous avons indiqué (*R. F.* 15 mars 1890, t. XI, p. 356) les portions de territoire de cette partie de l'Afrique qui étaient placées déjà sous le protectorat italien. Sur le littoral au sud de Suakim, les Italiens ont pour limite septentrionale Ras Kasar. Il s'agissait pour eux d'obtenir une portion du Soudan oriental et de se ménager des accès vers la vallée du Nil. Ils avaient déjà assuré leur base d'opération par des traités avec les Hadendoas, (*R. F.*, t. XI, p. 311) qui occupent la région comprise entre la vallée de la Barka tributaire de la mer Rouge, et celle de l'Atbara, tributaire du Nil et s'étendant le long de ce dernier cours d'eau entre Filik et Kassala.

Plus au sud, par des arrangements avec les Beni-Amer, ils touchaient presque à Kassala.

L'Angleterre a estimé que Kassala était à l'Egypte, comme dépendance du Soudan !

**Harrar.** — *Missionnaires de Toulouse.* — On se rappelle que deux missionnaires capucins ont été massacrés au début de cette année, à une journée de marche de Zeilah en un lieu que Mgr Taurin, chef de la mission, appelle les sources d'Ensa. C'est là qu'ils campaient. Les cartes n'indiquent pas cet endroit, mais on peut le marquer à quatre ou cinq lieues de Zeilah dans la direction de Harrar.

Nous avons demandé à un des membres de cet ordre de nous dire à la suite de quelles circonstances les Français se trouvaient avoir une mission au Harrar. Voici ce qu'il nous écrit :

« Vers 1830, M. d'Abbadie, le savant membre de l'Institut, explora durant plusieurs années l'Abyssinie. C'est à lui que nous devons l'excellente carte de ce pays. A son retour en Europe il visita le pape et lui exposa l'état malheureux de ces populations chrétiennes livrées au schisme depuis tant de siècles. Le pape envoya en Abyssinie le précepteur de Victor-Emmanuel, l'illustre cardinal Massaia. Plus tard, son vicariat fut divisé. Les Lazaristes

Digitized by Google

prirent le pays des Bogos et l'Abyssinie proprement dite; Mgr Massaia et les capucins gardèrent l'immense pays des Gallas.

« Le successeur du cardinal fut l'évêque actuel, Mgr Taurin Cahagne, qui prit cette mission pour notre province de Toulouse. Depuis vingt ans qu'il travaille, le vénérable évêque a passé par bien des peines. Tour à tour favori et précepteur des princes, exilé, proscrit, il a vu son œuvre trois ou quatre fois détruite. Lui-même n'est rentré dans le Harrar qu'au début de 1886 après un long exil. Toutefois les prêtres indigènes élevés par nous n'ont jamais été expulsés. Ce sont eux qui soutiennent nos chrétiens pendant la tourmente.

Nous avons eu beaucoup de religieux massacrés dans ces dernières années. Il s'en trouve toujours de nouveaux pour remplacer les morts. »

**Sir Richard Burton.** — Cet illustre explorateur, consul général d'Angleterre à Trieste, vient de mourir. Né en 1821, il servit dans l'armée de Bombay — alors l'une des trois armées sous la dépendance de la Compagnie des Indes orientales: — et avait acquis une connaissance extraordinaire des langues orientales: hindoustani, perse, arabe, etc.; le capitaine Burton débuta en 1853 par un pèlerinage à la Mecque et à Médine.

Voici comment le *Temps* résume ses grands voyages: « Il explora le Harrar et le pays des Somalis. Après avoir pris part à la campagne de Crimée, il fut chargé, avec son ami le lieutenant Speke, d'un voyage d'exploration dans l'Afrique équatoriale. Leur expédition dura trois ans et aboutit à la découverte du lac Tanganyika. En 1861, envoyé par lord John Russell à la baie de Biafra, sur le littoral de l'Afrique occidentale, il pénétra dans le Dahomey, visita Abéokouta, Benin, remonta le Congo, explora toute la région des lagunes entre Lagos et la Volta.

» Transféré comme consul au Brésil, il parcourut en tous sens les régions inexplorées de ce vaste empire et de l'Amérique du Sud. Après avoir visité l'Islande, il visita, en 1876 et 1877, le pays de Midian, en Arabie, et en rapporta des trésors archéologiques. En 1882, il accomplit, avec le capitaine de frégate Cameron, célèbre pour avoir traversé l'un des premiers l'Afrique, de l'est à l'ouest, son dernier voyage d'exploration, en pénétrant à l'intérieur et partant de la Côte d'Or.

» Il a écrit lui-même le récit de tous ses voyages. La plupart de ses livres ont été traduits en français. Fixé à Trieste comme consul général, il consacra ses loisirs à une traduction *non expurgée* des *Mille et une Nuits*.

» Sa plus grande gloire est d'avoir ouvert par la découverte du Tanganyika l'accès des grands lacs et l'ère des grandes expéditions africaines. Le voyage de son ami Speke et de Grant qui aboutit à la découverte du Victoria Nyanza et des sources du Nil était le prolongement de son propre voyage de trois ans dans ces parages.

» Il avait eu cet été une rencontre émouvante à la Maloïa, dans les Grisons, avec Stanley, son continuateur.

Digitized by Google

**Indo-Chine.** — *Pénétration du Laos.* — L'attention a été déjà appelée à de nombreuses reprises sur la marche en avant de l'influence française au Laos, soit par la voie du haut Tonkin, soit par la Cochinchine et le Cambodge. M. Pavie, qui a déjà traversé plusieurs fois la contrée de Luang-Prabang à Hanoï, attaque aujourd'hui le Laos par le sud. Après avoir descendu le Mékong jusqu'à Pnom-Penh, il le remonte maintenant emmenant avec lui le gouverneur général de l'Indo-Chine pour consacrer, pour ainsi dire, la prise de possession de la grande artère fluviale qui traverse le Laos de part en part. *Le Temps* donne à ce sujet d'intéressants renseignements.

Le steamer *Cantonais*, des Messageries fluviales de Cochinchine, a quitté Saïgon le 22 octobre, partant pour Khon avec le gouverneur général. M. Piquet est accompagné de sa maison militaire, de MM. Danel, lieutenant-gouverneur de la Cochinchine; Pavie, consul de France à Luang-Prabang et commissaire de la délimitation franco-siamoise ; Blanchet, directeur des Messageries fluviales, Lourme, directeur des postes et télégraphes à Saïgon, et Mougeot, qui reconnut au printemps dernier une des passes du Mékong à laquelle il a donné son nom. Le gouverneur remontera jusqu'à Bassac, si l'*Argus* qui est parti pour Khon, peut franchir les rapides en cet endroit. On se rappelle que ces rapides ont été longtemps considérés comme une barrière infranchissable entre le haut et le bas Mékong. Depuis cette année ils ont été reconnus praticables à certaines époques de l'année et, si l'*Argus* parvient à les remonter, rien ne l'empêchera de poursuivre sa route jusqu'à Luang-Prabang.

A l'inverse de Kratié, de Samboc, de Sambor, de Stung-Streng (1), qui se trouvent sur la rive gauche de Mékong, de Khon, qui est dans une île, Bassac, qui est situé près du 15e degré Nord, est sur la rive droite du Mékong. C'est la capitale d'une principauté semi-indépendante, qui toutefois paye tribut au Siam. Sa population est d'une dizaine de mille âmes. La position de Bassac est fort importante, car c'est le point de jonction des routes qui, par Attopeu, mènent à la côte d'Annam et, par Koukane et Korat, conduisent à Bangkok.

Un télégramme de Saïgon, 22 octobre, annonce que M. Pavie est arrivé à Khon, où le roi de Bassac et un commissaire siamois sont venus l'attendre. La baisse des eaux arrête seule l'*Argus* à la montée. On attend la prochaine crue pour passer le rapide. M. Guissez, enseigne de vaisseau, qui est chargé du service hydrographique, assure que le passage sera certainement franchi.

*Navigation du Mékong.* — Le voyage que le gouverneur général de l'Indo-Chine vient d'entreprendre a une grande importance au point de vue commercial. M. Piquet remontera, si possible, jusqu'à Bassac, et tout porte

(1) Voir la carte de l'Indo-Chine publiée dans la *Revue Française* du 1er avril 1889 (n° 67), t. IX, p. 410.



Digitized by Google

à croire que, si le petit navire qui va tenter le passage des rapides de Khon réussit dans sa tentative, le gouverneur général ne trouvera aucune difficulté pour atteindre la capitale du petit royaume de Bassac.

Le Mékong sera alors ouvert à la navigation à vapeur de Bassac jusqu'à la mer, et ses eaux porteront bientôt une flottille à vapeur aux couleurs françaises, si nous savons tirer profit de cette grande voie navigable, la plus importante de l'Indo-Chine, dont l'ouverture sera due aux efforts persistants de plusieurs officiers de marine, Doudart de Lagrée, Garnier, Delaporte, Reveillère, de Fésigny, Heurtel et Guisez, et de quelques hardis explorateurs, parmi lesquels il convient de citer MM. Harmand, Nels, Mougeot, Fontaine, Pelletier, etc.

Mais en attendant le récit du voyage entrepris par le gouverneur général de l'Indo-Chine, il convient de dire quelques mots de la route qu'il va suivre.

Si l'on jette un regard sur la carte de l'Indo-Chine, on constate que le Mékong, après avoir arrosé Pnom-Penh, la capitale du Cambodge, prend une direction générale vers le Nord-Est, pour redresser ensuite son cours vers le Nord, du 12e au 17e degré Nord environ, passant à Kratieh, Sombor, Stung-Treng, Bassac, etc., etc. Entre Sombor et Stung-Treng, ses eaux sont si tourmentées, que pendant longtemps le passage a été considéré comme impraticable; mais, grâce à l'initiative hardie du capitaine de vaisseau aujourd'hui contre-amiral Reveillère et aux travaux du lieutenant de vaisseau de Fésigny, les passes ont été franchies, reconnues et hydrographiées, de telle sorte qu'aujourd'hui remonter à Stung-Treng n'est qu'un jeu pour un bon vapeur.

En effet, l'an dernier, l'aviso de guerre *l'Alouette*, commandé par le capitaine de frégate Heurtel, franchissait à son tour, mais non sans quelques précautions, les fameux tourbillons de Préa-Patang, et quelques jours après ce même officier pilotait heureusement le *Cantonais*, des Messageries fluviales de Cochinchine, à travers ces mêmes dangers.

A partir de Préa-Patang, le Mékong s'épanouit dans une admirable région, et coule majestueusement jusqu'à Khon, où il est barré par des cataractes.

De Préa-Patang aux cataractes, dit le commandant Heurtel dans son rapport de navigation, le pays est magnifique, tout est grand, le fleuve, les forêts, les animaux qui les peuplent; le sol vierge y donne largement la vie à tout ce qui le touche, et l'on voit les arbres géants qu'il nourrit descendre dans le fleuve même lui disputer son lit.

C'est réellement beau.

Mais on se sent bientôt envahi par une mélancolie profonde. Il manque quelque chose à cette superbe nature. Il lui manque l'homme, il lui manque l'animation que seul il sait créer.

On le cherche... on le trouve rare... On s'en étonne. Stung-Treng, quelques cases éparses dans les îles, un misérable village penon au pied des cataractes, les postes de douanes de Bungla et de Siemboc, sournoisement établis par les Siamois en plein territoire cambodgien, voilà tout ce qu'on rencontre le long de cette merveilleuse voie fluviale.

Digitized by Google

Khon avec ses splendides cataractes, semblait le nouvel obstacle infranchissable, quand trois de nos compatriotes, MM. Mougeot, Pelletier et Fontaine, y trouvèrent une passe accessible aux barques et aux chaloupes à vapeur.

Partis de Khon sur un bateau laotien, le 9 février dernier, ils passèrent la nuit au village de Ka-Sdam. Le lendemain matin, abandonnant le bateau laotien, M. Pelletier s'embarqua dans un sampan à six heures du matin, et à midi il arrivait dans le fleuve supérieur, au-dessus des cataractes, sans avoir eu à surmonter de sérieuses difficultés.

Il n'est que juste de dire que Doudart de Lagrée signalait dès 1866 que les barques pouvaient remonter la cataracte de Khon; lui-même avait d'ailleurs franchi en quatre heures le canal de l'Est, long de 1,500 mètres et large de 60 à 80 mètres, qui contourne cet obstacle. C'est donc à Doudart de Lagrée que revient l'honneur d'avoir signalé et franchi le passage dès 1866; mais cela n'enlève rien d'ailleurs au mérite des voyageurs qui l'ont retrouvé au moment où on pourra l'utiliser pratiquement.

Stung-Treng et Khon ont peu d'habitants. Au delà de Khon, le fleuve s'anime, les villages sont plus nombreux jusqu'à Bassac, capitale du Bassac. Cette ville est une agglomération d'un millier de cases, au milieu desquelles on rencontre treize pagodes. A l'époque où M. Aymonier a fait sa belle exploration du Laos, le pouvoir y était exercé par un Laotien.

La région est très riche, très fertile, malheureusement très clairsemée comme population. Au delà comme en aval de Bassac, le fleuve offre des difficultés de navigation, mais elles ne paraissent pas insurmontables, jusqu'au grand coude que fait le Mékong vers l'Ouest, point où le fleuve est à une trentaine de lieues du littoral de l'Annam.

Le jour où le Mékong portera une flottille de navires à vapeur à grande vitesse et à petit tirant d'eau, il sera une route de communication précieuse entre nos possessions du sud de l'Indo-Chine et les provinces du nord du royaume d'Annam. C'est une des raisons pour lesquelles le voyage du gouverneur général est d'un puissant intérêt.

**Frontières entre l'Annam et le Laos.** — A propos des travaux de la commission d'étude des frontières entre l'Annam et le Laos, *le Temps* publie une lettre fort intéressante de son correspondant au Tonkin en date du 6 septembre :

Au moment où, poussés par les rapports de M. Mac-Carthy, un des adjoints du colonel Montgommerie (1) qui avait parcouru le Tran-Ninh, les Siamois résolurent d'occuper la vallée du Song-Ma et la rivière Noire; M. Pavie se

(1) Le colonel Montgommerie, mort il y a quelques années, était un officier du *Indian Survey départment*. Dès 1863 il a dressé des géographes hindous, appelés « poundits » qui depuis une trentaine d'années ont fourni des notices descriptives sur des régions de l'Asie centrale où les Européens n'auraient pu pénétrer.

Digitized by Google

trouvait alors à Luang-Prabang comme vice-consul de France. Il avait assisté aux luttes du général siamois Phra-Na-Vai, contre le chef des Hôs, Deo-Van-Tri, qui refoula son adversaire jusqu'à Luang-Prabang. Ses communications au gouvernement français provoquèrent l'envoi de la colonne Pernot sur la rivière Noire. A la suite des négociations engagées entre Paris et Bangkok, un commissaire siamois, Phra-Pagrath, fut autorisé à suivre le colonel Pernot, tandis que deux officiers francais, le capitaine Cupet, du 3e zouaves, et le lieutenant Nicolon, du 4e tonkinois, accompagnaient, par réciprocité, la colonne siamoise. Celle-ci, formée à Bangkok, devait refouler les Hôs et réoccuper Luang-Prabang.

Partis de Bangkok le 20 novembre 1887, MM. Cupet et Nicolon remontèrent le Mei-Nam, pendant 600 kilomètres, puis gagnèrent le Mékong à Paklay, par la voie de terre; ils arrivèrent à Luang-Prabang le 7 mars 1888.

A ce moment, M. Pavie se rendit à Hanoï, accompagné de plusieurs chefs hôs, laissant la gérance de son vice-consulat au lieutenant Nicolon. Quant au capitaine Cupet, qui avait accompagné M. Pavie jusqu'à Takhoa, sur a rivière Noire, il fit, pendant la saison des pluies, un voyage de quatre-vingt-treize jours qui dénote une énergie extraordinaire. Il a levé un parcours de 1500 kilomètres sur le Song-Ma, vers le sud, poussant jusqu'à Xieng-Khouang, la capitale du Tran-Ninh, dont les Hôs avaient fermé l'accès au docteur Néis, en 1883. Après un repos de huit jours, le vaillant officier reconnut les diverses routes, par terre et par eau, qui relient Luang-Prabang à Dien-Bien-Phu, et détermina la chaîne de partage des eaux entre le Mékong; et le golfe du Tonkin. En voulant remonter il se heurta, à la source du Nam-Het, un des affluents du Mékong, à un massif montagneux constituant le soulèvement le plus important de la région.

En résumé, le capitaine Cupet, reliant ses itinéraires à ceux du docteur Néis, a rapporté à Hanoï environ quatre mille kilomètres d'itinéraires, à l'aide desquels le bureau topographique à pu dresser une carte détaillée des pays situés entre Luang-Prabang, Laï-Chau, Hanoï, Vinh et le Mékong (1).

Pour cette carte, dite du Haut-Laos, on a employé le système de projection de Flamsteed, modifié par le colonel Bonne, en conservant, pour centre de la projection, le point de longitude 115° et de latitude 19° adopté pour la carte générale de l'Indo-Chine française.

D'autres études, ont permis de reconnaître la zone frontière. Le capitaine Michelez, parti récemment en congé de convalescence après avoir fait partie de la commission d'abornement présidée par M. le commandant Chiriac de la Bastide, a fixé de nombreux points entre les vallées de la rivière Claire et du fleuve Rouge; d'autre part, le lieutenant Pentel a exécuté le long de cette partie de la frontière des levés topographiques qui ont complété le travail de M. Michelez. Depuis la fin de 1889, on a fait la triangulation de la région

(1) Consulter la carte de la région du Mékong au fleuve Rouge. *Revue Française* t. XI, p. 219. 15 février 1889, n° 64. Exposition Pavie.

Digitized by Google

comprise entre Langson et la rivière Claire, et nous aurons bientôt, le long de la frontière, une série de jalons marquant les voies de pénétration en Chine.

Le bureau topographique de l'état-major, à Hanoï, a accompli dans ces deux dernières années une œuvre considérable. Les levés ont été centralisés, à Hanoï, par le bureau dirigé par le capitaine d'artillerie Bauchet, et on a dressé successivement : une carte de la Cochinchine au 1/500,000e en quatre feuilles, une carte de l'Annam à la même échelle et en six feuilles, — vingt feuilles au 1/200,000e de l'Indo-Chine, — le Tonkin en une seule feuille au 1/1,000,000e, et, enfin, de nombreuses cartes de région, cartes purement militaires, au 1/100,000e.

**Exploration du Mont Saint-Elias** (Alaska). — Le *New York Herald* (édition américaine) du 4 octobre donne les nouvelles suivantes de l'expédition des professeurs Russell et Kerr, qui viennent d'explorer le mont Saint-Elias.

Débarqués dans la baie de Yakutat le 16 juillet avec sept porteurs, ces explorateurs qui appartiennent au service géologique des Etats-Unis, étudièrent d'abord tous les principaux glaciers du massif; dans la baie du Désenchantement, ils nommèrent glacier Hubbard, du nom du président de la Société géographique américaine, un grand glacier jusqu'à ce jour innommé. M. Kerr, chargé de la topographie, a mesuré sa base sur la plage et l'a reliée avec Port-Musgrave, point déterminé astronomiquement par les hydrographes.

Il résulte de là deux faits importants : d'abord la certitude que le Saint-Elias est situé sur le territoire des États-Unis; ensuite la constatation que l'altitude attribuée à ce mont aussi bien qu'à ses voisins était grandement exagérée. L'évaluation de M. Kerr rabat le Saint-Elias de 19,500 pieds à moins de 15,000; les observations ont été faites par un temps splendide.

Après cette exploration préliminaire, les voyageurs tentèrent l'ascension; mais au lieu de prendre le versant sud comme Schwatka en 1885 et Wildam deux ans plus tard, ils montèrent par le nord. Néanmoins, malgré quinze jours d'ascension, ils n'ont pas réussi à atteindre le sommet; une tourmente de neige qui dura deux jours et mit en péril l'expédition entière les décida à battre en retraite; le professeur Russell croit qu'ils auraient atteint le point culminant si le temps était resté beau pendant vingt-quatre heures de plus.

**Mouvement des glaces dans la mer de Behring.** — La mer de Behring est séparée de l'océan Arctique par le détroit de Behring, large de 45 milles et situé par 65° lat. Nord; elle est limitée au Sud par la chaîne des îles Aléoutiennes qui s'allonge entre le 53e et le 54e parallèle. Ce sont les baleiniers américains surtout qui fréquentent ces parages et pour chasser la baleine s'approchent le plus possible de la banquise, dont ils suivent tous les mouvements.

Digitized by Google

Cette banquise, qui ne fond jamais, consiste en une masse de glace dure, bleue, faite de différentes couches de glace stratifiée, et parsemée de blocs ayant de 20 à 40 pieds de hauteur.

Le long des bords de la banquise se trouvent des paquets de glaçons dispersés dans toutes les directions. Lorsque la banquise se déplace, ces paquets sont continuellement en mouvement, ils s'en approchent ou s'en éloignent, de sorte qu'il est impossible à un navire, une fois qu'il est pris dans ce champ, de s'en dégager.

Au printemps, les vents du Sud sont prédominants et les courants portent vers le Nord; la banquise se sépare du rivage et se dirige vers le Nord.

Pendant les mois d'été, la glace des bords fond, s'évapore et disparaît; lorsque le regel se produit, la banquise s'étend à nouveau vers le Sud, mais la glace ancienne ne descend pas plus bas que le cap Icy (cap glacé) en une masse compacte.

Tous les morceaux brisés et détachés, soit de la terre, soit de la banquise, obéissent très rapidement aux moindres impressions des vents et des courants, jusqu'à ce que la nouvelle glace soit en formation. En ce moment le navire qui s'y engagerait serait très rapidement emprisonné.

C'est vers le mois d'octobre, dans le voisinage de la banquise, qu'on voit la jeune glace se former si rapidement que les navires qui veulent la côtoyer sont hors de vue en quelques heures.

Dans une seule nuit de froid calme, la glace acquiert une épaisseur de un à six pouces. Un vapeur baleinier, qui en mer libre file 9 nœuds, ne peut plus marcher qu'à 3 nœuds, lorsque la jeune glace atteint 3 pouces d'épaisseur. Pendant l'hiver, les glaces arrivent quelquefois jusqu'à la passe Unimak, par 54° lat. Nord. Pendant l'été, à la fin d'août, la banquise recule jusqu'à la ligne qui joint la pointe Barrow à l'île Hérald vers 71° 30 lat. Nord.

C'est un déplacement de la limite glacière d'environ 18 degrés en latitude ou 1,000 milles marins.

Dans ce long espace, on trouve les points de repère suivants, en allant du Sud au Nord :

Les îles Pribyloff, par 57° Nord.
Les îles Saint-Mathieu, par 60° 30.
L'île Saint-Laurence, par 64°.
L'île Diomède, détroit de Behring, par 65° 30.
Pointe Hope, par 68° 20.
Cap Icy (cap glacé), par 70° 30.

En général, la banquise ne dépasse pas au Sud l'île Saint-Mathieu.

Jusqu'aux îles Pribyloff, on rencontre de nombreux glaçons épars.

Vers la fin d'avril, les coups de vent du Sud disloquent ces glaces, avivent les courants portant au Nord, qui entraînent la banquise vers le détroit de Behring. Les navires baleiniers, qui sont construits pour lutter contre les glaces, prennent contact avec elles du 7 au 15 avril et entrent dans la mer

Digitized by Google

de Behring par la passe Gunlmak. Les côtes se dégagent les premières, et la navigation peut s'y faire; cependant ce n'est que vers le 15 mai qu'il ne se forme plus de nouvelle glace et qu'on peut suivre hardiment la banquise dans son recul vers le Nord.

Dans le détroit de Behring, le courant porte constamment au Nord avec une vitesse de nœuds; dans l'océan Arctique, le courant porte la banquise vers le Nord, les côtes se dégagent les premières, laissant un intervalle de 2 à 10 milles libre pour la navigation.

Ces données sont extraites d'un rapport de Edward Simpson, publié à Washington (avec carte), Hydrographic office.

**Canada.** — *Emigration aux États-Unis.* — Le R. P. Hamon, étudie, dans un article qui a fait quelque sensation aux États-Unis, l'influence de l'émigration canadienne dans la Nouvelle-Angleterre, au point de vue des intérêts catholiques.

Il divise cette émigration en trois groupes principaux: l'émigration temporaire, l'émigration vagabonde, l'émigration stable et permanente. Cette dernière étant de beaucoup la plus considérable et la plus importante, c'est d'elle dont le R. P. Hamon s'occupe le plus spécialement dans son étude.

Le P. Hamon estime à quatre cent mille le nombre de cultivateurs canadiens qui sont devenus ouvriers dans les fabriques de l'Est. Le travail de ces vastes usines, écrit-il, est en grande partie entre leurs mains, les capitalistes américains ne peuvent plus se passer de l'émigration canadienne sans se trouver en face d'une ruine complète.

Enfin, dit-il, ces nouveaux venus ont bâti, en vingt ans, cent vingt églises ou chapelles desservies par des prêtres canadiens, et cinquante grands couvents dans lesquels plus de 30,000 enfants reçoivent l'éducation.

On comprend après cela que le R. P. Hamon ait raison de dire et d'écrire que l'appoint fourni par l'émigration canadienne-française à l'Eglise catholique, dans la Nouvelle-Angleterre, sera bientôt assez considérable pour lui mériter, sinon les sympathies, au moins le respect des catholiques américains de nationalité différente.

**Les Noirs en Amérique** *(R. F.*, t. XII, p. 370). — La Convention constitutionnelle du Mississipi a introduit l'article suivant dans la nouvelle constitution de l'État : « Pour être électeur, il faut être capable de lire le texte de la constitution de l'État, ou bien pouvoir le comprendre à la lecture faite par une autre personne et pouvoir en donner une explication suffisante. »

En prenant l'instruction comme base du droit électoral, le pouvoir passera légalement de la majorité noire à la minorité blanche.

Ce texte ne laisse-t-il pas toute latitude à une appréciation arbitraire du degré d'instruction des électeurs, car il sera toujours possible d'opposer à un noir que son commentaire de la constitution est insuffisant?

Déjà la presse américaine indique cette innovation comme une solution de

Digitized by Google

cette question des noirs qui de jour en jour devient plus aiguë (1), et il est possible que cet article soit introduit dans la constitution de chacun des anciens États à esclaves.

**Immigration aux États-Unis.** — Le rapport pour le mois d'août du commissaire du commerce extérieur et de l'immigration fait ressortir le changement qui, depuis plusieurs années, se produit dans l'immigration aux États-Unis ; des pays européens qui, il y a vingt ans, n'envoyaient personne, se rangent aujourd'hui parmi les principaux fournisseurs.

Les pays qui, au début, ont donné la plus forte contribution n'ont guère varié. L'immigration venue de la Grande-Bretagne s'est maintenue la même durant de longues années ; celle venue d'Irlande, autrefois égale à la moitié du contingent européen tout entier, a diminué de 10 0/0 et décroît régulièrement. Le flot envoyé par l'Allemagne reste aussi considérable, à peine moindre de 1,000 (9,000 par mois) que celui de l'Angleterre et de l'Irlande.

La part qui revient à l'ensemble des peuples germaniques est de 54 0/0; à la race celtique, de 12 0/0 ; aux Slaves, de 18 0/0 ; aux Latins, de 16 0/0;

Or, autrefois, à l'exception de quelques Français, ni Slaves, ni Latins ne s'établissaient aux États-Unis. Pour août 1890, le nombre des immigrés de Bohême a été quatre fois plus fort que dans le même mois de 1889 ; celui des Hongrois s'est accru de 50 0/0; celui des Italiens, de 150 0/0 ; celui des Polonais, de 350 0/0; et des Russes, de 50 0/0. Il faut toutefois remarquer que beaucoup de ces gens-là, des milliers, s'introduisent en fraude des lois sur les contrats de travail, et repartent pour leur pays dès qu'ils ont amassé un petit pécule en travaillant aux chemins de fer, aux constructions ou aux mines ; mais ils ne sont qu'une minorité.

*Daily Evening Telegraph, Philadelphie.*

**Immigration chinoise.** — On nous écrit : Je viens de relire l'article publié par M. A. Nogues sur le COMMERCE EXTÉRIEUR (2). C'est avec raison qu'il approuve l'exclusion des travailleurs chinois du territoire des États-Unis. Permettez-moi d'appuyer cette thèse de mon expérience personnelle.

Il y avait à Cuba, il y a une dizaine d'années, environ 70,000 Chinois. Voici quel était leur genre de vie.

Ils louaient dans les faubourgs, pour 30 francs par mois une *chambre* nue, où ils couchaient dix et même douze ensemble sur des nattes. C'était donc une dépense de 0 fr. 10 c. par tête et par jour.

Leur *nourriture* consistait en riz cuit à l'eau, qu'ils mangeaient en commun avec des petits bâtons ou des cuillers en bois. Deux livres de riz par jour et par homme, 0 fr. 30 c.

---

(1) Voir : LES VISÉES AMÉRICAINES SUR HAÏTI-SAINT-DOMINGUE, *Revue Française*, t. XII, p. 136.

(2) *Revue Française*, t. XI, p. 577. 15 mai 1890, n° 94.

Digitized by Google

Leur *vêtement* se composait d'un caleçon, d'une chemise noire, courte, en coutil. Ce complet leur coûtait 18 francs par an, soit, par jour, 0 fr. 05 c.

*Menus plaisirs*. En exagérant ce chapitre de dépenses on peut le porter à 0 fr. 05 c.

Total de la dépense d'un ouvrier chinois *(coolie)* par jour = *cinquante centimes*.

Ces ouvriers gagnaient 2 fr. 50 c. par jour en monnaie d'or (ou trente piastres, papier-monnaie, par mois). *C'était donc un bénéfice net de deux francs par jour*.

Quant à l'ouvrier européen, il ne peut vivre à la Havane à moins de cinq francs, en or, par jour. Il faut donc qu'il gagne 2 à 3 piastres (papier-monnaie) pour joindre les deux bouts.

Conclusion : Il n'y avait pas de domestiques blancs. En revanche on avait alors des nègres.

Ces Chinois étaient généralement d'une constitution assez délicate, mais généralement intelligents et laborieux. Pour payer leur traversée ils signaient pour six années un engagement assez semblable à l'esclavage. Après ce délai ils étaient libres d'aller où ils voulaient. Ils ouvraient alors de petites boutiques, et choisissaient de préférence des métiers domestiques : blanchisseurs, cuisiniers, etc. J'en ai gardé un pendant deux ans en cette dernière qualité.

Il faudrait ignorer complètement l'état de la question pour blâmer la mesure qui interdit l'entrée en Californie des ouvriers chinois. La situation pour les ouvriers européens y est plus difficile qu'à Cuba, car les ouvriers Américains, tous d'origine européenne, sont accoutumés à un régime très dispendieux.

Quant aux mœurs des coolies, il suffira de dire qu'on comptait à Cuba soixante-dix mille Chinois et trois chinoises seulement.

**Le Caucase à Paris** (1). Dans notre numéro du 1er septembre dernier nous avions signalé l'exposition spéciale de tous les produits de la Russie du Caucase qui se trouve à la *section russe de l'exposition des sciences et des arts industriels* au Palais de l'Industrie et organisée par M. Victor Thiébaut.

Cette magnifique exposition montre le Caucase sous un aspect nouveau. En examinant les collections de minerais, de bois et de produits agricoles de toute nature qui en font partie, on jugera de l'avenir économique de cette contrée. Jusqu'ici les touristes en ont surtout admiré les belles montagnes; il est temps que nos industriels et nos négociants prennent une large part de la richesse productive qui se produira à bref délai dans ce pays. L'exposition de M. Victor Thiébaut est un véritable musée commercial et agricole de la Russie du Caucase. L'organisateur paraît du reste prendre à tâche

(1) Voir *Revue Française*, page 307, t. XII.

Digitized by Google

de faire connaître cette contrée qu'il a étudiée avec soin. La carte industrielle et commerciale qu'il a dressée spécialement pour cette exposition, les conférences qu'il a faites durant l'hiver dernier devant les membres de l'Académie nationale manufacturière et commerciale de Paris; enfin les communications nombreuses qu'il nous a faites et qui ont trouvé place dans cette Revue depuis quatre années en sont la preuve. Nous ne pouvons que l'encourager dans cette voie, persuadés que tous les Français qui s'intéressent à nos relations extérieures, et notamment les amis de la Russie, aussi bien que les Russes, lui en sauront gré.

**Croisade médicale.** — *Les sœurs missionnaires pour les lépreux.* — On annonce le retour en Europe de la sœur Rose-Gertrude, cette jeune Anglaise qui partait l'an dernier pour remplacer feu le Père Damien auprès des lépreux des îles Molokaï.

Ce retour est motivé par les nombreuses vexations que le conseil officiel d'hygiène a fait subir à sœur Gertrude ainsi qu'au docteur Lütz qui l'aidait dans sa mission philanthropique.

Il paraît que ce médecin a pourtant fait aux îles Molokaï des cures vraiment merveilleuses et qu'il a recueilli sur la lèpre des observations du plus haut intérêt. Sœur Gertrude a, de son côté, fait de sérieuses études sur cette terrible maladie, et elle rapporte des documents qui pourront être précieux pour la science.

Le supérieur de l'Institut missionnaire fondé par la sœur Rose-Gertrude, le R. P. Didier-Chatellin, songerait à utiliser, en vue du soulagement des lépreux d'Asie, le dévouement des vaillantes religieuses qui viennent d'être obligées de quitter prématurément les îles Hawai.

**La population de Malte.** — D'après des statistiques officielles récentes la population de Malte et Bozo, sans compter les troupes et leurs familles, monte à 163,850 habitants.

Ce chiffre se décompose en 144,486 habitants pour Malte même et en 19,364 habitants pour Bozo.

On compte 81,123 habitants du sexe masculin et 82,727 du sexe féminin. La population s'est augmentée, au cours de la dernière année, de 741 enfants du sexe masculin et de 686 filles; le nombre des mariages a été 1,064 et l'on a enregistré 6,435 naissances et 5,008 décès. *(Times.)*

---

## NOUVELLES DIVERSES

**Major Barttelot.** — On a lu *(R. F.*, t. VIII, p. 406, 1er octob. 1888, n° 55) le récit du désastre de l'expédition Barttelot, le chef de l'arrière-garde laissé par Stanley à Yambouya. Les éditeurs Richard Bentley et fils, viennent de publier le *Journal et les Lettres du major Barttelot.* La famille de cet explorateur a voulu venger sa mémoire des jugements sévères portés par Stanley. Ce dernier jugera probablement nécessaire de répondre à ce plaidoyer qui met en doute sa générosité et sa loyauté.

Digitized by Google

**Sultanat de Witu.** — M. Kuenzel, Allemand, et ses huit compagnons ont péri récemment dans une échauffourée qui a donné lieu à des dépêches assez confuses, mais d'où il ressort qu'il y a eu une hostilité manifeste à leur égard de la part du sultan de Witu. Ce dernier a aggravé sa responsabilité en refusant toute réparation. Les Anglais dans la zone d'influence desquels rentre ce sultanat se disposent à venger ce meurtre. Les navires *Turquoise, Conquest* et *Kingfisher* sont partis pour Lamu. L'escadre allemande doit prendre part à cette expédition repressive.

Aux dernières nouvelles Witu a été incendié par l'amiral Freemantle.

**Le Collège national des Interprètes et des Administrateurs Coloniaux.** — Le gouvernement serait décidé, paraît-il, à fondre ensemble la nouvelle École Coloniale et l'ancienne École des Langues Orientales pour en faire un grand Établissement national dépendant immédiatement des Ministres des Affaires étrangères et des Colonies. Nos lecteurs se souviennent sans doute que cette réforme avait été préconisée dans la *Revue Française* du 1er janvier 1890.

**Câble télégraphique.** — *Bermudes.* — L'*Imperial fortress* anglaise des Bermudes vient d'être reliée par un câble sous-marin direct avec Halifax, au Canada.

*Espagne.* — *Afrique.* — L'établissement des deux câbles télégraphiques a été décidé pour faciliter les relations de l'Espagne et de l'Afrique; le premier partira de Marbella et aboutira à Mélilla; l'autre ira de Tarifa à Ceuta.

**Société industrielle d'Amiens.** *Concours pour l'année 1890-1891 :* Il sera décerné : Une Médaille d'Or, au meilleur mémoire sur les relations commerciales du département de la Somme avec l'une des colonies françaises ou un pays étranger, au choix de l'auteur et sur les moyens de les développer.

— Une Médaille d'Or aux recherches sur le commerce extérieur des États étrangers et notamment de l'Allemagne au point de vue de la concurrence aux industries amiénoises.

Les concurrents devront envoyer leurs manuscrits ou machines, *franco*, au Président de la Société Industrielle, rue de Noyon, 29, à Amiens (Somme), d'ici au 30 Avril 1891, terme de rigueur.

---

# BIBLIOGRAPHIE

## CRÉATION DE POSTES SUR LA ROUTE DU SOUDAN

PAR LE GÉNÉRAL PHILEBERT (1).

Les vœux exprimés par le Congrès national à Paris, le 24 décembre 1889, prouvent que les idées de marche en avant à travers le Sahara ont fait des progrès dans l'opinion.

Ces vœux se résument ainsi :

---

(1) Brochure in-8. Chez Beaudoin, Paris 1890.

Digitized by Google

1° Achèvement dans le plus court délai du réseau des chemins de fer stratégiques du Sahara algérien ;

2° Prolongement de la voie ferrée Batna-Biskra jusqu'à Tuggurth et Ouargla :

3° Création immédiate de Postes à Temassinine et à Amguid ;

4° Encouragement aux efforts de pénétration dans le Soudan central ;

5° Admission en principe de l'exécution du Chemin de fer Transsaharien, reconnu indispensable.

Ces vœux, déjà contenus en germe dans l'ouvrage de M. le général Philebert sur *la Conquête pacifique de l'intérieur africain*, ont également inspiré la nouvelle brochure qu'il vient de faire paraître et qui traite spécialement de la réalisation pratique du troisième vœu exprimé par le Congrès national : *Création immédiate de Postes à Temassinine et à Amguid.*

L'auteur démontre que la réalisation de ce vœu est non seulement possible mais relativement aisée, qu'une expédition militaire d'un très faible effectif, 250 hommes à peine, peut en venir à bout en deux années sans difficultés insurmontables, pourvu que l'Etat mette à sa disposition tous les moyens nécessaires, c'est-à-dire le matériel et les vivres, les chameaux destinés au transport et au ravitaillement des garnisons de Temassinine et d'Amguid ; et pour pourvoir aux besoins des postes échelonnés sur la route pour la garde des puits artésiens, qui devront être creusés afin de jalonner la ligne de communication suivant le lit, aujourd'hui desséché, de l'Igharghar.

La dépense à prévoir n'est pas non plus exagérée ; elle est estimée à 700,000 francs jusqu'à Temassinine, y compris la construction de ce poste et ses approvisionnements pour un an, mais, bien entendu, dans l'hypothèse que la tête de ligne du chemin de fer de Biskra a été poussée jusqu'à Ouargla, point sur lequel tout le personnel et tout le matériel de l'expédition devraient être concentrés. On emploierait une année à aller à Temassinine et à s'y installer ; la seconde année on irait à Amguid. On pourrait essayer, il est vrai, d'atteindre en une seule année les deux objectifs de Temassinine et d'Amguid, mais avec moins de chances de pouvoir entamer des négociations pacifiques avec les Touaregs, Asdger et Hoggars dont il faut aborder le territoire.

Ces peuplades ne sont d'ailleurs pas aussi redoutables qu'on se l'imagine ; leurs guerriers peu nombreux et disséminés seront facilement tenus en respect par une petite troupe, compacte, bien armée et énergiquement commandée.

Après cet exposé général de l'entreprise, on étudie successivement :

1° La composition de la colonne expéditionnaire en Européens et indigènes, en troupes et en ouvriers d'art. — Tous les Européens seront des militaires, exclusivement choisis parmi ceux qui se présenteront volontairement.

2° Les moyens d'assurer la subsistance, la santé et la sécurité d'un effectif moyen de 200 hommes pendant le cours d'une année, ainsi que les travaux nécessaires pour installer le poste ;

Digitized by Google

3° Les moyens de transport indispensables pour faire arriver cette petite colonie et les approvisionnements à Temassinine.

4° Les postes de correspondance à établir et à organiser entre Temassinine et Ouargla ;

5° Les dépenses à prévoir, autant qu'il est possible de les calculer.

Ces cinq questions principales sont posées et résolues avec la plus grande précision et l'examen détaillé de toutes les conditions morales et matérielles dans lesquelles se trouvera la colonne expéditionnaire.

Un deuxième chapitre traite ensuite spécialement des précautions à prendre pendant la marche. C'est, en somme, la plus grave des précautions contre laquelle il faille se prémunir. « La seule difficulté réelle des expéditions dans le Sud consiste dans la conduite et dans la garde du convoi; dans ces solitudes, où n'existe aucune ressource, il faut tout emporter avec soi pour longtemps; ce sont d'énormes convois qu'il faut traîner à sa suite. »

La conduite et la protection de ces convois constitue une véritable difficulté.

L'auteur étudie dans tous leurs détails les dispositions à prendre pour triompher des difficultés que présente cette partie de l'entreprise et indique les formations de marche et de combat que doivent adopter la colonne et son convoi de chameaux.

Un troisième chapitre traite de la politique à suivre avec les peuplades Touaregs avec qui il faudra se mettre en contact, au milieu desquelles vivra la colonie de Temassinine. On peut tout d'abord compter sur les bonnes dispositions des Ifoghas qui se sont toujours montrés désireux d'être en relations amicales avec nous et sur le territoire desquelles se trouve justement Temassinine. Une fois établi en ce point nous y organiserons un marché et nous y convoquerons pacifiquement les autres tribus Touaregs.

Mais si des relations s'établissent avec ces tribus il n'en faudra pas moins ne jamais oublier que la trahison est en honneur parmi elles et qu'elle est passé dans les mœurs des Touaregs depuis des siècles.

Enfin, dans un quatrième chapitre, on trouve un exposé sommaire des opérations concernant la continuation de l'expédition au delà de Temassinine et l'installation du poste d'Amguid, ainsi que l'étude des diverses itinéraires qui mènent en ce point.

La conclusion de l'ouvrage rappelle éloquemment à notre nation le soin de ses intérêts vitaux en Afrique : « Il est grand temps de s'y décider si la France ne veut pas voir les nations étrangères s'emparer bientôt de ces régions du Soudan d'où elles jetteront à chaque instant sur l'Algérie le trouble, la haine et l'insurrection, et si elle ne veut pas se priver à tout jamais des inappréciables richesses que lui offre l'intérieur de l'Afrique. Il est grand temps, car déjà le bruit court que les Anglais veulent s'annexer tout le Soudan central. Dieu veuille qu'il ne soit pas trop tard ! »

Depuis que ce cri d'alarme, trop prophétique, hélas! a été poussé, le partage de l'Afrique centrale entre l'Angleterre et l'Allemagne est un fait accompli.

Digitized by Google

Le Sahara reste encore libre jusqu'au lac Tchad. Sachons au moins y prendre pied afin d'y étayer solidement notre beau domaine algérien, si nous ne voulons par nous en voir chasser à la première conflagration par la coalition qui nous enserre maintenant en Afrique après avoir réussi à nous isoler en Europe.

**L'Inde britannique.** — *Type de colonisation moderne, par* Sir Richard Temple. Trad. de l'anglais, par *J. Péne-Siefert* (A. Savine, Ed.).

Si nous n'avons guère l'habitude de lire les ouvrages anglais dans les traductions françaises, nous sommes heureux d'avoir fait une exception pour le livre que vient de publier la librairie Savine.

« *Ayant habité l'Inde pendant trois ans,* écrit M. Pène-Siefert, *j'aurais, probablement, pu en décrire quelques particularités caractéristiques, en présenter quelques aperçus plus ou moins intéressants..... il m'a paru préférable de choisir un livre qui reproduit exactement l'estampille britannique imprimée aux hommes et aux choses de l'Inde.*

L'Inde britannique est un livre dont la lecture s'impose à tous les hommes désireux de s'instruire en ce qui concerne le problème colonial pour les pays de domination. La note d'ensemble de l'ouvrage est admirative, certains chapitres trahissent une plume officieuse, mais c'est, en somme, une peinture généralement exacte de ce qu'est à l'heure actuelle l'Inde britannique, retouchée d'ailleurs très délicatement par une introduction due à la plume de M. J.-L. de Lanessan, le grand inspecteur parlementaire des colonies.

Dr R.

**Littérature vulgaire de l'Inde.** — La langue Tamoule est l'idiome de notre possession de Pondichéry; c'est, on peut le dire, le sanscrit moderne, du sanscrit vivant, car il est peu probable que la langue du Véda, du Mahabhârattô et du Ramanaya ait jamais servi aux usages vulgaires de la vie sociale.

Un Indianiste très distingué, M. Gérard Devèze, de l'École des Langues Orientales, a fait œuvre de vulgarisation pour la littérature tamoule en traduisant un grand drame classique, *le Cakuntolâ* et un conte populaire, *les Huit aventures du Gourou Paramârto.*

Quand donc se trouvera-t-il quelque vulgarisateur, comme M. Devèze, pour nous donner des traductions des romans chinois réellement populaires, comme les Hong-Léon-Meunne (contes du pavillon rouge) par exemple?

Dr R.

**La France et le Dahomey.** — *Dahomey and the French.* — Sous ce titre, M. Archer P. Crouch vient de raconter, dans la *Ninteenth Century* du mois d'octobre, les origines et les incidents de notre expédition au Dahomey.

C'est un Anglais (il paraît d'ailleurs très bien renseigné) qui nous apprend que : *le roi indigène Toffa, du district de Porto-Novo, ayant cessé de payer tribut au roi de Dahomey et ayant émis la prétention de refuser le passage sur son territoire aux Dahoméens qui commerçaient avec Lagos, le gouverneur de cette*

Digitized by Google

*possession britannique l'a attaqué avec toutes les troupes qu'il avait à sa disposition, que peu de temps après, le roi de Dahomey, poussé par les Anglais, attaquait le même Toffa, protégé et allié de la France, le mettait en fuite et brûlait ses villages !* Dr R.

**Voyage du comte Teleki en Afrique orientale, 1887-1888. De la côte au lac Rudolf.** — Un album contenant la carte au $\frac{1}{1.570.000}$ et tous les profils relevés par cet explorateur vient d'être publié à Vienne par l'Institut géographique militaire. (Voir la *Revue Française*, t. IX, p. 97, 1er sem. 1889).

*Possedimenti e Protettorati europei in Africa.* — Publication du corps de l'Etat-major italien. 1890. Chez Voghera Carlo. Rome. 3 francs.

*Etiopia.* — Par le Prof. Giuseppe Sapeto, œuvre coordonnée par le corps d'Etat major italien. 1890. Chez Voghera Carlo. Rome. 4 francs.

Ces deux livres empruntent au partage politique de l'Afrique auquel nous assistons un intérêt tout spécial. Ils sont rédigés en italien mais les cartes nombreuses dans le texte et hors texte en rendent la lecture accessible à tous. L'Etat-major italien a apporté le plus grand soin à ces études qui méritent de figurer dans toutes les bibliothèques des personnes qui s'occupent des choses d'Afrique.

**Marin et Jésuite.** — *Vie et Voyages de* François de Plas, ancien capitaine de vaisseau, prêtre de la Compagnie de Jésus, par le R. P. Mercier, 1809-1888, avec portraits, 2 volumes, in-octavo, 12 francs, Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte, Paris.

Les marins nous sauront gré d'annoncer la publication de cet ouvrage qui retrace la vie d'un des leurs. Le commandant de Plas, mort jésuite en 1888, a été jusqu'en 1869 un brillant officier de marine. En lisant sa vie admirablement employée au service de la patrie, nous revivons les luttes glorieuses soutenues par notre flotte en Chine, en Cochinchine, à Madagascar, etc. Les détails géographiques se mêlent aux récits des événements lointains dont l'écho commence à s'affaiblir et leur donnent une couleur et une vie, qui en doublent l'intérêt.

**L'Algérie telle qu'elle est,** par R. Bergot. Savine, éditeur, 3 fr. 50.

L'auteur de cet intéressant ouvrage a voulu peindre les colons comme les indigènes et retracer leurs mœurs tout en abordant les questions de politique et de colonisation.

Le colon a été souvent décrié par ceux qui ne voyaient en lui que le mercanti qui suivait les colonnes expéditionnaires ou le déclassé qui, ne pouvant rien faire en France, était envoyé aux colonies. Il n'en est rien aujourd'hui. Travailleur acharné, colonisateur dans toute l'acception du mot, il n'est ni ivrogne, ni mercanti, ni arabophobe. Ce qu'il demande, c'est un régime équitable et la sécurité contre les maraudeurs et les Arabes restés pillards par tempérament. Quant à ceux-ci, taxés et surtaxés, soumis à un régime sévère, parfois même injuste, mais souvent nécessaire, ils peuvent être utilisés d'une façon appréciable par la colonisation. Mais il faut bien se garder de leur conférer les droits politiques dont ils ne sont point dignes et dont ils ne sauraient faire actuellement bon usage. Ils ne sont encore que soumis et il n'est possible d'avoir en eux qu'une confiance limitée.

Il est un point sur lequel l'auteur s'étend longuement et qu'il appelle la plaie des juifs. C'est le fléau de la colonie, redouté des Arabes tout autant que des Européens. Le juif, qui est presque toujours doublé d'un usurier, ruine l'indigène et par sa fa-

Digitized by Google

cilité d'assimilation de nos lois procédurières, le dépouille légalement. En justice, où il joue fréquemment le rôle d'interprète, en politique, où il met ses votes à l'encan, il se glisse, s'insinue, comme en affaires, et amasse sur sa tête des haines qui ne font que s'accroître de jour en jour. Au premier cataclysme en Europe, les nuages qui s'amoncellent en Algérie ne tarderaient pas à crever et y amèneraient de véritables catastrophes.

**Nos créoles**, par le Dr Corre. Savine, éditeur.

Ce volume, dont l'auteur se défend d'avoir voulu faire un pamphlet, ni une satire, est un tableau très étudié, plutôt sévère, bien des fois comique de nos colonies. Sans doute, il ne manquera pas de réclamations parmi les créoles, mais le Dr Corre espère que tous les esprits indépendants lui sauront assez de gré de la conscience de son livre Loin d'être un ennemi des créoles, il les aime et apprécie très haut leurs qualités. l'auteur étudie successivement les origines des populations créoles, leur caractère, leur esprit, les mœurs privées et publiques et le langage, ce patois créole si original. L'exposé des besoins de nos vieilles colonies peut donner de précieux renseignements à nos négociants.

**La vie politique à l'étranger**, par Lavisse. Charpentier éditeur.

Depuis longtemps se faisait sentir le besoin d'un ouvrage sérieux, faisant un tableau d'ensemble et détaillé dans certains cas, de la politique étrangère. Déjà dans son *Année politique*, M. Daniel faisait une part, dans sa revue des événements de l'année, à la politique extérieure. Mais ce n'était là qu'un résumé très succinct. Le nouvel ouvrage, au contraire, passe successivement en revue tous le pays étrangers et en fait ressortir tous les événements politiques, économiques, commerciaux, dignes d'attirer l'attention. Les grands états ont naturellement la meilleure part dans cette étude, mais tous ceux, si petits qu'ils soient, qui ont un intérêt quelconque pour la France ne sont pas oubliés. La nécessité d'une expansion coloniale et commerciale étant aujourd'hui un des facteurs de notre politique extérieure, on ne saurait trop encourager une publication comme celle de *La vie politique à l'étranger*, où les nombreux collaborateurs de l'ouvrage sont des spécialistes en la matière.

---

Erratum, page 407, à propos du pont sur l'Amou-Daria à Tchardjoui.
Ligne 23, *au lieu de :* le pont qui a près de deux cents mètres.
*Lisez :* le pont qui a près de deux mille cinq cents mètres.

---

*Le Propriétaire-Gérant,*
Édouard MARBEAU.

---

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — IMPRIMERIE CHAIX.
RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 22614-10-90.

Digitized by Google

# FÉLIX JULIEN

Né en 1824, Félix Julien vient d'être enlevé par une maladie de poitrine, le 1er juillet 1890. La mort ne l'a pas surpris : « il l'a vue approcher avec le calme et le courage d'un chrétien et d'un soldat ». Depuis deux mois, il était irrémédiablement condamné ; mais, animé de « cette foi profonde dans les décrets de la Providence qui avait été le guide constant de sa vie publique et de sa vie privée », il supporta « les souffrances de cette longue maladie avec patience ; elles ne purent dompter son énergie ». Et cependant, l'affection qui le minait lentement l'obligeant à garder le silence, il en était réduit à vivre seul avec lui-même. Si parfois un ami était admis à le voir, toute l'ardeur de ses sentiments passait dans une chaude étreinte de la main... et c'était tout.

« Julien était un grand caractère, une haute intelligence et un noble cœur », un cœur d'or, pouvons-nous ajouter, nous qui l'avons connu. Cette supériorité, dont il portait sans doute la source en lui-même, s'était développée chez les Jésuites.

Dès l'âge de quinze ans, il reçut leurs leçons aux collèges de Fribourg et de Chambéry. Là, de 1839 à 1841, il rencontra Doudart de Lagrée, dont la bienveillance égale à la sienne attira sa sympathie, et dont la ferme volonté donnait déjà la mesure de ce que fut plus tard le grand explorateur. C'étaient deux hommes faits pour se comprendre et pour comprendre la grandeur de la marine, qu'ils ont tous deux servie avec passion. Séparés un instant par les exigences de leur instruction, qui les retenaient l'un à Paris, l'autre à Toulon, ils se retrouvèrent en 1842 à l'École polytechnique. Depuis et par les hasards de la navigation, ils se sont souvent rencontrés sur les mêmes plages, à la Plata, dans le Levant, dans la mer Noire et à Toulon, leur port d'attache, où ils se réunissaient au retour de leurs campagnes.

Dès le début, Julien avait fait preuve d'une forte vocation : en quittant l'école, il n'avait pu obtenir que les télégraphes ; mais aussitôt que l'occasion s'en présenta, et bien qu'un retard assez sensible pour



Digitized by Google

son avenir dût en résulter, il permuta avec un de ses camarades de la marine. Sa promotion au grade d'aspirant de 1re classe ne data que du 16 décembre 1845.

Comme aspirant, il fait ses premières armes dans l'escadre de la Méditerranée, à bord du *Neptune*, du *Diadème*, de la *Cléopâtre*. Puis sur la *Belle-Poule*, commandant Romain-Desfossés, il part pour les mers de l'Inde et il se trouve aux prises avec l'un de ces puissants phénomènes atmosphériques qui défient souvent toute la science et la prévoyance des marins. Entre Bourbon et Madagascar, la *Belle-Poule*, naviguant de conserve avec le *Berceau*, essuya un cyclone dont le centre passa sur les navires ; à la renverse du vent, la *Belle-Poule* engagea, et si, après un moment de poignante incertitude, le bâtiment se releva, ce fut grâce à la décision du commandant et au sang-froid de l'équipage. Quant au *Berceau*, on ne le revit jamais. Telles sont les épreuves de la mer : l'âme du marin en sort mieux trempée.

Enseigne de vaisseau du 6 décembre 1847, Julien sillonne de nouveau la Méditerranée sur le *Trident*, le *Caton*, le *Cacique* et la *Chimère*. En 1850, à bord de l'*Égérie*, il participe au transport d'un corps de troupes destiné à protéger Montévidéo qu'assiégeait Oribe, le lieutenant de Rosas, célèbre dictateur de Buenos-Ayres. Le *Prony*, à bord duquel était de Lagrée, amenait en même temps un diplomate dont la politique devait être bien profonde ; personne, du moins, n'en a compris le mystère, n'a compris pourquoi nos troupes ont joué là un rôle purement platonique. Le siège de Montévidéo, qui durait depuis neuf ans, ayant été levé néanmoins en notre présence, mais sous la pression des armées du Brésil et de l'Intre-Rios, le rapatriement du corps expéditionnaire fut résolu.

Deux années de séjour sur une rade où le batelage est des plus rudes atténuaient singulièrement le regret de se séparer de la population sympathique de cette nouvelle Troie. L'*Égérie* prit les devants avec les malades de l'artillerie. Le retour en France lui réservait mécomptes sur mécomptes ! D'abord une traversée de quatre mois et demi sans relâche aucune, si bien qu'en pleine Méditerranée les vivres manquèrent: officiers, matelots, les malades même, atteints de scorbut, furent rationnés. En l'an 1852, le fait est inouï; seul, un témoin oculaire peut avoir le droit de le redire. Il ne fallut rien moins qu'un violent mistral pour obliger l'*Egérie* à chercher refuge à Palmas, où

Digitized by Google

les scorbutiques trouvèrent quelques vivres frais, mais sans mettre les pieds à terre, les Espagnols les ayant accueillis par une quarantaine. Et ce ne fut pas le terme des souffrances de l'équipage, car par suite d'une négligence au sujet de la patente, cette quarantaine fut renouvelée à Toulon.

A Palmas, on avait appris le coup d'État de décembre, et l'on était alors en avril : une ère nouvelle s'ouvrait; de graves événements se préparaient. Sur ce quai même de Toulon où *l'Égérie* avait terminé son odyssée, quelques mois plus tard, le prince Napoléon est salué du nom d' « Empereur » par l'amiral Hamelin; en janvier 1853, encore du même point, l'amiral de La Susse part pour le Pirée : c'était le premier pas vers la guerre d'Orient.

Depuis le 16 décembre 1852, Julien sur le *Henri IV* et sous les ordres du capitaine de vaisseau Jehenne, faisait partie de cette magnifique escadre d'évolutions commandée par La Susse, une de nos dernières escadres à voile. Elle partit en plein hiver et à peine avait-elle franchi les passes de Toulon, que soudainement, comme il arrive en ces parages, une tempête l'assaillit; mais la violence du vent ne l'arrêta pas; peu de jours après, elle jetait l'ancre à Salamine. C'était un véritable plaisir que d'être à l'école d'un marin comme La Susse, d'assister aux manœuvres d'un tacticien comme lui; manœuvres qui causèrent un vif dépit aux officiers anglais, quand ils nous virent en ligne franchir les passes de Tenedos et prendre le mouillage de Bezika.

Pourquoi fallut-il que, en présence même de l'escadre anglaise, un chef, universellement admiré de ses marins comme des étrangers, ait été sacrifié à des considérations politiques ?

Tout en appréciant les qualités éminentes et la froide correction de l'amiral Hamelin, successeur de l'amiral de La Susse, Julien tenait à ne pas perdre le fruit des enseignements de ce dernier et il suivait de près tout ce qui frappait ses yeux dans les mouvements des flottes alliées. Il voulut en même temps profiter de son séjour prolongé dans les mers du Levant pour compléter son instruction classique. En Grèce, relisant Pausanias, il avait visité dans tous leurs merveilleux détails, Athènes et ses environs, Eleusis, Mégare, Corinthe, Egine, le cap Sunium. En Asie Mineure, il étudia, l'Iliade à la main, les vestiges de l'ancienne Troie, Ilium recens, Alexandria, Troa. Il avait pour

Digitized by Google

guide son ami de Lagrée, qui, passé maître en archéologie, « l'initiait aux beautés de l'art antique ». Le goût d'écrire vint alors à Julien et il s'essaya en fixant ses impressions dans *Athènes et Corinthe*. Puis il amassa des matériaux sur le côté épisodique des événements qu'il redira plus tard en écrivant : *Pendant la guerre, Souvenirs d'Orient*. Résumons de ces événements ce qui l'a touché le plus vivement.

En novembre 1853, les flottes combinées avaient franchi les Dardanelles; grâce à nos vaisseaux à vapeur, *le Montebello*, *le Charlemagne*, *le Napoléon*, — les trois premiers qui aient été construits, — nous avions devancé les Anglais : nouveau dépit pour eux. Ils se dédommagèrent en faisant paraître leur pavillon avant le nôtre devant Constantinople, et cela par un procédé où la bonne foi britannique eçut un léger accroc.

Après un hiver rigoureux passé dans le Bosphore, après avoir visité la rage au cœur, les ruines fumantes de Sinope, les escadres combinées se rendirent en mars 1854 à Varna et à Baltchik où leur parvint enfin la nouvelle de la déclaration de guerre, si longtemps attendue. Alors eut lieu le bombardement d'Odessa, puis la croisière devant Sébastopol où, pendant plusieurs jours, et souvent en pleine brume, vingt-deux vaisseaux manœuvrèrent sans accident, au grand honneur des amiraux Dundas et Hamelin. Les Russes défiés dans leur retraite n'en sortirent pas.

De retour à Baltchik et à Varna, nos marins sont rejoints par la division Canrobert, avant-garde de l'armée française, amenée par 'amiral Bruat. Cette division, lancée dans la Dobrudja, en revient décimée par le choléra qui bientôt envahit nos navires d'une manière foudroyante. Pour avoir une idée de ce fléau dévastateur, de la manière dont il sema la mort dans les deux escadres et dans les rangs des Anglais et des Français campés sur les plateaux de Varna, il faudrait lire les pages émues écrites par de Lagrée, publiées et annotées par Julien dans les *Lettres d'un Précurseur;* on y trouve, au sujet de certains épisodes dramatiques de ces jours néfastes, des tableaux saisissants où la bonté de ces deux officiers se révèle tout entière dans le récit des scènes de douleur qu'ils avaient eues sous les yeux; citons entre autres l'embarquement des cholériques à Custendje, pendant une bourrasque et dans l'obscurité : l'âme de l'écrivain s'élève ici à un diapason qui fait vibrer celle du lecteur. Si les

Digitized by Google

drames de la mer trempent le cœur du marin, que dire de pareilles épreuves? Julien que la vue des morts et des mourants pouvait émouvoir sans l'ébranler, n'a point songé à lui-même en racontant les *Souvenirs* de cette campagne; mais il a rendu hommage à un autre de ses amis, le contre-amiral baron Grivel, lorsque plus tard il publia sa biographie sous ce titre expressif : *Un Marin*.

Enfin, l'expédition de Crimée est résolue: la reddition d'Eupatoria, le débarquement à Old Fort, la bataille de l'Alma le 21 septembre, l'arrivée devant Sébastopol au moment où les Russes coulent leurs vaisseaux à l'entrée du port, — sacrifice qui rappelle l'incendie de Moscou — telle est la série des événements qui précédèrent l'attaque de la place le 17 octobre. C'est là que Lagrée sur le *Friedland*, et Julien sur le *Henri IV*, reçurent le baptême du feu, tous les deux au premier rang des combattants. Un mois après, le *Henri IV* était jeté sur la plage d'Eupatoria par l'ouragan du 14 novembre. Julien, toujours calme en face des difficultés, enthousiaste en présence de nos succès, se résigna devant le revers que nous infligeait la nature, revers où il voyait le doigt de la Providence.

Jusqu'au 18 décembre, il resta sur l'épave ensablée de son beau vaisseau, qui fut transformé en citadelle fixe pour balayer de ses obus les escadrons de Cosaques dont la petite garnison d'Eupatoria recevait de rudes assauts.

Promu lieutenant de vaisseau, il embarqua sur la *Pomone*, frégate sur laquelle on avait, sous la direction du prince de Joinville, fait le premier essai d'une hélice à grandes dimensions.

L'expédition de Kertch, une navigation active et laborieuse dans la mer Noire, remplirent l'année 1855, non sans que Julien ne vînt parfois visiter ses amis dans les tranchées de Sébastopol, sous les bombes et les boulets. Il n'y avait là aucune vaine bravade, sentiment tout à fait étranger à son caractère, dont la simplicité, naïvement admirative pour les autres, se fût mal accommodée de toute mise en scène. Mais il voulait apprécier *de visu* les difficultés du siège et la nature de ces opérations que l'on a qualifiées de *guerre de taupes*. La citadelle prise, le rôle des navires n'en resta pas moins actif jusqu'à l'armistice et au delà. En février 1856, Julien désarma la *Pomone* à Brest, et revint à Toulon, son pays natal, après trois années d'absence.

Digitized by Google

La marine avait alors grand besoin de calme et de repos : son personnel était très fatigué par suite de son insuffisance numérique pendant la guerre : son matériel subissait de grandes transformations dues au développement de la vapeur, de l'artillerie rayée, et du cuirassement. Mais la guerre d'Italie survint et ne lui laissa pas beaucoup de répit.

Depuis 1858, Julien était à bord de l'*Impétueuse;* il prit part avec cette frégate au blocus de Venise, sous les ordres de l'amiral Jurien de la Gravière, dont le pavillon flottait sur l'*Algésiras*.

L'*Impétueuse*, affectée à l'échange des dépêches par Rimini, ramena un jour une délégation des Romagnes, qui sollicitaient notre appui pour s'affranchir de l'autorité du Pape. Les délégués, à bord de l'*Algésiras*, furent accueillis par l'amiral Jurien avec cette affabilité qui lui est si naturelle; mais en somme, ils n'emportèrent que des paroles évasives, — nous n'étions alors qu'en 1859, — Julien en éprouva une grande satisfaction. Il y avait chez lui autre chose qu'une impression personnelle, car, dans son ouvrage : *Papes et Sultans*, il met en relief, avec l'autorité de documents authentiques point ou mal connus auparavant, les immenses services rendus par les papes, non pas à la chrétienté seulement, mais à l'Europe politique tout entière. La papauté en luttant avec constance pendant des siècles contre la menace des conquêtes musulmanes, avait bien acquis des droits, en dehors même de toute question religieuse, à la reconnaissance de l'Europe. On sait que les illusions de Julien ne furent pas de longue durée.

Il venait de recevoir la croix de la Légion d'honneur, quand il quitta l'*Impétueuse* en janvier 1860, et c'est alors qu'il s'occupa plus sérieusement d'études littéraires et scientifiques.

Maury avait publié les résultats de ses grands travaux sur les vents et les courants de l'Océan : Julien les étudia à un point de vue moins aride et analysa tous les phénomènes de la mer et de l'atmosphère en faisant ressortir l'*harmonie* générale et l'enchaînement des faits dont l'observation s'impose aux marins et aux hommes de science. Tel est le sujet des *Harmonies de la Mer*; *Courants et Révolutions*. Ce livre, en 1861, fit sensation tant par le style de l'écrivain que par les idées qu'il vulgarisait. A cette époque, on travaillait à réaliser la rapidité des transmissions, surtout au point de vue de la défense des côtes, mais

Digitized by Google

beaucoup aussi dans l'intérêt du commerce. Qu'il le dût à ses nouvelles études ou à ses services dans les télégraphes au début de sa carrière, Julien fut choisi pour commander le *Castor* et installer les sémaphores dans la Méditerranée, d'octobre 1861 à novembre 1863.

L'amiral Bouët Willaumez dirigeait alors la préfecture maritime de Toulon. Bouët se connaissait en hommes, savait apprécier les mérites de chacun, et les utilisait. Il avait vu Julien à l'œuvre : à la fin de la mission du *Castor*, il l'appela à la préfecture comme aide de camp, et, en prenant le commandement de l'escadre d'évolutions, il lui donna place dans son état-major où figuraient « quelques personnalités qui ont marqué dans notre génération maritime », quelques-unes au premier rang comme Courbet.

L'amiral arbora son pavillon sur la *Ville de Paris*, dernier vestige de ces énormes vaisseaux à trois ponts qui étaient autrefois l'orgueil d'une marine. Mais en 1864, le chef de la première force navale en France ne pouvait plus se contenter d'un navire en bois et à voiles. En août, l'amiral Bouët et son état-major passèrent sur le *Solférino*, vaisseau cuirassé à éperon.

L'éperon, que les officiers de marine avaient sollicité et que Dupuy de Lôme, le savant constructeur du *Napoléon*, avait exécuté, allait encore amener une révolution dans la science nautique. Le commandant de l'escadre comprit qu'il fallait de nouveaux ordres de marche et d'attaque pour tirer parti de cette innovation, et Julien, son aide de camp, se trouva ainsi mêlé à la création d'une nouvelle tactique navale.

Mais il fut également mêlé à la politique et sa carrière y sombra.

L'escadre avait été à Tunis pour appuyer certaines revendications. L'affaire réglée (?) et l'escadre rentrée à Toulon, Julien publia dans la *Revue contemporaine* sous le titre de *Tunis et Carthage* un article, où l'archéologie tenait une grande place, mais dont le but évident était de signaler les erreurs commises par notre diplomatie... qui n'en est plus à les compter. L'aide de camp de l'amiral s'était-il inspiré des idées de son chef ? Nous avons beaucoup de raisons de le penser malgré sa réserve sur cette question. Toujours est-il que le quai d'Orsay se fâcha, on fulmina. Bouët Willaumez fut blâmé et Julien rayé du tableau d'avancement où ses services lui avaient conquis une place bien méritée. Afin de ne pas compliquer une position qui pouvait paraître fausse, il

Digitized by Google

demanda à quitter l'état-major de l'amiral qui insista pour le garder, et il resta, bien résolu d'ailleurs à se retirer définitivement dès que les circonstances le lui permettraient. Il ne voulait pas demeurer sous le coup d'une espèce de déchéance, et rien ne put modifier sa détermination. L'année suivante, lors du voyage de l'Empereur en Algérie, où S. M. fut accompagnée de l'escadre, Julien reçut la croix d'officier : il ne l'accepta pas comme une compensation. Une fièvre pernicieuse ayant mit ses jours en danger, il débarqua du *Solférino* le 27 novembre 1865, se fit placer en non-activité pour raisons de santé, et prit sa retraite en 1868.

Il évitait ainsi jusqu'à l'apparence d'un sentiment que tout le monde eût trouvé naturel, car, si sa radiation du tableau l'avait vivement affecté, ses camarades avaient jugé la mesure excessive. On ne peut voir dans sa manière d'agir qu'une délicate attention vis-à-vis de l'amiral Bouët, dont, non seulement il ne voulut jamais incriminer l'attitude à son égard, mais dont il prit énergiquement la défense dans une brochure intitulée : *L'Amiral Bouët-Willaumez et l'expédition dans la Baltique*. On retrouve là cette bienveillance qui était le fond du caractère de Julien et qui lui a concilié l'affection de tant d'amis. Il la leur rendait : jamais il ne manque une occasion de leur donner un souvenir quand elle se présente au cours de ses récits; parfois ses allusions sont discrètes comme dans *Athènes et Corinthe* et les *Souvenirs d'Orient;* le plus souvent il tient à rendre à César ce qui est à César. La fidélité de ses sentiments est inaltérable; elle persiste au delà de la tombe. Au lieutenant de vaisseau Bellot, au capitaine Marceau, aux amiraux Tabuteau, Bourgeois, Courbet, il a consacré des pages éloquentes dans plusieurs de ses ouvrages ou dans des biographies spéciales.

Nous avons cité déjà *L'Amiral Bouët et la Baltique*, *Un Marin* à l'occasion du baron Grivel, les *Lettres d'un précurseur* à propos de Doudart de Lagrée. Dans une étude très consciencieuse et qui dut lui coûter beaucoup de travail, *Voyages et découvertes au pôle Nord à la recherche de Franklin*, il rappelle le dévouement du lieutenant de vaisseau Bellot qui, voulant associer le nom de la France aux tentatives de Lady Franklin, s'était joint à une expédition anglaise. La fin tragique de ce courageux officier, au milieu des glaces, avait causé en France une émotion d'autant plus vive que cette mort parut d'abord entourée de mystère. Julien rétablit les faits et met en lumière la valeur de tous les héros obscurément ensevelis sous le suaire des frimas du pôle.

Digitized by Google

Bien qu'ayant abandonné la marine, son esprit ne s'en détachait pas, son attention restait fixée sur les choses aussi bien que sur les hommes : constitution de la flotte, événements de mer, expansion coloniale, rien ne lui échappait.

C'est ainsi qu'il publia un *Essai sur une langue universelle*, et *Application de l'électricité aux sémaphores sur les côtes...*, à la suite de son commandement du *Castor*, les *Ordonnances de Colbert* au sujet de l'inscription maritime fâcheusement attaquée aujourd'hui, et, dans d'autres genres, *Sur les plages romaines (croisière de 1862)*, *Échos de Lourdes (notes d'un pèlerin)*, etc., etc.

Au moment où le sacrifice de sa carrière était devenu irrévocable (1868), deux hommes marquants venaient de disparaître : Marceau, capitaine de *l'Arche d'Alliance*, qui s'était voué à la prospérité des missions catholiques en sillonnant l'Océanie pour assurer leur existence matérielle ; Doudart de Lagrée, commandant de l'expédition du Me Kong, dont la mort au Yun-nan, après une exploration de deux années pleine de périls et couronnée de succès, avait terminé une existence modeste et brillante à la fois. « En lui, la marine faisait une perte sérieuse », a dit l'amiral Ohier qui l'avait eu deux fois sous ses ordres ; les missions catholiques n'en faisaient pas une moins grande en perdant Marceau.

Julien, encouragé par l'accueil fait aux *Harmonies de la mer*, voulut écrire plus qu'un opuscule ; il fit un livre : *Le Commandant Marceau et les Missions chrétiennes, Commentaires d'un marin*, où il paye un large tribut à la mémoire de ces deux vaillants qu'il avait vus de près. Les *Commentaires d'un marin* présentent un historique aussi fidèle qu'attachant de l'apostolat dans la Polynésie. L'auteur écrit en homme convaincu du rôle civilisateur des missionnaires tant au point de vue religieux qu'au point de vue français. Il montre qu'aux Gambier, à Taïti, aux Marquises, aux Wallis, en Nouvelle-Calédonie, comme en Cochinchine, au Tonkin, en Afrique, en Syrie, le prêtre est le premier qui défriche la terre où la patrie vient récolter les fruits de son action bienfaisante. Et plus tard, quand il publiera les lettres de Lagrée et celles de Courbet, il montrera quelles fautes on a commises en ne tenant pas assez de compte du concours que pouvaient et voulaient nous donner les missions catholiques, étrangères ou françaises, mais ces dernières surtout chez lesquelles le but religieux n'exclut pas l'action

Digitized by Google

patriotique. Le livre se termine par des considérations savantes sur l'art dans l'antiquité et dans l'Extrême-Orient; il en trouve l'occasion dans les découvertes de Doudart de Lagrée au milieu des bois du Cambodge d'où cet archéologue intrépide avait exhumé divers monuments complètement oubliés, et posé les premiers jalons de l'épigraphie Khmer.

Quand l'année terrible vint jeter un voile si sombre sur le présent et l'avenir de la France, Julien n'avait pas retrouvé la santé nécessaire à la vie qu'il avait rêvée. Il se recueillit, ne trouvant d'adoucissement à ses douleurs patriotiques que dans les soins d'une compagne dévouée. Au fond de leur retraite de l'Oratoire, près de Toulon, leurs deux existences n'en faisaient qu'une, et vivre pour lui était toute la joie « de celle qui avait lié son sort à sa destinée ». Mais, il leur manqua la douce satisfaction que donnent les enfants dans lesquels on se voit revivre; sans qu'il le dît, on sentait en lisant les lettres de Julien qu'il y avait là pour lui un grand vide. Plus que jamais, il se rejeta vers l'étude, cherchant à détourner les yeux de ce qui l'affligeait dans les bouleversements du monde français, le renversement de toutes ses aspirations sociales et religieuses, l'abandon et la pénurie où on laissait nos ports et notre flotte.

Le travail auquel il se livra était des plus ardus ; il l'intitula : *Voyage au pays de Babel, ou explorations à travers la science des langues et des religions*. Ce titre en dit plus que nous ne saurions le faire en peu de mots. De l'Égypte à l'Inde, en passant par la Phénicie, la Chaldée, l'Assyrie et la Perse, les religions, les langues, les monuments de l'antiquité défilent sous les yeux du lecteur. De Champollion à l'année 1876 où fut imprimé ce livre, les travaux des Égyptologues, des hébraïsants, des assyriologues, des indianistes sont passés au crible de la discussion. C'est une œuvre de vulgarisation des plus vastes où sont expliqués les procédés du déchiffrement des hiéroglyphes et des cunéiformes, de celui du *Zend* par l'étude du *sanscrit*, des langues de l'Inde et de la Bactriane, et où sont mises en lumière la sagacité et la science des hommes qui se sont livrés à ces travaux.

Le dévouement de ceux qui s'attachent à un but humanitaire, c'est toujours ce qui attire Julien ; et ce qui attire vers lui, c'est son style entraînant et l'accent de conviction qui se révèle partout sous sa

Digitized by Google

plume. On retrouve ces tendances et ces qualités dans *Papes et Sultans* que nous avons déjà cités. Il faudrait de longues pages pour analyser cette œuvre historique qui remplit utilement une lacune dans les annales de l'Europe. Elle eut, quand elle parut en 1879, les honneurs d'une critique des plus acerbes qui prouve, étant données les dispositions sociales et religieuses du moment, que l'ouvrage a une valeur incontestable.

La santé de Julien était toujours chancelante; le travail le fatiguait; cependant il étudiait sans relâche et se tenait au courant de tout ce qui intéressait le développement intellectuel et moral du pays, et surtout celui de nos forces navales. Il ne fit rien paraître jusqu'au jour où les manuscrits de Lagrée furent publiés, en 1884, sous le titre de: *Explorations et missions de Doudart de Lagrée, premier représentant du protectorat français au Cambodge, chef de la mission d'exploration du Me Kong et du haut Song-coï.*

En lisant, dispersées dans ce volumineux in-4°, les lettres de Lagrée « pleines de verve et d'humour, empreintes de la plus fine bonhomie...», Julien retrouva le naturel et la simplicité qui avaient fait le charme de leurs anciennes relations. Il encadra cette correspondance de commentaires d'où se détache la grande figure de l'infatigable explorateur, de l'habile politique, du sagace archéologue du Cambodge, un peu trop méconnu avant ces publications. Tel est le plan des *Lettres d'un précurseur*, volume qui eut les honneurs d'une 2e édition en 1886. Pourquoi *d'un précurseur?* Parce que au moment où la France venait de conquérir le Tonkin, il était juste de lui rappeler qui avait déchiré le voile derrière lequel ce riche pays était oublié depuis trop longtemps. De Lagrée avait en effet révélé — en janvier 1868 — que le fleuve Rouge était navigable, et montré le parti que l'on pouvait tirer de cette voie de communication avec le Yun-nan. C'est là le point de départ de la question du Tonkin.

Julien ne condamne pas la prise de possession du Tonkin, et avec lui sont les hommes de sens qui n'obéissent pas à l'esprit de parti. Mais il s'élève avec feu contre les procédés sans exemple employés pour conduire les opérations, tant au point de vue politique qu'au point de vue de la direction militaire, imposée du quai d'Orsay par Jules Ferry. Si, dans le dernier chapitre des *Lettres d'un précurseur*,

Digitized by Google

il fait le procès des politiciens de 1884 et 1885, il revient à la charge avec un accent de conviction plus ardent encore dans *l'Amiral Courbet d'après ses lettres*, paru en 1889. Là, son indignation semblait n'avoir pas de bornes, ici elle déborde. Chez lui, c'est le cœur et la raison qui parlent. Il approuve ce qui est bien, mais il condamne ce qui est condamnable. Au premier chef, il blâme M. de Freycinet d'avoir abandonné les Pescadores, « incomparable position stratégique, commerciale et maritime que venait de conquérir Courbet », et « en toute vérité, dit-il, Courbet est mort du deuil de ses victoires ». Ce qu'il condamne aussi, c'est cette trilogie du commandement dont on était heureusement sorti en remettant tous les pouvoirs à Courbet. Pourquoi les lui a-t-on retirés? Ne voyons-nous pas poindre encore aujourd'hui certaine tendance à placer dans trois mains différentes le commandement dans les colonies? (1)

Cette situation, qui s'est déjà produite au Tonkin, personne, que nous sachions, n'a eu à s'en louer. Courbet, en prenant le commandement unique, avait remis tout dans l'ordre, il a été la première victime du retour à ces fatals errements. Il faut lire ses lettres pour juger avec quelle dignité il quitte « le commandement à la veille d'une victoire, certaine, décisive, ce qui ne touche pas seulement à ma personnalité, dit Courbet lui-même, mais ce qui, dans une certaine mesure, porte atteinte à des intérêts plus généraux ».

En publiant *l'Amiral Courbet d'après ses lettres*, Julien a montré un héros que la France regrettera longtemps. Mais, dans un seul chapitre de dix-huit pages, le premier, d'un style vif et alerte, avec des mots et des faits qui empoignent, c'est Julien lui-même qui peint le

(1) C'est, du moins, ce qui paraît ressortir de l'article du *Temps* du 5 novembre, le premier qui jette quelque lumière sur le projet d'armée coloniale. Il y est dit : « Le ministère des Colonies a été distrait de la Marine, les gouverneurs civils ont remplacé les gouverneurs militaires dans toutes les colonies..... Le département de la Guerre aura la direction exclusive des troupes de terre, la *responsabilité de la défense des territoires* et la tâche d'organiser les troupes coloniales. » Ainsi, la Marine, ne pouvant pas éviter de participer à la défense par mer, les colonies — au point de vue militaire — subiront l'action du Ministre de la Guerre, celle du Ministre des Colonies, enfin celle du Ministre de la Marine. Ce sera le comble de la confusion, comme le disait la *Revue Française* le 1er novembre. « On sera obligé de revenir à nos idées, plus logiques, plus saines et partant plus simples, m'écrit un vieil officier de la marine qui a pratiqué toutes nos colonies. Dirait-on à ceux qui les préconisent : *Vox clamans in deserto*, que fatalement elles finiront par surnager. »

Digitized by Google

caractère de l'amiral, ses convictions profondes, politiques et religieuses, la rectitude de son jugement, la netteté de sa volonté : le portrait est complet.

Aujourd'hui même (1), on inaugure à Abbeville le monument qui doit perpétuer le souvenir de ses victoires. A l'amiral Dompierre d'Hornoy, qui a consacré ses soins à une souscription nationale, est échu l'honneur mérité de rendre à l'illustre marin un public et dernier hommage.

Le livre de Julien laissera un souvenir encore plus impérissable que le marbre, car l'âme du héros et celle de son panégyriste s'y dévoilent tout entières.

Je me trompais : il vient de tomber sous ma main un petit in-12 de trente pages, dont j'ignorais l'existence : *Un Apôtre des Cercles ouvriers — le R. P. Dulong de Rosnay*. L'âme de l'auteur, son patriotisme, sa charité entraînante, y montent à un diapason!..... Celui qui lirait ces trente pages sans qu'une larme vînt humecter ses paupières ne serait pas un homme; son cœur serait incapable de comprendre ces mots : « *Dieu, Patrie, famille, tel est le symbole de la régénération de notre France.* » C'était en 1874 que Julien disait cela.

Pauvre Julien! quinze ans après, il consacrait à Courbet les pages que nous avons dites; mais pour lui, ce fut le chant du cygne. Les chaleurs de l'été de 1889 causèrent à sa santé une altération profonde. Dès lors, pendant les moments de répit que lui laissait la maladie, il ne s'occupa plus que des œuvres auxquelles il avait prêté son concours éclairé : le Cercle catholique, la Société de Saint-Vincent-de-Paul, etc... « Cet homme si remarquable, si bon, si généreux, » savait effacer sa personnalité devant celle des autres, ne songeant à lui-même que pour se « préparer au grand voyage ».

« En face de la mort, a pu dire celle qui eut la consolation suprême de lui fermer les yeux, rayonnait sur son front et même dans son sourire comme un reflet de l'auréole des élus. Sa fin a été calme, douce, ne laissant autour de lui que des regrets », qui sont également ressentis par tous ceux qui l'ont connu.

A. V.

(1) 14 août 1890.

Digitized by Google

# L'ANTIESCLAVAGISME ANGLAIS EN TUNISIE

Pendant l'été de l'année 1887, je pris à mon service une forte et belle négresse, de quarante à cinquante ans, fière, violente et difficile à manier, mais à laquelle nous nous attachâmes à cause de son honnêteté, et parce qu'elle avait grand soin des enfants. Elle ne tarda pas à prendre confiance en nous, et, un jour, me fit demander de l'aider à accomplir le serment qu'elle avait fait, de délivrer deux négresses, esclaves de son ancienne maîtresse.

J'ignorais alors qu'il y eût des esclaves à Tunis, et je croyais que les nombreux Soudaniens qui s'y trouvent, étaient des fugitifs de Tripoli, de Gadamès ou, tout au plus, des tribus nomades de Tunisie. Mais je dus me rendre à l'évidence, quand elle me présenta un acte d'affranchissement dont je pris copie, et dont voici la traduction :

« La louange à Dieu. »

» S. E. Monsieur le Général de Brigade Mohammed Raoûf, fils du bienheureux défunt Chakîr, garde du Sceau, comparaît par-devant les deux notaires soussignés et leur déclare :

» Que sa mère, glorieuse et noble, descendante des rois illustres, » dame Aïcha, fille de notre défunt et sanctifié seigneur Hosseyn » Pacha Bey (Dieu sanctifie son âme), lui a donné procuration à l'effet » d'affranchir d'elle-même entièrement l'esclave qui est sa propriété. »

» Et, en vertu de la procuration précitée, ledit déclarant les prend à témoin :

» Qu'il affranchit entièrement l'esclave nommée Dadi, fille d'Abdellah, » originaire de Bornou, qui est la propriété de sadite mère, et dont » voici le signalement :

» Noir tirant sur le brun ; adulte à la dernière des trois périodes ; » sourcils minces et séparés ; nez ordinaire avec écartement des narines; » visage arrondi ; cicatrices de taillades aux joues, suivant l'usage des » Soudaniens ; taille moyenne ;

» Qu'il lui consent ainsi affranchissement effectif, parfait, conclu, » par lequel elle sort aussitôt des liens de la propriété, et en vertu » duquel elle devient libre, du nombre des musulmans libres, sans » qu'il reste à la mandante prénommée sur elle aucun droit de propriété, » ni restant de droit de maître à esclave, en aucune façon absolument,

Digitized by Google

» — recherchant ainsi la récompense du Dieu magnifique, et espérant
» que Dieu, pour chacun des organes de l'esclave, en affranchira un
» à sa mandante des flammes de l'enfer, ainsi qu'il est rapporté, sui-
» vant une tradition certaine, de la part du Prophète élu et préféré
» (Dieu le favorise et le protège, ainsi que sa famille et ses compagnons,
» *pendant la nuit et aux extrémités du jour* (1). »

» Desquelles comparution, déclaration et prise à témoin, qui sont parfaites, a témoigné contre lui, qui se trouvait en l'état admissible et dont l'identité était connue,

« A une date antérieure à celle d'aujourd'hui et qui fut celle de l'audition, le premier châbane dernier (2), la rédaction ayant éte retardée jusqu'à requête et présentation de la feuille de timbre et des honoraires, c'est-à-dire au mercredi premier chawwal de l'année (1304) mil trois cent quatre (3);

» Inscrit le présent à la page 65 du registre des actes; — honoraires deux piastres et demie;

» Celui qui a besoin de son Seigneur, *Abdelcâder fils d'Elhadje Fettouh*;

» Et de cela témoigne aussi *Abdelcâder fils d'Eljilani.* »

Il me fut ainsi démontré, par cette pièce dont j'étais apte par ma profession à apprécier l'authenticité, que ma servante avait bien été esclave jusqu'au mois d'avril précédent, de l'aveu même de ses anciens maîtres; et cela me fit ajouter foi à son autre affirmation concernant ses deux compagnes qu'elle me priait de délivrer.

Son histoire était triste, un peu indécise, comme une page effacée ou qu'on lit de loin, parce que de longs tourments avaient affaibli en elle la faculté de souffrir et de se rappeler la souffrance. A peine savait-elle encore le nom de ses parents; elle se souvenait confusément de sa longue marche, pendant six mois, à travers le Sahara. Cependant un souvenir bien vif dominait les impressions qu'elle avait conservées. Un jour, deux nègres avaient rompu leurs chaînes et étranglé un de leurs ravisseurs. Les autres marchands d'esclaves décapitèrent les révoltés, et firent porter leurs têtes à tour de rôle, pendant une partie de la route, par les captifs survivants, pour leur inspirer une crainte salutaire. Arrivée en Tunisie,

(1) Coran, sourate XX, verset 130.
(2) 24 avril 1887.
(3) 22 juin 1887.

Digitized by Google

on la vendit à des Bédouins, chez qui elle resta plusieurs années et apprit à parler arabe. De cette époque, elle se rappelait un vieux chameau qui l'avait prise en amitié et sur lequel elle amenait le bois, l'eau ou l'herbe qu'on l'envoyait chercher; la mort de son vieux compagnon restait un de ses chagrins d'enfant. Elle avait subi de bonne heure et par force les caprices lubriques de ses maîtres; mais elle conservait toute sa fierté de femme, et racontait volontiers (non pas directement à moi) qu'un jour, comme elle était seule dans la campagne, un Arabe qui passait à cheval étant descendu pour la violenter, elle lui porta par surprise un coup avec une grosse pierre et le tua. — Au bout de quelques années, le premier mari de la princesse Aïcha vint dans le pays comme gouverneur, et, l'ayant prise à ses maîtres, il l'emmena avec lui lors de son retour à Tunis, où il la donna à sa femme. Celle-ci la garda trente années à son service, puis l'affranchit, sans doute, comme c'est l'usage, en pénitence de quelque péché, mais sans rien lui payer, pas même les frais de l'acte d'affranchissement; aussi ne put-elle le retirer de chez les notaires qu'au bout de deux mois, lorsqu'elle eut gagné de quoi le payer. — Avant d'être affranchie, elle avait juré à deux de ses compagnes de servitude que si jamais elle recouvrait sa liberté, elle les délivrerait.

Cette femme, dont le caractère m'était sympathique, me sollicitait au nom de mes enfants; je me décidai à faire des démarches auprès des autorités françaises. Mais celles-ci n'ayant pas l'habitude d'intervenir en cas pareil, ne surent prendre une résolution. Le consul d'Angleterre était le seul jusqu'alors qui se mêlât de protéger les nègres marrons ou de dénoncer les Tunisiens qu'on lui signalait comme détenant chez eux des esclaves (1).

(1) En outre, il y eut, dans toute cette affaire d'esclavage, pendant plus de trois ans qu'elle a duré (et il s'en faut qu'elle soit terminée), un certain fonctionnaire du gouvernement tunisien qui trompa singulièrement la confiance mise en lui par les chefs du protectorat. M. Jobard, nommé récemment délégué de la Société antiesclavagiste de Paris pour Tunis, a dénoncé par la presse ses agissements dans une circonstance analogue, et cela me dispense de relater les détails de son intervention dans cette première affaire. Si les représentants de la France à Tunis, au lieu de s'en rapporter naïvement à des Levantins fourbes et flatteurs, ignorants, intéressés à les tromper, avaient accepté les conseils de leurs compatriotes plus anciens qu'eux sur la terre d'Afrique, et qui avaient donné des preuves de leur sincérité, de leur patriotisme, de leur honnêteté, de leur connaissance des choses du pays, la question de l'esclavage n'eût même pas été posée, non plus que bien d'autres; mais

Digitized by Google

J'échouai entièrement dans ma tentative, et, comme ma servante craignait d'être assassinée à l'instigation de ses anciens maîtres, qu'en outre elle croyait avoir exposé ses compagnes à un grand danger par la dénonciation qu'elle avait faite, je cédai à ses instances et remis son affaire entre les mains du consul d'Angleterre. Celui-ci eut bien vite fait de rendre les esclaves à la liberté. C'est une opération réglée par une longue pratique et qui s'exécute en quelque sorte mécaniquement. Le consul écrit au gouvernement tunisien de lui envoyer un agent pour accompagner un des siens dans une perquisition, afin de délivrer des esclaves cachés dans telle ou telle maison ; dans les trois jours, le gouvernement (qui est un peu français aujourd'hui) répond humblement au consul anglais, en lui désignant la date et l'heure (toujours à bref délai) où l'agent tunisien se mettra à sa disposition. Les deux agents se rendent à la maison où les esclaves ont été signalés; ils sont assistés le plus souvent par un délégué de la Société antiesclavagiste de Londres et accompagnés de la personne qui a porté plainte au consul et qui connaît les esclaves. Alors, si le maître n'a pas réussi à les cacher ailleurs ou à leur persuader, en les effrayant, que leur avantage est de dire qu'ils sont chez lui de leur propre gré, on les met en liberté.

La Société anglaise intervient toujours, sinon pour signaler les captifs, du moins pour recueillir les fugitifs et ceux que l'on a délivrés, leur chercher du travail et subvenir à leur entretien en attendant qu'ils puissent se passer d'elle. Je crois me rappeler que le délégué actuel, M. Camilleri, qui est un homme jeune et ne doit guère remplir ces fonctions depuis plus d'une douzaine d'années, évalue à quinze cents au moins le nombre des esclaves à la délivrance desquels il a coopéré. Si l'on y ajoute les fugitifs, qui doivent être bien plus nombreux, on voit quelle clientèle noire les Anglais ont su se constituer dans la seule ville de Tunis.

Or, c'était précisément l'intrusion des étrangers, rendue plus blessante encore pour notre amour-propre national, sous cette forme impérative,

---

ses furent embrouillées ainsi par des fonctionnaires étrangers, jaloux de voir l'influence française se développer au détriment de la leur, désireux de se faire passer aux yeux des indigènes pour des conseillers puissants, pour les vrais maîtres du pays ; ils ont fait trop d'efforts en faveur des propriétaires d'esclaves, pour que l'on puisse croire que leur zèle est désintéressé.



Digitized by Google

que je combattais de toutes mes forces. J'aurais voulu que l'on substituât au consul anglais une autorité française, qui aurait pris les nègres sous sa protection. Il suffisait de les enlever à la juridiction tunisienne, de les déclarer étrangers, comme ils le sont en réalité, pour qu'ils devinssent justiciables des tribunaux français ; alors tout crime commis à leur préjudice tombait sous le coup de notre loi, et les Tunisiens n'osaient plus s'exposer aux peines édictées par notre Code pénal pour crime de séquestration. Mais je n'ai jamais pu l'obtenir. J'ai même vainement essayé d'obtenir du Tribunal français de Tunis un jugement d'incompétence qui nous eût donné la ressource de faire trancher la question par la Cour d'appel d'Alger. *Aucun avocat* n'a voulu se charger de soutenir une action intentée par un esclave à son ancien maître, à moins d'être désigné d'office par le procureur de la République ou le président. Si cette désignation avait été obtenue, la Cour d'appel d'Alger aurait sans doute admis que les Soudaniens amenés par la violence en Tunisie, ne sont pas pour cela sujets du bey, et que les tribunaux français, seuls compétents lorsque l'une des parties en cause n'est pas tunisienne, du moins en matière personnelle et criminelle, devaient les considérer comme leurs justiciables.

A peine ces négresses furent-elles mises en liberté qu'il se forma autour de ma famille une clientèle très reconnaissante, à laquelle je crus, en qualité de Français et surtout de fonctionnaire français, devoir aide et protection. Telle est la principale cause de ma popularité chez les indigènes tunisiens. On a vu, en effet, par les termes mêmes de l'acte d'affranchissement précité, quelle est la croyance des musulmans sur le rachat des esclaves. Je continuai à inquiéter tous ceux qui m'étaient signalés comme pratiquant l'esclavage. Un de mes amis, qui habitait la France, signala dans la presse certains esclaves que j'avais ainsi découverts. Cela suffit pour que les maîtres, craignant des poursuites, les missent en liberté. Plusieurs musulmanes de race blanche, tunisiennes de naissance, qui avaient accès dans les maisons riches comme femmes de journée, s'empressaient de participer à cette bonne œuvre en nous faisant savoir où il y avait des esclaves. Beaucoup recouvrèrent ainsi leur liberté. Je recueillis alors des révélations terribles sur les actes barbares que cachait le mystère inviolable de certains intérieurs musulmans.

Ce n'est pas seulement par les révélations isolées de quelques anciennes

Digitized by Google

esclaves que me furent dévoilées les horreurs commises par nombre de ces richards tunisiens pourtant d'apparence si placide. Pendant près de trois ans, ce fut un défilé de plusieurs centaines de négresses servantes, femmes de journée, plaignantes sollicitant un appui, mendiantes. Chez toutes, c'étaient les mêmes griefs. Il y avait aussi un grand nombre d'estropiées ou de malades qui attribuaient leurs infirmités aux mauvais traitements qu'elles avaient subis. Je pourrais même apporter un témoignage personnel. J'ai vu de mes propres yeux, chez un de mes voisins, un petit nègre enchaîné la moitié du temps et fréquemment roué de coups. Une jeune négresse essaya vainement de se réfugier chez moi en s'échappant par les terrasses d'une maison du voisinage. Son maître la surprit et la fit disparaître. Pour la retrouver, il eût fallu adresser une plainte à l'autorité tunisienne. C'était exposer à la malignité des fonctionnaires levantins, mes adversaires, des personnes de ma famille qui, seules, pouvaient confirmer mon témoignage.

En résumé, je ne trouvai de sympathie que chez les indigènes, mais là, je dois le dire, à tous les degrés de l'échelle sociale. Auprès de mes compatriotes, au contraire, j'échouai entièrement. On ne me croyait pas. J'avais contre moi les interprètes étrangers qui se posaient en conseillers prudents, parlant doctement des exigences de la société musulmane, mettant les juges, les avocats, les notables français en garde contre mon inexpérience, allant même jusqu'à faire douter de ma sincérité. Ces manœuvres réussirent à me faire passer auprès du ministre résident pour un « mauvais Français »; telle est, en effet, la dernière qualification qui figurera à mon dossier au Ministère de la justice. Mes compatriotes n'admettaient pas qu'un des leurs pût connaître la société indigène et la loi musulmane mieux qu'eux-mêmes et à plus forte raison, que ceux dont l'arabe est la langue maternelle.

Obligé d'agir avec la plus grande réserve pour ne pas perdre mon emploi, je cherchais un homme indépendant qui pût se poser ouvertement en protecteur des esclaves. Ce ne fut qu'au bout de deux ans que je parvins à trouver un défenseur pour cette noble cause. Maître Jobard, avocat, fit avec moi une enquête laborieuse. Nous établîmes par actes notariés un grand nombre de faits. Malgré le secret dont nous entourions nos démarches, un de nos agents fut découvert, jeté en prison et tenu au secret pendant dix jours; j'eus sa famille à ma charge pendant ce temps-là. Il fallut l'attitude énergique de Me Jobard et d'un

Digitized by Google

autre avocat, ami du prisonnier, pour l'empêcher d'être envoyé au bagne.

Quand le dossier fut complet, Me Jobard se mit à l'œuvre, sans s'inquiéter des menaces des uns, des moqueries des autres. Dans le journal *la Tunisie* du 28 février, il stigmatisa l'attitude incroyable d'un haut fonctionnaire (étranger) du Gouvernement tunisien, et qualifia de « comédie » une enquête dirigée par ce singulier magistrat. Ce dernier réclama des poursuites contre ce qu'il prétendit être une calomnie. Me Jobard ne fut pas poursuivi. Il a tenu bon, soutenant énergiquement ses réclamations auprès du gouvernement tunisien, multipliant les communications aux journaux, les démarches auprès des congrès et comités, les voyages, les conférences. Grâce à sa persévérance, la question est à l'ordre du jour. Beaucoup de personnes doutent encore qu'il y ait réellement des esclaves en Tunisie ; elles ne tarderont pas à être édifiées. D'autres qui n'ont plus de doute sur l'existence de cette plaie se demandent si l'esclavage n'est pas un mal social qu'on doive tolérer quelque temps encore. Je vais leur répondre :

Les fonctionnaires français du gouvernement tunisien feront bien de se mettre en garde contre les appréciations (fussent-elles même sincères) de leurs collègues étrangers, en matière de droit musulman. Ceux qui ont donné la mesure de leurs connaissances en collaborant à la Loi immobilière et au trop fameux Décret sur les inhumations, ne devraient plus le prendre d'aussi haut. En réalité, il ne s'agit pas de heurter imprudemment un sentiment religieux ou une tradition nationale. L'esclavage dont j'ai demandé la suppression est *l'esclavage illégal*, celui que la religion musulmane elle-même prohibe.

Tous les esclaves de Tunis sont musulmans, originaires des petits royaumes du centre de l'Afrique. Aux termes de la loi musulmane, celui qui par la violence attente à la fortune ou à la liberté des musulmans ou même de leurs sujets infidèles, est passible d'une peine terrible, sans rémission ni atténuation : il est *crucifié !* Telle est la peine encourue par les marchands d'esclaves qui se promènent librement dans les rues de Tunis, dont certains même ont leur entrepôt situé tout près de la maison que j'habite. S'il était possible, et surtout s'il était politique, de rendre au cadi, seul juge légal que la loi musulmane reconnaisse, les attributions qu'il avait encore il y a une trentaine d'années, comme ce juge ne peut appliquer que la loi musulmane pure, les marchands de bois d'ébène en auraient bien autrement peur que

Digitized by Google

de nos propres tribunaux; mais, dans l'état actuel, le remède peut se trouver dans le recours à la juridiction française.

Ma campagne contre l'esclavage n'a pu rester secrète. Tous mes amis musulmans, instruits ou ignorants, tous ceux avec qui mes fonctions me mettaient en rapports, m'en ont félicité, m'ont promis que je gagnais ainsi la récompense de l'autre vie. Ils ont cessé de voir en moi quelqu'un d'étranger à leur religion. Comment le gouvernement français risquerait-il, en protégeant les esclaves musulmans, de blesser les indigènes, puisque j'ai acquis par là leurs sympathies? Pourquoi ne pas nous gagner le plus de clients possible parmi les faibles et les persécutés, sans violer les lois et usages, sans froisser les susceptibilités des classes dirigeantes ?

Du reste la question de l'esclavage n'est qu'un article du programme qu'impose aux Français leur présence en Tunisie. Ils doivent chercher à enlever graduellement, par voie d'extinction, aux étrangers tous les emplois, pour les réserver aux seuls Français et Tunisiens. D'une manière générale, je voudrais, comme les Anglais nous en donnent l'exemple en Egypte, qu'on élimine l'influence étrangère, jalouse et ennemie de la nôtre. Mais je considère comme particulièrement dangereuse cette cause d'intrusion d'un consul étranger dans nos affaires.

J'en adjure mes compatriotes de Tunis, au nom de la Patrie : qu'ils cessent de laisser prise à une intervention étrangère dans un pays qui ne doit plus dépendre que de nous et de ses habitants. Qu'ils soient bien convaincus que la prohibition de l'esclavage ne saurait être blâmée par les notables musulmans, instruits et scrupuleux, et qu'elle nous attirera la sympathie des classes inférieures, avides, là comme ailleurs, de justice et d'égalité. En outre, au moment où de récents traités nous autorisent à considérer comme nôtres les pays de l'Afrique centrale d'où proviennent les nègres amenés en Algérie et Tunisie, au moment où l'on parle résolument de relier nos colonies barbaresques avec nos nouveaux territoires du Soudan par un chemin de fer transsaharien, il importe de nous gagner toute cette population noire, dont une grande partie profitera de la nouvelle voie de communication pour rejoindre son pays natal, et qui fera notre réputation chez nos nouveaux sujets.

A. Goguyer,

Ex-interprète du Tribunal de première instance de Tunis pour la langue arabe.
Membre de la Société asiatique. — Membre correspondant de l'Académie d'histoire de Madrid.

Digitized by Google

# LA PAIX AU DAHOMÉ

Porto-Novo, 10 octobre 1890.

Le 21 février 1890 commençait la campagne du Dahomé : les autorités du pays, confiantes dans la bonne foi du gouverneur, viennent sans méfiance conférer avec lui sur sa demande et sont faites prisonnières à Kotonou. — Zobbo (1er mars), Kotonou (4 mars), Godomé (25 mars), Dagla (28 mars), Atioupa (20 avril) sont des combats où, cela va sans dire, nous avons le dessus; cependant, non seulement nos troupes ne poursuivent pas l'ennemi, pour lui infliger de ces défaites qui imposent à des sauvages la supériorité brutale à défaut de la supériorité de la civilisation, mais encore elles battent en retraite, à cause de leur infériorité, ce qui dans ces pays équivaut pour l'ennemi à une victoire et même à une grande victoire. Aussi, cet ennemi est-il bien loin de demander la paix, il n'est pas pressé, il sait que les lenteurs de notre action politique et militaire sont ses meilleures alliées et que la maladie et le découragement amené chez de jeunes troupes par l'inaction viendront plus facilement à bout de nous que tous les combats qu'il pourra nous livrer; d'ailleurs, n'avons-nous pas toujours dans nos colonies d'excellents voisins qui ne manquent jamais une occasion d'aider nos ennemis de leurs conseils; aussi ne bouge-t-il pas, il nous attend, et c'est nous, blancs, qui allons vers ce roi noir lui proposer la paix : Bernardino lui porte les présents du Président de la République; seulement, le roi n'est pas à Abomé, il a besoin de victimes pour ses sacrifices et ne pouvant avoir de blancs, il est allé à Abeokouta chercher des Egbas; ce n'est qu'à son retour que notre envoyé peut être reçu; mais il le reçoit comme un vaincu qui vient implorer la paix, le fait surveiller avec soin et, quoique n'acceptant nullement les conditions auxquelles nous le prions de souscrire, il garde Bernardino à Abomé. Un noir n'est pas suffisant pour fléchir le dédain du roi nègre, on enverra donc un blanc, et le P. Dorgère monte en mission à Abomé, portant les conditions auxquelles nous voulons traiter: abandon complet de Kotonou moyennant une rente de 1,500 livres (1 livre = 25 francs),

Digitized by Google

garnison française à Wydah comme escorte du résident, et promesse de cesser toute incursion sur le territoire de notre protégé, le roi Toffa. La première condition était déjà humiliante pour nous : comment! on commence la campagne pour avoir effectivement la possession de Kotonou cédé par deux traités antérieurs, Kotonou que le roi de Dahomé a refusé à M. Bayol, pendant sa mission, moyennant 7,000 francs de rentes, on prend ce village les armes à la main le 21 février au prix du sang de nos tirailleurs, nous y installons un camp retranché et après tous ces sacrifices, nous allons proposer au roi de lui acheter ce point pour le quintuple de la somme qu'il a refusée à M. Bayol! Cette condition, il eût été vraiment bien étonnant que le roi ne l'acceptât pas : un noir ne se fait jamais prier pour duper un blanc. La troisième condition était assez naturelle et pouvait être admise par Béhanzi; il en serait quitte pour aller chercher ailleurs les victimes pour ses sacrifices. La deuxième, au contraire, qui cependant ne pouvait jamais être que le dernier minimum de nos concessions, devait certainement être rejetée par lui; on savait d'ailleurs qu'il regrettait déjà la présence du poste portugais; aussi n'admet-il pas un instant cette condition. Ce n'est pas à vous, Français, plus qu'à d'autres, auxquels je refuse la présence de troupes à Wydah, je ne veux aucun soldat étranger sur mon sol. Vous n'en amènerez pas et je renverrai les soldats portugais. — La discussion a été vive au sujet de cette deuxième condition; les représentants de la France s'impatientaient à Wydah des tergiversations et des atermoiements de Sa Majesté noire, mais ils ne pouvaient cependant céder sur ce minimum de concessions. Ce à quoi des officiers français sur les lieux rougissaient de souscrire, le gouvernement n'a pas hésité un instant d'y souscrire de Paris (1) : la paix est signée, la France est vaincue par le Dahomé, elle s'est soumise aux conditions du roi noir! C'est ce qu'on appelle à Paris de la politique coloniale!

La paix est donc signée : qu'en adviendra-t-il, aussi bien dans le royaume de Porto-Novo compris Kotonou que dans le Dahomé?

A Porto-Novo commande le roi Toffa que la France protège, mais

(1) L'amiral, ne pensant pas que la France pût accepter de semblables conditions, revient du Gabon au golfe de Benin pour télégraphier à Paris; c'était inutile : « Traitez à quelques conditions que ce soit », lui télégraphie-t-on!

Digitized by Google

si dans la ville son autorité est à peu près établie, il en est tout autrement dans le reste du royaume. Tous ses sujets ne savent-ils pas que, sitôt la nouvelle de l'arrivée de l'armée dahoméenne parvenue à ses oreilles, le roi Toffa croit prudent de mettre entre ses ennemis et lui la lagune qui coule au sud de Porto-Novo; quant à prendre le commandement de ses guerriers, à exciter un peu la population, jamais; la peur paralyse ses moyens, s'il en a.

Avec la France, au contraire, avec nos administrateurs, il en est tout autrement ; il leur tient tête, oppose la plus mauvaise volonté à leurs demandes, se fait rendre ostensiblement les plus grands honneurs (on sonne aux champs et les postes sortent sur son passage) comme pour bien montrer à tous ses sujets que celui qui commande, de lui ou du résident, c'est lui et lui seul ; n'a-t-il pas eu l'inconvenance de se présenter complètement ivre devant notre résident à la résidence, et tous ses officiers présents à Porto-Novo, le 19 avril, ne vous diront-ils pas que c'est trébuchant sur ses jambes qu'il s'est présenté au poste pendant leur repas pour annoncer, d'après le rapport de ses espions, que l'armée dahoméenne marchait sur Porto-Novo ! Ses sujets donc n'ont pas la moindre confiance en lui ; aussi, quand l'approche de l'ennemi est signalée, la population se précipite-t-elle dans les pirogues, traverse-t-elle la lagune ou se dirige-t-elle sur le territoire anglais pour se mettre à l'abri; la population de Porto-Novo depuis le mois de janvier a diminué de 2/3, et il ne se trouve pas ici de bras pour relever les murs abattus par les grandes pluies du mois de juin ; la confiance est loin de régner, la paix et le retrait des troupes ne sont pas faits pour la ramener.

En dehors de Porto-Novo, les ordres du roi Toffa à ses sujets ne sont pas exécutés ; le chef de Vakon (à 8 kil. au N. N.-O. de Porto-Novo) a par deux fois refusé de recevoir les troupes françaises dans son village, a protesté contre leur passage en se retirant devant elles avec ses sujets, et cependant on n'a nullement sévi contre lui ! n'est-il pas excusable, au bout du compte ? ne sait-il pas que s'il nous donne asile, c'est se mettre mal avec le Dahomé, sans s'assurer d'une façon certaine notre protection contre ce même Dahomé ? N'a-t-il pas devant ses yeux la ruine complète des villages de Bedji, de Djibé et de tant d'autres aux environs, complètement détruits par l'armée dahoméenne en mars 1889 et 1890, la grande traînée dévastatrice laissée derrière elle par

Digitized by Google

cette armée en se retirant au mois de mai dernier, les palmiers, ressource principale du pays, coupés sur une largeur de 2 à 3 kilomètres et sur une longueur de près de 10 kilomètres, créant ainsi au N.-O. d'Atioupa, une vaste avenue déserte et saccagée de 3 kilomètres de large? Au contraire si un chef de village du royaume de Porto-Novo se soumet au roi de Dahomé, il est sûr d'être soutenu par lui, tandis que la France ne le protégera pas. Qui donc croira en France que depuis que nous sommes établis dans le royaume de Porto-Novo avec des forces suffisantes, c'est-à-dire depuis plus de six mois, nos troupes ne se sont *jamais* avancées à plus de ONZE kilomètres de la ville par terre? Aussi les populations de l'intérieur, sujettes du roi de Porto-Novo, n'hésitent-elles pas; certaines de voir leurs villages saccagés, leurs palmiers coupés par le Dahomé, si elles nous prêtent assistance; certaines par expérience, d'un autre côté, qu'en faisant preuve à notre égard de sentiments hostiles, elles ne seront pas punies par nous, elles restent plutôt favorables au roi de Dahomé; quand elles ne prennent pas parti franchement pour lui, comme l'a fait le Dékamé. — On donne le nom de Dékamé à la région située un peu au nord de Dangbo et comprenant les villages de Dogla, Mitro, Zougue, Yoko et quelques autres plus à l'Est; dès le début des hostilités cette région et son chef se sont ouvertement déclarés contre nous, le chef a pris la direction d'un des forts contingents du roi de Dahomé, et c'est à coups de fusil qu'ils ont reçu nos troupes en mars dernier, au combat de Dogla qui a coûté la vie au capitaine Oudard; et cependant ce sont des sujets de Toffa, mais entre la protection que celui-ci leur donnait et celle que leur donnait le Dahomé, ils n'ont pas hésité et se sont rangés sous sa bannière, augmentant son armée d'un de ses meilleurs contingents. La paix est signée, le roi de Dahomé daignera peut-être maintenant, pendant quelque temps ne pas saccager le royaume de Porto-Novo; mais si, à son instigation occulte, les guerriers du Dékamé viennent saccager des villages ou reçoivent nos troupes à coups de fusil, que se passera-t-il? Le roi de Dahomé naturellement dégagera sa responsabilité, puisqu'il s'agit de populations sujettes du roi Toffa, et nous nous trouverons dans les mêmes conditions qu'au Tonkin, où nous avions affaire aux réguliers chinois quoiqu'ayant fait la paix avec la Chine.

Si nous nous reportons maintenant au royaume de Dahomé, que verrons-nous? Ce pays, qui, avant le commencement de la campagne,

Digitized by Google

avait le plus grand respect pour les blancs, ne pourra certainement pas avoir les mêmes sentiments après avoir vu la facilité et la bonne volonté avec lesquelles nous nous laissions duper par lui; nos administrateurs, nos officiers, nos commerçants ne pourront plus élever la voix, car maintenant ils sont tous bien fixés : jamais la France ne fera l'effort nécessaire pour soumettre ce pays et mettre à la raison son roi et ses féticheurs; dans ces conditions il se pourrait fort bien qu'un jour l'insolence du roi nègre dépassât les bornes, soit vis-à-vis de nos nationaux, soit vis-à-vis des sujets d'une autre nation.

A ce moment, il faudra que les châtiments viennent de quelque part; si ce doit être de nous, n'aurait-il pas mieux valu en finir une fois pour toutes maintenant, alors que nous avons fait la plus grande partie des dépenses pour réunir ici munitions, personnel, vivres, etc., dépenses qui vont s'accroître de tous les frais occasionnés par le fret de retour des excédents qu'on ne laissera pas ici. Si la répression est laissée aux soins d'une autre nation (ce que nous ne pourrons empêcher, puisque, ne pouvant signifier aux puissances un protectorat que nous n'avons pas voulu imposer, nous ne pourrons nous réclamer de ce protectorat pour faire la police), n'est-il pas facile de prévoir que le pays restera le gage des dépenses qu'elle aura engagées. On nous objectera que la paix est signée; mais reportez-vous à ce que nous écrivions il y a quatre mois (*Revue Française*, n° 99, 1er août 1890, p. 150); le roi n'a pas signé, car il ne pouvait venir à Wydah, où il aurait vu la mer (ce que les féticheurs lui interdisent); le jour où il voudra recommencer la guerre, il raccourcira de vingt-cinq centimètres les malheureux qui auront apposé leur signature, et tout sera dit. Enfin, qu'y aurait-il d'étonnant que le roi de Dahomé (qui a toujours refusé de reconnaître la cession de Kotonou et ne cède que devant la rente que nous lui offrons, alors que le village n'existe plus depuis sept mois), ne détourne complètement le commerce de cette plage.

Avant les opérations, Kotonou servait d'entrepôt pour Porto-Novo et Abomé-Kalavi; sa situation restera-t-elle la même vis-à-vis de Porto-Novo? Mais si le roi détourne toute l'huile et les amandes d'Abomé-Kalavi (centre dahoméen), vers Wydah, le trafic de Kotonou diminuera de moitié, son importance aussi, par conséquent, sans que nous puissions rien reprocher au roi : n'est-ce pas son

Digitized by Google

intérêt de faire converger tous les produits de son royaume vers les plages où il pourra les imposer d'un droit de douane?

En résumé, nous cherchons à créer, disons-nous, un vaste empire français dans l'Afrique occidentale; mais : 1° nous laissons progresser l'influence allemande au Maroc sans chercher à l'entraver; 2° nous reconnaissons à l'Angleterre, comme compensation de l'abandon de nos droits à Zanzibar, la possession du Bornou, du Sokoto et d'une partie du Gando, qui ne lui appartenaient nullement; 3° nous admettons même la possibilité de revendications de cette puissance sur la rive droite du Niger, en amont de Boussa; 4° nous abandonnons le Dahomé; 5° nous admettons comme lignes frontières des méridiens qui, prolongés jusqu'au 9e parallèle à travers des régions inconnues, nous privent *a priori*, et en complète ignorance de cause, de revendications sur des villes importantes où notre influence devrait être assise; 6° nous reconnaissons à l'Angleterre la vallée de la Gambie, avec toutes les villes importantes jusqu'au point où avait à peine pénétré le commerce anglais, et cela alors qu'au moment de la signature du traité, ce commerce avait complètement disparu en amont de Mac-Carthy, cette reconnaissance n'ayant pour but que de donner à l'Angleterre un terme d'échange postérieur. La Gambie était cédée à l'Angleterre au moment où une mission française (lieutenant Millot, lieutenant Hugo), revenant du pays, rapportait à notre gouverneur du Sénégal des données certaines et d'un intérêt capital sur la région; le Bornou et le Sokoto sont abandonnés à l'Angleterre au moment où l'un de nos plus brillants explorateurs se dirigeait, avec l'assentiment du gouvernement et soutenu pécuniairement par l'initiative privée, vers ces mêmes régions que son patriotisme lui faisait un devoir d'assurer à la France!

NOUBO.

---

Digitized by Google

# LES COLONIES PÉNITENTIAIRES EN AFRIQUE

ET

## LE CAPITAINE JÉROME BECKER

Lors du récent congrès international tenu le mois dernier à Anvers pour l'étude des questions relatives au patronage des détenus, on a soulevé celle de l'établissement en Afrique des colonies pénitentiaires.

Le capitaine Jérôme Becker, le remarquable explorateur belge au Congo, dont le regrettable conflit avec le gouvernement général de l'État indépendant du Congo a eu un si grand retentissement (1), a répondu par un savant discours à la question suivante qui lui était faite par le président de la troisième section du congrès.

— Croyez-vous humaine et pratique la création en Afrique de colonies pénitentiaires, par les différentes nations, qui y possèdent une part de territoire, et éventuellement, dans quelles conditions ces colonies pourraient-elles être organisées ?

Au mois de septembre, nous avions déjà entendu discuter, en Belgique, cette question, lors du congrès international des œuvres sociales de Liège ; toutefois la discussion soutenue par des philanthropes très bien intentionnés, mais n'ayant aucune expérience pratique de l'Afrique, n'a abouti à aucun résultat. Il semble d'ailleurs qu'à ce moment l'idée de créer des colonies pénitentiaires en Afrique rencontrait en Belgique beaucoup plus d'adversaires que de partisans.

Aujourd'hui un homme, dont l'autorité est grande dans les questions africaines, vient apporter, en faveur de cette idée, des arguments basés sur son expérience et qui semblent avoir converti bien des esprits. Le capitaine Becker, a rappelé que, dans ses premières séances, le congrès, après avoir discuté s'il ne valait pas mieux répartir dans les campagnes les enfants abandonnés, s'était rallié à un système destiné à rendre à la société, en sauvant de la démoralisation, des malheureux trop longtemps excités à aller renforcer l'armée du vice et du crime. Il a ensuite déclaré que ce qui est vrai pour l'enfant irresponsable doit l'être aussi

(1) Conflit qui a eu pour déplorable résultat la démission donnée volontairement par l'officier belge de sa position de fonctionnaire de l'État. A son retour en Europe, le capitaine Becker a adressé au roi Léopold II un long rapport exposant ses griefs ; *on doit ignorer* quelle suite directe a été donnée à ce rapport. Toujours est-il que depuis quinze jours le capitaine a repris son poste dans l'armée belge.

Digitized by Google

pour l'adulte, si souvent victime de l'hérédité des penchants et des fatalités de la misère. Il faut donc lui donner l'occasion de se régénérer par le travail. Nos colonies ne sont que les campagnes extrêmes des nations qui y transportent leur agriculture et y trouvent des débouchés pour leurs industries. Elles deviennent aussi indispensables aux pays désireux d'expansion que les champs le sont aux villes qu'ils alimentent. Y envoyer les prisonniers, ce serait donc réaliser en fait, pour eux, un double progrès, matériel et moral.

L'auteur s'est attaché à montrer comment il se fait que l'homme restant dans son pays après y avoir purgé une peine infamante quelconque, écrasé sous le poids de sa déconsidération, se trouve, à de rares exceptions, fatalement ramené à la démoralisation antérieure.

L'aversion inspirée par les repris de justice est un préjugé qui se maintient, dans toute sa force, et fait qu'il est matériellement impossible à un ex-condamné de se réhabiliter dans son pays.

Jadis le gouvernement anglais envoyait en Australie ses convicts, et c'est grâce à cette colonisation que l'Australie est si florissante.

Il y a plus, les fils des anciens convicts, gens honorables et respectés en Australie, oubliant leur origine, ont accueilli chez eux le préjugé que nous signalons plus haut et, à partir de ce moment, se croyant déshonorés par les envois de condamnés que continuait à leur faire la mère patrie, ils s'y sont opposés et ont obtenu leur suppression. Cette attitude de fils d'anciens condamnés n'est-elle pas une preuve de la réhabilitation qu'ils avaient obtenue ?

En Afrique, cette réhabilitation serait d'autant plus vite accordée à nos condamnés, que là, comme partout en Orient, aucune condamnation ne peut rompre la solidarité qui unit tous les habitants d'un même pays. L'Arabe et le nègre ne font aucune différence entre le criminel qui a purgé sa peine et l'homme qui n'a jamais eu rien à démêler avec la justice.

En Afrique, déclare le capitaine Jérôme Becker, nos condamnés, loin d'y essuyer des mépris, y conserveraient l'entière supériorité de race; ils reviendraient facilement au sentiment de la dignité humaine; enfin, au lieu d'être une dépense pour leur pays et d'être pour lui un objet d'horreur, ils contribueraient à sa prospérité matérielle, et, faisant souche d'honnêtes gens, ils pourraient désormais prétendre à notre estime.

Digitized by Google

Quant à l'objection : le climat africain, surtout celui du Congo, est dangereux, — le capitaine Becker la réfute en se donnant d'abord pour exemple après six ans passés dans l'Afrique centrale, et ensuite en déclarant que dans le Congo, où la phtisie est inconnue, il n'existe qu'une seule maladie : la fièvre paludéenne, qui se guérit plus rapidement en Afrique qu'en Europe. Si, pour ne parler que de la Belgique, les premiers essais de colonisation de son roi ont été découragés par une mortalité exceptionnelle, elle n'était due qu'aux fatigues excessives subies par des explorateurs novices s'enfonçant dans l'intérieur des terres.

Tout en partageant en principe les idées de notre compatriote, nous croyons qu'il est trop absolu dans les moyens qu'il indique pour organiser ces colonies.

On devrait répartir sur plusieurs points de vastes pénitenciers agricoles dans le genre de celui existant en Belgique, à Meuxplax. On y recueillerait une partie de nos condamnés, soit de nos vagabonds, soit même des soldats de nos compagnies disciplinaires, qui, frappés souvent sévèrement pour des fautes relativement légères, pourraient devenir d'énergiques pionniers, des colons modèles assurant à leur patrie l'occupation permanente et régulière des solitudes africaines, fécondées et peuplées par eux. Ce serait une transformation en forces utiles de non-valeurs sociales.

Ainsi que le capitaine Becker, nous pensons que si l'on accordait à tout condamné le choix de subir sa peine dans sa patrie ou à l'étranger, presque tous opteraient pour les colonies. Outre le désir de se soustraire au mépris public, ils y seraient poussés par le désir de faire peau neuve et l'espoir de se créer une situation. Bien peu, leur peine subie, demanderaient à revenir au pays.

Mais pour obtenir des résultats sérieux il importe que l'on n'envoie pas en Afrique tous nos condamnés indistinctement. Ce serait la ruine du système. C'est ce qui a porté le coup fatal aux essais de colonisation pénitentiaire tentés jadis par les Portugais en Afrique.

Aucune pression ne pourrait être exercée auprès des condamnés. Le condamné n'irait en Afrique que si lui-même en manifestait le désir réel. L'homme, alors même qu'il subit une peine, jouit d'une liberté morale qui, bien que restreinte dans ses aspirations, existe néanmoins ; et toute liberté, grande ou petite, morale ou physique, mérite le respect.

Digitized by Google

D'une façon absolue, on peut admettre que ceux qui, en quittant leur patrie, veulent se réhabiliter formeront seuls de bons colons dans l'avenir desquels on pourrait avoir confiance.

Et parmi les condamnés qui opteraient pour l'Afrique, il conviendrait de n'y expédier que les coupables, dont la conduite habituelle ne constituerait pas un danger réel, permanent, pour ceux au milieu desquels ils devraient vivre; de cette façon on éviterait de transporter là-bas des principes et des exemples de démoralisation.

L'homme qui est tombé et qui se réhabilite se crée une nouvelle innocence. C'est là un principe admis par toutes les religions et défendu par tous les systèmes philosophiques.

D'autre part, comme l'écrivait récemment un missionnaire, le noir est avant tout un grand enfant vivant matériellement et intellectuellement au jour le jour, ne s'inquiétant nullement de l'avenir et encore bien moins du passé. Les noirs ignoreraient donc pour quelles raisons les condamnés s'établissent chez eux; ils ne pourraient constater que l'activité et l'honorabilité présentes des colons européens, et de cette constatation naîtrait nécessairement de la part de la population nègre une vive émulation au travail, dont la civilisation et l'industrie recueilleraient les fruits.

Étant donnée la crise industrielle et commerciale existant actuellement en Europe et qui ne fera qu'augmenter rapidement à la suite du Mc Kinley Bill, arrêtant en grande partie l'exportation des produits européens vers la république américaine, il est utile d'activer, par tous les moyens, les progrès de la civilisation en Afrique.

Dans son remarquable discours, le capitaine Jérôme Becker nous a signalé les services considérables que rendraient en Afrique, au point de vue humanitaire et au point de vue économique, les colonies pénitentiaires agricoles.

LOUIS DELMER,
Secrétaire du Comité de Bruxelles
de la Société antiesclavagiste de Belgique.

---

Digitized by Google

# LE BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

> Quand donc la France verra-t-elle enfin ses sympathies, ses opinions, ses préférences respectées par nos ministres des affaires étrangères; quand donc nos députés s'insurgeront-ils contre les discoureurs qui nous égarent avec quelques fleurs de rhétorique et éloignent peut-être à jamais l'occasion de notre relèvement diplomatique? M. Bourée devient-il à Bruxelles jaloux des lauriers de M. Waddington et de M. Herbette, qu'il renseigne aussi légèrement son ministre?
>
> (JULIETTE ADAM, *Nouvelle Revue*, 1er nov., p. 191.)

Dans les lignes qui précèdent, notre éminent confrère avait analysé d'avance l'impression qui nous est restée de la discussion du budget des affaires étrangères au cours des séances des 4 et 6 novembre.

C'est M. le marquis de la Ferronnays qui a ouvert le feu contre le quai d'Orsay.

Par une convention signée à Paris, le 10 août 1889, par MM. Edwin H. Egerton et Augustus W. L. Hemmin pour l'Angleterre, Armand Nisard et Jean Bayol pour la France, nous avons abandonné aux Anglais, sur les rives de la Gambie, la riche région du Firdou ou Fouladougou, placée sous notre protectorat par un traité formel; nous avons accepté vers Sierra-Leone une ligne de démarcation déjà proposée dans une convention diplomatique de 1882, que M. Dureau de Vaulcomte, rapporteur parlementaire, avait fait rejeter, comme désavantageuse, par la Chambre des députés; enfin, en ce qui concerne la côte d'Or et celle des Esclaves, nous avons admis des lignes de démarcation funestes pour nos intérêts et l'avenir de nos possessions.

Aussi, écrivait Henri Mager, le 13 mars dernier : « si le gouvernement français a tenu jusqu'ici secrète la convention de 1889, c'est assurément qu'il avait conscience qu'elle ne donnait pas satisfaction à nos intérêts; s'il a donné acte à l'Angleterre de son adhésion à cet arrangement avant d'en saisir la Chambre, c'est qu'il pressentait que la convention de 1889, si elle était discutée à la tribune, serait rejetée comme le fut celle de 1882. »

Le gouvernement ayant définitivement omis de soumettre cette convention déplorable à l'approbation des Chambres, M. de la Ferronnays s'en plaint, ce qui amène M. Ribot à lui faire cette réponse d'une touchante ingénuité :

Digitized by Google

« Elle *(la convention)* a été examinée et préparée par un échange de notes entre les deux ministères, et même on a poussé le scrupule jusqu'à demander ce qui se passerait de l'autre côté de la Manche. Les Anglais — qui ont fait ratifier récemment, par le Parlement, la convention relative à Héligoland, parce qu'elle comportait une cession de territoire — ont répondu que le pouvoir exécutif leur paraissait pleinement autorisé à ratifier une convention comme celle d'août 1889. »

Il nous semble certain que si la convention du 10 août n'avait pas été désavantageuse pour nous, lord Salisbury n'aurait pas pu se soustraire à l'obligation de la faire ratifier par le Parlement anglais.

M. de Lamarzelle succède à M. de la Ferronnays et prend à partie la convention du 5 août dernier.

« La *Revue Française* — écrivait le 15 août notre directeur, au sujet de cet arrangement diplomatique — n'a cessé, depuis de longues années, d'être l'organe de ces patriotiques anxiétés, et, appelée aujourd'hui à émettre un avis sur l'arrangement anglo-allemand, elle n'hésite pas à déplorer une solution qui arrête l'influence de la France précisément à l'entrée de la zone la plus peuplée, la plus riche, la plus fertile du Soudan. Nous pourrons tout à notre aise nous escrimer dans le Sahara, y poser les rails de notre transsaharien; mais, dans les vastes plaines, dans les riches vallées, dans les oasis fécondes, ce sont les Anglais qui s'y établiront ».

M. de Lamarzelle est du même avis que le directeur de la *Revue Française* au sujet de la convention diplomatique du 5 août, il la trouve détestable à tous les points de vue.

« D'après les Anglais qui colportent les paroles de lord Salisbury à la Chambre des communes, *il n'y a rien de changé à Madagascar* ».

Et M. de Mahy s'est empressé d'appuyer cette affirmation de M. de Lamarzelle, en remarquant que, le matin même, le *Journal des Débats* avait encore répété la même chose.

« Eh bien, — a poursuivi l'éloquent député de la droite, — si nous n'avons rien obtenu de ce côté, je me demande à quoi peut nous servir la convention du 5 août, relativement à Madagascar. Vous me direz qu'il en reste ceci : que désormais les consuls anglais auront à demander l'exequatur, non pas, comme ils le faisaient auparavant, directement au gouvernement hova, mais par notre intermédiaire.



Digitized by Google

Si cela n'a aucune conséquence pratique, aucun résultat tangible. cette concession toute de forme, toute platonique, nous sera tout à fait inutile. »

A propos de la conversion de la dette égyptienne, M. de Lamarzelle a signalé, en passant, les hommes auxquels remonte en réalité la responsabilité de nos mécomptes diplomatiques :

« La responsabilité de cette faute, si faute il y a, ne doit pas retomber sur vous; je dois le reconnaître. Au moment où vous avez accordé la conversion de la dette égyptienne, vous n'étiez pas renseigné; vous ignoriez complètement, comme nous tous, la base des pourparlers qui avaient lieu à ce moment entre l'Allemagne et l'Angleterre. Vos ambassadeurs à Londres et à Berlin n'ont pas su vous avertir. » Et mettant plus avant les pieds dans le plat gouvernemental, M. de Lamarzelle a ajouté : « On dirait véritablement que nos ambassadeurs n'ont pas dans les hauts postes qu'ils occupent les relations qu'ils devraient avoir, ou que, s'ils en ont, ils ne savent pas les consacrer au service du pays. Et ici je me permettrai de faire une remarque très incidente à propos de notre ambassadeur à Berlin, M. Herbette.

M. Herbette occupe certainement, au point de vue diplomatique, la charge la plus difficile, la charge qui veut le plus de soins, qui devrait lui demander tout son temps, tout son travail. Eh bien, il est une chose vraiment étrange, que je me permets de signaler, c'est que notre ambassadeur à Berlin cumule ses importantes fonctions avec celles d'administrateur d'une grande société qui a son siège à Paris *(Exclamations à droite)*. Je puis bien nommer cette société : c'est la Compagnie du Canal de Suez. »

Des critiques du même genre sont également parties de gauche. N'est-ce pas un organe républicain, *la Défense Nationale*, qui, le 1er décembre 1888, publiait sous le titre : « TRIO NÉFASTE », une attaque violente contre MM. Waddington, Herbette et Francis Charmes, « dont la ligne de conduite a toujours été orientée à tous les vents excepté dans un courant français... »

M. Ribot a nécessairement riposté par l'apologie obligatoire de la conduite politique suivie en cette circonstance par son Département.

« J'ai défini — a-t-il dit en terminant sa réplique — ce qu'est notre politique, ce qu'est notre attitude. Nous la maintenons, nous n'en

Digitized by Google

abandonnons rien, et, en agissant ainsi, nous ne faisons que nous inspirer non seulement des sentiments de la Chambre, mais aussi des principes qui ont été l'âme de la politique française à toutes les époques. »

Pour notre compte, nous préférons les définitions de Mme Juliette Adam aux phrases creuses du chef actuel du département des affaires étrangères, et nous sommes même persuadés que nos destinées extérieures, qui ont été maintes fois dirigées par des cerveaux féminins, seraient loin d'être compromises si notre éminent confrère de la *Nouvelle Revue* succédait à M. Ribot.

Ce sont les orateurs ministériels qui ont donné pendant la deuxième journée de la discussion du budget des affaires étrangères. L'honorable M. Delcassé, un jeune, a fait avec talent le procès de la politique suivie par le gouvernement dans l'affaire d'Égypte.

Au grand scandale des gouvernementaux de l'école des *Débats*, M. Delcassé a fait le procès de l'*entente cordiale* : « Je sais bien, messieurs, — a-t-il dit, — comment on explique et comment on cherche à justifier cette politique de concessions perpétuelles, et malheureusement pas réciproques, à l'Angleterre.

Il s'agit, messieurs, — cela vous a été dit à cette tribune il y a dix mois, — il s'agit de ne pas séparer les deux grandes puissances occidentales qui représentent dans le monde les idées de liberté. Ce serait parfait ; je comprends ce souci, mais à une condition, c'est de retrouver cette préoccupation et ce souci dans la politique anglaise. »

M. François Deloncle, encore un jeune, a ensuite inauguré un système nouveau tendant à interroger le ministre par des questions posées d'une façon très nette et très brève. Le questionnaire de M. Deloncle a porté sur la situation du sultanat de Mascate vis-à-vis de l'arrangement du 5 août dernier et sur l'application de l'article 26 de la Conférence de Berlin au sujet de la libre navigation du Niger.

Les réponses du ministre ont été satisfaisantes — les assurances données à la tribune par les ministres sont toujours satisfaisantes !

Un député de l'Indre, M. Alfred Leconte, est monté chanter à la tribune l'antienne sectaire obligée contre l'ambassade près du Vatican. Il s'est exprimé dans des termes si peu convenables, que M. Floquet lui-même a cru devoir le rappeler au respect des usages. Un ministre des affaires étrangères aurait dit jadis à M. Alfred Leconte que :

Digitized by Google

« nous avons un ambassadeur parce que dans le Vatican il se fait un tas de *ragots* et de *potins* sur toutes les cours. » Il est probable que le Saint-Père Léon XIII rira de bon cœur si on lui place sous les yeux le compte rendu *in extenso* de la séance du 6 novembre.

M. Jules Delafosse a pris la parole sur le chapitre VIII : « Allocation aux établissements français en Orient. — Secours aux écoles. — Frais divers du culte : 520,000 francs. »

« L'Italie, messieurs, a dit M. Delafosse, qui a des rapports assez délicats avec le chef de l'Église, ne nous en fait pas moins une guerre persévérante et trop efficace sur le terrain religieux. Non seulement elle multiplie les écoles en Orient, mais elle a essayé, en ces dernières années, de nous retirer le protectorat catholique, ou tout au moins de s'y soustraire. Elle n'a pas réussi parce que le Saint-Siège a résisté : mais il n'est pas certain que le Saint-Siège résiste toujours, et le jour où nous serions dépossédés du privilège exclusif, qui nous appartient depuis si longtemps, de protéger les catholiques non seulement en Orient, mais en Extrême-Orient, ce jour-là nous aurions perdu le plus précieux instrument de notre influence et de notre prestige. »

Et M. le comte de Douville-Maillefeu est venu parler dans le même sens que son collègue de droite. « Je parle à la tribune française, a dit le député radical, je n'ai qu'un intérêt, celui de ma patrie, de ma France, de la propagation de la langue française ; je rends parfaitement justice à tous les Français, quels qu'ils soient, et surtout aux religieux qui, n'étant pas Français, rendent des services à notre patrie en propageant notre langue. »

M. Ribot a donné à M. de Douville-Maillefeu l'assurance que : « le Gouvernement ne laissera pas s'affaiblir le protectorat qu'il exerce en Orient sur tous les catholiques ,de quelque nationalité qu'ils soient ».

Pour établir sans doute que les déclarations n'influent en rien sur les actes, le ministre a ajouté avec une certaine incohérence de raisonnement : « De grands efforts sont faits par d'autres pays. Une nation dont le budget est moins considérable que le nôtre a dépensé jusqu'à 1,200,000 francs pour le service des écoles.

Tout à l'heure un de nos honorables collègues, M. Muller, me demandait si nous n'avions pas supprimé notre subvention à une école de Corfou. Oui, messieurs, nous y avons été obligés parce que nous devons répartir un crédit qui est très limité. »

Digitized by Google

Il faut demander une augmentation! a-t-on crié de divers bancs au ministre.

M. Muller a rédigé séance tenante un amendement tendant à rétablir la subvention de 1,500 francs précédemment allouée à l'école de Corfou.

Immédiatement ministre, commission du budget, et tous les députés qui obéissent avant tout aux instructions de la maçonnerie internationale sont tombés d'accord pour repousser l'amendement proposé, par 311 voix contre 188 sur 504 votants. — Sectaires *for ever!*

En attendant que M. Ribot prenne les arrangements financiers dont il a parlé en vue d'élever le crédit consacré à soutenir les œuvres françaises d'Orient, les Italiens, qui eux ne lésinent pas sur ce chapitre, pourront continuer à nous prendre notre clientèle.

Oui! en terminant cet exposé de la discussion du budget des affaires étrangères pour 1891, c'est bien le cas de répéter avec notre éminent confrère : « Quand donc la France verra-t-elle enfin ses sympathies, ses opinions, ses préférences respectées par nos ministres des affaires étrangères; quand donc nos députés s'insurgeront-ils contre les discoureurs qui nous égarent avec quelques fleurs de rhétorique et éloignent peut-être à jamais l'occasion de notre relèvement diplomatique? »

L. R.

---

Digitized by Google

# CORRESPONDANCES ET NOUVELLES

## POURQUOI L'ANGLETERRE REFUSE KASSALA A L'ITALIE

### LA RIVIÈRE DE BERBER D'APRÈS SAMUEL BAKER

Nous ne voulons pas discuter ici la valeur des motifs invoqués par l'Angleterre pour s'opposer à l'occupation de Kassala par l'Italie. Elle prétend qu'elle ne peut céder ce qui ne lui appartient pas ; que Kassala abandonné par les troupes égyptiennes n'en fait pas moins partie de l'Égypte ; que sa mission consiste à rétablir l'autorité du khédive dans toute l'étendue de ses anciens domaines ; enfin qu'elle ne peut honnêtement se soustraire à cet engagement, en ce qui touche Kassala, sans faire preuve d'impuissance.

La vérité est que l'Angleterre entend faire du Nil un fleuve anglais, sans avoir à redouter, à quelque époque que ce soit, l'ingérence d'une autre puissance. Si l'Italie s'installait à Kassala, les Anglais ne seraient plus en sécurité à Berber.

*Berber est la clef du Soudan.*

Cette ville n'est vulnérable que du côté de Kassala ; il faut donc que les Anglais empêchent une puissance étrangère de s'y installer.

Samuel W. Baker, le célèbre explorateur anglais, a récemment exposé les raisons stratégiques qui expliquent le *non possumus* de la Grande-Bretagne. En 1861 il visitait Kassala et étudiait le régime des rivières d'Abyssinie, tributaires du Nil. Pour lui le Soudan appartiendra à celui qui possédera non pas Khartoum, mais la route qui se dirige du sud-est au nord-ouest et qui est jalonnée par Kassala, Berber et Dongola.

D'après Baker, on a eu tort, lors de la première expédition de Mehemet-Ali, de placer la capitale du Soudan à Khartoum au confluent du Nil blanc et du Nil bleu. On s'est rendu compte de cette faute lors de la défense héroïque de cette ville par Gordon. L'ennemi devenant maître du fleuve, Khartoum n'a plus de communication avec l'intérieur du pays.

En replaçant la capitale en aval, à Berber ou bien à Shendy, comme cela était avant la création de Khartoum, on commanderait le Nil, tout le pays, et on serait aussi maître de Khartoum. En cet endroit les eaux du Nil sont toujours hautes, car dans son cours supérieur qui est de 2,500 milles, ce fleuve a reçu tous les affluents qu'il doit recevoir. Aucun navire ne pourrait passer sur le Nil, allant à Khartoum ou en revenant, sans être tributaire de celui qui commanderait à Berber. Il suffirait d'une batterie pour arrêter tout le commerce du Soudan.

Berber est considéré par Baker comme le centre stratégique et commercial de toutes les vallées du haut Nil. De Berber à l'est on gagne la mer Rouge par une route de caravanes qui suit une ligne droite sur 270 milles jusqu'au port de Souakim. Vers le nord une autre route de 370 milles conduit à Korosko sur le Nil, en évitant la grande boucle que décrit le fleuve vers l'ouest. Mais on ne pourrait la suivre en ayant un adversaire à Berber,

Digitized by Google

car elle traverse un désert aride où même un chameau chercherait vainement de quoi se nourrir. Aussi les caravanes sont-elles obligées de porter à dos de chameau, en plus des charges habituelles, toutes les provisions pour leurs montures.

Berber peut pourtant être attaqué, par le sud-est, en prenant Kassala comme base d'opération et la vallée de l'Atbara comme direction. Cette rivière se jette dans le Nil à 24 milles en amont de Berber ; c'est elle qui formé le Delta du Nil, en charriant vers la basse Égypte le limon drainé sur les plateaux de l'Abyssinie occidentale. Le chenal que l'Atbara s'est creusé dans ce sol fertile a de 150 à 200 pieds anglais de profondeur et 2 milles de largeur. Durant la saison sèche, l'Atbara est sans eau, mais de juin à septembre c'est un torrent impétueux.

Kassala est situé sur le torrent El Gâsh, qui atteint 400 à 500 mètres pendant la saison des pluies, et protège la ville d'un côté. C'est par erreur que les cartes en font un affluent de l'Atbara, car il va se perdre dans les sables. Ses eaux souterraines se retrouvent à 20 ou 24 pieds dans l'oasis de Sougouloup, situé à mi-chemin entre Kassala et Gôz Rajoub (Gos Retjeb) sur l'Atbara.

De Kassala partent des routes de caravanes au nord vers Souakim, à l'est vers Massoua. Kassala pourrait donc être facilement approvisionné. Les montagnes de granit qui l'avoisinent s'élèvent de 1,800 à 2,000 pieds de hauteur ; de là on peut observer au loin tout ce qui intéresse la défense. Autour sont des pâturages abondants pour les chameaux et pour les troupeaux. Le désert s'arrête là. Les pluies annuelles qui tombent à des intervalles réguliers raniment la végétation que la sécheresse a complètement fait disparaître sur plus de 1,200 milles entre le Caire et l'Atbara.

Après cet exposé géographique que nous venons de résumer, Samuel W. Baker expose les conditions d'une attaque sur Berber. D'après lui, la reprise de cette place rendrait le Soudan aux Anglais..., nous voulons dire au khédive.

Baker cernerait Berber par deux marches simultanées, l'une venant de l'est par Souakim, l'autre venant du nord par Abou Hammed, point situé à 143 milles sur le Nil au sommet de l'angle que forme son cours, et point de départ de la route qui, traversant le désert, se dirige vers Korosko.

En même temps Kassala servirait de poste avancé et par là on couperait les communications entre Berber et Khartoum. A cet effet, on porterait plusieurs bateaux à vapeur à hélice démontés de Kassala à Gourasi (Korasi), distant de 52 milles. C'est l'endroit où l'Atbara est le moins large : 300 mètres environ, et durant la saison sèche 30 pieds anglais de profondeur. Le courant y a une vitesse de 4 milles anglais à l'heure. Un bac est établi en ce point. De juin à la fin de septembre, des bateaux de grandes dimensions peuvent descendre l'Atbara de Gourasi jusqu'à sa jonction avec le Nil, soit à 24 milles au sud de Berber; c'est un parcours de 300 milles. Outre ces bateaux à vapeur, on mettrait sur l'Atbara plusieurs barques à

Digitized by Google

fond plat pour le transport des troupes et des munitions. En trois jours, ces convois arriveraient à la jonction du Nil. Une batterie commandant la place y serait immédiatement établie. Berber n'aurait plus alors aucune communication avec Khartoum et le Sud.

Ces réflexions de Baker ne sont pas pour déplaire aux Italiens. Si la possession de Kassala est indispensable pour reconquérir le Soudan, les Italiens sont en bonne posture pour négocier; car ils sont, par Massaoua, les plus à portée de Kassala, et leur concours est indispensable aux Anglais pour réduire le Soudan. A moins cependant que les Anglais ne soient pas pressés de supprimer un prétexte à une occupation indéfinie de l'Égypte, et tiennent à écarter les Italiens de Kassala, précisément pour maintenir le Soudan dans un état d'anarchie qui rendra un jour leur victoire plus facile.

En face de cette politique à double fin, l'Italie aurait tort, il nous semble, d'insister pour obtenir de l'Angleterre une ligne de démarcation entre les zones d'influence respective. Si les Italiens se sentent assez forts pour tenter l'entreprise, ils n'ont qu'à avancer dans la direction de Kassala, en affirmant hautement qu'ils n'ont pas plus l'intention de porter atteinte à l'intégrité du domaine du khédive que les Anglais eux-mêmes ne le font en occupant l'Égypte. Ils ajouteraient qu'ils veulent tenter, à leur tour, ce que les Anglais ont essayé sans succès : la pacification du Soudan. Lorsque cette œuvre sera accomplie, ils remettront le Soudan entre les mains du khédive, comme les Anglais doivent eux-mêmes lui remettre l'Égypte. Voilà un engagement que les Anglais ont pris jadis sans se faire trop prier, et jusqu'ici il n'a pas gêné leur politique. Il n'y a pas de raisons pour qu'elle gêne davantage celle des Italiens.

Comme tout porte à croire que les Anglais, s'ils se résignent jamais à rendre l'Égypte au khédive, sauront stipuler des avantages qui les dédommageront amplement de leurs peines, les Italiens n'auront qu'à exiger du khédive le même traitement pour lui restituer Kassala, Khartoum et Berber. Une convention anglo-italienne faite à l'heure actuelle nous semble contraire aux intérêts de l'Italie; elle lui ferait perdre tous les avantages qu'elle est susceptible d'obtenir en tenant la meilleure base d'opérations pour pénétrer dans le Soudan.

Il serait curieux de voir les Anglais faisant passer par Souakim et par le Nil des armes aux Soudanais pour les aider à repousser la marche envahissante des Italiens s'avançant par Kassala sur Berber.

Ce n'est pourtant pas invraisemblable. Ed. M.

## AU TONGKING

Un de nos correspondants habituels nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Parmi les correspondances accueillies par certains organes spéciaux au sujet du conflit survenu récemment à Hanoï entre la Chambre de commerce

Digitized by Google

et le résident supérieur par intérim Bonnal, il s'en trouve qui semblent dénoter chez leurs auteurs une bien grande ignorance des hommes et des choses du Protectorat.

Je pencherais à croire que ces correspondances émanent de quelque commis de résidence révoqué par M. Bonnal. N'a-t-on pas été jusqu'à prétendre que M. Bonnal devait sa situation actuelle de Résident supérieur par intérim à ce qu'il tutoie un employé du sous-secrétariat d'État, ancien sous-officier de l'armée?

Il est singulier d'insinuer que le sous-secrétaire d'État aux colonies ne nomme les gens résidents supérieurs que sur la recommandation de ses employés subalternes; les choses se passent bien d'une drôle de façon rue Royale, mais on n'en est pas encore là.

M. Bonnal est de tous les fonctionnaires du Tongking et de l'Annam celui qui a été le plus mêlé à la conquête. En 1883-84, M. Harmand a trouvé en lui un auxiliaire précieux d'une bravoure frisant la témérité; M. de Freycinet a fait appel à son expérience pour organiser au quai d'Orsay le service des protectorats. Il a été l'un des plus fidèles auxiliaires de Paul Bert; Haiphong lui doit d'être devenu notre premier port d'Extrême-Orient.

M. Bonnal a dû rentrer en France en 1887, lors de l'arrivée de M. Bihourd: son seul tort était d'avoir engagé à Haiphong des dépenses très sérieuses sur simple parole de Paul Bert mort sur ces entrefaites. Et les colons qui lui jettent la pierre manquent aux devoirs de la plus élémentaire des reconnaissances.

Il est revenu ensuite au Tongking, comme cela était naturel, comme il y reviendra toujours tant qu'il aura un souffle de vie et un peu de son dévouement et de son énergie à donner à l'Indo-Chine. Il est revenu simple résident servir sous les ordres de camarades plus favorisés que lui au point de vue de l'avancement, quand, enfin on lui a confié par intérim les hautes fonctions que nul mieux que lui n'est apte à remplir.

Si un homme pouvait avoir qualité pour annuler une délibération de la Chambre de commerce d'Hanoï, c'est celui auquel la France doit Haiphong port de mer, ville de commerce de premier ordre, habitable pour les Européens les plus difficiles.

Hanoï capitale du Tongking a été un non-sens, une bêtise administrative des gouverneurs militaires. Pour les vieux Indo-Chinois, pour ceux qui savent qu'Annam et Tongking ne font qu'un et sont à jamais indivisibles, Haiphong, en relations immédiates avec Hanoï, Laokai, Hué, Hong-Kong et Saïgon, était la capitale indiquée. Nous nous tromperions fort si la politique de M. Bonnal, résident supérieur, n'avait pas tendu vers le développement d'Haiphong aux dépens d'Hanoï. Nous ne saurions que l'en féliciter.

Veuillez, Monsieur le Directeur, etc., etc.

X...

Digitized by Google

## L'AGONIE DU PATRIARCAT ŒCUMÉNIQUE (1)

La Sublime Porte a fait des concessions sur deux des chefs de réclamation du Patriarcat; notamment sur le droit de régler les dots et pensions alimentaires découlant du mariage et sur la solution des questions de testament. En ce qui concerne l'inspection des écoles et le droit d'arrêter les prêtres orthodoxes coupables de crimes ou délits, le grand vizir s'est refusé à toute concession.

Le 27 octobre, le Phanar persistait encore à refuser de recevoir le dernier « Teskéré » impérial destiné à mettre fin au conflit.

Néanmoins, le Patriarcat a fini par donner l'ordre de rouvrir les églises et, le dimanche 12 novembre, les cérémonies du culte ont été célébrées comme de coutume.

La Sublime Porte n'a pas envisagé un seul instant l'éventualité d'arriver à des concessions sur la question des bérats et du costume du clergé bulgare, qui forme le fond du débat.

Dans une *interview* récente l'exarque bulgare, Mgr Joseph, s'est exprimé à peu près dans les termes suivants au sujet de la posture de son clergé vis-à-vis de la Porte et du Patriarcat :

« Il est prématuré d'annoncer que l'*Exarchat* ait demandé au grand-vizirat un bérat d'investiture pour l'évêque bulgare de Kuprulu et le recensement de la population chrétienne des trois diocèses de Stroumijo, Sterrès et Monastir. L'exarchat trouverait impolitique et injuste de créer de nouveaux embarras à la Sublime Porte.

L'exarque bulgare proteste que les Bulgares n'ont jamais voulu faire de *Philétisme*, qu'ils sont et demeurent attachés à l'Eglise orthodoxe, qu'ils ont seulement demandé que là où une population bulgare se rencontre en majorité elle trouve un clergé de sa nationalité, l'instruisant et officiant en sa langue, et non pas un clergé étranger qui a tout intérêt à la laisser dans l'ignorance la plus complète. Quand le grand vizir Ali Pacha fit obtenir aux Bulgares le firman de 1870 qui leur permettait d'être administrés par un Exarque délégué et subordonné du patriarcat grec, il n'était nullement question de schisme. Tout en étant peu satisfait du nouvel état de choses, le patriarche Grégoire V l'avait admis, et c'est avec son approbation que furent créées dix-sept éparchies bulgares dans l'ancien vilayet de Danube, devenu la principauté de Bulgarie.

Si le reproche de Philétisme peut être adressé à quelqu'un, c'est au Patriarcat grec lui-même — car d'après le firman de 1870, il était dit qu'un recensement serait fait et que dans les endroits où les deux tiers de la population étaient bulgares, l'évêque serait Bulgare; dans le cas contraire, le titulaire du siège resterait Grec. Malgré cette disposition, le patriarcat grec a maintenu

(1) *Revue Française*, t. XII, p. 545.

Digitized by Google

pour les minorités grecques un évêque de cette nationalité à côté du prélat de la nationalité dominante.

L'exarchat maintient que la décision le déclarant schismatique prise par le Concile de Constantinople ne tient pas debout au point de vue canonique.

En effet les parties accusées de schisme auraient dû être entendues par l'assemblée dont les décisions, expression de l'Esprit-Saint, doivent être prises à l'unanimité des voix. Cela n'eut pas lieu au Concile de Constantinople où le patriarche de Jérusalem refusa de condamner les Bulgares, où celui d'Antioche fut blâmé ensuite par son propre synode pour s'être prononcé contre eux. Mgr Joseph, exarque bulgare, est disposé à accepter la décision d'un concile réellement œcuménique, convaincu que dans une semblable assemblée tous les évêques grecs condamneraient les Bulgares qui seraient au contraire reconnus orthodoxes par les évêques russes, serbes et roumains; mais il est persuadé que la réunion d'un semblable concile nuirait à l'union et à la dignité de l'Église orthodoxe. »

Durant la période aiguë du conflit entre la Sublime Porte et le Patriarcat, si dans certaines régions orientales de l'orthodoxie les regards se sont tournés vers le slavisme, dans des régions plus occidentales, il y a eu un mouvement spontané en vue d'obtenir l'intervention du pape Léon XIII en faveur de la *Grande Église* menacée : c'est là un incident qui prête à de sérieuses réflexions sur les issues possibles de la crise que traverse l'Église orthodoxe grecque.

Dr R.

## LA FLORE DU CAUCASE

### COMPTE RENDU DE L'EXPLORATION GÉOLOGIQUE ET BOTANIQUE DU VERSANT NORD DU CAUCASE, FAITE EN 1888 ET 1889, PAR M. KOUZNETSOW.

*(Société de Géographie de Saint-Pétersbourg.)*

Le problème spécial posé à l'explorateur était d'étudier la flore du versant nord du Caucase dans ses rapports avec la géologie, c'est-à-dire de préciser le caractère de la végétation comme conséquence du concours du climat et de la configuration du sol. La flore du Caucase est connue depuis longtemps, grâce aux études de toute une série de savants : Lebedour, Ruprecht, Bunge, Becker, Radde, Trautwetter, Maximovitch, etc., mais elle avait été étudiée jusqu'ici pour ainsi dire en elle-même, tandis que c'est seulement grâce aux travaux de physique et de géologie de feu Abich et du corps des topographes militaires, sous la direction du général Stebnitsky, qu'on possède maintenant les matériaux nécessaires pour obtenir un tableau complet de cette flore au point de vue à la fois botanique et géologique.

Le Caucase s'étendant entre l'Europe et l'Asie, on pouvait admettre en principe que sa flore offrirait une réunion des flores européenne et asiatique, puis, à titre de troisième élément, renfermerait un certain nombre de plantes purement indigènes. En partant de cette hypothèse, on devait se représenter une flore en prédominance européenne dans la partie occiden-

Digitized by Google

tale du Caucase, une flore principalement asiatique dans la partie orientale et un mélange de ces deux flores dans la partie centrale. Aussi M. Kouznetsow eut-il pour mission d'explorer d'abord la région ouest, puis la région est et enfin le centre des montagnes, non seulement au point de vue de l'étude de la flore dans sa dépendance du climat et de la configuration du sol, mais aussi au point de vue de l'extension de la végétation aux différentes altitudes. En conséquence, le voyageur a tenu un double journal, l'un spécialement botanique, l'autre hypsométrique, et il est arrivé par ce moyen à répartir la flore en une série de zones, qui, comparées entre elles pour les trois domaines d'exploration, l'ouest, l'est et le centre, et étudiés sous le rapport géologique et climatologique, devaient fournir le résultat désiré.

M. Kouznetsow est actuellement occupé à classer ses collections botaniques et il a commencé par les différentes essences d'arbres. Dans la séance du 15 décembre, il a indiqué quelques résultats de ses travaux. Il a découvert sur le versant nord du Caucase des espèces d'arbres qui n'avaient pas figuré jusqu'ici dans les nomenclatures de la flore de cette contrée : le châtaignier, le houx *(ilex)* et une variété d'érable. De plus, il existe dans cette région des variétés de tilleul, de chêne et de *Rhamnus cathartica* propres au Caucase. Le voyageur a exposé ensuite à grands traits les résultats de ses explorations. Parti en mai 1888 de Catherinodar, il a étudié le bassin du Kouban et spécialement les vallées du Schebsch, de la Bélaïa, de la Laba et de l'Ouroup, en remontant jusqu'aux sources de ces cours d'eau et en franchissant quatre fois les montagnes. L'été dernier, M. Kouznetsow a commencé ses études à Vladikavkaz, pour les continuer dans le territoire du Térek, puis dans le Daghestan. Puis il a exploré la partie centrale entre l'Elbrous et le Kazbek, pour clore le cycle de ses études par des excursions le long de la côte de la mer Noire, sur le versant sud du Caucase occidental.

Le résultat général de ces investigations a confirmé la conception qu'on s'était faite en principe de la répartition de la flore du versant nord du Caucase, en ce sens que celle-ci est européenne dans l'ouest et asiatique dans l'est, mais le caractère de la végétation est soumis à des conditions beaucoup plus compliquées qu'on ne peut se l'imaginer *a priori*. D'abord les vents dominants sont de la plus haute importance dans cet ordre d'idées. Le Caucase occidental, par exemple, est la région des vents du nord-ouest, qui saturent l'air chaud de l'humidité venant de la mer Noire. Dans l'atmosphère des hautes montagnes, cette humidité se résout en des pluies fécondes qui arrosent d'une manière constante les vallées, parallèles à la direction des vents. Plus loin, vers l'ouest, la situation change complètement. La région est sous la même influence de l'air saturé d'humidité, mais les montagnes ne sont pas assez élevées pour que celle-ci se résolve en pluie, ce qui a pour conséquence de transformer la contrée en une steppe aride, formant contraste avec les parties boisées et bien arrosées du Caucase occidental.

Digitized by Google

Dans le territoire du Kouban, la flore se répartit comme suit, du pied des montagnes jusqu'aux limites de la végétation : zone des steppes, zone du rhododendron et du bouleau, zone alpestre, région des neiges. La zone alpestre de l'ouest caucasien répond entièrement à la région similaire des Alpes suisses, et le caractère général de la flore y est absolument européen. Si, au contraire, nous nous tournons vers l'est, nous trouvons des vents du nord-est saturés, il est vrai, de l'humidité venant de la Caspienne, mais qui atteignent le Daghestan seulement après avoir franchi les chaînes de montagnes qui le séparent de cette mer et où ils ont perdu leur humidité. Aussi la flore du Daghestan est-elle celle d'une région complètement sèche et rappelle-t-elle la végétation de l'Asie centrale. On remarque toutefois un contraste frappant dès qu'on a passé la ligne de séparation des eaux entre le bassin du Soulak et celui du Térek. Le bassin du cours supérieur et moyen de cette dernière rivière profite encore de l'humidité des vents du nord-est, de sorte qu'on est tout étonné d'y retrouver le caractère de la flore européenne, — bien que, à la vérité, nombre de plantes rappellent le type asiatique.

Les conditions sont tout autres dans le centre du Caucase. Les vents du nord-est ne soufflent pas parallèlement à la direction des vallées, il les touchent verticalement, ce qui a pour conséquence qu'ils n'y laissent pas leur humidité. Aussi la répartition de la végétation y est-elle différente : zone des steppes, zone du buis, zone des pins, zone du rhododendron et du bouleau, zone alpestre, région des neiges.

Sur la base des études géologiques de M. Kouznetsow, on peut se faire, en général, l'idée suivante de la naissance et du développement de la flore actuelle du Caucase. En partant du principe que les flores actuelles les plus semblables à celle de l'époque tertiare sont les plus anciennes, on doit considérer comme telle la flore du Transcaucase, dans la région de Koutaïs. On y trouve des essences, voire une flore entière, analogues à celles du Japon. La géologie nous apprend qu'à l'époque tertiaire, à laquelle cette flore prit naissance, le Caucase était une île entourée par la mer (ce qu'on appelle la mer Sarmante), de sorte que le climat y était alors beaucoup plus humide qu'aujourd'hui. Elle nous apprend en outre que le massif central du Caucase n'avait pas encore les proportions colossales qu'il a maintenant, l'Elbrous et le Kazbek, les gigantesques volcans aujourd'hui éteints et qui forment les sommets les plus élevés des monts Caucase, ayant surgi seulement après la formation des montagnes. Cette formation a dû produire de grands changements du climat, lesquels se sont manifestés par un puissant développement des glaciers et la destruction de la flore, tandis que, avec le retrait graduel de la mer, puis des glaciers, la flore a peu à peu repris ses droits, mais en devant s'approprier aux nouvelles conditions du climat.

C'est ainsi que le type tertiaire s'est conservé en partie jusqu'à nos jours dans le Transcaucase, à Koutaïs, et qu'on en aperçoit aussi des traces sur le versant nord du Caucase, tandis que les vallées du Kouban et du Térek

Digitized by Google

appartiennent à une même région botanique, celle de l'Europe centrale, et que la partie orientale, principalement le Daghestan, rappelle au point de vue de la flore les régions desséchées de l'Asie centrale.

## LE RECRUTEMENT DES ADMINISTRATEURS COLONIAUX

### ET DES INTERPRÈTES

(*Nouvelle Revue*, 1er novembre, p. 162.)

Dans l'article qu'il vient de donner sous ce titre à la *Nouvelle Revue*, notre collaborateur, M. Lionel Radiguet, a rappelé un travail sur « l'utilisation de l'École spéciale des langues orientales » qu'il a publié dans la *Revue Française* du 1er janvier dernier.

L'ancien syndic de l'École des langues orientales s'est reporté également au passage fondamental de la lettre qu'il a adressée, le 17 juillet 1887, au ministre de l'instruction publique, quand il a abandonné la gestion des intérêts syndicaux des diplomés de l'École des langues orientales pour prendre rang dans la carrière de l'interprétariat.

Dans son nouvel aperçu sur le recrutement de nos services exotiques, M. Lionel Radiguet établit une fois de plus que : « le seul procédé pratique et économique pour réaliser la création d'une école coloniale était de transformer d'une façon progressive et intelligente l'École des langues orientales de la rue de Lille. »

« Ce plan, ajoute M. Radiguet, j'ai appelé sur lui l'attention de M. de la Porte et de M. Étienne, lors de son premier passage au sous-secrétariat d'État colonial, en m'efforçant de leur démontrer que l'embryon de l'École coloniale se trouvait à l'École des langues orientales dont il n'y avait qu'à développer et compléter les organismes, ce qui était en même temps travailler à perfectionner la préparation aux carrières du drogmanat et de l'interprétariat. »

Après avoir rappelé les critiques formulées à la tribune du parlement au cours de la discusston du budget de 1887, par MM. G. A. Hubbard et de Gavardie, après avoir mentionné la large part faite au haut enseignement oriental spéculatif, tant aux hautes études en Sorbonne qu'au Collège de France, M. Radiguet conclut que : « dans ces conditions, l'École spéciale, que l'on vient de reconstruire à grands frais rue de Lille, ne conserve sa raison d'exister qne si elle tend à devenir de plus en plus un collège pratique de drogmans, d'interprètes et de fonctionnaires coloniaux destinés à donner au pays des agents consulaires, des administrateurs, et non des savants. L'organisation et l'enseignement doivent évoluer d'accord avec les exigences de nos rapports politiques et de notre expansion coloniale ; les chaires inutiles doivent disparaître au moins par extinction pour faire place à des enseignements nouveaux et à des conférences pratiques. »

Jusqu'ici il n'en a pas été ainsi, paraît-il, et M. Radiguet, qui a tenté jadis de donner un vigoureux coup de fouet à cette institution rétrograde, déplore

Digitized by Google

que : « au lieu de s'engager hardiment dans la voie nouvelle qui lui promet de si solides et de si fécondes destinées, l'École de la rue de Lille continue à se laisser absorber par la préoccupation de ne pas céder aux Hautes Études et au Collège de France le sceptre du haut enseignement oriental spéculatif. »

## ANGLAIS ET PORTUGAIS AU ZAMBÈZE

Les Anglais ont gagné la partie. Les Portugais passeront au Zambèze et ailleurs par où il plaira au *Foreign Office*. C'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Mais les hommes politiques de la Grande-Bretagne ne veulent pas que leur victoire coûte trop cher au commerce anglais. Si leur sentiment de fierté nationale était froissé trop ouvertement, les Portugais pourraient persévérer dans leur attitude hostile contre les commerçants anglais. C'est ce qu'il ne faut pas.

Plumer la poule portugaise sans la faire trop crier, tel est le programme de lord Salisbury. C'est ainsi qu'il faut interpréter le *modus vivendi* qu'on vient de célébrer dans la presse. Pour six mois, la convention anglo-portugaise du 20 août 1890 est replacée dans les cartons respectifs à Lisbonne et à Londres. Nous engageons les Portugais à la consulter de temps en temps. Cette convention est plus qu'un contrat, elle est tout un programme politique et commercial. On fera bien de la méditer à Caracas, à Ciudad Bolivar et à Puerto Tablas, à propos de l'Orénoque. Pour la bien comprendre, il faudra se rappeler comment les Anglais entendent la liberté de navigation sur le Niger. Nous croyons rendre service à tous ceux qui ont des intérêts sur les fleuves prétendus libres par les Anglais, en plaçant sous leurs yeux le texte de ce document. Dans six mois, quand le Portugal reprendra cette affaire, il s'apercevra que l'Angleterre a obtenu en fait ce qu'elle réclamait en droit. Les plénipotentiaires n'auront alors qu'à ratifier un état de choses définitif. L'amour-propre du Portugal aura été sauvegardé, mais ses intérêts auront été sacrifiés.

### CONVENTION ANGLO-PORTUGAISE DU 20 AOUT 1890

ARTICLE PREMIER. — La Grande-Bretagne s'oblige à reconnaître comme placés sous la domination du Portugal dans l'Afrique orientale les territoires bornés :

1° Au Nord par une ligne qui suit le cours de la rivière Rovuma, depuis son embouchure jusqu'au confluent de la rivière M'Sinje, et de là dans la direction de l'Ouest en suivant le parallèle de latitude jusqu'à la rive du lac Nyassa.

2° A l'Ouest par une ligne qui, partant de la frontière ci-dessus mentionnée sur le lac Nyassa, suit le rivage Est du lac vers le Sud jusqu'au 13° 30′ parallèle de latitude Sud. De cet endroit la ligne court dans une direction Sud-Est vers le rivage Est du lac Chiouta, qu'elle suit. Elle se dirige ensuite par une ligne droite vers la rive Est du lac Chilwa, ou Shirwa, qu'elle suit jusqu'à son point le plus Sud-Est; de là elle se dirige en ligne droite vers l'affluent le plus à l'Est de la rivière Ruo et suit cet affluent, puis le lit du Ruo jusqu'à son confluent avec le Chiré. De cet endroit elle court en ligne droite jusqu'à un point situé à moitié route entre Teté et les rapides de Kabra-bassa.

Digitized by Google

L'Etablissement de Zumbo avec un rayon sur la rive Nord de 10 milles anglais demeure sous la domination du Portugal, mais ne sera pas, sans consentement préalable de la Grande-Bretagne, concédé à une autre puissance quelconque.

Art. 2. — Au Sud du Zambèze, les territoires rentrant dans la sphère d'influence portugaise sont limités par une ligne qui, partant d'un point vis-à-vis de l'extrémité Ouest du rayon de 10 milles de Zumbo, court dans la direction du Sud jusqu'au 16° parallèle de latitude Sud, suit ce parallèle jusqu'à son intersection avec le 31° degré de longitude Est (Greenwich); de là inclinant à l'Est directement vers le point où la rivière Mazoe est coupée par le 33° degré de longitude Est, la ligne suit ce degré dans la direction du Sud jusqu'à son point d'intersection par le 18° 30′ parallèle de latitude Sud; elle longe ce parallèle dans la direction de l'Ouest jusqu'à l'affluent de la rivière Save ou Sabi qui est appelé la rivière Masheke; elle suit cet affluent et ensuite le thalweg de la Save jusqu'au confluent du Lunte; de là elle se dirige par une ligne droite sur le point Nord-Est de la frontière de la République sud-africaine et suit la frontière orientale de la République et la frontière du Swaziland jusqu'à la rivière Mapouto.

Le Portugal s'engage à ne pas céder ses territoires au Sud du Zambèze à une autre puissance quelconque sans le consentement préalable de la Grande-Bretagne.

Art. 3. — La Grande-Bretagne s'engage à ne faire aucune objection à l'extension de la sphère d'influence du Portugal, au Sud de la baie de Lourenço-Marques (Delagoa), jusqu'à une ligne suivant la parallèle du confluent de la rivière Pongolo avec la rivière Mapouto vers la côte.

Le Portugal s'engage à ce que le territoire, dont les limites sont définies dans cet article, ne sera pas concédé, sans le consentement de la Grande-Bretagne, à une autre puissance quelconque.

Art. 4. — Il est entendu que la ligne occidentale de division séparant la sphère d'influence britannique de la sphère d'influence portugaise dans l'Afrique centrale devra suivre le thalweg du haut Zambèze, en partant des rapides de Catima jusqu'à la jonction avec la rivière Kabompo et de là le thalweg du Kabompo.

Le pays reconnu ainsi comme placé sous la domination portugaise ne devra pas être concédé à une autre puissance quelconque sans le consentement de la Grande-Bretagne.

Il est entendu entre les deux hautes parties contractantes que rien dans cet article n'affectera les droits existants de tout autre Etat. Sous cette réserve la Grande-Bretagne ne s'opposera en aucune façon à l'extension de la sphère d'influence portugaise au delà des limites ci-dessus mentionnées.

Art. 5. — Le Portugal est d'accord pour reconnaître comme rentrant dans la sphère d'influence de la Grande-Bretagne au Nord du Zambèze, les territoires s'étendant de la ligne décrite dans l'article précédent jusqu'au lac Nyassa y compris les îles de ce lac au sud du 11° 30′ parallèle et jusqu'à la ligne décrite dans l'article 1er, à l'exception de Zumbo et un rayon de dix milles anglais à l'entour.

Art. 6. — Le Portugal reconnait comme rentrant dans la sphère d'influence de la Grande-Bretagne au Sud du Zambèze les territoires bornés à l'Est et au Nord-Est par la ligne décrite à l'article 2.

Art. 7. — Toutes les lignes de démarcation indiquées par les articles 1 à 6 seront sujettes à rectification par un accord entre les deux puissances, suivant les besoins locaux.

Art. 8. — Les deux puissances s'engagent à ce qu'aucune d'elles ne s'occupera d'une façon quelconque de la sphère d'influence qui a été désignée à l'autre par les arti-

Digitized by Google

cles 1 à 6. Une puissance ne pourra, dans la sphère d'influence de l'autre, faire des acquisitions, conclure des traités, ou accepter des droits souverains ou des protectorats.

Il est entendu que ni les Compagnies ni les sujets d'une des deux puissances ne pourront exercer de droits souverains dans une sphère assignée à l'autre, sans l'assentiment de cette puissance.

Art. 9. — Les concessions commerciales ou minières et les droits de propriété possédés par les Compagnies ou les individus sujets d'une puissance dans la sphère d'influence de l'autre puissance, devront être reconnues si leur validité est dûment établie. Il est entendu que les concessions seront dirigées d'accord avec les lois et règlements locaux.

Si une difficulté s'élevait entre les deux gouvernements sur la validité d'une concession ou sur l'équité des lois et règlements locaux précités, elle serait tranchée par l'arbitrage d'un jurisconsulte de nationalité neutre.

Art. 10. — Dans tous les territoires africains appartenant à l'une quelconque des deux puissances, ou placés sous leur influence, les missionnaires des deux pays devront avoir protection complète. La tolérance religieuse et la liberté pour toutes les formes du culte divin et de l'enseignement religieux sont garanties.

Art. 11. — Les deux puissances s'engagent à ce que, dans leurs sphères respectives d'influence, telles qu'elles sont définies par les articles 1 à 6, le commerce jouira d'une complète liberté; la navigation des lacs, des rivières, des canaux et des ports sur ces cours d'eau sera libre pour les deux pavillons et aucun traitement différentiel ne sera admis quant au transport ou au commerce de la côte; les marchandises, quelle qu'en soit l'origine, ne seront soumises à des droits, sans caractère différentiel, que pour des besoins intéressant directement l'administration ou à la suppression du commerce des esclaves, conformément aux clauses de l'acte de la Conférence de Bruxelles ou pour des dépenses dans l'intérêt du commerce; aucun droit de transit ne sera prélevé et aucun monopole ou faveur quelconque ne sera accordé en matière commerciale. Les sujets de chacune des deux puissances auront la liberté de s'établir librement sur les territoires compris dans leurs sphères respectives d'influence.

Le Portugal se réserve le droit d'exclure du bénéfice de la zone libre des clauses du traité (de l'acte) de Berlin et des clauses du paragraphe précédent, ses ports sur la côte orientale. Il se réserve également le droit d'exclure du bénéfice des clauses du paragraphe précédent ses ports sur la côte occidentale.

Il s'engage toutefois à ne pas établir de droits de transit excédant un *maximum* de 3 0/0 sur les marchandises passant en transit de la côte à la sphère d'influence britannique, *vice-versâ*, soit par terre, soit par eau. Ces droits n'auront, en aucun cas, un caractère différentiel et n'excéderont pas les droits de douane prélevés sur les mêmes marchandises dans les ports mentionnés plus haut.

Il est entendu que, aux termes de cet article, la liberté de passage pour les sujets et pour les marchandises des deux puissances sera accordée sur le Zambèze et à travers les districts contigüs au fleuve en question pour le dit passage, le long de tout son cours, sans empêchement d'aucune sorte et sans paiement de droits de transit.

Il est en outre entendu que, dans une zone de 20 milles anglais sur la rive nord du Zambèze, le Portugal aura le droit de construire des routes, des voies ferrées, des ponts et des lignes télégraphiques à travers les territoires réservés à l'influence britannique au Nord du Zambèze. Les deux puissances auront le même droit dans une zone de 10 milles anglais au sud du Zambèze entre Tété et le confluent du Chobe et



Digitized by Google

dans une zone des mêmes dimensions courant depuis le Nord-Est de la sphère anglaise d'influence au sud du Zambèze jusqu'à la zone précitée. Les deux puissances auront le droit d'acquérir dans ces zones, à des conditions raisonnables, le terrain nécessaire dans ce but et recevront à cet égard toutes les autres facilités nécessaires. On leur procurera également toutes les facilités désirables pour la construction sur le fleuve, entre les limites citées plus haut, de jetées et de débarcadères pour le commerce et la navigation : Tous les matériaux nécessaires à la construction des routes, voies ferrées, ponts et lignes télégraphiques seront introduits francs de droits de douane.

Les différences d'opinion entre les deux Gouvernements — quant à l'exécution de leurs obligations respectives — qui se produiraient relativement aux clauses du paragraphe précédent, seront soumises à l'arbitrage de deux experts, respectivement nommés par chacune des puissances ; en cas de désaccord entre eux, les deux experts désigneront un troisième arbitre dont la décision sera définitive. Si les deux experts ne peuvent se mettre d'accord sur le choix d'un arbitre, cet arbitre sera choisi par une puissance neutre.

Art. 12. — La navigation du Zambèze et du Chiré, sans en excepter aucune de ses branches ou débouchés sera entièrement libre aux navires de toutes les nations.

Art. 13. — Les navires marchands des deux puissances auront, dans le Zambèze, ses branches ou débouchés, liberté égale de navigation soit en charge ou sur lest pour le transport des marchandises ou des passagers. Dans l'exercice de cette navigation, les sujets et les pavillons des deux puissances seront traités, dans toutes les circonstances, sur un pied de parfaite égalité, non seulement pour la navigation directe de la pleine mer aux ports intérieurs du Zambèze et *vice versa*, mais encore pour le grand et le petit commerce côtier et pour le commerce par barques sur le cours du fleuve. Conséquemment sur tous le cours et les embouchures du Zambèze, il n'y aura pas de traitement différentiel des sujets des deux puissances et aucun privilége exclusif de navigation ne sera concédé par qui que ce soit à des compagnies, corporations ou personnes privées.

La navigation du Zambèze ne sera pas soumise à une restriction ou obligation quelconque basée principalement sur le fait de navigation. Elle ne sera pas exposée à une obligation quelconque, quant aux débarcadères ou dépôts, ou pour retrait d'une partie de la cargaison (for breaking bulk) ou pour entrée forcée dans le port. Dans toute l'étendue du Zambèze, les navires et marchandises destinées au transit sur le fleuve ne seront pas soumis aux droits de transit, quels que soient leurs ports d'attache ou leur destination. Aucun droit maritime ou fluvial ne sera prélevé, basé sur le seul fait de la navigation, de même qu'aucune taxe sur les marchandises à bord de navires ne pourra être perçue. On ne percevra seulement de taxe ou droits que pour ce qui sera reconnu être un équivalent de services rendus à la navigation elle-même. Le tarif de ces taxes ou droits ne garantira pas un traitement différentiel quelconque.

Les affluents du Zambèze seront sous tous rapports soumis aux mêmes règlements que le fleuve dont ils sont tributaires.

Les routes, sentiers, voies ferrées, ou canaux latéraux qui pourront être construits dans le but spécial d'obvier à la non navigabilité ou de corriger les imperfections de la voie du fleuve sur certaines sections du cours du Zambèze, de ses affluents, branches et débouchés, seront considérés, en leur qualité de moyens de communication, comme des dépendances de ce fleuve et seront comme tels également ouverts au trafic des deux puissances. Et comme sur le fleuve lui-même, on ne pourra prélever sur ces routes, voies ferrées et canaux, que les droits calculés sur le coût de la construction, de l'entretien et de l'administration et comme profits dus aux promoteurs. Quant aux

Digitized by Google

tarifs de ces droits, les étrangers et les naturels des territoires respectifs seront traités sur le pied d'une égalité parfaite.

Le Portugal s'engage à appliquer les principes de la liberté de navigation énoncés dans cet article sur les eaux du Zambèze, de ses affluents, branches et débouchés, de la manière qui lui sera possible et sur ceux qui sont ou pourront être placés sous sa souveraineté, sa protection ou son influence. Les règlements qu'il pourra établir pour la sécurité et la surveillance de la navigation seront établis de manière à faciliter autant que possible la circulation des navires de commerce.

La Grande-Bretagne accepte sous les mêmes réserves et dans des termes identiques, les obligations énoncées dans les articles précédents par rapport aux eaux du Zambèze, de ses affluents, branches et débouchés qui sont ou pourront être placés sous sa souveraineté, sa protection ou son influence.

Toutes les questions qui seraient soulevées du fait de cet article seront soumis à une commission d'entente et en cas de désaccord, à l'arbitrage.

Un autre système d'administration et de surveillance du Zambèze pourra être substitué aux arrangements précités avec le consentement commun des puissances riveraines.

Le Portugal, sur la demande que lui en fera la Grande-Bretagne, accordera pour cent ans une concession, à une compagnie, de dix acres de terrain à l'embouchure du Chiré, pour les opérations de transbordement. Le terrain ainsi concédé ne sera en aucun cas fortifié.

Art. 14. Dans l'intérêt des deux puissances, le Portugal est d'accord de concéder liberté absolue de passage entre la sphère d'influence britannique et la baie Poungoué pour les marchandises de toutes sortes et de donner les facilités nécessaires pour l'amélioration des moyens de communication. Il entreprend de construire une voie ferrée pour desservir cette région dans une période fixée, au moyen de plans qui seront complétés dans le délai le plus court possible. Un ingénieur nommé par le Gouvernement Britannique prendra part à ces levées de plans qui commenceront dans une période de quatre mois de la signature de cette convention. Dans le cas où ces conditions ne seraient pas exécutées avec exactitude, le Portugal garantira à une compagnie placée sous la direction de directeurs portugais et anglais et ayant leurs sièges à Lisbonne et à Londres, dans le plus court délai possible, une concession pour la construction d'une voie ferrée, avec toutes les facilités désirables pour l'acquisition de terrains, de coupes de bois et l'importation libre et la fourniture de matériaux et d'ouvriers.

Il est entendu qu'aucun droit ne sera prélevé dans le port à l'entrée ou à la sortie de marchandises en transit, dépassant le maximum de 3 0/0, conformément aux conditions de l'article 11.

Il est de plus entendu que la même clause que pour les marchandises en transit s'applique au Limpopo, au Save et à toutes les autres rivières navigables coulant vers la côte des sphères d'influence portugaise dans l'Afrique orientale ou occidentale, à l'exception du Zambèze.

Art. 15. La Grande-Bretagne et le Portugal s'engagent à faciliter les communications télégraphiques dans leurs sphères d'influence respectives.

Les stipulations contenues à l'article 14 relativement à la construction d'un chemin de fer de la baie Poungoué vers l'intérieur seront, sous tous les rapports, applicables à la construction d'une ligne télégraphique pour la communication entre la côte et la sphère anglaise au sud du Zambèze. Les questions relatives aux points de départ et d'arrivée de la ligne, de même qu'aux autres détails, dans le cas où elles ne

Digitized by Google

seraient pas arrangées d'un commun accord, seront soumis à l'arbitrage d'experts d'après les conditions prescrites.

Le Portugal s'engage à entretenir le service télégraphique entre la côte et la rivière Ruo, qui sera ouvert aux besoins des sujets des deux puissances sans aucun traitement différentiel.

La Grande-Bretagne et le Portugal s'engagent à donner toutes facilités à la réunion des lignes télégraphiques construites dans leurs sphères d'influence respectives.

Les détails relatifs à la réunion dont il s'agit et par rapport aux questions ayant trait à l'établissement de tarifs de pénétration (*through-tariffs*) et autres frais seront, s'ils ne sont pas réglés d'un commun accord, soumis à l'arbitrage des experts dans les conditions prescrites.

Art. 16. Tous les différends non mentionnés spécifiquement dans les articles qui précèdent qui pourront se produire entre les deux gouvernements, relativement à cette convention, seront soumis à l'arbitrage.

Art. 17. La présente convention sera ratifiée et les ratifications seront échangées à Londres aussitôt que possible.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et y ont apposé les sceaux de leurs armes.

Fait en double à Londres, le vingtième jour d'août, de l'année de Notre-Seigneur, 1890.

---

# NOUVELLES GÉOGRAPHIQUES ET COLONIALES

**Au Soudan français.** — *Nouvel échec d'Ahmadou à Koniakary.* — Une dépêche signalait il y a un mois l'attaque de Koniakary par l'armée d'Ahmadou, et la sanglante défaite infligée par la petite garnison française aux troupes du sultan de Nioro. Une correspondance adressée aux *Débats* de Saint-Louis, du 5 octobre 1890, donne les détails que voici sur ce fait d'armes.

Koniakary, qui a été occupé de vive force par le lieutenant-colonel Archinard au mois de juin dernier, est situé au nord-est de Kayes et de Médine, au sud-ouest de Nioro. C'est le 8 septembre que les défenseurs de Koniakary après plusieurs alertes, virent l'ennemi en colonnes profondes se diriger vers la ville. On distinguait de nombreux porteurs d'échelles destinées à escalader les murs.

Au signal donné par le tabale (tambour de guerre), toute cette foule évaluée à 12,000 hommes et que le feu de l'artillerie avait déjà fortement éprouvée, se précipite en poussant des cris sauvages sur le tata. Sous un feu meurtrier, ils portent leurs échelles à 30 mètres des murs et plantent leurs pavillons au pied même du tata. Mais la fusillade et les boîtes à mitraille découragent leur ardeur. Ils se cachent dans la brousse, où les poursuivent des feux de salve bien ajustés.

Le combat avait commencé à six heures du matin. A neuf heures la pluie commence à tomber. C'est un vrai déluge. Les Toucouleurs en profitent pour venir ramasser leurs morts. Quoiqu'ils en enlèvent une certaine

Digitized by Google

quantité, les cadavres sont nombreux autour du tata, sous le feu de nos pièces. On compte vingt- trois en un tas sur quelques mètres carrés.

Nos pertes sont nulles. Deux tirailleurs ont été légèrement blessés. On estime à 600 le nombre des ennemis tués ou blessés. A onze heures toute l'armée d'Ahmadou avait disparu.

Bassirou, en rejoignant à Kolomé son frère Ahmadou, lui aurait annoncé, d'après le rapport d'un espion, que l'armée du Toro avait été anéantie.

On rapporte qne le marabout serait resté trois jours enfermé dans sa case sans voir personne avant de partir pour Nioro. C'est qu'en effet l'échec qu'il vient de subir peut être considéré comme gros de conséquences pour lui. C'est la première fois depuis l'ouverture des hostilités qu'il prend en personne la direction de ses contingents. Ni à Koundian, en 1889, ni à Ségou, ni à Ouassebougou, en 1890, il n'avait été présent sur le lieu même de l'action. L'attaque de Koniakary a été au contraire son œuvre personnelle. S'il n'a pas conduit lui-même les troupes à l'assaut, ce qu'il ne fera qu'à la dernière extrémité, il a convoqué les contingents, il leur a annoncé la victoire, il leur a même juré de reprendre sa ville ou de mourir. La ville reste en notre pouvoir et il n'est pas mort.

En résumé, ce dernier succès a un effet moral très considérable et améliore de tous points notre situation dans le Soudan.

**La liberté de navigation du Niger méconnue.** — Nous avons relaté dans notre précédent numéro comment la mission Mizon, remontant le Niger pour se rendre au lac Tchad par la rivière Bénué, avait été attaquée par les indigènes à peu de distance des établissements de la Royal Niger Company, et avait dû, par suite, revenir à Akassa, Le président du syndicat du Haut-Benito, qui a demandé au ministre des affaires étrangères son appui pour la marche de la mission, a reçu du lieutenant de vaisseau Mizon le télégramme suivant daté de Brass (bouche du Niger), le 2 novembre :

« La Compagnie du Niger est prête à faciliter mon voyage si l'autorisation est demandée par voies officielles pour une exploration purement scientifique. Le côté commercial de mon voyage est rendu impossible en raison de l'interdiction de descendre à terre pour renouveler les vivres et les combustibles, les rives du fleuve étant considérées comme propriété de la Compagnie. Des difficultés semblables ont été faites aux voyageurs allemands en 1887 et 1888. Je suis presque entièrement remis de mes blessures et prêt à reprendre ma mission. »

La libre navigation du Niger ayant été proclamée par l'acte de la conférence de Berlin du 26 février 1885, on voit de quelle façon par trop judaïque les Anglais savent interpréter ses clauses. Voici du reste le texte de l'article 26 de cet acte, relatif au Niger :

Art. 26. — La navigation du Niger, sans exception d'aucun des embranchements ni issues de ce fleuve, est et demeurera entièrement libre pour les navires marchands,

Digitized by Google

en charge ou sur lest, de toutes les nations, tant pour le transport des marchandises que pour celui des voyageurs....

Dans l'exercice de cette navigation, les sujets et les pavillons de toutes les nations seront traités, sous tous les rapports, sur le pied d'une parfaite égalité, tant pour la navigation directe de la pleine mer vers les ports intérieurs du Niger, et *vice versa*, que pour le grand et le petit cabotage, ainsi que pour la batellerie sur le parcours de ce fleuve.

En conséquence, sur tout le parcours et aux embouchures du Niger il ne sera fait aucune distinction entre les sujets des États riverains et ceux des non riverains, et il ne sera concédé aucun privilège exclusif de navigation, soit à des sociétés ou corporations quelconques, soit à des particuliers.

Ces dispositions sont reconnues par les puissances signataires comme faisant désormais partie du droit international.

L'article 28 dit que les affluents du Niger sont soumis au même régime que le fleuve même et par l'article 30, la Grande-Bretagne s'engage à appliquer les principes de la liberté de navigation en tant que les eaux du Niger et de ses affluents seront sous sa souveraineté ou son protectorat.

On voit donc par ces clauses, qui sont assez claires et assez nettement formulées, que la liberté de navigation du Niger est absolue. En empêchant la mission Mizon de descendre à terre pour renouveler ses vivres, *sur tout le parcours du fleuve*, la Royal Niger Company élude évidemment les dispositions de l'acte de Berlin. Laisser la navigation du fleuve libre, mais empêcher de se ravitailler et de faire le moindre acte commercial sur ses deux rives, et ce sur des milliers de kilomètres, est évidemment une amère dérision. Mais telle n'est pas la disposition de l'acte de 1885. La liberté de navigation du Niger doit exister non seulement en théorie mais encore en pratique. M. Mizon n'a aucune autorisation à demander à la Compagnie anglaise du Niger, que son but soit scientifique ou commercial, et doit pouvoir poursuivre dès maintenant sa marche en avant. Nous espérons que, dans cette circonstance, M. Ribot saura faire respecter les droits de tous par nos voisins de la Grande-Bretagne.

La réponse qui sera faite par le *Foreign Office* au quai d'Orsay diffèrera peu de celle qu'un Anglais adressait, déjà en 1885, de Tanger à la *Revue Française* à propos du Bas Niger. Nous l'avons publiée en septembre 1885, t. II, p. 268; mais en même temps la Rédaction indiquait par quels procédés les négociants anglais parviennent à établir de fait un monopole à leur profit sur les fleuves qu'ils prétendent laisser libres à la navigation sans distinction de pavillon.

**La mission Crampel en panne.** — D'après les nouvelles apportées à Marseille par le *Taygète*, la mission Crampel serait retenue à Brazzaville par suite d'intervention supérieure. La marche en avant de M. Crampel pourrait, dit-on, nuire à des *négociations secrètes* relatives au partage et à la délimitation des territoires situés entre le lac Tchad et l'Oubangui.

S'agit-il de *négociations secrètes* ou de susceptibilités mises en éveil?

Après avoir voulu fermer la bouche au capitaine Binger, notre gouvernement va-t-il pousser le culte pour l'*entente cordiale* jusqu'à empêcher

Digitized by Google

M. Crampel de poursuivre son exploration, *dont les frais sont supportés par l'initiative privée?*

Si nous sommes très sceptiques sur les *négociations secrètes*, nous serions assez disposés à admettre l'hypothèse d'une *intervention secrète*.

Le ministre des affaires étrangères et le sous-secrétariat colonial agiraient plus loyalement en faisant voter une loi pour interdire aux Français les voyages d'exploration en Afrique; cela leur éviterait de recourir à des procédés misérables pour contrecarrer les projets aventureux de nos nationaux. L. R.

**Congo.** — *Exploration Cholet sur la Sangha.* — M. Cholet, administrateur de Brazzaville, dont nous avons déjà raconté l'exploration au nord du Congo, sur la rivière Sangha (1), a adressé au commissaire général du Congo un rapport dont nous extrayons le passage relatif à la Sangha.

La Sangha est une rivière très importante, navigable en toute saison jusqu'au village d'Ouosso, 2° 30' nord avec un bateau calant 0,90 centimètres. Aux hautes eaux, c'est-à-dire en août, septembre, octobre et décembre, on doit pouvoir la remonter plus loin, car sa longueur est encore considérable; les îles sont habitées, et il n'y a pas de traces de montagnes. Sa navigabilité est donc identique à celle de l'Oubangui.

La rivière N'Goko ne doit pas aller beaucoup plus loin que le point où la mission a touché; en effet, son lit se resserrait, était encaissé entre les montagnes, son cours devenait très sinueux, encombré d'arbres et de rochers.

La simple reconnaissance de la rivière a démontré son importance au point de vue commercial. Quant à son importance politique, elle est indiscutable. Une exploration plus complète dans l'intérieur et par les routes de terre donrait des renseignements précieux.

Contrairement aux habitants de l'Oubangui, les Bassangas ne sont pas anthropophages. On ne voit chez eux aucun trophée sinistre; ils sont commerçants et nullement guerriers. Des traités ont été passés avec les chefs de la Sangha.

Le texte complet de ce rapport occupe trois colonnes du *Journal Officiel* du 10 novembre 1890 page 5453, nous y renvoyons les lecteurs qui désirent étudier cette exploration d'une manière spéciale.

**Afrique orientale** : *Sultanat de Witu.* — Les Anglais viennent de venger d'une façon sanglante le massacre de l'Allemand Künzel et de ses compagnons (*R. F.*, T. XII, p. 571).

Cet événement a ramené l'attention sur cette partie de la côte d'Afrique qui vient d'être récemment cédée par l'Allemagne à l'Angleterre, et la *Gazette universelle* de Munich expose de la manière suivante les phases diverses par lesquelles a passé le sultanat depuis 1859 :

Le sultan de Witu fit, dès 1859, demander à la Prusse sa protection contre l'influence anglaise. A ce moment, le gouvernement prussien, qui

(1) Voir la *Revue française*, 15 septembre, 15 octobre 1890 (nos 102, 104), t. XII, p. 367, 499.

Digitized by Google

ne songeait en aucune façon à fonder des établissements coloniaux en Afrique, ne tint aucun compte de cette demande.

En 1867, le sultan Ahmed fit proposer de nouveau à Berlin, par M. Richard Brenner, la conclusion d'un traité d'amitié et de protection; mais ce ne fut que beaucoup plus tard, quand les frères Denhardt se furent établis dans le sultanat, que les relations entre Witu et les Allemands devinrent régulières.

En avril 1885, le sultan chargea les frères Denhardt d'exprimer au consul général d'Allemagne à Zanzibar son désir d'entretenir des rapports amicaux avec l'empereur d'Allemagne et de se placer sous sa protection. Le 28 mai 1885, le ministère des affaires étrangères lui fit répondre qu'il acceptait ses offres, sous réserve des droits des tiers.

Cette réserve n'était pas sans importance. Le sultan de Zanzibar prétendait, en effet, posséder des droits de souveraineté sur les îles de Lamou, de Patta et de Manda, réclamées également par le sultan de Witu. Ces prétentions contradictoires amenèrent même un conflit armé entre Witu et Zanzibar; l'escadre allemande se présenta devant Zanzibar pour défendre les droits de son protégé, que le Sultan Saïd-Bargasch fut contraint de reconnaître. Un rapport fut présenté à ce sujet au Reichstag, le 2 décembre 1885.

La question paraissait réglée, quand elle vint à se compliquer de nouveau. L'Angleterre reprit les prétentions de Saïd-Bargasch, qu'elle voulut faire valoir en qualité de déléguée du sultan. Après de longues négociations, le différend fut déféré à un arbitre. Dans l'automne de 1889, l'arbitre désigné, le baron Lambermont, prononça sa sentence: Lamou fut attribuée à Zanzibar, c'est-à-dire à l'Angleterre; il n'était pas question des deux autres îles.

Un moment l'Allemagne jugea Witu perdu pour elle: le sultanat, sans les îles, n'avait qu'une médiocre valeur, et la Société allemande de Witu était dans une situation si embarrassée que, pour éviter la banqueroute, elle dut céder tous ses droits, pour 300,000 marks, à la Société allemande de l'Afrique orientale. Aux yeux du gouvernement allemand, Witu n'était plus qu'un objet d'échange. Seulement, afin d'en augmenter la valeur, M. Krauel, le directeur de la section coloniale, résolut de donner aux droits de l'Allemagne une consécration solennelle. Un traité de protectorat fut signé entre le consul général d'Allemagne, M. Michahelles, le docteur Reinhardt, M. de Saint-Paul d'une part, et de l'autre les représentants du sultan de Witu, qui se crut dès lors assuré contre les entreprises des Anglais.

Malgré cela, aux termes du traité anglo-allemand, Witu a été cédé à l'Angleterre; à la suite de l'affaire Künzel, la vilte de Witu a été bombardée et prise par les marins de l'escadre anglaise, et aujourd'hui la tête du sultan est mise à prix.

Zanzibar, 10 novembre.

Par ordre de l'amiral anglais Fremantle, l'accès du territoire de Witu est interdit, à moins d'une autorisation spéciale, à tout Européen. On ne sait pas ce qu'est devenu Fumo Bagari, le sultan de Witu, dont la tête a été mise à prix.

Digitized by Google

**Zanzibar.** — Le Protectorat anglais a été proclamé officiellement le 7 novembre. Le pavillon anglais a été hissé à coté de celui du Sultan. Le Sultan a reçu en grande solennité l'amiral Freemantle et le Consul Evan Smith.

**Perse.** — *Anglais et Russes.* Les affaires de la Grande-Bretagne en Perse semblent mal marcher. Son ministre, sir Henry Drummond Wolff, dangereusement malade de la goutte, regagnera vite Londres, s'il en réchappe, et la diplomatie russe ne tardera pas à reconquérir son ancienne influence.

La Banque impériale persane, l'œuvre du baron Reuter, se débat contre l'hostilité des négociants persans, qui ne veulent pas de son papier et voient avec peine le numéraire disparaître dans les caisses de cet établissement, qui doit naturellement payer des dividendes à ses actionnaires; quand tout l'argent de ce pays aura été drainé, et ce ne sera pas long, on se demande avec quoi il se fera des affaires en Perse, où il n'y a pas d'industrie.

La Compagnie russe Poliakow est sur le point d'obtenir la concession du chemin de fer d'Enzeli, sur la mer Caspienne, à Téhéran, et de cette dernière ville à Zendjan, Tauris, Djoulfa, sur la frontière russe, d'où la ligne pourra être continuée par Nakchivan, Erivan et Dilidjan, jusqu'à Akstafa, par où passe la voie ferrée de Batoum à Bakou. La Russie s'empressera certainement de faire construire cette seconde partie de la voie, qui la mettrait en communication directe avec la capitale de la Perse, tandis que l'Angleterre n'aura à sa disposition que la route carrossable qu'une Compagnie anglaise est en train de construire entre Téhéran et Ahvaz, localité sur le Karoun, qui se jette dans le golfe Persique. Le chemin de fer persan sera terminé dans un délai de cinq ans, et la route anglaise ne sera par prête avant la même période révolue. *Mémorial diplomatique.*

**L'Alliance révolutionnaire arménienne.** — Si les sympathies de la *Revue Française* n'ont jamais fait défaut aux Arméniens; si, plus que jamais, nous souhaitons de voir l'ordre, la sécurité et la prospérité régner dans cette belle province des possessions asiatiques du sultan Hamid, nous accueillons avec la plus extrême défiance l'apparition de l'*Alliance révolutionnaire arménienne.*

Cette association *britannico*-arménienne s'exprime ainsi dans le manifeste qu'elle vient de lancer :

« Maintenant que nous n'avons plus rien à attendre des puissances européennes, nous ne devons plus rien espérer que de nous-mêmes. Aux armes, mes frères, vengeons nos libertés, recouvrons une patrie! »

Ou nous nous trompons fort, ou bien ce sont encore les Anglais qui poussent les exaltés du parti national arménien à provoquer des désordres dans l'empire ottoman. Que les Arméniens réfléchissent avant de tirer les marrons du feu pour leurs mauvais conseillers des bords de la Tamise!

Dr R.

**Tonkin.** — *Projet d'emprunt.* — Le gouvernement français a soumis aux Chambres un projet d'avance de 60 millions au protectorat de l'Annam et du

Digitized by Google

Tonkin. Ce prêt, qui serait consenti par le Trésor au taux de 3 1/2 0/0, serait remboursé par le Tonkin en trente-cinq années. Le prêt serait gagé par un prélèvement de 3 millions sur la subvention attribuée par la Cochinchine au Tonkin et qui, fixée à 11 millions pour 1890, serait réduite à 7 millions pour le budget de 1891. Ces 60 millions serviraient à rembourser les arriérés dûs au Trésor, à la Cochinchine et à la Banque de l'Indo-Chine, soit environ 15 millions. Une quarantaine de millions seraient affectés aux travaux publics (routes, casernes, hôpitaux, quais, etc.).

La commission du budget n'ayant pas admis le mode d'avance au Tonkin proposé par le cabinet, un nouveau projet a rencontré plus de faveur. Le contingent de la Cochinchine serait porté de 7 à 8 millions, le budget de la métropole prendrait à sa charge 2 millions de dépenses militaires payées par le protectorat, et on appliquerait ces 3 millions aux travaux publics. Enfin 6 millions de bons du Trésor seraient émis pour venir en aide à la trésorerie du protectorat.

Le projet d'avance au Tonkin n'a été combattu que dans sa forme et, parmi les députés naguère hostiles à tout ce qui se faisait au Tonkin, on a pu remarquer le désir de mettre en œuvre cette riche possession et d'en tirer le meilleur parti possible. La constatation de la progression des recettes du Tonkin et de la diminution des dépenses de la métropole n'a pas été, du reste, sans influer sur leur manière de voir. C'est là un symptôme qui mérite d'être signalé.

*Recettes et dépenses, 1885-1890.* — Les recettes du Tonkin, qui étaient en 1885 de 2 millions, s'élevaient à près de 7 millions en 1886, à plus de 11 millions en 1887, à près de 14 millions en 1888, à 15 millions 1/2 en 1889, et dépasseront 20 millions en 1890. D'autre part, le chiffre de la subvention de la métropole, qui était de 30 millions en 1887, a été abaissé chaque année et se trouve réduit à 10 millions pour 1891. Ces chiffres ne traduisent pas encore exactement les vrais rapports financiers du Tonkin avec la France. Tandis que les dépenses militaires en Tunisie et en Algérie restent toujours et tout entières au compte du Trésor français, au Tonkin, au contraire, les dépenses de l'armée sont entièrement payées par le budget de la colonie. Ainsi, tandis que cette colonie reçoit 10 millions de la France, elle en paie plus de 22 pour les seules dépenses des troupes qui la gardent, en sorte que, si on la mettait dans les mêmes conditions que l'Algérie ou la Tunisie, au lieu d'un déficit, elle aurait un excédent de revenus de 12 millions. Il suit de là qu'en réalité, loin de rien coûter à la France, le Tonkin lui rapporte plutôt, du moins en comparaison avec nos autres colonies. L'Algérie, par exemple, où nous sommes depuis 1830, coûte encore à la France infiniment plus que le Tonkin.

*Ouverture des ports charbonniers.* — Plusieurs correspondances du Tonkin, arrivées par le courrier anglais, signalent l'excellent effet produit par deux mesures que vient de prendre le gouverneur général.

Comme il est à prévoir que, très prochainement, les charbonnages de

Digitized by Google

Hong-Gay et de Kébao vont entrer en exploitation courante, M. Piquet a, par un arrêté, déclaré ces deux ports ouverts au commerce.

Par un second arrêté, il a réduit les droits de phare et d'ancrage, afin d'attirer les navires en quête de fret dans les ports tonkinois. Ces droits étaient de 30 centimes par tonne pour les navires étrangers et de 15 centimes pour les navires français. L'arrêté du gouverneur général les fixe à 4 centimes pour les bâtiments étrangers et 2 centimes pour les bâtiments français.

Enfin, comme il n'y a encore ni phare ni port à Hong-Gay et à Kébao, M. Piquet a décidé que les navires venant charger dans ces deux localités ne paieraient qu'un droit de statistique de 1 centime, les droits de phare et d'ancrage n'étant que la rémunération d'un service rendu.

Avec les nouveaux tarifs, un charbonnier de 500 tonneaux paiera pour le moment à Hong-Gay et à Kébao 5 piastres de droit de statistique et, plus tard, 10 ou 20 piastres de droit de phare et d'ancrage. Les charbonnages du Tonkin pourront donc se présenter sur les marchés des mers de Chine dans de bonnes conditions et le développement de leur exploitation importera beaucoup à la prospérité du Tonkin.

**Nouvelles Hébrides.** — *L'Australie et la prépondérance française.* — Un important débat a eu lieu le 17 septembre 1890 au Sénat de la colonie australienne de Victoria. M. Service, ancien premier ministre de la colonie et homme politique influent, a fait ressortir l'importance commerciale et politique des Nouvelles Hébrides, dont la situation tient toujours les esprits en éveil en Australie. Il a demandé que les autres colonies australiennes s'unissent à Victoria pour contre-balancer l'influence française aux Nouvelles Hébrides. D'un autre côté, l'*Argus*, un des plus importants journaux de Melbourne, n'a pas manqué, en reproduisant le débat du Sénat, de le faire suivre de réflexions qui attestent l'intérêt qui s'attache au condominium anglo-français, établi depuis 1886, et que les Australiens voudraient bien voir modifier à leur avantage.

« Dans peu d'années, dit l'*Argus*, les Nouvelles Hébrides devront forcément appartenir ou à la France ou à l'Angleterre. Il est impossible qu'elles restent longtemps dans cette position présente de contrôle équivoque, où la vie et la propriété sont si peu protégées. On prévoit naturellement que ce groupe d'îles tombera entre les mains de la nation *dont les intérêts s'y trouvent le plus largement représentés.* Il est donc important d'encourager ses relations avec l'Australie, même si cela doit nous imposer quelques sacrifices d'argent. »

M. Service s'est plaint surtout de ce que le commissaire délégué a défendu aux Anglais la vente des spiritueux et des armes à feu aux indigènes; mesure louable qui empêche ces derniers de se tuer lentement, et qui ne leur donne pas le moyen de tuer les autres. Mais cette prohibition ne s'applique, paraît-il, qu'aux Anglais, et les négociants des autres pays, n'étant point tenus par une réglementation semblable, ont une supériorité commer-

Digitized by Google

ciale assez sensible sur les Anglais. D'autres prescriptions édictées par le commissaire britannique ont soulevé des objections à ce point que les missionnaires anglicans en ont demandé l'abrogation.

Le désir d'établir un gouvernement régulier aux Nouvelles Hébrides, afin qu'on y puisse accorder des titres de propriété, punir ou protéger les indigènes, et la crainte de voir l'archipel transformé en colonie pénitentiaire, sont les mobiles qui poussent les Australiens à rouvrir la question, avec l'espoir d'établir dans ces îles leur unique domination.

A propos de cette lutte d'influences, le *Temps* a publié une lettre de M. Higginson, en date du 5 novembre 1890, lettre qui jette un peu de lumière sur cette question et fait ressortir les résultats très encourageants obtenus par les Français dans ces îles.

« En 1882, l'Australie était seule à avoir des intérêts aux Nouvelles-Hébrides, et la France ne pouvait que se prévaloir des droits, incontestables d'ailleurs, qu'elle exerce sur ces îles, qui, par leur situation géographique, sont les dépendances naturelles de la Nouvelle-Calédonie, en dépit de toutes les controverses et de toutes les conventions diplomatiques.

En 1890, la situation s'est modifiée totalement : nous sommes les maîtres de l'archipel néo-hébridais, au sens le plus large du mot. La plus grande partie du sol nous appartient. A Mallicolo et à Spiritu-Santo, les îles les plus importantes du groupe, l'élément anglais a presque disparu. A Vata (île Sandwich), où les Anglais ont conservé une bonne position, grâce à l'influence des missionnaires presbytériens, à Vata même, nous avons une prépondérance bien établie. »

On se demandera certainement comment nous avons pu arriver à un pareil résultat, qui ne répond pas souvent à nos efforts, parfois fort mal dépensés. C'est en se servant des mêmes procédés que les Australiens, et en les gagnant de vitesse que nous sommes parvenus à établir notre prépondérance. Voici comment :

En 1888, l'Angleterre, par l'organe de son commissaire au Pacifique, sir Arthur Gordon, avait invité ses nationaux établis aux Nouvelles-Hébrides à faire enregistrer par les autorités des îles Fidji tous les titres des propriétés par eux achetées aux indigènes. Le but auquel tendait cette manière de procéder, qui était en contradiction absolue avec les traditions de la politique coloniale anglaise, était de mettre la main, dans le plus bref délai possible, sur les Nouvelles-Hébrides.

C'est alors que fut fondée, en 1882, la Compagnie calédonienne, qui employa, pour déjouer la tactique des Australiens, les mêmes procédés qu'eux, mais avec plus de décision et de promptitude. C'est ainsi qu'elle acquit de vastes territoires, qui lui donnent aujourd'hui une situation prépondérante dans l'archipel. Si la politique des intérêts doit prévaloir, notre situation aux Nouvelles-Hébrides n'a rien à redouter. Or, cette politique est précisément celle que l'*Argus*, commentant l'important discours de M. Service, recommande de suivre, C'est aussi celle qu'exposait sir Charles Dilke,

Digitized by Google

dans son livre : *l'Europe en 1887*, lorsqu'il disait : « Là où sont les intérêts doit être la domination. » Étant donnée la situation de la Compagnie calédonienne, celle-ci peut donc invoquer en sa faveur les arguments de M. Service et de sir Charles Dilke, et, si la politique absorbante de nos voisins d'outre-Manche était, une fois par hasard, conforme à ses principes, quoique contraire à ses intérêts, l'archipel néo-hébridais verrait aujourd'hui le pavillon tricolore flotter sur toutes ses îles.

La question pénitentiaire n'a rien à voir dans la question des Nouvelles-Hébrides. Jamais la France n'a essayé d'envoyer ses condamnés dans ces îles, et elle prendrait bien facilement l'engagement de ne point le faire. Bien plus, si la question en litige pouvait se résoudre promptement et amiablement à l'avantage de notre pays, celui-ci pourrait, de son côté, à titre de concession, prendre l'engagement de réduire peu à peu, puis de supprimer tout envoi de déportés en Nouvelle-Calédonie. Ce serait donner aux Australiens une satisfaction qui paraît leur tenir fort à cœur.

**Les mines d'or de la Nouvelle-Écosse.** — Halifax, 24 septembre. — Aujourd'hui les mines d'or de la Nouvelle-Écosse sont une source de richesse pour la province. L'exploitation de ces mines emploie environ mille hommes durant la plus grande partie de l'année, et sept cents hommes dans tout le courant de l'année. Un grand nombre d'autres y trouvent indirectement de l'emploi.

La valeur de l'or extrait l'année dernière a été de $ 470,000 à $ 18 l'once, et chaque jour de travail des hommes a donné $ 2.22 en moyenne. En 1862, la production totale fut de 7,275 onces; en 1889, elle a été de 26,155 onces.

Les plus vieilles mines sont celles des comtés de Halifax, Guysboro et Hants. Colchester, Lunenburg et Yarmouth contiennent aussi du précieux métal et il s'en trouve des filons importants au Cap-Breton. Mais le meilleur terrain, en même temps le plus nouveau, est celui du comté de Queens, et le district le plus productif de ce comté est celui de Malaga où l'or fut découvert pour la première fois en 1886. L'année dernière, dans cette région, on a extrait deux tonnes d'or de quatre mille tonnes de minerai. Il y a quatre ans la seule habitation dans ce district était une tente, aujourd'hui il y a un village de 100 habitants, avec une école, une église, toutes les commodités modernes enfin qu'on doit s'attendre à trouver dans une localité qui a exporté pour $ 70,000 d'or l'année dernière.

(*Électeur de Montréal.*)

**Les élections aux États-Unis et le bill Mac-Kinley.** — Sur 330 sièges à la Chambre des représentants fédérale de Washington, les démocrates en ont enlevé 180, c'est-à-dire obtenu une majorité de 25 voix.

Les démocrates sont très hostiles au bill Mac-Kinley, dont l'auteur lui-même a mordu la poussière électorale.

Mais le président et le sénat étant protectionnistes à outrance, il n'y a

Digitized by Google

guère de chances pour que la situation se modifie par le seul fait des élections législatives qui viennent d'avoir lieu.

Par suite de l'animosité des classes pauvres contre un bill dont les conséquences sont d'élever le prix de toutes les choses nécessaires à la vie, on peut croire que la prochaine élection présidentielle aura une plus sérieuse influence en vue de l'abolition de la législation Mac-Kinley.

**Les Mormons au Mexique.** — Il paraît que les Mormons ont, pour la plupart, l'intention d'aller se fixer au Mexique. Les vallées arrosées par les rios de Casas Grandes et de Piedras Negras ont pour eux des attraits particuliers. Ainsi la vallée de Casas Grandes, qui compte 300,000 acres de très bonne terre, a déjà vu s'établir une première colonie mormonne de 550 personnes; une seconde colonie de 300 Mormons s'est fondée également aux environs de Piedras Negras. Leur situation est en général florissante.

On calcule qu'il y a aujourd'hui dans l'Arizona de 3,000 à 6,000 Mormons, dont le désir est d'émigrer au Mexique; ils n'attendent, pour exécuter ce projet, que l'achèvement des travaux du nouveau chemin de fer de Sonora, Sinaloa et Chihuahua, qui reliera Deming à las Palomas City, passant par Diaz, Casas Grandes, Guerrero et Chihuahua.

*(Memorial Diplomatique.)*

**Navigation russe :** *De la mer Noire à la Baltique.* — Les Russes ont le plus grand désir de relier par des communications maritimes directes le sud et le nord de l'Empire, la mer Noire à la Baltique. Ils désirent surtout assurer ce commerce au pavillon national. Mais on se demandait si les navires qui tenteraient ce tour d'Europe trouveraient un fret rénumérateur de Russie en Russie. L'expérience tentée par le *Moscou* est célébrée comme une victoire commerciale par la presse russe.

Le *Moscou* est arrivé à Cronstadt, venant d'Odessa, le 12|24 octobre avec un chargement à destination de Saint-Pétersbourg. Ce voyage du *Moscou* est le premier qui ait été effectué par un navire de la flotte patriotique depuis qu'elle existe, et c'est, dit le *Nouveau Temps*, le premier essai tenté en vue d'établir des communications permanentes par voie de mer entre Cronstadt et les ports de la mer Noire. Le *Moscou* est parti d'Odessa le 16 septembre; il a fait escale à Constantinople, et dans deux ports français, à Alger et au Havre, il est resté en route vingt-six jours et est arrivé en retard de sept jours, par suite du mauvais temps. Il a à son bord les pièces de la machine de l'ancien yacht impérial *Livadia*, plusieurs milliers de pouds de matériel d'artillerie et deux mille pouds de plomb appartenant à l'Etat. Le reste de son chargement, qui appartient à des particuliers, se compose de tabac, de vin, de cuivre, d'huile de ricin, de sucre, etc., pour la valeur d'environ cent mille roubles. Le fret rapporte au *Moscou* la somme de près de trente milles roubles. Dès qu'il aura déchargé à Cronstadt les machines du *Livadia*, le *Moscou* se rendra à Saint-Pétersbourg,

Digitized by Google

où il terminera son déchargement. Quinze jours après, le vapeur repartira pour Odessa.

La Russie n'a certainement pas dans les marines marchandes du globe, une importance en proportion avec celle de son commerce. Elle n'est qu'au 6me rang comme voiliers, qu'au 9me comme navires à vapeur.

Sur 33,876 voiliers d'une jauge nette collective de 10,540,051 tonneaux, elle n'a que 2,131 voiliers d'une jauge de 455,907 tonnes.

Sur 9,638 vapeurs d'une jauge collective de 8,286,747 tonnes, la Russie n'entre en ligne que pour 230 vapeurs et 116,742 tonnes nettes.

*Navigation fluviale.* — Il résulte d'une statistique du Ministère des voies et communications qu'en dix années de 1879 à 1888 on a construit pour la navigation fluviale en Russie 65,249 bateaux pour la somme de 5,195,248 roubles; 67 0/0 ont navigué dans le bassin de la Volga et 17 0/0 dans celui de la Néva. En 1888, ils ont transporté 1,043,360.000 pouds — (le poud = 16 kil. 381).

**Missionnaires.** — *Chine.* — Départ de Marseille pour la mission des PP. de la Compagnie de Jésus à Shang-haï :

PP. Hipp. Joret et Joseph Thomas (Nantes), Paul Bernard (Bayeux); Eugène Goulven (Quimper); le Frère Jean Hervé (Angers).

---

# BIBLIOGRAPHIE

---

**L'Assimilation des indigènes musulmans**, par Pierre Cœur. — *Paris, Imprimerie coloniale, 18, rue de Varennes.* — Que faire des indigènes de nos colonies, car le danger est le même partout, et le lecteur peut facilement généraliser et le problème, et heureusement aussi la solution.—Cette solution peut se résumer en deux moyens. L'un moral, c'est l'influence de l'école, de l'armée et des institutions politiques. L'auteur demande que l'instruction soit laïque, dans le sens des lois Ferry, c'est-à-dire anti-islamiques, sans provocation. Il veut l'unification légale de la population africaine. L'autre moyen est physique, c'est ce que l'auteur désigne par un néologisme heureux, l'intermigration et qu'il définit ainsi : Le plus d'Africains possible en France; le plus de Français possible en Afrique. On y arriverait, d'après lui, en ne donnant d'emplois publics aux Africains que dans la métropole, en favorisant les jeunes ouvriers et artistes africains à compléter leur apprentissage en France, enfin, en versant les jeunes musulmans dans notre armée continentale, comme on l'a fait pendant quinze ans, sans aucun inconvénient pour les indigènes israélites, qui ont ainsi fait leur éducation française. Il demande aussi que les fonctionnaires musulmans soient tenus de porter le costume européen, comme ils le font en Turquie, en Égypte et même en Tunisie.

Quant à la législation particulière qu'on nomme le statut personnel, et qui touche à l'état des gens dans leurs rapports de famille, les propositions de l'auteur risquent de rencontrer chez nous de grandes résistances, peut-être parce que la société arabe est peu connue, et que l'on s'exagère l'attachement de cette population prise en bloc, à des institutions qui ne sont avantageuses qu'à une infime minorité.

Digitized by Google

Quelles que soient les conclusions auxquelles doit conduire la discussion de l'ouvrage, il est certain que cette discussion s'impose. Nous sommes, ainsi que l'auteur l'a dit en finissant, placés devant cette grave alternative : *assimiler les indigènes ou être assimilés par eux.*

**Carte de Madagascar.** — Le P. Roblet de la Cie de Jésus, missionnaire à Madagascar, a publié récemment une carte de l'île à $\frac{1}{1,000,000}$. C'est une œuvre considérable que seul pouvait accomplir un homme habitant le pays, ayant à sa disposition tous les moyens d'informations par les missionnaires disséminés dans l'île, et ne calculant ni son temps, ni sa peine. La France n'a été représentée jusqu'ici à Madagascar que par les jésuites ; eux seuls y ont maintenu la tradition française, alors que le gouvernement et les politiciens de la métropole se souciaient fort peu de nos droits sur Madagascar.

Le diplôme de médaille d'or à l'Exposition universelle décerné au P. Roblet est un témoignage qui ne laissera pas de doute sur la valeur de ce travail. Pour récompenser un religieux par le temps qui court, il faut que l'on ne puisse pas faire autrement.

La carte de la province de l'Imerina et celle de Betsileo peut être considérée comme complète. Le P. Roblet y a consacré quinze ans de recherches. Les milliers de triangles qu'il a résolus et les vérifications multiples par lesquelles les résultats ont été contrôlés donnent à ce travail une précision mathématique.

Le reste de la carte a été dressé d'après les rapports des indigènes ou les notes des voyageurs. L'auteur a entouré d'une ligne pointée la seule partie dont il garantisse l'exactitude pour l'avoir étudiée lui-même.

Cette carte a été gravée par Hausermann et mesure un mètre sur deux mètres. Elle se vend en feuilles 12 francs chez Barrière, 4, rue du Bac, Paris.

## SOMMAIRES BIBLIOGRAPHIQUES

Elections aux Etats-Unis : M. Max Leclerc a exposé dans le *Journal des Débats* (2 et 3 novembre) la situation des partis aux Etats-Unis. C'est le résultat d'études approfondies qu'il a faites cet été au cours d'un voyage en Amérique. Ceux qui s'intéressent au Tariff Bill y verront par suite de quelles circonstances le système de protection à outrance est devenu la plate-forme du parti républicain.

Marine : Le *Yacht*. 1er novembre 1890 :

Le yachting français et la coupe de l'*America*.
Marine nationale : Les nouveaux décrets ; Les troupes de la marine. (E. Weyl).
Lancement du croiseur cuirassé *Dupuy de-Lôme*.
Marine marchande : France ; Grande-Bretagne ; Danemark ; Italie.
Yachting américain.
Considérations sur les machines à quadruple expansion.
Les nouveaux garde-côtes japonais type *Itsukushima* (Lisbonne).
Marines militaires de l'étranger : Italie ; Angleterre ; Chili.

---

*Le Propriétaire-Gérant,*
ÉDOUARD MARBEAU.

---

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — IMPRIMERIE CHAIX.
RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 24226-10-90.

Digitized by Google

# L'ARMÉE COLONIALE [1]

## I

La loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement est promulguée aux colonies, mais il n'y a ni bureaux de recrutement, ni service militaire organisé, et les jeunes créoles qui veulent servir dans leur colonie d'origine ont, depuis quelques mois seulement, la facilité de s'engager dans les corps qui y sont stationnés, dans des limites restreintes. Cela tient à ce que les deux commissions successives qui ont traité de l'armée coloniale n'ont abouti qu'à des propositions, mais qu'aucun décret n'est venu régler l'application de la loi. Si l'on a hésité à appliquer la loi votée, c'est qu'il y avait des raisons. En effet, on a calculé que pour les colonies à législature, Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane, la dépense du contingent amené en France, et renvoyé dans ses foyers, après instruction faite, s'élèverait à 12 millions de francs chaque année. Cette raison budgétaire n'est pas la seule.

Élus par le suffrage universel, les députés coloniaux ont réclamé pour leurs commettants l'honneur de servir sous les drapeaux. Ils ont eu parfaitement raison, car il est inadmissible que le citoyen français colonial n'ait pas les mêmes devoirs que celui de la métropole.

Mais, il faut bien l'avouer, dans ces colonies tous n'ont pas un égal désir de servir, et les services que chacun peut rendre sont très différents. De ce désir de servir plus ou moins vif on a la preuve dans les lignes suivantes, empruntées à un discours de M. Deumié, conseiller municipal, prononcé à la distribution des prix du 30 août à l'école municipale des garçons de la Pointe-à-Pitre (2) :

(1) Si avoir passé une partie de sa vie dans les colonies et y avoir servi dans les troupes de la marine peut donner quelque compétence à parler de l'armée coloniale, qu'on se propose d'organiser, nous le ferons bien volontiers, mais en nous plaçant à un point de vue particulier. On a fait beaucoup de projets d'armée coloniale, aucun n'a abouti. Nous n'avons cure d'en présenter un à notre tour. Nous désirons, profitant de l'expérience acquise, mettre en lumière quelques faits saillants et, sans aucune prétention, chercher à en tirer des conclusions logiques pouvant servir à l'établissement de projets de loi souvent différents. Nous apportons pour l'étude de cette question des documents. Nous les vulgarisons de notre mieux, et nous souhaitons simplement qu'on en tire le meilleur parti possible.

UN OFFICIER SUPÉRIEUR EN RETRAITE.

(2) M. Deumié est un ancien officier.



Digitized by Google

« J'ai à cœur de vous avouer une impression pénible dont il vous appartient d'effacer le souvenir.

Je fais allusion à l'enthousiasme *modéré* que la nouvelle loi du service militaire a soulevé chez une certaine partie de notre population. Je dis chez une certaine partie, car, par un triste retour des choses d'ici-bas., ceux-là mêmes qui, par leurs noms et leurs traditions de famille, auraient du se réjouir et se féliciter de la loi militaire, ont été les premiers à se récrier et à se désoler. »

Nous ne chercherons qu'à indiquer les causes de cet enthousiasme modéré. Elles sont dans la vie sociale même des colonies. S'il n'y a devant la loi qu'une seule classe de citoyens ayant tous les mêmes obligations, il y a cependant dans cette classe les blancs, les hommes de couleur, les noirs. Prenant les choses telles qu'elles sont, nous devons reconnaitre que, sauf des exceptions individuelles très connues et peu nombreuses, les blancs périclitent aux Antilles. Ceux qui ont la fortune nécessaire pour le faire, font élever leurs enfants en Europe. et leur ouvrent la voie de Polytechnique, de Saint-Cyr, de l'École navale ou de toute autre carrière libérale ; mais les autres font sur place de leurs enfants, qui, un commis, qui, un comptable, qui, un petit fonctionnaire, etc. La présence dans une famille d'un garçon qui souvent gagne une partie de la vie des siens est quelquefois indispensable. En outre, l'orgueil de sa naissance, par un vieux reste de préjugé, lui fait appréhender, avec sa petite instruction primaire, quelquefois son seul bagage, d'être distancé par le jeune homme de couleur qu'il pourra rencontrer dans le même régiment. C'est humain, mais il faut prendre les choses telles qu'elles sont, et donner les premières places aux plus capables, chacun pouvant par son travail les conquérir.

A côté de ces jeunes blancs, nous trouvons le jeune homme de couleur. Sa famille est à coup sûr de bien obscure origine ; elle ne l'ignore pas et cherche à s'élever en donnant de l'instruction à ses enfants, comprenant parfaitement qu'ils doivent arriver par leur mérite. Ce serait une cruelle injustice de lui en faire un reproche. Eh bien, la famille de couleur, fort intéressante, souhaite le service militaire. Il y aura pour les enfants des galons d'officier à conquérir ; pour ceux qui ne pourront arriver à l'épaulette, des grades de sous-officier, etc. Elle a fourni des généraux, des officiers de marine (1). Tous les jours, quel-

(1) Le général Virgile, de l'artillerie de marine ; le capitaine de frégate Lacourué, le lieutenant de vaisseau Mortenol, élève de l'École polytechnique, etc., etc.

Digitized by Google

ques-uns des siens deviennent magistrats, avocats, médecins, notaires, etc. Elle accède à toutes les situations tenues jadis exclusivement aux colonies par les blancs. Pourquoi aurait-elle de la répulsion pour la plus noble des professions? Elle n'en a pas, d'ailleurs.

Le noir, bien qu'il vote et fasse tous les jours des progrès, n'est pas au même niveau. Il vit de la terre, s'adonne à des travaux pénibles, et de même que nos paysans français sont arrivés lentement à la culture intellectuelle qu'ils ont, dont quelques-uns encore sont déshérités, ainsi le noir a un retard qui s'explique. Est-ce à dire qu'il ne comprend pas ses devoirs? Non; mais il a besoin qu'on lui fasse comprendre ce qu'on lui demande; il faut que sur ce point, comme sur tant d'autres, l'évolution de son éducation s'achève.

Or la question se complique de cette circonstance que, si le noir ne sait pas au juste ce qu'on va lui demander, le propriétaire (et c'est à dessein que nous ne disons pas le blanc, car il y a heureusement beaucoup d'hommes de couleur qui sont propriétaires) ne laisse pas de se dire que dans des pays où les bras font défaut, on va lui retirer des travailleurs. Cependant, il faut bien organiser la défense, l'impôt du sang s'impose pour tous. Voilà vingt ans qu'on en parle, de l'impôt du sang, et l'on hésite à l'appliquer!

En laissant de côté l'Algérie et les pays de protectorat ou de conquête, la France dispose pour l'organisation de sa future armée coloniale, d'un contingent annuel d'au moins 3,000 hommes à incorporer sur place ou à faire venir en France si elle ne recule pas devant la dépense. Or, ces 3,000 hommes correspondent à un chiffre de 40,000 à 60,000 hommes de vingt à quarante-cinq ans, dont nous pourrions disposer comme réserves, au moment d'une guerre. Ce n'est pas à dédaigner, car avec ces réserves qu'on soumettra dans leur pays à des appels, on a les éléments d'une excellente défense de ces mêmes colonies. Cette défense n'existe pas actuellement et sera difficile à organiser au moment de la déclaration de guerre. On peut admettre que pour encadrer un millier d'hommes dans chaque colonie, il faut au début environ un quart de troupes européennes, soit 250 hommes par 1,000 hommes.

Quel peut être l'ensemble du système à faire fonctionner quand on aura l'armée coloniale?

Digitized by Google

1° En Indo-Chine : Assurer sur place un large recrutement de mercenaires bien encadrés et constituer une solide réserve composée exclusivement d'éléments européens.

2° Au Sénégal : Augmenter les tirailleurs sénégalais et avoir une bonne réserve européenne.

3° A la Réunion, à la Martinique et à la Guadeloupe : Appliquer la loi de recrutement dans la colonie même.

4° En Calédonie et à la Guyane, colonies pénitentiaires : Renforcer les garnisons européennes qu'on a une malheureuse tendance à vouloir diminuer.

5° A Diego Suarez et à Mayotte : Ces points, d'une réelle importance militaire par rapport à Madagascar et à nos communications dans l'océan Indien et le canal de Mozambique, doivent avoir plus d'hommes (1).

6° Tahiti sera difficile à secourir en cas de guerre ; on devrait augmenter sa garnison et chercher à créer une petite troupe indigène.

Quelle que soit la manière dont on envisage la constitution de l'armée coloniale, il y a de l'argent à dépenser. On ne peut appliquer la loi de recrutement à toute une nouvelle catégorie de citoyens sans qu'il en coûte rien. Il est donc beaucoup plus simple d'évaluer ce que seront ces dépenses, qui varieront suivant que la loi sera appliquée dans la colonie ou que les appelés serviront en France, et d'en dire le chiffre exact au Parlement. L'exposé précédent n'a d'autre but que de le préparer à cette éventualité.

Nous pouvons faire encore cette remarque, que les colonies où le service militaire sera appliqué, n'étant pas, à l'exception de la Martinique, défendues, l'application de la loi de recrutement permettra tout juste de le faire, et qu'il n'y aura, par suite du nouveau système, aucune réduction à opérer dans les contingents européens que nous y entretenons actuellement.

La perturbation que produirait dans l'agriculture le service militaire n'est pas si grande qu'on veut bien le dire. En effet, sans parler de la Guyane où la loi est presque inapplicable faute de population, on estime que la Réunion, la Martinique et la Guadeloupe auront chacune un contingent annuel d'environ un millier d'hommes, défalcation faite des non-valeurs. Or 1,000 hommes, dont un assez grand nombre ne travaillent pas la terre, sur des populations variant de 170,000 à 182,000 (2), sont relativement peu de chose par rapport au problème

(1) Les réserves de la Réunion en cas de guerre pourront, si l'on a quelques bâtiments sous la main, renforcer Diego Suarez.

(2) A la Guadeloupe où il y a des dépendances.

Digitized by Google

de la mise en culture du sol (1). On peut d'ailleurs, suivant le mode d'application de la loi qu'on adoptera, atténuer les inconvénients de cette levée annuelle.

Ici se pose la question suivante : où doivent servir les contingents coloniaux ? La loi dit qu'ils serviront en France, mais on recule devant la dépense. Eh bien, alors, pourquoi, par un amendement à la loi, ne pas les faire servir chez eux ? Le pourrait-on ? Mais certainement. Toutes nos colonies à législature ont des casernements qui répondraient à de nombreuses garnisons, et l'instruction sur place du contingent évite les dépenses de voyages. Cette instruction bien conduite, par de bons cadres, permettra certainement, à l'époque des récoltes, de pratiquer ce qui se fait en France et de renvoyer pour quelques mois les travailleurs aux champs. Quant aux susceptibilités dont nous avons parlé, on doit passer outre. L'armée est la grande école de la nation et, si l'on se sert de bons éducateurs, tout marchera à souhait. Or, on ne saurait prétendre que nos officiers et sous-officiers rengagés (les seuls qu'on veuille maintenant envoyer aux colonies) y arriveront avec des préjugés de couleur. Ils appliqueront à tous le règlement. Quant à la durée du service, il nous semble nécessaire de la maintenir à trois ans, surtout si l'on vient en aide à l'agriculture en autorisant les congés à l'époque de la récolte. Il sera aussi équitable de permettre à ceux qui voudront servir en Europe d'y venir *à leurs frais* pour s'y engager.

## II

### § Ier. — Officiers.

Nous venons de voir de quels éléments de recrutement créoles ou indigènes peut se composer l'armée coloniale.

Examinons maintenant la question des cadres : officiers, sous-officiers et soldats européens rengagés qui, seuls, peuvent donner à une armée de cette nature la cohésion et la tenue sans lesquelles toute troupe manque de solidité. Quelques remarques préalables sont indispensables.

Tout d'abord nous observons que chaque fois qu'il s'est agi d'expédition coloniale de quelque importance, Algérie, Chine, Tunisie,

(1) Le contingent en chiffres bruts dépassera 3,000 hommes et le rapprochera de 4,000.

Digitized by Google

Tonkin, on a dû puiser dans l'armée de terre. Beaucoup de demandes se produisent au début d'une expédition. Les officiers et les sous-officiers, dans les longues périodes de paix qui suivent les grandes guerres, s'empressent d'aller chercher au loin un avancement trop lent dans la métropole. Nous avons, en outre, l'esprit guerrier et l'amour du danger, et il ne déplait point à beaucoup de jeunes officiers de risquer leur peau, comme on le dit très vulgairement. Ce goût est éminement français. Mais, on constate par contre que, dès que l'expédition est finie, les croix distribuées, les galons cousus sur les manches, il y a généralement peu d'empressement à monter la garde dans des pays malsains, à végéter sur place dans des trous et à avoir souvent la perspective de tomber dans une obscure embuscade. Cependant, par tradition, il est une arme tout aussi amoureuse de la gloire des grandes actions que l'armée de terre, qui accepte ce rôle ingrat : nous voulons parler de l'infanterie de marine et aussi de l'artillerie de marine, où l'on rencontre quelques brillants officiers passionnés pour le Sénégal, aimant l'Indo-Chine. Des noms, qui sont connus de tous sont dans ces deux armes le symbole de l'entrain et de la bravoure, et plus d'un a largement contribué à notre expansion coloniale.

Le rôle de ces deux armes a bien changé depuis une quinzaine d'années. Aux colonies mêmes, à côté de la partie mobile qui se recrutait dans les troupes présentes dans nos possessions, il y avait la partie fixe qui y tenait garnison, se familiarisait avec les questions coloniales, se préparait à prendre part à toutes les expéditions, s'acclimatait, en un mot. Des séjours de longue durée, la facilité de revenir dans la même colonie, d'apprendre la langue du pays, des avantages de solde, un avancement assez rapide, une considération très recherchée, tout contribuait à recruter ces éléments d'une même cause. Entrons dans le détail.

1° Si l'on donne la retraite dans les troupes de la marine à vingt-cinq ans de service dont six ans passés aux colonies, c'est assurément que cette période de six années paraît assez dure pour mériter quelque compensation. Si l'on n'a pas, dans ce laps de temps, eu le choléra, la fièvre jaune ou quelque insolation (1), si l'on a échappé aux

(1) Le plus jeune général de l'armée française, le général d'infanterie de marine Chanu, a été au mois de septembre dernier frappé d'insolation à la Martinique où

Digitized by Google

pirates du Tonkin, on est un homme heureux et beaucoup conserveraient volontiers ces avantages, si on leur donnait la facilité soit de passer dans l'armée de terre avec leur ancienneté, soit de rester dans leur arme, en choisissant eux-mêmes le moment où ils voudraient de nouveau recommencer l'existence coloniale. Mais avoir, tous les dix-huit mois ou tous les deux ans la perspective de recommencer, l'ennui de craindre aller en Calédonie quand on voudrait servir au Sénégal, l'appréhension d'être absent au moment où les camarades seront à la frontière de l'Est, le tout quand on a déjà payé sa dette, sont choses peu encourageantes. Et qu'un camarade de la guerre permute dans l'arme vous le voyez de suite, parce qu'il est moins usé que son camarade de l'armée de mer qui a déjà fait deux ou trois fois le tour du monde, vous le voyez de suite, disons-nous, avec deux ans de colonies, quelquefois trois et quatre au maximum franchir l'échelon supérieur à son grade. C'est décevant.

Nous poserons donc comme premier principe, qu'au lieu de tuer les gens à la tâche et les meilleurs, toujours les mêmes, comme disait Bugeaud, il faut au bout de six années de séjour aux colonies, permettre à tout officier d'infanterie de marine, sans qu'il y perde, de n'y plus remettre les pieds. Si le moyen que nous indiquons n'est pas accepté, qu'on accorde des retraites proportionnelles et qu'on fasse disparaître cette monstruosité de laisser, avant vingt-cinq ans, un officier quitter son arme sans pension, alors qu'un sous-officier, après quinze ans, a conquis une retraite convenable.

2° L'officier qui va aux colonies part pour le Tonkin ou pour la Calédonie la bourse plate et bien souvent il a de l'arriéré à régler. Il faudra qu'il se serre le ventre dans des colonies où au contraire l'hygiène commande qu'il vive largement. Sur les Messageries maritimes, on le met en seconde classe avec les domestiques anglais, sans doute pour lui donner le goût de l'économie. A côté de cet officier, prenez un agent des affaires étrangères. Lui, si petit qu'il soit, et sa famille sont en première. Sur états, on paie tous ses frais de voyage et s'il est chef de poste, il reçoit pour frais d'établissement une somme égale au tiers de son traitement.

---

il était en tournée d'inspection et sa santé a donné les plus vives inquiétudes aux amis de ce brillant officier qui a reçu les étoiles à 43 ans. C'est la suite des fatigues coloniales et de l'anémie tropicale.

Digitized by Google

Par 500 kilomètres en chemin de fer, un capitaine français touche 26 fr. 50 (1). Quand de Brest, il va s'embarquer à Marseille ou à Toulon avec sa famille, on voit ce qu'il devra mettre de sa poche. Si encore cet officier pouvait faire quelques économies aux colonies, mais c'est fini. Aussi aime-t-on mieux fermer les yeux s'il a quelques dettes. C'est triste et nous sommes obligés, avec le sens pratique des choses, de poser comme un second principe qu'il y a lieu, si l'on veut des cadres pour une armée coloniale, de leur attribuer des frais de route et des frais d'établissement.

Loin est le temps où l'on servait de longues années aux colonies et où l'on pouvait, par la durée du séjour et la jouissance de certains suppléments, récupérer les avances faites à l'État par de maigres budgets. C'est la dot de la femme ou l'emprunt qui paient les frais de voyage. C'est la communauté et les enfants qui en supportent les conséquences. Nous ne demandons pas que l'officier soit riche, nous demandons simplement qu'il soit à l'abri d'une pauvreté qui l'avilit et qui le met dans une situation très inférieure par rapport à tous les employés civils coloniaux dont la besogne est moins pénible et dont beaucoup sont loin de posséder l'instruction qu'on exige de lui.

Pour terminer l'exposé de cette situation, disons encore que le fonctionnaire de l'instruction publique qui séjourne dix ans aux colonies, en une ou plusieurs fois, a droit, sans préjudice de sa retraite, à une prime évaluée au 1/6 de son traitement pendant ses dix années. S'il est à la Réunion, il peut faire en deux fois ou trois fois ces dix années. Dans dix ans de colonies, l'officier des troupes de la marine aura fait : le Sénégal, le Tonkin, la Guyane et un Dahomey quelconque, y récoltant, au lieu d'une prime, un lot de maladies qui diminueront prématurément les arrérages d'une retraite à laquelle il ne parvient pas toujours, quoique octroyée à vingt-cinq ans de services.

3° Voyons maintenant quel est le traitement aux colonies.

Si nous nous donnions le malin plaisir de le comparer à celui de nos fonctionnaires civils coloniaux, on ne manquerait pas de nous dire que différentes étant les attributions, différents sont les émolu-

(1) Le capitaine allemand qui se déplace avec sa famille perçoit, outre une indemnité fixe de 375 francs, une indemnité de 10 francs par myriamètre, ce qui, pour un déplacement de 500 kilomètres donne un total de 875 francs.

*(Cours d'administration de l'Ecole supérieure de guerre 1887-1888)*, p. 607.

Digitized by Google

ments, et nous aurions beau répondre qu'il est souvent plus difficile d'être un excellent capitaine que de remplir tel ou tel emploi dans l'administration civile, on nous rirait au nez. D'ailleurs, nos officiers n'envient pas les soldes des agents civils. Ils trouvent seulement les leurs dérisoires en comparaison des autres et pour bien montrer que ce mot dérisoire n'est pas excessif, en même temps que pour éviter un parallèle disgracieux, nous allons tout simplement voir si dans les armées coloniales de l'Angleterre et de la Hollande les officiers en service aux colonies ne sont pas mieux traités que chez nous.

Voici les tarifs :

SOLDE MENSUELLE AUX COLONIES

| | Colonies françaises. | Colonies hollandaises. |
|---|---|---|
| Colonel. . . . . | 921 francs | 1.995 à 2.100 francs |
| Lieutenant-colonel. . . . | 753 | 1.470 à 1.573 |
| Chef de bataillon.. . . . | 618 | 1.260 à 1.365 |
| Capitaine de 1re classe. . | 456 | 735 à 945 |
| Lieutenant de 1re classe. | 354 | 420 à 525 |
| Sous-lieutenant.. . . . . | 318 | 357 à 388 |

Nous avons comparé les soldes dans les colonies françaises et hollandaises. Dans ces dernières, il faudrait encore ajouter à ces soldes des indemnités de table qui n'existent pas chez nous. Quant aux soldes des officiers anglais, elles sont bien supérieures.

Avec ses suppléments, un lieutenant-colonel peut toucher 4,000 fr. par mois; un major, 2,500; un capitaine, 1,300. Ajoutons cette remarque, que la vie, par suite des nombreux moyens de transport, est beaucoup plus facile et moins coûteuse dans les colonies britanniques que dans les nôtres. Par une anomalie étrange, on semble avoir pris pour base ces soldes en fixant le traitement de nos agents civils coloniaux; quant à nos officiers, chaque jour on leur retranche un supplément. Et l'on s'étonne après cela du découragement des officiers. Nous en avons signalé les principales raisons : les causes matérielles.

On ne manquera pas de nous objecter que l'avancement plus rapide fait compensation à la modicité des soldes. D'abord, il faut y arriver à cet avancement, et nos officiers d'artillerie et d'infanterie de marine sont loin de jouir des avantages de l'armée anglaise où le lieutenant est promu capitaine après 12 ans de services effectifs; le capitaine,

Digitized by Google

major après 20 ans; le major, lieutenant-colonel après 26 ans; le lieutenant-colonel colonel après 30 ans. Combien d'officiers sont morts à la fleur de l'âge au moment où ils arrivaient au grade supérieur; combien d'autres, à peine y étaient-ils parvenus, ont dû prendre une retraite prématurée absolument usés. On n'a pas l'air de s'en apercevoir. Cependant, quand on voudra créer une armée coloniale, il faudra bien tenir compte de tous ces facteurs

L'armée coloniale doit avoir des officiers vigoureux, et il est indispensable, si l'on ne veut pas la rendre anémique et en même temps priver notre armée nationale d'officiers qui ont fait leurs preuves, qu'on ouvre une porte de sortie à ceux qui en ont assez, pour une raison ou pour une autre. C'est de l'humanité.

Quant à la question des retraites à 25 ans, qui, chez nous, semble encore une large compensation à des fatigues multiples, nous dirons simplement que dans l'armée anglaise existent les retraites anticipées que nous n'avons pas chez nous, et que les pensions des officiers de l'armée coloniale anglaise dépassent de près du double les pensions fort élevées des officiers de l'armée de la Reine.

Ainsi, pour les officiers de l'armée des Indes, les pensions, indépendantes du grade et de l'emploi, sont :

| | | |
|---|---|---|
| Après 20 ans, de | . . . . . | 6.250 francs |
| 24 — | . . . . . | 9.125 |
| 28 — | . . . . . | 12.500 |
| 32 — | . . . . . | 17.500 |
| 38 — | . . . . . | 18.750 |

Si l'on veut créer une armée indo-chinoise et une petite armée de nos possessions de l'Afrique et du Soudan, on trouvera des officiers qui ne demanderont pas mieux d'y servir toute leur carrière; mais c'est à la condition que la France les traite comme le gouvernement de la Reine traite les officiers du *Staaf Corps*. Alors nos officiers, tout comme les Anglais, apprendront la langue du pays (1).

Notons encore cette disposition fort importante, que l'officier retraité peut demander la capitalisation d'*une partie de sa pension* jusqu'à concurrence d'un tiers.

Nous ne donnons aucun détail sur les congés et sur les pensions de

(1) Dans les 20 ans l'officier peut obtenir 2 ans de congé, 3 en 24 de services, 4 en 28, 5 en 32, 6 en 38, qui lui permettent de se retremper en Europe.

Digitized by Google

veuves et d'orphelins pour ne pas allonger cette étude ; mais nous nous faisons un plaisir de signaler à nos lecteurs que la question intéresse la brochure très nourrie du commandant de Torcy sur l'armée indigène des Indes anglaises (1).

## § II. — Sous-officiers.

Bien différente de celle de l'officier est la situation du sous-officier. A quinze ans de services, c'est-à-dire à l'âge de 35 ans, il s'en va adjudant avec une retraite d'un millier de francs et un emploi garanti par la loi d'environ 2,000 francs. Quand il a cet âge, il a généralement la médaille militaire (tandis que beaucoup d'officiers ont tout juste la croix à leurs vingt-cinq années de services) et généralement il n'a pas plus de 6 à 8 ans de colonies. C'est-à-dire qu'à 35 ans, sa santé n'étant pas encore compromise, il jouit d'un revenu de 3,000 francs qu'il peut augmenter progressivement par son travail. Comme il n'a pas les mêmes obligations de dignité professionnelle que l'officier, il a moins de charges, et, s'il est marié, sa femme peut, sans déchoir, tenir un petit commerce.

Je ne récrimine pas contre les avantages faits aux sous-officiers : ils sont légitimes. Je constate que la situation de l'officier est, toutes proportions gardées, et pécuniairement parlant seulement, inférieure à celle du sous-officier. Nous ne prétendons pas non plus qu'il faille diminuer la situation du sous-officier; loin de là, nous pensons que pour le bon recrutement des cadres inférieurs il faut les augmenter, mais à la condition de se montrer plus exigeant.

Les demandes de rengagement sont nombreuses parce que beaucoup de sous-officiers se rendent compte de l'immense faveur faite à leurs services. Une petite instruction primaire, de la bonne tenue, une conduite honorable, on est sûr, d'arriver. Quelquefois, les qualités militaires sont faibles. Nous voudrions précisément qu'on se montrât plus sévère puisque, Dieu merci, les demandes affluent. Le sergent rengagé n'a point tout à fait remplacé le sergent à deux ou trois brisques d'autrefois. Sans lui souhaiter ses défauts, nous lui voudrions ses qualités de métier, indispensables surtout dans les troupes coloniales.

Or on a fait de notre sous-officier une sorte de petit officier (nous ne

(1) *Notice sommaire sur la constitution et le fonctionnement de l'armée indigène des Indes anglaises*, par le commandant de Torcy. Paris, Baudouin, 1887.

Digitized by Google

voulons pas dire bas-officier comme jadis) et ce prestige qu'on lui accorde l'empêche souvent de mettre la main à la pâte, comme le faisait le vieux grognard. Si le sous-officier est adjudant, c'est très saillant et ce n'est un secret pour personne que les adjudants de compagnie ne répondent pas toujours à l'attente qu'on avait d'eux. Dans les troupes coloniales plus que partout ailleurs, il importe qu'on ne confie ces fonctions qu'à des sujets éprouvés. L'adjudant, en effet, remplace souvent les officiers, commande de petits postes, marche à la tête de détachements, etc; ses fonctions sont parfois délicates. Dans nos colonies, un sur trois sont à la hauteur de leur mission. Est-ce leur faute? Non.

1° D'abord le service à trois ans fait arriver les sous-officiers trop vite. Ensuite, bien à tort, on les autorise à se marier. Cependant un homme peut attendre jusqu'à 35 ans pour accomplir cet acte important de la vie, d'autant plus que lorsqu'il est sous-officier l'enthousiasme de la jeunesse lui fait quelquefois faire un choix irréfléchi. De plus, sur certaines natures, même parmi les officiers, le mariage, trop jeune, tue l'esprit militaire. Le sous-officier marié est partagé entre la vie de famille et ses devoirs militaires. C'est trop demander à quelques-uns d'entre eux, car, enfin, l'homme est l'homme. Dans une expédition, ce sous-officier marié fera assurément son devoir; mais, en temps de paix, il sera forcément distrait d'une partie de ses obligations. Si l'officier ne doit pas être toujours à la caserne et peut s'appartenir plus ou moins, le sous-officier ne doit jamais perdre le contact de sa compagnie : sa pensée constante doit être sa demi-section et tous les détails de son service.

Nous poserons donc comme premier principe pour les sous-officiers des troupes coloniales qu'on doit les empêcher de se marier en France d'abord dans leur propre intérêt, et plus encore dans les colonies où ils contractent souvent (c'est le sort de bien des gendarmes) des unions qui sont l'amertume de toute leur existence.

2° Nous avons dit que nous ne trouvions pas toujours les sous-officiers à la hauteur de leur mission. Peut-on les former?

Nous répondons : oui, et très facilement. Il suffit pour cela qu'on s'occupe d'eux. Expliquons-nous.

On donne aux sous-officiers rengagés la permission de ne rentrer au quartier qu'à une heure du matin. Que diable veut-on qu'ils fassent

Digitized by Google

jusqu'à cette heure, sinon courir les cafés-concerts, avaler des bocks quand ils ont de l'argent ou filer le parfait amour près d'une « Marie Mange-ton-prêt » quelconque et n'être bons à rien le lendemain matin, quand sonne l'heure de l'exercice! Je ne demande pas qu'on leur retire cette permission exagérée, mais j'estime qu'on doit, puisqu'on leur donne une liberté aussi grande, mettre à leur portée des distractions plus saines. Qu'on leur crée des casinos, qu'on leur donne un lieu de réunion où ils trouveront salles d'armes, de billard, de lecture, etc. Que de temps à autre les officiers les visitent, s'intéressent à eux, leur fassent des conférences complétant leur instruction générale, qu'on leur en fasse faire à eux-mêmes et qu'à toutes ces dispositions on ne donne pas le caractère d'une corvée obligatoire. Alors, on les arrachera à la basse noce, et on ne les mettra pas dans la nécessité de contracter mariage pour ne pas s'abrutir. Interrogez des sous-officiers sérieux, et vous verrez si nous ne disons pas vrai. Il y a bien des moyens de rendre agréables leurs réunions : elles peuvent devenir littéraires, musicales, etc. Dans les armées étrangères, chez les Anglais, aux Indes par exemple, on ne procède pas autrement. Tout doit être fait pour élever le niveau moral, le niveau intellectuel de ce très intéressant personnel. Il faut en outre lui cheviller dans l'âme les qualités militaires, l'esprit de corps, qui naissent du groupement des individus et non de leur dispersion. Voilà pourquoi il est mauvais en général, que le sous-officier se marie et puisse prendre des bocks jusqu'à une heure du matin.

Les sous-officiers de la maistrance n'échappent à ces dangers que par la vie de la mer où ils se ressaisissent complètement.

3° Si le sous-officier est célibataire dans l'armée coloniale, nous n'avons plus à prévoir pour lui, comme pour l'officier, ces déplacements en famille qui actuellement le ruinent comme son supérieur et pour les mêmes causes.

Reste le bien-être matériel en France et aux colonies. A-t-on fait pour le sous-officier tout ce qu'on devait? Non, il reste à le mieux installer au point de vue du logement, en France et outre-mer. Le sous-officier rengagé des troupes de la marine n'a pas encore, on ne sait pourquoi, la tenue donnée à ses camarades de la guerre. Quant au logement, on promet toujours de le lui faire confortable afin de le retenir chez lui, de donner à sa vie de la dignité. Simple promesse

Digitized by Google

qu'on ne tient guère, qu'on viole en entassant souvent les sous-officiers les uns sur les autres, dans la même chambre, aux colonies aussi bien qu'en France, ce qui fait qu'ils ne viennent plus chez eux que pour se coucher, au lieu de trouver plaisir à y travailler. Reste la question de solde, principalement la solde coloniale, bien insuffisante pour le sous-officier dans quelques colonies où la vie est très onéreuse. Croit-on bonnement que des sous-officiers qui touchent, aux colonies, l'adjudant 2 fr. 89 c., le sergent-major 1 fr. 40 c., le sergent 1 fr. 10 c. aient une solde suffisante? Nous ne le pensons pas, car il est telle colonie, la Guyane par exemple, où, avec ces modiques allocations, c'est tout juste s'ils ont de quoi se sustenter. Au lieu de faire aux colonies de nombreuses et souvent bien inutiles dépenses, la métropole devrait imposer à ses possessions tous les suppléments coloniaux, ne gardant à sa charge que la solde nette des troupes, qui est une véritable charge de souveraineté, et cela, aussi bien pour les officiers que pour les sous-officiers et les soldats.

Parmi les avantages qu'on peut faire aux colonies aux cadres inférieurs, il en est de très importants qui amélioreraient le recrutement de nos administrations coloniales. Ils consisteraient, au lieu de nommer les électeurs aux emplois de l'administration, à réserver les places qu'ils occupent à des sous-officiers retraités. Maintenant que les créoles vont être soumis à la loi de recrutement du 15 juillet 1889, aucun d'eux n'aurait le droit de se dire frustré d'un emploi qu'il peut obtenir lui-même.

Si vous parcourez les annuaires coloniaux, vous verrez combien sont nombreux les sous-officiers parvenus à de hauts emplois dans l'administration coloniale à une époque où on ne distribuait pas, de parti pris, les places de début aux électeurs ou à leurs amis. Quelques noms : de Lamothe, gouverneur du Sénégal, ancien sous-officier d'infanterie de marine; Belliard, ancien directeur de l'intérieur en Cochinchine pendant de longues années, ancien sous-officier d'infanterie de marine. Nous ne citons que ces deux noms, qui viennent sous notre plume; mais il y en a beaucoup d'autres.

C'est toujours un excellent moyen de donner aux cadres un orgueil légitime, que de leur permettre de se dire : actuellement, nous servons notre pays pour l'honneur, pour la gloire; mais dès que nous aurons la retraite en récompense de nos bons services, nous pourrons avoir

Digitized by Google

une petite situation, nous créer une famille, — la médaille militaire dira à tous qui nous sommes, et notre travail prouvera ce que nous valons; — pour le moment, ne pensons qu'à une chose : porter fièrement notre uniforme !

### § III. — Hommes.

Pour les hommes, le problème est beaucoup plus difficile à résoudre. On voudrait, par des rengagements, avoir un noyau solide de troupes coloniales, et, malgré d'alléchantes promesses, on ne rencontre personne. Il faut vraiment être bien naïf pour s'imaginer qu'avec le service à trois ans nous allons trouver, pour de très faibles avantages pécuniaires, des militaires qui consentiront à passer une partie de leur vie aux colonies, tout en restant simples soldats ou en s'en allant caporaux. Celui qui peut arriver sous-officier rengagera peut-être, quand il sera sergent ou au moins caporal, mais bien rarement comme soldat. Celui qui n'a pas les moyens d'arriver, ou qui manque d'ambition, préfère la charrue ou son métier à la profession des armes.

Sous l'empire de la loi de 1832, on aurait pu trouver des soldats qui eussent rengagé dans les troupes coloniales, parce qu'au bout de sept années, ils avaient oublié la terre ou perdu le tour de main qui fait le bon ouvrier; mais aujourd'hui, comment veut-on que des hommes qui passent dix mois en France et deux années aux colonies, c'est-à-dire qui sont en déplacement perpétuel, aient le temps d'oublier la maison paternelle ? Les voyages, au contraire, la leur font souvent regretter. Les vieux soldats de marine qui faisaient jadis des cinq ou six ans de Martinique avaient des entraînements qui leur voilaient bien des souvenirs. Ils s'accoquinaient souvent avec une accorte blanchisseuse, et le tafia obscurcissait quelque peu leurs esprits, Cette race de vieux troupiers coloniaux, souvent très indisciplinés, a fort heureusement disparu. Ce serait un tort que de vouloir les remplacer.

Le but qu'on poursuivait, en offrant aux soldats rengagés des avantages spéciaux, était surtout d'avoir dans nos possessions, où les Européens sont, toujours, une sorte de réserve, des hommes de 24 à 30 ans, au corps fait, robustes, endurants. L'idée était excellente; malheureusement, elle est incompatible, pour les Français, avec la loi de recrutement actuelle. C'est un des déboires, et ce ne sera pas le seul, de la loi du 15 juillet 1889. Il faut en prendre son parti, et, sauf dans la

Digitized by Google

légion étrangère, nous aurons difficilement des soldats de vingt-cinq à trente ans. Comment donc réaliser l'idée conçue qui, en somme, était bonne?

Dans les colonies de la Réunion, de la Martinique et de la Guadeloupe, on pourrait peut-être trouver, et encore c'est douteux, parmi les créoles, quelques rengagés. Ce serait au détriment des cultures, et ce n'est pas à souhaiter. En Indo-Chine et au Sénégal, on aura facilement des sujets; mais ce sont des indigènes, et c'est précisément dans ces pays où il est nécessaire d'avoir dans les troupes blanches de réserve des hommes solides et résistants. Le retour de nos soldats d'infanterie de marine du Dahomey a montré avec quelle surprenante rapidité, au bout d'un mois, de deux mois, de trois au plus, nos jeunes hommes de 22 à 23 ans fondaient. Nous ne voyons, dans les colonies de conquête, que la légion étrangère qui puisse former la réserve dont nous parlons. Aussi bien, maintenant que l'Algérie est pacifiée et tranquille, peut-on plus facilement s'en passer dans notre grande possession méditerranéenne.

Quant aux autres colonies, les facilités de transport, la possibilité d'y tenir, à la Réunion, à la Martinique et à la Guadeloupe, les troupes européennes dans les hauteurs, à l'abri de la fièvre jaune, rendent la question moins complexe (1).

Il n'y aurait point de gros inconvénients à ce que le soldat que son numéro amènerait dans les troupes coloniales, au lieu de faire dix mois ou un an de service dans un port, partît de suite dans l'une des colonies que nous citons, où, dans les hauteurs, on pourrait parfaitement l'instruire dans les trente mois (en tenant compte des voyages) qu'il pourrait y séjourner. Pendant qu'il serait instruit à une altitude tempérée, le créole, qui n'a rien à redouter du climat, tiendrait garnison dans les villes du littoral: ce ne sont pas les casernes qui manquent.

A la Guyane, qui n'est qu'à cinq jours de la Martinique et de la Guadeloupe, une fois la loi de recrutement établie, on pourrait envoyer trois ou quatre compagnies créoles y tenir garnison et les relever tous les ans. L'égalité n'aurait rien à y reprendre. Les Européens viendraient à douze jours de France tenir garnison aux Antilles, concurremment

(1) A la Guyane, on n'a malheureusement pas à sa disposition ces hauteurs bienfaisantes.

Digitized by Google

avec les créoles : ceux-ci iraient à cinq jours de leur pays mener, pendant un an sur trois, la vie de détachement.

A la Calédonie, on pourrait également transporter de suite le conscrit. Quatre à six mois de voyage, aller et retour, trente mois d'instruction. Assurément, cela dégarnirait un peu les ports, et l'on serait peut-être obligé, pour la garde des arsenaux, de faire, comme à la fin de cette année à Cherbourg, appel à l'armée de terre.

On y trouverait du moins l'avantage d'accélérer la solution d'une question qui n'est pas neuve : celle de savoir s'il ne convient pas de séparer une bonne fois le personnel nécessaire à nos ports de guerre du personnel destiné au service colonial.

En somme, pour les hommes, notre proposition consisterait :

1° A ne pas compter sur les rengagements ;

2° A appliquer de suite aux contingents créoles la loi de recrutement ;

3° A diriger, aussitôt leur incorporation, sur les colonies de la Réunion, de la Calédonie, de la Martinique et de la Guadeloupe, les troupes blanches devant y constituer la réserve indispensable ;

4° Au Sénégal et en Indo-Chine, à employer les légionnaires, qu'on pourrait recevoir au titre des troupes coloniales, au lieu de les accepter pour le compte de l'Algérie, qui tend à pouvoir s'en passer.

Comme ces moyens seraient peut-être insuffisants pour avoir les contingents nécessaires, on pourrait, à défaut de rengagés, recourir à l'engagement, en spécifiant qu'il n'est ouvert que pour les troupes coloniales, et en mettant à cet engagement certaines conditions. C'est même là qu'est pour nous, combinée avec les moyens que nous avons indiqués, la vraie solution de l'armée coloniale.

Combien de jeunes gens, à 18 ans, ne savent que faire !

En préservant leur santé, ce qui est possible, comme nous l'avons montré, on peut tirer un bon parti des engagés ; mais à certaines conditions :

1° Ne prendre que des jeunes gens ayant un casier judiciaire vierge ;

2° Exiger qu'ils s'engagent, dès le début, pour cinq années au moins ;

3° Qu'ils sachent lire et écrire ;

4° Leur assurer une prime d'engagement, et, pour toute année passée aux colonies en sus des trois ans qu'ils doivent au pays, leur donner des suppléments coloniaux *sur les budgets de nos possessions*.



Digitized by Google

Il ne manque pas de ces jeunes gens aventureux qui verraient ainsi un moyen de s'occuper entre dix-huit et vingt-trois ans, et chercheraient en même temps s'il n'y a pas dans nos colonies, à leur libération du service, d'emplois pour leur activité.

Mais nous insistons sur ce point, qu'il ne faut pas accepter n'importe qui. Qu'on suive dans nos ports et aux colonies les conseils de guerre, et l'on s'apercevra bien vite que les trois quarts du temps ce sont les engagés volontaires qui sont traduits devant ces juridictions. Là est l'écueil qu'on peut éviter par une sélection à l'origine de l'engagement, par une discipline bien ordonnée obtenue en donnant aux cadres des officiers et des sous-officiers toute la vigueur qu'ils doivent avoir. On conçoit très bien qu'à des hommes qui passeront la plus grande partie de leur vie, celle où ils sont en pleine possession d'eux-mêmes, à instruire en France et aux colonies des recrues, sans trêve ni repos, il faut, comme nous ne cesserons de le demander, d'autres avantages que ceux qu'on leur accorde actuellement.

## III

Sur la question de savoir quel est le ministère en état d'organiser cette armée, on a déjà beaucoup discuté. Deux ministères sont actuellement en présence : le ministère de la guerre et celui de la marine. Au temps où la marine et les colonies ne faisaient qu'un même département dont le ministre de la marine était le chef, la solution était moins difficile. Le ministre nommait les gouverneurs de nos possessions, amiraux ou militaires, et ils avaient toute qualité pour organiser la défense de nos colonies. Ces officiers eussent pu, nous n'en doutons pas, organiser le recrutement des contingents créoles. Actuellement, les gouverneurs sont des civils, et comme les distances se réduisent tous les jours, ce sont, en réalité, dans quelques colonies du moins, des préfets à pouvoirs étendus. Il est cependant telles colonies, Indo-Chine ou Sénégal, où ils sont davantage. Et cependant, bien que n'ayant plus que des pouvoirs militaires diminués par suite de leur qualité de civil, les gouverneurs sont chargés de la défense. C'est trop leur demander et le premier principe en cette matière à poser pour toutes les colonies, petites ou grandes, c'est que nous devons y avoir comme en Algérie, en Corse, ou dans nos préfectures

Digitized by Google

maritimes, un gouverneur désigné qui sera officier général ou supérieur et qui, dès le temps de paix, préparera la défense.

Nous avons fait beaucoup pour nos colonies, nous ne pouvons les abandonner en temps de guerre. Leur organisation militaire future, qui se lie à la création d'une armée coloniale, doit partir de ce point de départ.

Cela ne laissera pas que d'être assez compliqué, car les colonies ont à pourvoir à leur défense maritime et leur défense terrestre. Le gouverneur désigné sera-t-il un officier de marine ou un officier de l'armée de terre ?

Il est évident que si l'on admet que ces colonies ne peuvent se défendre sans le secours de la marine, il vaudrait peut-être mieux confier au département de la rue Royale le soin d'assurer complètement leur défense et par suite de les organiser au point de vue militaire. Les troupes de la marine ont actuellement 25,000 hommes et donneraient en outre, en France seulement, c'est-à-dire sans compter les colonies, 80,000 réservistes. C'est évidemment beaucoup pour le ministère de la marine, qui tend de plus en plus à se spécialiser ; mais ce ne serait pas trop si on lui confiait la défense complète des arrondissements maritimes et qu'il ne dût pas avoir recours à l'armée de terre pour l'occupation des batteries de terre et des forts qui les arment.

Cette idée, en somme, est celle de la division du travail. On aurait pu la mettre à exécution, en organisant sur d'autres bases l'artillerie et l'infanterie de marine. On semble depuis quelque temps y avoir renoncé et marcher vers un ministère de la défense nationale, qui concentrerait les forces militaires aussi bien que les forces maritimes sous ses ordres.

Cette théorie est aussi fort acceptable, mais alors à la condition de l'étudier dès maintenant.

En ce qui concerne spécialement les colonies, quand il y avait à leur tête un officier général de la marine, on n'avait point tant de difficultés à prévoir. Quelle que fût son ancienneté, voire même son grade, son titre de gouverneur lui conférait une autorité que la fonction commandait et que son origine expliquait. Il avait le pas dans la colonie sur tous, même sur les plus élevés qui n'y étaient que de passage. Mais aujourd'hui que nous avons mis des gouverneurs civils

Digitized by Google

partout, on conçoit parfaitement qu'on ne puisse leur accorder, à eux dont beaucoup n'ont jamais servi, le commandement direct d'officiers militaires ou marins. Il faut donc les décharger du souci de la défense qu'ils ne peuvent exercer et admettre, comme le font d'ailleurs les Anglais, qu'en temps de guerre, le gouverneur désigné, c'est-à-dire l'officier le plus élevé en grade dans la colonie, prendra le commandement et aura toute la responsabilité de la défense. Pour qu'il l'exerce efficacement, il faut d'avance bien préciser ce que deviendra le gouverneur civil. C'est là le point délicat. Avec ceux qui n'hésitent pas à mettre l'intérêt de la patrie avant celui des personnes, nous estimons que, pendant toute la période de guerre, on devrait considérer ses fonctions comme absolument suspendues et lui donner, si c'était possible, les facilités de s'éloigner d'une colonie où il serait gênant et gêné.

Qui veut la fin veut les moyens. Lorsque nous aurons à défendre le territoire national, la vie publique ordinaire doit être suspendue partout, aussi bien aux colonies qu'en France. Une seule pensée doit tout dominer : *la défense*, et comme, seuls, un militaire ou un marin peuvent l'assurer, il faut dès le début bannir la politique, se placer au-dessus des personnalités et n'envisager que le résultat. Nous aimerions un gouverneur qui, ne croyant pas déroger, voudrait dans sa propre colonie prendre une place dans les réserves. Celui-là serait certain que la guerre terminée, il retrouverait une colonie enviable. Mais celui qui chercherait dans les moments difficiles à contrecarrer l'autorité militaire, à ménager des intérêts opposés pour garder sa popularité, celui-là commettrait une véritable félonie. Envisageons, pendant qu'il en est encore temps, ces éventualités et résolvons-les non par des demi-mesures, mais nettement et logiquement.

La première chose à examiner, c'est de préciser la manière dont les colonies seront défendues, les unes pouvant l'être par des escadres, d'autres ne devant compter que sur les ressources locales, quelques-unes enfin devant l'être par l'emploi simultané de ces deux moyens. Ainsi, par exemple, si on confie la défense générale de nos colonies au ministère de la guerre, il devra à la fois organiser la défense à terre et s'entendre avec la marine pour avoir en temps opportun les navires de guerre nécessaires pour tenir la mer.

L'appréciation de la défense domine donc la création de l'armée

Digitized by Google

coloniale. Il faut d'abord : 1° prévoir cette défense qui, ainsi que l'a démontré dans une excellente étude le général d'artillerie de marine Thory, est très insuffisante (1) ; 2° organiser, d'après les besoins de la défense, l'armée coloniale, en tenant compte des éléments créoles et en faisant aux contingents qui y serviront des avantages spéciaux. Il est bien évident que cette organisation coûtera quelque chose.

On ne peut, en effet, comme nous l'avons déjà fait remarquer, incorporer 3 ou 4.000 hommes de plus et instruire des réserves qui, même sous le nom de milices, ne recevaient aucune éducation militaire, sans bourse délier. Les casernements existent dans les anciennes colonies et sont seulement à entretenir. Quant à l'armement, il laisse à désirer, mais on peut l'améliorer facilement par des emprunts faits à nos arsenaux. Il n'est que juste que les colonies paient une partie de ces charges. Elles y retrouveront leur compte par les dépenses faites sur place par la troupe. Sauf au Tonkin, il n'y a pas de casernes à construire. Or, tous les jours, nous voyons en France des villes offrir de construire des casernes pour avoir un régiment ou plusieurs escadrons. Les colonies peuvent bien supporter l'entretien de quelques bâtiments militaires et prévoir à leur budget les dépenses de fortifications nécessaires pour se garantir d'un coup de main et rester françaises. Nous admettons d'ailleurs que la métropole doit les aider dans une certaine mesure et ne pas leur faire indistinctement supporter toutes les dépenses.

Dans cette étude, nous nous sommes abstenu d'entrer dans de trop minutieux détails, nous n'avons cherché qu'à mettre en relief les principes qui doivent guider le législateur. — La question est, on le voit, complexe. Ce qu'il y a à faire pour organiser l'armée coloniale est aisé à dire, mais il est plus difficile de se prononcer, en l'état actuel, sur la question de savoir qui sera définitivement chargé de la défense coloniale et de l'armée qui en dépend.

Au point où nous en sommes de notre réorganisation militaire, étant

(1) Il ne faut pas trop s'en étonner, pour l'Algérie, c'est la même chose et le colonel Niox en fait lui-même l'aveu dans son volume n° VI *l'Algérie*, paru en 1890 quand il dit : « La frontière maritime de l'Algérie n'est pas organisée en vue d'une attaque par mer. Si on avait quelque inquiétude en cas de guerre européenne, c'est à la flotte qu'il faudrait remettre le soin de garantir le littoral très étendu de l'Algérie et de la Tunisie (p. 3131). »

Digitized by Google

données la pratique qu'a la marine des colonies et les nécessités de la défense des côtes, nous croyons que la solution la plus pratique serait de charger le département de la rue Royale de cette lourde tâche, et, s'il ne peut, par la suite, y suffire, d'en investir ultérieurement le département de la guerre.

Quelle que soit la solution, on doit sans retard pourvoir à la défense de nos colonies, et c'est à ce point de vue qu'il faut avant tout organiser l'armée coloniale.

Que les départements de la guerre et de la marine, étudiant ensemble cette question mixte, créent d'abord l'outil c'est-à-dire l'armée coloniale. C'est là le plus pressé. Temporairement on peut en donner le maniement à la marine. Nous croyons qu'elle peut très bien y réussir. Si nos conjectures ne se réalisaient pas, le département de la guerre n'aurait plus qu'à devenir le ministère de la défense nationale et à tout centraliser; mais, dans l'état actuel de la question, il a une trop lourde mission à accomplir pour qu'on ne cherche pas à en atténuer la charge écrasante.

Nous comprendrions très bien que la marine eût la défense complète de nos côtes et de nos colonies et que son excédent de réservistes constituât une partie du futur XX^e^ corps dont le commandement reviendrait naturellement à l'un des généraux de ce département. Ce qui semble importer surtout dans l'utilisation des réservistes de la marine doit être non de les noyer dans l'armée de terre, mais d'en faire un tout distinct sous les ordres de leurs officiers au moment de la mobilisation. Ce XX^e^ corps dont les rouages seraient organisés dès le temps de paix, pourrait avoir sa mobilisation particulière, à Châlons, par exemple, comme on en a émis l'idée. Il serait, au moment de la guerre, à la disposition du généralissime, la marine ne gardant pour la défense des côtes que les réservistes des départements les plus voisins des cinq ports qui lui sont nécessaires, et les autres rejoignant Châlons.

UN OFFICIER SUPÉRIEUR EN RETRAITE.
X. X. X.

---

Digitized by Google

# LE GRAND DUCHÉ DE FINLANDE

Même après la Norvège, la Finlande avec ses fjords, ses canaux ombrés, ses lacs verdoyants, ses ports coquettement assis au fond de leurs rades rocheuses et boisées, ses institutions autonomes, sa race vigoureuse, intelligente, originale, est digne de toute l'admiration du touriste et du philosophe. Des événements récents ont attiré l'attention de l'Europe sur ce petit peuple. Au milieu de l'effondrement contemporain de toutes les petites nationalités dans les grandes, il a su conserver jusqu'à ce jour son caractère propre, sa langue, sa littérature, sa constitution, son indépendance économique et sociale, sa religion. Il captive surtout les sympathies par cette fierté mâle qui excuse ses susceptibilités parfois si vives en présence des moindres atteintes portées au parti national.

Nous ferons faire au lecteur à travers Viborg et Helsingfors la course rapide que nous venons d'achever en lui disant ce que nous avons vu et ce que nous ont exposé les hommes les plus autorisés du pays.

Viborg est une coquette cité, enserrée dans la triple ceinture de ses coteaux, de ses eaux (lacs, mer, canaux) et de ses promenades. Sa partie la plus ancienne, aux ruelles étroites pressées sur la langue de terre qui sépare ses deux petits ports est encore entourée des restes de ses ports : c'est une sorte de Saint-Malo. Sa propreté et l'aisance, comme dans tous les pays scandinaves, se font admirer non moins que le cachet de ses vieux quartiers. C'est une des villes les plus antiques et les plus importantes du Grand-Duché. Son port principal situé à douze kilomètres, à l'embouchure du large canal à écluses qui la relie au lac Saïma, se livre à un commerce considérable de bois qui lui arrivent par le canal du Saïma, de blés qui lui viennent du sud, d'avoines et de seigles pour l'exportation. Viborg est le siège d'une des trois cours d'appel et d'une des quatre garnisons tenues par l'armée russe dans le pays.

Solidement assise sur un rocher, debout sur le détroit qui unit les deux ports, la vieille forteresse de Viborg est le plus intéressant des monuments de cette ville. Que de sièges elle a soutenus, que d'armées

Digitized by Google

ont défilé devant son fier donjon haut encore de quatre-vingts mètres!

A gauche s'étage le joli parc de Sainte-Anne, d'où l'on jouit d'une magnifique vue sur la ville et le golfe. C'est de là que Pierre le Grand dirigea le siège de la ville. En arrière se trouve l'admirable parc de Monrepos, dont les beautés naturelles offrent une réduction de la nature finlandaise. De la colline de Papula, près de la gare, la vue est aussi très étendue.

De Viborg, un bateau remonte le canal en traversant plusieurs lacs et en offrant au touriste les sites les plus enchanteurs. Le long de ses bords se profilent une luxuriante végétation, des coteaux boisés, formant un parc sans fin, de pimpantes villas en sapin verni, de petites maisonnettes rouges, des îles d'émeraude au milieu desquelles évolue le bateau comme entraîné dans un tourbillon de verdure. On monte jusqu'au lac Rœttijœrvi par quatorze écluses. On passe devant les belles résidences du Taipale, au sénateur Belostotsky, et de Rettijœrvi à M. de Giers. En débouchant sur le lac dont les golfes, les promontoires aigus rappellent le lac des Quatre Cantons, on est au point culminant du voyage. Nous quittons à regret notre vapeur pour monter dans les landaus qui, en quatre heures, nous conduisent aux fameuses cataractes d'Imatra. Imaginez toute une mer d'écume se précipitant en tourbillons avec le grondement du tonnerre entre deux murailles de rochers couronnés de sombres sapins, au milieu du paysage le plus sauvage de la Finlande. Après avoir admiré ces rapides grandioses, nous revenons au lac Saïma. Rien n'égale la beauté du lac couvert des « mille îles » aux sombres contours mollement dessinés par ses eaux argentées. Mais c'est surtout le soir que son aspect est saisissant quand le soleil se couche au milieu d'un de ces embrasements qui sont particuliers aux pays scandinaves. Une trop courte traversée nous amène vers minuit à Wilmanstrand. Dans ces pays, où la nuit d'été n'existe pas, minuit ne cache aucune beauté. La charmante petite cité nous apparaît dominée par l'importante ceinture de remparts au centre desquels on a installé une maison centrale de travail pour les mendiants et les vagabonds. De leur sommet on jouit sur la ville et sur le lac d'une vue admirable. Il est minuit et demi, c'est déjà l'aurore! C'est ici qu'est cantonnée la cavalerie finlandaise. C'est ici également une des stations de bains les plus fréquentées et devant nous s'étend le champ de manœuvres d'été de l'armée finlandaise.

Digitized by Google

Un train spécial nous amène de nuit à la ville si curieuse d'Helsingfors. Certes il lui manque les vieilles rues étroites, les remparts vénérables, le château à demi-ruiné de Viborg. Elle n'a pas les somptueuses cathédrales, les riches monuments des siècles passés. Mais comme son décor tout moderne est gracieusement encadré par les pittoresques saillies de son golfe azuré, par les centaines d'îlots tantôt boisés, tantôt calcaires, tantôt fortifiés (1) qui lui servent de satellites, par les merveilleux parcs de Tölö, de Brünnsparken, de Kajsaniemi ! Les vues dont on jouit du clocher de son église russe, de la coupole de Saint-Nicolas ou du sommet de son château d'eau, près de Tölö, sont vraiment féeriques. Les entrelacements de fjords, de ses îles, de ses côteaux boisés dont la verdure descend en cascades jusque dans la mer, combinent tout ce qui fait le charme de Stockholm et de Christiania. On ne saurait trop admirer ces quais remplis d'animation, le mouvement des vapeurs, des bâteaux de pêche, ce port clos par le demi-cercle de collines qui portent l'observatoire, l'église russe, le Brünnsparken; ces promenade si variées et surtout cette esplanade de Runeberg qui, du centre, descend jusqu'au port avec ses édifices luxueux, de riches hôtels, de brillants magasins, et de l'autre extrémité du port, faisant comme pendant à l'observatoire, la grande église Saint-Nicolas trône au-dessus de la ville comme le nouveau palais de justice au-dessus de Bruxelles. En avant s'étend la grande place du Sénat formée à gauche par le palais du Sénat, à droite par l'Université, en face par l'hôtel de ville. Au centre sera bientôt inauguré un monument dédié à l'empereur Alexandre II par le sculpteur Runeberg. En arrière on achève la construction du nouveau palais de la Diète, en face de la Banque de Finlande, tandis que tout près de là un petit square donne accès à la Maison des Chevaliers où l'ordre de la noblesse tient ses séances pendant les sessions de la Diète.

Il n'y a que deux partis politiques, fondés surtout sur la différence des langues. Le parti suédois se recrute dans la noblesse et la bourgeoisie; il est libéral. Le parti finnois, composé du peuple et du clergé, est conservateur. Ils sont d'égale force et, à vrai dire, n'ont plus guère de raison d'être depuis que le parti finnois a triomphé par

(1) En 1855, la forteresse de Sveaborg qui ferme la rade d'Helsingfors au sud, fut bombardée par la flotte alliée, sous le commandement des amiraux Dundas et Penaud.

Digitized by Google

l'admission de sa langue sur le même pied que le suédois. Il n'y a plus que le terrain économique et financier sur lequel le parti finnois s'efforce de prendre le dessus, se trouvant dans une situation trop inférieure par suite de la position de fortune de la grande majorité de ses membres. Aussi les luttes, sauf en matière purement politique, sont-elles rarement ardentes : les chefs sont presque d'accord, les concessions prévalent, on fait de la conciliation. Tout le monde reconnaît loyalement l'union avec la Russie et se montre dévoué à l'empereur (1) Dans quelques années les cadres de ces deux partis seront brisés; mais peut-être pour faire place à un seul parti, le parti *national*, dans lequel tout le monde se trouvera uni pour faire face à l'ennemi commun, s'il y a lieu. Nous reviendrons bientôt sur ce grave sujet, le plus grave de tous en Finlande, sujet devant lequel tous les autres s'effacent.

Le Radhuset ou hôtel de ville est le siège du conseil municipal et de la chambre municipale. La chambre municipale (magistrat) est une autorité d'exécution et de police, et en même temps un tribunal administratif : elle n'existe que dans les villes (2).

Dans les campagnes, ainsi que dans les villes de moins de 2,000 habitants il n'y a pas de conseil municipal. Toutes les décisions intéressant la commune, sont prises par l'assemblée générale des habitants. Et les femmes, comme en Russie, prennent part aux votes ! Cette assemblée générale jouit des libertés les plus étendues. La petite république communale jouit d'une autonomie presque absolue. Notons toutefois que rien ne l'empêche d'élire un conseil mnnicipal et de lui déléguer les pouvoirs de l'assemblée.

A côté des monuments consacrés aux institutions politiques, ceux consacrés à la science et à la charité ne méritent pas moins d'admiration et rendent cette noble cité justement fière de ce titre de capitale dont elle jouit depuis si longtemps et qu'elle entend bien garder.

L'Université date de 1640. Elle possède les 5 facultés de théologie, philosophie, droit, sciences physiques et naturelles, médecine. Son personnel enseignant comprend 33 professeurs dont plusieurs font leurs cours en finnois. Le nombre des élèves est de 1.735 dont plus de moitié sont finnois.

---

(1) Il est à remarquer que dans les attentats dirigés depuis 1809 contre les souverains russes, jamais un Finlandais n'a été impliqué.

(2) Il n'y a que 36 villes en Finlande.

Digitized by Google

La Faculté des sciences est installée dans l'Athœneum, très beau bâtiment, en face de la gare, qui contient en outre le musée des arts industriels et la galerie des tableaux de la Société des Beaux Arts. Les salles d'anatomie sont également dans un bâtiment distinct, au nord de la ville, près d'un hôpital. Il existe encore un hôpital de chirurgie très bien aménagé, un autre pour la pathalogie, un hôpital militaire pour les deux bataillons finlandais et un autre pour les soldats russes; enfin une maison d'accouchement.

La bibliothèque de l'Université contient 230.000 volumes. Elle est en même temps bibliothèque nationale. Et d'ailleurs les étudiants n'y travaillent pas : ils possèdent, dans un bâtiment spécial aménagé pour eux, dans le haut de la promenade, un cercle avec bibliothèque, salles de lecture (journaux, revues, etc...) et de concert, restaurant, etc... Les musées zoologique et botanique, le cabinet des monnaies et médailles sont au deuxième étage de l'Université, mais son musée minéralogique, son musée d'histoire et d'ethnographie, sa collection de sculptures sont, avec le cabinet de physique et le laboratoire de chimie, dans un édifice séparé, comme la bibliothèque. Le jardin botanique, remarquable par ses plantes de Laponie à côté de palmiers, est voisin du parc de de Kajsaniemi.

Le Polyteknikum donne des ingénieurs à l'Etat.

Quant au développement économique du pays, il est activé par de nombreuses écoles industrielles et professionnelles, par des écoles de commerce et de navigation auxquelles il faut ajouter deux instituts (privés) de commerce, par des écoles d'agriculture et deux instituts agricoles qui comptent un grand nombre d'écoles pratiques d'industrie laitière; enfin par une banque d'Etat, six banques particulières et une Société hypothécaire.

Les œuvres d'assistance concernant toutes les branches des misères humaines depuis les enfants idiots, sourds-muets ou abandonnés jusqu'aux simples dénués. L'assistance des indigents est à la charge des communes : presque partout existent des asiles pour les pauvres.

Nous avons déjà parlé des grands hôpitaux d'Helsingfors. Il nous suffira d'ajouter qu'en province il en existe de plus modestes dans chacun des chefs-lieux de gouvernement et que plusieurs autres villes ou communes rurales entretiennent soit des hôpitaux, soit des infirmeries.

Digitized by Google

Tous ces établissements ainsi que la surveillance générale de l'hygiène publique appartiennent en majeure partie à l'Etat.

Pourquoi faut-il qu'un peuple si sympathique, si loyal, si prospère, si heureux soit en proie depuis quelques mois aux plus vives inquiétudes, menacé qu'il est dans son existence nationale par des mesures d'unification, d'assimilation, d'absorption? Depuis plusieurs années la presse panslaviste poursuit une guerre acharnée contre ses libertés. Elle accuse les Finlandais de « séparatisme » ce qui est une calomnie absolument gratuite puisqu'ils ont toujours scrupuleusement rempli toutes les obligations découlant de leur union avec la Russie, puisque jamais pareille tendance ne s'est manifestée ni par un acte ni par une déclaration émanée soit du gouvernement, soit de la Diète, soit du peuple lui-même. Ces journaux et quelques pamphlétaires, comme M. Ordine, font des efforts inouïs pour prouver que la constitution du Grand-Duché, si solennement jurée par Alexandre Ier, confirmée par Alexandre II et garantie par Alexandre III, est un fantôme ou tout au moins qu'elle ne devrait pas exister et cela parce que l'existence du régime constitutionnel en Finlande est contraire à la dignité des autorités et du grand empire russe! D'ailleurs l'article 4 du traité de 1809 donnerait pleinement droit à la Russie de supprimer cette autonomie, car la constitution ne serait qu'*octroyée* par le Tsar.

Trois points surtout sont l'objet direct des attaques des russificateurs à outrance; ce sont : les postes, le système monétaire et les douanes. L'empereur, en a (janvier 1890) confié l'étude à trois commissions spéciales composées de hauts fonctionnaires russes et finlandais, sous la présidence du gouverneur général de la Finlande, comte Heyden. Contrairement à la tradition, ces commissions ne se sont montrées que trop actives.

Déjà l'administration des postes, par un décret de l'Empereur en date du 7 juillet, a été placée sous la dépendance du ministère de l'intérieur russe et de l'administration générale des postes et télégraphes de l'Empire. Désormais le gouverneur général de Finlande ne pourra présenter à la nomination de l'Empereur un candidat aux fonctions de directeur général des postes et télégraphes finlandaises qu'après s'être entendu avec le ministre de l'intérieur. De son côté le Sénat ne pourra nommer les autres fonctionnaires de cette administration qu'après avoir pris l'avis du directeur général russe. Sans doute le Sénat finlandais garde

Digitized by Google

encore des attributions très importantes dans la direction de cette administration, mais les restrictions apportées à ces attributions ouvrent grandes les portes aux influences moscovites.

Sans doute toutes ces mesures ne constituent pas de bien profondes modifications au régime antérieur; leurs conséquences pratiques sont bien minimes et il est infiniment probable que si le consentement de la Diète avait été sollicité, il n'eût pas été refusé. L'opinion néanmoins en a été péniblement impressionné. C'est que par ce fatal décret un des principes fondamentaux sur lesquels repose l'existence des libertés finlandaises a été violé, ce principe qu'aucune branche de l'administration ne peut être subordonnée à d'autres pouvoirs qu'à ceux du gouvernement finlandais : une semblable dérogation aux lois fondamentales du pays ainsi que l'a irréfutablement démontré le Sénat de Finlande dans les avis qu'il a donnés sur ces questions, ne pouvait être admise sans le concours des États dans les formes déterminées pour toutes modifications à la constitution.

D'autre part on sait que l'Empereur aime la Finlande. Il a promis en plusieurs circonstances qu'il ne porterait jamais atteinte aux lois du pays. Il l'a dit et chacun sait qu'il est le plus honnête homme de son Empire. Cet homme qui n'a ni serfs, ni favoris, ni maîtresses, a une force incalculable pour exécuter ses volontés, pour tenir ses promesses. On se demande avec anxiété quels mobiles ont pu agir sur son esprit froid et loyal.

En ce qui concerne le système monétaire, on a fini par reconnaître que l'introduction en Finlande du régime monétaire russe, qui consiste en une circulation fiduciaire, était impossible. Néanmoins quelques concessions ont été faites notamment en ce qui concerne les paiements en papier russe dans les caisses finlandaises. Aux termes du décret du 14 août le gouvernement grand-ducal est obligé d'accepter le rouble-papier en paiement dans les caisses publiques.

L'opinion publique a accueilli avec reconnaissance cette solution qui, tout en laissant au pays son système monétaire basé sur l'or ne violait aucune loi constitutionnelle. Mais on craint toujours après une si terrible alerte, que l'esprit d'équité ne cède un peu devant les idées préconçues et que la décision actuelle ne soit que provisoire.

Enfin la question d'une union douanière entre les deux pays est toujours à l'étude. Elle est extrêmement complexe, très discutée dans les

Digitized by Google

deux pays. Des hommes compétents, aussi bien en Russie qu'en Finlande affirment que le dualisme commercial actuellement en vigueur est plus avantageux aux intérêts des deux pays dont les conditions économiques sont si profondément différentes. On dit le ministre des finances russe, qui est un homme d'esprit, peu favorable aux projets émis.

Telle est la situation en Finlande à la fin de 1890. Espérons qu'elle ne se modifiera pas au préjudice des intérêts de ce peuple aimable et laborieux; et que la Russie cessera de croire sa grandeur intéressée à la suppression de son autonomie.

Certes, j'ai une foi vive en l'avenir du peuple russe. Il est intelligent discipliné, laborieux. Par toutes ces précieuses qualités, il est à la hauteur de la vaste mission de colonisation et de civilisation que lui a confiée la Providence sur cette terre. Mais cette mission, elle est au sud et à l'est de son immense empire, elle n'est pas à l'ouest. A l'ouest, au contraire, il trouve une civilisation plus ancienne que la sienne, supérieure même. A quoi donc peut aboutir cette fièvre d'unification! Déjà à l'intérieur, le Russe souffre assez de cette manie de la réglementation administrative, fille de cette bureaucratie importée par Pierre Ier sur les ailes de la civilisation occidentale. Chez lui l'initiative individuelle tend chaque jour à faire place à l'exécution d'un arrêté du préfet de police ou du gouverneur. On l'atrophie, on l'écrase. Est-ce pareil résultat que l'on envie pour la Finlande comme pour la Pologne(1). En persécutant des sujets loyaux qui ne demandent qu'à vivre paisiblement, à l'abri de leurs lois autonomes, sous le même sceptre que le grand empire, en opprimant un pays qui ne lui a jamais suscité les moindres difficultés, qui ne lui a jamais rien coûté et lui offre au contraire les débouchés les plus avantageux pour ses produits; on ne fait que chercher, créer une cause d'affaiblissement. Ce petit peuple *a du caractère*. On pourra lui envoyer un gouverneur plus désagréable que le comte Heyden, avec des pouvoirs encore plus absolus, établir un régime d'ukases. Mais il faut compter avec son entêtement, son obstination. Il n'est pas seulement courageux, intelligent; il a une supério-

(1) Par un triste retour des choses, dans lequel les Polonais croient voir le doigt de Dieu, ce sont des troupes finlandaises qui, envoyées en Pologne au temps de l'insurrection, y ont exercé, comme les Tchèques jadis en Galicie, la terrible répression que l'on sait.

Digitized by Google

rité incontestable sur le peuple russe : il est poli. Il opposera une résistance passive, usera la patience de son nouveau gouverneur général comme il a usé celle de ses prédécesseurs, et on devra reconnaître que l'on n'est pas plus avancé qu'avant. Le jour où on renoncera à l'extérieur à cette tyrannie politique comme à l'intérieur à cette tyrannie administrative et policière, on fera œuvre de bonne justice, ce qui est toujours le meilleur moyen de faire de la bonne politique.

A. Rivière.

---

## *DERNIÈRES NOUVELLES*

**Russification de la Finlande.** — Le gouvernement russe est décidé à compléter les mesures qui doivent mettre fin à l'autonomie de la Finlande.

Au cours de l'année prochaine, après l'élaboration du nouveau tarif douanier russe, les douanes finlandaises seront rattachées au ministère des finances de Russie. En même temps on s'occupera de transformer les milices finlandaises en véritables troupes russes. D'autre part, le Sénat de Finlande n'interviendra plus dans les affaires ecclésiastiques des églises orthodoxes du grand duché. Le secrétaire d'État, siégeant à Saint-Pétersbourg, qui y représente le ministère spécial finlandais, sera très vraisemblablement remplacé par un simple fonctionnaire attaché au ministère de l'intérieur de Russie. Enfin toutes les nouvelles dispositions législatives intéressant la Finlande devront émaner d'abord du Sénat russe.

On sait que l'assimilation définitive de la Finlande a été déjà entreprise au point de vue postal et monétaire. *(Mémorial diplomatique.)*

**Diète.** — Voici quelle sera la composition de la Diète de Finlande de 1891, à la suite des élections qui viennent d'être terminées : le clergé aura dans cette assemblée 30 représentants envoyés par les diocèses d'Abo (12), de Borgo (11), et de Kuopio (7). L'Université d'Helsingfors y enverra 2 membres, et la corporation des professeurs, 5 : les uns et les autres siégeront dans la Chambre du clergé, qui se composera ainsi de 37 membres.

Les villes auront 57 représentants, dont 10 pour Helsingfors, 5 pour Abo, 3 pour Viborg, 3 pour Tammerfors, 2 pour Björneborg, 2 pour Kuopio, 2 pour Nicolaïstadt, 2 pour Uléaborg, et 1 pour chacune des autres villes du grand-duché ayant une population au-dessous de 6,000 habitants.

Les communes rurales enverront 61 représentants, 1 par arrondissement judiciaire rural. Il y aura donc en tout 155 représentants non nobles ; avec les représentants de la noblesse, la Diète comptera 300 membres.

Dans les trois Chambres du clergé, de la bourgeoisie et des paysans, la majorité appartient au parti finnois, qui aura 150 voix, tandis que le parti suédois n'en comptera que 50.

---

Digitized by Google

# LE BUDGET DE L'ALGÉRIE

La discussion du budget de l'Algérie à laquelle il a été impossible de donner tout le développement que comporte ce budget, ramène l'attention sur l'organisation même de l'Algérie, et c'est à juste titre qu'un député a demandé, tout en acceptant le budget pour cette année, qu'une commission de vingt-deux membres soit nommée à l'effet de proposer les dispositions législatives spéciales que réclame l'état de l'Algérie, et de déterminer celles des lois en vigueur dans le métropole qui peuvent être appliquées dans cette colonie, en ce qui concerne :

1° L'organisation administrative;
2° L'organisation municipale;
3° L'organisation judiciaire;
4° Le domaine de l'État;
5° La délimitation du territoire militaire et du territoire civil;
6° Les impôts indigènes;
7° La colonisation;
8° Le régime douanier.

Comme on le voit, c'est toute l'organisation de l'Algérie qui est mise en cause, et si, d'une part, cette réorganisation s'impose à très bref délai, on ne peut pas dire que l'on n'ait pas sous la main tous les éléments d'une étude et d'une solution qui ne peuvent être que favorables à notre colonie.

Un besoin de réorganisation s'impose-t-il ? Le gouvernement général, les conseils électifs de l'Algérie sont les premiers à le demander et, si l'écho de ces desiderata ne s'est pas traduit aux Chambres par l'organe des députés algériens, il n'en existe pas moins.

Le gouvernement général, après avoir échoué dans sa présentation d'un projet d'emprunt de 50 millions, il y a deux ans, revient à la charge aujourd'hui sous une forme qui engage bien plus directement l'organisation même de l'Algérie : s'appuyant avec raison sur l'éparpillement de son budget, noyé et confondu dans les budgets de chaque ministère auquel se rattachent les différents services correspondants

Digitized by Google

en Algérie, le gouverneur général demande un budget autonome dont l'Algérie aurait la libre disposition. Or les dépenses réelles effectuées dans notre colonie sont divisées en trois catégories :

1° Dépenses des services civils 43,450,155 francs (budget de 1891) ;

2° Dépenses extraordinaires, comprenant les garanties d'intérêts aux Compagnies de chemins de fer et l'annuité de 5 millions environ que l'État paye, jusqu'en 1916, à la Société générale Algérienne, pour rembourser les obligations émises par cette Société. L'ensemble de ces dépenses s'est élevé pour 1886 à 21,658,797 fr., et le développement du réseau algérien ne fait qu'augmenter chaque année le chiffre de ces dépenses;

3° Enfin, les dépenses des services militaires, qui se sont élevées en 1886 à 55,239,236 francs. Il n'y a pas sans doute à prévoir de ce chef d'augmentation ; il n'y a pas non plus de diminution à prévoir.

Le projet de budget autonome présenté par le gouvernement général de l'Algérie est assez simple, et, en tout cas, constituerait pour l'Algérie une opération financière de tout repos.

Les recettes prévues à l'exercice 1891 se montent à 44,881,533 francs, somme supérieure de 1,431,378 francs aux dépenses des services civils, et tout fait prévoir que ces recettes, qui se sont élevées au budget de 1881 à 36,759,675 francs, continueront de suivre la même marche progressive que pendant les dix dernières années. Or, le projet de budget du gouvernement général de l'Algérie consiste à prendre en charge les seules dépenses des services civils auxquelles seraient affectées les recettes qui sont déjà à ce jour supérieures aux dépenses des services civils. Quant aux dépenses extraordinaires, c'est-à-dire les garanties d'intérêts aux Compagnies des chemins de fer, et l'annuité à la Société Algérienne, elles demeureraient à la charge de la métropole, aussi bien que les dépenses des services militaires.

Par amendement à cette proposition, nous avons lu dans les journaux officieux du gouverneur qu'il consentirait à établir un partage des recettes algériennes à partir d'un certain chiffre ; mais il y a là une simple condescendance, dont il faut savoir gré au gouverneur de l'Algérie, et qu'il ne consentirait peut-être qu'avec les plus grandes réserves. Cet abandon, par la métropole, des ressources algériennes qui vont en croissant et qui n'auraient pour corollaire qu'une partie limitée des dépenses algériennes permettrait de payer un emprunt d'une



Digitized by Google

certaine importance dont le produit serait employé à mettre l'Algérie en valeur. La combinaison a un côté séduisant; mais elle s'appuie sur l'autonomie de l'Algérie, qui est un système fort dangereux et combattu par toutes les personnes qui ne séparent pas l'avenir de la France de celui de l'Algérie.

L'an dernier, à pareille époque, un congrès colonial s'est réuni à Paris, et la section de l'Algérie, à laquelle ont pris part des personnalités ayant longtemps habité le pays et ayant fait de son organisation une étude approfondie, a conclu à la suppression au gouvernement général des bureaux des services civils, à la suppression du Conseil supérieur, qui deviendrait un parlement colonial, le jour où il voterait le budget, à l'extension tant des départements que des pouvoirs des préfets, et à la décentralisation départementale par l'augmentation des attributions des Conseils généraux. Voilà un ensemble de mesures qui, s'il était appliqué, ramènerait la vie dans les différents centres de l'Algérie, créerait une sorte d'émulation pour la colonisation et le peuplement et, en tout cas, est en contradiction complète avec les idées autonomistes qui ont pour base la création d'un budget colonial abandonné à la haute direction du gouverneur général.

La discussion sur le budget de l'Algérie n'a pas été longue à la Chambre. Ce n'est pas à dire qu'elle n'ait fourni, si la Chambre avait été disposée à les entendre, nombre d'observations fort intéressantes; mais il est dans le sentiment de l'opinion publique qu'il y a quelque chose à faire pour l'Algérie de mieux que ce qui existe, et nous formons des vœux pour que la commission qui sera nommée aboutisse le plus promptement possible à un programme quelconque.

Il ne suffit pas d'entreprendre de grands travaux, de construire à grands frais des chemins de fer, sans se préoccuper de savoir quelle est la proportion d'étrangers par rapport aux Français qui composent le noyau européen, le seul appelé à bénéficier de ces dépenses; et nous savons que la population étrangère européenne balance à peu près la population française; il est juste aussi d'entreprendre très sérieusement l'étude du sort des indigènes, qui paient la plus grande partie de l'impôt et contribuent, dans la plus large mesure, à cette augmentation de recettes dont on songe à faire profiter exclusivement l'Algérie.

Ce même congrès colonial n'a pas failli à cette partie la plus importante de ses travaux; il a décidé que dans les Conseils municipaux,

Digitized by Google

dans les Conseils généraux, la population indigène devait être représentée dans une proportion à déterminer; qu'elle devait avoir le droit de voter pour ses coreligionnaires, et qu'enfin, au moyen d'une certaine naturalisation *sui generis* qui ne touchait pas à son statut personnel, elle pouvait être initiée à un certain électorat politique, le tout avec les tempéraments et les précautions que comporte une semblable mesure, mais tout au moins à titre d'expérimentation et comme preuve de bon vouloir du gouvernement français. Si l'ensemble de mesures de ce genre paraît sortir du domaine du budget proprement dit de l'Algérie, il s'y rattache cependant, en ce sens qu'il comporte, à côté des avantages attribués aux indigènes, la création pour eux de certaines charges militaires qui atténueraient d'autant les dépenses des services militaires. En sorte que nous estimons que ce n'est voir la solution de la question algérienne que par un petit côté et à un point de vue trop ostensiblement personnel, que de la proposer dans la création d'un budget spécial de l'Algérie, absorbant toutes ses ressources et ne payant qu'une faible portion de ses charges, en condamnant à tout jamais sans motif plausible la métropole à payer le budget extraordinaire et les dépenses militaires, sans se préoccuper d'apporter d'allégement à ces deux importants budgets, non plus que de préparer aux indigènes un sort différent de celui qui leur a été fait jusqu'à ce jour: de contribuables qui paient, mais ne reçoivent rien.

Nous savons bien qu'à part quelques esprits absolus, les partisans de l'autonomie communale ou de l'assimilation, un peu effrayés de la tendance excessive de ces deux formules, les ont à peu près abandonnées maintenant, quitte à en reprendre l'esprit, en écartant les qualifications; il faut pourtant bien que l'on se rapproche de l'un ou l'autre des deux systèmes, et si tous deux ont d'ardents défenseurs, cela tient à ce que l'Algérie n'est pas une colonie dans le sens usuel du mot, et qu'en tout cas, ce n'est pas une colonie qui ressemble à nos autres colonies françaises, ni aux colonies étrangères. Alger est aujourd'hui à quarante heures de Paris, les communications sont quotidiennes avec Marseille, et le va-et-vient constant de la population européenne s'accommoderait mal d'une organisation autonome, différant de celle de la métropole. En outre, l'Algérie est le vestibule de l'Afrique, et c'est maintenant que l'Europe a les yeux tournés sur cet immense continent, que l'on peut vraiment dire que l'Algérie, tout au moins, est le pro-

Digitized by Google

longement de la France. A cet égard, le congrès colonial dont nous parlions plus haut, et qui était saisi d'une proposition de suppression du gouverneur général, comme on l'a demandé au Conseil général d'Alger, comme on le demandait il y a encore peu de temps dans la presse, a très sagement, à notre sens, défini et limité à la fois le rôle dans lequel il convenait d'enfermer le gouverneur général, si on le maintient. Le congrès colonial a conclu à son maintien, mais à titre de chef politique (et non administratif) de l'Algérie ; qu'il soit spécialement chargé de la direction des indigènes, qu'il se tienne au courant des agissements des confréries musulmanes, qu'il soit en rapport avec les États voisins du Maroc, du Sahara et plus tard du Soudan, qu'il soit même en correspondance avec nos représentants diplomatiques du Levant et de la Turquie. Il y a là un grand rôle à jouer pour le profit de la France et de la civilisation européenne, et aujourd'hui que l'Algérie est presque tout entière en territoire civil, que ses progrès de colonisation et de culture sont tout au moins assez développés pour qu'il n'y ait plus qu'à continuer l'œuvre entreprise, le besoin d'un système exceptionnel, d'une organisation purement autonome, ne se fait plus sentir, et ce serait compromettre à la fois les résultats acquis et ceux plus importants encore à acquérir, que de l'enfermer dans une autonomie où se heurteraient la civilisation européenne avec ses droits légitimes, et la barbarie musulmane avec la surveillance de droit exceptionnel qu'elle comporte.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

Théâ nes

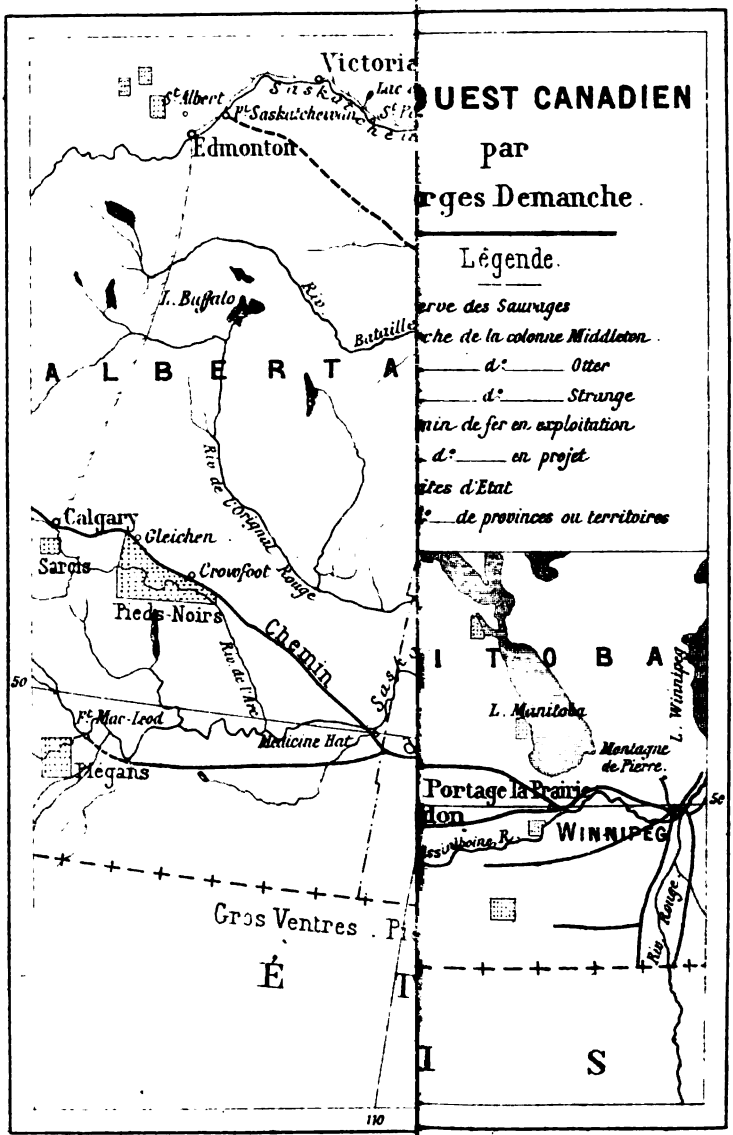


Digitized by Google

# CORRESPONDANCES ET NOUVELLES

## L'OUEST CANADIEN

La mise en vigueur, aux États-Unis, du bill prohibitif Mac Kinley n'est pas sans avoir de graves conséquences pour les États en rapports commerciaux suivis avec la République à la bannière étoilée. De ce nombre est certainement le Canada dont la frontière, purement conventionnelle et la majeure partie du temps tracée au cordeau, semblait inviter aux transactions commerciales entre les deux pays par suite de la facilité extrême des communications. Ce mouvement commercial était encore facilité par suite de la présence aux États d'un million de Canadiens Français, installés à demeure ou pour un temps indéterminé à peu de distance des frontières.

Aujourd'hui le bill Mac Kinley entrave singulièrement les exportations du Canada, et ce dernier pays est à la recherche de nouveaux débouchés. N'est-ce pas une occasion pour la France de chercher à renouer par delà l'Atlantique les relations du passé et de faire bénéficier les rapports commerciaux des deux pays des sympathies réciproques dues à une communauté de race et de langue? Nulle part dans le monde, les sympathies pour notre pays ne sont mieux établies, ne sont plus sincères et ne ressortent mieux au grand jour que dans le Canada français. Tout ce qui rappelle la mère patrie est accueilli avec cordialité et parfois même avec enthousiasme. Est-il besoin de rappeler les ovations faites à la première délégation française qui visita le Canada en 1885, et tout récemment encore au Club Alpin français et au comte de Paris, héritier des anciens souverains du pays. Nulle part non plus un champ aussi vaste n'est ouvert dans le domaine industriel et agricole à ceux de nos compatriotes qui vont tenter là-bas une fortune travailleuse mais sûre.

Ces souvenirs, ces ressources, ces perspectives de brillant avenir sont exposés avec une grande force de vérité, une indubitable sincérité et une profonde conviction dans un livre que vient de publier M. Georges Demanche (1). Cet ouvrage, dont nous reproduisons la carte coloriée du Nord-Ouest canadien, est plein d'enseignements pour le Canada et pour la France, tout en sachant faire la part des anecdotes, des beautés et des curiosités de la nature. Le vieux Canada apparaît comme la citadelle de l'élément français; le Canada nouveau, c'est-à-dire le grand Ouest et la Colombie, comme un pays d'avenir d'une fertilité et d'une richesse prodigieuses.

---

(1) *Au Canada et chez les Peaux-Rouges*, 1 vol. in-8°, illustré (5 fr.) Paris, 1890. Librairie Hachette. *A Montréal et à Québec*, chez les principaux libraires.

Digitized by Google

L'année 1890 a été particulièrement favorable au Manitoba et au Nord-Ouest. Parmi les émigrants, quelques petits convois sont venus directement de France, phénomène pour ainsi dire inconnu jusqu'alors. Les chemins de fer ont reçu une extension croissante. La ligne de Portage-la-Prairie Minnedosa se rapproche de plus en plus de Prince-Albert. Le chemin de Regina au Lac-Long est completé jusqu'à Prince-Albert. La ligne de Calgary à Edmonton est commencée et sera promptement achevée. Grâce à l'exécution de ces voies de communication, le pays se peuplera d'autant plus rapidement que les produits pourront être transportés plus facilement.

La récolte a été magnifique et c'est là la véritable richesse du pays. Le blé seul figure pour une vingtaine de millions de minots (36 litres au minot) donnant ainsi une récolte double de celle de 1889. Que ce blé se vende de 60 à 75 centins (3 francs à 3 fr. 75 c.), voilà 12 à 15 millions de piastres (60 à 75 millions de francs) qui tombent entre les mains des 100 à 120,000 cultivateurs qui habitent une région plus grande que la France. Sur les bords de la Rivière Rouge, dans les environs de Portage-la-Prairie, de Brandon, de Whitewood où se trouve un centre de Français, les rendements ont été considérables et, sur toute la ligne du Pacifique, de Winnipeg à Regina, se construisent des élévateurs chargés de recevoir et d'emmagasiner le blé. Les résultats jusqu'à ce jour sont fort beaux et aucun nuage ne vient assombrir l'horizon des vaillants colons de la Prairie.

On a cependant fait circuler tout dernièrement des rumeurs inquiétantes concernant l'attitude des sauvages. En admettant que ces rumeurs soient fondées, elles ne s'appliqueraient qu'aux Indiens des États-Unis et particulièrement à la puissante nation des Sioux, la plus guerrière de toutes et dont le chef, Sitting-Bull (le Taureau Assis), fit autrefois éprouver une sanglante défaite aux troupes américaines. Il y a bien au Canada quelques tribus de Sioux, campées entre Qu'Appelle et Brandon, mais ces Sioux sont peu nombreux, encadrés par d'autres sauvages et par des colons qui les surveillent de près et les mettent hors d'état de nuire. Les autres tribus indiennes et notamment la grande famille des Cris sont loin de la frontière des États et répandues par petits groupes sur les rives de la Saskatchewan. Ces sauvages sont plus pacifiques et détestent cordialement les grandes tribus des États contre lesquelles ils ont guerroyé autrefois. Seuls les Pieds Noirs, des environs de Calgary, turbulents entre tous, seraient tentés de rejoindre leurs frères qui sont de l'autre côté de la frontière. Une étroite surveillance leur enlèvera toute velléité de prendre les armes, ce qu'ils n'ont pas osé faire d'ailleurs lors de l'insurrection des sauvages et métis en 1885. Si donc, il peut y avoir conflit aux États-Unis, tout restera dans l'ordre au Canada.

## LES HOPITAUX EN RUSSIE

### NOTES D'UN MISSIONNAIRE SCIENTIFIQUE

**Le docteur Paul Aubry, lauréat de l'Académie de médecine, chargé successivement de missions scientifiques dans les pays scandinaves, en Orient et en Russie, a bien**

Digitized by Google

voulu nous communiquer son mémoire encore inédit sur les établissements hospitaliers dans le dernier de ces pays.

Si ce sujet peut sembler *à priori* un peu spécial, nous nous sommes demandés si la question de l'organisation hospitalière en Orient et dans les pays slaves ne rentrait pas à juste titre dans le domaine de la Géographie médicale générale, science à laquelle nous avons depuis longtemps accordé droit de cité dans la *Revue Française*.

N. D. L. R.

On ne trouvera pas dans les notes qui suivent un travail d'ensemble sur les hôpitaux de Russie. Nous avons intentionnellement laissé de côté l'organisation générale et l'énumération de tous les services. Nous avons cru plus intéressant, aujourd'hui surtout que les questions d'hygiène et de prophylaxie nosocomiales sont à l'ordre du jour, d'étudier dans tous leurs détails quelques-uns des hôpitaux de Saint-Pétersbourg et de Moscou. On verra que certains d'entre eux sont des modèles à tous égards (1).

Il est profondément regrettable que nous n'ayons eu rien d'analogue à faire visiter aux nombreux médecins qui, de tous les points du globe, se sont donné rendez-vous aux différents congrès scientifiques qui ont eu lieu l'année dernière à l'occasion de l'Exposition.

Dans ce mémoire, nous étudierons successivement, pour Saint-Pétersbourg, les hôpitaux Abougoff et Alexandre; pour Moscou, les hôpitaux de la ville et Sainte-Olga, et nous parlerons également de l'hôpital des enfants, des baraques des Dames de la Croix-Rouge de Pétersbourg et de l'hôpital pour les enfants (Saint-Vladimir) à Moscou.

L'hôpital Abougoff de Saint-Pétersbourg, fondé par la tsarine Catherine Ire, dépend depuis deux ou trois ans de la municipalité, qui fait nommer le médecin en chef par une commission spéciale. Il lui est adjoint un médecin suppléant, le remplaçant au besoin : c'est le principal chirurgien; on le consulte quand il se présente quelque difficulté. C'est lui qui fait les grandes opérations d'urgence. Les autres médecins sont nommés sur la présentation du médecin en chef par une commission de santé; le concours n'existe donc pas. Cet hôpital se trouve situé sur la rive gauche du principal canal de Saint-Pétersbourg, à peu près à mi-chemin de ses deux intersections sur la Néva. L'édifice étant construit depuis fort longtemps, nous n'en ferons pas une description détaillée.

La section des hommes est placée sous la direction du docteur Hermann. Sous les ordres de ce médecin se trouvent 16 *ordinateurs d'État*, payés de 40 à 50 roubles par mois, et 6 surnuméraires qui ne touchent aucun traitement.

---

(1) Il est à remarquer que ce que le docteur Aubry nous révèle ici au sujet des hôpitaux a été dit par les membres du récent congrès pénitentiaire à propos des prisons russes qui, malgré les calomnies de la presse de Londres, sont des établissements dignes d'être pris pour modèle par nombre de pays de l'Europe occidentale, et notamment par l'Angleterre qui, sous ce rapport, se trouve en arrière de cent ans sur les progrès de la civilisation. N. D. L. R.

Digitized by Google

Chacun des ordinateurs a une division lui appartenant en propre; des sœurs de charité sont attachées à chaque salle (1).

L'hôpital comporte un bâtiment de façade donnant sur le canal, et deux ailes perpendiculaires, l'une au centre, l'autre à l'extrême gauche. La façade et l'aile centrale ont deux étages (dont le rez-de-chaussée); l'aile gauche a trois étages. Au centre du bâtiment principal, se trouve la chapelle de chaque côté de laquelle existent 3 salles contenant 275 lits.

L'aile centrale est traversée dans toute sa longueur par deux corridors juxtaposés que sépare une cloison; à droite et à gauche sont situées les salles divisées en 8 sections. Ces salles contiennent depuis 13 jusqu'à 4 et 2 lits seulement. L'aile gauche avec ses trois étages peut contenir 280 lits répartis par 11 ou 12 dans 24 grandes salles donnant sur des jardins et dont la hauteur de plafond atteint 4m50.

Dans ce vieil hôpital, on a mis en vigueur, depuis fort longtemps déjà, une mesure de la plus haute importance au point de vue prophylactique : des salles spéciales sont réservées aux malades atteints de phtisie. Or, à l'heure actuelle, où la contagion de la tuberculose pulmonaire ne fait plus de doute pour personne, ne voit-on pas les salles communes des hôpitaux français encombrées de phtisiques? A l'époque où nous visitions cet hôpital, on venait d'y expérimenter, sans succès d'ailleurs, les inhalations d'huile d'aniline (2).

Signalons, en fait de services spéciaux, les salles réservées aux alcooliques chroniques et aux parturientes, et n'omettons pas de remarquer que les malades admis prennent un bain avant d'entrer à l'hôpital, — mesure élémentaire d'hygiène jusqu'ici bien exceptionnellement adoptée dans les hôpitaux de l'Europe occidentale. Dr Paul Aubry. *(A suivre.)*

## LA VACCINATION ANTIRABIQUE AU TONG-KING

« Il est bon de signaler, écrivait-on en 1889 dans la *Revue Française* (3), que le virus rabique fait de grands ravages au Tong-King et qu'une station médicale pouvant tenter des inoculations intensives d'après la méthode Pasteur produirait par là une grande impression, *une impression tenant du miraculeux*, sur l'esprit des indigènes si souvent victimes de ce terrible fléau. »

---

(1) M. le docteur Bourneville était donc bien mal renseigné, quand il venait prétendre, dans une lettre adressée il y a quelque temps au *Soleil*, que les hôpitaux de Russie sont desservis par des laïques; d'ailleurs, les lecteurs de la *Revue Française* doivent se souvenir que notre collaborateur, M. L. Cochard, a également constaté la présence de sœurs hospitalières dans les hôpitaux militaires de la région du Caucase. N. D. L. R.

(2) Nos lecteurs n'ignorent pas, sans doute, l'agitation que produit en ce moment, dans le monde scientifique, la découverte qui aurait été faite par le docteur Koch en vue de la guérison de la tuberculose. N. D. L. R.

(3) Tome IX, p. 514.

Digitized by Google

Nous apprenons avec une vive satisfaction que M. Étienne, sous-secrétaire d'État des colonies, de concert avec M. le docteur Treille, directeur du service de santé des colonies, vient de mettre à l'étude la création, à Saïgon, d'un institut de vaccination animale destiné à fournir de la lymphe vaccinale fraîche à toute l'Indo-Chine. Un laboratoire de bactériologie serait, en outre, annexé à cet institut, pour y faire des études sur le choléra asiatique, la lèpre, la rage, etc.

Le docteur Albert Calmette, médecin de première classe de la marine, actuellement détaché à l'Institut Pasteur, sera, dit-on, placé à la tête de ce nouveau service, destiné incontestablement à donner les plus féconds résultats, tant au point de vue de l'hygiène générale qu'à celui de l'étude de l'évolution particulière des maladies virulentes sous les climats tropicaux.

Il est certain que l'établissement d'une succursale de l'Institut Pasteur à Saïgon rendra d'immenses services non seulement à l'Indo-Chine, mais à tout l'Extrême-Orient, où la rage est malheureusement très fréquente.

Les conditions de climat et de très probables différences, sinon entre les propriétés du virus rabique, tout au moins entre son intensité et sa rapidité d'évolution en Europe et en Indo-Chine, rendront délicate à ses débuts la tâche du docteur Calmette. Nous ne doutons pas néanmoins qu'il ne réussisse rapidement à acclimater en Extrême-Orient un traitement dont la méthode viendrait d'être consacrée par un nouveau triomphe, si le docteur Koch a réellement découvert le moyen d'enrayer la marche de la tuberculose. Dr R.

## L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

### DEVANT LA CHAMBRE

Dans le numéro du 1er janvier de cette année et, tout récemment (1), en analysant un article de *la Nouvelle Revue*, *la Revue Française* s'est occupée de l'École de la rue de Lille, qui, mieux organisée et plus pratiquement dirigée, devrait jouer un rôle considérable, pour le bon recrutement de services exotiques des départements des affaires étrangères et des colonies.

A la séance du 20 novembre dernier, à la Chambre des députés, M. Le Provost de Launay a insisté, dans les termes suivants, sur un côté défectueux de l'organisation de l'École de la rue de Lille sur lequel notre collaborateur, M. Lionel Radiguet, s'est déjà efforcé d'attirer l'attention :

Et en effet, a dit M. Le Provost de Launay, vous avez l'intention, — vous l'affirmez chaque jour, — de propager l'influence française en Orient et en Afrique. Cependant, à ces jeunes gens, qui apprennent la langue de ces pays, vous dites, quand ils entrent à l'école : qu'ils ne doivent pas compter sur un emploi, que vous ne leur en donnerez pas. Ce serait le cas, il me semble, d'envoyer ces jeunes gens dans ces pays propager l'influence française ; ils y seraient bien mieux placés, au point de vue de nos intérêts, que ceux que vous y envoyez et qui ne connaissent pas la langue de ces régions. *(Très bien ! très bien ! à droite.)*

(1) *R. F.*, 15 novembre 1890.

Digitized by Google

Je vous avais signalé cette situation, et à cette époque, — *le Journal officiel* en témoigne, — vous avez bien voulu, sur divers bancs, de tous les côtés de la Chambre, approuver cette idée; mais depuis, personne ne s'en est occupé.

Vous savez que c'est l'influence mahométane, arabe, qui arrête nos progrès au centre de l'Afrique. Pourquoi donc ne choisissez-vous pas ces jeunes gens qui sortent de l'École des langues orientales pour les envoyer là-bas? Pourquoi ne leur donnez-vous pas des missions?

Le 21 novembre, lors de la discussion des articles, M. François Deloncle a critiqué avec beaucoup d'autorité le maintien à l'Ecole des langues orientales, par pure tradition, d'enseignements qui n'ont pas la moindre utilité pratique et il s'est demandé, comme la *Revue Française*, si, en raison des tendances rétrogrades invétérées qui y prédominent plus que jamais, cette *Université orientale hybride* ne fait pas double emploi avec le Collège de France et les Hautes Études.

Voici, d'ailleurs, le texte du discours prononcé par M. François Deloncle, qui est un ancien élève de cette École :

Messieurs, il est une école supérieure dont on a parlé hier, l'Ecole des langues orientales, où l'on professait naguère un cours de mandchou et de tartare, et où se professent encore un cours d'arménien et un cours d'hindoustani. Or il n'y a pas d'élèves à ces cours.

*M. Clémenceau.* Y a-t-il un professeur?

*M. François Deloncle.* Certainement; il y a un professeur d'arménien qui enseignait à la Sorbonne, avec beaucoup de science, le syriaque et l'hébreu, avant sa nomination à la chaire d'arménien de la rue de Lille.

*M. Paul de Cassagnac.* Je demande en échange de cette chaire un cours de français à la Chambre. (*Rires à droite.*)

*M. François Deloncle.* Quand il a été nommé professeur d'arménien, à la mort du savant M. Dulaurier, il n'avait pas la prétention de savoir beaucoup d'arménien; mais depuis il a égalé M. Dulaurier à force de répéter la syntaxe arménienne devant des bancs vides.

L'Ecole des langues orientales a été créée par la Convention, sur la proposition de Lakanal, pour former des drogmans et enseigner l'histoire et la géographie des pays d'Orient avec lesquels nous avons des rapports politiques et commerciaux. Malheureusement, après une brillante production de consuls et d'interprètes sous le premier Empire et la Restauration, les cours de l'Ecole ont été détournés, depuis environ trente ans, de leur destination première : elle n'a plus fourni, dans les quinze dernières années, qu'un drogman tous les deux ans : on y continue un enseignement scientifique mieux fait pour donner des membres à l'Institut que des interprètes; on favorise les anciens cours sans élèves, plutôt que d'ouvrir des cours plus modernes et plus utiles, tels que ceux de cambodgien, de laotien, de dialectes vulgaires, de chinois, de yoloff et de berber, qui attireraient de nombreux auditeurs; enfin, l'on vient même de supprimer le cours de géographie et d'histoire des Etats musulmans, si nécessaire à tous ceux qui se préparent à la carrière consulaire ou commerciale dans le Levant (1)!

(1) Si effectivement ce cours n'a plus actuellement le rang de chaire comme pour la section d'Extrême-Orient il est néanmoins toujours professé en tant que conférence accessoire.

Digitized by Google

Cette école est vraiment à réorganiser : ou bien il faut la ramener à la destination que lui avait fixée la Convention, et lui réserver exclusivement le recrutement des drogmans et des agents dans le Levant, dans l'Extrême-Orient et en Afrique ; ou, si cela n'est plus possible, il faut simplement la fusionner avec la section d'histoire et de philologie de l'École des hautes études, qui, avec un modeste budget de 75,000 francs, donne un enseignement de langues orientales presque aussi complet que l'enseignement de l'école spéciale de la rue de Lille, dont le budget est de 154,000 francs.

En outre, vous avez au Collège de France des cours de linguistique qui font double emploi avec ceux de l'École des langues orientales et avec ceux de l'École des hautes études. Il est d'autant moins nécessaire de les maintenir tous, qu'ils manquent réellement d'auditeurs et qu'ils ne diffèrent nullement par la forme de leur enseignement. Il conviendrait de faire une sélection, de supprimer certaines chaires anachroniques au fur et à mesure de l'extinction des titulaires, et dès maintenant obtenir des économies sensibles des frais généraux au profit de la création de nouveaux cours plus appropriés aux besoins de la culture moderne. Grâce à cette combinaison des frais généraux qui peut rapidement s'accomplir, j'espère que M. le ministre pourra nous donner, dès 1892, en Sorbonne ou au Collège de France, un certain nombre de chaires nouvelles et notamment cette chaire de la Méthode demandée par M. Antonin Dubost et plus utile à l'éducation française que la chaire d'arménien (1) ! *(Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)*

A notre avis, ces critiques démontrent une fois de plus que cette École, *destinée exclusivement à former des fonctionnaires pour les départements des colonies et des affaires étrangères*, ne saurait être laissée plus longtemps sous la direction du ministère de l'instruction publique.

## LE KRACH DE LONDRES

On sait que la place de Londres vient de traverser non seulement une crise monétaire très intense, mais encore une crise de crédit. Après avoir offert des facilités de crédit souvent excessives à des entreprises et à des spéculations téméraires, les banques anglaises, passant subitement d'un extrême à l'autre, se sont mises soudain à montrer une prudence exagérée sur le terrain des opérations de crédit. D'où débâcle au Stock-Exchange, aboutissant à la liquidation forcée de la maison Baring, qui s'était trop engagée dans les affaires de l'Uruguay et de la République Argentine.

On évalue à plus de quatre milliards le chiffre des engagements de l'Angleterre en titres argentins.

La crise semble néanmoins enrayée, grâce au concours de certaines banques anglaises, et même de la Banque de France, dont l'encaisse métallique est venue atténuer l'acuité de cette situation financière.

Maintenant, la reconstitution de la maison Baring semble chose assurée; mais comment s'opéreront les réalisations de l'énorme portefeuille argentin dont vont hériter les successeurs de cette grande banque?

---

(1) A propos du maintien de la chaire d'arménien, l'*Orient* remarquait, il y a quelques jours, que l'établissement de la rue de Lille était une école pratique des drogmans et non une succursale du couvent des Mékhitaristes.

Digitized by Google

Un comité composé des plus hautes personnalités financières s'est constitué à Londres pour se rendre compte de la position du Gouvernement argentin et de l'assistance financière dont il pourrait avoir besoin.

Depuis vingt-cinq ans, l'émigration, attirée de tous les pays vers la Plata, a fondé de nombreuses colonies agricoles. Le nombre des émigrants qui, en 1870, était de près de 40,000, a dépassé 200,000 en 1889. L'esprit d'entreprise ainsi éveillé a, naturellement, nécessité le concours de nombreux capitaux sans lesquels tout progrès était impossible. L'État, lui-même, a encouragé le mouvement en entreprenant des travaux d'utilité nationale. Quant aux particuliers, possesseurs d'immenses terrains, ils ne pouvaient les mettre en valeur faute d'argent. Force a donc été de recourir au crédit. Il en est résulté des emprunts d'État qui s'élèvent aujourd'hui à 1 milliard 600 millions; des emprunts provinciaux qui atteignent 968 millions; puis la création de banques provinciales, d'une Banque hypothécaire nationale, de la Banque hypothécaire de la province de Buenos-Ayres, etc.

C'est sous le poids des charges exagérées ainsi accumulées, que menace aujourd'hui de sombrer le crédit argentin, s'il n'est porté un prompt remède à tous les abus provenant de trop grandes facilités accordées aux demandes de crédit. Les charges annuelles de la République Argentine, créées pour le service du capital étranger, s'élèvent à près de 325 millions.

Il est évident, qu'en présence d'un système financier complètement désorganisé, ce n'est pas chose facile de trouver cette somme.

Quelles mesures prendra le comité chargé de consolider les finances argentines?

On n'en sait encore rien; mais il est fort possible qu'il décide d'envoyer à Buenos-Ayres une commission semblable à celle installée en Egypte et en Turquie, et il est peu probable que le Gouvernement argentin oppose son veto aux mesures qui seront proposées.

## TRAITÉ DE PAIX AVEC LE DAHOMEY

Voici le texte intégral de ce traité qui vient d'être soumis à la ratification des Chambres :

### TRAITÉ

En vue de prévenir le retour des malentendus qui ont amené entre la France et le Dahomey un état d'hostilité très préjudiciable aux intérêts des deux pays,

Nous soussignés, Aladaka, Do-de-Dji, messagers du roi;

Assistés de : Cunugan, faisant fonctions de yevoghan ; Zizidoque, Zonouhoucou, cabécérès; Aïnadou, trésorier de la Gore, désignés par S. M. le roi Behanzin-Ahy-Djery,

Et, capitaine de vaisseau de Montesquiou-Fezensac, commandant le croiseur le *Roland*; capitaine d'artillerie Decœur, désignés par le contre-amiral de Cuverville, commandant en chef des forces de terre et de mer, faisant fonctions de gouverneur dans le golfe de Benin, agissant au nom du gouvernement français,

Avons arrêté d'un commun accord l'arrangement suivant, qui laisse intacts tous les traités de convention antérieurement conclus entre la France et le Dahomey.

Digitized by Google

Art. 1. — Le roi de Dahomey s'engage à respecter le protectorat français du royaume de Porto-Novo et à s'abstenir de toute incursion sur les territoires faisant partie de ce protectorat.

Il reconnaît à la France le droit d'occuper indéfiniment Kotonou.

Art. 2. — La France exercera son action auprès du roi de Porto-Novo pour qu'aucune cause légitime de plainte ne soit donnée à l'avenir au roi de Dahomey.

A titre de compensation pour l'occupation de Kotonou, il sera versé annuellement par la France une somme qui ne pourra en aucun cas dépasser vingt mille francs (or et argent).

Le blocus sera levé et le présent arrangement entrera en vigueur à compter du jour de l'échange des signatures. Toutefois, cet arrangement ne deviendra définitif qu'après avoir été soumis à la ratification du gouvernement français.

Fait à Whidah, le 3 octobre 1890.

(Suivent les signatures.)

A côté des signatures des plénipotentiaires figurent celles de quatre témoins :

Pour la France, M. d'Ambrières et le père Dorgère ;

Pour le Dahomey, Candido Rodriguez et Alexandre.

Les négociations ont duré près de quinze jours et ont été fort laborieuses ; leur réussite fait grand honneur au commandant de Montesquiou.

Voici le passage essentiel de l'exposé des motifs très court, présenté aux Chambres :

Le département de la marine, en raison du développement pris par les hostilités, ayant été chargé de présider à notre action militaire et diplomatique au Dahomey, il fut recommandé au commandant de la division navale de l'Atlantique, appelé à prendre la direction des opérations, de ne rien négliger pour amener le plus promptement possible, dans des conditions satisfaisantes, une solution pacifique des difficultés soulevées par l'initiative du roi du Dahomey, et, dès son arrivée à Kotonou, l'amiral de Cuverville recevait les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Ces instructions fidèlement exécutées ont eu l'effet qu'on en attendait, et le 3 octobre dernier, l'amiral de Cuverville, qui avait mis à profit le découragement causé aux Dahoméens par la résistance victorieuse de nos postes, déterminait le roi Behanzin à conclure un arrangement avec nous.

Cet arrangement nous a paru répondre aux vues dont le gouvernement de la République n'avait cessé de s'inspirer pendant toute la durée de cet incident. Il en résulte, en effet, que le roi du Dahomey reconnaît formellement le protectorat de la France sur le Porto-Novo et s'engage à le respecter. Nous nous trouvons ainsi dégagés des préoccupations qui pesaient périodiquement jusqu'ici sur notre politique dans cette partie de la côte occidentale d'Afrique.

Cet exposé des motifs reconnaît de la façon la plus claire que le gouvernement a donné ordre à l'amiral de Cuverville de conclure la paix à tout prix. C'est bien ainsi que l'ont compris les noirs qui nous ont représentés à Abomey, nous vainqueurs, comme faisant toutes les avances et nous posant en solliciteurs.

On voit que le résultat obtenu n'est pas brillant. Sauf en ce qui concerne Kotonou, dont l'occupation est reconnue, c'est le *statu quo ante* avec toutes

Digitized by Google

ses difficultés, et la porte ouverte à tous les conflits à cause de la mauvaise foi proverbiale des Dahoméens.

On avait bien songé à introduire dans le traité d'autres clauses telles que l'établissement de résidents au Dahomey, la cessation de ces sacrifices barbares qui ont lieu périodiquement à Abomey, la protection du commerce, etc. Les cabécères ont tout refusé. « Nous n'avons, disaient-ils, que deux points sur lesquels nous devons nous entendre : Kotonou et Porto-Novo ; il ne faut donc que deux articles. » Impossible de les faire sortir de là. En présence de cet entêtement d'une diplomatie tout orientale, nous avons cédé.

Il n'y a pas jusqu'au paiement d'une redevance de 20,000 francs qui nous présente sous une humble posture. Mais ce n'est là qu'une apparence, car cette redevance n'est en réalité qu'un rachat des droits de douane que le Dahomey percevait à Kotonou. Au fond cette clause, d'importation anglaise, est peut-être ce qu'il y a de mieux dans le traité, car elle nous permettra sans doute d'avoir quelque prise sur un potentat très sensible aux questions d'argent. Si à ce prix le roi de Dahomey pouvait respecter le traité, ne pas molester nos nationaux et surtout ne pas détourner le trafic au détriment de Kotonou et Porto-Novo, nous serions heureux, puisqu'on n'a pas su mettre à profit l'occasion qui se présentait pour en finir une bonne fois, de voir tout motif de préoccupation disparaître du golfe de Bénin. Malheureusement le passé ne nous a que trop appris que la perfidie et la déloyauté étaient le fond de la politique dahoméenne.

En attendant, un crédit de 916,000 francs vient d'être présenté à la Chambre pour solder les frais de cette expédition manquée.

GEORGES DEMANCHE.

---

# NOUVELLES GÉOGRAPHIQUES ET COLONIALES

**Tunisie.** — *Transports réduits pour émigrants.* — Nous avons déjà annoncé (1) que la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée accorderait désormais, sur la demande du résident général à Tunis, des demi-places en 3e classe avec franchise de 100 kilos et quart de place pour les enfants au-dessous de sept ans, aux émigrants pauvres qui voudraient se rendre en Tunisie. Les négociations poursuivies par M. Ribot avec les autres Compagnies de chemins de fer françaises ont également abouti d'une façon favorable.

Le Nord accorde les mêmes avantages que le Paris-Lyon-Méditerranée,

(1) Voir *Revue Française*, 15 octobre 1890 (n° 104), t. XII, p. 495.

Digitized by Google

sans qu'il soit besoin de l'intervention du résident général, mais sur le vu d'un certificat d'indigence.

L'Ouest, sur la demande du résident, délivrera des billets de demi-place aux colons indigents.

Le Midi et l'Orléans, sans vouloir ériger en principe le droit à la réduction, se sont engagés à examiner les demandes et à accorder au besoin des billets de demi-place aux émigrants indigents.

L'administration des chemins de fer de l'État étendra à la Tunisie les avantages faits aux colons qui veulent s'établir en Algérie.

C'est à la résidence générale de France, à Tunis (direction des renseignements et du contrôle), que devront être adressées les demandes de réduction.

*Création d'un conseil colonial.* — A la suite des réclamations répétées de la colonie française en Tunisie, M. Ribot, ministre des affaires étrangères, a décidé la création d'un conseil de contrôle établi auprès de la résidence générale à Tunis. Voici, d'après la dépêche du ministre, en date du 24 octobre 1890, le but et la composition de ce conseil :

Afin de voir se continuer, dit le ministre, entre la résidence et la colonie des relations qui ne peuvent que profiter à la bonne préparation et à la bonne solution des affaires, le résident réunirait, au moins deux fois par an, en janvier et en juillet, les représentants de la colonie pour prendre leur avis sur les questions touchant à leurs intérêts agricoles, industriels et commerciaux.

Ces délégués comprendraient : le bureau de la chambre de commerce; les quatre membres correspondants de cette chambre à Sousse et à Sfax; les vice-présidents de la municipalité de Tunis; le vice-président et les plus anciens conseillers français des municipalités de Sousse et Sfax; le président et le premier vice-président du syndicat des viticulteurs et de chacune des associations agricoles reconnues.

Les délibérations ne seront pas publiques et n'auront qu'un caractère purement consultatif. Elles ne seront suivies d'aucun vote comportant une décision, mais l'avis de chaque membre sera mentionné au procès-verbal.

La création de ce conseil de résidence est une première satisfaction accordée aux colons qui demandaient un conseil élu au suffrage universel, et des pouvoirs plus étendus accordés à ce conseil. Mais le principe est déjà reconnu et, par la force des choses, les vœux que forment les colons seront exaucés d'une façon de plus en plus complète.

**Sénégal.** — *Délimitation franco-anglaise de la Gambie.* — A la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements français et anglais, en exécution de l'arrangement du 10 août 1889, une commission mixte a été chargée de procéder à la délimitation effective de la frontière franco-anglaise dans la Gambie.

Les délégués français sont MM. le capitaine Pineau, de l'infanterie de marine, Aubry-Lecomte, administrateur colonial.

Digitized by Google

Le gouvernement anglais a désigné de son côté M. le capitaine Kenny, du corps royal du génie.

Les représentants des deux puissances se rencontreront prochainement à Sainte-Marie-de-Bathurst en vue d'arrêter la marche de leurs travaux, de manière à utiliser la saison favorable à ce genre d'opération.

**Soudan français.** — *Situation d'Ahmadou.* — Le *Journal officiel* du Sénégal et de ses dépendances donne les renseignements qui suivent sur la situation militaire d'Ahmadou, ex-sultan de Segou :

Il résulte des derniers renseignements transmis par le commandant supérieur du Soudan que notre situation politique dans le Kaarta s'est grandement améliorée depuis la défaite d'Ahmadou à Koniakary.

Du 19 au 25 septembre, les dernières troupes de l'ex-roi de Segou se sont retirées vers Nioro. Ahmadou lui-même a quitté Kolome, se dirigeant sur sa capitale, en passant par Binala, Kanguessane, Fatoumatabougou, etc., pour prendre ensuite la route suivie en 1864 par M. Beliards, qui passe par Bandiogoula, Kremis, etc.

Tous les chevaux de l'armée d'Ahmadou seraient morts de faim ou de fatigue. Ahmady Diombokho, gendre du sultan, et Alpha Ibrahima, marabout de Batama, qui a le plus poussé Ahmadou à l'attaque de Koniakary, sont morts. Bafi, chef sofa renommé, serait également mort. On dit qu'Ahmadou se serait fait une légère blessure au bras, sans doute pour faire croire à son intention bien arrêtée de tenir le serment qu'il avait fait de reprendre Koniakary ou de mourir.

Les conséquences de notre succès commencent à se faire sentir. Toutes les provinces, depuis le Kolombiné jusqu'à Nioro, demandent à nous faire leur soumission, mais en secret et à l'insu d'Ahmadou qu'elles craignent encore. Il faut donc n'accepter encore ces soumissions que sous bénéfice d'inventaire et ne pas faire trop de folies sur ces bons sentiments dus en partie à la peur de représailles de notre part.

Moro Sambala, chef du Fonsané, qui jusqu'à ces derniers temps n'avait pas osé nous faire sa soumission, vient d'envoyer son frère et les chefs de ses villages à Bafoulabé. Ils ont protesté de leur affection pour nous qui sommes bons, tandis qu'Ahmadou est cruel, et ils en ont peur. Ils ont fait leur soumission et se sont engagés à payer l'amende qui leur avait été infligée il y a trois mois par le colonel Archinard et qu'ils avaient jusqu'ici refusé de payer. Ils se déclarent même satisfaits d'en être quittes à si bon compte. Les trois sagnés de Kanamakounou, Fataladji et Segalla sont terminés et occupés par les artilleurs. De cette façon, la route de Médine à Koniakary est bien protégée et les habitants de la région voisine peuvent cultiver en paix leurs lougans.

Quant à Samory, il est inquiet, et redoute maintenant que nous ne venions lui demander raison de ses menées avec Ahmadou. On sait que deux de ses fils se sont révoltés contre lui l'année dernière. L'un, Malinkemamory,

Digitized by Google

serait toujours aux fers à Bissandougou; l'autre, Diaoulée-Karamoko (c'est, croyons-nous, le jeune prince venu à Paris il y a quelques années), serait moins mal avec son père.

Au Fouta-Djalon, l'almamy Ahmadou s'est avancé vers le sud sans quitter toutefois les limites de ses Etats. Il annonçait son intention de marcher sur le Dubréka; mais il n'en a rien fait. Toutefois. Ahmadou manifeste ses sentiments d'hostilité à notre égard, poussé qu'il est par l'ex-sultan de Ségou, qui venait lui annoncer ses grandes victoires sur nos troupes.

*Soumission de chefs indigènes.* — Complétant les renseignements ci-dessus et rendant compte de quelques opérations sans importance, le *Journal officiel* du Sénégal du 30 octobre 1890 établit la situation au nord du Sénégal ;

Jusqu'à ce jour, se sont soumis les chefs des provinces suivantes :

Le Séro. — Le chef Dionbouga Séga; les Maures du Séro, les Peulhs du Boundou habitant Tiguï.

Le Tringa. — Le chef de Lambatara, chef-lieu de la province, qui nous avait donné de précieux renseignements sur la présence des troupes d'Ahmadou dans le Diafounou.

Le Saorané. — Le chef de Saorané, chef-lieu de la province, est venu faire sa soumission à Kayes. Le Sorma et une partie du Kontella. Le Fonsané et une partie du Tomora.

Les provinces du Kaarta, plus éloignées de nos postes, ont également fait des propositions de soumission secrète, et il n'est pas douteux qu'elles se rangeront ouvertement de notre côté lorsqu'elles seront assurées de n'avoir plus à redouter la vengeance d'Ahmadou.

En somme, tous les habitants (autres que les Toucouleurs) des provinces du Guidioumé, du Diafounou, de Kégnaga, du Kingui, etc., sont absolument disposés à se mettre de notre côté ; mais la crainte des troupes d'Ahmadou les empêche actuellement de se déclarer ouvertement nos partisans.

*Situation au Ségou.* — Voici, puisées à la même source, des informations sur la situation au Niger :

Mademba-Sèye, notre second agent politique à Ségou, s'est emparé, à la fin de septembre, de deux frères de Mari-Diara; un troisième s'est réfugié à Touma, à 130 kilomètres au sud-est de Ségou, sur la rive droite du Mayel-Balével. Ce village a été pris.

Le pays, à l'est du Ségou, travaillé per les partisans des Diara, paraît complètement pacifié.

Dans le Macina, les Toucouleurs et les Peulhs continuent à montrer une grande hostilité contre nous.

Un traité a été conclu avec le Saro, province au sud-ouest de Djenné, entre le Niger et le Mayel-Balével.

**Mission Crampel.** — D'après des renseignements qui nous paraissaient autorisés, nous avons annoncé que la mission Crampel n'avait pu continuer sa route et avait dû rentrer à Brazzaville. La nouvelle n'était, parait-il,



Digitized by Google

pas exacte, et la mission a eu seulement à surmonter d'assez grands obstacles avant de pouvoir remonter l'Oubanghi.

Un télégramme de Libreville fait connaître que M. Crampel, parti de Brazzaville le 23 août 1890, est arrivé le 24 septembre dernier, avec les cannonnières *Oubanghi* et *Alima*, au poste français de Bangui, le plus avancé sur l'Oubanghi. Ce poste est, en effet situé, par 4° de latitude nord de l'équateur. Depuis lors, notre compatriote a dû continuer sa marche vers le Chari, affluent du lac Tchad, et il est à présumer qu'avec les puissants moyens dont il dispose, il aura bientôt atteint ce fleuve, qui le portera rapidement sur les bords du Tchad.

**Congo français.** *Exploration du haut Oubanghi.* — M. Ponel, membre de l'ancienne mission de l'Ouest africain, actuellement chef du poste français de Bangui, vient d'explorer la rive droite de l'Oubanghi, sur un parcours de 250 kilomètres, en amont de la station. On sait qu'en vertu du protocole signé à Bruxelles le 27 avril 1887 entre la France et l'État libre du Congo, la rive droite de l'Oubanghi nous est formellement reconnue.

Cette exploration ne manque pas d'une certaine importance, car elle nous rapproche par une route nouvelle de l'ancienne province équatoriale que gouvernait Émin Pacha.

*Espagnols à Benito.* — Les renseignements recueillis à Benito confirment les projets des Espagnols sur ce point. En effet le vapeur *Fernando-Po* est entré dans la rivière; le capitaine et les passagers européens sont descendus à terre, et, après avoir parcouru le pays, ont distribué aux indigènes des pavillons et des armes, et ont annoncé l'établissement prochain de factoreries espagnoles. A l'arrivée du chef de poste français de Batah, le *Fernando-Po* a embarqué son personnel et a appareillé.

Sur la demande de M. de Brazza le paquebot le *Taygéte* a mouillé à Benito pour y montrer le pavillon et renforcer le poste qui a été rétabli sur ce point. Les postes de Campo et de Batah ont également reçu un complément de personnel.

**Afrique anglo-portugaise.** — *Modus vivendi.* — Nous avons publié (*R. F.*, t. XII, p. 623) le texte du projet d'arrangement anglo-portugais du 20 août 1890, et annoncé la conclusion d'un *modus vivendi* qui permettrait à l'Angleterre d'obtenir tous les résultats qu'elle ambitionne, sans avoir à redouter l'hostilité ou le mauvais vouloir des Portugais.

Voici le texte de ce compromis :

1° Le gouvernement portugais s'engage à décréter immédiatement la liberté de la navigation sur le Zambèze et le Chiré;

2° Le gouvernement s'engage aussi à permettre et à faciliter le transit sur les cours d'eau du Zambèze, du Chiré et du Poungoué (1), et à ouvrir

(1) Le Pungue est un cours d'eau qui débouche sur la côte orientale d'Afrique, un peu au nord de Sofala (environ 19° 40' latit. S.). Cette voie fluviale est parallèle au

Digitized by Google

les routes de terre qui servent de voies de communication dans les parties où ces rivières ne sont pas navigables ;

3° Le gouvernement s'engage en outre à faciliter les communications entre les ports portugais de la côte et les territoires compris dans la sphère d'action de la Grande-Bretagne, spécialement en ce qui concerne les communications postales et télégraphiques et le service des transports ;

4° Les deux gouvernements s'engagent à reconnaître les limites territoriales indiquées dans la convention du 20 août 1890, en ce sens que pendant toute la durée du présent accord aucune des deux puissances contractantes ne pourra conclure de traités, accepter de protectorats, ni exercer aucun acte de souveraineté dans les sphères d'influence assignées à l'une et à l'autre partie par ladite convention. D'autre part, ni l'une ni l'autre ne seront, par cet accord, considérées comme préjugeant aucune question, quelle qu'elle soit, qui pourra surgir, concernant les limites territoriales, au cours des négociations ultérieures;

5° Le présent accord recevra son application à partir de la date de sa signature, et restera en vigueur *durant une période de six mois.*

Fait à Londres, le 14 novembre 1890.

*Signé :* SALISBURY, LUIZ DE SOVERAL.

Le *Modus vivendi* consenti par le Portugal porte sur les points qui tiennent le plus à cœur aux Anglais. Ceux-ci ont l'*Hinterland* des colonies portugaises par la pénétration de l'Afrique australe qu'ils ont su mener dans ces cinq dernières années. Leur objectif était le Zambèze moyen et la route des grands lacs. Maintenant que personne ne peut leur disputer ces régions, ils veulent pouvoir y accéder, non pas par voie de terre mais par les routes naturelles de l'Afrique, c'est-à-dire par les fleuves.

Quatre cours d'eau remplissent ces conditions :

Le Zambèze et le Chiré pour la partie nord de l'Afrique australe. Pour ces deux voies fluviales l'Angleterre a exigé du Portugal l'application des principes généraux fixés par la conférence de Berlin pour la navigation du Niger. Il va sans dire que les expéditions anglaises auront la certitude de ne pas être traitées au bas Zambèze comme l'a été la mission française de M. Mizon au bas Niger. Les principes sont les mêmes, mais l'application varie suivant la nationalité des négociants.

Quant aux rivières Poungoué et Sabi, ce sont des voies de pénétration latérales pour arriver au Manica. La question est moins grave pour le commerce anglais; le transit des marchandises, sur ces cours d'eau, sera soumis à un droit de 3 0/0.

La forte concession du Portugal a donc été la reconnaissance de la libre navigation du Zambèze; ce qui revient à dire que le Zambèze sera absorbé

---

cours du Zambèze et offre un moyen de pénétrer directement du S.-E. au N.-O. dans le riche district de Manica, situé à l'est du Matabeleland.

Digitized by Google

par celle des deux puissances dont l'activité commerciale sera la plus grande. On peut dire, dès à présent, que le Zambèze sera un fleuve anglais comme le bas et le moyen Niger.

Le Portugal a obtenu en échange que la délimitation territoriale, fixée par le traité du 20 août 1890, ne soit que provisoire, et le droit de s'opposer légalement aux empiétements audacieux de la *South African Company*. Il a obtenu d'autre part l'ajournement de diverses questions, notamment: L'établissement d'un entrepôt aux bouches du Chindé, la construction du chemin de fer du Poungoué, la libre navigation concédée par lui à l'Angleterre sur tous ses cours d'eau africains, la liberté du commerce et de missions, reconnue non seulement en Afrique orientale, mais encore dans la province d'Angola ou pour le moins dans son *Hinterland*, et finalement cette clause humiliante de ne pouvoir rien aliéner de son domaine colonial sans le consentement préalable de la Grande-Bretagne.

**Les placers du Machonaland.** — L'expédition de la Compagnie sud Africaine a, parait-il, découvert de riches placers d'or au Machonaland, surtout aux environs du mont Hampden. Le Machonaland est assez facilement accessible par une voie latérale découverte par le major Johnston et le Dr Jameson. De la côte orientale d'Afrique au nord de Sofala, on rencontre la Pungue et on traverse le Manica. Ces explorateurs, qui viennent d'arriver au Cap le 11 novembre, ont annoncé que la route du port Salisbury au pays de Montata était achevée. Le Manica est sillonné en tous sens par des chercheurs de mines qui ne consentiront pas facilement a évacuer le pays. M. Cecil Rhodes, premier ministre du Cap et directeur de la Compagnie Sud-Africaine a déclaré au correspondant de *l'Argus* du Cap qu'en ce qui touche le Manica, l'ajournement du traité anglo-portugais du 20 août lui rendrait toute liberté d'action; que d'ailleurs Lo-Benguela se montrait toujours très bien disposé à l'égard de sa Compagnie. *Le Mémorial diplomatique* (15 novembre) croit au contraire que la *South Africa Company* sera obligée par lord Salisbury de mettre un terme aux annexions que font, sans même se soucier des limites fixées par la convention du 20 août les bandes armées qu'elle soudoyait depuis quelque temps.

**Pourquoi les Anglais ne possèdent pas tout l'Est africain.** — Le « Royal Colonial Institute » de Londres tenait l'autre jour une séance dans laquelle un membre influent de la *British East Africa Company*, M. George Mackenzie, donnait sur les opérations de cette puissante Société dans la région de Zanzibar et des Grands Lacs un certain nombre de renseignements avidement recueillis par ses compatriotes, et intéressants pour tout le monde. Il y a dans l'allocution de M. Mackenzie un fait à retenir, oublié de presque tout le monde et rappelé fort à propos par M. Mackenzie. En 1878, sir William Mackinnon reçut du sultan de Zanzibar l'offre d'une concession comprenant un territoire d'un demi-million de milles carrés, renfermant le Tanganika, le Nyassa, le Victoria-Nyanza, et atteignant ce

Digitized by Google

qui est aujourd'hui la frontière orientale de l'État du Congo. Sir William Mackinnon refusa. Ce ne fut d'ailleurs pas sa faute: il n'eût pas mieux demandé que de profiter des bonnes dispositions du sultan et d'amener à sa Société et à son pays une colonie de plus.

Mais le cabinet anglais d'alors, occupé d'autres soins, refusa toute aide au puissant banquier, qui ne put ou n'osa pas affronter seul une si colossale opération. Et pourtant il n'y avait qu'un mot à dire et quelques subsides à fournir pour que tout un magnifique empire africain devînt anglais sans difficulté ni opposition de personne. Il n'était pas question alors de concurrence allemande, et tout aurait pu se décider, d'un trait de plume, entre l'Angleterre et le sultan. L'Angleterre manqua l'occasion. M. George Mackenzie ne s'en est pas encore consolé. Le *Times*, qui rend soigneusement compte de sa conférence, ne s'en console pas non plus et conseille à ses compatriotes, au lieu de gémir sur l'occasion perdue, de méditer l'incident et de ne pas recommencer.

Lord Salisbury a essayé de réparer la faute; mais les Allemands, dans l'intervalle, s'étaient mis à la traverse; ils ont dit: « Part à deux! » et il a fallu partager avec eux.

**Anglais et Allemands dans l'Est africain.** — *Pénétration et appuis officiels.* — M. G. Mackensie a tracé un parallèle de ce que font dans l'Est africain Berlin et Londres.

Le gouvernement de l'Allemagne n'a cessé de donner à la Société allemande les preuves les plus « substantielles » de sa sollicitude et de son appui. La Compagnie germanique a reçu et reçoit sans cesse l'assistance de l'État. Le Reichstag a voté en diverses fois une somme totale de 400,000 livres sterling pour les opérations militaires. Il y a pour la ligne allemande de steamers uu subside annuel de 45,000 livres, et un subside de 5,000 livres pour un câble télégraphique, sans compter une avance de 300,000 livres pour capitaliser les rentes payables au sultan.

Rien de pareil en Angleterre : la Société anglaise n'a reçu qu'un appui moral, et rien de plus. Elle a dû pourtant, avec ses propres ressources, faire face à des opérations qu'on peut justement qualifier de militaires. Elle a mis sur pied, de ses deniers, une force armée de 400 hommes de police, avec 800 auxiliaires indigènes. Elle a relié ses ports par terre au moyen d'une route et d'un télégraphe, et par mer au moyen d'une ligne de vapeurs que ne subventionne pas jusqu'ici le Trésor. Un petit steamer à fond plat est prévu pour la rivière Tana, et un autre va bientôt être expédié pour le lac Victoria. Une route de 300 milles a été ouverte dans la direction de l'intérieur et se trouve protégée par des stations fortifiées. Un tracé de chemin de fer a été étudié pour relier le haut pays à la côte : les matériaux en sont prêts. Le pays a été exploré dans des directions nouvelles et des postes commerciaux ont été établis. On peut admettre dès aujourd'hui que tout ce programme de travaux sera achevé d'ici à une

Digitized by Google

couple d'années, quoique présentant les difficultés les plus sérieuses.

Tel est le résumé des renseignements présentés par M. Mackenzie à la réunion du Royal Institute Colonial. Beaucoup de nous ignoraient — grâce à M. Mackenzie, nous le savons maintenant — ce qu'a fait en si peu de temps dans la région de Zanzibar l'East Africa Company, et nous avons une preuve et un exemple de plus de l'ardeur, de la rapidité, de la décision avec lesquelles procèdent, en matière de colonisation, nos voisins d'outre-Manche. M. Mackenzie se plaint, il est vrai, de l'indifférence gouvernementale; il est bon de dire que le gouvernement anglais n'a jamais refusé, quand le besoin s'en est vraiment fait sentir, son appui tout-puissant aux entreprises anglaises. La France et surtout le Portugal en savent quelque chose.

**Harrar.** — *Missionnaires de Toulouse*, — La *Revue Française* a publié (t. XII, p. 559) une communication relative à la création de la mission française au Harrar. M. Antoine d'Abbadie, dont le nom était cité, nous adresse d'Abbedia, par Hendaye (Basses-Pyrénées), la note complémentaire rectificative suivante :

10 novembre 1890.

Vers la fin de 1837 nous persuadâmes, mon frère et moi, à un missionnaire lazariste de nous accompagner en Ethiopie. En 1839, j'allai à Rome pour rendre compte de ses premiers travaux et, tout naturellement, on fonda cette mission en la donnant aux Lazaristes, dont le premier chef, le P. de Jacobis, était un vrai apôtre. En effet, quand j'achevai, en 1849, mon second et plus long séjour en Ethiopie, il y avait au moins 12,000 catholiques. J'en ai revu quelques-uns à Muçaww'a, en 1885.

Mgr Massaja, le feu cardinal, fut envoyé *plus tard*, à ma demande, pour évangéliser les Oromo, appelés Galla par les étrangers.

Les détails de cette mission se trouvent dans l'ouvrage intitulé : *Mes 35 années de missions dans la Haute-Éthiopie*, mémoire historique du cardinal Guglielmo Massaja, capucin, autrefois vicaire apostolique des Gallas. Cet ouvrage traduit en français par l'abbé Gaveau, orné d'illustrations et de cartes, a été publié, en 1887, à Lille. C'est le premier volume d'une série qui, malheureusement, n'a pas été continuée.

**Chemins de fer de l'Asie-Mineure.** — Un de nos amis, actuellement à Constantinople, nous écrit le 11 novembre, pour compléter les indications fournies sur les chemins de fer de l'Asie-Mineure, par M. Léon Cochard, dans son compte rendu du voyage de Paris à Samarcande, dont la *Revue* a publié la dernière partie dans son numéro du 1er novembre ; et aussi pour rectifier certains passages du travail en question. Nous nous empressons de reproduire ces renseignements :

... Le chemin de fer inachevé, reliant Moudania à Brousse, va être repris et mis en état d'exploitation, grâce à une combinaison de M. Nagelmakers, directeur-général de la Compagnie internationale des wagons-lits.

Le chemin de fer d'Ismid à Angora a été concédé à une Société ottomane ; mais les titres ont presque tous été placés en Allemagne, grâce au

Digitized by Google

concours du groupe allemand représenté par M. Kaulla. La longueur de la ligne sera de 486 kilomètres.

D'après les dernières prévisions cette ligne sera achevée en 1892, malgré de grosses difficultés résultant de la configuration du terrain. Sur de nombreux points on doit exécuter d'importants travaux d'art. Pour ne citer qu'un exemple, nous mentionnerons la partie de ligne comprise entre Keuplu et Karakeui, à 150 kilomètres d'Ismid, où, sur une longueur de 12 kilomètres, on ne comptera pas moins de trois viaducs de 150 à 300 mètres de longueur et de 30 à 45 mètres de hauteur, ainsi que treize tunnels d'une longueur variant de 100 à 400 mètres.

Quant aux 100 kilomètres d'infrastructure qui, d'après M. Cochard, auraient été achevés par le gouvernement dès 1873, ils se réduisaient à 70 kilomètres, en tout sur trois points, et encore les remblais n'existaient-ils que sur la moitié de la hauteur nécessaire.

En ce qui concerne les fonds, j'ignore s'il en manquait en 1889 ; j'ai, en effet, entendu raconter qu'il y avait eu certaines difficultés à cette époque, sans cependant pouvoir vérifier ce dire ; tout ce que je sais, c'est que la ligne est achevée et livrée à l'exploitation depuis le mois de juin d'Ismid à Ada-Bazar, sur 40 kilomètres, et que les journaux annoncent pour le 15 décembre prochain l'ouverture à l'exploitation d'une nouvelle section de 63 kilomètres d'Ada-Bazar à Lefké. Enfin, les travaux sont en cours d'exécution sur toute la ligne jusqu'à Angora. Étant donnés ces résultats, il y a tout lieu de penser que l'argent ne fait pas défaut.

Quant aux combinaisons citées par M. L. Cochard comme ayant été étudiées par des capitalistes français concernant de nouvelles lignes à construire à Asie-Mineure, on en parle toujours à Constantinople ; mais depuis 1889, la question ne semble pas avoir beaucoup avancé.

**Asie centrale :** Notre compatriote Edouard Blanc, dont les lecteurs de la *Revue Française* ont lu plusieurs études importantes sur la pénétration du Sahara, accomplit une exploration dans le Turkestan oriental. On devra se reporter à carte du Khanat de Khokand publiée par la *Revue* le 1er octobre 1889 (n° 79) pour suivre son itinéraire de Oche (territoire russe) où il était le 23 octobre, son passage au haut plateau de l'Alaï à Terek Davan et sa route jusqu'à Kachgar. Une dépêche datée de Nowi Marghélan (Ferghana), le 16 novembre, et apportée par courrier de Kachgar, d'où elle avait été expédiée le 9 du même mois, annonce l'arrivée dans cette dernière ville de M. Blanc. Il a dû quitter Oche le 24 octobre, avec cinq ou six personnes (dont quatre djiguites kirghises). A la passe de Terek-Davan (12,700 pieds), les neiges auront offert à sa marche de grands obstacles, il aura dû mettre quinze ou seize jours pour atteindre Kachgar. Le 26 octobre, il a rencontré l'expédition du général Grombtchevsky, dont nous avons donné les dernières nouvelles (n° du 1er septembre, p. 308).

**Asie centrale : voyage Bonvalot et Henri d'Orléans.** —

Digitized by Google

M. Bonvalot et le prince Henri d'Orléans qui viennent de rentrer à Paris après une absence de plus de seize mois, ont exécuté, au cœur de l'Asie centrale, des frontières russes du Turkestan aux frontières françaises du Tonkin un voyage hérissé de difficultés et qui fait le plus grand honneur à ces deux vaillants explorateurs. Partis de Paris le 6 juillet 1889, ils franchissaient la frontière russo-chinoise le 1er septembre, arrivaient au Tonkin le 26 septembre 1890 et rentraient à Paris le 23 novembre.

A la frontière russe, les deux explorateurs rencontrent le Père de Decken, missionnaire belge, connaissant à fond le chinois, qui consent à les accompagner et leur rendit de grands services. Après la traversée des monts de Tien-Shan, ils arrivent à Kourla dans le Turkestan chinois, où M. Bonvalot emmène l'ousbeg Rachmed, qui l'a suivi dans ses précédentes explorations. Au lac Lob Nor, ils réorganisent leur caravane et font des vivres pour six mois. Après avoir traversé la chaîne du Tchimen tagh, on se trouve à 4,000 mètres d'altitude; le mal des montagnes se fait sentir, le froid est intense. La région est déserte et absolument inexplorée. La colonne suivant les traces d'une caravane dans la direction de Lhassa se limite à 14 hommes, 40 chameaux, 18 chevaux; tout le reste est renvoyé. Au 31 décembre, à plus de 5,000 mètres d'altitude, un épouvantable ouragan leur fait perdre les traces de la caravane.

Ils s'efforcent alors de suivre le 90e degré de longitude.

Ils trouvent de grandes chaînes de montagnes, de grands lacs, des volcans éteints, des geysers et une passe à six mille mètres d'altitude. Au-dessous de cinq mille mètres, ils rencontrent de grands troupeaux de yaks sauvages, d'antilopes, d'orongos, de koulanes, sorte d'hémiones; les oiseaux ont disparu, aucune végétation, nul combustible que la bouse des yaks sauvages, de l'été précédent. Pas d'eau, ils font fondre la glace; la viande ni le riz ne peuvent être cuits à cause de l'altitude. Deux hommes meurent du mal de montagnes et de froid. Les bêtes de somme meurent successivement.

Enfin, ils retrouvent les traces du passage de troupeaux et arrivent au delà du lac Ten'gri-Nor, où ils rencontrent les autorités thibétaines avec de nombreux cavaliers. Ils ont éprouvé une grande difficulté pour établir leur qualité de Français. Mais après quarante-cinq jours de pourparlers, à Dam, à une journée de Lhassa, des Thibétains fournissent les moyens de continuer la route aux voyageurs qui ont perdu tous leurs moyens de transport.

M. Bonvalot et ses compagnons suivent ce qu'on appelle la « petite route » du Thibet à la Chine, encore absolument inexplorée. Ils traversent le territoire des tribus indépendantes qui, sur l'invitation du Lama, souverain du Thibet, fournissent des yaks et des chevaux.

Enfin voici des vallées, des fonds boisés, très giboyeux, de gros animaux; on traverse vingt-deux cours d'eau en trois jours. Certaines vallées sont cultivées et parsemées de villages. Sur cette route les explorateurs ont traversé le haut cours de la Salouen, celui du Mékong, et pour atteindre Batang le 7 juin, celui du Yang-tsé-Kiang (fleuve Bleu), dont ils supposent

Digitized by Google

avoir reconnu la source sur le versant sud d'une chaîne colossale de montagnes qu'ils ont baptisée « monts Dupleix ».

A Batang, ils trouvent le premier Chinois. Ils continuent par l'Itanc jusqu'à Ta-Tsien-Lou, frontière de Chine, où les missionnaires français font un cordial accueil et restaurent leurs compatriotes à bout de forces.

Les voyageurs, obligés de se reposer un mois, partent le 29 juillet pour le Tonkin et voyagent à pied, les bagages sont portés à dos d'homme. C'est la saison des pluies, la chaleur est torride dans les rizières, partout on est en butte à la malveillance des Chinois qui, pour la première fois, voient des voyageurs vêtus d'un costume européen.

Ils arrivent le 5 septembre au Yunnan, où ils trouvent la première lettre d'Europe, datée du 5 septembre 1889, juste un an auparavant. Ils continuent leur route jusqu'à Mong-Tsé, où un consulat de France a été récemment établi. Ils arrivent au fleuve Rouge, à Manghao, ils prennent des jonques chinoises et entrent au Tonhin à Lao-Kaï. Peu après ils sont à Hanoï; l'exploration est terminée. En somme, l'expédition a fait 2,500 kilomètres en route inconnue et relevé tout son parcours.

**Tonkin.** — *Piraterie.* — Une rencontre assez sérieuse a eu lieu le 7 octobre près de Bat-Bac, sur la rivière Noire, entre une bande de pirates et les milices. Suivant leur tactique habituelle, les bandits ont attiré la garde civile dans une impasse et lui ont fait éprouver des pertes assez fortes. M. Moulin, inspecteur des milices a été tué. Une colonne organisée aussitôt par l'autorité militaire a poursuivi la bande et a enlevé, près de Bavi, la position où elle s'était retranchée. A la suite de cet échec, les pirates ont traversé la rivière Noire et se sont réfugiés dans un massif montagneux de la province de Hong-Hoa.

L'*Avenir du Tonkin* regrette que les nombreuses canonnières qui pourraient surveiller les artères du Delta aient été placées en réserve, car, sans cela, les pirates seraient tombés à notre merci avant d'avoir traversé la rivière.

D'autre part, des bandes de formation récente ont livré combat dans la direction de Phu-Ly. Le garde principal Lemaigre a été tué dans le combat.

Dans le Luc-Nam, la résidence a été attaquée et une partie du village attenant a été brûlée par les hommes de Luu-Ky, dont la bande s'est reformée.

A Sontay, une bande de 300 hommes, la plupart habillés en miliciens, a attaqué et brûlé la prison civile du tong-doc située à Phu-Xa, et a délivré 160 prisonniers. Le gardien de la prison a été tué.

Ces coups d'audace des pirates dénotent une fois de plus combien les milices sont insuffisantes. Leurs chefs sont braves, mais inexpérimentés; ils sont obligés trop souvent de payer de leur personne et savent se faire tuer, comme on vient de le voir; mais les miliciens ne présentent point de résistance et se débandent facilement. Une telle situation est fâcheuse.

Digitized by Google

*Haïphong et Hanoï.* — Nous avons inséré dans notre précédent numéro une lettre concernant M. Bonnal et Haïphong. « Hanoï, capitale du Tonkin, disait cette lettre, a été un non sens, une bêtise administrative des gouverneurs militaires. » Un de nos correspondants nous écrit à ce sujet pour nous faire remarquer très justement qu'il faut être hanté par une bien rancunière antipathie pour les généraux qui ont mené les opérations de guerre pour leur faire un tel reproche en termes aussi peu courtois. Bien avant l'occupation française, Hanoï était une ville de plus de 100,000 âmes, tandis qu'Haïphong n'existait pour ainsi dire pas. Les militaires ont trouvé une capitale toute faite et n'ont pas eu à la créer. Ce n'est qu'une erreur sans doute et peut-être pas une bêtise.

Haïphong, port de mer et ville de commerce de 1er ordre, est représentée comme habitable par les Européens les plus difficiles. Il est certain qu'il y a du confort a Haïphong et que la ville, sous ce rapport, gagne de jour en jour. Mais dans la lutte d'influence entre Haïphong et Hanoï, il faut reconnaître qu'Haïphong n'a pas d'eau douce et qu'aujourd'hui encore il faut acheter l'eau potable. Ce détail a son importance non seulement pour les Européens mais même pour les Chinois. Les maisons françaises d'industrie à Haïphong se plaignent précisément de ce que les ouvriers chinois qu'ils veulent embaucher à Hong-Kong sont rebelles à leurs avances parce qu'ils connaissent ce manque d'eau potable.

**Pêche de la morue en Islande** : Voici, d'après la *Revue des Pêches* maritimes les résultats de la pêche de la morue dans les mers d'Islande, pendant la campagne qui vient de prendre fin. Le tableau suivant fait ressortir dans la flotille qui s'est livrée à cette pêche une diminution de six navires. On attribue cette réduction des armements à la baisse sur le prix de la morue qui a suivi la saison de 1889, très abondante en poisson. En outre, il semble que la consommation de la morue tend à diminuer au fur et à mesure qu'une observance moins stricte du jour maigre et du carême se produit dans les pays consommateurs.

Voici les quantités pêchées par quartiers maritimes :

Dunkerque, 37,573 tonnes. — Gravelines. 2,260 tonnes. — Boulogne, 672 tonnes. — Saint-Valéry-en-Caux, 39,782 tonnes. — Saint-Brieuc, 226,046 tonnes. — Paimpol, 1,758,553 tonnes. — Binic, 541,428 tonnes. — Fécamp....

La pêche des Islandais pratiquée dans les fiords a été mauvaise cette année. Les Anglais se livrent à la pêche du flétan. L'année dernière a laissé des profits considérables, le poisson se vendait 1 sheling la livre. Cette année, 40 côtres environ sont revenus. Le flétan a sensiblement baissé de prix sur le marché anglais : 3 pences la livre.

La pêche pratiquée par les Danois, les Américains et les Belges, a été peu importante. Notre pêche a diminué d'importance en Islande. Quoique le temps ait été généralement beau pendant 1889 et 1890, les armements vont diminuant.

Digitized by Google

## ÉTAT COMPARATIF DES BATIMENTS ARMÉS POUR LA PÊCHE EN ISLANDE

| PORT D'ARMEMENT | NOMBRE DE NAVIRES | | | | | | | TONNAGE | | | | | | | NOMBRE D'HOMMES D'ÉQUIPAGE | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1884 | 1885 | 1886 | 1887 | 1888 | 1889 | 1890 | 1884 | 1885 | 1886 | 1887 | 1888 | 1889 | 1890 | 1884 | 1885 | 1886 | 1887 | 1888 | 1889 | 1890 |
| Dunkerque | 101 | 96 | 97 | 94 | 93 | 81 | 73 | 10578 | 11075 | 10277 | 9909 | 10242 | 8752 | 8.159 | 1501 | 1594 | 1611 | 1524 | 1571 | 1370 | 1262 |
| Paimpol | 46 | 42 | 53 | 27 | 39 | 39 | 40 | 4965 | 4772 | 5410 | 3246 | 4417 | 4327 | 4.340'66 | 934 | 867 | 973 | 522 | 752 | 773 | 764 |
| Binic | 25 | 13 | 13 | 9 | 15 | 12 | 13 | 2808 | 1462 | 1460 | 1008 | 1533 | 1386 | 1.545'22 | 567 | 292 | 289 | 184 | 275 | 276 | 288 |
| Saint-Brieuc | 15 | 9 | 10 | 4 | 10 | 8 | 8 | 1427 | 775 | 868 | 346 | 876 | 765 | 743'34 | 290 | 147 | 171 | 75 | 181 | 156 | 151 |
| Gravelines | 5 | 11 | 12 | 12 | 12 | 9 | 7 | 594 | 951 | 1157 | 1058 | 1239 | 1059 | 845 | 90 | 163 | 193 | 175 | 188 | 162 | 128 |
| Tréguier | 8 | 7 | 9 | 1 | 2 | 2 | 5 | 733 | 639 | 865 | 110 | 168 | 189 | 439'61 | 140 | 132 | 155 | 18 | 36 | 35 | 100 |
| St-Valéry-en-Caux | 6 | 3 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 409 | 199 | 218 | 139 | 155 | 155 | 155'90 | 107 | 59 | 62 | 40 | 44 | 44 | 43 |
| Boulogne | 5 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | 2 | 509 | 284 | 288 | 288 | 142 | 142 | 196 | 87 | 44 | 44 | 44 | 22 | 19 | 31 |
| Fécamp | 2 | 2 | » | » | 1 | 1 | 1 | 134 | 134 | » | » | 87 | 87 | 87 | 41 | 35 | » | » | 21 | 21 | 21 |
| Saint-Malo | 5 | 1 | » | » | 2 | 2 | » | 384 | 80 | » | » | 221 | 206 | » | 78 | 21 | » | » | 83 | 28 | » |
| Dieppe | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Granville | » | » | » | » | » | 1 | 1 | » | » | » | » | » | 87 | 87'98 | » | » | » | » | » | 20 | 20 |
| | 218 | 186 | 199 | 151 | 177 | 158 | 152 | 22541 | 20371 | 20543 | 16104 | 19080 | 17075 | 16.599'71 | 3954 | 3354 | 3598 | 2582 | 3123 | 2905 | 2808 |

Digitized by Google

**Pêche de la morue à Saint-Pierre-et-Miquelon** : Il est entré dans la colonie, en août 1890, 26 bâtiments français, et il en est sorti 39.

Il a été expédié pendant le même mois les quantités ci-après de morue :

| DÉSIGNATION DES PRODUITS | | QUANTITÉS exportées — En kilogrammes | EXPORTATIONS des mois antérieurs | TOTAL GÉNÉRAL au 31 août 1890 | EXPORTATIONS pendant la même période en 1889 | DIFFÉRENCE En plus | DIFFÉRENCE En moins |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Morue | sèche. | 476.490 | 2.678.407 | 3.154.907 | 3.040.303 | 114.603 | » |
| | verte. | 533.635 | 6.874.463 | 12.208.098 | 10.662.483 | 1.545.615 | » |

La morue sèche des petits pêcheurs s'est vendue de 24 francs à 25 francs les 50 kilogrammes

La morue verte, toujours rare et très recherchée, s'écoule au prix de 17 francs à 18 fr. 50 c. les 55 kilogrammes.

L'état sanitaire de la colonie est assez satisfaisant.

Il a été accordé pendant le mois d'août cinq concessions de terrain pour création d'établissements de pêche, et trois pour construction de maisons d'habitation dans l'enceinte de la ville de Saint-Pierre.

**Le Parlementarisme anglais au Japon.** — Il y a quelques jours le Mikado a ouvert à Tokio un parlement copié de tous points sur celui de Westminster. Tous les hommes sérieux qui ont vu l'Extrême-Orient, et médité sur le caractère des différents peuples de cette région, déplorent l'engouement fatal qui pousse les Japonais à copier les mœurs d'Occident les moins appropriées à leur tempérament et à leur génie national.

Le parlement de Tokio est à peine ouvert, et l'on annonce déjà que cinq partis différents s'y trouvent en présence. — Cela promet pour l'avenir!

Ce ne sont pas les Chinois qui commettront jamais la sottise d'emprunter à l'Europe ses procédés de gouvernement.

**Propagande médicale anglo-saxonne.** — Dans une savante communication faite à la Société d'ethnographie, le 10 novembre dernier, M. le docteur Eugène Verrier a signalé les efforts faits par les Anglais dans l'Inde pour procurer aux femmes de caste les bienfaits de l'assistance médicale dont elles étaient privées par le rigorisme de la loi et des préjugés brahmaniques.

Aujourd'hui, lady Dufferin vient de combler la lacune qui existait encore dans les institutions charitables de l'Inde par la création des hôpitaux spéciaux pour les femmes, hôpitaux administrés par des femmes et dont le personnel médical est recruté parmi les femmes reçues docteurs en Europe.

Il y a de ces hôpitaux dans toutes les grandes villes de l'Inde anglaise; mais le personnel médical féminin manque encore.

Comme, d'après la loi anglaise, le diplôme de docteur anglais n'est pas

Digitized by Google

indispensable pour l'exercice de la médecine, M. Verrier a fait remarquer qu'il y aurait là un débouché honorable pour celles de nos doctoresses françaises qui parleraient l'anglais, le tamoul ou l'hindoustani.

Outre la réputation que leur donnerait le titre de médecin de l'hôpital des femmes et la clientèle qui ne manquerait pas de venir à elles, elles auraient la satisfaction de concourir à une œuvre utile et de faire entrer la médecine des Hindous dans une ère de progrès scientifique et moral qui romprait avec les traditions de l'école brahmanique, si peu soucieuse des droits imprescriptibles de l'humanité.

Nous ne saurions trop signaler cela à certains ordres missionnaires de femmes, qui, en faisant prendre leurs grades en médecine à quelques sujets distingués, pourraient acquérir une influence considérable parmi les populations indigènes des Indes. Dr R.

**En Scandinavie.** — Notre correspondant particulier nous écrit de Kristiania, à la date du 15 novembre :

Si la fête de l'Union des royaumes (4 novembre) a été célébrée cette année avec la solennité accoutumée, notre horizon politique n'est pas sans points noirs. Les radicaux norvégiens semblent tenir de plus en plus à un programme qui semble inconciliable avec le principe fondamental de l'Union. Jusqu'ici simplement personnelle à l'intérieur, l'Union est réelle vis-à-vis de l'étranger. Aujourd'hui, les radicaux semblent rêver la possibilité pour la Norvège d'avoir une représentation diplomatique distincte de celle du royaume de Suède et la faculté d'adopter telle ligne de conduite extérieure qui lui conviendrait. Le programme des radicaux est un peu incohérent et l'on ne voit pas bien deux ministres nommés par le même souverain représentant des pays différents et suivant des lignes de conduite politique distinctes.

**Les quais de Constantinople.** — Le port de Constantinople, merveilleusement situé, ne possède pas encore de quais et les navires jettent l'ancre à une certaine distance de la côte.

L'embarquement, le débarquement des voyageurs et marchandises se font donc à l'aide de barques.

Depuis plus de dix ans, un français, Michel Pacha, poursuit une demande en concession pour l'établissement de quais sur les deux rives de la Corne d'or, permettant aux navires d'accoster.

M. Granet, ancien ministre est venu à Constantinople il y a deux mois environ, afin de donner une impulsion nouvelle à la solution de cette affaire et grâce à l'appui de l'ambassade il a obtenu un Iradé lui concédant lesdits quais qui n'auront pas moins de trois kilomètres de longueur. La dépense totale est évaluée à 60 millions.

Étant donnés la profondeur et le mauvais état du fond de la mer à l'endroit où les quais doivent être construits, cette entreprise ne manquera pas de présenter un très grand intérêt.

**Projet de pont entre l'Europe et l'Asie.** — On nous écrit de Cons-

Digitized by Google

tantinople: On parle beaucoup en ce moment du projet de relier Constantinople à Scutari par un pont qui serait, suivant les uns, au-dessus de la mer, suivant les autres, au-dessous.

Ce pont servirait aux piétons et aussi à relier les chemins de fer de la Turquie d'Europe à ceux de la Turquie d'Asie.

On ne sait encore à quoi s'en tenir au sujet du sérieux de cet entreprise gigantesque. La distance à franchir est de plus de 2,000 mètres et à cet endroit la profondeur de la mer atteint 100 mètres.

---

# BIBLIOGRAPHIE

## LE TRANSSAHARIEN, PAR M. GEORGES ROLLAND.

M. Rolland poursuit avec une persévérance indomptable sa campagne patriotique en faveur du Transsaharien et vient de faire paraître deux articles sur cette question (*Nature* du 8 novembre et *Revue scientifique* du 15 novembre).

A l'article de la *Nature* est joint une carte de l'Afrique française, où M. Rolland indique le tracé central du Transsaharien par Ouargla et Amguid, d'où il peut bifurquer soit vers le coude du Niger, soit vers le lac Tchad; avec cette dernière orientation, trois variantes sont possibles, dont l'une sur Agadès et Zinder (suivant le tracé préconisé ici même par M. d'Avril).

Dans la *Revue scientifique*, M. Rolland répond victorieusement à un mauvais projet de Transsaharien, mis en avant par M. Duponchel, projet inattendu qui viendrait se greffer aux lignes de Tlemcen ou de Tiaret, à 400 kilomètres en arrière du terminus actuel de la ligne de pénétration oranaise à Aïn-Sefra! Au demeurant, la question du tracé semble tranchée en haut lieu, et le tracé central par Biskra et Ouargla a été adopté à l'unanimité par le conseil supérieur de la guerre.

M. Rolland proteste ensuite contre l'envoi d'une colonne expéditionnaire à In-Salah. Le résultat le plus clair de cette expédition serait de rejeter définitivement le Touat et l'Oued Chessaoura dans les bras du Maroc. Tel est également l'avis du général Philebert, l'officier général le plus autorisé au sujet des questions de pénétration saharienne. « *Ce que nous voulons*, dit M. Rolland, *ce sont des coups de pioche et non des coups de fusil!* »

M. Rolland termine par quelques mots de réponse au récent article que M. de Vogüé a fait paraître dans la *Revue des Deux Mondes*. M. de Vogüé demande l'exécution immédiate du tronçon de Biskra-Ouargla, mais subordonne son prolongement ultérieur aux résultats d'une grande Compagnie à former, qui exploiterait notre empire du Soudan occidental, pénétrerait vers le nord du Soudan central et nous assurerait ainsi préalablement des positions solides au sud du Sahara. Or, c'est là un *cercle vicieux*: car sans

Digitized by Google

le Transsaharien, — qu'il se forme ou non une grande Compagnie du Soudan français, — nous n'arriverons à rien de pratique au Soudan, voire même dans le Soudan occidental. Telle a toujours été notre manière de voir, et dans leur brochure, MM. Philebert et Rolland l'ont amplement démontré. Le nouveau *Comité de l'Afrique française* fera bien de ne pas s'y méprendre.

## ATLAS DE GÉOGRAPHIE MODERNE

La librairie Hachette qui a tant fait jusqu'ici pour la connaissance et la propagation des études géographiques, vient de publier sous la direction de MM. Fr. Schrader, colonel Prudent et E. Anthoine, un *Atlas de Géographie moderne* qui est une œuvre vraiment remarquable par le soin méticuleux avec lequel elle a été exécutée. Cet atlas renferme 64 belles cartes coloriées qui toutes se recommandent par leur précision et en même temps par leur élégance. Chaque carte est accompagnée d'une notice qui est le commentaire concis mais complet du pays représenté par la carte. En outre ce texte est agrémenté d'un grand nombre de plans, diagrammes, cartes de détail qui donnent une idée fort nette au lecteur du texte et même au simple lecteur de la carte. Sous ce rapport l'*Atlas de Géographie moderne* répond à toutes les exigences, exigences qui n'ont fait que croître dans ces dernières années, depuis que la connaissance approfondie de la géographie est devenue un des facteurs principaux de la lutte pour la vie politique, coloniale et commerciale. Aussi trouve-t-on dans les notices les connaissances indispensables concernant les races, les langues, les religions, le commerce, les produits du sol, le climat, etc. Pour la France, de nombreuses cartes, coloriées aveé graduation, représentent d'une façon très saisissable tout ce qui touche à la géologie, l'hypsométrie, l'agriculture, l'industrie, les canaux et chemins de fer, la densité de la papulation, le degré d'instruction, la criminalité, etc. Un ouvrage de cette importance mérite d'autant plus d'être connu et répandu qu'il indique un progrès réel.

En examinant ce bel atlas dans quelques-uns de ses détails, il est un point sur lequel on ne saurait trop féliciter ses auteurs : c'est celui d'avoir fait figurer dans la langue du pays le nom des principales villes dont l'appellation a été francisée par l'usage. Désormais un touriste, qui aura lu son *Atlas moderne*, ne laissera plus passer la station de La Haye en entendant crier *S'Gravenhage* (on aurait pu mettre aussi *den Haag*). Mais si les auteurs de l'Atlas ont apporté cette très utile amélioration, ils auraient pu l'étendre aux pays eux-mêmes et la généraliser ce ce qui concerne les grandes villes. Si Cologne, Aix-la-Chapelle, Bucarest, Moscou font dans la langue du pays : *Köln Aachen*, *Bucuresci*, *Moskva*, il serait bon d'indiquer que des points importants comme Trèves, Mayence, la Forêt-Noire, etc., font *Trier*, *Mainz*, *Schwarzwald*. Dans les pays à plusieurs langues il ne serait pas mauvais de faire figurer (toujours pour les points importants) la dénomination usitée dans le pays à côté de celle qui est officielle. C'est ainsi que Laibach, Raguse, Posep, Libau, par exemple, deviendraient *Ljubljana*, *Dubrownik Poznan*, *Libava*. Enfin, dans un pays comme la Tunisie, il est fâcheux que le nom français : Sousse, n'ait point le pas sur le nom italien *Sousa*.

Le grand mouvement d'expansion coloniale a amené de nombreuses occupations de territoires et par suite de nombreux différends, ainsi qu'il advient en Asie, en Afrique, en Amérique, dans des pays peu connus et non délimités. Ces territoires contestés, ou parfois simplement convoités, sont indiqués dans l'atlas de M. Schrader. Il y aurait quelques réserves à faire à ce sujet en Afrique et surtout en Indo-Chine, où la part attribuée aux Siamois est en contradiction avec nos intérêts, les prétentions et les droits de l'Annam. De tout temps, l'Annam a revendiqué la suzeraineté du Laos sur la rive gauche du Mékong et même sur une bonne partie de la rive droite. An-

Digitized by Google

glais et Allemands indiquent comme leurs, sur leurs cartes, les pays voisins de leurs possessions, sur lesquels ils n'ont encore aucun droit, mais où se trouve parfois un seul agent commercial de leur nation. Sans les imiter à l'excès dans cette voie, indiquons au moins comme soumis à notre sphère d'influence — mais non comme appartenant à d'autres — des régions sur lesquelles nous avons, comme par le fait de notre protectorat en Annam, des droits séculaires; et on sait quelle est, en Extrême-Orient, la force des droits et même des simples traditions.

Sauf quelques réserves on ne peut que faire ressortir les brillantes qualités de l'*Atlas de Géographie moderne*, dont la publication honore à la fois et les auteurs et leur éditeur. G. D.

**Les Sièges célèbres**, par F. Azibert. 1 fort vol. illustré (5 fr.). Delagrave, édit.

Le perfectionnement des moyens de destruction, l'invention de la mélinite, des obus-torpilles, etc., pourraient faire croire que l'étude des sièges d'autrefois ne présente plus qu'un intérêt rétrospectif. Tel n'est pas l'avis de l'auteur de cet ouvrage, qui a cru utile de remettre en lumière les sièges célèbres qui ont marqué leur place dans l'histoire de France. Voici quelles sont les places fortes dont M. Azibert nous fait l'historique après avoir puisé aux meilleures sources : Alésia, Paris (en 885), Orléans, Mézières, Metz (en 1552), Sienne, Saint-Jean-de-Losne, Grave, Lille (en 1708), Huningue (en 1796, 1814, 1815), Gênes, Badajoz (en 1811 et 1812), Burgos Saint-Sèbastien, Monzon, Hambourg, Berg-op-Zoom, Belfort et Tuyen-Quan.

Ce recueil de nos gloires obsidionales est orné de nombreuses vignettes, de plans et cartes qui permettent de suivre le récit avec une grande facilité et d'en tirer d'utiles enseignements pour l'avenir.

**Le Sénégal et le Soudan français**, par P. Gaffarel. Delagrave, éditeur.

A une époque où l'Afrique est plus que jamais à l'ordre du jour, le livre de M. Gaffarel ne peut manquer d'être remarqué en raison et du nom de l'auteur et du sujet de l'ouvrage. M. Gaffarel, qui a une grande compétence en matière africaine, traite tout d'abord de la géographie physique, économique et politique du Sénégal. Puis il décrit d'une façon concise tous les événements survenus au Sénégal depuis la fondation de la colonie jusqu'à la nomination du général Faidherbe comme gouverneur. A cette époque commence une vie nouvelle pour la colonie, dont les frontières s'élargissent et dont le commerce prend une extension considérable. Alors, avec une clairvoyante pénétration, Faidherbe entrevoit le moment où nos possessions atteindront le Niger, s'étendront sur le Soudan et donneront la main à l'Algérie par-dessus le Sahara. M. Gaffarel retrace toutes les tentatives faites au Soudan et souhaite que la France ne laisse pas échapper l'occasion qui se présente à elle de fonder un grand empire colonial dans les Indes noires.

Cet ouvrage est orné de cartes et gravures.

---

*Le Propriétaire-Gérant,*
Édouard MARBEAU.

---

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — IMPRIMERIE CHAIX.
RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 25528-11-90.

Digitized by Google

# L'ARMÉE COLONIALE (1)

Le rapport présenté par la commission de l'armée coloniale, qui paraissait condenser les idées des trois départements intéressés : guerre, marine et commerce (colonies), ne serait plus considéré, paraît-il, que comme la base d'un projet de loi à proposer au Parlement après accord entre les ministères indiqués ci-dessus. Cette nouvelle n'est pas sans avoir causé quelque surprise, car on s'attendait à un décret imminent tranchant la question depuis si longtemps en suspens.

L'accord n'est donc pas fait ? se demande-t-on. Mais alors comment était donc composée la commission ? Ses membres n'étaient-ils pas les délégués des trois départements ministériels précités ?

Les commissaires n'auraient-ils émis que des opinions personnelles ? C'est bien improbable, si on se rapporte à leur caractère officiel.

Serait-ce que les commissaires aient mal compris le mandat qui leur avait été donné ? Ce serait à supposer, puisque se trouvant d'accord entre eux ils ne sont plus en communion d'idées avec ceux dont émane leur délégation, c'est-à-dire avec les ministres. Cette hypothèse ne paraît cependant pas juste, car l'erreur des commissaires aurait apparu chemin faisant et on y aurait porté remède. Le cas est beaucoup plus grave : on avait cru être dans la bonne voie et on s'est égaré. L'accueil fait par les ministres au rapport de la commission est, il n'y a pas à se le dissimuler, un désavœu de l'œuvre des commissaires.

Essayons de dégager par quelle concurrence d'intérêts sont divisés les ministères.

Celui de la guerre d'abord. Il est le plus désintéressé dans la question, on peut l'affirmer sans témérité. M. de Freycinet ne tend pas à coup sûr à la constitution d'un ministère de la défense nationale, qui comprendrait guerre et marine, défense de la métropole et défense des colonies.

(1) Le précédent fascicule contenait une étude sur la formation d'une armée coloniale. Cette question étant à l'ordre du jour, nous accueillons avec plaisir la communication suivante, qui met en relief les causes de dissentiments qui ajournent la solution de la question. Ce travail émane d'une plume autorisée, comme le lecteur pourra s'en convaincre. N. D. L. R.



Digitized by Google

Ce point écarté, — et il peut l'être malgré l'opinion d'un correspondant de la *Revue* (n° du 1er novembre) — que reste-t-il? L'attribution à la guerre d'une armée coloniale aura pour effet de donner à ce département la disposition, dès le temps de paix, du *noyau* d'un corps d'armée qui, avec le système d'aujourd'hui, ne serait mis sous ses ordres immédiats que dans le cas d'une guerre continentale. Cette modification à l'organisation actuelle est tout à l'avantage du pays, le fait est indéniable. Si elle constitue un bénéfice pour la guerre, par le petit surcroît d'importance et d'autorité qu'elle ajoute au portefeuille, ce bénéfice est bien compensé, et au delà, par les soins dont le ministre de la guerre endosse, en conséquence, la responsabilité : casernements; détachements dans les arsenaux aux colonies; préparation directe de la mobilisation, qui comporte une nouvelle répartition des réserves, et groupement nouveau des dépôts en vue de cette éventualité. Mais, à tout prendre, ces difficultés sont d'ordre secondaire : la Guerre s'est familiarisé déjà avec une partie d'entre elles, puisque depuis sept ans bientôt des corps sont détachés aux colonies, elle étudiera de près et résoudra les autres. Il n'en est pas moins constant que la guerre ne gagne à peu près rien à un changement de système et qu'on ne saurait la suspecter de visées ambitieuses ou d'accaparement. Son desideratum se réduit à ceci : dès *la première heure* de la mobilisation, un corps d'armée de plus, un corps d'armée solide et éprouvé, à sa disposition, en réalisant dès le temps de paix l'unité de commandement, d'administration et d'instruction de toutes les troupes appelées à combattre sous le drapeau national.

Passons au ministère de la marine. Celui-ci a été déchu naguère de l'honneur d'assurer la défense des colonies. Est-ce un bien? est-ce un mal? J'incline à penser que ce n'est pas une mesure heureuse. Si la marine, par sa faute ou ses fautes s'est laissé ravir cet important et honorable privilège, il est nonobstant hors de doute qu'elle a qualité plus que tout autre département ministériel pour l'exercer. Elle possède l'aptitude et des moyens d'action qui font jusqu'à présent défaut au sous-secrétariat des colonies. Par indolence ou par routine — ou par les deux motifs à la fois, — la Marine a été inférieure aux circonstances, elle n'a pas su se défendre; mais il est raisonnable d'admettre qu'elle est susceptible de modifier ses procédés et ses traditions et d'entrer dans une voie de progrès qui rallierait ses détracteurs sincères.

Digitized by Google

Bien que n'ayant plus la *disposition* des garnisons coloniales, la marine exerce encore le *commandement* des troupes qui les fournissent ; elle a ses « militaires »; elle y tient. Le rattachement de l'armée coloniale à la guerre les lui ferait perdre. Rien d'étonnant, par suite, qu'elle se prête de mauvaise grâce à ce sacrifice ; son intérêt propre est opposé à l'intérêt général. M. Barbey fait donc, c'est probable, des objections au rapport de la commission et fera sans doute de l'obstruction sous couleur de vouloir en référer aux Chambres, persuadé que le renvoi aux Chambres équivaut à la remise aux calendes grecques.

Mais tous les subordonnés du ministre de la marine sont-ils du même avis et se conforment-ils à ses vues? Sans avoir sondé les reins et les cœurs, on peut avancer que les troupes de la marine, le membre qu'on veut amputer, s'accommodent assez de l'amputation. Et cependant, en dehors de la satisfaction un peu platonique de rentrer dans le giron de l'*alma parens*, de faire désormais plus intimement partie de la grande famille militaire, les troupes, sauf quelques personnalités, n'ont pas d'avantage immédiat à tirer du rattachement à la guerre ; mais elles abandonneront volontiers la marine où on ne leur a jamais fait la place ni accordé la considération auxquelles elles peuvent légitimement prétendre. Il ne faut pas se payer de mots. Aujourd'hui la marine couvre ses troupes de fleurs : « le moindre grain de mil eût mieux fait leur affaire. » On invoque les traditions glorieuses et déjà longues qui ont cimenté l'union de la flotte et des troupes. Déclamation, verbiage ! Que les marins s'interrogent en toute sincérité ! Qu'ils descendent au fond de leur conscience ! Oui ou non, peuvent-ils se rendre le témoignage d'avoir traité artilleurs et fantassins en frères d'armes ? Ne les ont-ils pas toujours tenus dans une subordination vexante, presque toujours, et quelquefois vexatoire? Honneurs, récompenses, traitements, sont-ils départagés entre eux et leurs « auxiliaires » selon les devoirs de la confraternité d'armes ? Les généraux d'armées ne sont-ils pas systématiquement maintenus éloignés de leurs troupes ? Les exemples, les preuves abondent. Ce n'est pas le lieu de les citer : il s'agit non de récriminer, mais d'indiquer pourquoi la marine ne sera pas regrettée par les troupes qu'il est question de lui reprendre et pourquoi elle n'est point soutenue par elle.

Quant à l'administration des colonies, selon toute apparence et selon la plus élémentaire logique, elle est l'ennemie du mieux, quel qu'il soit.

Digitized by Google

Aucun projet n'a chance de trouver grâce devant elle et de mériter sa faveur, sauf celui qu'elle élaborerait toute seule, car aucun ne lui maintiendrait sa situation actuelle : l'informe chaos grâce auquel elle peut satisfaire, sans contrôle, les ambitions les plus incapables, les prétentions les moins justifiées, les appétits les plus exigeants.

Et ce n'est pas un procès à la personne du sous-secrétaire aux colonies qui se trouve intenté ici. La compétence de M. Étienne a grandi par la pratique des affaires coloniales, elle est aujourd'hui hors de conteste, son esprit d'équité n'est pas mis en doute; mais, par le vice même du système, ses intentions les plus droites et les plus désintéressées peuvent amener les mesures les plus néfastes et les plus étranges.

A beau mentir qui vient ou écrit de loin! et la horde affamée qui s'est ruée depuis quelques années à la curée du budget colonial disposant au delà des mers d'un pouvoir sans limites et sans frein n'est pas pour inciter le département ministériel qui l'enrichit à une modification quelconque du *modus vivendi* présent, fût-elle plus conforme à l'intérêt du pays et de ses finances. Rien ne peut agréer davantage que le *statu quo* aux *coloniaux* — je ne dis pas aux *colons*.

Et cependant le champ d'action des gouverneurs coloniaux n'est-il pas assez vaste et leur rôle assez intéressant dans le domaine des questions de douanes, de travaux publics, d'agriculture, de commerce et de police locale, pour que, si ambitieux qu'ils soient, ils ne puissent s'en contenter et qu'il faille y adjoindre le commandement de l'armée et de la marine? Le gouverneur général de l'Algérie est un autre personnage que ces tyranneaux de colonies à qui on donne une autorité sans contrepoids et universelle, comme si leurs capacités étaient universelles aussi. On ne songe pas pourtant à lui attribuer le commandement et l'administration de l'armée d'Afrique, et sa modestie s'accommoderait mal sans doute d'une mesure qui étendrait son rôle jusqu'au soin de la défense de l'Algérie. Mais parmi les hommes que leurs talents, la dignité de leur vie, et une longue suite d'études ont élevé, dans la métropole, au-dessus de leurs concitoyens, aucun n'aurait l'aveugle orgueil de prétendre centraliser ici, quoique sous les yeux de témoins sympathiques, prêts à crier : gare! de centraliser, dis-je, la direction de toutes les forces vives de la nation; et l'on a osé cependant confier d'aussi vastes devoirs à remplir au loin à un homme quelconque — car nos administrateurs coloniaux sont : quel-

Digitized by Google

conque — le nier serait vain. Il en est de distingués, incontestable; mais ces exceptions sont l'œuvre du hasard de tous que la faveur suffit à faire d'un complaisant ami personnel des puissants du jour un haut fonctionnaire, cela souvent sans que le candidat présente la moindre grité, ou de talent, ou de savoir, alors que pour le rôle seraient nécessaires des capacités, de l'ordre, une éclatante honnêteté, une impartialité irréductible, un jugement toujours sûr. Bien plus, l'incapacité même de bon nombre des favoris de l'administration les laisse inconscients de l'étendue de leurs devoirs; l'exercice si nouveau pour eux d'une autorité presque absolue les enivre et les éblouit sans les éclairer, c'est-à-dire les aveugle.

C'est pourquoi, à supposer que vraiment l'administration des colonies cherche à faire aboutir un projet d'armée coloniale, son programme, basé logiquement sur la situation présente qui est son œuvre, doit être si éloigné d'une diminution d'attributions, que bien certainement le rapport de la commission n'aura pas ses suffrages. L'idéal des agents coloniaux, c'est une armée avec des officiers civils (voir au *Journal Officiel)*, dont ils feraient choix et qui seraient à leur merci. Ce serait une cohorte d'admirateurs intéressés à applaudir toujours; il serait si facile de les casser aux gages quand leur enthousiasme pour les faits et gestes des gouverneurs, ou administrateurs, ou résidents viendrait à baisser.

Je viens de mettre en lumière quels peuvent être quelques-uns des intérêts opposés des départements ministériels en cette question de création d'armée coloniale. Il en est d'autres assurément : certains de meilleur aloi; certains, moins avouables encore.

Si l'on fait litière de ces sentiments qui marquent simplement des convenances particulières sous l'apparence de l'intérêt général, voyons à quelles résolutions pourraient s'arrêter, sur quelles bases pourraient s'entendre les délégués des trois ministères et, par suite, les trois ministres eux-mêmes, mus uniquement par l'amour du pays et résolument attachés à l'exclusif dessein d'assurer sa sécurité et de diminuer ses charges budgétaires.

L'armée coloniale existe en fait : c'est l'artillerie et l'infanterie de marine, plus les troupes indigènes que ces deux corps encadrent, plus le régiment de légion étrangère que la Guerre fournit au Tonkin,

Digitized by Google

plus les corps de discipline; ajoutons pour mémoire les spahis du Sénégal et la gendarmerie.

Les troupes de la marine ont servi au Tonkin sous des généraux de la guerre, et, réciproquement, des troupes de la guerre ont servi et servent aujourd'hui encore sous des généraux de la marine. Après quelques heurts de début l'entente s'est faite; elle dure depuis six ans et l'harmonie est parfaite, sauf quelques cas exceptionnels de mésintelligence qui se produisent entre esprits étroits, — il s'en trouve toujours partout. Il semble donc que l'obligation de relever d'un même département ministériel ne soit pas essentielle pour les troupes employées aux colonies. Est-il désirable cependant qu'il y ait unité de commandement à la métropole aussi bien qu'aux colonies? Assurément c'est une simplification; rien que cela constitue un progrès et, si le commandement est exercé par la guerre, c'est aussi une augmentation de cohésion; c'est la restitution des troupes à leurs chefs naturels, chose que n'a pas voulu faire la marine, annihilant par ses majors généraux les généraux d'armée.

On fait argument des fonderies des établissements d'artillerie de la marine, de la garde des arsenaux pour motiver la nécessité du maintien de troupes à la marine. C'est vouloir considérer à l'égal d'un obstacle un grain de sable devant une locomotive. L'artillerie nationale prêtera des spécialistes à la marine pour la fonte de ses canons, et l'infanterie lui gardera ses arsenaux si les gendarmes, garde-consignes, pompiers et vétérans qui y pullulent, n'y suffisent pas. Étant donné un corps de garde, une consigne à observer et des militaires pour faire faction, la solution du problème est indépendante de la couleur du pantalon ou des emblèmes du bouton.

De ce qui précède, il ressort que la marine peut être privée de ses troupes, mais qu'elle est cependant apte à les conserver à la condition de modifier ses procédés et d'en faire plus de cas que par le passé, et que l'avantage intrinsèque du passage de ces troupes à la guerre affecte surtout les choses de la métropole, — d'où indécision, peut-être, quant à une solution radicale, si l'on tient compte des considérations de sentiment. Mais n'oublions pas que la guerre a fait la preuve qu'elle peut mener à bien les opérations à terre aux colonies et que cette raison s'ajoute à cent autres qui militent en faveur du rattachement.

Par suite, quel motif serait assez puissant pour contredire à ces

Digitized by Google

derniers arguments? En d'autres termes, dans quel cas conviendrait-il de laisser le commandement de l'armée coloniale à la marine? C'est dans le cas où ce département ministériel reprendrait l'administration des colonies, mais dans ce cas seulement et, pour éviter l'intervention d'un deuxième département ministériel en une matière où cette intervention n'est pas indispensable, la marine étant, nous venons de le voir, suffisamment qualifiée pour commander des troupes. Seulement cette éventualité ne se produira pas : l'opinion publique est pour toujours, je crois, réfractaire à l'idée de laisser à la tête d'une colonie un homme qui soit autre que le premier venu ; cela permet à chacun l'espérance d'une semblable destinée. Ne cherchons pas à pénétrer davantage les causes de cette disposition d'esprit, c'est une antipathie instinctive nourrie de lieux communs et rien n'est irréfutable comme un lieu commun.

Un fait demeure : beaucoup d'honnêtes commerçants en bonneterie, en épicerie, excellents citoyens d'ailleurs, ne pourraient dormir d'un sommeil tranquille s'ils sentaient un militaire ou un marin investi du gouvernement d'une colonie. Cela coûterait moins cher, évitant un double emploi, et n'aurait pas d'inconvénients pour les colonies sans colons ; mais peu importe. C'est contraire aux principes du jour. L'opinion étant une puissance, il faut la respecter, et accepter de bon cœur, loyalement, sans arrière-pensée, l'idée d'un ministère ou sous-secrétariat des colonies absolument civil et indépendant de la guerre et de la marine. La marine restera donc réduite à ses bâtiments et à ses équipages, elle n'aura plus de troupes.

Je ne m'arrête pas à l'idée d'une armée civile : aussi longtemps que, en France, on n'aura pas supprimé le ministère de la guerre pour donner l'armée au ministère de l'intérieur, je ne crois pas qu'il y ait lieu de le faire pour les colonies.

Les rôles resteront par conséquent répartis ainsi : à la marine, la mer et la défense des ports de la métropole et des colonies; à l'armée, la défense du sol colonial comme du sol français; au ministère des colonies, l'administration civile et l'administration générale; chacun de ces services, guerre, marine, administration, ayant un budget spécial.

Est-ce là une innovation dont on doive redouter les résultats possibles parce qu'on ne peut les apercevoir au préalable, les prévoir? Qui pourrait l'affirmer de bonne foi? Nous avons le fonctionnement de ce sys-

Digitized by Google

tème sous les yeux en Algérie, en Tunisie. En quoi ce partage d'attributions nuit-il à la subordination nécessaire de l'exécutif à l'administratif? Il faudrait être un anarchiste à tous crins pour méconnaître la nécessité d'une autorité supérieure à toutes les autres, celle du gouverneur.

L'armée et la marine défèreront aux réquisitions du gouverneur, elles le feront en tous temps, en tous lieux, avec empressement, avec abnégation, avec bonne volonté, avec patriotisme, en un mot; mais elles ne doivent pas être ses serviteurs complaisants, sous peine de procédés vexatoires, ce à quoi on tend aujourd'hui.

De même qu'en France l'armée doit rester insensible à toutes les passions que la politique déchaîne autour d'elle, de même par delà des mers, elle doit ignorer ces luttes intestines, ces hideuses compromissions que les convoitises personnelles, les rancunes, les jalousies font naître et entretiennent parmi la foule des si médiocres agents qui se disputent là-bas le budget, et elle ne peut se tenir dans cette réserve nécessaire que si en dehors des tâches pour lesquelles on la requiert et des mesures de police locale, elle ne relève que de ses chefs naturels et de son ministre propre. C. H.

---

Digitized by Google

# L'UNION DES ÉGLISES

« UNUM OVILE ET UNUS PASTOR. »

M. Ed. Engelhardt a critiqué (1) l'opportunité politique de la bulle *Reversurus* de 1867 qui, en prétendant *latiniser* l'organisation ecclésiastique de l'Église arménienne-unie, fit éclater des différends regrettables au sein de cette communauté catholique d'Orient.

Il est certain que, peu de temps après, le Siège apostolique dut abandonner le projet qu'il nourrissait de faire rentrer les Maronites et les Melehites dans le droit commun de l'unité latine. Les patriarches de ces communautés catholiques, mandés à Rome, avaient répondu par une fin de non-recevoir catégorique aux avances qui leur furent faites en vue de les amener à renoncer aux privilèges séculaires de leurs Églises.

Quand il arriva à Constantinople, il y a quelques années, en qualité de délégué apostolique, Mgr Rotelli inaugura une politique toute nouvelle et très significative en rendant visite au patriarche œcuménique et au patriarche arménien-grégorien, c'est-à-dire en faisant une avance, au moins en ce qui concernait les rapports *extra-dogmatiques*, aux chefs des communautés schismatiques.

Encore latente à cette époque, envisagée de part et d'autre comme une utopie respectable, mais ayant peu de chances de passer de longtemps à l'état d'éventualité discutable, la question de l'union des Églises prête aujourd'hui à sérieuses réflexions; elle est devenue soudain un élément de polémique entre les esprits les plus éclairés et les plus positifs du monde gréco-latin.

En rendant compte des divers incidents de la crise patriarcale, la *Revue Française* (2) parlait du mouvement spontané qui s'est manifesté, dans quelques régions de l'orthodoxie, pour demander l'intervention du Pape en faveur de *la grande Église* menacée.

Si le sort de *l'homme malade* était déjà un sujet de graves préoccupations pour certains gouvernements latins, la question de *l'Église malade* pourrait bien prendre une importance non moindre que le problème de l'intégrité de l'Empire ottoman.

(1) *La Turquie et le Tanzimat*, t. II, chap. VII.
(2) *Revue Française*, t. XII, p. 546 et 618.

Digitized by Google

Si, en Occident, il se rencontre des personnes connaissant à fond la situation des Églises orthodoxes d'Orient, il est beaucoup de chrétiens bien intentionnés, soucieux des intérêts extérieurs du catholicisme et de la France, qui n'ont même pas les notions les plus élémentaires sur la question de l'union des Églises, sur le passé, l'organisation, la situation présente et les tendances de l'orthodoxie schismatique.

Dans ce qui va suivre, je m'abstiendrai avec soin de toucher au côté dogmatique de la question, d'autant plus que si l'on a réellement souci d'arriver à préparer un terrain d'entente en vue de la réconciliation des Églises, jusqu'à nouvel ordre au moins, le dogme devra être laissé le plus possible en arrière-plan.

Dans *la Revue des Églises d'Orient* du mois dernier (1), Mgr J. de Kernaeret, recteur de l'Institut catholique d'Angers, a fait très savamment la critique dogmatique d'un article publié par *l'Orient*.

Fils soumis de la sainte Église romaine, je ne puis qu'adhérer à tout ce qu'écrit un théologien aussi autorisé que Mgr de Kernaeret; il a cent fois raison... sauf de porter le débat sur le terrain dogmatique, avant qu'une période de transition et de réciproque bon vouloir ait préparé les esprits, tant du côté catholique que du côté schismatique, à lutter à armes courtoises dans le champ clos de la théologie.

L'article de *l'Orient* visé par Mgr de Kernaeret contient évidemment des opinions hétérodoxes; néanmoins, l'organe des Grecs-Ottomans ne me semble pas avoir complètement tort d'écrire : « Nous ne craignons pas de le répéter, l'idée de convertir les orthodoxes est un vieux préjugé occidental qui provient de l'ignorance de ce que c'est qu'une religion dont on ne comprend pas la langue. Le préjugé, très tenace en Orient, s'est beaucoup affaibli en Occident où l'instruction supérieure est plus répandue; il existe cependant, et c'est parce qu'il existe, que la fondation de syllogues ou de quelque chose qui ressemblerait à des conférences doctrinaires ne pourrait être que nuisible. »

Il est certain que les catholiques désireux de travailler efficacement à l'union des Églises doivent avant tout se bien pénétrer de l'idée qu'il s'agit, non de convertir des hérétiques, mais de ramener des schismatiques; que, dans ce but, il faut être disposé à faire, sur le

(1) *Revue des Églises d'Orient*, Organe de l'Association pour l'Union des Églises, 6e année, n° 11.

Digitized by Google

terrain de la discipline et des rites, toutes les concessions compatibles avec les prescriptions du dogme.

Les protestants, de leur côté, n'ont laissé échapper aucune occasion de faire des avances à l'orthodoxie gréco-slave, d'essayer, en la faisant sortir des limites d'un simple schisme où elle reste si rapprochée et si éloignée à la fois du catholicisme, de rendre toute union irréalisable.

N'a-t-on pas vu, en 1564, le diacre Démétrius Myssos envoyé à Wittemberg par le patriarche Josaphat dont l'un des successeurs, Jérémie II, entra en rapports avec les théologiens luthériens de Tubingue?

Sous Pierre le Grand, c'étaient les évêques anglicans qui faisaient des avances au Saint-Synode russe en vue d'arriver à une union. Durant ce siècle, en 1866, 1867 et 1868, les assemblées générales de l'Église épiscopale d'Angleterre ont essayé de nouer des relations avec le patriarcat œcuménique, tandis qu'en 1872, le synode épiscopalien des États-Unis d'Amérique adressait une lettre très cordiale au métropolitain d'Athènes.

Si, jusqu'ici, ces avances des protestantismes hiérarchisés se sont heurtées en dernier ressort à des fins de non-recevoir polies, les protestants n'en ont pas moins réussi à gagner certaines sympathies et à prendre quelque influence dans les sphères dirigeantes de l'Église gréco-russe.

L'histoire du développement dogmatique de l'Église orthodoxe se trouve en quelque sorte résumée dans l'exposé de la foi par Jean Damascène Chrysorrhoa. La période byzantine a eu encore ses grands théologiens depuis Photius (891) jusqu'à G. Scholarius, après lequel a commencé, lors de la prise de Constantinople, l'époque de la décadence. Depuis que Byzance est tombée sous le joug ottoman, l'instruction du clergé comme de toutes les classes de la société grecque en général est restée stationnaire et, à l'heure actuelle, le bas clergé grec de Turquie est ignorant et misérable. Si l'éducation du haut clergé tend à s'améliorer, il est encore rare d'y rencontrer des hommes de valeur. Les dons généreux de Grecs riches ont permis de fonder des établissements destinés à relever le niveau des études ecclésiastiques qui, pendant longtemps, n'ont trouvé un asile sérieux que dans certains couvents.

Si, actuellement, l'école supérieure de Hariki, située aux environs de Constantinople, et le séminaire Rizarion d'Athènes peuvent être considérés comme présentant des ressources étendues au point de vue

Digitized by Google

des études théologiques, les futurs ecclésiastiques tendent, comme les autres étudiants, à venir parfaire leur éducation universitaire dans les grands centres savants de l'Europe occidentale. Et c'est dans les universités protestantes d'Allemagne que la future élite du clergé orthodoxe grec va suivre des leçons supérieures de philosophie et de théologie!

Pendant ces dernières années, il s'est introduit de ce chef dans le haut clergé schismatique des éléments dangereux, des hommes plus ou moins inféodés à l'esprit protestant quand, ce qui est encore pis, leur christianisme lui-même ne s'est pas évaporé au contact délétère des universités allemandes. Jusqu'ici, le relèvement intellectuel du clergé orthodoxe s'est fait dans des conditions défavorables aux intérêts de l'union des Églises, c'est-à-dire à ceux de la grande famille chrétienne en possession de la pure tradition des apôtres dont les schismatiques ont rejeté l'autorité infaillible en conservant ses institutions, ses dogmes, sa divine empreinte en un mot.

Il eût semblé logique que, en raison des affinités confessionnelles, quant à venir demander la haute culture ecclésiastique aux universités de l'Europe occidentale, la future élite du clergé orthodoxe accordât la préférence aux facultés de théologie des pays latins. Étant donnée la violence des préjugés séculaires, qui séparent le patriarcat œcuménique du siège apostolique de Rome, on peut comprendre que les étudiants ecclésiastiques grecs ne choisissent pas des écoles de théologie se trouvant sous la dépendance immédiate du Pontife romain. Mais il existe encore en Espagne, dans l'Europe méridionale, des facultés de théologie catholiques dont l'enseignement semble réellement mieux approprié aux besoins du haut clergé orthodoxe que celui des universités protestantes d'Allemagne.

Qui sait si, à une époque où la jeunesse studieuse de l'Europe orientale afflue de plus en plus vers les écoles supérieures de Paris, l'on n'aurait pas vu, quelque jour, les futurs évêques de l'Églises chismatique venir profiter de l'enseignement si renommé et si libéral de la faculté de théologie de la Sorbonne!

Hélas! Paris, la capitale intellectuelle de l'Occident latin et du monde entier, ne possède plus de faculté de théologie catholique : ainsi en ont décidé les hommes chargés de veiller aux destinées de notre pays qui, n'écoutant que leurs passions sectaires, ont décapité le haut enseignement universitaire sans égard pour des traditions glorieuses,

Digitized by Google

sans ménagement pour les droits de l'érudition pure. La suppression de la faculté catholique de Paris n'a même pas eu pour conséquence d'alléger les charges supportées par les contribuables, puisque presque aussitôt on a créé dans le même local, avec un budget supérieur, une école grotesque dite section des sciences religieuses des Hautes Études, où l'on a fait une large place aux doctrines religieuses des pays musulmans et bouddhistes.

Si les étudiants ecclésiastiques des pays orthodoxes venaient à Paris, ils y trouveraient, il est vrai, une faculté de théologie protestante. Mais, quant à suivre des enseignements destinés à les rendre forcément les instruments d'influences rivales de la nôtre, à les prédisposer à s'éloigner du catholicisme plutôt qu'à s'en rapprocher, peu nous importe que les jeunes gens distingués du clergé orthodoxe étudient en France ou en Allemagne.

Si la valeur intellectuelle du bas clergé russe (clergé blanc) est peut-être encore inférieure à celle du bas clergé grec, dans le haut clergé (clergé noir) la moyenne de l'instruction est assez forte et les hommes de valeur ne font pas défaut.

En Russie, les ressources pour l'éducation du clergé sont loin d'être aussi précaires que dans l'Orient grec. Pierre le Grand a établi des écoles pour l'instruction du clergé, que Catherine II s'est également préoccupée d'améliorer, et, à l'exemple de ses prédécesseurs, le tsar actuel montre une sollicitude toute spéciale pour le progrès des études théologiques. A l'heure présente, la Russie compte quatre académies théologiques, nombre de séminaires et d'écoles ecclésiastiques préparatoires. Malheureusement, jusqu'à ces derniers temps, les théories protestantes se faufilaient dans ces établissements d'enseignement, où nombre des professeurs étaient d'origine allemande. Aujourd'hui, ce mouvement occulte de *protestantisation* semble enrayé. Tout porte à croire que le panslavisme désormais triomphant du parasitisme germanique protégera les études ecclésiastiques de toute promiscuité avec les doctrines de Luther.

Il se pourrait bien même que le sentiment de la nécessité de s'unir contre le protestantisme, cette incarnation du péril anglo-germanique, finisse par brusquer les événements et par amener, beaucoup plus tôt qu'on ne peut le supposer, une réconciliation confessionnelle entre les slaves et les latins.

Digitized by Google

De son côté, l'Église catholique n'est pas restée inactive et tous les papes se sont sérieusement préoccupé de trouver les moyens de mettre fin au différend douloureux qui sépare les catholiques et les orthodoxes grecs ou slaves. Emporté par sa grande âme, mais mal conseillé et mal servi par sa diplomatie, Pie IX, de sainte mémoire, a adressé en plusieurs circonstances des appels infructueux à l'épiscopat orthodoxe et à l'épiscopat arménien-grégorien dans lesquels il avait le tort de s'engager avant une période de détente préalable sur le terrain dogmatique.

Sous Pie IX, les tentatives de réconciliation n'ont abouti, il faut le reconnaître, à aucun résultat appréciable, et, à la fin de ce pontificat, le schisme subsistait dans toute son acuité avec son cortège de fanatisme de population à population, de défiance d'épiscopat à épiscopat, d'aversion de clergé à clergé.

Dès le début de son règne, le grand pontife Léon XIII semble avoir eu l'intuition que toute négociation fructueuse ne saurait être engagée avant une période de détente et de désarmement entre la cour de Rome et le siège œcuménique, entre les épiscopats, entre les clergés et enfin entre les populations. La visite de Mgr Rotelli, délégué apostolique, aux chefs des communautés schismatiques a été évidemment un premier pas dans cette voie très sage.

Depuis lors, les événements se sont précipités et la crise que traverse en ce moment le patriarcat œcuménique a fait de l'union des Églises une question d'actualité, sinon au point de vue de la solution définitive, tout au moins en ce qui concerne la meilleure politique à suivre pour déblayer les abords du terrain d'entente.

Durant ces dernières années, il s'est produit en Russie un courant d'idées qui a déterminé des symptômes en présence desquels il est permis de se demander si, de ce côté également, en dépit d'obstacles en apparence insurmontables, le principe *uniate* (car il ne peut venir à l'idée d'aucun homme sensé de transformer les Grecs et les Slaves en latins) ne pourrait pas finir par triompher même des préjugés populaires.

Le 14 novembre 1888, c'était le grand journal russe *Novoie Vremia* qui tenait ce langage aussi explicite que nouveau : « Le pape est notre allié naturel. Voilà pourquoi la Russie doit empêcher tout ce qui pourrait contribuer à l'annulation du prestige du Saint-Siège et à l'affaiblissement du pouvoir des papes.

Digitized by Google

» Sans sacrifier nos propres intérêts, comme puissance orthodoxe et comme État souverain ayant parmi ses sujets des catholiques comme les Polonais, nous pouvons et nous devons accorder de sages concessions, avoir des égards pour le pape chef de l'Eglise catholique et respecter formellement ses droits de souverain temporel; voilà en un mot ce qui doit servir de direction à notre politique.

» En général, notre diplomatie doit abandonner définitivement la vieille routine, rejeter les derniers vestiges de la sainte alliance, qui ont leur place dans les archives de la politique de Metternich, et inaugurer une politique nouvelle, originale et ne s'appuyant pas sur des préjugés antédiluviens. »

En 1889, c'était Soloviev écrivant en préface d'un de ses livres (1) les lignes suivantes, véritable confession de foi uniate :

« Comme membre de la vraie et vénérable Église orthodoxe orientale ou gréco-russe qui ne parle pas par un synode anti-canonique, ni par des employés du pouvoir séculier, mais par la voix de ses grands Pères et Docteurs, je reconnais pour juge suprême en matière de religion celui qui a été reconnu par tel par saint Irénée, saint Denis le Grand, saint Athanase le Grand, saint Jean Chrysostome, saint Cyrille, saint Flavien, le bienheureux Théodoret, saint Maxime le Confesseur, saint Théodore le Studite, saint Ignace, etc., — à savoir l'apôtre Pierre qui vit dans ses successeurs et qui n'a pas entendu en vain les paroles du Seigneur : Tu es Pierre et sur cette pierre j'édifierai mon Église. — Confirme tes frères. — Pais mes brebis, pais mes agneaux. »

Qui sait si bientôt le slavisme tout entier ne répétera pas la confession de foi de Soloviev ?

La Russie délivrée du parasitisme germanique se sent aujourd'hui plus de haine contre le protestantisme que d'aversion pour la suprématie du successeur de Pierre.

« La France, écrit l'auteur de *Russie et Liberté* (2), n'est pas la plus coupable de cette débauche de liberté dont elle donne à l'Europe le spectable affligeant. L'Allemagne, patrie de Luther, le père du men-

---

(1) *La Russie et l'Église universelle*, par Vladimir Soloviev, p. LXVI. A Savine, éd. Paris — 1889.

(2) *Russie et Liberté*, par un gentilhomme russe. — A. Savine, éd. Paris, 1889, p. 288 et 289.

Digitized by Google

songe et de la révolte, l'y a entraînée, par ses perfides conseils. . . . L'Allemand Luther, dont elle repoussa jadis si énergiquement les tentations corruptrices, est vengé, car le peuple français, sans adopter le titre de luthérien, s'est assimilé toutes les fausses idées de ce moine infidèle et il porte déjà la peine de cette apostasie. »

Voilà comment s'exprime un Russe, qui écrit sous l'inspiration de la volonté impériale, c'est-à-dire du sentiment national russe dont Alexandre III représente si bien les aspirations.

La jeune Russie, marchant en sens inverse des vieilles nations, rejette avec une égale indignation les sophismes anarchiques de l'athéisme, le faux libéralisme du parlementarisme, et je trouve que l'*Orient* voit juste, quand il dit que le jour où les tsars de Russie n'auront à choisir qu'entre l'athéisme et le pape, en toute connaissance de cause, ne fut-ce que pour mettre à couvert leur responsabilité d'hommes d'État, ils choisiront le pape. Il est également de toute évidence que, s'ils sont obligés de chercher un nouveau pivot pontifical pour l'Église nationale, les tsars de Russie ne commettront jamais la faute grave de se préparer des embarras politiques en rétablissant à Moscou un siège patriarcal plus ou moins œcuménique.

En ce qui concerne la Russie, je crois qu'il n'y a qu'à laisser agir la nature, qu'à s'en remettre à la Providence et aux événements, sans chercher à provoquer prématurément au moyen de réunion de syllogues une réconciliation qui arrivera par la force des choses.

Du côté de l'Orient grec, la situation est évidemment toute autre: là, il y aurait peut-être quelque chose à tenter dès maintenant.

Eh bien, dans ces conjonctures certainement pressantes, Dieu nous garde des syllogues préconisés par certains partisans de l'union. Sans une période de détente préalable, les discussions de théologiens feront échouer toutes les tentatives de réconciliation confessionnelle. En ce qui concerne les masses, dans la société schismatique les préjugés, les haines ataviques, jouent un rôle bien plus considérable que les dissidences confessionnelles et si une sage politique de la part des évêques arrivait à créer un mouvement populaire en faveur de la réconciliation, si les fidèles étaient amenés habilement par leurs pasteurs à reconnaître les avantages et la nécessité de l'union, la question dogmatique pourrait peut-être se résoudre entre la papauté et le siège œcuménique, sans qu'il soit nécessaire aux théologiens des deux partis de descendre

Digitized by Google

dans l'arène théologique, où leurs savantes controverses risqueraient de rallumer le schisme en voie de s'éteindre.

Pour tout ce qui n'a pas trait aux différends dogmatiques, il n'y aurait peut-être pas grand inconvénient, selon les circonstances, à brusquer les tentatives de réconciliation.

Le grand Pape qui préside si glorieusement aux destinées de l'Église universelle a dû éprouver une émotion profonde quand, ces temps derniers, il a entendu retentir du fond de l'Orient le cri d'angoisse de la grande Église humiliée. Si Léon XIII a jugé dans sa sagesse infaillible qu'il doit tenter un effort pour mettre fin au schisme, je ne doute pas qu'avec son grand sens politique, il ne se préoccupe, d'abord, de provoquer une détente dans les rapports entre les évêques, les clergés et les fidèles des différentes communautés chrétiennes d'Orient, qu'il ne s'attache à préparer par une période de trêve et de désarmement la conclusion de l'accord canonique d'où sortira la réconciliation définitive des catholiques et des orthodoxes grecs.

Peut-être même le Saint-Père ne jugera-t-il pas inutile de déléguer quelque lieutenant illustre et vénérable du Siège pontifical, pour porter, au sein des contrées schismatiques, le rameau d'olivier de la réconciliation confessionnelle ?

Il dira sans doute à celui que son prestige, son esprit de conciliation et sa connaissance de l'Orient auront désigné pour cette haute mission : « Mon fils, j'ai besoin d'envoyer vers les communautés chrétiennes d'Orient un autre moi-même, et je vous ai choisi entre tous : je ne vous donne pas de pouvoirs pour trancher telle ou telle question de dogme, de rite ou de discipline ; l'heure n'est pas encore venue d'agiter ces questions.

» Vous parcourrez tout l'Orient sans rien exiger, sans rien demander ; sur votre route, vous rendrez visite à tous les patriarches, à tous les métropolitains, à tous les évêques, à toutes les nations ; vous prêcherez et vous officierez pontificalement dans toutes les églises où l'on vous accueillera, et à tous, latins, orthodoxes, grégoriens, cophtes, melchites, maronites, vous direz cette seule parole : *Aimez-vous les uns les autres.* »

Lionel Radiguet.

---



Digitized by Google

# COMMERCE EXTÉRIEUR

### A PROPOS DES NÉGOCIATIONS FRANCO-GRECQUES

Je n'ai pas pris part à la polémique qui a suivi mon article du 15 mars dernier; il m'eût été d'ailleurs bien difficile de mieux défendre mes idées que ne l'ont fait M. Routier-Beaulieu dans le numéro du 1er mai; MM. A. Nogues et L. Chénut dans celui du 15 mai, et M. Duchemin, dans celui du 15 octobre. C'est pour moi un véritable plaisir que de trouver ici l'occasion de leur dire toute ma gratitude.

Mais il se passe en ce moment un événement qui m'engage à reprendre la plume. On annonce dans les journaux que notre parlement va être appelé, au premier jour, à accorder, jusqu'au 31 janvier 1892, le traitement de la nation la plus favorisée aux importations de Grèce.

Voici ce qu'on pouvait lire dans les communications de l'Agence Havas à la date du 3 décembre 1890 :

Le ministre du commerce a fait signer le projet de loi, dont nous avons annoncé la préparation, et qui a pour objet d'accorder à la Grèce, à charge de réciprocité envers la France, le traitement de la nation la plus favorisée jusqu'au 1er février 1892, date d'expiration de tous les traités de commerce actuellement existants.

La Grèce s'engage à nous accorder par une loi, non seulement le traitement de la nation la plus favorisée, mais, en outre, certains avantages importants, notamment :

La franchise absolue pour les vins; une réduction de 75 0/0 sur les dentelles et une réduction de 50 0/0 sur les velours et la parfumerie.

En outre, elle s'engage à accorder la protection légale aux marques de fabrique et de commerce et aux dessins et modèles industriels.

Ce projet de loi sera déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre par le ministre du commerce, qui en demandera le renvoi à la commission des tarifs de douane.

Les lecteurs de la *Revue française* se rappelleront certainement qu'il a déjà été question une fois, cette année, de nos rapports commerciaux avec la Grèce; c'était, ce printemps, lors de l'incident des raisins secs. Quelles lamentations, quelles sinistres prophéties avons-nous entendues, grand dieux ! lorsque la majorité s'est décidée à mettre une digue à l'invasion des raisins turcs et grecs ! C'était l'exportation française en Orient à jamais ruinée; l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie nous sup-

Digitized by Google

plantant dans toutes les échelles du Levant et recueillant sans effort notre enviable succession ! Tel était le sort déplorable auquel l'égoïsme à courte vue de nos producteurs protectionnistes (les affameurs du peuple) condamnait l'exportation française. Vous pensez bien qu'aucun chiffre, aucun document n'étaient avancés pour appuyer d'aussi patriotiques et nobles apitoiements. L'exportation française en Orient ! mais savez-vous, en quoi elle a consisté en 1889 ? Nous avons vendu pour 50 millions de marchandises à la Turquie et nous lui en avons acheté pour 130; perte sèche : 80 millions. On avouera que la Turquie est un étrange marché pour nos produits. Et la Grèce ? puisque c'est d'elle qu'il s'agit aujourd'hui. Eh ! bien, la Grèce ne nous achète jamais plus de 10 millions de marchandises par an ; par contre, en 1885, elle nous en avait vendu pour 54 millions; en 1889 ses ventes ont été de 30 millions, ce qui est déjà le triple de nos expéditions.

Voilà donc la situation privilégiée que les théoriciens nous engageaient à tout faire pour conserver. Heureusement, il reste dans la nation un vieux levain de bon sens; Turcs et Grecs ont été invités à chercher ailleurs, *si possible*, des débouchés pour leurs raisins secs.

Une des nombreuses erreurs des doctrinaires économiques est de ne considérer les questions qu'à un seul point de vue, le leur. Jamais ils ne se mettent, comme on dit, dans la peau du bonhomme ; et, pourtant, en matière de négociation, c'est un devoir primordial. Je vous avoue sincèrement que je suis absolument dénué de principes en fait d'économie politique. Je suis prêt à accepter toutes les théories; je jurerai, quand on voudra, que le libre-échange scientifique est doué de toutes les vertus et qu'il y a un grand avantage à importer plus qu'on n'exporte; j'irai même, si cela fait plaisir, jusqu'à crier : vivent Léon Say, F. Passy et Tirard ! Mais, cependant, il faudra bien qu'on me concède que, malgré tout leur mérite, les doctrines de ces éminents hommes d'État ne sont professées aujourd'hui par aucun gouvernement. A part la Belgique et la Suisse, tous les pays considèrent que c'est un mal de laisser la production étrangère venir supplanter la production indigène, et ils conforment leur régime douanier à cette manière de voir. Allez donc essayer d'importer du bétail français en Angleterre !

Dans ces conditions et, puisque nous sommes la grande mère nourricière, le seul pays du monde qui par ses achats fasse vivre ses amis

Digitized by Google

et surtout ses ennemis, le débouché providentiel des productions des cinq parties du monde, n'est-ce pas péché, je le demande, que de faire abstraction du besoin impérieux qu'ont nos rivaux de nous placer leur marchandise? C'est la France qui fait gagner leur vie aux marins d'Angleterre, aux viticulteurs d'Espagne; c'est elle qui donne de l'or pour le blé et le pétrole de Russie, pour les raisins secs de Turquie et de Grèce. Jamais les gouvernements de ces pays ne s'exposeront à perdre un exutoire aussi rénumérateur. Encore une fois, je le répète, ils se trompent tant qu'on voudra, mais, à tort ou à raison, ils considèrent notre clientèle comme indispensable. Pourquoi, alors, ne pas profiter des circonstances, pourquoi ne pas exiger de chaque pays des réductions sérieuses de tarifs pour prix de la continuation de cette clientèle bienfaisante, de cette subvention assurée? La Grèce nous montre aujourd'hui ce que nous pouvons obtenir quand nous renonçons pour un moment à proclamer à la terre entière notre désir d'importer des milliards et à faire fi des intérêts de notre exportation. Je le demande aux membres de l'Institut et à leurs sectateurs: sans l'incident des raisins secs, la Grèce nous eût-elle consenti les réductions qu'on vient de voir? Personne ne le prétendra; personne alors n'aura le droit de trouver mauvais que la France fasse le nécessaire pour obtenir partout ailleurs les mêmes concessions. Il souffle sur toute l'Europe un vent de gallophobie incontestable. Nos malheurs de 1870 nous ont valu à ce moment quelques sympathies platoniques; mais aujourd'hui tout le monde déclare la guerre à notre exportation et aucun État ne nous pardonne l'or que nous lui donnons à pleines mains pour des produits qu'il serait bien en peine d'écouler ailleurs. Je ne parle pas du gré que l'on nous sait en Angleterre pour les 75 millions empruntés à 3 0/0 et utilisés à 6 0/0; c'était à prévoir; mais ce à quoi il faut veiller, c'est à ne plus ouvrir nos frontières sans exiger la réciprocité.

D'ailleurs, l'abus a amené une réaction; l'opinion publique est retournée, cela est évident. Les disciples de Bastiat et de Michel Chevalier feront bien de s'y résigner de bon gré: le temps des discussions dogmatiques sur les mérites réels ou faux de la balance du commerce est passé. Aujourd'hui, on ne croit plus aux doctrines abstraites; on étudie les faits. Hélas! il suffit de regarder de l'autre côté de notre nouvelle frontière pour voir le démenti effectif que l'Allemagne a donné aux théories des économistes. Loin d'avoir ruiné le jeune

Digitized by Google

empire, les tarifs protecteurs lui ont permis de pousser ses exportations de 3,040,000,000 de francs en 1874, à 3,987,000,000 en 1887; pendant ce temps, nous qui servions de champ d'expérience à la magnanime théorie du « laissez faire, laissez passer », nous avons laissé tomber nos exportations de 3,872,000,000 de francs en 1875, à 3,704,000,000 en 1889, sans guère nous émouvoir des barrières fiscales opposées partout à l'expansion de notre industrie. Je souhaite de tout mon cœur que l'Allemagne se laisse convaincre par M. Marc-Maurel et qu'elle adopte sans tarder le régime économique qu'il a proposé avec tant de talent dans la *Revue française* du 15 avril; mais je ne vous cacherai point que je ne me fais pas cette illusion; la France est le seul pays du monde où l'on puisse rencontrer une école accueillant avec sérénité les tarifs prohibitifs de l'étranger. Ah! si nos libre-échangistes de Bordeaux, de Marseille et des autres ports où fleurit la consignation pouvaient convertir à leur religion la Russie qui nous a vendu en 1889 pour 210 millions de francs et a refusé de nous en acheter pour plus de *dix-sept*; les Indes anglaises, dont les achats se sont élevés à *quatorze* millions et les ventes à 185; l'Autriche-Hongrie, dont les chiffres sont : 22 millions aux achats et 124 aux ventes!...

Enfin, nous y avons mis le temps, mais nous commençons à comprendre que ce n'est pas avec de beaux raisonnements que nous ferons ouvrir les frontières. La recette employée avec la Turquie et la Grèce était la bonne; n'ayons pas peur de l'employer ailleurs. Qui donc est en état de faire ses conditions si ce n'est l'acheteur placé entre plusieurs marchands besoigneux.

Merci donc à la Grèce de nous avoir montré ce que nous pourrons obtenir chaque fois que nous voudrons distribuer avec moins de largesse la manne de nos subsides. Si je me rends bien compte de l'esprit qui anime le pays et le Gouvernement, voici les dispositions dans lesquelles est notre Parlement: la France ne veut partir en guerre contre personne, mais elle entend, dorénavant, défendre son argent.

ROCHAÏD.

---

Digitized by Google

# AU CANADA FRANÇAIS

## (NOTES D'ÉCONOMIE RURALE, JUILLET-SEPTEMBRE 1890)

---

Au Canada, le loyer de la terre n'absorbe pas comme en France presque la moitié des gains du fermier. Tout individu âgé de 18 ans peut obtenir gratuitement du gouvernement 64 hectares de bonnes terres. Il n'a d'autres frais que ceux d'enregistrement et de notaire (une centaine de francs) et les dépenses nécessaires à la construction d'une maison. Un jeune homme seul peut se faire construire une maison en bois, selon la mode du pays, pour 300 francs; une famille devra dépenser 3,000 francs, mais sera très à son aise. On peut même avec une centaine de francs, en employant le bois de sa terre, se faire une maison en planches simplement équarries, qui suffit pendant les premières années. Nous engageons même les émigrants à se contenter au début du strict nécessaire, car ils doivent, *avant tout*, savoir changer de place et ne pas s'entêter à rester dans leur concession si elle ne leur convient pas. Qu'ils imitent les peuples en formation qui tâtonnent, qui errent, voient du pays, s'établissent provisoirement dans une région pour la connaître, s'y fixent si elle leur plaît.

S'ils sont sur un terrain de prairies, ils n'ont guère d'autres dépenses; s'ils sont sur un terrain boisé, ils auront tout intérêt à faire déboiser leur concession par les Canadiens, qui sont habitués à ces travaux et les font à meilleur marché qu'ils ne le feraient eux-mêmes. Pendant ce temps ils pourront se mettre en service chez des voisins.

L'engrais ne coûte rien ou presque rien; dans certaines villes même, on donne 0 fr. 50 par charretée au fermier qui veut bien enlever le fumier; dans d'autres endroits, on le jette dans les rivières. Les concessions étant très grandes et deux ou trois personnes seulement se trouvant sur chaque ferme, les Canadiens ne peuvent cultiver tous leurs champs. Ils en cultivent seulement une partie et, quand la terre est fatiguée, ils cultivent une autre partie et laissent le sol se reposer; très peu se servent de fumier. Ils ont des instruments de culture très perfectionnés, mais ne sont pas suffisamment nombreux sur chaque ferme pour soigner suffisamment leurs terres.

Digitized by Google

Il y a fort peu d'impôts; le sel et le tabac sont à très bon marché. On peut envoyer paître ses troupeaux sur toutes les terres qui ne sont pas encloses.

Le bois est en abondance et ne coûte presque rien. Quand on défriche une terre, au lieu de vendre le bois, on le brûle sur place; les cendres engraissent la terre. Dans chaque concession, le fermier a du bois à discrétion et n'a guère à craindre de l'épuiser. Il peut en brûler pendant l'hiver sans compter. Il ne faut pas cependant se figurer que le bas Canada ait l'aspect d'une forêt; la campagne même est souvent assez nue; on trouve seulement par-ci par-là un bouquet d'arbres où les habitants encore peu nombreux trouvent le bois nécessaire.

Le gibier et le poisson sont en abondance et les propriétés ne sont pas gardées; il y a donc là une grande ressource d'alimentation.

La viande et le pain étant à très bon marché, le fermier peut s'offrir une nourriture beaucoup plus substantielle qu'en France; disons toutefois que le blé et les animaux de boucherie sont à un prix jugé très suffisamment rémunérateur par les fermiers eux-mêmes.

Le cidre, tel que nous le faisons en France, est inconnu au Canada et cependant les pommiers y viennent généralement très bien, surtout dans certains pays. Il y aurait dans la fabrication du cidre, pour nos fermiers français qui voudraient émigrer, un moyen de gagner de l'argent, peut-être même d'arriver à la fortune, ce qui est cependant difficile dans l'agriculture (1). Les Canadiens ne boivent guère à leurs repas que du thé, du café et du lait; mais ils prendraient vite l'habitude de boire du cidre qui est une boisson saine et économique. Ils boivent très volontiers du cidre fait sans eau, avec des pommes à couteau, qui est loin de valoir les cidres bretons ou normands, et certain cidre fabriqué sans pommes avec des produits chimiques. La culture maraîchère également serait très productive près des grandes villes (2).

Quels sont les mauvais côtés du Canada?

---

(1) L'année dernière, le Secrétariat d'État de Washington s'est fait adresser par certains des consuls des États-Unis dans les régions cidrières de l'Europe occidentale des rapports détaillés sur la culture de la pomme et la fabrication du cidre. C'est là un indice que l'on se préoccupe dans le Nord-Amérique d'arriver à fabriquer des cidres analogues aux nôtres. N. D. L. R.

(2) La culture maraîchère aux environs de Québec et de Montréal se trouve généralement entre les mains de cultivateurs français venus au Canada pendant ces trente dernières années et qui ont admirablement réussi. (Note de la Rédaction.)

Digitized by Google

L'hiver y est rigoureux, mais ces froids sont plus sains que la température humide de nos climats tempérés du nord de la France. La neige qui tombe ne tarde pas, en se tassant, à former sur le sol une couche parfaitement sèche.

Les fermiers sont très chaudement installés dans leurs maisons de bois; pour 100 francs ils peuvent acheter d'excellents vêtements qui les préservent du froid; ils ont, ainsi que je l'ai déjà dit, le bois de chauffage pour presque rien, s'ils l'achètent; pour rien, s'ils le coupent eux-mêmes sur leurs concessions. De plus, l'hiver est long, il dure cinq mois et, comme la terre est glacée, les fermiers n'ont d'autre occupation que d'abattre des arbres pour l'hiver suivant, soigner leurs bestiaux, charroyer en traîneaux leurs foins et autres produits à la ville. C'est le plus mauvais côté du Canada; mais il n'a rien d'effrayant et cela montre au contraire que la vie est facile au Canada, que le fermier canadien qui vit beaucoup mieux que le fermier français, peut subsister facilement en restant cinq mois sans rien faire. Il voit du reste l'hiver arriver sans appréhension et le passe gaiement.

Si les fermiers n'ont pas de loyer écrasant à payer à leurs propriétaires, peu d'impôts, en compensation ils vendent leurs produits moins cher (1). Mais, ainsi que je l'ai dit, ils jugent ces prix suffisamment rémunérateurs et, en général, ils vivent contents.

Le fermier français du Nord sera moins dépaysé au Canada que s'il se trouvait brusquement transporté dans un de nos départements du Midi y trouvant une population composée surtout de Bretons et de Normands, il aura de la peine à se figurer qu'il est séparé de la terre natale par huit jours de mer.

Les premières années pourront cependant lui paraître pénibles, tant qu'il ne sera pas fait aux habitudes du pays. De plus, les résultats se font toujours attendre pendant quelques années; mais il ne tardera pas à s'apercevoir que tout ce qu'il gagne est pour lui, qu'au Canada il n'y a ni propriétaires, ni impôts à payer, que l'existence du prolétariat rural

---

(1) La livre de porc vaut dans les environs de Montréal 10 à 12 sous.

| | | | |
|---|---|---|---|
| — | bœuf | — | — 10 sous. |
| — | mouton | — | — 7 à 8 sous. |
| Un couple de poulets | | — | — 50 à 60 sous. |
| Une dinde | | — | — 7 fr. 50 à 10 francs. |
| Un quart de veau | | — | — 50 à 60 sous. |

Digitized by Google

y est autrement confortable qu'en France. Et s'il a des enfants, il est certain de trouver à les pourvoir gratuitement de terres.

Je n'ai passé qu'un mois au Canada ; ce n'est pas suffisant pour bien juger un pays. Aussi ne voudrais-je pas prendre la responsabilité d'engager une famille de fermiers à quitter la France pour aller dans la Nouvelle-France. Cependant je crois qu'une famille de fermiers du Nord, qui désire émigrer, sera mieux au Canada qu'ailleurs, qu'elle sera moins éloignée de son pays et moins dépaysée qu'à la République Argentine ou au Chili. Pour ce qui est des jeunes gens, s'ils se sentent le courage de supporter seuls les deux ou trois premières années passées en terre étrangère, je les engage à aller visiter le Canada. Leur voyage ne coûtera pas très cher. Ils pourront se placer comme domestiques de ferme dès leur arrivée, surtout avec des recommandations. Ils seront logés et nourris par le fermier. Ils ne seront pas longtemps à gagner des gages suffisants (1) pour payer leur retour si cette nouvelle existence ne leur convient pas. Si, au contraire, le Canada leur plaît, ils auront l'avantage de pouvoir apprendre à connaître les modes de culture du pays (modes imposées par le climat et les habitudes du pays) avant de se mettre à leur compte. Ils pourront alors se mettre fermiers pendant quelques années pour ensuite acquérir une terre exploitée s'ils ont des avances, ou prendre une concession gratuite du gouvernement. Les Canadiens abandonnent facilement leurs terres. C'est quelquefois à la suite de dépenses exagérées, d'autres fois pour aller s'établir plus vers l'Ouest, ou parce qu'ils pensent trouver dans l'industrie ou ailleurs un moyen plus facile de gagner leur vie. Il n'est pas rare de trouver d'excellentes occasions : on peut souvent acheter une ferme pour 4.000 ou 5.000 francs, maison d'exploitation, ustensiles aratoires compris, avec délais de paiement. La concession est alors en partie défrichée, ce qui est un avantage pour les Européens.

Les nouveaux arrivants trouveront pour se placer autre chose que

(1) Les domestiques de ferme à l'année sont payés de 150 à 180 piastres (la piastre vaut un peu plus de 5 francs) ; les domestiques de ferme au mois sont payés pendant les mois d'hiver 7 à 8 piastres, pendant les mois d'été 12, 15, 20, 25 et jusqu'à 30 piastres. Les jeunes gens qui voudraient émigrer feraient peut-être mieux de s'engager avant de partir ; ils seraient sûrs ainsi de ne pas se trouver sans ouvrage. S'ils pouvaient arriver avec de bonnes recommandations, cela leur donnerait des chances d'obtenir des gages plus élevés dès le début.

Digitized by Google

des bureaux de placement interlopes ; ils seront placés par l'intermédiaire des agents du gouvernement canadien qui a le plus grand intérêt à voir son terrritoire se peupler.

En attendant qu'il soit marié, ce que l'on fait de très bonne heure au Canada, le jeune fermier français pourra facilement prendre pension dans une ferme voisine.

Si l'hiver dure longtemps, en revanche les moissons poussent avec une rapidité extraordinaire (1). On fait aux environs de Montréal des vins assez passables, qui se rapprochent des crus de Cette ; cela semble invraisemblable et c'est pourtant très exact.

Il y a bien au bas Canada des peuplades sauvages, voire même des ours ; mais bipèdes et quadrupèdes sont également inoffensifs, et comme la criminalité n'y est pas encore développée, c'est un pays beaucoup plus sûr que la France.

Les cultivateurs canadiens seraient très heureux de voir s'établir un sérieux courant d'immigration française vers leur pays, ils reconnaissent de la meilleure grâce du monde leur infériorité vis-à-vis des cultivateurs des vieux pays et voudraient en avoir près d'eux pour les prendre pour modèles. Il y a encore là une raison de croire que, si le cultivateur canadien, qui cultive généralement mal, réussit, les cultivateurs français réussiraient mieux encore, quand ils auraient approprié leurs méthodes aux exigences du climat. Mais, encore une fois que les cultivateurs français qui auront été au Canada et trouveraient quelques points défectueux dans la concession qu'ils ont acceptée ne se découragent pas ; qu'ils la quittent immédiatement, et souvent à 20 lieues de leur première résidence, ils trouveront un autre terrain tout différent qui ne laissera rien à désirer.

Les cultivateurs français établis au Canada que j'ai vus sont décidés à ne plus retourner en France ; ils trouvent leur existence actuelle bien préférable à celle qu'ils ont laissée.

Au Canada, il n'y a guère qu'une classe d'hôtels, qu'une classe de cafés ; le premier ministre comme le dernier cultivateur se trouvent

---

(1) Le blé, l'avoine, le seigle, les pois mûrissent en 3 mois.
L'orge en 2 1/2
Le sarrasin en 2 mois.
Les pommes de terre en 4 mois.
Vers l'ouest, au Manitoba, c'est encore plus rapide.

Digitized by Google

logés à la même enseigne, mangent à la même table. Si ce système a l'avantage d'être parfaitement égalitaire et de ne pas établir de distinctions choquantes, il a aussi l'inconvénient d'obliger le cultivateur peu aisé, l'ouvrier chargé de famille, à dépenser parfois plus qu'il ne le voudrait. Mais cela prouve une fois de plus qu'ils peuvent le faire et que la vie est plus douce au Canada qu'en France pour les ouvriers et les petits cultivateurs.

Il n'y a guère aussi qu'une classe de wagons sur les chemins de fer, la première classe où tout le monde se rencontre. La première classe coûte presque aussi cher que sur les lignes françaises parce que les glaces et les neiges endommagent sérieusement les lignes pendant la saison rigoureuse. La deuxième classe, ou wagons d'émigrants, n'est guère employée par les cultivateurs que quand ils sont en vêtements de travail. Il n'existe pas de troisième classe. Dans certains trains, il y a des wagons de luxe, *saloons* pour le jour, *sleepings* pour la nuit.

La main-d'œuvre est plus chère qu'en Europe et, comme la vie est moins coûteuse, il y a tout avantage pour les ouvriers agricoles et les ouvriers d'usine à aller dans ce pays.

Au commencement de l'hiver, la plupart des familles tuent un bœuf, plusieurs moutons, plusieurs porcs, de nombreuses volailles, des lièvres que l'on prend en abondance avec des collets (ce qui est autorisé), et les mettent dans la glace où ils se conservent tout l'hiver. La livre de viande revient ainsi à environ trois sous.

On ne saurait trop engager les cultivateurs qui ont plusieurs enfants à en envoyer un ou deux au Canada visiter ce pays. Ces jeunes gens gagneraient vite le prix de leur voyage en s'engageant comme domestiques, la main-d'œuvre étant bien plus élevée qu'en France. Après une ou deux années passées dans ce pays, ils verraient s'ils doivent ou non s'y installer. Si les cultivateurs français connaissaient les avantages qu'offre le Canada, tous ceux dont les affaires ne sont pas prospères n'hésiteraient pas à traverser l'Atlantique.

Les jeunes gens se plairont plus vite au Canada, car ils n'ont pas de famille derrière eux et ils se mêleront davantage aux populations. Les gens mariés, au contraire, ont trop souvent le tort de vouloir conserver leurs habitudes de France, de trop rester chez eux et de négliger de s'assimiler aux milieux ambiants, tendance qui n'est pas sans nuire considérablement à leurs affaires.

Digitized by Google

Les cultivateurs ne devront pas aller trop vers le Nord, où la saison est souvent très courte; qu'ils profitent du privilège qu'ont les premiers arrivés de pouvoir choisir les meilleurs emplacements.

D'ici peu d'années un chemin de fer, allant jusqu'au Labrador, permettra de faire la traversée de l'Atlantique en trois ou quatre jours. Les Français attendront-ils que les meilleures places soient prises pour aller s'établir au Canada? Les commerçants et les industriels français vont-ils demeurer dans leur ignorance, inepte (qu'ils me pardonnent l'expression) de ce qui se passe dans les pays nouveaux, et continuer à se plaindre sottement de ce qu'ils ne font pas d'affaires? Vont-ils continuer à regarder comme un événement la traversée de l'Océan, qui semble une bagatelle, presque une nécessité pour ceux qui l'ont faite une fois, comme un voyage coûteux; alors que ce voyage qui peut leur ouvrir de nombreux horizons, leur procurer de nombreuses et excellentes affaires? Quand se décideront-ils à aller visiter des pays qu'ils envahiraient s'ils les connaissaient, qui sont occupés par les commerçants étrangers qui appellent l'émigration à grands cris; qui diffèrent assurément de la France, mais ne lui sont inférieurs que parce qu'ils sont plus neufs.

Jusqu'ici je ne me suis adressé qu'aux cultivateurs; on peut dire aussi aux commerçants et aux industriels qu'ils ont grand tort de ne pas diriger leur activité du côté du Canada. Ils ont mauvaise grâce à se plaindre de ne pas faire d'affaires, puisqu'ils négligent celles qui se présentent d'elles-mêmes. Les Canadiens-Français étant restés très Français, nos commerçants trouveraient très facilement de ce côté des débouchés importants pour les produits de notre industrie nationale.

Les industriels en quête d'établissement y trouveraient le charbon, le bois à bon marché, des chutes et des cours d'eaux nombreux.

Le gouvernement canadien cherche actuellement à se créer une industrie nationale; il la protège autant que possible contre la concurrence étrangère, les communes allouent souvent des sommes importantes aux gens qui veulent créer une industrie sur leur territoire. Que nos jeunes gens entreprenants munis d'une éducation industrielle aillent donc visiter le Canada, ils y trouveront d'amples compensations à la dépense que leur causera ce déplacement.

LÉON AUBRY.

---

Digitized by Google

# LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE

Depuis 1870, on a compris en France que l'indépendance nationale dépendait du nombre de conscrits qu'on pouvait enregimenter chaque année. Les statistiques ayant démontré que la Prusse double sa population en 54 ans, tandis que la France ne double la sienne qu'en 198 ans, on a conclu qu'il y avait là un péril national (1).

Nous avons déjà exposé, d'après M. G. Lagneau, les données principales de ce grave problème (2), nous devons y revenir.

Le faible accroissement de la population française ne dépend pas d'un excès de mortalité ; si la mortalité est plus élevée en France qu'en Angleterre, elle y est moins élevée qu'en Italie, en Prusse, en Autriche. C'est la faible natalité qui est la cause du mal :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| De 1821 à 1830 | il y avait | une naissance | par | 32 | habitants. |
| De 1841 à 1845 | » | » | » | 35 | » |
| De 1861 à 1864 | » | » | » | 37 | » |
| De 1873 à 1876 | » | » | » | 38 | » |
| De 1886 à 1889 | » | » | » | 40,8 | » |
| *En 1778, il y avait une naissance* | | | » | *26* | » |

Le professeur Léon Le Fort fait une comparaison entre la France et les autres pays d'Europe :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Pour 1,000 habitants | il naît | en Hongrie | 42 | enfants. |
| » » » | » | en Allemagne | 39 | » |
| » » » | » | en Angleterre | 35 | » |
| » » » | » | en France | 25 | » |
| *En 1778, il naissait pour 1,000 habitants en France* | | | *38,4* | » |

Pour que la France eût fourni en 1889 autant de naissances que la Prusse, eu égard aux populations respectives, il eût fallu en France 594,670 naissances de plus.

---

(1) On a calculé l'accroissement numérique de la population de l'Allemagne entière sur l'accroissement numérique du royaume de Prusse.

Or, si la Prusse double sa population en 54 ans, Nassau ne double la sienne qu'en 90 ans, Saxe-Meiningen en 101, Mecklembourg-Schwerin en 102, Mecklembourg-Strélitz en 110, Saxe-Altenbourg en 126, Oldendourg en 134, Saxe-Weimar en 139, Saxe-Cobourg-Gotha en 148, ainsi que le Hanovre, Bade en 174, Hesse-Darmstadt en 178, Bavière en 193, Wurtemberg en 248, et enfin la Hesse-Electorale en 990 ans.

La population de l'empire d'Allemagne était, en 1872, de 41,185,000 habitants ; elle était, en 1887, de 47,580,000 habitants ; c'est une augmentation annuelle de 426,333, et la période de doublement, calculée sur ce chiffre, serait de 111 ans et non de 54 ans.

(2) *Revue Française*, t. XII, p. 249.

Digitized by Google

La période nécessaire pour doubler la population est :

| | | |
|---|---|---|
| en Saxe | de | 45 ans. |
| en Angleterre | de | 52 ans. |
| en Prusse | de | 54 ans. |
| en France | de | 198 ans. |

Si l'on ne prend que la période 1886-1889, le doublement ne s'effectuerait pour la France qu'en 349 ans.

Heureusement le nombre des décès est inférieur à celui des naissances en France, si bien qu'il y a toujours une augmentation de la population. L'accroissement de la population a été :

| | | | |
|---|---|---|---|
| en 1881 | de | 108.229 | personnes. |
| en 1888 | de | 44.772 | » |
| en 1889 | de | 85.646 | » |

L'une des causes de la faible natalité est l'infécondité des mariages français. Sur 10,824,000 familles, il y en a en France plus de 2 millions de familles qui n'ont pas d'enfants ; 2,032,000 seulement ont plus de trois enfants ; 7,280,000 familles ne réunissent que 7,872,000 enfants.

M. Le Fort attribue cette restriction volontaire du nombre des enfants à la loi sur le partage égal de l'héritage. Dans les provinces rhénanes, régies depuis le commencement de ce siècle par le Code civil français, la natalité est inférieure à celle du reste de la Prusse.

Quant à l'infécondité absolue de plus de deux millions de ménages, M. le Dr Jules Rochard l'attribue en partie à la faiblesse et au nervosisme des femmes, conséquence de la façon dont on les élève et dont on les marie. Il signale la fréquence des avortements et l'indulgence du jury ; il croit nécessaire de rétablir les tours. « J'aime mieux, dit-il, trouver les enfants vivants dans le tour que morts dans le ruisseau. » La loi Roussel pour la protection des enfants du premier âge n'est appliquée qu'à l'état d'exception. « Les préfets ne s'y intéressent pas, dit le Dr Rochard, *il est plus profitable à leur avancement de s'occuper de politique.* » Et il ajoute : « que les Chambres votent la loi que nous leur demandons depuis dix ans pour rendre la vaccination obligatoire ; qu'on encourage partout la désinfection des locaux, de la literie, du linge et des vêtements contaminés à la suite des maladies éruptives ; qu'on arrête les ravages de la syphilis en réprimant la prostitution ; qu'on assainisse les villes et les établissements publics. »

M. Le Fort a signalé à l'Académie de médecine, en même temps que la diminution des mariages, d'une part, une augmentation consi-

Digitized by Google

dérable des enfants naturels (il y en a eu en 1889, 3,492 de plus qu'en 1881); et, d'autre part, une diminution du nombre des enfants légitimes (en 1889, 59,970 enfants légitimes de moins qu'en 1881).

M. Le Fort y voit un danger social. 8,5 0/0 de naissances d'enfants naturels en France, tandis qu'il n'y en a que 4,5 0/0 en Angleterre. A Paris, 28 0/0 d'enfants naturels.

En Angleterre, le nombre des enfants naturels diminue, il augmente au contraire en France. Ce contraste s'explique, d'après M. Le Fort, par les habitudes et les mœurs si différentes des ouvriers des deux pays. L'ouvrier industriel, surtout à Paris, loge en garni, mange chez le marchand de vin, y boit une partie de son salaire et dépense le reste avec les filles. La liberté des cabarets est une mesure funeste. La situation est bien différente dans les usines, les charbonnages qui ont imité l'exemple donné en Alsace par les Kœchlin et les Dollfus; là, l'ouvrier habite auprès de l'usine, il a sa petite maison, il se marie et ses enfants s'élèvent sous la protection de l'usine.

Nous croyons qu'il serait aisé de montrer que cette augmentation du nombre des enfants naturels vient en partie des progrès de la morale indépendante. Depuis quelques années, les principes qui font la base de la famille ont subi des atteintes qui ont eu leur contre-coup dans toutes les couches sociales.

On en est réduit à considérer l'invasion étrangère comme un bienfait. A défaut de Français pour défendre la France, on compte sur les étrangers naturalisés de fraîche date. De Belgique, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne, c'est un courant d'immigration constant qui apporte à notre pays ce que sa vieille race qui a perdu sa foi et ses traditions est impuissante à lui donner. Au dernier recensement nous avions sur notre sol 1,137,037 étrangers, trois fois plus que l'Angleterre et l'Allemagne réunies.

Qu'on ne dise pas que c'est une compensation pour ceux de nos nationaux qui sont disséminés sur le globe hors de nos frontières: un dénombrement tout récemment fait par nos agents ne fait ressortir que *408,000 Français hors de France;* dont 50,000 en Suisse, 26,000 en Angleterre; 17,000 en Espagne; 10,000 en Italie; 55,000 en Belgique; 100,000 aux États-Unis; 60,000 à la Plata.

« La population étrangère progresse chez nous treize fois plus vite que l'élément indigène. Dans cinquante ans, si cela continue, dit le

Digitized by Google

Dr Rochard, il y aura dix millions d'étrangers en France et nous ne serons plus qu'une puissance de troisième ordre. »

Au siècle dernier, cette question fut mise à l'ordre du jour par M. Moheau dans un ouvrage intitulé : *Recherches et considérations sur la population de la France. 1778.* Voici le compte rendu qu'en fit le *Journal Encyclopédique :*

« En parlant de l'émigration et de l'introduction des étrangers en France, l'auteur conjecture que sur 2000 habitans, il en sort un du royaume tous les ans. Il s'en faut beaucoup que l'établissement des étrangers le dédommage de cette perte. Il y a 15 ou 20 ans qu'on comptoit 3000 François établis à Londres; il n'y a pas, à beaucoup près, autant d'Anglois fixés en France. Huit mille François s'étoient établis en Espagne, et il n'y a peut-être pas 800 Espagnols en France. Quinze mille François ont passé en Italie, et il n'y a pas, parmi nous, 2000 Italiens, etc., etc. Notre auteur ne garantit pas ce calcul, qui n'est pas de lui ; mais la différence entre l'émigration, suite de la légereté naturelle au François, et l'introduction des étrangers ne lui paroît pas moins frappante, et il en conclut avec fondement, que si nos relations avec toutes les nations, sont lucratives pour le commerce, elles sont désavantageuses pour la population.

» Après l'examen approfondi de cette question, s'il y a augmentation ou perte de population en France, M. M. prouve évidemment par la comparaison de l'état ancien du royaume avec sa situation actuelle, que quelques années après la paix d'Aix-la-Chapelle, ce qui comprend dans la premiere époque toute la guerre de 1688, et dans la derniere la guerre de 1755, dans l'espace de 74 ans, la population est augmentée à peu près d'un 9e, malgré le désastre de la guerre de 1701, l'hyver de 1709, et plusieurs chertés de grains; événemensqui ne se trouvent pas ordinairement dans la révolution d'un siecle, et qui même sont rares dans notre histoire. Les dénombremens de 15 communautés d'Auvergne, ajoute-t-il, faits à 15 ans de distance, qui comprennent la guerre de 1755, nous donnent une augmentation d'environ $\frac{2}{43}$; si l'on jugeoit du royaume par ces 15 communautés, qui ne sont certainement pas celles où la population a le plus gagné, et si la situation nationale étoit toujours la même que pendant cette époque, en moins de deux siecles et demi la population seroit doublée. »

» Dans l'état actuel de la société, dit-il, on ne peut être logé, vêtu,

Digitized by Google

» nourri, abreuvé, poudré, éclairé, enterré sans qu'il en coûte la vie à une » multitude d'individus, ou du moins sans que le ministere dangereux » qu'ils prêtent à nos besoins ou à nos goûts altere leur santé ou » abrege leurs jours. La liste des métiers destructeurs de l'humanité » les comprend presque tous... Il seroit facile d'employer des ins- » truments pour la plupart des ouvrages mal-sains dont les hommes » sont chargés, le broyement des couleurs, le remuage du plâtre, et » autre opérations dont on feroit cesser le danger en éloignant l'homme » de l'objet. Quelques travaux pernicieux sont assez peu utiles pour » être supprimés; peut-être cependant trouveroit-on encore quelques- » uns de ces barbares du 18e. siecle, durs et polis, honnêtes en appa- » rence, que les intérêts de l'humanité ne pourroient déterminer au » sacrifice de parures ou d'ornemens frivoles ou imaginaires : on » n'est frappé que du matériel des actions, du spectacle du meurtre » et du sang répandu; et lorsque les sens ne sont pas émus, la raison » et le cœur sont des agens qui perdent leur plus grande force. Il » s'éleveroit un cri d'horreur contre une femme qui imagineroit d'or- » ner des souliers de quelque enjolivement dont la préparation for- » meroit un poison; cependant peut-être la femme honnête et sensible » qui dans ce moment s'écrie contre cette inhumanité, en est coupable, et » en porte les preuves. L'enduit d'un beau blanc de céruse sur des » talons de mules coûte la vie ou du moins altere la santé de l'ouvrier » qui se sacrifie à ce triste métier; et les femmes qui adoptent cette » mode, sont réellement coupables d'un homicide que l'usage n'excuse » pas, quoiqu'il en fasse disparoître l'atrocité. »

Il resterait une statistique à faire.

Les journaux sont pleins, depuis six mois, d'articles où l'on déplore la dépopulation de la France; il serait curieux de savoir combien d'enfants ont donné à la patrie les auteurs de ces lamentations.

ÉDOUARD MARBEAU.

---



Digitized by Google

# CORRESPONDANCES ET NOUVELLES

## LES HOPITAUX EN RUSSIE

### NOTES D'UN MISSIONNAIRE SCIENTIFIQUE

Il est difficile à un modeste praticien de reprendre une description après des maîtres tels que Dujardin-Beaumetz et Henri Huchard, qui ont pu, dès leur retour de Russie, rédiger en partie leurs impressions (1) sur l'hôpital Alexandre de Saint-Pétersbourg.

Nous insisterons plus spécialement sur différents points laissés dans l'ombre par ces illustres confrères, quoique nous ne puissions passer complètement sous silence ce qu'ils ont dit de l'hôpital-baraque Alexandre.

L'hôpital est situé place Alexandre, au delà du chemin de fer de Moscou, à 400 sagènes environ de la Néva, presque à l'extrémité de Perspective Newski, sur la limite des faubourgs. Les bâtiments occupent un terrain de forme à peu près triangulaire.

En entrant, nous laissons, à notre droite, la loge du portier, puis une série de bâtiments accessoires : logement des internes, pharmacie, caserne des infirmiers, laboratoire, local de l'administration, salle de consultations, couvent des sœurs hospitalières, glacière et cuisines. Toutes ces dépendances sont entourées de parterres et de bosquets. Nous pénétrons enfin dans un jardin dessiné en longueur qui sert de corridor à dix baraques d'égale grandeur. Mais avant de décrire cette partie de l'hôpital, nous devons mentionner d'autres dépendances que nous apercevons à notre gauche et qui se composent d'une seconde glacière, de la chapelle, de la buanderie, de la chambre de désinfection, du vestiaire, des écuries, bains, magasins à pétrole, chambres d'incinération pour les paillasses, logements du personnel marié et d'une belle étable pouvant contenir de 30 à 40 vaches.

La grande allée du jardin principal sépare le quartier des hommes de celui des femmes. Dans chaque quartier, les baraques extrêmes sont le double des autres. Toutes les baraques ordinaires mesurent de 16 sagènes en longueur sur 5 en largeur, elles sont distantes les unes des autres de 7 sagènes et la largeur de l'allée qui divise les deux quartiers est de 25 sagènes. Toutes ces baraques sont sensiblement orientées dans la direction nord-sud, de telle sorte que pendant les courtes journées d'hiver les malades peuvent profiter du moindre rayon de soleil. Pour l'été, cette orientation est sans doute mauvaise; mais si cette saison est très chaude à Saint-Pétersbourg, elle est aussi très courte, de sorte que, surtout grâce à une

(1) *Gazette hebdomadaire*, 1888, p. 722. — *Revue générale de clinique et de thérapeutique*, 1888, p. 761, et *Bulletin général de thérapeutique*, t. CXVI, p. 61.

Digitized by Google

ventilation bien organisée, les inconvénients de ce système sont compensés par ses avantages.

Toutes les baraques sont construites sur un modèle identique; leur aspect extérieur, bien entendu de style russe, est des plus élégants. Elles ont un revêtement extérieur de troncs de sapins coupés en deux, suivant leur longueur, qui est séparé par une cloison d'air du revêtement intérieur formé de madriers équarris. Ces baraques reposent sur un sous-sol en maçonnerie.

D'après Loris Melikoff, « les substructions ont 3m,50, dont 2 mètres au-dessous du sol; les pilotis en bois sont maintenus tout autour par des planches qui forment une sorte de boîte destinée à empêcher la congélation du sol. Le plancher de ce sous-sol est en terre battue recouverte d'une couche de briques, les murs sont plâtrés, le plafond de bois et tout l'intérieur est enduit d'une couche isolante de vernis. Des fenêtres, pouvant être fermées hermétiquement au besoin, sont pratiquées presque à fleur de sol et concourent avec l'appareil de chauffage à assurer l'aération.

» Les baraques elles-mêmes sont en poutres; leur plancher se trouve suffisamment isolé du plafond du sous-sol, les murs sont enduits d'une couche de plâtre recouverte de vernis. » Directement au-dessus du plafond se trouve la toiture percée de trois lanternes servant à la ventilation et, aux extrémités de cheminées qui sont destinées au tirage des poêles.

On arrive à la baraque par un escalier de 9 marches recouvert d'une véranda, et, après avoir d'abord pénétré dans un petit vestibule et traversé une porte à tambour, on entre dans un corridor d'une longueur de 4 mètres environ; à droite de ce corridor, se trouvent les water-closets et la salle de bains; à gauche la cuisine et la chambre où se tient la sœur hospitalière. C'est au bout du corridor qu'est située la salle des malades qui occupe le reste des bâtiments et dans laquelle on compte de 12 à 14 lits distants de près de 3 mètres du lit voisin ou de celui qui se trouve placé symétriquement. Au fond de la salle un tambour à saillie communique avec un escalier et une véranda extérieure analogue à ceux qui se trouvent en facade. Ces salles sont chauffées et ventilées par quatre énormes poêles placés de chaque côté des deux portes; elles sont éclairées par dix fenêtres à doubles croisées hermétiquement fermées en hiver. Disons enfin que le prix de revient des constructions de cet hôpital est de 422,854 roubles.

On a beau prendre dans un hôpital toutes les précautions hygiéniques les plus minutieuses, que le service de la désinfection n'en reste pas moins important. A l'hôpital Alexandre ce service, confié à un médecin spécial, est parfaitement organisé non seulement pour les besoins de l'établissement, mais encore pour ceux d'une partie de la population de la ville. Ce service impeccable, autant que la chose est possible, complète admirablement l'organisation parfaite de l'hôpital Alexandre.

Avant d'être enlevées de l'hôpital, les matières fécales sont passées dans les chaudières pour être stérilisées au point de vue de la propagation des microbes de toute nature qu'elles peuvent contenir. Après un certain temps

Digitized by Google

passé dans cet appareil, les liquides ou autres matières ne peuvent plus, d'après les nombreuses expériences qui ont été faites, donner des résultats positifs au point de vue des cultures bactériologiques.

On comprendra, en se plaçant sur le terrain prophylactique, l'importance de ces chaudières; tous les germes de fièvre typhoïde, de choléra et d'autres maladies dont les microbes utilisent, sans aucun doute, les matières fécales comme véhicule, tous les bacilles des crachats tuberculeux, les œufs des nombreux helminthes qui se transmettent, médiatement ou immédiatement, de l'homme à l'homme, tous ces germes deviennent inoffensifs et diminuent d'autant le danger de contagion.

Si ce n'était pas une utopie, nous voudrions voir généraliser dans une ville comme Paris ce qui se fait pour une portion de ce petit hôpital de 300 malades. La grosse question des égouts serait résolue par le fait même : le *tout à l'égout* et l'utilisation des vidanges comme engrais ne rencontreraient plus d'adversaire sérieux. Peu importerait alors que les expériences, encore incomplètes, du professeur Grancher et du docteur Ogier soient infirmées ou confirmées, puisque les matières arriveraient à la culture conservant encore toute leur puissance fortifiante au point de vue agricole, mais au point de vue hygiénique complètement privées de germes nocifs. Il n'y aurait plus dès lors aucune utilité pratique à rechercher si les germes sont arrêtés par une certaine couche de terre, s'ils circulent dans les plantes et s'il est possible de les retrouver dans les tiges, les feuilles ou les fruits. L'intérêt scientifique de ces expériences n'en serait pas amoindri.

Mais est-il possible, et c'est aux ingénieurs de répondre à cette question, de stériliser, chaque jour, par un procédé plus ou moins analogue à celui appliqué à l'hôpital Alexandre, une masse de 3,000 mètres cubes de matière de vidange et de 1,200 à 1,500 mètres cubes d'ordures solides ramassés par les tombereaux? Si ce problème était résolu affirmativement, on pourrait récupérer sous forme d'engrais absolument inoffensifs pour la banlieue et même pour la province une portion notable des sommes consacrées à ce service de désinfection.

Il ne suffit pas, ce qui est déjà beaucoup, de désinfecter les matières fécales, il faut de plus que les salles soient puissamment purifiées. Aussi souvent que les médecins le jugent utile, on fait évacuer le baraquement; puis les objets de literie sont envoyés dans la chambre de désinfection pendant que le plafond, le plancher, les murs, tous les objets d'ameublement sont brossés, lavés soit avec le pulvérisateur, soit à l'aide d'une pompe, avec une solution de sublimé au 1/100 ou un mélange d'acide phénique. Ce n'est que lorsque le baraquement ainsi désinfecté a été préalablement aéré pendant un certain temps, que les malades y sont réadmis.

Différents hôpitaux ont l'habitude de publier annuellement une brochure qui contient un compte rendu très détaillé de ce qui s'y passe au point de vue scientifique. On suit les mêmes errements à l'hôpital Alexandre; seulement on insiste plutôt sur les statistiques que sur les observations médi-

Digitized by Google

cales. Pour un étranger qui ne peut voir que l'ensemble des choses, cette manière de faire n'est pas sans avantages (1).

*(A suivre.)* Dr PAUL AUBRY.

## NOTRE PUISSANCE MISSIONNAIRE ET LES LOIS BRISSON (2)

« Quand le Parlement, écrivions-nous dans la *Revue Française* du 15 octobre dernier, aura à se prononcer sur le droit d'accroissement, il est à souhaiter que le débat s'élargisse, que les hommes qui tiennent en main nos destinées soient mis en demeure de déclarer formellement à la face du pays, devant l'histoire qui enregistrera les conséquences de leur décision, s'ils sont pour ou contre l'œuvre des missionnaires catholiques français. »

Ce débat a eu lieu à la Chambre des députés, au cours des séances des 9 et 10 décembre. Dans des discours aussi éloquents que modérés, MM. Piou, Clausel de Coussergues et l'évêque d'Angers ont mis en relief toute l'iniquité de la mesure fiscale que MM. Brisson et consorts appellent, ironiquement sans doute : *l'égalité devant l'impôt !*

M. Clausel de Coussergues, député républicain, a prononcé en cette occasion un discours qui suffirait pour honorer une carrière. Refusant de suivre M. Brisson dans les digressions de son réquisitoire, écartant du débat les préoccupations politiques, religieuses, M. de Coussergues a ainsi conclu :

« Il ne s'agit que de savoir si des citoyens frappés par un impôt légal paieront cet impôt, ou le double, ou le décuple ; si la loi qui établit une taxe de 11 25 0/0 sera prise pour prétexte d'une perception de 50, de 75 ou de 100 0/0. Le bon sens, qui fait le fond du caractère français, ratifierait-il un tel excès ? »

Ayant retiré son amendement tendant à sauvegarder le patrimoine des congrégations missionnaires, M. Flourens n'est monté à la tribune que par acquit de conscience. Jadis, quand une voix, même moins autorisée que celle de l'ancien ministre des affaires étrangères, s'élevait pour plaider la cause des intérêts supérieurs du pays, la majorité sectaire de la Chambre faisait semblant d'écouter. Le 9 décembre dernier, elle n'a même pas eu la pudeur d'interrompre ses conversations bruyantes pendant le discours fait par M. Flourens (encore un député républicain celui-là) pour rappeler que le jour où les communautés de missionnaires seront ruinées, le prestige du pavillon français sera compromis sur la surface du monde entier ;

---

(1) Le caractère de la *Revue Française*, en tant que publication, ne nous permet pas de reproduire les côtés purement techniques et notamment les nombreuses statistiques ainsi que les tableaux et plans qui se trouvent dans le travail de M. le docteur Aubry. Par contre, nos lecteurs se féliciteront certainement de l'occasion qui s'est offerte à nous de leur donner incidemment l'opinion d'un savant médecin sur la grave question (réliée d'ailleurs au plan de Paris-port de mer) de l'utilisation des eaux d'égout pour l'agriculture. N. D. L. R.

(2) *Revue Française*, tome XII, n° 104.

Digitized by Google

que nuire, même indirectement à l'action extérieure du catholicisme, c'est favoriser le jeu de nos pires ennemis, les missionnaires protestants anglais.

Au cours du débat sur le droit d'accroissement, les fauteurs de cette législation défectueuse autant qu'inique n'ont opposé à leurs adversaires ni une réfutation, ni même un argument valable. M. Brisson a fui le terrain de la discussion loyale sur lequel le conviaient les orateurs du centre républicain et de la droite, pour adresser des appels bruyants aux mauvaises passions de l'élément jacobin de l'Assemblée. Du côté de M. Brisson et de ses adhérents, l'hypnotisme sectaire a présidé à la discussion, dicté les votes, à tel point, que nous ne saurions nous prononcer sur la mesure dans laquelle ces énergumènes peuvent être tenus pour responsables de cet acte de leur vie.

Ce que nous pouvons apprécier ici, ce sont les conséquences qui découleront de l'approbation, de l'encouragement donnés à la législation fiscale inventée par M. Brisson. En supposant même que le Sénat refuse de s'associer aux votes de la Chambre, ils auront un contre-coup douloureux partout où s'étend notre puissance missionnaire. Désormais, prêtres, religieux, sœurs, se trouvent pris entre les difficultés de l'apostolat et l'hostilité spoliatrice de nos dirigeants. On dirait que l'Allemagne avait escompté le fanatisme aveugle de la majorité anti-française du Palais-Bourbon, en donnant l'ordre à son ministre à Peking de nous déposséder du protectorat politique sur le vicariat apostotolique de Chan-Tong.

Ce sera sans doute demain au tour de l'Espagne,..... de l'Italie, qui, elle, soutient ses missionnaires au lieu de les dépouiller, et quand, d'ici cinq ou six ans, la communauté des Missions étrangères et celle des Lazaristes réduites à la misère, dépouillées de tous leurs biens, devront donner à leurs missionnaires l'ordre d'évacuer les vicariats apostoliques où ils sont établis, que restera-t-il de la puissance française en Extrême-Orient ou dans le Levant?

Il y a moins de deux cents ans, quelques pauvres ouvrières de Lyon imaginaient de prélever, sur leur maigre salaire de chaque semaine, un sou pour créer une caisse en vue d'envoyer des prêtres français annoncer à tous les peuples déshérités les consolantes beautés du catholicisme. Ce sou des pauvres ouvrières de Lyon est devenu, peu à peu, le budget de la propagation de la foi, le patrimoine des congrégations, c'est-à-dire le principal instrument de la grandeur extérieure de notre patrie.

En maintenant le droit d'accroissement, la majorité sectaire de la Chambre des députés a prononcé la confiscation de biens dont l'origine fut cette obole de quelques filles du peuple qui, au jour d'initiative grandiose où elles s'associèrent pour envoyer au loin des missionnaires, firent œuvre de grandes Françaises. En maintenant le droit d'accroissement, la majorité sectaire touche à des biens qui devraient être sacrés, ne fût-ce qu'au point de vue de la patrie, ne fût-ce que par reconnaissance envers la mémoire de tous ces héros, de tous ces martyrs, qui furent les pionniers de l'expansion française.

Il est regrettable qu'au cours des séances des 9 et 10 décembre, il ne se

Digitized by Google

soit pas trouvé dans la Chambre des députés un homme assez courageux pour arracher à M. Brisson son masque de libre-penseur, pour lui crier, à la face du pays, que sa « République laïque » s'appelle en réalité la « République protestante internationale », c'est-à-dire la République qui reçoit son mot d'ordre des pires ennemis de la France. L. R.

### FILLES DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL ET LA LOI BRISSON

M. Jules Simon donne, dans le *Temps* du 9 décembre, les renseignements suivants à propos du droit d'accroissement qui doit frapper les congrégations religieuses :

Les sœurs de la Charité ont maintenant, en France et en Europe, 2,434 maisons dans lesquelles elles instruisent 185,000 enfants et donnent des soins à 45,635 malades, inscrits dans les hôpitaux, sans compter les innombrables malades secourus à domicile. C'est quelque chose; mais elles ne se bornent pas à nous faire du bien chez nous et à en faire en Europe chez nos voisins. Ces humbles filles sont, comme on dit à présent, des pionniers de la civilisation. Elles propagent au loin le nom français dans des pays inconnus et sauvages, et, à la différence de certains explorateurs, elles le font aimer.

Un jour qu'il était question au Sénat des filles de Saint-Vincent-de-Paul, mon ami, M. Fournier, qui a été ambassadeur à Constantinople, monta à la tribune : « N'oubliez pas, dit-il, les services qu'elles rendent, hors de France, à la France et aux Français. » On peut dire dans le Levant les flottes anglaises, les troupes russes. On y connaît aussi nos marins et nos soldats; mais on y connaît surtout l'hôpital français, l'école française. C'est la propagande de la charité, plus autorisée peut-être et, assurément, plus durable que celle de la force.

En Asie et dans les deux Amériques (Égypte, Turquie, Chine, Brésil, Équateur, etc.), les sœurs comptent 328 maisons. Elles élèvent 32,978 enfants de toute nationalité et de toute religion. Elles reçoivent dans leurs hôpitaux 75,950 malades; elles en soignent, dans leurs dispensaires, 2,947,000.

Elles ont aussi à leur actif des services de guerre. Une d'elles eut sa cornette traversée d'une balle pendant qu'elle pansait un blessé. Le ministre voulut leur attribuer quelques croix, mais elles répondirent par la bouche de leur directeur : « Nous ne voulons, pour toute récompense, que de nouvelles occasions d'être utiles. »

L'application du droit d'accroissement aux congrégations religieuses a été discuté à la Chambre des députés les 9 et 10 décembre 1890. M. Clausel de Coussergues, dont la fermeté des opinions républicaines est bien connue et qu'on ne peut accuser ni d'opposition systématique contre le Gouvernement ni de partialité à l'égard des congrégations religieuses, a pris précisément l'institut des Filles de Saint-Vincent-de-Paul pour exemple et a fait ressortir l'iniquité de l'application de la loi si on applique à la lettre le système de l'enregistrement. Voici son exposé :

Digitized by Google

« La congrégation des Filles de la Charité est reconnue; elle possède 23 millions de biens (affectés, d'ailleurs, pour la plupart, par la volonté des donateurs, à l'entretien d'hospices, orphelinats, etc.); elle compte plus de 10,000 membres. La part afférente à chaque sœur est donc de 2,300 fr. Si l'une se retire, pas de difficulté : déclaration à l'enregistrement et droit d'accroissement de 11 25 0/0 sur 2,300 fr., soit 258 fr. 75.

» Mais, en cas de décès, l'enregistrement exige une déclaration à chaque bureau dans le ressort duquel la congrégation possède quelque chose. Il y en a 800. C'est 800 déclarations. Si, dans chaque bureau, la base de perception est le minimum de 20 fr., la taxe de 11 25 produit 2 25; avec la feuille de papier timbré, 2 85. Ne parlons pas des difficultés diverses, des procurations, des frais de voyage, pour faire 800 déclarations. Mais 800 fois 2 85 font 2,280 fr.

» Ainsi, la part d'une sœur étant supposée de 2,300 fr., le fisc perçoit 2,280 fr.! Le prétendu droit de 11 25 0/0 est un droit de 100 0/0; il absorbe l'intégralité du capital. Il y a confiscation.

(Et encore, M. Clausel de Coussergues fait son calcul sur une matière imposable de 20 fr. par bureau : le capital de 23 millions en comporte une bien plus considérable, par suite une perception plus énorme.)

Pour prévenir ces anomalies « monstrueuses », M. Clausel de Coussergues présente une disposition ainsi conçue :

« Pour l'application, en cas décès, de l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884, il sera fait une déclaration unique au siège principal des établissements y énoncés ».

Au scrutin, l'amendement Clausel de Coussergues est repoussé par 312 voix contre 243. Il ne saurait donc y avoir de doute sur la volonté définitive de la majorité : c'est la spoliation complète des congrégations. »

Les lecteurs de la *Revue Française*, sans distinction d'opinion, sont trop au courant de la part que les congrégations religieuses prennent dans les missions à l'extension de l'influence française pour ne pas être attristés d'un vote que, seul, l'esprit de secte a dicté à la majorité du Parlement.

D'après nos informations particulières, les missions anglaises et américaines de l'Extrême-Orient attendaient avec impatience ce vote qui pour elles n'était pas douteux, car elles savent l'appui sur lequel elles peuvent compter auprès d'un certain nombre de membres du gouvernement et de personnalités influentes dans la majorité des Chambres. Aussi, escomptant les résultats de ce vote, elles ont déjà préparé les voies pour profiter des dépouilles des missions catholiques dans toutes les stations qu'elles seront obligées d'abandonner.

M. Brisson appelle cela une victoire de l'esprit laïque sur la propagande catholique; nous estimons, au contraire, que c'est un attentat contre la patrie, que c'est un amoindrissement de notre patriotisme national.

L'Allemagne vient de reprendre à son profit le protectorat de ses missionnaires en Chine. C'est la tradition séculaire de la France qui est entamée.

Digitized by Google

Le reste suivra. Les loges maçonniques poursuivent l'accomplissement de leur programme anti-patriotique, et l'opinion en France, en dehors des journaux conservateurs, reste muette en présence d'actes où l'iniquité le dispute à l'hypocrisie. Les votes de la majorité des députés dans les séances des 9 et 10 décembre sont acquis à l'histoire. Ils donnent la mesure de l'esprit patriotique et de l'intelligence politique de notre Parlement. Le gouvernement actuel avait déjà à son passif la ruine de l'influence française en Égypte, il prépare volontairement la ruine de notre influence en Extrême-Orient. L'aristocratie nobiliaire chasse et danse, la bourgeoisie est hypnotisée par la cote de 3 0/0 qui oscille entre 95 et 96, le clergé succombe sous la charge des écoles libres; le quatrième état attend d'une révolution sociale la régénération du pays et pendant ce temps les loges maçonniques, maîtresses du parlement, livrent morceau par morceau le patrimoine français aux sociétés bibliques soutenues par leurs gouvernements respectifs.

Si vous en doutez, relisez les pages écrites, le 31 mars 1886, par M. de Mahy, comme préface à l'ouvrage « *Madagascar* » de M. Raoul Postel.

ÉDOUARD MARBEAU.

---

# NOUVELLES GÉOGRAPHIQUES ET COLONIALES

**Esclavage à Tunis.** — Nous avons vu (*R.F.* t. XI, p. 439; t. XII, p. 590) que l'esclavage subsistait à Tunis à l'abri de notre pavillon. Il y a pourtant plus de six mois que *l'Officiel* tunisien contenait le décret suivant :

« Nous, Ali-Pacha-bey,

» Vu le décret de notre glorieux prédécesseur Ahmed-bey, du 23 janvier 1846, portant que, par de hautes considérations de religion, d'humanité et de politique, l'esclavage n'est plus reconnu dans la Régence;

» Considérant que, depuis lors, les expresses recommandations de nos prédécesseurs supprimèrent les marchés d'esclaves, ordonnèrent que tous ceux venus dans la Régence en cette qualité seraient affranchis, et décidèrent que les caïds signaleraient, sous des peines sévères, les actes d'esclavage qu'ils connaitraient;

» Vu la circulaire de notre premier ministre du 20 juin 1887 aux caïds, renouvelant ces prescriptions;

» Considérant que nous tenons à honneur de nous associer aux nobles pensées qui inspirent Ahmed-Bey, et qu'il serait peut-être profitable de réunir les diverses réglementations existantes interdisant et punissant l'esclavage,

» Avons décrété :

» Article 1er. L'esclavage n'existe pas et est interdit dans la Régence. Toutes les créatures humaines, sans distinction de nationalités ou de couleurs, y

Digitized by Google

sont libres et peuvent également recourir, si elles se croient lésées, aux lois et aux magistrats.

» Art. 2. Dans le délai de trois mois à partir de la promulgation du présent décret, tous ceux qui emploieront en domesticité dans nos États des nègres et des négresses devront, s'ils ne l'ont déjà fait, remettre à chacun d'eux un acte notarié, visé par le cadi ou le caïd, ou leur représentant, établi aux frais du maître et attestant que ce serviteur ou servant est à l'état libre.

» Art. 3. Les contrevenants à l'article précédent seront punis par les tribunaux de 200 à 2,000 piastres d'amende.

» Art. 4. Ceux qui seront convaincus d'avoir acheté, vendu ou retenu comme esclave une créature humaine seront punis d'un emprisonnement de trois mois à trois ans.

» Art. 5. L'article 463 du Code pénal français est applicable aux délits et contraventions du présent décret. L'article 58 du même Code est applicable au cas de récidive.»

Le décret est contresigné : « Massicault. »

Ce décret est resté sans application, comme l'a prouvé l'article récent de M. A. Goguyer. Il n'est pas digne d'une nation qui a un passé glorieux de proclamer un principe à la face du monde, de prendre des engagements solennels et de ne pas les tenir. L'opinion est saisie de la question, elle saura triompher de ces résistances inexplicables de nos agents en Tunisie.

**Dahomey** : *Cartographie.* — Les nombreux officiers appelés au Benin par les récents événements du Dahomey ont entrepris divers travaux géographiques. Les topographies étaient presque entièrement à refaire et notamment les distances indiquées jusqu'ici dans la partie inférieure du Ouemé étaient très erronées; parfois on a constaté des différences du simple au double. Les officiers les plus versés dans ces études inclinent à penser qu'Abomey est beaucoup plus rapproché du littoral qu'on ne le supposait jusqu'ici. On a pu déterminer à l'aide du télégraphe la différence exacte de longitude entre Libreville (Gabon) et Kotonou. La longitude de Libreville sera déterminée par rapport à celle de Saint-Paul de Loanda où les Portugais ont un observatoire relié électriquement avec le Gabon.

On peut donc espérer que, dans un avenir prochain, les officiers qui ont pris part à l'expédition de Dahomey, livreront à la cartographie des travaux beaucoup plus précis que ceux dont on disposait quand les opérations ont commencé. Au lieu de dénaturer les noms indigènes et de faire de la géographie anglaise ou allemande, nos officiers ont pris soin de conserver les dénominations locales.

**Gabon et Congo.** — *Régime douanier.* — Le *Journal officiel* du 6 décembre vient de publier successivement deux décrets modifiant le régime douanier du Gabon et du Congo français.

Par le premier en date du 18 novembre, 1890 sont rapportées les dispo-

Digitized by Google

sitions du décret du 27 août 1884, qui frappent de droits de douane, à leur entrée au Gabon, les marchandises françaises, sauf en ce qui concerne les alcools, les armes et les munitions. Un second décret du 25 novembre 1890 établit des droits de sortie sur les produits exportés du Gabon et du Congo français. En vertu de ce décret les marchandises et produits de toute provenance, exportés d'un point quelconque de la colonie du Gabon et du Congo français, acquittent un droit de sortie qui ne pourra dépasser 7 0/0 *ad valorem*. Sont seuls exceptés l'ébène et le bois rouge qui seront exportés en franchise.

Le commissaire général du gouvernement dans le Gabon et le Congo français est autorisé, dans la limite ci-dessus indiquée, à fixer le montant des droits à percevoir dans tout ou partie du territoire de la colonie.

**Les mines d'or du Transvaal.** — Une transformation complète est en voie de se produire actuellement dans l'Afrique du Sud, où la découverte et l'exploitation de riches filons aurifères dans le Transvaal et les régions environnantes ont produit une effervescence considérable et ont amené une émigration énorme. Ces mines d'or entrent pour une large part dans les causes qui ont amené le conflit anglo-portugais. Sans la découverte d'affleurements aurifères au Matabéléland, au Maschonaland, le gouvernement britannique, poussé surtout par les grandes Compagnies anglaises, se serait sans doute montré plus accommodant vis-à-vis du Portugal.

Entre toutes les régions de l'Afrique du Sud, le Transvaal est le pays qui a subi les plus profondes modifications. Habité exclusivement par les nègres et les Boërs, peuple pasteur, il s'est vu depuis quelques années envahi par des aventuriers de toutes les nations. Cet État, dont les finances pouvaient à peine payer les employés, a vu subitement ses caisses regorger d'or; la dette est presque remboursée et les excédents s'accumulent.

La découverte de l'or dans l'Afrique australe remonte à une époque éloignée, mais c'est seulement vers 1868 qu'une Compagnie anglaise se forma pour l'exploitation du minerai. Puis, successivement, on découvrit de riches filons sur divers points du Transvaal. Un grand nombre de mineurs australiens et californiens accoururent alors dans l'espoir de faire promptement fortune. Mais à ce moment (1877) survinrent des guerres avec les Cafres, l'annexion à l'Angleterre du Transvaal, puis la guerre de 1881 qui rendit à ce pays son indépendance. Toutes ces secousses entravèrent singulièrement les exploitations aurifères. Mais en 1886, la découverte du quartz aurifère de la colline Sheba et celle du riche filon de Main Reef dans le Wittwathersrand, donnèrent une impulsion sans exemple aux travaux entrepris pour l'exploitation de l'or. En trois années les compagnies et sociétés financières se fondèrent comme par enchantement (on en a compté 700 représentant un capital de 1,650 millions) et la production de l'or prit un essor énorme. En 1888, celle-ci atteignait 906,000 livres sterling, chiffre supérieur au total des vingt années antérieures; en

Digitized by Google

1889 le rendement s'éleva à 1,441,771 livres et encore ne s'agit-il là que du transit par les seules possessions anglaises.

Dans un ouvrage très intéressant d'où ces chiffres sont extraits (1), M. Henry Dupont a retracé l'histoire de la découverte de l'or et des compagnies existantes. Outre des renseignements très précieux sur un sujet qui n'a point été traité en France, on y trouve des détails fort curieux sur les spéculations causées par la soif de l'or, les *boom* et les *krachs* survenus à trois reprises depuis 1886. Actuellement l'exploitation aurifère bat son plein et si des sociétés font des affaires ruineuses, d'autres distribuent à leurs actionnaires un dividende égal à leur capital social.

**Madagascar.** — *Le premier ministre et la convention anglo-française du 5 août 1890.* — La reconnaissance par l'Angleterre du protectorat français sur Madagascar a renouvelé dans cette île des marques d'hostilité contre la France. Excité par les méthodistes, qui règnent en maîtres à la cour d'Émyrne, le premier ministre hova, Raïniliarivoni, n'a pas hésité, d'après une correspondance adressée au *Siècle*, à laisser éclater ses menaces et ses colères contre la France, dans une assemblée du peuple hova.

M. Bompard, résident général de France, a communiqué au premier ministre le télégramme du quai d'Orsay, annonçant la reconnaissance de notre protectorat par l'Angleterre. Mais Raïniliarivoni n'a pas voulu être saisi officiellement, se retranchant pour cela sur l'absence de la reine.

Dans les provinces, la conduite du premier ministre a de suite trouvé des échos, qui ont retenti dans des kabars tenus par les gouverneurs.

*Sakalaves.* — L'indépendance de nos anciens alliés sakalaves diminue de jour en jour. En face de Nossi-Bé, sur le territoire d'Ankifi, le pavillon hova remplace le nôtre, et notre allié le roi Tdiarasso s'est vu imposer un délai de trois mois et trois jours pour livrer les enfants de sa tribu à l'enseignement des méthodistes hovas.

La reine Binao, qui, on s'en souvient, avait protesté avec beaucoup d'énergie, a dû courber la tête et laisser les Hovas établir leurs écoles à Ampassimena, sur son territoire. Des postes hovas entourent complètement la baie de Passandava, et bientôt il ne restera plus une tribu sakalave ayant conservé son autonomie. Seul Pivalana, sur l'île duquel flotte le pavillon français, résiste encore à l'envahissement lent mais progressif des Hovas.

*Brigandage.* — Les nouvelles de provinces sont mauvaises : il n'est question que de vols, d'assassinats, d'habitants enlevés par milliers et réduits à l'esclavage; des bandes de Sakalaves et de Bares parcourent le pays, brûlant et pillant les villages. Les rizières sont sans culture, et lorsqu'on signale ce pitoyable état de choses au gouvernement, il répond avec le plus grand calme que la saison des pluies, qui est prochaine, forcera les voleurs à ren-

(1) Les *Mines d'or de l'Afrique du Sud*, par H. Dupont, ouvrage contenant six belles cartes en couleurs hors texte et six figures explicatives. Paris, Lemaire et Dupont, 30, rue Bergère. Prix 5 francs.

Digitized by Google

trer chez eux, et qu'ainsi renaîtra la sécurité jusqu'à la saison suivante.

*Ecoles et influence des méthodistes chez les Hovas.* — Depuis le traité de 1885, les Hovas n'ont pas cessé d'étendre leur influence sur des tribus de l'île qui avaient toujours été indépendantes. Cette influence se manifeste par les écoles, qui toutes sont dans la main des méthodistes anglais. Or, voici des extraits bien instructifs du 96e rapport de la Société des missionnaires de Londres, paru ces jours derniers chez Alexander, 26, Chaucery Lane.

Nous y lisons que les missionnaires anglais continuent à diriger, et dans quel sens, on le devine, les principaux établissements scolaires de l'île : l'*Institution théologique*, d'où sortent les grands dignitaires de l'État et les hauts fonctionnaires ; l'*École normale* d'instituteurs ; l'*École du palais*, où sont instruits les fils des principaux personnages de la cour d'Emyrne ; l'*École centrale des filles*, et, enfin, l'imprimerie qui fournit les collèges et écoles de livres d'instruction.

Après avoir abandonné l'éducation de la jeunesse des classes dirigeantes à la *London Missionary Society*, toute aux ordres du Foreign Office et des aventuriers qu'il entretient à la cour d'Emyrne, donnons-nous, au moins, un appui efficace aux écoles françaises ? Ce serait bien mal nous connaître. Il existe à Madagascar une loi contre laquelle nous n'avons jamais élevé de protestation, loi qui défend à un élève inscrit dans une école de la quitter pour aller dans une autre.

En présence d'une loi pareille et de la confiscation des écoles principales par les Anglais, que voulez-vous que fassent nos professeurs, nos instituteurs et nos missionnaires ? Aussi les Anglais ont-ils 1,200 écoles, tandis que nous n'en possédons que 530 ; ils comptent 82,000 élèves là où nous n'en réunissons à grand'peine que 16,767, et dans le gouvernement d'Emyrne, en dépit de notre protectorat, l'élément anglais domine sous toutes ses formes.

Contre 5 Français admis au conseil du gouvernement, on voit figurer 142 Malgaches sortis des écoles anglaises : 20 membres du cabinet, 9 chefs de ministère, 11 chefs de garde, 7 chefs de comptabilité et 95 gouverneurs des principales villes ou forteresses.

On voit par là, chose triste à dire, combien notre influence est nulle à la cour d'Emyrne. Attendons maintenant les résultats que peut produire la reconnaissance de notre protectorat par l'Angleterre et par l'Allemagne.

**Nossi-Bé.** — Les habitants de Nossi-Bé ont adressé au sous-secrétaire d'Etat aux colonies une pétition dans laquelle ils réclament le délégué spécial au conseil supérieur des colonies qu'ils avaient antérieurement à la réorganisation de ce conseil.

Ils font remarquer qu'actuellement ils doivent avoir un délégué commun avec Diego-Suarez et Sainte-Marie, malgré que leurs intérêts soient très différents de ceux de ces deux établissements. Nossi-Bé avec ses dépendances, Nossi-Faly et Nossi-Mitsiou, a eu, en 1889, un mouvement commercial de

Digitized by Google

3,500,000 francs et la progression est telle que ce mouvement atteindra 5 millions de francs en 1890.

Les colonies de Nossi-Bé ajoutent que Diego-Suarez, dont ils dépendent, n'est qu'un centre militaire, sans avenir commercial, que la rareté des communications entre ce point et Nossi-Bé est pour eux une gêne de tous les instants et, en conséquence, ils demandent l'autonomie de leur colonie. « A elle seule, disent-ils, elle trafique plus que Mayotte, Diego-Suarez et Sainte-Marie. Mayotte a un mouvement commercial de 1,500,000 francs, Diego de 700,000 francs et Sainte-Marie de 400,000 francs. »

Et non seulement, en raison de ces faits, ils demandent un délégué au conseil supérieur, mais ils réclament aussi un gouverneur à eux, qu'ils payeront sur les ressources de leur budget local.

**Allemands dans l'Est africain.** — Pendant son séjour à Tabora, Emin-Pacha a conclu un traité d'amitié avec les Arabes. Il a nommé un vali et arboré le pavillon allemand. Il aurait aussi obtenu la session de l'Ounyamouezi et des États du sultan Mtani Junjgi.

Les Arabes de Tabora lui ont livré un canon de bronze, dix-neuf mitrailleuses et quantité de munitions de guerre ainsi que de l'ivoire appartenant à une maison allemande. C'est par l'Ousango qu'Emin a gagné ensuite le Victoria Nyanza, où il va fonder plusieurs stations.

On sait que pour l'Ounyamouezi il a choisi comme centre administratif non pas Tabora, mais un point situé un peu plus loin, qui serait le grand point de ravitaillement entre la côte et le lac Victoria.

**Allemands et Anglais esclavagistes.** — A la suite du décret du sultan de Zanzibar qui interdisait la vente et l'échange des esclaves domestiques, le commissaire allemand résidant à Bagamoyo fit publier la proclamation suivante, sous la date du 6 septembre 1890 :

« Qu'il soit connu de tous que nous accordons la permission à chacun qui possède des biens fonciers à Bagamoyo et environs et à 4 journées de marche autour de Bagamoyo *de s'emparer des esclaves fugitifs, et à chacun qui possède des esclaves de les vendre dans ce périmètre ;* mais il est formellement interdit de les embarquer pour les exporter hors du continent. »

En prenant le contrepied de la décision de Saïd-Ali, le gouverneur allemand se préoccupait des conséquences économiques d'une aussi grave résolution, et il entendait calmer les populations continentales qui pourraient supposer qu'un décret analogue à celui du sultan leur serait appliqué. Tel est le fait, et le *Moniteur de l'Empire* chercha à le justifier de son mieux. Mais ce fait paraît en contradiction formelle avec l'article 7 de l'acte de Bruxelles du 2 juillet 1890, qui porte : « Tout esclave fugitif qui, sur le continent (d'Afrique), réclamera la protection des puissances signataires, devra l'obtenir et sera reçu officiellement dans les camps et stations officiellement établis par elles ou à bord des bâtiments d'État naviguant sur les lacs et rivières... »

Digitized by Google

Cet engagement fait évidemment partie de ceux dont lesdites puissances *garantissent l'exécution* aux termes de l'article 1er, § 1er de l'acte de Bruxelles.

Il est permis, d'autre part, de se demander comment le droit *de s'emparer des esclaves fugitifs*, droit reconnu par la proclamation allemande, peut se concilier avec l'article 28 du susdit acte, qui dit :

« Tout esclave qui se sera réfugié à bord d'un navire de guerre sous pavillon d'une des puissances signataires sera *immédiatement* et *définitivement* affranchi... »

Les Anglais, d'ailleurs, n'agissent pas autrement que les Allemands ; l'*East Africa Company* tolère le commerce des noirs, c'est de notoriété publique.

Il faut reconnaître que l'on peut invoquer des raisons locales pour expliquer cette tolérance ; mais il n'est pas moins vrai que ces faits sont une légitimation de l'esclavage si solennellement proscrit à Bruxelles et que les deux gouvernements *moralisateurs*, exclusivement préoccupés des intérêts de leurs compagnies, se soucient peu dans leurs nouvelles posesssions de l'œuvre humanitaire à laquelle ils se sont associés.

**Obock.** — Une caravane chargée de cafés, de gommes, etc., venant du Harrar à Djibouti, a été complètement dévalisée par les Issas. Cette caravane était conduite par un Arménien nommé Serkis, résidant au Harrar pour le compte de MM. Brémon, Français établi au Choa, et Serkis, associé de ce dernier. Des secours furent demandés à Djibouti par un exprès ; mais les Soudanais envoyés en toute hâte ne purent retrouver que trente fusils, dont quelques-uns appartenaient à l'escorte. Toutes les marchandises avaient disparu. Il est à craindre que des faits de ce genre se renouvellent, les émissaires des chefs payés par les Italiens excitant les populations. Mohamed-Anfalé, qui, de tout temps, avait été notre protégé, a été acheté par nos voisins d'Assab. C'est maintenant notre pire ennemi.

**Marche des Italiens vers le haut Nil.** — Les Italiens ont déjà une station commerciale au Schoa, à Let Marefia, au nord d'Ankober. Elle sert de centre aux caravanes qui se dirigent au nord-est, vers Assab, ou à l'est, vers Harar. Ils vont faire un pas en avant pour s'approcher du Nil qu'ils ont tant de peine à atteindre par Kassala. Pour cela ils contournent l'Abyssinie par le sud. La station projetée serait dans le Godjam, aux environs de Baso.

**Indo-Chine.** — *Exploration du Mékong.* — Le correspondant du *Temps* en Cochinchine lui envoie la copie d'une lettre que lui a adressée le docteur Mougeot, concernant l'exploration du passage de Khôn sur le Mékong, dont la *Revue Française* a déjà parlé.

L'*Argus* n'a mis aucun retard à se rendre aux chutes du Khôn. Dès son arrivée, après avoir reconnu l'extrémité inférieure de la passe Pelletier-Mougeot, M. Guissez se décida à y pénétrer résolument. Il fallait pour cela du sang-froid et du coup d'œil, non pas qu'à ce niveau le courant fût bien violent, mais le rapprochement des arbres rendait la manœuvre difficile et

Digitized by Google

souvent les deux côtés de la chaloupe durent raser en même temps les obstacles.

La nuit venue pendant l'opération mit fin à cette navigation en forêt. Le lendemain, la chaloupe reprit la marche, mais, pendant la nuit, les eaux baissèrent de 25 à 30 centimètres, et, après avoir franchi Tat-Vaï, elle venait toucher légèrement sur un nouveau seuil. Un allègement ne fut pas suffisant pour permettre de passer : on avait perdu trop de temps et il fallait attendre les hautes eaux prochaines. L'*Argus* fut donc solidement amarré au milieu de la passe dans une espèce de bassin assez profond.

Afin de mettre leur temps à profit, MM. Guissez et Massie remontèrent jusqu'au bassin supérieur du Mékong pour reconnaître toutes les difficultés de la passe et arrivèrent à ces conclusions : Que la passe Pelletier-Mougeot a environ 6 à 7 kilomètres, dont l'*Argus* avait franchi la moitié ; qu'elle n'est barrée par aucune chute, mais que son lit est embarrassé par sept seuils formés de roches encore cachées et couvertes en ce moment de 0m,80 à 0m,90 d'eau. Les deux premiers seuils sont franchis ; le troisième, Tat-Liou, est le plus redouté des indigènes parce qu'il fait un coude très brusque sur lequel les pirogues viennent se mettre en travers, mais comme il a un fond suffisant, une chaloupe à vapeur le franchira aisément.

M. Mougeot donne ensuite de très intéressants détails sur le régime des eaux du Mékong inférieur dans cette partie de son parcours. Somme toute, il a la certitude que l'*Argus* passera aux hautes eaux prochaines. En attendant, M. Guissez fait nettoyer la passe Pelletier-Mougeot et étudie les autres bras du Mékong, où peut-être il trouvera un passage plus facile.

**Cambodge et Siam.** — Le gouverneur général de l'Indo-Chine vient de nommer une commission qui est chargée d'étudier les modifications à apporter au régime douanier de l'Indo-Chine. Le but qu'il poursuit est de remplacer le tarif général par un tarif spécial, protégeant uniquement l'industrie métropolitaine.

En même temps, le gouverneur général cherche à obtenir du gouvernement siamois la suppression des droits de sortie sur les produits de la province de Battambang, qui est limitrophe du Cambodge. De notre côté, et par compensation, nous supprimerions les droits d'entrée qui entravent d'une façon des plus regrettables le courant commercial de la Cochinchine vers le Siam. M. Pavie, qui est parti le 27 octobre pour Bangkok, a reçu des instructions pour traiter cette question avec la cour de Siam.

**Tonkin.** — *Trafic avec le Yunnam.* — Pendant le premier semestre de cette année, la valeur des marchandises transitant par le Tonkin à destination du Yunnam a atteint 340,278 piastres, alors qu'elle ne représentait que 31,452 piastres pendant le premier semestre de 1889. Le mois d'août 1890 a accusé un accroissement qui indique quelle sera l'importance de cette voie fluviale, lorsque les travaux d'amélioration actuellement en cours auront engagé la Compagnie des correspondances fluviales à établir un service à vapeur régulier de Hanoï à Lao-Kaï.

Digitized by Google

Les inondations qui ont désolé le Tonkin aux mois de juillet et août ont compromis gravement la deuxième récolte de riz, qui a été presque nulle. Partout où les eaux ont baissé, les indigènes ont entrepris des travaux de repiquage, mais certaines provinces étaient encore sous l'eau en octobre.

*Nouvelles provinces* — Deux nouvelles provinces viennent d'être constituées. La première, celle de Vinh-Yen, est composée de toute la partie de la province de Sontay, située sur la rive gauche du fleuve Rouge. Huyen-Thai-Nguyen et quelques villages de la province de Bac-Ninh en forment l'enclave. M. Muselier en prendra la direction.

La deuxième province, voisine de l'Annam, est formée de parties de provinces de Nam-Dinh et Hanoï. Elle aura son siège à Felly, et M. Richard sera chargé de la vice-résidence.

*Piraterie.* — Les derniers rapports officiels signalent quelques cas de piraterie dans certaines provinces du Tonkin. Cette situation est la conséquence de la perte partielle de la récolte à la suite des inondations d'août.

La belle saison va permettre à nos troupes de se porter facilement d'un point à un autre. Déjà les colonnes qui ont été envoyées dans la région de Son-Tay ont amené une grande amélioration dans la situation politique de cette province, notamment dans le Phu-Quang-Oai et le Phu-Quoc-Oai. Dans cette contrée, la bande la plus importante, traquée par les forces combinées des troupes régulières et des gardes civils, s'est disloquée.

Le 25 octobre, à neuf heures du soir, des coups de fusil se sont fait entendre sur la rive gauche du fleuve Rouge, *en face d'Hanoï*. Une bande d'une soixantaine de pirates poussait l'audace jusqu'à venir piller le village d'Aymo; mais, ne pouvant y pénétrer, les pirates se vengeaient en brûlant les cagnas isolées. Ils ont été facilement repoussés par un pontonnier, les miliciens et des tirailleurs. Dans l'engagement, le pontonnier a eu la cuisse brisée; un tirailleur a été également blessé.

Sur les rives du haut fleuve Rouge, quelques pillards ont attaqué des jonques se rendant à Lao-Kay ou en descendant. Néanmoins, la situation générale de la région reste satisfaisante. Il en est de même de la province de Tuyen-Quan, où la population se remet aux travaux des champs.

Dans la région de Thai-Nguyen, depuis la soumission de Luong-Tam-Ky, aucun acte de piraterie ne s'est produit. Les Chinois, qui ont pris des engagements vis-à-vis de nous, nous donnent chaque jour des preuves de leur bonne foi. Les marchés se repeuplent de jour en jour, et tout semble indiquer que cette région va retrouver la tranquillité qui lui a fait longtemps défaut.

Les provinces de Lang-Son et de Song-La sont très calmes.

A Hung-Hoa, depuis l'affaire de la Bat-Bac, des groupes de pirates, appartenant à la bande de Dien-Duc, ont fait quelques incursions sur les bords de la rivière Noire.

La province de Nam-Dinh continue à jouir d'une tranquilité parfaite.

Dans la région de Cao-Bang, une reconnaissance du poste militaire de



Digitized by Google

Tra-Linh a surpris des pirates à Cuong, au nord-ouest de Quang-Huyen, et leur a tué trente hommes.

En Annam, la situation est des plus satisfaisantes. Ce pays n'a nullement ressenti le contre-coup des derniers troubles signalés au Tonkin.

*Rapatriement et incurie administrative.* — Un détachement de soldats et de marins congédiables a été rapatrié par le *Calédonien* des Messageries maritimes. En rendant compte de la traversée de ce paquebot, le *Petit Marseillais* rapporte qu'encore une fois ces braves gens ont eu à souffrir de l'incurie de l'administration.

Ce n'est qu'au dernier moment, dit notre confrère, que le commandant du bord a été informé qu'il avait à ramener un détachement de soldats. Les cales étaient pleines, et il n'y avait de disponible, à bord, que le pont. Ce qui revient à dire que les soldats arrivés à Marseille, n'avaient ni abri ni couchettes. Ils ont vécu jour et nuit à la belle étoile, y compris les huit jours de pluie qu'ils ont eu à endurer.

Le fait est absolument anormal, inconvenant et regrettable à tous égards.

Quand la marine expédie des troupes, de Marseille ou de Toulon, par des navires affrêtés, il n'y a pas de petits détails auxquels la commission d'inspection ne s'arrête pour assurer le bien-être de nos soldats — ce dont nous la félicitons d'ailleurs — et quand il s'agit de rapatrier ces mêmes hommes, après un séjour de deux ou trois ans aux colonies, alors qu'ils auraient besoin de plus de soins, l'administration agit avec un désintéressement et une désinvolture qui frisent le dédain. Qu'on nous pardonne la comparaison : s'il s'agissait de bétail, on témoignerait de plus de sollicitude et d'un plus grand souci.

Maintes et maintes fois nous avons signalé la façon déplorable avec laquelle on rapatriait nos soldats, malades ou non, de l'Extrême-Orient ; nous nous ferons un devoir de signaler ces abus, jusqu'à ce que les choses se passent d'une facon normale.

La Compagnie des Messageries maritimes, nous l'avons déjà dit, est hors de cause ; mais à qui fera-t-on croire que l'administration de la guerre ou de la marine ne peut avoir connaissance, en temps voulu, de l'arrivée et du départ des courriers afin d'informer utilement les commandants d'avoir à prendre les dispositions nécessaires pour rapatrier, comme il convient, les hommes dont le renvoi en France est décidé ?

Il y a quelques années, un fait semblable avait été dénoncé par la voie de la presse : des soldats renvoyés de Madagascar en congé de convalescence avaient traversé l'océan Indien, la mer Rouge et la Méditerranée, sur le pont d'un paquebot, n'ayant que des couvertures pour s'abriter. Des ordres ont été donnés alors pour éviter le retour de faits semblables, mais autant en a emporté le vent.

La *Revue Française* a déjà signalé à plusieurs reprises des faits de ce genre, et fait ressortir ce qu'il y avait d'odieux à traiter en véritables parias des soldats qui ont été en des régions malsaines verser leur sang pour la défense

Digitized by Google

du pavillon français. S'il s'était agi d'une bande de malfaiteurs et de criminels condamnés au bagne les ministres responsables auraient déjà été mis sur la sellette de la Chambre. Mais il ne s'agit, une fois de plus, que de nos soldats: un entrefilet dans quelques journaux paraîtra suffisant, et pas une voix ne s'élèvera à ce sujet dans l'enceinte du Parlement.

**Chine.** *Missionnaires allemands.* — Le gouvernement allemand a conclu, il y a deux ans, avec le gouvernement chinois une entente en vertu de laquelle les missionnaires allemands seront désormais placés en Chine sous la protection de l'empire d'Allemagne. Le gouvernement allemand a notifié ce fait en son temps au gouvernement français.

L'évêque catholique Anzer, qui est actuellement à Berlin, et tous les missionnaires du diocèse du Chan-Toung méridional viennent de se placer sous la protection de M. Brandt, ministre d'Allemagne à Pékin, et le gouvernement allemand a approuvé cet acte.

**Quais de Constantinople.** — En Turquie, la ville de Smyrme possède seule des quais. C'est à un Français, M. Dussaud, qu'est due cette belle entreprise. A Constantinople ni les rives du Bosphore ni celles de la mer de Marmara, ne sont accessibles aux navires de fort tonnage; il faut pour les voyageurs ou les marchandises un transbordement gênant et coûteux. En 1879, le sultan Abdul Hamid II accorda un firman de concession à Michel Pacha, mais on se heurta aux difficultés venant de la nécessité d'exproprier des immeubles, notamment ceux qui appartenaient au ministère des fondations pieuses. Une commission présidée par le vieux Namyk Pacha, qui avait traîné les choses en longueur, ayant fait place à une commission plus diligente, le projet vient d'aboutir. Michel Pacha avait confié le soin de terminer les négociations à M. Granet, ancien ministre des postes et télégraphes français.

Les quais auront une largeur de 20 mètres sur les deux rives de la Corne-d'Or. La concession comporte aussi la création de docks et entrepôts avec la faculté de *warrants*.

La première section des quais projetés commencera à Tophané (arsenal d'artillerie), et s'arrêtera au second des deux ponts jetés sur la Corne-d'Or. La seconde section, partant du pont mentionné plus haut, ira finir devant la station du chemin de fer, à Sirkédji-Iskélessi, non loin de la pointe du vieux sérail. Le développement total des quais sera de 3 kilomètres 1/4. La Société de construction aura le droit de construire des sections partielles de 200 mètres chacune, lesquelles pourront être immédiatement exploitées. Une ligne de tramways pourra être établie sur les nouveaux quais qui seront entièrement conquis sur la mer.

Notre correspondant de Constantinople nous adresse les détails suivants:

« D'après l'acte de concession qui porte la date du 18 novembre 1890, Michel Pacha a dix-huit mois pour constituer la Société ottomane qui devra entreprendre les travaux; ceux-ci devront être achevés en quatorze ans.

Digitized by Google

» Le concessionnaire est autorisé à percevoir au maximum, pendant toute la durée de la concession fixée à quatre-vingt-cinq ans :

» 1° Des droits d'amarrage pour les navires qui accosteront à quai, sur la base de 1 franc par tonneau de jauge;

» 2° Des droits de quai sur les marchandises chargées ou déchargées, sur la base de 3 francs en moyenne par tonne;

» 3° Des droits d'entrepôt sur les marchandises placées dans les docks et entrepôts calculés sur une moyenne de 2 1/2 piastres (la piastre vaut environ 23 centimes) au maximum par 100 kilogrammes et par mois;

» 4° Des droits d'abonnement à établir pour les bateaux à voyageurs, remorqueurs ou mahonnes touchant à quai ou s'y amarrant régulièrement;

» 5° Des droits de péage et de transport sur les bacs à vapeur et sur les tramways et voies ferrées de service du port que la Société a la faculté d'établir et sur les camions et omnibus.

» Le tout suivant les indications des tarifs généraux du cahier des charges et aux conditions stipulées auxdits tarifs.

» La question des quais donne lieu à Constantinople à de nombreuses conversations dans tous les cercles. En général cette entreprise, très importante pour le pays, est considérée comme devant rencontrer de nombreuses difficultés, non seulement pour l'exécution des travaux, mais encore pendant l'exploitation. Cependant, l'affaire a suffisamment traîné pour permettre aux intéressés d'étudier la question sous toutes ses faces.

» Il y a donc lieu d'espérer que les opinions pessimistes de certaines personnes soient reconnues sans fondement dans la suite. Nous pouvons le souhaiter d'autant plus qu'il s'agit d'une entreprise essentiellement française, et qu'il serait désolant, pour nous Français, de ne pas la voir conduite à bonne fin dans un pays où nous avons toutes les sympathies. »

**Le chemin de fer transsibérien.** — La construction du chemin de fer transsibérien est chose décidée. Le plan établi depuis 1887 a été approuvé par le conseil des ministres sur la présentation du ministre des voies de communication. Le projet part de ce principe qu'il est indispensable de relier entre elles par une voie ferrée ininterrompue les possessions asiatiques de l'empire russe, mais que, pour des raisons financières, l'exécution n'en peut pas encore être réalisée d'une manière complète. On va donc former un réseau complexe au moyen de chemins de fer et des cours d'eau navigables.

On aura ainsi une voie ferrée de la Sibérie australe, longue de 1,567 verstes, par Tomsk, Mariinsk, Atchinsk, Kousk, Nijni-Oudinsk, Irkoutsk; puis une ligne du Transbaïkal, de 1,000 verstes de longueur allant de la rive orientale du lac Baïkal jusqu'à la ville de Stretensk sur la Chilka, le long des fleuves Selenga, Ouda et Chilka, en coupant près de Tchita la chaîne des monts Jablonoï. Enfin viendra le chemin de fer de l'Oussouri, long de 383 verstes et reliant l'Oussouri à Vladivostok. En ajoutant 31 verstes

Digitized by Google

de lignes de liaison intermédiaires, on arrive, pour le transsibérien, à une longueur totale de 2,982 verstes.

Les dépenses sont évaluées à 122 millions de roubles, y compris le matériel roulant; dont 59 millions pour la ligne de la Sibérie centrale, 23 pour celle de l'Oussouri et 48 pour le Transbaïkal.

**Nouvelle ligne allemande sur Java.** — La Compagnie de navigation *Deustsche Dampschiffs Rhederei*, de Hambourg, a été autorisée, par une résolution votée à la dernière assemblée de ses actionnaires, à augmenter son capital de 3,750,000 fr., en vue de la création d'une ligne mensuelle régulière sur Java. En vertu de cette autorisation, cette Compagnie a fait construire cette année de nouveaux vapeurs. Les chantiers anglais lui ont déjà livré le *Salatiga* et le *Tosari*, et c'est le premier de ces navires qui, d'après les journaux de Hambourg, inaugurera le service le 30 décembre 1890.

Les steamers partiront de Hambourg et toucheront à Amsterdam, Southampton, Gênes, et, après avoir passé le canal de Suez, desserviront les ports de l'Inde au delà du Gange, les Célèbes, Sumatra et Java.

**Les Canadiens aux États-Unis.** — D'après le recensement de 1890, il existe dans dix-sept des États de l'Union américaine 654,895 Canadiens de naissance. Ce nombre se répartit comme suit :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Michigan | 148.770 | Iowa | 21.019 |
| Massachusetts | 116.430 | Californie | 18.405 |
| New York | 83.517 | Rhode Island | 18.156 |
| Maine | 36.989 | Connecticut | 16.380 |
| Illinois | 36.870 | Ohio | 16.026 |
| Minnesota | 29.475 | Kansas | 12.496 |
| Wisconsin | 28.808 | Pennsylvanie | 12.204 |
| New Hampshire | 27.079 | Dakota | 10.661 |
| Vermont | 24.611 | | |

Il y a, de plus, des Canadiens dans tous les États et tous les territoires, mais en nombre moins considérable. En somme, on peut évaluer à 700,000 au moins la population d'origine canadienne aux États-Unis.

**Les Pères Blancs d'Alger.** — Au moment où la grande famine de 1867 faisait, en Algérie, de terribles ravages, trois élèves du séminaire de Mgr Lavigerie vinrent s'offrir à lui pour exercer l'apostolat africain. Mgr Lavigerie les fit instruire à cette intention dans une pauvre maison louée à El-Biar. Le noviciat ne tarda pas à se développer et fut transporté à Saint-Eugène, puis à Maison-Carrée. Telle est l'origine de la congrégation des missionnaires d'Alger, devenus populaires sous le noms de Pères Blancs.

Encouragée en 1873 par le concile provincial d'Alger et approuvée par le Saint-Siège, la congrégation nouvelle se mit résolument à l'œuvre. Déjà les Pères évangélisaient les villages d'Arabes chrétiens fondés après la famine de 1867. Ils se tournèrent ensuite vers la Kabylie et y créèrent (1873) leur

Digitized by Google

première mission à Taguemout-Azous, ouvrant une école et soignant les malades. Les stations de Kabylie sont aujourd'hui au nombre de sept. En 1874, Mgr Lavigerie entreprit la conquête méthodique du Sahara et du Soudan. Il établit d'abord ses missionnaires à Biskra, Géryville, Laghouat, et Metlili. En décembre 1875, les Pères Blancs, séduits par leurs bons rapports avec les Touareg, crurent qu'ils pourraient pénétrer au Soudan. Les PP. Paulmier, Ménoret et Bouchaud se mirent en route pour Tombouctou sous la conduite de cinq Touareg. Trahis par leurs guides ils furent massacrés après quelques semaines de voyage. Une mission fut alors établie à Rhadamès; mais, de ce côté, un nouvel échec attendait les Pères Blancs, car trois d'entre eux, qui avaient essayé de pénétrer au Soudan, étaient mis à mort par les Touareg, à une journée seulement de Rhadamès.

Mgr Lavigerie changea alors sa base d'opérations et attaqua l'Afrique par Zanzibar. Les Pères Blancs arrivèrent par cette voie à la région des grands lacs, où ils fondèrent les missions bien connues du Nyassa et de l'Ouganda. Avant d'entreprendre cette grande œuvre, une station des Pères avait été fondée à Jérusalem (1878) et une autre à Malte (1881) qui est devenue l'institut apostolique où se forment les indigènes destinés à seconder l'œuvre des Pères et à former des médecins, si appréciés par les noirs (1).

**Cologne, port de mer.** — D'après les constatations qui ont été faites, il serait facile de donner au Rhin une profondeur de 6m 50, de manière que 95 0/0 des navires de mer allemands, qui jaugent moins de 6 mètres, pourraient remonter le fleuve jusqu'à Cologne. Les ponts existants seraient transformés en ponts tournants, ou évités par des canaux latéraux.

Les travaux sont évalués à 85 millions de marks, dont les intérêts et l'amortissement seraient, dit-on, suffisamment couverts par les péages.

**Phoques de la mer de Behring.** — Le professeur M. R. Elliott de l'Institut Smithsomien de Washington propose d'interdire pour sept ans la pêche des phoques. Il ne resterait d'après ses calculs qu'une centaine de mille de spécimens de cette race dans les eaux américaines.

**Vénézuela.** — Pour attirer l'immigration européenne, le gouvernement vénézuélien a fondé un bureau de renseignements à Anvers (M. Nicolas Veloz Goiticoa) et l'autre à Bordeaux (M. J. A. Perez Bonalde).

**République Argentine.** — *Emigration.* — Dans les neuf premiers mois de cette année, 106,321 émigrants se sont rendus dans la République Argentine, au lieu de 198,694 au cours de la dernière période correspondante de 1889; soit une diminution de 92,370, Si l'on ajoute à cela que 30,882 de ces émigrés en 1889 et 63,000 en 1890 ont quitté l'Argentine, il en résulte que la diminution a été de 125,091.

**Madagascar, Zanzibar.** — Le gouvernement allemand vient de reconnaître officiellement le protectorat de la France sur Madagascar avec ses dépendances.

---

(1) L'histoire de ces apôtres du christianisme et de la civilisation est racontée avec un vif intérêt dans le livre que vient de publier M. l'abbé Klein : *Le cardinal Lavigerie et ses œuvres d'Afrique.* Poussielgue, éditeur.

Digitized by Google

De son côté le gouvernement français n'insistera pas sur les réserves qu'il avait faites au sujet de la cession à l'Allemagne par le sultan de Zanzibar d'une partie de la côte orientale d'Afrique (17 novembre.)

**Chine.** — *Port-Arthur.* — *R. F.* T. XII, p. 371. — Tien-Tsin, 21 novembre.

Les travaux de Port-Arthur qui sont exécutés sur les plans de M. Thévenet, ngénieur en chef des ponts et chaussées, viennent d'être reçus par les hauts mandarins délégués de Li-Hung-Khang, vice-roi du Petchili. La forme de radoub a été éprouvée avec plein succès par l'échouage du cuirassé *le Ping-Yuen.*

Le vice-roi du Petchili avait prié auparavant des officiers étrangers de lui donner leur avis sur les travaux de Port-Arthur. Ces avis avaient été très favorables.

**École navale**: Règlement pour l'admission en 1891. (*Journal Officiel*, 6 déc. p. 5865.) *Inscription.* — Art. 13. — Les candidats doivent se faire inscrire du 1er au 25 avril, terme de rigueur, à la préfecture du département où est établi le domicile de leur famille ou de celui où ils poursuivent leurs études.

---

# BIBLIOGRAPHIE

**Les Fleuves de France.** — La *Garonne*, la *Seine*, la *Loire*, par L. Barron. Chaque volume avec 150 gravures (10 fr.). — Laurens, éditeur.

Cette série des *Fleuves de France*, dont le 3e volume, la *Garonne*, vient de paraître, rencontre un grand et légitime succès. M. Barron ne fait pas que descendre le cours du fleuve, il visite tout son bassin. Un aperçu des principaux chapitres donnera une idée de l'intérêt que présente cette collection.

Avec la *Garonne* nous visitons les Pyrénées, l'Ariège, Toulouse, les Causses, l'Auvergne, la Corrèze, le Périgord, Bordeaux, etc.

Avec la *Loire* nous partons des pays houilliers, nous traversons le Bourbonnais, le Berry, la Touraine avec ses châteaux pour arriver à Angers, à Nantes et au magnifique estuaire du fleuve.

Avec la *Seine* c'est le Morvan, la Champagne, l'Ile de France, la Normandie qui défilent tour à tour avec des villes comme Troyes, Paris, Rouen, etc. L'an prochain, le Rhône achèvera cette série qui formera un des voyages en France les plus intéressants. M. Chapon a exécuté pour chaque volume 150 dessins d'après nature où nous voyons les plus beaux sites et les plus beaux monuments de notre chère France.

**Les Bourgeois de Calais**, par Mme de Witt, née Guizot. — Un volume, in-4°. (7 fr. 50). Quantin, éditeur.

Cette année, l'auteur de l'*Hiver à la campagne*, des *Cœurs aimants* et des *Héros modestes*, offre à ses fidèles lecteurs un nouveau volume intitulé : *les Bourgeois de Calais*. Cet ouvrage est une peinture exacte du dévouement patriotique des habitants de Calais pendant le célèbre siège du XIVe siècle. Mme de Witt a puisé, dans ses grands travaux sur l'histoire de Fraucc, une connaissance des mœurs de cette époque, qu'elle a mise avec un rare bonheur au service d'un récit touchant et élevé ; grâce à ses vivantes descriptions, nous pénétrons dans l'intérieur des familles du temps, et nous sommes initiés à leurs usages, à leurs coutumes et même à leurs formes spéciales de langage. Édouard Zier a, dans une série de saisissantes illustrations, ressuscité pour

Digitized by Google

les yeux, les meubles, les costumes, les physionomies et l'allure des curieux personnages de cette époque mouvementée et pittoresque entre toutes.

Cet ouvrage est un artistique cadeau d'étrennes, rehaussé d'une impression luxueuse.

**Le Secret de Sir William**, par Marc Anfossi. Un vol. in-16, illustré

M. Marc Anfossi, qui a publié dans la *Bibliothèque de l'éducation maternelle* l'intéressante histoire d'un enfant, en retrace aujourd'hui l'adolescence et la jeunesse.

L'amour filial forme la base du récit. L'auteur promène son héros à travers mille péripéties, et nous le fait voir successivement à Rio-Janeiro, à Buenos-Ayres, à San-Francisco, à Sidney, à Bornéo, à Bombay, chez les Kalmouks, voire même à Berlin, près du prince de Bismarck. Cette épopée, par son côté patriotique et par ses documents géographiques et pittoresques, captive le lecteur le plus indifférent.

**Le Yacht**, par Philippe Daryl. Quantin, éditeur (25 fr.).

*Le Yacht*, histoire de la navigation maritime de plaisance, est un ouvrage charmant, illustré de 150 ravissants dessins par Boudier, Bourgain, Brun, Montader et Vallet. Le développement du yachting, ses origines, ses mœurs, la vie à bord, les courses, les croisières en France, en Angleterre, aux États-Unis, y sont traités de main de maître, comme l'auteur pouvait le faire, avec sa connaissance parfaite des choses de l'étranger. C'est à la fois un livre qui s'adresse aux yachtsmen, qui y trouveront résumée l'histoire d'un passe-temps qui devient de plus en plus en honneur en France; aux gens du monde, qu'il renseigne sur des matières encore peu connues du public, et à la jeunesse, qu'il initie aux joies du plus complet des sports. Il a, outre le mérite de l'actualité, celui d'être le premier ouvrage didactique qui ait paru en France.

*Le Yacht* forme un élégant volume in-4° carré, imprimé sur beau papier et renfermé dans une couverture en couleur du plus séduisant effet. Ajoutons qu'il a été tiré 50 exemplaires numérotés à la presse sur papier Japon.

**Le Tour du Monde**, année 1890. Hachette éditeur. — La magnifique collection de voyages publié sous la direction de M. Ed. Charton compte actuellement 31 années d'existence et ne cesse pas de présenter le plus vif intérêt. Les voyages sont du reste fort à la mode et les explorateurs, dont le *Tour du Monde* consacre les hauts faits, reçoivent un accueil bien différent de celui qu'on leur faisait il y a vingt ans.

L'année 1890 contient notamment les voyages de Mlle de Bovet en *Irlande;* du Dr Hocquart au *Tonkin;* de M. Tissandier dans les montagnes de *l'Aragon* et de la *Catalogne;* de M. Thoar au *Chaco;* de M. Vuillier aux *Baléares;* du colonel Gallieni au *Soudan français*; de M. Stanley dans les ténèbres de *l'Afrique équatoriale*; de M. Rabot dans les terres polaires, etc. Tous ces voyages, absolument inédits sont très richement illustrés par les dessins des plus célèbres artistes. Sous ce rapport, la maison Hachette qui sait faire bien les choses, n'a rien négligé et le succès a justifié toutes ses espérances.

La collection complète compte 30 volumes (25 fr. chaque) renfermant 380 voyages, 17,000 gravures et 650 cartes ou plans.

**Emin Pacha et la rébellion de l'Équateur**, par Jephson. Hachette éditeur — La relation de voyage de Stanley : *A travers les ténèbres de l'Afrique* trouve son complément naturel dans le récit de son lieutenant Jephson. Pendant les voyages que fit Stanley pour se ravitailler et rejoindre son arrière-garde, on se demandait ce que devenait Emin : M. Jephson l'explique d'une façon fort intéressante. Emin sollicité par Stanley de rejoindre la côte voulut réfléchir et sa réflexion dura plus

Digitized by Google

d'une année. Mais pendant ce temps les mahdistes envahirent la province équatoriale. Emin, qui n'était pas maître chez lui, vit ses soldats se révolter et l'emprisonner. Jephson lui-même fut incarcéré, et tout ne rentra dans l'ordre qu'au retour de Stanley. C'est le récit de ces évènements que raconte Jephson, qui nous fait assister aux hésitations du pacha et donne sur son existence de très curieux renseignements. L'ouvrage édité avec soin renferme de nombreuses gravures et une carte.

**Trois mois en Irlande**, par Mlle de Bovet. Hachette éditeur. — Depuis quelques temps l'Irlande fait plus parler d'elle que d'habitude; aussi le livre de Mlle de Bonet arrive-t-il à un moment bien propice. L'auteur de cet ouvrage, classé dans la belle collection de voyages illustrés de la maison Hachette, a étudié l'Irlande sous toutes ses faces, mais c'est surtout au point descriptif, pittoresque et monumental qu'il présente la verte Erin avec ses curiosités naturelles. La question agraire, permet d'étudier sur le vif les riches land lords et les infortunés paysans que des évictions retentissantes n'ont pas peu contribué à rendre intéressants. Le touriste de son côté, trouvera en Mlle de Bovet un guide qu'il suivra avec plaisir.

**Aventures de Sidi Froussard au Tonkin**, par G. Le Faure. F. Didot, éditeur.— Sous une forme humoristique et enjouée M. Le Faure raconte, avec beaucoup d'intérêt, l'histoire de cette campagne du Tonkin où nos soldats, toujours inférieurs en nombre, se sont couverts de gloire. Les événements d'Hanoï, de Sontay, Bac-Ninh, Langson, Tuyen Quan sont les traits saillants de ce récit. Sous le titre d'Aventures l'auteur initie ses lecteurs aux usages, mœurs, coutumes de la vie annamite, chose excellente pour tous ceux qui s'intéressent aux questions coloniales, car c'est en connaissant bien les mœurs d'un peuple qu'on peut le juger sainement. Sous ce rapport, le livre de M. Le Faure se classe dans la catégorie des romans patriotiques qui instruisent en amusant.

Ce volume orné de 180 dessins et de 8 cartes (6 francs) est édité avec tout le soin que met ordinairement la maison Firmin Didot.

**De Wissembourg à Ingolstadt**, par A.-Q. de Beaurepaire. F. Didot, éditeur. — La même librairie qui s'est fait un devoir de populariser tout ce qui concerne les souvenirs glorieux de la France moderne, publie sous ce titre les souvenirs d'un capitaine prisonnier de guerre en Bavière. Wissembourg fut notre première défaite; défaite glorieuse quand on lutte une journée entière un contre quatre, et le point de départ de cette captivité longue et cruelle où tous, officiers et soldats souffrirent cruellement. Le récit de M. de Beaurepaire, illustré de dessins exécutés d'après nature par l'auteur, est un enseignement que les générations nouvelles n'oublieront pas.

**César Cascabel**, par J. Verne. Hetzel, éditeur. — L'infatigable auteur de tant de romans géographiques, a choisi cette fois son étude de mœurs dans les pays du Nord. Déjà les États-Unis lui avaient servi de point d'observation avec la guerre de Sécession. Aujourd'hui, son héros frustré d'un pécule amassé avec soin, se voit dans la nécessité de se rapatrier sans bourse délier. Dans ce but il gagne l'Alaska, passe le détroit de Behring sur la glace et traverse la Sibérie et la Russie d'une extrémité à l'autre. Mais au prix de quels efforts, c'est ce qu'on lira avec intérêt.

J. Verne a déployé dans cet ouvrage toutes ses brillantes qualités, donnant toujours un attrait nouveau à ses récits merveilleux, et les encadrant fort habilement.

**Le littoral de la France**, par Vattier d'Ambroyse. Palmé éditeur.

La première partie de cette belle étude qui comprendra 6 volumes s'applique aux *Côtes normandes*, de Dunkerque au mont Saint-Michel. L'auteur après avoir visité

Digitized by Google

tout le littoral de la France a été étonné des prodigieuses ressources qu'il renfermait, qui n'étaient pas mises en valeur comme elles le devraient et qui permettraient à notre pays de tenir le premier rang parmi les marines européennes. Aussi dans le but de mettre au jour ces richesses, Mme Vattier d'Ambroyse a-t-elle eu la pensée de consacrer son travail à la description pittoresque, historique, utilitaire de nos rivages et de nos villes maritimes. Un bel ouvrage illustré (8 fr.) commence la publication de cette édition populaire.

**A travers l'hémisphère sud**, par E. Michel. Palmé éditeur.

Les lecteurs de la *Revue Française* ont eu il y a quelques années la primeur des publications de M. Michel, sur l'Amérique du sud. L'éminent voyageur continue la série de ses relations de voyage et le 3e volume de son tour du monde est particulièrement consacré à l'Océanie méridionale et à la mer des Indes. L'Australie, la Nouvelle-Calédonie, Maurice, la Réunion, les Seychelles, forment les plus intéressants chapitres de ce voyage qui se termine par la mer Rouge et l'Égypte. De nombreuses illustrations ornent le sujet traité avec beaucoup d'intérêt.

**Les États-Unis du Brésil**, par M. de Santa-Anna Néry. Delagrave éditeur.

Le Brésil a beaucoup fait parler de lui depuis une année et tout ce qui le touche est bien à l'ordre du jour; aussi l'ouvrage de M. Santa-Anna Néry ne saurait-il venir plus à propos. L'auteur, qui a une compétence spéciale pour parler du Brésil, en fait, sous forme de récit de voyage, une description fort complète. Le climat, les habitants, les mœurs, les produits, les fazendas, les mines forment le sujet d'autant de chapitres, auxquels viennent s'ajouter des considérations sur l'état du pays et la révolution de 1889 qui a banni l'empereur dom Pédro. Quand on aura lu cet ouvrage instructif, on verra — pour ceux qui l'ignorent encore — qu'il y a autre chose au Brésil que des nègres et la fièvre jaune.

**Trois ans chez les argentins** par Romain d'Aurignac. Un volume in-8°, Plon éditeur. — Un jeune homme, qui fut tourmenté dès l'enfance par la passion des voyages et des aventures, M. Romain d'Aurignac, a parcouru en tous sens la République Argentine, la Bolivie et le Pérou. C'est le côté pittoresque, aventureux, mouvementé, périlleux, de la vie des pampas qui charmait surtout M. d'Aurignac. La libre existence qu'on y mène, les dangers qu'on y court, les luttes à soutenir contre des animaux féroces et des Indiens plus féroces encore, les drames qui s'y déroulent, les magnificences que la nature y étale, l'auteur nous décrit tout cela avec beaucoup de verve, et de chaleur communicative.

De fort jolis dessins de Riou encadrent cet ouvrage, qui a du reste par lui-même assez de piquant et d'originale saveur pour justifier le succès qu'on lui fait.

**Des Hommes.** — Sous ce titre M. Boyer d'Agen publie, chaque samedi, à la librairie Savine, une série de portraits (0 fr. 25) des hommes les plus en vue. Ces portraits, courts de phrases et abondants d'informations, sont enlevés d'une plume alerte. Voici les premiers de la série : Mermeix, Ar. Carrel, Le P. Didon, Gambetta, B. d'Aurevilly, G. Ohnet, Lavigerie, Léon XIII, Don Guéranger.

Congrès libre antiesclavagiste, tenu à Paris les 21, 22 et 23 septembre 1890. Les procès-verbaux de ce Congrès viennent de paraître au siège de l'œuvre antiesclavagiste, 6, rue Chomel. Paris.

---

*Le Propriétaire-Gérant,*
Édouard MARBEAU.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES DU TOME XII

**DEUXIÈME SEMESTRE**


**Afrique.** — Seize traversées. . . 287
— Partage politique. . . . . 487
— Nouveau voyage Trivier. . . 498
— Colonies pénitentiaires . . . 604
**Afrique occidentale.** — Dahomey. 34
— Portugais au Bihé . . . . . 56
— Togoland . . . . . 112 296
— Golfe de Bénin. Commerce en 1889. . . . . 113
— Commerce en 1890 . . . . . 380
— Établissements français. . . 178
— Traité anglo-allemand . . . 170
— Rivières du Sud . . 177 364 436
— Cameroun . . . . . 296 379
— Muata Jamvo (Lunda) . . . 299
— Sud-Ouest allemand . . . . 379
— Sénégal . . . . . 434
— Mission Crampel . . . . 498 630
— Exploration Cholet . 367 499 631
— Établissements français de la Côte d'or : Grand Lahou . 554
**Afrique méridionale.** — Anglais autonomistes. . . . . 239
— Swaziland. Traité anglo-transvaalien . . . . . 240
— Transvaal. Général Joubert. 240
— Convention anglo-portugaise. 282
— Pays des Ngami (Anglais). . 283
— Barotsé (Anglais). . . . 367 500
— Machonaland (Placers du). . 692
**Afrique orientale.** — Zanzibar . 27 437 115
— Delagoa : Chemins de fer . . 57
— Peters, Emin, Stokes, Wissmann . . . . . 116 380
— Traité anglo-allemand . . . 170
— Navigation portugaise . . . 179
— Délimitation anglo-portugaise 180
— Convention anglo-portugaise (*Texte*) . . . . . 623 282 690
— Italiens . . . . . 181 300 751
— Zambèze. . . . . 189
— Pacification du Mahenge . . 241
— Lourenço Marques. . . . . 300
— Anglais . . . . . 300
— Allemands: Emin . . . 300 750
— Lac Rikoua . . . . . 300
— Ouganda. . . . . 368
— Allemands à Bagamoyo. 437 558
— Major Wissmann. . . . . 558
— Sultanat de Witu . . . 571 136
— Allemands et Anglais 692 693 750
— Harrar . . . . . 559 694
**Afrique centrale.** — De l'Arou-ounimi à l'Ouellé . . . . . 298
— Major Barttelot . . . . . 570
**Alaska.** — Les Phoques . . . . 312
— Mont Saint-Elias. . . . . 565
**Albanie.** — Ecoles italiennes . . 376
Alexis (F) . . . . . 230 234 487
**Algérie.** — Chemin de fer de Tlemcen. . . . . 236
— Sauterelles. . . . . 433
— Budget . . . . . 672
**Allemagne.** — Héligoland. . . . 61
— Togoland . . . . . 112 296
— Explorateurs. . . . . 116
— Traité anglo-allemand pour l'Afrique (*texte*) . . . . . 170
— En Afrique orientale . . . . 241 300 380 692 693 750
— Cameroun . . . . . 296 379
— Compagnies coloniales . . . 300
— Ouganda. . . . . 368
— Au Sud-Ouest africain . . . 379
— A Bagamoyo, esclavage. . . 437
— Cologne port de mer . . . . 758
— Missionnaires en Chine . . . 755
**Amérique.** — (Origine indigène du nom de l'). . . . . 234
— Croissance des villes . . . . 313
— Chemins de fer en 1889. . . 314
— Noirs en Amérique. . . 376 567
— Langue française à New-York 380
— Immigration aux Etats-Unis . 568
— Mines d'or (Nouvelle-Écosse). 637
— Elections aux Etats-Unis . . 637
**Amérique centrale.** — Guatemala et Salvador; conflit. . . . 185
**Angleterre.** — En Afrique : Traité anglo-allemand (*texte*). . . 170 692 693
— Convention anglo-française.
— Convention anglo-portugaise. 282
— Pays des Ngami. . . . . 283
— Barotsé . . . . . 367 500
— Compagnies coloniales . . . 302
— En Perse . . . . . 309
— Au Venezuela . . . . . 315
— Progrès des Missions anglaises 1878 à 1888 . . . . . 492
— Krach de Londres. . . . . 683
**Argentine** (République). — Retour d'émigrants en Europe . . 119
**Armée.** — Coloniale. Primes . . 63 641 705
— Défense des colonies et la marine . . . . . 513
**Arménie.** — Troubles à Erzeroum 181
— Alliance révolutionnaire . . 633


Digitized by Google

**Asie centrale.** — Thibet. G. Bonvalot et H. d'Orléans 182 695
— Paris, Boukara, Samarcande, 257 321 395 460
— Boukara : Pokatilo . . . . 307
— Thibet : Grombtchevsky 308 438
— — Pievtsov. . . . . 308 438
— — Groum-Grjimaïlo . . . 309
— — Chemin de fer de Samarcande . . . . . 369
— — Roborovsky . . . . . 438
Blanc (Edouard). — Turkestan Oriental. . . . . 695
**Asie-Mineure.** — Voyage de M. Cochard . . . . . 534
— Chemins de fer . . . . . 694
Aubry (Léon). . . . . 726
Aubry (Paul) Hôpitaux en Russie 680 738
Augouard (Mgr). — Afrique. Oubanghi . . . . . 500
Avril (baron d') . . . . . 169 447
**Bagdad.** — Commerce . . . . . 126
**Barotsé.** — Afrique : Anglais 367 500
Barré (Paul) . . . . . 287
Becker. — Exploration de l'Ouellé 298
**Behring** (Mer de). — Phoques 188 312
— Fermeture. . . . . 373
— Mouvement des glaces . . . 565
**Belgique.** — Prêt hypothécaire à l'Etat du Congo . . . . . 138
— Projet de colonies pénitentiaires en Afrique . . . . 604
Benito. — (Afrique Occidentale) . 690
**Bihé.** — Expédition portugaise 56 179
Binger (Soudan). — Traités. . . 219
Blanc (Edouard). — Asie Centrale 695
Bonvalot (G.) — Thibet. . . 182 695
**Bosnie.** — Prunes . . . . . 379
— Caravane d'Arcueil. . . . . 419
**Boukara.** — Mission Pokatilo. . 307
— Voyage de M. Cochard. . . 395
Burton (Sir Richard). — Afrique † 560
Butler (de). — Casamance . . . 13
**Calédonie** (Nouvelle-). — Colonisation. . . . . 503
**Cambodge.** — Si Votha . . . . 244
— Siam . . . . . 752
**Cameroun.** — Mbam et Sannaga. 296
— Exploration Zingtgraff . . . 379
**Canada.** — Régime scolaire au Manitoba . . . . . 58
— Canadiens français . . . . . 75
— Voyage du Club alpin 123 380 505
— Anglais et Français : Progression comparée . . . . 213
— Elections provinciales. . . . 243
— Général Middleton. . . . . 247
— Fortifications d'Halifax. . . 248
— Québec. Emplois français et anglais . . . . . 248
— Augmentation des Canadiens Français . . . . . 252
— Progrès de Montréal . . . . 313
— Mouvement de la population catholique. . . . . 338
— Finances fédérales . . . . . 566
— Emigration (Etats-Unis). 567 757
— Ouest-Canadien. — Réserves indiennes . . . . . 677
— Economie rurale. . . . . 726
**Caravanes.** — Sahara. . . . . 433
— Scolaire d'Arcueil, Bosnie 63 419
Carvalho. — Mission portugaise au Mozambique . . . . . 57
**Casamance.** — Lettre de Sed'hiou . . . . . 13 51
Casati. — (Afrique centrale) . . . 188
**Caucase.** . . . . . 46 162
— Rachat des terres. . . . . 306
— Exposition à Paris . . . 307 569
— Voyage de M. Cochard. 321 534
— Flore du Caucase. . . . . 619
**Chili.** — Industrie française. . . 318
**Chine.** — Ses rapports avec le Tonkin . . . . . 118
— Marine . . . . . 254
— Port Arthur. . . . . 371
— Chemins de fer . . . . . 372
— Missions protestantes 1877 à à 1890 . . . . . 494
— Coolies (leur existence). . . 569
— Missionnaires allemands. . . 755
Cholet, explorateur. — Congo français. . . . . 367 499 631
**Club Alpin.** . . . . . 123 380 505
Cochard (Léon). 257 321 395 460 534
**Colonies.** — Armée coloniale. 63 641 705
— Défense des colonies . . . . 513
— Collège des interprètes et administrateurs coloniaux 571 632
— Ecole des Langues Orientales 681
— Colonies pénitentiaires en en Afrique. . . . . 604
**Colonisation.** — Mme Javouhey 193
— Nouvelle-Calédonie. . . . . 503
**Commerce extérieur** . . 23 474 723
**Compagnies coloniales anglaises et allemandes** . . . . . 302
**Congo.** — Exploration Delporte. 125
— Droits de la France sur le Congo indépendant. . . . 138
— Mission du capitaine Thys . 254
— Situation . . . . . 297
— Etat du Congo et Muata Jamvo. . . . . 299
**Congo français.** — Exploration Cholet . . . . . 367 499
— Mission Crampel. . 498 630 689
— Exploration Fourneau . . . 500
— Mgr Augouard : Oubanghi. 500
— M. Ponel : Oubanghi. . . . 690
— Régime douanier. . . . . 746
**Consulats.** — Comité consultatif. 63

Digitized by Google

— Consuls marchands et informations commerciales . . 65
**Corée.** — Américains. . . . . 183
**Corinthe** (Canal de). . . . . 511
**Crampel** Afrique. — Oubanghi . 498
— Mission . . . . . 630 689
**Croisade médicale.** . 64 125 180 253 348 429 570
**Cuba.** — Cacao . . . . . 126
— Immigration chinoise. . . . 568
**Dahomey.** — Combat d'Atioupa . 34
— Situation. 36 54 112 148 238 365
— Les otages. . . . . 39 53 152
— Douanes . . . . . 41 147
— Saisons . . . . . 112 349
— Carte du Ct Koch . . . . . 254
— Marche en avant. . . . . 347
— Egbas. . . . . 348
— Anglais à Joffi. . . . . 349
— Paix avec le roi . . . . . 497
— La paix (lettre de Porto Novo . . . . . 598
— Traité de Paix. . . . . 684
— Cartographie. . . . . 746
**Danube.** — Portes de fer. . . . 448
**Delagoa.** — Chemins de fer. . . 57
**Delmer** (Louis). — (Colonies pénitentiaires en Afrique) . 604
**Delporte.** — Exploration du Congo. . . . . 125
**Demanche** (Georges) . 43 219 677 684
**Doudart de Lagrée.** . . . . . 511
**Duchemin** (Eugène) . . . . . 474
Ecole des Langues Orientales. . . 681
**Égypte.** — Canal de Suez. . . . 304
**Emin Pacha.** — Sa délivrance d'après Stanley. . . . . 55
— Situation fin mai. . . . . 300
— A Tabora . . . . . 448
**Esclavage.** — Acte général de la Conférence antiesclavagiste de Bruxelles (*texte*) . . . 83
— Hollandais. . . . . 114
— Mer Rouge. . . . . 126
— Congo. . . . . 189 242
— Zanzibar. . . . 243 380 437 750
— Congrès à Paris . . . . 244 446
— Congrès (*Résolutions*). . . . 509
— Allemands à Bagamoyo 437 558 750
— Capetown . . . . . 437
— Tunisie . . . . . 590 745
**Espagne.** — Benito (Afrique occidentale) . . . . . 690
**Etats-Unis.** — Surtaxes douanières . . . . . 443
**Fabert** (Louis). — Maures Braknas 436
**Finlande** (Grand-Duché). — Exposé général . . . . . 663
— Russification. . . . . 671
— Diète . . . . . 671
**Fourneau.** — Afrique : Sangha . 500
**France.** — Conflit anglo-terre-neuvien . . . . . 5
— Armée coloniale. 63 513 641 705
— Forces navales. . . . . 105
— Droits sur le Congo indépendant . . . . . 138
— Dépopulation . . . . . 249 733
— Langue française en Europe. 251
— A Jérusalem. . . . . 274
— Enseignement supérieur : Statistique. . . . . 377
— Naturalisations en 1889 . . 378
— Ecoles navales du commerce. 414
— Puissance missionnaire et la loi Brisson . . . . . 449 741
— Budget des affaires étrangères . . . . . 608
**Gabon.** — Situation. . . . . 297
Régime douanier . . . . . 746
— Explorateurs (Voir Cholet, Crampel, Fourneau).
**Gambie.** — Délimitation . . . . 687
Goguyer (Antonin). — Tunisie. . 590
**Grèce.** — Chemins de fer. . . . 109
— Commerce. . . . . 445
Grombtchersky. — Thibet. . 308 438
Groum-Grjimaïlo. — Asie centrale 309
**Guadeloupe.** — Incendie de Port-Louis . . . . . 185
**Guyane française.** — Territoire contesté . . . . . 60
**Haïti.** . . . . . 59
— Visées américaines. . . . . 132
— Journal : *La Fraternité*. . . 448
Harrar. — Missionnaires de Toulouse. . . . . 559 694
**Hébrides (Nouvelles-)** . . . . . 373
— Australie et prépondérance française. . . . . 635
**Héligoland.** . . . . . 61
Herold. — (Niger) . . . . . 189
Horaires. — (24 fuseaux). . . . 230
Hostains. — Du Sénégal à l'Algérie. . . . . 436
Ibrahim-Bey. — Yemen-Bagdad. . 448
**Indo-Chine :**
— Annam. Enseignement du français . . . . . 182
— — Houillères de Tourane 310
— — Messageries maritimes. 310
— — Frontières du Laos . . 563
— Tonkin (*Voir* ce mot).
— Mission Pavie (*Voir* Laos)
— Me Kong (*Voir* Laos)
**Islamisme et Ecoles arabes** . . 435
— Assimilation . . . . . 639
**Islande.** — Morue . . . . . 698
**Italie.** — En Orient . . . . . 121
— En Afrique . . . . 181 241 751
— Ecoles en Orient. . . . . 254
— — Albanie . . . . . 376
— Question méditerranéenne. . 524
— Kassala (Soudan). . . . 559 611
**Japon.** — Port de Hiogo . . . . 439
— Parlementarisme anglais . . 700

Digitized by Google

**Java.** — Ligne allemande . . . . 757
JAVOUHEY (Madame) et la colonisation . . . . . 193
**Jérusalem** (La France à) . . . . 274
— Méridien international . . . 350
JULIEN (Félix) †. — Marine . . . 577
KORTSCHET (Dr). — Bosnie . . . 419
Ecole des Langues Orientales . . 681
**Laos.** — Mission PAVIE. 369 503 564
— Pénétration par le Mé-Kong.. . . . . 478 561 751
— Frontières de l'Annam . . . 563
LARGEAU. — (Transsaharien). . . 352
**Libérés** (Situation des) . . . . . 510
LUCIUS. — Question consulaire. . 65
**Lunda** (*Voir*) Afrique occidentale: Muata Jamvo.
**Madagascar.** — Riz . . . . . 115
— Diego - Suarez, Nossi-Bé, Sainte-Marie. . . . . 115
— Cultures. . . . . 367
— Missions de Londres. . . . 556
— Missions catholiques . . 557 558
— Exploration CATTAT et MAISTRE . . . . . 557
— La convention anglo-française. . . . . 748
— Sakalaves . . . . . 748
— Brigandage . . . . . 748
— Écoles, influences méthodistes 749
MARBEAU (Édouard) 5 27 129 222 733
**Marine.** — France : Forces navales. . . . . 105
— Ecoles navales du commerce. 414
— Itinéraire de l' « Iphigénie » 448
— Défense des colonies. . . . 513
FÉLIX (Julien) . . . . . 577
— Chine . . . . . 254
— Filage de l'huile à la mer . 317
— Russie. . . . . 316
— Italie (*Sardegna*) . . . . . 507
**Martinique.** — Incendie de Fort-de-France . . . . . 185
MAUREL (Marc). — Commerce . . 23
**Maurice.** — Retour à la France. 301
**Médecine.** — (*Voir* Croisade médicale)
— Hôpitaux en Russie . . 678 738
— Propagande anglo-saxonne aux Indes . . . . . 700
— Vaccination antirabique au Tong-King. . . . . 680
**Méditerranée** (Question de la) . 526
— Malte : population . . . . . 570
**Me-Kong.** — Pénétration 478 561 751
**Méridien international.** . . . . 350
**Mexique.** — Exportation européenne. . . . . 314
— Mormons . . . . . 638
**Missionnaires.** — Afrique équatoriale . . . . . 125
— Chine : Chan-Tong. . . . . 126
— Institut de Saint-Joseph de Cluny ; statistique . . . . 209
— Missions étrangères; hopitaux et dispensaires. . . . . 348
— Sommes consacrées aux missions par les protestants et les catholiques. . 417
— La loi Brisson. . . . . 449 741
— Progrès des missions anglaises de 1878 à 1888 . . 492
— Missions protestantes en Chine, 1877 à 1890 . . . 494
— Départs . . . . . 558 639
— Captivité de la sœur Caprini dans le Soudan . . . . . 547
— anciennes missions de Karthoum . . . . . 548
— Sœurs françaises de l'Apparition de Saint-Affrique . 548
— Missions de Londres à Madagascar . . . . . 556 749
— Missions catholiques à Madagascar. . . . . 557 749
— Filles de Saint-Vincent-de-Paul . . . . . 743
— Allemands en Chine . . . . 755
— Pères Blancs. . . . . 757
MIZON (explorateur, Niger). . 554 629
**Morgen.** — Explorateur: Cameroun 296
**Mormonisme** (Pseudo-fin du) . . 548
— Au Mexique . . . . . 638
**Mozambique.** — Portugais . . . 57
— Convention anglo-portugaise. 282
NANSEN. — Pôle nord . . . . . 440
**Ngami** (Pays des). — Anglais. . 283
**Niger.** — Ses sources et la convention du 10 août 1889 . 103
— Compagnie anglaise. . . . . 189
— HÉROLD . . . . . 189
— Liberté de navigation méconnue.— Affaire MIZON. 554 629
NOUBO (Dahomey). . . . 147 347 598
**Océanie.** — Tahiti . . . . . 311
**Obock** . . . . . 751
— Etablissements français : Réorganisation judiciaire . . 311
— Salomon. (*Voir* ce mot). . .
— Nouvelles-Hébrides . . . . . 373
— Iles Sous-le-Vent. . . . . 373
ORLÉANS (Prince Henri d').— Thibet . . . . . 182 695
**Oubanghi** . . . . . 500 498 690
**Ouganda** (Allemands) . . . . 368 448
**Paris** (Port de mer). . . . . 385
**Paris-Boukara.** — Samarcande . 257 321 395 460 534
**Partage politique de l'Afrique.** — Anglais et Allemands. Zanzibar. . . . . 27
— M. Ribot et l'Afrique . . . 129
— Arrangement anglo-français du 5 août 1890 . . . . . 222

Digitized by Google

— Convention anglo-portugaise. 282 690
PAVIE. — Explorateur (Laos). 369 503
Pays-Bas. — Emigration . . . . 249
Pêche. — Morue de Terre-Neuve. 5 119 184 289
— Saint-Pierre et Miquelon. Résultats pour 1890. . . . . 700
— Phoques (mer de Behring) . . 188
— Perles . . . . . 309 368
— Eponges du Levant. . . . . 375
— Vie d'un pêcheur de morue. 549
— Morue d'Islande. Navires armés de 1884 à 1890. . . 698
Perse. — Rivière Karoun. . . . 58
— Anglais : Pêche des perles 309 368
— Anglais et Russes . . . . . 633
PETERS (Dr). — Explorateur africain. . . . . 116 318 368
PHILEBERT (général). — Création de postes au Soudan. . . . . 571
PIEVTSOV. — Thibet. . . . . 308 438
POKATILO (explorateur). — Boukara 307
Pôle nord. — Projet Nansen . . 440
— En ballon . . . . . 442
PONEL. — (Explorateur) Oubanghi. 690
Portugal. — Au Bihé. . . . 56 179
— Conflit anglo-portugais . . . 57
— Au Mozambique . . . . 57 189
— Ses droits en Afrique. . . . 57
— Navigation pour l'Afrique orientale. . . . . 179
— Délimitation anglo-portugaise en Afrique. . . . . 180
— Convention anglo-portugaise pour l'Afrique . . . . 282 690
— Muata Jamvo (Afrique oc^le). 299
— Lourenço Marquez . . . . . 300
RABOT (Ch.). — Russie . . . . . 126
RADIGUET (Lionel) 193 385 429 449 524 713
RAMEAU (E.) . . . . . 213 338
Réunion (île). — Café. . . . . 114
RICEY (Victor). — Caucase . . . 46 162
Rikoua (lac) . . . . . 300
RIVIÈRE (Albert). — Finlande . . 663
Rivières du Sud . . . . . 177 364 436
— Frontière anglaise de Sierra-Leone . . . . . 553
Roborovski. — Thibet . . . . . 438
ROCHAÏD . . . . . 721
Russie. — Sébastopol. . . . . 61
— Carte de la mer Noire . . . 61
— Mer d'Azow . . . . . 62 187
— Marine . . . . . 62 639
— Salines de Crimée . . . . . 62
— Mines d'argent. . . . . 62
— Pétrole . . . . . 121
— Mouvement judéo-chrétien . 122
— Exploration Rabot . . . . . 126
— Musées commerciaux . . . . 186
— Expositions à Odessa et à Moscou. . . . . 186 187
— Mer Noire . . . . . 187 534
— Kharkow . . . . . 187
— Sportsmen. . . . . 187
— Nijni Novgorod . . . . . 187
— Paris-Boukara Samarcande . 257 321 395 460 534
— Nouvelle secte . . . . . 305
— Caucase : Rachat des terres. 306
— Marine marchande . . . . . 316
— Grottes de Koursk . . . . . 443
— Hôpitaux . . . . . 678 738
Sahara. — Pénétration . . . . . 169
— Caravanes . . . . . 433
— Création de postes . . . . . 571
Saint-Pierre et Miquelon 5 183 289 549
SALAIGNAC (A.) . . . . . 75 132
Salomon (îles). — Exploration Woodford . . . . . 354 420
Salonique. — Exportations serbes 506
Samarcande (Voyage de M. Cochard). . . . . 460
Sangha. — Afrique . . . 367 499 631
Scandinavie . . . . . 701
Sénégal. — Troubles du Djoloff 50 295
— Troubles à Kaédi. . . . . 295
— Augmentation des tirailleurs. 434
— Islamisme et écoles arabes. . 435
— Maures Braknas . . . . . 436
— Délimitation franco-anglaise de la Gambie. . . . . 687
Serbie. — Exportation par Salonique . . . . . 506
Siam. . . . . 752
Sibérie orientale. — Charbon. . 511
Sokoto (Anglais) . . . . . 511
Somalis . . . . . 126 241
Sous-le-Vent (îles) . . . . 373 440 504
Soudan français. — Ahmadou . 52 237 628 688
— Traités Binger . . . . . 219
— Le Soudan est-il exploitable? 285
— Réorganisation (décret du 18 août) . . . . . 295
— Création de postes (Sahara). 571
— Situation au Ségou. . . . . 689
Soudan oriental. — Anarchie. . 501
— Italiens-Kassala . . . . . 559 611
— Captivité de la sœur Caprini 547
Soudan central. — Lac Tchad . 113
— Sokoto . . . . . 511
Suez (canal). — Navigation en 1889. 304
Syrie. — Beyrouth : Ecole de médecine. . . . . 429
Tahiti. — Ligne postale. . . . . 311
Tchad (lac). — Anglais et Allemands. . . . . 113
— Autour du lac . . . . . 166
— De la Benoue au Chari. . . 437
Télégraphe. — Câbles. . . . . 571
Terre-Neuve. — Conflit franco-terre-neuvien . . . . . 5 119
— Pêche : appât. . . . 184 289 248
Tunisie. — Commerce et intérêt français . . . . . 43

Digitized by Google

— Convention douanière. 50 111 294
— Colonisation française . . 293 495
— Bibliographie générale . . . 383
— Bizerte . . . . . 432
— Suppression des droits d'exportation . . . . . 496
— Crise et réforme monétaire . 496
— Contrat civil. . . . . 552
— Esclavage . . . . . 590
**Togoland** . . . . . 112 296
Tondini di Quarenghi (C.). . . . 350
**Tonkin.** — Rivière Noire . . . . 117
— Suppression du 4e tirailleurs 117
— Ligne de défense, frontière chinoise . . . . . 118
— Relations commerciales avec la Chine, port de Chung-King . . . . . 118 310 752
— Fleuve Rouge. . . . . 244 485
— Haut-Laos : commerce . . . 245
— Charbon . . . . . 245 438 633
— Transport des troupes. . . . 245
— Piraterie . . . . 370 502 697 753
— Chemin de fer . . . . . 503
— Projet d'emprunt. . . . . 633
— Vaccination antirabique. . . 680
— Haïphong et Hanoï. . . . . 698
— Nouvelles provinces. . . . . 753
— Rapatriemenent et incurie . 754
**Transcaspienne.** — Baranoff . . 438
**Transsaharien.** — Mode de construction . . . . . 236
— Projet Rolland. . . . . 292 702
— Eaux ; dunes ; habitants . . 352
— Réponse de M. Rolland à Rohfls. . . . . 363
**Transsibérien** . . . . . 107 756
**Transvaal** — Mines d'or . . . . 747
**Tripolitaine.** — Question de la Méditerranée. . . . . 526
Trivier (capitaine). — Afrique. . 498
**Tunisie.** — Esclavage. . . . 590 745
— Convention douanière. . . . 176
— Transports d'émigrants. . . 686
— Conseil colonial . . . . . 687
**Turquie.** — Commerce de l'empire ottoman . . . . . 444
— Question de la Méditerranée 524
— Agonie du patriarcat œcuménique. . . . . 545 618
— Quais de Constantinople. 701 755
— Pont entre l'Europe et l'Asie. 701
— Union des Églises . . . . . 713
**Uruguay.** — Commerce en 1887 et 1888 . . . . . 120
**Venezuela** (Anglais au) . . . . . 315
Voulzie (G.) . . . . . 107
**Zambèze.** — Convention anglo-portugaise . . . . . 282
**Zanzibar.** — Anglais et Allemands. 27
— Compensation. . . . . 115 129
Zingtgraff (explorateur). — Cameroun . . . . . 379

## DOCUMENTS DIPLOMATIQUES ET STATISTIQUES

Acte général de la Conférence antiesclavagiste de Bruxelles. . . . . 83
Traité anglo-allemand du 1er juillet 1890, pour l'Afrique. . . . . 170
Convention douanière franco-tunisienne du 19 juillet 1890 . . . . . 176
Arrangement anglo-français du 5 août 1890 pour l'Afrique. . . . . 222
Résolutions du Congrès antiesclavagiste de Paris . . . . . 509
Projet de convention anglo-portugaise du 20 août 1890 . . . . . 623
*Modus Vivendi* anglo-portugais, 14 novembre 1890. . . . . 690
Traité de paix avec le Dahomey, 3 octobre 1890 . . . . . 684
État comparatif des bâtiments armés pour la pêche de la morue en Islande, de 1884 à 1890 . . . . . 699
Tunisie. — Décret sur l'esclavage. . . . . 745

## CARTES

| Fascicules. | | Pages. |
|---|---|---|
| 97 | Dahomey et établissements français du golfe de Benin. E.-H. d'Argueil. | 42 |
| 102 | Route militaire de Géorgie . . . . . | 332 |
| 103 | Frontières de Perse, Afghanistan, Inde, Turkestan, et territoires de Bokhara et de Khiva. . . . . L. Lanier. | 404 |
| 103 | Paris port de mer, projet de M. Bouquet de la Grye. . . . . | 385 |
| 107 | Nord-Ouest canadien : Métis et sauvages. Réserves indiennes. Georges Demanche. | 677 |

## CONCORDANCE DES FASCICULES

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Le fascicule | 97 | comprend | les pages | 1 à 64 | Le fascicule | 103 | comprend | les pages | 385 à 448 |
| — | 98 | — | — | 65 à 128 | — | 104 | — | — | 449 à 512 |
| — | 99 | — | — | 129 à 192 | — | 105 | — | — | 513 à 576 |
| — | 100 | — | — | 193 à 256 | — | 106 | — | — | 577 à 640 |
| — | 101 | — | — | 257 à 320 | — | 107 | — | — | 641 à 704 |
| — | 102 | — | — | 321 à 384 | — | 108 | — | — | 705 à 768 |

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 26728-12-90.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

G. E. STECHERT & Co
(ALFRED HAFNER)
NEW YORK

3 2044 105 224 646

Digitized by Google